UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS

DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE SHS
Équipe de recherche : CERMAHVA
E.A. 4247 : Centre de Recherche sur les Mondes antiques, l'Histoire de la Ville et de l'Alimentation
U.F.R. Arts et Sciences Humaines
Université François-Rabelais

THÈSE

présentée par

Dominique Antoine BURESI

soutenue le 27 novembre 2009

pour obtenir le grade de Docteur de l'université François-Rabelais

Histoire moderne

LA CORSE MILITAIRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME DE LA RENAISSANCE À LA RÉVOLUTION : DU MERCENAIRE AU SOLDAT

THÈSE **dirigée par :**
M. *Michel VERGÉ-FRANCESCHI*, Professeur à l'université François-Rabelais, Tours

RAPPORTEURS :
M. le Pr Lucien BÉLY,
Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne
M. le Pr Antoine-Laurent SERPENTINI,
Professeur à l'université Pascal-Paoli, Corte

JURY :
Pr Bernard HEYBERGER, Université François-Rabelais, Tours
président du jury
Pr Lucien BÉLY, Université Paris IV-Sorbonne
Pr Jean MEYER, professeur émérite, Université Paris IV-Sorbonne,
Pr Antoine-Laurent SERPENTINI, Université Pascal-Paoli, Corte
Pr Michel VERGÉ-FRANCESCHI, Université François-Rabelais,Tours
M. Bernard PESCHOT, maître de conférences HDR, Université Paul-Valéry, Montpellier

ERRATA

TABLE DES MATIÈRES

p.	l.	le texte porte	lire
4	24	LES CORSES ET LE PHÉNOMÈNE GUERRE	LES CORSES ET LA GUERRE
5	(partie) III	la porte et leurs armées	la Porte et leurs armées
5	2e sous-titre	La révolution militaire	Les avancées militaires
6	(partie) V	xviie (minuscules) siècle	L'armée et l'art de la guerre au XVIIe (*p. capitales*) siècle
7	(partie) IX	Le Royal Corse le premier corps (1739-1764)	Le Royal Corse
9	av.-dern.	Encadré 27. État des officiers du régiment	Encadré 27. État des officiers du régiment de Buttafuoco

INTRODUCTION

p.	l.	le texte porte	lire
14	après cit.	Sur cette île se succèdent, pour ne citer que les plus notables ces communautés	Sur cette île se succèdent, pour ne citer que les plus notables de ces communautés

PREMIÈRE PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
19	13	de la Méditerranée comme la Sardaigne	de la Méditerranée et de leurs îles comme la Sardaigne
20	av.-dern. §	Les Phéniciens, peuple… av. J.-C. Un comptoir	Les Phéniciens, peuple… av. J.-C un comptoir
31	av.-dern. §	Son domaine exploitable entre mer et montagne est limité, ce qui l'amène à convoiter la Corse.	[*phrase à supprimer*]

DEUXIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
41	18	(avidité d'honneur)	(ambition de l'honneur)
41	n. 13	titre et op. cit. en romain	*titre* et *op*. *cit*. en italique
41	n. 14	Economica 731 p. « Stratégies irrégulières, p. 13.	Economica, 2009, 731 p., *Stratégies irrégulières*, p. 13.
42	– 10	Au Moyen Âge. L'Europe	Au Moyen Âge, l'Europe
42	dernière l.	vassalité. Celle-ci	vassalité, celle-ci
42	n. 15	[comme n. 13 *supra*]	
47	3e §, 9-10	aux nationaux se fait jour	aux nationaux
51	10	Libérés de toute tutelle féodale, les Corses	Libérés de la féodalité, les Corses
51	5e §, 1	Guerre privée entre deux familles. L'offense	Guerre privée entre deux familles, l'offense

TROISIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
61	3e §, 5	à la Meloria en 1278, les Catalans, Les Aragonais	à la Meloria en 1278, les Catalans, les Aragonais
62	n. 16	contrat d'*assento*	contrat d'*asiento*
65	7	protection contre les ennemis du dehors, dont les Barbaresques du Maghreb ou de Turquie, une justice	protection contre les ennemis du dehors, une justice
68	3	comme exemption de la taille	comme l'exemption de la taille
70	– 4	1462-1463	1562-1563
80	10	pour la Venise défaite	pour Venise défaite
80	2e §, 4	commencé en 1278	commencé en 1296-1297
80	2e §, 6	en effet, pour avoir investi un descendant de Giudice de Cinarca	au XVe siècle, pour avoir investi un descendant de Giudice de Cinarca
85	Intertitre	*LA RÉVOLUTION MILITAIRE*	*LES AVANCÉES MILITAIRES*
92	20	Champagne et Piémont, fortes de 23 000 hommes aux ordres	Champagne et Piémont, aux ordres
93	11	et donc plus mobile existe.	et donc plus mobile.
95	19-20	c'est une armée moderne pour son temps : dès le xive siècle, elle disposait	c'est une armée moderne pour son temps : très tôt elle disposa
98	3e §, 4	Obertinghi	Obertenghi
107	n. 174	« Les Armées, etc.	*Les Armées mercenaires d'Italie, du XIVe siècle à 1527,*
121	9	l'ost t féodal	l'ost féodal
122-123	dernière l.	*bogue :* ceux qui se sont rendus coupables de lâcheté, de meurtres ou	*[membre de phrase répété à l'impression]*
124	18	connétable de Montmorency. Si le connétable de Bourbon	connétable de Bourbon. Si celui-ci
133	2e §, fin	En 1559 seules subsistent les bandes de Picardie, Champagne et Piémont (ces dernières alignant 7 000 hommes).	En 1559 seules subsistent les bandes de Picardie, Champagne et Piémont.
134	sous-titre	*LES FAITS D'ARMES JUSQUE VERS LE MILIEU DE 1536*	[*sous-titre supprimé*]
142	3e §, 11	duc de Somma	duc de Somme
148	5e §, 3	*id.*	*id.*
152	13	*id.*	*id.*
153	19-20	Giacomo Santo di Mare	Giacomo Santo de Mari
156	36-37	Giacomo Santo, neveu de Giacomo de Marin	Giacomo Santo, neveu de Giovan Giacomo Santo de Mari
164	n. 300	titre et op. cit.	doivent venir en *italique.*
166	13	xive siècle	XIVe siècle
169	n. 312	titre et op. cit.	doivent venir en *italique.*
176	12	Gênes lui envoie en renfort	Gênes envoie en renfort
182	n. 348	titre et op. cit.	doivent venir en *italique.*
185	av.-dern.	*Rossi*, *et* les	*Rossi*, et les

QUATRIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
211	6e après tableau	Pomerol	Pomerols
id.	7e *id.*	et l'enseigne Giudicelli da Corti	et s'y ajoutera l'enseigne Giudicelli da Corti
213	av.-dern.	municipalités	consulats
214	n. 31	titre et op. cit.	doivent venir en *italique.*
215	13	s'arange pour qu'ils soient	s'arrange pour qu'ils soient
218	2	comme le capitaine ; le lieutenant,	comme le capitaine, le lieutenant,
227	dernière	Piquiers et arquebusiers sont repartis	Piquiers et arquebusiers sont répartis
228	6	la seconde appartient au mestre de camp (suppléé en son absence par le sergent-major), officier	la seconde appartient au mestre de camp suppléé en son absence par le sergent-major, officier
230	13e après ss-titre	Cauvesson	Calvesson
id.	l. suivante	Vitourle	Vidourle
233	n. 85	titre et op. cit.	doivent venir en *italique.*
245	4	à l'inérieur	à l'intérieur
252	2	132	[132] [*appel de note*].

CINQUIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
259	28	Pietro Paolo d'Ornano à Vérone et Salo Giovanni Antonio Arrighi Lendenara et Badia Pietro Maria Ornano	Pietro Paolo d'Ornano à Vérone ; à Salo : Giovanni Antonio Arrighi ; à Lendenara et à Badia : Pietro Maria Ornano
259	n. 9	*cit.*, note 211	*cit.*, note 212,
267	27	Ils lui infligent en 1704	Ils infligent en 1704 aux Français
272	21	par le roi Dans chaque régiment	par le roi. Dans chaque régiment
272	22	assisté de deux sous aides majors. Il est chargé de l'instruction et ce la discipline	assisté de deux sous-aides-majors. Il est chargé de l'instruction et de la discipline
274	9	484 000 en 1690	384 000 en 1690
279	n. 52	Bastia, 26 juin 2006	Bastia, 26 juin 2009
281	28	d'en être de leur poche ?	d'en être de leur poche.
283	25-16	Salviny Pagnoly (sic), Toriglia Capelli et Ferrari, Birzetti Centurione ;	Salviny, Pagnoly (sic), Toriglia, Capelli et Ferrari, Birzetti, Centurione ;
290	1	guillaume	Guillaume
291	27	des brigades Erlach, stoffa et du régiment du roi	des brigades Erlach, Stoffa et du Régiment du roi
293	2	Periet les Suisses	Peri et les Suisses
297	4-5	124 ont été tués ; dont 3 officiers et 97 blessés ; dont 16 officiers	124 ont été tués, dont 3 officiers et 97 blessés, dont 16 officiers
300	6	Catinat est battu à Carpi et Villars à Chiari	Catinat est battu à Carpi et Villeroi à Chiari

312	7e §	il conseille à deux officiers à qui il donne deux guides pour les conduire à Schaffhouse, de ne se déplacer que de nuit, et il leur donne deux guides	il conseille à deux officiers à qui il donne deux guides pour les conduire à Schaffhouse de ne se déplacer que de nuit.

SIXIÈME PARTIE

352	20	Sous le commandement du prince de Wurtemberg, pressé par le gouverneur, Wachtendonck	Pressé par le gouverneur, Wachtendonck
357	dernier §	Madrid, *note de M. V.-F.]*	Madrid, *note de Michel Vergé-Franceschi]*
357	n. 34	« Pascal Paoli, l'élève de Neuhoff ? », p. 152	« Pascal Paoli, l'élève de Neuhoff ? », p. 167

SEPTIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
397	20	malgré l'alliance franco-corse	malgré l'alliance franco-génoise
398	n. 1	*Deux bogues informatiques à supprimer*	
423	16	La flotte de guerre, qui ne comptait plus lors du traité de Paris que 78 unités dont 17 frégates, cinq ans plus tard aligne 100 bâtiments dont 78 vaisseaux [65]	La flotte de guerre qui ne comptait plus lors du traité de Paris que 78 unités dont 17 frégates, a fait l'objet de constructions nouvelles [65].
423	n. 65	[la note est à réécrire ainsi :]	Meyer, Jean, *et al.* (éd.), *Les Marines de guerre européennes XVIIe-XVIIIe siècles* (communication de Jean Boudriot, « Marine française 1670-1790 », « Artillerie et vaisseaux royaux », p. 101), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1985, 436 p.

HUITIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
459	18-19	les derniers à mettre bas les armes, les derniers pendant l'hiver 1739.	les derniers à mettre bas les armes pendant l'hiver 1739.
493	32	Françaisn car	Français, car
493	dernière	certificats des principaux nobles locaux attestant que *nobile, signor*) ;	[*texte à supprimer*]
501	dernier §, 2	Sa famille ; d'origine toscane ; est installée dans ce préside génois qu'est Ajaccio depuis le XVIe siècle	Sa famille, d'origine toscane, est installée dans ce préside génois qu'est Ajaccio depuis le XVe siècle

NEUVIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
513	dernière	Le service de santé, *etc.*	*Lire :* Le service de santé **est déficitaire**, car l'État n'honore pas ses créanciers, ce qui entraîne une baisse de la qualité des soins.

515	2	il a évité empêché au désastre d'empirer	il a empêché le désastre d'empirer
520-1	der	Royal Corse suite à l'ordonnance	Royal Corse en vertu de l'ordonnance
521	9	En juillet 1769, a été créée… Provincial de Corse en 1772	*Lire :* En juillet 1769 a été créée la Légion corse, à l'effectif de 900 hommes, qui allait être dissoute en 1775 et voir ses compagnies de fusiliers versées au Royal Corse, dont elle formeraient le second bataillon ; simultanément, était créé le régiment de Buttafuoco, qui deviendrait en 1772 le Provincial de Corse.
521	après cit.	C'était… favorable à la France.	[*passage à supprimer*]
539	11	Orticoni François, soixnte-deux ans,	Orticoni François, soixante-deux ans,
539	14	capitaine qu'après vingt-sept ans de service	capitaine qu'après dix-sept ans de service
539	4e avant la fin	Garsiglia	Garbiglia
548	4e § après le tabeau	Quant aux officiers de fortune, comme on peut s'y attendre dans une armée aristocratique, ils sont peu considérés	[*phrase à supprimer*]
549	12	il est censé être à une vieille Américaine	il est censé être marié à une vieille Américaine
552	tabl., fin	Gargiblia	Garbiglia
560	2	le régiment, qui compte soixante et onze officiers.	le régiment.
577	32	Au début de 1749, il a 525 hommes sous les armes, répartis en 12 compagnies […] précédente campagne. L'état-major	Au début de 1749, l'état-major

DIXIÈME PARTIE

p.	l.	le texte porte	lire
584	TITRE	TROUPES CORSES (1756-1788)	AUTRES TROUPES CORSES (1756-1788)
596	s. v. Grimaldi	campagne de Lombardie 31	campagne de Lombardie [31] [*appel de note*]
597	item 6	[lignes se chevauchant]	français. [• Boccheciampe Mathieu
610	item 3	Giuseppi Antonio Geronimo	Giuseppi Antonio Geronimo, officier de fortune
637	10	Zampaglino no	Zampaglino
651	« *Vicario* »	@uverneur	gouverneur
602	2	82	81
618	3e nom	lieutenants	lieutenant
619	1. 6	47e RI, enfin d'Ortoli-Giacomoni est nommé lieutenant colonel du 1er bataillon de chasseurs (ex-Royal Italien)	47e RI.

626	16	adjoint à ces irréguliers, employés comme des miquelets, corps de volontaires distinct d'eux	adjoint à ces irréguliers, employés comme des miquelets, un corps de volontaires distinct d'eux
635	cit. finale	des plus pénible,s	des plus pénibles

BIBLIOGRAPHIE

p.	l.	le texte porte	lire
653	Ouvrages imprimés, 1er titre	le titre exact est :	Meyer, Jean, Mérino, José, Acerra, Martine, éd., *Les Marines de guerre européennes XVIIe-XVIIIe siècles*, Actes du colloque de septembre 1984 tenu à Paris avec la collaboration du CNRS, préface de J. Meyer, professeur à l'université de Paris-Sorbonne, directeur du laboratoire d'histoire maritime UA 211, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1985, 436 p.

à ma femme aimée qui m'apporte soutien, tendresse et réconfort, compagne sur le chemin de la vie depuis soixante ans :

à mes filles, Laurence et Françoise, qui sont ma fierté, mon affection ;

à mes petits-enfants, Pierre-Yves, Claire et Laurent, qui sont mon espérance, pour que le passé leur éclaire l'avenir ;

à mes parents disparus qui m'ont légué en héritage mon identité ;

à M. le Pr Michel Vergé-Franceschi, qui m'a accordé toute sa confiance en me jugeant digne de ce travail de recherche universitaire et m'a permis de concrétiser ce devoir de mémoire, qui me tenait à cœur : qu'il soit assuré de ma respectueuse reconnaissance ;

à M. le Pr Philippe Salvadori, toute ma gratitude pour son aimable communication sur le Royal Corse, objet de sa thèse, fil d'Ariane essentiel pour la connaissance de la société militaire corse au XVIIIe siècle ;

à M. le Pr Laurent Varese : son apport à la connaissance de l'Anthropologie moléculaire en Corse m'a été précieux ;

à M. Venturini, conservateur des Archives départementales de Corse du Sud, dont j'ai apprécié la disponibilité et les conseils pertinents ;

à tous ceux passés ou présents qui ont œuvré et œuvrent encore à faire de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse un outil de recherche et un foyer de rayonnement culturel ;

à M. Jean-Baptiste Ricci, collègue bastiais du service public hospitalier, auteur d'un monumental ouvrage sur Les Corses au service de Gênes, *pour ses informations si bien documentées ;*

à mon beau-frère le médecin-colonel (e.r.) Michel Regnier pour son aide pertinente dans la recherche des archives du Service historique de la défense ;

à M. Robert Sctrick, qui a pris en charge la tâche ingrate de réviser mon texte, et dont les remarques de professionnel, sur la forme et souvent sur le fond, m'ont été particulièrement utiles.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ENCADRÉS *9*

LISTE DES ANNEXES *10*

MOTS CLÉS *11*
INTRODUCTION *11*
1re partie *11*
2e partie *11*
3e partie *11*
4e partie *11*
5e partie *11*
6e partie *11*
7e partie *12*
8e partie *12*
9e partie *12*
10e partie *12*
Conclusion *12*

INTRODUCTION **13**

PREMIÈRE PARTIE DU GUERRIER AU SOLDAT **17**
Des premiers âges à la civilisation **19**
De la romanité chrétienne aux seigneurs de la guerre **24**
De la féodalité aristocratique à la thalassocratie dominante **30**
La féodalité aristocratique **30**
L'ascension des thalassocraties **31**
Conclusion **34**

II LES CORSES ET LE PHÉNOMÈNE GUERRE **38**
La guerre, un état de violence : le courage et l'honneur **39**
Combattants des temps modernes **42**
Du guerrier au combattant **42**
Les quatre types de combattants **43**
La violence guerrière des Corses **49**
Culture guerrière des Corses **49**
Mercenaires, miliciens et soldats corses aux Temps modernes **55**
Conclusion **56**

III LA CORSE MILITAIRE AU XVIe SIÈCLE JUSQU'AUX GUERRES DE RELIGION .. 58
La Corse, une proie 59
Gênes et la Corse, du partenariat au pacte colonial....61
La domination de l'Office de Saint-Georges (1453-1562)....64
Le second XVIe siècle 66
La société corse au XVIe siècle....68
La présence militaire génoise en Corse....70
Les Corses au service de Gênes....75
Les puissances européennes, la porte et leurs armées 77
Les Temps modernes, une mutation 77
La situation politique en Europe 78
La Chrétienté et la porte ottomane 83
La révolution militaire en Europe au XVIe siècle 85
L'âge de la poudre 85
Les armées permanentes....89
Les Corses dans les armées européennes 96
Les Corses au service de la Chrétienté 102
Les guerres dynastiques (1494-1559).... 106
Liminaire 106
L'Italie de la Renaissance....107
Les premières guerres d'Italie (1494-1518)....109
Les Valois face à Charles Quint et à Philippe II (1521-1559)....111
Les Corses guerriers à la Renaissance 115
Les conséquences d'un XVe siècle guerrier....115
L'émigration militaire 116
Les mutations de l'état militaire et les Corses 119
Histoire militaire des bandes corses 120
Un siècle de tourments 120
Sampiero, un mercenaire européen au XVIe siècle 121
Les bandes corses au service des Valois 129
Les bandes corses au combat 134
La première guerre de Corse.... 143
La Corse atout stratégique....143
Les chefs 149
La guerre de Corse et ses ambiguïtés 166
La geste des derniers Cinarchesi (1559-1569).... 167
Le traité et ses conséquences (1559-1564)....167
La Corse, Gênes et les puissances....168
La seconde guerre de Corse (1564-1569)....171
L'assassinat de Sampiero....187
Alphonse d'Ornano et les derniers combattants (1567-1569)....188
Conclusion : commentaires sur les guerres de Corse 198

IV LE RÉGIMENT D'ORNANO 203
Un régiment corse de gentilhomme.... 206
Les effectifs 206
Organisation 208
La société militaire corse : origines sociale et régionale 214
Au service du roi pendant les guerres de religion.... 218
Chronologie des guerres de religion (1562-1598)....220
L'art de la guerre et l'armée au temps des guerres de religion 225
Les Corses pendant les guerres de religion....229
Le Régiment d'Ornano : Valeur militaire et Fidélité 248
Au service du roi, de la paix de Vervins à la dissolution (1598-1626) 250
Les campagnes 250
Le licenciement : 26 mai 1626....252
Un homme, un chef : Alphonse d'Ornano :....252
Conclusion : le régiment d'Ornano 253

V LES SOLDATS CORSES DU ROI SOLEIL (1673-1715) 257
La politique étrangère et les guerres du règne de Louis XIV 260
Louis XIV et la Méditerranée 260
L'affaire de la Garde corse (20 août 1662) : une provocation française 261
Les puissances européennes et le roi Soleil : les guerres du règne 262
L'armée et l'art de la guerre au xviie siècle 270
Les réformes de Louvois 270
L'armée royale à partir de 1660 272
L'art de la guerre au XVIIe siècle 276
Les Corses dans l'armée royale au XVIIe siècle 278
Le recrutement d'un régiment corse 278
Le régiment de Peri, officiers et soldats (1673-1715) 281
La disparition du caractère identitaire 285
Le régiment de Peri pendant la Guerre de Hollande (1672-1678) 289
Les opérations lors de la guerre de Hollande 289
Le baptême du feu des Corses : Seneffe, 11 août 1674 291
La suite de la campagne (été-automne 1674) 292
Peri et la campagne de Sicile avril 1677 mars 1678 293
Retour en Flandres : à la paix, le régiment est licencié 294
Le second corps : 1690-1715 – ses campagnes 295
Remise sur pied du régiment 295
Peri infanterie durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg 1690-1697 295
Les campagnes de Peri Infanterie durant la guerre de Succession d'Espagne : 1701-1714 299
La fin du régiment 328
Les Peri, figures emblématiques 328
• Un soldat d'exception, Francesco Peri, dit marquis de Péry. 328
• Le lieutenant-général Jean-Baptiste Peri (1674-1721) 328
Conclusion 331

VI LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS 334
Liminaire 335
Le siècle des Lumières 336
La Corse à l'heure génoise 339
Démographie, économie, classes sociales, le pouvoir génois 339
De la jacquerie à l'insurrection 342
L'intervention des Impériaux 344
Les forces en présence 345
Les opérations de Wachtendonck 346
Le duc de Wurtemberg prend le commandement (mars 1732) 349
Vue d'ensemble de la campagne : 352
Le Règlement impérial et son application 353
L'échec de la pacification, Théodore roi de Corse 356
La consulta de 1735 356
Le roi Théodore 357
La première intervention de la France (1738-1741) 361
Les prémices : la diplomatie secrète 361
La nomination du comte de Boissieu : le temps de la médiation (février-août 1738) 364
La campagne de Maillebois (avril octobre 1739) 370
La révolte corse après l'intervention de Maillebois 387
De 1741 à la guerre de Succession d'Autriche 387
Mission du marquis de Cursay 388
Paoli succède à Gaffori 391
Le premier traité de Compiègne 392
L'œuvre de Paoli 392
Gênes aux abois 394

VII DE L'INDÉPENDANCE À LA SOUMISSION 396
Le roi de France maître du jeu (1764-1769)..... 397
Le second traité de Compiègne (1764) et ses conséquences 397
Le traité de Versailles 419
Considérations sur la négociation et son épilogue.....421
La campagne de Corse (1768-1769) 422
Considérations politiques et militaires 422
Chauvelin commandant en chef (août–décembre 1768).....425
Le comte de Vaux et la campagne du printemps 1769.....428
Réflexions sur la campagne de Corse 433
Conclusion de la GUERRE DE QUARANTE ANS 436

VIII LA CORSE ROYALE ET LA SOCIÉTÉ MILITAIRE..... 440
La société militaire en Corse avant 1769 441
L'émigration militaire 441
L'armée nationale :.....443
La société militaire de l'Ancien Régime en France..... 451
L'évolution de la société militaire 451
Le malaise de l'armée au XVIIIe siècle 452
Les Corses et la société militaire sous l'Ancien Régime 454
La Corse Royale (1769-1791)..... 470
Les institutions de la Corse royale 471
La politique économique de la royauté en Corse : données générales 473
Le bilan de l'Ancien Régime.....475
Les réalités 475
L'ordre royal, la pacification 477
Les moyens : le despotisme militaire 477
La pacification de la Corse 479
Les « fuorusciti » 481
Considérations sur la résistance corse 483
La paix imposée.....485
Les dépenses militaires en Corse en 1770 486
Les moyens de la francisation. Noblesse et société militaire en Corse : 1739-487
1789487
La noblesse corse 487
Le parti français.....496
L'élite francophone 499
Conclusion 507

IX LE ROYAL CORSE 509
L'armée royale de Louis XV à 1789..... 510
Liminaire 510
Les réformes de Choiseul 511
Les successeurs de Choiseul 514
Le Royal Corse : le premier corps (1739-1764) 519
L'infanterie étrangère dans l'armée royale : la place des Corses.....520
Le Royal Corse : le premier corps (1739-1764).....521
Le second corps : 1764-1788 533
Les campagnes du Royal Corse (1740--1783) 562
L'engrenage des guerres 562
La guerre de Succession d'Autriche 564
La guerre de Sept Ans 578
La guerre d'Amérique 581
CONCLUSION..... 583

X TROUPES CORSES (1756-1788) 584
Liminaire 585
Considérations générales sur les troupes légères 586
Historique 586
L'ordonnance de 1788 592
Troupes légères corses, partisans et volontaires (1732-1788) 593
La Légion corse (1769-1776) 593
Corse Cavalerie, chasseurs corses de Fischer 598
Les héritiers du Royal Corse : les chasseurs corses (1788) 605
Les bataillons de l'ordonnance 605
Chasseurs royaux corses 607
Chasseurs corses 611
Les bataillons corses à la Révolution 618
Les Volontaires corses : 1732-1769 623
Les Volontaires corses lors des campagnes dans l'île (1738-1769) 623
Les volontaires corses lors de la guerre de Sept Ans 626
Troupes corses du maintien de l'Ordre dans l'île (1769-1791) 627
Le régiment de Buttafuoco 627
Le Provincial de Corse 630
CONCLUSION 643

CONCLUSION GÉNÉRALE 644

GLOSSAIRE *650*

BIBLIOGRAPHIE *652*
1) ouvrages imprimés *653*
2) ouvrages électroniques *656*
Site BNF Gallica en ligne *656*
Geocities. en ligne *656*
3) chapitre dans un ouvrage imprimé *657*
4) rapports imprimés *658*
5) travaux universitaires *658*
6) articles de périodiques imprimés *659*
7) articles de périodiques électroniques *660*
8) communications dans un congrès *660*
9) sites web consultés *661*
a) Gallica BNF mai-juin-septembre 2008 ..... *661*
b) Bibliothèque Gallica NUMM 30882 septembre 2006 ..... *662*
c) Geocities. Nov 2006 http://www. geocities. *662*
d) Stratisc. org *662*
e) Revel. unice. *662*
annexes à la bibliographie :• documents d'archives *662*
Acronymes *662*
Fonds italien de la Bibliothèque nationale
publié par le chanoine Letteron *663*
Archives du ministère des Affaires étrangères *663*
Archives du Service historique de la Défense *664*
ANNEXES *667*
INDEX *676*
RÉSUMÉ *683*
SUMMARY *684*

TABLE DES ENCADRÉS

Encadré 1 Chronologie des invasions barbares dans le monde romain *36*
Encadré 2 Quelques féodaux corses du haut Moyen Âge *57*
Encadré 3 Chronologie de 1492 à la mort d'Henri II *201*
Encadré 4a. Encadrement du régiment : en 1575 ..... *210*
Encadré 4b. Encadrement du régiment : en 1576 ..... *211*
Encadré 5 Officiers corses tués ou blessés au service de la France *255*
Encadré 6 Chronologie des guerres du règne *332*
Encadré 7 Situation des effectifs des soldats corses de l'armée génoise ..... *en 1673, par compagnie* (d'après Jean-Baptiste Ricci) *333*
Encadré 8 Répartition des effectifs des soldats corses, à Gênes, ... *le 7 mai 1728, par compagnie* *345*
Encadré 9 Les seize chefs corses envoyés à Gênes *354*
Encadré 10 Les forces en présence *372*
Encadré 11 Pascal Paoli, un Corse des Lumières *438*
Encadré 12 Tableau chronologique de la guerre de Quarante Ans *439*
Encadré 13 Quelques figures emblématiques de l'armée nationale *449*
Encadré 14 Quelques personnalités notables du corps des officiers corses (1739-1789) *466*
Encadré 15 Les titres nobiliaires en Corse *488*
Encadré 16 Noblesse titrée *490*
Encadré 17 Familles reconnues nobles par la France entre 1770 et 1775 ..... *495*
Encadré 18a. Encadrement du régiment : Corps des officiers en 1741 ..... *525*
Encadré 18b. Encadrement du régiment : Corps des officiers en 1749 ..... *531*
Encadré 18c. Encadrement du régiment : Corps des officiers en 1755 ..... *532*
Encadré 18d. Encadrement du régiment : Corps des officiers en 1763 ..... *533*
Encadré 19 Registre des officiers (régiment à un bataillon) 1772 ..... *541*
Encadré 20a. Encadrement au vu des inspections de 1775 et 1776 : inspection de 1775 ..... *550*
Encadré 20b. Encadrement au vu des inspections de 1775 et 1776 : inspection de 1776 ..... *554*
Encadré 21 La compagnie de grenadiers du premier bataillon *557*
Encadré 22 État des officiers de la Légion corse *595*
Encadré 23 Tableau d'effectifs *599*
Encadré 24 Officiers corses de la Légion de Conflans : *605*
Encadré 25a. Encadrement des Chasseurs royaux corses à Montdauphin : ..... *état des officiers (3e bataillon)* *608*
Encadré n° 25b. Encadrement des Chasseurs corses à Montpellier : ..... *état des officiers (4e bataillon)* *612*
Encadré 26a. État des officiers des deux bataillons à partir de 1791 : Modifications intervenues au 3e bataillon *620*
Encadré 26b. État des officiers des deux bataillons à partir de 1791 : Modifications intervenues au 4e bataillon *621*
Encadré 27 État des officiers du régiment *629*
Encadré 28 Figures emblématiques du régiment Provincial de Corse *641*

LISTE DES ANNEXES

(Cartes et documents manuscrits)

1. **Admission du jeune Napoléon Bonaparte au collège de Brienne**
2. **Admission à l'école de Tiron des enfants César de Petriconi et Paul-François Istria-Galloni**
3. **La guerre de Hollande (1672-1678). Seneffe, la dernière victoire du Grand Condé**
4. **Carte des opérations pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, dite aussi de Succession Palatine (1683-1696)**
5. **Inspection du bataillon des Chasseurs corses (1789)**
6. **La Corse féodale**
7. **Les pièves civiles de 1788**
8. **La bataille de Ponte Novo**

MOTS CLÉS

INTRODUCTION

Facteur géostratégique	***geo-strategical factor***
Marche de la Chrétienté	***Christian border land***

1re PARTIE

Anthropologie moléculaire	***molecular anthropology***
Caporali (capurali)	***leaders of political party***
Christianisation	***Christanization***
Incastellamento	***fortified castle building incastlement***
Office de Saint-Georges	***Saint George Office***
Romanisation	***romanization***
Thalassocraties	***Italian Maritime powers***

2e PARTIE

Condottiere	***condottiere***
Courage	***bravery***
Guerres irrégulières	***disorderly wars***
Mercenaires	***mercenaries***
Vendetta	***vengefulness***

3e PARTIE

Corse théâtre d'opérations	***Corsica as a theatre of operations***
Conflits dynastiques	***dynastic wars***
Émigration militaire	***military emigration***
Alliance turque	***Turkish alliance***
Sampiero successeur des féodaux	***Sampiero successor of the feudal Lords***
Assassinat de Sampiero	***The murder of Sampiero***
Cateau-Cambrésis	***Treaty of Cateau-Cambresis***

4e PARTIE

Fidélité	***faithfullness***
Guerres de religion	***Religious Wars***
Lettres de naturalité	***letters patent of natural status***
Régiment de gentilhomme	***Man of gentle birth own's regiment***

5e PARTIE

Disparition du caractère identitaire	***Disappearence of identity***
Corses dans l'armée royale	***Corsicans in King's service***
La garde au Rhin	***the watch to Rhine***
Réformes de Louvois	***Louvois' reforms***

6e PARTIE

Armée de milices	***army militias***
Baron Théodore	***Baron Theodore***
Diplomatie secrète	***secret diplomacy***
État-nation corse	***Corsican national State***
Pascal Paoli	***Pascal Paoli***
Révolte corse	***Corsican rebellion***

7e PARTIE

Épreuve de force	*testing to force*
Manœuvres de Choiseul	*Choiseul's lobbying*
Paoli hors jeu	*Paoli offside*
Ponte Novo	*Battle of Ponte Novo*
Rivalités de puissances	*Rivals powers*
Le roi de France maître du jeu	*a good hand for King of France*
Traité de Versailles	*Treaty of Versailles*

8e PARTIE

Corse royale	*Corsica under juridiction of French king-ship*
Noblesse corse	*Corsican nobility*
Parti français	*French party*
Répression	*repression*
Résistance corse	*resistance movment of Corsica*
Société d'ordres	*orders classes of state*

9e PARTIE

Édit de 1750	*Edict of 1750*
Officiers corses	*Corsican officers*
Réformes de Choiseul	*Choiseul's reforms*
Royal Corse	*Royal Corse*

10e PARTIE

Despotisme militaire	*military despotism*
Maintien de l'ordre	*policing*
Provincial de Corse	*Corsican country regiment*
Troupes légères	*light forces*

CONCLUSION

Ambitions françaises	*French ambitions*
Histoire violente	*violent history*
Institution militaire	*military institution*
Promotion sociale	*social promotion*
Vocation guerrière	*inclination for war*

INTRODUCTION

L'objet de ce travail est l'étude des Corses guerriers, de la Renaissance à la fin de l'Ancien Régime. La parenté culturelle a alimenté le courant d'émigration militaire vers les souverains de la péninsule. Mais nul d'entre eux à l'époque moderne n'a autant pesé sur le destin des Corses que ceux qui ont régné en France. Il a semblé qu'étudier les rapports qu'ont entretenus les Corses avec l'institution militaire du royaume était un bon moyen de leur donner leur exacte importance dans deux transformations de taille : le passage de cette population de la condition de mercenaire à celle de soldat, la rupture en parallèle des liens séculaires qui alliaient identité corse et italianité.

Alors que « le roi n'est plus un suzerain commandant à des vassaux mais un souverain régnant sur ses sujets [1] », les Corses se mettent à son service. Ce même

1. Bluche, François, *L'Ancien Régime : institutions et société*, Paris : éditions de Fallois, 1993, 222 p., coll. « Inédit », Introduction, p. 7.

roi, des guerres italiennes que mènent les Valois à l'ambition impériale qui anime les Bourbons, les conduira de l'engagement mercenaire à la condition de soldat. Faut-il voir dans la vocation militaire des Corses l'expression d'une tendance profonde dont les racines plongent dans la nuit des temps ? Est-elle le résultat d'une nécessité, la satisfaction d'une passion ? La position de Claude Barrois [2] mérite ici d'être rappelée :

> *La guerre requiert une condition nécessaire, sinon suffisante : qu'il existe déjà des guerriers [...] ; un peuple agressé ne pourra pas défendre son indépendance s'il n'a une certaine tradition guerrière.*

Placée sur le chemin des routes maritimes, pointant le cap vers la péninsule italique, l'île est peuplée très tôt. Historiens, géographes, archéologues et ethnologues apportent leur contribution à l'explication de cette problématique guerrière dans laquelle s'inscrit le destin des Corses. C'est pourquoi une approche panoramique de l'histoire de la Corse est un préalable à cette étude. Des textes existent et sont parvenus jusqu'à nous, mais ils sont malheureusement « le plus souvent le résultat de lectures et des compilations, et non le produit de l'observation directe, encore moins celui de l'étude critique fondée sur des documents [3] ».

Son destin historique s'inscrit dans l'histoire de la mer qui la borde :

> *La Méditerranée n'a pas cessé, jusqu'à une date récente, d'appeler vers elle les hommes, de les fixer sur ses rivages, de les civiliser [...] Elle l'a payé d'une histoire brutale, scandée de destructions, de pillages, de massacres et d'exil, d'affrontements sanglants entre communautés* [4].

Sur cette île se succèdent, pour ne citer que les plus notables ces communautés, Étrusques, Phéniciens, Grecs, Carthaginois et Romains. Ces derniers recrutent des légionnaires et laissent une trace durable en Corse, qui par sa culture s'ancre dès lors dans la romanité. La papauté bâtissant son pouvoir sur les ruines de l'ancien empire, l'île est reconnue comme son apanage par les monarchies franques, et devient une marche de la Chrétienté confiée à des féodaux toscans. L'ère féodale, à partir de chefferies locales, fonde une société militaire inscrite dans le lignage [5] : le clan, lié par les liens du sang qui résistent à l'usure du temps, une parenté au sens corse du terme, qui fait front face à l'ennemi commun, agrège *vassali* et *clienti* et fait alliance avec des *amici* au gré des guerres féodales et des vendettas.

Le facteur géostratégique influe sur le devenir historique, dont les convulsions figent cette organisation sociale déterminée par l'impérieuse nécessité d'avoir à affronter un danger perpétuel. Ce dernier exacerbe la passion que les Corses portent aux armes. Cette organisation sociale fondée sur le devoir de défense aurait

2. Barrois, Claude, *Psychanalyse du guerrier*, Paris : Hachette, 1993, 322 p., coll. « Pluriel », ch. II, « Surgissement du guerrier », p. 45.

3. Mathieu-Castellani, Gisèle, *La Représentation de la Corse dans les textes antiques : du miel et du fiel,* Ajaccio : éditions Piazzola, 2004, 221 p., Introduction p. 17.

4. Aymard, Maurice, « Migrations », *in* Braudel, Fernand, dir., *La Méditerranée : les hommes et l'héritage*, Paris : Flammarion, 2002 (1977), 217 p., coll. « Champs », p. 146.

5. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, Paris : Éditions du Félin, 1996, 2 vol., 581 p., t. I, Ire partie, « Des origines aux Temps modernes », ch. I, « L'île, un monde faussement clos », p. 24.

pu conduire à l'émergence d'une monarchie nationale. Ses contradictions expliquent pourquoi il n'en a rien été. Épris d'indépendance, ces clans batailleurs n'acceptent pas la sujétion alors que le danger aurait pu les y contraindre. Régnant sur des vallées cloisonnées peu peuplées, jaloux de leurs biens mais envieux de ceux des autres, aucun ne peut s'imposer. À l'époque médiévale, ceux dont les rivalités font de la Corse un enjeu savent exploiter ces divisions. Débarrassée de sa rivale Pise, la puissante thalassocratie génoise, qui a fondé des comptoirs dans l'île, y installe à la faveur d'une révolte antiféodale marchands et colons, avec l'accord populaire. Les féodaux du sud, avec le soutien de l'Aragon, s'opposent à sa domination. Privés de cet appui, ils voient s'effondrer leur rêve d'indépendance. Gênes, jouant des animosités et des vindictes claniques devient une puissance occupante, dont la souveraineté ainsi acquise reste, avec des fortunes diverses, toujours contestée. Puissance occupante, elle ne peut reconnaître une aristocratie et son droit à des armes, « les armes étant l'instrument du pouvoir et de tous ceux qui avaient part à la souveraineté comme les féodaux [6] ». Il faut y voir un des mobiles de l'émigration militaire des Corses. À la fin du XIVe siècle, des routiers demeurés en Italie après l'affrontement des prétendants au trône de Naples s'italianisent. Les Sforza, les Malatesta, les Montefeltre [7], s'assurent de fiefs à partir desquels ils recrutent et mènent des opérations de guerre. Le peuple corse emprunte les chemins de la guerre à une époque où l'histoire a besoin de guerriers, et son identité se forge ainsi dans les épreuves. À l'origine, ces guerriers forment, en tant que mercenaires, des compagnies non permanentes. Intégrés dans les « bandes de Piémont », ils servent au XVIe siècle les ambitions du roi de France en Italie, mais aussi dans l'île avec le plus marquant d'entre eux, Sampiero. Une fois encore, les rivalités des dominants commandent le destin de l'île, et les divisions insulaires ne leur permettent pas de renverser son cours quand vient pour eux l'heure de la paix. Pendant cent cinquante ans, les Corses se résignent, mais leur aventure militaire se poursuit, cependant qu'ils font valoir leur courage, leur fidélité au serment prêté, leur passion de l'honneur et leur amour des armes, épuisant ainsi la révolte qui les habite. De 1569 jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne, les Corses combattent dans des régiments de gentilshommes au service du roi de France. Au XVIIIe siècle le destin de l'île, une fois encore, bascule. Une banale rixe opposant des paysans à des collecteurs d'impôt génois inaugure une guerre de quarante ans. Si Gênes, qui n'a pas su se concilier les Corses, choisit la répression, elle n'en a pas les moyens et l'intervention d'autres puissances internationalise la révolte. Sous la conduite d'un leader éclairé, la Corse se dote d'un état aux institutions avancées pour son époque.

6. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, Paris : P. U. F, 1976, 221 p., coll. « L'historien », Ire partie, « Nation et Armée », ch. Ier, « La Place des armes dans la société d'Ancien Régime », p. 13.

7. Perré, Jean, *La Guerre et ses mutations*, Paris : Payot, 1961, 374 p., t. I, « Des origines à 1792 », ch. IV « La Guerre de Cent Ans et les prodromes des temps nouveaux », p. 186.

Depuis le XVIe siècle, lorsque Philippe II était l'allié de Gênes, les partenaires ont changé, mais l'environnement historique – la rivalité des puissances – et l'environnement géopolitique – la Corse marche et bastion – ne sont guère différents. Contre Sampiero, Gênes, porte de l'Italie, a bénéficié du soutien espagnol. Deux siècles plus tard en affrontant la révolte corse elle peut compter sur l'allié français. Louis XV face à la menace anglaise réagit comme Philippe II face à la menace turque. À l'instar de Gênes, qui autrefois a su diviser les notables corses pour en triompher, le roi se crée des affidés et, avec l'armée, la monarchie absolue met en place l'institution nécessaire à sa grandeur.

Celle-ci exprime cette forme nouvelle de vassalité qui lie le noble à son souverain : l'état militaire. Dans cette institution les Corses, peuple guerrier, accomplissent leur destin. Louis XV en recrutant des unités corses forge à partir de cette clientèle l'outil qui prépare l'annexion de la Corse à son domaine, puis, après l'avoir éliminée du concert des nations, son intégration. L'institution militaire joue le rôle qui lui est dévolu, et une fois de plus l'épée pèse de tout son poids dans la balance du Destin. Si elle refuse un jour aux Valois de rompre le lien des Corses avec l'italianité, pour les mêmes raisons de rapports de force, elle le permet aux Bourbons.

PREMIÈRE PARTIE
DU GUERRIER AU SOLDAT

« Les Corses aiment mieux la guerre que l'oisiveté, ils sont aussi courageux que belliqueux. »

PETRUS CYRNEUS (**historien corse du XVIe siècle**).

DUALITÉ DE LA CORSE

Montagne dans la mer, elle affiche un relief à deux ensembles, que complète une dépression centrale :

> *D'Orient en Occident, […] l'île se trouve divisée en deux parties inégales. De très hautes montagnes partagent la Corse : on les appelle généralement les Monts. Toute la partie de l'île […] entre les Monts et l'extrémité du Cap Corse s'appelle Deçà des Monts et on appelle Delà des Monts la partie qui s'étend du côté de Bonifacio* [1].

Ces deux ensembles sont géologiquement différents : le schiste domine à l'est et au nord, le granit à l'ouest. Ambroise Ambrosi-Rostino y voit deux entités aux spécificités bien tranchées : à l'ouest des sommets élevés, à l'est des pentes plus douces. Ce relief, dont l'orientation générale isole les vallées, est une entrave à la libre circulation des hommes et des biens. L'hydrographie aussi les différencie : à l'est se trouvent des cours d'eau plus longs, au débit plus constant, facilitant l'accès à l'intérieur et dont les alluvions constituent le socle fertile de la côte orientale. Le plus important d'entre eux est le Golo, sur les rives duquel se joue souvent le destin du peuple corse. L'implantation d'Alalia, à proximité de l'embouchure du Tavignano, ne peut surprendre, tant elle est inscrite dans les réalités du terrain. Cette dualité ne résume pas la Corse : le Cap, ce promontoire inscrit dans la mer ligure, affirme au cours des âges sa vocation marine qui en souligne l'individualité. Giustiniani l'évoque ainsi :

> *Le Cap Corse est très rocheux mais par contre très populeux et habité par des hommes qui se sont de tout temps adonnés au travail et à la fatigue, sur mer comme sur terre* [2].

1. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, Bastia : (Tours : Impr. de Deslis frères), 1914, VII-607 p., Introduction, « La Terre corse », p. 3.

2. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », Bastia : imprimerie Ollagnier, 1888, 496 p. [Laffitte Reprint 1975], t. I, « Description de cette île d'après Antonio Giustiniani », p. 3-4.

Cette spécificité explique l'intérêt porté aux promesses de la mer [3] par rapport à une terre dont les ressources sont limitées. Ces particularités ne sont pas sans conséquences sociales, économiques et politiques.

DES PREMIERS ÂGES À LA CIVILISATION

Si la Corse préhistorique fut longtemps méconnue et de fait, souvent rangée dans le domaine de la Fable, les archéologues et préhistoriens du XXe siècle, dont Roger Grosjean [4], Lilliu et Schubart [5], ainsi que Jean et Laurence Jehasse [6] ont dissipé l'ignorance où elle était tenue jusqu'alors. Son peuplement peut être daté grâce au carbone 14 et le squelette découvert près de Bonifacio (abri d'Araguina-Senola) témoigne d'une présence humaine au VIIe millénaire. De la lecture des auteurs antiques, entre autres Sénèque, Aristote, Solin, Diodore, Callimaque et Ptolémée, on peut constater l'existence d'échanges entre l'Afrique et les péninsules du bassin occidental de la Méditerranée comme la Sardaigne. D'importants travaux d'anthropologie moléculaire [7] éclairent d'un jour nouveau les origines du peuplement insulaire. Ils permettent, en recensant les caractéristiques génétiques [8], d'identifier les mouvements de population [9]. Les fréquences géniques ont été comparées par analyse des échantillons de population originaires du Latium, de la Toscane, de la Sicile, de l'Espagne, de la France et de la Grèce, avec ceux provenant du pays Basque, de la Sardaigne (dont la Gallura, région nord de la Sardaigne avec laquelle les populations corses ont eu des contacts fréquents, et dont le parler est très proche du corse parlé dans l'Au-delà des monts) du nord et du centre de la Corse. Pour les auteurs les populations corse, sarde et basque se distinguent génétiquement des autres populations étudiées [10]. L'insularité favorisant d'après eux le maintien des gènes ancestraux, ils insistent sur le peu de répercussion génétique de la colonisation romaine. Une étude récente [11] démontre que

3. *Id.* p. 5.

4. Grosjean, Roger, *La Corse avant l'histoire*, Paris : Librairie Klincksieck, 1966.

5. Lillui, G., et Schubart, H., *Civilisations anciennes du bassin méditerranéen*, Paris : Albin Michel, 1960.

6. Jehasse, Jean, Jehasse, Laurence, *Aleria antique : Historique et guide du musée archéologique Jérôme Carcopino*, Association des amis du musée d'Aleria / CRDP de Corse, nouvelle édition 1997, 88 p.

7. Varesi, L., Memi, M., Christiani, M.-L., Mameli, G.-E., Succa, V., Vona, G., « Anthropologie moléculaire de la population corse ; étude de 200 échantillons retenus de sujets ayant au moins trois générations dans l'île », *B.S.S.H.N.C.,* 1996, n°672-673, p. 131-140.

8. Tofanelli, S., Taglioli, M., Varesi, L., Paoli, G., « Genetic History of the Population of Corsica (Western Mediterranean) as Inferred from Autosomal STR Analysis », Hum Biol. 2004, PubMed-indexed for MEDLINE.

9. Grimaldi, M.-C., Crouau-Roy, B., Amoros, J.-P., Cambon-Thomsen, A.,, Carcassi, C.,, Orru, S., Viader, C.,, Contu, L., « West Mediterranean Islands (Corsica, Balearic Islands, Sardinia) and the Basque Population : Contribution of HLÀ class I Molecular Markers to their Evolutionary History », *Tissue Antigens*. 2001 Nov ; 58 (5) : 281-92. PMID : 11844138 [PubMed-indexed for MEDLINE].

10. *Ibid.*

11. Falchi, A., Giovannoni, L., Calo, C.-M., Moral, P., Vona, G.,Varesi, L., « Genetic History of Some Western Mediterranean Human Isolates Through DNÀ HVR1 Polymorphism », *Journal of Human Genetics*, 2006 ; 51 (1) : 9-14. E-pub 2005 Nov 24. Review 17 (6), 765-772 PMID : 16307178 [PubMed-indexed for MEDLINE].

l'occupation de la Méditerranée débute à la fin du Paléolithique, et confirme la parenté génétique des deux populations corse et sarde, qui conservent encore des caractéristiques typiques du Paléolithique, bien que ces îles soient culturellement, géographiquement et historiquement proches de la Péninsule [12]. Au VIe millénaire des vestiges de céramique ou d'outils dans des sites disséminés attestent d'une dispersion du peuplement. Au IIIe millénaire la mise à jour de sites comme Cuccuruzzu met en évidence une activité céréalière et la pratique de l'élevage extensif, lors même qu'apparaît un habitat que protège une enceinte. Pour Roger Grosjean,

> *les néolithiques corses étaient des agriculteurs et des éleveurs d'ovidés, vivant le plus souvent en paix, leurs villages n'étaient pas retranchés* [13].

À l'âge du bronze, une influence extérieure ne peut être éludée car l'usage de ce métal induit un courant d'échanges. Le nombre de monuments découverts fait du site corse l'un des plus riches de cette époque. Sur le site de Filitosa, pour Roger Grosjean, les menhirs à forme humaine, auxquels au bronze récent succèdent des statues anthropomorphes armées, sont « le symbole de l'affrontement de la civilisation mégalithique pastorale et artistique et de la civilisation torréenne [14] ». Porteuses d'objets-armes, ces statues sont typiques des Torréens, dont l'habitat se complète d'enceintes fortifiées. L'hypothèse a été soulevée « de voir dans ce culte du chef une caractéristique fondamentale de la civilisation corse [15] ». Peut-on dater de cette époque, à l'entrée de la protohistoire, la vocation guerrière du peuplement insulaire ? Une hypothèse qui, sans pouvoir être affirmée, s'inscrit dans l'âge du guerrier dont parle Claude Barrois :

> *Dès les premiers groupes à vocation agricole de l'époque néolithique dont les richesses suscitaient des razzias […] une classe de guerriers protecteurs apparut* [16].

À partir surtout du Ier millénaire, contemporaines de l'âge du fer, se développent des relations péninsulaires, tandis que s'ouvre l'ère de l'Histoire.

Les Phéniciens, peuple de marins et de commerçants apportant l'écriture, fondent au VIe siècle av. J.-C. Un comptoir sur la côte orientale de l'île. Est-ce à eux que l'on doit l'origine du mot *Corsica* [17] par référence à Kurnos la Phénicienne dont parle Callimaque ?

Le lieu s'y prête avec un abri, l'étang de Diana, une plaine fertile, un fleuve, le

12. Les échantillons testés concernent l'Andalousie, les Baléares, la Corse du sud, le Maroc, en Sardaigne la Gallura et la province de Nuero, et enfin la Toscane.

13. Grosjean, R., La Corse avant l'histoire, op. cit., p. 23.

14. *Id.*. p. 48.

15. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, Paris : Robert Laffont, 2001, 494 p., ch. I « Préhistoire et protohistoire », p. 53.

16. Barrois Claude, Psychanalyse du guerrier, op. cit., p. 58.

17. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 93. Le chroniqueur évoque des mythes légendaires : le fils d'Hercule, nommé Cyrnos, y aurait abordé en 1456 av. J.-C. et une femme nommée Corsica, passée dans l'île à la recherche d'un taureau, fut suivie par sa famille qui, s'y installant, lui aurait donné son nom. Cependant pour lui l'origine en est à rechercher chez les Grecs. Si ce texte demeure discutable, car il se situe entre légende et réalité, il n'en demeure pas moins qu'il permet l'approche du haut Moyen Âge corse.

Tavignano et des forêts proches. Alalia inaugure une étape nouvelle, mais qui va concerner seulement les sites accessibles, laissant le reste de l'île dans son isolement, autre phénomène pérenne qui fait la rudesse de la vie et des mœurs. Les convoitises ne vont pas manquer. En 565 av. J.-C., des Grecs venus d'Ionie y installent un établissement permanent. Mais sur les rives de la Toscane s'est constituée une ligue de douze cités dont le développement commercial est à l'origine de la thalassocratie étrusque (616-509 av. J.-C.). L'hostilité des Étrusques, alliés aux Carthaginois, les contraint à abandonner la Corse, mais l'influence hellénistique laisse des preuves tangibles, on lui doit l'introduction de la vigne et de l'olivier, l'ouverture sur les régions qui bordent le bassin occidental de la Méditerranée. Étrusques, Carthaginois, Grecs et population locale coexistent sur ce site, qui n'est pas isolé. En 474 Syracuse a créé plus au sud un préside côtier, après qu'elle eut défait les Étrusques. Les Carthaginois s'étant rendus maîtres de la Sicile (278-276), la Corse, ou du moins sa côte orientale, passe sous leur contrôle. C'est à la faveur des guerres Puniques que Rome prend pied en Corse, après avoir au IVe siècle absorbé les Étrusques.

Ainsi l'implantation romaine en Corse ne doit rien au hasard, elle est la conséquence d'une décision politique fondée par la situation de l'île qui en fait tout l'intérêt stratégique. De 259 à 203 de furieux combats opposent Carthaginois et Romains, sur terre et sur mer. Aleria en fait les frais, ce qui nécessite sa reconstruction lorsque la menace punique est écartée, mais la population locale n'en sort pas indemne. En 163 Rome a imposé sa domination, au prix de révoltes récurrentes, exigeant un effort militaire d'importance (de 259 à 173 plus de cent mille hommes auraient été nécessaires) mais Michel Vergé-Franceschi, se fondant sur la faible démographie insulaire (30 000 âmes), objecte que cet effort militaire est aussi nécessité par les affrontements récurrents qui mettent aux prises Rome et Carthage entre 259 et 203 [18].

Il n'en demeure pas moins que ces autochtones, confrontés au colonisateur romain (qui ne se contente pas d'un préside côtier, mais impose à l'île ses soldats, ses colons et son administration), si l'on en croit Strabon ne supportent pas de vivre dans la servitude et ne seront soumis qu'avec le temps. Qui sont ces hommes ? Ptolémée individualise une organisation faite de douze tribus, composée des peuplements successifs ibère, grec, étrusque pour ne citer que les mieux connus [19], vingt-quatre cités outre les colonies d'Aleria et de Mariana et quatre ports. Comment vivent-ils ? L'activité agropastorale est prédominante, fournissant lait et viande ; bois et poissons complètent ces ressources, sans omettre le miel et la cire, l'abeille trouvant dans l'île des conditions favorables. Tite-Live raconte qu'une révolte de ces populations contre les Romains est réprimée et que pour prix de leur soumission les Corses doivent fournir, outre des otages, cent mille livres de

18. Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de Corse : le pays de la grandeur, op. cit., p. 73.

19. Mathieu-Castellani, Gisèle, *La Représentation de la Corse dans les textes antiques : du miel et du fiel*, *op. cit.*, ch. III : « La Corse entre histoire et légende », p. 115.

cire. Après la formation avec la Sardaigne d'une circonscription unique en 221, l'histoire de la Corse au IIe siècle est marquée par la mandature de Caton l'Ancien, qui y exerce son magistère de 198 à 184. Tite-Live oppose cette période où règne la paix romaine aux années qui suivent où se renouvellent des incidents sanglants. Si l'annexion s'imposait pour des raisons stratégiques, celle-ci s'accompagne d'une rudesse toute militaire. Si on y ajoute les excès de fonctionnaires prévaricateurs, ces révoltes qui s'échelonnent sur une dizaine d'années entre 181 et 172 av. J.-C., s'expliquent aisément. Tandis qu'Aleria prospère, à la fois base militaire et carrefour d'échanges avec les îles, dont les Baléares, le continent africain et la Péninsule, d'autres établissements, comme Mariana (100 av. J.-C.), sont fondés. La romanisation va progresser : de nombreux facteurs y concourent. La côte orientale ayant été déclarée *ager publicus*, on y assiste à l'installation de nombreux vétérans, phénomène qui se perpétuera sous l'empire. À la fondation de nouvelles colonies et à la mise en place d'une administration, s'associent l'usage du latin, la conversion à la religion des occupants, alors que les autochtones descendent vers les plaines littorales. C'est à ce moment-là que débute l'émigration : certains contractent un engagement dans les troupes auxiliaires ouvertes aux non-citoyens, ou servent comme marins, tandis que d'autres émigrent vers la Péninsule. Le dernier siècle voit Rome en proie à la guerre civile. Sylla affronte Marius en 88 av. J.-C., puis abdique en 79 et Pompée lui succède, mais après avoir partagé le pouvoir avec César, il le combat. Après l'assassinat de ce dernier en 44, Octave, neveu de César, fait alliance avec Marc Antoine et écrase la flotte de Pompée à Nauloque puis, se retournant contre Marc-Antoine et son alliée Cléopâtre, triomphe d'eux à la bataille d'Actium en 31 av. J.-C.

Ces deux victoires navales, quatre ans plus tard, lui apportent la dignité d'Auguste que lui confère le Sénat et le font maître de la Méditerranée [20]. Ce titre d'Auguste lui confère l'*auctoritas*. Protégé par les dieux, il a en apanage, la puissance et l'autorité : il est le *princeps*. Ce régime autocratique, qui s'étend au domaine religieux, voit l'abaissement du Sénat et l'émergence d'une nouvelle classe dirigeante issue des notables des villes et des colonies d'Italie.

L'Empire romain est né et, fort de sa puissance à la fois terrestre et maritime, va s'étendre des colonnes d'Hercule au Moyen-Orient, de la Méditerranée au Danube, et réaliser l'intégration des peuples qui adhèrent à la civilisation de l'*Urbs*. L'édit de Caracalla accorde en 212 le droit de cité romain à tous les habitants de l'empire. Réussite de la romanisation, cette ascension provinciale manifeste la montée des forces centrifuges. L'Occident médiéval héritera de cette lutte : unité ou diversité, Chrétienté ou nations [21].

20. Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Seuil, 1998, 2001², 501 p., 1re partie « La Méditerranée antique », p. 91.

21. Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris : Arthaud 1964, Flammarion 1982², 366 p., coll. « Champs », 1re partie, « Du monde antique à la Chrétienté médiévale », ch. I : « L'Installation des barbares (Ve-VIIe siècle) » p. 12.

L'empereur est à la fois chef des armées, pontife religieux, législateur et juge suprême. Cette concentration du pouvoir va de pair avec une centralisation administrative, fondant une civilisation commune qui pour trois siècles assurera une période de paix qui se révélera la plus longue de l'histoire. Paix compromise dans la seconde moitié du IIIe siècle par les tribus barbares postées sur le Danube, mais ce n'est qu'au siècle suivant que la migration des Goths inaugure la période des invasions qui aboutiront à la fin de l'empire.

Il est créé trois sortes de provinces : les provinces sénatoriales (celles qui n'ont aucune légion), les provinces impériales (les plus nombreuses, qui hébergent une ou plusieurs légions), et enfin les provinces procuratoriennes. L'avènement de l'empire sera bénéfique à l'île [22] qui sera détachée de la Sardaigne (probablement vers 6 apr. J.-C.). Elle est dévolue à un procurateur résidant à Aleria, fonctionnaire à qui sont confiés la responsabilité administrative de l'île puis ultérieurement le commandement des troupes qui y sont stationnées. Faut-il y voir la reconnaissance de l'importance de la base corse bien placée sur les routes maritimes, en raison du rôle déterminant joué par les flottes de guerre lors des guerres civiles ? C'est probable, pour les Corses « peu nombreux, et largement ouverts aux influences extérieures [23]... ». Cette romanisation, bien que l'intérieur ait été rendu pour partie accessible, reste limitée aux colonies côtières prospères où le latin est langue d'usage. Les recherches archéologiques démontrent qu'à cette époque on assiste à la dispersion d'un habitat qui est occupé du Ier au Ve siècle. Sur les 1 400 ha de plaine de Lucciani, comme l'indique Istria, cent dix sites ont été recensés autour de la colonie de Mariana [24]. Ces colonies n'en sont pas moins le point d'appel d'une émigration qui est « interne, vers la ville voisine où l'armée et l'administration romaine offrent leurs débouchés, externe, abondamment attestée sur tout le bassin méditerranéen [25] ».

On assiste parallèlement à une acculturation linguistique à partir du substrat tyrrhénien qui va se latiniser [26]. Quant à l'engagement militaire [27], il va être favorisé par la professionnalisation des légions, dorénavant recrutées par le biais d'engagements volontaires, seul l'ordre équestre restant soumis à l'obligation du service personnel. La provincialisation de l'empire progresse et, déjà sous le règne

22. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, Bastia : (Tours : Impr. de Deslis frères), 1914, VII-607 p., p. 47 : « La fondation impériale de César et l'avènement d'Auguste furent un bienfait pour les provinces... La romanisation de la Corse s'étendit vers l'intérieur. »

23. Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de Corse : le pays de la grandeur, op. cit., t. 1, p. 74.

24. Istria, Daniel, *Pouvoirs et fortifications dans le nord de la Corse, XIe-XIVe siècle*, Ajaccio : éditions Piazzola, 2005, 517 p., 2e partie : « Les Antécédents : la Corse de l'Antiquité à l'aube du XIIe siècle ; l'héritage de la colonisation romaine », p. 59.

25. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, *op. cit.* p. 80.

26. Marchetti, P., *Corse : la langue corse*, Paris : Hachette, 1983, coll. « les Guides bleus », p. 60.

27. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.* p. 81 : « Alors les Corses s'adonnèrent à ce métier des armes qui leur a toujours souri. » Le musée d'Aleria détient une preuve de cet engagement militaire.

de Claude, la citoyenneté romaine n'est plus majoritairement l'apanage des Italiens. Sous Hadrien (117-138) le recrutement des légions devient régional, puis sous Commode la *recommendatio* (capital en numéraire) se substitue à la distribution de terres aux vétérans, mais c'est Caracalla, en 212, qui accorde à tous ses sujets la citoyenneté. Ainsi de l'Urbs des origines on aboutit à un empire dont les possessions sont égales en droit, mais la militarisation du pouvoir qui en est concomitante va le fragiliser.

Les causes du déclin, contemporaines des invasions barbares, sont multiples [28]. Il y a tout d'abord une crise sociale qui voit la population des campagnes migrer vers les villes pour y trouver assistance. Une crise militaire ensuite, due à la pression des barbares, qui entraîne une crise politique mettant en péril l'institution impériale soumise à la loi des légions. Des crises, économique et monétaire, enfin, dues à l'inflation des dépenses militaires et aux moindres rentrées fiscales pour ne citer que les principales. En 476 le dernier empereur est déposé, mais Rome durant ces quatre siècles a imprégné le monde de sa culture, et, tout en respectant les identités des peuples qu'elle a soumis (langues, organisation sociale, cultes), s'est incorporé leurs apports, tandis que l'organisation en cités, son mode de vie, ont été les substrats de cette civilisation :

> *La formation d'une civilisation commune à la Méditerranée ne fait pas pour autant disparaître les aspects spécifiques régionaux* [29].

Mais cette influence ne s'étend pas au domaine religieux qu'investissent les religions du Salut. Face à la décadence de l'autocratie romaine et à sa dérive théocratique qui n'a rien à leur opposer, elles vont coloniser l'Europe, et y jouer un rôle politique dominant en s'assurant le concours de guerriers acquis à leur message.

De la romanité chrétienne aux seigneurs de la guerre

À ses débuts le christianisme est essentiellement urbain, et sa diffusion dans la population rurale où les rites païens restent vivants s'étalera sur plusieurs siècles :

> *Cet attrait pour les religions orientales s'explique par leurs promesses de salut, telle la religion de Mithra, culte solaire iranien, qui prêche une morale humaniste fondée sur la lutte du Bien et du Mal* [30].

La christianisation de la Corse sera lente. Des marins et des soldats en sont les vecteurs mais aussi des chrétiens fuyant les persécutions depuis l'incendie de Rome en 64 dont Néron les a rendus responsables, ne leur laissant d'autre alternative que le martyre ou l'apostasie. En 284 un Illyrien, Dioclétien, est porté à la magistrature suprême. Le régime impérial dérive vers un autocratisme où l'institution militaire joue un rôle déterminant, tandis que la personne de l'empereur devient un objet de culte [31], favo-

28. Milza, Pierre, *Histoire de l'Italie*, Paris : Fayard, 2005, 1089 p., p. 122-123.
29. Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, ch. IV, « À la recherche d'un équilibre », p. 108.
30. Milza, Pierre, *Histoire de l'Italie*, *op. cit.*, p. 145.
31. *Id.*, p. 97-99.

rise les persécutions. C'est ainsi que, dès le IIIe siècle, le martyrologe comporte des saintes originaires de Corse, parmi lesquelles sainte Dévote. Ses successeurs seront plus tolérants, dont Galère, qui en 311 autorise le libre exercice du culte, mais c'est Constantin, après s'être converti, qui par l'édit de Milan en 313 érige le christianisme en religion d'État. Il en fait respecter la pureté doctrinale en obtenant la condamnation de l'arianisme au concile de Nicée en 325, après avoir reconstitué l'unité de l'empire en 324. Au Ve siècle les quarante-six évêques chassés d'Afrique en 434 par les Vandales et réfugiés en Corse participent à son extension [32], et c'est à cette même époque que la papauté considère la Corse avec attention [33]. Grégoire le Grand substitue son administration à celle des fonctionnaires impériaux, fait gérer avec soin les domaines pontificaux : base de la future puissance pontificale, s'applique à maintenir l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir civil de Constantinople et dénie à son patriarche de se parer du titre d'œcuménique. Grégoire le Grand [34], qui a dû son avènement, en 590, aux catastrophes qui accablent l'Italie (inondations, peste, invasion lombarde), se donne les relais nécessaires pour christianiser un peuple encore acquis au paganisme par la création d'églises, aux points de rencontre des chemins et de monastères. Il en résulte un maillage du territoire qui donne naissance aux piévanies [35]. Il jette ainsi les bases de la future intégration de la Corse au domaine pontifical, qui aura lieu à partir du VIIIe siècle. Le christianisme s'étend de la frange côtière (Aleria et Mariana sont parmi les premiers évêchés fondés) vers l'intérieur et achève, avec l'évangélisation, la latinisation de l'île.

Venus de Scandinavie ou de l'Orient [36], fuyant l'envahisseur et poussés par certaines nécessités (modifications climatiques, inadéquation entre démographie et ressources), les Barbares arrivent aux limites de l'empire après une longue migration qui leur a fait acquérir, au contact d'autres cultures, savoir-faire, techniques et expression artistique. Leur tactique guerrière est fondée sur la mobilité, et la lourde légion romaine, pour les combattre, en adoptera l'organisation et les méthodes. Au contact de la Chrétienté ils se convertiront, mais leur adhésion à l'arianisme, facteur de discorde après le concile de Nicée, fera d'eux des hérétiques, ce qui ne sera pas sans conséquences politiques. Cependant leur acculturation survient :

32. La Foata, Mgr de, « Recherches et notes sur l'histoire de l'Église en Corse », *BSSHNC* n°169-172, 1895, 392 p., p. 6.

33. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 64.

34. Grégoire le Grand substitue son administration à celle des fonctionnaires impériaux et fait gérer avec soin les domaines du Saint-Siège, base de la future puissance pontificale ; il s'applique à maintenir l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir civil de Constantinople et dénie à son patriarche le droit de se parer du titre d'œcuménique.

35. La *piève* (du latin *plebs*) désigne le lieu de culte où se rassemblent les fidèles autour du prêtre *(presbyter plebanus)*.

36. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de la Corse : pays de la grandeur*, *op. cit.*, ch. II, « Les Corses héritiers d'un extraordinaire Melting Pot. Entre Lombards et Sarrasins », p. 90-91.

Le plus puissant d'entre eux [i. e. des rois barbares*], Théodoric, prend le nom de Flavius, écrit à l'empereur :* ego qui sum servus vester et filius *[moi qui suis votre esclave et votre fils* [37]*].*

Mais ils laisseront derrière eux un héritage de violence qui va imprégner l'Occident médiéval.

L'île, malgré le relatif isolement que lui confère l'insularité, subit le joug des barbares, avec pour conséquences, à terme, la ruine des colonies littorales, l'exode des populations soit sur la terre ferme, soit dans l'intérieur inaccessible, et le recul de la christianisation. Ces prédateurs ont laissé peu de traces dans l'île et les documents les concernant sont pauvres ou absents. Les Vandales, dont la flotte a besoin de points d'appui, se font reconnaître par Byzance la souveraineté sur l'île. Il semble que l'on puisse attester qu'ils se sont avancés vers l'intérieur. Ils en tireront du bois et y déporteront les chrétiens d'Afrique qu'ils persécutent.

Les Byzantins leur succéderont en 534, mais seront dépossédés de l'île par les Goths de Totila. La défaite de ce dernier, en 552, permet aux Byzantins de Narsès de reprendre la Corse, qui est rattachée au diocèse d'Afrique. Les fonctionnaires byzantins, outre des exactions nombreuses, soumettront les Corses à des impositions si lourdes que Grégoire le Grand se fera l'interprète de leurs doléances auprès de l'empereur. Byzance ne va laisser aucune trace de son passage. C'est à cette époque que les populations du littoral se replient vers l'intérieur, et que le pape encourage la construction de lieux de culte. Après les colonisateurs byzantins, au VIIe siècle surviennent les Lombards. On peut dater des invasions hongroises de la fin du IXe siècle la déliquescence de l'autorité impériale qui s'accompagne de la « privatisation » des prérogatives régaliennes.

Elle se fait au profit de ceux qui assurent la mission de protection des populations : l'Église et ses évêques, les comtes et ceux qui leur sont subordonnés. Le pape Étienne II (752-757), à la faveur d'un faux, le *Constitutum Constantini*, se voit reconnaître par Pépin le Bref en 754 la souveraineté de territoires arrachés aux Lombards, ce qui lui permet de bâtir sa puissance temporelle. Parmi eux la Corse [38], où l'Église, qui entretient des rapports étroits avec l'île, s'est acquis un important domaine foncier. Engagement que Charlemagne reprend à son compte en 774. Les Sarrasins, qui commencent à essaimer en Méditerranée, apparaissent en Corse au siècle suivant. Devant la menace qu'ils créent, le pape va faire appel aux Francs qui lui ont reconnu la propriété de l'île.

Les Arabes, dès le VIIe siècle, s'inspirant de l'exemple byzantin, se dotent d'une force navale et après s'être assurés des ports syriens et égyptiens, se donnent pour objectif les îles de la Méditerranée. Ils apparaissent en Corse en 806. La romanité

37. Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, *op. cit.*, ch. I, « Installation des barbares », p. 18.

38. Scalfati, Silio, P.P., *La Corse médiévale*, Ajaccio : éditions Piazola, 1994, 430 p., ch. 11 : « Stranieri nella Corsica medioevale », p. 251 : *« Legata al regno Italico attraverso l'organisazione politica Toscana, la Corsica ebbe tuttavia, dopo Gregorio I° e fino a Gregorio VII, scarsi rapporti con la Chiesa di Roma, il cui vescovo possedeva nell' isola importanti proprietà fondarie. »*

chrétienne menacée, la papauté fait appel aux carolingiens dont la flotte les contraint au repli. Ce n'est que partie remise, et les années suivantes ils sont de retour sur les côtes qu'ils pillent à plusieurs reprises, avant de s'y installer en 811. Curieusement, alors qu'au IXe siècle, hormis Constantinople, les grandes villes de la Méditerranée sont comprises dans l'espace arabo-musulman où « elles constituent un réseau qui est l'ossature du grand espace politique et économique crée par la conquête [39] », il n'y a rien de tel en Corse. Ce qui semble accréditer l'idée qu'elle ne fut pour eux qu'un refuge et un repaire, mais les conditions locales comme la pauvreté des ressources, et une population peu nombreuse, peuvent l'expliquer : de ces bases corses ils mènent des raids incessants. Il semble que l'islamisation des autochtones ait été menée parallèlement. L'installation d'une flotte de raid sarrasine menaçant les rivages tyrrhéniens fait obligation à l'empereur, protecteur du Saint-Siège, d'intervenir. En 828, Boniface II, qui est à la fois comte de Lucques, de Pise et de Luni, est chargé de la défense des côtes de la mer Tyrrhénienne, ce qui place la Corse sous son autorité. On lui doit la fondation de Bonifacio, place stratégique aux confins maritimes de la Corse. En 846 la Corse est placée sous l'autorité de son fils, Adalberto Ier, marquis de Tuscia (ce fief est l'ancienne Étrurie), désigné comme défenseur du patrimoine de Saint-Pierre par l'empereur Charles III.

Ses successeurs confirmeront à la noblesse toscane ce rôle de tuteur de l'île. Les interventions des carolingiens n'ont pas de suites durables, faute de moyens suffisants ; il s'ensuit une émigration vers la péninsule et le repli dans les montagnes. Les Sarrasins n'abandonnent la Corse qu'en 1016, après que les Pisans aient infligé à leur flotte une défaite décisive. De leur passage dans l'île subsistent des traces laissées dans la toponymie, dans de nombreux patronymes et dans la langue corse parlée aujourd'hui [40].

Les flottes des marquis de Tuscia ont fini, en dissuadant les corsaires sarrasins, par rétablir la sécurité au XIe siècle. Les seigneurs toscans, puis ligures, sont détenteurs de domaines dans l'île. Leurs succès militaires et leur richesse foncière sont des conditions favorables à la création de fiefs. Deux familles puissantes peuvent être individualisées : les Obertenghi [41], d'origine toscane, propriétaires de domaines en Corse dès le XIe siècle, établis dans l'En deçà des monts et les Cinarchesi, possesseurs de fiefs dans l'Au-delà des monts, dont la filiation remonterait

39. Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.* ch. VII, « Méditerranée byzantine ou Méditerranée arabe », p. 153.

40. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de la Corse : pays de la grandeur*, t. I, 1re partie, « Des origines aux temps de Sampiero », ch. II, p. 96.

41. Oberto Ier, petit-fils présumé d'Adalberto est en 950 désigné marquis de la marche de Ligurie orientale, comte de Luni ; il a la tutelle de la Corse, qui est dès lors incluse dans la marche de Ligurie. On voit en lui le fondateur de la famille des Obertenghi, qui se divise en quatre rameaux : Este, Malaspina, Pallavicini et Massa.

au Juge de Corse [42], et dont Giudice de Cinarca serait l'héritier. Enfin, dans le Cap, apparaît une féodalité ligure : les da Mare et les Avocari de Gentile. À leur côté existe, outre une seigneurie faite de familles de moindre lignage, la féodalité ecclésiastique des évêchés [43] et des monastères. On peut dater de cette époque, où le recours aux armes apparaît comme une nécessité, l'affirmation de la vocation guerrière de ce peuple dont le terroir, foyer de guerres locales, est un enjeu militaire pour des intérêts extérieurs. En 1077, Grégoire VII rappelle les droits de la papauté sur l'île :

> *Vous savez bien, mes frères, et vous aussi mes fils, qui m'êtes si chers en Jésus-Christ, qu'aux yeux de beaucoup de peuples l'île dont vous êtes les habitants appartient d'une manière certaine par droit de propriété au Saint-Siège.*

L'évêque de Pise [44], Landolphe, est nommé vicaire apostolique de Corse avec pour mission d'y faire respecter la souveraineté pontificale. Sa démarche se fonde sur la donation de Constantin, car la Corse figure parmi les territoires dont la possession est reconnue au Saint-Siège sous l'indication *Lunis cum isola Corsica* [45]. Le premier à porter le titre de marquis de Corse est Ugo (1095-1124) descendant d'Alberto IV Rufo comte de Luni et marquis de Massa. Successeur des Carolingiens, soucieux de rétablir l'autorité impériale, le Saint-Empire romain germanique [46] protecteur de la Chrétienté va entretenir des rapports contrastés avec la papauté. Faisant partie du Royaume d'Italie, donc de l'empire, la Corse va subir les conséquences des mutations du pouvoir impérial et des relations qu'il entretient avec le pouvoir pontifical et à ce titre, elle sera partie prenante dans la lutte opposant guelfes et gibelins.

Dans sa *Cronica*, Giovanni Della Grossa (1388 ? - 1464 ? [47]) fait remonter la noblesse insulaire à Ugo Colonna, envoyé par le pape pour en chasser les Mores [48] :

> *Ayant si bien réglé les affaires de Corse le comte Ugo, laissant dans l'île Bianco comme lieutenant, passa à Rome [...] le pape le confirma dans la possession de sa conquête, lui et successeurs, à la condition que la Corse resterait toujours sous la protection de l'Église.*

42. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, p. 90 : « Kurnou Archôn [archôn *désigne l'attributaire d'une fonction judiciaire*], fonctionnaire byzantin, qui, resté dans l'île, aurait transmis ce titre à ses descendants. »

43. Vescovato, village de Haute-Corse au nom évocateur en porte témoignage.

44. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 81.

45. Istria, D., *Pouvoirs et fortifications dans le Nord de la Corse XIe-XIVe siècle*, *op. cit.*, p. 148-150 : « S'appuyant sur ce document [*les papes*] ne pouvaient que reconnaître et considérer qu'il était légitime que les marquis de Massa, héritiers du titre de comte de Luni porté par Oberto Ier dès la fin du Xe siècle, aient eu des responsabilités militaires, judiciaires et administratives en Corse. »

46. C'est à la mort d'Otton Ier, en 973, qu'apparaît la désignation de Saint-Empire romain germanique. Les ottoniens (dont Otton III) confirment, après Pépin le Bref, Charlemagne et Louis le Pieux III, la donation de Constantin.

47. Notaire puis greffier à la cour de Cinarca, Giovanni Della Grossa achève sa carrière comme lieutenant commissaire de l'Au-delà des monts. Juriste et lettré, impliqué dans la vie politique grâce aux fonctions qu'il a occupées, il laisse une *Histoire de la Corse* qui constitue pour l'étude de cette époque une source non dénuée d'intérêt.

48. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 113. Rédigeant sa *Cronica* des siècles plus tard, Giovanni Della Grossa va permettre à de nombreuses familles d'affirmer l'ancienneté de leurs titres nobiliaires, ce qui explique l'intérêt qu'il porte à ce personnage mythique.

Dans ce texte, où la réalité historique est souvent contestable (comme c'est le cas concernant Ugo Colonna), deux points méritent d'être soulignés : tout d'abord l'adoubement sanctifiant le guerrier qui se fait par son suzerain, l'empereur, et qui confère à celui qui le reçoit la reconnaissance de sa condition. Ensuite l'affirmation de la souveraineté du Saint-Siège sur l'île. Descendant des Obertenghi et comme tel détenteur du pouvoir comtal, Arrigo, « surnommé Bel Messere parce que la nature lui avait donné la beauté du corps aussi bien que toutes les autres qualités [49] », tient d'eux le pouvoir comtal : en réalité il se limite à l'En deçà des monts. L'île, vivant isolée, bénéficie d'une indépendance de facto, bien qu'appartenant en droit au Royaume d'Italie, ce qui n'est pas sans conséquences. À la mort d'Arrigo Bel Messere le pouvoir comtal va se dissoudre. L'enjeu est la perception de l'accato (qui est à l'origine un tribut en échange d'une protection). Cette dissolution du lien de vassalité s'étend à l'ensemble hiérarchique : la seigneurie banale est née, dont l'origine est pour certains à rechercher dans les chefferies de village [50]. Comme cet Orso Alamanno, seigneur aux mœurs rudes, qu'évoque Giovanni della Grossa [51], et qui a rassemblé autour de lui parenti et clienti. C'est ce qui explique que l'histoire de la féodalité corse ne soit qu'une longue suite de conflits entre entités claniques fondées sur le lignage et les liens patrimoniaux. Pour Ambroise Ambrosi-Rostino,

> *les Corses sont retombés dans leur ancienne barbarie. Ils se sont groupés en petites communautés indépendantes [...] Les sentiments violents l'emportent* [52].

Seul compte le nombre de clients accourus volontairement ou attachés au chef par les liens du sang. Cette chefferie de village de type clanique évoluera ultérieurement vers le féodalisme dont le témoin sera l'*incastellamento*, ensemble fortifié remontant au XIIe siècle mais dont l'extension se fait surtout à partir du XIIIe siècle : fait d'habitations et d'une tour, entourés d'une enceinte, il concrétise un espace de domination. Ces fortifications médiévales, en Corse comme ailleurs, expriment l'émiettement du pouvoir. Favorisé par le relief fait de vallées encaissées, il sera durable, rendra irréalisable l'unité politique et impossible l'émergence d'une monarchie nationale. Pise et Gênes peuvent de ce fait se disputer le contrôle de l'île. La papauté investie de la souveraineté de la Corse, les communautés chrétiennes, les pièves, s'organisent, donnant par extension à ceux vivant en leur sein le nom de *pieveggiani* :

> *Dans près de 60 % des cas l'église principale est située au centre géographique de la circonscription religieuse* [53].

49. *Id.*, p.119.
50. Pomponi, F., *Histoire de la Corse*, Paris : Hachette, 1979, p. 51.
51. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 147 : « Orso Alemanno menait une vie dissolue, [...] cédait au désir d'assouvir son avarice et sa brutalité [...] et proposa une loi abominable : toutes les fois que l'un d'eux [i. e. L*es habitants*] prendrait pour femme une jeune fille, celle-ci passerait avec le seigneur la première nuit de ses noces, et lui ferait cadeau le matin du plus gros de ses bestiaux. »
52. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 79.

Le lieu réservé aux sépultures est sanctuarisé : c'est le *campu Santu* [54].

DE LA FÉODALITÉ ARISTOCRATIQUE À LA THALASSOCRATIE DOMINANTE

La féodalité aristocratique

> *Avant l'époque de la domination génoise, on ne peut pas parler en Corse d'un féodalisme complètement développé qui suppose l'existence d'un réseau de villes et la division du travail entre agriculture, artisanat et commerce* [55].

Au début du XIIe siècle, par la mise en place des cinq diocèses, l'autorité pontificale contrôle l'île et son bras séculier est le marquis de Corse Ugo, descendant d'Alberto IV, qui a fait allégeance à l'archevêque de Pise. La Corse s'ouvre sur la Toscane et le féodalisme va transformer durablement la société insulaire. Dans le courant du siècle, le marquisat voit son autorité affaiblie par le conflit qui oppose Gênes à Pise et l'intervention du pape en faveur de la cité ligure. Il en résulte une privatisation du pouvoir qui passe aux mains des féodaux 1ocaux, on peut dater de cette époque l'ère des châteaux dans l'île (l'incastellamento), Cette multiplication des châteaux bien que certains soient la résidence des seigneurs, servent surtout de points d'appui pour assurer le contrôle militaire du territoire. Au XIIIe siècle le pouvoir seigneurial se renforce : il est partagé entre quelques familles qui prennent parti, suivant leur intérêt dans la rivalité qui oppose Pise et Gênes, et les conflits qui les divisent. Ces conflits d'intérêts, ces guerres privées seigneuriales, par leurs exactions, vont susciter des révoltes populaires dont à terme Gênes tirera profit [56]. Le XIVe siècle, miné par les querelles féodales, est une époque charnière pour l'île dont les protagonistes sont les seigneurs du Cap (da Mare, Avogari de Gentile) et au Sud, les Cinarchesi. Face à l'Aragon, Gênes va intervenir dans le cadre de la stratégie défensive qui lui impose de tenir la base corse nécessaire à sa protection. Les seigneurs vont se partager. Partisans de Gênes dans le Cap, ils vont faire, pour nombre d'entre eux, allégeance à l'Aragon dans l'Au-delà des monts. Dans le nord de l'île, où vignes et oliveraies connaissent un développement durable, favorisé par le développement de relations commerciales avec la Terre Ferme, apparaît un popolo grosso fait de notables d'origine rurale à côté des féodaux traditionnels tant laïcs qu'ecclésiastiques. Leur pouvoir qui impose aux *rustici* (les paysans) de lourdes redevances en argent et en nature en échange de l'exploitation de terres cultivables, va générer la révolte. D'abord celle de miséreux les Giovananali qui, dénoncés comme hérétiques, font l'objet d'une répression sans pitié des nobles avec le concours de l'autorité pontificale. À son tour le popolo grosso va s'opposer aux féodaux, et Gênes lui apporte son soutien qui

---

53. Istria, D., Pouvoirs et fortifications dans le nord de la Corse, XIe-XIVe siècle, op. cit., p. 121.
54. Le *champ sacré :* des cimetières à notre époque portent encore ce nom.
55. Scalfati, Silio, P.P., *La Corse médiévale*, *op. cit.*, p. 262.
56. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 208 : « Jamais la République n'avait songé jusque-là à s'emparer de la Corse mais, voyant d'après la requête de ces deux seigneurs [*Gugliemo Delle Rocca et Orlando Cortinchi de Patrimonio*] où en étaient les choses, envoya Gottifredi de Zoaglia avec le titre de maréchal. »

aboutit à la création de la Terre du Commun (ou *Terra del Comune*) et la mise en place d'une nouvelle hiérarchie sociale devenue héréditaire, les *caporali* [57]. Au XVe siècle le déclin de la féodalité, ainsi amorcé, va se poursuivre tandis que les Génois vont renforcer leur emprise. Il va s'ensuivre une lutte à mort qui aboutira à, la disparition des grands feudataires corses tandis que l'Aragon et Gênes vont se disputer l'île.

L'ascension des thalassocraties

L'inféodation de l'île à la république de Pise est le fait de Grégoire VII, lorsqu'il désigne en 1077 comme son vicaire apostolique Landolphe, l'évêque de la cité. Elle est rappelée par la bulle pontificale de 1091, est consacrée par la promotion en 1120 de l'évêché de la ville au rang d'archevêché, et ainsi ses titulaires obtiennent le privilège de consacrer les évêques corses. La souveraineté pontificale n'est pas que spirituelle, le volet temporel étant assuré par les Pisans. La piévanie en est l'ossature ; les pièves dépendent d'un réseau d'évêchés au nombre de six, dont Accia le plus récent, qui couvre le Rostino. À l'apogée de sa puissance, Pise se voit reconnaître le rôle de défendre la Chrétienté par l'empereur Henri V (1106-1125). Aux dires de certains chroniqueurs cette période pisane est une période de stabilité, tandis que les Corses se voient reconnaître les mêmes droits que les Pisans. L'archaïsme d'une société agropastorale vivant enclavée, soumise à la loi des clans familiaux, en est peu influencé. Cette domination pisane, restant limitée, ne couvre pas tout l'espace insulaire comme l'indique Antonetti [58]. Le Cap Corse, la Balagne et Bonifacio, qui font exception, connaissent un courant d'échanges intenses avec la terre ferme, mais insuffisant pour modifier les clivages sociaux traditionnels, alors que la domination pisane lègue à l'île un patrimoine architectural dont églises et ponts restent les témoins actuels.

Les *milites* pisans [59] vont s'adjoindre des combattants corses pour éliminer les Sarrasins de Corse, de Sardaigne et de Sicile et s'emparer des Baléares lors des expéditions qu'elle mène sur les côtes du Maghreb.

Gênes, dont le domaine exploitable entre mer et montagne de terre ferme est limité, est amenée à convoiter la Corse. Elle dispose d'atouts : une noblesse d'origine ligure installée solidement dans le Cap, une flotte en plein essor, une vocation commerciale affirmée. Son domaine exploitable de terre ferme entre mer et montagne est limité, ce qui l'amène à convoiter la Corse. La confrontation se révèle, en ce XIIe siècle, inévitable.

Devant la rivalité des deux cités, qui va jusqu'à l'affrontement armé sur les côtes corses, le pape Calixte II prend la décision, en avril 1123, de partager son do-

57. De *capo*, chef : ces notables, qui favorisent à l'origine la main mise de Gênes sur la Corse, constituent à leur tour une caste héréditaire se livrant aux mêmes abus que les féodaux.

58. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, *op. cit.* p. 130-131.

59. Guerriers formant la *militia* et qui bénéficient, en échange de ce service militaire, de privilèges divers et de revenus tirés des ressources communales.

maine insulaire. Gênes est érigée en archevêché avec pour charge les diocèses de Mariana, du Nebbio et d'Accia, tandis que les trois diocèses du sud (Ajaccio, Sagone et Aleria) restent dans la mouvance de l'archevêché de Pise. Ce jugement de Salomon ne satisfait personne et le conflit va trouver une autre occasion de rebondir quand papauté et empire vont se disputer le pouvoir temporel. Les cités italiennes vont prendre parti. Pise va rejoindre le camp impérial des Gibelins tandis que le Saint-Siège a le soutien des Guelfes auxquels se rallie Gênes qui peut compter sur l'appui de ses vassaux Corses. L'île se trouve ainsi déchirée en deux factions rivales et retourne à son anarchie coutumière. Gênes va s'assurer d'un avantage décisif : elle s'empare en 1195 de Bonifacio, qu'elle peuple de Ligures à qui elle concède une large autonomie et une exemption d'impôts. À partir de ce point d'appui imprenable, comme en feront l'expérience les féodaux du Sud, elle dispose d'une sentinelle veillant sur les atterrages du canal de Corse et de la Sardaigne, et peut étendre sa mainmise sur le sud de l'île. En 1268, les Génois font d'un fortin, installé par un noble du Cap à Calvi, un préside qui conforte leur position dans l'En deçà des monts. Ce préside, doté en 1278 du même statut que Bonifacio, sera le point d'ancrage de la souveraineté génoise en Balagne. Pise est en mauvaise posture, son port s'ensable, son dynamisme commercial s'essouffle, et les Baléares lui sont arrachées par l'Aragon. Ayant perdu le soutien de la papauté, elle est harcelée par les cités voisines de Toscane inféodées aux guelfes car elle a perdu le soutien de la papauté. Cependant elle se va maintenir dans l'île jusqu'à la fin du siècle grâce au soutien de Giudice de Cinarca. La défaite de la Meloria en 1284, où la flotte génoise triomphe de celle de Pise, la défection des féodaux corses, consécutive aux campagnes menées en Corse par les Génois, sonnent la fin de la domination de Pise, qui est entérinée par la trêve qu'elle signe en 1299 avec Gênes.

Pise éliminée, Gênes va se heurter au royaume d'Aragon [60] qui, refoulé par les rois de France sur les Pyrénées où il ne conserve que le Roussillon et la Cerdagne, va lui disputer l'empire de la mer car corsaires et marchands catalans sont partout en Méditerranée. Le roi d'Aragon s'empare des Baléares, de la Sicile en 1282 et affirme ses visées sur la Sardaigne et sur la Corse, que le pape Boniface lui a confiées en 1297 pour faire pièce aux génois. Barcelone, métropole commerciale, forte de sa classe de commerçants, d'armateurs et de banquiers, est à l'acmé de sa puissance au XIVe siècle. Mais les Aragonais, plus intéressés par la Sardaigne, s'accordent en 1325 avec Gênes pour échanger leurs droits respectifs sur les deux îles. Les deux puissances vont entrer en conflit lorsque les seigneurs de la Rocca, se réclamant des Aragonais, ceux-ci débarquent en Corse pour les soutenir. Mais l'entreprise tournera court lorsque Vincentello d'Istria, qu'ils avaient adoubé vice-roi de Corse, capturé par les Génois, sera décapité le 27 avril 1434. Sa disparition marque la fin des tentatives aragonaises de régner sur l'île [61], et avec elle s'amorce

60. Pérez, Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris : Fayard, 1996, 914 p., ch. III « La fin du Moyen Âge », p. 100-102.

61. De cette époque subsiste le titre de roi de Corse, porté par les souverains espagnols.

le déclin de la féodalité corse.

Les visées de Gênes, qui sont d'exigence stratégique, sont anciennes car l'île, qui est une étape vers le Levant, ferme les accès de la mer tyrrhénienne et contrôle les atterrages de la riviera ligure et de la Toscane comme l'a une fois de plus démontrée l'activité des corsaires sarrasins installés sur ses rivages et dont seule la flotte pisane a eu raison. Gênes ne peut accepter, dans ces conditions, que quiconque empiète sur ce qu'elle considère comme un espace stratégique essentiel à sa puissance. Cette vision n'oblitère pas la nécessité pour la République de disposer d'un terroir agricole, qui complète les ressources insuffisantes de la riviera ligure. Restée seule en course, après avoir assuré son emprise grâce aux deux bases de Calvi et Bonifacio (dont la fidélité lui est acquise en raison de leur peuplement ligure), la République est affaiblie par des querelles internes et sa guerre contre Venise. Simon Boccanegra, qui a pris le pouvoir à Gênes, va soutenir en 1356 un soulèvement de notables de l'En deçà des monts, ces derniers fédérés par Sambuccucio d'Alando, qui est las des exactions des seigneurs. Les Corses en 1362, à la suite de ce soutien, acceptent la tutelle de Gênes [62] et un statut leur est octroyé. Les divisions géographiques et historiques de l'île sont entérinées : un gouverneur résidant à Biguglia est assisté par un conseil de notables corses, les pièves et les paroisses s'autogèrent. En réalité si l'En deçà des monts ou terre du commun l'accepte, l'Au-delà des monts, où les féodaux ont conservé leur influence, est réfractaire à la domination génoise. La République doit affronter les féodaux corses qui ne s'en laissent pas conter ; mais elle en viendra à bout du fait de leurs divisions, qui les font être présents dans les différents camps. Ce qui causera leur perte et favorisera la thalassocratie génoise, qui va mettre cependant cent cinquante ans à s'imposer. Cela se fait par étapes, car la République va connaître des jours troubles qui la détournent de son objectif. Cette dernière, occupée ailleurs, va en 1378 se décharger sur la Maona [63] de ses responsabilités. Cette société d'actionnaires va devoir affronter les seigneurs de l'Au-delà des monts [64]. Cette guerre va durer trente ans, de 1405 à 1434, avec des hauts et des bas. Investi par l'Aragon comme vice-roi de Corse, Vincentello d'Istria en reste maître jusqu'à ce que, affaibli par la défection des Aragonais, trahi par ses pairs et vassaux, il tombe en 1434 aux mains de Gênes, qui le fait exécuter. La situation rétablie, la banque de Saint-Georges, qui connaît des difficultés financières, se voit confier par la République, le 22 mai 1453, la gestion de ses intérêts dans l'île, décision validée par les Corses lors de la veduta de Mariana en juin suivant. L'Office de Saint-Georges, émanation de la banque, s'engage à respecter les statuts de la Corse : il lui est accordé le privilège de lever l'impôt ainsi que d'entretenir des garnisons destinées à assurer la paix et la sécurité dans l'île. Sa domination, interrompue par les Milanais qui, après avoir établi leur suzeraineté sur Gênes, règnent dans l'île de 1464 à

62. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 146.
63. On lui doit, grâce à Lomellini, la fondation de Bastia en 1383.
64. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 152.

1478, sera confrontée à des révoltes féodales récurrentes. Conscient que l'affirmation de son pouvoir passe par la pacification de l'île, l'Office joue des rivalités seigneuriales et s'appuie sur Rinuccio della Rocca, descendant de Giudice de Cinarca, époux d'une génoise, qui les débarrasse de clans batailleurs dont les Ciamanacce, exilés en Sardaigne. Cependant Rinuccio [65], de la noble famille des seigneurs Cinarchesi, aspire à la couronne comtale face à une banque qui n'aspire, elle, qu'à faire de la Corse une colonie prospère. Les hostilités sont engagées en 1502, et Rinuccio della Rocca lui mène la vie dure de 1502 à 1511 [66]. Mais il doit aussi affronter un cousinage hostile qui, en l'assassinant, fait de l'Office le maître de l'Île. La féodalité corse a vécu.

À l'aube des temps modernes, les conflits persistants, la course barbaresque et la peste devenue endémique nuisent à la mise en valeur de la Corse. La dépopulation de l'île, que ces éléments favorisent, est aggravée par les conflits qui vont ravager la péninsule. Les guerres d'Italie avec leur recours à des troupes mercenaires, offrent un exutoire aux Corses et renforcent leur vocation militaire. Lorsque débute le XVIe siècle, le problème corse n'est pas résolu, et l'île sera un des terrains de la confrontation entre les Valois et la Maison d'Espagne.

CONCLUSION

Les événements historiques qui affectent la Corse ont pour conséquence la pérennisation de la violence qui s'installe de façon endémique dans l'île dès le IIIe siècle, avec la succession des invasions qui vont provoquer le déclin, puis la chute de l'empire romain. Son relief tourmenté dessine sur le terrain des vallées encaissées, entre lesquelles les communications se révèlent difficiles, ce qui en facilite la défense mais en favorise l'isolement. Dans ce pays où l'urbanisation s'est limitée à la côte orientale, où l'empreinte de Rome est encore visible, l'intérieur délaissé va servir de refuge. Dans ces villages à flanc de montagne, accessibles uniquement par des pistes, vont se constituer des chefferies locales, processus autochtone d'entrée dans l'ère féodale qui évoluera lentement vers l'incastellatum. Appartenant au regnum Italicum, et reconnue fief de la papauté, les périls montants font de la Corse une marche de l'empire, à qui ses souverains carolingiens, puis leurs successeurs, ont confié la mission d'être un rempart de la Chrétienté. S'installe alors dans l'île une féodalité étrangère toscane et ligure. L'Église n'est pas en reste, et une féodalité ecclésiastique se met en place alors que, dans le même temps, sous l'égide des évêchés, le découpage en pièves amorce la structuration de l'espace qui va se pérenniser jusqu'à nos jours. L'éclatement du corset centralisateur, où Rome enfermait ses provinces, fait place au fil du temps à un délitement du pouvoir qui doit s'affirmer par la force. Le droit le cédant aux armes, les fiefs,

65. Marchi van Cauwelaerte, Vanina, Rinuccio della Rocca, vie et mort d'un seigneur corse à l'époque de la construction d'un État moderne (vers 1450-1511), Ajaccio : Colonna éditions, 2005, 204 p., p. 71 et p. 103.

66. Ambrosi-Rostino, Ambroise, Histoire des Corses et de leur civilisation, op. cit., p. 172.

aux liens de vassalité que l'insularité détend, ne peuvent se perdurer que par la guerre. Celle-ci s'exprime sous deux formes : guerres privées entre féodaux et conflits entre puissances qui se disputent l'île où la féodalité locale trouve encore raison de s'opposer en prenant parti. Sa situation géographique, qui fait de l'île non seulement une sentinelle, mais encore une base offensive et défensive, impose aux peuples qui se disputent la mer de s'y installer. Les prédateurs qui ravagent l'île, les puissances qui n'usent que de la force, seule capable de pouvoir résoudre les litiges et satisfaire les ambitions, inscrivent durablement dans l'identité insulaire l'impérieuse nécessité de la violence. L'état de guerrier, à travers l'éthique qui le définit, apparaît comme une vocation. La culture corse en sera durablement influencée et quand s'ouvre l'ère des condottieri, on peut attribuer à la proximité géographique et à la parenté culturelle, l'apparition des mercenaires corses, dont le plus célèbre, Sampiero, fait ses premières armes dans les *Bande Nere* (les « Bandes noires ») des Médicis.

Encadré 1
Chronologie des invasions barbares dans le monde romain

IIIe-IVe siècles : la dislocation de l'Empire

Tandis qu'au nord les Lombards mènent des raids, les Goths venus de Scandinavie, poussant devant eux Marcomans, Sarmates, sont sur le limes.

L'Asie Mineure, les Balkans, La Grèce, la Pannonie l'Italie, la Gaule sont victimes de leurs déprédations.

L'empereur Dioclétien (284-305) prend une mesure qui porte en germe la scission de l'Empire, en le partageant en deux théâtres d'opérations : à lui l'Orient, à son lieutenant Maximien, proclamé César, l'Occident avec Milan pour capitale. La démographie déclinante de l'Italie et les menaces sur les frontières imposent au milieu du siècle des mesures lourdes de conséquences ; l'installation de Barbares dits fédérés, qui non seulement cultivent les terres mais sont aussi commis à leur défense. Au retrait de Dioclétien succède une période d'anarchie.

312 : Constantin gouverne l'Occident ; en 324, en éliminant Licinus, qui régnait sur l'Orient, il rétablit l'unité de l'empire. En raison de la menace des Goths, il installe sa capitale sur le Bosphore. Converti au christianisme, il en libéralise la pratique religieuse. Le régime traverse à sa mort une nouvelle période d'anarchie, alors que Julien l'Apostat revient au paganisme (361-363). Le règne de Théodose (378-395) verra à nouveau l'unité de l'empire, tandis que la menace gothe est écartée. Il autorise l'installation comme fédérés des Wisigoths en 378. Après sa mort, la défense de l'Empire face aux Alamans, aux Sarmates et aux Francs s'est organisée autour de trois capitales, Milan, Constantinople et Trèves. La partition entre Orient et Occident est définitive. Durant les deux siècles suivants, l'Empire byzantin va monter en puissance.

Ve siècle : la fin de l'Empire d'Occident

Alaric et ses Wisigoths envahissent l'Italie et pillent Rome en 401, et à nouveau en 409. Passés en Aquitaine, ils y fondent un royaume qui va durer un siècle.

Les Burgondes, établis comme fédérés, créent leur royaume en 436.

Les Vandales, qui se sont répandus en Gaule en 406, gagnent l'Espagne, puis en 429 l'Afrique, où leur chef Genséric se proclame roi et prend Carthage pour capitale. Disposant d'une flotte qui contrôle la Méditerranée occidentale et ses îles, ils pénètrent en Italie et pillent Rome en 455. Les Huns, pendant ce temps, poursuivent leur marche, en 451 ils sont battus aux Champs Catalauniques, mais passés en Italie ils assiègent en 452 Rome, qui est épargnée moyennant tribut. La mort d'Attila entraîne leur dispersion. En 476, le dernier empereur d'Occident est déposé par le chef barbare Odoacre, assassiné en 493 par Théodoric, qui en 489 a gagné avec ses Ostrogoths l'Italie, où il fonde un royaume arien tolérant. L'Église, disposant d'une fortune foncière grâce aux dons de ses fidèles, s'impose comme un partenaire politique.

VIe siècle la reconquête byzantine : l'empereur Justinien (525-567)

« Le pouvoir de l'empereur repose sur une tradition étatique héritée de l'empire Romain et d'une tradition théocratique héritée de l'Orient [...]cet état et cette église ont une vocation universelle [67]. » Justinien disposant d'une flotte et de ressources suffisantes tente de rétablir l'autorité de Byzance sur d'Occident. L'ambition de recréer l'unité de l'empire fait de la Méditerranée un espace stratégique dont il convient de s'assurer la maîtrise, ses îles étant des bases et des points d'appui. La conquête est menée au nom du Basileus empereur, mais qui se proclame aussi protecteur du pontife. Bélisaire, s'emparant de Carthage, met fin au royaume vandale dont il détruit la flotte, ce qui lui permet de prendre possession des îles, dont la Corse en 534, puis de s'assurer de l'Italie, qui est organisée en un exarchat, dont Ravenne devient la capitale.

Cette domination autoritaire et centralisée [68], championne de l'orthodoxie, ne va pas sans susciter des oppositions. Grégoire le Grand, élu pape en 590, dénonce en 595 les exactions commises par les Byzantins dans l'île, qui dépend du diocèse d'Afrique. Il s'applique à maintenir l'indépendance de la papauté, car, si elle dépend théoriquement de l'empire à travers le duché de Rome, la tutelle du duché n'est que fictive. Cette déliquescence du pouvoir civil favorise la papauté. qui fait gérer avec soin les domaines de l'Église, socle de sa puissance.

568 : les Lombards, présents depuis trois siècles sur le Danube, où ils se sont convertis à l'arianisme, profitant de l'affaiblissement des frontières du Nord de la péninsule, l'envahissent et s'y taillent des fiefs. L'Italie est partagée entre Byzantins et Lombards. Ayant fait de Pavie leur capitale en 626, les Lombards tiennent les duchés de Spolète et de Bénévent, la Toscane. La Corse va passer à cette époque sous leur contrôle.

VIIe-VIIIe siècle : Arabo-Musulmans et Francs face à face

Le royaume lombard se romanise et atteint son apogée sous Liutprand (712-744), qui se convertit au catholicisme, et met fin à la souveraineté byzantine sur la plus grande partie de la péninsule [69], tout en distribuant une partie de ses domaines fonciers à l'Église. La fin de l'unité de l'empire va coïncider avec l'apparition de l'islam, dont les troupes conduites par Tarik ont débarqué en Espagne en 711. Le pape Étienne II fait appel, pour se débarrasser des Lombards, à Pépin le Bref (qui s'est fait couronner roi des Francs en 751), et le sacre à Saint-Denis en 754. En 765, Pépin le Bref reconnaît la donation de Constantin [70] et le roi s'engage à restituer à l'Église les territoires reconquis, dont l'exarchat de Ravenne. C'est chose faite en 774 quand son fils Charlemagne ceint à Pavie la couronne de fer des rois lombards et confirme la donation. L'Islam est vite convaincu que la condition de son expansion, après avoir triomphé de la flotte byzantine et occupé la Crète, est la maîtrise de la Méditerranée occidentale, que Sicile, Sardaigne et Corse balisent. La Chrétienté va la lui disputer avec des fortunes diverses pendant des siècles, et la confrontation sera inaugurée par les monarques francs. Le contrat passé entre les Francs et la papauté va être légitimé par le sacre de Charlemagne à Rome, à Noël 800. Investi d'une légitimité divine, l'Empire d'Occident, dont il ceint la couronne, l'engage, et ses successeurs avec lui, à en faire le bras armé de la Chrétienté. La Corse, rattachée à la marche de Toscane, en est un des bastions avancés.

67 . Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, 2e partie, « De l'unité à la diversité, les grandes fractures », « De la Mediterranée romaine à la Méditerranée byzantine », p.134.

68 . Le Code justinien, recueil de lois qui porte son nom, influencera l'évolution du droit en Occident.

69. Byzance ne conservait que les thèmes de Langobardie et de Calabre ; tandis que la Sicile est appelée à devenir musulmane.

70. Texte apocryphe, attribué à Constantin, qui reconnaît les droits de l'Église sur un certain nombre de territoires dont la Corse. Cette falsification s'inscrit dans une volonté de partage de pouvoir de la papauté : à Byzance la Méditerranéée orientale, à la papauté le lac occidental. Le pacte qui la lie à Pépin le Bref entérine la rupture entre Rome et Byzance.

II

LES CORSES ET LE PHÉNOMÈNE GUERRE

LA GUERRE, UN ÉTAT DE VIOLENCE : LE COURAGE ET L'HONNEUR

Pour Georges Dumézil, « un peuple qui n'aurait pas de mythe serait un peuple déjà mort [1] ». De ce mythe, il définit les origines : diverses actions ou personnages dont l'authenticité n'est pas niable, mais dont la relation se situe parfois entre légende et réalité, comme les chroniques de Giovanni della Grossa nous en fournissent l'exemple [2].

Claude Barrois, de son côté, estime nécessaire, pour comprendre l'existence du guerrier, que la démarche soit psychosociologique, car l'histoire militaire est rarement écrite par ceux qui en sont les acteurs anonymes. Il date du Néolithique l'apparition du guerrier qui, s'il acquiert progressivement un statut de supériorité sociale par sa relation avec les plus grands dangers (dont le plus insondable de tous : la mort), n'existe que par son appartenance à un groupe combattant sous le commandement d'un chef [3]. Mettre au jour la geste des combattants corses aux Temps modernes impose, pour parcourir les chemins de la guerre, de définir le guerrier. S'il incarne la force, celle-ci pour s'affirmer exige le dépassement de soi, dont le courage est l'expression : « le courage et l'assurance sont donc des principes tout à fait essentiels à la guerre [4] ». L'exploit, non sans péril, en est la récompense :

1. Dumézil, Georges, *Heur et malheur du guerrier*, Paris : Flammarion, 1985, 1996², 234 p., 1re Partie, « Mythe et épopée », p. 15.

2. Plus proche de nous, le mythe napoléonien ne s'inscrit-il pas entre réalité et légende ? Ce qui expliquerait sa pérennisation à travers époques et continents.

3. Barrois, Claude, *Psychanalyse du guerrier*, *op. cit.*, p. 59.

4. Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, Paris : Éditions de Minuit, 1976, 756 p., 1re partie, ch. I « Qu'est ce que la guerre ? » : « Le courage et l'assurance sont donc des principes tout à fait essentiels à la guerre ».

Malgré la souillure qu'il sécrète parfois, l'outrance et les péchés qu'il favorise, il n'en reste pas moins que dans toutes les civilisations l'exploit militaire ou sportif accompli au profit ou sous les couleurs de la collectivité fait un héros national : l'exploit est une promotion [5].

Ainsi par sa nature même, le dépassement de soi, le courage devient une vertu. Cette vertu, Machiavel l'idéalise à travers le citoyen romain, respectueux des lois et des dieux, gardien des institutions, en déplorant dans l'art de la guerre qu'à son époque :

Quelqu'un embrasse-t-il le métier des armes, […] il quitte les mœurs et le maintien de la ville […] ; peut-il être convenable de conserver l'extérieur ordinaire à celui qui veut faire peur [6] *?*

Pascal Paoli, *capo generale*, c'est-à-dire chef militaire et politique de la nation corse, se réfère à cette image du guerrier lorsque, adepte de Machiavel, il se déclare hostile à la création d'une armée permanente, estimant que la foi patriotique présuppose l'acceptation du sacrifice suprême.

La guerre, estime le stratège, *est la sphère du danger ; aussi le courage est-il la vertu guerrière par excellence. Le courage est de deux sortes : le courage personnel, puis le courage devant la responsabilité arbitrée, soit par une instance externe, soit par la conscience ; le courage personnel est lui aussi de deux sortes : il peut être dû au mépris de la mort ou à l'habitude, il s'agit en tout cas d'un état permanent, en second lieu il peut procéder de motifs, tels que l'ambition, le patriotisme, l'enthousiasme. En ce cas le courage n'est pas tant un état permanent qu'une émotion* [7].

Pour Barrois être un guerrier c'est accepter d'obéir sans condition, de tuer l'ennemi ou d'être tué, et,

si l'on y ajoute la responsabilité de la vie des autres, on arrive à la notion fondamentale de l'honneur militaire […] valeur essentielle du guerrier [8].

Ainsi pour le psychanalyste l'état de guerrier se reconnaîtrait au courage qui est dépassement de soi, à l'honneur, qui est assuétude consentie au sacrifice suprême. Pour le poète c'est un sentiment mystique qui fait la grandeur du guerrier :

Gardons-nous de dire de ce dieu antique de l'honneur que c'est un faux dieu, car la pierre de son autel est peut-être celle du Dieu inconnu. L'aimant magique de cette pierre attire et attache les cœurs d'acier, les cœurs des forts. Vous mes braves compagnons […] dont la tête se fit écraser sur cette pierre du Serment […], dites-le, vous tous, saints et martyrs de la religion de l'Honneur [9].

L'ost féodal est porteur de ces valeurs. Ce qui fait la guerre, c'est le guerrier, et elle nécessite pour son accomplissement d'être deux à la faire, le combat singulier en est la forme idéalisée, d'où l'interdiction faite au chevalier d'utiliser les armes de jet.

Pour le philosophe [10], l'obéissance jointe au courage ne suffit pas ; il y ajoute l'endurance, c'est-à-dire la maîtrise de soi, l'esprit de sacrifice, la volonté de destruction : « Une raison de vivre est toujours une raison de mourir. »

5. Dumézil, Georges, Heur et malheur du guerrier, op. cit., p. 175.
6. Machiavel, *L'Art de la guerre*, cité d'après l'édition Garnier-Flammarion, 1991, p. 66.
7. Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, *op. cit.*, 1re partie, ch. I, p. 85.
8. Barrois, Claude, *Psychanalyse du guerrier*, *op. cit.*, p. 33.
9. Vigny, Alfred de, *Servitude et Grandeur militaires*, Paris, 1835, cité d'après Calmann-Lévy, 1891, 355 p., « Conclusion », p. 355.
10. Gros, Frédéric, *États de violence, essai sur la fin de la guerre*, Paris : Gallimard, 2005, 309 p., p. 15-16.

Le guerrier corse trouve dans le mépris de la mort le patriotisme, l'ambition, le sens de l'honneur, l'endurance, les ressorts de son action et la reconnaissance de sa valeur. De la Renaissance à la Révolution, il affirme sa présence, en subissant les mutations de la société militaire qui le font évoluer de l'état de mercenaire au statut de soldat.

Il accompagne avec Sampiero, l'arme au poing, la rupture avec le monde médiéval. Il est présent lorsque, aux conflits dynastiques de l'Ancien Régime succèdent ceux qui déterminent un nouvel équilibre politique européen. Après avoir échoué dans sa quête libertaire, il a sa revanche, faisant partie de ses phalanges, lorsque Bonaparte se veut à la fois conquérant et libérateur. C'est l'ambition de l'honneur et l'avidité de gloire qui inscrivent ces personnages dans le mythe tel que l'exprime Dumézil, car ils balisent l'ère des empires. Sampiero tout d'abord : mercenaire, devenu chef de guerre pour l'honneur de sa nation, il achève sa vie victime d'un guet-apens ; Napoléon Bonaparte, obscur nobliau corse, sera un temps guerrier et homme d'État, au faîte de sa gloire le maître de l'Europe qui, coalisée, triomphe de ses armées, puis le confine sur une île lointaine où sa vie s'achève misérablement. Personnages emblématiques aux destins shakespeariens, victimes de l'*Ehrgeiz* (avidité d'honneur) et de la *Kuhnsucht* (convoitise de gloire) pour lesquels s'accomplit le tragique *fatum* du guerrier [11]. À côté d'eux, il convient de faire place à tous ceux qui, anonymes, les armes à la main, témoignent de la valeur de ce peuple guerrier.

> *La guerre est aussi par rapport aux tendances qui y prédominent une étonnante trinité ; la violence originelle de son élément, la haine, impulsion naturelle aveugle, le jeu des probabilités et du hasard font d'elle une libre activité de l'âme* [12].

Cet état de violence, tel que le décrit Clausewitz se veut distinct de l'état de sauvagerie car il est porteur d'une éthique [13]. Pour Coutau-Bégarie,

> *la guerre correctement entendue et faite doit être gouvernée par des lois. Celles-ci peuvent être de deux ordres. Juridique avec le droit de la guerre qui se décompose en deux branches le droit à la guerre* jus ad bellum *et le droit dans la guerre* jus in bello. *Le premier définit les acteurs qui ont légitimement compétence pour faire la guerre […]. Le deuxième définit des règles de conduite à observer pour limiter les effets destructeurs de la guerre […]. Stratégique avec les principes de la guerre dégagés par la science militaire* [14].

La Chrétienté pose, dès l'aube de son avènement, le problème juridique de la guerre en raison de sa violence même, c'est-à-dire le problème de sa justification. Toute structure étatique, tout pouvoir, à son origine, se fonde sur la force, ce dont témoigne l'histoire des guerres. Dans l'Évangile il est fait obligation aux chrétiens de ne pas répondre à la violence par la violence. Pour enfreindre cet interdit, la méthode consiste à passer par la notion de la légitimité de la guerre, mais à partir de quels critères ? Avec les Pères de l'Église la distinction est faite entre l'*inimicus*

11. Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, *op. cit.*, p. 91.
12. *Id.*, p. 69.
13. Gros, Frédéric, État de violence, essai sur la fin de la guerre, op. cit., p. 14.
14. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », in *Stratégiques* n°93/94/95/96, avril 2009, Paris : Economica 731 p. « Stratégies irrégulières », p. 13.

(l'ennemi particulier avec lequel on appelle à la réconciliation) et *l'hostis* (ennemi public) :

> *Si la guerre est jamais permise, ce sera sous l'impérieuse urgence de la nécessité* [15].

La guerre trouve donc sa légitimité, et davantage encore sa sanctification, quand elle se révèle nécessaire pour établir ou restaurer le droit ; dès lors elle est le combat du Bien contre le Mal. Le risque de cette approche est de criminaliser la guerre : l'hostile, en qui le Mal s'incarne, devient un criminel à punir.

> *Kant avait pensé côte à côte guerre punitive et guerre d'extermination. […] Mais Schmitt fait de cette juxtaposition une conséquence logique : c'est en tant que la guerre se veut punitive qu'elle conduit à la guerre d'anéantissement* [16].

COMBATTANTS DES TEMPS MODERNES

Du guerrier au combattant

Toute société, quel que soit son degré de civilisation, se dote des moyens de se défendre et des institutions qui les encadrent. Dès son origine l'État a eu pour apanage le domaine militaire. Comme Rome et Byzance qui, pour se protéger des invasions, avaient autorisés des tribus barbares fédérées à s'installer sur les terres de l'empire, sous les Carolingiens des domaines dont la transmission se fera en ligne directe sont concédés aux *comites* donnant naissance à une caste guerrière : la chevalerie. C'est d'abord un ordre militaire fait de feudataires propriétaires Cette noblesse d'épée, généreuse de son sang, se consacrant au métier des armes, bénéficie de privilèges dont le droit au commandement et est exemptée d'impôts comme la taille. On lui doit la guerre loyale dont parle Frédéric Gros.

> *On la retrouve dans le mythe occidental de la chevalerie […] : partout la même image du combat singulier, le même code aristocratique, ardeur, sens de l'honneur […], respect de l'adversaire, générosité, loyauté* [17]…

Le souverain à la tête de ses vassaux n'hésite pas à participer au combat. Au Moyen Âge. L'Europe chrétienne, société d'ordres, distingue ceux qui prient, ceux qui travaillent et ceux qui combattent : les nobles. À cette époque les valeurs de la société sont à la fois religieuses et militaires. Cette spécificité sociale trouve sa source dans la primauté de l'homme d'armes monté [18], favorisée par l'invention de l'étrier, qui fait du cavalier le combattant par excellence. Celui-ci devant disposer de montures de qualité, d'un armement défensif (bouclier, armure et heaume) et offensif (épée, lance, masse d'armes), de serviteurs (écuyer, valets, coutilier), le coût de l'ensemble et de son entretien est élevé. Valeur militaire, fortune, équipement, éthique chevaleresque en individualisant l'homme de guerre figent le statut de la noblesse. L'armée féodale reposant sur l'obligation de vassalité. Celle-ci im-

15. Gros, Frédéric, État de violence, essai sur la fin de la guerre, op. cit., p. 176.
16. *Id.*, p. 209.
17. *Id.*, p. 17.
18. Contamine, Philippe, « Chevalerie », *in* Corvisier, André, dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris : PUF, 1988, 884 p., p. 175.

pose de fournir à l'appel du ban et de l'arrière-ban les contingents nécessaires au suzerain. Des roturiers, hommes dont ce n'est ni la vocation ni les compétences s'associant aux nobles, l'ensemble forme l'ost [19], cependant cette contrainte est limitée dans le temps [20]. Les guerres qui parcourent le bas Moyen Âge nécessitent des effectifs que la levée féodale peine à satisfaire et nombreux sont ceux de l'arrière-ban qui n'ont qu'une qualification guerrière limitée. Mais le ban et l'arrière-ban seront convoqués jusqu'aux guerres qui jalonnent le XVIIe siècle. L'esprit de milice, survivance des franchises communales faisant obligation aux villes d'assurer leur défense, et qui permet des levées d'hommes (milices bourgeoises, milices gardes-côtes), va persister en cas de péril imminent, étant destiné à défendre ce qui est proche, famille, village, région comme c'est le cas en Saintonge, menacée par un débarquement anglais en 1757.

Les quatre types de combattants

Gaston Bouthoul différencie, à partir de leurs comportements, quatre types de combattants [21] :

> *... il faut distinguer le caractère initial du combattant : celui-ci peut être un conscrit, un mercenaire, un volontaire ou enfin un fanatique ; le conscrit fait la guerre par obligation [...], sa dominante est la résignation. Accompagné ou non de fermeté, de courage, d'indignation, le mercenaire la fait par métier. L'un et l'autre ne participent nullement à la décision ; le mercenaire qui fait de la guerre une profession désire l'exercer avec le plus de profits et le moins de risques possibles [...] le volontaire rentre dans un conflit pour la défense d'une cause. Le volontariat est la manifestation d'une conviction.*

L'accroissement des besoins en effectifs, que la levée féodale ne suffit plus à satisfaire, la sophistication de l'armement nécessitent le recours à des guerriers, engagés à l'origine le temps d'un conflit, que seuls peuvent s'attirer les souverains qui en ont les ressources suffisantes.

> *[...] des besoins militaires importants, la nécessité d'une tactique autre que la cavalerie cuirassée ont créé en Espagne une catégorie de combattants professionnels [...] La guerre de Cent Ans avec des besoins comparables [...] produira des effets identiques* [22].

En 1439 les états généraux, en décidant de n'accorder qu'au roi de lever et de solder des troupes, en font un droit régalien [23]. Dès le milieu du XVe siècle, bien que les nobles ne soient pas dispensés de répondre aux convocations du ban, par l'ordonnance du 28 avril 1448 Charles VII ordonne à chaque commune de lever,

19. Le souverain dispose d'une armée qui n'est que le rassemblement des hommes levés par ses vassaux qui en exercent le commandement, en Allemagne l'armée des Cercles, survivance de ce lien féodal, persistera jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (officiellement jusqu'en 1805) et sera anéantie à Rossbach en 1757.

20. De un à soixante jours pour le noble, quarante pour le roturier. Philippe Auguste en 1180 disposera de 20. 000 fantassins, non soldés, tirés des communes ; au-delà de ce délai le roi doit subvenir à leur entretien.

21. Bouthoul, Gaston, *Les Guerres, éléments de polémologie*, Paris : Payot, 1951, 550 pages, p. 351-352.

22. Carrère, Claude, « Aux origines des grandes compagnies : la compagnie catalane », Colloque international d'histoire militaire, Montpellier, 18-22 septembre 1974, *CHMED*, Université Paul-Valéry, p. 47.

23. Bucquoy, command^t Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, Paris : Jacques Grancher, 1979, 294 p., « La longue marche de l'infanterie française », p. 12.

équiper et tenir prêt à marcher un archer. Le roi de la sorte dispose, à côté d'une force permanente – une cavalerie cuirassée [24], les compagnies d'ordonnance –, d'une infanterie de francs archers (qui tiennent leur nom du fait qu'ils sont dispensés de payer la taille [25]), qui se distingue en 1453 à Castillon, mais, manquant d'une organisation stricte, elle périclite En 1483, on doit à Louis XI la création de bandes d'infanterie soldées, de recrutement national, veillant sur la frontière nord, dites Bandes de Picardie. Louis XII en 1499 réorganise cette infanterie la faisant encadrer par des nobles.

Une étape est franchie [26] :

> *La poudre fit crouler l'ordre médiéval, à la fois matériellement et moralement ; au fur et à mesure que la guerre se sécularisait, l'idéalisme cédait la place au réalisme,*

qui s'accompagne d'avancées technologiques majeures dans l'armement et la défense des places. S'enrôlent alors sous leurs bannières des combattants, groupés par origine, qui apportent avec eux leurs méthodes de combat et leur armement spécifique. Ces professionnels viennent de toute l'Europe, les plus importants contingents étant fournis par l'Italie, divisée en États rivaux, par l'Allemagne, dépourvue d'un pouvoir fort, et par la Suisse, dont les cantons, cherchant à en tirer le plus d'argent possible signent avec les États européens des conventions d'emploi et de recrutement appelées *capitulations*. Le mercenariat, pour nombre de pays aux ressources limitées, et c'est le cas de la Corse, devient un moyen d'échapper à la misère. Il faut noter, qu'à la suite des guerres de religion, apparaît, à côté de ces motivations économiques, un attrait pour le métier des armes.

Les guerres de religion ont contribué à élargir le recrutement des armées en France ; vers 1580 le royaume comptait une centaine de milliers d'hommes en armes [...]. On est loin des 30 000 combattants d'Henri II considérés par les spécialistes comme un optimum, étant donné le niveau relativement élevé des soldes et les ressources limitées d'un État pourtant prospère [27].

Le mercenaire est de tous les temps. Dans l'Antiquité, tant les Grecs que les Romains avaient eu des « Barbares » à leur service, recrutés pour leurs aptitudes particulières. Une définition assez communément admise fait du mercenaire « un homme qui se bat pour une cause qui ne le concerne pas [28] ». Au mercenariat sont liées des caractéristiques péjoratives. Pour Gebhardt leur nocivité ne s'est pas bornée à la prédation :

24. Charles VII crée en 1445 quinze compagnies de cavalerie de 600 hommes chacune, répartis en lances de 6 hommes : 1 hommes d'armes, 2 archers à cheval, 1coutillier, 1valet et 1 page.

25. Bucquoy, Command[t] Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, *op. cit.*, « La longue marche de l'infanterie française », p. 14.

26. Fuller, Major-général J.-F. C., L'Influence de l'armement sur l'histoire, depuis le début des guerres médiques jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'âge de la poudre, Payot 1948, 239 p., 96.

27. Corvisier, André, *Le Métier militaire en France aux époques de grandes transformations sociales*, Colloque international d'histoire militaire, Bucarest, 10-18 août 1980, S.H.A.T. (Service historique de l'armée de terre de Vincennes), 1980, p. 34.

28. Corvisier, André, dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, *op. cit.*, « Mercenaires », p. 571.

Le capitaine étranger à la cité ou à la province qui l'a enrôlé pour une campagne, le soldat d'aventure recruté, armé, payé par le capitaine d'aventure et qui se bat mollement pour une ville qui n'est pas sa patrie ou pour un prince qui n'est point son légitime seigneur [...], telle fut au Moyen Âge et jusqu'en pleine Renaissance une des causes les plus efficaces de la ruine politique de l'Italie [29].

Au milieu du XIIIe siècle, l'Italie est en crise, et ses villes voient s'affronter les classes sociales, luttes aggravées par l'affrontement entre guelfes et gibelins, et qui se doublent d'une confrontation entre États pour la maîtrise du territoire [30]. Cette insécurité persistante entraîne l'apparition de mercenaires : les *compagnie di ventura*, se louant au plus offrant. Jusqu'en 1380, il s'agit essentiellement de mercenaires allemands que les empereurs ont amenés dans la péninsule et qui y sont demeurés inemployés. Après cette date des Italiens se substituent à eux. La *condotta,* d'où ils tirent leur nom de *condottieri*, est un contrat qui définit « le montant des soldes, la durée de l'engagement, le nombre de lances, vingt-cinq lances forment une bannière [31] ».

C'est un contrat d'embauche de durée variable de troupes soldées (d'où le terme de *soldati*, qui s'imposera au XVIe siècle), dont la discipline se maintient le temps des subsides. Ces condottieri ont pour la plupart une origine des plus humbles :

> *Le condottiere, maître absolu de ses troupes, n'apporte à l'action qu'une ardeur modérée, il ménage l'ennemi qui demain sera son prince* [32].

Pour les attirer, mais aussi pour protéger les populations de leurs exactions, il est consenti aux condottieri des cessions de terres, des avantages fiscaux. Certains vont laisser un nom, soit parce qu'ils ont su se tailler des fiefs comme les Sforza à Milan, soit parce que, hommes de culture, ils en ont laissé une trace. Tel le Toscan Del Monte (1457-1509), au service de Ludovic le More à Milan, il passe au service de l'Espagne lors de la conquête de Grenade, il s'y initie aux avancées de l'art de la guerre, en particulier à l'usage de l'artillerie. Il est tué à la bataille d'Agnadel dans les rangs vénitiens. L'immixtion des Puissances dans les conflits qui ravagent la péninsule entraîne la disparition de ces entrepreneurs de guerre :

> *Les princes, le pape, Venise rechercheront le patronage de l'Espagne, de l'Empire ou de la France. Les condottieri mettront leur épée au service de l'étranger et travailleront à une œuvre de servitude* [33].

Un personnage balise ce déclin : Giovanni de Médicis, de la branche cadette de la famille, dit Giovanni *delle Bande Nere* ; il est né en 1498, la même année que

29. Gebhardt, Émile, « Les Armées mercenaires d'Italie, du XIVe siècle à 1527 », *in L'Armée à travers les âges, conférences à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr*, Paris : Librairie militaire Chapelot, 1899, 277 p., p. 114.

30. Milza, Pierre, *Histoire de l'Italie*, *op. cit.*, p. 308.

31. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, ch. III, « Armées soldées permanentes et service militaire », p. 53.

32. Gebhardt, Émile, « Les Armées mercenaires d'Italie, du XIVe siècle à 1527 », *op. cit.* p. 128-130.

33. *Id.*, p. 133.

Sampiero. Organisateur et chef de guerre, il a des hommes qui lui sont acquis corps et âme ; à ses côtés est l'Arétin, qui contribue à sa légende. D'abord au service du pape Léon X (un Médicis), il passe au gré des circonstances d'un camp à un autre, mais François Ier sait s'attacher ses services. Il a une mort de soldat en 1526. À son fils aîné, Côme, né en 1519, va échoir le grand-duché de Toscane.

Le mercenariat voit son importance varier suivant les époques. Celle-ci est étroitement liée aux besoins de défense que l'autorité souveraine est incapable d'assumer avec les ressources humaines locales, qui peuvent être, quantitativement ou qualitativement, inappropriées.

> *Louis XI enrôla des étrangers, et il ne faut pas le blâmer à la légère : il lui fallait une armée prête à marcher au premier signal […] ; l'éducation du peuple n'était pas encore assez avancée et la féodalité avait encore trop de pouvoir. Pour qu'une infanterie nationale pût exister, Louis XI laissait une armée nombreuse et aguerrie. Avec lui finit le Moyen Âge* [34].

D'autres facteurs favorisent le mercenariat : les bouleversements sociaux ou politiques qui entraînent le déclassement de certaines populations ou groupes sociaux (comme l'émigration des Corses en Terre ferme consécutive à l'insécurité endémique) et la vocation hégémonique des empires qui accroît les besoins en combattants

Cependant le besoin en effectifs, qui reste limité, n'explique pas à lui seul le recrutement de mercenaires de la Renaissance aux guerres de religion, car ces professionnels font évoluer l'art de la guerre. Sont recherchés ceux qui ont la pratique d'un armement, telles les armes à feu dès leur apparition.

Au milieu du XVe siècle non seulement les escopettes restaient dans les mains de Saint-Georges, mais elles restaient aussi en Corse la spécialité des soldats du nord de l'Europe, de même parmi les artilleurs [35].

On peut chercher aussi une manière de combattre qui leur est propre et à l'efficacité reconnue : ainsi des lansquenets ou des piquiers suisses, dont on loue la discipline et l'esprit militaire [36].

À la faveur des guerres du XVIe siècle, pour toutes ces raisons le mercenariat connaît un développement considérable, bien que Machiavel l'ait dénoncé sans nuances :

> *Le prince qui fera fond sur de tels soldats ne sera jamais en sûreté parce qu'ils sont toujours désunis, ambitieux, sans discipline et peu fidèles, braves contre les amis, lâches en présence de l'ennemi* [37].

34. Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes,* « Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France », Paris : Plon, 1863 (&Bibliothèque Gallica NUMM 30882), 490 p., p. 326.

35. Franzini, Antoine, *La Corse du XVe siècle : politique et société,* Ajaccio : éditions Piazzola, 2005, 742 p., « Gouverner : le gouvernement de l'Office de Saint-Georges », p. 460.

36. Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit., p. 329.

37. Machiavel, *Le Prince*, cité d'après éd. Garnier, 1957, coll. « Selecta », t. I, ch. XII, « Des différentes espèces de milices et de soldats mercenaires », p. 45 : « Le prince qui fera fond sur de tels soldats ne sera jamais en sûreté parce qu'ils sont toujours désunis, ambitieux, sans discipline et peu fidèles, braves contre les amis, lâches en présence de l'ennemi. »

En France à l'époque l'emploi d'étrangers fait débat, non sans arguments sérieux :

> *Les gens de guerre disputent souvent, sçavoir s'il etoit de l'intérêt du Royaume d'avoir tant de troupes étrangères dans les armées françaises : les raisons de ceux qui tiennent pour l'affirmative etoient que c'etoit autant de soldats qu'on ôte aux ennemis de la France, que par les grands avantages qu'on leur faisoit les Suisses et plusieurs princes allemands demeuroient dans les intérêts de la couronne, que l'infanterie de ces deux nations etoient les meilleures qu'il y eust alors en Europe, que Louis XII ayant cru se passer des Suisses et s'étant brouillé avec eux avait mis en péril le Royaume. Les autres qui etoient d'un avis contraire le fondoient sur l'expérience et sur les fâcheux inconvénients qui etoient arrivés au sujet de ce grand nombre de troupes étrangères, qu'elles etoient aisées à débaucher, qu'elles etoient exemptes de toute sorte de corvée, qu'elles refusoient d'aller aux assauts et pretendoient n'être là que pour les batailles, que le seigneur de Lautrec fut forcé par les Suisses d'attaquer l'ennemi à La Bicoque sans apparence de victoire, qu'ils l'abandonnèrent dans le duché de Milan et furent la cause de la perte de ce duché* [38]...

Dans les grands États, des troupes soldées aux ordres du souverain se sont substituées à l'ost féodal, y compris des mercenaires que l'on engage par le biais de capitaines ou de colonels qui tous dépendent de l'autorité royale. Charles VIII hérite des troupes de la grande Ordonnance, fortes de 60 compagnies formée d'une majorité de nobles (les roturiers étant plus nombreux chez les archers) : ce sont des professionnels qui peuvent servir pendant dix ou quinze ans. Les mercenaires qui forment l'infanterie coûtant cher, et leur loyauté étant fonction des conditions qui leur sont faites, la croissance des effectifs impose de recourir aux nationaux se fait jour, bien que la part de cette infanterie étrangère reste majeure pendant les guerres d'Italie [39]. Ces besoins en fantassins nés des guerres d'Italie conduisent François Ier à organiser en 1534 les Légions provinciales [40], mais celles-ci se révèlent d'un usage décevant, et à créer en 1542 la charge de colonel-général de l'infanterie. Henri II, qui lui succède, réorganise les bandes d'infanterie à partir des vieilles bandes (Picardie, Piémont, Champagne) et en fait en 1560 des régiments. La condition de soldat se professionnalise parallèlement au renforcement du pouvoir royal, mais la vénalité des charges, faisant du soldat la propriété de son capitaine ou de son colonel, réserve aux nobles l'exercice du commandement. Louis XIV fait de l'armée une institution [41] qui est étroitement subordonnée au pouvoir royal, et le ban féodal disparaît en 1698. Il est mis en place une administration militaire dont les règlements s'imposent à tous, mais remplir les rôles est laissé à la discrétion de recruteurs. Les guerres dynastiques sont dévoreuses d'effectifs, ce qui a deux conséquences : l'enrôlement d'étrangers et le recours à la ressource nationale par la création de la milice. Des mesures sont prises pour les

38. Daniel, R. P. Gabriel, Histoire de la milice françoise et des changements qui y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand, Paris, 1721, 626 p., t. I, livre IV, ch. VII, « D'une autre espèce de gens de pied », p. 258.

39. Les Bandes noires de Jean de Médicis où servent des Corses sont au service de François 1er à Pavie en 1525.

40. Bucquoy, commandt Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, *op. cit.*, « La longue marche de l'infanterie française », p. 22.

41. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, 2e partie, « Développement de l'administration militaire », p. 75.

anciens soldats, qui vont les doter d'un statut social. L'hôtel des Invalides est construit pour accueillir les vétérans [42]. Les médailles de vétérance ouvrent droit à une pension exemptée de la taille [43]. L'ordre militaire de Saint-Louis est créé pour récompenser ancienneté et mérite ; conférant la noblesse, il ouvre aux fils des titulaires l'accès à la carrière d'officier. Sous l'influence des Lumières, la place du militaire recule dans la société, et l'image de l'état militaire se dégrade. Ce dernier, dont le distinctif sera l'uniforme, qui symbolise l'esprit de corps, se fonde sur l'attachement à un nouvel ordre, qui veut exprimer la grandeur et la servitude de l'homme sous les armes, la condition de noble n'est plus alors synonyme de vocation guerrière [44]. Il en va de même chez les puissances maritimes : Angleterre et Provinces-Unies. Mais à l'est de l'Europe, la vocation guerrière des États ne se dément pas ; c'est le cas en Prusse avec le roi-sergent, et en Russie [45]. Ce n'est cependant qu'à partir des réformes inaugurées par Choiseul et poursuivies par ses successeurs que la professionnalisation s'achève par la suppression de la vénalité des charges en 1776. Le soldat devient le soldat du roi, et le militaire est désormais distingué du civil.

La révolution militaire a conduit à l'inflation des effectifs combattants et à la professionnalisation des armées. L'arme à feu individuelle et le canon, facteurs d'attrition, sans commune mesure avec l'arme blanche ou l'arme de jet, font que l'enrôlement volontaire ne parvient plus à répondre aux besoins. Il faut puiser dans la ressource nationale. Sous le ministère de Louvois, l'ordonnance du 20 novembre 1688 crée la milice. Sur une population cible de jeunes gens sans charge de famille est prélevé un pourcentage fixe d'hommes en état de porter les armes qui sont tirés au sort dans les paroisses du royaume. Aux milices bourgeoises se substitue la milice nationale dont les bataillons, ainsi mis sur pied, sont engerbés dans l'armée royale [46] et se comportent fort bien, en particulier lors de la guerre de Succession d'Espagne Cette institution n'est pas unique en Europe. En Suède, dès 1544, on a recours à un recrutement d'hommes tirés au sort qui sont versés dans l'armée régulière. Comme l'Espagne, le Piémont à partir de 1690 lève une milice. En Prusse, en 1733, apparaît le *Kantonsystem :* recensées dès l'âge de dix ans, les recrues sont incorporées à l'âge adulte et servent de dix-huit mois à deux ans avant d'être renvoyées dans leurs foyers, mais il n'est pas en vigueur dans l'ensemble du royaume. En Angleterre, le *New Militia Act* de 1757 prévoit la mise sur pied de *Fencibles*, régiments destinés à servir hors des comtés de recrutement. La Révolution de 1789 va ouvrir une nouvelle ère, garante de l'indépendance et de

42. Bois, Jean-Pierre, *Les Anciens Soldats dans la société française au XVIIIe siècle*, Paris : Economica, 1990, 476 p., Ire partie, « La Création de la pension militaire », p. 38

43. *Id.*, p. 93.

44. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, ch 1er, « La Place des armes », p. 22-23.

45. *Id.*, p. 27.

46. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, Paris : PUF, 1992, 632p., t. I, « Des guerres d'Italie aux guerres de religion », ch. XVI, « Louis XIV, la guerre et la naissance de l'armée moderne », p. 397.

la souveraineté de l'État nation : l'armée de la France devient l'armée française, qui puise dans la ressource nationale soumise à l'obligation du service personnel en supprimant la milice. La dictature plébiscitaire qui succède à la Révolution transforme la nation en armes pour sa liberté en un État militaire à l'impérialisme conquérant dont Vigny porte témoignage :

> *Vers la fin de l'Empire je fus un lycéen distrait […] ; la guerre était debout dans le lycée […]. Nos cris de vive l'Empereur interrompaient Tacite et Platon, nos précepteurs ressemblaient à des hérauts d'armes, nos salles d'études à des casernes, nos examens à des revues* [47].

LA VIOLENCE GUERRIÈRE DES CORSES

Culture guerrière des Corses

Évoquer la culture guerrière de ce peuple – un des traits spécifiques de son identité – dans le droit fil de l'analyse du contexte historique et de l'environnement, tant géographique que socio-économique, qui furent les siens, impose de ne pas occulter les rivalités dont la Corse est l'enjeu, tant il y en eut pour prétendre à son contrôle (ainsi qu'à l'anarchie qui en est souvent la conséquence) ni de minimiser l'importance des effets sociaux et psychologiques de l'insécurité permanente entretenue par les corsaires barbaresques à partir du XVIe siècle.

Au XIe siècle, en pleine époque féodale, les seigneuries ne réussissent pas à imposer une autorité unique : le pouvoir comtal ; de là vient un état d'anarchie. Ce climat de violence permanent ignore les accommodements apportés ailleurs par l'Église, comme la Trêve de Dieu. Il contribue à ancrer durablement l'esprit de rébellion dépassant le cadre des guerres seigneuriales ; au XIVe siècle les conflits qui émaillent cette époque sont le fruit d'une prise de conscience sociale opposant nobles, paysans et ruraux aisés, et témoignent d'une identité en gestation. Cette anarchie fait le jeu de puissances concurrentes qui prennent parti. À la faveur de cette immixtion, Gênes s'installe durablement, mais il lui faut mettre à la raison cette féodalité batailleuse, obstacle sur la voie de la soumission.

À examiner cette période, on peut retenir deux dominantes de cette culture guerrière : le souvenir prégnant d'une indépendance perdue, la passion des armes. Le chroniqueur, au XVIe siècle nous apprend que se procurer une arquebuse, fût-ce par des moyens illicites, semble être une nécessité :

> *Il n'est de Corse, même le plus pauvre, qui n'ait la sienne. […] Il vend sa vigne, ses châtaigniers comme s'il ne pouvait pas vivre sans.*

Il étend d'ailleurs le constat :

> *Les enfants eux-mêmes, de huit à dix ans, passent leur journée à tirer à la cible et l'atteignent. Tous les Corses manient des arquebuses à rouet et les soldats eux-mêmes ne les tiennent pas avec plus de soin.*

Quelle menace ne représente pas cette passion des armes !

> *Les Corses sont si bien exercés au maniement de ces arquebuses qu'en cas de guerre le parti contre lequel ils se déclareraient aurait à courir des dangers terribles* [48].

47. Vigny, Alfred de, Servitude et Grandeur militaires, *op. cit.*, p. 14.

À la période moderne, le danger toujours présent du « Turc », vu la faiblesse des moyens militaires, amène la République à mettre à contribution les populations :

> *[*Elle veut*] rendre la défense plus efficace [...], en créant des postes militaires sans solde à l'intérieur même des villages. Capitaines, alfieri, sergents et caporaux se multiplient ; dans ce groupe dominant s'intègrent parfaitement des soldats ou sous-officiers de carrière sans embauche et les notables propriétaires* [49].

Cette ambiance guerrière où baigne durablement le corps social suffit-elle à expliquer la valeur militaire des Corses, effet de ce courage permanent dont parle Clausewitz, vertu déterminée par la force de l'habitude, mépris de la mort devenu seconde nature ? Il convient sans doute aussi de prendre en compte la banalisation de la violence dans l'imaginaire collectif, nécessaire recours face à l'hostis toujours présent, que ce soit le barbaresque, le génois ou le clan opposé.

Le chroniqueur définit ainsi les traits de cette histoire médiévale [50] :

> *La Corse, qui en théorie faisait partie du* Regnum Italicum *était en fait indépendante. Sa population vivait retranchée dans des endroits pauvres et inaccessibles, soumise à une féodalité locale dont le niveau de vie ne devait être que de peu supérieur à celui des paysans* [51].

Le Moyen Âge corse voit s'affronter des seigneurs locaux, dont les ressources sont à la mesure de la pauvreté ambiante de l'île, et qui tirent leurs revenus de ce que les paysans (les *rustici*) obtiennent du sol qu'ils leur louent moyennant un cens en argent et des redevances en nature. Chefs de clan ou potentats locaux s'en disputent le contrôle, animés autant par la volonté de puissance que par le refus d'une autorité centrale et la nécessité de la prédation.

Le système féodal – système guerrier – exige qu'on ait des alliés, des vassaux, des clients et des partisans. Si la famille et les liens du sang fondent dans la culture insulaire sa nécessaire solidarité, il ne semble pas que cette symbolique ait été aussi contraignante pour les seigneurs, à voir les affrontements au sein de la même fratrie.

À partir du XIVe siècle, les féodaux corses, après avoir absorbé des seigneuries de moindre importance, constituent deux groupes prépondérants repartis essentiellement dans le Cap Corse et dans l'Au-delà des monts. Dans le Cap, ce sont les deux familles des da Mare et des Gentile, d'origine ligure et ayant conservé des liens familiaux avec l'aristocratie génoise, dans l'Au-delà les Cinarchesi da Leca et della Rocca, que Gênes ne peut qu'abattre si elle veut assurer son pouvoir, alors que les Istria, les Bozzi et les d'Ornano finiront par composer avec la République.

Le comportement de ces seigneurs engendre une contestation sociale, et au XIVe

---

48. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », Bastia : imprimerie Ollagnier, 1890, 369 p. [Laffitte Reprint 1975], p. 362-365.

49. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, Ajaccio : éditions Piazzola, 2000, 360 p., Introduction, p. 14.

50. Scalfati, Silio, P.P., *La Corse médiévale*, *op. cit.*, ch XII, « Notes sur l'évolution de la féodalité corse », p. 263.

51. Marchi van Cauwelaerte, Vanina, Rinuccio Della Rocca, vie et mort d'un seigneur corse à l'époque de la construction d'un État moderne (vers 1450-1511), op. cit., IIIe partie, p. 170-174.

siècle des révoltes entretiennent ce climat de violence. Sous la forme d'un mouvement populaire, celui des *Giovannali* [52] suscité par des moines franciscains, et dans l'En deçà des monts celui que dirigent les caporali hostiles aux féodaux et qui avec le concours de Gênes met fin à leur pouvoir.

Une ultime révolte éclate dans l'Au-delà des monts, et plus précisément dans l'Ornano, en 1615 : la cause en est la charge excessive de la *taglia vecchia* (impôt datant du XIVe siècle) perçue par les seigneurs ; s'ensuit le massacre de feudataires et de leurs familles [53]. La tutelle féodale disparaît en 1641, accomplissant l'objectif que s'était fixé la République : substituer progressivement sa tutelle à celle des feudataires. Libérés de toute tutelle féodale, les Corses connaissent un essor économique certain [54].

Guerre coutumière [55], la vendetta, elle, a pour origine le rapport qui lie vengeance et justice, la déficience de celle-ci semblant entraîner le développement de celle-là. Graziani et Stromboni le disent fort bien :

> *Se venger c'est avant tout trouver une compensation : c'est exercer une justice. Elle ne peut s'exercer sans démonstration. La définition de la vendetta diffère entre les langues française et italienne ; Littré la définit par l'état d'inimitié et d'hostilité où vivent des familles et qui engendre des assassinats réciproques, alors que pour Palazzi c'est une* offesa che si fa ad altri in contracambio di offesa patita [56].

Guerre privée entre deux familles. L'offense soude tous les éléments du clan familial, et des règles – ou, mieux, des usages – la codifient, qui la distinguent de la guerre seigneuriale, animée par la volonté de puissance et fondée sur la prédation. Cette vendetta, mode institutionnel de réparation des torts subis trouvant sa légitimité dans la règle qui pour une vie exige une vie, s'est pérennisée jusqu'au XIXe siècle Elle trouve aux origines sa source dans l'absence d'une autorité fondant le droit [57]. Si tous les représentants mâles des familles ennemies y participent, en sont exclus a priori femmes et enfants. Si le courage est la valeur qui la sous-tend, et l'acceptation de la mort l'impératif qui l'accompagne, l'honneur en constitue le socle.

Les guerres insulaires, dont la survenue repose sur un désir de vengeance ou un refus de la soumission, peuvent-elles être considérées comme des guerres irrégulières, pour reprendre le terme et la définition de Coutau-Bégarie ?

52. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, Paris, Robert Laffont, 1990², 494 p., ch. V, « Le Moyen Âge », p. 148 : « Il faut songer au mouvement des *fraticelli* italiens et languedociens. Les similitudes sont frappantes. »

53. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.*

54. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. II, « Le Beau XVIIe siècle », p. 220.

55. Carrington, Lady Rose, *La Corse*, trad. M. Cheyrouze, Paris : Arthaud, 1980, 354 p., ch. VI, « La Loi des hors-la-loi », p. 100.

56. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.* Épilogue, p. 357 (« une offense qui exige une contrepartie »).

57. Les gouverneurs génois, ayant un pouvoir de haute et basse justice sans contrôle, sont déconsidérés par l'application qu'ils en font à des fins politiques, ce qui contribue à la persistance de la vendetta.

La guerre sera irrégulière lorsqu'elle est menée par des combattants sans statut, n'appartenant pas à l'armée régulière, c'est-à-dire mise sur pied et entretenue par un pouvoir souverain [58].

Le même auteur pointe entre autres dans cette catégorie des formes territoriales qui jusqu'aux Temps modernes comprennent plusieurs modalités :

- les guerres dues aux soulèvements d'esclaves, de mercenaires, la *guerre civile errante chinoise* entre Hang et Tang, la *guerre des vélites de Byzance,* la *guerre guerreante* celle de Du Guesclin et la *gineta* de la *Reconquista* hispanique, qui toutes usent de la tactique du harcèlement ;
- les guerres *paysannes* : celles qui découlent d'une imposition fiscale excessive, en particulier la *révolte des croquants* sous Louis XIV, la révolte de Pougatcheff en 1773 ;
- enfin les *guerres de partis* aux Temps modernes qui sont de *plusieurs* types. On peut distinguer :
    1. • celles menées par des aventuriers de la guerre destinés à harceler l'ennemi dont François Ier réglemente l'usage :

François Ier, pressé par ses ennemis, continua à se servir de ces troupes. Il fit une ordonnance en 1544, aux termes de laquelle « toutes fois que sera besoin faire levée de ces aventuriers, leur général enverra aux capitaines particuliers qui en ont la charge commissions signées de sa main qu'ils ne pourront retirer de leurs enseignes plus grand nombre de gens que celui ordonné [59] » ;

    2. • la « petite guerre » ou guerre de partis, menée par des compagnies légères de partisans appartenant à l'armée régulière (comme les chasseurs de Fischer), et ainsi désignée pour la distinguer de la grande guerre des troupes réglées, appelée aujourd'hui stratégie conventionnelle, dont elle est le complément : elle connaît son apogée au XVIIIe siècle. L'ordonnance de 1788 réglemente définitivement ces troupes légères. À partir de la Révolution lui succède la guérilla, dont la guerre d'Espagne fournit l'exemple et qui n'est plus complément mais alternative à la grande guerre ;
    3. • guerre de milices : assurant la défense du territoire comme les régiments des confins militaires de l'Empire contre le Turc ;
    4. • guerres devenues dans notre monde contemporain des guerres révolutionnaires (de résistance, ou de décolonisation) et des formes non territoriales (guerres subversives, terrorisme [60]).

À chaque époque ces conflits locaux ont des caractéristiques qui leur sont propres.

En Corse, le chroniqueur nous fournit des éléments qui définissant ces guerres médiévales corses nous permettent de les classer comme des guerres territoriales

58. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *op. cit.*, p. 15.
59. Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise…*, *op. cit.*, p. 262-266.
60. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *op. cit.* p. 16-19.

irrégulières.

Le Moyen Âge Corse voit s'affronter des seigneurs féodaux, chefs de clan ou potentats locaux qu'animent tant la volonté de puissance que le refus d'une autorité centrale et la nécessité de la prédation. C'est pourquoi cette violence guerrière est sans pitié. Le chroniqueur en témoigne en décrivant la période trouble qui suit la disparition d'Arrigo Bel Messere (Henri le beau Seigneur), comte de Corse au XIe siècle :

> *Tous ces seigneurs, entraînés par l'ambition, voyaient bien que les troubles et les luttes ne tarderaient pas à éclater, aussi préparaient-ils leur courage et leurs armes, les uns pour défendre leurs possessions, les autres pour attaquer celles d'autrui* [61].

Comme l'un d'entre eux, se prévalant d'avoir le défunt pour beau-père, revendique l'autorité comtale, il se heurte à l'hostilité des seigneurs, qui en triomphent :

> *Chacun retourna alors dans sons pays et gouverna sa seigneurie en maître absolu.*

Mais il en est pour refuser la soumission :

> *Un grand nombre d'insulaires ne voulurent reconnaître l'autorité d'aucun d'entre eux ; chacun d'entre eux se construisit un château sur quelque montagne dans son propre territoire et soumit les populations voisines suivant sa puissance* [62].

Dans maints endroits les habitants, ne voulant pas se soumettre – phénomène de résistance qui s'inscrit dans une démarche clanique, par refus de la vassalité –, confient leur défense à celui qui leur paraît le plus capable de la prendre en charge.

> *Tant d'hommes armés d'une puissance que ne retenait le frein d'aucune autorité s'entretuaient chaque jour et se dépouillaient de leurs châteaux et de leurs domaines sans scrupule. Alors éclatèrent des guerres terribles, qui durèrent fort longtemps* [63].

Les dernières guerres féodales, qui s'achèvent en 1511, sont menées par une seigneurie secouant le joug génois et que l'Office de Saint-Georges traite en rebelle.

On peut se risquer à citer d'autres formes de guerres irrégulières à cette époque. Au XIVe siècle, des moines franciscains comptant parmi eux Giovanni Martini, qui se réunissaient dans l'église de Carbini, sont à l'origine du mouvement populaire des Giovannali : ils pratiquent la mise en commun des biens, qui diffuse dans l'île au XIVe siècle. Le mouvement s'inscrit dans la dénonciation, qu'on voit ailleurs en Europe, de l'abandon de l'idéal franciscain. Ces moines, prêchant la pauvreté, s'opposent à la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut surtout y voir un cri de protestation contre la façon éhontée qu'ont des religieux nantis d'exploiter une paysannerie misérable accablée d'impôts. Face à cette menace, seigneurs et évêques sont des alliés objectifs : excommuniés, les membres de la secte font l'objet d'une impitoyable croisade d'extermination. Ce mouvement peut-il s'interpréter comme une guerre irrégulière à

61. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 124. Si ce texte demeure discutable car il se situe entre légende et réalité il n'en demeure pas moins qu'il permet l'approche du Haut Moyen Âge corse.
62. *Id.*, p. 125.
63. *Id.*, p. 126.

type de subversion[64] rassemblant une paysannerie pauvre qui oppose à la violence subie un refus à connotation religieuse, une menace pour l'ordre établi qui sera extirpée comme une hérésie ? Sans s'inscrire dans une révolte armée, peut-il être totalement écarté en raison de la violence qui le frappe ?

En 1357 surgit un autre soulèvement populaire qui, rejetant le système seigneurial, revendique le pouvoir. Faut-il y voir l'influence des communes de Bonifacio et de Calvi, qui s'administrent librement ? C'est probable. Cette année-là, ce parti populaire se donne des chefs, les *caporali*. Ils sollicitent – et obtiennent – le concours de la Commune de Gênes, ce qui leur permet de mettre fin à la féodalité dans l'En deçà des monts à l'exception du Cap. Cette intervention de Gênes installe durablement la République dans l'île. Les nobles vont avoir le soutien du roi d'Aragon, souverain qui leur garantit avec la reconnaissance sociale, leurs privilèges et leurs intérêts. La révolte locale, comme en d'autres temps, va faire de l'île un champ clos où des rivalités hégémoniques allogènes vident leurs querelles. Gênes, alors que son rival renonce, va tirer profit de cette classe intermédiaire qui a sollicité son appui. Elle se sert d'elle pour abattre la féodalité, mais au XVe siècle les caporaux constituent une caste dirigeante qui va reproduire les abus des féodaux, et dès la fin de ce même siècle l'Office de Saint-Georges n'aura de cesse qu'elle ne les ait affaiblis. On ne peut contester sa parenté avec les guerres paysannes, sinon que la victoire de cette guerre irrégulière est assurée grâce au concours d'une puissance extérieure qui intègre à la Commune de Gênes le territoire révolté.

La guerre qui se déroule en Corse de 1553 à la paix du Cateau-Cambrésis met en jeu des troupes réglées appliquant la stratégie conventionnelle assistées de partisans corses, mais s'enlisant ; elle se borne à une tactique de harcèlement de part et d'autre de type *guerre guerreante*, mais le jus in bello bénéficie aux partisans, sujets du roi. Il n'en va pas de même de 1564 à 1569, lorsque Sampiero soulève l'île, mis au ban de la Chrétienté et rebelle à Gênes ; celle-ci le fait assassiner, et c'est sur l'intervention de Charles IX que son fils et ses derniers compagnons sont amnistiés et autorisés à gagner la France. En 1729, une révolte paysanne, d'origine fiscale, débouche sur une rébellion qui anticipe le phénomène espagnol de 1808 : c'est à une guérilla que se heurtent les Génois et les alliés qu'elle doit solliciter pour y mettre fin sans succès. À partir de 1732, elle s'organise en milices, puis à partir de 1755 l'émergence de l'État corse donne à ces miliciens un statut juridique en tant qu'ils sont enrôlés et soldés par un État. C'est la non-reconnaissance de cet État par la France qui fait traiter en 1768 ces miliciens en rebelles par les soldats du roi. Ceux qu'on a faits prisonniers, quand on leur fait quartier, sont incarcérés au bagne de Toulon, souvent après avoir servi de porteurs de munitions. De 1769 à la Révolution, les nationaux qui n'ont pas déposé les armes, soutenus par une résistance extérieure assistée par l'Angleterre, et qui ne disposent pas d'un gouvernement en exil, sont considérés comme des bandits et traités

64. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *op. cit.* p. 26.

comme tels. Il est à noter que les compagnies corses recrutées tout au long de la révolte par les Génois et les Impériaux, et par les Français lors de leurs interventions de 1731 à 1768, sont régulièrement enrôlées, et leur statut est celui de partisans au sens où il est entendu à l'époque.

Mercenaires, miliciens et soldats corses aux Temps modernes

L'Office de Saint-Georges ayant triomphé des féodaux, vassali et partigiani vont accomplir leur vocation guerrière dans le mercenariat. Montagnards comme les Suisses, les Corses, pour fuir leur condition ou l'oppression génoise, vont servir essentiellement dans les États et principautés d'Italie, en particulier à Gênes, à Venise, à Rome, à Florence ou à Naples. et cette émigration militaire perdure jusqu'au XVIIIe siècle.

À partir des guerres d'Italie [65], des mercenaires corses, dont Sampiero, entrent au service français, en 1536 des bandes corses intègrent l'armée royale. Le mercenaire est devenu un soldat. En 1553, Sampiero colonel des Bandes corses, participe à la prise de possession de l'île par Henri II, que les Corses reconnaissent comme leur souverain. Au traité du Cateau-Cambrésis, en 1559, la République de Gênes se voit restituer l'île, et à partir de 1564 doit faire face à une guerre de partisans menée par Sampiero. L'assassinat de celui-ci signe l'échec du soulèvement national corse. Abandonnant la lutte en 1569, son fils Alphonse d'Ornano, exilé en France réunit ses derniers partisans dans un régiment qui porte son nom et participe aux guerres de religion. En 1673 par un traité dit capitulation entre la République de Gênes et Louis XIV, Francesco Peri, officier corse au service de Venise, sera autorisé à lever un régiment. Au XVIIe siècle l'émigration militaire est d'importance :

> *À côté des levées officielles autorisées par Gênes, des notables devenus capitaines de telle ou telle puissance jouent les sergents recruteurs. Les officiers génois leur livrent une guerre sans merci : en octobre 1613, trois mille soldats au moins « travaillent » à l'étranger, dont quinze cents à Venise, cinq cents pour la papauté et plus de cinq cents en France (dans le régiment d'Ornano [66]).*

Cet exode ne se tarit pas au siècle suivant, mais à partir de 1769 il faut noter l'attirance pour le service français qui est privilégié. Les besoins en combattants nés de la révolte corse ne seront pas non plus sans influence. Au XVIIIe siècle, en 1735 précisément, la Corse révoltée se dote d'institutions nationales, d'un *magistrato di Guerra* entre autres (l'équivalent d'un ministère de la Guerre), qui met sur pied les milices nationales et décrète que tous les Corses de sexe masculin, âgés de seize à soixante ans sont astreints, suivant le principe de la *terzera* (le contingent est divisé en trois fractions servant à tour de rôle), à un service militaire obligatoire. Ce service milicien est, à la différence de la milice royale, un service personnel dans la mesure où il n'est pas soumis au tirage au sort. À la même époque, la

65. Sevestre, Bernard, « Les Corses au service des princes catholiques de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, numéro spécial 20/1973, *Les Troupes corses*, 192 p., p. 145-154.

66. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.* Introduction, p. 24-25.

cour de Versailles, désireuse de s'attirer les notables en vue d'une future annexion, afin d'en faire le noyau d'un parti français, crée à leur intention le Royal Corse, dont les compagnies sont attribuées à des officiers corses issus de ces familles de notables. La République, impuissante à réprimer la révolte qui depuis 1755 s'est dotée d'un État, n'ayant plus qu'une dominance limitée aux présides côtiers, transfère ce droit à la France, qui, pour plier les Corses à sa loi, doit recourir aux armes. La souveraineté française établie, le roi, créant d'autres régiments, poursuit cette politique clientéliste et affecte l'un d'entre eux au maintien de l'ordre public, car tous les combattants n'ont pas déposé les armes. Ces maquis font régner l'insécurité, et avec l'appui de la résistance extérieure soulèvent en 1774 le Niolo, dont la sanglante répression ramène un calme relatif.

CONCLUSION

À partir des armées permanentes émerge dans la pensée du temps une éthique militaire, fondée sur la discipline, l'esprit de sacrifice, le courage, la fierté de servir, qui se substitue au code de chevalerie disparu avec l'ost féodal. Ces concepts sont formalisés dès le XVIIe siècle, que le souverain soit un roi ou plus tard la Nation. Cela se fera par étapes.

En Corse la culture guerrière participe de l'identité culturelle : elle est née d'une histoire tourmentée où, jusqu'au généralat de Pascal Paoli, ne s'est imposée aucune autorité nationale reconnue. On voit durant des siècles se succéder et aussi s'intriquer des guerres féodales engendrées par la volonté de puissance et par des oppositions claniques, des guerres privées entre familles, des révoltes en réponse aux abus de la seigneurie locale, des conflits sur lesquels viennent se greffer les ambitions des puissances rivales. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle, après quarante ans de guerre, que naît un État national, que le roi de France incorpore de force dans son royaume, et dont la défense a été confiée aux milices nationales qui succombent sans démériter. L'état militaire en Corse tire son prestige de cette culture qui façonne l'identité insulaire, il entretient une émigration militaire qui répond à non seulement à des motivations économiques et à la quête d'une promotion sociale mais à un goût profond pour ce métier d'aventures, comme le désigne Monluc, qu'est celui de soldat.

Encadré 2
Quelques féodaux corses du haut Moyen Âge

Des personnages emblématiques [67] évoqués par la *Cronica* certains mieux que d'autres balisent ce haut Moyen Âge fait de guerres féodales où se multiplient les exactions.

• Arrigo Bel Messere

La chrétienté mobilisée a débarrassé l'île de la menace sarrasine. Parmi les successeurs de ces guerriers, entre histoire et légende, la *Cronica* retient au XIe siècle le personnage d'Arrigo Bel Messere, armé chevalier par l'empereur. Une de ses filles ayant épousé un membre de la famille des Cinarchesi, sa souveraineté s'étend à l'ensemble de l'île jusqu'à ce qu'une révolte féodale, en lui coûtant la vie, mette fin à sa gouvernance. D'après le chroniqueur, qui évoque ainsi le deuil des Corses : *« È morto, il conte Arrigo Bel Messere, e Corsica sarà di male in peggio* [68] *»*, il semble qu'il fut regretté.

• Orso Allamano

Descendant [69] d'un contemporain du précédent, il laisse dans la *Cronica* le souvenir d'un tyran sanguinaire qui finira victime de la vindicte d'un ses paysans.

• Giudice de Cinarca

Au XIIIe siècle, Sinucello della Rocca, fidèle à Pise par tradition familiale – il appartient à la famille des Cinarchesi –, est envoyé en Corse avec le titre de *giudice* (« juge ») :

***Il y avait deux cent cinquante ans que le comte Arrigo était mort lorsque Giudice de Cinarca s'acquit une gloire et une réputation que ne surpassèrent point ceux qui vinrent après lui* [70].**

Après avoir soumis les féodaux à sa loi et triomphé des Génois, « il s'appliqua à donner la paix » à l'île [71]. A la suite d'une révolte féodale soudoyée par Gênes, vieux et aveugle, il est fait prisonnier et décède dans une prison génoise.

67. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*
68. *Id.*, p. 122. « Il est mort le comte Henri, le Beau seigneur, et la Corse ira de mal en pis. »
69. *Id.*, p. 147.
70. *Id.*, p. 170.
71. *Id.*, p. 191.

III

LA CORSE MILITAIRE AU XVIe SIÈCLE JUSQU'AUX GUERRES DE RELIGION

LE SIÈCLE GÉNOIS DES CORSES

La Corse, une proie

La balkanisation politique de l'île faisant d'elle une proie, les deux siècles précédents ont été marqués par un état de violence qu'expliquent l'expansionnisme de Gênes et la volonté d'indépendance des seigneurs locaux. Mais il convient de ne pas omettre dans l'enchaînement des causes l'importance des antagonismes locaux, telles la révolte animée par les caporali, ou les guerres privées entre clans familiaux qui, comme celle qui oppose les Rouges et les Noirs, laissent des séquelles durables [1]. Cet état est pérennisé par la conjoncture internationale. Parce que les routes maritimes pour joindre l'Espagne et l'Italie, en raison de la menace barbaresque passent au large du Cap pour l'une et empruntent les bouches de Bonifacio pour l'autre, l'île est concernée par la confrontation de l'Espagne chrétienne et de la Porte ottomane. À celle-ci s'ajoute la rivalité opposant à la Maison de Valois, Charles Quint et ses successeurs. Au XVIe siècle la Corse, va nécessairement être partie prenante dans les conflits dynastiques qui font de l'Italie un champ de bataille. Grâce à ses soldats dont la réputation est établie depuis qu'ont commencé les guerres féodales et redevenus disponibles depuis qu'elles ont pris fin [2], mais aussi en se métamorphosant en champ clos d'affrontements qui la voient tour à tour passer de la domination de Gênes, qui a le soutien de l'Espagne, à celle des Valois, qui afin de se concilier une flotte bien nécessaire pour s'acquérir l'île font alliance avec la Sublime Porte.

1. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, introduction, traduction et notes par Antoine-Marie Graziani, Ajaccio : A. Piazzola, 2006, 657 p., p. 231-232.

2. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle*, Ajaccio : éditions Piazzola, 1999, 544 p., Ire partie, « Le Serviteur », ch. I, « Sampiero heritier d'une dynastie », p. 32.

Au XVIe siècle, l'expansion des Ottomans, leur conquête de Rhodes, de Chypre, d'Alger et de Tunis, les succès de leurs corsaires Barberousse et Dragut les érigèrent bientôt en arbitre au sein d'une Chrétienté divisée. D'un côté les flottes impériales de Charles Quint (qui fait escale à Bonifacio en 1541) aux ordres d'Andrea Doria, qui conduit des escadres en Corse jusqu'en 1553, à quatre-vingt-sept ans, de l'autre, les forces des Valois, alliées aux galères de Soliman au point que François Ier les autorisa à hiverner à Toulon de septembre 1543 à mars 1544 [3].

Le 23 août 1553, les troupes de Paul de La Barthe, maréchal de Thermes, occupent Bastia. La Corse passe sous souveraineté française. Mais lorsque les galères turques abandonnent les eaux corses, l'Espagne aura beau jeu et permettra à Gênes de reprendre la main. Cependant la décision se fait sur le théâtre d'opérations du Nord, et la défaite de Saint-Quentin impose la paix. Au traité du Cateau-Cambrésis en 1559, la première guerre de Corse se termine par un échec pour les Valois, contraints de rétrocéder l'île à Gênes. La République, de nouveau en possession de la Corse, en violation du traité, par des mesures contraignantes [4] – poursuites à l'encontre des anciens rebelles, port d'armes interdit ou au mieux négocié – provoque l'hostilité des insulaires. Le 12 juin 1564, Sampiero, qu'un lourd contentieux oppose aux Génois, débarque, entouré d'hommes de guerre, d'une galère française dans le golfe du Valinco. C'est alors que débute la seconde guerre. La République, déterminée à écraser la révolte, peut compter sur le pape, inquiet de la menace turque, et sur Philippe II, qui dès lors engage ses troupes dans l'île. Alors que la rébellion s'essouffle, pour y mettre fin Gênes fait assassiner Sampiero en 1567. Ce crime a été une erreur, comme le souligne Michel Vergé-Franceschi :

Ce qui change après 1567, ce n'est pas la façon de vivre des Corses, c'est surtout la prise de conscience par les Corses qu'ils sont devenus un enjeu sur l'échiquier occidental [5]…

Le 1er avril 1569, Alphonse d'Ornano, son fils et successeur, accompagné de ses trois cents derniers fidèles – la République a accordé son pardon aux rebelles –, quitte l'île pour aller se mettre au service de la France. Gênes voit restaurée une autorité qui ne sera plus contestée pendant cent soixante ans, biffant la Corse de la scène internationale. Il va s'ensuivre des années de paix, au cours desquelles la vanité génoise en 1637 érige l'île en royaume de Corse [6].

La paix retrouvée a pour heureux effet « une récupération (ou un essor ?) économique, d'où un long mûrissement intellectuel des élites corses [7]. » Dans une île aux ressources limitées, où le pouvoir dominant ne laisse que peu d'espace, la réussite sociale passe par l'émigration qui seule permet l'ascension des plus entreprenants. La Corse est au XVIe siècle, pour toutes ces raisons, l'île des émigrants, ainsi que l'affirme Braudel :

3. Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins cap-corsins », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 70, mis en ligne le 12 mai 2006, URL: http://revel.unice. fr/cmedi/document. html?id=859 consult 07 2006.

4. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. I, « Sampiero diplomate » p. 347.

5. Vergé-Franceschi Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. II, « Le Beau XVIIe siècle (1571 -1729) », p. 202.

6. *Id.*, p. 205.

7. *Id.*, p. 206.

La façon la plus commune qu'ont les îles de se mêler au monde, c'est d'organiser leurs émigrations […] ; toutes les îles (comme toutes les montagnes, beaucoup d'îles méditerranéennes étant d'ailleurs des montagnes) sont exportatrices d'hommes […] ; il est douteux qu'elles aient eu autant d'ampleur au XVIe siècle que dans l'île des émigrants par excellence : la Corse […] ; trop riche en hommes, eu égard à ses ressources, celle-ci essaime dans toutes les directions [8].

Cette émigration, qui n'est pas seulement militaire, est contrariée par la puissance tutélaire. Les migrants corses viennent servir les intérêts des souverains qui leur donnent asile au sein de leur armée. D'autres s'installent à demeure sur leur territoire, y font souche [9], comme c'est le cas à Marseille, où cette bourgeoisie corse fait le lien avec la Porte et ses États vassaux du Maghreb. Mais la haine a semé les graines des révoltes futures auxquelles l'aveuglement de la République de Gênes, en imposant aux Corses une gouvernance autoritaire, permettra de lever au siècle des Lumières.

Gênes et la Corse, du partenariat au pacte colonial

À partir des croisades [10], le développement de sa flotte et son dynamisme commercial font de Gênes une puissante thalassocratie. Les Génois sont partout du XIe au XVe siècle, et leur politique étrangère en est durablement influencée, qui rend inévitables les conflits avec des concurrents, dont les Pisans, qui sont éliminés grâce à la victoire obtenue à la Meloria en 1278, les Catalans, Les Aragonais, enfin les Vénitiens. Mais les querelles qui opposent les Fieschi et les Grimaldi pour le parti guelfe, les Doria et les Spinola pour le parti gibelin au sein de l'aristocratie génoise [11], ont lassé une bourgeoisie enrichie. Au XIVe siècle elle s'empare du pouvoir (les Adorno, Fregoso, Montaldo et Guarco remplaçant les Doria, Spinola, Fieschi et Grimaldi), et décide que le doge sera désormais élu à vie, en excluant les nobles de toutes charges publiques. En 1339 Simon Boccanegra est élu doge de la Commune de Gênes. Les Corses, comme ce sera le cas à d'autres époques de leur histoire, étaient alors à la recherche d'un partenariat, s'étant soulevés contre les féodaux ;

[…] il était nécessaire que l'île eût un partenaire méditerranéen suffisamment puissant pour trois raisons : […] échapper à l'invasion aragonaise soutenue par les seigneurs […], ne pas être entraînée dans le déclin pisan […], assurer […] un gouvernement stable [12].

Giovanni della Grossa nous fournit les raisons de cette révolte :

8. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : Armand Colin, 578 p., 1966 t. I, Ire partie, « La Part du milieu », ch. II, « Émigrés insulaires » p. 188.

9. Parmi ceux qui, ayant des ascendances corses, ont laissé leur nom dans l'histoire, on peut citer l'amiral de Forbin et Mirabeau.

10. Balard, Michel, « Gênes au Moyen Âge », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse,* Ajaccio : éditions Albiana 2006, 1010 p., p. 426-427.

11. Bragadin, commandant Marco Antonio, *Histoire des républiques maritimes italiennes*, Paris : Payot, 1955, 280 pages, ch. IX, « L'Apogée de Gênes », p. 117.

12. Vergé-Franceschi Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 1re partie, ch. III, « Gênes, une protection recherchée », p. 119. On retiendra ce terme employé par l'auteur, car il exprime ce sentiment exempt de soumission.

Tous ces seigneurs opprimaient tellement ces malheureuses populations… Celles-ci se réunirent et mirent à leur tête […] Sambuccucio d'Alando […], elles prirent les armes en masse […], détruisirent ces châteaux […] ; ce soulèvement s'appela plus tard le temps de la Commune de Gênes […] ; le parti populaire envoya quatre députés […] et se donna à la Commune de Gênes […]. Les Génois acceptèrent l'île avec empressement [13]…

Le destin de la Corse subit les contrecoups du déclin de la puissance génoise, due aux divisions de ses dirigeants, lesquelles provoquent son instabilité politique, et de l'expansion ottomane qui la prive des comptoirs de la mer Noire ainsi que du bassin oriental de la Méditerranée. Instabilité due principalement à l'impossibilité de se doter d'un État fort, contrairement aux autres cités italiennes comme la République de Venise contrôlée par une puissante oligarchie, ou Milan, devenue principauté. Les rivalités qui affectent l'aristocratie génoise, et dont le pouvoir est remis en cause par des révoltes populaires comme celles de Simon Boccanegra, empoisonné en 1363, favorisent la mise en tutelle de la République par les ducs de Milan [14] **(les Visconti d'abord, puis les Sforza à partir de 1450). Les Milanais sont présents de 1421 à 1436, puis de nouveau en 1464 et en 1488. La Corse, alors gérée par l'Office de Saint-Georges, bénéficie dès 1468 d'un statut promulgué par Galeazzo Maria Sforza, qui confirme les statuts antérieurs concédés par l'Office à la Corse, mais qui a le mérite de préciser les attributions et le rôle des notables corses qui siègent au conseil des Douze. Les rois de France vont assurer, de façon éphémère, en alternance avec les Milanais, la tutelle de Gênes** [15]**, ce qui leur donne autorité sur la Corse. En 1498, descendu dans la péninsule, Charles VIII, après Charles VI et Charles VII, s'approprie la République, mais doit l'évacuer lorsqu'il est contraint d'abandonner l'Italie. En 1499, Louis XII occupe de nouveau Gênes, mais le soulèvement de la ville qui amène la capitulation de sa garnison française et la défaite de Novare en 1513 obligent le roi à regagner la France menacée d'invasion. François Ier en 1515 renouvelle la convention passée avec Gênes, et pour mettre fin aux rivalités des factions locales, y installe un gouverneur milanais. Après la déconvenue de Pavie et un nouvel échec des Valois devant Naples, les Génois font défection. L'amiral Andrea Doria (1466-1560** [16]**) passe au service de**

13. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Giovanni della Grossa », *op. cit.*, p. 223. Ce recours à Gênes en 1358 a pour conséquence qu'il note : « Tous les seigneurs resteront soumis aux génois à l'exception d'Arrigo della Rocca… qui passa en Espagne où il se plaignit à Alphonse d'Aragon… », lequel s'était déjà appuyé sur les féodaux du sud pour faire pièce à la République en 1346.

14. Vergé-Franceschi Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 1re partie, ch. III, p. 137. L'auteur ajoute que « parler de domination milanaise… relève de la chimère car cette domination fut plus théorique que réelle ».

15. Le doge Petro II de Campofregoso (1412-1459). La République étant confrontée à la menace turque, au conflit avec l'Aragon et aux tensions entre guelfes et gibelins, cède Gênes au roi de France Charles VII qui envoie en 1458 un gouverneur, chassé par un soulèvement populaire en 1461, mouvement qui doit son succès au soutien que lui apporte Francesco Sforza, duc de Milan. Appelé par les Adorno, opposés aux Fregosi, dont un des membres est doge, il se fait proclamer seigneur de Gênes en 1464.

16. Bragadin, commandant Marco Antonio, *Histoire des républiques maritimes italiennes*, *op. cit.*, ch. XVII, « L'Europe contre la Sérénissime », p. 179 : « Les assentistes […], concessionnaires des forces navales, commandaient et administraient les navires conformément à un contrat (appelé contrat d'*assento*) contre paiement d'une somme forfaitaire annuelle, qui com-

Charles Quint après avoir obtenu la garantie de l'indépendance de Gênes, la restitution de Savone à la République, la liberté du commerce maritime, le titre de capitaine général de la mer, la cession d'un port dans le royaume de Naples [17]. Après avoir dispersé la flotte française qui assiège Naples, il met le cap sur Gênes dont il s'empare : « ayant obtenu de l'empereur le même grade et des avantages plus considérables [...], il chassa les Adorno de Gênes [18] ». Il y fonde une république aristocratique qui va mettre fin aux querelles familiales. Vingt-huit *Alberghi* regroupent les familles nobles appelées les Magnifiques, et ce sont elles qui dorénavant fourniront les autorités de la République, dont les gouverneurs de Corse. Ainsi la stabilité intérieure et l'alliance espagnole renforcent la souveraineté génoise sur l'île. Les Génois sont les banquiers de l'Espagne, la Corse, où la République dispose avec les présides de solides points d'appui, est essentielle à la sécurité de ses communications avec la péninsule. Son intérêt est d'agir pour la maintenir sous domination génoise, comme la preuve en est fournie lors des pourparlers qui amèneront à la signature du traité du Cateau-Cambrésis et par son soutien sans faille qui aboutit à l'échec de la révolte de Sampiero. Le rapport de force est en faveur de l'Espagne, mais les capitaux des banquiers génois lui sont nécessaires, Confirmant l'importance politique du phénomène, ce sont les Nobili Vecchi (ou nobles dont l'ascendance nobiliaire est des plus ancienne) qui se réservent le monopole de la banque :

> *Le XVIe siècle [...] fabrique de plus en plus nombreux des banquiers spécialisés [...] ; à Gênes surtout [...] son rôle précoce entre Séville et le Nouveau Monde, son alliance définitive avec l'Espagne firent le reste : elle devint la première ville d'argent au monde [...] qui marque le second XVIe siècle – le siècle de Gênes* [19].

Il secolo genovese, dont les Corses vont éprouver la puissance déçoit leur aspiration à une saine et équitable gouvernance. La présence génoise, qui avait été récusée par des féodaux hostiles à cette nation de marchands, va évoluer vers la mise en place d'un pacte colonial, qui fait du gouverneur un administrateur ayant la haute main sur l'île tant au point de vue administratif que judiciaire, militaire ou économique :

> *La piève, maillon essentiel au Moyen Âge, est remplacée [...] par des communautés [...] ; surtout s'affirme le mouvement qui fait disparaître le pouvoir judiciaire local* (aringo) *au profit de tribunaux d'officiers génois installés dans les sites urbains* [20].

Les Corses, à l'exception de notables qui sont les obligés de la République, ou

---

prenait la rémunération pour l'activité personnelle, les indemnités pour l'entretien des navires et des équipages, et pour les combats. »

17. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. II, « Sampiero créature des Médicis », p. 97.

18. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 225.

19. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. I, Ire partie, « La Part du milieu », ch. V, « L'Unité humaine, routes et villes », p. 294.

20. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée,* Ajaccio : éditions Piazzola, 1997, 230 p., « Période moderne 1453-1768 : un gouvernement sans bureaucratie », p. 59.

de ceux qui leur sont restés fidèles [21], sont exclus de toutes charges, une politique d'immigration est mise en route mais échouera, de même que la pratique de l'emphytéose ou de l'inféodation des terres rendues disponibles.

Il faut trouver dans cette approche politique un des fondements de l'organisation génoise de la défense et de la sécurité publique en Corse mais aussi l'origine des révoltes insulaires. Dans ce milieu qu'elle considère comme a priori hostile, sa colonisation passe par l'installation de présides, dont la sécurisation est une priorité. Ce choix permet de se borner à disposer de forces de souveraineté au format réduit, compatible avec les possibilités de financement de l'État. Le choix de l'emplacement du préside répond à des critères précis pour en faire une place sûre permettant d'accéder à l'intérieur des terres. Sur les côtes corses, en différents points on trouve des rades à l'abri des tempêtes, où il est possible de faire aiguade. Le site, une fois fortifié, est aisé à défendre. Entouré de forêts dont on peut tirer du bois de charpente pour alimenter un chantier naval, et d'un terroir fertile pour assurer son ravitaillement, il devient une base logistique. Dès le XIIIe siècle la République en fait des bastions qu'elle peuplera de colons ligures. Cette politique des présides, places d'échange de matières premières et de produits finis à l'origine d'une bourgeoisie *comprador* est celle de toutes les puissances coloniales, un préalable à la mise en valeur dès qu'elles se lancent sur les mers [22] et auquel s'associe souvent un processus d'immigration.

La domination de l'Office de Saint-Georges (1453-1562)

Depuis le XIIe siècle la République, affrontant des difficultés financières, a pour pratique d'abandonner quelques sources de revenus à des prêteurs qui les détiennent jusqu'à l'amortissement de la dette. En 1407 la compagnie (*Officio* ou *Banco*) de Saint-Georges [23], fondée à cet effet, se substitue à tous ces créanciers (associations ou particuliers). Elle divise le capital en parcelles de 100 lires (*luoghi* ou *actions*) et en distribue, à titre de dividendes, les revenus annuels aux porteurs, ces actions étant insaisissables et ne pouvant être transférées par les propriétaires qu'avec leur signature ou par donation (testament, dot). Les récépissés de la banque circulent comme le numéraire. L'État peut puiser à son gré dans les caisses de la banque, qu'il indemnise avec des concessions. Ce sera le cas avec les colonies du Levant, ensuite avec la Corse, que le Sénat de Gênes afferme à l'Office de Saint-Georges [24], qui y exercera son magistère jusqu'en 1562 – office qui n'est en fait

21. Civile Gubernatore *(ci-dessous CG)* 1FG 29. Archives départementales de Corse du Sud AD 2A : Décret de Giorgio Doria du 16 juin 1559 accordant à Borghesano d'Erbalunga la possession de biens appartenant à Giovan Maria Maltento de Brando, rebelle, au service des Français.

22. À cette époque, la présence espagnole s'affirme en Méditerranée avec ses présides toscans et au Maghreb avec Ceuta, Melilla, en Amérique avec ses présides mexicains, le Portugal avec Ouiddah sur les côtes du Bénin.

23. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, *op. cit.*, ch. VI, « L'Office de Saint-Georges en Corse », p. 171.

24. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse*, Paris : éditions Picard, 1964, 460 p., ch. I, « Le Traité du Cateau-Cambrésis », p. 11.

qu'une ferme générale.

Le 7 juin 1453, l'assemblée générale des Corses à la Canonica de la Marana accepte les *Capitula Corsorum.* Ce contrat engage les Corses à reconnaître la tutelle de l'Office de Saint-Georges, en contrepartie celui-ci leur garantit la sécurité contre les exactions des féodaux [25], y compris les caporaux devenus à leur tour des oppresseurs, la protection contre les ennemis du dehors, dont les Barbaresques du Maghreb ou de Turquie, une justice équitable, des impôts modérés, des droits d'entrée et de sortie des produits marchands fixés une fois pour toutes. L'armature administrative est légère : le gouverneur répond à certaines conditions – il doit être génois, âgé de plus de quarante ans, et doit verser une caution. Il est doté d'une suite d'une douzaine de personnes dont un chancelier, des serviteurs, et d'une garde composée d'un *cavalerio* et de huit sergents. Il est assisté d'un vicaire, qui a la charge de la justice, d'un trésorier chargé de la levée des impôts (taille, gabelle) qu'assurent des collecteurs corses, et de l'ordination des dépenses.

Dans l'Au-Delà des monts (l'actuel département de la Corse du Sud) un lieutenant gouverneur disposant d'un vicaire de justice le représente, mais est subordonné au commandant des troupes en cas de troubles et de conflits. Outre son intérêt stratégique l'île présente un intérêt économique, ce qui conduira l'Office à mener une politique de mise en culture des terres littorales. La préoccupation, préalable à la mise en valeur, étant d'assurer l'instauration d'un État dans une île dominée par la violence, l'Office s'en donne les moyens : nomination d'un capitaine général, envoi de mercenaires, utilisation de bombardes pour mettre à la raison les féodaux en détruisant leurs châteaux.

Il s'ensuit une terreur institutionnalisée marquée par la prise d'otages, les prédations, la destruction des biens, les atteintes aux personnes, la pratique de la torture, et qui aboutit à des condamnations à la pendaison, ou à la décapitation. Ce terrorisme d'État qui veut contraindre par la crainte aura pour conséquence de créer une haine durable. Dans la seconde moitié du XVe siècle le clan des Adorno, rival de celui des Campofregoso, qui ont l'un des leurs pour doge, fait appel au duc de Milan, qui place Gênes sous sa tutelle. Le duc de Milan nomme Francesco Malatesta, un Milanais, gouverneur de la Corse en 1464. Cette domination suscite la révolte de certains seigneurs (« En ce temps-là, *lit-on dans Ceccaldi* [26], la Corse était partagée en deux partis [...] ; pas un insulaire [...] qui ne fût engagé dans l'un ou l'autre »), tandis que l'autorité du duc se résume à entretenir des garnisons dans les présides [27]. Son assassinat en 1476 ouvre la vacance du pouvoir, son fils n'ayant que sept ans, ce qui va avoir pour conséquence de voir l'autorité de l'Office battue

25. Franzini, Antoine, La Corse du XVe siècle : politique et société, op. cit., p. 344.

26. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 47. Entendre les Rouges, partisans de l'Office, et les Noirs ses ennemis.

27. Guicciardini, Francesco, *Histoire d'Italie, in* Fournier, J.-L., Zancarini, J.-C., dir., *Histoire d'Italie,* Paris : Robert Laffont, 1996, coll. « Bouquins », t. I, 880 p., t. II, xxx p., Tome I livre I p. 5. « Gian Galeazzo n'avait de duc que le nom ; Lodovico Sforza son oncle était devenu le tuteur de son neveu et [*avait*] pris possession de tous les fondements de l'État. »

en brèche par Tommasino da Campofregoso. La régence est assurée par la duchesse Bona di Savoia (1449-1503) au nom de son fils mineur, pour peu de temps : Gênes va lui échapper à la suite d'intrigues menées par les Sforza. Tommasino da Campofregoso, profitant de cette situation troublée, débarque dans l'île, mais son soulèvement échoue.

> *Tommasino da Campofregoso fait prisonnier avait été conduit à Milan devant la duchesse. […] Il avait recouvré la liberté […] mais, comme la duchesse avait perdu le gouvernement de Gênes et comme elle se rendait compte qu'elle ne pouvait conserver la Corse […], elle lui céda la Corse avec tous les droits qu'elle avait sur cette île* [28]…

Sa cupidité et son pouvoir tyrannique ne tardent pas à lui aliéner la population, qui proclame comte Gherardo de Montagano, mais Tommasino a vendu ses droits à l'Office. Ses troupes, qui passent dans l'île, défont les partisans de Gherardo, lequel se réfugie à Piombino. Après l'intermède milanais, en 1483, l'Office a repris la main et combat impitoyablement toute atteinte à sa souveraineté, ce qui nécessite d'abattre les féodaux : ceux de l'Au-Delà des monts, les d'Ornano, les Istria ou les Bozzi, ceux du Cap, les Avogari de Brando, les da Mare de San Colombano [29]. Le soulèvement lancé en 1502 par Renuccio della Rocca, à la tête de deux cents cavaliers et cinq cents fantassins lui en fournit l'occasion, mais il faut attendre son assassinat en 1511 pour considérer l'île comme pacifiée et soumise au poing de fer de l'Office. À la suite de la prise d'Alger par Khayr ed-Din (dit *Barberousse*) en 1518, qui fait du Maghreb un nid de corsaires, un autre péril se profile. Face au fléau barbaresque, l'Office met en place un réseau de tours de défense [30], « … celui que l'on appelle le Turc et qui le plus souvent en Corse à partir de 1560 est un Maghrébin, d'Alger, d'Oran ou de Bizerte, un personnage omniprésent de l'histoire insulaire moderne depuis le début du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle… ». Cette politique est poursuivie par la République après 1562. On peut porter au crédit de l'Office la croissance de Bastia, qui s'appuie sur son terroir agricole et devient un lieu actif de commerce et d'échanges, la création de la citadelle d'Ajaccio autour de laquelle s'agrège une population à laquelle elle assure la sécurité. L'émergence d'une classe de notables locaux est favorisée par le développement agricole, qui permet l'exportation de vins, d'huile, de fromages, de céréales, qui voit naître un artisanat, se monter une petite flotte commerciale. Mais le bilan est modeste et concerne surtout les présides côtiers, où vit une importante population d'origine ligure qui y exercera son magistère jusqu'en 1562.

Le second XVIe siècle

Les facteurs géostratégiques évoqués plus haut, qui lui assurent le concours de

28. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 71.

29. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, ch. V, « Le Moyen Âge » p. 138-139.

30. Graziani, Antoine-Marie, *et al.*, *Défendre la Corse, des tours génoises aux fortins Maginot* (Livret de l'exposition des Archives départementales de la Corse du Sud), Ajaccio : imp. Lienhart, 2002, Livret de l'exposition des AD Corse du Sud, 60 p., p. 7.

l'Espagne, sont la condition nécessaire au retour à l'administration directe du Sénat de Gênes en Corse. Une oligarchie de puissantes familles génoises, les Doria, Spinola, Lomellini, Grimaldi et Fieschi, substitue son État à la République de la Commune. « Le XVIe siècle n'a pas toujours souri aux univers urbains. Disettes et épidémies frappent les villes [31]. » Une grave crise frumentaire marque cette époque : avec l'expansion ottomane ont été perdus les comptoirs orientaux [32], qui l'approvisionnaient en blé :

> *Caffa, Tanaia, Soldaia, Trébizonde, le dernier étant Chio perdu en 1566 [...]. Désormais le Turc, le troisième pourvoyeur, est le maître du marché [...] ; il autorise ou non le passage [...]. La Corse troublée [...] devient précieuse [...], elle peut désormais assurer un ravitaillement en blé [...] aléatoire et onéreux puisqu'il coûte 300 000 écus par an.*

La réduction des exportations céréalières en provenance de France et d'Espagne est un facteur aggravant. Gênes à partir de 1571, œuvrant dans la continuité de la mise en valeur agricole de l'Office de Saint-Georges, crée une instance spécialisée, le Magistrato di Cultura.

La République met alors à jour les Statuts civils et criminels concédés à l'île par l'Office.

> *Gênes considère l'île comme un corps étranger et ne mène à aucun moment une politique d'intégration de la population insulaire* [33].

En 1571 elle impose le recensement à tous ceux qui, excipant de la possession d'un patrimoine, revendiquent une appartenance nobiliaire. Le règne des seigneurs se clôt, et leurs droits sont limités et contrôlés. Hormis ceux liés à l'aristocratie génoise, pour la République il ne s'agit que d'une noblesse locale. Les révoltes futures se nourriront de cette vision réductrice de la société corse. Cependant Gênes a besoin, vu la modicité de ses moyens, de s'appuyer sur des relais locaux. On peut y distinguer une noblesse pouvant prétendre remonter à d'anciennes seigneuries comme les seigneurs du Cap d'origine génoise, et également des notables, les *principali*, qui souvent par mariage sont alliés aux précédents, enfin des prêtres disposant de bénéfices ecclésiastiques dont l'attribution est sous le contrôle de la République. De ceux-là, elle admet la représentativité en créant deux conseils, dont les membres sont élus pour deux ans par des délégués. En font partie de droit les descendants des seigneurs et des caporali. Le conseil des Nobles Douze représente l'En deçà des monts, et celui des Nobles Six l'Au-delà. Ils sont consultés pour toutes questions d'utilité publique et assistent le gouverneur pour l'élaboration des mesures d'hygiène et de sécurité, l'entretien et la réparation des chemins, la détermination de la *composta* (prix des denrées à fournir aux présides), pour le paiement en nature des dettes et les levées d'impositions. Cependant leur rôle est purement consultatif, bien qu'ils aient, entre autres attributions,

31. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, Ire partie, « La Part du milieu », ch. V, « L'Unité humaine routes et villes », p. 300.

32. Simi, Pierre, *L'Adaptation humaine dans la dépression centrale de la Corse*, Études et Travaux de « Méditerranée », Gap : Ophrys, 1966, 259 p., p. 168.

33. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.* Ch. XIX, « Quand l'histoire bégaie », p. 350.

la désignation d'un *oratore* [34]. Pour se les attacher et récompenser les services rendus, Gênes crée la *benemeranza*, qu'elle attribue à des Corses qui lui sont loyaux et dévoués. Des privilèges lui sont attachés comme exemption de la taille et l'autorisation de port d'armes. Ce port d'armes est attribué non seulement au bénéficiaire mais aussi à douze hommes qu'il choisit. En 1770, la benemerenza sera prise en compte par l'administration royale pour l'admission dans la noblesse de France, au même titre qu'un ordre militaire de chevalerie comme l'ordre de Saint-Louis. Mais seule la Terre du Commun voit se tenir régulièrement à Biguglia une *veduta* (ou assemblée).

La société corse au XVIe siècle

Une histoire marquée au sceau de la violence, le double isolement que lui imposent l'insularité et son relief imprègnent fortement l'identité corse. Tissées à travers un réseau d'allégeance les relations sociales restent de nature claniques et féodales. Les caporaux *(i caporali)* qui à l'origine au XIVe siècle étaient élus, en transmettant leurs prérogatives à leur descendance, reconstituent une chefferie héréditaire semblable à celle des féodaux. Un droit coutumier, respectueux des intérêts de chacun, condition nécessaire pour qu'elles soient sinon pacifiques au moins paisibles, en est le socle. La contrepartie en est l'ignorance de la notion d'État. À la rencontre du XVe et du XVIe siècle, lorsque s'y installe la Banque de Saint-Georges, dont l'intérêt pour l'île est essentiellement économique, tout l'oppose à ce monde confiné.

> *Cette société privée [...] sait qu'elle doit créer une autorité publique qui lui permette d'en retirer le maximum de bénéfice[...], l'île entre dans le processus de genèse médiévale de l'État moderne* [35].

La confirmation de ce clivage nous est rapportée par le cardinal du Bellay :

> *Ils [*les Corses*] ne prennent point de plaisir d'être sous les Genevois (*sic*) qu'ils estiment marcadans et canailles au prix d'eux qui se disent nobles et, de fait il y a de bien anciennes maisons* [36].

Cette mise en valeur a des côtés positifs, qu'évoque Joly [37] :

> *La Corse connut plusieurs bons gouverneurs. [...] C'est à leur action que la Corse dut le développement de ses ports, la construction de ponts et routes [...] l'obligation de planter vigne et châtaigniers, l'introduction de l'olivier en Balagne.*

Mais le vécu de cette souveraineté, que l'Office, une banque, tient d'un contrat avec la République de Gênes est le refus.

> *Les administrateurs génois [...] semblent en effet penser que la nature vicieuse ou au moins sauvage des peuples des provinces ne peut recevoir les lois de la cité que par la contrainte des armes, et que la paix apportera ensuite la prospérité par la mise en valeur du territoire* [38].

34. Désigné par les deux conseils, il a pour est de présenter au Sénat de Gênes les doléances et les desiderata de la population.

35. Marchi van Cauwelaerte, Vanina, *Rinuccio Della Rocca*, *op. cit.,* Introduction, « La seigneurie de La Rocca dans l'espace et le temps insulaire », p. 22.

36. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, Lyon : éditions H. Lardanchet, 1942, 229 p., Introduction, ch. II, « La Corse sous la Banque de Saint-Georges » p. 29.

37. *Id.*, p. 31.

Récuser cette conception étrangère au lien de vassalité qui fonde la légitimité du souverain ne peut de ce fait constituer un crime de lèse-majesté. Au XVIe siècle, l'appel aux armes que lancent Rinuccio della Rocca d'abord, Sampiero ensuite, s'en trouve justifié, de même que l'allégeance consentie de ce fait à Louis XII puis à Henri II de Valois.

Dans l'île, la violence, liée à la pauvreté, est endémique : le gouverneur, bien qu'il soit investi de l'autorité suprême, lui concédant le droit de juger sans limite, dispose de peu de moyens pour y répondre. D'où le pragmatisme de certaines décisions, malgré la multiplication des crimes de sang. Parmi elles : les dérogations en matière de détention d'armes afin de résister aux Barbaresques, l'amnistie accordée à ceux qui font leur soumission, la grâce de contumaces moyennant leur incorporation dans l'armée génoise, l'autorisation de recourir à un *pacificatore*, arbitre admis par les parties, pour mettre fin à une vendetta.

En 1572 une nouvelle rédaction des Statuts civils et criminels applicables à l'île et durcissant la loi est promulguée. Des peines lourdes sont édictées : la potence (ou *forca* [39]), la condamnation aux galères *(conditti di galera)*, assorties de la confiscation des biens sanctionnent les meurtres, le faux monnayage, le vol. La possession ou le port d'armes sont strictement réglementés [40], des autorisations dérogatoires pouvant cependant être accordées [41].

À l'encontre de ceux qui ont échappé à la justice, le bannissement est prononcé, capturés, les peines qu'ils encourent sont exécutées [42]. Pour favoriser leur capture, ceux qui y ont contribué reçoivent une prime, l'autorisation du port d'armes, mais aussi le droit d'obtenir la grâce d'un contumace [43]. La violence n'en sera pas durablement réduite.

C'est que la pauvreté, qui se contente d'épargner quelques privilégiés (notables ou féodaux), règne en maîtresse en milieu rural, où résident 90 % de la population.

Ses causes sont multiples, qui combinent leurs effets : piratage et impaludation des côtes conduisant à l'abandon des terres fertiles du littoral, famines, qui vont jusqu'à imposer l'arrêt des exportations de blé vers Gênes (« au début du XVIe siècle six famines dépeuplent l'île : 1502, 1504, 1506, 1513, 1518, 1527-1530, ag-

---

38. Franzini, Antoine, « Des Corses sauvages et vertueux », in *Strade* n° 14, Colloque de Lama août 2005, Ajaccio : éditions Albiana, juin 2006, p. 13.

39. Ce mode d'exécution est semblable à la peine du garrot qui était utilisée en Espagne

40. CG 1FG 33 A. D 2 A : « Ordonnance des commissaires généraux du 21 décembre 1560 portant défense à toute personne d'avoir sur elle des armes offensives ou défensives sur le territoire de sa résidence ; que l'épée est permise aux voyageurs ; que les cultivateurs ne sont autorisés à porter leurs instruments ; que, lorsqu'ils se rendent à leurs travaux, il est permis de porter un couteau rond d'une palme de longueur ; et que tous les détenteurs d'arquebuses à rouet doivent les déclarer aux commissaires généraux. »

41. CG 1FG 52 (mai 1569) A. D 2 A : « Autorisation, pour se défendre contre les Turcs, à Hercole d'Istria de tenir des arquebuses dans sa tour de Sollacaro. »

42. CG 1FG 78 (8 décembre 1578) A. D 2 A : « Décret de bannissement perpétuel contre le sergent Agostino Comellino accusé d'avoir tué un soldat de Saint-Florent ; s'il vient à tomber entre les mains de la justice, il aura la tête tranchée. »

43. CG 1FG 97 (25 octobre 1582) A. D 2 A : « Requête de Carletto de Sari qui ayant tué le bandit Giannesino de Cristinacce demande qu'il lui soit permis d'obtenir la grâce d'un autre bandit conformément aux Statuts de la Corse si sa culpabilité est égale ou inférieure. »

gravées par trois épidémies de peste 1525, 1528, 1530 [44] ».)

Cette paupérisation des populations rurales, les plus exposées, nourrit un courant migratoire vers la Péninsule, favorisant l'engagement mercenaire que les Génois prohibent tout en permettant qu'il soit dérogé à l'interdiction.

Leur cumul aboutit au déclin démographique, qu'accélère une forte morbidité consécutive à l'affaiblissement des défenses immunitaires, provoqué par les famines qui majorent la mortalité. L'introduction de colons ligures, l'interdiction faite aux Corses d'acheter des terres restées en friche du fait de la malaria ou des incursions barbaresques, mécontentent. Mais ce sont les charges fiscales, le fonctionnement de la justice, les taux usuraires pratiqués dans une île où le numéraire fait défaut qui induisent un malaise profond. La guerre de Corse a mobilisé largement et laisse de nombreux déclassés. Le banditisme devient un fait de société, du fait d'anciens soldats qui se réunissent en bandes auxquelles se joignent des mendiants et des paysans que leur terre ne nourrit plus. Sampiero saura canaliser et exploiter ce mal-être dans sa recherche d'un nouveau suzerain pour la Corse, dans la seconde moitié du siècle.

Si le traité du Cateau-Cambrésis sonne le glas de ses espérances, revenu en Corse en 1564, « il eut d'abord pour lui l'enthousiasme populaire [...], compte tenu d'un prestige personnel indénié, cela suffit pour prouver que l'administration génoise déplaisait à la masse [45] ».

La présence militaire génoise en Corse

Comme dans toutes les îles, ces places assiégées dont parle Braudel, en Corse « il faut sans fin [...] construire des tours de guet, y élever et relever des fortifications, les munir d'artillerie, y placer enfin des garnisons [...] au long des marines [46] ». Lors de la période féodale, pour s'assurer la maîtrise du terrain, face aux seigneurs en révolte, l'Office avait occupé des châteaux situés en position dominante et contrôlant des points de passage, qu'il avait dotés de garnisons composées de soldats recrutés en terre ferme (le plus souvent ligures mais aussi catalans, allemands). La féodalité réduite, l'Office les fit tous raser, les derniers l'ayant été au début du XVIe siècle.

Lorsque la République prend le relais, les guerres de Corse terminées au profit de Gênes, le dispositif est allégé. Pour l'année 1462-1463, non compris les partisans corses, il est fort de huit cents hommes, dont des mercenaires recrutés surtout en Italie, on les dote de bombardes et d'escopettes, celles-ci leur permettant de surclasser les troupes féodales. Les effectifs distribués dans les présides côtiers ne

44. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, *op. cit.*, ch. II, « L'Office de Saint-Georges en Corse », p. 191.

45. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. II, « Le Malaise corse », p. 67.

46. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. I, Ire partie, « La Part du milieu », ch. II, « Au cœur de la Méditerranée », p. 140.

dépasseront jamais le millier d'hommes [47]. Les troupes sont composées de Corses [48] peu nombreux, Gênes préférant les employer en Terre ferme, de soldats ligures *(i paeselli)* sur la qualité desquels on n'est pas très regardant, et de mercenaires suisses, germaniques ou venant d'autres régions d'Italie : « Que penser du recrutement ! Corses et Ligures échangent leurs bandits, qui voudrait de cette vie misérable [49] ?... » Ce sont essentiellement des fantassins, seuls quelques présides disposent de chevau-légers. Dans les places un corps de bombardiers assure le service des canons. Des guetteurs occupent les tours, chargés de donner l'alerte soit par des feux, soit en utilisant des conques, ou en tirant le canon lorsqu'elles en sont pourvues. De la reprise du contrôle direct de l'île par la République jusqu'en 1729, qui voit resurgir la révolte corse, les effectifs sont à peu près constants [50]. À partir de 1562, ils se montent à 920 soldats, dont 83 cavaliers, auxquels il faut ajouter 33 hommes du personnel des services (forgerons, armuriers etc.), 31 bombardiers, 38 gardiens de tours et 48 policiers. Au tournant du XVIIe siècle, l'effectif comprend 879 soldats dont 48 cavaliers, 38 bombardiers et 102 gardiens de tours. Pour être complet, il faut faire état de la présence dans les villes de policiers peu nombreux (en moyenne une centaine), sans aucune valeur militaire. Le système génois de défense, structuré pour protéger les présides, se borne à disposer de forces de souveraineté au format réduit. La modestie des sites urbanisées fait négliger, surtout dans le sud, l'intérieur peu peuplé – ainsi Sartène n'a pas de garnison.

Après avoir occupé Bonifacio à la suite de l'éviction pisane, Gênes y installe des colons ligures, de la sorte la ville tient tête à tous ceux qui tenteront d'en franchir les portes et forme un bastion essentiel dans le conflit qui opposera l'Office de Saint-Georges aux féodaux *cinarchesi* au XVe siècle. Calvi, simple fortin au XIIIe siècle, devient un point d'ancrage de la colonisation génoise et, comme Bonifacio, se peuple de Génois. Bastia, fondé par Lomellini en 1388, devenu capitale administrative, voit s'édifier la citadelle de Terra Nova et s'entoure d'une couronne de forts : Montserrato, San Gaetano, Recipello.

Saint-Florent, dont l'importance stratégique n'a pas échappé, est fondé en 1440 [51]. En 1492, une citadelle est édifiée à Ajaccio, point d'appel pour les populations des alentours auxquelles elle offre la sécurité. En 1539 la décision est prise de

47. Franzini, Antoine, La Corse du XVe siècle : politique et société, op. cit., p. 452 sv.

48. CG 1FG 40 (août 1561) AD 2A : Nomination de Gregorio de Calcatoggio comme soldat de la garnison d'Ajaccio au traitement de 13 lires par mois

49. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit.,* « Un gouvernement sans bureaucratie », p. 71.

50. Ricci, Jean-Baptiste, « Gênes et le maintien de l'ordre en Corse du XVIe au XVIIIe siècle », Memoire de DEA non publié, Université de Corse 1999, 192 pages (Archives départementales de Corse du Sud).

51. Bonaparte, Napoléon, *Œuvres littéraires et écrits militaires*, t. II, Paris, Tchou, 2001, 346 p. coll. « La Bibliothèque des introuvables » : « Saint-Florent est une des situations des plus heureuses que je connaisse. C'est la plus favorable au commerce. Elle touche à la France, elle confine à l'Italie, ses atterrages sont sûrs, commodes, peuvent recevoir des flottes considérables. »

construire un préside à Porto-Vecchio, dont le terroir, qui se prête aux céréales, est en jachère : on y édifiera donc un fort doté d'une garnison en raison du péril barbaresque. La ville périclite au point d'être abandonnée en 1544 ; un second essai en 1546 n'a pas plus de succès :

> *Les corsaires barbaresques [...], les fièvres paludéennes [...], la mauvaise gestion des dirigeants génois [...], la deuxième tentative de colonisation agricole [...] n'a pas eu plus de succès que la précédente* [52].

En revanche, lors de la seconde guerre de Corse elle voit transiter les secours destinés à Sampiero. Les guerres de Corse imposent à partir de 1552 un renforcement du système fortifié insulaire. Tandis que le maréchal de Thermes améliore les défenses des places de Saint-Florent et d'Ajaccio, Andrea Doria fait de même à Bastia lorsqu'il reprend la ville aux Français et rend Calvi inexpugnable. Les conséquences en sont que, compte tenu des moyens des belligérants, la guerre de siège est vouée à l'échec à partir de 1554, ce qui privilégie la guerre d'escarmouches où les paysans armés corses font mieux que se défendre. Dans ces conditions aucune des deux parties ne peut l'emporter de façon décisive et le conflit va s'enliser jusqu'à la paix.

Dès l'an 800, étaient apparus au Maghreb et en Espagne des royaumes musulmans qui prétendaient régner sur terre et sur mer. Justement redoutés les Sarrasins venus de l'ancienne Barbarie lèguent à l'histoire le terme de *barbaresques*, qui désignera à la fois des États et les corsaires qui s'en réclament. L'Empire ottoman, après avoir réussi à contrôler le bassin oriental en s'emparant de Constantinople, s'assure la possession de la *Barbarie*, dont les royaumes deviennent provinces turques, régies par des pachas que nomme le sultan. En 1529 Khayr ed-Din [53], après avoir conquis sur les Espagnols le Penon, qui contrôlait l'accès de la rade, fait d'Alger la base essentielle de la lutte contre la Chrétienté. « Commence alors la dure, sanglante, inexpiable conquête des royaumes des Maures par les Turcs. Cette emprise et cette soumission firent de la course non plus l'affaire de quelques aventuriers mais une entreprise d'État, décidée, encouragée par le sultan [54]. » Très souvent leurs *raïs* ou capitaines sont des renégats chrétiens, en 1581 sur les trente-cinq galères d'Alger seules douze ont des commandants turcs [55]. La Chrétienté menacée non seulement leur dispute le contrôle de l'espace marin, mais n'a de cesse qu'elle n'ait porté le fer sur leurs bases, et victorieusement.

Accumulant sur leur passage ruines et désolations, les Barbaresques font de cette époque une des périodes des plus sombres de l'histoire insulaire.

52. Grimaldi, Simon, *Porto-Vecchio d'hier à aujourd'hui*, Ajaccio : A Stamperia, 2000, 288 p. p. 81.

53. Plus connu en Occident sous le nom de Barberousse, fils d'un Albanais converti à l'islam, il doit son surnom à sa barbe teinte au henné. Sa victoire à Préveza le 27 septembre 1538 sur la flotte chrétienne (157 galères dont 61 génoises) donne aux Turcs la supériorité navale en Méditerranée jusqu'à Lépante.

54. Heers, Jacques, *Les Barbaresques : la course et la Méditerranée au XVI siècle*, Paris : Perrin, 2001, 369 p., Introduction p. 21.

55. *Id.*, ch. IV, « L'Afrique des corsaires », p. 169.

Le 12 avril 1510, le gouverneur français de Gênes fait savoir que des fustes ont été vues dans les environs de nos marines ; [...] les premières razzias surviennent en Corse au début de la décennie suivante [56].

Lorsque se manifeste la menace barbaresque en raison de la faiblesse de la flotte génoise aucune région n'est à l'abri comme l'évoque un chroniqueur de l'époque : « Ces temps furent remarquables par les fréquentes incursions des corsaires qui firent sur toutes les côtes des dégâts considérables, enlevant outre les embarcations qui étaient en mer, les bestiaux, les bergers, les laboureurs, les voyageurs [57]. » Ces razzias incessantes entraînent la dépopulation de l'île et freinent sa mise en valeur. Devant la menace les villages trop exposés sont abandonnés, et on assiste à un exode de populations terrorisées qui se fait vers l'intérieur des terres, mais aussi vers la Péninsule, sans manquer d'y ajouter l'expatriation forcée des nombreux captifs qui peuplent les bagnes du Maghreb. Il apparaît nécessaire à l'Office de mettre en place une série de tours fortifiées [58] destinées à donner l'alarme, l'objectif étant de protéger les plaines littorales et les mouillages les plus favorables. Ces tours sont surtout conçues pour donner l'alerte, ce qui ne paraît pas suffisant à certains [59]. Ces ouvrages se voient financés en grande partie par les ressources locales ou par un processus d'inféodation [60], les Génois concédant des terres à ceux qui prennent à leur charge la construction des tours. La main-d'œuvre autochtone est mise à contribution. La solde des garnisaires [61], au motif que les gardiens des tours (*torreggiani*) sont souvent recrutés sur place [62], est payée par les impôts locaux, non sans qu'on y trouve à redire. C'est le long du littoral du Cap que leur densité d'implantation est la plus forte car, s'avançant comme un doigt dans la mer ligure, sa protection, vu ses mouillages nombreux, s'impose en priorité. Dix tours y sont édifiées avant que l'Office passe la main en 1562. Le péril barbaresque connaît son apogée entre les années 1570 et 1620 [63], les razzias étant incessantes et les flottes corsaires nombreuses : toute l'île devient leur cible. Pour ne citer que quelques cas en se bornant aux événements les plus graves, en 1578 c'est l'Ornano qui est ravagé, en 1582 c'est le tour de Levie dans

56. Graziani, Antoine-Marie, « Les Ouvrages de défense corses contre les Turcs », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, Journées Universitaires de Bonifacio 1999, Paris/Ajaccio : Presses de l'université Paris-Sorbonne/éditions Alain Piazzola, 2000, 277 p., p. 77.

57. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 205.

58. Graziani, Antoine-Marie, « Les Ouvrages de défense corses contre les Turcs », *op. cit.*, p. 155.

59. CG 1FG 30 (1569) AD 2A : Requête d'Antoine Sardo procureur de la communauté de Porto-Vecchio pour qu'on envoie dans cette localité des soldats à pied et à cheval pour défendre les habitants contre les incursions des Turcs et protéger les travaux des champs.

60. Graziani, Antoine-Marie, « Les Ouvrages de défense corses contre les Turcs », *op. cit.*, p. 79.

61. CG 1FG 34 (23 janvier 1561) AD 2A : Requête des habitants de Nonza à l'effet de faire élire deux hommes par hameau pour répartir l'assiette de l'impôt destiné aux frais de la garde de Capraia.

62. CG 1FG 41 (29 janvier 1562) AD 2A : Autorisation donnée au podestat de Farinole d'imposer de 1 à 3 livres ceux qui ne concourent ni à la construction ni à la garde de la tour.

63. Graziani, Antoine-Marie, et al., Défendre la Corse, des tours génoises aux fortins Maginot, op. cit., p. 43.

l'Alta Rocca puis de Sartène en 1583, dont la quasi-totalité de la population est razziée par Hassan Veneziano. En 1588, le Cap, où Ogliastro est ravagé par Hassan pacha à la tête de onze galères, puis la Balagne font l'objet d'attaques incessantes. Quelques succès sont signalés : en 1587 à Solaro huit corsaires sont interceptés par les galères génoises ; dans la baie de Roccapina, la même année, des corsaires ayant débarqué, la population se livre à une chasse des équipages qui ont cru trouver refuge dans le maquis. La République y fait face en envoyant des renforts quand la menace se fait sérieuse [64]. Lorsqu'elle prend le relais de l'Office, des plaintes se faisant jour [65], elle accélère le programme des fortifications qui corsette l'île d'un réseau fortifié discontinu. En 1610, quatre-vingt-dix tours sont terminées. La remise en état de certaines tours ruinées, lors des conflits qui ont affecté l'île entre 1554 et 1569, est parfois confiée à des particuliers[66]. Ces tours qui assurent une garde statique sont à la fois des sémaphores, sentinelles donnant l'alarme face à une mer hostile, et des bastions défensifs lorsqu'elles sont pourvues de canons. Des consignes strictes de surveillance leur sont données [67]. Cette conjoncture troublée ancre chez les Corses la violence guerrière, les armes leur paraissant plus indispensables que l'araire, tandis qu'apparaît un habitat fortifié. Au XVIe siècle, conséquence des raids barbaresques mais aussi de la politique de mise au pas des féodaux, les notables aisés ou les familles seigneuriales sont contraints de s'installer dans les villages. On y réside dans des maisons fortes ou des tours, dont « la protection est assurée par tout un système défensif [...] ; le choix du site est le premier système de défense [...]. Ce sont surtout les notables qui sont à l'origine des constructions, [...] individus bénéficiant d'une certaine aisance financière et d'une assez large influence [68] ». L'efficacité de ce système défensif est limitée : « à peine édifiées, les tours se révèlent mal placées et difficiles à défendre, leur artillerie est des plus réduites [...], les torregiani dépendant des communautés sont le plus souvent choisis parmi les improductifs trop jeunes ou trop vieux [69] », comme le révèlent les cinquante années qui s'étalent de 1570 à 1620 où les razzias se multiplient en proportion des flottes corsaires. En fait la protection la plus efficace eût

64. CG 1FG 110 AD 2A : ordonnance du 11 octobre 1585 investissant les capitaines Camillo Torriglia et Marc Antonio Vassore du commandement de deux compagnies de chevau-légers pour repousser avec l'aide de la population de la Balagne les corsaires qui y ont été signalés.

65. Liccia, Jean-Christophe, « Suppliques de la province de Balagne », *BSSHNC* n° 702-703, 1er et 2e trim. 2003, p. 100, où il est fait état en 1583 du non-achèvement de travaux déjà financés : « *Gli anni passati e stato scosso de gli habitatori di Ballagna per fabricare due torri alla Callarossa e l'altra in l'Acciola, furono ben principiate ma adesso sono trallasciate di fabricar, pero supplicano sia dato l'ordine di finischino quanto prima sara possibile accio che i poveri huomini che anno pagato habbino il beneficio di esser guardati da Turchi.* »

66. CG 1FG 69 (février 1575) AD 2A : Autorisation à Paolo Battista Santelli de construire une tour à la place de celle ruinée à Canari.

67. CG 1FG 101 (6 avril 1584) AD 2A : Ordre de faire bonne garde contre les infidèles à Castellare, à Vescovato.

68. Chessa, Roland, « Insécurité et habitat au XVIe siècle en Corse », Études corses n° 60, septembre 2005, Actes du congrès du CTHS (Bastia 14-21 avril 2005), *Les habitats insulaires*, Ajaccio, Albiana, 179 p., p. 67.

69. Graziani, Antoine-Marie, et al., Défendre la Corse, des tours génoises aux fortins Maginot, *op. cit.*, p. 49.

été pour Gênes de disposer d'une force navale contrôlant l'espace maritime. Peuple de marchands, les Génois ont donné la priorité à une flotte de gros navires de commerce dotés de moyens de se défendre, confiant la protection de leurs côtes et la lutte contre les corsaires à des armateurs privés [70]. Il faut attendre 1559 pour que soit créé un *magistrato delle galee* destiné à mettre sur pied une flotte de guerre et ce n'est qu'en 1587 seulement qu'à l'unique galère chargée de la protection des rivages de la République et de la Corse s'ajoute un garde-côte supplémentaire. Ces deux galères ne suffisent pas à leur mission : la surveillance des mille kilomètres de côtes corses. Lorsque aux galères succéderont les vaisseaux de haut bord qui apparaissent en Méditerranée à la fin du XVIIe siècle, les insuffisances défensives des côtes corses seront encore plus criantes. Les galères mues à force de rames ont une contrainte qui est une limite à leur efficacité : celle de la résistance physique de la chiourme, d'où la supériorité du bâtiment à voile, qui, bien que dépendant des vents, peut, étant donné son tonnage emporter jusqu'à quatre-vingts, voire cent canons ; avec cet adversaire redoutable pour la fortification terrestre, la galère est obsolète.

Les Corses au service de Gênes

Le marquis d'Ornano dans son ouvrage, *La Corse militaire*, ne s'attarde pas sur le service génois des Corses, mais se borne à affirmer que

> *Gênes eut presque toujours à son service quelques troupes corses […] peut-être cette troupe n'avait-elle de corse que le vocable régimentaire […] en dehors de quelques feudataires […] et de très rares capitaines peut-être dupes d'un sentiment faux du devoir ; Gênes n'avait en Corse que des ennemis implacables* [71].

Cette opinion ne peut être retenue. Antoine Franzini se réfère à Giovanni della Grossa, qui fait état en octobre 1453 de la présence, au côté du gouverneur Salvaigo lors de son passage à Corte, de la présence de deux cents soldats génois, accompagnés de *giente di puopolo*.

> *Ces derniers, corses, et de Terra di Comune, auraient été au nombre de cent cinquante à cent soixante-dix ; ils étaient commandés par des caporaux ralliés et autres chefs du peuple* [72].

Pour démontrer que l'Office, dès son installation dans l'île, a des Corses à son service, Sevestre atteste que

> *la période du service génois des Corses s'est étendue de 1284 à la fin du XVIIIe siècle. […] Ce service a pris très vite la forme du mercenariat […] : pendant la période « francophile » de l'histoire de Gênes (XIVe siècle-1528), plus d'un archer génois au service de France fut recruté en Corse* [73].

Les troupes des présides ne dépassant pas, à la fin des guerres de Corse, un millier

70. Balard, Michel, « Au temps des Doria : les forces navales Génoises en Méditerranée », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *Les Doria, la Mediterranée et la Corse*, 2es journées universitaires d'Histoire maritime de Bonifacio, Actes du Colloque (Bonifacio 2000), Ajaccio : éditions Piazzola, 2001, 204 p., p. 61-63.

71. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, Paris : Champion, 1904, 480 p., p. LXI.

72. Franzini, Antoine, La Corse du XVe siècle : politique et société, op. cit., p. 449.

73. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 130.

d'hommes, cet effectif est insuffisant pour faire face à l'insécurité entretenue par la course barbaresque. À côté de ces troupes régulières, L'Office puis la République vont utiliser des milices locales mobilisables à la demande [74]. Ce recours à l'armement des populations est un pis-aller que justifie cette pénurie de troupes régulières, mais il faut noter que leur encadrement est le reflet fidèle de la hiérarchie sociale dont elle renforce le pouvoir et l'influence. Bien que ces supplétifs ne soient pas soldés, ils forment des unités placées directement sous l'autorité du gouverneur. Même les chevau-légers de l'armée génoise, appelés en tant que troupes montées à intervenir dans toute l'île, incorporent des Corses, choisis parmi les benemeriti, ce qui en fait des corps recherchés [75]. En Terre ferme la présence de soldats corses dans l'armée génoise est attestée par de nombreuses relations. Belaubre le souligne :

> *... d'après Italo Cenni, il y eut de tout temps des troupes corses au service de la grande métropole ligure. Déjà sur le premier état militaire connu daté de 1590 on relève parmi les 14 compagnies soldées, 2 corses portant les numéros 11 et 12, toutes ces unités étant formées de 4 à 6 escouades de 12 hommes commandées par un caporal* [76].

Ceccaldi raconte que, lorsque Andrea Doria prend le pouvoir à Gênes en 1528, « il résolut de s'adresser à la fidélité et à la valeur éprouvée du Corse Giocante de la Casabianca [...] et, retirant le commandement de la garde à Spinola, il le lui confia [77]... » On n'a aucun mal à étayer cette présence sur les archives des gouverneurs génois [78]. Gênes non seulement n'a jamais cessé d'entretenir des Corses à son service, mais encore a toujours exercé un contrôle pointilleux de l'émigration militaire, dont l'Office puis la République exigent qu'elle soit subordonnée à l'autorisation de son administration [79]. L'accord demandé est parfois obtenu [80], mais il est vrai que les recruteurs s'en dispensent souvent. Il faut noter la versatilité de certains engagements, qui s'explique tant par l'irrégularité des soldes que par la défection des chefs en fonction des aléas du conflit. Pendant la guerre de Corse, Gênes utilise des mercenaires de l'île qui se retrouveront pour certains dans le camp d'en face, sous les ordres du maréchal de Thermes. Il convient pour conclure de prendre le contre-pied du marquis d'Ornano : Gênes est bien loin de peiner à recruter dans l'île, et le service génois des

74. CG 1FG 50 AD 2A : Décret (20 juillet 1569) prescrivant à tous les habitants de Terra nova âgés de moins de cinquante ans, inscrits sur le rôle, de se trouver à leurs postes avec leurs arquebuses quand survient leur tour de garde, ceux de plus de cinquante ans sont autorisés à se faire remplacer.

75. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.* Introduction, p. 17.

76. Belaubre, J., « Les Corses au service de la République de Gênes », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 132.

77. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 227.

78. CG 1FG 52 AD 2A : Décret du 16 février 15568 nommant Manfredo de Franchi capitaine d'une compagnie de cent soldats corses

79. CG 1FG 33 AD 2A : Règlement militaire (8 janvier 1560) portant sur la défense à tout Corse de servir aucun prince ou seigneur sans la permission des commissaires généraux ou de leurs officiers et enjoignant aux parents de déclarer tous ceux qui se trouvent en cette situation hors de l'île, pendant que ceux qui sont en Corse le feront personnellement. (Ces prescriptions sont renouvelées le 27 mars 1561 : défense aux Corses de servir dans une armée étrangère sans la permission expresse du commissaire ou de l'Office, CG 1FG 37 et le 22 avril 1562, CG 1FG 41.)

80. CG 1FG 64 AD 2A : Autorisation (17 avril 1573) donnée à la République de Venise de recruter un régiment en Corse.

Corses ne prend fin qu'à la disparition de la République [81].

LES PUISSANCES EUROPÉENNES, LA PORTE ET LEURS ARMÉES

Les Temps modernes, une mutation

Quelle que soit la netteté des balises chronologiques qu'on peut assigner aux Temps modernes, ceux-ci ne s'inscrivent pas d'emblée dans une franche solution de continuité avec l'ère médiévale : quand ils débutent, la prise de Constantinople voit justement les Turcs bâtir leur empire sur les ruines de la millénaire domination byzantine, et dès la fin de la guerre de Cent Ans apparaissent de puissantes monarchies nationales qui, si elles signent le déclin définitif de l'ère féodale, n'en assoient pas moins la présence en Méditerranée de deux empires, le chrétien et le musulman, qui fera de cette mer un théâtre privilégié d'affrontements. Ce climat guerrier, s'il permet aux Corses d'exprimer leur passion pour le métier des armes, hisse leur île au rang de base de la collaboration navale franco-turque et de front – parmi d'autres – où s'affrontent Français et Espagnols.

Ayant choisi leur camp, capitaines et soldats, mais aussi beaucoup de Corses ordinaires, en particulier ceux de leur influente colonie marseillaise, se font les instruments de la politique méditerranéenne des Valois. Que le nouveau siècle s'ouvre sur les guerres d'Italie favorise l'expansion en Europe du mouvement scientifique et culturel dont la péninsule est le foyer [82]. S'annonce alors une modernité fondée sur la primauté de la culture qui bouscule l'enseignement des universités médiévales. L'Université comme la Religion sont repensées dans une perspective critique, et l'on se retrouve nombreux derrière Érasme pour poser les principes d'une pédagogie qui privilégie le dialogue entre maître et disciple. C'est en 1580, alors que la France est plongée dans son long conflit religieux que Montaigne (1533-1594) livre son œuvre maîtresse, les *Essais*, qui appelle à la tolérance en refusant la primauté du dogme.

Ce qui rend possible semblable démarche intellectuelle est d'abord le regain d'un intérêt porté aux langues anciennes, qui permet l'étude de textes grecs (cette langue ne se lisait pas, étant celle du schisme) et latins (seuls les clercs les fréquentaient), plus largement diffusés désormais depuis l'invention de l'imprimerie. Ainsi prend droit de cité l'humanisme qui, à partir de l'Italie, gagne toute l'Europe au XVIe siècle. Que cet état d'esprit prépare la voie au siècle des Lumières, la perception par les tenants de la religion réformée que peuple et souverain ont pour lien le *contrat* en porte témoignage. Mais ce qu'on appelle Renaissance voit aussi, soutenues par le mécénat des princes – les Médicis ou François Ier – l'éclosion de talents

81. Buresi, Dominique, *Les Corses au combat, 1792-1815*, Ajaccio : DCL, 2003, 186 p., p. 13 : « La République ligure qui lui succède en 1797, forme en 1798, à partir du *Reggimento corso* dissous, un bataillon qui fait campagne dans l'armée du Directoire en Italie ; ce bataillon est alors doté d'un uniforme bleu à collet rouge comme l'infanterie française. »

82. Milza, Pierre, *Histoire de l'Italie*, *op. cit.*, ch. XI, « La Culture italienne au Trecento et Quatrocento ».

artistiques nouveaux et l'avancée dans les sciences, notamment les mathématiques et l'astronomie. Dans les domaines les plus divers, des instruments de navigation au travail des métaux se font jour des innovations technologiques, et la médecine y figure en bonne place : jusqu'alors interdite par l'Église, l'étude de l'anatomie acquiert droit de cité, au moment où l'arme à feu fait son apparition sur le champ de bataille, et l'on peut créditer Ambroise Paré, qui publie la méthode pour traiter *Les Playes faites par hacquebutes, et autres bastons à feu*, du titre de précurseur de la chirurgie moderne.

L'apparition d'États puissants modifie les relations internationales ; selon Lucien Bely, elles sont marquées par

> *... la présence de trois princes* [...] *imposant en même temps leur présence politique : Charles Quint, François Ier et Henri VIII* [...] *; même si l'Angleterre ne constitue pas une puissance de premier plan, son roi sait se poser en allié utile voire en arbitre. [...] Entre ces trois hommes, il faut deviner une émulation et une rivalité personnelle : derrière la rivalité de deux personnes emblématiques naît alors l'affrontement entre la Maison de France et la Maison d'Autriche qui domine toute l'évolution européenne jusqu'au XVIIIe siècle* [83].

De façon concomitante une révolution militaire est en marche, provoquée à son tour par l'évolution technologique et l'apparition d'États riches et puissants. Les auteurs militaires du XVIe siècle, devant la nécessité de créer une institution qui y réponde, prenant appui sur les auteurs grecs ou romains de l'Antiquité, font de la légion romaine le modèle de l'armée permanente, et, à l'instar de Végèce qui rejetait le mercenariat, ils souhaitent qu'elle soit nationale. François Ier créant en 1536 les légions met en œuvre ce concept mais on ne peut affirmer avec certitude que sa décision ne doive rien à la création, un an plus tôt, du corps des *tercios* espagnols. La création des portulans, l'utilisation de la boussole, les progrès de la construction navale permettent de reculer les limites du monde fini tel que le connaissaient les Anciens grâce aux grandes explorations maritimes, dont les navigateurs portugais sont les précurseurs. La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en découle directement. Des routes commerciales nouvelles vont se créer. Privé d'accès en Méditerranée orientale, un commerce transocéanique prend naissance, qui au siècle suivant va précipiter le déclin méditerranéen.

La situation politique en Europe

L'Europe, traversée de lignes de fractures religieuses, divisée politiquement et mise en face de la montée d'un Islam conquérant installé sur les ruines de Byzance, traverse un cycle de guerres où sur les appétits dynastiques nés d'une volonté hégémonique se greffent les haines confessionnelles. Pour Gaston Bouthoul,

83. Bély, Lucien, *L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2007, coll. « Le nœud gordien », 729 p., Ire partie, « Le Dialogue des souverains », ch. I, « Duel ou entrevue ? » p. 29.

l'histoire est une succession de conflits où il relève l'existence de cycles d'alternance régulière :

> *L'étude des rythmes de guerre en Europe appelle plusieurs observations : […] l'on ne peut déceler de séries présentant une certaine régularité que dans une forme de structure déterminée. Lorsque la structure change, la périodicité change. Il n'y a aucune mesure entre la période féodale […] et les Temps modernes, c'est-à-dire à partir de la constitution des grands États sur les ruines de la féodalité. Cette période est marquée […] par des hégémonies successives dont il est curieux de constater que chacune a duré un siècle. On constate aussi que le relais de l'une à l'autre est toujours marqué par une période de guerres* [84].

Ainsi, « aux guerres féodales succèdent les guerres des rois [85] ». Ce siècle, appelé à juste titre Siècle d'or, est celui de la suprématie espagnole.

> *De l'avènement des rois catholiques à la mort du dernier des Habsbourg d'Espagne s'est constituée une puissance d'un caractère original […]. C'est ainsi que s'est formé un État multinational […] : le seul lien qui assure l'unité de cet ensemble est la personne du roi* [86].

L'Aragon réunit autour de lui le comté de Barcelone, puis le royaume de Valence, les Baléares. Son expansion dans le bassin méditerranéen le porte alors vers la Corse, la Sardaigne, Naples, qu'il arrache à la Maison d'Anjou en 1442, et la Sicile. La Castille, quant à elle, s'étend à l'est vers la Navarre et le Léon, puis, mettant fin à la colonisation musulmane, soumet les principautés de Cordoue et de Séville avant de s'emparer de Grenade, tout en se lançant dans l'aventure océanique. Pas moins de trois siècles sont nécessaires, au cours desquels s'associent campagnes militaires et unions dynastiques, pour libérer et unifier l'Espagne. Isabelle de Castille à dix-sept ans épouse en 1469 Ferdinand d'Aragon et, en 1474, revendique la succession castillane, non sans que cela suscite des troubles. En 1475, la Concordia de Séville entérine la dyarchie des Rois catholiques. Ce sera l'œuvre de leur successeur Charles Ier, devenu Charles Quint, que de faire de l'Espagne une grande puissance dictant sa loi à l'Europe. Lorsque en abdiquant il cède les Pays-Bas à son fils Philippe II, qui lui succède à Madrid, il le rend maître du *camino español*, qui va de Milan à Gand, ce qui lui permet de jouer un rôle de première importance dans le concert européen.

La suprématie espagnole trouve sa source dans la richesse de ses possessions et dans leur situation géostratégique : en effet, leurs côtes bordent et le bassin occidental de la Méditerranée et les atterrages de la grande mer océane, tandis que par un réseau de routes se joignent la péninsule italienne et les Flandres.

Tout au long du XVIe siècle, l'Espagne s'impose comme une puissance dominante grâce à des atouts de ce genre. Ses escadres lui donnent la maîtrise de la mer : l'alliance de revers que conclut François Ier avec les Turcs n'avait d'autre motivation que d'y faire pièce. Forte sur mer, elle l'est aussi sur le continent où grâce aux *tercios*, qui n'ont pas leur équivalent en Europe, elle impose sa suprémа-

84. Bouthoul, Gaston, *Les Guerres, éléments de polémologie*, *op. cit.*, 9e partie, « La Périodicité des guerres », p. 527.

85. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, Paris : Belin, 1993, coll. « Sup histoire », 320 p., Introduction, p. 5.

86. Perez, Joseph, *Histoire de l'Espagne*, *op. cit.*, 2e partie, ch. V, « La monarchie hispanique », p. 269.

tie militaire. Elle peut compter non seulement sur la Sardaigne, sur Naples, qui garde la Tyrrhénienne, sur la Sicile, cet avant-poste face à l'Afrique, qui composent ensemble l'héritage des rois catholiques, mais encore sur de nombreux alliés, même s'ils sont d'une fidélité à éclipse : le duc de Savoie, le duc de Milan, les Médicis à Florence, les souverains de Mantoue, de Modène, de Ferrare et de Parme, la République de Gênes enfin, qui lui est liée par des intérêts économiques et politiques, et à qui la Corse assure par sa position géographique le contrôle de la Méditerranée occidentale. Le sac de Rome en 1527 conduit les papes à rompre avec la politique souverainiste qu'avait inaugurée Jules II et à fidéliser l'alliance espagnole, dont la victoire de Lépante est l'illustration. Il en est de même pour la Venise défaite à Agnadel, et que préoccupe la défense de ses comptoirs en Méditerranée orientale ainsi que dans l'Adriatique. Philippe II s'affirme en donnant un coup d'arrêt aux ambitions françaises en Italie. Le traité du Cateau-Cambrésis ramène la paix, mais consacre aussi la dominance espagnole en Méditerranée, et la victoire de Lépante en 1571 met une limite à l'expansion ottomane.

Mais la Corse ? Au XVIe siècle, Charles Quint, puis son fils et successeur soutiennent fermement la souveraineté génoise sur l'île, qui complète le dispositif stratégique et politique capable d'assurer le maintien de leur suprématie. C'est l'aboutissement d'une longue histoire [87] qui avait commencé en 1278, avec la bulle papale qui reconnaît aux rois d'Aragon la souveraineté sur l'île ; un long conflit s'était ensuivi, à l'issue duquel l'Aragon l'avait cédée à la République ; en effet, pour avoir investi un descendant de Giudice de Cinarca, Vincentello d'Istria, comme vice-roi de Corse, les souverains espagnols avaient déclenché une guerre de trois décennies – de 1405 à 1434. La défaite du chef corse qui, fait prisonnier, est exécuté, met fin aux visées aragonaises.

Les ambitions françaises, de leur côté, font de l'Italie un enjeu et une proie. Louis XI avait établi face aux féodaux sa suprématie monarchique sur une France forte de ses quinze millions d'habitants, mais au début du XVIe siècle le domaine royal forme un ensemble disparate. Sur la frontière nord l'Artois et la Flandre ont pour suzerain le roi, mais ces provinces font partie du Saint-Empire, alors que Calais est aux Anglais. Si à l'est la Bourgogne est française, l'Alsace, et la Lorraine dépendent du Saint-Empire, et la Franche-Comté est possession des Habsbourg. Le lien avec la Bretagne est de nature matrimoniale. Au sud la Provence est possession royale, mais le Roussillon est à l'Aragon, et si la Navarre est un royaume indépendant sa partie ultramontaine est une pomme de discorde avec l'Aragon, qui n'a de cesse qu'il n'ait mis la main dessus. Ses successeurs sont d'abord tentés par les héritages italiens, et font de l'Italie un champ de bataille pendant plus d'un demi-siècle.

> *Le choc se fait entre […] d'un côté un système impérial où Charles Quint rassemble diverses couronnes […] cherchant à arbitrer entre les intérêts des différents ensembles ; d'un autre cô-*

87. Vergé-Franceschi Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 1re partie, ch. III, « Gênes, une protection recherchée », p. 116.

té, François Ier règne sur un royaume géographiquement cohérent [...], militairement rassemblé autour de la noblesse [...]. Le roi de France peut-il être un souverain italien ? La construction dynastique autour des Habsbourg n'est-elle pas une réaction face aux initiatives françaises ? Cette question essentielle est rarement posée [88].

À l'origine, ces guerres, qui s'étalent de 1494 à 1559, sont circonscrites à l'Italie, objet de convoitise pour les Valois ; mais, lorsque Charles Quint coiffe la couronne impériale, en 1519, les opérations militaires grondent au nord, à l'est et au sud du royaume durant les quarante années suivantes. Son empire, qui s'étend de la péninsule ibérique au bassin du Danube, de la mer du Nord à la Méditerranée, assure l'encerclement du royaume de France, et le camino español reliant Milan aux Pays-Bas, voie de contournement des frontières du royaume, lui garantit un avantage décisif. S'assurer le contrôle de cette route est un impératif stratégique, et le Milanais en est l'enjeu. François Ier et ses successeurs ne reculent pas devant les Capitulations de 1536 et l'association ottomane ni devant le soutien aux princes luthériens d'Allemagne, qui leur cèdent les Trois Évêchés. Cette politique d'alliance avec ceux qu'on tient pour les ennemis de la Chrétienté sera dénoncée par la papauté et le Saint-Empire. L'Espagne unie ne tarde pas à reprendre à son compte les ambitions méditerranéennes affichées par l'Aragon au siècle précédent, et la Corse, possession de son alliée génoise, devient bien vite une des scènes où se joue la confrontation franco-espagnole Le traité du Cateau-Cambrésis établit un équilibre européen qui n'est pas remis en cause jusqu'aux traités de Westphalie. Si l'Italie est perdue pour la Maison de France, le traité lui assure la possession des Évêchés, de Boulogne et de places fortes en Piémont.

Culturellement et géographiquement italienne, la Corse, en tant que possession de Gênes, n'est pas hors du processus. Base navale, flanc gardant la Péninsule, elle rayonne sur le bassin occidental de la Méditerranée. Charles Quint et Philippe II, pour lesquels Gênes, la porte de l'Italie, est devenue depuis la défection de Doria une alliée sûre, ne peuvent accepter que l'île échappe à la souveraineté de la République. Les Valois l'utilisent comme base pour les opérations navales combinées avec leurs alliés turcs puis tentent d'y établir leur souveraineté en 1553. Ce dessein s'inscrivant dans une nouvelle approche stratégique où le théâtre italien devient un second front, les opérations militaires, malgré des succès initiaux, voient Gênes reprendre la main. En 1559 lorsque la défaite de Saint-Quentin impose la paix, la fin des ambitions italiennes des Valois explique qu'Henri II accepte de rétrocéder la Corse. Les mercenaires corses, dans tous les camps, sont dès lors présents sur tous les théâtres d'opérations. Les guerres féodales menées contre Gênes, ayant suscité une haine durable, en jettent certains dans les Bandes royales. Ralliés aux Valois, ceux-là vont combattre pour mettre fin au pouvoir génois dans l'île : leur échec n'est que la conséquence d'une Realpolitik qui impose aux souverains de France la possession de frontières sûres mettant leur domaine à l'abri des inva-

88. Bély, Lucien, L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle, op. cit., p. 30.

sions, alors que leur domination est menacée par les huguenots et, à l'extérieur, par le Saint-Empire, qui échoit à Charles Quint.

Orphelin à l'âge de six ans, celui-ci a hérité des possessions bourguignonnes : la Flandre, l'Artois et la Franche-Comté. En 1516, à la mort de son grand-père maternel Ferdinand d'Aragon, il s'est vu reconnaître, conjointement avec sa mère Isabelle, héritier des rois catholiques sous le nom de Charles Ier et a été appelé au trône d'Espagne, ce qui fait de lui le souverain de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre, de la Sardaigne, du royaume de Naples et de la Sicile ; l'Amérique espagnole complète cet apanage, mais ce n'est qu'en 1522, après une révolte matée, qu'il assoit durablement son pouvoir dans la péninsule ibérique.

En 1519, le trône de l'empire devient vacant, et Charles, grâce à l'aide de banquiers, est élu empereur le 22 octobre 1520 sous le nom de Charles Quint. Sa domination s'étend de la mer du Nord à l'espace méditerranéen, de l'Europe centrale aux pays danubiens, mais aussi aux possessions ultramarines du Nouveau Continent. Ses ennemis sur ses frontières sont la Maison de France à l'ouest, l'Empire ottoman à l'est, et à l'intérieur de son empire les tenants de la Réforme impulsée par Martin Luther. Pour régner sur une Italie qu'il ambitionne espagnole, il mène contre les Valois plusieurs guerres dont la conclusion se fera au profit de Philippe II son fils, lors du traité du Cateau-Cambrésis en 1559, qui lui conserve le Milanais, Naples, la Sardaigne et la Sicile, et rend la Corse à sa vassale Gênes. L'affrontement avec la Porte ottomane se fait sur la frontière hongroise ainsi qu'en Méditerranée occidentale, des rivages marocains jusqu'à Tunis. À l'est, le Turc prend Belgrade en 1521, puis Rhodes, mais c'est seulement sous les murs de Vienne, en 1529, qu'il peut être arrêté. Charles Quint va composer avec le luthéranisme à la signature de la paix d'Augsbourg en 1555, lui reconnaissant droit de cité dans l'Empire selon le principe *Cujus regio, ejus religio* (« On a la religion d'où l'on habite »). Du monastère où il s'est retiré, avant de mourir en 1558, il complète l'abdication faite en faveur de Philippe II en donnant la part impériale de son pouvoir à son frère Ferdinand.

Dans la confrontation des Valois avec l'Empire, l'Angleterre est alors une puissance moyenne qui émerge difficilement des échecs de la guerre de Cent Ans et de la guerre des Deux-Roses (1485-1487), qui a vu s'affronter deux prétendants. À l'issue d'une bataille victorieuse, Henri Tudor devient roi d'Angleterre et la réconciliation des maisons de Lancastre et d'York se fait lorsqu'il épouse Elisabeth d'York. Le monarque britannique mène une diplomatie mesurée pour s'assurer le contrôle des Îles britanniques et entre dans le jeu des alliances continentales, tout en s'ouvrant sur le grand large. Henri VIII, son successeur, monté sur le trône en 1509, gendre de Ferdinand d'Aragon, épouse sa politique d'hostilité à la France. Il rompt avec Rome, qui lui refuse l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon en 1529, ce qui aboutit à la création d'une Église anglicane schismatique en 1536. Ambitionnant la possession du Boulonnais, il s'allie avec Charles Quint en

1544, alliance qui va peser sur les décisions stratégiques des Valois et leurs ambitions méditerranéennes. Sa succession est marquée par deux règnes pendant lesquels l'Angleterre ne joue aucun rôle politique majeur : celui d'Édouard VI (1547-1553), et celui de Marie Tudor qui s'acharne à renouer le lien rompu avec Rome, jusqu'à sa mort en 1558.

La Chrétienté et la porte ottomane

Après la chute de Constantinople la Sublime Porte s'affirme comme une grande puissance, et son empire connaît sa plus grande extension sous le règne de Soliman le Magnifique (1494-1566), qui succède en 1520 à son père Selim Ier. On lui doit un État fort, aux finances saines lui permettant l'entretien d'une armée de 300 000 hommes avec laquelle il mène la guerre sur plusieurs fronts. En Asie il se heurte à l'Empire perse, auquel il arrache l'Azerbaïdjan et l'Irak. Il ambitionne de s'affirmer en Méditerranée en s'emparant de Rhodes, puis, grâce à Khayr ed-Din, il s'assure le contrôle du Maghreb, mais en 1535 Charles Quint lui reprend Tunis, tandis que le Maroc lui échappe. En Europe, il remporte en 1526 la victoire de Mohacs, qui, depuis qu'il s'est emparé de Buda, finit de placer la Hongrie sous sa coupe ; sur sa lancée il assiège Vienne, qui lui résiste victorieusement.

La Méditerranée [89] voit s'opposer deux Empires, le turc et l'hispanique. Le premier, présent sur ses rivages d'Asie, d'Europe et d'Afrique, est un ensemble qui, dense et ramassé, en facilitant sa défense, favorise les menées stratégiques de la Porte ottomane grâce à la sécurisation de ses communications intérieures. Il a fait du bassin oriental un espace sous influence où seules quelques possessions vénitiennes comme la Crète et Corfou, après la prise de Chypre attestent de la présence de la Chrétienté. Le second contrôle le bassin occidental grâce à plusieurs îles : Sicile, Sardaigne, Baléares, de son apanage, Corse, possession de Gênes son alliée. Les monarques espagnols, ayant chassé les musulmans d'Espagne, lancent, après les Portugais, leurs marins à la conquête de nouveaux continents, faisant du XVIe siècle leur siècle d'or. Charles Ier roi d'Espagne devient Charles Quint, quand il est porté à la tête de l'Empire. Constellation d'un millier d'États, cette monarchie élective aux pouvoirs limités est sensible aux pressions, la réduction à sept du nombre des électeurs depuis 1356 facilite l'intervention de la banque dans le processus, ce qui lui a permis de l'emporter devant son rival François Ier. Ainsi investi, il a la volonté de s'affirmer comme le champion de la Chrétienté contre le Turc et l'hérétique. Les Valois faisant ombrage à son empire, en récupérant l'héritage bourguignon il mène à bien l'encerclement de leur domaine et, s'opposant à leurs ambitions méditerranéennes en les chassant d'Italie, il perpétue la volonté hégémonique des Aragonais.

Cependant, au XVIe siècle, la Porte s'assure de la maîtrise de la Méditerranée orientale, puis s'installe au Maghreb grâce à ses corsaires. Le sultan et la France partageant

89. Carpentier, Elisabeth, *in* Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, *op. cit.*, 2e partie, « De l'unité à la diversité », ch. IX, « Ombres et lumières », p. 211 sv.

la même hostilité vis-à-vis de l'Empire, François Ier, dès 1525, envisage de solliciter l'intervention de la flotte turque en Italie méridionale [90]. La défection de la flotte génoise en 1528 qui conduit à l'abandon du royaume de Naples et renforce la puissance impériale accroît cet intérêt [91]. Mais il lui faut éviter toute intervention des Turcs en Hongrie qui lui aliénerait le soutien des princes allemands. En 1536, la mission de Jean de Forest aboutit à la signature des Capitulations qui accordent à la France un statut privilégié au Levant, prémices à la collaboration militaire souhaitée [92]. Elle se conclut en 1542 à la suite de l'envoi à Constantinople du baron de La Garde, général des galères. La flotte turque, si elle ne peut se prévaloir de surpasser les navires de combat des puissances chrétiennes au plan de l'armement, des qualités nautiques ou de la valeur tactique, l'emporte par le nombre, mais c'est aussi sa faiblesse. Différents facteurs rendent ces flottes tributaires de bases sûres pour des opérations prolongées qui ne peuvent avoir lieu qu'à la bonne saison. Ces concentrations de navires dont la capacité d'emport est réduite ne peuvent se contenter du produit du pillage des régions côtières. Elles exigent un train d'escadre fait de navires de ravitaillement transportant munitions et vivres qui, sensibles au gros temps, doivent pouvoir trouver des ports refuges. L'autorisation que donne François Ier à cent quatre-vingts bâtiments turcs d'hiverner à Toulon de l'automne 1543 au printemps suivant, est cause de nombreux incidents, du fait de la présence de ses 30 000 hommes et rameurs en manque de vivres et de femmes. Il faut y ajouter la nécessité pour les galères de disposer pour combattre d'une chiourme nombreuse :

> *Les chiourmes sont composées en grande partie d'esclaves et de forçats [...] Lorsqu'on fait la guerre en dehors du Dar el-Islam tout est permis. [...] La société ottomane a besoin de ces razzias pour ravitailler le marché aux esclaves de Constantinople aussi bien que les chiourmes* [93]...

Ce qui ne va pas sans poser problème. Le traité du Cateau-Cambrésis met en sommeil les relations militaires avec la Porte, et la défaite que la Sainte Ligue inflige aux Turcs à Lépante en 1571 met terme pour un temps à leur vocation hégémonique, que seconde la terreur qu'ils inspirent.

La Corse et les Corses sont doublement parties prenantes [94] : pour l'île, à titre stratégique, pour les autres à titre politique dans cette histoire tragique. Cible de prédation pour les Turcs, l'île les reçoit aussi comme associés au roi de France contre Gênes et l'Espagne, qui la soutient. La Corse, qui verrouille le bassin occidental, est un atout pour les desseins militaires du roi de France, dès lors qu'il s'est assuré le concours de

90. Béranger, Jean, « La Politique française en Méditerranée au XVIe siècle et l'alliance ottomane », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 9.

91. Vergé-Franceschi, Michel, « Le Roi de France, les Corses et les Barbaresques », *in La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 187.

92. Béranger, Jean, « La Politique française en Méditerranée au XVIe siècle et l'alliance ottomane », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 12-13.

93. *Id.*, p. 25.

94. Vergé-Franceschi, Michel, « Le Roi de France, les Corses et les Barbaresques », *in La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 181.

la flotte turque. Outre l'intérêt que lui porte Henri II, elle permet à ses alliés d'y hiverner sans dommage pour ses sujets [95].

> *Vers ce temps-là la funeste inimitié de l'empereur et du roi de France alluma en Europe une guerre terrible. Le roi de France fit alliance avec Soliman et obtint de lui en 1543 une flotte de cent cinquante galères dont l'amiral était Ariaden [Khayr ed-Din] Barberousse* [96].

Cet accord fait de la Corse un champ de bataille, où au côté des Français, Corses et Turcs affrontent les Génois et leurs alliés espagnols, « ce qui n'empêche pas dans l'île, trop peuplée pour ses ressources, que la guerre n'aggrave ses misères [...] : toute cette foule de soldats doit vivre [97] ».

Ce lien étroit que nouent les deux puissances, la suprématie navale turque en Méditerranée occidentale venant renforcer les rois de France, serait incomplètement décrit si mention n'était pas faite du soutien apporté par des Corses, essentiellement originaires du Cap Corse, qui se sont installés à Marseille au XVIe siècle, à la politique méditerranéenne des Valois [98]. Quelques familles jouent dans cette affaire un rôle essentiel et essaiment au Maghreb : Tomaso Lenche, natif de Morsiglia, se fixe à Marseille en 1533, autour de lui s'agrègent parents et relations, et ce groupe obtient du sultan l'autorisation de pêcher le corail sur la côte algérienne. La convention de cet établissement, devenu le Bastion de France, est renouvelée en 1560 par Charles IX et par Selim III. En 1580, ce sont les Porrata, également de Morsiglia qui succèdent aux Lenche Au siècle suivant, le Bastion est cédé au duc de Guise, gouverneur de Provence. Sanson Napollon, originaire de Centuri, marin familier des côtes du Maghreb, met ses talents de négociateur au service du roi, qui en fait son agent diplomatique auprès de la Porte et des autorités musulmanes locales pour contrecarrer l'influence génoise.

LA RÉVOLUTION MILITAIRE EN EUROPE AU XVIe SIÈCLE

L'âge de la poudre

L'opinion de Fuller [99] estimant qu' « avec la découverte de la poudre, substance inconnue des Anciens, nous entrons dans l'époque technique de l'art de la guerre » et que « la poudre fit crouler l'ordre médiéval » ne peut susciter une adhésion sans réserve, encore qu'elle fasse à bon droit état d'une révolution militaire dont l'effet se prolonge sur deux siècles. Arnold invoque l'exemple des Chinois : ils ont beau avoir découvert la poudre au IXe siècle, ils n'en ont pas pour autant modifié leurs traditions guerrières ; mais, s'il admet que la poudre a influencé la guerre, l'historien

95. Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins cap-corsins », *Cahiers de la Méditerranée*, *op. cit.*

96. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 245.

97. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. II, IIIe partie, « Les Événements, la politique et les hommes », ch. I, « Reprise et fin d'une guerre mondiale », p. 247.

98. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. II, « Le Beau XVIIe siècle », p. 214.

99. Fuller, Major-général J.-F. C., *L'Influence de l'armement sur l'histoire..., op. cit.*, « L'âge de la poudre », p. 97.

s'interroge :

> *Le rôle de la technologie dans l'Histoire est au cœur du problème […] ; il arrive rarement, voire jamais, qu'une innovation puisse à elle seule provoquer une profonde révolution* [100].

Pour Corvisier, « la renaissance des arts et des lettres avait favorisé la réflexion et la recherche dans l'art militaire, la balistique, la fortification, comme dans toutes les sciences [101] ». C'est ainsi que Machiavel, dans son *Art de la guerre*, pour affirmer la supériorité du piéton armé dénommé fantassin, se réfère à l'organisation guerrière des Grecs et des Romains :

> *La pauvreté des Suisses […], obligés de combattre à pied contre des ennemis à cheval : il leur fallut recourir au système militaire des Anciens qui peut seul, au jugement de tous les hommes éclairés, assurer les avantages de l'infanterie* [102].

Perré situe l'apparition de ces mutations dès l'époque médiévale, au milieu du XVe siècle :

> *Une évolution vers le professionnalisme, [*accompagnant la*] permanence parallèle du renforcement du pouvoir monarchique […], l'élargissement du rôle du chef, conséquence de l'importance croissante des armes de jet, de la combinaison des diverses catégories de combattants, de l'action par efforts successifs et du recours à la manœuvre* [103].

Déjà à Morat le 22 juin 1476 les piquiers suisses manœuvrant en carrés denses ne s'étaient pas laissé entamer par la cavalerie cuirassée bourguignonne et, contre-attaquant, avaient provoqué la déroute des gens de Charles le Téméraire. Jean Béranger [104] voit dans l'artillerie de siège, l'infanterie de ligne, la logistique et le vaisseau de haut bord les aspects essentiels de cette révolution. Il démontre que le nombre de canons dont l'armée de Charles VIII est dotée lors de sa descente en Italie en 1494 fait prendre conscience de l'obsolescence de la fortification féodale. Le canon, qui avait fait son apparition dès le XIVe siècle, voit son efficacité accrue avec l'utilisation du boulet de fer qui permet de mettre à bas les hautes fortifications médiévales. La parade sera l'invention du bastion d'angle [105] : l'avancée qu'elle apporte à la poliorcétique amorce le déclin de la guerre de mouvement au profit de la guerre de siège, qui connaîtra son apogée au siècle suivant. Les sièges exigeant un effectif d'importance, tant pour la défense que pour l'attaque, il s'ensuit un accroissement du nombre de combattants, qui sont en majorité des fantassins. Cette inflation de la soldatesque pose le problème de la solde, mais aussi de son ravitaillement. Désormais la logistique devient une des préoccupa-

100. Arnold, Thomas F., *Atlas des guerres : les guerres de la Renaissance XVe- XVIe siècles*, Paris : Autrement, 2002, 224 p., ch. I, « La poudre, une révolution ? » p. 16-19.

101. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, ch 1er, « La Place des armes », p, 23.

102. Machiavel, *L'Art de la guerre*, p. 96.

103. Perré, Jean, La Guerre et ses mutations, op. cit., p. 193.

104. Béranger, Jean, « Existe-t-il une révolution militaire à l'époque moderne ? », in Béranger, Jean, dir., *La Révolution militaire en Europe, XVe-XVIIIe siècles*, Actes du Colloque Saint Cyr-Coëtquidan (4 avril 1997), Paris : Economica, 1998, 164 p., p. 7-14.

105. Corvisier, André, dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, *op. cit.*, « Fortification », p. 333 : « On invente le Bastion, c'est une avancée du mur de tracé polygonal permettant de tirer en flanquement. Mais pas de face. réservé aux pièces placées. entre deux bastions. on discute beaucoup sur l'angle idéal. »

tions des généraux, et les campagnes sont limitées aux périodes favorables, interrompues de l'automne au printemps d'où des guerres interminables. Ces tendances se confirment au XVIIe siècle. Le passage du guerrier féodal au combattant moderne ne se fait que graduellement. Héritage féodal et modernité coexistent jusqu'à la bataille de Pavie, où l'absence de tout appui d'artillerie et l'échec de la cavalerie cuirassée décimée par les arquebusiers espagnols expliquent la défaite. La professionnalisation qu'impose la révolution militaire entraîne la disparition de l'ost féodal, mais son coût d'entretien limite la dimension des armées : sur trente ans les rois de France n'alignent jamais plus de cinquante mille combattants [106].

C'est cet effectif que peut afficher en 1523 l'armée royale, et c'est encore le même en 1544 ; quatorze ans plus tard, sous Henri II il tombe à quarante mille après la défaite de Saint-Quentin. Les avancées technologiques [107], dont la fabrication des canons, qui réclame savoir-faire et moyens, l'inflation des effectifs, la logistique nécessitent un financement qui n'est à la portée que de souverains puissants et riches. Alourdissant la fiscalité, l'ensemble aboutit à un renforcement de l'appareil d'État. Les souverains, qui ont seuls les moyens de recruter, d'entretenir et d'armer des troupes soldées, vont ainsi affirmer leur puissance, car, comme le remarque G. Bouthoul, « le principe nouveau, qui préoccupe tant les rois que les juristes, est l'idée de souveraineté [108] », ce qui amène Machiavel à déclarer que la guerre est juste quand elle est nécessaire, le bon prince se devant d'être craint et respecté. La mise en place des armées permanentes, apparue à la Renaissance, aboutit à terme au renforcement de l'absolutisme royal.

Nombreux sont ceux qui apportent leur pierre à ce travail, qu'il s'agisse de théoriciens de la guerre, puisant leurs références dans la légion romaine ou la phalange grecque, tel Machiavel [109], ou de combattants comme Monluc. Aux ingénieurs, italiens entre autres, on doit la fortification bastionnée bâtie en matériaux solides dotée d'artillerie. À la mêlée qui donnait la primauté à l'homme d'armes et au combat singulier succède la tactique des carrés, associant feu destructeur et puissance du choc. L'art de la guerre en sera durablement influencé, comme l'écrit Fieffé dans son *Histoire des troupes étrangères :*

> *L'infanterie française se ressentit de l'heureuse influence qu'exercèrent les troupes étrangères à notre service : […] l'infanterie allemande introduisit la pique, l'infanterie suisse nous enseigna l'ordonnance compacte, imitation de la phalange, les Italiens et les Espagnols […], l'usage des armes à feu portatives […], que la France fut la dernière à adopter* [110].

106. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, « Des guerres d'Italie aux guerres de religion », ch. X, « La Première Modernité. Un révélateur : le projet de Fourquevaux (1509-1574) », p. 240-242.

107. Béranger, Jean, « Existe-t-il une révolution militaire à l'epoque moderne ? », *op. cit.*, p. 15.

108. Bouthoul, Gaston, *Les Guerres, éléments de polémologie*, *op. cit.*, 2e partie, « Doctrines et opinions sur les guerres », ch. IV, « Les doctrines morales et juridique », p. 83.

109. Machiavel, *L'Art de la guerre*, p. 143.

110. Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, 1854, reprint Terana éd. 1990, 423 p., p. 24.

Au cours du XVIe siècle, l'arme à feu portative, en dépit de son poids et du temps que demande son rechargement, programme, au profit des gens de pied, le déclin du chevalier combattant à cheval, portant cuirasse qui formait avec ses archers et ses coutiliers un groupe de combat homogène.

> *Au milieu du XVIe siècle, la culture de l'infanterie avait acquis une dimension européenne [...] ; cette standardisation se basait sur des valeurs, ordre, structure, précision, répétition fortement similaires* [111].

À Pavie les fantassins des deux armées représentent plus de trois quarts des effectifs (19 000 hommes côté français sur un total de 24 000 combattants, et la proportion, du côté impérial, représente aussi 75 % du total). La façon de combattre est identique. Les piquiers chargent arme basse, recherchant le choc, tandis que les hallebardiers infiltrent les rangs adverses pour les dissocier. L'arquebuse, moins coûteuse que l'arbalète, qui exige un long apprentissage, s'est généralisée dès le début du XVIe siècle, bien que sa portée soit limitée. C'est à Pavie qu'elle fait la démonstration de son efficacité. Quelques différences peuvent être notées. Chez les Impériaux, sur cinq fantassins deux sont des arquebusiers associés organiquement aux piquiers, et ce sont eux qui font pencher la balance. Dans l'armée royale les mercenaires suisses ne sont dotés que d'armes blanches, et les arquebusiers sont essentiellement des mercenaires italiens (parmi lesquels les Corses [112]). Les deux armées comportent une cavalerie lourde. Si les gens d'armes français chargent déployés sur deux rangs, ce qui leur permet de surclasser les Impériaux, dont la formation est compacte, ils sont plus vulnérables au feu des arquebusiers. Mais, à côté de cette cavalerie cuirassée, les deux armées possèdent des cavaliers légers (estradiots albanais du côté français, génétaires du côté espagnol), que chacune d'elles destine à la guerre d'escarmouches et aux reconnaissances. À noter que l'artillerie française a beau être plus efficace que celle de l'adversaire, elle n'en est pas mieux utilisée.

La bataille de Pavie marque un tournant : l'infanterie et l'arme à feu portative se sont imposées sur le champ de bataille et dans un proche avenir la cavalerie lourde est appelée à abandonner la lance pour le pistolet et les reîtres se substituent aux gens d'armes [113]. En 1534 sont créés les tercios, infanterie nationale faite de volontaires, carré de piquiers, bordé aux angles de manches d'arquebusiers comme un bastion : cette véritable citadelle humaine, en mêlant harmonieusement puissance de feu et outil de choc, assure jusqu'à Rocroi à l'infanterie espagnole une réputation d'invincibilité. S'inspirant de ce modèle, François Ier lève en 1535 les légions provinciales. Les avancées technologiques ne doivent pas masquer cependant qu'à cette époque les concepts de stratégie et de tactique ne sont pas indi-

111. Arnold, Thomas F., Atlas des guerres : les guerres de la Renaissance XVe- XVIe siècles, *op. cit.*, ch. II, « Les Nouvelles Légions », p. 66.

112. Konstam, Angus, *Pavia 1525, the Climax of Italian Wars Opposing Forces*, Campaign Series Osprey Military 1996, 1999², 95 p., p. 16-18.

113. Arnold, Thomas F., *Atlas des guerres : les guerres de la Renaissance XVe- XVIe siècles*, *op. cit.*, ch. II, « Les Nouvelles Légions », p. 80 : « Après avoir tiré, les hommes du 1er rang retournaient en arrière pour recharger, en passant entre les files, les rangs se succédant ainsi, ce qui permettait un feu continu. »

vidualisés : il faut attendre Clausewitz pour cela. Elles amènent surtout à rechercher une organisation des armées qui leur soit adaptée. La tactique se borne aux procédures de la formation en lignes de bataille, à la répartition des troupes en avant-garde, en corps de bataille principal sur le front duquel est disposée l'artillerie, couverte par de la cavalerie et ayant en arrière le corps de réserve. Il faut noter à l'époque la contribution à la révolution militaire d'écrivains militaires français qui, à la différence de Machiavel sont des hommes de guerre. Philippe de Clèves décrit le dispositif à adopter :

> *En arrière, à environ un jet d'arc, au centre une masse de gens de pied en ordre profond et serré […], précédée de quelques compagnons perdus […] ; à gauche, les gens de trait en quatre de front, une sorte de colonne profonde […], pour que les piquiers puissent les soutenir en cas de choc. À droite, sur une largeur de vingt chevaux […], les chevaucheurs, hommes d'armes en tête […] ; enfin, deux rangs d'hommes pour fermer la marche […], les gens de trait à cheval placés derrière l'artillerie […] ; la pratique moderne est différente de l'âge ancien, où l'ordre mince était de rigueur* [114].

La stratégie, c'est-à-dire le développement d'un concept d'engagement à l'échelle d'un théâtre d'opérations au service d'un projet politique, se borne au contrôle de points de passages obligés – de là vient l'importance des sièges, des bases portuaires – et à l'évaluation des possibilités logistiques. À ce titre on peut citer l'occupation de la Corse, destinée à fournir une base à la flotte franco-turque. À l'époque, la décision est plutôt recherchée dans la négociation et la manœuvre, ce qui favorise la petite guerre. La bataille, engageant des forces nombreuses, soit se produit dans le cadre d'un siège, comme à Pavie, soit est imposée par un adversaire posté sur un passage obligé, comme à Fossano, ou encore lorsque des mercenaires, ne pouvant recevoir leur solde, ne donnent comme alternative à leur chef que le combat ou la défection [115]. Pour Monluc, tout dans l'issue dépend de la valeur :

> *J'ai appris de sages capitaines […] que ce n'est pas le grand nombre qui vainc, c'est le cœur* [116].

L'aguerrissement du soldat se fait par la pratique de la petite guerre, autrement dit des engagements limités à l'attaque de détachements isolés, à la destruction de convois de ravitaillement, aux embuscades et à la prise de places qui se gardent mal. La réputation guerrière dont les Corses jouissent à l'époque est due à leur combativité et à leur rusticité, qualités nécessaires à ce type de combat.

Les armées permanentes

La révolution militaire condamne les condottieri [117]. Guichardin s'en fait l'écho

114. Corvisier, André, Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, *loc. cit.,* p. 254-255.

115. Boudet, Jacques, dir., *Histoire universelle des armées*, Paris : Robert Laffont, 1966, 302 p., t. II, ch. VIII, « Soldats du XVIe siècle », p. 182.

116. Monluc, Blaise de, *Commentaires de messire de Monluc*, cité d'après Bibliothèque Gallica NUMM 30882, p. 61 : « J'ai appris de sages capitaines […] que ce n'est pas le grand nombre qui vainc, c'est le cœur. »

117. Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, *op. cit.*, p. 78 : « Au commencement de la monarchie, l'insuffisance des milices communales et la turbulence de la noblesse obligèrent de recourir aux bandes d'aventuriers que l'appât de la rapine poussait à

lorsque Charles VIII entre en Italie :

> *De telles pièces d'artillerie rendaient l'armée de Charles redoutable : elle était redoutée en outre non par le nombre mais par la valeur de ses soldats […] ; les gens d'armes étaient non plébéiens mais gentilshommes […], payés par des officiers du roi […] : c'étaient gens d'élite […] et c'était à qui servait le mieux […] ; les mêmes aiguillons poussaient les capitaines, presque tous barons ou seigneurs […]. Une fois achevée la formation de leur compagnie, ils n'avaient d'autre but que de mériter les louanges de leur roi […]. Il en allait à l'opposé dans les armées italiennes, où nombre d'hommes d'armes dépendant de capitaines n'avaient rien qui les aiguillonnât à bien servir […]. Quant aux capitaines, pleins de rivalité et de haine les uns pour les autres, ils n'entretenaient pas le nombre de soldats qui leur était payé, rançonnaient voracement leurs maîtres […] peu enclins à servir le même homme […], l'ambition, l'avidité […] les poussant parfois à être non seulement instables mais déloyaux* [118].

La pensée de Végèce reste la référence : il semble aux théoriciens de la guerre que l'organisation de l'armée doit être calquée sur la légion romaine, et elle inspire l'ordonnance de 1534 relative aux légions provinciales. Fourquevaux, comme Machiavel, récuse le mercenariat : il constate un recours important aux étrangers. Il préconise, conservant le principe des légions, d'utiliser la ressource nationale en ayant soin de sélectionner les recrues, de bien les entraîner, et de bien les payer. Les quatre zones de recrutement, se partageant le royaume, devraient fournir chacune 25 000 hommes astreints à un service de trois ans, des gentilshommes volontaires choisis par les capitaines assurant l'encadrement. Sa proposition n'aura aucune suite [119]. Si l'on en croit Boutaric, qui s'appuie sur une correspondance de l'ambassadeur de Venise, on peut attribuer à des raisons de politique intérieure le recrutement étranger [120], le pouvoir craignant que mis en possession d'armes le peuple ne se révolte. On peut cependant objecter que dans l'armée des rois de France le service étranger reste une constante du recrutement qui permet d'en alléger la charge sur les régnicoles, et il en est ainsi jusqu'à la Révolution. Après l'échec de l'ordonnance de 1534 les enseignes françaises devenues ensuite régiments sont composés de volontaires recrutés au plan régional. En France où les fonctions de commandement sont son apanage, de même que le service dans la gendarmerie d'ordonnance qui lui est réservé, la noblesse continue d'assumer son devoir militaire [121].

L'appel au ban féodal, obligation vassalique, dont au moins onze levées furent faites jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis, persiste, lui, jusqu'à la guerre de la

---

s'enrôler. Plus tard on reconnut la nécessité de remplacer ces hordes ce pillards par des bataillons disciplinés. »

118. Fournel, Jean-Louis, Zancarini, Jean-Claude (dir.), *Histoire d'Italie* de Guichardin (Francesco Guicciardini), Paris : Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1537-1540 (impr. à Bâle en 1567 par P. Perna & Henrici Petri, réimpr. novembre 1996), 1290 p.

119. Corvisier, André, Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, *loc. cit.,* p. 254-256.

120. Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit.,* p. 332 : « Michel Suriano, ambassadeur de Venise à la cour en 1561 [Relations des ambassadeurs vénitiens*, Tomaseo TI, p. 496*], écrivait que, si la force de la France consistait plutôt dans la cavalerie que dans l'infanterie, il fallait l'attribuer à la crainte de donner des armes aux plébéiens, qui aussitôt armés se soulèveraient… ».

121. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, ch. III, « Armées soldées permanentes et service militaire », p. 57 : « Le devoir des nobles était en principe individuel, celui des autres (i. e. L*es roturiers*) assez souvent collectif. »

Ligue d'Augsbourg. Son inadaptation aux conditions de la guerre avait permis de favoriser les exemptions avec pour conséquence la réduction de ses effectifs [122].

Le roi d'Espagne et le sultan sont les premiers à disposer d'une élite de fantassins au service d'un seul prince : les tercios pour l'un, les janissaires pour l'autre. Troupes permanentes, elles échappent au licenciement au retour de la paix, ce qui explique leurs succès sur le champ de bataille.

En France, les états généraux, réunis à Orléans, ont voulu en 1439 que la levée de troupes fût un privilège régalien, signant ainsi l'acte de naissance de l'armée royale, même si est conservée l'obligation vassalique de l'ost. Trente ans plus tard, Louis XI divise le pays en quatre provinces fournissant chacune 4 000 hommes, les francs archers ; mais ceux-ci se révèlent décevants au combat, et en 1480 on doit recourir à 6 000 piquiers suisses. En 1486 ont été créées des unités dont la mission est de veiller aux frontières : les « bandes ». En vue des guerres d'Italie, les Valois engagent des effectifs importants : en 1494, Charles VIII envahit la péninsule à la tête de 40 000 hommes. Lorsque François Ier pénètre en Italie, en 1524, il dispose de 1 350 lances françaises, de 480 lances italiennes, de 10 000 archers, et de 27 000 fantassins.

Si la cavalerie de gens d'armes est réputée, et l'artillerie puissante au point de changer l'issue du combat, comme à Marignan, l'infanterie [123] des Valois n'a pas la valeur des tercios espagnols : des réformes s'imposent. Louis XII, lassé de la cupidité des mercenaires suisses, se tourne vers le recrutement national : l'ordonnance du 12 janvier 1509 détourne de leur mission première les bandes, mises sous le commandement de capitaines issus des compagnies d'hommes d'armes, et encadrées à l'échelon subalterne par des gendarmes à pied, les « lancepessades », dont les lances sont retaillées.

Ces bandes composées pour deux tiers de piquiers et d'un tiers d'arquebusiers forment une unité tactique dénommée bataillon. Des bandes étrangères – allemandes suisses, italiennes, corses – complètent l'infanterie nationale. François Ier ordonne en 1534 la levée de sept légions provinciales (en fait quatre seulement seront recrutées), composées de six compagnies de 1 000 hommes divisées en deux cohortes comprenant chacune cinq centuries, soit 42 000 hommes dont 12 000 arquebusiers ; décevantes à l'usage, elles seront licenciées. Quelques bandes sont conservées (certaines à partir de 1535 portent le titre de vieilles bandes comme Picardie, créée en 1486, Piémont en 1507), notamment les bandes étrangères. En 1542 une charge de colonel-général de l'infanterie est créée, le premier titulaire de la charge étant le comte de Brissac. En 1543 une ordonnance fait obligation moyennant une solde de trente livres par mois aux nobles de servir dans

122. Corvisier, André, Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *loc. cit.,* p. 249.
123. Perré, Jean, *La Guerre et ses mutations*, *op. cit.*, t. I, livre III, ch. III, « Les Chevauchées d'Italie », p. 214.

l'infanterie, qu'ils dédaignaient. L'ordonnance du 29 août 1547 [124] réorganise les bandes en les mettant aux ordres de deux colonels-généraux : Gaspard de Coligny est en charge de celles de l'En deçà des monts, celles de l'Au-delà des monts étant aux ordres de François de Bonnivet. Associant piquiers, hallebardiers et arquebusiers, l'infanterie joue un rôle dominant dans la bataille Les piquiers sont dotés de piques de six mètres de long, très efficaces contre les charges de cavalerie, car elles forment un mur de pointes, difficilement franchissable.

La hallebarde permet de trancher, c'est une arme de combat rapproché redoutable ; les hallebardiers interviennent en soutien des piquiers et sont disposés sur leurs flancs ou leurs arrières. Les arquebusiers sont de deux types : on distingue ceux dotés d'une arquebuse à fourche et ceux portant une arquebuse à main. Les premiers, bien que l'arme soit longue à recharger, ont une grande puissance de feu ; les seconds sont plus mobiles, mais isolés et sans le soutien de piquiers, ils ne peuvent tenir en terrain praticable face aux charges de cavalerie.

La bataille exige un délai de mise en place : c'est le rôle des sergents de bataille, officiers supérieurs qui règlent l'ordonnancement des troupes sur le champ de bataille.

En 1559, à la mort d'Henri II, l'infanterie nationale, dont l'organisation est calquée sur celle des tercios n'est plus composée que des Vieilles Bandes [125], Picardie, Champagne et Piémont, fortes de 23 000 hommes aux ordres d'un colonel-général, le prince de Condé. En 1561, elles deviennent des régiments forts de trois bataillons à quatre enseignes de deux cents hommes. En août 1563, sur ordre de Catherine de Médicis sont créés, pour veiller sur la personne de son fils Charles IX, les enseignes de la Garde du roi :

> *Les Bandes versèrent leurs meilleurs éléments à ce premier corps royal, qui fut composé de dix enseignes de cinquante hommes ; ils devinrent les Gardes françaises* [126].

Contrairement à l'infanterie, les troupes montées [127], et singulièrement la cavalerie de gens d'armes, sont réputées. Ces compagnies d'ordonnance de la gendarmerie royale, créées en 1445 par Charles VII et composées de gens d'armes soldés, perpétuent les traditions de la chevalerie. Portant armure et lance, c'est une cavalerie lourde, arme de rupture et du choc décisif, et à l'époque la gendarmerie française est justement redoutée.

On appelle lance fournie le groupe formé par un homme d'armes, deux archers montés, un coutilier chargé de régler leur compte aux chevaliers désarçonnés, empêtrés dans leur armure, et deux non-combattants (un page et un valet). Cent lances forment une compagnie, soit 400 combattants. En 1559, la gendarmerie ne compte plus que 2 400 lances. À Pavie les hommes d'armes portant cuirasse for-

124. Bucquoy, command^t^ Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, *op. cit.*, « La longue marche de l'infanterie française », p. 23.
125. *Id.*, p. 25-26.
126. *Id.,* p. 26.
127. Mac Carthy, colonel Dugué Marcel, *La Cavalerie au temps des chevaux*, Éditions Presse Audiovisuel, 1989, « La Renaissance : les Guerres d'Italie », p. 64-67.

ment la première ligne, les archers montés, équipés à la légère, couvrent les flancs et les arrières, mais, mal employés, ils vont être décimés par les arquebusiers espagnols. La lance à l'italienne est une unité mixte de gendarmes et de gens de pied ; lors de manœuvres en terrain difficile, les cavaliers y bénéficient de l'aide des fantassins, puis, dès que les conditions s'y prêtent, ils chargent. Pendant les guerres de religion, la cavalerie française (catholique) conserve longtemps les vieilles compagnies d'ordonnance de 100 lances (un gendarme et deux archers) fidèles à la lance comme arme offensive, à l'inverse des huguenots, qui emploient plus rapidement le pistolet et réduisent le poids de leurs armures. Il existe une cavalerie affectée à d'autres missions que la rupture, dans la mesure où elle est plus légèrement armée et donc plus mobile existe. Elle comprend des chevau-légers équipés d'un corselet, coiffés d'une bourguignotte, armés de pistolets et d'une demi-lance, des arquebusiers à cheval qui mettent pied à terre pour tirer, des reîtres, qui sont des cavaliers allemands armés de pistolets Enfin des estradiots recrutés en Albanie, cavaliers armés d'épieux et de cimeterres, sont destinés au service d'avant-garde et au combat d'escarmouches.

L'artillerie [128] est de plus en plus employée, mais sa doctrine d'emploi n'est pas encore codifiée : la France est là en avance sur son temps. Il existe des pièces lourdes, de déplacement difficile, surtout utilisées dans le siège des places ; en rase campagne elles sont placées en début de bataille une fois pour toutes. Il existe aussi des canons plus légers et donc plus manœuvrables, tels les trente-deux canons que Charles VIII emporte en Italie. À Marignan François Ier doit la victoire au feu dévastateur de son artillerie. Il semblerait que c'est sous François Ier au siège de Toulon qu'aurait pour la première fois été utilisé avec succès un projectile ovoïde, rempli de poudre noire dont l'orifice de remplissage est obturé par une mèche à laquelle on met le feu avant de l'envoyer, et auquel on donne le nom de *grenade*.

En Espagne, l'éviction des musulmans s'étale sur près de huit siècles. En 1492 la Reconquista est achevée, les musulmans ont été chassés d'Espagne, mais l'esprit de croisade demeure. En 1495 est créée une armée permanente : composée de compagnies, les *capitanías*, fortes de cent à six cents hommes, car les guerres de la Reconquista ont donné la primauté aux fantassins sur la cavalerie lourde. Elles engerbent piquiers et arbalétriers, ceux-ci seront progressivement remplacés par des arquebusiers qui finiront par représenter le quart de l'effectif. Six à douze capitanías forment une *coronelía*. Vers 1525, en Italie l'infanterie espagnole est forte de trente-trois compagnies, comptant en moyenne deux cent quatorze hommes par compagnie, soit six coronelías. Une proportion variant de 27 % à 38 % de l'effectif suivant les compagnies est dotée d'armes à feu. En 1534, l'instrument de

128. Naulet Frédéric, *L'Artillerie française 1665-1775, naissance d'une arme*, Paris : Economica, 2002, 364 p., Introduction, p. 12-13 : « Cette époque (XVe siècle) marqua un tournant en France. Elle le dut aux frères Bureau : ils firent le choix de la fonte de bronze [...] ; l'invention du boulet de fer fut capitale, révolutionnant l'attaque des places.

la puissance espagnole, les tercios [129], voit le jour. Ces unités d'élite représentent moins de 20 % du total de l'armée. L'infanterie espagnole sera, dès cette époque, justement redoutée sur les champs de bataille. Au XVIe siècle, leur doctrine d'emploi, leur organisation tactique, issues de l'expérience acquise lors de la Reconquista, font de ces unités d'infanterie un outil moderne au service d'un seul prince, le roi d'Espagne, contrairement aux mercenaires suisses, allemands, anglais ou français. Leur recrutement se fait dans les provinces de la Castille (Asturies, Cantabre, Castille de Léon, Extremadura, Castille de la Manche et Andalousie), laquelle concentrait au XVIe siècle les quatre cinquièmes de la population ibérique, et repose le plus souvent sur des volontaires enrôlés par des officiers recevant mandat du roi pour lever des compagnies. La recrue (ou *bisoño*) une fois incorporée fait son apprentissage du métier des armes dans les garnisons italiennes au contact des vétérans. À l'origine basés surtout en Italie, les tercios comportent dix banderas de trois cents hommes, deux d'arquebusiers (les *espingarderos*) et huit de piquiers. On distingue : les *corseletes*, *ou piqueros*, piquiers dotés d'une demi-armure complète, qui forment les rangs extérieurs de la formation. Les *piqueros secos,* piquiers pourvus de quelques pièces d'armure et parfois de petits boucliers ronds, les rodelas, placés au milieu du carré.

À l'époque en cause les tercios sont au nombre de quatre. Destinés à la défense de la péninsule, ils portent le nom des régions dont ils assurent la défense : Naples, Sicile, Lombardie et Sardaigne, et ultérieurement sera créé un tercio des Flandres. En 1567, à côté des unités espagnoles existent des tercios formés d'Allemands, d'Italiens, de Wallons, et de Bourguignons. Il faut y ajouter les tercios de mer basés en Sicile et à Naples (ainsi que les tercios de la Ligue créés postérieurement) : c'est une véritable infanterie de marine embarquée à bord de galères.

La cavalerie espagnole comprend depuis 1525 vingt-quatre compagnies d'ordonnance fortes d'un millier d'hommes, les *Guardias reales*, mais leur équipement et leur valeur n'en font pas l'équivalent de leurs homologues de France. La cavalerie légère est formée de compagnies d'arquebusiers à cheval, chacune de cinquante à cent hommes, les *Jinetes*, qui ont épée et arquebuse, et les *celadas*, armés de pistolets.

Sous Charles Quint, l'Empire n'a pas d'armée permanente ; divisé en dix régions militaires ou « cercles », on y lève des troupes à la demande de l'empereur. Cette force, analogue du ban féodal, comprend une cavalerie lourde à laquelle s'ajoutent des mercenaires soldés par la Diète d'empire.

En matière d'infanterie, l'armée impériale comprend les troupes fournies par les princes de l'empire et des mercenaires payés par la Diète. Au XVIe siècle les mercenaires allemands ou lansquenets (*Landsknechte*) sont organisés en régiments de dix compagnies, chaque compagnie comprenant quarante sections de six à dix

129. http://www. geocities. com/ao1617/tercio. html cf. La Cuesta, Julio Albi de, *De Pavía a Rocroi, Los Tercios de infantería española, 1525-1704*, Madrid : Balkan editores, 1999 consult nov 2006.

hommes, soit au total 4 000 hommes dont 10 à 12 % sont équipés d'armes à feu. Ensuite, l'effectif théorique sera réduit à 3 000 hommes soit dix compagnies de trois cents hommes, auxquels s'ajoutent les officiers, plus un état-major de quarante hommes. L'effectif théorique sera en réalité plus proche de 2 000 hommes.

Dans la première moitié du XVIe siècle, la cavalerie lourde allemande est organisée en compagnies d'ordonnance de cent lances. Une lance compte généralement un homme d'armes et deux ou trois cavaliers. Ultérieurement, la lance est abandonnée au profit du pistolet et en 1550, les *Reiter*, ou cavaliers lourds, ont pour armement offensif une épée et deux ou trois pistolets, tout en conservant une armure. Progressivement, toute la cavalerie européenne les imite. À la fin du siècle reîtres et cavaliers légers, recrutés dans les Balkans, composent la cavalerie impériale.

L'Empire ottoman succède à un Empire seldjoukide ruiné par les invasions mongoles avant de laisser la place à des principautés musulmanes. À partir de ces « beylicats » se constitue un empire qui dès 1356 a pris pied en Europe ; un siècle plus tard, sous le règne de Mehmet II (1451-1481), il faisait de Byzance sa capitale. Sa puissance militaire se compose, pour notre période, de troupes permanentes, de milices, d'un corps d'artilleurs et de forces irrégulières, pour un effectif total de 300 000 hommes. C'est une armée moderne pour son temps : dès le XIVe siècle, elle disposait d'arquebuses *(arkibuza),* la diffusion des armes à feu ayant entraîné la création d'un corps spécialisé d'arquebusiers à cheval. Enfin elle a construit, grâce aux Juifs chassés d'Espagne, une fonderie de canons installée à Istanbul. Bref, en s'alliant avec la Sublime Porte, les Valois se sont assuré le concours d'une armée *(seyifiyi)* redoutable. Mais c'est aussi une armée nombreuse : elle n'emploie pas de mercenaires révocables à la fin de chaque conflit comme cela se pratique en Occident, certaines troupes étant recrutées parmi des esclaves *(kul).*

Elle s'articule autour de trois composantes : les esclaves de la Porte ou *Kapikular Askerleri* – force permanente composée de cavaliers et de fantassins –, sipahis de la Porte – ces 10 000 cavaliers, armés d'un arc, d'une lance et d'une épée courte, formant la garde du sultan –, les janissaires, formation d'élite forte de 15 000 hommes à la discipline stricte et à l'entraînement poussé, réunis en une infanterie. Dotés d'un bouclier, d'un casque de fer et d'une côte de maille légère ils sont formidablement armés : arquebuse, sabre, lance et dague. Le corps est divisé en compagnies ou *orta* de cinquante ou de cent hommes, dont les missions sont variées, car s'il forme la garde du sultan, il tient aussi garnison dans l'empire. Les janissaires sont recrutés parmi les enfants des populations chrétiennes, enlevés à leur famille, convertis à l'islam, et éduqués et entraînés dans des casernes que l'on peut assimiler à des monastères [130].

À côté de ces troupes régulières existent des troupes provinciales, l'*eyâlet askerleri*, au sein duquel l'on distingue les sipahis timariotes, levée de type féodal faite

130. Le devşirme ou levée des enfants esclaves, bien que la charia interdise à un souverain musulman de réduire en esclavage ses propres sujets.

de propriétaires, titulaires de fiefs accompagnés de leurs vassaux les *voyniks*, gens de pied équipés à la légère. Ceux originaires des Balkans étaient issus de ces féodaux chrétiens qui, grâce à leur conversion à l'islam, avaient obtenu la reconnaissance de leur condition.

Des milices irrégulières complètent l'ensemble : contingents fournis par des tribus – berbères, kurdes, arabes –, ces milices, bien que soldées en campagne, se comportent souvent en pillards redoutés.

La marine [131], elle, dispose d'un arsenal à Péra, faubourg de Constantinople. La galère turque a un équipage de 204 hommes (144 rameurs et 60 marins), et porte une pièce de chasse tirant dans l'axe dont le boulet pèse 50 livres. Les Turcs peuvent en aligner deux cent cinquante. La puissance d'une pareille flotte lui permet de s'opposer efficacement aux navires de la Chrétienté. L'abordage étant monnaie courante dans les batailles navales de l'époque, des fantassins sont embarqués. Les Turcs utilisent encore l'arc, qui est efficace à courte distance, mais à Lépante, ce sont les arquebuses aux mains des équipages de la Sainte Ligue qui font merveille. Les *levents* constituent une infanterie de marine que la flotte utilise non seulement comme corps de débarquement, mais encore pour protéger le littoral de l'empire. Lorsque Barberousse défait la flotte d'Andrea Doria à la bataille de Preveza, le 27 septembre 1538, la suprématie navale des Turcs doit attendre, pour être entamée, l'échec devant Malte en 1565.

Les Corses dans les armées européennes

La participation des Corses au phénomène du mercenariat peut être attestée dans les armées de la péninsule dès le bas Moyen Âge, surtout à Florence, à Rome, à Gênes ou à Venise, et dans une moindre mesure à Milan, à Ferrare, à Modène, à Turin, et à Naples. Durant les guerres d'Italie, c'est à partir du règne de Louis XII que les Corses se rangent sous les bannières de France, et en moins grand nombre dans les armées impériales avec d'autres mercenaires d'origine péninsulaire. Incontestablement, c'est au XVIe siècle que les Corses trouvent les conditions les plus favorables à leur émigration militaire : on ne peut guère se tromper sur leur origine, étant donné qu'ils font souvent suivre leur patronyme de Corso, comme l'a fait Sampiero, ou du nom de leur berceau, comme Pasquale de Sia. L'importance de cet exode militaire est à corréler avec l'affirmation de Braudel, qui estime qu'à cette époque la Corse est l'île de la Méditerranée où le flux migratoire est le plus important. On évalue à 4 000 le nombre de Corses servant dans les différentes armées sur le continent dans le cours du XVIe siècle [132], chiffre considérable si l'on se réfère à la population totale de l'île, estimée alors à 130 000 personnes. Si le mercenariat devient un moyen d'échapper à la misère, certains y gagnent la notoriété.

131. Béranger, Jean, « La Politique française en Méditerranée au XVIe siècle et l'alliance ottomane », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 23.

132. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 129.

Des capitaines corses s'illustrent en ces temps troublés dans les différentes armées de cette époque. Le plus notable d'entre eux, Sampiero de Bastelica, qui a fait ses armes dans les Bandes noires, laisse une empreinte durable dans l'histoire de l'île :

> *La Corse fournit à la France un contingent militaire : […] San Pietro de Bastelica, l'aïeul des d'Ornano conduisit en 1524 à l'armée d'Italie une bande de mille Corses. Les soldats de ce pays « fort lestes, bien policés et curieux de leur devoir » servent pendant tout le cours du XVIe siècle* [133]…

Mais prenons les « employeurs » de la péninsule les uns après les autres.

Venise a un système militaire fondé sur la conscription, qui ne lui suffit plus à partir du XVe siècle en raison de l'expansion vers la Terre ferme : le recours à des condottieri devient nécessaire. Parmi eux des capitaines corses, issus de ces familles de notables que leur opposition à l'Office de Saint-Georges contraint à l'exil. Forts de leur expérience guerrière que renforce leur cohésion sociale et familiale, les insulaires ont leur place dans l'armée vénitienne [134] où, à partir de 1526 ils constituent des compagnies permanentes. Oriundi, compulsant les archives du Sénat de Venise, veut rendre hommage dans son ouvrage aux Corses qui servent avec distinction la République dès le XVe siècle [135] et dont il trouve injuste qu'ils tombent dans l'oubli. Bien que les documents manquent pour cette période, il est possible d'attester la présence de mercenaires corses au service de Venise. Ainsi, le 27 août 1484, trois capitaines corses Francesco, Giovanni et Consalvo sont provisionnés pour recruter une compagnie corse [136], le 6 décembre 1500 c'est au tour d'Ivisto Corso de l'être pour entretenir une troupe forte de vingt cavaliers [137]. Au XVIe siècle, les guerres d'Italie, qui ne laissent pas la République à l'écart, jointe à l'expansion ottomane qui menace ses possessions ultramarines, imposent la création d'une armée permanente. En 1570, les Turcs ont envahi Chypre et se sont emparés de Nicosie, l'année suivante c'est à Famagouste que la garnison, qui a capitulé, est sauvagement passée au fil de l'épée. La victoire de Lépante en octobre 1571 donne un coup d'arrêt à l'offensive ottomane mais, étant donné les pertes subies, des renforts sont nécessaires. Le 14 janvier 1572, Venise sollicite de Gênes l'autorisation de recruter 1 000 soldats corses [138] destinés à renforcer la garnison de Candie, mais Gênes, ne voulant pas dégarnir l'île de sa population jeune, ne lui en accorde que 600, dont bien peu reviendront.

133. Fieffé, Eugène, Histoire des troupes étrangères au service de la France, op. cit., p. 24.

134. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 131.

135. Oriundi, Federico Paleologo, *I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia*, Venise : Filippi editore, 1993 (réédition de l'ouvrage publié en 1912 par Premiate Officine grafiche di C. Ferrari), 72 p., p. 6.

136. *Ibid.*

137. *Ibid.*

138. *Id.*, p. 7.

*Le nombre grandit en cours de route, et ce sont 769 soldats qui partent pour Candie ; [...] l'orateur Camillo de la Casabianca écrit en 1577 [*que*] l'île se trouve désolée et veuve du fait de la mort d'une grande quantité de Corses* [139].

Dans l'armée vénitienne les Corses sont alors suffisamment nombreux pour que leurs compagnies soient regroupées en régiments [140]. Mais ils servent aussi dans les régiments d'infanterie italienne de la République, ainsi dénommés pour les différencier de ceux de recrutement dalmate. Cette présence se pérennise jusqu'à la disparition de la Sérénissime en 1797.

Florence, maintenant. La Toscane entretient avec l'île des liens qui remontent au IXe siècle, et la papauté, au XIe siècle, confirme le titre de *Tutor Corsicae* que portaient depuis ce temps les marquis de Toscane. La noblesse toscane y avait fait souche avec la puissante famille des Obertinghi, qui était à l'origine de la féodalité dans l'île. La Toscane, étant donné ces liens ancestraux, avait accueilli une émigration corse dont le courant ne tarit pas. Au XVe siècle, Florence a des compagnies corses à son service. À leur création, les Bandes noires de Giovanni de Médicis enrôlent des Corses, dont Sampiero, qui y fait ses premières armes. Les Valois, à leur entrée en Italie, trouvent dans les Médicis des alliés, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'engagement ultérieur des mercenaires corses à leurs côtés. Cet engagement leur sera plus tard reproché par Cosme de Médicis, le fils de Giovanni. Le marquis d'Ornano, prenant appui sur une lettre que ce dernier adresse à Philippe II le 30 juillet 1564, alors que Sampiero sollicite son concours contre Gênes en apporte la preuve :

*Quand ils se donnèrent aux Français, je les licenciai tous. La guerre finie [*le 3 avril 1559*] quelques-uns revinrent à mon service, et moi, voyant comme les Génois traitaient les Corses, je les licenciai de nouveau [...]. Les Corses feraient tout ce que je leur demanderais sauf de s'accorder avec les Génois* [141].

Il en découle qu'à la fin du siècle l'enrôlement dans les troupes du Grand-Duché n'est plus le fait que d'isolés.

On trouve des Corses à Ferrare, à Milan, à Modène, à Parme, à Montferrat ; en raison des conflits permanents, les mercenaires insulaires, servant dans des camps différents, se trouvent parfois opposés les uns aux autres. Si le service milanais est contemporain de la souveraineté milanaise en Corse au XVe siècle, il disparaît pratiquement avec elle. C'est également le cas de Ferrare. En revanche, Modène et Parme ont des compagnies corses lors des guerres du XVIe siècle. Le duc de Savoie Emmanuel Philibert (1528-1580) dispose d'une compagnie corse de gardes du corps, tradition qui se maintient : un régiment baptisé Corsica fait partie de l'armée de Sardaigne au XVIIIe siècle. Enfin, comme partout dans la péninsule, des Corses sont présents à Naples, où règnent les descendants de la Maison d'Aragon.

139. Graziani, Antoine-Marie, La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit., p. 28.
140. Oriundi, Federico Paleologo, I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia, *op. cit.*, p. 7.
141. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. LIV.

Pour ce qui est de l'Espagne, justement, certains auteurs font remonter le service des Corses envers cet État au XIIIe siècle. En 1297, le pape Boniface VIII investit le roi d'Aragon Jaime II (1291-1327) comme souverain de la Corse, ce qui engendre un durable conflit d'intérêts entre cette puissance et Gênes. Durant plus d'un siècle, à partir de 1346, les Aragonais, s'appuyant sur les féodaux corses ont multiplié les interventions dans l'île. Il est vraisemblable que les Aragonais ont utilisé les hommes qui étaient mis à leur disposition plutôt que des troupes qu'ils soldaient, mais il est certain aussi que des Corses émigrés sont entrés à leur service. La dernière tentative des Aragonais prend place lors de l'intermède de la souveraineté milanaise en 1474, alors que la féodalité corse est sur son déclin ce qui conduit à son échec. Mais ces liens historiques vont se pérenniser à travers une émigration d'hommes entreprenants, le plus connu étant Matteo Vaschi [142], qui se fait vers l'Espagne et les royaumes d'Italie : Naples et la Sicile, où règnent des descendants de la Maison d'Aragon, du XVIe au XVIIIe siècle.

> *Les Aragonais s'appuyèrent surtout sur les seigneurs féodaux de Cinarca […] ; en plus des partisans d'Aragon demeurés en Corse, des émigrés allèrent servir en Espagne comme Arrigo della Rocca […] : une émigration aristocratique se poursuivit encore vers l'Espagne et surtout vers les possessions espagnoles d'Italie du XVIe au XVIIIe siècle […], la création du tercio de Corsegue en 1554 en est une preuve. Un Savelli a obtenu la Grandesse de première classe et un Vaschi, ministre de Philippe II, a terminé sa carrière comme gouverneur général des Indes* [143]…

Au siècle suivant, lorsque Sampiero, après le traité du Cateau-Cambrésis, qui a vu le désengagement de la France, reprend les armes contre Gênes et, vu l'ancienneté des relations avec l'Aragon, s'en va solliciter l'Espagne, il essuie un échec, qui était prévisible :

> *… Avec la dynastie le vent avait changé. […] Philippe II entend ne rien faire qui puisse nuire à la conservation de la paix : les Génois, dit-il, sont sous ma protection : il ne faut pas qu'ils soient inquiétés par la trahison d'un vassal rebelle* [144]…

Pour Philippe II, Gênes et ses banquiers sont des alliés précieux, et il ne peut oublier, le traitant à dessein de rebelle, que Sampiero voulait voir la Corse devenir possession française, ce qui en faisait une menace pour les possessions espagnoles de la péninsule. À côté de personnages dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, il faut faire une place à ceux à qui l'armée espagnole a ouvert ses rangs. Par lettre en date du 29 septembre 1553 [145], Andrea Doria recommande au gouverneur de Milan don Ferdinand de Gonzague, capitaine général de Sa Majesté les capitaines corses, Angelo Santi et Polidoro, qui offrent leur concours, et le prie de bien les rémunérer. Si l'on peut

142. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit.,* p. 27 : « Le plus connu des Corses du temps, Matteo Vaschi (Vasquez), pris enfant par les Turcs dans le Vicolais, secrétaire personnel de Philippe II de 1573 à 1591… »

143. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 129.

144. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p. LVIII.

145. *Id.*, annexes, notes p. 45 (lettre d'Andrea d'Oria, Milan, Archiv. Di Stato, potenze estere, Corsica) : « Capitani corsi si sono offerti a questi signori di servire in quest'impresi. La pregho. si contenti gratia a loro e a me insiemi …e saranno ben pagati. »

faire crédit à Sevestre quand il affirme l'existence du tercio de Corsegue [146] créé en 1554, différentes données permettent de mettre en doute que ce tercio ait été uniquement composé de Corses. La population de l'île étant de 130 000 habitants, vu le nombre de Corses servant dans différentes armées, il paraît difficile d'avoir pu réunir un effectif de près de 3 000 hommes exclusivement au service espagnol.

On peut ajouter qu'on ne trouve pas mention d'un tercio spécifiquement corse dans la *Chronique* de Marc Antonio Ceccaldi, alors qu'en 1554, date invoquée, Gênes est aux prises avec les troupes du maréchal de Thermes, qu'Henri II a chargé de s'emparer de l'île.

La République, où les Corses se sont révoltés contre Gênes, et qui a perdu Bastia, Calvi et Saint-Florent, a fait appel à son allié Philippe II, qui envoie d'Italie 4 000 hommes sous le commandement de don Luis de Lugo Adolentado de Canarie. Grâce à ces renforts de soldats espagnols, vétérans et recrues [147], accompagnés de mercenaires italiens et allemands, Saint-Florent capitule le 17 février 1554 :

> *Les Corses rebelles à Gênes et les déserteurs génois restent exclus de ces dispositions [i. e.* la convention de capitulation]. *Ursin [i. e.* le commandant de la place*] se préoccupa d'assurer l'évacuation des Corses, qui avaient vaillamment combattu. Il les prévint la veille de la reddition, en sorte [*qu'ils*] purent s'enfuir* [148].

L'organisation de l'armée espagnole permet de trancher. Mis sur pied pour la défense des possessions espagnoles de la péninsule, les tercios sont désignés par le nom de la région où ils stationnent. Ainsi on peut tenir pour certain que la désignation de ce tercio de Corsegue fait référence au lieu de garnison et non à une identification identitaire, le recrutement se faisant à titre individuel à partir de la ressource locale si le besoin en effectifs l'exige [149]. En 1554 l'envoi en Corse de troupes espagnoles à la demande des Génois pour défendre l'île aboutit à identifier sous le nom de tercio de Corse les unités d'infanterie ainsi dénommées.

La présence de recrues évoquée dans la chronique de Ceccaldi semble démontrer qu'il s'agit de formations de marche mise sur pied pour la circonstance à partir de troupes détachées d'Italie et complétées par des levées de recrues dont pour certaines l'enrôlement a pu se faire en Corse. Il est vraisemblable qu'un recrutement de soldats d'origine corse a été fait dans l'île lors du passage de Figueroa, puisque, aux ordres du même mestre de camp Lorenzo Figueroa, est attestée la présence de mercenaires corses dans l'armée de Philippe II [150] lors de la guerre de

146 http://www. geocities. com/ao1617/tercio. html. « Córcega en espagnol ». Cf. Albi de la Cuesta, Julio, *De Pavia a Rocroi. Los tercios de Infanteria Española*, Madrid : Edit. Balkan, 1999, consult nov 2006.

147. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 115-116.

148. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. VIII, « La Réaction de Gênes », p. 105.

149. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 46 (Milan, Archiv. Di Stato, potenze estere, Corsica, lettre de S. Gomez Suarez de Figueroa à Don Fernand de Gonzague, Gênes, 1er octobre 1553 : *« IIImo y Exmo Senor Esta senoria embia à uan Baptiste de Olando para que hahga una copagnia de yfanteria por el capitan Juan Jordan … »*

150. Bois, Jean-Pierre, « Marciano », *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, Paris : Perrin, 2004, 906 p., p. 535. On trouve une description de cette bataille, où il est fait etat de Corses servant dans l'armée espagnole, in *La Bat-*

Sienne, au sein des tercios présents lors de la bataille de Scannagallo ou de Marciano (2 août 1554). Lors de cette campagne, les Espagnols ont utilisé un escadron de marche composé de compagnies des tercios de Naples et de Sicile sous les ordres du sargento Mayor Francisco de Haro et un autre escadron de marche [151] composé de compagnies espagnoles du tercio de don Alonso Luis de Lugo, déployé alors en Corse, que renforcent ces deux ou trois compagnies de Corses (entre six cents et neuf cents hommes). Suivant la procédure habituelle ces deux formations temporaires sont naturellement dissoutes à la fin de la campagne. La présence de fantassins venus de Corse : le *tercio de Córcega* aux ordres du maestro de Campo don Gonzalo de Bracamonte [152] est également attesté lorsque les troupes de don Garcia de Toledo contraignent les Turcs à lever le siège de Malte en 1565.

L'intégration de Corses au sein de ces unités d'élite que sont les tercios est une preuve de la reconnaissance de leur valeur militaire.

Le cas des Corses dans le Saint-Empire est plus complexe : il semble que le service de l'empereur, peu prisé par les mercenaires corses, ait néanmoins existé, comme en témoignent certains faits au moins dans le premier tiers du siècle.

À la traversée de l'Adda en novembre 1521, lorsque les Franco-Vénitiens affrontent les Impériaux, on note la présence de deux capitaines corses, Marcantonio Corso et Girolamo Corso, qui avec les Bandes noires de Giovanni de Médicis, les troupes pontificales et celles de Milan renforcent le camp impérial. Si le marquis d'Ornano [153] explique ce faible recrutement pour des raisons religieuses (« les Corses sont extrêmement rares dans les rangs impériaux : leur religiosité native se révoltait contre l'odieux sac de Rome »), il est aussi vraisemblable que ces montagnards du Sud, plus lestes que les fantassins du Nord, étaient peu adaptés à la manœuvre des lourds lansquenets dont les séparaient langue et traditions. Cependant il signale l'existence dans l'église San-Chrysogone (l'église des Corses à Rome) de la tombe du capitaine Simone Corso d'Albitreccia, mort d'un coup d'arquebuse le 26 avril 1530 alors qu'il était au service de l'empereur. Ce cas n'est pas unique : Ceccaldi dans sa chronique cite le nom d'Angelo Santo de Levie, colonel dans les troupes impériales. Il faut ajouter l'appoint fourni par les alliés italiens de l'empereur.

Giovanni de Médicis qui, après la défaite de l'armée française à la Bicoque en avril 1522 a abandonné le camp français, a rejoint avec ses mercenaires corses le

---

taglia de Scannagallo, edizioni Scramasax, Firenze, 2004 : *« … La fanteria spagnola di Francisco de Haro, circa 2 000 uomini, veterani di Sicilia e di Napoli tenevano il fianco sinistro, insieme ai soldati spagnoli e le reclute corse di don Lorenzo Juarez de Figueroa. La formazione di centro, a una distanza di 60 passi dagli Spagnoli di Figueroa e de Haro, era costituita dalla battaglia di 4 000 lanzi tedeschi comandati dal colonnello Niccolò Mandruzzo, colonnello imperiale. »*

151. Ces formations, dites de marche dans la terminologie militaire, sont des unités composées d'éléments prélevés sur des corps différents pour faire face à une situation tactique exigeant un renforcement des effectifs ; elles sont dissoutes à la fin de la campagne, ce qui entraîne à l'époque le licenciement des mercenaires enrôlés.

152. http://www. geocities. com/ao1617/tercio. html. Cf. Albi de la Cuesta, Julio, *De Pavia a Rocroi. Los tercios de Infanteria Española*, *op. cit.*

153. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. LX.

camp impérial qu'il a déserté l'année précédente. Il lui amène le millier de fantassins qui lui manquent, dont cinq cents arquebusiers et, lors du combat de Trezzo en 1523, il participe à la bataille avec les deux cents hommes d'armes et les trois cents cavaliers légers de l'armée impériale.

Les Corses au service de la Chrétienté

L'émigration militaire des Corses au XVIe siècle s'inscrit dans cette perspective guerrière qui les voit combattre sous les étendards de Venise contre les Turcs, armer les tours de guet génoises contre les corsaires barbaresques, assurer la protection des papes, participer activement aux opérations militaires lors du siège de Malte, puis de la Sainte Ligue en participant glorieusement à la victoire de Lépante, enfin servir fidèlement les Valois contre les huguenots.

Les liens historiques de la papauté avec l'île sont anciens, ils trouvent leur origine dans la donation de Constantin (*Constitutum Constantini*) qui concède à ce dernier la souveraineté temporelle sur la Corse [154]. Ainsi s'affirme l'appartenance de la Corse au *regnum italicum*, lui-même partie du Saint-Empire. Si la mainmise papale est assez lâche qu'elle finisse par amener Grégoire VII, en 1077, à nommer comme vicaire apostolique l'évêque de Pise Landolphe pour y faire respecter les droits de l'Église, elle est à l'origine d'un courant migratoire des Corses vers ses domaines de Terre ferme : courant entretenu et favorisé par l'insécurité et les conditions sanitaires et sociales qui marquent ces siècles sombres. Au XVIe siècle, les Corses forment à Rome une nombreuse communauté de laïcs ou de clercs, dont les membres participent à l'administration et à la défense de l'État pontifical. Sous le pontificat de Jules II (1503-1513), désireux de faire de l'Église une puissance temporelle, l'armée pontificale, où les Corses ont leur place, compte 12 000 hommes et une flotte de 13 galères. Comme le prouve la mort au combat du capitaine Romano Corso de l'armée pontificale lors du sac de Rome par les Impériaux en 1527. Les bandes corses qui se sont dispersées à la suite de la malheureuse équipée de Lautrec à Naples en 1528 voient six cents de leurs membres (dont Sampiero) se réfugier à Rome, où ils entrent au service de Clément VII (1513-1534). En 1556 on trouve trace d'un recrutement d'une compagnie destinée à la protection du Saint-Père [155] Certains font remonter à cette époque la création de la garde corse [156], corps permanent chargé à la fois de la police de la ville et de la protection rapprochée de la personne du pape. Pour d'autres, c'est sous le pontificat de Grégoire XIII (1572-1585) qu'elle voit le jour. D'après Jean Baptiste Ricci,

154. Faux validé par les carolingiens qui ambitionnent la couronne impériale.

155. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* annexes notes p. 49 (BN, Ms franç, 25798) : « Rome 8 novembre 1556, revue de 125 hommes de guerre, armez d'arquebuses et de pistolets et montez à cheval tant pour le service de notre Sainct-Père le pape que du Roy son fils très crestien … sous la charge et la conduite du Sr Matheo Standarto leur capitaine, Gasparo de Montepoly, Francisco da Polly, Napoléon Corso. »

156. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 134-135.

Il n'y a pas eu création mais transformation d'unités déjà existantes ; […] l'ambassadeur vénitien Paolo Paruta, dans sa relation de 1595, raconte que six cents Corses se trouvaient au service ; […] ils ont été portés à mille [157]…

Le choix des Corses a été dicté par leur implantation ancienne dans la ville et l'honorable réputation qu'ils s'y sont acquise. Nombre d'entre eux y occupent de hautes fonctions, dont Casella, mestre de camp général, d'où l'intérêt que leur porte la papauté. Majoritairement issus de l'intérieur de l'île, ils y sont recrutés, avec l'autorisation de Gênes, par les notables des mêmes pièves qui les encadrent. Beaucoup sont installés avec femmes et enfants à Rome.

Le siège de Malte (mai-septembre 1565) est un exemple glorieux de défense de la Chrétienté : lorsque la flotte turque arrive devant Malte le 18 mai 1565 et l'assiège, l'île est défendue par huit cents chevaliers aux ordres du chevalier de La Valette, soutenus par des milliers de Maltais. Disposant de ressources en grains, elle résiste héroïquement, des centaines de boulets ravagent les défenses, on en arrive au corps à corps sur les remparts. Cette défense acharnée permet d'attendre l'arrivée des secours, mis sur pied à partir du 20 août, par don Garcia de Toledo, mais qui tardent en raison de la difficulté à les rassembler. Dans la nuit du 7 septembre 1565 ses soixante galères[158] débarquent aux ordres de l'amiral Alvaro de Sande et de son maître de camp Ascanio de la Cornia 9 000 hommes, dont les tercios venus de Lombardie, de Naples et de Corse [159] (tercio fijo de Naples : maestro de campo don Alvaro de Sande ; tercio fijo del Estado de Milán : maestro de campo don Sancho de Lodoño ; tercio de Córcega : maestro de campo don Gonzalo de Bracamonte), ce qui contraint les Turcs au repli : l'île est sauvée.

En janvier 1566 le cardinal Ghislieri, qui a été sous Jules III commissaire général de l'Inquisition, ce qui n'en fait pas un homme de compromis, est élu pape sous le nom de Pie V. Depuis septembre 1565, la guerre a repris en Hongrie et la flotte turque en juillet 1566 mouille à Cattaro. Le pape tente de mettre sur pied une ligue contre les Turcs. Les réticences sont nombreuses. Philippe II doit faire face à la révolte des Pays-Bas, puis à la guerre de Grenade. L'empereur a conclu en 1568 avec Selim II, qui a succédé à Soliman le Magnifique, décédé en 1566, une trêve sur le front hongrois. La France est engluée dans un conflit religieux. Venise vit en paix depuis trente ans. Mais en juillet 1570 les Turcs débarquent à Chypre ; une flotte envoyée à son secours, apprenant la chute de Nicosie en septembre, va hiverner en Italie devant l'approche du mauvais temps. Devant cet échec, le pape, les Espagnols et les Vénitiens finissent par s'accorder, et la Sainte Ligue voit le jour le 20 mai 1571. La France, absente en Méditerranée depuis le traité du Cateau-Cambrésis et en froid avec l'Espagne, ne s'engage pas. La flotte des ligueurs, ré-

157. Ricci, Jean Baptiste, « Garde pontificale corse », in Serpantini, Antoine Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : Albiana, 2006, p. 418.

158. Heeres, Jacques, Les Barbaresques la course et la guerre en Méditerranée XIVe-XVIe siècle, op. cit., ch. III, « La Vraie Victoire de Lépante », p. 113.

159. http ://www. geocities. com/ao1617/tercio. html. Cf. Albi de la Cuesta, Julio, *De Pavia a Rocroi. Los tercios de Infanteria Española*, *op. cit.*, consult nov 2006

unie à Messine, est placée sous le commandement de don Juan d'Autriche et la décision est prise de se mettre à la recherche de la flotte turque et de lui livrer bataille.

La flotte de la Ligue réunit deux cent huit bâtiments [160], montés par 129 000 hommes (chiourme comprise) dont la répartition est la suivante : à l'aile droite, aux ordres directs d'Andrea Doria, cinquante-deux galères ; l'aile gauche, avec Agostino Barbarigo, provéditeur général de la flotte vénitienne, en aligne cinquante-cinq ; le corps de bataille, aux ordres directs de don Juan d'Autriche, est fort de soixante-quatre galères, un corps de réserve de trente galères est placé sous la direction de don Alvaro de Bazan ; quant à Don Juan de Cardona, avec ses sept galères, il assure à l'avant-garde l'éclairage de la flotte. Complétant le tout, des galéasses apportent le secours de leurs 180 canons, artillerie qui est d'un appoint décisif.

Cette flotte est représentative des forces de la Ligue : le contingent le plus important est celui de Venise, fort de cent huit navires, alors que l'Espagne n'en aligne que neuf, et que Gênes est représentée par trois galères d'État aux ordres du capitaine général Ettore Spinola. Il est vrai que son contingent est étoffé par la présence de vingt-cinq galères affrétées au titre de l'*asiento* ; Doria à lui seul est à la tête de treize navires, les autres sont affrétées par Grimaldi – deux –, Lomellini – cinq –, Imperiali – une –, da Mare – deux [161]. Dix-huit battent pavillon napolitain, huit viennent de Sicile, un de Savoie, trois de Malte, quant au pape, sa flotte compte dix bâtiments. Les Corses participent à la bataille dans les rangs génois, en particulier les Cap-Corsins qui montent trois galères et une felouque armées à Macinaggio par Giovanni Ambroggio Negroni. La flotte turque est forte de trois cents bâtiments et de 140 000 hommes commandés par Ali pacha assisté du pacha d'Alexandrie, du vice-roi d'Alger Oulouch Ali.

Les Turcs ayant été signalés à Corfou, don Juan met le cap sur les îles Ioniennes, le 3 octobre les Turcs sont signalés à Lépante, qui leur sert de base.

Le 7 octobre, les deux flottes sont au contact, le combat débute par l'engagement des six galéasses vénitiennes, « auxquelles les bâtiments corses servent d'éclaireurs, permettant à plusieurs Cap-Corsins de s'illustrer [162] » ; elles lâchent leurs bordées de boulets qui sèment la confusion dans les rangs ennemis. « Comme il n'y avait pas moyen de s'échapper à terre, pas un vaisseau turc ne sortit de la ligne [...]. Après la bataille on saura que de l'heureuse issue de ce premier

160. Pigaillem, Henri, *La Bataille de Lépante*, Paris : Economica, 2003, 139 p., ch. V, « Dimanche 7 octobre », p. 57-59.

161. Graziani, Antoine-Marie, « Gênes entre réarmement et asiento », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 70 : pratique d'usage ancien à Gênes

162. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. II, « Le Beau XVIIe siècle », *op. cit.*, p. 206. Parmi eux, l'auteur cite deux des ses ancêtres, Antonio Marchi del Campiano, de Rogliano, et le capitaine Pandolfo Polidori, de Tomino.

choc dépendait celle de toutes les autres [163]. » Une fausse manœuvre de Doria a été habilement exploitée par Oulouch Ali, et seule l'intervention de la réserve permet de consacrer la défaite des Turcs. Au bout du compte, c'est une brillante victoire : Henri Pigaillem estime les pertes turques à 30 000 hommes (contre 7 500 chez les ligueurs) et 190 navires ; en outre, 12 000 galériens chrétiens sont libérés. Si le succès s'explique en partie par l'avantage que prennent l'arquebuse sur l'arc et la balle sur la flèche, en partie aussi par l'usage de la poire à poudre inconnue aux Turcs, il est surtout dû à la valeur de l'infanterie de marine embarquée à bord de galères : les tercios de mer [164]. Lépante donne un coup d'arrêt à la supériorité navale que l'Islam s'est assurée depuis qu'il a remporté en 1538 la victoire de La Préveza, mais c'est à la paix qui lui succède que Braudel attribue l'affaiblissement maritime de la Turquie :

> *Bien que le coup ait été terrible pour un empire dont les ressources ne sont pas inépuisables, ce qui a tué la marine ottomane, c'est l'inaction, la paix méditerranéenne […]. Le fragile instrument disparaîtra de lui-même […], les corps des galères pourrissent sous les voltes des arsenaux* [165].

La défaite turque ne met pas fin aux incursions des corsaires.

> *La guerre de course était pour les musulmans d'Afrique du Nord un des aspects de la guerre qu'ils menaient contre les chrétiens, mais, la supériorité navale de l'Europe étant établie à la fin du XVIe siècle, les capitaines maghrébins s'attaquent surtout aux faiblesses de leurs adversaires […], bâtiments de commerce et zones côtières mal protégés* [166].

C'est le cas de la Corse, et dans le dernier tiers du XVIe siècle les tours littorales se multiplient, la faiblesse de la flotte génoise ne permettant une défense au large. Mais les Corses avaient encore une ressource :

> *Il leur restait une solution tentée par les Portugais puis par Charles Quint : s'installer sur les côtes du Maghreb ; […] l'installation remonte à deux familles de Morsiglia, les Lenche et leurs parents, les Porrata/Lenche acheta aux Génois avec l'accord d'Alger le droit de faire pêcher le corail* [167].

Dernière conséquence de la bataille de Lépante : en 1572, Venise, qui a besoin de soldats, lève avec l'autorisation de Gênes, un régiment en Corse [168].

163. Pigaillem, Henri, *La Bataille de Lépante*, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 67. Cité d'après La Gravière, amiral de, La Guerre de Chypre et la bataille de Lépante.

164. *Id.*, Annexe 2, p. 122.

165. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. II, IIIe partie, « Les Événements, la politique et les hommes », ch. IV, « Lépante », p. 429.

166. Panzac, Daniel, « La Course barbaresque revisitée », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *op. cit.*, p. 29.

167. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. II, « Le Beau XVIIe siècle », p. 214.

168. Oriundi, Federico Paleologo, I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia, *op. cit.*,

LES GUERRES DYNASTIQUES (1494-1559)

Liminaire

Sous l'expression « guerres d'Italie [169] » on englobe toutes les campagnes menées dans la péninsule par les rois de France à partir de 1494, mais ces conflits dynastiques ouvrent une ère d'une violence telle que bien vite la zone n'est plus la seule concernée : le conflit s'étend progressivement de la Méditerranée à la mer du Nord. À l'orée des Temps modernes, ces guerres s'ancrent dans une évolution politique et militaire qui fait succéder à la féodalité, fondée sur le lien vassalique, un État centralisé et moderne, où l'âge de la poudre rend l'âge chevaleresque, fondé sur la bravoure individuelle, définitivement obsolète.

Charles VIII [170], puis Louis XII, l'un et l'autre tentés par la prospère Italie vont, pour justifier leurs expéditions, revendiquer un héritage aux fondements légitimes. En bousculant le fragile consensus d'une Italie émiettée politiquement, à partir de ces revendications dynastiques, ils inscrivent ces guerres dans la durée car elles mettent en cause l'équilibre européen. Si l'Italie est de 1494 à 1519 le principal théâtre d'opérations, le nord, l'est et le sud de la France en deviennent d'autres à leur tour un peu plus tard. Une fois empereur, Charles d'Espagne, puis les monarques qui lui succèdent n'auront de cesse que ne soit limité l'expansionnisme de la Maison de France, laquelle, pour rompre cet encerclement, au grand dam de la Chrétienté, s'assure la collaboration militaire du Grand Turc et de sa flotte. La paix du Cateau-Cambrésis en 1559 met fin à un demi-siècle de guerres et oblige la Maison de France à renoncer à ses revendications italiennes. Les Corses sont partie prenante dans ces conflits, au premier chef parce qu'ils y affirment leur vocation de mercenaires et assoient en tant que tels leur réputation militaire, mais aussi parce que les soulèvements périodiques contre la domination génoise qui ont marqué le siècle précédent chez eux prennent une dimension internationale : au milieu du XVIe siècle en effet, s'appuyant sur les capitaines corses de son armée, le roi de France, avec le concours de la flotte turque, s'assure de l'île, position stratégique à laquelle, quand elle signe la paix, la monarchie espagnole le contraint à renoncer. En 1564 les Corses, bien que privés du soutien de la France, vont reprendre les armes en suivant Sampiero, colonel de l'armée royale, qui ne se résigne pas à voir l'île repasser sous la domination génoise. En raison du soutien que l'Espagne apporte à Gênes, l'échec de la révolte est inévitable. Ainsi est consacré « il secolo genovese », le siècle de Gênes, dont l'assise financière a assuré le triomphe de Philippe II.

169. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, *op. cit.*, ch I, « Les Guerres d'Italie », p. 11-28.

170. Rompant avec la politique d'extension territoriale prudente de ses prédécesseurs, Charles VIII, par ses revendications sur le royaume de Naples, héritage de la Maison d'Anjou, dont le souverain est Ferdinand d'Aragon, en fait un casus belli, malgré le gage qu'il donne de sa bonne volonté, à savoir la rétrocession du Roussillon à l'Aragon par le traité de Barcelone, de l'Artois et la comté de Bourgogne à l'empereur Maximilien par le traité de Senlis.

Le duché de Milan où se perpétue avec Ludovic Sforza le régime seigneurial des condottieri fondateurs de cet État dont la puissance repose sur la force militaire [171], Florence où règnent les Médicis, le duché de Savoie, des principautés de moindre importance (Ferrare, les marquisats de Mantoue, Saluces, Montferrat), ainsi que les républiques de Gênes, Lucques et Sienne, telle est la péninsule. Elle connaît avec la paix une prospérité qui attire les convoitises. Cette paix lui est devenue nécessaire depuis qu'à la fin du XIVe siècle les Turcs ont imposé leur souveraineté dans les Balkans et en Méditerranée orientale. C'est la prise de Constantinople en 1453 qui, alarmant les États de la péninsule, les amène, à l'initiative du pape Nicolas V, à mettre fin aux conflits incessants qui les opposent. Francesco Sforza, un mercenaire qui a épousé la fille du duc de Milan Filippo Maria Visconti, donne un coup d'arrêt à l'expansionnisme des Vénitiens en Lombardie en triomphant d'eux à Caravaggio le 15 septembre 1448. En 1449 il succède à son beau-père et, au lendemain de la disparition de l'Empire romain d'Orient, le 9 avril 1454 Venise et Milan signent la paix de Lodi, prélude à la *Liga Italica*, créée quelques mois plus tard (le 24 août) conçue comme une alliance défensive conclue pour une durée de vingt-cinq ans, à laquelle Florence donne son adhésion [172]. Elle est étendue en 1455 au royaume de Naples et aux États pontificaux. Le pape en devenant le garant, le traité est prorogé de la même durée en 1480. Mais, en 1467, par un traité visant à limiter l'expansionnisme des Vénitiens qui, « plus forts que chacun, mais bien moins forts que l'ensemble des [*signataires*], restaient aux aguets, prêts à profiter de tout événement qui pût leur ouvrir la voie à la domination de l'Italie tout entière [173]... », Naples, Florence et Milan contractent alliance. Les antagonismes demeurent.

> *Les principats d'Italie se disputent l'hégémonie de la péninsule. De là viennent une implacable rivalité, des ligues éphémères qui aboutissent au patronage de l'étranger, bientôt à son intervention militaire. L'Empire, la France, l'Espagne ont leurs clients parmi les princes italiens, clientèle mobile et perfide* [174].

La mort en 1492 de Laurent de Médicis – « fort dommageable, [*l'homme*] étant un facteur de modération [175] » –, à qui succède son fils Pierre, l'élection du pape Alexandre VI (Rodrigue Borgia), les intrigues de Lodovico Sforza, duc de Milan, qui voit dans Alphonse II, roi de Naples un rival, alors que la puissance vénitienne inquiète, tout cela sonne le glas de cette période de paix [176]. Les visées expansionnistes des Valois en sont favorisées.

Les Génois de la Renaissance sont des hommes d'affaires avisés, des marins

171. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe*, 1494-1792, *op. cit.*, p. 15.
172. Milza, Pierre, *Histoire de l'Italie*, *op. cit.*, ch. X, « L'Italie au XVe siècle », p. 345.
173. Fournel, Jean-Louis, Zancarini, Jean-Claude (dir.), *Histoire d'Italie* de Guichardin, *op. cit.*, p. 6.
174. Gebhardt, Émile, « Les Armées mercenaires d'Italie, du XIVe siècle à 1527 », *op. cit.*, p. 122.
175. Jean-Louis Fournel (dir.) et Jean-Claude Zancarini (dir.), *Histoire d'Italie* de Guichardin, *op. cit.*, p. 7.
176. *Id.*, p. 7-10.

entreprenants, mais aussi des féodaux ligures, tels les Adorno, les Fregosi, les Campofregosi, les Fieschi. Leur individualisme, qui les porte à la défense exclusive d'intérêts particuliers, fait de la République de Gênes en proie aux factions un État faible, contraint de confier la protection de ses côtes et de son commerce à des entrepreneurs privés grâce à l'*Asiento* et de recourir, pour pallier son instabilité chronique, à des protecteurs, ses proches voisins ; au XVe siècle, Gênes élit dans ce rôle la France et Milan [177]. Dès les prémices du XVIe siècle, la République repasse sous le contrôle des Français avec des fortunes diverses et quelques intermèdes. L'épisode français dure de 1499 à 1528 : c'est Charles VIII qui installe à Gênes un gouverneur en 1499, et, lorsque Louis XII devient souverain du Milanais, il en hérite la tutelle de Gênes. La Corse, possession de la République, est concernée. Dès son installation, Louis XII prend à son service des mercenaires insulaires comme le capitaine Jacobo Corso, et s'entremet pour réconcilier Giovan Paolo de Leca avec l'Office, contre lequel il s'est révolté. Mais ce dernier donne mandat à Andrea Doria d'étouffer sans pitié la rébellion des féodaux corses hostiles à l'Office, ce qu'il fait de 1503 à 1511, année de la mort de Rinuccio della Rocca [178]. La tutelle de la France, contrainte de réprimer par la force une révolte populaire en 1507, ne dure guère. Toutes victorieuses qu'elles sont à Ravenne en 1512, ses troupes, en abandonnant l'Italie, doivent évacuer Gênes. François Ier, incapable de renoncer à cette porte de l'Italie et à sa flotte, reprend possession de Gênes en 1515. La France, chassée derechef en 1522, s'y réinstalle cinq ans plus tard, grâce à Andrea Doria.

> *La puissante et riche famille des Doria, qui a partie liée avec la Corse joue, en la personne d'Andrea (1466-1560), un rôle essentiel dans les relations franco-génoises, aristocrates ligures ; installés de longtemps à Bonifacio, ils y ont laissé trace de leur passage, et l'un des leurs en 1453 a été gouverneur de l'île. À cette époque, ils possèdent leurs propres galères battant pavillon à l'aigle noir* [179].

Andrea peut entreprendre la conquête de Naples. La tutelle française conçue dans la perspective de la politique dynastique des Valois en Italie fait peu de place aux aspirations génoises, qui acceptent l'union mais refusent la sujétion. En 1528, Charles Quint, conscient de l'importance géostratégique de la République, fait approcher Andrea Doria, qui, pesant sur la volonté des notables génois, l'oriente vers plus d'autonomie. Gênes, que lie à la couronne de France une convention édictée par Louis XII, et confirmée en 1515 par François Ier, trouve cette tutelle contraire à ses intérêts, concurrencée qu'elle est par Savone. Celle-ci est sous contrôle français, elle demande qu'elle revienne dans son giron, le roi s'y refuse. Doria, commandant en chef de la flotte, a été humilié par François Ier, qui l'a subordonné à Renzo de Ceri, nommé lieutenant général du roi pour l'expédition de

177. La France de 1396 à 1409, puis de 1458 à 1461 ; les Visconti de Milan, de 1421 à 1436 ; les Sforza leurs successeurs de 1464 à 1478, puis de 1487 à 1499.

178. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, introduction, traduction et notes par Antoine-Marie Graziani, *op. cit*,. p. 201.

179. Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *Les Doria, la Mediterranée et la Corse*, *op. cit.*, p. 24.

Naples. Sensible aux revendications de ses compatriotes, qu'affecte le refus du roi de restituer Savone à la République [180], il prend prétexte de l'entêtement du roi pour accepter de rencontrer l'empereur, à qui il adresse ces cinq revendications :

1. l'indépendance de Gênes, une fois reprise aux Français ;
2. la restitution du port de Savone ;
3. la liberté du commerce maritime pour les Génois ;
4. le titre de capitaine général de la mer ;
5. enfin la cession d'un port dans le royaume de Naples.

Satisfaction lui étant donnée, Doria fait défection : devenu pour l'Empire un allié, il met définitivement fin à la souveraineté française sur Gênes.

> *En réalité, le texte [...] qui définit désormais les rapports entre la République et l'Empire n'est pas un traité mais un contrat privé passé entre Doria et l'empereur le 11 août 1528 : par ce texte, l'amiral place ses douze galères au service de l'empereur* [181].

Privé des galères génoises et de leur base, le roi doit se chercher l'appui d'une flotte, d'où l'intérêt qu'il va désormais porter à la collaboration navale franco-turque. L'île et sa position stratégique, ses ressources en combattants et en marins, amènent par la suite Henri II à en prendre le contrôle.

Les premières guerres d'Italie (1494-1518)

René d'Anjou, décédé sans postérité en 1480, le lui ayant laissé en héritage, Charles VIII revendique le royaume de Naples alors aux mains de la Maison d'Aragon.

Le soutien de Ludovic Sforza dit le More, qui règne à Milan et n'éprouve qu'hostilité envers l'Aragon, lui est acquis, ainsi que celui de la République de Venise. Le 2 septembre 1494, il pénètre en Italie à la tête d'une armée de mille six cents lances, ce qui ne la met pas loin d'avoir dix mille cavaliers et douze mille fantassins, et dont la formidable artillerie aligne soixante-dix canons. Pour rassurer l'Italie et ses dirigeants, il couvre ses ambitions d'un projet de croisade visant à la reconquête des lieux saints.

Louis d'Orléans, le futur Louis XII, se rend maître de Gênes, puis c'est Florence qui ouvre ses portes. Le roi est à Rome le 31 décembre, et le 22 février 1495 à Naples, abandonnée sans combattre par le roi Ferdinand qui s'est réfugié dans l'île d'Ischia. Charles VIII est couronné roi de Naples sans coup férir. Face à cette facile conquête qui sème l'inquiétude, l'empereur, le roi d'Espagne le pape, les Vénitiens et les Milanais s'unissent le 31 mars 1495 en une Sainte Ligue pour chasser les Français d'Italie, tandis que Pierre de Médicis doit fuir Florence soulevée par Savonarole. L'armée royale, menacée d'être coupée de ses bases, doit évacuer le

180. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. II, « Sampiero créature des Medicis », p. 95.

181. Graziani, Antoine-Marie, « Les Rapports entre la France, Gênes et la Corse, XVIe-XVIIIe siècle », *in Les Relations militaires entre la France et l'Italie de la Renaissance à nos jours*, Actes du colloque des 8 et 9 novembre 2002, 1re partie, Cahiers du CEHD n° 27, 160 p., p. 11-25.

20 mai 1495 le royaume de Naples, où la révolte gronde. À Fornoue, le 5 juillet 1495 le roi, à la tête de 9 000 hommes, doit faire face aux 26 000 ligueurs qui lui barrent le passage ; l'avant-garde les repousse mais l'arrière-garde est accrochée. Le roi, à la tête de sa gendarmerie d'ordonnance, la dégage par une attaque de flanc, l'ennemi en déroute libère la route de France. Mais les forces françaises, laissées en garnison à Naples, sont vaincues par les Espagnols en 1496, ce qui consacre l'échec de l'expédition. À la mort de Charles VIII (1498), son successeur Louis XII (1498-1515) revendique l'héritage milanais des Visconti, auxquels il est apparenté, et occupe Milan le 14 septembre 1499. Succès provisoire car Ludovic Sforza reprend les villes du duché : Milan, Pavie, Parme, Vigevano et Novare. Mais ce n'est que partie remise, car, le 8 avril 1500 il est fait prisonnier, et Louis XII, entré à Milan, se fait proclamer duc. Gênes, étant sous tutelle milanaise, fait alors partie de son domaine, et il y nomme un gouverneur, qui doit réprimer un soulèvement des Génois, qui ont massacré des Français.

Sa nouvelle souveraineté lui apporte la Corse, où il affiche son soutien aux féodaux de l'île soulevés contre l'Office de Saint-Georges. Ne renonçant pas aux ambitions de sa Maison, en 1501 il s'accorde avec Ferdinand II d'Aragon en vue d'un partage du royaume de Naples. Mais Ferdinand, rompant l'accord, occupe Naples. Battu à Cérignole en 1503 et lors du passage du Garigliano, Louis XII doit consentir en mars 1504 à une trêve. Par le traité de Blois, signé le 22 septembre 1504, s'il renonce au royaume de Naples au profit des Espagnols, il se voit reconnaître le duché de Milan. Une nouvelle occasion de conflit va être suscitée par la duplicité de Jules II. Élu pape en 1503 il a pour ambition de jouer un rôle en Italie, qu'il souhaite débarrasser des puissances étrangères. Irrité par les prétentions vénitiennes sur la Romagne, en 1508 il forme avec l'empereur et Louis XII la Ligue de Cambrai, officiellement dirigée contre les Ottomans, mais dont l'objet est de se saisir des possessions vénitiennes de la vallée du Pô [182]. Les Français, déjà vainqueurs des Vénitiens (Agnadel date de mai 1509) s'emparent de Bergame et de Brescia ; quant à l'armée pontificale, elle occupe la Romagne. Le pape Jules II change alors de camp et en 1511 fédère le Saint-Siège, Venise, l'Espagne, Henri VIII et les Suisses dans la Sainte Ligue apostolique, dirigée contre Louis XII. Le 11 avril 1512 à Ravenne, Gaston de Foix bat l'armée des coalisés, mais y perd la vie.

Les forces espagnoles renforcées de Suisses ayant occupé la Lombardie tout en aidant les Médicis à récupérer Florence en 1512, le Milanais doit être évacué à la suite de la défaite de Novare le 6 juin 1513. La situation est aussi critique en Navarre, dont s'emparent les Espagnols et, dans le Nord où les Anglais tiennent Calais, pendant que les suisses assiègent Dijon. La mort de Jules II offre à la France un répit. Léon X, un Médicis, qui lui succède en mars 1513, obtient l'arrêt des hostilités. Louis XII signe une trêve avec Ferdinand d'Aragon le 13 mars 1514, et traite

182. Lane, Frederic C., *Venise, une république maritime*, John Hopkins University, 1973, tr. fr. Paris : Champs Flammarion, 1985, 333 p., ch. 17, « Le Choix de l'Occident », p. 333.

avec Henri VIII. Tout comme Charles VIII, Louis XII, décédé brutalement en janvier 1515, disparaît sur un échec. François d'Angoulême, à la fois son gendre et son cousin, lui succède sous le nom de François Ier (1515-1547). En une année il va arriver à ses fins. Il traite, pour s'assurer de leur neutralité, avec Henri VIII et Charles de Habsbourg, puis lève une armée pour reconquérir le Milanais, sur lequel il a des droits et que contrôlent les Suisses, qui lui barrent la route à Marignan les 13 et 14 septembre 1515. Face aux 25 000 Suisses, il dispose de 40 000 hommes et surtout d'une nombreuse artillerie qui fait pencher le sort du combat. Les Suisses laissent 1 000 morts sur le terrain et le Milanais est à nouveau français. Par le traité de Fribourg, le 29 novembre 1516, une paix perpétuelle est établie entre les Cantons et le royaume, qui prévoit que ce dernier peut y recruter des mercenaires. Léon X la même année signe un concordat avec François Ier, lui consentant un droit de regard sur les finances de l'Église. Au traité de Noyon, l'empereur et le roi d'Espagne reconnaissent au roi de France le Milanais, Naples restant à l'Espagne. De 1518 à 1521 s'installe une paix qui ne peut être que précaire.

Les Valois face à Charles Quint et à Philippe II (1521-1559)

En 1519, lors d'une élection qui l'a opposé à François Ier, Charles, roi d'Espagne et de Naples, prince des Pays-Bas, est élu empereur. Le domaine impérial dont il prend possession réalise l'encerclement de la France. Leurs ambitions et leur volonté de puissance rendent la guerre inévitable dès 1521. Les hostilités se déroulent d'abord en Navarre, dans les Flandres et en Picardie. Mais c'est en Italie que la guerre prend toute son ampleur, Charles Quint fait pénétrer ses troupes dans le Milanais qui, battant en 1522 l'armée royale à la Bicocca, l'obligent à évacuer la péninsule. Protégeant sa retraite, Bayard est tué le 30 avril 1524. Les Français doivent abandonner Gênes, qu'occupent les Impériaux. Le connétable de Bourbon, passé au service de l'empereur en 1523, pénètre en Provence en juillet 1524 à la tête de l'armée impériale sur les talons des Français, mais Marseille assiégée résiste et Bourbon doit évacuer la Provence. Devant ce retournement de situation, François Ier franchit la frontière et s'empare le 26 octobre 1524 de Milan mais piétine devant Pavie où, battu en février 1525 par l'armée envoyée au secours de la place, il est fait prisonnier. Le 14 janvier 1526, il doit signer le traité de Madrid. La Flandre et l'Artois sont perdus, il doit renoncer au Milanais et consentir à la restitution de la Bourgogne à l'Espagne, pendant que ses fils sont retenus en otages. Libéré, François Ier rejette ce traité imposé par la contrainte, et la guerre s'allume de plus belle. Avec le pape Clément VII et les États italiens il suscite la ligue de Cognac, dont l'objectif est de libérer le Milanais et d'obtenir que soient délivrés les fils du roi. Les tergiversations du commandant des forces coalisées le duc d'Urbino devant Milan, le retard mis à arriver par les Français et par des contingents suisses, la défaite des Hongrois devant les Turcs qui amène le pape à s'interroger sur cette guerre entre chrétiens, le ralliement à Charles Quint des Colonna nobles romains hostiles au pape conduisent à une trêve de huit mois. À la rupture de la trêve, le

connétable de Bourbon, qui a conservé Milan et qui ne peut plus assurer la solde de ses troupes, prend l'offensive en Lombardie ; Giovanni, des Bandes noires, en cette occasion perd la vie. À Florence, qu'il épargne, les républicains chassent les Médicis. Il met le siège devant Rome, où lors de l'assaut il est tué d'un coup d'arquebuse le 6 mai 1527, mais la ville est prise. Le pape est prisonnier de l'armée impériale qui met la ville à sac, au grand scandale de la Chrétienté. Mais la peste, dont elle est victime, n'en fait plus une menace pour l'armée royale, et la flotte, aux ordres d'Andrea Doria, après avoir bloqué Gênes oblige les Impériaux à l'évacuer. Descendue de Lombardie, l'armée met le siège devant Naples en avril 1528. Cette campagne va conduire à une nouvelle défaite, à laquelle concourt la défection en août 1528 d'Andrea Doria. Cette défection ne permet plus de tenir le blocus de la ville ; l'arrivée de renforts impériaux oblige à la retraite. Épuisés, les souverains aspirent à la paix : celle-ci, négociée entre la tante de Charles Quint et la mère de François Ier, ce qui lui vaut le nom de « paix des dames », est signée à Cambrai le 3 novembre 1529. Elle voit l'empereur renoncer définitivement à la Bourgogne et la France à ses droits sur Naples et sur le Milanais. En février 1530, Clément VII (un Médicis), malgré l'humiliation que lui a fait subir le connétable de Bourbon, sacre Charles Quint roi de Lombardie et empereur des Romains. Réconcilié avec le pape, celui-ci fait capituler Florence en août 1530, et y restaure l'autorité des Médicis. Alexandre se proclame duc de Florence, et, lorsqu'il disparaît en 1537, c'est Cosme, le fils de Jean (Giovanni) des Bandes noires, qui lui succède. La paix va être de nouveau troublée par la disparition en 1535 de Francesco Sforza. Elle amène François Ier à revendiquer le duché de Milan pour son fils le duc d'Orléans. Après avoir occupé Chambéry, il fait passer son armée en Italie, mais il doit renoncer, car la place de Fossano, qui barre le passage à Charles Quint et à son armée, capitule. Par le col de Tende, l'empereur pénètre dans le comté de Nice, ce qui lui ouvre la route de la Provence mais, privé d'approvisionnements, il doit regagner l'Italie après avoir perdu 25 000 hommes de misère et de maladie. En 1538 une trêve de dix ans est conclue à Nice, mais la question du Milanais ravive le conflit. François Ier s'est assuré le concours des Turcs, l'empereur celui du roi d'Angleterre. En février 1543, Henri VIII s'empare de Boulogne, tandis que Charles Quint pénètre en Champagne. Bien qu'en avril 1544 en Piémont à Cerisoles l'armée royale remporte une victoire et que la flotte franco-turque assiège Nice, l'invasion menace le royaume. Le roi rappelle ses troupes du Piémont mais ne peut empêcher Charles Quint de prendre Saint-Dizier [183], Épernay et Château-Thierry. Venant fort à propos, la menace que fait peser le sultan sur ses frontières orientales et des difficultés de ravitaillement ne lui permettent pas de pousser son avantage. Il consent à traiter à Crépy le 15 septembre 1544, et Henri VIII fait de même le 7 juin 1546 à Ardres. En 1547, Henri II (1547-1559), succédant à François Ier décédé le 31 mars, est conscient du lourd climat qu'entretient l'empereur entouré

183. Énergiquement défendue par Sampiero.

de ses alliés, et se donne les moyens d'y remédier [184].

> *Henri II était un soldat et un organisateur : il divisa la frontière du royaume en trois départements militaires administrés chacun par un maréchal de France, renouvela avec les cantons suisses la convention qui lui assurait 6 000 à 10 000 hommes formés en régiments comme les lansquenets, et il répartit toutes les bandes à pied françaises et étrangères entre cinq colonels et capitaines généraux [...] ; la gendarmerie continua à relever [...] du roi et du connétable. Charles de Cossé-Brissac, maître et capitaine général de l'artillerie, et son lieutenant réduisirent toutes les pièces à six modèles* [185].

Il lui faut lutter sur deux fronts. Sur la frontière du Nord, à la menace anglaise s'ajoute celle des forces impériales basées aux Pays-Bas. En Italie l'empereur, le Milanais solidement tenu par ses troupes, a pour alliés l'essentiel des États italiens. Parmi eux Gênes, dont les présides corses et la flotte contrôlent les atterrages de la péninsule, Florence et Naples, et enfin le pape qui est hostile à l'alliance franco-turque. Henri II procède en deux temps : il envahit en août 1549 le Boulonnais ; Boulogne, ville aux mains des Anglais depuis 1544, et dont la paix d'Ardres du 7 juin 1546 avait prévu qu'elle serait rendue moyennant 800 000 écus d'or, est prise. Le 24 mars 1550 les Anglais traitent contre 200 000 écus, et ne conservent plus que Calais. Le roi, débarrassé de la menace anglaise, doit affronter celle de Charles Quint. En Italie il dispose de deux atouts : le Piémont, conçu comme un glacis défensif, et l'alliance turque, qui lui permet de surclasser la flotte impériale et celles de ses alliés, dont Gênes. Le théâtre d'opérations italien a l'avantage d'obliger l'empereur à disperser ses forces. Rompant avec les objectifs dynastiques de ses prédécesseurs, il intervient opportunément en différents lieux, usant d'une tactique de harcèlement qui s'étale sur une dizaine d'années. Continuant la politique de son père, qui en 1546 avait fait parvenir 40 000 écus aux princes luthériens ayant constitué la ligue de Smalkalde, il leur apporte son concours, mais le 21 avril 1547, ils sont battus à Mühlberg par Charles Quint. Cette défaite renforce l'empereur, qui convoque à Augsbourg les princes et les villes pour leur proposer un règlement faisant de l'empire un État centralisé. Dépêchant Brissac en ambassade, il n'obtient pas de l'empereur la reconnaissance des droits de la France dans le nord de l'Italie, ce qui aurait permis l'échange du Milanais contre la Savoie et le Piémont, d'où sa décision de rester présent en Italie. L'élection du pape Jules III, qui fait de Parme un fief à remettre aux Habsbourg en 1551, lui donne le prétexte pour intervenir et envoyer 10 000 hommes dans la péninsule, après qu'il s'est acquis le concours des Turcs. Le pape se soumet devant cette menace, et Ottavio Farnese retrouve son duché. Cette victoire amène les princes luthériens dressés contre Charles Quint à consentir – moyennant subsides et l'intervention de l'armée royale – à signer le traité de Chambord en janvier 1552, par lequel ils cèdent à la France les Trois Évêchés. Le 12 février 1552, Henri II déclare la guerre à

184. Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises*, Paris : Flammarion, 1894-1906, 353 p., 1re série (1214-1559), ch. XIV, p. 265.

185. Appelée les six calibres de France, cette standardisation facilite la fabrication, l'emploi des pièces (les plus lourdes étant utilisées contre les fortifications) et le ravitaillement en munitions.

Charles Quint, prend possession de la Lorraine et entre en Palatinat, puis gagne les Ardennes, où il interrompt ses opérations en juillet. Charles Quint, ainsi provoqué, vient mettre le siège devant Metz en octobre 1552. La place est énergiquement défendue par Guise, et en janvier 1553 l'empereur doit renoncer à s'en emparer.

Cette défaite a un profond retentissement en Italie. Pour affronter l'empire, comme il l'a fait en utilisant les protestants allemands à l'est, Henri II veut menacer ses positions dans la péninsule en utilisant l'alliance turque. L'apparition en 1552 des Ottomans sur les côtes italiennes a amené à dégarnir Sienne, qui se soulève et chasse la garnison impériale. Charles Quint ordonne la reconquête de cette ville stratégique par sa position sur l'axe Milan-Naples et par la possession de la Maremme, vaste fenêtre maritime sur le littoral toscan. Le roi, envisageant d'attaquer le royaume de Naples, leur envoie troupes et subsides, et les Impériaux sont battus à Monte Calcino en 1552, mais il doit renoncer à Naples en raison de la saison trop tardive. En 1553 Henri II décide de se saisir la Corse, considérée comme une proie facile, pour en faire une base d'opérations destinée à la flotte turque réapparue en Méditerranée à l'été 1553. La flotte franco-ottomane débarque en août 1553 en Corse un effectif de 7 000 hommes dont 500 Corses, avec Sampiero aux ordres du maréchal de Thermes, qui font capituler Bastia. En peu de temps les principales places de l'île, sauf Calvi, sont aux mains des Français, mais en octobre la flotte turque quitte l'île. Doria y arrive à la tête d'un corps expéditionnaire que renforcent 4 000 Espagnols.

> *Les Génois après avoir réuni toutes les troupes et approvisionnements, afin de donner plus de prestige à l'expédition avaient nommé capitaine général le prince Andrea Doria* [186].

Il reprend Bastia en novembre. Le roi de France, entre Sienne et la Corse, tient deux fers au feu, de sorte que « les événements d'Italie ralentirent beaucoup la guerre de Corse, à laquelle on accorda moins d'importance [187] ». En Corse on a renoncé à reprendre les présides, et la guerre se borne à des escarmouches. Strozzi, qui a envahi le duché de Florence dont le souverain est l'allié de Charles Quint, est sévèrement battu à Marciano en août 1554. À la suite de cette défaite, 10 000 Impériaux mettent le 18 septembre le siège devant Sienne, dont la garnison aux ordres de Blaise de Monluc, après avoir résisté plusieurs mois, capitule le 17 avril 1555 [188]. La guerre de Sienne se conclut par un échec, tandis que la guerre de Corse s'enlise, mais les succès obtenus par Brissac en Piémont compensent ces déceptions. À la même époque, la guerre s'éteint en Allemagne, et le traité d'Augsbourg, en septembre 1555 reconnaît aux souverains luthériens la liberté de professer leur culte. Épuisés, en février 1556, Henri II et Charles Quint consentent à signer à Vaucelles une trêve prévue pour cinq ans, qui précède de quelques mois la renoncia-

186. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 338.
187. *Id*, p. 405.
188. Bois, Jean-Pierre, « Siège de Sienne », p. 776, *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, *op. cit.*

tion de Charles Quint à l'empire. Henri II considère que cette trêve ne met fin que provisoirement aux hostilités, et refuse de rétrocéder la Corse à Gênes ; cependant, cet accord lui interdisant d'intervenir dans les affaires italiennes de l'empereur, lui lie les mains. La trêve ne dure pas : un différent entre le pape Paul IV et l'empereur conduit ce dernier à envahir ses États en septembre 1556. En réaction, Henri II s'empresse de secourir le pape et de diriger sur le royaume de Naples une armée confiée au duc de Guise.

Charles Quint ayant abdiqué, tandis que Ferdinand est élu à la tête de l'Empire, les souverains électeurs n'ayant pas voulu d'un prince espagnol. C'est Philippe II qui lui succède sur le trône d'Espagne. À partir des garnisons flamandes, Philippe II marche sur Paris et, le 10 août 1557, Montmorency, venu débloquer Saint-Quentin, est battu par Emmanuel de Savoie et fait prisonnier. La France menacée sur son territoire national, et le pape ayant abandonné l'alliance française après avoir mis fin à son différend avec le roi d'Espagne, Guise est rappelé en hâte de la péninsule. Il s'empare de Calais en janvier 1558, tandis que le roi prend Thionville. Avec ces gages, la paix peut s'imposer : elle est signée les 2 et 3 avril 1559 au Cateau-Cambrésis. L'Espagne est maîtresse de l'Italie, la France conserve les Trois Évêchés, Saint-Quentin, les places piémontaises, dont Asti, Pignerol et Turin, renonce au Milanais et évacue la Savoie, mais obtient d'acquérir Calais, en versant 500 000 écus. Par le même traité, Henri II rétrocède la Corse à Gênes, dont le joug se fera plus pesant. L'échec italien des Valois, la mort d'Henri II, qui affaiblit la monarchie et favorise la confrontation qui s'annonce entre huguenots et catholiques, mettent fin aux guerres dynastiques. Mais l'Espagne, s'alliant à la Sainte Ligue et aux Guise pour assurer la victoire des catholiques, réactive à la fin du siècle l'affrontement franco-espagnol. Après ces années de guerres, un nouvel équilibre européen s'est installé, qui perdurera jusqu'aux traités de Westphalie, près d'un siècle plus tard. Pour autant, la Corse ne connaît pas d'emblée la paix : en 1564 soulevée par Sampiero, elle doit attendre1569 pour voir Alphonse d'Ornano, son fils et successeur à la suite de son assassinat en 1567, déposer les armes.

Les Corses guerriers à la Renaissance

Les conséquences d'un XVe siècle guerrier

C'est en Italie que la révolution militaire que connaît l'Europe aux Temps modernes prend son essor et l'Office de Saint-Georges, ayant les ressources nécessaires (ce qui n'est pas le cas de la seigneurie locale), s'y convertit pour réduire la féodalité.

L'emploi par les Génois d'un armement moderne familiarise les Corses avec les armes à feu.

> *Depuis le milieu du XIVe siècle on assistait à une évolution du système défensif génois : […] celui-ci ouvrait de plus en plus l'infanterie et la cavalerie à des troupes mercenaires ; le groupe*

nombreux des militaires non génois et même parfois non ligures complétait le corps des partisans insulaires [189].

Parmi l'armement utilisé par l'Office, Antoine Franzini décrit des bombardes de 12 à 20 pieds lançant des boulets de 300 livres, et des arquebuses de 3 à 4 pieds avec balles de 2 à 6 dragmi [190] justifiant le recours à des professionnels qui en ont la pratique.

Ce conflit, qui n'engage que des effectifs limités, outre les sièges qu'impose la destruction des forteresses féodales sur lesquelles s'appuie la seigneurie locale, donne surtout lieu à des combats d'escarmouches où les Corses excellent. Dans un pays sans routes, ils utilisent pour se déplacer des chevaux élevés dans l'île qui, bien que de petite taille, sont robustes, endurants et frugaux. Cette expérience guerrière explique pendant les guerres d'Italie l'existence d'arquebusiers à cheval dans les bandes corses [191]. Ces arquebusiers montés, qui combattent à pied et à cheval sont aptes à faire le service d'avant-postes. Ce conflit entraîne destructions, massacres et représailles dont l'inconscient collectif reste durablement marqué.

L'émigration militaire

Aguerris par ces brutales mutations de la guerre, lorsque des milliers de Corses s'expatrient en Italie, la condition mercenaire s'impose naturellement à eux, qu'ils servent dans les milices locales ou bien comme *seguaci* (partisans, littéralement « ceux qui suivent ») accompagnant leurs chefs. L'affaiblissement de la densité démographique provoqué par l'abandon de certaines régions au profit de zones refuges ou des abords de présides, conséquence de l'insécurité consécutive aux guerres féodales, à la course barbaresque et à la malaria est ainsi aggravé par l'émigration militaire. Si les Génois y mettent des entraves, la diaspora fixée en Italie et en particulier dans la Maremme toscane la favorise.

La participation des Corses au phénomène du mercenariat peut être attestée dans les armées de la Péninsule dès le bas Moyen Âge. Durant les guerres d'Italie, c'est à partir du règne de Louis XII – la mainmise française sur Gênes est un élément favorisant ce recrutement – qu'ils se rangent sous les bannières de France : « C'est par l'Italie que les Corses entreront dans l'armée française [192] », et dans une moindre mesure dans les armées impériales, qui comptent, parmi d'autres mercenaires d'origine péninsulaire, des Corses dans leurs rangs. Incontestablement c'est au XVIe siècle que les Corses trouvent les conditions les plus favorables à leur

189. Franzini, Antoine, La Corse du XVe siècle : politique et société, op. cit., p. 389.

190. *Id.*, p. 410.

191. Antonetti, Pierre, *Sampiero soldat du roi et rebelle corse*, Paris : France-Empire, 1987, 282 p., ch. Ier, « Des *condotte* italiennes à l'armée des rois de France », p. 16. « Giovanni de Médicis excella surtout dans une forme de combat où ses cavaliers qui portent un tireur en croupe pouvaient faire la décision. ».

192. Poli, Xavier capitaine, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, Ajaccio : D. De Peretti (éd. revue et corrigée *BSSHNC* n° 522-525, 1936, 261 p.), 1898-1900, 1re partie, t. I, « « Bandes corses, régiment d'Ornano », *[etc.]*, ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française », p. 15.

émigration militaire.

Sampiero de Bastelica, qui a fait ses armes dans les Bandes noires, laisse une empreinte durable dans l'histoire de l'île : en 1524 il est à la tête de mille hommes, qu'il conduit à l'armée d'Italie. D'autres capitaines corses en ces temps troublés s'illustrent dans les différentes armées de cette époque. Le chroniqueur en témoigne :

> *Elle [i. e.* la Corse*] pouvait être fière de ceux qui s'étaient rendus fameux dans les armes* [193].

Et de les dénombrer : Emmanuele de Vescovato au service de Ferdinand roi de Naples, les colonels, pour s'en tenir là, Pieretto d'Istria, Guglielmo de la Casabianca, Pasquino de Sia, Giacomo de la Fica, Giacomo de Loppio, Battista de Leca, auxquels il adjoint, car réputés pour leur bravoure, Giocante de la Casabianca, Sampiero de Bastelica, mais aussi pour leur renom Angelo Santo de Levie élevé à ce grade par l'empereur, et le général des galères pontificales Bartolomeo de Vivario, dit Bartolomeo de Talamone. Le chroniqueur confirme l'importance des flux migratoires des Corses à cette époque. Cette société insulaire, si on l'en croit, évolue au fil du siècle à partir des événements dont elle est le théâtre :

> *Auparavant les partis [*corses*] s'attaquaient à coups de pierre [...] ; à travers les relations continuelles avec les soldats étrangers ils s'étaient familiarisés avec ces armes [i. e.* les arquebuses*]. Ce ne fut pas seulement au maniement des armes que les Corses s'habituèrent dans leurs relations avec les étrangers : leur langue et leurs mœurs jusque-là fort grossières se polirent de façon remarquable* [194].

La pauvreté et la misère des populations rurales conduisent au déclassement et à la prédation, d'où la multiplication des hors-la-loi, dont l'effectif se trouve encore grossi de ceux qui sont impliqués dans une vendetta.

> *Dressé contre le pouvoir, le banditisme est logé dans les zones de faiblesse de l'État : dans les montagnes où une troupe ne peut guère agir en force* [195].

Il est pour Braudel une revanche contre l'ordre établi, la justice génoise se substituant au droit coutumier, fondé sur la vengeance. Gênes, qui ne peut prévenir ce phénomène qu'elle peine à réprimer, lui trouve un exutoire : l'enrôlement par le biais de l'amnistie [196]. Berger et montagnard, tirant sa robustesse de son alimentation équilibrée [197], le Corse s'enrôle volontiers. Si l'attirance du service dans la péninsule est grande, pour Marc'Antonio Ceccaldi la carrière des armes lui est ouverte partout, et il s'empresse de citer un renégat nommé Lazaro, originaire de

193. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 237-238.

194. *Id.*, p. 481.

195. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. II, IIe partie, « Destins collectifs et mouvements d'ensembleu », ch. V, « Les sociétés », p. 85.

196. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit.,* « La société insulaire », p. 162 sv. : « On recrutera des insulaires [...] en usant d'un *indulto generale* [*i. e.* amnistie]. »

197. Les glucides de la ration sont fournis par le miel et par les châtaignes, consommées soit sous forme de farine, soit bouillies ou grillées, les protéines et les lipides par le fromage de chèvre et la charcuterie.

Bastia puis devenu roi d'Alger sous le nom de Hassan [198]. L'engagement se fait à cette époque soit à titre individuel, soit par le biais d'hommes déjà sous les armes qui recrutent à partir de leur lignage ou de relations de proximité, soit encore par le biais de la condotta. Gênes exige, sous peine de sanctions (Règlement militaire du 8 janvier 1560, renouvelé le 27 mars 1561 et le 22 avril 1562), que soit obtenu son accord pour aller servir à l'étranger, mais cette prescription est loin d'être toujours respectée.

> *À côté de ces levées officielles, des levées sans autorisation s'effectuent quotidiennement, la plupart du temps ce sont des notables devenus capitaines pour telle ou telle puissance […] qui jouent les sergents recruteurs* [199].

Les Génois, conscients que la faible démographie de la Corse est un obstacle à sa mise en valeur, ne voient pas d'un bon œil les Corses quitter leur île, même si elle est ainsi débarrassée des éléments les plus turbulents. Amenés pour assurer la défense de leur territoire à puiser dans sa ressource humaine [200], ils sont hostiles à cette émigration militaire qui leur échappe. L'île, proche géographiquement et culturellement de la péninsule, le service dans les États italiens est privilégié. Recourant à leur parentèle, des adolescents, comme Teramo de Bastelica, neveu de Sampiero, ou parfois de vrais enfants – le *garzone* n'a souvent, comme le signale Antoine-Marie Graziani[201], que douze ou treize ans –, entrent ainsi dans la carrière. Pour ce peuple frugal aux aptitudes guerrières réelles, plongé comme il l'est de façon permanente dans une atmosphère de violence, « se battre est devenu un métier : aussi existe-t-il une nostalgie du combat [202] ». Pour fuir la misère ou l'oppression génoise, l'émigration militaire se développe, mais ce n'est qu'à partir de 1523 que l'on trouve des capitaines corses commandant à des bandes composées partiellement ou en totalité d'originaires de l'île. C'est le cas en 1525 à Pavie, où elles partagent le sort contraire de François Ier. Cet exode est fonction des besoins en effectifs générés par les guerres qui vont ravager la péninsule, chaque capitaine allant au plus offrant. On verra ainsi Sampiero lui-même changer de camp et être en 1529 au service des Impériaux. Seule l'allégeance tempère leur mercenariat. C'est le cas de la garde du pape – reconnu comme souverain de l'île depuis le VIIIe siècle. Ou celui des Bandes corses incorporés dans les bandes de Piémont, le roi nommant les officiers, payant les soldes : ceux qui les composent ne sont plus des mercenaires liés par une condotta. De même, lors de l'expédition du maréchal de Thermes en 1553, les volontaires corses enrôlés dans l'armée royale

198. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 241.

199. Graziani, Antoine-Marie, La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit., p. 29.

200. Sevestre, B., « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *in Carnet de la Sabretache*, *op. cit.*, p. 130 : « La période du service génois des Corses s'est étendue de 1284 à la fin du XVIIIe siècle. Ce service a pris très vite la forme du mercenariat ; pendant la période "francophile" de l'histoire de Gênes (XIVe siècle-1528), plus d'un archer génois au service de France fut recruté en Corse. »

201. Graziani, Antoine-Marie, La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit., p. 24.

202. *Id.*, p. 161, il ajoute que cela explique aussi le banditisme endémique «.. Alors qu'une grave crise se dessine ces soldats inemployés trouvent dans le banditisme la possibilité de revivre la vie que la guerre leur a enseigné à mener. » Ajaccio edit Piazzola 1997 op cité

ne peuvent plus être considérés comme des mercenaires se louant au plus offrant, du moins c'est l'avis du chroniqueur :

> *Les Français maîtres partout avaient deux flottes sur mer et une puissante armée sur terre ; ils honoraient les populations (et surtout les chefs en leur conférant des dignités et se les attachaient en leur donnant les biens des ennemis), ils leur montraient le succès comme assuré […] ; aussi les populations prirent-elles en masse les armes contre les Génois* [203].

Cette opinion demande à être nuancée, car il est fait état parmi ces volontaires de cas d'indiscipline et d'un manque de combativité dus à l'irrégularité du paiement des soldes.

L'encadrement des bandes à partir du grade de sergent est sélectif : il exige, outre des aptitudes poussées, la maîtrise d'un certain niveau d'instruction. On peut en inférer qu'il est puisé à cet effet parmi les briscards formés sur le tas mais aussi parmi ceux qui sortent de milieux dotés d'une relative aisance et également parmi les émigrés. N'est-ce pas ainsi que Sampiero a fait ses premières armes ? Le licenciement, qui est de règle après chaque campagne, fait souvent de ces mercenaires des déclassés ; rien n'est prévu sur le champ de bataille pour les blessés par exemple : les premières ambulances n'apparaissent que sous le règne d'Henri IV. Les anciens soldats, que l'âge ou les infirmités empêchent désormais de servir sont considérés comme inutiles et donc rejetés : il ne leur reste qu'à mendier. François Ier fait édicter des mesures pour les soldats des légions :

> *Ceux des soldats qui devenant malades et par blessures etoient exems de taille et tout subside pour le reste de leur vie et servoient dans les garnisons avec la solde de morte paye s'ils sont en état de le faire…* [204]

En France certains monastères (les abbayes royales) les acceptent comme oblats [205]. Il est vraisemblable que les vétérans corses, n'étant pas des régnicoles, ne peuvent bénéficier de ces mesures. Étrangers, ils ont cherché refuge dans l'île ou en Italie.

Les mutations de l'état militaire et les Corses

Lorsque la Corse, partie prenante dans les conflits dynastiques faisant de l'Italie un champ de bataille, devient un lieu d'affrontement, pour Filippini,

> *… si jamais l'amour de la Patrie a exercé dans quelque pays une puissance irrésistible sur les habitants, on peut dire que nulle part cette puissance ne s'est manifestée avec plus de force que dans notre île : […] une chose qui m'étonne profondément, c'est que les Corses aient eu à toutes les époques un attachement si grand pour leur sol natal* [206].

De sorte que cet attachement explique la participation de l'île à ces événements qui ensanglantent l'époque. Lorsque, à l'aube des Temps modernes, les mutations de la guerre engendrent une espèce nouvelle de combattants, leur ardeur et leur

203. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 459.
204. Daniel, R. P. Gabriel, Histoire de la milice françoise…, op. cit., p. 262.
205. Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit., p. 387.
206. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 105.

vaillance, qualités naturelles qui définissent le guerrier, les désignent tout naturellement. Le marquis d'Ornano en porte témoignage :

> *Sauf durant des accalmies, qui ne furent presque toujours que précaires, le peuple corse n'a cessé de guerroyer ; […] à force de lutter pour son indépendance, […] il est devenu belliqueux […]. Les Corses ont toujours préféré la guerre : s'ils n'avaient pas à combattre contre l'étranger, ils se battaient entre eux* [207].

Si les preuves ne manquent pas de la nécessité pour les Corses d'émigrer et même pour certains à fuir leur île pour se réfugier sous des cieux plus cléments, si le comportement collectif est conditionné par la violence qui fait de l'arme un moyen de protection et un instrument de puissance dont dérive la promotion sociale, quelques réserves sont nécessaires. Les Corses ont été incapables, contrairement aux Suisses, de s'associer en une Confédération dont les valeurs et les vertus guerrières reconnues ont donné naissance à un mercenariat institutionnalisé par des conventions appelées à s'étaler sur trois siècles. Pour les Corses, si l'engagement individuel obéit à des raisons diverses, parfois peu louables, telles que volonté d'échapper à la justice, cupidité (ce qui est en particulier le cas de renégats tentés par le pillage), parfois plus personnelles, comme le désir de fuir la vendetta et ses contraintes, la tentation de l'aventure, la rupture des liens familiaux, le plus souvent l'engagement se fait sous l'égide de chefs auxquels on est lié par le lignage ou le clientélisme. Les contraintes du métier des armes, les dangers et les privations s'acceptent ainsi plus aisément. La survivance du lien de sujétion, assorti de réciprocité dans une trame d'obligations héritée de la société féodale et qui va lui survivre longtemps explique l'homogénéité de cette microsociété militaire. Comme le dit Ardant du Picq, la solidarité qui en résulte fait accepter plus aisément le métier des armes, ses dangers et ses privations. Elle est à l'origine des vertus guerrières qui lui sont reconnues.

> *L'art de la guerre subit de nombreuses modifications mais une chose ne change pas, le cœur de l'homme […]. Le combat est une affaire de moral : des soldats si bien dressés réunis du jour au lendemain […] ne sauraient avoir cette solidarité qui du haut en bas ne peut naître que de la connaissance mutuelle* [208].

Cette société militaire que fonde une émigration importante et durable repose sur les sentiments d'honneur et de fidélité à la personne du capitaine, survivance de l'esprit féodal. Elle suit les mutations du métier des armes, de la Renaissance au XVIIIe siècle, époque qui voit apparaître le soldat de carrière, le professionnel soldat du roi.

HISTOIRE MILITAIRE DES BANDES CORSES

Un siècle de tourments

Lorsque les Corses entrent au service des Valois, leur vocation militaire s'est

207. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. XLVII.

208. Ardant du Picq, Charles, *Étude sur le combat,* Paris, 1880 ; Economica, 2004, reprint, 254 p., 2e partie, « Le Combat moderne », ch. I, « Considérations générales », p. 92.

affirmée : à cela concourent diverses raisons. On peut les répartir en trois catégories. Les premières proviennent de la conscience d'une société clanique aux liens complexes, en révolte face au défi d'une modernité qui, en Corse comme ailleurs, condamne la féodalité : les seigneurs dont Vincentello d'Istria, Giovan Paolo De Leca, Rinuccio della Rocca, en sont l'expression guerrière ; Sampiero épousant Vanina d'Ornano s'inscrit dans cette lignée, et comme eux finit tragiquement. Les secondes sont portées par l'évolution historique : y ont leur part les avancées culturelles et technologiques, les grandes découvertes, la Réforme, la révolution militaire, qui substitue le mercenariat à l'ost t féodal. Les dernières enfin relèvent d'une conjoncture internationale qu'expliquent les revendications dynastiques des Valois, auxquelles s'opposent Charles Quint dès sa prise de pouvoir en 1519 et la montée en puissance de la monarchie espagnole sous Philippe II. Favorisant la guerre, elles nécessitent la mise sur pied d'armées permanentes qui rendent les condottieri dépassés ; à cela s'ajoute dès le début du siècle la déferlante ottomane, qui va être l'arbitre de la rivalité franco-espagnole sur les rivages insulaires.

Il semble que puissent être retenues quelques dates marquantes pour baliser l'histoire militaire des Corses de l'époque. 1536 est une date charnière : les mercenaires corses, familiers du service français depuis les guerres d'Italie, s'intègrent à l'infanterie nationale des Valois ; les incursions barbaresques à partir de 1509 et la fin des guerres féodales en 1511 avaient renforcé leur vocation guerrière et suscité puis entretenu l'exode militaire des insulaires. À la même date l'alliance avec la Porte engendre un comportement ambivalent des Corses vis-à-vis de la puissance ottomane, dont ils sont souvent les victimes. Collaborateurs des Valois au service de leur politique turque, ils sont présents à Lépante en 1571 sous les bannières de la Sainte Ligue. Entre-temps, l'île, pendant six ans enjeu stratégique du conflit franco-espagnol (1553-1559), voit les Corses devenir sujets du roi de France. La restitution de l'île à Gênes lors du traité du Cateau-Cambrésis provoque à l'appel de Sampiero, contestant sa domination, un soulèvement qui, faute d'appuis extérieurs, s'achève en 1569 sur un échec. Dès lors, le service français est entretenu par Alphonse d'Ornano et son régiment de fidèles, voués à l'exil, tandis que se pérennise pour deux siècles la tradition de l'engagement au service des États de la Péninsule.

Sampiero, un mercenaire européen au XVIe siècle

Le disciple de Giovanni delle Bande Nere

Cette figure emblématique concentre sur elle tous les traits du parcours militaire des Corses de l'époque. Dans la lignée des capitaines mercenaires du XVIe siècle, Sampiero a sa place. On ne peut se réduire à cette approche réductrice, car s'il est vrai qu'il fait ses armes très tôt, suivant une tradition familiale au service des Médicis, c'est sur ce champ de bataille qu'est devenue l'Italie que le roi de France, le distinguant, en fait un officier de ses Bandes. On ne peut qu'approximativement dater la naissance de Sampiero : elle semble remonter à 1498 à Bastelica (ou *Basterga*), village à

une quarantaine de kilomètres au nord-est d'Ajaccio qui est à la fin du XVe siècle l'un des bourgs les plus importants de la Corse du Sud. À l'époque les Corses, à l'exception de quelques familles seigneuriales, ne sont pas pourvus de patronymes. Ceux-ci n'apparaissant qu'à partir de la fin du XVIe siècle, l'identification se fait par le nom d'origine (village ou piève). Contrairement à la légende, il n'est pas issu d'une famille de porchers, mais pas davantage d'une famille seigneuriale comme l'a prétendu un chroniqueur, circonvenu par son fils.

> *En 1594 son fils aîné Alphonse eut à présenter sa candidature pour être admis dans le prestigieux ordre français du Saint-Esprit […]. Alphonse ne pouvait continuer à s'appeler Alphonse Corso. Tout le monde lui donna, selon l'habitude du temps, le nom de sa terre d'Ornano, qui était aussi le nom de sa mère. Les généalogistes des Ordres du roi fabriquèrent à la cour même des Valois une généalogie pour Alphonse, lequel rebaptisa d'Ornano tous ses ancêtres paternels* [209].

Son père, Guglielmo, est un notable, qui a été un des soutiens de Vincentello d'Istria. Les frères de sa femme, Cinarchese (de) Bosali – Giacomo Corso et Tristano Corso – sont capitaines en Italie, le premier à Gênes, le second (dit aussi Tristano d'Ornano) à Florence. Cette appartenance sociale et cette tradition militaire familiale conditionnent sa destinée, éducation et milieu le préparant à son rôle futur.

À quatorze ans en 1512, il quitte son village et rejoint Tristano à Florence, où les Corses sont nombreux ; c'est alors que *Corso* est alors accolé à son nom, comme il est d'usage en Italie pour les insulaires. C'est Pasquino de Sia, officier corse de la garnison, qui est son instructeur. Cette année-là, les Médicis reprennent possession de leurs États dont une révolte les avait privés [210]. Giovanni de Médicis son contemporain est entré au service en même temps que lui, et Sampiero partage son destin. Né le 6 avril 1498, il appartient à la branche cadette des Médicis, les « Popolani » : fils de Giovanni dei Medici (de Médicis) et de Catherine Riaro-Sforza – de la branche aînée, les Cafaggiolo, sont issus Côme l'Ancien dont Laurent le Magnifique est le petit-fils, les papes Léon X et Clément VII – il compte parmi ses cousins le duc de Nemours, époux de Philiberte de Savoie, tante de François Ier. Il a épousé une Salviati, née dans une famille de banquiers. En 1516, après avoir subi l'épreuve du combat dans des conditions réelles avec des vétérans et démontré sa pratique des armes, Sampiero est admis au sein des Bandes noires [211]. C'est Giovanni de Médicis, un chef-né, un seigneur plein de faste à la flatteuse réputation qui en a pris le commandement. S'il impose une discipline des plus sévères, n'hésitant pas à faire exécuter ceux qui se sont rendus coupables de lâcheté, de meurtre ou

209. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. II, « Sampiero créature des Medicis », p. 20-21.

210. Piero, fils de Laurent le Magnifique, a été chassé en 1494 de son trône par un soulèvement populaire lui reprochant son inféodation à Charles VIII, à qui il avait cédé Pise et plusieurs forteresses. En 1512, son fils Lorenzo est rétabli comme prince souverain, l'année suivante son oncle est élu pape sous le nom de Léon X.

211. Dotées d'une cuirasse noire, d'où leur nom. Ces cavaliers sont armés de piques, d'épées et de dagues. Giovanni, cavalier émérite et capitaine, de son temps avait commencé à l'équiper d'armes à feu. Au service de Léon X, un Médicis, en 1515 il passe d'un camp à l'autre. Après Pavie, il repasse au service du pape Clément VII. À la suite d'une amputation pour blessure, il décède de gangrène en novembre 1526.

ceux qui se sont rendus coupables de lâcheté, de meurtre ou d'exactions commises à l'encontre de la population, il sait aussi user de récompenses pour fidéliser ses troupes mercenaires. Ces années que Sampiero passe au service des souverains florentins sont pour lui riches d'expériences.

Léon X, qui convoite les possessions de principicules Italiens comme le duc d'Urbin, a recours à son neveu Giovanni, qui apporte à l'armée pontificale le renfort de ses bandes. Il semble vraisemblable que c'est comme écuyer de son oncle Tristano que Sampiero fait ses premières armes dans cette brève campagne consistant en petits coups de main. En 1517, il participe au conflit qui oppose Laurent II à Francesco Maria della Rovere :

> *Cette guerre dura huit mois : guerre d'escarmouches, d'embuscades au cours desquelles Sampiero apprit tout ce qui lui sera utile dans la montagne corse* [212].

En août 1517, les belligérants déposent les armes. En 1519, les bandes sont appelées à la pacification des Marches ; Giovanni, d'après le marquis de Mantoue, « est alors considéré comme le plus grand condottiere de la Sainte Église : adoré de ses hommes pour ses qualités militaires, il se fait volontiers démagogue pour s'assurer prestige et obéissance [213] ». La même année voit la naissance de Catherine de Médicis, future reine de France, dont le père, Laurent II, décède quelques semaines plus tard.

Léon X, après avoir excommunié le 4 septembre 1521 François Ier, qui s'est emparé du Milanais, fait alliance avec Charles d'Espagne, devenu depuis deux ans Charles Quint. L'armée pontificale est forte des deux cents chevau-légers, des cent lances et des deux mille fantassins de Giovanni et des dix mille Suisses du cardinal Jean de Médicis. Par un habile mouvement tournant, les fantassins des bandes prenant de flanc l'armée vénitienne, alliée des Français, la contraignent au repli, ce qui leur ouvre la route de Milan. Sampiero participe à la reprise de la ville, arrachée aux Français en novembre 1521. Léon X décède peu après : en signe de deuil, les bannières des bandes deviennent noires. Adrien VI lui succède, les troupes pontificales sont licenciées, ce qui provoque et relance l'agitation des petits souverains italiens que Léon X a spoliés. Rassemblant ses troupes à Florence, Giovanni, suivi des Corses et des Italiens restés fidèles, mène la guerre contre ces princes révoltés dont il occupe les territoires. Un accord qu'ils signent avec les Florentins contraint les bandes à se retirer. Celles-ci, qui réclament un argent qui ne vient pas, sont prêtes à se mutiner, et Giovanni, pour éviter de les licencier, offre ses services simultanément au duc de Milan et à François Ier. Passé au service de ce dernier avec trois mille fantassins et deux cents cavaliers en janvier 1522, il engage ses bandes, sous les ordres de Lautrec, à la bataille de La Bicocca (29 avril 1522), où l'armée royale est défaite, ce qui entraîne la perte du Milanais et provoque la dé-

212. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. II, « Sampiero créature des Médicis », p. 47.

213. *Id.*, p. 53.

fection des Bandes noires.

À l'été 1523, ces dernières sont passées au service du duc de Milan, juste comme une nouvelle armée française, aux ordres de Bonnivet, entre en Italie. En janvier 1524, sorties de Milan, les bandes tombent par surprise sur les deux cents hommes de Bayard, qui doivent s'engager à fond pour les repousser. Le 30 avril 1524 à Romagnano, au passage de la Sesia[214] les troupes impériales, dont les Bandes noires, accrochent l'armée française qui est battue. Bayard qui protège la retraite y est tué. La raison et l'intérêt l'emportant, Clément VII, un Médicis, qui a remplacé Adrien VI sur le trône pontifical le 18 novembre 1523, fait rentrer au bercail, en août 1524, Giovanni et ses bandes. Mais l'argent manque, et des mercenaires italiens sont débauchés par François Ier. Joint par les émissaires du roi, le condottiere repasse à son service le 15 novembre 1524, et avec lui Sampiero. Ces huit années ont fait de Sampiero un guerrier pour qui seule la fidélité au chef a compté. Ce qui explique qu'il l'ait suivi d'un camp à l'autre. Sornacone, né comme Sampiero à Bastelica, après avoir participé à la bataille de La Bicocca, et qui contrairement à lui, n'a pas fait défection après que ce combat eut tourné à la défaite. En juin 1524, les aléas de la guerre amènent en Provence une invasion de plus de 20 000 Impériaux commandés par le connétable de Montmorency. Si le connétable de Bourbon fait capituler Toulon, il échoue devant Marseille, énergiquement défendue par les bandes corses et italiennes. Dans un pays ravagé où ses troupes ne trouvent plus de subsistance, Bourbon est contraint au repli vers l'Italie tandis que Montmorency pourchasse son arrière-garde. François Ier à son tour pénètre en Piémont en octobre 1524 avec 10 000 Français et 14 000 Suisses pendant que des marins français s'emparent de Savone le 8 décembre – prise à laquelle les Corses, dont Sampiero prennent leur part –, et ils vont y tenir garnison sous les ordres d'un officier corse Giocante della Casabianca.

Ils mènent jusqu'en mars 1525 une guerre d'escarmouches. François Ier ayant mis le siège devant Pavie, ses gendarmes d'ordonnance, mal engagés, sont décimés le 24 février 1525 par les arquebusiers espagnols ; le roi est battu et fait prisonnier.

> *Les Bandes noires, privées de leur chef blessé, ne jouent qu'un rôle très effacé ; placées à l'intérieur du parc de Mirabello en couverture, bousculées, elles lâchèrent pied* [215].

Savone et la rivière du Ponant de ce fait doivent être évacuées. Conduit en Espagne, François Ier est contraint de signer l'humiliant traité de Madrid et doit payer rançon pour obtenir sa libération. Cette défaite entraîne l'arrêt des subsides versés par la France à Giovanni de Médicis.

Pour entretenir ses bandes, Giovanni de Médicis, Sampiero à son côté, s'installe à Fano, place fortifiée sur l'Adriatique, arme une petite flotte corsaire et se livre

214. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française », p. 19.
215. Antonetti, Pierre, Sampiero soldat du roi et rebelle corse, op. cit., p. 16.

alors à la course, cette industrie ancienne et généralisée dont parle Braudel [216], mais le rapport n'est pas suffisant pour solder sa troupe, dont une partie passe au service du pape, tandis que de nombreux mercenaires corses retournent dans l'île. Mais, au printemps 1526, François Ier, ayant payé la rançon exigée, est libre. Ses enfants toujours retenus en otages, il rassemble une nouvelle coalition. Le traité est conclu le 17 mai 1526 à Cognac avec les représentants du pape, les Vénitiens et le duc de Milan. Les Suisses et l'Angleterre s'y joignent. Dans l'immédiat, l'objectif est de délivrer Francesco Sforza, assiégé dans son château de Milan, et de libérer le Milanais, tandis que Doria et sa flotte doivent attaquer Gênes. La défaite des Impériaux acquise, il est prévu que le royaume de Naples sera attaqué par terre et par mer pour arracher la libération des enfants royaux. Bien qu'officiellement Florence ne soit pas partie prenante dans la coalition, Giovanni de Médicis et ses hommes, grâce au pape, reprennent du service.

> *Florence ne fut pas nommée parmi les alliés, mais […] le pape, se portant garant qu'elle ne s'opposerait pas à la ligue, […] avait envoyé à Plaisance Guido Rangoni, gouverneur général des armées de l'Église ; il y envoya alors avec d'autres fantassins et les hommes d'armes des Florentins Vitello Vitelli, qui en était le chef, ainsi que Giovanni de Médicis, qu'il nomma capitaine général de l'infanterie italienne* [217].

En juin Giovanni est à Plaisance à la tête de 4 000 soldats – dont Sampiero –, auxquels se sont joints des gens d'armes français soldés par le roi. Les coalisés (Vénitiens et Florentins), après avoir pris Lodi, marchent sur Milan sans se presser pour laisser le temps aux Suisses d'arriver. Cette lenteur permet au connétable de Bourbon d'amener des renforts espagnols. Le duc d'Urbin, en charge de l'armée coalisée après l'échec, le 8 juillet, de son attaque, donne l'ordre de la retraite, à la surprise des Impériaux, alors que le même jour était rendue publique la création de la Ligue. Le 24 juillet le château, non secouru, capitule Mais les coalisés tiennent la campagne, où Giovanni de Médicis et ses hommes, ne restant pas inactifs, se livrent à une guerre d'escarmouches. C'est en tentant d'empêcher la jonction des troupes napolitaines avec celle du connétable de Bourbon que Giovanni de Médicis est mortellement blessé à Borgoforte en novembre 1526. Sa disparition ne nuit en rien à la réputation de ses troupes, comme en témoigne Guicciardini lors du siège de Naples deux ans plus tard, lorsque Lautrec qui commande l'armée royale décide de mener une guerre d'escarmouches contre la garnison.

> *Il permit que l'on menât des escarmouches […] non sans grandes louanges pour les Bandes noires qui excellaient dans ce genre de combat grâce aux enseignements de Giovanni de Médicis* [218]…

À la mort de leur chef, Sampiero et les Bandes noires se replient sur Parme. Après le sac de Rome, privé du connétable tué lors du siège de la ville, les troupes impériales

216. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. II, IIe partie, « Destins collectifs et mouvements d'ensemble », ch. VII, « Les formes de la guerre », p. 191-192.

217. Guicciardini, Francesco, *in* Fournier, J.-L., Zancarini, J.-C., dir., *Histoire d'Italie, op. cit.*, t. II, livre XVII, ch. III, p. 405-406.

218. *Id.*, livre XIX, ch. I, p. 561.

ne peuvent s'opposer à l'armée royale, rejointe par les Bandes noires, « fort attendues par Lautrec parce que c'était une infanterie que l'on disait habile et hardie lors des assauts [219] ». Doria, après s'être emparé de Gênes, met le cap sur Naples, que Lautrec décide d'assiéger. Mais, frappée par la peste à laquelle succombe son chef Lautrec, et à la suite de la défection de Doria qui la prive de la flotte génoise, l'armée royale doit lever le siège et se replier. Les Corses assurent l'arrière-garde. Cette campagne voit Sampiero se montrer à la hauteur de sa réputation et rester fidèle au camp français, que Sornacone et une partie des Corses abandonnent. Le pire est à venir : Gênes se rend à Doria en septembre. La cause française est entendue, les deux adversaires sont épuisés : la paix s'impose – ce sera la paix des Dames.

Pour Sampiero et pour ceux qu'il va entraîner, la défection génoise, dont l'entêtement du roi est en grande partie responsable, est reçue comme une trahison. Mais il faut aussi faire place à la haine, conséquence de la rude répression des guerres féodales, qui a laissé des traces dans la mémoire des insulaires. Devenu l'adversaire irréductible du Génois, à la fois traître et bourreau, Sampiero, de ce jour, n'a de cesse qu'il ne combatte la République. À l'arrêt des hostilités, il rejoint les Médicis, qu'il sert depuis vingt ans et auxquels l'empereur, après la défection du pape, apporte son appui. Il permet à Alexandre de Médicis de rétablir son autorité à Florence, alors aux mains des républicains qui ont des Corses à leur service, comme Sornacone de Bastelica, Pasquino de Sia et leurs deux cents combattants. Le siège de la ville va durer dix mois, et Sampiero s'y distingue, ce qui lui vaut de chevaucher au côté d'Alexandre de Médicis lorsqu'il fait son entrée dans la ville le 12 août 1530. La ville prise, il réussit à rallier des transfuges corses de la garnison ennemie. Il suit ensuite à Rome le cardinal Hippolyte de Médicis, devenu son protecteur En 1533, il est du voyage de Marseille, où sont célébrées le 28 octobre, les épousailles de Catherine de Médicis, nièce de Clément VII, et du duc d'Orléans, le futur Henri II. Le pape décède en 1534, suivi de près par le cardinal Hippolyte (1535). Côme, le fils de Giovanni des Bandes noires, accède au trône des Médicis. Le décès du cardinal, son protecteur, marque le tournant de la carrière de Sampiero qui, comme le dit Ceccaldi, par les services rendus, n'est pas un inconnu à la cour de France [220]. Durant ces années Sampiero, dont l'expérience a fait un capitaine valeureux, a appris le réalisme au contact des aléas de la guerre. Il finit par choisir son camp, celui dont la puissance lui offre un destin et lui permet d'assouvir sa haine des Génois, garante de sa fidélité.

Sampiero colonel des Corses et féal du roi de France

Du Bellay, qui a la confiance du roi, nommé cardinal par le nouveau pape Paul III, réside à Rome, où il s'assure de la neutralité du souverain pontife tout en

219. *Id.*, livre XVIII, ch. XVII, p. 551.

220. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 239 : « Sampiero de Bastelica, né d'une famille plébéienne, mais, parce que la vraie noblesse n'est autre chose en fait que la vertu, d'une grande réputation militaire auprès du roi de France. »

manœuvrant pour attacher au service du roi nobles Italiens et soldats réputés. Guido Rangone, Cesare Fregoso, Stefano Colonna, Giovan Paolo Orsini en font partie autour de Sampiero. Libre d'engagement, il se voit confier une compagnie, placée sous les ordres de Pierre Strozzi, qui commande les Bandes d'Italie. Le dauphin François est décédé : c'est Henri duc d'Orléans et époux de Catherine de Médicis qui lui succède. Ce qui explique que les Strozzi qui ont quitté Florence passent au service de la France. Jean du Bellay, le frère du cardinal, lui donne commission pour lever trois enseignes : le voilà à la tête de deux mille hommes dont les capitaines sont corses [221].

Pour Sampiero, la page des Bandes noires est définitivement tournée : il a démontré sa valeur et sa loyauté ; désormais il est acquis aux Valois, mais ces années passées au service toscan vont lui valoir la protection de Catherine de Médicis, une fois devenue reine de France. Les Capitulations, signées en 1536 et qui ont si fort indigné la Chrétienté, rééquilibrent les forces face à Charles Quint : quand celui-ci, qui vient de prendre Tunis, dénonce l'alliance conclue avec le sultan, ennemi des chrétiens, la guerre est inévitable. Sampiero aurait médité d'assassiner l'empereur, croit-on savoir, mais François Ier aurait récusé le projet [222].

En avril 1536, le cardinal quitte Rome, Sampiero dans sa suite. De nouveau, sur le théâtre italien, les Français, conduits par Guillaume du Bellay, le frère du cardinal, affrontent les Impériaux. À la tête de plus de 20 000 hommes dont les 3 000 mercenaires italiens, le roi occupe la Savoie et le Piémont, désormais français jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis. Sampiero sert aux bandes de Piémont. Il participe en juin à la défense de Fossano, où il est blessé au cours d'une sortie de la garnison ; toujours est-il que le 8 juillet la place doit capituler avec les honneurs de la guerre. La perte de ce verrou permet à Charles Quint en juillet 1536 d'occuper le comté de Nice. Les troupes, dont les six cents fantassins italiens que commande Sampiero, retirées de Fossano, gagnent à marches forcées la Provence menacée d'invasion. À Brignoles, le 8 août 1536 ils sont étrillés par les Espagnols, et laissent 10 % des leurs sur le terrain, dont Sampiero, fait prisonnier. La route de Marseille est ouverte, mais la résistance de la ville et la tactique de la terre brûlée à laquelle a eu recours le connétable de Montmorency, privant les Impériaux de ravitaillement, contraignent les troupes de Charles Quint au repli vers l'Italie. Libéré, Sampiero et les hommes qui l'accompagnent sont attaqués sur la route de Turin le 14 septembre par des Espagnols qui retraitent de la Provence mais les mettent en fuite.

221. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. IV, « Fossano », p. 38.

222. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. III, « Entre la vengeance et la gloire », p. 117-119. Selon ces auteurs, Brantôme, qui l'évoque dans ses mémoires est crédible, bien qu'il n'existe aucun document l'attestant, mais pouvait-on laisser une trace écrite de ce meurtre commandité ? Comme les auteurs le démontrent, les rois de France n'ont pas hésité à user de l'assassinat politique lorsque la raison d'État en faisait nécessité, ce qui donne force à la réalité de ce projet.

Distingué par sa bravoure et ses qualités de chef de guerre, Sampiero est choisi en septembre 1536 par le duc d'Orléans, le futur Henri II, pour faire partie de sa maison militaire. Devenu l'homme lige des Valois, le mercenaire a laissé la place au soldat. Il va l'accompagner sur la frontière nord, mais une trêve en juillet 1537 interrompt les hostilités.

À l'automne 1537, il participe avec ses deux cent cinquante fantassins à la campagne de Montmorency, qui débarrasse le Piémont de la présence étrangère. La trêve de Nice, signée pour dix ans le 18 juin 1538, met fin aux combats. L'assassinat en Lombardie en juillet 1541 de membres d'une mission diplomatique envoyée par François Ier au sultan est un casus belli. Le roi de France, qui attend l'occasion favorable, croit la trouver quand Charles Quint échoue à s'emparer d'Alger. Réunissant 40 000 hommes dont 1 000 Corses [223], il envahit le Roussillon et met le siège devant Perpignan le 23 août 1542. Sampiero est blessé à la gorge, mais son courage lui vaut une distinction :

> *Dans un moment d'enthousiasme le dauphin [*le futur Henri II*] détacha de son cou la chaîne d'or qu'il y portait [...] et en revêtit Sampiero [...], faveur digne d'un héros* [224].

Impuissants à enlever la place, les Français, le 4 octobre 1542, lèvent le siège. L'armée passe en Italie et va assiéger Coni, où Sampiero est de nouveau blessé ; la mauvaise saison approchant, on prend ses quartiers d'hiver. Au printemps suivant, Strozzi passe en Artois avec les bandes corses. Sampiero, placé sous les ordres de Brissac, est nommé en juin 1543 colonel de l'infanterie corse et italienne, et participe au ravitaillement de la place de Landrecies, assiégée par les Impériaux. L'armée se replie, mais, poursuivie, doit combattre. Sampiero couvre son repli, et au prix de lourdes pertes, lui permet de se dégager. En février 1544 il rejoint l'armée d'Italie ; à la bataille de Cerisoles, le 14 avril suivant, les hommes de Sampiero harcèlent de leur feu l'infanterie ennemie, qui charge, soutenue par sa cavalerie. Les piquiers suisses, une fois que les arquebusiers ont trouvé abri dans leurs rangs, tiennent bon, puis la charge des gendarmes d'ordonnance met en déroute l'ennemi. Après cette victoire, l'armée d'Italie rejoint en juin 1544 le nord de la France, que menace Charles Quint. Sur sa route, un obstacle : Saint-Dizier, dont il doit faire le siège. Brissac et ses trois mille hommes, dont les huit cents Corses de Sampiero, concentrés à Vitry, non loin de la place, vont harceler les convois ennemis. Charles Quint décide de les en chasser par un mouvement enveloppant. Menacé d'encerclement, Brissac, talonné par les Allemands, doit se faire jour pour franchir la Marne, avec à l'avant-garde Sampiero. Celui-ci, bousculé par des fuyards que poursuivent des lansquenets, se retranche avec trois cents de ses

223. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. V, « Campagnes en Roussillon et dans le Nord », p. 48 : « Le 1er mai, Sampiero reçut commission pour compléter ses bandes à l'effectif de 600 hommes et de lever deux nouvelles compagnies dont le commandement était donné à Teramo de Bastelica [*qui est son neveu*]. »

224. *Id.*, p. 49.

hommes dans un village où ils vont résister à une armée ; la rumeur se propage alors que Sampiero est mort. Saint-Dizier ne capitule qu'après six semaines de siège, le 17 août, et le retard ainsi imposé aux Impériaux permet au roi de rassembler des troupes. L'épuisement des ressources de la contrée, l'agitation des luthériens, la menace turque amènent Charles Quint à se replier sur le Rhin. À Crépy, le 18 septembre 1544, la paix est conclue entre les deux souverains. Entre-temps, en juillet précisément, trente mille Anglais avaient assiégé Boulogne (dont la garnison comptait cinq cents Corses et Italiens, dont le frère de Sampiero qui y trouve la mort) et l'avaient contraint à la capitulation. Le traité d'Ardres, signé le 7 février 1546, met fin aux hostilités franco-anglaises. Au printemps 1545, le colonel Sampiero quitte l'armée et se rend en Corse épouser une jeune fille âgée de quinze ans, qui appartient à une illustre famille de noble extraction : Vanina d'Ornano, qui lui a été promise par son père dès son enfance.

> *En fait ce n'est pas Vanina que Sampiero épouse, mais les droits qu'elle représente. Vanina tient aux Cinarchesi et par elle Sampiero touche aux « comtes de Corse », à Giovan Paolo de Leca, à Vincentello Ier d'Istria, à Renuccio della Rocca… Vanina est l'héritière, non d'un grand fief mais d'une histoire, l'histoire de la Corse* [225].

Par elle il se rattache à ces lignages qui ont tenu tête à Gênes au siècle précèdent. Ses actions futures vont en être influencées. En 1547, Henri II succède à François Ier, Sampiero proche du souverain, tour à tour diplomate, chef de guerre et homme politique va connaître un nouveau destin à partir d'un prochain théâtre d'opérations : la Corse.

Les bandes corses au service des Valois

DU MERCENAIRE AU SOLDAT

Les bandes mercenaires sont aux origines du « service [226] français ». Dans les armées des rois de France, le marquis d'Ornano fait état d'isolés

> *… servant comme écuyers, archers, arbalétriers de 1387 à 1417 ; dès la fin du XIVe ou le début du XVe siècle, des gentilshommes corses sont en armes auprès des princes français* [227].

Le capitaine Poli signale à son tour que,

> *… dès le XVe siècle, ils apparaissent dans toutes les armées des nations riveraines de la Méditerranée ; en France, ils passent confondus avec les Génois qui entraient en si grand nombre dans les compagnies d'arbalétriers. Il ne s'agit là que de cas isolés* [228].

Leurs motivations, d'après le marquis d'Ornano, sont des plus respectables.

> *Les émigrants aiment la profession des armes parce que la guerre donne la gloire ; ils sont pauvres, mais ce ne sont pas des mercenaires. Il leur suffit d'avoir le pain quotidien. Par*

225. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* Ire partie, « Le serviteur », ch. II, « Le colonel aux fleurs de lys ».

226. Ce terme contemporain de l'apparition des mercenaires, les distingue des milices communales, il disparaîtra à la fin du XVIe siècle, quand lui sera substitué le nom de *régiment*.

227. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. XLIX.

228. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française » p. 14.

point d'honneur, ajoute-t-il, citant Germanes dans son *Histoire des révolutions de Corse*, *ils s'enrôlaient tout gratuitement* [229].

Ces affirmations paraissent contredites par les conditions du temps. L'émigration, nécessité imposée à la fois par la misère et la violence endémique, a une responsabilité avérée dans cet engagement mercenaire. L'enrôlement se fait par le canal des capitaines usant des liens du lignage pour recruter en Corse. Puis ils vont se louer au plus offrant, d'où leur versatilité. Quand l'arrêt des hostilités conduit au licenciement, la recherche du profit facile conduit fréquemment au banditisme. Mais cela n'enlève rien aux qualités guerrières des Corses qui sont appréciées, ainsi Brantôme, que cite le capitaine Poli, affirme : « Ils ne se retirent du combat que couverts de plaies, en vrais Corses, laquelle nation a renom le plus courageux d'Italie. »

Coïncidant avec la fin de la féodalité en Corse les guerres d'Italie attirent les Corses dans les rangs de l'armée royale, mais prenons garde à l'anachronisme que commet le capitaine Poli :

> *C'est par l'Italie que les Corses entreront massivement dans l'armée française. Lorsque Charles VIII entraîne à sa suite la noblesse italienne, ils se trouvent combattre pour l'autorité et l'influence du roi de France* [230].

Il enrôle abusivement ces mercenaires dans les rangs français. Il faut attendre pour cela le règne de François Ier. En 1495 l'enrôlement se fait, hormis des cas isolés, à la faveur de l'engagement de condottieri, qui ne passent au service des Valois qu'à partir des alliances que ceux-ci nouent avec les souverains italiens, comme le démontre le cas des Bandes noires de Giovanni de Médicis, où servent de nombreux Corses. Cet engagement à l'époque est aussi versatile que les alliances qui le déterminent. Incidemment, la présence d'insulaires dans les Bandes noires fait débat : faut-il y voir un attachement particulier aux souverains florentins, réminiscence de l'influence médiévale des féodaux de Toscane ? C'est la thèse de Livi, que conteste Joly. Elle semble en effet contestable, et on peut y reconnaître d'autres causes : l'existence d'une importante colonie d'exilés corses dans la Maremme toscane, qui facilite le recrutement, le prestige guerrier de Giovanni de Médicis, et sa réputation de générosité qui font que les Corses de ses Bandes sont ses meilleurs agents recruteurs auprès de leur parentèle. Pour le capitaine Poli, lorsque Louis XII impose par les armes sa domination à Gênes et y nomme un gouverneur français, une étape est franchie.

> *En 1507 un événement considérable rapproche les deux nations : le 29 avril 1507 le roi Louis XII faisait une entrée triomphale dans Gênes [...] ; sa souveraine et absolue seigneurie passait aux mains des Français ; toutes les terres [...] comme les îles de Corse et de Chio devaient désormais être gouvernées à la manière de France. Louis XII cherche à gagner la confiance des Corses. Il envoie deux ambassadeurs à Renuccio della Rocca, révolté contre Gênes, lui offre*

229. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. XLIX, citant Germanes, *Histoire des révolutions de la Corse*, t. II, p. 263.

230. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française », p. 15.

l'hospitalité, la fortune, l'ordre de Saint-Michel [231]. *[…] À cette date quelques Corses entrent dans notre armée et y occupent les grades les plus élevés, mais la fusion est lente* [232].

La relation de l'événement par le chroniqueur fait apparaître que le roi n'a vraisemblablement pas eu l'unique intention de se concilier les Corses mais surtout d'affirmer sa souveraineté ; de là vient la rancœur des Génois, qui ont été offensés par le pardon magnanime accordé à un rebelle – elle laissera des traces.

Vers ce temps la ville de Gênes […] avait été soumise par les armes à l'autorité de Louis XII […]. Le gouverneur usant d'un procédé blessant pour l'office fit venir Rinuccio au palais, le reçut avec bienveillance et le libéra. La défiance témoignée […] à Doria, avide de gloire, puis à l'Office à Gênes, les mécontenta vivement [233].

La fusion dont parle le capitaine Poli s'inscrit dans l'évolution de l'organisation de l'infanterie nationale à partir de la refondation par Louis XII en 1509 des Bandes d'infanterie à recrutement national (essentiellement limousin, gascon, normand, picard). Les Corses, lorsqu'ils intègrent les Bandes, le font dans les rangs des Bandes de Piémont, dont la bannière noire (comme celle des *Bande Nere* florentines) est divisée en quatre quartiers par une croix blanche.

Pour Henri Joly également, l'engagement des Corses dans les armées des rois de France est contemporain de cette époque.

*Beaucoup d'entre eux [*il cite les commerçants et armateurs corses dont les relations avec Gênes étaient fréquentes*] durent être frappés par la puissance du roi de France lorsqu'ils assistèrent à son entrée solennelle dans Gênes le 28 septembre 1507, au bruit des salves de l'escadre française, mais,* reconnaît-il, *leur [i. e.* celle des mercenaires corses] *présence ne signifiait nullement un attachement quelconque à la France : elle provenait de leur humeur naturellement belliqueuse, qui leur faisait préférer à tout autre le métier des armes* [234].

Le capitaine Poli semble le confirmer :

*Il faut arriver à l'année 1521 pour que l'armée royale compte des Corses en grand nombre. Bien qu'en grande partie composée de Corses […] la plupart des capitaines étaient des Français ou des Italiens considérés comme français. Nous connaissons Lautrec, Renzo de Ceri, Chabannes, Frédéric de Bozzolo et Montmorency […] d'autres [*Corses*] viennent grossir les rangs à la suite des Trivulzio et des Ludovic Belgioso* [235].

C'est à cette date que l'individualisation d'unités composées exclusivement de Corses est un fait avéré. On le constate lors du siège de Parme en 1521. Les 9 000 Allemands, les 2 000 Suisses et les 4 000 Italiens qui bloquent la ville lèvent le siège à la suite de l'arrivée d'Alphonse d'Este, sorti de Ferrare avec cent hommes d'armes, deux cents chevau-légers, deux mille fantassins comptant parmi eux mille Corses et Italiens, et douze pièces d'artillerie qui lui avaient été envoyés par

231. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 193.

232. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française », p. 15, citant Mezeray, *Histoire de France*, Paris, 1685, t. II.

233. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 193.

234. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Introduction, ch. II, « La Corse sous la banque de Saint-Georges », p. 33.

235. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, 1re partie, t. I, « Les Bandes corses », ch. I, « Apparition des Corses dans l'armée française », p. 16.

Lautrec [236].

En 1528, lorsque l'armée royale aux ordres de Lautrec assiège Naples, deux mille Corses aux ordres de Simon Tebaldi, Pasquino de Sia, et Baglione comptent à son effectif. Quand Tebaldi échoue devant Cosenza, ses hommes se débandent, mais, à la suite de la mort de Lautrec et de la défection de Doria, quand les Français abandonnent Naples, ce sont les hommes de Pasquino et de Baglione qui à l'arrière-garde couvrent la retraite de l'armée. Entre 1507 et 1536 il convient de noter que les Corses servant dans les bandes italiennes comme celles de Giovanni de Médicis, passent d'un camp à l'autre. Ils le font en fonction soit des aléas de la guerre et du profit qu'ils peuvent en tirer soit à la suite de l'intervention de puissants comme les papes. Un exemple l'illustre : en 1521 les bandes de Giovanni de Médicis qui font partie des troupes pontificales alliées de l'empereur empêchent les Français de prendre Milan, mais, passées avec leur chef au service du roi de France, elles participent à la bataille de La Bicocca. L'armée royale défaite, les mercenaires corses suivent leur chef qui fait défection et c'est faisant partie de l'armée impériale, qu'elles affrontent à Sesia en avril 1524 l'arrière-garde française aux ordres de Bayard, qui y perd la vie.

Les bandes corses dans l'armée royale

Ce n'est qu'à partir de la nomination de Sampiero en 1536 comme colonel des bandes corses que celles-ci prennent rang dans l'ordre de bataille français aux côtés des vieilles bandes de l'infanterie nationale. On peut raisonnablement reconnaître que, symbolisée par cette promotion, l'incorporation des bandes corses dans les Bandes royales participe des ambitions italiennes de la Maison des Valois. Faire des Corses des soldats du roi traduit la volonté politique d'incorporer l'île au domaine royal. Fieffé en porte témoignage ;

> *La Corse fournit aussi à la France un contingent militaire qui prit place parmi les troupes italiennes jusqu'à ce que cette contrée fût réunie à son territoire* [237].

À partir de l'incorporation des compagnies corses dans les Bandes de Piémont, faisant partie de l'infanterie royale, l'engagement qui les lie n'est plus rompu que par la désertion ou le licenciement.

Par l'ordonnance du 24 juillet 1534, le roi prescrit la levée de sept « légions », dénommées par référence à la légion romaine, mais seules quatre sont recrutées. L'objectif est de convertir la noblesse au combat à pied et de créer, à partir d'une masse inorganisée de combattants impossibles à commander [238], une infanterie disciplinée et entraînée à la manœuvre en carré moins coûteuse que les bandes

236. Guicciardini, Francesco, *in* Fournier, J.-L., Zancarini, J.-C., dir., *Histoire d'Italie, op. cit.*, livre XIV, ch. V, p. 180-182.

237. Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères*, 1854, réédition Terana, 1990, t. I, p. 24.

238. Machiavel, *L'Art de la guerre*, p. 109. Pour Machiavel, une infanterie organisée à l'antique, professionnelle et disciplinée pouvait constituer le socle d'une nouvelle et vertueuse république moderne ; l'auteur ajoute : « Ce n'est pas assez d'avoir endurci [*le soldat*] aux fatigues, il faut qu'il apprenne à connaître ses rangs, à distinguer ses drapeaux et les sons des instruments militaires et à obéir à la voix de ses commandants… ».

mercenaires. Mais le recours aux étrangers reste d'actualité, ce qui amène en 1536 le recrutement de Corses par le cardinal du Bellay, d'autant que l'expérience des légions se révèle décevante [239]. En 1542 elles ne constituent plus que la moitié de l'infanterie, dans les rangs de laquelle figurent les Vieilles Bandes, dont celles de Piémont, ainsi nommées, car elles sont destinées à la protection du glacis piémontais qui couvre la partie méridionale du royaume et où Italiens et Corses sont nombreux.

Sous François Ier, leur effectif est fixé par l'ordonnance du 26 mai 1527 à trois cents hommes par compagnie, aux ordres d'un capitaine. Ces compagnies, sauf les officiers, sont en principe licenciées à la paix. Ces bandes forment des bataillons de mille hommes environ ; ainsi rassemblées, elles sont placées sous les ordres d'un colonel (grade créé en 1527). En 1559 seules subsistent les bandes de Picardie, Champagne et Piémont (ces dernières alignant 7 000 hommes).

C'est au colonel qu'est dévolu le pouvoir de nommer les officiers. À partir de 1544 il lui est adjoint un mestre de camp chargé de régler les déplacements de veiller au cantonnement mais aussi de disposer les troupes sur le champ de bataille. Le colonel est assisté d'un prévôt, qui juge crimes et délits : y figurent entre autres l'abandon de poste, l'insubordination, le viol, le meurtre, le pillage, qui sont passibles de la peine de mort. Règles sévères qui n'empêchent pas que la violence soit l'ordinaire. Blessés qu'on achève, femmes violentées, habitants malmenés, dépouillés, villes et villages mis à sac ou brûlés, tel est le lot des conflits à l'époque.

La compagnie est aux ordres du capitaine qui a commission pour enrôler les recrues, il a pour adjoints un lieutenant et un enseigne porte-drapeau ; un fourrier est dévolu aux comptes de la compagnie, le cadre subalterne comprend des sergents de bande, qui ont sous leurs ordres des caporaux ; enfin deux tambours et un fifre rythment la marche et transmettent les commandements. La compagnie compte à l'effectif cent arquebusiers, cent soixante piquiers repartis entre corselets dits à double paie et piquiers à simple paie, et quarante hallebardiers.

L'armement est le suivant : les officiers ont une épée droite ; les piquiers des bandes corses ont la corsègue, sorte de hallebarde de deux mètres terminée par deux oreillons tranchants, et sont dotés d'une épée ; leur protection est assurée par une bourguignotte, un Corselet, des gantelets, des cuissards ; quant aux arquebusiers, ils portent le buffle et un morion, et, outre l'arquebuse, qui pèse entre 12 et 15 livres, ils ont une dague et une épée.

Les soldes sont modiques : le capitaine touche 106 livres, le lieutenant 55, le sergent 15, les piquiers à corselet 8 (7 pour ceux à simple paye), les arquebusiers également 8, le tambour 12. Elle est surtout réglée très irrégulièrement mais peut être augmentée en campagne ou suivant le théâtre d'opérations.

239. Bucquoy, commandt Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, *op. cit.*, « La longue marche de l'infanterie française », p. 24-25. Les effectifs ne furent jamais atteints malgré les exemptions de taille ; les nobles conservant leur mépris pour la piétaille, il fallut les intéresser en leur réglant une solde de 30 livres par mois

Les privations, la rudesse de la vie en campagne, les épidémies, favorisées par le manque d'hygiène, la promiscuité, les privations, les blessures, entraînent une forte mortalité.

La formation de combat est un carré de piquiers sur douze à quinze rangs : les piquiers à corselet devant, les piquiers à simple paye et les hallebardiers derrière. Les arquebusiers soit précèdent le carré, agissant comme des « tirailleurs » qui sont appelés enfants perdus, soit encadrent les flancs du carré par des manches d'arquebusiers, lesquels, après avoir tiré, se retirent derrière lui pour recharger. Le capitaine est en tête du carré, ses adjoints marchent avec les piquiers. Ce dispositif s'inspire de celui adopté entre 1490 et 1520 par les Suisses qui ont imposé l'ordre profond comme formation de combat. Ultérieurement, suivant l'exemple espagnol, se sont agrégés des arquebusiers, associant la puissance de feu et l'impact du choc [240].

Le maniement de la pique exige un long apprentissage : longue et lourde, elle demande de la force. Le déplacement d'une formation de centaines d'hommes exige de synchroniser leurs mouvements, les sergents en sont responsables, l'introduction du pas cadencé que rythment les tambours facilite leur commandement. Le sergent doit veiller à la discipline indispensable à la rigueur de la manœuvre, ses connaissances ne se bornent pas au rôle de jalonneur, il lui faut savoir lire et compter.

> *Des manuels d'instruction existent à cet effet dont les tables permettent de composer des carrés allant de quelques centaines à des milliers d'hommes* [241].

Ce qui confirme que les capitaines corses jouissaient du niveau d'instruction nécessaire pour pouvoir exercer leur charge. L'apparition de l'arme à feu impose son intégration dans ce système, car c'est une arme lourde, lente à recharger. Vulnérables à la charge de cavalerie, les arquebusiers sont pour cette raison placés sur les flancs du carré, qui leur sert de refuge.

L'ensemble des bataillons compose un damier de plusieurs carrés, pouvant entretenir un feu continu La cavalerie s'y adapte en adoptant la tactique de la caracole. Chaque escadron arrive au trot, rang après rang on tire sur l'ennemi, ceux qui ont tiré se replacent à l'arrière de l'escadron pour recharger : la lance, arme de choc, est devenue obsolète.

Les bandes corses au combat

Les faits d'armes jusque vers le milieu de 1536

On se doit d'évoquer les services rendus par les Corses aux monarques français sous les bannières des souverains italiens, dont les Médicis à Florence, à travers quelques épisodes marquants [242]. Le capitaine Poli donne approximativement une

240. Jusqu'à l'apparition du fusil doté d'une baïonnette, ce qui entraîne sous le règne de Louis XIV la disparition des piquiers, effective en 1704.

241. Arnold, Thomas F., Atlas des guerres : les guerres de la Renaissance XVe- XVIe siècles, *op. cit.*, ch. II, « Les Nouvelles Légions », p. 68-71.

242. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., Ch IV à VII, p. 36 à 71.

idée des sacrifices consentis à partir de 1524 en citant les noms des cinquante-deux officiers corses tués ou blessés au service des rois de France, ce qui l'amène à proposer un chiffre de plus de deux mille pertes pour les soldats et de deux cents officiers. Ce chiffre est à pondérer : non seulement il est incomplet, mais encore il intègre les pertes subies après 1559 [243]. Tout incertain qu'il est, il doit être analysé à la lumière de la population corse, qui à l'époque n'atteint pas cent mille personnes, et relativement aux effectifs des armées de l'époque, qui dépassent rarement cinquante mille hommes. Il présente de ce fait l'intérêt de confirmer l'importance de l'engagement militaire des Corses.

À la bataille de La Bicocca, les forces en présence y sont les suivantes : pour les Impériaux et les Milanais, 400 hommes d'armes, 4 000 arquebusiers espagnols, 12 000 piquiers allemands et espagnols, 6 000 fantassins et cavaliers Milanais ; du côté des Français et des Vénitiens, 500 hommes d'armes vénitiens, 15 000 fantassins suisses, 6 000 piquiers vénitiens, 2 000 arquebusiers des Bandes noires, dont Sampiero, 7 000 fantassins suisses et italiens. La bataille dure cinq heures : l'attaque des piquiers suisses est repoussée par les arquebusiers espagnols retranchés. La cavalerie Milanaise affronte la cavalerie française. Les Impériaux perdent 1 000 tués, les Français 3 000 dont 22 capitaines. Launay est tué et les Français battus doivent abandonner le Milanais. Certains Corses, comme Sornacone de Bastelica restent dans les rangs français, et d'autres rejoignent les Milanais, quant à Sampiero il suit le sort des Bandes noires qui font défection. Les Français abandonnent l'Italie, et les Impériaux envahissent la Provence, mais échouent devant Marseille. Leur repli en octobre 1524 permet au roi de passer en Piémont. Il regroupe ses troupes à Pignerol et va occuper Milan. Giovanni de Médicis en novembre 1524 lui apporte le concours de ses bandes dont les 1 000 Corses aux ordres de Sampiero, de Guelfuccio Corso, de Luc Corso et de Gilles de Cortone, qui sont commis au siège de Savone dont ils s'emparent en décembre. L'armée royale incorpore dans ses rangs un bon tiers de mercenaires étrangers (suisses, allemands, irlandais, italiens, corses, albanais...), elle est forte de 10 000 archers, de 27 000 fantassins et de 1 350 lances françaises [244], auxquelles s'agrègent 480 lances italiennes. En novembre, à leur tour Venise, le pape Clément VII et Florence abandonnent l'empereur et rejoignent le camp français.

Les origines de la bataille de Pavie sont les suivantes : à l'automne 1524, François Ier est en Lombardie, les Impériaux en se repliant laissent derrière eux des garnisons à Alessandria, Pavie et Milan, ville qui capitule rapidement. Gagnant Pavie, qu'il veut prendre,

243. *Id.*, p. 247-249 : Les Feuilles d'or, où il dénombre 22 officiers tués entre 1524 et 1557 et 13 entre cette date et 1592 imp Bastia 1898 reprint *BSSHNC* N° 522-525 1936 op cité.

244. On appelle *lance fournie* le groupe formé par un homme d'armes, deux archers montés, un coutilier chargé de régler leur compte aux chevaliers désarçonnés, empêtrés dans leur armure, et deux non-combattants (un page et un valet). Cent lances forment une compagnie, soit 600 combattants.

*le roi vint établir son camp. […] Le 28 octobre, il logea le maréchal de Chabannes avec l'avant-garde vers le château du côté du Tessin ; lui-même avec la bataille [*le corps principal*] s'établit à l'abbaye de San Lanfano assez près de la ville : puis il envoya le maréchal de Montmorency avec 3 000 lansquenets, 2 000 Italiens, 1 000 Corses et 200 hommes d'armes passer le Tessin et se loger dans le faubourg* [245].

Du 6 au 10 novembre 1524 les assauts se succèdent, l'artillerie a fait brèche mais la place résiste, et l'armée royale ayant eu 2 000 hommes hors de combat, on se contente désormais de la bloquer. Les Impériaux se regroupent à Lodi pour venir au secours de la place le 24 janvier. Giovanni de Médicis avec ses bandes (où sont des Corses, dont Silvestro et ses hommes) les accroche à Lardirago mais, surclassé par le nombre, il bat en retraite. Le 3 février, l'armée de secours est devant Pavie et, au cours d'un accrochage, Giovanni de Médicis est blessé, ce qui l'empêche de participer à la bataille décisive. D'assiégeante, l'armée royale devient à son tour assiégée. Dans la nuit du 23 au 24 février les Impériaux pénètrent dans le parc où François Ier a établi son camp ; les piquiers suisses, repoussent l'attaque mais ne peuvent empêcher la prise de l'artillerie, les lansquenets de von Frunsberg arrivent en renfort, Les gendarmes, le roi à leur tête, interviennent, mais ils tombent sous le feu des arquebusiers espagnols qui les déciment : désarçonné, le roi est fait prisonnier. L'armée royale quitte en désordre le champ de bataille, abandonnant tous ses canons. L'arrière-garde aux ordres du duc d'Alençon, où sont les Corses, est talonnée par la garnison de Pavie qui fait une sortie. La Lombardie est perdue. La cavalerie cuirassée a été surclassée par les arquebusiers espagnols.

Le roi de France, à peine libéré, suscite la ligue de Cognac, avec pour objectif de prendre Gênes, qui est aux mains des Impériaux, et de libérer Milan. L'Angleterre et le duc de Milan s'y associent. La Ligue s'est dotée d'un généralissime, Urbin, assisté d'un Corse, Ercole Corso, plus connu sous le nom de colonel Macone, qui a été mercenaire à Venise après avoir servi dans l'armée de Ferrare – primitivement désigné au commandement de Chypre, il a rejoint l'Italie pour combattre –, mais il est tué lors de la prise de Crémone le 15 août 1526. La campagne tourne mal : assiégée par le connétable de Bourbon, Milan capitule pendant que les Napolitains menacent Rome. Effrayé, le pape signe une trêve avec l'empereur. Trêve que rejette Giovanni de Médicis, capitaine général des troupes pontificales. Pour empêcher que Napolitains et Impériaux fassent leur jonction, il livre bataille à Borgoforte le 24 novembre, non loin de Mantoue. Pour cela il dispose de 4 000 fantassins dont les compagnies corses de Pasquino de Sia, d'Oliviero, Marcantoni, et Masetto. Grièvement blessé, il décède des suites de ses blessures cinq jours plus tard. Sa disparition marque la fin des Bandes noires et entraîne la dispersion des mercenaires corses, dont certains regagnent l'île. Les tergiversations d'Urbin ne permettent pas de reprendre Milan ni d'empêcher Bourbon, après avoir ravagé la Lombardie de mettre le siège devant Rome : s'en étant emparé, il la livre aux soudards qui la mettent à sac, ce qui amène le pape à se retirer de la coalition.

245. Hardy de Périni, *Batailles Françaises*, Paris : A. Majesté et L. Bouchardeau, 1894, 353 p., 1re série (1214-1559), ch. XIII, « Le Roi chevalier », p. 236.

L'année suivante, avec l'appui de la flotte que commande Andrea Doria, Lautrec assiège Naples ; deux mille Corses avec Simon Tebaldi, Pasquino de Sia, et Baglione figurent à son effectif. Tebaldi échoue devant Cosenza et ses hommes se débandent, dans le même temps Lautrec meurt des fièvres, et les Français renoncent à prendre Naples car Andrea Doria et ses Génois ont fait défection et sont passés à l'ennemi. Leur retraite est couverte par les hommes de Pasquino et de Baglione. Cet échec entraîne de nouveau la dispersion des mercenaires corses. Certains rentrent au pays, d'autres passent au service du pape, comme Sampiero et Raffaello Corso et leurs six cents hommes, tandis que les vingt compagnies corses aux ordres de Pasquino de Sia, qui a pour sergent de Bataille Pagoluccio, gagnent Florence, qui s'est constituée en république. Ces deux mille hommes ont pour capitaines : Fantaccio, Iacopetto (qui seront tués pendant le siège de la ville), Andrea, Bellantonino, Arrigho di Marioti (dit Bocchino), Francesco della Brocca, Luciano, Ceccaldo de Prunelli, Tomasino Pagolo, Gabriello de Calvi, Francesco di Orsatelli, Franceschino, Marietto de Sia, Antonio (dit Cardone), Battesti de Lepori, Mario della Bastia, Battito de Brogino, Giudicelli, En septembre 1529, avec l'appui du prince d'Orange, les Médicis, qui ont à leur service quatre compagnies corses, s'efforcent de reconquérir leur ville : le siège va durer dix mois. Le 10 juin 1530, les assiégés tentent une dernière sortie. Le 15 juillet, les Médicis rentrent dans leur ville : les Corses qui leur sont fidèles les escortent et convainquent ceux qui servaient dans le camp républicain de les rejoindre. En 1529 à Cambrai les belligérants s'étaient entendus pour conclure une trêve. Le 20 août 1530, la paix est signée. Elle ne peut être que fragile. L'ambassadeur de France à Rome, le cardinal du Bellay approche Sampiero, qui est au service du pape depuis la mort de Jean de Médicis, Guido Rangone, Cesare Fregoso, Stefano Colonna, Giovanno Paolo Orsini. Tous acceptent d'entrer au service du roi. Les bandes corses sont incorporées dans l'armée royale.

LES BANDES ROYALES

Le duché de Milan devenu vacant en 1535, François Ier le revendique pour son fils le duc d'Orléans ; il fait entrer ses troupes en Savoie, leur fait occuper Chambéry, puis donne l'ordre de passer en Italie. Charles Quint, dès que les Alpes sont franchies, se déclare en état de guerre. Ces capitaines corses passent alors en Piémont où le frère du cardinal du Bellay, Martin, donne commission à Sampiero, promu colonel, de lever trois compagnies corses. Elles sont destinées à renforcer les 2 000 hommes des bandes de Champagne et de Normandie et les 300 hommes des bandes d'Anglures, dont dispose le comte du Maine tandis qu'il détache Montpezat renforcé par 600 Corses pour occuper Fossano. Antonio de Leiva à la tête de 50 000 Impériaux a franchi la Sesia et se dirige vers Fossano, qu'il atteint le 10 juin 1536. L'artillerie royale défend énergiquement la place, mais au bout de deux jours les canons ennemis, plus nombreux, l'ont réduite au silence et ont ouvert une brèche dans les remparts. Le quatrième jour la brèche est praticable, mais Montpe-

zat, au lieu d'attendre l'assaut ennemi, prend l'initiative et fait donner l'attaque par Castelpers, à la nuit tombée, ce qui masque la faiblesse des effectifs qu'il engage. Ce dernier met en déroute les lansquenets ennemis, mais il a pénétré trop profondément dans leurs lignes, et De Leiva, un instant surpris, a posté des arquebusiers en embuscade sur le chemin de retour, qui coupent la route aux troupes royales. Sampiero va sauver la situation : d'un coup d'œil il a vu les tranchées désertées par les Impériaux, qui n'ont laissé que quelques soldats pour les garder ; il enlève les Corses d'un seul élan. Occupant les tranchées, ils mettent en déroute l'ennemi qui, s'enfuyant, sème le désordre dans le camp de Leiva, de sorte que les hommes de Castelpers peuvent rejoindre les lignes françaises. Douze jours s'écoulent, les remparts sont ruinés ; mais échaudé, Leiva, plutôt que de donner l'assaut, préfère négocier. Le 8 juillet, la garnison quitte la ville avec les honneurs de la guerre. Sampiero a joué un rôle déterminant, mais les Corses sont éprouvés : ils ne sont plus que 400, le tiers de l'effectif est resté sur le terrain. Le retour va se révéler une aventure car, à peine sortie de la ville, la garnison est en butte aux attaques de la population, soulevée sur son passage. Montpezat range alors son armée sur trois colonnes, au centre les bagages couverts par la cavalerie, sur les ailes escaladant les hauteurs, les bandes corses et celles de Champagne. Le 12 juillet, le centre est attaqué mais les ailes débordent l'ennemi, qui n'insiste plus. La prise de Fossano permet à Charles Quint de pénétrer dans le comté de Nice par Tende, et de là de menacer la Provence.

Ses effectifs étant insuffisants, Montmorency décide de mener dans la province une guerre d'escarmouches tout en mettant en œuvre la politique de la terre brûlée : villages détruits, puits comblés, moissons incendiées. Il concentre ses maigres forces à la défense d'Arles et de Marseille, dont Sampiero et ses hommes viennent renforcer la garnison. Un détachement est envoyé pour se porter au-devant des Impériaux, fort de cent quarante cavaliers et de trois cents fantassins, dont Sampiero fait partie. Il est à Tourves le 6 août.

L'ennemi, averti de ses mouvements, alors que la colonne se dirige vers le Luc, se divise en deux groupes et lui tend une embuscade à Brignoles. Encerclés, les soldats du roi, malgré des prodiges de valeur, succombent : seuls trois hommes parviennent à s'échapper, trois cents hommes sont perdus, les prisonniers, dont Sampiero qui a été blessé, sont conduits à Mantoue. Mais Charles Quint, ne trouvant plus d'approvisionnement dans une Provence ravagée, rentre en Italie après avoir perdu vingt-cinq mille hommes terrassés par la misère et les maladies, alors que la flotte turque se présente sur les côtes. Le comte de Rangone et ses douze mille soldats, parmi lesquels des Corses, débloquent Turin assiégé par les Impériaux. En 1538, les deux adversaires, à bout de forces et de ressources, signent une trêve de dix ans, qui ne sera pas respectée.

Le 1er mai 1542, Sampiero reçoit commission de lever deux nouvelles bandes de trois cents hommes, commandées par Teramo de Bastelica, pour renforcer ses six

cents soldats.

Il est prévu deux théâtres d'opérations : une armée entrera au Luxembourg, l'autre en Roussillon, celle-ci aux ordres du dauphin, le futur Henri II. Cette armée, avec le maréchal d'Annebault, qui compte 8 000 Suisses, 5 000 Italiens, 1 000 Corses, 400 gendarmes et 1 000 chevau-légers, assiège Perpignan, où le duc d'Albe s'est enfermé. Le 2 septembre, cinq cents Espagnols tentent une sortie, face aux positions tenues par les Corses, qui leur tuent beaucoup de monde et les repoussent dans leur camp. Dans cette affaire Sampiero s'est particulièrement exposé et a été blessé. Le siège est levé le 4 octobre et l'armée passe en Italie. À Coni les Corses de Sampiero se distinguent mais l'attaque échoue devant les troupes d'Alonso de Ávalos, marquis del Vasto.

Dans le nord, comme l'armée cède du terrain, des renforts sont appelés d'Italie : Sampiero, qui commande en chef les bandes corses et italiennes, passe aux ordres de Brissac. La place de Landrecies est assiégée par Charles Quint ; non secourue elle n'a pas les moyens de résister longtemps. Il faut donc forcer le blocus. Le 1er novembre 1543, mille cinq cents hommes des bandes corses et italiennes réussissent à entrer dans la ville avec des vivres et des munitions. Espérant que la place pourra ainsi résister, confiant à Brissac et à ses Corses soutenus par des chevau-légers le soin de couvrir la retraite de l'armée, François Ier se retire. Ce repli remarquablement effectué grâce à l'arrière-garde qui fait du volume, n'est connu que le lendemain par Fernando de Gonzague. Il se lance à la poursuite de l'armée royale avec trois mille cavaliers, suivis par l'empereur en personne, qu'accompagnent dix mille hommes.

Brissac met sa cavalerie en bataille, prête à la charge, pendant que les fantassins corses avec Sampiero se postent en lisière du bois d'Hannapes avec l'ordre de tirer à brûle-pourpoint et de se retirer pour recharger à l'abri de la réserve, placée autour d'une chapelle.

Les Impériaux pensent, vu leur nombre avoir raison de l'armée royale. Accueillis par une grêle de balles, contre-chargés par les chevau-légers pendant que, à l'abri de la chapelle, les Corses ne se laissent pas entamer, ils voient leurs attaques échouer. De guerre lasse, Charles Quint renonce, et l'arrière-garde rejoint le roi. Brissac et Sampiero ont sauvé l'armée.

Au printemps de 1544 les hostilités reprennent dans le nord – en Champagne –, mais le théâtre italien reste essentiel pour François Ier, et, alors que pendant près de deux ans les belligérants en Italie ne s'étaient livrés qu'à une guerre d'escarmouches, tout change au début de 1544.

Le roi confie à François de Bourbon duc d'Enghien le commandement de l'armée d'Italie. Après avoir traversé le Pô, dont il laisse les passages à garder aux compagnies corses de Bernardino d'Ornano et de Visconti, le duc se dirige vers Carignan pour l'assiéger. À *Cerisoles* il trouve rangés en bataille les vingt mille hommes d'Ávalos, dont deux mille Espagnols des tercios, décidés à lui barrer la route. Le duc peut lui opposer 800 arquebusiers aux ordres de Monluc, les 4 000 vétérans de vieilles bandes du comte de Foix, 3 000 Suisses formant le centre, 5 000 Italiens, Suisses et Corses, au

total avec la cavalerie : 15 000 soldats. L'artillerie couvre les collines qui surplombent le Pô.

Il décide de lancer dans la plaine des arquebusiers gascons et corses agissant en tirailleurs, puis la gendarmerie de France se lance à la charge mais ses assauts frontaux se brisent sur une muraille de piques. C'est alors qu'Álonso déploie ses lansquenets avec ordre de crever le centre ennemi, où sont les Suisses, pendant que les tercios espagnols balaieront les arquebusiers, puis la cavalerie napolitaine entrera en scène pour rompre l'infanterie. Le duc voit la bataille perdue, mais Monluc a intercalé ses arquebusiers entre les piquiers suisses et, après un feu bien ajusté, les fait marcher droit sur les lansquenets, chargés de flanc par les gens d'armes ; ceux-ci se débandent, entraînant leur armée dans leur déroute. Cette brillante victoire est sans lendemain : de nouveau menacé en Champagne et en Picardie par les armées d'Henri VIII d'Angleterre et de Charles Quint, le roi rappelle ses troupes du Piémont, dont les six cents Corses de Sampiero, qui rejoint à Châlons-sur-Marne le duc de Nevers et ses six mille soldats.

Lorsque les Corses entrent dans la campagne de France, les Impériaux assiègent Saint-Dizier, où la garnison, aux ordres de Lalande, compte quatre mille soldats dont quatre cents Corses.

Le 15 juillet, après deux jours de bombardement, Charles Quint fait donner l'assaut. Au bout de trois heures de combat acharné, les Espagnols sont jetés au bas des murs ; malheureusement Lalande est tué, les Corses sont décimés [246].

Pendant ce temps l'armée royale harcèle l'ennemi en se livrant à une guerre d'escarmouches : les convois ennemis sont attaqués, de même que les détachements isolés, car les Impériaux disposent de la supériorité numérique interdisant toute bataille rangée. C'est Brissac qui est investi de cette mission avec deux mille fantassins dont huit cents Corses, six cents chevau-légers et trois cents gendarmes. Cette guérilla irrite l'empereur qui va tout mettre en œuvre pour l'écraser. Il scinde son armée en deux colonnes, dont l'une marche sur Vitry, l'autre avec la cavalerie marche sur Châlons. Accrochée à Changy, l'armée royale doit céder du terrain, et Brissac décide de tendre une embuscade aux Impériaux, obligés de franchir un défilé que traverse la route de Changy. La cavalerie royale, qui s'est portée en avant, est repoussée, les Corses postés dans le défilé la sauvent de la destruction, car ils stoppent par leur feu les Espagnols lancés à sa poursuite. Il est onze heures du matin quand Fürstenberg débouche : les hommes de Brissac sont cernés, il faut s'ouvrir un passage les armes à la main en franchissant la Marne, les Corses et les Italiens avec Sampiero ouvrent la marche, suivis par le reste de l'infanterie pendant que la cavalerie fait le service d'arrière-garde.

Au gué de Couvrot les arquebusiers allemands sont déjà là. Prise sous le feu, l'armée se débande, la cavalerie chargée est rompue. Le flot des fuyards coupe en

246. En 1891, en souvenir de cet épisode, pour rendre hommage à la bravoure des Corses, la municipalité de Saint-Dizier a fait placer une statue de Sampiero dans le musée de la ville.

deux les compagnies de Sampiero dont une partie se jette dans Couvrot, tandis que le reste avec Sampiero est refoulé vers la rivière, où ralliant ses hommes il tient tête à l'ennemi. Brissac peut ainsi faire traverser l'armée pour rejoindre Châlons, les Corses passent les derniers. Mais leurs camarades, refoulés dans Couvrot où ils ont crénelé l'église et les maisons adjacentes, se défendent jusqu'au bout. Du canon est amené, l'ennemi fait brèche, les Corses succombent l'épée à la main, seuls deux hommes parviennent à s'échapper.

Pendant ce temps, après quarante-trois jours de siège les défenseurs de Saint-Dizier ont capitulé (17 août).

Les sacrifices consentis, dont les Corses ont pris leur large part, ont permis au Dauphin de réunir une armée pour défendre la route de Paris. Si Charles Quint prend Château Thierry, il ne s'avance pas plus loin, car il a des difficultés de ravitaillement et surtout le sultan menace ses frontières orientales. Il consent à traiter à Crépy le 15 septembre 1544.

Restent les Anglais, qui assiègent depuis juillet 1544 Boulogne, où la garnison comprend trois mille fantassins dont cinq cents Corses et Italiens et cent cinquante cavaliers aux ordres de Filipo Corso [247]. Les canons anglais tonnent sans arrêt mais la ville souffre peu.

Filipo Corso fait une sortie pour attaquer les tranchées ennemies ; le combat est féroce, il tue Lord Winter l'un des chefs anglais, mais grièvement blessé, il meurt de ses blessures, ce qui lui évite de connaître la reddition de la place par le gouverneur de Coucy. L'ayant convaincu de trahison, le roi le fait décapiter pour cette félonie.

Le traité de Crépy a posé les bases d'un fragile équilibre européen. Aussi en 1546 les compagnies corses sont-elles licenciées, et nombreux sont les Corses qui vont prendre du service en Italie, où les causes de conflit ne manquent pas.

Le pape Jules III, élu le 7 février 1550, s'est rallié à l'empereur et veut déposer les Farnese en possession de Parme, dont il souhaite faire un fief de l'Église. Menacé d'invasion au printemps 1551, Octave Farnese gouverneur de Parme pénètre dans les États du pape. Henri II, qui a succédé à son père sur le trône de France en 1547, décide d'intervenir et lui accorde deux mille fantassins et deux cents cavaliers. La flotte turque est prête à débarquer des troupes dans les États du pape, qui appelle l'empereur à son secours. La guerre est sur le point d'enflammer de nouveau l'Italie. Sampiero, qui est au mont Cenis, est autorisé par Brissac à lever une compagnie de trois cents hommes. Le roi fait entrer dix mille hommes en Italie, mais pour atteindre Parme il faut traverser la Lombardie, qui est terre impériale ; son gouverneur Fernando de Gonzague en interdit le passage, et les renforts interceptés doivent livrer bataille. Moins de la moitié peut atteindre Parme, dont Sampiero, qui a renforcé sa troupe avec trois compagnies corses, celle d'Antonio Padovani qui compte deux cent trente-sept hommes, celle de Salvatore de Levie, qui

247. Il s'agit du frère de Sampiero.

commande à deux cent trente et un soldats, celle de Bernardino d'Ornano enfin, la plus fournie, qui en a deux cent quatre-vingt-dix-sept. Parme se défend avec énergie, et Salvatore de Levie est tué en août 1551 devant la ville. La guerre faite d'escarmouches s'éternise. Le pape convient d'y mettre fin au printemps 1552, laissant Parme aux Farnese. Ferdinand de Gonzague, général des troupes pontificales et impériales, lève le siège de la ville mais son arrière-garde doit faire face à une sortie menée par Strozzi, qui la taille en pièces et ravage le territoire de Plaisance.

À la faveur de l'arrêt des hostilités, Brissac revenu en Piémont y dispose de plus de dix mille hommes, et fait face aux quatorze mille Impériaux de Gonzague qui occupent le Milanais. Sampiero et ses hommes participent au siège de Ceva, place qui contrôle la route de Savone et dont la garnison compte un certain nombre de Corses au service de l'empereur. « Ces Corses tirent avec précision et, quoiqu'ils ne soient que soixante à quatre-vingts, ils infligent des pertes sévères aux troupes françaises [248]. » Assurés d'une capitulation honorable, les défenseurs se rendent, et la plupart des Corses s'engagent dans les bandes de Sampiero.

En juillet 1552 la révolte des Siennois ouvre un nouveau front. La guerre de Sienne (1552-1554) s'inscrit dans le cadre de cette guerre polycentrique qu'impose ce cercle de fer qui enserre le royaume et qui fait de l'Italie un terrain d'affrontement, ce qui amène Henri II à assister ceux qui en Italie le soutiennent, lui permettant d'y fixer par des opérations offensives le potentiel ennemi. Polin de la Garde doit faire sa jonction avec la flotte turque, que commandent Dragut, Sinan Pacha, et Salah Rais, dey d'Alger, pour conquérir Naples. La présence annoncée des Ottomans a amené le gouverneur de Sienne don Diègue de Mendoza à dégarnir la garnison pour faire face à la menace. Saisissant l'occasion, du 15 au 18 juillet 1552 la ville se soulève. Hippolyte d'Este, le cardinal de Tournon, les bannis napolitains comme le prince de Salerne, le duc de Somma, les Strozzi de Florence, partisans de la France, le maréchal de Thermes, Odet de Selve ambassadeur du roi à Venise, sont réunis à Chioggia. La révolte de Sienne leur paraît offrir l'occasion d'ouvrir un nouveau front, alors qu'au même moment la flotte turque intercepte la flotte génoise à proximité de Naples et lui enlève sept galères. Sienne occupe une position stratégique [249] sur l'axe qui relie Milan à Naples. Lancée par les Guise, l'idée d'une expédition sur Naples est alors dans l'air. Dès juin 1552 Henri II écrit : « J'y ai depesché le sieur de La Garde à présent capitaine général de mes galères [*depuis le 10 juin 1551*] pour s'en aller droit vers la coste de Naples trouver l'armée de mer du Grand Seigneur [250]. » Mais la saison avancée ne permet plus l'opération, et Polin de la Garde doit hiverner à Chio. Le concours de la flotte ottomane donne

248. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. I, « Sampiero, un Corse criminel de lèse-majesté », p. 219.

249. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 259.

250. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 219.

à Henri II la maîtrise de la Méditerranée occidentale. Pour concrétiser ce projet il faut des bases proches, et la Corse peut y pourvoir : il en découle que sa possession s'impose, et les bandes corses de son armée peuvent l'y aider. Le roi pour ces raisons mène simultanément la lutte en Terre ferme et dans l'île. Après avoir fourni des subsides à Sienne, il commet à sa défense en août le maréchal de Thermes, nommé lieutenant général. Il dispose en novembre de quatre mille cinq cents hommes, dont les six cents Corses du colonel Sampiero. La forteresse, construite par les Espagnols pour surveiller la cité est rasée sur son ordre. Les Impériaux contre-attaquent, ne pouvant renoncer à la possession de la ville, mais devant la résistance de Montecalcino qui couvre Sienne ils sont contraints au repli. Ils ne se résignent pas et, l'empereur envoyant des renforts, la campagne finit par tourner à leur avantage. La flotte turque ayant pris le chemin du retour, la menace qu'elle présentait s'est estompée. Henri II décide d'envoyer Piero Strozzi à Sienne où, accompagné de nombreux exilés florentins, il arrive le 2 janvier 1554. Les moyens ne lui sont pas comptés : le roi verse 150 000 écus, la reine Catherine de Médicis 100 000 écus et se proclame « procuratrice » de Sienne. Strozzi en juillet envahit le duché de Florence, mais à la bataille de Marciano – ou de Scannagallo, disent certains –, le 2 août 1554, les Franco-Siennois sont battus. Du coup, les Impériaux assiègent Sienne. La place peut soutenir le siège qui s'annonce, ce qui permet de soulager la pression sur la frontière du Nord. En contrepartie de cette déception, les 43 000 hommes que Charles Quint a massés à Cambrai sont battus par le connétable de Montmorency le 13 août à Réty. De l'automne 1554 au printemps 1555, la place de Sienne joue le rôle de place d'arrêt, immobilisant des effectifs plus utiles ailleurs, et ce n'est qu'à court d'approvisionnements qu'elle capitule le 17 avril, malgré les prodiges déployés par Monluc. Proclamé dictateur par les Siennois, il a remplacé Strozzi. Mais la guerre de Sienne a modifié le rapport de forces en Corse et a des conséquences sur les opérations qui s'y déroulent.

En 1554 on peut admettre qu'Henri II, tenant deux fers au feu, est en situation d'échec sur le théâtre méditerranéen. Il a soutenu les insurgés de Sienne contre un adversaire qui est implanté militairement du Milanais à Naples, position centrale qui favorise son déploiement, tout en intervenant dans le même temps en Corse. L'alliance turque n'a pas tenu ses promesses, cependant le succès de Réty minimise la portée de cette déconvenue, et c'est sur la frontière nord du royaume que la guerre connaît son épilogue.

La première guerre de Corse

La Corse atout stratégique

La guerre de Corse n'est qu'un des épisodes de la rivalité qui oppose la Maison de France à Charles Quint et à ses successeurs. Depuis 1511, qui a vu la fin des guerres seigneuriales, l'île connaît quarante ans d'une paix relative, paix épisodiquement troublée depuis le début du siècle par les incursions de corsaires barba-

resques. Sa situation stratégique va la faire basculer dans la guerre européenne. En raison de l'étendue de ses possessions, pour faire transiter en toute sécurité de la péninsule ibérique aux Pays-Bas, troupes, ravitaillement, marchandises ordres et numéraire, l'Empire dispose de quatre routes principales – deux voies maritimes et deux voies terrestres. La Corse est placée sur l'une d'entre elles, la plus fréquentée, celle qui par voie maritime relie Carthagène et Barcelone à Gênes, d'où par voie de terre elle se dirige vers le Milanais, puis traversant les Alpes, aboutit en Lorraine avant de se diriger vers les Pays-Bas en passant soit par la Savoie et la Franche-Comté soit par le Tyrol puis l'Alsace. L'installation en Corse d'une puissance hostile, en l'occurrence la France, permet à celle-ci de couper cet axe vital, tout en disposant d'une base navale qui rend possibles des opérations offensives en Italie, et permet de contrôler les sorties de la flotte basée à Gênes. En faisant intervenir en Corse son armée, après s'être assuré le concours de la flotte ottomane [251] Henri II, par cette approche indirecte, vise à déséquilibrer l'adversaire à moindre frais, en contraignant l'Empire à immobiliser des troupes dans la Péninsule au détriment de la frontière du Nord. Il va se heurter à la détermination génoise. Outre la mobilisation de toutes ses forces disponibles après le débarquement en août 1553 des Français en Corse, l'Office de Saint-Georges promettait au Doge « le 9 octobre d'inscrire 14 000 luoghi plus une réserve de 6 000, garantie par l'impôt sur le sel et l'impôt sur le commerce [252] », bien assise sur la volonté de l'Espagne de maintenir l'île dans l'obédience de la République son alliée, et étant donné l'impossibilité, comme le démontre la guerre de Sienne, de disposer de forces suffisantes pour mener des opérations à la fois en Terre ferme et en Corse. Le concours épisodique de la flotte turque, qui tourne à la défection, ne permet pas au Valois d'obtenir durablement la suprématie navale, socle de son projet stratégique. Pour le chroniqueur,

> *Le roi Henri tenait toute prête une flotte de plusieurs galères […]. il voulait par un profond calcul politique, en se servant de l'armée du Turc, s'emparer de quelque pays commodément situé où il trouverait des ports sûrs afin de pouvoir plus facilement s'ouvrir un chemin en Italie pour y faire de glorieuses conquêtes. Sanseverino prince de Salerne poussait le roi à s'emparer du royaume de Naples. […] Piero Strozzi insistait pour la Toscane, certains pour la Sardaigne […]. Et Sampiero de Bastelica, qui n'avait pas pardonné aux Génois de l'avoir retenu en prison quoique innocent, avait plusieurs fois proposé la conquête de la Corse* [253].

À cette analyse de Marc Antonio Ceccaldi, Henri Joly objecte :

251. Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins cap-corsins », *Cahiers de la Méditerranée*, *op. cit.* Au XVIe siècle, l'expansion des Ottomans […] les érigea en arbitres au sein d'une Chrétienté divisée : d'un côté les flottes impériales de Charles Quint (qui fait escale à Bonifacio en 1541), aux ordres d'Andrea Doria (qui conduit des escadres en Corse jusqu'en 1553, à quatre-vingt-sept ans) ; de l'autre, les forces des Valois, alliées aux galères de Soliman au point que François Ier les autorisa à hiverner à Toulon de septembre 1543 à mars 1544. La présence à Toulon de 180 bâtiments turcs, montés de 30 000 hommes et rameurs en manque de vivres et de femmes fut l'une des raisons qui incita Henri II à s'intéresser peu après à la Corse afin d'offrir à ses alliés des ports où ils pourraient hiverner sans nuire à ses sujets.

252. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. VIII, « La Réaction de Gênes », p. 93.

253. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 257.

Henri II n'a jamais partagé cette attirance irrésistible qui poussa ses prédécesseurs aux aventures transalpines [...]. L'examen attentif des expéditions transalpines de son règne – Parme, Sienne, la Corse, Naples – montre qu'en aucun cas l'initiative ne vint du roi. À l'origine nous trouvons soit l'influence des bannis florentins, soit l'initiative d'un commandant d'armées, soit l'emprise belliqueuse des Guise que leur ambition poussait vers les mirages italiens [254].

Il apparaît qu'il faut tenir compte de ces analyses où s'intriquent vision stratégique et ambitions particulières, souvent dictées par le ressentiment, d'autant qu'à l'avènement d'Henri II un demi-siècle de guerres en Italie se solde par un échec pour les Valois et qu'à la menace réelle sur les frontières nationales s'ajoute la montée de l'hérésie. Or en 1553 Charles Quint est maître du jeu : en Italie, à l'exception de Parme et du Piémont, glacis protecteur tenu par Brissac, tous les souverains sont ses alliés, et parmi eux les Génois, qui sont ses banquiers. Les Pays-Bas sont sous son contrôle, et l'Angleterre, aux prises avec des problèmes intérieurs, se désintéresse du continent. Cependant la France n'est pas seule, et grâce à l'alliance turque bénéficie d'un atout tactique : la flotte ottomane, qui peut immobiliser navires et soldats dans la péninsule, écartant ainsi le danger qui pèse sur les frontières du Royaume. Ce qui présuppose que soit remplie, pour maintenir une pression quasi permanente en Méditerranée occidentale, la condition sine qua non de disposer de bases, comme l'ont démontré les campagnes précédentes. Ainsi le choix de la Corse pour faire stationner la flotte turque n'est pas fortuit. Outre que cette île l'éloigne des côtes provençales, où son séjour est redouté, la flotte turque trouve là les points d'appui nécessaires pour ravager les rivages de la péninsule. Mais ce n'est pas son seul avantage : sa conquête intercepte les routes maritimes reliant Gênes à l'Espagne son alliée, laquelle ne peut se dispenser de lui envoyer des troupes, qui feront défaut ailleurs. La présence de nombreux Corses dans son armée permet au roi de compter sur le soutien des populations de l'île, où le sentiment d'hostilité à Gênes est prépondérant. À ce titre le colonel Sampiero, à la loyauté indéfectible, allié aux anciennes familles nobles, est le plus en mesure de les rallier à la cause royale. Il paraît vraisemblable que le choix du roi, opéré en ses conseils où sont « favorables à une installation en Corse les frères François et René de Guise, Paul de La Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France, Coligny amiral de France, Antoine Escalin des Esmars, baron de La Garde, général des galères, Hyppolite d'Este, cardinal de Ferrare, [*qui*] tous poussent le roi à intervenir en s'appuyant sur Sampiero, colonel du roi et ami de Scipione Fieschi, exilé par Doria [255] **», a été dicté par des considérations d'opportunité, et pour affaiblir Gênes, où la flotte espagnole trouve abri et ravitaillement, plutôt que par la volonté de donner une impulsion nouvelle aux revendications françaises sur Naples, le Milanais ou la Toscane. C'est la raison pour laquelle, lorsque, en 1557 à Saint-Quentin, l'armée royale essuie un échec qui amène à traiter, le sort de la**

254. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. IV, « La Situation politique et militaire », p. 45

255. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « De Sampiero à Paoli », ch. I, « Les premières ambitions françaises », p. 177.

Corse et de ceux qui se sont compromis pour le roi pèse peu.

L'échec de Charles Quint devant Metz en 1552 ramène le calme sur les frontières de l'Est. Dans le nord, entre mai et août 1553, on n'assiste qu'à des engagements limités sur la Lys puis sur la Somme et l'on prend ses quartiers d'hiver [256]. L'Angleterre de Marie Tudor ne joue plus qu'un rôle effacé, faute de moyens. La flotte turque, dont l'appui est décisif pour envahir la Corse, s'annonce en juillet 1553, et son chef Dragut accepte de passer sous le commandement du baron de La Garde. En Italie Brissac tient le Piémont, et en Toscane les troupes royales ont contraint les Impériaux au repli vers Naples. La conjoncture est favorable à l'invasion de l'île et un conseil de guerre est réuni à Castiglione della Pescaja, auquel assiste Sampiero, qui soulève de nombreuses objections :

> *On demanda à Sampiero parce qu'il était corse et qu'il connaissait le pays son avis. Il déconseilla cette opération, parce qu'il ne pensait pas* que l'on dût commencer une entreprise *[…] si on devait trouver pour la terminer les difficultés les plus graves […]. Si l'on n'avait que les vivres que l'on pensait trouver en Corse, ils ne suffiraient pas. […] Une fois la flotte de Soliman éloignée, les Génois, avec la flotte du prince Doria et celle de l'empereur, reprendraient en peu de temps tout le pays conquis* [257].

Malgré ses réticences, le 23 août la décision est prise de débarquer en Corse. Le maréchal de Thermes, placé à la tête de l'expédition, commande à 7 000 vétérans d'Italie [258]. L'opposition de Sampiero à ce projet est cependant controversée. Ceccaldi a du mal à croire que « dans sa haine des Génois il l'ait déconseillé [259] ». Mais la validité de son argumentaire, qui ne peut être déniée, le fait davantage apparaître comme un auxiliaire dans l'exécution d'un plan que comme un partenaire pouvant peser sur la décision. Les ambitions personnelles dont celles des Guise et celles du maréchal, « vieux capitaine qui s'était fait à la guerre un nom honorable [*et*] voulut allumer la guerre en Corse [260] », ont joué un rôle déterminant dans la conception et la réalisation de ce plan. Agressée, Gênes bénéficie du secours de ses alliés. L'invasion de l'île suscite d'emblée le mécontentement du pape, qu'effraye le retour des Turcs sur les rivages de la péninsule et qui n'a pas oublié le soutien apporté par Henri II aux Farnese. En l'absence de toute armée, la protestation de Jules III ne peut être que morale. L'empereur, qui partage l'inquiétude de voir coupée la voie maritime qui relie l'Espagne et l'Italie, promet l'envoi de 12 000 Espagnols et Allemands aux ordres d'Agostino Spinola, mais ce soutien n'est pas aussi important que le demande Gênes :

> *Pendant toute la durée des opérations la République devra renouveler ses sollicitations, d'autant que l'empereur, obligé de faire face en Toscane et à Naples, opérera des prélève-*

256. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. IV, « La Situation politique et militaire », p. 49. Montmorency et Charles Quint après une escarmouche devant Valenciennes en septembre, se replient pour prendre respectivement leurs quartiers d'hiver, l'un à Saint-Quentin, l'autre à Bruxelles.

257. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 281.

258. À noter que pour réunir ces effectifs il faut dégarnir l'Italie, ce qui aboutira à la perte de Sienne.

259. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 281.

260. Id., loc. cit.

ments en faveur de ses armées d'Italie [...]. Très fréquentes seront de même les demandes de vivres [...], les négociations pour les prêts d'argent [261].

Cosme de Médicis, duc de Florence, s'engage résolument, et annonce l'envoi de 2 000 soldats, non sans arrière-pensées si on en croit Henri Joly ;

Le duc [...] avait des visées sur l'île et réservait le meilleur accueil aux Corses fuyant la domination génoise ; la possibilité de s'en emparer devenait incertaine du jour où le roi de France s'y substituait à la Seigneurie de Gênes [262].

Mais Cosme n'obtiendra jamais de Philippe II que la Corse échappe à la souveraineté de Gênes. Ces secours sont si lents à se mettre en route que les Franco-Turcs en profitent ; cependant les craintes de Sampiero à terme se confirment, qui vouent la tentative à un échec dont les conséquences seront funestes pour les Corses.

Les Français de De Thermes vont faire face à des effectifs importants. Au total Gênes aligne plus de 10 000 hommes et 56 navires de combat, non compris les forces disponibles à Naples ou en Sardaigne, auxquels il faut ajouter les 2 000 Florentins promis par Cosme et 2 550 Allemands venus de Naples avec l'amiral Andrea Doria, commandant en chef du corps expéditionnaire [263], ayant pour adjoint Agostino Spinola nommé lieutenant-général. Ces alliés pèsent de tout leur poids dans la seconde phase :

C'est Spinola qui le 17 octobre [1553] partit en avant-garde, à la tête de 26 galères portant environ 2500 fantassins espagnols et italiens. L'armée qui s'équipait à Gênes se montait à environ 8 000 fantassins et 500 cavaliers ; n'étaient pas compris les volontaires corses sous le commandement d'Angelo Santo delle Vie et d'Ercole d'Erbalunga ; une trentaine de galères et quinze transports prenaient part à l'expédition, mais ordre avait été donné de rejoindre à tous les autres navires de l'empereur en Espagne, à Naples et en Sicile. De plus 3 000 fantassins de Sardaigne étaient prêts à se joindre au gros [264].

Mais Gênes peut surtout compter sur des auxiliaires corses. À l'exception de Calvi et de Bonifacio, dont les sites facilitent la défense, les présides fortifiés sont de faible valeur militaire ; quant aux tours littorales, ne disposant pas de canons à quelques rares exceptions près, leur mission se borne à surveiller les côtes et à donner l'alerte. À l'annonce de l'arrivée des Turcs, l'Office de Saint-Georges a nommé deux commissaires, Paolo Vincenzo Lomellino et Bernardo Castagna, qui, pour étoffer les garnisons, ont recruté des volontaires corses. Ceux envoyés à Calvi sont aux ordres d'un notable fidèle, Anton Paolo de San Antonino. Ce sont des compagnies corses venues avec leurs chefs de l'Au-delà des monts qui ont renforcé la garnison de Bastia, dont le commandement général est confié à Alessandro de Gentile, d'Erbalunga. L'effectif commis à la défense de l'île, d'après Ceccaldi [265] est

261 Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. VII, « Les Alliés de Gênes », p. 83. [d'après Lettere al Senato 1553/1554 26 janvier Bruxelles : Di Negro à la Seigneurie].

262. *Id.*, p. 86.

263. *Id.*, p. 94.

264. *Id.*, p. 94-95.

265. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 273. À la lumière des événements ce chiffre surestime le potentiel disponible, les volontaires corses étant des supplétifs.

d'environ quatre mille hommes, qui sont disséminés entre les présides et inégalement repartis. Si Bonifacio en abrite quatre cents et Calvi quatre-vingts, Bastia, Ajaccio et Saint-Florent n'en comptent que quelques dizaines, et Corte et Sartène encore moins. Tout au long du conflit, Gênes trouve des fidèles à sa cause dont des notables ou des soldats. Sornacone de Bastelica, contemporain et compatriote de Sampiero, qui a combattu en Italie dans les Bandes corses de l'armée royale sert les Génois, auxquels il reste fidèle durant toute la durée des hostilités.

L'armée royale, elle, a des effectifs qui s'établissent à 7 000 hommes ; le maréchal de Thermes, outre les 2 500 Gascons formant les douze enseignes d'infanterie du colonel Valleron,

> *... prit encore avec lui 4 000 fantassins d'élite italiens qu'il entretenait à Sienne à cet effet, [*des troupes*] presque toutes commandées par des personnages illustres ou de vieux colonels de grande réputation : le duc de Somma, Francesco Villa mestre de camp, les trois Orsin, Maarbale, Giordano et Francesco, Giovanni Vitelli, le colonel Giovanni de Turin [*celui-là même qui sera tué lors de la prise de Saint-Florent*], [*le futur cardinal*] don Carlo Caraffa, et Passoto Fantuzzi, tous issus de familles d'importance : chacun d'eux avait sa propre compagnie, plus celle de Piero Strozzi et celle du comte Camille Martinengo, qui étaient sans leur chef. Venaient ensuite avec leurs compagnies ordinaires le Corse Bernardino d'Ornano et le calabrais Moretto [...]. Il y avait encore, sans aucune fonction plusieurs chevaliers et gentilshommes italiens et corses* [266].

Les troupes bénéficient du soutien de la flotte forte de vingt-quatre galères et de trois frégates aux ordres d'Antoine Escalin des Aymars, baron de La Garde, général des galères. Renforcée par les Turcs, elle va embarquer le corps expéditionnaire, à qui deux objectifs sont fixés : s'emparer des villes et présides génois et se rallier les Corses de l'intérieur.

Concernant ces derniers, Ceccaldi parle de compagnies ordinaires commandées par Bernardino d'Ornano et Moretto le Calabrais, qu'il n'inclut pas parmi les 4 000 fantassins italiens du duc de Somma. Si on peut accepter le chiffre de 500 cités par Joly, on peut hésiter sur leur statut. Joly ne fait état que d'irréguliers corses aux ordres de Sampiero.

> *Il y avait 12 enseignes de fantassins gascons environ 2 500 hommes, 12 compagnies italiennes soit 4 000 hommes et les irréguliers corses commandés par Sampiero soit au total 7 000 hommes. À leur tête des chefs réputés. et un certain nombre de capitaines corses [...] Bernardo Corso da d'Ornano et Moretto Calabrese [*sic*]* [267].

Les irréguliers, ou aventuriers suivant la terminologie du temps, sont des hommes recrutés par nécessité ; leur organisation et leur emploi sont réglementés par ordonnance royale [268].

À l'arrivée des Français, les Corses affluent, engouement que Joly attribue à la haine de l'occupant génois mais aussi à leur vocation guerrière :

> *Dès le lendemain, M. De Thermes fit sonner le tambour pour inviter les Corses à s'enrôler autour des plus connus d'entre eux qu'ils prendraient pour capitaines. Le nombre des volon-*

266. *Id.*, p. 283-284.

267. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. V, « Les Succès français », p. 58.

268. Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise..., op. cit.*, p 262 -266.

taires dépassa les espérances du maréchal français, tant la haine des occupants génois était vive chez eux et vif également leur goût pour le métier des armes [269].

Cet engouement va en s'amenuisant devant la détermination de Gênes, les insuccès français, la méfiance de De Thermes à l'égard des Corses et la mise à l'écart de Sampiero.

Un mot sur les alliés turcs pour finir ce passage en revue : la flotte que commande Dragut, composée de 55 galères et de 22 galiotes, embarque 4 000 janissaires. En compagnie des galères du baron de La Garde, elle a ravagé Pantellaria et opéré un raid sur les côtes de Sicile. Après une incursion sur les côtes sardes, elle se présente à l'île d'Elbe, où Porto-Ferraio lui résiste, et elle y fait sa jonction avec la flotte française. À Castiglione, selon Ceccaldi, Sampiero apportait, avec des lettres du roi Henri, des instructions secrètes pour de Thermes « sur l'arrivée de cette flotte et sur la manière dont il devait s'en servir ». Cette alliance va se révéler décevante, passé les premières semaines, en particulier lors de la capitulation de Bonifacio, les Ottomans n'apparaissant qu'épisodiquement dans les eaux corses. Le refroidissement des relations franco-turques s'accentue après la trêve de Vaucelles, qui ne fait aucune référence au sultan, et conduit à la défection des Ottomans en 1558. On peut attribuer à cette évolution défavorable un rôle majeur dans l'échec français en Corse. Mais la flotte turque, constante menace, joue le rôle de *fleet in being* [270]. Son arrivée toujours redoutée a une résonance politique. Elle renforce la détermination des Génois, inquiets de voir en permanence, grâce à la base corse, l'infidèle au plus près de leurs côtes. La posture de défenseur de la Chrétienté adoptée par Charles en sort renforcée et explique son opposition à la présence des Français en Corse. Enfin de nombreux Corses vont combattre dans le camp génois par hostilité aux Turcs.

Les chefs

Paul de La Barthe, seigneur de Thermes (1482-1562), dont il a été souvent question, est un gentilhomme gascon ayant servi sous André de Foix puis sous Lautrec à Naples ; capturé par des corsaires en Calabre, il n'est libéré qu'en 1530. Il se distingue à la bataille de Cerisoles en 1544, où il est l'artisan de la victoire à la tête des gendarmes d'ordonnance. En 1548 il combat en Écosse. Ambassadeur auprès du pape en 1551, la même année il participe à la guerre de Parme à la tête des troupes françaises, où il a pour subordonné Sampiero. Il aide ensuite Sienne à se débarrasser de sa garnison espagnole. En juillet 1553, il défend le projet de débarquement en Corse et est désigné comme commandant en chef du corps expéditionnaire. Après s'être emparé de Bastia et de Bonifacio, il se confine dans une prudente défensive à la suite de la réaction génoise. Muté en 1555, à Sienne, qui est menacée, il

269. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. V, « Les Succès français », p. 61.

270. Terme inventé au XVIIe siècle par les stratèges anglais pour désigner une flotte en quelque sorte en attente, inactive, et dont la seule présence dans le port oblige l'ennemi à se dépenser en actions protectrices.

cède son commandement à Giordano Orsini, un noble romain. Ses rapports avec les Corses sont contrastés : il promet beaucoup, tient peu et leur témoigne souvent une certaine défiance qui s'étend à Sampiero.

Antoine Escalin des Aymars, baron de La Garde, le « capitaine Polin », comme on l'appelle, est d'origine incertaine (il serait un bâtard de la famille de Grignan) : il est berger avant de s'engager dans l'armée. Devenu capitaine aux Bandes de Piémont sous le nom de Polin, il se distingue en Italie. Il prend Nice avec Barberousse en 1543, ce qui lui vaut de devenir général des galères en 1544. Condamné pour malversation et pour avoir commandité le massacre des Vaudois, il est destitué en 1547 et remplacé par Léon Strozzi, exilé florentin, oncle de Catherine de Médicis. Acquitté en 1550, il est réintégré dans son commandement en 1551. En juillet 1553, après avoir hiverné à Chio, c'est à la tête de la flotte combinée franco-turque qu'il met le cap sur la Corse. On lui a reproché ses hésitations dans la conduite des opérations navales, en particulier en février 1554. Chargé de ravitailler Saint-Florent assiégé, il n'ose pas engager les galères d'Andrea Doria, ce qui conduit à la capitulation de la place. En 1557, il est relevé de son commandement, au profit du grand prieur François de Lorraine, frère du duc de Guise.

Aristocrate génois, Andrea Doria (1466-1560) « a résisté à tout, à la guerre qu'il a conduite avec ruse, férocité et intelligence et sur mer et sur terre [...] à la conjuration des Fieschi, à la conspiration de Julio Cibo. On peut même dire qu'il a résisté au temps [271] » ; il est issu d'une dynastie de grands marins méditerranéens, dont les galères, depuis le XVIIIe siècle, arborent sur leur pavillon l'aigle noir de leurs armoiries. Elle compte des chefs d'escadre, des découvreurs des côtes africaines. Sa famille joue aussi un rôle politique éminent à Gênes. Il a parmi ses ascendants et ses proches des cardinaux, des archevêques, des familiers des papes, ce qui explique la foi de cet adversaire résolu des Turcs. La Corse lui est proche : les Doria, qui ont fourni de nombreux gouverneurs à l'île, sont installés à Bastia et à Bonifacio depuis le XVIIIe siècle. Il y a fait ses premières armes en 1507, où il a montré une impitoyable rigueur à l'égard des féodaux et des populations révoltés contre Gênes. D'abord au service des Valois, en 1528, après s'être assuré du soutien des Génois, hostiles à une tutelle royale qu'ils estiment pesante et contraire à leurs intérêts, et qui lui confient la ville, il se rallie par dépit à Charles Quint, qui fait de lui un capitaine général de sa flotte. Maître de Gênes, soucieux de mettre fin à l'instabilité politique, il transforme le régime en une oligarchie où vingt-huit familles nobles se partagent le pouvoir. Malgré son âge, Henri II ayant en août 1553 fait débarquer ses troupes en Corse avec le concours de la flotte turque, il mène dès le mois de novembre suivant une offensive vigoureuse pour chasser les Français de Corse et soumettre les populations qu'avait acquises à leur cause Sampiero, soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration des Fieschi dirigée contre lui en 1547.

271. Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *Les Doria, la Mediterranée et la Corse*, *op. cit.*, p. 87.

Bastia, Saint-Florent, Corte, le Cap Corse tombés aux mains du maréchal de Thermes sont réoccupés, les villages insurgés incendiés, les Corses prisonniers envoyés aux galères et leurs chefs exécutés. Pérennisant la présence génoise dans l'île, son obstination triomphe. Il meurt à quatre-vingt-quatorze ans, l'année qui suit le traité signé au Cateau-Cambrésis par lequel l'île redevient génoise.

L'OFFENSIVE FRANÇAISE

Les opérations en Corse sont tributaires d'un soutien qui ne se dément pas de la flotte turque et de l'évolution de la situation militaire en Italie. Ces deux facteurs ont chacun leur responsabilité dans les échecs français, qui ne sont pas sans influencer le comportement des Corses, ce dont Gênes tire profit. Le conflit va atteindre son acmé d'août 1553 à avril 1554 pour ensuite s'enliser. On peut y distinguer trois phases. La première, à partir du débarquement franco-turc en août 1553, voit l'île passer en trois mois sous souveraineté royale. Surprises et surclassées, les faibles forces génoises n'offrent qu'une résistance symbolique, sauf à Calvi, qui ne peut être pris, et à Bonifacio, qui succombe. Mais Gênes, aidée par ses alliés reprend l'initiative dès la fin de l'année, l'acheminement des renforts nécessaires ayant été rendu possible par le départ de la flotte turque le 1er octobre 1553. L'important effort militaire qu'elle fournit obtient le soutien intéressé de Cosme de Médicis, celui du pape, hostile à l'alliance franco-turque, et de Corses favorables à Gênes ou que les circonstances contraignent à l'être. Bastia, Corte et Saint-Florent tombés aux mains des Français sont reconquis, mais une solution définitive ne peut être obtenue : la France garde des points d'appui et le soutien de Corses qui lui sont acquis, soit par haine des Génois, soit pour s'être trop compromis avec la République. Il en résulte, et c'est la deuxième phase, une guerre d'escarmouches accompagnée d'exactions dont sont victimes les populations civiles, ce qui favorise la guérilla, alors même que la guerre de Sienne, dévoreuse d'effectifs, relègue le théâtre d'opérations corse au second plan. La troisième phase s'étend de la trêve à la paix. La trêve, effective en février 1556, devait s'accompagner du retrait français. Les troupes royales et ses alliés corses, en ne la respectant pas, améliorent leurs positions. Les compagnies de partisans corses qui harcèlent l'ennemi lorsqu'il se risque en rase campagne le contraignent à s'enfermer dans les présides qu'il occupe. Henri II, ayant suffisamment d'arguments et d'atouts, refuse l'évacuation prévue. L'arrivée de la flotte turque de Piyale pacha dans les eaux corses en juin 1558 laisse escompter que Calvi tombera. Soudoyé par l'or génois, l'amiral turc s'éloigne sans intervenir [272], faisant disparaître le dernier espoir de se saisir d'un gage précieux. S'installe alors un calme relatif entrecoupé d'affrontements qui ne donnent l'avantage à aucune des parties. L'épuisement des belligérants, la défaite du connétable de Montmorency à Saint-Quentin, qui oblige Guise à revenir d'Italie, la défection turque amènent à la paix, qui est signée au Cateau-Cambrésis le 2 avril 1559. La Corse

272. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. III, « Sampiero remporte la guerre de Corse », p. 323.

repasse sous la souveraineté de Gênes mais la République va devoir affronter une nouvelle révolte cinq ans plus tard.

C'est dans l'En deçà des monts que débute le processus. Le corps expéditionnaire prend place le 20 août à bord des navires, mais le mauvais temps oblige ceux-ci à s'abriter à l'île d'Elbe, et ce n'est que le 22 que la flotte combinée se présente devant Bastia. La ville dont la garnison est d'environ quatre cents hommes dont quatre-vingts soldats génois, le complément étant fourni par des volontaires corses, est dotée d'une enceinte médiocre autour du port et du quartier de Terra Vecchia ; Terra Nova est mieux défendu, avec son château qui renferme de l'artillerie. Des l'annonce de l'arrivée des Franco-Turcs, les commissaires génois se sont enfuis pour se réfugier en Balagne. Trois galères, précédant le gros, mouillent dans l'anse de l'Arinella, ayant à leur bord des capitaines corses, avec le duc de Somma et Sampiero. Le 23, le débarquement commence ; les troupes une fois réunies se mettent en marche sur Bastia, où le duc envoie un émissaire pour convier la garnison à mettre bas les armes, mais sans résultat. Les canons des galères tirent quelques salves qui mettent à mal le mur d'enceinte et tuent un petit nombre de défenseurs, précipitant la garnison à couvert du château. Le duc se lance dans une nouvelle tentative pour ouvrir les pourparlers de reddition avec Alessandro de Gentile, lequel tergiverse, prétendant qu'il lui faut l'avis des commissaires. Alors, tout en faisant avancer ses troupes,

> *... le duc envoya Sampiero [...] et les autres Corses qu'il avait avec lui ; ceux-ci se rapprochèrent de la place, prièrent ses défenseurs de ne pas s'obstiner s'ils ne voulaient pas être la ruine de leur patrie, [*leur représentant*] que le roi de France n'avait envoyé ses armées que pour délivrer les Corses* [273].

Au même moment les compagnies débarquées sont au contact. Les soldats de la garnison, sur le point d'être abordés, ouvrent le feu. Sampiero ordonne alors le repli et, avec Giovanni de Turin, finit par découvrir dans l'enceinte un secteur que l'ennemi a négligé d'occuper, ce qui lui permet de pénétrer dans la place. Il exhorte Alessandro à mettre bas les armes pour éviter une effusion de sang inutile alors que les Français se présentent en libérateurs. Ce dernier refuse et avec quelques fidèles s'enferme dans le château, tandis que le reste des Corses décide de se rallier. Le maréchal, après avoir mis à terre toutes ses troupes, une fois entré dans la place reçoit la reddition d'Alessandro, dont les réticences, qui lui viennent à n'en pas douter de son honneur de soldat, n'en sont pas moins dictées par des considérations personnelles : Altobello et Raffaello de Brando, ses ennemis, sont aussi ses cousins.

> *Alessandro ne voulait pas se rendre de prime abord. Une autre raison, c'était qu'Altobello et Raffaello, ses ennemis particuliers, étaient [...] au dehors [...]. Il n'osait se montrer craignant de recevoir un coup d'arquebuse* [274].

Pour ces raisons il est embarqué à bord d'une galère, et rapidement libéré. La

273. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 291.
274. *Id.*, p. 293.

suite de la campagne démontre que ces inimitiés sont souvent un facteur déterminant dans le choix de leur camp parmi les notables insulaires. Le maréchal ne peut empêcher le pillage de la ville, dû à ce début de résistance, dont la population génoise n'est pas la seule victime. De cette rapide capitulation il ressort que, si les Génois ont été surclassés, les Corses servant à leurs côtés l'ont favorisée, la démonstration de la puissance française ayant étayé les arguments de Sampiero. Pour renforcer ce soutien, la levée de compagnies corses s'impose, ainsi que le ralliement des familles de notables. La ville prise, la flotte turque reçoit l'ordre d'aller bloquer Bonifacio, tandis que les galères françaises mettent le cap sur Calvi ; quant aux compagnies de volontaires corses, leur mission est de prendre possession de l'intérieur. Bastia occupée, la troupe des volontaires corses de Sampiero et les fantassins gascons de Valleron prennent possession sans combat de Corte. Une garnison, dont le commandement est confié à Alessandro de Lento, s'y installe, pendant que d'autres volontaires se répandent dans les pièves alentour, où ils reçoivent le ralliement des populations. Sampiero et Valleron gagnent alors la Balagne pour participer au siège de Calvi. Le 24 août, passant par le col de Teghime, de Thermes arrive à Saint-Florent, que les Génois n'ont pas fortifié, et prescrit de mettre la ville et le port en état de défense. Entre-temps, le baron de La Garde qui a contourné le cap Corse avec ses galères a obtenu le ralliement de Giacomo Santo di Mare, seigneur du Cap, en échange de sa promotion au grade de colonel et d'un traitement de 1 200 écus. Le maréchal rejoint Calvi, où sont déjà les Gascons et les Corses venus de Corte, qui, en attendant l'arrivée des galères royales, sans lesquelles ils ne peuvent rien tenter, se sont installés sur le Mozzello, hauteur dominant la ville. Calvi va se révéler imprenable, bien que la garnison ne compte pas plus de quatre-vingts soldats aux ordres du capitaine Francesco di San'Antonino. Le château et son enceinte fortifiée sont placés sur un monticule rocheux en surplomb de la rade, et la position est rendue inaccessible sur trois côtés par des rochers. La place est bien approvisionnée en vivres et munitions, et la population, essentiellement d'origine ligure, est dévouée à la République. La flotte une fois sous les murs de Calvi, un parlementaire est envoyé persuader la ville de capituler, mais sans succès. La forte position, la détermination de la garnison et des habitants conduisent à renoncer à un assaut de vive force. Le 3 septembre, les galères de La Garde mettent à la voile, de Thermes se contentant de faire bloquer la place par un millier de Corses. Les Génois dans le courant du mois font débarquer vivres et munitions, puis le mois suivant six galères amènent des renforts qui repoussent de quelques milles le cercle d'investissement. Ce blocus très lâche se résume désormais à une guerre d'escarmouches entre assiégeants et assiégés.

Ajaccio, ville récente, bien que pourvue de remparts, n'est pas en mesure de résister à Sampiero, venu de Calvi, qui l'occupe, tout en permettant le pillage des biens des Génois. Le maréchal donne l'ordre d'y bâtir une citadelle, ce qui va per-

mettre à la ville de rester jusqu'en 1559 un bastion de la présence française. Les représentants des familles seigneuriales, conviés par Sampiero, se rendent dans la ville, où ils font allégeance au roi de France ; en contrepartie ils reçoivent en dévolution des biens confisqués aux Génois. Il leur est versé également des prébendes en numéraire, et des commissions leur sont délivrées pour la levée de compagnies. De Thermes accorde à Sampiero, la levée de quatre compagnies affectées à la défense des places de l'île, dont une est destinée à Ajaccio, et, honneur insigne, le nomme mestre de camp de l'infanterie italienne en Corse [275]. Cette distinction explique pourquoi sa compagnie – la compagnie colonelle, c'est-à-dire celle qu'il commande personnellement –, qu'il a laissée au Piémont, vient le rejoindre. Cette promotion est d'importance : elle vaut reconnaissance des services rendus en particulier lors de la prise de Bastia, assure son autorité sur les capitaines corses, renforce son prestige auprès des notables insulaires, et fait du récipiendaire l'égal du mestre de camp qui commande les bandes françaises placé auprès du maréchal de Thermes. Bonifacio reste à prendre : on y envoie les Turcs, qui n'avaient pas été autorisés à débarquer à Bastia, la ville une fois prise. Leurs 4 000 janissaires sont renforcés par 2 000 Corses aux ordres des frères d'Ornano : Bernardino et Pier Giovanni, et par les galères du baron de La Garde qui ont embarqué à Bastia les compagnies de Giacomo Santo di Mare et Altobello de Gentile. Au passage, Dragut s'empare sans difficulté de Porto-Vecchio et y laisse une garnison de volontaires corses.

Le 24 août, la flotte jette l'ancre dans le golfe de Santa-Manza pour s'y ravitailler, puis gagne Bonifacio. La ville est protégée par une enceinte haute de huit mètres et de deux mètres d'épaisseur ; deux tours défendent l'accès au port, que l'on peut gagner à partir des remparts grâce à une poterne. Face à Campo Romanello, une porte sur la partie est de l'enceinte donne accès à la ville, dominée deux demi-tours. Si cette ville forteresse semble difficile à prendre, le capitaine Antonio Spinola ne dispose que d'une garnison réduite – Ceccaldi l'évalue à quatre cents hommes, d'autres sources ne faisant même état que de deux cent soixante-dix soldats renforcés par une cinquantaine de membres de la milice urbaine. L'armement consiste en quelques dizaines d'arquebuses, pauvrement approvisionnées en munitions ; quant à l'artillerie, elle se résume à deux pièces. Dragut met à terre des fantassins qui, approchant des murailles, sont contraints au repli par une sortie de la garnison. Mais les Turcs, ayant débarqué leur artillerie, installent une batterie sur Campo Romanello pour battre les défenses de la place.

Dès le 28 août la ville est bombardée : elle reçoit en deux semaines près de six

275. Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise…*, *op. cit.*, p. 47 : « … L'officier qui commandait les bandes françoises de quelque province avait aussi le titre de mestre de camp. J'ai vu la commission du sieur de la Mole au temps de Henri II par laquelle il fut fait mestre de camp des Bandes Françoises dans l'île de Corse sous les ordres et en l'absence de monsieur de Thermes lieutenant général, il avait l'inspection des troupes et les commandait au nom du colonel général [des bandes].. ils avaient [les mestres de camp] six arquebusiers pour leur garde. »

mille boulets qui détruisent les tours et font brèche. Une tentative de négociation en vue d'une capitulation honorable se heurte au refus des défenseurs. Le lendemain, un assaut turc est repoussé. Dragut déplace cinq canons à Pian di Capello ; deux autres sont installés devant l'entrée, qu'appuient sept galères avec les leurs. Ce déluge de feu sème terreur et désolation ; cependant, le 10 septembre, une nouvelle tentative de négociation échoue devant l'obstination de la population. Le lendemain, l'assaut est donné, l'artillerie ayant ouvert une brèche de trois mètres dans l'enceinte, livrant passage aux assaillants. On en vient au corps à corps mais les Turcs doivent se replier après avoir perdu cinq cents des leurs. L'intervention d'un nouvel émissaire chargé de proposer une reddition honorable, garantissant aux habitants vie sauve et protection de leurs biens, est alors acceptée le 17 septembre. En garantie, le podestat Gregorio Cibo et le capitaine Spinola sont gardés en otages.

Après la reddition de la ville, Dragut, frustré de ne pas avoir pu mettre Bonifacio au pillage, fait valoir ses conditions, il demande et obtient une rançon dont le paiement est garanti par de Thermes qui ajoute aux otages génois son propre neveu. Alors que la garnison sort de la ville, un incident oppose un Génois à des Turcs, et la rixe tourne au massacre des soldats génois. Seuls trente-quatre d'entre eux en réchappent, qui sont mis à la chiourme sur les galères turques.

Ces événements sanglants sèment la terreur dans la population, qui abandonne la ville. Le départ de Dragut, qui retourne en Turquie, et la venue de Sampiero accompagné de troupes destinées à assurer la défense de Bonifacio ramènent les habitants dans leurs murs. Cette défection, qui fait suite aux événements graves qu'il n'a su ou voulu prévenir, et les exigences financières qu'il a présentées, témoigne de la colère de Dragut. Elle n'est pas sans conséquences dommageables pour l'expédition du maréchal de Thermes au moment où Gênes et ses alliés débarquent dans l'île des forces nombreuses, dont des troupes d'élite espagnoles. Quant à l'Au-delà des monts, il a fait allégeance après la prise d'Ajaccio, qui a vu le ralliement de ses notables.

LA RÉACTION HISPANO-GÉNOISE

L'annonce des premiers revers provoque à Gênes une réaction à la mesure de la détermination qu'évoque le chroniqueur [276] :

> *Les Génois ne pouvant supporter les affronts reçus, en Corse surtout se voyant enlever une place aussi importante pour la République que l'était Bonifacio, se mirent tous à l'œuvre pour faire sentir le poids de leur puissance. […] Lorsqu'ils eurent appris le départ de Dragut et que les députés […] envoyés à l'empereur leur eurent rapporté qu'il promettait de rembourser les dépenses à faire pour reconquérir l'île, le gouvernement, l'Office de Saint-Georges, le prince Doria se réunirent. […] On décida ou de perdre la liberté, la ville, les biens et les personnes, ou de reconquérir la possession et la souveraineté de la Corse.*

Andrea Doria, nonobstant ses quatre-vingt-sept ans, se voit confier le commandement du corps expéditionnaire ; il est assisté par son petit-neveu Gio Andrea

276. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 329.

Doria fils de Giovanninetto. Ludovico Vistarino de Lodi, né en 1489, qui s'est illustré dans les guerres d'Italie au service des Sforza puis de l'empire, est nommé mestre de camp général. La République prend à sa solde quinze galères que renforcent les vingt-sept promises par l'empereur. L'amiral dispose de 2 500 Allemands venant de Naples, de 4 500 Italiens, des 2 500 fantassins et 250 chevau-légers fournis par le duc de Florence, de compagnies de volontaires corses enfin.

> *Ils prirent à leur solde Angelo Santo de Levie, colonel d'une grande réputation, Giordano de Pino, Giovan de Sarrola et Polidoro de Barrettali avec une compagnie pour chacun d'eux. […] Il y avait encore à Gênes beaucoup de chefs corses : Alessandro d'Erbalunga, […] Matteo et Sansonetto, tous deux de Biguglia, PierAndrea de Belgodere, Marc Antonio de Bastia et beaucoup d'autres* [277].

Il faut y ajouter les troupes confiées à Spinola qui a été investi du commandement de vingt-six galères portant 2 000 soldats italiens, 1 000 soldats espagnols et les compagnies corses d'Alfonso et d'Ercole d'Erbalunga. Spinola a pour mission de reprendre Bastia, où il se présente dans la première quinzaine d'octobre. Ceux qui se rallient aux Français, Giacomo Santo de Mari, Raffaello de Gentile de Brando, Grimaldo de Casta, Francesco de San Antonino, Pier Antonio de Valentano, Giacomo de la Casabianca, Leonardo de Corte, Francesco et Bernardino d'Ornano, Alfonso de Leca sont proclamés rebelles et encourent la peine capitale. Dans l'immédiat, Cristofaro Pallavicini, homme de guerre renommé, est envoyé commander la place de Calvi avec des renforts et des approvisionnements. En raison du mauvais temps, la flotte ne peut mettre à la voile que le 10 novembre, ce qui retarde l'envoi corps expéditionnaire.

De Thermes, informé de l'imminence de l'attaque, a pris un certain nombre de mesures. Il poursuit les travaux de fortifications entrepris dans les places entre ses mains, dont Ajaccio et Saint-Florent. Il renforce les garnisons confiées à des officiers d'expérience, les purge des éléments qu'il juge peu sûrs, assigne à résidence des notables locaux dont l'attitude lui semble douteuse :

> *Il retira de Bonifacio la garnison italienne et de Corte la garnison corse […]. Comme il se défiait de la fidélité des populations, il confina dans quelques lieux un grand nombre des principaux personnages de l'île qui lui étaient suspects. Il enjoignit à Sampiero d'en faire autant pour les Corses de l'Au-delà des monts* [278]…

Il exige qu'ils versent une caution. La flotte royale revient de Marseille avec des vivres, des canons, des munitions et de quoi armer les partisans corses. Ces derniers sont en nombre suffisant pour lui permettre de reformer les compagnies qui avaient été mises sur pied et d'en former de fraîches. Elles sont confiées à ceux à qui il souhaite témoigner sa confiance. Giacomo Santo, neveu de Giacomo de Marin est nommé colonel de quatre enseignes. Sur son ordre, Sampiero recrute quatre nouvelles compagnies dans l'Au-delà des monts. Leurs chefs étant peu formés à la bataille rangée face en particulier aux tercios, ces compagnies corses sont distribuées sur le territoire à proximité des places fortes d'Ajaccio et de Saint-Florent,

277. *Id.*, p. 341.
278. *Id.*, p. 333.

sauf une, aux ordres directs de Sampiero, qui fait partie de la garnison d'Ajaccio. Cette affectation des Corses comme troupes d'intervalle entre les places, destinées à empêcher les Génois de contrôler l'espace situé en dehors et autour des présides, indique que de Thermes veut utiliser au mieux les aptitudes des Corses à la guerre d'escarmouches et d'embuscades sur les dépôts de ravitaillement et lignes de communication des ennemis. C'est là que Sampiero va donner sa mesure de chef de guerre et tirer le meilleur des combattants corses.

Le siège de Saint-Florent notamment en témoigne. Bâtie à l'extrémité de son golfe, la ville a non loin d'elle San Francesco, puis un peu plus loin un hameau avec l'église Santa Maria, bordé à l'ouest par un étang marécageux, qui est un foyer d'endémie palustre. Un chemin qui part du bord de la mer relie la ville à la Balagne. Saint-Florent est sous les ordres de Giordano Orsini, nommé gouverneur de la place. Ses fortifications sont achevées quand Doria l'assiège ; la place abrite une garnison forte de 2 300 hommes d'élite : Italiens, Gascons et Corses (ceux-ci commandés par Bernardino d'Ornano), Ses approvisionnements étant limités, on y remédie en la faisant ravitailler le 20 novembre par la flotte de La Garde. Doria a abordé à Olzi où il fait débarquer ses troupes le 17. Celles-ci s'emparent du couvent de San Francesco, à quatre cents pas de la ville, la petite garnison française qui l'occupe cédant au nombre. Puis il établit son camp devant Saint-Florent, qu'il fait entourer de retranchements garnis d'artillerie et d'un fossé. Il reçoit les jours suivants un renfort de trois mille fantassins venant de Calvi. Il est décidé à ne pas risquer un coûteux assaut de vive force mais bloque étroitement la ville tout en tentant, encore que sans succès, de suborner les populations et leurs chefs qui sont hostiles. La campagne de ce fait n'est pas sûre, et les soldats génois tombent dans des embuscades, dont ils ne sortent pas à leur avantage, car alors, à en croire notre chroniqueur Ceccaldi, *dix Corses valaient cinquante Génois*. Quand Giovanni de Turin est tué lors d'une escarmouche, cette perte est vivement ressentie par la garnison. Fin janvier, pour bloquer plus étroitement la place, des renforts sont envoyés à Doria où l'on compte 2 500 Espagnols, 1 000 Allemands, 2 enseignes d'Italiens. Le baron de La Garde reçoit mission de la débloquer. Le 9 février, il est dans le golfe de Saint-Florent à la tête de trente-cinq galères et de six bâtiments transportant quatorze enseignes de trois cents hommes et du ravitaillement en vivres et munitions. Mais, face à la flotte génoise, il renonce à forcer le blocus. Ses vivres épuisés le 17 février 1554, Orsini est contraint de capituler. La convention de capitulation prévoit que les troupes ne sont pas retenues prisonnières, conservent leurs armes et effets personnels. Un sauf-conduit valable pour la flotte impériale et les flottes franco-turques permet d'assurer leur rapatriement vers Antibes et l'Italie, à condition qu'elles aient abandonné l'artillerie, les munitions et les vivres existant dans la place. Malgré les protestations de Giordano Orsini, la convention

ne s'applique ni aux Corses ni aux bannis florentins et napolitains [279]. Prévenus par Orsini, ils s'évadent, avec Bernardino d'Ornano, la veille de la reddition sur des embarcations légères, et rejoignent le maréchal de Thermes à l'exception de trente-trois Corses qui sont capturés et envoyés aux galères.

La prise de Saint-Florent appelle quelques commentaires. Elle affecte ceux qui en Corse ont pris parti pour le roi, ce qui renforce le camp des attentistes et favorise les défections. Elle est mal ressentie par les troupes royales après les rapides succès initiaux. Succédant à la reprise de Bastia, pour Andrea Doria c'est un succès. Mais un succès qui demande à être relativisé : d'une part intervient la décision de démanteler la place, ce qui lui ôte tout intérêt militaire, de l'autre, ses troupes ont vu leurs effectifs fondre du fait de la malaria endémique dans ces marais.

> *Nulle part cette mortalité ne fut aussi grande que dans l'armée qui assiégeait Saint-Florent ; [elle était] causée par l'air, qui dans cet endroit est toujours malsain, et aussi par les souffrances et les privations* [280].

Décimées par la maladie et de continuelles escarmouches, elles ne sont plus aptes à entreprendre d'autres opérations. Au même moment l'attention va se focaliser sur les événements de Sienne, ce qui va aboutir à l'enlisement de cette campagne. Le manque de combativité de La Garde semble pouvoir s'expliquer non seulement par les dispositions défensives de Doria dans le golfe de Saint-Florent, mais encore par le mauvais temps d'où sa volonté de sauvegarder la flotte, dont certains navires ont été perdus ou avariés. Cette réserve fait avorter, après l'échec de Saint-Florent le projet de reprendre Bastia, tombée en novembre précédent aux mains de l'ennemi. Moins compréhensible est la passivité du maréchal qui finit par se mettre à l'abri des murs d'Ajaccio.

Dès le débarquement de l'ennemi, la garnison de Bastia, loin de rester inactive, harcèle les troupes génoises. Doria, décidant d'en finir, envoie douze galères portant à leur bord sept compagnies : trois espagnoles et quatre corses. Placées sous le commandement de l'Espagnol don Santo de Leva, elles se présentent le 23 novembre devant Bastia. Les Corses, sceptiques quant aux capacités de résistance de la ville, se replient, avec l'accord du maréchal, à l'abri des fortifications de Furiani d'où ils peuvent intervenir sur les communications ennemies. La garde de la citadelle est confiée aux Gascons. Don Santo de Leva, une fois ses troupes débarquées, a pris possession de la ville, et obtient, après avoir soumis la citadelle au feu d'une batterie de siège, la reddition des Gascons qu'il renvoie à de Thermes. Doria entreprend alors de s'emparer de Furiani. Deux assauts successifs à quarante-huit heures d'intervalle échouent, les compagnies corses des environs dont celle de Biguglia étant venues au secours de la garnison. Doria escomptant que la chute de Saint-Florent et celle de Bastia, après leur insuccès devant Calvi, contraindront les Français à se retirer des places qu'ils occupent, ordonne de se borner à des opéra-

279. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, Ire partie, « L'Occupation », ch. VIII, « La Réaction de Gênes », p. 105 [d'après les Archiv. Mediceo 440 f° 230 et 2860 f° 29].
280. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 363.

tions de harcèlement. L'activité des deux parties reste soutenue à l'embouchure du Golo comme à la tour de la Mortella, à proximité de Saint-Florent, que les Corses incendient après en avoir chassé l'ennemi. De Thermes, pressé par les troupes de Doria, évacue le Nebbio et se replie sur Lento. Il y fait construire un fort, où il loge une petite garnison, avant de s'installer à Vescovato, puis rejoint Corte, tout en chargeant Sampiero de se rendre à Bonifacio pour mettre la place en état de résister aux Génois. Doria poursuit son offensive dans le Nebbio, après quoi, pénétrant dans le Cap, en fait détruire les châteaux, dont celui de San Colombano. Les troupes génoises et espagnoles occupent Furiani, que sa garnison a abandonné, et se répandent dans la Marana et en Casinca ; l'hinterland bastiais est alors entre leurs mains. Don Lorenzo de Figueroa, mestre de camp des Espagnols, s'installe à Borgo et à Lucciana. Les troupes génoises et espagnoles, si on en croit le chroniqueur, se livrent à de nombreuses exactions pour obtenir la soumission des populations, et le même chroniqueur pointe la *lâche conduite des soldats génois*. Tous les villages sont progressivement contrôlés et occupés, le fort de Castellare est pris et sa garnison passée au fil de l'épée.

De Thermes envoie alors Sampiero avec 4 000 Corses et 800 Italiens pour secourir les partisans corses restés actifs dans les montagnes. À la mi-avril, sur le Golo, à proximité des ruines du pont de Lago Benedetto, Spinola, accompagné d'un commissaire venu payer les soldes passe la revue de neuf compagnies génoises. Sampiero constatant que l'ennemi ne se garde pas, jouant de l'effet de surprise, fait donner l'assaut, qui provoque la déroute des Génois, dont certains se noient dans le fleuve. Mais, blessé, il doit retourner à Ajaccio. Spinola, profitant de l'absence de Sampiero, brûle, en quête de revanche, la piève de Casaconi après avoir dispersé les compagnies corses de Giacomo Santo da Mare et les fantassins gascons et italiens concentrés aux alentours de Morosaglia. En mai 1554, après ce succès, ayant reçu le renfort de douze compagnies espagnoles et italiennes, muni de quelques canons, il met le siège devant Corte, dont la garnison gasconne se rend après un simulacre de résistance. La ville occupée, il est nécessaire, en raison de l'activité des guérillas corses soutenues par des arquebusiers gascons, d'envoyer de Calvi un renfort conduit par Sornacone de Bastelica, lequel s'enferme dans la citadelle. Spinola, rassemblant alors quatorze compagnies, marche sur Corte, où les vivres viennent à manquer. Sampiero à la tête de 700 Gascons, 150 cavaliers et 1 500 fantassins corses, se porte à sa rencontre, ce qui amène Spinola à ordonner le repli. Sampiero ne se contente pas de ce succès, il envoie Giacomo de Santa Mare avec ses cavaliers couper la retraite de l'ennemi en tenant les hauteurs du col de Tenda, par où passe la route qui mène à Saint-Florent. Les Génois, refoulés du col, sont pris en queue par Sampiero, et, mis en déroute, sont poursuivis jusqu'à la ville. Cette bataille du col de Tenda remportée le 18 septembre 1554 est une grande victoire

> *Les Génois eurent plus de deux cents morts. La plupart des capitaines et des officiers furent faits prisonniers avec plus de sept cents soldats. Les Corses sauvèrent presque tous : on ne*

*leur fit que trois prisonniers : Giordano de Pino, Marc Antonio de Vescovato [*Ceccaldi lui-même, qui sera rapidement libéré*] et un autre* [281].

Victoire que Giacomo Santo da Mare paie de sa vie. Privé de l'espoir d'être secouru, Sornacone rend la citadelle de Corte en octobre. Sampiero, apprenant la venue de galères françaises dans le golfe de Saint-Florent projette de s'emparer de la place avec l'appui de leur artillerie. Les événements qui se déroulent à Sienne rappelant les navires dans la péninsule, il doit renoncer, d'autant que la place a les moyens de se défendre. Il a beau s'être imposé par les succès obtenus et avoir acquis l'adhésion de tous ceux, notables ou paysans, hostiles aux Génois, Sampiero rejoint Ajaccio,

[…] bientôt suivi de toutes les compagnies françaises, parce que les garnisons d'Ajaccio et de Bonifacio étaient fort réduites. Manomozzo resta seul dans l'En deçà des monts, avec environ quarante hommes, tant soldats que Corses des villages. Il faisait des incursions pour obliger les Génois à se renfermer dans leurs forteresses. De retour à Ajaccio, Sampiero reçut des lettres du roi qui le rappelaient en toute hâte [282].

Était-ce une mesure de disgrâce, comme l'affirme le chroniqueur ? Le roi, explique-t-il [283], avait été informé par des malveillants *qu'il se comportait mal à l'égard de De Thermes*. Interprétation à juste titre contestée [284] : il était d'usage à la cour de France de récompenser un général victorieux, aussi son rappel en novembre 1554 ne peut-il être interprété comme une sanction. D'autre part, qui mieux que lui pouvait rendre compte au roi de l'importance de l'adhésion des notables et des populations à la cause royale, dont il était le principal artisan, et dresser le bilan de la situation militaire ? Bilan mitigé car, après les succès rapidement obtenus de 1553, différents facteurs qui l'influencent interviennent. Les Génois, bénéficiant de l'aide des Impériaux, auxquels se sont joints Florentins et Napolitains, ont débarqué des troupes nombreuses en Corse sans livrer bataille, la défection à partir de novembre 1553 de la flotte turque leur donnant la maîtrise de la mer [285]. En conséquence, les garnisons de Bastia et Saint-Florent, murailles assiégées, voies maritimes bloquées, ne pouvant être secourues, n'ont eu d'autre issue que de capituler, Calvi, dont la garnison avait été renforcée et ravitaillée, ne pouvait plus être menacé. En conséquence, l'ennemi, à partir des présides côtiers tentait de s'assurer le contrôle de l'intérieur, s'emparant de Corte après avoir mis à feu et à sang la Casinca et la basse vallée du Golo. Contraint de se replier après les victoires de Sampiero à Lago Benedetto en avril et au col de Tenda en septembre, il n'a pu ravitailler Corte, qui en octobre est retombé aux mains des troupes royales. Dans l'Au-delà des monts deux solides points d'appui sont aux mains des Français : Ajaccio et Bonifacio. On peut trouver dans cette conjoncture favorable aux

281. *Id.*, p. 431.
282. *Id.*, p. 433.
283. *Id.*, p. 451.
284. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. III, « Sampiero remporte la guerre de Corse », p. 298.
285. Ce qui corrobore a contrario le rôle essentiel de l'alliance turque et donc de sa flotte.

Génois la cause des défections de quelques notables corses. De Thermes, soupçonneux à leur égard, est amené à casser un certain nombre de leurs compagnies et à assigner à résidence quelques-uns de leurs chefs. À la fin de 1554, un statu quo s'est établi, et en Balagne comme dans la vallée du Golo des guérillas restent actives face aux troupes ennemies, dont les capacités offensives sont affaiblies par la maladie, comme à Saint-Florent[286]. C'est l'évolution de la situation en Italie, aspirant les troupes disponibles, qui fige le théâtre d'opérations corse. La guerre de Sienne, réduisant l'effort militaire des belligérants, a relégué au second plan la campagne de Corse : les hostilités en Corse, signale Ceccaldi, dans l'attente des résultats de cette guerre, si bien que cet hiver-là ne connut que *quelques faibles engagements* [287]. Cependant, il apporte au tableau de cette accalmie relative une correction d'importance :

> *Ce n'étaient pas là les seuls maux dont l'île eût à souffrir : chaque jour on entendait parler de nouveaux crimes, d'assassinats, de vols, de brigandages et d'une foule d'autres forfaits [...]. À tant de calamités et de ruines vint encore s'ajouter une famine incroyable* [288]...

L'année 1555 n'est pas plus favorable, la crise frumentaire, les exactions violentes commises à l'envi par les deux parties concourant à rendre pesant le fardeau de la guerre. L'épuisement des puissances, le mariage de Marie Tudor avec Philippe II, la menace turque et la montée en puissance des tenants de la Réforme rendent nécessaire une suspension des hostilités. En mai, avec la médiation du pape Jules III, les belligérants font un pas en avant pour chercher à mettre fin au conflit qui les oppose.

En Corse, se déroulent trois événements d'importance.

Au maréchal de Thermes, muté en Italie, succède en mars Giordano Orsini : avec Sampiero, qui en ressent quelque dépit, les relations s'enveniment. La capitulation de Sienne, le 22 avril, libère la flotte d'Andrea Doria, qui peut quitter Livourne et apporter le renfort des canons de ses galères aux présides de Corse menacés. Mais voici que la flotte de l'amiral turc Piyale pacha, opportunément apparue dans les eaux corses le 27 juillet, se présente devant Calvi : dès les jours suivants, les Français, que commande Orsini, attaquent la ville, qui tient bon malgré un bombardement intensif. Lassés par cette résistance, la flotte turque et Giordano Orsini abandonnent ; ce dernier, le 16, vient mettre le siège devant Bastia, où Pallavicino lève des compagnies corses pour étoffer les effectifs génois qui résistent [289]. Alors que Giordano Orsini avait déjà tracé un réseau de tranchées pour investir la ville, au bout de deux jours l'amiral turc lève l'ancre, prétextant que son mouillage est exposé au gros temps et qu'il est à court de biscuits pour ses équipages – un départ que Ceccaldi explique tout autrement : Gênes, le duc de Florence

286. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 423.
287. *Id.* p. 439.
288. *Id.* p. 445.
289. CG 1FG 13 (octobre 1555) AD 2A : Requête du capitaine Domenico Battino de Lucques pour faire constater par témoins sa valeureuse conduite dans la guardiola de Saint-Roch près de Bastia le 16 août 1555, jour où parut l'armée franco-turque

ou les Impériaux l'auraient soudoyé [290]...

La défection de la flotte turque, qui fige la situation, est le second fait d'importance. Orsini, privé de la possibilité de prendre les villes de l'En deçà, rembarque ses troupes, rejoint le golfe de Saint-Florent, et de là gagne Ajaccio.

> *Les Corses qui s'étaient armés en faveur du roi restèrent profondément découragés. Beaucoup envoyèrent de nouveaux pardons à Niccolo [i. e. Pallavicino] à Bastia et à Quilico [i. e. Spinola] à Calvi* [291].

Pour amplifier ce mouvement, le gouverneur Pallavicino multiplie les mesures de clémence, qu'il complète par des distributions de blé. Les ralliements sont suffisamment nombreux pour inquiéter Orsini, qui vient de succéder à de Thermes. Il est vraisemblable que les déboires en Terre ferme, puis à Calvi ont favorisé le phénomène. Les opérations dans l'île durant l'année, faute de moyens, se cantonnent à des escarmouches.

Le troisième événement majeur est le retour de Sampiero en septembre, dont *la seule arrivée produisit sur les Corses une impression plus profonde que ne l'aurait fait un renfort de dix mille hommes*. Il parcourt la Corse pour stimuler ses partisans, tente avec succès de mettre fin aux inimitiés qui divisent familles et villages, mais manque d'être pris en Balagne au cours d'une escarmouche qui tourne à l'avantage des Génois. Signe du destin : Franchetta d'Ornano, la mère de Vanina son épouse, décède, faisant de lui son légataire ? Elle a ses raisons :

> *Pour elle, une Istria, Sampiero apporte de nouveau la grandeur à sa maison Pour Franchetta, le mari de sa fille est un homme exceptionnel. Son fils, Alphonse est élevé en cour comme enfant d'honneur des propres fils du roi* [292]...

Cette vision par le chroniqueur d'un destin historique, dans la lignée des grands féodaux insulaires, jusqu'à son assassinat le chef corse mettra tout en œuvre pour en faire une réalité.

DE LA TRÊVE À LA PAIX

Au printemps précédent, pour discuter d'un arrêt des hostilités, Henri II avait délégué le connétable de Montmorency. Tout contesté qu'il était pour sa cupidité, son refus de rendre la gabelle de Savone à Gênes ayant été à l'origine de la défection d'Andrea Doria en 1528, il a un attachement réel à la paix. Les Espagnols, par leur volonté affirmée de voir restituer les territoires occupés, dont la Corse, avaient fait échouer les premiers pourparlers à Marck en juin 1555, mais les conversations continuaient. Si l'on en croit Joly, la menace de la réapparition de la flotte turque

> *... inclinait les Impériaux à composer. Cette hâte de traiter provenait d'une autre cause que l'amélioration de notre situation militaire. [...] Le bruit commençait à se répandre que le vieil empereur songeait à abdiquer* [293].

290. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 473.
291. *Id.*, p. 475.
292. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. IV, « Sampiero trahi par le Turc », p. 303.

La notification officielle en est faite le 25 octobre 1555, et le 26 novembre à Vaucelles les négociations reprennent. Elles achoppent sur la restitution des territoires conquis pendant la guerre et la durée de la trêve : dix ans pour les Français, trois pour les Impériaux mais on finit par se mettre d'accord. La trêve est prévue pour six ans. Les restitutions sont ajournées à la paix, et les parties s'engagent à la respecter. Le 5 février 1556, la trêve est conclue, la France conserve le Piémont, Parme, Montferrat, les places de Toscane et la Corse [294], et les négociations pour la paix vont se poursuivre à Londres. La suspension des hostilités, est précédée par une tentative des Génois sur Bonifacio, qui manque son but. Le naufrage de dix de leurs galères du côté du golfe de San Cipriano, confondu dans l'obscurité avec la rade de Porto-Vecchio, est ainsi commenté par le chroniqueur :

> *Il est permis de penser que ce naufrage a été orchestré ; des épaves Sampiero retira soixante-dix bouches à feu ; ce naufrage paraît trop providentiel pour être le fruit du hasard ; le total des rameurs sauvés (1 300 hommes) accrédite la préméditation du naufrage* [295].

En février les Génois tiennent Bastia, le Cap Corse, l'hinterland bastiais (Furiani, Borgo) le Nebbio sauf Saint-Florent, mais, démantelée, la ville est sans valeur, Calvi et la quasi-totalité de la Balagne. Informé de la cessation des hostilités, et avant sa publication officielle, pour s'assurer une étendue de territoire la plus vaste possible, Orsini envoie Sampiero avec des volontaires corses et des troupes royales dans l'En deçà des monts [296], tandis que le baron de La Garde montre le pavillon dans les eaux corses et attaque Erbalunga [297]. La trêve est publiée le 7 avril à Bastia. Les garnisons des présides étroitement bloqués par Sampiero ne peuvent en sortir, et Gênes réclame les régions qu'elle occupait avant la trêve dans le Cap, le Nebbio, la Marana et en Balagne. Ces revendications sont rejetées par Orsini, qui refuse d'évacuer les territoires où stationnaient ses troupes lors de la signature. La trêve permet cependant un échange de prisonniers, tandis que les seigneurs ayant pris parti pour le roi rentrent en possession de leurs biens. Mais elle est respectée de façon inégale, et Génois et troupes royales s'affrontent autour de Bastia, ce qui amène Orsini à faire lever par quatre capitaines corses de nouvelles compagnies en Balagne et dans la région de Bastia. Rappelé à la Cour, il convoque auparavant une *veduta*, autrement dit une assemblée, mais les chefs corses n'y réunissent que peu de partisans (« les chefs offraient de servir de leur personne mais ils déclaraient ne pouvoir contraindre personne [298] »). Les revendications pré-

---

293. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, IIe partie, « Negociations », ch. X, « La Trêve de Vaucelles », p. 127.

294. *Id.*, p. 130. Cf. Isnard, Actes royaux, BnF, I 216 : Tresve de Vaucelles. [fds franç. 2. 450 fº 145].

295. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. IV, « Sampiero trahi par le Turc », p 313.

296. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 503.

297. CG 1FG 17 23 juin 1566 AD 2A : Ordre au trésorier général de Bastia de payer une solde mensuelle totale de 23 écus aux trois capitaines Alphonse, Hercule et Horace de Gentile pour avoir bien défendu Erbalunga contre l'ennemi.

298. Ceccaldi, Marc' Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, *op. cit.*, p. 541.

sentées portent sur les statuts de l'île et les participants élisent deux mandataires, Giacomo de la Casabianca et Leonardo de Corte, pour accompagner Orsini. Ce dernier désigne les officiers chargés de son intérim : Claude de Harlay à Ajaccio, Bertrand de Masses dans l'En deçà des monts. En novembre le fidèle Altobello est tué par les Génois à Castello de Brando, ce qui amène Masses à intervenir, les escarmouches étant continuelles.

Dans le courant de l'année 1556 [299], le roi a décidé de nommer, pour lui confier l'administration civile, un magistrat, Pierre Panisse, président de la Cour de la justice des aides à Montpellier. Depuis novembre 1553, elle n'était représentée auprès du maréchal de Thermes, que par un conseiller aux affaires financières, un certain Michel Ribier.

> *Pris dans des oppositions de caractères et d'intérêts, les intrigues et les rivalités, ce représentant du roi [...] semble avoir pris à cœur son rôle dans le respect des particularismes insulaires* [300].

Tous les pouvoirs étaient jusqu'alors détenus par le maréchal en sa qualité de lieutenant-général du roi. Comment interpréter cette nomination ? On peut concevoir que la mise place d'une autorité impartiale, en rupture avec la concussion et les abus de l'administration génoise, vise à obtenir un ralliement durable des populations des territoires occupés par les troupes royales sous couvert de la trêve, gage précieux lors des négociations de paix. Doté de prérogatives étendues, le président Panisse, sorte d'intendant avant la lettre, a dans ses attributions le contrôle des juridictions locales pour veiller à un bon fonctionnement de la justice et celui de l'usage des fonds publics. Il doit en outre s'assurer de la juste distribution des ressources alimentaires, s'informer des usages et des coutumes à respecter dans la mesure où ils seront conformes au droit. Fait notable, il lui est ordonné, bien qu'il ait obligation de consulter le lieutenant-général, d'adresser directement ses rapports au Conseil privé du roi.

Mais la trêve de Corse est précaire. Le pape Paul IV, successeur de Jules III, avait signé le 15 décembre 1555 un traité d'assistance qui engageait la France à lui fournir argent et soldats. À la suite de la querelle entre les Colonna et les Caraffa à Naples, excédée par les provocations pontificales, l'Espagne envoie les troupes du duc d'Albe, qui envahissent les États du pape. C'est un casus belli, qui amène le roi à rompre la trêve le 31 janvier 1557. Marie Tudor fait de même le 7 juin. Au printemps 1557, un corps expéditionnaire français, que commande Guise, fort de 12 000 fantassins et de 1 200 cavaliers dont 400 gens d'armes, est envoyé à Naples, tandis qu'en Piémont Brissac tient victorieusement tête à Francesco d'Avalos. Mais la défaite de Saint-Quentin le 10 août 1557 entraîne le rappel de De Guise. Le pape et les Espagnols signent une trêve. En Corse, Masses, qui a rassemblé tous les Corses

299. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, IIe partie, « Negociations », ch. XII, « La Corse sous l'administration française », p. 147 (d'après V. Hanotaux, *Histoire des intendants de province*, Paris, 1884 et *Sur les chemins de l'histoire*, Paris, 1924 t. II, 12).

300. Antonetti, Pierre, Sampiero soldat du roi et rebelle corse, op. cit., ch. II, p. 97.

des montagnes, fortifié l'église de Sainte-Marie de Lota, s'est emparé en janvier 1557 malgré la réaction de la garnison génoise de Bastia de l'église de San Antonio. En juin 1557 Orsini, auquel le roi a concédé l'ordre de Saint-Michel, est de retour en Corse et, décide de fortifier Saint-Florent. Il a également convoqué pour le mois d'août une veduta à Vescovato. Elle ne se réunit qu'à la mi-septembre 1557, et le mécontentement se fait jour. Il a pour causes la lassitude des Corses, en raison des souffrances entraînées par le conflit, la mésentente de Sampiero avec Orsini, le retard mis au paiement des soldes. Les décisions du roi sont présentées par Orsini. L'institution dès les Nobles Douze est maintenue et constitue un conseil présidé par le président Panisse auquel sont joints le colonel Sampiero et le sieur Ribier, l'exemption de la taille est maintenue pour dix ans, mais l'amnistie (*l'indulto generale*) est refusée : « … lorsque Orsini rentre en Corse, il constate cette désaffection des Corses […]. Aussi en septembre 1557 essaie-t-il de redresser la situation […] et va-t-il jusqu'à affirmer de sa propre autorité : "Le roi pour vous enlever toute crainte et tout espoir aux Génois a incorporé cette île à la couronne de France [301]". » Il gagne ainsi la confiance des notables réunis qui vont accuser Sampiero lorsqu'il s'oppose à Orsini, de négliger l'intérêt public. Ulcéré, Sampiero quitte la Corse en décembre 1557 et va participer à la prise de Calais sous les ordres du duc de Guise. Les opérations en Corse sont en sommeil : les Français disposent de la supériorité numérique, mais n'ont pas de flotte à leur disposition. Les Génois, préoccupés par la défense du territoire de la République, n'envoient pas de renforts. En juin 1558, apprenant la venue de la flotte de Piyale pacha, Orsini, espérant son concours, forme le projet de mettre le siège devant Calvi. Celle-ci se dérobe, rallie les Baléares et, après une escale à Marseille, regagne ses bases. Cette défection turque témoigne du refroidissement des relations franco-turques, mais l'or génois l'a favorisé en soudoyant l'amiral ottoman. Dès juillet, la menace turque disparue, les Génois passent à l'offensive, et Giorgio Doria reprend Borgo, ce qui rend espoir au parti génois en Corse et lui assure des partisans [302]. Mais chasser les Français de Corse n'est pas à la portée de la seule République : en décembre 1558 le prieur de Lorraine et ses galères se sont emparés des tours du Cap, du fort d'Ischia sur l'étang de Biguglia, et vingt compagnies françaises sont présentes dans l'île, tenant solidement les places d'Ajaccio et de Bonifacio.

Il ne faut pas moins de dix-huit mois pour imposer la paix. C'est la défaite de Saint-Quentin qui y conduit. Affaiblies par les prélèvements opérés pour servir à l'expédition de Naples, les garnisons du Nord dont Boulogne et Saint-Quentin sont en sous-effectif. Le duc de Savoie, à la tête des troupes espagnoles, se présente devant cette dernière ville. Le connétable de Montmorency, qui a réuni vingt-

301. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIe partie, « Sampiero l'allié », ch. IV, « Sampiero trahi par le Turc », p. 318.

302. CG 1FG 28 (19 août 1558) AD 2A : Nomination par le gouverneur Giorgio Doria de Bartolomeo de Vivario capitaine en chef de tous les Corses proscrits et poursuivis par les Français avec permission de faire du butin et des prisonniers partout.

quatre mille hommes et vingt canons, tout ce qui reste de forces dans le royaume, envoie Coligny avec deux mille fantassins pour étoffer la garnison. Le 8 août, la place est encerclée. Le 10, le connétable tente de la débloquer ; impétueusement chargée, l'armée royale se débande, laissant trois mille morts sur le terrain et de nombreux prisonniers, dont le connétable lui-même. Le 27 août, Saint-Quentin capitule et Coligny est fait prisonnier à son tour. La route de Paris est ouverte. Guise, rappelé d'Italie dès septembre, accomplit l'exploit, après avoir barré la route à l'invasion, de prendre Calais, qui capitule le 8 janvier 1558.

La guerre de Corse et ses ambiguïtés

Lorsque six ans de guerre s'achèvent, on voit clairement que, s'il y a eu un parti français, Gênes a su s'attacher des partisans. Les raisons de cette dichotomie sont à rechercher dans la société corse elle-même : une masse paysanne conduite par des notables. Les uns, les caporaux issus des révoltes populaires du xive siècle, et les autres descendants des familles féodales du Sud hostiles à la République. Franchetta d'Ornano incarne ce courant, où s'inscrit Sampiero son continuateur. Il est fondé sur la nostalgie d'un pacificateur revêtu de la souveraineté comtale comme au haut Moyen Âge et imposant un ordre juste, tel que le conserve la mémoire historique des Corses [303]. Si on ne peut encore parler à son propos de sentiment national corse, au moins il peut être interprété comme un témoignage de la volonté de conduire son destin. Comme en Piémont à la même époque, la souveraineté française est vécue et acceptée comme une allégeance à un roi puissant. Quant aux partisans de Gênes, ils se recrutent parmi ceux qui ont contracté des liens familiaux avec l'aristocratie génoise, la population d'origine ligure des présides, et ceux dont les intérêts sont liés à la domination génoise. Mais il est d'autres raisons non négligeables qui fondent le parti génois. L'existence de conflits familiaux qui opposent les Corses uns les autres, guerre civile larvée toujours présente et dont les haines qu'elle suscite servent de sergent recruteur pour l'un ou l'autre camp. L'attentisme se fait jour lorsque Gênes reprend la main ou que le sort des armes se révèle contraire pour les Valois en Terre ferme. Si on peut cependant en conclure que la domination royale a été bien acceptée, car en 1559 les positions de la France restent solides, il n'en demeure pas moins qu'elle a été tributaire et de la conjoncture politique et militaire et de ces facteurs sociétaux. Une question demeure : le roi voulait-il vraiment une Corse française et en avait-il les moyens ? On peut soupçonner Henri II d'avoir seulement inclus la Corse dans son projet visant à affaiblir la puissance impériale en menant la guerre sur plusieurs fronts et non d'envisager sa conquête pour s'y installer durablement face aux Impériaux. Ce projet, tributaire des données militaires, comme la capitulation de Sienne ou la défaite de Saint-Quentin, de la précarité de l'alliance pontificale, de la défection turque, témoigne de l'ambiguïté des projets d'Henri II concernant la Corse. Il est

303. En témoigne le dicton populaire faisant état de la mort du comte Henri et des malheurs qui s'ensuivirent : *« E morte Arrigo Bel Messere e a Corsica un n'avarra piu pace. »*

permis d'en inférer que la Corse n'a jamais été qu'un théâtre secondaire, une épine dans le flanc de la Péninsule. Si Sampiero paraît utile au roi, s'il est certain de sa loyauté et son dévouement, pour de Thermes et Orsini il n'est qu'un collaborateur utile à tenir en lisière. Or Sampiero se veut le continuateur de ces seigneurs corses chefs de guerre, hostiles à Gênes, recherchant un souverain protecteur. Ce que l'Aragon représentait pour eux, il le trouve avec la France. À défaut, il se tourne vers Cosme de Médicis ou Philippe II. Cette incompréhension a deux conséquences : l'effacement de Sampiero après ses brillantes victoires au moment où, figeant les positions, la guerre s'enlise ; après le traité du Cateau-Cambrésis, son refus de la domination génoise, ce qui l'amène à chercher des appuis.

LA GESTE DES DERNIERS CINARCHESI (1559-1569)

Le traité et ses conséquences (1559-1564)

Les échecs d'Italie, la dérobade turque, la capture du connétable et de nombreux gentilshommes, la montée de l'hérésie vont renforcer en France le parti de la paix. Celle-ci ne sera définitivement acquise qu'en avril 1559. Le 8 octobre 1558 les plénipotentiaires représentant la France, l'Espagne et l'Angleterre se rencontrent à Cercamp. Comme à Vaucelles, les discussions achoppent sur les restitutions. La France refuse de rétrocéder les Évêchés, Montferrat et la Corse. Pour cette dernière, elle évoque la suzeraineté des Valois sur Gênes et aussi l'importance des dépenses consenties, dont elle souhaite être dédommagée. L'Espagne fait de sa restitution à Gênes une des conditions de la paix. Pour la République, la restitution de la Corse est essentielle : l'île, où elle a engagé de fortes dépenses pendant la guerre, est aussi indispensable à son économie et à sa sécurité que nécessaire à son prestige depuis la perte de ses comptoirs orientaux. Devenue le bailleur de fonds de la Couronne espagnole, la République en est l'alliée mais, officiellement neutre, elle ne participait pas aux discussions qui précédèrent la signature de la paix. C'est pourquoi ses ambassadeurs à Madrid, l'abbé Di Negro puis Marc Antoine Sauli, chargés de suivre l'évolution des pourparlers, eurent pour mission de rappeler au roi d'Espagne, les choses ne semblant pas aller de soi, sa promesse « … que la paix ne se ferait pas sans que la Corse fût rendue à Gênes [304] ». Pour ne pas céder sur la Corse, les envoyés français objectèrent les droits du royaume de France sur Gênes, et lorsqu'il leur fut opposé que l'Espagne tenaient les siens des souverains d'Aragon à qui ils avaient été dévolus par la papauté, ils rétorquèrent :

> *Que le roi d'Espagne continue à se donner le titre de roi de Corse ne prouve rien ; plus anciennement, le Saint-Siège avait concédé la Corse aux princes carolingiens, si bien que l'occupation génoise ne fut jamais qu'une usurpation* [305].

304. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. I, « Le Traité du Cateau-Cambrésis », p. 14.

305. *Id.*, ch. I, « Le traité du Cateau-Cambrésis », p. 19-20 : « Cet argument sera repris par les Corses révoltés contre Gênes dans un mémoire adressé au cardinal Fleury en 1738. » On sait que

Et de faire état, pour justifier leur intransigeance, du montant des dépenses engagées dans l'île. En réalité,

> *Derrière l'attitude intransigeante des plénipotentiaires français, la Corse ne constituait plus qu'une monnaie d'échange ; la nécessité de fermer la frontière du nord par l'acquisition de Calais fera passer Sienne et la Corse au second plan* [306].

Faute de pouvoir trancher entre les Guise, partisans de la rupture, et Montmorency, acquis à la nécessité de la paix, pour qui « il sera bon d'aviser quel service et commodités l'on peult tirer de la Corse [...] considérant la grande dépense qu'il convient d'y faire [307] », la France se retire, et les pourparlers sont interrompus.

Mais Henri II, plus préoccupé par la sécurité du royaume sur ses frontières du nord et de l'est que par l'intérêt de poursuivre une politique d'expansion méditerranéenne coûteuse et décevante, finit par accepter les restitutions qui lui étaient demandées. Les négociations reprennent en janvier au Cateau-Cambrésis [308]. Le décès de Marie Tudor le 17 novembre 1558 favorise les pourparlers sur le maintien de la France à Calais, que le duc de Guise occupe depuis le 8 janvier 1558. Le traité est signé le 2 avril 1559 entre l'Angleterre et la France, et le lendemain entre la France, l'Espagne et la Savoie. La France restitue la Bresse, le Bugey, la Savoie, le Piémont sauf cinq places : Turin, Chieri, Pignerol, Chivasso, et Villeneuve d'Asti. Le duc de Mantoue récupère Casal et Montferrat, Cosme de Médicis rentre en possession de Montcalcino. Mais La France obtient la garde de Calais pour huit ans avec la possibilité de l'acquérir à l'issue de ce délai moyennant 500 000 écus d'or. La renonciation à l'Italie, l'acquisition de Calais sous conditions alors que celle des Trois Évêchés n'y est pas garantie, expliquent les réactions parfois hostiles entraînées par le traité en France et parmi ses partisans italiens. Un nouvel équilibre européen s'installait aux frontières du Royaume. L'Italie était soustraite à l'influence française, tandis que les princes luthériens d'Allemagne ne pouvaient plus espérer le concours de la France.

La Corse, Gênes et les puissances

Quels que soient les facteurs politiques et économiques qui déterminent la reprise d'une nouvelle révolte en Corse, Génois et Corses ne sont pas seuls face à face. Leur hostilité s'inscrit dans un contexte international complexe. L'Espagne est attachée au maintien de l'équilibre obtenu par le traité : pour Philippe II la su-

---

Jacques II d'Aragon avait en 1297 été investi roi de Corse et de Sardaigne par le pape Boniface VIII.

306. Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, *op. cit.*, IIIe partie, « L'Abandon », ch. XIV, « Les Négociations de paix », p. 164-165. Calais, occupé pendant deux siècles par les Anglais, est aux mains des Français depuis que Guise a obtenu sa capitulation le 8 janvier 1558.

307 *Id.*, p. 164-165. Cf. BnF, fds français 3, 125 f° 80.

308. Bély, Lucien, *L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, *op. cit.,* Ire partie, ch II, « La Fragile Structuration du dialogue international », p. 57 : « Le roi d'Espagne laisse souvent le gouverneur des Pays-Bas diriger la négociation pour lui, ce qui explique que les paix soient traitées entre France et Espagne sur les villes de la frontière du Nord, les negociateurs espegnols demandant des instructions plus facilement à Bruxelles qu'à Madrid. »

zeraineté française reste exclue. Partageant la conviction de la papauté pour laquelle défendre la Chrétienté est la priorité, il ne cherche qu'à empêcher Sampiero d'offrir une base aux musulmans. La République de Gênes pour sa part a adopté une posture de fermeté et s'oppose à tout compromis ultérieur avec les rebelles Corses. Le duc de Toscane Cosme de Médicis porte intérêt à la Corse, étant donné sa position stratégique à proximité de ses États et sa crainte de voir les Turcs s'y installer à la faveur de la rébellion [309]. Catherine de Médicis [310] après le décès de François II, qui suit d'un an celui de son père, s'est vu confier la régence de France, le nouveau roi, Charles IX, n'ayant que dix ans. Tenue par le traité, elle doit masquer sa volonté de reprendre la main en Méditerranée. Si ce dessein passe par le soutien à la révolte corse, la régente doit tenir compte de la nécessité de faire face aux dépenses qu'a occasionnées la précédente guerre, ainsi que des oppositions religieuses. Elles sont exacerbées par le massacre de huguenots perpétré à Wassy par le duc de Guise, qui sème le trouble dans le royaume. Elle persuade Sampiero de solliciter le sultan de lui apporter son concours, comme ce fut le cas pour son époux, sa flotte donnant cette maîtrise de la mer nécessaire aux insurgés. En dépit de l'échec de cette ambassade, c'est avec son soutien que Sampiero peut débarquer en Corse. À son arrivée dans le golfe du Valinco, il justifie son action face aux mesures prises par la République en violation du traité, dès son retour dans l'île.

> *Dans la nuit de ce 12 juin Sampiero ne cesse d'écrire une douzaine de lettres, pratiquement […] identiques, véritable circulaire adressée au roi de France, à Catherine de Médicis, au pape, à Philippe II, à l'empereur, aux Républiques de Pise et de Lucques, aux ducs de Ferrare, Mantoue, Parme et Florence […] Sampiero y affirme être venu en Corse pour faire appliquer les clauses du traité […] non respectées par Gêne […] Sampiero déclare faire appel à un prince chrétien mais, s'il devait demander l'appui du Grand Turc, […] la faute en reviendrait aux Génois. […] Celle adressée au duc de Florence rappelle […] sa fidélité aux Médicis, […] tout ce qui a lié et lie les Corses à cette famille* [311]…

Emmanuelli critique sévèrement cette quête d'une souveraineté autre que génoise en déclarant :

> *Le colonel offrant la Corse à qui la voudrait se comportait comme un démarcheur d'agence immobilière : […] on peut mesurer l'erreur de ceux qui voient en lui le champion d'un prince ou […] celui de l'indépendance de son pays* [312].

Il n'est cependant pas contestable qu'en épousant Vanina d'Ornano qui appartient au lignage des Cinarchesi, il perpétue, comme adoubé par eux, la lignée de

309. Personnage ambitieux : à la fois mécène et gestionnaire avisé, développant l'agriculture, et le commerce, il fit la prospérité de Florence et lui assura la stabilité politique en la mettant à l'abri de l'ingérence du dehors.

310. Catherine de Médicis est la fille de Madeleine de La Tour d'Auvergne et de Laurent II de Médicis, duc d'Urbino. Orpheline, elle est élevée à Rome. Le 28 octobre 1533, elle épouse à Marseille le deuxième fils de François Ier, le futur Henri II. Veuve à quarante ans, pendant trente ans elle exerce la réalité du pouvoir sous les règnes successifs de ses trois fils : François II (1559-1560), après la mort duquel elle est proclamée régente, Charles IX (1560-1574) et Henri III (1574-1589).

311. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. III, « Sampiero chef du peuple », p. 409.

312. Emmanuelli, René, Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit., p. 264.

ces féodaux : Vincentello d'Istria, Giovan Paolo de Leca [313], Renuccio della Rocca. Il donne une suite à leur haine guerrière, comme eux avant lui il exprime sa volonté de libérer les Corses de la tyrannie d'une république mercantile. Si la promesse ne peut être tenue, c'est les armes à la main que ce guerrier féodal, dernier de la lignée, égaré dans son siècle, succombe en 1567 sous les coups de traîtres gagnés à la cause génoise. Les révoltes futures sauront s'inspirer de cette geste héroïque qui va se perpétuer dans la mémoire historique des Corses : le nom de celui dont l'histoire fait un assassin, devenu synonyme de traître, en porte témoignage.

Pour reprendre la Corse il faut contrôler l'espace maritime qui lui donne accès et disposer des fonds nécessaires à cette expédition : d'où l'intérêt de l'alliance turque. Telle est la mission secrète confiée par la régente à Sampiero [314]. Après avoir donné procuration sur ses biens à son épouse [315], installée à Marseille dans la maison que lui a cédée le roi, il s'embarque en juin 1562 pour Alger, où le dey lui donne des lettres de recommandation pour le sultan. Informée, Gênes, que ce départ inquiète, dresse des plans pour le faire assassiner. Ce n'est qu'en novembre 1562 qu'il débarque à Constantinople :

> *Les Génois ayant appris qu'il se disposait à faire un voyage dans le Levant, n'épargnèrent aucun effort pour que sa femme […] allât résider à Gênes. […] Ils se servirent d'un certain Agostino Bazzica Lupo […] et du prêtre Michel Agnolo Ombrone, […] chargé de l'éducation de ses fils : ces deux hommes exposèrent à Vanina qu'en allant à Gênes elle assurerait […] sa tranquillité et son repos* [316]…

En novembre 1562, Vanina, à qui les Génois ont laissé croire qu'elle rentrerait en possession de ses biens, qu'elle protégerait ses fils et accorderait son pardon à Sampiero se rend à Gênes. La tragédie se noue :

> *Si elle reste à Marseille, Sampiero sera tué […] comme traître ou rebelle ; elle s'y refuse. Si elle part pour Gênes, elle peut encore arrêter la guerre […] Sampiero peut déposer les armes (elle n'y croit pas trop…). Si elle est arrêtée en chemin, […] Sampiero croira à sa trahison, et alors c'est Sampiero qui la tue* [317].

Sampiero sait que son navire a été arraisonné par un de ses fidèles compagnons averti de sa fuite : Antonio de Saint-Florent. Débarquée à Antibes, elle y a

313. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. III, « Sampiero chef du peuple », p. 413. « Parti d'Istria, [*il fait une*] nouvelle halte à Sainte-Marie-d'Ornano, et là il arbore les drapeaux à bandes rouges et vertes de Giovan Paolo de Leca. »

314. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 53, n. 116 : « 1562 30 avril : Sanpetre Corse, gentil homme ordinaire de la Chambre du roi 2 000 livres pour aider à ses despenz ou voyage qu'il fait pour le roi pour le grand seigneur pour luy faire entendre aucunes choses concernant ses affaires et services qu'il ne veut estre déclarées… »

315. *Id.*, p. 53, n. 117 : « Charles, par la grâce de Dieu Roy de France […] sçavoir faisons. en considération […] aux grands services […] que notre féal le colonel Sampietre Corse a faictz […] au faict des guerres […] octroyons […] la maison que nous avons […] size es faulx bourcs de notre ville de Marseille pour s'y retirer avec sa femme et famille et y fere leur demeure… » (Archives des BduRh série B registre 56-f°152.)

316. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 66.

317. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. II, « Sampiero *giudice* », p. 382.

été incarcérée, puis transférée à Aix, où le Parlement l'assigne à résidence.

> *Lors de son arrestation, Vanina portait sur elle les « papiers » de son mari qui sont la preuve du double jeu de Catherine de Médicis, qui prétend d'un côté défendre la paix signée au Cateau-Cambrésis en 1559 et qui, d'un autre côté, agite en sous-main, dans le même temps, le Turc soutient les projets de Sampiero en Corse, voire ceux des* fuorusciti *[i. e. exilés] génois contre l'État génois* [318].

En juillet 1563, Sampiero est de retour à Marseille. Son ambassade est un échec : au terme d'un séjour de six mois en Turquie il n'a obtenu ni subsides ni soutien militaire. À son arrivée, il obtient que sa femme lui soit rendue. Soupçonnée de détenir des informations sur les projets de Sampiero qui sont de nature à intéresser les Génois, elle tombe sous le chef d'accusation de félonie. Sa fuite est devenue une affaire d'État. Elle est restituée à son époux ; ce dernier, en obéissant au code d'honneur des Cinarchesi, qui promulgue que « toute trahison ou complicité ou tentative de trahison envers le seigneur et les châteaux sera punie de mort », se fait l'instrument d'un ordre dicté par la raison d'État. Le 18 août 1563, son testament rédigé, et après qu'elle lui a demandé pardon, Sampiero étrangle sa femme. L'événement fait scandale, mais l'intervention de Catherine de Médicis, une fois que Sampiero est venu à la cour rendre compte de sa mission, interdit tout procès. Il ne rentre à Marseille qu'en mai 1564, assuré du soutien de la Régente [319].

La seconde guerre de Corse (1564-1569)

La situation en Corse en 1564

L'interprétation par la République, qui depuis 1562 a pris le relais de l'Office de Saint-Georges, des conditions du traité applicables aux Corses dans le sens qui lui est favorable, quand elles ne sont pas ignorées, provoque le mécontentement chez les Corses qui ont été les partisans du roi. En particulier il a été expressément formulé qu'une amnistie pleine et entière serait accordée à tous ceux qui, ayant pris le parti de la France, avaient combattu la République, et parmi ceux-ci le colonel Sampiero Corso. Dans cette campagne, sa réputation guerrière reconnue dans l'armée royale, son appartenance, consacrée par son mariage avec Vanina d'Ornano, au puissant lignage des Cinarchesi l'ont porté sur le devant de la scène au plan militaire et politique à la fois. Pour Gênes, il n'est qu'un mercenaire au service de la France, sujet félon de la République, qui le soupçonnait déjà en 1548 de comploter contre elle au point de le faire emprisonner malgré ses protestations d'innocence. Il avait dû sa libération à l'intervention de la France.

> *Spinola bien qu'il l'eût trouvé innocent, à cause de la grande affection que les populations lui portaient voulait le faire mourir pour obvier à tous périls futurs* [320].

À la paix les Génois multiplient les tracasseries à son encontre, d'où des procès qui s'éternisent. Ce qui l'amène à demander l'appui de la cour de France pour ob-

318. *Id.*, p. 399.
319. *Id.*, p. 408.
320. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. I, « Le Traité du Cateau-Cambrésis », p. 27.

tenir la restitution de la maison de son beau-père François d'Ornano, le recouvrement des biens et droits qu'il possède à Gênes et le transfert de ses revenus en France. Il n'est pas seul dans ce cas : nombreux sont ceux qui ont à subir des confiscations, des poursuites allant jusqu'à l'emprisonnement ou seulement des impositions qu'ils jugent abusives. Dans une lettre qu'il fait parvenir à la cour par le précepteur de son fils Alphonse, il les détaille pour en tirer argument :

> *... si la cour de France ne peut intervenir ouvertement qu'en secret, du moins qu'elle donne à Sampiero les moyens de payer mille fantassins, [...] faute de quoi il s'adressera ailleurs [...]. Aux Turcs, s'il le faut, pour arracher la Corse aux mains de ces tyrans* [321].

Pressés par une République aux finances lourdement obérées par le conflit de rattraper les arriérés d'impôts et taxes diverses que ce même conflit a empêché de collecter, les commissaires génois dérogent aux obligations du traité. Les plaintes des Corses ont peu d'écho : le contexte leur est défavorable, les puissances en ont assez de la guerre, alors même que l'horizon s'alourdit. À partir de 1562, Catherine de Médicis, tenue par les traités, préoccupée par la sécurité des frontières du royaume et la subversion huguenote, se borne à rappeler Gênes à ses obligations,

Malgré l'échec de son ambassade à Constantinople, Sampiero en se présentant comme le successeur des féodaux corses, se prépare à mettre à exécution son projet de libérer l'île de l'oppression génoise, encouragé par la régente qui, comme les Guise, a mal accepté la renonciation aux ambitions italiennes de la Maison de France. Philippe II et la papauté, bien que l'un et l'autre se soient vu offrir par Sampiero la souveraineté sur l'île, lui sont hostiles. Si la République adopte une position de fermeté qui ne variera pas, personne en Europe ne voulant que ce conflit localisé débouche sur un conflit européen, une médiation paraît s'imposer. Pour Catherine de Médicis les réclamations des Corses doivent être prises en considération pour mettre fin aux troubles, et se dispose à envoyer un émissaire en discuter à Gênes.

Ce à quoi celle-ci s'oppose, faisant valoir qu'il s'agit d'une affaire intérieure, comme l'indique l'ambassadeur d'Espagne à son roi [322], qui soutient cette position. La République donne la parole aux armes :

> *À Gênes on ne croit plus à l'efficacité du pardon. Quoi qu'il en coûte, quel que soit le temps qu'il y faille, la mauvaise herbe doit être arrachée* [323].

Ce comportement s'explique :

> *Tous les Corses n'ont pas les Génois pour adversaires, [...] les uns parce que feudataires d'origine génoise comme les Negroni, les autres parce que riches marchands corses ou genois etablis dans les presides, les derniers parce que notables locaux,* benemeriti *fiers de leurs*

321. *Id.*, ch. II, « Le Malaise corse », p. 65.

322. *Id.*, ch. V, « Les Intrigues des princes », p. 274 :) « Quant au roi de France, n'étant pas leur juge, ils n'avaient pas de compte à lui rendre de ce qui se passait entre eux et leurs vassaux. »

323. *Id.*, ch. V, « Les Intrigues des princes », p. 275.

exemptions fiscales, de leur escorte, de leur port d'armes, assurés qu'ils ne risquent rien dans leurs tours ni des Turcs, ni du menu peuple [324].

C'est même le cas de Corses qui lui sont acquis comme souvent parmi les jeunes générations. À Bastelica, son village d'origine, Sampiero constate que certains membres de sa famille font partie de ceux-là. D'autres, hier engagés dans le camp français, par lassitude de la guerre se sont résignés à la domination génoise. La République bénéficie d'un autre atout : un réseau d'informateurs efficaces infiltrés jusque dans l'entourage de Sampiero. Par contre, elle ne dispose dans les présides côtiers ni d'effectifs suffisants ni d'une flotte de galères à la hauteur des besoins. Elle va renforcer ces troupes, inadaptées à combattre une insurrection étendue à tout le pays, en proposant des commissions de capitaine à des Corses, à charge pour eux de lever des compagnies. Cette pratique ne donne pas tous les résultats escomptés. Certains vont encaisser les primes prévues et ne se livrent à aucun recrutement, d'autres flanchent au combat ou désertent avec leurs hommes pour rejoindre Sampiero. Gênes connaît en outre des déboires avec les troupes envoyées en renfort, qui, pour n'avoir aucune expérience de la guerre d'escarmouches face à un ennemi résolu, ont beau être supérieures en nombre, comme à Venaco en juillet 1564, ne se débandent pas moins. Ceci explique les succès faciles de Sampiero à l'été 1564. Comme en 1553, Gênes doit recourir à des mercenaires et quémander le secours de l'Espagne. Soutien jugé d'autant plus nécessaire que, venant de Livourne, un navire a débarqué des armes et des munitions destinées aux insurgés et qu'une rumeur fait état de la présence de Sampiero à Florence, dont le souverain, se prévalant des liens anciens qui unissent ses États et la Corse, a fait connaître à Philippe II son souhait de l'y voir réunie [325].

Sampiero se pose en successeur des comtes de Corse

Sampiero rassemble à Marseille des partisans qui partagent sa haine des Génois : Bruschino de Castello d'Orezza, Pier Giovanni d'Ornano, le cousin de Vanina, que Sampiero a racheté à Constantinople, Antonio de Saint-Florent, Achille de Campocasso.

Avant qu'on levât la taille, Achille de Campocasso s'était mis d'accord avec tous les caporaux de Santo Pietro pour résister aux Génois. Le commissaire […] envoya dans le Nebbio Marsillo Fiesco avec une patente de capitaine ; […] il n'épargna aucun effort pour s'emparer de la personne d'Achille, mais il n'y put réussir. […] Il fit appeler tous les parents d'Achille ; […] ceux-ci privés de leur liberté, Achille se mit en campagne ; mais ses parents étaient en prison à Bastia. […] Privé du concours de sa famille et ne pouvant compter sur aucun autre appui, il prit le sage parti de quitter l'île [326].

Une cinquantaine de mercenaires, en majorité provençaux, auxquels se sont joints quelques Gascons, sont du voyage, et la galère royale contient également

324. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. III, « Sampiero chef du peuple », p. 424.

325. *Id.*, p. 437.

326. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 66.

deux cents arquebuses, des selles et de quoi ferrer des chevaux. Filippini, qui ne fait pas mystère de ses sympathies pour Gênes, reconnaît que son arrivée est accueillie avec faveur et enthousiasme [327].

> *L'an de grâce 1564 Sampiero oubliant tous les maux qu'il avait attirés autrefois sur sa patrie, afin de mettre à exécution l'entreprise qu'il avait conçue et arrêtée [...], arriva en Corse [...] et aborda le 12 juin dans le golfe du Valinco. [...] Ses forces commençaient à s'accroître, parce qu'il avait été rejoint par un certain nombre de ses parents et de ses amis et par beaucoup d'autres avides de changement. [...] Sampiero passa dans le Deçà des Monts [...] : il soulevait les populations, les excitait à se révolter, [...] il leur disait qu'il était venu que pour délivrer la patrie d'une tyrannie insupportable.*

Sampiero, pas plus que les féodaux corses avant lui, ne se pose en champion d'une nation qu'il souhaite mener à l'indépendance : son but est de soustraire l'île à la domination d'une République qui opprime les Corses. La politique fiscale de Gênes depuis que la République a repris la main, sa suspicion qui va jusqu'à la persécution envers ceux qui ont servi Henri II et leurs familles ont suscité bien du mécontentement. Confinant à l'hostilité, celui-ci va parfois jusqu'à l'affrontement armé. Le chroniqueur en fait foi, évoquant un certain Bartolomeo, partisan des Génois contre les Français lors du conflit précédent. Déçu de ne pas avoir eu la charge de vicaire, s'est réfugié dans le Cruzzini, région inaccessible d'où il harcèle les Génois :

> *Bartolomeo voyait sans cesse grandir avec ses espérances le nombre de ses compagnons [...] des Corses épouvantés par la rigueur ; [...] le bruit courait que Bartolomeo, qui connaissait les projets de Sampiero, lui avait écrit pour l'engager à venir promptement parce que les populations étaient tellement opprimées par les Génois qu'elles prendraient les armes en sa faveur* [328].

Sampiero a conscience que, pour fédérer cette colère et créer à partir d'elle un mouvement irrésistible, il doit satisfaire à nombre d'impératifs pour s'imposer. C'est en eux que l'on peut trouver en germe les conditions de son échec. Il lui faut l'appui des notables locaux et pour être crédible auprès d'eux il lui faut apporter la certitude de la victoire. Dès les premiers combats il doit battre les troupes que Gênes va envoyer à sa rencontre. L'abandon français ayant laissé des traces parmi ceux qui se sont compromis, il doit faire valoir les soutiens dont il dispose tout en ne compromettant pas la Régente et enfin offrir un avenir. Pour atteindre ces objectifs il lui faut affirmer sa légitimité. Mercenaire puis colonel des Bandes corses de roi de France, il n'a pas les titres militaires suffisants pour s'imposer face aux notables qui se réclament d'une noblesse ancienne. Il se présentera donc comme le légataire de Franchetta d'Ornano et de son épouse Vanina et de ses fils, issus de ce lignage qui les lie aux Cinarchesi, qui furent comtes de Corse. Leur souvenir reste vivace, car ils incarnèrent la lutte des Corses contre la République marchande qui a colonisé l'île à son profit. Le choix de son lieu de débarquement n'est donc pas le fruit du hasard. C'est dans l'Au-delà des monts au pied du château de Vincentello d'Istria, qui fut comte de Corse et vice-roi de l'île sous la souveraineté du roi

327. *Id.*, p. 112-114.
328. *Id.*, p. 93-94.

d'Aragon au siècle précédent, qu'il prend terre. La chronique y fait référence :

> *Dès qu'il fut débarqué […], il se mit en marche du côté de l'Olmeto où il resta une heure, il repartit pour le château d'Istria et comme il ne s'y trouvait personne, il s'en empara, il envoya Achille [de Campocasso] occuper une tour fortifiée du village de Sollacaro, mais cette démarche échoua parce que la femme de Federigo […]. Défendit cette tour avec l'aide de quelques-uns de ses partisans. […] Sampiero resta à Istria environ huit jours : […] ses forces commençaient à s'accroître parce qu'il avait été rejoint par un certain nombre de ses parents et de ses amis et par beaucoup d'autres, avides de changement ; […] laissant à Istria Gasparino de Bastelica avec une forte garnison, alla à Ciamanacce où le nombre de ses partisans s'accrut. Il songea alors à venir dans le Deçà des monts* [329]…

Auparavant il s'est enfoncé dans la vallée du Taravo : il y a obtenu le soutien des seigneurs d'Istria à Sollacaro et Calvese puis à Ciamanacce son beau-frère Orsattone lui a amené ceux de son clan. Redescendu à Sainte-Marie-d'Ornano,

> *il arbore pour la première fois les drapeaux à bandes rouges et vertes de Giovan Paolo de Leca. […] On a la preuve manifeste que Sampiero, châtelain d'Istria depuis le 12 juin veut s'imposer en héritier du dernier comte de Corse mort à Rome en 1515* [330].

On peut ainsi s'expliquer que son premier geste politique soit la confiscation des biens des Génois et de leurs partisans dans les territoires qu'il parvient à contrôler. Soulever la Corse et occuper le terrain en chassant les Génois nécessite de s'assurer de bases sur le littoral par où peuvent parvenir subsides, armes, munitions et renforts. Si les deux premières conditions peuvent être remplies, les moyens dont disposent les révoltés, faute de l'appui d'une flotte comme lors du conflit précèdent, laissent les présides hors d'atteinte. Ces forces, rassemblées par les notables acquis à la cause, n'ont rien d'une armée, et il est difficile d'avancer un chiffre, car ses effectifs, pour des raisons multiples, sont fluctuants. Ils sont fonction de l'attitude de leurs chefs, de l'évolution du rapport de forces, de la stratégie de la terreur employée par l'adversaire vis-à-vis de la population non combattante. Si elles ont l'instinct guerrier et sont redoutables dans la guerre d'embuscades ou d'escarmouches, elles ne sont pas toujours dotées d'un armement leur assurant une puissance de feu suffisante. Il leur manque la formation au combat en bataille rangée, la pratique et les moyens de la guerre de siège dont une artillerie. Les jalousies des chefs interdisent la mise sur pied d'une chaîne décisionnelle L'absence de commandement intégré, le seul à même d'assurer la continuité des opérations et de prévenir les actions décousues se révèle dommageable. Au plan tactique, la situation n'est pas plus favorable aux insurgés. Si l'intervention aux côtés des Génois de troupes aguerries comme les tercios n'aboutit pas à une décision rapide, elle interdit à Sampiero de livrer une bataille décisive. Faute d'artillerie et faute d'une flotte de guerre, les présides sont inexpugnables, et leur blocus inopérant. La guerre s'enlise en accrochages sans conséquences autres que de limiter le déplacement des forces loyalistes dans l'intérieur. D'où la lassitude des révoltés soumis par ailleurs à une répression impitoyable. Ne

329. *Id.*, p. 113.

330. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. III, « Sampiero chef du peuple », p. 413.

faisant aucune distinction entre populations civiles et combattants, elle explique leur promptitude ultérieure à saisir toute opportunité de pardon.

La guerre

La République est informée des projets de Sampiero et du soutien que lui accorde Catherine de Médicis malgré toutes les précautions prises par la Régente. Manquant des moyens militaires nécessaires, elle ne peut prévenir son arrivée. Fornari, son commissaire à Bastia lorsqu'il fait part à Gênes du débarquement de Sampiero, a déjà donné mission de l'arrêter aux compagnies corses dont il dispose. Elles sont commandées entre autres par Anton Francesco Coppole, Marc Antonio, tous deux de Bastia, Sansonetto de Biguglia et Pol Battista d'Omessa. Approchant de la Casinca, Sampiero, que rejoignent des volontaires, recrute de nouvelles compagnies corses et renforce celles déjà mises sur pied. Gênes lui envoie en renfort deux compagnies aux ordres de Batista Fiesco et de Niccolo de Negri qui est désigné comme commandant des troupes avec pour mestre de camp Pier Andrea de Cata et pour sergent-major Ettore Ravaschiero de Chiavari.

> *Le nombre des compagnies se trouvait ainsi porté à quinze : quatre à cheval et onze à pied sans compter les volontaires qui les accompagnaient* [331].

Croyant qu'une démonstration de force suffit pour mettre fin à cette équipée, les Génois, estimant les partisans de Sampiero à une centaine seulement, se dirigent vers Venaco, à cinq milles de Corte. Des cavaliers envoyés en éclaireurs y ont signalé sa présence. Sampiero décide d'attaquer sous peine de compromettre définitivement son crédit auprès des Corses. Son attitude menaçante entraîne le repli précipité des troupes qui devaient lui barrer la route.

> *Les Génois apprirent tout à coup que Sampiero marchait de leur côté [...] Ils étaient tout tremblants de peur [...] tous prêts et disposés en bon ordre au lieu de se diriger vers Venaco, ils prirent la direction contraire* [332].

Ce qui lui permet d'entrer à Corte abandonnée sans combat. Continuant son avance, il soulève les pièves de Bozio et d'Orezza où le rejoint Piero de Pié d'Albertino avec de nombreux partisans. Il se dirige vers la Casinca où Valerio de Casabianca le rallie. Niccolo de Negri donne l'ordre à Napoleone de Nonza d'occuper Venzolasca avec huit compagnies et à Astolfo Gentile d'Erbalunga de faire de même à Vescovato. Arrivé à Venzolasca, Sampiero, affirmant qu'il ne veut pas tirer l'épée contre des Corses, propose à Napoleone de se rendre et ne reçoit en réponse que des coups d'arquebuse. Sampiero fait réunir et assembler au pied de la tour de la paille et du bois pour l'enfumer, ce qui contraint la garnison à capituler. Napoleone, bien qu'apparenté à Valerio de Casabianca, est exécuté sur l'ordre de Sampiero. À l'annonce de cette reddition et de son épilogue, Astolfo abandonne la tour de Vescovato et se réfugie à Borgo. D'après Filippini, Sampiero entrant

331. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 128.
332. *Id.*, p. 117.

dans Vescovato à la tête d'une troupe peu nombreuse et mal armée y est accueilli fraîchement.

> *Il avait avec lui environ cent quarante-quatre hommes : plusieurs personnes les comptèrent comme moi. […] Ils étaient fort mal armés, […] n'avaient guère en tout plus de dix arquebuses, les autres étant armés de piques et d'épées. […] Il resta plus d'une heure sans qu'aucun habitant allât le visiter. […] Sampiero, [*qui*] s'était aperçu de la froideur de cet accueil, […] ne voulut entrer dans aucune maison* [333].

S'adressant aux habitants, il leur fait part de sa déception, ajoutant qu'il n'était venu que pour libérer l'île du joug génois. Ceux-ci lui disent qu'ils craignent d'avoir à subir de nouveau les affres de la guerre, de voir biens et personnes en souffrir. Pendant ce temps les Génois, informés de la faiblesse de la troupe de Sampiero ayant reçu le renfort de trois compagnies, commandées par Mariano de Murato, Pier Andrea de Belgodere, et Giorgiucolo de Caccia, se portent à sa rencontre en ordre de bataille. Le dispositif qu'ils mettent en place vise à encercler le village pour couper la retraite à Sampiero. Des cavaliers sont postés au-dessous de Vescovato, soixante arquebusiers sont placés au lieu-dit la Paratella, qui contrôle la route menant à Loreto et surplombant Vescovato. Une partie de l'infanterie commandée par Ettore Ravaschiero gagne un lieu dit l'Anzecca, au sud-est à une portée d'arquebuse, le reste avec de Negri est à l'est du village. Ainsi investi de trois côtés, il ne reste à Sampiero qu'une issue au nord que les Génois ont négligé d'occuper. Sampiero, se plaçant au centre du dispositif, envoie les hommes de Bruschino d'Orezza escarmoucher avec ceux d'Ettore, tandis qu'Achille de Campocasso se porte vers de Negri, le bas du village étant défendu par Piero de Pié d'Albertino. Les Génois donnent l'assaut de tous côtés ; Bruschino ne se laisse pas entamer mais, se portant au secours de Piero sur le point d'être débordé, il est tué. Les Génois tiennent la moitié du village ; cependant Achille résiste, ce qui permet à Sampiero de mener une contre-attaque décisive qui oblige les Génois à abandonner le combat, le laissant maître de Vescovato. De Negri, qui s'est replié à Borgo, y reçoit le renfort de deux compagnies venant de Gênes. Sampiero, ayant été rejoint par trois cents hommes, pour la plupart originaires de la pieve d'Orezza et par d'autres venant de la Casinca, d'Ampugnani et de Casaconi, se trouve à la tête de six cents hommes. Il décide alors de se porter sur la Balagne par le Rostino et Caccia. En cours de route, il voit sa troupe s'étoffer, en particulier avec des Corses qui désertent l'armée génoise. De Negri, renonçant à se porter sur Corte, va chercher le combat et suit le cours du Golo, qui sépare le Rostino de Bigorno, pour rejoindre Caccia. Un combat de rencontre s'engage [334]. De Negri, jugeant sa position aventurée, décide de se replier et de gagner Ponte Leccia. Erreur qu'exploite Sampiero, qui fait poursuivre et ordonne de charger. Les Génois sont mis en déroute, de Negri est tué et seuls une cinquantaine d'hommes, si l'on excepte les cavaliers, échappent au carnage. En plein combat des Corses au service génois ont changé de

333. *Id.*, p. 120.

334. *Id.*, p. 133. « Les combattants se trouvaient tellement rapprochés qu'ils se lançaient des pierres » (p. 133).

camp.

Giogiucolo de Caccia, un des capitaines nommés par Fornari, oubliant la fidélité que lui imposait l'honneur militaire se servit, dit-on, de ses armes pour seconder Sampiero [335].

Sampiero, magnanime, fait libérer les prisonniers. Il faut noter, si l'on se réfère aux données du chroniqueur, que les six cents hommes de Sampiero étaient opposés à quatre cents soldats de Gênes. Il chiffre leurs pertes à plus de trois cents hommes et à une cinquantaine le nombre de ceux qui, à la faveur de la nuit, échappant à la mort ou à la capture, regagnent Bastia. Quelles conclusions peut-on tirer de ces succès initiaux de Sampiero ? Venant après celui de Vescovato, cette victoire a un grand retentissement, mais il faut en relativiser la portée sur le cours de la guerre car ce n'est qu'un combat d'escarmouches sans effet décisif vu la modicité des effectifs [336]. Les erreurs de Gênes, qui a péché par optimisme, les expliquent : elle croit avoir pu désarmer les Corses, puisque certains, faute d'armes, en sont venus à lapider ses soldats, elle a sous-estimé l'aura de Sampiero et le nombre de ses partisans. Ayant débarqué sans entrave, il a fait figure de libérateur, et ses officiers, impressionnés par la réputation militaire de Sampiero, ont fait preuve d'une pusillanimité coupable. Erreurs dont les conséquences sont bien analysées par le chroniqueur :

Ceux qui tout d'abord se riaient presque de son arrivée en Corse […] après avoir refusé même de l'écouter mirent dès qu'il eut remporté cette double victoire à le suivre. […] Ceux du Delà des Monts se firent remarquer par leur zèle [337].

Alors qu'il avait décidé de marcher sur la Balagne, il laisse en surveillance à Vescovato, comme mestre de camp, Antonio de Saint-Florent pour faire face à un retour offensif des Génois. Après avoir traversé le Niolo, il gagne Renno où l'attendent Francesco de Renno et Federico d'Istria, puis Vico, où, fort de ses succès, il exhorte la population à la lutte :

Je suis ici avec vous pour étudier les mesures que réclame l'intérêt de notre patrie […] désolée, triste et abandonnée ; […] je ne pouvais supporter tant d'outrages ni souffrir la tyrannie de nos vieux ennemis. […] Au nom de l'intérêt commun, secondez-moi […]. Si je vous fais cet appel, […] c'est pour que nos descendants ne soient pas […] courbés […] sous un joug si honteux [338].

Une voix discordante se fait entendre, car la guerre précédente et ses malheurs, ainsi que la déception causée par l'abandon français ont laissé des traces.

Nous pourrions compter sur une victoire assurée si nous voyions ferme et solide l'union entre nos insulaires. […] On sait que depuis les temps les plus anciens […] l'union n'a jamais existé ; […] il serait beaucoup mieux que vous retourniez […] en Terre ferme […]. Autrement il est à craindre qu'au lieu de libérer la patrie vous ne soyez venu pour en consommer la perte [339].

De Vico, Sampiero gagne la Mezzana puis l'Ornano, soulevant les populations.

335. *Id.*, p. 134.
336. *Ibid.*
337. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 135.
338. *Id.*, p. 137.
339. *Id.*, p. 140.

Suivi par des partisans de plus en plus nombreux il va mettre le siège devant Porto-Vecchio dont la garnison génoise, qui n'a opposé qu'une brève résistance, assurée d'avoir la vie sauve, capitule le 25 juillet. Après y avoir installé une garnison aux ordres de Francesco Maria de Luco, il se rend dans l'Alta Rocca. Ayant obtenu le concours des populations de l'Alta Rocca, il revient au château d'Istria, dont Gasparino de Bastelica assure le commandement. On peut s'interroger sur la décision de Sampiero après l'affaire de Caccia de ne pas avoir poursuivi les opérations en Balagne. La suite justifie ce choix tactique. Calvi est imprenable, faute d'artillerie. Dans l'Au-delà des monts les appuis ne vont pas manquer. Les golfes de Sagone et du Valinco lui offrent la possibilité de recevoir hommes, armes et numéraire de la cour de France. La situation de la piève de Vico fait d'elle un refuge et une plaque tournante pour mener les opérations futures.

LA RÉACTION GÉNOISE À PARTIR DE JUILLET 1564

Cristoforo Fornari, à la suite de la déroute de Caccia, demande à Gênes des renforts, des armes et des munitions. La République lui donne satisfaction et nomme Andrea Centurione provéditeur pour coordonner l'ensemble des opérations. Après la capitulation de Porto-Vecchio le 25 juillet, la République nomme commandant en chef Stefano Doria. Le 29 juillet Stefano Doria, accompagné de nombreux capitaines, débarque à Saint-Florent à la tête de huit cents Allemands avec des armes et des munitions. Il convoque un conseil de guerre auquel assistent le commissaire Fornari, le provéditeur Centurione, Francesco Giustiniano Giovan Battisti Gentili et des Corses dont Francesco et Piero de San Antonino, tout en envoyant à Ajaccio par voie maritime troupes et munitions.

> *Après une longue discussion on tomba d'accord pour commencer par le Deçà des monts parce que les ennemis y étaient le plus nombreux* [340].

Cette affirmation paraît contestable, en réalité le choix semble dicté par le fait que les bases par où proviennent renforts et approvisionnements se trouvent toutes dans l'En deçà, ce qui permet d'engager, face aux Corses insurgés qui s'y trouvent, le plus possible de moyens. À peine débarquées, les troupes génoises dispersent un parti corse, tuant son chef, Bartolomeo de Vivario, et quinze des siens. Le 4 août, Doria est à Bastia, puis se rend à Borgo avec ses mercenaires allemands où il est rejoint par quatre compagnies venant de Gênes et se porte sur Volpajola, où les hommes d'Achille de Campocasso s'étaient postés pour couvrir la route de Corte. Inférieurs en nombre, ils doivent abandonner le village après lui avoir mis le feu Poursuivant sa marche, Doria va débloquer à Vescovato harcelé par les Corses venus de la piève de Casinca le sergent-major Camillo Marchelli et ses deux cents hommes, qui, profitant de ce que sa garnison corse s'était portée à l'attaque de corsaires barbaresques ayant débarqué[341], avaient occupé le village. Il y fait construire un fort, mais la maladie décimant ses troupes, il reçoit l'ordre d'attendre les

340. *Id.*, p. 144.
341. *Id.*, p. 149.

renforts espagnols de don Lorenzo de Figuaroa. En novembre, Giovanni Andrea Doria passe en Corse avec vingt galères qui vont favoriser la mobilité des troupes de Gênes, en leur évitant de longs trajets dans ce pays sans route, et leur permettre de transporter des canons. En octobre Sampiero, devant la menace génoise, est de retour dans l'En deçà, à Penta de Casinca, où il dispose de 8 000 hommes. Les revers vont se succéder, que favorise la mésentente des chefs. Trois mille fantassins corses appuyés par cent cavaliers aux ordres d'Achille de Campocasso auxquels se sont joints ceux de Pier Giovanni d'Ornano ont intercepté un convoi de ravitaillement. Alors qu'ils sont occupés à piller le convoi, Centurione charge avec sa compagnie de cavalerie. Les cavaliers d'Achille de Campocasso tentent de s'y opposer, mais, non soutenus par Pier Giovanni d'Ornano, ils doivent se replier. Les fantassins abandonnés sont mis en déroute et laissent trois cents des leurs sur le terrain.[342] Cette défaite a une suite : Achille pour des raisons d'amour-propre fait défection. Malgré ce succès le commandement génois décide de ne poursuivre les opérations qu'après l'arrivée des troupes espagnoles de Figueroa, qui arrivent à Gênes sur la fin de septembre. Les vétérans de don Lorenzo de Figueroa débarquent à Saint-Florent, et deux compagnies de cavalerie entre Porto-Vecchio et Bonifacio[343]. Figueroa fait sa jonction le 14 octobre avec Stefano Doria à Vescovato et, après y avoir laissé une garnison, les troupes hispano-génoises font route le 17 octobre pour gagner Aleria et de là se porter sur Corte. Les Corses subissent une nouvelle défaite à Caselle de Campoloro, hameau que Sampiero a fait fortifier, dont s'emparent Génois et Espagnols au prix de lourdes pertes. En représailles, tous les Corses faits prisonniers, y compris les civils, sont pendus. Après avoir incendié le village de Cervione, Doria et Figueroa conviennent de se replier sur Bastia car leurs troupes ont vu leur effectif fondre en raison de l'acharnement des combats, du harcèlement auquel elles sont soumises sur leur route et des maladies dues aux intempéries. Sampiero en profite pour contre-attaquer ; le 29 octobre, Vescovato voit sa faible garnison contrainte à la reddition, puis c'est celle de Corte, non secourue, qui dépose les armes. Sampiero repasse alors dans l'Au-delà des monts. La campagne n'est pas terminée, car, le 24 novembre, 2 500 hommes aux ordres de Giovan Andrea Doria sont arrivés à Bastia. Les forces alliées se divisent en deux groupes. L'un sous Figueroa est envoyé en Balagne, où les Corses se sont emparés de Belgodere, les autres, embarqués sur les galères de Giovan Andrea Doria, sont envoyés à Porto-Vecchio. L'offensive dure un mois : Belgodere est pris, de même qu'Algajola. Porto-Vecchio sous la menace des canons de la flotte capitule. Le château d'Istria, où Orsattone de Ciamanacce est tué et Sampiero blessé, tombe aux mains de l'ennemi. Après avoir fait halte à Sartène, dont il ren-

342. *Id.*, p. 162. « Il ne voulut point froisser les habitants de l'En deçà des monts et donna le commandement à Achille de Campocasso. Pier Giovanni d'Ornano fut mécontent de n'avoir pas été choisi. »

343. *Id.*, p. 184 : « Stefano d'Oria, qui avait représenté combien il lui serait avantageux d'avoir de la cavalerie pour continuer la guerre, obtint du roi d'Espagne, Philippe, l'autorisation de prendre en Sardaigne deux compagnies. »

force la garnison, Doria occupe Bastelica, qui est rasé de fond en comble, et gagne Ajaccio. Le 24 décembre 1564, il s'embarque à destination de Calvi, mais la tempête le contraint à relâcher à Girolata, d'où par voie de terre il gagne Bastia. Ses effectifs ayant fondu du fait tant de la guerre que de la maladie et, l'hiver étant là, la nécessité le contraint à prendre ses quartiers d'hiver.

> *Le tiers de ses troupes était formé par des Espagnols et des Italiens, lesquels, se sachant déjà rappelés en Italie, refusèrent de le suivre, pour brûler la piève de Caccia, le 10 janvier 1565 ; Stefano avait assigné aux Espagnols le Nebbio pour passer l'hiver : [...] ils ne voulurent pas y rester à cause de la peur que leur inspirait Sampiero* [344].

Les opérations menées n'ayant pas été décisives, le protonotaire Sauli représentant la République en tire argument pour demander, si l'on veut triompher de la révolte au printemps suivant, d'envoyer des renforts dans l'île et d'y conserver le tercio de Lombardie, dont le gouverneur de Milan don Gabriel de la Cueva[345] a demandé le rapatriement en Italie en janvier 1565. Le duc d'Albe répond favorablement à ses demandes, car Figuaroa fait savoir au roi le 16 janvier que l'effectif disponible est de 1 400 hommes, quatre cents Italiens et un millier d'Espagnols. En réalité, d'après Requesens, l'ambassadeur espagnol à Gênes, « il ne reste que 400 Italiens en additionnant les unités d'Étienne Doria et celles de Laurent Figuaroa et soustrait le tercio de Lombardie [346] ». Quant à ce dernier, dont les quatre compagnies ne peuvent aligner plus de deux cents soldats en état de servir, il a rejoint Milan le 28 janvier. Cette phase de la guerre met en évidence l'impuissance de Gênes à mettre fin à la rébellion à moins de disposer du soutien de sa puissante alliée l'Espagne. Cela reste vrai jusqu'à la fin du conflit. Elle démontre a contrario les faiblesses des rebelles corses face à des troupes aguerries dont les opérations visent à reprendre le contrôle des territoires favorables à la rébellion par la force et la terreur. Ainsi l'écrasement de celle-ci apparaît d'emblée comme conditionné par l'importance et la durée des soutiens que peuvent s'assurer les deux parties tant auprès de leurs alliés que de la population.

L'ÉVOLUTION DE LA GUERRE (1565-1567) : L'ENLISEMENT

La réduction de ses capacités opérationnelles ayant contraint l'ennemi à regagner ses garnisons amène Sampiero à réagir offensivement dès le début de la nouvelle année. En janvier 1565 il tente un coup de main sur Sartène qui échoue, ce qui lui impose de l'assiéger. La garnison, après trente-cinq jours de siège, ses réserves en eau épuisées, accepte de capituler à la condition d'avoir la vie sauve, mais une

344. *Id.*, p. 181.

345. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 298 : « Si le marquis de Pescara entre en campagne dans la première quinzaine de mars avec les galères et les hommes laissés par don Garcia plus les 1 500 à 2 000 recrues espagnoles à venir, comme la République espère y ajouter au moins 3 000 Italiens, 1 500 Allemands et 400 chevau-légers, Sampiero pourra être écrasé avant le mois de mai. » (Simancas, 1394, *Memoire* de Sauli à Philippe II.)

346. *Id.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 299 (Requesens, lettre à Philippe II f° 124).

fois désarmée elle est massacrée en dépit de l'engagement pris [347]. « La garnison était de cent cinquante hommes, d'après les dépêches de Figueroa du 6 mars 1565 à Philippe II, où il est dit que seuls vingt-cinq hommes échappèrent à la mort [348]. » Le château d'Istria, après avoir résisté quatre jours, tombe aux mains de Sampiero : « Il y passe au fil de l'épée les soixante-dix soldats de la garnison [349]. » Mais Pierre-Jean d'Ornano chargé de reprendre Porto-Vecchio est tué lors d'un affrontement avec les cavaliers de Giustiniani. Sampiero, pour raffermir son soutien populaire, réunit une veduta dans le Bozio le 25 mars 1565, où il est procédé à l'élection des Douze, qui représentent les différentes régions de l'île. À cette occasion, il est décidé de mandater un émissaire auprès de Charles IX pour en obtenir le numéraire, les vivres, les armes et munitions, ainsi que les soldats aguerris nécessaires. Le choix se porte sur Anton Padovano de Pozzo de Brando désigné pour se rendre à la cour de France. Gênes, si elle tient les présides, ne peut temporiser vu la menace d'un appui extérieur à Sampiero. En avril la République envoie des renforts : 750 Italiens à Saint-Florent, 500 Allemands à Bastia, où Doria dispose déjà de 1 500 Italiens, d'une compagnie allemande et de chevau-légers. Au printemps 1565, avant d'entrer en campagne, Stefano Doria publie un édit interdisant de rendre dans les zones de combat. Le tour sanglant et impitoyable pris par la guerre se confirme et terrorise les populations[350]. Le 10 avril, Doria sort de Bastia pour brûler la Tavagna, mais il a du mal.

> *Ses desseins avaient été entravés par la vigoureuse résistance des Corses [...] Il fit sonner la retraite : quelques précautions que l'on prît, cela ne put se faire sans que les Corses maltraitassent l'arrière-garde* [351].

Le 1er mai, Doria dans l'En deçà des monts ravage le Nebbio, le Rostino et la Casabianca, puis les environs de Corte. La population se ressent des pertes subies : en juillet 123 villages ont été détruits, et le blé mûr a été soit moissonné et emporté soit détruit. Dans la plaine orientale Sampiero se porte à sa rencontre mais la cavalerie d'Andrea Centurione le contraint au repli. Le 10 août 1565, fort de ce succès, Doria avec les 1500 hommes, dont il dispose à Bastia, se met en route pour Corte, renforcé par la cavalerie de Giustiniani. Sampiero, après avoir installé une garnison de trente-deux hommes dans le château, rassemble ses partisans venus des pièves avoisinantes, le Bozio, l'Orezza, et le Rostino, et se place sur l'axe

347. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 453 : « Écrivant à son fils Alphonse afin de lui apprendre ce qu'est la guerre selon Monluc, il lui déclare le 9 mars avoir vengé sa maison de famille détruite : "Nous avons prics un fort [*Sartène*] où il y avait dedans deux cents souldards lesquels nous avons taictous [= *tout à fait tous*] faicts mourir à fil d'épée." »

348. Emmanuelli, René, Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit., ch. IV, p. 224.

349. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 454.

350. *Id.*, p. 455.

351. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 188.

de marche de la colonne génoise pour lui tendre une embuscade qui ne la freine pas. Le 26 août avec l'appui de pièces d'artillerie, venues par mer de Calvi et débarquées dans l'Ostriconi, Doria met le siège devant le château. Après deux jours de bombardement, il donne l'assaut, mais ses deux tentatives restent sans succès. Cependant dans la nuit la place est évacuée par ses défenseurs, et Doria, jugeant son objectif atteint, fait raser le château. Quittant la ville il prend la route de Ponte Leccia ; informé par des Corses, il évite l'embuscade tendue dans le défilé d'Omessa et fait halte à Calvi. De là il gagne Saint-Florent puis rentre à Bastia malgré des escarmouches qui lui causent quelques pertes. À la suite du départ des troupes espagnoles, le pays reste en dehors de la souveraineté génoise, à l'exception des présides. Mais la lassitude et le désespoir des populations se font jour devant la rigueur de la répression et les échecs face à un ennemi puissant et aguerri, tandis qu'Antonio Padovano de Brando rentré de France le 2 août n'a apporté que des promesses. Ces facteurs expliquent que Doria ait été mis au courant de l'embuscade tendue sur sa voie de repli, et que la poursuite ait été menée mollement. Sampiero cède à la demande de ses partisans qui, devant les pertes subies, obtiennent la suspension des opérations. Le 4 décembre Gênes relève Doria et le remplace par Giovan Pietro Vivaldi. En attendant son départ il ne reste pas inactif, et fait raser les fortifications de Porto-Vecchio, dont il ne peut assurer la défense. Sampiero pour les besoins de la guerre a réuni les principaux chefs de la révolte à Tralonca. Ils ont procédé à la nomination de huit commissaires et d'autant de capitaines, tous des fidèles du colonel. Le chroniqueur cite entre autres commissaires Giacopo de la Casabianca, Antonio Francesco de Saint-Florent qui est confirmé dans ses fonctions de mestre de camp, Cesare Gentili de Brando, Ristoruccello de Casta, Paolo de la Brocca, Piero de Pié d'Albertino et Pedeleve de Castello d'Orezza. Les huit capitaines sont : Valerio et Luzio de la Casabianca, Pier Antonio et Lodovici de Casta, Fraticello et Salvador de Petricaggio, Anton Pietro de Corte et Vincentello de Pastoreccia de Rostini, divisés en deux groupes qui ont autorité de part et d'autre du Vecchio, c'est-à-dire sur la région comprise entre les fleuves Golo et Tavignano [352]. Se substituant à l'autorité génoise, ils sont chargés de percevoir les impôts nécessaires [353]. Deux émissaires, dont Leonardo de Corte, sont désignés pour se rendre en France à la demande du roi. Si les impôts rentrent, Doria tente de s'opposer à la collecte. Ayant eu connaissance que les commissaires se préparaient à lever la taille dans le Nebbio, il y envoie sa compagnie, renforcée par les cavaliers de Cibo auxquels se joignent des Corses au service de Gênes. Après avoir fait incendier le village de Rutali où cantonnent les rebelles, il envoie ses habitants aux galères. Chez certains, dont des notables, la tiédeur succède à l'enthousiasme qui va aller jusqu'à la défection et faire le lit de la trahison. En ré-

352. *Id.*, p. 204.

353. *Ibid.* : « Sampiero, considérant qu'il était impossible de continuer la guerre sans argent, voulut faire lever la taille, *[soit]* 30 sous de monnaie génoise, et aussi les dimes des deux années precedentes dues aux évêques. »

alité la guerre, même si elle va s'éterniser, est perdue pour Sampiero et les siens. La campagne de 1565 confirme les limites et les insuffisances des insurgés. Le courage des troupes et des chefs ne peut pallier le manque d'expérience militaire face à des ennemis nombreux, bien armés et à leur excellente cavalerie. En décembre 1565, Sampiero ne dispose plus que de 800 fantassins et arquebusiers et de 70 cavaliers. Ses appuis extérieurs sont sans commune mesure avec ceux de Gênes. Celle-ci a obtenu le concours l'Espagne et l'appui de la papauté, qui, préoccupée par le péril turc, va jusqu'à approuver les exactions commises pour mettre à la raison les rebelles. Si le combat de Sampiero est voué à l'échec, l'enlisement du conflit était à prévoir dès le débarquement du Valinco, Gênes ne disposant pas des moyens appropriés pour l'emporter rapidement [354].

L'année 1566 se caractérise pour l'un et l'autre camp par une succession d'événements tantôt favorables, tantôt défavorables, qui favorisent l'enlisement du conflit. Le 1er janvier 1566 débarquent [355] avec Leonardo de Corte, le fils de Sampiero : Alphonse d'Ornano, et deux représentants du roi qui apportent à Sampiero, avec des harnachements et des armes, 12 000 écus d'après Filippini, 8 000 selon d'autres sources. Ils sont destinés à assurer la solde de 1 500 fantassins et 150 cavaliers Le roi alloue en outre mensuellement pendant toute la durée du conflit 5 000 écus au chef corse à compter du 1er décembre 1565. Il y est joint trois étendards pour les compagnies à cheval et huit enseignes pour les compagnies à pied avec cette devise : « *Pugna pro Patria.* » Regagnant l'En deçà des monts, après qu'Anton Padovano s'est rembarqué pour la France avec les deux gentilshommes, Sampiero convoque à Altiani ses principaux partisans et organise ses troupes. Il remet les huit enseignes d'infanterie à leurs capitaines respectifs dont Luzio de la Casabianca, Pier Anton de Casta et Giovan Martino et Giorgiucolo de Caccia. Il confie le commandement des trois compagnies de cavalerie à Antonio de Saint-Florent, à Valerio de la Casabianca et à Ludovic de Casta remettant à chacun un étendard en leur fournissant la remonte, soit vingt-cinq chevaux par compagnie. Ces nominations déçoivent ceux qui ont été écartés, frustration qui laisse des traces, bien que l'Au-delà des monts en la personne d'Ercole d'Istria se voie doté de cinquante chevaux de remonte. Fait d'importance, Sampiero fait reconnaître son fils, âgé de dix-huit ans, comme colonel et commandant de la cavalerie. La guerre de Corse faite de raids éclairs, de dévastation du territoire ennemi, d'attaque des convois de ravitaillement et des lignes de communication exige une mobilité tactique qui valorise les troupes montées, abstraction faite des réalités du terrain. Sur-

354. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, p. 226 : « Eu égard à l'importance des moyens déployés contre Sampiero, qui demeurait invulnérable dès qu'il regagnait la zone montagneuse, il aurait fallu pour le réduire occuper tous les villages, maintenir des colonnes mobiles, engager des effectifs et disposer d'un service d'intendance qui n'aurait pas été à la mesure de l'époque… »

355. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 459.

vivance de l'esprit chevaleresque, cet apanage de la noblesse, combattre à la tête de cavaliers, est une distinction. Formé comme les jeunes nobles de la cour de France à l'équitation et à la maîtrise des armes, on peut considérer cette décision comme un adoubement non sans connotation politique. La France a envoyé le numéraire qui permet de rétribuer des capitaines et de former des compagnies, et les armes, munitions, équipements nécessaires. Cet envoi est complété par du ravitaillement, blé et sel pour l'essentiel, dont la pénurie est durement ressentie depuis que les Génois en ont détruit les dépôts, ce qui renforce les fidélités. Tels sont les éléments favorables à la cause des patriotes corses. Les facteurs défavorables sont préoccupants. La lassitude des populations, la politique de bienveillance des Génois envers ceux qui se soumettent engendrent des défections. Tel est le cas d'Achille de Campocasso, l'un des premiers fidèles, qui abandonne Sampiero en octobre 1565. Chez les notables la désaffection n'est pas moindre. On assiste à la volte-face des seigneurs de l'Au-delà des monts. Elle confine à la trahison pour Ercole d'Istria ou, pis, arme le bras des assassins comme les Colonna d'Ornano. Sans omettre ceux des compagnons du colonel que les Génois ont ralliés à leur cause, comme Vittolo, qui jouent le double jeu. Cette désaffection qui se fait jour, si elle favorise les Génois qui l'encouragent, n'atténue pas leurs préoccupations devant la montée en puissance de l'aide française, à laquelle Philippe II ne s'oppose pas. Il accepte sans réagir l'explication de Charles IX, qui l'informe qu'Alphonse d'Ornano, ayant débarqué en Corse le 1er janvier 1566, s'est embarqué en échappant à la surveillance du gouverneur de Marseille. Le coût d'une guerre qui s'éternise provoque un accroissement de la fiscalité. Il entraîne un mécontentement allant jusqu'au complot qui menace la stabilité politique de Gênes. Au plan militaire, la situation est contrastée. Dans le Nebbio on assiste à une guerre d'escarmouches, au cours de l'une d'elles la cavalerie génoise sortie de Saint-Florent prend le dessus, contre-attaquée elle doit se replier, mais les Corses déplorent la capture au cours de ces accrochages de Giacopo de la Casabianca. Vivaldi réagit en envoyant Roccatagliata et sa cavalerie dans la piève de Caccia pour la ravager et y attirer Sampiero. Le terrain n'étant pas favorable aux chevaux, il doit tourner bride, poursuivi par Giovan Martino et Giorgiucolo de Caccia. Arrivé dans la plaine il contre-attaque et les force au repli. Le commissaire génois fait échec à une nouvelle incursion dans le Nebbio, ce qui oblige Antonio de Saint-Florent à se replier sur Borgo qu'il doit abandonner à la suite d'une sortie de la garnison génoise de Bastia. La capture de Giacopo de la Casabianca, et la reprise de la vendetta qui oppose les rouges, *Rossi*, *et* les noirs, *Negri*, de la Casabianca [356] prive Sampiero d'appuis précieux. Repassant dans l'Au-delà des monts, le colonel juge né-

356. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 220. Vieille querelle qui oppose deux familles : « Les partis de la Casabianca, les Rossi et les Negri, avaient vécu depuis longtemps dans la paix, mais les haines [...] commencèrent à se réveiller sous le gouvernement de Vivaldi. » En août 1566, les Rossi, qui ont à leur tête Luzio della Casabianca, incendient puis rasent la maison des Negri.

cessaire de tenter une attaque sur Ajaccio qui n'aboutit pas. Il s'ensuit que l'activité militaire se résume en escarmouches fréquentes entre les Corses postés dans les villages des environs et la cavalerie de la garnison qui s'en va incendier Sainte-Marie-d'Ornano en août et pousse même jusqu'à Bastelica. Ces échecs sont tempérés par l'arrivée dans la Rocca par le golfe du Valinco de numéraire, d'armes, de munitions, de ravitaillement venant de France. Le château d'Istria, repris aux Génois, monte une garde vigilante dans le Valinco, et il en est de même dans la piève de Vico grâce au fort de Sagone. Cent cavaliers et mille fantassins de la garnison d'Ajaccio envahissent la piève de Vico, incendiant Coggia sur leur passage. Mais ils sont harcelés par les partisans qui reçoivent le renfort des gens du Niolo après une série d'escarmouches les obligeant à se replier sur Ajaccio. On peut constater à travers ces engagements que les deux adversaires usent de leur cavalerie pour balayer le terrain, tandis que les fantassins des deux camps trouvent refuge là où les troupes montées perdent la supériorité que leur donne leur mobilité tactique. Ce sont les présides pour les Génois, les reliefs du terrain, obstacles au déploiement de cavaliers, et les villages qui y sont nichés pour les fantassins corses. Cependant aucun de deux adversaires ne l'emporte sur l'autre.

> *Si les Génois semblent inexpugnables dans leurs présides, du moins n'en sortent-ils guère, laissant [...] l'insurrection libre de s'octroyer pour durer un embryon d'institutions : les Douze nobles élus, des vedute qui sont des assemblées délibérantes, des collecteurs d'impôts, des troupes soldées et bientôt peut-être une police et des tribunaux [...] comme le prouvent les requêtes confiées à Antoine Padoue. Bien plus, l'autorité de fait de Sampiero sur l'intérieur de l'île est en quelque sorte reconnue par des princes neutres* [357].

Ces engagements s'accompagnent d'exactions faisant de ce conflit un affrontement sans pitié, dont les populations sont victimes. Les Génois vont finir en tirer profit en mêlant terreur et pardon. Désaffection des notables, lassitude des populations se font jour, conduisant la République à la conclusion que, pour mettre fin à une guerre coûteuse qui semble sans fin, la disparition du vieux chef s'impose. Elle seule peut faire cesser l'aide française qui depuis janvier 1566 lui permet de résister à la pénétration génoise malgré les revers subis. Une première tentative visant à l'empoisonner échoue. Leur envoyant un prêtre, Gênes va tenter de mettre les seigneurs cinarcais dans son camp dont Ercole d'Istria [358] à qui est proposé pour prix de son ralliement à la fois de l'argent et le pardon des offenses. Informé du danger, Sampiero va convoquer Ercole, qui ne répond pas à cette convocation et prend la route pour se rendre à Ajaccio. Intercepté en chemin, il est ramené à Vico

357. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 349 : « Le duc de Mantoue lui demande le chatiment ou l'extradition du meurtier d'un de ses parents. »

358. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 473 : « En mettant le grand seigneur chevaleresque dans son camp, Gênes prive Sampiero d'une arme redoutable [...]. Le sang, ce sont les Istria [...], mais il lui reste la *vox populi.* »

puis à Sagone d'où Sampiero le fait embarquer à destination de la France [359] sur un bâtiment envoyé par le baron de La Garde. Il est accompagné par un émissaire que Sampiero a chargé de faire part au roi de ses besoins en argent, en armes et en blé, et le prier de lui envoyer des soldats, des juges et un chef de police. Mais, le 14 novembre, le brigantin arraisonné tombe aux mains des Génois, qui relâchent leurs prisonniers, sauf les deux émissaires de Sampiero, exécutés après avoir été torturés. Ils saisissent aussi des lettres que Sampiero a rédigées à l'attention du roi et de Catherine de Médicis. Quant à Ercole, il reçoit son pardon et est chargé de recruter des troupes pour le service de la République. La situation de Sampiero, même s'il tient tête, en cette fin de 1566, est précaire. Reclus dans la piève de Vico, il voit les abandons et les défections se multiplier ; même la piève de Cauro, dont il est originaire, est prête à changer de camp – seul le petit peuple lui garde sa confiance. Entrent alors en scène ceux qui vont précipiter sa perte : le capitaine Vittolo qui commande une compagnie dans la piève de Cauro et Michelangelo, Giovan Antonio et Giovan Francesco, les trois frères d'Ornano, dont le grand-père a été écarté de la succession familiale pour bâtardise [360]. Un plan est ourdi pour attirer Sampiero dans une embuscade.

L'assassinat de Sampiero

Au mois de janvier 1567 Sampiero qui s'apprêtait à passer dans l'En deçà, après avoir désigné Federico d'Istria et Antonio Guglielmo de Bozzi comme capitaines généraux pour l'Au-delà des monts, y renonce, averti par lettre que la Rocca est sur le point de faire défection. D'après le chroniqueur, il semblerait qu'il se soit agi d'une information erronée qu'aurait lancée Vittolo [361]. Après avoir prescrit à Pedeleve d'Orezza, qui commande la place de Sartène, de faire bonne garde, il quitte Vico. Averti le 16 janvier de son arrivée dans la région de Cauro, Fornari autorise Giustiniani à l'intercepter. Ce dernier dispose non seulement de sa compagnie de chevau-légers mais encore des quarante-quatre hommes des compagnies Aneto et Figarella, d'une quinzaine d'Allemands et de soixante-quatre Corses. Le lendemain, il est entre Cauro et Eccicca-Suarella ; après avoir dispersé la population réunie dans une église, il est attaqué par Vittolo, qu'il repousse [362]. Sampiero, informé de sa présence le 18 janvier, se porte au contact avec son fils Alphonse et quinze cavaliers, et fait plier Giustiniani qui a recours aux arquebusiers commandés par Michelangelo d'Ornano et que renforcent les cavaliers de Giovan Francesco d'Ornano. Devant la disproportion des forces en présence, encerclé, Sampiero

359. *Id.*, p. 475 : « Il n'est pas impossible que le vieux lion ait pris le parti. […] de dépêcher Ercole en Cour […] pour lui prouver […] ses dires lorsqu'il affirme jouir d'un protecteur considérable. »

360. *Id.*, p. 482.

361. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 230.

362.Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 484, se référant à Archivo di Stato di Genova, fonds Corsica, liasse 2.

commande le repli, se réservant de rester à l'arrière-garde pour permettre à son fils d'échapper à l'ennemi. Entouré, il ne peut se dégager : frappé de coups d'épée, il est désarçonné, jeté à terre, où il est achevé et que l'on décapite son cadavre.

> *Lorsque les soldats génois furent rentrés victorieux à Ajaccio, il y eut une dispute entre eux, […] les soldats alléguant que c'étaient eux-mêmes qui, en tirant des coups d'arquebuse […] avaient frappé Sampiero dans le flanc et demandant que la somme fût partagée entre eux. Michelangelo et ses frères produisirent la cotte de mailles et la chemisette […] enlevés à Sampiero, […] et l'on reconnut que Sampiero n'avait été frappé par aucun coup d'arquebuse* [363].

Les trois frères d'Ornano reçoivent 2 000 écus pour prix de leur félonie, Gênes triomphe et le gouverneur génois exulte : les canons de la citadelle d'Ajaccio tonnent, la tête de Sampiero mise au bout d'une hampe est placée sur la porte de la ville, et une de ses jambes sur le bastion [364]. Sa mort n'interrompt pas la guerre, car Alphonse son fils est intronisé par ses partisans au commandement des forces insurgées, ce qui lui vaut d'être condamné à mort par la République. La nouvelle de la mort de Sampiero parvient à la cour, où elle sème la consternation [365].

Alphonse d'Ornano et les derniers combattants (1567-1569)

Être et durer

René Emmanuelli estime que ce tout ce qui suit la disparition du vieux chef ne laisse pas d'être confus. Il décrit le désarroi d'Alphonse désemparé, la volonté des insurgés, au moins de certains d'entre eux, de continuer le combat, la défection du sud de l'île [366].

Son honneur va le guider, en tant que valeur qui lui est sienne, celle dont Monluc dit dans ses Commentaires : « Nos vies et nos biens sont à nos rois, l'âme est à Dieu, et l'honneur est à nous, et sur mon honneur mon roi ne peut rien. » Mais c'est aussi une valeur collective. Tributaire de ses frères d'armes à travers l'estime qu'il leur inspire, il est contraint de ne pas y déroger. Confronté aux réalités, il lui faut être et durer.

> *Alfonso […]. à la mort de son père se trouva abandonné : le fardeau était bien lourd pour ses épaules, il avait à lutter contre les forces bien supérieures des Génois et la fortune […]. qui le poursuivait de ses rigueurs ; il ne se laissa pas aller au désespoir : […] imitant son père, il s'abandonna intrépidement à la fortune et s'occupa résolument de continuer la guerre* [367].

363. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 235, témoignage, le fait doit être souligné, extrait d'un ouvrage qui a été financé par Alphonse d'Ornano en 1594.

364. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 489.

365. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 371 : « On regrettait qu'à la mort d'un tel homme les troubles de Corse dussent aussi prendre fin. »

366. *Id.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 372.

367. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 236. Rappelons que le chroniqueur rédige un texte commandité par Alphonse d'Ornano : la prudence s'impose à l'analyse de ses commentaires concernant son mécène.

C'est avec l'aval du roi que ce jeune noble élevé à la cour comme « enfant d'honneur des enfants de France » a débarqué en Corse en janvier 1566 avec armes, munitions, numéraire et ravitaillement. Le gouverneur et amiral de Provence Honoré de Savoie et Jean de Ponteves, comte de Carces, lieutenant-général et sénéchal de Provence, les ont destinés à Sampiero et à ses combattants. Si, grâce au sacrifice de son père, il a échappé à la mort sinon à la capture, il ne peut trouver refuge ni à Bastelica ni à Ciamanacce. L'hostilité qu'il y rencontre l'amène à franchir le col de Verde et à gagner Ghisoni., tandis qu'à Vico une centaine de combattants le reconnaissent pour chef, comme le signale le chroniqueur :

> *Dalfino de Ciamanacce, Angelosanto de S. Florent, Battista de Pietra et une centaine d'autres Corses […] à Vico, en l'absence d'Alfonso, le proclamèrent leur général et jurèrent de ne pas l'abandonner jusqu'à la mort tant que durerait la guerre* [368].

Le 2 février il est présent à la veduta d'Orezza, où Leonardo de Corte prononce devant les deux mille personnes de l'assistance l'éloge funèbre de Sampiero. D'après René Emmanuelli, il semblerait que cette veduta se soit tenue quelques jours plus tôt [369]. À l'issue de la cérémonie, Leonardo invite l'assemblée à le reconnaître pour le successeur de Sampiero et pour leur chef. Le chroniqueur lui prête un discours-fleuve, dont le chanoine Letteron, son traducteur, bien qu'admettant que l'esprit en a été respecté, au vu de la rhétorique qui s'y glisse, doute cela soit le cas pour la lettre.

> *Oui, voici Alfonso, auquel son père a laissé tout son pouvoir et le soin de nous défendre. […] Il est né seigneur, […] son intelligence et ses qualités le font grandir de plus en plus. Qu'avons-nous donc à faire sinon de nous donner résolument à lui comme il se donne à nous. […] Faisons d'Alfonso notre général en lui accordant le même pouvoir qu'avait son père* [370].

Proposition entérinée à l'unanimité, car le message passe. Qui peut mieux que le fils de Sampiero, élevé à la cour de France, incarner la continuité à la fois devant le roi et devant les Corses, lui qui appartient à la noble famille des d'Ornano ? Mais le pouvoir qui lui est dévolu n'est pas sans partage

> *L'unité de commandement avait pratiquement disparue depuis la mort de Sampiero, à côté du fils du colonel chef nominal […] il y avait les Douze et des notables qui ne comptaient point au nombre des Douze, et des groupes s'étaient formés* [371].

Parmi les présents à la veduta, onze seulement sont nommés, tous de l'En deçà des monts ; le chroniqueur fait également état de la présence de personnages de marque de l'Au-Delà des monts, dont les deux frères Paolo et Luiggi de Bozi, Francesco de Renno, Guidecello d'Arbori, Delfino de Ciamanacce, Delfino de Nessa.

368. *Id.*, p. 238.

369. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VII « La Fin de la révolte », p. 374. Il signale que cette date est sujette à caution : « Le 31 janvier, Alphonse écrivait à Frédéric d'Istria et aux feudataires des Bozi qu'il avait été accepté comme chef par les gentilshommes et caporaux et qu'on allait le jour même constituer des compagnies. »

370. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 243-244.

371. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VII « La Fin de la révolte », p. 419.

On s'occupa ensuite – après qu'Alphonse eut été proclamé général – de nommer les Douze qui devaient pourvoir à tous les besoins de l'île, Valerio de la Casabianca et Anton Paolo de Castellare furent chargés de la nomination de ces magistrats [372].

D'autres décisions sont approuvées. La construction d'un fort à Sainte-Lucie de Tralonca est confiée à Piero de Pié d'Albertino pour mettre Alphonse à l'abri d'une trahison. Trois compagnies sont formées et attribuées respectivement à Fraticello, à Salvadore de Petricaggio et à Pasquino de Matra et envoyées dans la seigneurie d'Istria [373]. Il est décidé l'envoi d'un émissaire à la cour de France pour informer le roi de la mort de Sampiero et de la décision de la veduta de confier sa succession à son fils, et qui a aussi mission de solliciter des secours. La République, informée de sa nomination, le condamne à mort. Après avoir réuni de nombreux partisans dans l'En deçà des monts et assisté à la veduta d'Orezza, il va gagner Vico. À Renno, que les Génois sortis d'Ajaccio sont en train de piller, le combat s'engage. Refoulés à la hauteur de Vico Giustiniano avec sa cavalerie, qu'accompagnent Vittolo, Michelangelo et ses frères se heurtent aux partisans corses qui, après leur avoir tué vingt-six hommes, les Corses ne déplorant que six tués, les contraignent au repli. La preuve leur est donnée que la guerre n'est pas terminée, et que le fils se montre égal au père. Cette fidélité confirmée ne peut effacer les difficultés auxquelles la révolte est confrontée et ses faiblesses face à l'ennemi. On ne peut cependant contester qu'après l'assassinat de Sampiero aucun compromis avec la République ne soit possible pour ce Cinarchese sans qu'il déroge à l'honneur et à l'esprit de la vengeance. Il y faut une médiation au plus haut niveau. Le temps n'est pas venu de s'éteindre pour ce conflit nourri par des haines anciennes, dernier sursaut d'une féodalité corse en déclin. Alphonse ne peut renoncer par fidélité à son père par loyauté envers ses compagnons et parce que l'accord du roi lui est nécessaire. Il lui faut durer. Il n'a d'autre issue, s'il ne peut s'emparer des présides, que de disputer aux Génois l'espace rural et entraver leurs déplacements tout en protégeant les populations de leurs exactions et les convaincre ainsi qu'ils ne peuvent l'emporter par les armes. Cette petite guerre, misant sur l'usure de l'adversaire, est faite d'escarmouches et d'embuscades destinées à détruire ses convois, interdire les communications entre ses points d'appui et ses présides. Elle suppose remplies nombre de conditions. D'une part le soutien des notables et l'adhésion des populations fournissant guetteurs, éclaireurs, et combattants et aussi ravitaillement et refuges. Politiquement cette condition nécessaire à la survie du mouvement rebelle, exige une armature administrative et militaire se substituant à celle de la République. Pour percevoir l'impôt, qui permet de recruter et de solder. Pour mettre à l'abri les villages des déprédations des troupes ennemies, une force permanente, qui puisse affronter les compagnies régulières de la République et celles que ses alliés, dont l'Espagne, mettent à sa disposition. D'autre

372. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 245.
373. *Id.*, p. 246.

part pour restaurer la confiance des Corses dans l'opportunité de la lutte et les chances de parvenir à se débarrasser des Génois, il lui faut l'appui et le soutien de puissances hostiles à Gênes. Si la France fait parvenir des secours, elle est cependant tenue par les traités. Plusieurs des capitaines réunis en junte de guerre [374] ont décidé d'envoyer Valère de la Casabianca et Baptiste Pietra solliciter l'appui de Cosme de Médicis. Démarche sans lendemain, car celui-ci doit se plier aux volontés de l'Espagne, dont la priorité est d'aider Gênes à conserver l'île dans son giron. Pour Emmanuelli, il ne semble pas qu'Alphonse ait accepté les conséquences de ce soutien [375]. Réduits à leurs seules forces, les insurgés doivent maintenir ouvertes les lignes de communications. Celles de l'intérieur pour ne pas se trouver confinés dans des poches de résistance à partir desquelles aucune manœuvre n'est possible. Celles des golfes du Valinco et de Sagone, par où transitent les secours venus de France car elles conditionnent la survie de la révolte.

La situation des insurgés s'est dégradée durant l'année écoulée. Les Génois usant alternativement de la répression et de l'indulgence ont obtenu sinon l'adhésion au moins l'attentisme d'une partie des notables, même si le soutien populaire reste acquis à la révolte. Les pénuries alimentaires [376], les pertes matérielles et humaines dues aux exactions et destructions provoquent avec la lassitude le rejet, sinon des révoltés, au moins d'un conflit qui parait sans fin d'autant que la guerre précédente a laissé des séquelles. Il faut y ajouter la rancœur des Corses qui ont subi les foudres de Sampiero. Tout cela explique que la République ait pu mettre sur pied des compagnies d'arquebusiers montés corses, mieux adaptées au terrain et à la contre-guerilla que des mercenaires germaniques. Leur présence a été constatée lors de l'embuscade qui a coûté la vie à Sampiero. Un blocus des côtes corses a été mis en place et a démontré son efficacité lors de la prise d'un brigantin français en face de Sagone et cette maîtrise de la mer permet de ravitailler sans risque les présides et d'y acheminer des renforts. L'évacuation de Sartène par la garnison que Sampiero y avait installé, la trahison d'Ercole d'Istria qui circule librement dans l'Au-delà des monts, et la soumission de nombreux villages de cette région compromettent l'utilisation du golfe du Valinco. Enfin, malgré les sacrifices à consentir et les risques de déstabilisation intérieure qui peuvent en être la conséquence, la détermination de Gênes appuyée sur le traité qui a confirmé sa souveraineté reste sans faille, ce dont les Corses ont de nombreux témoignages. Outre les échecs militaires et la disparition de Sampiero, elle ne peut que renforcer l'attentisme et favoriser le basculement de l'opinion. En Méditerranée, Espa-

374. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VI, « L'Évolution de la guerre », p. 373.

375. *Id.*, ch. VII, « La Fin de la révolte », p. 385 : « On se rappelle comment il affirmait qu'il n'entendait pas cesser de servir la France. […] On peut douter qu'il eût servi la Toscane si Cosme était devenu maître de l'île […]. Pour avoir grandi en France, Alphonse gardait le cœur français […]. L'initiative ne pouvait venir de lui. »

376. Prenons l'exemple du sel : sa pénurie affecte les populations pastorales, c'est pourquoi Sampiero a obtenu du roi l'envoi de sel qu'il leur revend à un prix inférieur au prix local.

gne et France ont leurs propres difficultés. La crise huguenote gérée de façon pragmatique par Catherine de Médicis aboutit à une lutte d'influence entre Guise et Bourbons, arbitrée par des engagements sanglants, tels Jarnac et Moncontour. La coïncidence de la révolte corse avec ces événements, et avec les difficultés financières de la Couronne, limite considérablement la vision stratégique de la Maison de France, et, partant, son appui aux insurgés, ce qui l'amène à privilégier le recours à la médiation. Philippe II n'y est pas hostile qui, souhaitant le retour à la paix en Corse, est conduit à poursuivre son assistance à la République. Alors que l'Espagne est confrontée à la question morisque et s'inquiète de la possibilité d'une intervention de la flotte turque, elle doit engager son armée, aux ordres du duc d'Albe aux Pays-Bas contre le prince d'Orange.

Pour financer la guerre, forte de ce soutien, et devant l'essoufflement de la rébellion, Gênes ne faiblit pas dans sa détermination, comme en témoignent le niveau des dépenses affectées et le rejet de toute ingérence exterieure. Elle procède à la souscription d'un emprunt, à l'augmentation des taxes frappant le vin et le blé [377]. En juin 1568 elle souscrit un emprunt de 100 000 écus, proroge pour un an les gabelles, lève un impôt de 5 % sur les revenus. La papauté, pour qui le péril musulman est une priorité, souhaite la résolution du conflit. En juillet 1567, elle propose sa médiation mais la République, qui ne voit dans les patriotes que des sujets rebelles à son autorité, lui oppose un refus.

Les opérations

Comme il était à prévoir, le rythme des opérations ne baisse pas. Giustiniani, qui tentait de s'emparer de Vico en mars, en a été chassé avec pertes. Pour la rébellion, l'arrivée de France en avril 1567 d'Anton Padovano tombe à point nommé. Il débarque à Sagone, porteur d'un secours en numéraire de 22 000 écus et accompagné de cent Gascons. Alphonse constitue deux compagnies de 25 cavaliers chacune confiées à Federico d'Istria, à Paolo et à Anton Guglielmi de Bozi. Il confirme les commandements déjà effectués par son père, y ajoute Ristorcello de Casta et Pietro Paolo de Ciamanacce, et solde ses officiers avant de renvoyer Anton Padovano en France. Après avoir rassemblé environ un millier d'hommes, il leur fixe pour objectif la reconquête des seigneuries du Sud. Cet objectif n'est pas atteint. Lors des combats qui les opposent aux troupes de Giustiniani, ils subissent de sérieux revers à Corticchiato dans les environs d'Ajaccio puis dans la vallée du Taravo à Moca Croce, les Gascons y perdant un quart des leurs.

Alphonse, après avoir posté des détachements dans l'Ornano, à Bocognano et à

377. Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572, BSSHNC n° 59 à 61, 1885 p. 155. Extraits des *Notizie storiche di Corsica*, Busto I° : « 12 juin 1567, la République de Gênes, grevée par les frais d'une nouvelle révolte des Corses, demande aux protecteurs de Saint-Georges un secours de 100 000 lires et lève durant un an un impôt de trois sous par mine de blé et de dix sous par litre de vin. » Même document p. 158 : « 10 juillet 1567, la République de Gênes, pour subvenir aux frais de la guerre de Corse, demande aux protecteurs de Saint-Georges un secours de 100 000 lires pendant un an, une allocation de trois mille livres par mois destinée à l'entretien et à la garde des ports. »

Vico retourne à Corte ; les opérations qu'il ordonne dans le Nebbio se soldent également par des revers. Giorgicuolo de Caccia et ses troupes sont contraints de se replier en Balagne, la cavalerie génoise l'emporte à Speloncato, où Giorgicuolo est tué. Alphonse répartit ses forces en deux éléments, l'un sous son commandement direct, l'autre aux ordres d'Antonio de Saint-Florent. Gênes remplace alors Vivaldi en juin 1567 par Fornari, nommé gouverneur de l'île, lequel demande des renforts. Malgré leur insuccès, la résolution des rebelles, forts du soutien français, ne semble pas faiblir, et les offres d'amnistie n'ont pas le succès escompté. Ayant obtenu l'envoi de 250 hommes, il préconise la prise du fort de Sagone, qui contrôle une voie de ravitaillement essentielle aux rebelles. Cette opération bénéficie du soutien espagnol : onze galères quittent Barcelone le 8 septembre, et reçoivent, venant de Gênes aux ordres du frère de Giustiniani, Francesco, le renfort de trois galères génoises qui ont embarqué 350 fantassins. Le 22 septembre, le fort, pris et détruit, est remplacé par un nouvel ouvrage que l'on dote d'une solide garnison. Cette mauvaise nouvelle se situe dans un contexte défavorable à la rébellion. Aux prises avec des troubles religieux la France suspend son aide. Gênes, qui a rétabli son autorité sur le Cap, la Balagne, le Nebbio et une partie de l'Au-delà des monts, contrôle plus de la moitié de l'île. Les rebelles, dont les effectifs fondent, cantonnés dans des régions montagneuses difficilement accessibles comme le Niolo, sont réduits à la défensive. Alphonse, installé à Renno avec les mercenaires envoyés de France, ne peut empêcher Raphaël Giustiniani de dévaster la piève de Vico. En juillet 1568, Fornari est remplacé par le colonel Giorgio Doria, qui a déjà servi en Corse une dizaine d'années auparavant, et qui a pu en usant du pardon mettre fin à la guerre entre les factions de la Casabianca et obtenir la soumission de Luce de la Casabianca.

> *Muni d'instructions concordantes de la Seigneurie, Georges Doria fit proclamer une amnistie générale pour tous ceux qui en demanderaient le bénéfice* [378].

Alphonse, confiné dans une zone montagneuse dont l'isolement lui ôte toute valeur militaire, ne représente plus une menace :

> *Il ne restait plus aux mains des patriotes à bout de forces que deux ou trois cantons : Sainte Lucie, Vico et une partie de celui de Corte, et encore le premier était-il dévasté par un contingent de Corses ralliés sous les ordres de Luce de la Casabianca ; […] de nouvelles défections touchaient jusqu'à la famille d'Antoine de Saint-Florent […] Celle d'Alphonse lui-même* [379].

Dans le même temps se précise, d'après les émissaires envoyés à Paris, la volonté de désengagement de Charles IX tandis que les amis que possédait Alphonse à la cour lui conseillent de revenir en France [380].

La fin du conflit

La marche vers la paix se fait progressivement : en décembre 1567, une démar-

378. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VII, « La Fin de la révolte », p. 408.
379. *Id.*, ch. VII, « La Fin de la révolte », p. 410.
380. *Id.*, ch. VII, « La Fin de la révolte », p. 422-423.

che du comte de Tende et du baron de La Garde auprès de la République avait démontré que celle-ci était disposée à la clémence. En février 1568, Catherine de Médicis fait savoir à l'ambassadeur espagnol qu'elle est disposée, sous réserve d'une amnistie accordée par Gênes, à rappeler Alphonse d'Ornano et quelques-uns de ses fidèles. Le 3 avril 1568 le roi d'Espagne propose un accord suivant lequel

> *Alphonse d'Ornano, ses partisans les plus dévoués, ainsi que les étrangers qui le servent sortiront de l'île, ils seront pardonnés et jouiront librement de leurs biens, mais pendant dix ans les principaux d'entre eux ne pourront retourner en Corse ; […] les autres rebelles seront également pardonnés […] s'ils se soumettent dans le mois qui suivra le départ d'Alphonse. Une amnistie complète couvrira les faits commis pendant l'insurrection et les contestations seront jugées d'après les règles ordinaires du droit* [381].

En septembre de la même année le pape Pie V adresse un bref à Alphonse, lui demandant de déposer les armes et lui promettant son intercession.

Quelques mois vont s'écouler avant qu'un accord définitif soit conclu, la République voulant conserver le contrôle du processus de paix. Le 15 février 1569, Guillaume de Vico et Simon de Calvi remettent à Giorgio Doria une supplique d'Alphonse et de ses fidèles implorant la République en dte du 7 février. Elle sollicite

> *le pardon de tous ceux qui s'étaient employés contre la République, la permission de quitter l'île, […] la libre jouissance et la libre disposition par les rebelles de tous leurs biens, […] la restitution des droits seigneuriaux aux feudataires, la permission de résider jusqu'à leur départ dans la piève de Vico, […] un délai de quarante jours pour s'embarquer et la permission de circuler dans le pays pour mettre leurs affaires en ordre, la permission d'embarquer un cheval par homme et des chiens, la remise des dettes envers le Trésor public et un délai de cinq ans pour le paiement des autres dettes, […] la libération de certains prisonniers, l'absolution des « offenses faites par l'un contre l'autre », […] la permission faite aux soldats français qui avaient servi la rébellion de s'embarquer eux aussi* [382].

Cette supplique est agréée par les autorités génoises : celles-ci accordent un délai de quinze jours à ceux qui veulent faire acte de soumission, et décrètent que sont bannis de Corse pendant une durée que fixera la République Alphonse d'Ornano, Frédéric d'Istria, les quatre frères de Bozi, Leonard Casanova et Antoine de Saint-Florent. Le roi de France, après avoir informé Gênes qu'il accepte de recevoir en France les patriotes désireux de quitter l'île, charge le baron de La Garde de solliciter de la République l'autorisation pour Alphonse de recruter des soldats dans l'île. L'autorisation est refusée. Le 1er avril 1569, Alphonse d'Ornano quitte avec trois cents compagnons la Corse. En 1574 il est à Gênes, où il rend l'hommage du vassal au suzerain, ce qui lui permet de rentrer en possession de son fief comme seigneur légitime. À la suite de quoi il lui est accordé d'envoyer ses capitaines dans l'île recruter des soldats pour son régiment.

381. *Id.*, ch VII, « La Fin de la révolte », p. 429. Gênes Spagna 4/2413 : *Die III aprilis 1568 III.ma ambo collegia una cum m. co officio Corsice deliberatu in omnibus ut infra* [« Au 3 avril de 1568, les deux illustrissimes collègessesont réunis avec l'Office de Corse afin de délibérer sur toutes les choses ci-dessous consignées »].

382. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VII « La Fin de la révolte », p. 438.

Le 7 juin 1569, les quatorze ambassadeurs corses [383] élus par la diète de Bastia viennent apporter les soumissions de la Corse aux pieds du doge et des Sérénissimes Collèges, déclarant que le peuple de Corse, qui s'est rebellé, trompé par Sampiero, vient renouveler avec humilité son obéissance à son légitime souverain la République de Gênes.

Les archives génoises nous donnent l'identité de ce collège d'ambassadeurs désignés à la suite d'une assemblée générale et l'on remarque parmi eux figurent de nombreux capitaines qui ont servi Sampiero [384]. Après avoir prêté serment à la République ils la prient, devant le repentir des Corses, de faire preuve de miséricorde et attestent que les Corses sauront reconnaître sa clémence en se comportant en fidèles sujets.

Après avoir renouvelé leur serment de fidélité le même 30 juin 1569 les ambassadeurs adressent à la République douze suppliques [385]. Les principales portent sur la réforme des statuts régissant l'île, sur les conditions de l'amnistie, sur la libération des condamnés aux galères pour fait de rébellion, sur la restitution des biens de ceux décédés du fait de la révolte, sur la rémunération des approvisionnements fournis aux troupes génoises. Les réponses apportées prennent en compte la plupart de ces demandes, à l'exception d'une diminution de la gabelle sur le sel, que refuse la République au motif que les besoins financiers de l'île ne le permettent pas.

Regards sur la campagne

Elle oppose un chef de guerre, qui convainc le peuple corse de la légitimité d'une révolte à laquelle il donne un fondement historique, en se posant en successeur des féodaux du XVe siècle, à une puissance occupante qui les soumet à une gouvernance de marchands. Au plan politique, il est intéressant de noter que cet homme, alors qu'il affronte un État moderne et non plus une compagnie de mise en valeur de type colonial, se réfère aux féodaux, qui n'acceptaient pas d'être soumis à des marchands. Arguant de ses liens matrimoniaux, il se présente comme leur successeur, ce qui le rend tributaire de la loyauté des notables. Ils ne se rallient et ne vont le suivre que dans la mesure où ils estiment qu'il sert leurs intérêts et dispose de soutiens permettant de tenir tête à Gênes et de l'emporter. Dans ces conditions il ne peut mettre sur pied une organisation étatique capable de se substituer à la République et d'encadrer la motivation patriotique qui le porte, ce qui le fragilise. S'il est en mesure, en fonction de ces soutiens, de limiter la mobilité tactique des forces ennemies dans l'intérieur de l'île, lorsqu'ils viennent à lui manquer, son espace stratégique se réduit. Aucun des deux adversaires n'a les moyens

383. Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572, tirées du Fonds italien de la Bibliothèque nationale acquis, Niouv. n° 1693 et 1696 (copies d'originaux se trouvant à Gênes), 7juin 1569. Ex foliatis Archivii Magistratus Corsicae. Salle 1re Ammistrative in *BSSHNC* n° 59 à 61 /1885, p. 163-164. Nous donnons ces textes dans leur version originale à la fin du présent chapitre

384. *Ibid.*, p. 167.

385. *Ibid.*, p. 169-180.

d'une bataille rangée, et chacun a ses sanctuaires. Pour Gênes ce sont les présides, à la fois points d'appui d'où partent des colonnes qui parcourent le territoire pour en chasser les bandes rebelles et bases par lesquelles ils reçoivent approvisionnements et renforts. Pour les Corses, c'est l'île, montagne dans la mer, couverte d'une végétation dense : elle se prête à la guerre de partisans, en offrant, grâce à l'absence de chemins carrossables, un refuge souvent inviolable. Faute d'effectifs suffisants, les Génois ne peuvent contrôler l'intérieur, pas plus que, faute d'artillerie, les Corses ne peuvent s'emparer des présides. Dans cet affrontement, plus que le territoire et ses gages tangibles, c'est la population qui est un enjeu, et par voie de conséquence un otage ; de là, violences et cruautés en sont le lot commun. Sampiero, exploitant le thème de l'honneur, si vivace chez un peuple qui pratique la vendetta, exprime un sentiment profond des insulaires : mettre fin à l'humiliante condition de sujets que leur impose cette occupation étrangère et que renforcent les dévastations de la guerre. Gênes et ses partisans vont jouer de l'intérêt personnel pour s'attirer des appuis, et user de la crainte et de la terreur pour convaincre les Corses de mettre bas les armes ou pour prévenir les défections. Sampiero, à l'égard de ceux que tente le camp adverse se voit contraint d'agir de même, ce qui nuit à la cause qu'il incarne. Ainsi s'étalant sur des années, cette guerre a un caractère impitoyable [386] : décapitation, pendaison, dépeçage des corps mis à sécher sur les remparts, prisonniers livrés aux chiens qui les déchiquettent [387], il ne semble pas excessif d'employer le terme de guerre totale pour définir ce conflit.

Au plan militaire comme au plan diplomatique, la partie n'est pas égale si l'on tient compte de la profondeur de l'espace stratégique qui permet la manœuvre et assure la mobilité tactique. L'invulnérabilité des présides en particulier Bastia, Calvi et Saint-Florent assure à la République une chaîne continue d'apports logistiques. L'absence de la flotte turque, un temps espérée par Sampiero, permet aux galères espagnoles et génoises de contrôler les atterrages de la Corse. Le commandement génois, dans un pays sans routes, peut ainsi déplacer des troupes d'une région à l'autre en évitant les embuscades. Même si les Génois ne disposent pas d'une implantation permanente dans l'intérieur, comme Corte ou Sartène, la manœuvre tactique leur est permise. Ils font varier suivant les besoins et les objectifs le point d'application de leurs forces en les transportant par voie de mer On s'explique la relative facilité avec laquelle Sampiero peut, suivant la politique de la tache d'huile, faire acte de présence dans l'intérieur et rallier des partisans. Les forces de souveraineté génoises, à effectif réduit, n'entretiennent dans les villages

386. Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso : un mercenaire européen au XVIe siècle, op. cit.,* IIIe partie, « Sampiero chef des Corses », ch. IV, « Le héros assassiné », p. 468.

387. Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, « Chronique de Filippini Antonio Pietro (1559-1594) », *op. cit.*, p. 22 : « Les Corses avaient Ravaschiero [*officier génois*] entre les mains ; la majorité se prononça pour la mort. Ils lâchèrent quelques chiens des plus féroces qui déchirèrent ses membres. »

périurbains des présides que de petits postes qui sont âprement disputés comme Vescovato. Ailleurs, Gênes ne peut compter que sur des connivences ou des allégeances locales, souvent influencées par des conflits claniques du type de celui qui oppose les Rouges et les Noirs de la Casabianca. Les compagnies de la République, au rang desquelles figurent des unités de recrutement local, n'y pénètrent que pour combattre les incursions des révoltés ou s'y livrer à des expéditions de représailles. Le rapport de forces est modifié par l'intervention des troupes espagnoles, nombreuses et à la valeur affirmée, et d'une cavalerie bien montée. Permettant de contrôler le terrain, elle s'oppose efficacement aux partisans à qui ne reste que la possibilité de se replier dans des zones difficilement accessibles, ce qui les réduit à la défensive. La démonstration en est fournie entre juillet et novembre 1564.

Comment expliquer alors l'enlisement du conflit ? Tout d'abord, les deux adversaires ne mettent pas en œuvre d'importants effectifs. Dans les régions montagneuses, où le climat interdit les opérations militaires de novembre à avril, la fluidité et la rusticité des rebelles compensent la supériorité numérique des soldats de la coalition débarqués d'Italie. Confrontés à des conditions climatiques et géographiques éprouvantes, ils sont décimés par la maladie [388]. Quand les troupes espagnoles rembarquent, les Génois tout en maintenant le blocus maritime pour limiter, sinon interdire, le soutien apporté aux rebelles par la France et les Corses de Terre ferme, ne peuvent qu'adopter une tactique de contre-guérilla associée à une politique de terreur. Ils pratiquent sur grande échelle la destruction des récoltes, et la confiscation de matières de première nécessité, comme le sel, indispensable à ces populations pastorales pour la conservation de bien des denrées. Ils mènent avec leur cavalerie des raids sur ces postes refuges que sont les villages pour les incendier et détruire les maisons de chefs rebelles comme à Bastelica. Ils les vident de leurs habitants considérés comme prisonniers de guerre et souvent victimes des pires sévices. À cette « petite guerre » sans pitié Sampiero répond par des représailles qui frappent indistinctement les Génois et leurs séides corses, ce qui entraîne désaffection et défections. Le rembarquement des troupes espagnoles et, à partir de 1566, l'appui de la cour de France, insuffisant pour s'emparer des présides, donnent un certain avantage à Sampiero. Il a mis en place une organisation administrative pour lever l'impôt qui, avec les soutiens venus de France, lui permettent de recruter des compagnies, en particulier de cavalerie, suffisamment nombreuses et bien armées pour faire pièce à celle des Génois. Gênes ne voit alors d'autre solution pour mettre fin à la guerre que l'élimination physique de son adversaire, et ce sont des Corses qui vont se charger de la besogne. La mort du chef de la rébellion ne mettra pas fin à sa vindicte. Pour frapper les esprits et surtout de

388. *Id.*, p. 172. « Stefano appela en conseil don Lorenzo, Andrea Centurione et Camillo Cavallo. [...] Ils s'accordèrent tous à dire qu'on ne pouvait arriver jusqu'à Corte ; on avait consommé la plus grande partie des vivres, un grand nombre de soldats étaient morts, les autres en mauvais état [...]. Stefano Doria retourna à Bastia avec toute son armée ; là, il licencia tous ses soldats malades – il y en avait un fort grand nombre. »

ceux tentés de l'imiter, son cadavre, privé de sépulture chrétienne, est en pièces et celles-ci seront exposées sur les murs des présides. Les rebelles ayant porté à leur tête son fils Alphonse, ce dernier continue le combat, et la guerre dure encore deux ans, mais la disparition de Sampiero fait que le cœur n'y est plus. Deux facteurs vont favoriser son dénouement : la réduction de l'aide française, l'entrave apportée à son acheminement par la prise de Sagone et de la tour du Valinco. Comme son père, par suite des revers qui refoulent les rebelles dans des cantons montagnards, Alphonse est victime de la désaffection, sinon de la défection de la plus grande partie de l'île qui reconnaît la souveraineté génoise. La République peut imposer aux yeux de tous l'invincibilité de la force du souverain en usant du pardon.

CONCLUSION : COMMENTAIRES SUR LES GUERRES DE CORSE

Alors que la fin des guerres féodales lui a procuré quarante années de paix, qu'est-ce qui destinait à deux reprises, entre 1553 et 1569, la Corse à être un théâtre d'opérations ? Quelle fut son importance dans la confrontation des puissances ? La reconnaissance en 1559 de la souveraineté génoise fut-elle dictée par les circonstances alors, que la question italienne le cédait à la sécurité des frontières du Nord ?

La conjoncture internationale et des raisons militaires fournissent des éléments de réponse.

La première guerre de Corse s'inscrit dans une perspective stratégique de second front dont Henri II est l'initiateur. La Corse n'est qu'un gage saisi sur Gênes, le maillon faible des États italiens alliés de Philippe II, où le dispositif militaire génois, alors que l'île est administrée par l'Office de Saint-Georges, est peu étoffé, et essentiellement regroupé dans les présides et dans des tours de guet littorales : au total un millier d'hommes, renforcé par des compagnies de recrutement local, dont le loyalisme est douteux. L'envoi du corps expéditionnaire est regardé par les Corses comme l'instrument de leur libération, d'où leur ralliement enthousiaste à la Couronne. La menace qui pèse sur la frontière nord, l'alliance avec les Turcs, à qui leur flotte donne la mobilité tactique nécessaire dans la mer latine, les princes italiens inquiets de l'hégémonie de Madrid dans la péninsule qu'il se doit de soutenir, tout amène Henri II à multiplier les foyers d'affrontement pour contraindre, du moins il peut l'espérer, l'Espagne à disperser ses forces. Sur le plan militaire, la première campagne de Corse oppose les troupes soldées des deux camps associées à des compagnies de volontaires locaux, et est représentative des campagnes du temps, caractérisées par la guerre de siège et le combat d'escarmouches, les embuscades et les raids sur les lignes de communication. Sampiero y est cantonné dans un rôle d'adjoint opérationnel et de figure emblématique du parti français en Corse. Lorsque Henri II accepte les termes du traité du Cateau-Cambrésis par lequel il rétrocède, en sus du Piémont, la Corse, d'où il rapatrie ses garnisons, alors que Gênes ne pouvait, même avec le concours des Espagnols, l'en chasser, il renonce aux ambitions italiennes de sa famille. En contrepartie il lui est garanti les

trois Évêchés, et la prise de Calais a compensé la défaite de Saint-Quentin. Elle s'impose à une France menacée par la fracture religieuse, alors que le recul turc dont la résistance de Malte est le premier signe amène la mise en sommeil de l'alliance de revers dictée par la menace d'encerclement du royaume. Elle fait l'affaire de l'Espagne occupée aux Pays-Bas : le bassin occidental de la Méditerranée devient un lac espagnol. La paix crée les conditions d'un nouvel équilibre européen. Le second conflit naît de la volonté de Sampiero et des quelques Corses qu'il rassemble de refuser la perspective de repasser sous le joug génois à la faveur de tractations diplomatiques. Ce qui les conduit à ne tenir aucun compte de la situation politique nouvelle issue du traité du Cateau-Cambrésis. Il n'est pas niable que la haine des Génois et le refus de se soumettre à leur gouvernance ont été instrumentalisés par la France pour démontrer qu'elle entend rester présente en Méditerranée. Cette rébellion s'inscrit dans ce que Jomini définit comme faisant partie des guerres nationales :

> *On ne peut donner ce nom qu'à celles qui se font contre une population animée d'un noble feu, ou du moins contre la majorité de cette population. […] Chaque pas est disputé par un combat ; […] les pays de montagne sont toujours ceux où un peuple est le plus redoutable : les peuples des montagnes ont toujours plus longtemps résisté que ceux des plaines, tant par la nature de leur caractère et de leurs mœurs que par la nature des lieux*[389].

Lorsque Sampiero, revendiquant l'héritage historique des féodaux corses qui tout au long du XVe siècle refusèrent de se soumettre aux marchands génois, débarque dans le golfe du Valinco, le contexte international lui est défavorable et le restera. Ce soulèvement opposant directement les Corses à la souveraineté génoise consacrée par un traité fait de lui aux yeux des puissances un rebelle et non un libérateur demandant justice pour son peuple. Le personnage de Sampiero semble égaré dans ce siècle où son combat, dans un monde en mutation vers la modernité, semble anachronique, dès lors que la Corse, restant recluse dans ses haines, peine à sortir de l'époque médiévale. Cette révolte, porteuse du rejet de l'occupation génoise, imposait pour réussir le soutien et l'adhésion de ceux qu'elle humiliait. Gênes, le conflit s'enlisant, a favorisé les défections en usant de l'arme du pardon. Si ces facteurs locaux furent la condition suffisante de l'échec de la révolte, un contexte international défavorable en fut la condition nécessaire, dès lors que Sampiero ne pouvait convaincre une autre puissance de substituer sa tutelle à celle de Gênes, ni espérer le soutien de la flotte turque. L'appui de la France affaiblie par les querelles religieuses, et dont les ambitions dans l'île se heurtaient à l'hostilité de Philippe II, ne pouvait être que modeste face à la République. La présence génoise dans l'île était un des piliers de cet équilibre européen mis en place par le traité du Cateau-Cambrésis. En vertu de celui-ci, la France ne pouvait renier sa signature en favorisant ostensiblement des sujets révoltés contre leur souverain. L'Espagne comme la papauté leur étaient d'autant plus hostiles que Sampie-

389. Jomini, Antoine-Henri de, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, 1838, 415 p., repris Ivrea Champ libre, 1994, éd. Abr., Perrin, 2001, ch. I, art. 8, « Les Guerres nationales », p. 72.

ro n'avait pas fait mystère de sa volonté d'obtenir le concours de la flotte turque car,

> *si le peuple soulevé a une grande étendue de côtes, et [...] s'il est maître de la mer ou allié d'une puissance qui la domine, alors sa résistance est centuplée* [390].

Cette menace du chef corse s'étant estompée, le conflit a piétiné. La préoccupation des puissances confrontées à leurs propres difficultés est de maintenir la paix européenne. Alors que l'une est aux prises avec une guerre civile d'inspiration religieuse et que l'autre a à combattre à la fois sur son sol l'insurrection morisque visant à la reconnaissance de l'identité musulmane et aux Pays-Bas une guerre nationale menée par les Provinces-Unies. Craignant un embrasement général à partir de la révolte qui remettrait en cause cette paix, elles limitent leur engagement militaire pour éviter tout affrontement direct et privilégier la médiation. Si la France ne veut pas d'une mainmise espagnole sur l'île, à Madrid l'objectif est de faire respecter le traité qui a reconnu les Corses vassaux de Gênes son banquier. La République, avec sa volonté affichée de maintenir la Corse dans son obédience, a su

> *déployer d'abord une masse proportionnée à la résistance et aux obstacles qu'on doit rencontrer ; calmer les passions populaires par tous les moyens possibles, les user par le temps ; déployer un grand mélange de politique de douceur et de sévérité* [391].

D'où son insistance à solliciter l'assistance militaire de Philippe II, tout en combinant terreur et amnistie pour susciter défections et trahisons. Refusant toute tentative pacifique de mettre fin à ce conflit interminable, elle prend la décision d'éliminer physiquement Sampiero. Avec la mort de son chef, la rébellion consécutive à son isolement politique perdait sa crédibilité et sa légitimité. En raison du contexte international, Alphonse d'Ornano ne présentait pas le même danger : son jeune age le rendait tributaire des anciens de la lutte et de la désaffection progressive vis-à-vis de la révolte. Celle-ci n'apparaissait plus alors que comme une subversion du pouvoir établi. Ce que Gênes, reconnue comme souverain de l'île en 1559 par le traité du Cateau-Cambrésis, n'avait jamais cessé d'affirmer dès le début de la révolte, en contestant à la France le droit de porter les réclamations des Corses contre les violations des clauses du dit traité. La conséquence de cet échec est d'imposer aux Corses pendant cent cinquante ans la dure paix du vainqueur. La République avait fini par faire prévaloir ses vues : les Corses n'étaient que des sujets indociles, rebelles à l'autorité de leur légitime souverain. Cette image, qui colle aux Corses comme la tunique de Nessus, va les définir pour longtemps aux yeux de l'Europe.

390. *Id.*, p. 73.
391. *Id.*, p. 79.

Encadré 3
Chronologie de 1492 à la mort d'Henri II

1492	Alliance de Charles VIII avec Ludovic Sforza dit « le More ».
1493	Charles VIII restitue le Roussillon à Ferdinand d'Aragon.
1494	2 septembre : Charles VIII en Italie ; après avoir pris Gênes, les Français s'installent à Pise ; 17 novembre : les Français à Florence.
1495	22 février : Charles VIII entre à Naples ; 31 mars : création d'une ligue antifrançaise – le pape, Venise, le Milanais, que rejoignent l'empereur et le roi d'Espagne ; 5 juillet : victoire de Fornoue.
1496	février : les Français battus à Naples.
1498	Louis XII succède à Charles VIII et revendique le Milanais.
1499	Venise et Florence signent un traité d'alliance avec la France.
1500	11 novembre : traité de Grenade entre la France et l'Aragon ; s'alliant aux Espagnols, Louis XII reconquiert Naples et s'en partage les dépouilles avec le roi d'Espagne en 1501. Mais le traité est rompu en 1503.
1504	traité de Blois entre la France et l'empereur : les Français perdent Naples.
1508	10 décembre : ligue de Cambrai entre le pape, l'Empereur Maximilien et le roi de France dirigée contre Venise.
1509	les Vénitiens sont battus à Agnadel.
1511	la Sainte Ligue : le pape Jules II s'allie aux Vénitiens et aux Espagnols contre Louis XII.
1512	victoire de Ravenne sur la Sainte Ligue ; défection de Maximilien : l'Italie est perdue pour les Français.
1513	prise de Milan ; mort de Jules II ; défaite de Novare devant les Suisses ; perte du Milanais ; invasion du royaume ; défaite de Guinegatte devant Henri VIII ; alliance avec Venise ; trêve avec Ferdinand.
1515	François Ier succède à Louis XII ; expédition dans le Milanais ; victoire de Marignan ; le pape Léon X signe la paix avec François Ier.
1516	paix perpétuelle avec les Suisses ; concordat avec le pape.
1517	traité de Cambrai.
1519	Charles Ier d'Espagne est élu empereur et devient Charles Quint.
1520	entrevue du Camp du Drap d'Or.
1522	défaite de la Bicocca : les Français évacuent le Milanais.
1524	Charles Quint envahit la Provence, mais doit se retirer.
1525	François Ier entre en Italie mais, défait à Pavie le 24 février, il est fait prisonnier.
1527	sac de Rome par les Impériaux.
1528	siège de Naples par les Français, mais la défection des Génois de Doria et une épidémie de peste les obligent à la retraite.
1529	5 août : Paix de Cambrai ou Paix des dames.
1535	François Ier revendique le Milanais.
1536	Les Impériaux envahissent la Provence après avoir chassé les Français d'Italie.
1544	victoire de Cérisoles le 13 avril, mais invasion de la France par les Impériaux.
1546	François Ier et Charles Quint signent la paix à Crépy.
1547	Henri II succède à François Ier.
1550	Paix avec l'Angleterre qui rend Boulogne.
1551	Henri II fait campagne en Italie.
1552	cession des Trois Évêchés à la France : Metz, Toul, Verdun.
1553	guerre de Corse : Henri II roi de Corse.
1557	défaite de Saint-Quentin.
1558	prise de Calais par Guise.
1559	3 avril : traité du Cateau-Cambrésis ; mort d'Henri II.

Annexe :

TEXTES ITALIENS

extraits de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale Fonds italien

Identification des quatorze ambassadeurs élus par la diète de Bastia :

• *Il capitano Francesco di San Antonino (Balagne), Messer Giannone de Tavera, il capitano Fraticello dal Petricaio, il capitan Gugliemo dalle Vie, il capitano Piero de San Antonino, il capitano Tommaso dalle Chieminaccie, il capitano Valerio della Campana, Messer Annibal de Corte, il capitano Camillo de la Casabianca, il capitano Pier Antone de Casta, il capitano Achille da Campocasso, il capitano Pietro dalla Venzolasca, Messer Pietro Paolo di Santa Lucia e Messer Ranuccie dalla Cristinaccie, ambasciatori eletti e deputati dalli dieciotti di detta isola e da tutti i procuratori delle pievi di quelli che si sono congregati in detta generale Veduta.*

Ils viennent à Gênes apporter la soumission de la Corse au doge et aux Sérénissimes Collèges :

• *Essendo piaciuto a Dio che i popoli dell' isola di Corsica, li quali guidati dalle varie speranze e false persuasioni di San Pero Corso et altri seguaci erano in maggior parte stati ribelli e per lo spazio di cinque anni anni contumaci allo Eccellentissimo signor Duce e illustrissimi signori Governatori e Procuratori dell'Eccelsa Repubblica di Genova, veri, leggitimi ed antichissimi signori di detta isola, dopo molte ruine […] e dani non solo di robe ma di gran numero d'uomini […] si sono poi umiliati e ridotti all'antica e devota obbedienza di loro magnifiche Signorie* […]

Après avoir renouvelé leur serment de fidélité, ils présentent leurs douze requêtes :

• *Con l'aiuto di Dio, e con la virtù, e buoni avvertimenti dell' illustrissimo Giorgio Doria, capitano d'armi generale della prefata Eccellentissima Repubblica […]. si sieno i detti popoli pentiti dei loro errore e ricorsi alla misericordia con gettarsi nelle braccia della fede e clemenza del prefato Generale […] e con la dovuta umiltà richiestoli perdono di tanto loro commessi falli pregato che intercedesse appresso l'Eccellentissimo Signor Duce e illustrissimi Signori Governatori e Procuratori della prefata Eccellentissima Repubblica […] Abino i detti poppoli eletto e deputato quattordicci ambasciatori […] a ringraziar Sua Eccelenza e le Signorie Illustrissime della tanta clemenza […], promettendo che da ora in poi in tutto il tempo da venire sarano buoni, fideli e sinceri sudditi e vassali della prefata Eccellentissima Repubblica.*

IV
LE RÉGIMENT D'ORNANO

Liminaire

Alphonse d'Ornano, fils aîné de Sampiero Corso et de Vanina d'Ornano, est né à Bastelica en 1548, mais c'est en France qu'il va vivre. Admis à la Cour comme enfant du roi, il y reçoit–l'éducation d'un jeune noble français : une faveur qu'il a due au dévouement reconnu à la Maison de France de son père, auquel Catherine de Médicis accordait sa confiance, bien informée, du fait de ses origines florentines, du zèle qu'il avait montré pour servir sa famille. Elle reporta ce sentiment du père sur le fils, allant jusqu'à faire pour son régiment le choix de son enseigne, portant une croix blanche, cantonnée de vert [1]. Là se trouve l'origine de l'attachement profond à la Royauté qui ne s'est jamais démenti chez Alphonse. La première preuve en est fournie lorsque, après la mort de Sampiero, certains de ses compagnons dépêchent des émissaires à Florence pour solliciter Cosme de Médicis [2], ce dernier s'acharnant à convaincre Philippe II, sans succès, que le retour de la paix en Corse était conditionné par l'éviction de Gênes et son remplacement par sa tutelle. La présence de nombreux Corses dans ses États, la tradition d'engagement des mercenaires corses au service des Médicis expliquaient cette démarche à laquelle Alphonse d'Ornano, féal du roi de France, n'a pas adhéré.

Si le traité du Cateau-Cambrésis a clos l'ère des ambitions italiennes de la Couronne de France, l'intérêt qu'elle a porté à la révolte de Sampiero et l'appui apporté à Alphonse d'Ornano lorsqu'il lui succède après son assassinat conduisent Gênes, lasse d'un conflit sans fin, à offrir aux derniers rebelles corses un compromis acceptable : l'exil en France, Charles IX acceptant de recevoir Alphonse d'Ornano, et avec lui ses compagnons. Le 1er avril 1569, Alphonse d'Ornano et ses trois cents

1. À sa création en 1739 Royal Corse reprendra ces couleurs y ajoutant la devise *In hoc signo vinces*.

2. Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse, op. cit.*, ch. VII « La Fin de la révolte », p.381.

combattants gagnent la France. Dès l'arrivée des Corses en France, Charles IX, le 26 avril, fait savoir par lettre à Alphonse d'Ornano d'avoir à les organiser en compagnies.

Alphonse, élevé à la cour, colonel de son armée, est légitimement fondé avec ses compagnons à solliciter du roi de France leur reconnaissance comme sujets. L'asile accordé par Charles IX ne peut être considéré comme un refuge offert à un rebelle vaincu, mais doit être interprété comme le retour dans le giron royal d'un féal chevalier. Les Lettres générales de naturalité accordées en novembre 1571 à Alphonse d'Ornano et à ses compagnons le confirment :

> *Charles par la grâce de Dieu Roy de France […] faisons sçavoir que Nous, ayant égard et considération à la bonne amour, affection et devotion que ont de tout temps portée à noz prédéceseurs Roy et à nous les habitans de l'isle de Corse ainsi que par plusieurs et diverses fois et mesme du temps du feu Roy Henri nostre très honoré seigneur et père […] ils en ont donné très bons et suffisantz témoignages principallement soubz le feu collonel Sampetre Corse avec lequel ils ont ordinairement combattu et exposé leurs vyes et leurs biens pour nostre service, conservation et augmentation de nostre couronne et encore que pour leur regard les choses ne soyent depuis succédées comme ilz eussent bien désiré, assavoir que ladite isle fust demeurée en notre obéissance […] toutes fois la volonté ne leur est point pour ce aucunement dyminuée ni altérée de nous demeurer très humbles et obéissants sujets, comme nos vrais et naturels originaires ainsi que le tout nous a esté […] demonytré par notre cher et bien aimé le sieur Alphonse d'Ornano, Corse, fils dudict sieur Sampietre, chevalier de notre ordre et collonnel des bandes de pied corses que nous entretenons à notre service, nous suppliant tant pour luy que pour tous les autres corses qui sont ou porront estre après en nostre royaume leur vouloir octroyer lettres de naturalité, sçavoir faisons que Nous […] avons audict collonnel Alphonse d'Ornano et à tous les autres corses qui sont ou seront […] en nostre dict royaume […] octroyé de grâce spéciale […] par ces présentes qu'ilsz et chacun d'eulx puisse et leur soit loisible de résider en icelluy nostre dict royaume, pays, seigneuries et terres de notre obéissance […] car tel est nostre plaisir […] et afin que ce soict chose ferme et stable à tousjours nous avons faict mectre nostre scel […]. Donné à Durtal au mois de novembre l'an de grâce mil cinq cens soixante et onze et de nostre règne le unziesme* [3].

Les termes de cet édit clairement énoncés expliquent la raison de la faveur ainsi accordée : les services rendus à la Couronne par un père que les prédécesseurs du souverain employaient comme colonel dans leur armée, la volonté sincère et toujours vivace, bien que contrariée, qu'avaient eue les Corses d'être sujets du roi, sachant que leur dernière rébellion avait été soutenue par la Régente sa mère et instrumentalisée par elle pour faire pièce à l'Espagne. On ne peut omettre qu'être reconnu pour sujet du Roi a permis à Alphonse d'Ornano d'obtenir de la République de Gênes la restitution de son fief d'Ornano et des droits qui y étaient attachés en contrepartie d'un serment d'allégeance dont son suzerain le roi de France est en cette qualité le garant.

L'intérêt porté par le roi aux Corses et ses besoins en combattants vont l'amener à prescrire que l'effectif du régiment soit de 2 000 hommes formant vingt compagnies encadrées par soixante officiers. Cet effectif va se révéler difficile à maintenir alors que les pertes sont élevées.

Ce commandement, Alphonse d'Ornano le doit certes à son éducation à la cour de France, où il fut formé à l'art militaire et rompu aux exercices guerriers, mais

3. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 58 à 61, n. 131 (Archives des BdR, série 3, reg. 64, f° 138).

aussi à la pratique de la guerre acquise en Corse au contact de son père et de ses compagnons [4] où il a appris à faire toujours lui-même une reconnaissance du champ de bataille, et à ne jamais engager tout l'effectif disponible mais à conserver à sa main une réserve d'intervention [5].

L'ensemble lui donne autorité. « Très avisé et vigoureux à châtier ses gens, il est le censeur obligé pour de telles gens », le décrit Brantôme [6].

Pendant trente années, Alphonse d'Ornano, s'appuyant sur ces fidèles dont le roi a fait le noyau d'un régiment de son armée, est au service de la Maison de France, et la Corse militaire se voit accorder une place prééminente dans l'histoire de cette Maison. Reconnu comme gentilhomme, comblé par la faveur royale, il a l'honneur et la fierté de voir son régiment, un « régiment de gentilhomme [7] » prendre rang dans l'armée permanente à la paix de Vervins en 1598. Témoin des sacrifices consentis, le régiment ne compte plus que 450 hommes engerbés dans dix compagnies.

UN RÉGIMENT CORSE DE GENTILHOMME

Les effectifs

Lorsque Alphonse d'Ornano et ses compagnons ont rejoint la France au printemps 1569, les guerres de religion battent leur plein, aussi cet apport de combattants aguerris aux ordres d'un féal sujet est-il le bienvenu. Ces hommes vont se mettre au service du roi de France, dont en d'autres temps ils avaient défendu les couleurs et s'étaient reconnus les sujets. Leurs capitaines sont des combattants éprouvés, des fidèles de Sampiero. Pour le marquis d'Ornano,

> *la monarchie en ces temps troublés sentait le besoin de s'attacher des généraux de cette valeur, des capitaines héroïques comme Leonardo da Corti-Casanova, Antonio Ciapparone* [8].

Investi d'une commission de colonel, Alphonse d'Ornano reçoit mission de lever un régiment [9] ; l'effectif des exilés, trois cents au total, ne lui permet de constituer que trois bandes de cent hommes [10]. Ces trois compagnies sont commandées respectivement par lui-même, Leonardo de Corte, et Simon de Brando. Il faut attendre 1572 pour que le régiment engerbe en vingt compagnies les deux mille

4. À l'époque le colonel général de l'infanterie est Strozzi, qui estime Sampiero, dont il était l'ami, sentiment qui s'étend à son fils.

5. Comme on peut le constater à Uriage en 1587, où son régiment combat à un contre dix, la victoire est due à ses sages dispositions.

6. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 107.

7. Dans l'armée royale il devient d'usage de distinguer les régiments royaux de ceux portant le nom de leur colonel, dits « régiments de gentilshommes ».

8. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. LXXXIV.

9. Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit.,* p. 341 : « De la mort d'Henri II à l'entrée d'Henri IV à Paris on opéra quelques changements. [...] En 1560 on rassembla les bandes et on en forma trois corps. Telle fut l'origine de nos régiments. En 1562, il y en avait sept. »

10. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 100.

hommes prévus à l'origine. Comme les montres effectuées lors des trêves le prouvent, satisfaire aux besoins en personnel demeure un problème récurrent en raison des pertes subies, souvent lourdes. Si la République se montre conciliante aux premières demandes qui permettent d'atteindre l'objectif fixé, cette attitude doit être interprétée comme un geste politique. Non seulement elle se débarrasse d'éléments indésirables en offrant une solution de rechange à ceux qui sont tentés de récuser son autorité, mais elle interdit dorénavant à Alphonse d'Ornano, à qui son fief est restitué, toute possibilité de rébellion. Au cours des ans la République, souhaitant limiter l'exode militaire des Corses, entrave le recrutement dans l'île, estimant qu'il la prive d'une main-d'œuvre qu'elle juge nécessaire pour sa mise en valeur. Si en 1572 Francesco d'Ornano a pu ramener de Corse 700 recrues qui permettent de mettre sur pied dix compagnies, en 1574 le Sénat de Gênes en réponse à la demande du roi de lever 1 500 recrues ne lui en accorde que 1 200.

L'intransigeance de la République va entraîner une crise. En 1576, les compagnies ne dépassant pas quatre-vingt-dix hommes, il est décidé que le régiment ne comportera pas plus de dix compagnies [11]. En juin de la même année, Alphonse d'Ornano se rend en Italie, mais la République lui refuse l'autorisation de procéder à une nouvelle levée [12]. Et l'on peut constater que l'effectif a continué de fondre puisque, en 1577, par exemple la compagnie de Cesare Gentili n'aligne que soixante soldats, en 1588 l'effectif de la compagnie de Giovanni de Cognocoli assiégée dans Loudun ne dépasse pas quarante hommes. Lorsque est signée la paix de Vervins, en 1598, les dix compagnies du régiment comptent en moyenne quarante-cinq hommes chacune, parfois moins. À Crest, le 21 mars 1597, la compagnie de Mutio Gentili qui y tient garnison compte vingt-cinq hommes. À Pont Saint-Esprit, le 29 janvier 1598, il est dénombré quarante-cinq hommes dans les compagnies de Medoro Capizalle, de Brancaccio d'Ornano et d'Anthon Maria de Casanova, d'Antonio de Casta, de même que le 4 mai dans celle de Leonardi Dacorty (sic). Pour compléter les effectifs on a eu recours au recrutement extérieur comme ces montres le prouvent, car on y constate la présence de soldats non originaires de l'île [13]. D'après leur patronyme, on peut identifier des Italiens comme Cabassolla ou Verello, et des Français, tels Benate Bernys, Jacques de Sisteron, Bertrand Audet, qui servent dans la compagnie d'Anthon Maria de Casanova ou chez Antonio de Casta, Francese Prouensala, Thomacio de Montemajour, ou encore Victorio de la Caralissa, Alessandre de la Coltorella ; chez Brancaccio d'Ornano on trouve Agnol Mechanico, Gio Baptista Dio…

En 1601, le 15 septembre, la garnison de Tarascon est formée des trente-deux hommes de la compagnie de Jean-Baptiste d'Ornano [14]. En 1602, les montres à

11. *Id.*, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 120.
12. *Id.*, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch II, « Le régiment de 1569 à 1572 », p. 144 : « La République ne voulut à aucun prix autoriser une nouvelle levée. »
13. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 90-92, n. 179-185.
14. *Id.*, p. 98.

Pont-Saint-Esprit dénombrent trente-cinq hommes le 16 mars à la compagnie d'Anthon Maria de Casanova, ils ne sont plus que 25 le 20 avril, mais le 29 septembre 1608 elle compte à nouveau trente-cinq soldats [15]. En 1610 à la compagnie de Jean-Baptiste d'Ornano on en dénombre trente-cinq dont trois officiers, deux sergents, deux caporaux [16].

La crise des effectifs ayant persisté, peut-être faut-il y voir une des raisons qui conduisent au licenciement du régiment en 1626. Eût-elle été plus sévère sans la proximité de la Toscane ? On peut le penser : voisine de ce foyer d'émigration qu'est la Corse, cette région joue un rôle important dans l'apport de recrues corses à la fin du XVIe siècle, mais surtout à partir du XVIIe. Les Corses usent des facilités du port de Livourne pour gagner la France lorsque en 1593 celui-ci s'ouvre largement aux étrangers [17]. Mais on ne peut exclure le fait que la concurrence des armées des États italiens, dont Venise, dont le service est attractif, a aussi pénalisé le régiment.

Organisation

Les compagnies

Strozzi, nommé colonel général de l'infanterie en 1569, a réorganisé les régiments entretenus par le roi : la première compagnie dite « colonelle », distinguée par son enseigne blanche, appartient au colonel général et est commandée par le lieutenant-colonel, la seconde la « Mestre de camp », appartient à l'officier qui lui donne son nom et commandant du régiment, les autres prennent rang dans le corps d'après l'ancienneté de leur capitaine, toutes ayant une enseigne d'ordonnance aux couleurs du mestre de camp.

Chaque compagnie comporte un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un sergent de bataille, un tambour, un fifre, trois caporaux, un fourrier trésorier, de dix à vingt piquiers et de cinquante à soixante arquebusiers, ainsi que des *anspessades* en nombre variable. Ce terme désigne des chevau-légers nobles qui combattent à pied en attendant une vacance d'officier : au total, une compagnie compte entre quatre-vingts et cent soldats. L'évolution de l'arme à feu et le retour d'expérience du terrain entraînent pendant les guerres de religion une modification de l'organisation et de l'emploi des compagnies d'infanterie. La proportion des piquiers n'est plus que dans le rapport de un à deux ou trois arquebusiers, et ces derniers apprennent à se déployer en tirailleurs pour harceler l'ennemi par le feu.

15. *Id.*, p. 100, 106, n. 194, 206.
16. *Id.*, p. 108, n. 211.
17. Filippini, Jean-Pierre, « Le Recrutement de soldats pour l'armée française à partir de Livourne aux XVIIe et XVIIIe siècle », *Revue Historique des armées* n° 4, 1975 : « La Toscane [est] très proche des foyers d'émigration que sont les États pontificaux, les montagnes de Lucques et la Corse. L'émigration corse est le fait d'hommes à la recherche d'un engagement dans une armée. »

L'ENCADREMENT

À la mise sur pied figurent à côté des capitaines les officiers qui ont mené le combat de bout en bout avec Sampiero. Ce sont entre autres : Antonio de San Fiurenzo, Andrea Gentili de Brando, Federico d'Istria, Giovan Paolo et Luiggi de Bozzi, Pietro Simone et Francesco de Renno, Anton Maria et Giovan Paolo da Corti, Giovanni da Cochia, Agostino de Sarla, Simone de Bastelica, Bacciacone di Giovellina, Vincentello de La Pastoreccia, Anton Padovano del Pozzo, Anto Francesco da San Fiorenzo, Marco d'Ambiegna [18].

18. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 119.

Encadré 4
Encadrement du régiment
a. en 1575 [19]

Colonel général	Alfonso Geronimo d'Ornano
Mestre de camp	Antonio de San Fiurenzo
Capitaines	Leonardo da Corti, Paolo da Bozzi, Anton Francesco d'Ornano, Cesare Gentili, Cacciaguerra da Paomia, Piero della Leca, Marco d'Ambiegna, Andrea Gentili da Brando, Agostini da Sarla, Giovan Paolo da Bozzi, Paolo della Leccia, Bernardo da Corti, Giovanni da Cognocoli, Paolo Luiggi da Bozzi, Federico d'Istria, Ambroggio da Bastia, Pietro da Renno, Anton Guglielmo da Bozzi
Lieutenants	Orsone della Rocca, Giovan Pietro da Corti, Sampiero de Lo Canale, Anton Marco da Cardo, Anton Cristoforo d'Omessa, Canarello de Vivario, Anthon Maria de Casanova, Carlo da Corti, Pietro da Palasca, Medoro Capizallo
Enseignes	Chiaramonte, Giudicelli da Corti, Anton de Santa-Reparata, Ciccolo della Rocca, Fabrizio da Corti, Saverio de Poli, Tito della Costa, Santo de Zigliara, Galvano de Bozio

Les patronymes permettent d'identifier l'origine de ces officiers, d'où il ressort que les deux parties de l'île se partagent équitablement les commandements supérieurs et l'encadrement des compagnies.

Sur quarante officiers, vingt et un viennent de l'Au-delà des monts (douze capitaines dont le colonel-général et neuf lieutenants et enseignes), dix-neuf de l'En deçà (huit capitaines dont le mestre de camp et onze officiers subalternes), dont trois appartiennent à une ancienne famille féodale du Cap : les Gentili de Brando. Cette ascendance féodale est mieux représentée parmi les officiers de l'Au-delà des monts : on y trouve, à côté des deux d'Ornano (le colonel et un capitaine), quatre capitaines Bozzi, un capitaine Istria, deux lieutenants della Rocca, deux della Leca, dont un capitaine.

Lorsque en 1576 il est décidé de réduire le nombre des compagnies à dix, celle du frère du colonel et de son oncle sont parmi celles qui sont supprimées, ce qui écarte toute accusation de favoritisme.

19. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 121.

Encadré 4
Encadrement du régiment
b. en 1576 [20]

Colonel	Alphonse d'Ornano, *capitaine de la compagnie colonelle*
Mestre de camp	Leonard de Casanova, *capitaine de la compagnie mestre de camp*
Capitaines (7)	Paolo da Bozzi, Cesare de Gentili, Piero della Leca, Bernardo da Corti, Giovanni de Cognocoli, Antonio Ciapparone, Cacciaguerra de Paomia
Lieutenants (11)	Orsone della Rocca, Giovan Pietro da Corti, Sampiero da Lo Canale Anton Marco da Cardo, Anton Cristoforo d'Omessa, Canarello di Vivario, Anthon Maria de Casanova, Carlo de Corti, Pietro di Palasca, Medoro Capizzale, Marco Anton da Cardo
Enseignes (10)	Chiaramonti, Giudicello da Corti, Paolo de Zigliara, Anton de Santa Reparata, Ciccolo della Rocca, Fabrizio da Corti, Saveria de Poli, Tito della Costa, Santo de Zigliara, Galvano de Bozio

On peut constater qu'à l'occasion de la réduction du nombre des compagnies certains officiers ne figurent plus sur les rôles : l'âge, les infirmités et les fortunes de la guerre en sont la cause. Parmi les victimes figurent entre autres les capitaines Antonio del Pozzo, tué en 1574 à la défense de Castres, Antonio da San Fiorenzo, présent lors du débarquement dans le Valinco en 1564, et tué à l'assaut du château de Pomerol le 21 décembre 1575, les lieutenants Carlo da Corti et Pietro Delle Leca, tombés à Sommières (1575) et l'enseigne Giudicelli da Corti en 1577 à l'attaque de Ménerbes [21].

Entre 1586 et 1600 le régiment est concentré à Pont-Saint-Esprit et à Tarascon, et toutes ses compagnies sont en sous-effectif.

En 1586 l'encadrement comprend trente officiers dont dix capitaines parmi eux le lieutenant Medoro Capizzale qui a été promu, les lieutenants sont au nombre de dix : sur les onze lieutenants de 1576 seul demeure Pietro di Palasca, les autres sont Ciccolo della Rocca Galvano da Bozzi, Tito da Casta, Anton Maria di Corti, Saverio d'Oletta, Mutio Gentile Chiapparon de Li Forei, Orazzio della Leca, Giovanni da Zigliara, les enseignes sont également dix, tous des nouveaux venus : Andria De Li Forei, Giovan Lorenzo Chiarelli, Decius de Lalondella, Fabricio da Corti, Ferrando da Santa-Lucia Nicolao da Sicché, Anton Marco de Cardo, Anton Maria de Niolo, Natale de Carbuccia, Antone Maria d'Istria.

En 1600, Jean-Baptiste d'Ornano a remplacé son père à la tête du régiment et commande la compagnie colonelle, Leonardo da Corti est toujours le mestre de camp, Anto Maria da Corti de Casanova (lieutenant en 1576) est le sergent-major, les autres capitaines : Paolo da Bozzi, Cacciaguerra da Paomia, Medoro Capizzale, Brancazio (Brancaccio) d'Ornano, Antonio da Casta, Pietro da Palasca, Mutio Gentili, lieutenants en 1586, ont été promus capitaines, dix lieutenants et enseignes sont des nouveaux venus, à l'exception de Ferrando da Santa-Lucia et de Giovanni

20. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 121.
21. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », Les Feuilles d'or.

da Zigliara. L'avancement étant lent, le renouvellement des cadres est surtout net pour les grades subalternes [22].

LA TROUPE

Les critères d'engagement sont stricts, il faut pour être enrôlé une condition physique permettant de subir les aléas de la guerre, mais pour être admis dans la compagnie d'ordonnance il faut en outre justifier sinon sinon de sa noblesse, du moins d'une vie noble, c'est-à-dire où n'est exercé que le métier des armes. Dans les compagnies les hommes sont répartis suivant la piève d'origine, mais pas seulement. On peut constater que les régions où la rébellion était fortement implantée sont très représentées.

> *Dans l'Au-delà des monts [...] les habitants de Bastelica ; figurent à leurs côtés les habitants de Tavera, de Levie, de Tolla de Bocognano et de Zicavo ; dans la Terre des communes [*En deçà des monts*], Corte, Venaco, Bozio forment la base des compagnies qui complètent les enfants du Niolo, de Giovellina et de Rostino* [23].

Les campagnes successives creusent des vides. L'apport insulaire ne peut pourvoir à tout, le recours à des étrangers finit par s'imposer [24]. À Bordeaux une montre atteste de la présence d'un officier et de soldats qui ne sont pas d'origine corse [25]. Cependant une lettre du roi du 30 septembre 1600 adressée au connétable de Montmorency montre qu'il n'est pas tari :

> *Le duc de Savoye a assemblé toutes ses forces [...] en intention s'approcher de mon armée et la combattre. Cela me fait désirer que les régiments [...]. et les recrues du régiment des Corses puissent être assez à temps pour me secourir* [26].

LA COMPAGNIE D'ORDONNANCE

C'est une compagnie de cavalerie lourde composée de gentilshommes, qui, bien qu'elle ne compte pas à l'effectif du régiment, participe à tous ses combats. Elle est aux ordres directs de son propriétaire le colonel d'Ornano, par privilège attaché à sa dignité de colonel-général de l'infanterie corse et italienne. À côté des Corses, de nombreux membres de la noblesse de Provence, de Languedoc et de Guyenne y servent, jusqu'à en constituer la moitié, voir davantage, des effectifs.

À la montre qui suit la paix de Vervins, la compagnie, qui compte cent hommes d'armes [27], a pour capitaine le maréchal d'Ornano, pour lieutenant le capitaine Dominique d'Ornano pour enseigne Jean de Cognocoli, et pour porte-étendard Simon Giovanni de Cardo Alfiere. Certains ont rang de capitaine, onze de lieute-

22. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 123-124.

23. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 108.

24. Emmanuelli, René, *Les Compagnies corses à Aix-en-Provence*, Paris : Picard, 1953, 327 p., ch. VII, p. 200. Il y est fait état de la présence d'originaires de la péninsule, Florentins comme Tournabuoni, Toscans comme Gondi, voire Calabrais ou de Génois.

25. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 94, n. 188 : « Garnison du château Trompette : compagnie du capitaine Paul Ripert : Paul Corse, sergent, Pierre Montaigne, François Viminio » (d'après montres T 71 n° 1574).

26. *Id.*, p. 96, notes (BN fonds Béthune, ms 9080, f° 84).

27. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 126 : « Nous nous bornerons à citer les gendarmes insulaires. »

nant, d'autres remplissent les fonctions de sergent et de caporal ou sont de simples gendarmes. Les officiers disposent d'un archer, d'un coutillier et de deux valets ; les maîtres n'ont droit qu'à deux valets.

Capitaines : DA LI FOREI, Franco Rubbino Giovanni dit Chiapparon ; D'OCHIATANA, Biasino ; D'ORNANO, Ottaviano ; DE NIOLO, Marco-Maria ;

Lieutenants : DA BASTELICA, Buonavita ; SORBA, Giovan Batista ; D'ARBORI, Paolo-Antonio ; DA SISCO, Anton Giovanni ; DA BARBAGGIO, Pietro-Maria ; DA SANTA REPARATA, Piero-Luiggi ; DA TENDA, Giovan ; D'OREZZA, Nicolo ;

Sergents : DA SAN FIORENZA, Giudicello ; ALBANIZZA, Michele ; D'ALISCIANI, Anton Cristoforo ;

Caporaux : DA ZICAVO, Battista ; DA CACCIA, Marianno ; DA CORTI, Francesco-Maria ; DA ROSTINO, Carcopino ; DA BASTELICA, Piero Anton ; DELLA VENZOLASCA, Vincentino ;

Gendarmes : DA CASTA, RUGGIER ; CASELLI, MANORITO ; CHIARAMONTE DE RENNO, Marco ; DI CAGNANO, Christofino ; D'AMBIEGNA, Claudio Anton ; D'ALISCIANO, Francisco ; DA CARBUCCIA, Natale ; D'OLETTA, Giovan Battista ; DI SANTA LUCIA, Bruschino ; DI SANTA REPARATA, Luca ; DELLI PRUNELLI, Cacciaguerra ; DA CASTA, Anton Giovanni ; DA CORTI, Giovanni Michele ; DA SANTA MARIA SICHE, Andrea.

LES CONDITIONS MATÉRIELLES

Entretien, logement, fournitures et moyens de transport sont, suivant l'usage, à la charge des populations [28], le lieutenant-général de la province déterminant le montant de la levée fiscale nécessaire. La ration journalière à fournir par les autorités qui gouvernent la ville de garnison est de 3 livres de pain, 2 pots de vin, 1,5 livre de viande – les jours maigres la viande est remplacée par du fromage et deux œufs. Le nombre de rations varie avec le grade : le colonel a droit à cinq rations, le lieutenant à trois, le sergent à deux.

Les soldes [29] sont fixées par le gouverneur : si elles sont fonction du grade et de l'emploi, elles varient selon la province [30]. Mensuellement, le colonel reçoit 300 livres, le capitaine en perçoit 100, le lieutenant 50, l'enseigne 30, le sergent 15, les caporaux, fifres, tambours, 12 ; le soldat touche 5 sols par jour. En Languedoc, les émoluments sont les mêmes pour le lieutenant, le sergent et le soldat, mais le colonel touche 100 livres par mois. Les officiers, en supplément de la solde, perçoivent des gratifications.

Le pays étant ruiné par les guerres incessantes, il faut parfois contraindre les municipalités à s'exécuter, et Leonardo de Casanova a recours à la pratique des

28. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 109.

29. La valeur de la monnaie est variable tout au long de cette époque, où se manifeste une forte inflation. En 1577, la valeur de l'écu d'or est fixéà 3 livres (il en vaut 5 en 1592) ou 60 sols, et celle du franc en argent à 20 sols ; le sol vaut douze deniers, la livre vaut vingt sols.

30. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 110-111.

otages à l'encontre des récalcitrants. Les frais sont réglés par le lieutenant-général, qui gouverne la province au nom du roi, et dispose des impôts pour le lui permettent, mais l'armée reste un lourd fardeau pour les populations. Ces obligations sont impopulaires et sont cause de réclamations de leur part, par le biais de leurs consuls [31] :

> *le 30 août 1578 le roi avait écrit aux états provinciaux de fournir et distribuer vivres aulx compagnies corses à charge de remboursement par l'extraordinaire des guerres. Le 29 septembre les états se déclarent dans l'impossibilité de rien donner en raison de la « notoire pouvreté » de la province.*

En déplacement en Provence, Catherine de Médicis intervient et donne à entendre que les compagnies corses pourraient quitter Aix et s'en aller occuper d'autres garnisons à la frontière quand elles auront été payées de tout ce qui leur était déjà dû, ce qui facilite le règlement des arriérés.

Le départ en campagne

Avant d'entrer en campagne, les compagnies et le convoi chargé de ce qui a été réquisitionné par le commissaire aux vivres sont rassemblés et passés en revue par le colonel. Puis le régiment se met en route, précédé par des arquebusiers à cheval, suivis par une partie des piquiers et des arquebusiers, enfin c'est le tour du colonel et des enseignes suivis du reste des piquiers ; le convoi ferme la marche, escorté par le prévôt assisté d'arquebusiers. Une compagnie est à l'arrière-garde pour se prémunir contre une attaque surprise. Précédant la colonne, le maréchal des logis et son escorte se préoccupent de faire fournir à l'étape vivres et hébergement. Il doit être mis à disposition, « le lit garni et la table pareillement garnie de linge et de vaisselle, la lumière pour la nuict et le feu de l'hoste [32] ». Pour ce faire, ils ont un billet du colonel :

> *Nous Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, d'ordre du roi aux châtelains et consuls […] vous mandons d'avoir à recevoir, loger, fournir des vivres […], et de ce ne faites faulte à peine de désobeyssance* [33].

La société militaire corse : origines sociale et régionale

Les traits dominants

Ce régiment, que soude son identité et que l'exil, la condition sociale isolent, forme une communauté que la plupart des soldats, bénéficiant d'être soldés en paix comme en guerre, ne quittent plus.

Si dans l'île la piève est le lieu de la vie sociale, son substitut militaire pour ces exilés est, plus encore que le régiment, la compagnie, où hiérarchie militaire et hiérarchie sociale se confondent.

Ces seguacci, que l'on définit dans la société corse à la fois comme des partisans et des obligés, sont mus autant par les valeurs de cette société méditerra-

31. Emmanuelli, René, Les Compagnies corses à Aix-en-Provence, op. cit., ch. V, p. 136.

32. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 109.

33. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 114.

néenne – l'honneur, la solidarité familiale, entendue au sens large – que par les rapports sociaux, dont le clientélisme et les rapports de propriété. Ces hommes étant avant tout des soldats, le sentiment d'honneur est renforcé par cette relation de fidélité. Le prestige du chef, nonobstant l'appartenance à une ancienne et prestigieuse famille, est fondé sur sa réputation guerrière comme c'est le cas pour Alphonse d'Ornano. Plus jeune que ses premiers compagnons, le colonel exige le respect de la discipline, et il a obtenu que le régiment dispose d'un prévôt assisté de trois archers [34]. C'est un privilège régalien, consenti en particulier aux régiments suisses, bien qu'en 1484 aux états généraux de Tours le tiers état ait demandé « la restitution aux juges ordinaires du droit de juger les soldats ».

Cette exigence a pour contrepartie la sollicitude. Lors de licenciements, pour tenter de remédier à leur sort, le colonel, lorsqu'il ne leur fait pas allouer de l'argent ou des terres, s'arange pour qu'ils soient enrôlés dans les compagnies conservées d'autres régiments. Le roi en personne ne dédaigne pas de faire de même à leur égard ;

> *Mon compère, ce mot servira à quatre Corses pour vous assueré que j'ay leur service pour agréable et vous prier de les mettre en quelque compagnie que ce soit* [35].

À l'issue du service, si certains rentrent en Corse ou vont servir en Italie comme Anton Francesco d'Ornano, qui sollicite une compagnie du pape, la majorité reste en France et parfois y fait souche. Le nom alors se perd, car suivant l'usage il est francisé : Bozzi devient Debozy ou d'Arozy, Vinciguerra donne Vincheguerre, Giovanni de Bastelica se transforme en Jehan de Bastergue, Michele Bocognano en Michel de Bocognan [36].

On compte à Marseille au moins quinze familles issues d'officiers ou soldats du régiment dont celles qui descendent des Bozzi, Benedettini, Caracciole, Cipriani, Franceschi.

La nature du lien qui rassemble ces exilés explique certains comportements, comme le refus de servir d'autres chefs que le roi et leur colonel :

> *Le maréchal d'Ancre, […] voulant avoir une garde, demanda vingt soldats corses. Ils répondirent qu'ils n'étaient pas venus en France pour servir de laquais* [37].

Bien que les mœurs de l'époque soient empreintes d'une certaine rudesse, le jugement que portent sur eux les contemporains témoigne d'un caractère peu commode, qui les rend batailleurs, butés, susceptibles. Faire le Corse à outrance devient synonyme d'entêtement. Au combat ils chargent en criant *carne* [38], ou s'ils veulent épargner l'ennemi qui met bas les armes *vita salve.*

34. Les sanctions peuvent aller jusqu'à la peine capitale, la décapitation étant réservée aux officiers, et la pendaison aux soldats.

35. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 82, n. 171, lettre au connétable de Montmorency.

36. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 117.

37. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 102.

38. Le mot signifiant littéralement « chair », il indique qu'il n'est pas fait de quartier.

D'Ornano envoie le cartel suivant au duc d'Épernon :

> *Nous nous battrons à cheval, en pourpoint, l'épée seule. Si je ne suis français de naissance, je le suis de fidélité. […] Je suis comme les chiens de mon pays, qui ne mordent jamais sans emporter le morceau* [39].

Si cette humeur guerrière explique la fréquence de duels, souvent acharnés [40], leurs relations sont conviviales.

> *On serait tenté de supposer que le régiment devait se mêler peu à la vie publique des contemporains. Rien ne serait moins exact, à Tarascon, à Grenoble, à Lyon et à Bordeaux les officiers corses donnent des bals […] et d'autres divertissements* [41].

Ils partagent avec les officiers de leur époque le goût de la pratique des armes et de l'équitation, et la passion du jeu. Mais tous ont en commun un attachement profond à la religion, chaque compagnie a son chapelain qui dit la messe tous les matins à laquelle tous assistent et comme dans l'île, la Vierge Marie fait l'objet d'une ferveur particulière au régiment et avant le combat, tous se recommandent à la Madone.

Les officiers

Les grades sont accordés au nombre de soldats enrôlés, qui souvent sont des apparentés des postulants (en comblant les rangs ils facilitent leur promotion) ainsi n'est capitaine que celui qui amène avec lui au moins cinquante hommes. Lorsqu'ils ne remplissent pas cette condition, certains, bien qu'issus de familles influentes servent, comme on l'a vu, comme subalternes ou dans le rang.

Les cadres nécessaires ne manquent pas : aux féodaux ont succédé des notables ruraux dont la maîtrise du foncier a permis l'ascension sociale. Suivant une pratique séculaire, ces familles de notables corses envoient leurs fils en Italie, en particulier à Rome, s'y instruire. Le marquis d'Ornano estime au cours du XVIe siècle à 6 000 le nombre de ces étudiants pour une population totale d'environ 130 000 personnes [42].

À l'origine, en 1569, si le régiment ne compte que trois compagnies commandées respectivement par Alphonse d'Ornano (à qui échoit la compagnie colonelle), Leonardi de Corte et Simon de Brandi, quarante-cinq officiers figurent au rôle. Ce chiffre élevé par rapport à l'effectif s'explique : le roi a conservé leur grade à ces combattants qui exerçaient un commandement dans la rébellion, or ils étaient les principaux rebelles que Gênes souhaitait voir s'exiler. Au fur et à mesure de la

39. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 103. Cf. Canault, « La vie d'Alphonse d'Ornano », ms BnF n° 224.

40. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 104 : « Jean de Cognocoli blesse le baron de Merville qui le tue un instant après, Brancazio d'Ornano tue un capitaine de Piémont aux applaudissements des officiers des deux régiments qui admirent. La finesse de son jeu. »

41. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, Le régiment d'Ornano, ch. I, « L'Organisation », p. 105. Cf. Canault, *op. cit.*, ch. II.

42. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. LXXXI : « Dans les premières années du XVIe siècle le nombre des corses résidant à Rome s'est sensiblement accru. » Néanmoins, le chiffre donné semble excessif ?

montée en puissance du régiment, ils vont retrouver un commandement. Mais cela ne sera pas possible pour tous et, bien que reconnus gentilshommes tout au long de ces guerres, ceux-là doivent se contenter de fonctions subalternes. Certains servent comme anspessades mais, issus de familles d'ascendance noble, ils en conservent le statut et sont traités comme des officiers. Parmi les anspessades on trouve : Ange de Chiatra, Jean-Noël de Zigliara, Pierre de Bozzi, François et Antoine de Forciolo, Pierre-Paul de Zicavo, Augustin de Campo, Vincent d'Omessa, Jean-Pierre de Corte, Pierre de Casabianca, Silvestre de Tavera, Jean-Pierre de Lugo, Paul-Baptiste et Hercule de Campocasso, Calixte de Casta, Simone de Bozzi, Jean-Jerôme de Vivario, Martinetto de Muracciole, Bonavita de Prunelli [43].

Moins heureux, certains, bien que nobles, servent dans le rang [44], tel Rutilio de la Casabianca, réduit en 1575 à être arquebusier dans la compagnie d'Anthon Maria de Casanova, ou, en 1598, Paolo Pozzo di Borgo piquier dans la compagnie de Brancazio d'Ornano [45], ou encore, en 1602, Thomas de Casanova, piquier à corselet dans la compagnie de son parent Anthon Maria de Casanova [46].

La pénurie de places d'encadrement est aggravée par le fait que parfois des officiers étrangers au corps sont nommés comme le Florentin Lorenzo Tornabuoni, Piero Strozzi, de Saint-Palais ou d'Esparbès.

Quant à l'avancement, il est lent ; pour pallier cet inconvénient, on a deux possibilités : ou bien dépasser l'effectif réglementaire, ou bien ouvrir des places d'anspessade [47]. Pour illustrer le premier cas, on a l'exemple de la compagnie de Bernardo de Corti, en en 1576, qui comprend trois lieutenants au lieu d'un – tous originaires de l'En deçà [48], ou l'exemple très voisin de la compagnie de Cesare Gentili, en 1577, qui malgré ses 60 hommes seulement, compte toujours trois officiers.

Les soldats

La consultation des montres révèle que dans chacune des compagnies les soldats sont très souvent originaires des mêmes régions de l'île que leurs officiers :

> *Les officiers appartiennent […] aux familles qui dirigent les paroisses. Quand Leonardi de Corte entraîne la population de l'En Deça. Ce n'est pas le seigneur que l'on suit, c'est bien l'ami, le parent, le protecteur* [49].

Les exemples suivants en font foi [50].

43. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 102.
44. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 101.
45. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 101. *Ruoli di milizie*, montre et revue à Pont-Saint-Esprit le 29 janvier et 4 mai 1598.
46. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 101-102. *Ruoli di milizie*, montre et revue à Pont Saint Esprit le 16 mars 1602, BnF 14271.
47. À l'époque ce grade, considéré comme le premier de la hiérarchie militaire, est réservé aux gentilshommes.
48. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. II, « Le Régiment de 1569 à 1572 », p. 121.
49. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. I, « L'Organisation », p. 100.
50. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 62, n. 138 et 141, p. 73, n. 157.

En 1575 dans la compagnie du capitaine Paulo da Bozi sur 92 hommes, 48 viennent des villages de l'Au-delà des monts (ou *Pomonte*), comme le capitaine ; le lieutenant, l'enseigne, le sergent, tous natifs de la piève d'Ornano ; cependant, on doit noter que sur cinquante-trois « harquebusiers morionnés », seuls seize sont du Pomonte. En 1577 le, capitaine Cesare Gentile, originaire du Cap dans l'En deçà des monts (ou *Cismonte*), dont l'enseigne et le sergent sont originaires de Santa Reparata de Balagne, commande à Riez 60 Corses, dont une majorité de Balanins. Il y a des exceptions, comme par exemple, à Sisteron, à la même date, la compagnie Antomaria da Corte : si l'enseigne et le sergent viennent de Corte, des soixante hommes qu'il commande seuls neuf sont des Cortenais ; en 1589, la compagnie du capitaine Pietro de Palasca en garnison à Pont-Saint-Esprit compte quarante soldats : vingt et un sont originaires, comme leur capitaine, du Cismonte, trois sont de Palasca, deux de Caccia, quatre de la Castagniccia, trois du Niolo, trois de la Giovellina, deux de Corte, un de Bastia, trois du Bozio, un de Calenzana. Les officiers issus de familles de notables étant originaires des mêmes régions que leurs hommes, cadres et troupes sont proches les uns des autres, condition essentielle pour supporter sans faiblir les contraintes, les dangers, les misères de la vie militaire.

AU SERVICE DU ROI PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

On peut considérer que, lorsque Jean Vallières meurt sur le bûcher le 8 août 1523 [51], il est le premier mort d'un conflit qui va faire des centaines de milliers de victimes. Si l'édit de Nantes le 13 avril 1598, marque la fin des persécutions, il faudra attendre la Révolution pour que les protestants deviennent égaux en droit aux autres Français.

Deux légitimités s'affrontent et conduisent à une guerre d'extermination.

La Réforme, à côté de sa dimension spirituelle, apparaît comme l'expression d'aspirations sociales. Vécue comme une menace, elle conduira à un bain de sang. Le crépuscule de la Maison de Valois et les convoitises espagnoles vont donner une dimension internationale à cette guerre civile, qui, mettant en cause l'unité nationale, conduira, à plus long terme, au renforcement de l'absolutisme royal.

Les régions les plus touchées vont du Poitou aux Alpes dauphinoises à travers le pays d'Oc (Béarn, Languedoc, Provence). Le parti protestant en 1560 compte, sur seize millions de Français environ deux millions d'adeptes. Par sa composition sociale et son implantation essentiellement urbaine, il représente une force politique qui défie l'autorité royale. Le décès accidentel d'Henri II fragilise l'institution monarchique, épuisée par des guerres incessantes dont le traité du Cateau-Cambrésis est l'épilogue. Une crise politique durable s'ensuit, favorisée par les intrigues des grandes familles qui ambitionnent le pouvoir. Alors que la Maison de

51. Bély, Lucien, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris : PUF, 2003, 1384 p., « Les guerres de religion », p. 623-626.

Valois vit son crépuscule faute d'héritiers, les antagonismes religieux y trouvent un terreau favorable. Les Guise sont à la tête du parti catholique, et chez les calvinistes les Condé le disputent à l'amiral de Coligny. Cette situation va amener la régente Catherine de Médicis à composer, d'où l'édit de janvier 1562 accordant la liberté de culte. Mais le massacre de huguenots à Wassy le 1er mars 1562 fait basculer la situation. Dans les deux camps on s'arme en vue d'une confrontation jugée inévitable, une lutte à mort s'engage, qui durera plus de trente ans. Les tenants de la Réforme, qui ont multiplié les conversions et obtenu des appuis extérieurs, trouvent des chefs de guerre et mettent sur pied, après les synodes des années 1560-1561, une organisation civile et militaire de résistance. L'institution militaire subissant le contrecoup du conflit, cette armée est semblable à celle du Roi, composée qu'elle est de combattants issus de l'armée royale :

> *L'armée se divisa […] : les uns restèrent fidèles à la cause royale, et les autres, notamment d'Andelot, colonel général de l'infanterie, se mirent à la tête du parti protestant. Les désordres de la Ligue achevèrent de ruiner la discipline. […] C'est à l'année 1568 que remonte la création définitive des plus anciens régiments* [52]…

Cette armée comprend des compagnies fortes de cent à cent cinquante fantassins, dont 80 % sont des arquebusiers, quatre compagnies de gendarmes auxquels s'agrègent des volontaires et des mercenaires [53]. En 1562, elle est en mesure de faire campagne : le conflit peut de ce fait débuter. Il va se dérouler en plusieurs étapes, huit au total sous trois rois. Les Corses vont y participer à partir de 1569 sans que jamais se démente leur fidélité à la Couronne.

Dans cette conjoncture troublée la Royauté a des atouts. À la tête d'une nation nombreuse, riche de ses ressources, elle peut en tirer les moyens nécessaires la défense du royaume. Dans les provinces son autorité est représentée par des gouverneurs, qui cumulent pouvoir militaire et civil. L'armée lui est subordonnée par l'intermédiaire du connétable, qui en est l'administrateur et auquel les chefs militaires, maréchaux y compris, sont soumis. Enfin elle incarne l'identité nationale, sentiment que la guerre de Cent Ans a fait émerger. Si la guerre civile met en cause l'institution monarchique, sa prolongation, les dégâts qu'elle a entraînés, son échec dans sa tentative d'éradiquer la Réforme conduisent à réclamer un pouvoir fort, seul capable de ramener la paix. La présence espagnole est vécue comme un obstacle à la fin du conflit et une menace pour la Nation. Les succès militaires d'Henri de Navarre et son abjuration lui donnent la stature d'un personnage capable de satisfaire à cette exigence. Ce sentiment d'appartenance va faciliter les ralliements.

52. Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit., p. 341-342.

53. Knecht, Robert J., *The French Religious Wars*, London : Osprey Publishing, 2002, 96 p., p. 28.

Chronologie des guerres de religion (1562-1598)

Le conflit [54], qui s'étale sur une trentaine d'années, couvre trois règnes. Il se caractérise par des épisodes d'affrontement entre les deux parties entrecoupés de phases d'accalmies précaires. Les huguenots obtiennent le soutien de l'Angleterre et des princes réformés allemands. La Ligue hostile à tout compromis avec les protestants a été conduite à solliciter le concours de l'Espagne. Cette guerre civile va de ce fait s'internationaliser et menacer la Maison de France. Les persécutions débutent à la suite de l'affaire des placards. En octobre 1534, des pamphlets dénonçant les « abus de la messe royale » sont placardés sur les murs des villes, y compris à Amboise, où séjourne François Ier. Quelques hérétiques finissent au bûcher, et dès lors il est interdit d'imprimer sans autorisation quelque document que ce soit. Ce qui n'empêche pas la diffusion, à partir de Genève baptisée la Rome protestante, de livres séditieux. La Réforme fait de plus en plus d'adeptes en Normandie, en Poitou et dans le Midi, essentiellement en milieu urbain. Le tiers du royaume finit par être acquis à la Réforme qui a recruté massivement chez les bourgeois et les nobles, la paysannerie restant majoritairement catholique. En mars 1560, une conjuration de huguenots tente de s'assurer à Amboise de la personne du roi François II afin de le soustraire à l'influence des Guise. Son échec est suivi d'une sanglante répression. Le 1er mars 1562, à Wassy, des huguenots assistent à un office dans une grange, alors que l'édit de janvier 1562 n'autorise la célébration du culte qu'en dehors des agglomérations ou dans des maisons fermées. Le duc François de Guise, de passage dans la localité, ordonne leur massacre.

Charles IX succède le 5 décembre 1560 à son frère François II décédé d'un abcès. Il a onze ans, et sa mère Catherine de Médicis occupe le pouvoir.

La première guerre [55] débute en 1562 quand le parti protestant aux ordres du prince de Condé, et de l'amiral de Coligny, prend les armes à la suite du massacre de Wassy. Il marche sur le Havre où Elisabeth d'Angleterre leur a envoyé armes, argent et renforts anglais. Il reçoit le concours de nombreux officiers, licenciés à la suite du traité du Cateau-Cambrésis. L'armée royale avec le duc de Guise prend Rouen à la fin du mois d'octobre et la pille. La bataille décisive a lieu à Dreux le 19 décembre, Condé qui a ravagé la vallée de la Seine, y est battu et fait prisonnier mais Guise est assassiné par un fanatique protestant à Orléans le 18 février 1563. Catherine de Médicis, en position de force, décide de traiter, c'est l'édit de Pacification d'Amboise en 1563 qui ne satisfait personne à l'exception des nobles de haut rang.

Les huguenots s'estiment maltraités. Le parti catholique voit en eux le parti de l'étranger : ils sont soutenus par l'Angleterre et les princes allemands qui leur ont

54. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, Paris : Fayard, 1989, 594 p., livre III, « L'Exil et la résistance », Chronologie p. 519 à 534.

55. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, Paris : Robert Laffont, 1998, 1536 p., coll. « Bouquins », ch. X, « La Première Guerre civile », p. 114-118.

fourni des reîtres, mercenaires redoutés des populations. De février 1564 à mai 1566 Charles IX entreprend avec la reine mère un long périple et visite son royaume où il est partout bien accueilli. Catherine de Médicis et le chancelier Michel de L'Hôpital favorables à une politique mesurée, sont renforcés dans leur opinion. L'inquiétude des huguenots va relancer le conflit. En septembre 1567 [56] s'ouvre la seconde guerre.

Informés du recrutement de 6000 mercenaires suisses destinés à l'armée royale, et de l'arrivée dans les Flandres révoltées des troupes espagnoles du duc d'Albe, qui pourrait se tourner contre eux, les protestants réagissent. À Meaux, Condé essaie de capturer le roi et la reine, mais échoue devant les Suisses de la Garde. Cette « surprise manquée » ranime la guerre. Ayant reçu des renforts d'Allemagne, l'amiral de Coligny marche sur la capitale, il est arrêté et battu à Saint-Denis le 10 novembre 1567 mais le connétable de Montmorency est tué. Le Midi se soulève, on se massacre avec fureur. L'hiver approchant, un compromis est trouvé, la paix, qui sera baptisée la *paix boiteuse*, est signée le 23 mars 1568 à Longjumeau. Elle est défavorable aux huguenots, la ligne dure l'ayant emportée. Mais, si les reîtres repassent le Rhin, le roi conserve ses Suisses. L'année suivante débute la troisième guerre [57].

La garnison ayant reçu le renfort des Gascons d'Henri de Navarre, le futur Henri IV, La Rochelle résiste jusqu'à ce que l'édit de Saint-Germain mette fin aux hostilités. Dans le Midi Monfort a rassemblé 20 000 huguenots. L'armée royale est sous les ordres du duc d'Anjou, le futur Henri III. Le Poitou est le théâtre de combats sans merci.

À Jarnac [58] le 13 mars 1569, les catholiques sont vainqueurs. Condé blessé tombe de cheval ; il est achevé à terre d'un coup de pistolet par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. Coligny réussit à s'échapper et fait sa jonction à Saint-Yrieix avec les troupes que le duc Wolfang de Bavière envoie à son secours. Ainsi renforcé, il triomphe le 25 juin de l'armée royale à La Roche-L'Abeille où l'on se massacre sans pitié. Vainqueur, Coligny infléchit sa marche et met le siège devant Poitiers. Le duc d'Anjou se porte au secours des assiégés et les deux armées se font face le 5 octobre 1569 à Moncontour, où les huguenots sont battus. Coligny va gagner alors le Midi, abandonnant pour s'alléger charrois et canons, après une échappée de 400 lieues, restée fameuse sous le nom de « voyage des princes ». Il y rallie des troupes nombreuses qu'il ramène vers le Nord. Accroché en Bourgogne, le sort des armes lui est favorable à Arnay-le-Duc le 26 juin 1570. Paris menacé, et à court de soldats, la reine traite et promulgue l'édit de Saint-Germain. Les huguenots ont gagné : ils se voient reconnaître la liberté de conscience et accorder quatre places fortes dites places de sûreté (La Rochelle, Cognac, la Charité sur Loire, Montauban). Coligny joue son va-tout, jouissant de la confiance de Charles IX, il le

56. *Id.*, ch XV, « La Deuxième Guerre civile », p. 163-172.
57. *Id.*, ch XVI, « La Troisième Guerre civile », p. 173-184.
58. C'est de cette époque que date l'engagement des Corses dans le conflit.

persuade d'attaquer les forces espagnoles qui tiennent les Flandres. Le roi approuve cette initiative, tandis que la reine mère se préoccupe de la future union entre sa fille Marguerite et Henri de Navarre. Bien que de religion réformée, il descend de saint Louis et peut prétendre au trône de France. Les huguenots français sont battus par l'armée espagnole que commande le duc d'Albe, dont il semble qu'il ait été prévenu par des nobles catholiques de la cour. Catherine, inquiète de l'influence de Coligny et de son emprise sur les réformés, persuade son fils que la disparition de l'amiral, victime d'un attentat le 22 août, et des chefs protestants est une condition nécessaire pour sauver le royaume. Le 24 août 1572. Coligny et les principaux responsables huguenots sont assassinés. Cette nouvelle déclenche de véritables pogroms : des milliers de protestants (dix mille environ dont trois mille à Paris) sont tués. Cette journée reste pour l'histoire le massacre de la Saint-Barthélemy. Henri de Navarre, gendre de la reine, n'est sauvé que par son abjuration. Le roi déclare la suppression de la religion réformée.

Le conflit [59] reprend avec une vigueur accrue, les exactions tournent à la barbarie, on tue et de quelle façon, car c'est une volonté d'extermination de l'autre qui anime chaque camp. Appuyés sur leurs places fortes, dont La Rochelle, les protestants créent des structures qui évoquent un embryon d'État face au pouvoir royal. Ils ont des forces armées rapidement mobilisables. Enfin ils répandent l'idée qu'entre la nation et le roi le lien est un contrat, révocable si les termes ne sont pas respectés. On est loin de la monarchie absolue et aucun compromis n'est possible. En février 1573, les troupes royales assiègent La Rochelle, qui résiste. La rébellion n'est pas réduite, alors que le duc d'Anjou est élu roi de Pologne. Avant de rejoindre son trône, de guerre lasse il signe le 21 juin un armistice, suivi en juillet, d'un édit de pacification qui met fin à la quatrième guerre.

Le prétendant au trône de France règne en Pologne quand Charles IX meurt le 30 mai 1574. Sa prise de pouvoir se fait dans les pires conditions, car la lutte va se politiser en raison de l'affaiblissement du pouvoir légitime. Le sacre a lieu à Reims le 13 février 1575 alors que les hostilités ont repris. Le camp catholique est divisé, car certains, dont Damville, lassés, sont disposés aux concessions. Le combat des huguenots leur paraît légitime, et eux-mêmes sont opposés à l'absolutisme d'un parti ou d'une religion. L'exemple fait école : le duc d'Alençon, frère du roi, les maréchaux de Montmorency, et de Cossé-Brissac, rejoignent le camp des modérés. Ces deux derniers, d'ordre du roi, sont emprisonnés. On les nomme les « malcontents ».

La cinquième guerre [60] (novembre 1574-mai 1576), ou « révolte des malcontents », débute en août 1574. Damville, gouverneur du Languedoc, s'est allié aux protestants. Il n'est pas possible de laisser la province s'organiser comme indépendante du pouvoir royal, alors que dans l'ouest la trêve est respectée et que

59. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, ch XIX, « La Quatrième Guerre civile », p. 205-214.
60. *Id.*, ch. XXI, « La Cinquième Guerre civile », p. 228-240.

Montgomery, débarqué en Normandie, battu à Saint-Lô et capturé, a été exécuté, cependant que ses troupes sont dispersées. Le comte de Carces, au nom du roi, avait partiellement rétabli l'ordre en Haute Provence. Mais le pays est épuisé, les vivres manquent, les villes du Languedoc sont difficilement prenables. Venant d'Allemagne, 16 000 reîtres sont en Lorraine pour rejoindre Condé, qui brûle de venger son père.

À Dormans, le 10 octobre 1575, Henri de Guise les bat (grièvement blessé à la face, il y gagne son surnom d'Henri le Balafré). Mais, la victoire n'est pas décisive.

Les malcontents ont gain de cause : les maréchaux emprisonnés sont libérés, Henri III est décidé à traiter. C'est chose faite à Beaulieu le 6 mai 1576, les protestants obtiennent satisfaction : la liberté de culte est reconnue dans tout le royaume, sauf à Paris, siège du pouvoir royal, et ils obtiennent huit places de sûreté. François d'Alençon, frère du roi devient duc d'Anjou, ce qui fait attribuer à l'édit le nom de « paix de Monsieur ».

On réhabilite les victimes du massacre d'août 1572, les biens saisis sont rendus. En réaction se crée la Sainte Ligue, animée par le duc de Guise, et certains gouverneurs se refusent à livrer les villes promises. De plus les catholiques n'admettent pas la collusion des princes protestants comme Condé et des « modérés » de leur religion, qui se sont faits les fourriers de troupes étrangères qui ravagent la France. Le roi convoque les états généraux en 1576 à Blois, les protestants y sont peu nombreux, et les députés se prononcent majoritairement pour le retour à une religion unique.

Le roi devant l'avis des états généraux décide de faire rentrer les réformés dans le rang. La reprise de la guerre, la sixième [61], en est la conséquence, le roi engage les hostilités, ses armées l'emportent. Mais les protagonistes également à court de moyens financiers et partant militaires, la guerre s'éteint. En septembre 1577, à Bergerac, un nouveau traité revient sur les concessions accordées par le traité de Beaulieu. Il est confirmé par l'édit de Poitiers, mais ce n'est qu'un intermède.

La septième guerre [62] (1579-1580) naît de la volonté des princes de Navarre et de Condé, qui s'opposent à Guise. En province c'est l'anarchie, en Languedoc des »*seigneurs de la guerre* » ravagent le pays, rançonnant et pillant. En Provence les « razats » protestants rejoints par des catholiques hostiles aux nobles, se heurtent aux « carcistes ». Henri de Navarre prend Cahors, mais leurs notables sont favorables à la paix, et les princes ne sont pas suivis. L'armée royale met le siège devant Cahors qui est occupée en mai 1580. Condé, chassé de Picardie, va chercher refuge en Allemagne. La paix est signée à Fleix en novembre 1580.

La guerre a mis la France à bout de forces. La mort de l'héritier présomptif, le duc d'Anjou, le 10 juin 1584, introduit une dimension dynastique dans le conflit qui demeure à l'état larvé. Henri de Navarre peut prétendre au trône, ce que

61. *Id.*, ch. XXII, « L'Offensive du mouvement ligueur et la sixième guerre civile », p. 241-254
62. *Id.*, ch. XXV, « Les Réformés entre guerre et paix : la septième guerre civile », p. 289-291.

n'acceptent pas les catholiques. La Ligue, Guise à sa tête, renaît pour défendre le principe d'un roi catholique. Par le traité de Joinville le 31 décembre 1584, elle reçoit le soutien de Philippe II le roi d'Espagne [63] (qui avait épousé Élisabeth de Valois, fille d'Henri II). Le conflit s'internationalise, et la Ligue finit par apparaître comme le fourrier de l'étranger. Henri III, affaibli, doit accorder des concessions aux ligueurs. Par le traité de Nemours du 7 juillet 1585, il leur accorde des places de sûreté, interdit le culte protestant, et décrète que les huguenots doivent restituer les places qui leur ont été concédées. Il déclare, à la suite de la bulle du pape Sixte Quint, Henri de Navarre déchu de ses droits au trône de France.

Les huguenots, que menace l'alliance d'Henri III et des Guise, assurés du soutien des puissances protestantes (Angleterre, Pays-Bas, princes Allemands) ouvrent les hostilités. La huitième guerre va durer treize ans [64] et le conflit s'internationalise de plus belle. Si à Vimory, le 26 octobre, puis à Auneau, le 27 novembre, les contingents allemands sont battus par Guise, à Coutras en octobre 1587 Henri de Navarre l'emporte. Devenu l'héritier du trône il parvient à rassembler autour de lui avec succès nombre de catholiques modérés, dont Montaigne. Guise s'est installé à Paris malgré l'interdiction du roi ; ce dernier réagit mais Paris pour la première fois de son histoire se couvre de barricades. En juillet 1588, la Ligue l'impose au souverain comme lieutenant-général du royaume à la place du duc d'Épernon et les états généraux convoqués par Henri III prennent le parti des ligueurs. Le roi décide alors de se débarrasser des Guise, qui menacent la monarchie. Le 23 décembre 1588, à Blois, il fait assassiner le duc, puis son frère le cardinal de Lorraine pendant que les principaux chefs ligueurs sont arrêtés. À l'annonce de la nouvelle, les ligueurs se révoltent contre l'autorité royale, forment un conseil des quartiers de Paris, prononcent la déchéance d'Henri III et désignent Charles de Bourbon comme souverain. Ce dernier étant prisonnier du roi, ses pouvoirs sont exercés par le duc de Mayenne, frère du duc assassiné. Il est désigné comme lieutenant-général du royaume pendant que des prêtres exaltés prêchent le régicide : ils vont être entendus. Il ne reste plus à Henri qu'à s'allier avec Henri de Navarre pour assiéger Paris. Mais il est assassiné le 1er août 1589 par le moine Clément [65]. Avant de mourir, il déclare Henri de Navarre son successeur sous le nom d'Henri IV. Les prétendants à la succession sont nombreux. Philippe d'Espagne, qui convoite le trône pour sa fille, l'infante Isabelle, au titre de petite-fille d'Henri II, et le duc de Savoie, parce qu'il a épousé la sœur de ce dernier, s'allient aux ligueurs.

Henri IV [66] est pressé par les siens d'abjurer, mais pour conquérir son royaume il a besoin des souverains protestants. Replié en Normandie, renforcé par un contingent anglais, il triomphe à Arques en 1589 ; les ligueurs sont sévèrement

63. *Id.*, ch. XXVII, « La Naissance de la ligue », p. 304-317.
64. *Id.*, ch. XXVIII, « Les Débuts de la huitième guerre civile », p. 318-328.
65. *Id.*, ch. XXXI, « Le Tyrannicide », p. 350-353.
66. *Id.*, ch. XXXIV, « Quel roi pour la France ? », p. 378-389.

défaits. Mais, ayant échoué devant Paris, il fait campagne en province. Le 15 mars 1590, à Ivry, il est vainqueur et marche sur la capitale, devant laquelle il met le siège en mai. Mais les Espagnols de Farnese venus des Pays-Bas ravitaillent la ville, qui est libérée. La guerre se poursuit, la menace est partout. Le duc de Savoie entre en Provence, les Espagnols débarquent en Bretagne, envahissent le Languedoc, mais le roi a le soutien de la reine d'Angleterre et des princes allemands. Cependant la guerre s'enlise ; frappant un grand coup, Henri IV abjure le 25 juillet 1593 à l'abbaye de Saint-Denis et obtient le ralliement à sa couronne des provinces du royaume. Il est couronné le 27 février 1594, et le mois suivant Paris lui ouvre ses portes. Lyon en février se rend à lui. Les ralliements se multiplient en Provence, en Bourgogne, en Bretagne dans le centre, le sud-ouest. Le temps étant venu de chasser l'étranger, il déclare la guerre à l'Espagne le 17 juin 1595. Il remporte la victoire de Fontaine Française le 5 juin 1595 sur le connétable de Castille. Le 18 septembre 1595 le pape lève l'excommunication. L'Espagne marque des points : Calais est prise en avril 1596, en mars 1597 c'est le tour d'Amiens, mais en septembre la ville devant laquelle le siège est mis capitule. Les derniers ligueurs, Mayenne et Joyeuse, en janvier 1596 ont mis bas les armes. Philippe II se résout enfin à la paix, le traité de Vervins signé le 2 mai 1598, rend Calais et confirme les frontières établies en 1559 au traité du Cateau-Cambrésis. L'édit de Nantes est signé le 13 avril 1598 [67]. Il accorde la liberté du culte là où les réformés l'exerçaient, leur reconnaît cent places de sûreté, les rend accessibles à tous les emplois. Il met fin ainsi aux guerres de religion, qui ont duré plus de trente ans et fait deux millions de victimes.

> *la gravité des divisions religieuses, l'ampleur des peurs sociales ont fait apparaître […] les risques de la liberté. La violence même des guerres et leur longueur ont fait jaillir le besoin […]d'un pouvoir fort capable d'assurer la paix publique* [68].

L'édit, s'il reconnaît la liberté de conscience que le pouvoir impose, fait dépendre de la monarchie la coexistence des différentes confessions.

L'art de la guerre et l'armée au temps des guerres de religion

L'art de la guerre

L'art de la guerre poursuit la mutation engagée au début du siècle. Après les guerres des Rois, auxquelles le traité du Cateau-Cambrésis met fin,

> *ces guerres civiles, à cause de l'intervention de troupes étrangères, ne peuvent être isolées de l'évolution qui s'accomplit en Europe occidentale* [69].

Mais ces guerres ont quelques caractères particuliers. Les grandes batailles – batailles qui n'ont pas de caractère décisif – donnent lieu à un choc frontal où la

67. *Id.*, ch. XXXVI, « La Fin des guerres civiles et l'édit de Nantes », p. 404-413.
68. *Id.*, ch. XXXVIII, « Les Transformations de la société : le temps des guerres de Religion », p. 445.
69. Corvisier, André, Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, ch. XIII, « Les Guerres de religion », p. 303.

cavalerie joue souvent un rôle dominant. Dispersés, les protestants, bien que ne pouvant l'emporter, ne peuvent être soumis, malgré une pacification menée brutalement., ce qui fait s'éterniser ces guerres, laissant des contrées ravagées et exsangues.

Dans les deux camps pour pallier les insuffisances et les défections, le recours aux mercenaires reste la règle. À l'origine et jusqu'en 1572, il s'agit pour les forces royales de mettre à la raison les protestants révoltés et les opérations ont lieu quelle que soit la saison avec pour objectif les villes dont bon nombre sont entre les mains des Réformés surtout en pays d'Oc. D'où les sièges et les batailles qui s'y associent pour empêcher les secours ou au contraire dissuader l'assaillant. Les guerres de religion, à côté d'affrontements limités – embuscades ou escarmouches –, ou de guérillas menées par des capitaines d'aventures, connaissent, outre de grandes batailles, des raids lancés sur de longues distances. À partir de 1572, l'intervention étrangère, la radicalisation des deux parties, l'une et l'autre étant liées, modifient la donne. Lors des guerres de religion, l'importance croissante de l'arme à feu se confirme, il y faut voir dans l'armée royale l'influence de Strozzi, qui fut promu colonel général de l'infanterie française à la mort de François de Châtillon, seigneur d'Andelot, tué à Saintes le 27 mai 1569. Si la formation en carré dense, hérissée de piques et couverte aux angles par des manches de tireurs, reste la formation usuelle de choc, lorsqu'un obstacle naturel, comme des lisières boisées ou des fortifications de campagne, offre un abri suffisant, en particulier contre la cavalerie, la lenteur du rechargement de l'arme et sa portée limitée font que mousquetaires et arquebusiers sont utilisés seuls. De même, ils sont déployés en soutien de la cavalerie, qui assure en retour leur protection contre les unités montées ennemies. À l'origine auxiliaires des piquiers, avec le temps ils jouent un rôle dominant. La cavalerie dispose d'escadrons cuirassés, dont le cuirassement a été allégé ; joignant l'ennemi au trot, elle pratique la caracole, qui permet le tir à distance. Les troupes à cheval comportent également des chevau-légers et des argoulets, que la guerre d'escarmouches met en valeur : dotés d'arquebuses et se déplaçant à cheval, ils combattent à pied. Quant à l'artillerie, la meilleure d'Europe, dont les pièces sont réparties en six calibres, en raison de la médiocre mobilité de ses pièces sur le champ de bataille, son installation se fait une fois pour toutes et en avant du front des troupes. Celle qui tire la première a un avantage certain. Autre conséquence du poids de ses canons, son rôle est surtout prédominant dans le siège des places.

L'ARMÉE

Elle n'échappe pas à la fracture religieuse, qui ruine la discipline.

Bérenger y distingue quatre sortes de combattants.

Les mercenaires : lansquenets allemands et piquiers suisses, qui représentent plus de la moitié et parfois même comme en 1569 80 % de l'infanterie, et les reîtres cavalerie lourde allemande ;

L'armée royale qui comprend à la veille des guerres de religion 3 000 gendarmes d'ordonnance et 4 500 chevau-légers auxquels s'ajoute le millier de gentilshommes de la Maison du roi. L'infanterie est essentiellement composée de mercenaires. Lorsque se déclenche la seconde guerre de Religion, avec le recrutement de piquiers suisses, lansquenets et reîtres germaniques, et aussi italiens, espagnols, flamands, l'armée royale, qui compte 48 400 hommes au début de la guerre civile, finit par doubler ses effectifs [70]. Le duc d'Anjou, lieutenant-général du royaume, en a pris le commandement, à la disparition en 1567 du connétable Anne de Montmorency, assisté des maréchaux de France, dont le nombre en 1574 passe de quatre à six ;

L'armée des huguenots, même si elle a recours également aux mercenaires, a une infanterie pour moitié au moins de recrutement territorial et faite de citadins volontaires. Lorsque les huguenots obtiennent des places de sûreté on assiste à la création d'une armée permanente et à l'amorce d'un service obligatoire à partir d'un recensement des hommes en état de porter les armes. Cette armée à base de boutiquiers et d'artisans compte aussi des combattants éprouvés ayant servi[71].

Les gentilshommes : ils vont servir comme volontaires, mais aussi en recrutant de nouveaux régiments, soit dans l'armée royale soit chez les réformés. Certains dans les deux camps constituent des compagnies qui se livrent à toutes sortes d'exactions sous couvert de la défense d'opinions religieuses. Quant au système du ban et de l'arrière-ban, les guerres de religion qui mettent fin au monopole des armes, apanage de la noblesse, confirment son déclin.

Les bandes d'infanterie devenues Régiments [72], avec à leur tête un mestre de camp, sont composées de trois bataillons à quatre enseignes de 200 hommes. En 1563 une Garde royale, dénommée Enseignes de la garde du roi, au nombre de huit, est tirée de ces régiments pour veiller à la sécurité du souverain. Sous la pression des huguenots [73], la garde royale est réduite à deux enseignes, et les régiments sont supprimés pour revenir au système des Bandes. L'échec, dû à l'intervention des suisses, de la tentative d'enlèvement du roi, fait revivre les régiments, dont le nombre passe de 8 à 14, et l'organisation varie peu jusqu'à la paix de Vervins en 1598. Il n'en est pas de même pour le nombre et l'effectif des compagnies. Chaque compagnie se voit dotée de trois officiers : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, et d'un fourrier, de deux sergents, de cinq caporaux, de quinze lancepessades, d'un fifre et d'un tambour, l'effectif total étant compris entre 100 et 200 hommes, volontaires, le plus souvent de pauvre extraction. Piquiers et arque-

70. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, Dictionnaire : article *Armée*, p. 665.

71. Bérenger, Jean, « Les Armées françaises et les guerres de religion », in Corvisier, André, *Le Métier militaire en France aux époques de grandes transformations sociales*, *op. cit.*, p. 23-35.

72. Jablonski, Ludovic, *L'Armée française à travers les âges*, Paris, 1890-1894, 5 vol., ch IX, « Origine des régiments », p. 356. « Le terme fut employé à partir du règne d'Henri II et signifia d'abord administration, puis la chose administrée, et enfin un corps déterminé de troupes. »

73. *Id.*, p. 358 : « Les huguenots en murmurèrent et, la paix s'étant faite avec eux en 1573, Charles IX en cassa le regiment. »

busiers sont repartis dans la proportion d'un arquebusier pour deux piquiers. Ceux portant cuirasse, dénommés piquiers à corselet, bénéficient d'une solde plus forte par opposition aux piquiers à simple paye[74].

L'ordre hiérarchique demeure, la première compagnie dite compagnie colonelle est la propriété du colonel général, le lieutenant-colonel son suppléant, la seconde appartient au mestre de camp (suppléé, en son absence, par le sergent-major), officier responsable de l'instruction et de la discipline et capitaine de la troisième compagnie.

Les régiments mercenaires comptent de dix à trente compagnies de 250 à 300 hommes dont 70 à 90 % de piquiers ; ils sont suisses, allemands mais aussi espagnols et italiens. La cavalerie comprend les compagnies de gendarmes d'ordonnance, arme de la noblesse à l'équipement onéreux, mais, si le cuirassement s'allège et si la lance est abandonnée, elles restent l'arme de la décision lors des batailles rangées. À Dreux, le 19 décembre 1562, le duc de Guise charge et écrase l'armée des réformés, qui à l'origine avait pris l'avantage. À Ivry, le 14 mars 1590, Henri de Navarre fait face à l'armée de la Ligue, qui n'accepte pas qu'il occupe le trône de France : c'est un choc frontal où la cavalerie royale chargeant, après que l'artillerie a fait une large trouée, écrase la cavalerie ennemie, qui s'enfuit, et massacre les mercenaires étrangers qui composent l'infanterie de la Ligue. Le nombre des compagnies organisées en lances de trois combattants, soit 50 à 60 cavaliers, varie de 80 à près de 100 au cours du conflit. Une cavalerie lourde de mercenaires la complète, les reîtres allemands pratiquant la caracole. Une cavalerie légère de chevau-légers et d'arquebusiers à cheval, qui avait fait son apparition lors des guerres précédentes, est maintenue pour assurer la couverture de l'armée et le service d'avant-poste. L'artillerie [75] est dirigée par un grand maître qui est assisté de lieutenants responsables des pièces entreposées en divers lieux et des charrois prévus pour leur acheminement. Le matériel à l'origine défini par les six calibres de France, canon et grande couleuvrine, couleuvrine moyenne et bâtarde, faucon et fauconneau de très petit calibre, voit le type de pièces se multiplier, et le roi confie à Sully le soin de réorganiser l'artillerie.

Le poids de la guerre et ses conséquences

L'entretien de ces masses pèse sur les finances royales, autant que les réquisitions sur les ressources vivrières des provinces, ce qui amène à en limiter les effectifs (lors de la cinquième guerre en 1575, celui-ci repasse au-dessous de la barre des 50 000 hommes). Cette guerre civile avait fait éclore des bandes ayant à leur tête des capitaines, qui, engagés dans l'un ou l'autre camp, étaient assurés de l'impunité pour les violences commises. Lors des trêves, déliés de leurs obligations militaires, se comportant en seigneurs de la guerre, ces aventuriers installés

74. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, Dictionnaire : article *Armée*, p. 670.
75. *Id.*, Dictionnaire : article *Armée*, p. 671.

dans des bourgs ou des châteaux terrorisaient les populations et rançonnaient les voyageurs. Le licenciement, la paix revenue, laissant démunis de nombreux soldats ayant la guerre pour seul métier, l'insécurité ravagea les provinces. On peut attribuer à cette insécurité la banalisation, dès cette époque, du port ou de la détention d'armes dans la population, mais il faut tenir compte du rejet de la soldatesque, qui amène vers la fin du conflit les populations paysannes excédées à participer à leur réduction. Ces guerres prolongées ont aussi pour conséquence l'attrait des roturiers pour la condition militaire, et le recrutement de soldats en est facilité :

> *Les armées ne manquent pas de recrues. L'organisation militaire des protestants a contribué à répandre la connaissance et le goût des armes ; les roturiers envahissent les troupes* [76].

Pour y remédier, le roi prend dans les années suivantes des mesures favorables à la noblesse.

Les Corses pendant les guerres de religion

Les compagnies corses, devenues un régiment, font faire campagne à partir de la troisième guerre (août 1568-août 1570) sur plusieurs théâtres d'opérations.

La troisième guerre (août 1568-août 1570) : l'entrée en campagne des Corses

La paix de Longjumeau, qui a mis fin à la seconde guerre, est remarquable par sa brièveté. L'intransigeance du parti catholique, sa dénonciation des modérés de son camp inquiètent les huguenots. Craignant une répression sanglante comme celle menée par les Espagnols aux Pays-Bas, ils refusent de rendre les places conquises, dont La Rochelle, où s'enferment Condé et Coligny. En réponse, l'édit de Saint-Maur exige le départ du pays de tous les pasteurs.

Les protestants tenant solidement La Rochelle, le roi envoie plus de 20 000 hommes assiéger la ville. Le régiment rassemblé est embarqué à bord des galères de l'amiral de la Garde[77] et fait route vers La Rochelle ; il va participer au blocus de la ville, qui résiste à tous les assauts, et la paix est signée à Saint-Germain le 8 août 1570. La levée du siège le ramène à Bordeaux. En août, Alphonse d'Ornano est reçu chevalier dans l'ordre de Saint-Michel, puis, le 27 novembre, il est nommé colonel général des Corses, ce qui lui donne autorité pour toutes les nominations et la délivrance des commissions d'officier.

Après la signature de la paix, le régiment en février 1571 est affecté dans les Alpes et placé sous les ordres de Ludovic de Birargue, colonel général des Italiens, gouverneur du Piémont et ancien compagnon d'armes de Sampiero.

76. Corvisier, André, Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, *ibid.*, p. 328 : « Ces jeunes, écrit Brantôme, n'ont pas plus tôt vécu dans l'infanterie qu'ils sont aptes à la guerre ; à partir du néant d'où ils viennent, ils deviennent des capitaines égaux avec les gentilshommes. »

77. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. II, « Le Régiment de 1569 à 1572 », p. 129 : « Deux Corses figuraient comme capitaines [*de galère*] : Napoléon de Levie et Pierre d'Ornano. »

Nommé gouverneur de Valence et de Die, Alphonse d'Ornano ramène en octobre son régiment en France. L'édit de Saint-Germain n'apporte qu'une trêve. La guerre a laissé son lot de destructions, de pillages, le pays est en crise, les impôts rentrent mal. L'hiver 1572, rigoureux, a entraîné une chute de la production céréalière, d'où disette et spéculation qui provoquent une hausse des prix. Soldats licenciés, paysans affamés et victimes des pillards s'entassent dans les villes, où l'insécurité s'accroît.

La quatrième guerre (octobre 1572-juillet 1573) : la victoire de Sommières

Le massacre de la Saint-Barthélemy entraîne un soulèvement généralisé en Provence, dans le Languedoc, le Vivarais, les Cévennes. Au début du conflit, le régiment est toujours affecté à la flotte des galères de La Garde et cantonné dans les environs de Marseille. Mais, en raison de la situation dans le Midi à la suite de la Saint-Barthélemy, le régiment est commis à la défense de Manosque, que les huguenots, nombreux et décidés, menacent. Il résiste deux mois à leurs assauts, et conserve la ville. Le maréchal de Damville, qui commande en Languedoc, où quatre-vingts villes sont aux mains des protestants, convaincu de leur valeur, obtient qu'Ornano et son régiment passent sous ses ordres. Leur mission est de s'opposer aux sorties que font les réformés qui tiennent Nîmes et ravagent les contrées environnantes. Des renforts sont nécessaires, le roi obtient de Gênes l'envoi de recrues qui, au nombre de 700, sont envoyées en France, et de nouvelles compagnies peuvent être créées. En janvier 1573, les Corses enlèvent Cauvesson, à une lieue de Sommières [78]. Cette place bâtie sur un mamelon dominant la Vitourle dispose d'une enceinte fortifiée et d'un château. Au printemps il est décidé de la réduire. Un assaut de vive force semble exclu à d'Ornano, qui perd six hommes lors d'une reconnaissance de la place. Ce n'est pas l'avis de Candale, le beau-frère de Damville, arrivé avec deux mille hommes, qui lance une attaque, repoussée avec de lourdes pertes. Il récidive et se fait tuer. D'Ornano, sagement, organise le repli, et laisse pendant plusieurs jours l'artillerie pilonner les remparts. Le 15 avril, les Corses les escaladent, en un élan furieux, lors duquel d'Ornano est blessé [79]. Les défenseurs cherchent refuge dans le château, où, privés d'approvisionnement, ils finissent par capituler. En novembre 1573, une trêve intervient avec les huguenots. Le régiment est alors fractionné. La moitié des compagnies sont affectées à la garde de places en Languedoc, les autres dans la main du colonel forment un corps d'intervention, Dans le Midi, malgré l'édit de Boulogne de juillet 1573, les escarmouches ont persisté. Le Languedoc est réorganisé par les huguenots en deux gouvernements : Montauban et Nîmes, aux ordres de Paulin et Saint-

78. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. III, « Le Régiment de 1573 à 1575 », p. 135.
79. *Ibid.*

Roman [80]. Bien que la trêve ait été prolongée jusqu'en février 1574, les Nîmois la dénoncent. Défendu par deux compagnies corses, Castres, favorable à la Réforme, est attaqué par 800 huguenots aux ordres de Paulin.

Les Corses, qui ne peuvent se maintenir, vont rejoindre Sommières, en s'ouvrant un chemin les armes à la main, tuant 200 réformés, mais au prix de 120 des leurs, dont le capitaine Antonio Corso. En octobre, le régiment est à Montpellier. À la même époque, le roi Henri III intervient auprès du Sénat de Gênes pour que soit autorisée la levée de 1 500 volontaires. Il en est accordé 1 200, qui rejoignent le régiment éprouvé ayant besoin de ces renforts. D'Ornano compte 2 000 hommes répartis en vingt compagnies, dix dans les places, et dix autres rassemblées, prêtes à intervenir.

La cinquième guerre (1574-1576) : d'Ornano sur plusieurs fronts

Le duc d'Anjou a succédé, sous le nom d'Henri III, à Charles IX décédé le 30 mai 1574 ; la répression sanglante provoquée par la Saint-Barthélemy amène les huguenots à mettre en question le pouvoir monarchique, pouvoir d'un seul. Cette démarche aboutit à la convocation d'assemblées, sorte d'états généraux, la notion de confédération de provinces apparaît, autonomes et tolérantes puisque le principe d'une participation des catholiques modérés y est admis.

Le 2 juillet 1574, les états généraux de la province du Languedoc se réunissent à Millau le 1er août :

> *Ils [i.e. les réformés] veulent une place dans l'état royal mais non la sécession. Les calvinistes de Millau sont prêts à faire alliance avec les catholiques, associés ou politiques* [81].

Condé est élu gouverneur général et protecteur et Montmorency-Damville lieutenant-général du roi en Languedoc. Du Béarn aux Cévennes, les réformés, assurés du soutien populaire et de places qui ont les moyens de résister, font face et posent leurs conditions. Outre la liberté du culte, ils revendiquent deux places de sûreté par province.

Le maréchal de Gondi est nommé gouverneur de Provence en novembre 1574.

En janvier 1575, un traité d'association est signé entre réformés et catholiques modérés, dont Damville. À l'assemblée de Nîmes, en février, les représentants des réformés décident que Languedoc, Guyenne, Dauphiné, Provence et la ville de La Rochelle constituent une entité autonome avec son administration, ses juges, son armée.

D'Ornano, le 5 avril 1575, ayant franchi la Durance, s'empare de Roquemaure, mais il lui faut déplorer la reddition du détachement laissé à Alès.

80. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, *op. cit.*, livre II, « La Rage de tuer », ch. IX, « Les massacres de la Saint-Barthelemy », Dictionnaire Armée p. 293 : « Chacun est assisté d'un conseil ; ces conseils ou états de pays [...] sont élus par les fidèles ; les deux conseils de gouvernement ont seuls le pouvoir de taxer les ville. Le roi ne lève plus d'impôts en Languedoc. »

81. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, *op. cit.*, livre II, « La Rage de tuer », ch. X, « La Guerre des partis », p. 303.

Les soldats étaient bien amaigris, ayant été obligés de manger de l'avoine [82].

Puis, aux ordres du comte de Carces resté fidèle au roi, il fait capituler Apt et Sisteron. Mais la situation se gâte : le 13 juin 1575, le château de Die, défendu par les Corses, est investi par Montbrun qui s'en empare. D'Ornano, qui n'aligne que quatre compagnies, soit 250 hommes, et 300 Dauphinois, face aux 5 000 combattants huguenots, doit se replier. Son arrière-garde harcelée par Montbrun se débande ; ralliant ses hommes, il contraint Montbrun au recul. Ce dernier, tombé de cheval et capturé, est amené à Grenoble, où il est décapité. Damville, ayant changé de camp, assiège Sommières. M. de Saint-Dale avec les Corses auxquels sont joints deux régiments provençaux et une cornette de reîtres se porte au secours de la garnison. Le 17 septembre, une compagnie force la porte de Sommières et fait entrer un convoi de ravitaillement, tuant 60 huguenots dont 2 officiers, pour une perte de 15 des leurs. Dans le même temps, de Ponte, un lieutenant de Damville, échoue à prendre aux Corses Cauvesson ; il perd 150 tués et laisse 200 prisonniers, mais le régiment accuse 60 pertes.

Le 20 septembre, d'Ornano tente de ravitailler de nouveau la garnison de Sommières : 600 arquebusiers ennemis postés sont culbutés par les Corses, le colonel qui était au premier rang est blessé, mais l'opération a réussi.

En Dauphiné, les réformés, après avoir rassemblé les forces nécessaires aux ordres de Lesdiguières, s'apprêtent à envahir la Provence. Le 4 août, les Corses s'opposent avec succès à leur avance devant Perthuis ; en octobre, d'Ornano reprend le commandement de son régiment. Le 2 décembre, une trêve interrompt les hostilités.

Le 21 janvier 1576, Leonardo da Corti est nommé mestre de camp en remplacement d'Antonio de San Fiorenzo, tué le 21 décembre 1575 à l'assaut de Pomérol. Le régiment a beaucoup souffert, et il est décidé de réduire le nombre des compagnies à dix et d'y verser les personnels de celles qui sont supprimées. La paix de Monsieur met fin aux hostilités.

La sixième guerre (1576-1577) d'Ornano quadrille le terrain

Les états généraux s'ouvrent à Blois en novembre ; les protestants y sont peu nombreux de même que les modérés.

Ils constituent une sorte de forum constitutionnel où le problème de la souveraineté et de son exercice dans un État religieusement divisé a été clairement posé et discuté [83].

Avant de se séparer en mars, ils ont signifié leur refus d'accorder de nouveaux subsides et se sont prononcés majoritairement pour le retour à une religion unique et pour la révocation de l'édit de Beaulieu. Sous l'impulsion du duc de Guise est créée la Ligue, qui a pour but de « restaurer avec l'ancienne monarchie le privilège

82. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. III, « Le Régiment de 1573 à 1575 », p. 138.

83. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, ch. XXII, « L'Offensive du mouvement ligueur », p. 247.

de l'Église de France [84] ».

La guerre est inévitable : dès décembre les huguenots se soulèvent, mais ils ont perdu le soutien des malcontents, dont François d'Alençon, duc d'Anjou, à qui est confié le commandement de l'armée royale. Elle sera brève en raison du délabrement des finances des deux parties. La paix de Bergerac y met fin le 14 septembre 1577, l'édit de Poitiers, le 17 du même mois, accorde la liberté de culte dans les villes occupées par les huguenots, leur concède huit places de sûreté et interdit les ligues.

Le maréchal de Damville, qui est rentré en grâce auprès du roi, rassemble le régiment qui est envoyé participer au siège de Montpellier. La situation reste tendue : les troubles continuels ont suscité l'existence de bandes, dont certaines ont pris possession de petites villes. Elles pillent, rançonnent, et dévalisent les voyageurs. En Provence les razats protestants s'opposent aux « carcistes » catholiques. Il est fait état de soldats corses à Aix à la même époque, mais ils ne sont que de passage [85]. En 1577 Gênes se refuse à donner droit à la requête d'Ornano de faire une nouvelle levée en Corse. Bien que la paix ait été signée à Bergerac, les protestants qui tiennent depuis 1573 dans le comtat Venaissin la place de Ménerbes, refusent d'en ouvrir les portes. Il faut l'assiéger. Le régiment y participe non sans pertes : le capitaine Pierre de Leca y trouve la mort. La garnison ayant reçu des renforts, on construit pour la bloquer quatre fortins dont la défense est confiée aux Corses. La ville ne capitule que le 9 décembre 1578. Les autres compagnies sont disséminées : Bernardo de Corti occupe avec la sienne Sisteron, Cesare Gentili est à Riez, Leonardo de Casanova et Paolo de Bozzi maintiennent la liaison entre Languedoc et Dauphiné, d'autres cantonnent à Beaucaire.

François de la Baume, comte de Suse, a acheté la charge de lieutenant-général de Provence au maréchal de Gondi, au grand déplaisir du comte de Carces.

Le roi confie à Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, en attendant l'arrivée du comte de Suse, l'administration de la province en lui conseillant d'utiliser les Corses en plus de sa compagnie, pour aider au maintien de l'ordre [86], que trouble l'affrontement entre carcistes, les partisans du comte de Carces qui a la faveur de la noblesse d'épée, à défaut de celle du parlement d'Aix, et razats, le parti de la bourgeoisie où se côtoient réformés et catholiques modérés. Le parlement d'Aix sollicite l'envoi de Corses pour y tenir garnison.

Le 7 septembre, d'Ornano, accompagné de 150 de ses hommes, est à Aix, car son dévouement à la Couronne et le loyalisme de ses troupes sont connus. Il est uni à une famille provençale par son mariage en 1576 avec Marguerite de Flassans, fille du seigneur de Ponteves, frère du comte de Carces, qui est donc son oncle par alliance. Un consul, Jean-Paul Nas, déclare :

84. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, *op. cit.*, livre II, « La Rage de tuer », ch. XII, « Les guerres de la Ligue », p. 323.
85. Emmanuelli, René, Les Compagnies corses à Aix-en-Provence, op. cit., ch. I, p. 8.
86. *Id.*, ch. II, p. 36.

La population est hostile et il y a tout lieu de craindre des désordres et quelques mutineries. Si elles viennent, les carcistes étant nombreux parmi les habitants, [c'est] la raison pour laquelle le Parlement [sent] la nécessité de forces armées au loyalisme éprouvé [...]. L'assesseur Seguiran [...] conseille de les faire venir [...] à petites troupes et non tous à la fois [87].

Le 1er octobre, François de la Baume demande au colonel de rejoindre Aix avec son régiment. D'Ornano, ayant été nommé gouverneur militaire d'Aix par le comte de Suse, installe ses compagnies dans différents postes, l'un étant doté de canons. Au début de 1579, des difficultés se font jour, et, phénomène courant dans les armées du temps lorsque numéraire et vivres font défaut, le paiement irrégulier de la solde entraîne des désertions. Un enseigne déserte avec douze de ses hommes et rejoint les carcistes. Son capitaine Tornabuoni, un Florentin, s'en plaint auprès d'Orsone, frère de cet enseigne, lieutenant à la compagnie colonelle. Il s'ensuit une querelle qui amène le colonel à intervenir et à poignarder Orsone qui s'oppose à son autorité. L'insécurité persiste : les carcistes ont occupé Puy-Sainte-Réparade, aux environs d'Aix, et menacent la ville, déclarant que seul le départ des Corses les amènerait à déposer les armes [88]. Le 20 mars, les carcistes viennent défier les Corses aux portes de la ville : quelques coups de canon et une charge de la garnison les dispersent. Ils récidivent quelques jours plus tard avec les mêmes conséquences. Ce qui amène les Corses, assistés de Provençaux, à se porter en avril sur Puy-Sainte-Réparade. Ils s'emparent de farine dans des moulins, qu'ils détruisent, et font quelques prisonniers, ce qui calme les ardeurs des carcistes. Le 5 mai une amnistie est décrétée, et le comte de Carces accepte de livrer les châteaux occupés (ceux de Puy-Sainte-Réparade et de Saint-Paul les Durance), mais il ne tient pas parole. La possibilité d'une pacification s'éloigne, et la rigueur est de mise vis-à-vis de carcistes faits prisonniers qui sont pendus. La ville décrète la levée d'un impôt communal pour financer la guerre, et désigne des notables qui avec les conseils du colonel d'Ornano constituent un conseil de guerre. Le 10 mai 1579, le grand prieur Henri d'Angoulême, d'ordre de la cour, remplace le comte de Suze comme gouverneur de Provence. Catherine de Médicis, qui a entrepris un long déplacement en province, arrive à Aix, escortée par une compagnie du régiment. Ce voyage coïncide avec la fin de l'affrontement entre razats et carcistes. Ces derniers ayant subi de nombreux revers, le 16 juin le comte de Carces, puis les razats viennent faire leur soumission. Le sort des déserteurs qui servent dans le camp carciste est réglé par la reine [89]. Elle marque sa satisfaction à d'Ornano en lui remettant une épée d'honneur. Les Aixois, la paix revenue, ne souhaitent que le départ des Corses, qui sont mal tolérés, et dont le séjour est coûteux Des trublions parcourent la ville, dressant la population contre les Corses. Une émeute a lieu le 2 août, au cri de « les Corses hors les murs ! », la foule s'attroupe et emplit les rues

87. *Id.*, ch. II, p. 44.
88. *Id.*, ch. III, p. 78.
89. *Id.*, ch. III, p. 98 : « Il y avait avec Vins environ deux cen soldats italiens ou corses que j'ay envoyé pour faire embarque à Toulon et pour repasser du costé d'Italye. »

de la ville, attaquant les postes : il y a de nombreux blessés. La rixe tourne au drame. Pressée par les émeutiers, une sentinelle tire pour se dégager et tue le capitaine Régnier, un carciste qui est à la tête des émeutiers. Ceux-ci se dirigent alors vers les quartiers du régiment. D'Ornano fait charger ses hommes, qui finissent par disperser la foule. Le 4 août, l'émeute gronde, et il est fait obligation aux Corses de ne pas sortir de leurs cantonnements. Les Aixois viennent les y attaquer : il est fait état de quelques blessés de part et d'autre, mais les troubles cessent. Ces événements graves amènent à retirer le régiment, qui est dirigé sur Tarascon le 31 août suivant.

La septième guerre (novembre 1579-novembre 1580)

L'édit. de Beaulieu a fait douter les catholiques de la volonté d'Henri III d'extirper l'hérésie ; les états généraux qui lui succèdent ont évoqué une monarchie où ils partageraient le pouvoir avec le roi. Lorsque Condé se voit refuser la restitution du gouvernement de la Picardie par les catholiques, il tient son *casus belli* et s'empare de La Fère en novembre 1579. En juin 1580, c'est au tour d'Henri de Navarre de prendre Cahors, les hostilités durent peu, seule une partie des huguenots y a participé. La paix est signée à Fleix le 26 novembre 1580.

- *Le régiment corse dans la septième guerre et pendant la trêve (1580-1584)*

L'existence de nombreux « seigneurs de la guerre » qui tiennent la campagne, vivant sur le pays, où ils lèvent des contributions, entretient un climat de guerre larvée. Les finances royales étant au plus bas, le roi veut faire rentrer les impôts, et les Corses reçoivent mission d'assister les agents du fisc en Provence et en Dauphiné. L'insécurité ambiante en fait de véritables opérations de guerre [90]. Vu les campagnes victorieuses en Provence et dans le Dauphiné du régiment corse, son colonel est nommé gouverneur et capitaine du fort de Porquerolles. Après avoir franchi la Durance, d'Ornano pousse vers Saint-Vincent, mais la compagnie de Leonardo de Casanova tombe dans une embuscade sur la route de Sisteron : seize hommes et un officier, Pierre de Casanova, sont tués. Le régiment se porte au secours de Tallard, assiégé par les huguenots ; après l'avoir ravitaillée le 17 juin 1580, il lui faut plusieurs semaines pour débloquer la place, ce qui n'a lieu qu'en octobre, puis il occupe Beaucaire. La paix intervient peu après à Fleix le 26 novembre. Deux compagnies sont affectées à la garnison de Béziers, celle de Bernardo de Corti et celle de Chapparon.

De 1580 à 1585 [91] le régiment est employé à des opérations de rétablissement de l'ordre. En janvier 1583, un chef de bande, le capitaine Anselme, est capturé par la compagnie de Paolo de Bozzi. En mai, les huguenots, qui veulent soulever Colmars, sont mis à la raison par Giovanni de Cognocoli. En août, devant Montélimar,

90. 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VI, « Le Régiment de 1580 à 1585 », p. 152.
91. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VI, « Le Régiment de 1580 à 1585 », p. 154.

que Lesdiguières assiège, c'est un échec, et la place capitule. En septembre, cinq compagnies corses rétablissent l'ordre à Tarascon, où des factions rivales semaient le trouble. Nommé lieutenant-général en Languedoc en octobre, d'Ornano reçoit de Joyeuse l'ordre de tenir solidement Pont-Saint-Esprit, qui commande les accès vers le Languedoc, la Provence et le Dauphiné.

- ***La situation en France entre 1580 et 1584***

En France [92], l'État manque d'argent, la dette publique consécutive aux emprunts est élevée, la rentrée de l'impôt se fait mal, et sa levée est impopulaire, l'économie est en crise, la haute noblesse défie le pouvoir royal, le décès du duc d'Anjou en 1584 pose le problème de la succession, mais Navarre, qui peut prétendre au trône, n'est pour l'Église qu'un relaps et un hérétique. Les Guise ont leur candidat au trône, le cardinal de Bourbon. Ils se sont acquis par le traité de Joinville le 31 décembre 1584 le concours de l'Espagne, qui promulgue « la Sainte Ligue offensive et défensive et perpétuelle pour la défense de la religion catholique ». Elle exclut du trône les héritiers hérétiques, et le cardinal de Bourbon, reconnu seul prétendant possible, donne son accord au pape le 31 mars 1585.

Si l'autorité du roi est affaiblie, il dispose d'atouts. La pérennité des troubles fait apparaître aux yeux de certains la nécessité, qui va finir par s'imposer, d'un État monarchique fort. Il est entouré de secrétaires d'État dévoués et compétents. Il s'est attaché une clientèle de nobles [93] à qui il distribue honneurs, places, faveurs et charges. Les Corses en recueillent leur part ; en octobre 1580, d'Ornano reçoit le commandement du fort de Porquerolles, dont procès-verbal du 5 juin 1581, de Brignoles [94] :

> *Les gens tenant la Cour des comptes, aydes et finances du Roi, notre Sire en son pays et comté de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, résidant à Brignoles causant la peste séant à Aix, à messire Bertrand Malbec, l'un des auditeurs, secrétaire et archivaire de ladite Cour, Salut. Ensuivant l'appointement fait au pied de la requête cy attachée à la commission présentée de la part de messire Alphonse Dornano, chevalier de l'ordre du Roi et colonel des bandes Corses, nous vous mandons et commettons par ces présentes que, vous transportant sur les lieux requis et nécessaires, icelui suppléant, installez et mettez en possession et jouissance du fort et capitainerie de Porqueyrolles dont le roi lui a fait don par ses lettres patentes, dûment certifiées, en faisant due description et inventaire de l'artillerie, munitions de guerre et autres choses qui se trouveront audit fort ou ailleurs, appartenant à icelle, et d'iceux en ferez passer les promesses et obligations en tel cas requises et nécessaires, et du tout en ferez procès-verbal pour être conservé en la Chambre afin d'y avoir recours. De ce faire vous donnons pouvoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et sujets dudit Seigneur, que à vous ce faisant soit obéi. Donné à Brignoles, en ladite Cour, le 5 juin 1581. Signées : Bompar, président, de Gallier, et plus bas Albertz ; scellées de trois petits sceaux en placatz de cire rouge.*

Le 11 mai 1582, Leonardo de Casanova est reçu dans l'ordre de Saint-Michel. Le

92. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, *op. cit.*, livre II, « La Rage de tuer », ch. XI, « Les Guerres de la Ligue », p. 339-340.

93. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, ch. XXIV, « Le Difficile Combat du roi », p. 275 : « Le roi utilise le pouvoir patrimonial de ces gentilhommes, capables de tenir la province contre l'ennemi extérieur ou intérieur. »

94. Canault, Jean, « La Vie du maréchal Alphonse d'Ornano » (Archives communales de Toulon, DD54 bis).

13 mai, Alphonse remplace César de Birague comme colonel général de l'infanterie corse et italienne, qui comporte trois régiments : le sien, Piémont, aux ordres du chevalier d'Esparbes, et Sacremore. À la suite de la réussite de la mission du régiment à Tarascon, d'Ornano est nommé gouverneur du château de Tarascon,

> *sçavoir faisons que Nous, ayant esgard et considération aux bons et agréables services de nostre amé et féal chevalier de nostre ordre, [*voulons*] icelluy mettre et instituer par nous en possession et saisine de ladicte charge et capitainerie de Tarascon* [95].

Si ces faveurs témoignent de leur valeur et de l'estime que les Corses se sont acquise, elles récompensent cette noblesse militaire corse qui est fidèle à la royauté. De son côté Navarre, gouverneur de Guyenne et maître de la Navarre et du Béarn peut compter sur les protestants allemands, suisses, et anglais. Dépassant la fracture religieuse, il trouve des partisans parmi les catholiques modérés qui croient à la possibilité de faire coexister les deux religions. Parmi ceux qui rallient son camp figurent Montaigne et le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Quant aux Guise, ils ont l'assurance de recevoir 600 000 écus de Philippe II, et peuvent compter sur le soutien de l'empereur Rodolphe, du duc de Savoie et du pape Sixte Quint qui proclame la déchéance d'Henri de Navarre. De nombreuses villes de province leur sont acquises, la Bourgogne, la Picardie, et aussi Lyon et Paris, où se met en place une ligue :

> *Indépendamment de la ligue nobiliaire naît à Paris à la fin de l'année 1584 une ligue roturière : elle s'allie à la première mais se révèle plus radicale* [96].

La promulgation du traité de Nemours, qui supprime la liberté de conscience, ordonne aux réformés de rendre les places de sûreté pendant que les ligueurs obtiennent en garantie des villes et le financement des soldes de leurs mercenaires, rend l'affrontement inévitable. Assurés de concours extérieurs qui vont leur fournir 12 000 Suisses et 10 000 lansquenets, les huguenots reprennent la lutte. À cette époque trois armées s'affrontent : celle du roi, celle des ligueurs aux ordres du duc de Guise, qu'assistent Joyeuse et Mayenne et qu'ont rejointe des régiments royaux, celle des huguenots. La ligue dispose de 40 000 hommes, l'armée royale de 30 000 dont 11 000 Suisses.

La huitième guerre (1585-1598) : d'Ornano rempart du dernier Valois

• *La situation du début du conflit jusqu'à l'assassinat du duc de Guise (1585-1588)*

Les Corses vont s'y illustrer, sur ces théâtres d'opérations privilégiés par la guerre que sont, avec le Poitou, le Languedoc et le Dauphiné

À Coutras le 20 octobre 1587 Henri de Navarre, au côté duquel combattent des catholiques, bat Joyeuse, mais le duc de Guise écrase en octobre-novembre 1587

95. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p. 71 152 (1584, Saint-Germain-en-Laye, Archives des BdR, série B reg. 71, f° 249).

96. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, ch. XXVII, « La Ligue parisienne », p. 314.

les mercenaires suisses et les reîtres au service des huguenots à Aunay et Vimory. Fêtant ces victoires, Henri III assiste à un Te Deum à Paris, mais la ville lui est hostile ; Henri III commet la maladresse en mai 1588 d'interdire à Guise de rentrer dans la capitale. Pour maintenir l'ordre, il rassemble les gardes françaises et la garde suisse et les compagnies que sur son ordre d'Ornano lui amène du Midi. Le 12 mai, la ville se couvre de barricades et, tandis qu'Ornano tient le pont Saint-Michel, les Suisses et les gardes françaises sont rejetés par l'émeute. Henri III doit se réfugier à Chartres le 13 mai et ordonne à d'Ornano de rejoindre Pont-Saint-Esprit. Devant la menace que fait peser sur le Languedoc Montmorency avec ses 4 000 hommes que renforcent les 3 000 soldats de Lesdiguières, en juillet 1587, le roi signe l'édit d'Union qui confirme le traité de Nemours et nomme Guise lieutenant-général des armées. Les états se réunissent à Blois, en septembre 1588, et proclament l'édit d'Union comme loi fondamentale. Le roi, qui évoque l'interdiction des ligues, doit reculer. Ces atteintes successives à la dignité royale conduisent Henri III à faire assassiner Guise le 23 décembre 1588, ce qui lui aliène les ligueurs, lesquels vont lui designer un successeur. Sa Maison doublement menacée par la révolte des ligueurs et par l'Espagne qui les soutient, le roi se rapproche d'Henri de Navarre, devenu depuis le décès du duc d'Alençon l'héritier de la couronne. Ce sera chose faite en avril 1589 malgré le refus de Navarre d'abjurer. Durant ces années troubles, alors que d'autres provinces ont rejeté l'autorité du roi, interdisant même l'accès de leurs villes à ses représentants, d'Ornano et son régiment s'opposent victorieusement en Languedoc au progrès de la subversion, et maintiennent le Dauphiné dans l'obédience royale.

Les Corses en campagne en Languedoc (1585-1587) : le siège de Remoulins

À partir de Pont-Saint-Esprit, d'Ornano prend l'offensive et s'empare de Roquemaure, Remoulins, Loudun [97]. Mais à Bagnols-sur-Cèze, dont Montmorency a organisé la défense, le régiment essuie un échec qui lui coûte cinquante tués, au nombre desquels le lieutenant Pierre Strozzi.

L'hiver suspend les hostilités ; pour rester maître du Rhône d'Ornano arme quelques barques, installe aux points de passage des retranchements avec du canon. Les huguenots et les ligueurs tiennent les Cévennes et le Grésivaudan, l'année 1586 se passe en une guerre de harcèlement ; au cours d'une de ces escarmouches, en novembre 1586, Anto'Maria de Casanova est nommé capitaine pour faire fonction de sergent-major de bataille. Au début de 1587, les combats reprennent, et le roi approuve la tactique d'Ornano, qui vise à ne laisser aucun répit à l'ennemi. Les troupes royales sont ainsi distribuées : le Dauphiné et le Languedoc sont tenus par deux corps dont la liaison est assurée par d'Ornano, qui, appuyé sur les places de

97. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VII, « Le Régiment de 1586 à 1587 » (d'après Canault, *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 412).

Remoulins et de Pont-Saint-Esprit, contrôle le territoire. Montmorency, qui dispose de troupes nombreuses et des ressources des villes du Midi, doit faire sauter ces verrous pour être maître du Languedoc. Le 22 mars 1587, Montmorency s'est emparé de Gaujon, tenu par deux compagnies corses, qui doivent abandonner la place. C'est ensuite Pont-Saint-Esprit qui fait l'objet d'une attaque de nuit. L'avant-poste commandé par le lieutenant de Saint-Palais de la compagnie d'ordonnance repousse l'attaque et donne l'alerte avant de se réfugier dans la place. Cet échec, suivi de celui d'une autre tentative le 4 avril, l'amène à se replier.

Auparavant, il avait ordonné au marquis de Châtillon de s'emparer de Remoulins, puis de se porter sur Pont-Saint-Esprit. Conscient de la menace, d'Ornano se rend en juin 1587 à Remoulins avec cinq compagnies. La ville ne lui paraît pas en mesure de se défendre, les remparts sont en mauvais état, un fossé de quelques pieds, deux tours encadrant les deux portes les complètent. Il constate que du côté de la rivière qui longe la cité il n'y a aucune défense et qu'une végétation dense ainsi que des jardins facilitent l'approche. Il réunit les édiles et les convainc de s'attacher à améliorer les défenses avec des gabions et des fascines et de relever les remparts. Il affecte trois compagnies soit trois cents hommes à la garde de la ville. Une fois des réserves de vivres constituées et un rationnement instauré, il rentre à Pont-Saint-Esprit avec les deux autres compagnies. Voici l'ennemi : la place est investie par 1 500 hommes qui installent leurs canons et commencent un feu d'enfer. Cela va durer trente-cinq jours, les assiégés, qui ont déjà repoussé plusieurs assauts, résistent toujours quand d'Ornano apparaît avec des vivres et des renforts.

À la nuit, bousculant les postes, il entre dans la ville en utilisant le cours du Gardon et y laisse des approvisionnements, puis se retire, emmenant les blessés et les non-combattants.

Châtillon, qui dirige le corps d'investissement, décide pour resserrer l'étau de construire trois redoutes munies de canons, et renforce ses effectifs. Préoccupé du sort de la place, où les vivres se font rares, où blessés, malades, et destruction s'accumulent, d'Ornano rassemble 2 000 fantassins et 600 cavaliers, dont le régiment d'Escaravagues, pour se porter à son secours. Il installe son camp à une lieue de la ville. Après avoir repéré les emplacements ennemis, la disposition des redoutes, les chemins d'accès, il charge trois montagnards de Bastelica de s'infiltrer dans la ville et d'informer Dominique d'Ornano de l'heure et du point où il prononcera son attaque. Les défenseurs avertis, il laisse à la garde de son camp deux escadrons de cavalerie et deux bataillons de fantassins. À l'aube, d'Ornano met en marche la colonne de secours : 5 escadrons et 4 bataillons et un convoi de ravitaillement, escorté par quatre cents fantassins aux ordres du capitaine Cacciaguerra. À l'aube l'avant-garde est sur la rive gauche du Gardon ; pour le franchir il faut s'emparer de deux forts. Tandis que la garnison de l'un prend l'initiative d'attaquer l'avant-garde, les canons de l'autre bombardent le convoi.

Cacciaguerra, dont le cheval vient d'être tué, s'apprête à affronter l'ennemi déjà rangé en bataille. D'Ornano fait intervenir les fantassins de Pierre de Palasca et de Nicolo de Siché, qui, montés en croupe par les cavaliers de Medoro Capizza, tournent la ligne ennemie tandis que les cavaliers d'Escaravagues l'assaillent de face. Ainsi attaqué, l'adversaire ne tient pas, met bas les armes, et la redoute, est prise, malgré l'intervention de la cavalerie huguenote, qui, contre-chargée par d'Ornano, doit se rendre. Le colonel, laissant une compagnie à la garde de la redoute, reprend sa marche en avant. Châtillon est surpris, car il attendait l'armée royale, débouchant de la route de Bagnols, et s'était rangé en aval de Remoulins. Se rendant compte de son erreur, il se met en marche. Entre les portes de la ville et le fortin encore aux mains des siens, il tombe sur le convoi, et en massacre les conducteurs. C'est la mêlée sans merci entre les hommes d'Ornano, Leonardo de Casanova et Cacciagurra, et ceux de Châtillon et de Bertichères. Apprenant la prise de l'une des redoutes Châtillon oriente son dispositif pour la reprendre, ce qui permet au convoi de pénétrer dans la ville. Une accalmie survient, et les huguenots se replient dans leur camp. Dans l'après-midi, l'armée ennemie fait mouvement. Tandis que Bertichères vient de Remoulins, Châtillon se dirige vers la redoute, où se tient Escaravagues. De son côté, rassemblant cordes et échelles, d'Ornano, à la faveur de la nuit, attaque l'autre fort, qui bloque les avancées de la place. L'assaut est violent, on fait sauter un baril de poudre qui démolit la porte et fait s'effondrer les murs, les Corses sont dans le fort ; « Vita Salva [98] ! » crie d'Ornano. Ainsi assurés d'être épargnés, les défenseurs se rendent. Apprenant la prise de la seconde redoute, Châtillon, qui a perdu 2 000 hommes, demande une suspension d'armes – d'Ornano accuse dans ses rangs 500 tués et blessés. Celle-ci acceptée, il propose une trêve de quatre mois. L'accord stipule que les redoutes seront rasées, que le siège sera levé et que le régiment corse touchera quatre mille francs payés par l'adversaire, somme qu'Ornano répartit équitablement le 25 juillet entre ses soldats. Henri III approuve l'accord le 6 août, et adresse ses félicitations aux Corses.

> *Peu de jours après fut délivrée la ville de Remoulins, […] les capitaines et les soldats qui étaient dedans conduits [….] par un certain Dominique [i. e.* Dominique d'Ornano*] y ont acquis grand honneur* [99].

- *En Dauphiné, la victoire d'Uriage 1587 : à quatre cents contre quatre mille*

C'est au tour du Dauphiné [100] d'être menacé par Lesdiguières et Châtillon, qui ont fait leur jonction et se portent dans la région de Grenoble, où le régiment d'Aubonne doit se réunir à 4 000 soldats suisses commandés par Cugi. Le 1er août, devant le

98. Pour les Corses, ce terme de « vie sauve » garantit la sauvegarde de ceux qui se rendent ; c'est le contraire de *carne !*

99. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VII, « Le Régiment de 1586 à 1587 », p. 169. Cf. Canault, *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 420-421.

100. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VIII, « Le Combat d'Uriage, 400 Corses contre 4 000 Suisses », p. 171.

danger, d'Ornano, qu'escortent les quarante-cinq cavaliers de sa compagnie d'élite est envoyé en Dauphiné avec les compagnies Cacciaguerra, Dominique d'Ornano, Anton Maria de Casanova et Medorro Capizzale. Le 3 août, il est à Montélimar, dont le gouverneur, M. de Suse, refuse tout renforcement de sa garnison. Le 5, les protestants prennent la place, après avoir décimé le régiment de Sacremore. Le 9 août, d'Ornano, après avoir rejoint, fait sa jonction avec les troupes royales de M. de La Valette entre Grenoble et Écherolles, alors que Lesdiguières et Châtillon occupent Seyssac face à lui. L'objectif est de prévenir la jonction des huguenots et des Suisses. et d'empêcher qu'ils ne franchissent le Drac Le 17, des reconnaissances signalent l'approche de l'ennemi. Les huguenots en deux colonnes descendent vers le sud. M. de La Valette prescrit à d'Ornano, chargé de leur barrer la route de Grenoble, de s'installer à Vizille. On signale alors que l'ennemi, qui a franchi l'Isère, est en marche sur Grenoble. Adossée à la coupure du Drac, l'armée risque la destruction entre les Suisses et les huguenots de Lesdiguières. Le repli semble s'imposer. D'Ornano s'oppose à cet avis : un repli dans ces conditions conduirait au désastre ; il propose de marcher droit sur les Suisses. Cet avis reçoit l'approbation de M. de La Valette, qui lui ordonne de marcher en tête avec son régiment.

Après avoir rangé son régiment en ordre de bataille sur la route d'Uriage, le 19 août à l'aube, d'Ornano se porte en avant et s'engage dans le défilé de Vaulvaneys. Au bout de deux grandes lieues il rejoint les chevau-légers de Saint-Julien et les arquebusiers à cheval de Saint-Vincent et de De Crotte envoyés en reconnaissance. Ils signalent l'arrivée des Suisses, dont on commence à entendre les tambours. D'Ornano envoie Saint-Julien pour en informer La Valette, qui suit. Il met en place une embuscade. Il confie la garde des coteaux qui dominent la route à droite à la compagnie Cacciaguerra, qui doit tenir le passage sous son feu, et place à cheval sur la route face à Uriage en première ligne la compagnie colonelle, les compagnies Casanova et Capizzale renforcées des 60 cavaliers de Saint-Vincent et de De Crotte. Sa compagnie d'ordonnance est maintenue en réserve, aux ordres de Dominique d'Ornano. Il dispose de quatre cents hommes face à quatre mille. Les chevau-légers ennemis s'engagent dans le défilé, accueillis par un feu dévastateur de face, mais aussi de flanc par les hommes de Cacciaguerra, ce qui les met en désordre. À la tête de sa cavalerie, d'Ornano charge l'avant-garde décimée par le feu. Cugi arrive à la rescousse, il comprend qu'il faut déloger les compagnies corses postées sur les coteaux qui contrôlent le défilé et fait manœuvrer son régiment qui tente de déborder par les mamelons que tiennent les compagnies Capizzale et Casanova. Bien qu'inférieures en nombre, elles le repoussent, appuyées par la compagnie Cacciaguerra, qui le fusille de flanc. Repliés sur la route, les Suisses de Cugi sont chargés et enfoncés par les cavaliers qui ont mis pied à terre, mêlés aux fantassins. Le succès est complet : l'ennemi a perdu 3 200 hommes dont 800 prisonniers et douze drapeaux, son chef figure parmi les tués. Les pertes des Corses sont de 22 tués et 100 blessés.

Cette victoire connaît un grand retentissement :

> *Le seigneur Alphonse d'Ornano fit cette défaite avec moins de deux cents chevaux, trois cents ou quatre cents arquebusiers, le nombre desdits Suisses était de dix enseignes, dont huit de trois cents hommes et les deux autres de cinq cents chacun. Il ne s'en sauva jamais plus de cent autres* [101].

L'arme à feu démontre sa supériorité dans la guerre d'embuscades sur l'armement des piquiers suisses, qui ne peuvent se déployer utilement dans cet espace, comme l'explique Gaviano, l'ambassadeur florentin, qui estime les pertes des Suisses à environ 2 700 tués, blessés et prisonniers[102].

De Rome, le duc de Nevers écrit au roi le 7 septembre 1587 :

> *Le pape en apprenant le combat d'Uriage faillit en mourir de joie ; j'avais dit à Sa Sainteté que Monsieur de Savoye avait donné passage à cinq ou six mille Suisses protestants. […] Le colonel Alphonse d'Ornano, Corse, […] avec une petite troupe d'hommes les avoit vaillament attaqués et aussi heureusement deffaicts : […] soit qu'il dîne ou qu'il soupe il ne parle d'autre chose aux Cardinaulx […], et samedi à l'audience il entra sy avant à ce propos avec l'ambassadeur d'Espagne qu'il luy dit que ces exploicts estoient vrays françois et que là où ils vouloient mettre la main, il n'y avoit rien qui se peust parer d'eux* [103].

- ***Opérations en Languedoc (1587-1589)***

De retour à Pont-Saint-Esprit [104], d'Ornano fait mettre la ville en état de défense. Les remparts sont améliorés, on barricade les points de passage, on approvisionne la ville pour la mettre en mesure de soutenir un long siège, on détruit une arche du pont qui conduit à la route du Dauphiné. Le régiment corse est renforcé par les 300 hommes de M. De Montréal.

Informé de la présence de Montmorency, qui s'est installé dans un village proche, à la pointe du jour avec quatre cents cavaliers, d'Ornano le surprend et manque de peu de le capturer.

Les deux chefs huguenots font leur jonction et à la mi-juin investissent la ville, mais ne parviennent pas à forcer la porte Saint-Nicolas. Deux jours plus tard, ils échouent à escalader les remparts, et ont perdu 1 500 hommes En juillet, ils portent leurs efforts sur Laudun, petite place entre Roquemaure et Bagnols tenue par les quarante hommes de la compagnie de Giovanni de Cognocoli. Attaqués par mille hommes soutenus par trois canons, ils résistent suffisamment longtemps pour permettre à d'Ornano de les secourir le 20 juillet. Le 18 octobre 1588, ce dernier est fait par le roi maréchal de camp. Le 24 novembre, Henri III confie à son fils Jean-Baptiste la charge de capitaine et de viguier de la ville et du fort Saint-André, à Villeneuve Les Avignon [105].

101. *Ibid.*, p. 177-178.

102. *Ibid.*, p. 178 : « la qualità del luogo montuoso e stretto, che non permetteva che magneggiassero le piche ni la spada a due mani, vi sono morti mille e due cento Svizzeri, feriti piu di cinque cento e presi intorno a mille ».

103. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 72, n. 154 (lettre du duc de Nevers au roi Henri III).

104. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. VIII, « Le Combat d'Uriage, 400 Corses contre 4 000 Suisses », p. 180.

105. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 72, n. 156.

• *D'Ornano : « le roi est mort, vive le roi »*

L'assassinat du duc de Guise le 23 décembre à Blois puis celui de son frère, le cardinal de Lorraine, provoquent la révolte des ligueurs qui prononcent la déchéance d'Henri III et désignent Charles de Bourbon comme souverain. Un autre frère de la victime, le duc de Mayenne, est désigné pur être lieutenant-général du royaume. Ces dissensions affaiblissent l'armée royale, minée par les divisions. Mais Henri III conserve des partisans :

> *Des places clés des vallées de la Loire, de la Seine, de l'Oise, de la Marne, le Dauphiné grâce à d'Ornano, Bordeaux grâce à Matignon, Chalons restent fidèles* [106].

Il ne reste plus à Henri qu'à s'allier avec Henri de Navarre pour assiéger Paris. C'est fait le 3 avril 1589 à Tours : leurs 30 000 hommes sont devant Paris en juillet. Mais le roi est assassiné le 1er août 1589 par le moine Clément ; avant d'expirer, il fait reconnaître les droits d'Henri de Bourbon à la couronne de France. Ce dernier, successeur désigné, est pressé d'abjurer, mais pour conquérir son royaume il a besoin des souverains protestants, ce qui le contraint à temporiser. Pour d'Ornano, colonel au service du roi, en féal gentilhomme, sa conduite lui est dictée : le roi est mort, vive le roi, et il n'en déroge pas. Ce n'est pas le cas d'un certain nombre de gentilshommes et de régiments qui, refusant de reconnaître Henri de Bourbon comme le successeur du roi défunt, rejoignent le camp de la Ligue [107].

• *Les combats entre Provence et Dauphiné (1589-1591)*

D'Ornano, nommé lieutenant-général en Dauphiné le 27 février 1589 en remplacement de Maugiron, s'établit à Grenoble avec quelques gardes de sa compagnie de gens d'armes, que le roi en avril a décidé de porter à l'effectif de cent lances. Mais le 5 mai, la Ligue prend le contrôle de Grenoble, et le contraint à quitter la ville.

> *On alla l'assaillir dans son propre logement, à peine eut-il le temps de se réfugier au château de la Plaine, d'où il se retira à Voiron* [108].

Mais, Henri III et Henri de Navarre ayant fait alliance, il traite avec Lesdiguières pour « s'entre-secourir… et conserver cette province à son naturel défenseur le roi Henri IV [109]. » Ainsi, profitant de la trêve dominicale, il s'empare de Crest, y pénètre alors que la garnison entend la messe, et s'empare de la ville dont le capitaine Gentile est nommé gouverneur au nom du roi. Il surprend trois cents ligueurs sortis de Grenoble en train de se réfugier dans la tour proche de Moirans, parmi lesquels des officiers qui l'ont chassé de Grenoble. Après l'avoir bombardé

106. Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, *op. cit.*, ch. XXXI, « Le tyrannicide », p. 350.

107. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. IX, « Le Régiment de 1589 à 1591 », p. 185 : il fixe le nombre des premiers à 800 et à 9 le nombre de régiments qui désertent le camp du roi.

108. *Ibid.*

109. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. IX, « Le Régiment de 1589 à 1591 », p. 186.

et fait sauter une mine qui ouvre une brèche dans la muraille, il fait donner l'assaut ; le capitaine Orazio della Leca est tué. En représailles, les Corses ne font pas de quartier, puis vont mettre le siège devant la ville qui en novembre capitule. Les Corses assiègent ensuite Vienne défendue par Chevières de Saint-Chamond, et pendant une semaine la lutte se poursuit. La survenue de la mauvaise saison impose de prendre les quartiers d'hiver. Les deux adversaires s'accordent après des négociations qui prévoient que les fortifications de la ville doivent être rasées.

D'Ornano, pour se prémunir d'un retour offensif des ligueurs, fait mettre en état de défense un certain nombre de places qui contrôlent les axes de passage comme Crest, La Bégude de Mazenc et Pont-Saint-Esprit. Au printemps 1590, Lesdiguières et Maugiron entrent dans le Lyonnais, et en avril d'Ornano se porte sur la rive droite du Rhône, que les ligueurs s'apprêtent à traverser. Au cours d'une reconnaissance, il tombe dans une embuscade : blessé, et son cheval s'étant abattu, il est fait prisonnier. En juin, Lesdiguières et Anton Maria Casanova qui assure l'intérim du commandement du régiment, repoussent le marquis de Treffort, qui, à la tête des régiments du duc de Savoie, a pénétré en Dauphiné. Contraint au repli, il va s'enfermer dans la place de Saint-Genis, dont la surveillance et confiée à des compagnies corses. Lesdiguières et Casanova se portent vers Gisors tenue par les ligueurs et s'en emparent. La présence des troupes ducales, la bulle papale d'excommunication soutiennent la combativité des ligueurs.

En décembre 1590, Leonardo de Casanova est nommé maréchal de camp des Corses et des Italiens [110]. En janvier 1591, les écus d'or exigés comme rançon ayant été versés, le colonel libéré reprend la tête du régiment et tente de prendre Saint-Genis sans succès. Cet échec, l'arrivée du duc de Nemours et de son armée, l'invasion par le duc de Savoie de la Provence, où Marseille est aux mains de la Ligue et par où peut parvenir l'aide espagnole conduisent d'Ornano à conclure une trêve de six mois en juillet 1591. Acceptée par Nemours elle fige les positions : le Dauphiné au roi, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais aux ligueurs.

Le duc est à la tête de 800 cavaliers, de 1 200 arquebusiers piémontais, de 1 000 piquiers espagnols et d'un régiment de ligueurs provençaux ; après avoir occupé le château de Graveson, il assiège Berre, qui capitule. L'arrivée d'Ornano, qui renforce les 6 000 hommes de La Valette, permet de s'emparer de Graveson [111]. La menace sur la Provence est éloignée. C'est au tour du Languedoc, où Joyeuse a mis le siège devant Carcassonne : d'Ornano quitte Tarascon à la tête de trois régiments, dont le sien, pour renforcer les troupes de Montmorency.

• *Opérations en Languedoc*

Joyeuse fait couvrir sur le plateau d'Azillanet, par des mercenaires espagnols, suisses et italiens, les avancées des troupes qui ont investi la ville de Carcassonne.

110. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. IX, « Le Régiment de 1589 à 1591 », p. 196.

111. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. IX, « Le Régiment de 1589 à 1591 », p. 194.

Montmorency tente de la débloquer, et il demande à d'Ornano de s'établir à Cesseras ; ce dernier couvre son camp avec des retranchements et fait créneler l'église. Joyeuse va donner l'assaut à la ville, mais les Corses se défendent avec acharnement, puis se replient à l'inérieur et aux abords de l'église, que l'artillerie ennemie prend à partie. Les Corses, abrités, attendent l'assaut et, quand les ligueurs attaquent de nouveau, c'est une décharge générale qui les foudroie, puis, par une charge menée à fond, ils les rejettent en désordre. À la nuit, Joyeuse fait une nouvelle tentative à la faveur de l'obscurité : c'est un nouvel échec, qui lui coûte encore quatre cents hommes, ce qui, ajouté aux pertes déjà subies, l'amène à renoncer à triompher de ces Corses si coriaces [112]. Le lendemain, après le repli de Joyeuse, Azillanet capitule.

Cette victoire n'est pas sans conséquences : tout le pays alentour reconnaît l'autorité royale ; d'Ornano et ses compagnies, l'hiver venu, regagnent Pont-Saint-Esprit, Tarascon et Sisteron.

- *Combats en Dauphiné, et en Provence (1592-1593)*

D'Ornano a pris ses quartiers à Vienne et réparti ses compagnies dans la province. Les hostilités sont incessantes, villes et châteaux passent d'une autorité à l'autre. Sans arrêt les ligueurs se renforcent de nouveaux régiments qu'ils lèvent sur le pays. S'ils ont le nombre, ils tiennent mal devant des troupes aguerries : ainsi à Romans trente maîtres dispersent cinq cents mercenaires espagnols et italiens [113]. Saint-Marcellin est pris, et la compagnie de Paolo della Leccia y est laissée à sa garde ; d'Ornano et Lesdiguières, à la fin d'août 1592, ont contraint Nemours à se replier en Savoie. La Valette ayant été tué, le roi nomme le 21 mars 1592 d'Ornano général de ses armées en Provence, Maugiron [114], jaloux de ce qu'il considère comme une faveur, livre Romans à Nemours, qui se répand à nouveau dans le Dauphiné. D'Ornano, laissant Paolo de Bozzi à Tarascon, se porte sur la ville, occupe d'abord le 29 août 1592 Saint-Marcellin, où la compagnie de Paolo della Leccia avait été contrainte de capituler en juillet. Il poursuit ensuite Nemours qui se dérobe derrière les remparts de Saint-Genis. Beaurepaire et Septèmes sont requis pour bloquer toute nouvelle incursion ennemie.

À cette époque le duc de Savoie ayant occupé le marquisat de Saluces, Henri IV ordonne de le reprendre, deux compagnies d'Ornano participent à l'expédition, qui est un franc succès, et Lesdiguières rentre en Dauphiné, province qui peut alors être considérée comme pacifié.

La tentative que fait d'Ornano en juin 1593 auprès des édiles lyonnais pour les

112. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. IX, « Le Régiment de 1589 à 1591 », p. 195.

113. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. X, « Le Régiment de 1592 à 1593 », p. 197.

114. Il a été envoyé par le roi remettre sa lettre de commandement à d'Ornan.

convaincre de reconnaître le roi échoue, étant prématurée[115]. En juin 1593 le marquis de Treffort, au service du duc de Savoie, quitte Montmélian et franchit la frontière. Repoussé, il s'enferme dans Montmélian, qu'Ornano et Lesdiguières ne peuvent emporter. Réunissant leurs troupes autour de Grenoble, ils vont au-devant des mercenaires suisses destinés à renforcer leur armée et pénètrent en Bresse. En août 1593, c'est une trêve de trois mois qui interrompt les opérations. Nemours, qui n'est pas resté inactif, attaque Septèmes, d'Ornano étant venu à la rescousse avec cent cinquante cavaliers et les compagnies de Pietro de Palasca, et Modero Capizzale le force à la retraite, C'est à cette occasion que se produit une joute entre les champions des deux armées : quinze Corses, dont Dominique d'Ornano, sont opposés à quinze ligueurs, dont Saleveu, enseigne de Nemours, qui est tué, et la confrontation tourne à l'avantage des Corses. Mais Dominique d'Ornano est blessé et y perd un œil [116].

- *La pacification (1594 et 1596) : l'entrée à Lyon*

En février 1594 Henri de Navarre a été sacré roi de France sous le nom d'Henri IV ; un mois plus tard il prend possession de Paris. Sa clémence a favorisé les ralliements : Mayenne est destitué, tandis que tous les arrêts, décrets, ordonnances postérieurs au 29 décembre 1588 sont annulés [117]. D'Ornano entame de nouveaux pourparlers avec les Lyonnais, qui ont rejeté Nemours, et les troupes royales entrent dans le faubourg de la Guillotière le 6 février 1594, acclamées par la population qui crie : « Dehors les Espagnols, les Savoyards ! » Le roi lui commande :

> *Je vous prie de ne partir point de ma ville de Lyon car, oultre que vous y etes très nécessaire pour la surté d'icelle, je sçay que les habitants s'asseurent fort par votre présence* [118].

D'Ornano s'emploie à s'emparer des postes tenus par les ligueurs pour que cessent les menaces qu'ils font peser sur la Bresse et le Lyonnais. Mais les 1 500 Italiens et 2 000 Suisses de Nemours, qui est maître de Vienne, sont toujours en Dauphiné. En avril 1594, d'Ornano manœuvre pour l'empêcher de menacer Lyon. L'ennemi en octobre fait retraite, l'hiver interrompt les hostilités. En avril 1595, Vienne capitule, les ligueurs perdent leur dernière place, toute la région, en mai, se soumet à l'autorité royale qui en sort renforcée. D'Ornano, en juin, s'empare de Saint-Genis et rejoint Lesdiguières pour participer au siège des Échelles qu'occupe un régiment savoyard, qui capitule. Ces échecs amènent le duc de Savoie à demander une trêve. En septembre, Henri IV entre à Lyon, dans son escorte figurent des chevau-légers corses commandés par le fils du colonel, Jean-Baptiste

115. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. X, « Le Régiment de 1592 à 1593 », p. 201.

116. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. X, « Le Régiment de 1592 à 1593 », p. 204 : « La lutte fut si chaude qu'en moins d'une heure il y avait six morts et deux blessés mortellement. »

117. Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, *op. cit.*, livre II, « La Rage de tuer », ch. XII, « La Longue Marche d'Henri de Navarre », p. 391. [Vérifier le n° chap.

118. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 81, n. 168 (4 août 1594 au camp de Laon).

d'Ornano, qui a quatorze ans et suit depuis deux ans son père dans toutes ses campagnes. D'Ornano est nommé maréchal de France :

> *Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre [...], considérant les grandes et rares qualités qui sont en la personne du sieur Alphonse d'Ornano, chevalier de notre ordre, conseiller en notre conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances et nostre lieutenant général au gouvernement du Dauphiné et les signalez et recommandables services qu'il a faits avec tout honneur et louange aux Roys nos prédécesseurs et à nous depuis trente ans en plusieurs grandes charges [....], notamment en nostre pays de Languedoc et celuy de Provence, où il a si dignement assisté deffunct nostre très cher et amé cousin le Grand Prieur de France gouverneur dudit pays [...] mais aussi son inclination au bien de cet Estat et Couronne à laquelle il temoigna [...] une grande et singulière affection, du temps du Roy nostre très honoré seigneur et frère, à la desfaite des quatre mille Suisses qui venoient contre son service l'année 1587 ; et [...] celuy que nous avons receu de luy par la réduction en nostre obéissance de cette ville de Lyon qui a reconnu nostre authorité et monstré aux autres l'exemple [...], de nostre grâce spéciale [...] avons, en faveur dudit sieur d'Ornano fait, érigé, ordonné et estably [...] un estat de Maréchal de France ; donné à Lyon le seizième jour du moys de septembre de l'an de grâce 1595 et de nostre règne le septiesme* [119].

Après Lyon, c'est également à un Corse, Pierre de Libertat, que le roi doit la soumission de Marseille le 17 février 1596, alors que les deux consuls allaient livrer la ville à la flotte espagnole. En récompense, il reçoit des lettres d'anoblissement [120].

LA CAMPAGNE DE ROUSSILLON ET LA PAIX DE VERVINS 1595-1598

La pacification ayant été menée à bien, le roi procède à une réorganisation des responsabilités : Lesdiguières est nommé gouverneur du Dauphiné [121], remplaçant d'Ornano, qui rejoint Pont-Saint-Esprit. La guerre avec l'Espagne continue ; et il lui est confié le commandement des troupes désignées pour participer à la campagne du Roussillon en avril 1597, mais les forces espagnoles disposent de la supériorité numérique, et il faut retraiter [122].

Le comte de la Roche ayant projeté de livrer la place au duc de Savoie, Jean-Baptiste et son régiment envoyés par le maréchal font échec à ce programme. La paix avec l'Espagne est signée à Vervins le 2 mai 1598.

Grâce à la médiation du pape Clément VIII mettant fin au conflit franco-espagnol déclenché le 17 janvier 1595, elle s'inscrit dans la perspective qui avait été celle du traité du Cateau-Cambrésis : les villes du nord conquises par l'Espagne, sauf Cambrai, sont rendues à la France, en Bretagne le Blavet (auj. Port-Louis) est évacué par les troupes espagnoles – paix fragile, conclue sans l'accord des alliés anglais et hollandais. D'Ornano est alors nommé le 5 février 1597 gouverneur de

119. *Id.*, p. 84.

120. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* p. 238, sur la colonie corse à Marseille : « À la fin du XVIe siècle, les Libertat occupaient à Marseille une position privilégiée ; par piété ils avaient embrassé le parti de la Ligue. Pierre Libertat en 1594 était nommé capitaine de la Porte royale de Marseille. »

121. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XI, « Le Régiment de 1595 à 1600 », p. 210 : « Le Dauphiné n'etait pas assez grand pour deux capitaines. Lesdiguières etait dauphinois, brave et vaillant comme Alphonse, de sorte qu'entre un étranger et lui, seigneurs et manants n'hésitaient pas. »

122. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XI, « Le Régiment de 1595 à 1600 », p. 211.

Guyenne avec résidence au château Trompette à Bordeaux [123], avec appointements annuels de 42 000 livres, preuve de l'estime dans laquelle le roi le tient :

> *Estant le gouvernement de Guyenne le plus grand et le plus honorable de tout ce royaume et comme tel tenu en chef par le premier prince de mon sang [...], ladite charge de Guyenne, qui est bien désirée des plus grands seigneurs de ce royaume [...], je vous [l']ay neantmoings reservée tant pour vous gratifier que pour ce qu'il m'est besoing d'y tenir un personnage dont j'ay particulièrement confiance* [124].

Par provision du 20 septembre 1597 donnée à Lyon, une fois le père promu maréchal, ses fonctions sont dévolues à son fils Jean-Baptiste, nommé colonel général des Corses et colonel du régiment, ce qui reconnaît la transmission héréditaire dans la famille d'Ornano non seulement de la fonction, mais encore de la propriété du régiment qui porte son nom, conformément à l'usage nobiliaire. Le maréchal gagne Bordeaux le 1er février 1599. Il a pour escorte sa compagnie d'ordonnance, et deux compagnies de son régiment : celles de Giovan de Cognocoli et de Paolo Ripert. En août, le roi lui accorde six mille écus pour « les frais par lui supportés, tant dans le service du roi que pour l'entretien du régiment des Corses [125] ».

Au début de 1598, Paolo de Bozzi est nommé mestre de camp en remplacement de Leonardo de Casanova, décédé à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Avec la paix qui a mis fin à la guerre avec l'Espagne et l'édit de Nantes qui clôt la guerre civile, une page de l'histoire du régiment est tournée. À la paix, l'armée est licenciée ; seuls quelques régiments sont conservés, dont celui d'Ornano. Les opérations incessantes coûteuses on fait fondre son effectif : 450 hommes sont présents sous les dix enseignes restantes [126], alors qu'il lui en est accordé seize, fortes de cent soldats chacune. L'effectif réglementaire ne sera pas atteint : si les pertes nombreuses en sont la cause, on peut cependant mesurer à cette aune le tarissement du recrutement insulaire, qui aboutira au siècle suivant à son licenciement.

Le Régiment d'Ornano : Valeur militaire et Fidélité

Ces guerres qui ont duré plus de trente ans et fait deux millions de victimes furent pour le régiment des années d'épreuves, et pour la plupart des Corses un exil sans retour. Le régiment a combattu de la Provence au Dauphiné en passant par le Languedoc. La pacification de ces provinces lui doit beaucoup. De l'étude de l'engagement des Corses [127] il ressort que, si le régiment n'a pas participé aux principales batailles rangées qui émaillent ces guerres, l'objectif qui lui est fixé est de reprendre le contrôle des villes de la province où il est cantonné. La volonté royale est de ne pas accepter de voir des régions entières se soustraire à son autorité. Soit le régiment est engagé globalement dans la zone confiée à sa garde, soit

123. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XI, « Le Régiment de 1595 à 1600 », p. 213.

124. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 87, n. 175.

125. *Id.*, p. 94, n. 187 (par arrêt du conseil d'État en date du 24 août 1599).

126. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XI, « Le Régiment de 1595 à 1600 », p. 216.

127. La référence de cet engagement est l'ouvrage du capitaine Poli mainte fois cité *supra*.

ses compagnies y sont dispersées pour en assurer le quadrillage. Certaines opérations visent à s'emparer de villes tenues par les réformés, tels Sommières ou Remoulins, mais aussi à protéger celles qui leur sont hostiles en y installant des garnisons permanentes, comme c'est le cas à Aix, siège du parlement de Provence. S'il lui a fallu souvent remettre l'ouvrage sur le métier, il a incarné au long de toutes ces années, dépositaire de la confiance royale, la souveraineté légitime.

Quelques questions se posent néanmoins.

Pourquoi ces Corses, fervents catholiques, ne rejoignent-ils pas le camp de la Ligue ?

À l'heure où nombreux sont ceux qui se parjurent et se rallient au camp des Guise, qui pour satisfaire leurs ambitions se font les agents d'une papauté intransigeante et les suppôts d'une monarchie espagnole ennemie de la Maison de France, les Corses d'Ornano restent fidèles. Le dernier Valois ayant intronisé son successeur, comme le veut l'usage féodal, ces soldats reportent sur celui-ci leur fidélité. En un temps où certains succombent à la tentation, lorsque la charge de lieutenant-général du Dauphiné lui est retirée, Alphonse d'Ornano ne donne pas suite à la proposition du duc de Savoie, qui veut lui confier son armée, et va en Roussillon servir le roi. Différents facteurs expliquent cette fidélité. Reconnaissant comme chef Alphonse d'Ornano, lié à la royauté par l'éducation reçue, par l'engagement de son père colonel du roi auquel il reste fidèle, ils ont reporté sur la Maison de France ces liens d'allégeance qui en Corse unissent vassaux et clients au chef de maison, et qui frappent d'opprobre celui qui trahit son camp. Ce sentiment se renforce de gratitude à l'égard de la sollicitude de Charles IX, qui, après l'échec de la révolte corse, les reçoit comme ses sujets alors que le sort des armes a fait d'eux des exilés apatrides. D'Ornano et ses officiers ont été sensibles à la considération royale démontrée par les récompenses et les faveurs dont ils ont été l'objet.

Peut-on qualifier ces soldats de mercenaires parce qu'ils n'ont d'autre projet de vie que faire la guerre ?

Leur fidélité indéfectible, leur ardeur guerrière, leur attachement à leur chef rappelant les Bande Nere où Sampiero fit son apprentissage, font d'eux des soldats. On ne peut s'empêcher de voir dans ce régiment une survivance des mœurs et des traditions guerrières de la féodalité corse qui sont sa force et où il puise sa valeur. Sampiero a-t-il transmis à son fils, à travers son exemple, l'image de Giovanni de Médicis ? On ne peut l'exclure. Sa cohésion naît d'une appartenance commune renforcée par un lien d'allégeance, mais pas seulement, car d'autres avec le temps les rejoignent, et c'est la personnalité d'Alphonse d'Ornano qui la pérennise.

De Giovanni de Médicis Alphonse a le courage, le charisme, comme lui il inspire le dévouement, il possède le même courage sans témérité et le même sens tactique, comme il le démontre à Uriage. Cela fait de lui un chef de guerre auquel

le roi confie ses armées et à qui il doit sa dignité de maréchal. Charles IX, qui les accueille sur son sol, ne dit-il pas, promulguant à leur intention un édit de naturalité : « Les Corses me sont aussi attachés que mes vrais naturels sujets » ? Cela suffit à leur dénier l'appellation de mercenaires.

AU SERVICE DU ROI, DE LA PAIX DE VERVINS À LA DISSOLUTION (1598-1626)

Les campagnes

> *« Il se sentit tout de bon roi de France, sans autre ambition que la grandeur de la Patrie. »*
>
> HARDY DE PERINI.

DE 1599 À 1610 : LES OPÉRATIONS

Le roi, devant le refus du duc de Savoie, qui avait accepté le 27 février 1600 à Paris de rendre sous trois mois le marquisat de Saluces, a décidé le 11 août de recourir aux armes. Il en informe d'Ornano :

> *Il sera bon que vous [en] faciés part à mes principaux serviteurs […], spécialement du Parlement, car je veux que chacun cognoisse que je ne suis entré dans cette guerre que par la nécessité [, …] pour la réputation et la dignité de cet État […], la cause en estant si juste […]. Je ne veux oublier à vous dire qu'il sera à propos que vous envoyés de deçà vostre fils le colonel, parce que, si cette guerre va plus avant, je fais estat de me servir du régiment des Corses* [128].

En juin le roi lui accorde l'état de capitaine et châtelain de la ville et du château de Crest en Dauphiné [129]. En octobre, le régiment réuni à Chambéry est passé en revue par le roi : manque à l'appel la compagnie de Paolo de Bozi, qui garde la place de Tarascon. Le duc de Créqui bloque le château de Montmélian, qui avait été occupé par le marquis de Treffort en 1594, et dont à l'époque d'Ornano et Lesdiguières n'avaient pu le chasser. Il est menacé par l'avance du duc de Savoie, et les troupes aux ordres du duc de Soissons, dont le régiment d'Ornano, se portent à sa rencontre ; le fort Sainte-Catherine tente une sortie, qui est repoussée par les Corses, et il capitule le 17 décembre. La brillante conduite de Jean-Baptiste d'Ornano y est rapportée au roi, qui en fait part au maréchal son père. L'hiver interrompt les hostilités. Elles ne reprennent pas, le pape ayant imposé sa médiation : la France évacue le marquisat de Saluces et reçoit le pays de Gex, le Valromey, la Bresse et le Bugey.

Le régiment est conservé à la fin des hostilités ; bien que son effectif réglementaire soit de vingt compagnies fortes de cent soldats chacune, il n'en compte plus que dix, qui alignent en moyenne quarante-cinq hommes. À partir de mars 1601, le régiment est divisé en deux corps, l'un en garnison à Bordeaux avec Alphonse d'Ornano, l'autre en Provence et Languedoc aux ordres du mestre de camp Paolo de Bozi, que remplace en 1613 Anton Maria de Casanova. Il est prévu que ses compagnies soient portées à cent, puis en 1609 à deux cents hommes, mais les montres

128. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 96, n. 190 (lettre du 20 août 1600, du camp de Chambéry, d'après Berger de Xivrey, *Lettres missives d'Henri IV*, p. 282).
129. *Id.*, p. 94, n. 189.

de cette époque ne font pas la preuve que cet effectif ait été atteint. Durant ces années, ce sont des missions de police qui sont le lot du régiment : comme celle accomplie dans l'Agenais en 1605 pour y rétablir l'ordre, mais aussi il assiste le maréchal lorsque la population de Bordeaux de 1604 à 1608 est victime d'une épidémie de peste [130]. En janvier 1610, le maréchal décède à Paris, et la ville de Bordeaux lui fait des obsèques solennelles ; les quatre compagnies de son régiment casernées au château Trompette, vêtues uniformément de noir, lui rendent les honneurs et accompagnent armes basses le cortège funèbre, l'enseigne colonelle blanche aux fleurs de lis cravatée de noir inclinée vers le sol. La messe est dite par le cardinal de Sourdis et accompagnée d'une oraison funèbre qui dure trois heures. Henri IV le suit de peu dans la tombe.

Jean-Baptiste d'Ornano, après avoir fait une tournée dans la province pour s'assurer que le calme y règne, remet à M. de Roquelaure le commandement de la province de Guyenne. Succédant à son père dans la charge de colonel général de l'infanterie corse et italienne, il abandonne le 25 février 1610 le commandement du régiment, qui va être assuré par son frère Henri François Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues.

Le régiment de 1610 à 1626 : les opérations

Le régiment [131] passe en Piémont et rejoint l'armée de Lesdiguières, puis, de retour en France, prend garnison à Pont-Saint-Esprit, à Tarascon et à Villeneuve Les Avignon. En 1613, Antoine-Marie de Casanova est nommé mestre de camp et lieutenant du roi en la ville de Pont-Saint-Esprit. Anton Maria de Cardo remplace Paolo de Bozi, décédé, comme commandant de la place de Tarascon et de sa garnison qui comprend la colonelle. Ainsi placé, le régiment contrôle les passages entre Languedoc et Provence. En 1616, Jean-Baptiste d'Ornano est nommé lieutenant-général du roi en Normandie. En 1617, six compagnies sont envoyées à Verceil assiégé par les Piémontais. En 1622, des Corses passent de nouveau en Italie ; quatre compagnies sont encore détachées aux ordres de Lesdiguières contre les Génois au siège de Gavi. De nouveaux soulèvements fomentés par les huguenots conduisent de nouveau le régiment à intervenir : en 1620, sous les ordres du maréchal de Montmorency, avec les régiments de Languedoc, d'Anibal et de Montréal, pour faire face aux 4 000 hommes de Châtillon qui s'étaient emparés de places dans le Vivarais, et une compagnie est placée en garnison à Vals ; en 1622, il est en campagne dans le Languedoc et, commis à l'attaque de Lunel, où 600 huguenots ont renforcé les insurgés, s'en empare. La même année, les compagnies restées en Languedoc et en Provence sont placées sous le commandement d'Anton Maria de Casanova pour former un régiment fort de six compagnies qui porte son nom. La

130. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XII, « Le Régiment de 1601 à 1626 », p. 217.

131. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XII, « Le Régiment de 1601 à 1626 », p. 222 -224.

compagnie colonelle est aux ordres de Jean-Baptiste d'Ornano, colonel général des Corses. Dissous en 1623, il est versé au régiment d'Ornano 132. Une action d'éclat lui est imputée : incorporé au corps commandé par le duc de Ventadour, il se distingue en 1622, lorsqu'un parti de huguenots d'environ 500 hommes se dirige vers Uzès pour y rejoindre le duc de Rohan. Avant qu'il ait fait liaison, il l'intercepte et le charge : tout ce qui n'est pas tué est pris. Le 14 février 1623, il est fondu dans le régiment d'Ornano, dont il suit le sort.

Le licenciement : 26 mai 1626

Bien qu'il ait été nommé maréchal de France en janvier 1626, des cabales de cour mettant en cause la loyauté de Jean-Baptiste d'Ornano en juin 1626 l'amènent à la Bastille. Le 26 mai le régiment [133] a été licencié, la compagnie d'Anton Maria de Casanova, forte de 50 hommes [134] ; est la seule conservée lors de la dissolution. Elle est chargée de la garde du château et du fort Saint-André à Villeneuve Les Avignon. En 1629, la montre fait état d'un encadrement toujours composé d'officiers corses : son capitaine est Anto'Maria de Casanova, qui a pour lieutenant François de Caccia et comme enseigne Louis de Corti [135]. La disparition du régiment ne s'accompagne pas d'un retour en Corse des licenciés. D'après les montres, ils contractent engagement en particulier dans des régiments italiens : le régiment de Mercurino (1631-1636) et le régiment d'Isola [136], où l'on note la présence de capitaines corses : Camille de Casabianca, Jean-Baptiste Costa, Antoine de Belgodere. Après la mort du maréchal Jean-Baptiste d'Ornano, la charge de colonel général de l'infanterie corse et italienne passe au marquis d'Ornano, puis au comte Joseph-Charles d'Ornano ; au décès de ce dernier, en 1654, elle est supprimée.

Un homme, un chef : Alphonse d'Ornano :

Sa carrière l'amène au faîte des honneurs, à travers plusieurs règnes où il se comporte en féal sujet du roi à la valeur militaire reconnue. Il lui est accordé l'insigne honneur d'être capitaine propriétaire d'une compagnie de gendarmes d'ordonnance, appelés maîtres, chacun y disposant de deux valets. Ils ne dépendent que du connétable et portent armure. De son mariage en 1576 avec Marguerite de Flassans, fille unique de Durand de Pontevès, frère de Jean de Carces, il lui naît quatre fils, dont Jean-Baptiste (1581-1626), qui accède à son tour au maréchalat en janvier 1626. En 1582 il est promu colonel général de l'infanterie corse et italienne. En 1587, il s'illustre dans la bataille d'Uriage, où son intelligence tactique et son sens du terrain lui apportent la victoire après une lutte à un contre dix. En

132. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XIII, « Le Régiment d'Anton Maria Casanova », p.229-230.

133. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XII, « Le Régiment de 1601 à 1626 », p. 224.

134. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Anton Maria », p. 229 -231.

135. *Id.*, 1re partie, t. I, « Le Régiment d'Ornano », ch. XII, « Le Régiment de 1601 à 1626 », p. 225. Cf. monre de 1629.

136. *Ibid.*

1595, lieutenant-général du roi en Dauphiné, il est nommé par Henri IV maréchal de France en septembre 1596, et se démet alors de sa charge de colonel général de l'infanterie italienne et corse au profit de son fils Jean-Baptiste. De ce seigneur corse on peut retenir la fidélité. Son père assassiné, il continue un combat sans espoir mais quitte l'île sans avoir remis son épée à l'ennemi. Élevé à la cour et reconnu sujet du roi, à travers les guerres civiles il sert loyalement les souverains qui se succèdent sur le trône de France. Sa condition de noble fieffé en Corse lui ouvre de par la volonté du roi l'accès à la noblesse de France, et il parcourt la voie des honneurs : capitaine d'une compagnie de gentilshommes, colonel général des Corses, lieutenant-gouverneur de provinces, maréchal de France. Cet homme de guerre brille par le courage dont témoignent ses blessures, par ses qualités de meneur d'hommes, par un génie militaire que démontre son sens tactique, et par son humanité dans un conflit qui voit se dérouler les pires exactions. Il a accompagné le passage de ses compagnons corses de l'état de mercenaire à celui de soldat de l'armée royale. La preuve en est leur intégration cette armée qui se traduit par des engagements matrimoniaux, par l'acceptation d'un exil définitif, par la francisation des patronymes. Elle explique que le régiment soit conservé à la paix.

CONCLUSION : LE RÉGIMENT D'ORNANO

De 1569 à 1626, soit en cinquante-sept années, l'espace de deux générations, le régiment a servi la Maison de France.

Durant cette période il n'a jamais, sauf de façon sporadique à partir de 1598, cessé de faire la guerre. Exilés sans grand espoir de retour, ces Corses, reconnus d'emblée sujets du roi, se sont fondus, du moins les survivants, dans la société d'accueil. Son recomplètement s'est révélé difficile, la République de Gênes s'opposant à l'émigration militaire, qu'elle juge préjudiciable à la mise en valeur de l'île. Vraisemblablement aussi parce que la parenté culturelle, la proximité, l'usage favorisaient le service italien [137]. À cette époque des d'Ornano sont au service de Venise, mais aussi de Modène, des Pozzo di Borgo sont au service vénitien mais aussi à celui du pape. Des montres de 1631 de Mercurino et d'Isola en 1641 [138] attestent la présence de soldats corses dans ces deux unités. Si sa fidélité a été sans faille, sa valeur a été reconnue : son chef, ses descendants, d'autres capitaines ont trouvé là le socle de leur promotion, et les honneurs afférents. Reste à expliquer sa dissolution : la faiblesse de son effectif en est la cause indubitable, mais on ne peut omettre qu'elle a pu être inspirée par cette volonté d'affirmation du pouvoir royal inaugurée sous Henri IV et poursuivie par Richelieu : une politique qui passe par l'affaiblissement des puissants. Cette dissolution rompt un lien devenu ténu avec le temps. La Corse n'est plus un atout, la Méditerranée est un théâtre secondaire, l'intérêt se porte sur la frontière du Nord, et lors la guerre de Trente

137. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.,* p. 117-119 et 121, n. 225, 227, 232, 235, 243.
138. *Id.*, p. 120, n. 240, 241.

Ans le champ de gravité des conflits bascule sur le Rhin. Il s'en faut d'un demi-siècle pour qu'un régiment corse figure à l'ordre de bataille de l'armée royale ; toutefois, il ne sera plus lié à la couronne par un lien d'allégeance mais, comme tout régiment étranger, par une capitulation.

Un lien s'est rompu, l'affaire de la garde corse aggrave la rupture : de protectrice et de suzeraine, la France, devenue l'alliée de Gênes au XVIIIe siècle, traite les rebelles corses, les descendants de Sampiero, en ennemis. La raison d'État semble avoir guidé ce choix. L'île est un atout essentiel. La Corse, pour les Bourbons comme pour les Valois, reste l'otage de leurs intérêts et un enjeu dans leur volonté hégémonique en Méditerranée.

Encadré 5
Officiers corses tués ou blessés au service de la France

De 1524 à l'assassinat de Sampiero en 1567, le document [139] recense vingt-trois officiers perdus, soit quatre colonels, huit capitaines, dix lieutenants, un porte-enseigne. On peut en identifier vingt et un parce qu'à leur nom est adjoint celui de leur piève ou province d'origine. Deux colonels, cinq capitaines, trois lieutenants viennent de l'Au-delà des monts. Deux colonels, trois capitaines, cinq lieutenants viennent de l'En deçà des monts. On y relève la présence de représentants des plus anciennes familles nobles de l'île : comme le colonel Da Mare, le colonel da Bozzi, les capitaines Bernardino d'Ornano, Altobello et Raffaello Gentile de Brando, Raffello della Rocca, le lieutenant Simone Piero della Casabianca.

a) 1524-1567

Nom	*Grade*	*Date*	*Lieu de combat*
Oliviero	capitaine	déc. 1524	blessé à Pavie 1524
Ercole Macone	colonel	15-8-1526	tué à Crémone
Fantaccio	capitaine	1529	tué à la défense de Florence
Jacopetto	capitaine	1529	tué à la défense de Florence
Sampiero de Bastelica	capitaine	juin 1536	blessé à la défense de Fossano
Sampiero de Bastelica	capitaine	juillet 1536	blessé à Brignoles
Sampiero de Bastelica	capitaine	septembre 1542	blessé au siège de Perpignan
N…	lieutenant	1542	tué au siège de Coni
Filippo Corso (frère de Sampiero)	capitaine	9/8/1544	tué à la défense de Boulogne
Salvatore de Levie	capitaine	13/8/1551	tué à la défense de Parme

b) En Corse 1553-1567

Raffaello della Rocca	capitaine	1553	tué à la défense de Saint-Florent
Bernardino de Bastia	lieutenant	1553	tué à la défense de Saint-Florent
Bernardino de Casta	lieutenant	1553	tué à la défense de Saint-Florent
Andrea de Speloncato	lieutenant	1553	blessé à la défense de Saint-Florent
Simone Piero Della Casabianca	lieutenant	1554	blessé à la défense de Furiani
Sampiero de Bastelica	colonel	1554	blessé au combat du Lago Benedetto
Guelfuccio Cardo de	lieutenant	1554	tué au combat du Lago Benedetto
N… d'Ornano	lieutenant	1554	tué au combat des Prunetole
N…	porte-étendard	1554	tué au combat des Prunetole
Ambroggio de Bastia	capitaine	1554	tué au combat dans le Niolo
Da Mare	colonel	18-9-1554	tué au combat au col de Tenda
Manomozzo	lieutenant	1554	tué prisonnier de guerre étrangle par les Génois
Da Bozzi	colonel	15-10-1555	tué au combat aux environs de Calvi
Biancone della Volpajola	capitaine	1555	tué au combat aux environs de Calvi
Bernardino D'Ornano	capitaine	1555	blessé mortellement au combat de Mucale
Altobello Gentile de Brando	capitaine	24-1-1556	blessé au combat de Bevinco
Raffaello Gentile de Brando	capitaine	1556	blessé à la défense de la tour de Porreto
Altobello Gentile de Brando	capitaine	1556	blessé à la défense de la tour de Porreto
Altobello Gentile de Brando	capitaine	1556	tué à la défense du château de Brando
Alessandro da Lento	lieutenant	1556	tué aux environs de Belgodere
Anton Matteo de Vescovato	lieutenant	1556	tué aux environs de Belgodere
Francesco d'Omessa	lieutenant	1557	tué aux environs de Bastia

139. Quoique ce document, emprunté à Poli, Capitaine Xavier, *Histoire militaire des Corses*, *op. cit.*, t. I, « Les Bandes corses », *Les Feuilles d'or*, p. 247 -248, soit manifestement incomplet, il a paru digne de figurer ici, dans la mesure où il souligne l'ampleur du sacrifice consenti par les Corses au long d'un siècle de service français (c'est pourquoi de surcroît ces tableaux couvrent une période assez longue).

Marco Maria Ceccaldi	lieutenant	1557	tué aux environs de Bastia
Sampiero de Bastelica	colonel	17-1-1567	tué au défilé de Cauro

c) pendant les guerres de religion 1573-1590

En ce qui concerne le régiment d'Ornano, il a lui aussi payé l'impôt du sang à la Couronne. Pendant les guerres de religion, de 1573 à 1590, on dénombre dix tués parmi les officiers : cinq capitaines, deux lieutenants, trois enseignes. Parmi ceux identifiables, cinq viennent de l'En deçà, trois de l'Au-delà. Au total, sur vingt-huit officiers identifiables, l'En deçà est représenté par quinze officiers et l'Au-delà par treize. Si l'on se réfère aux effectifs présents sous les armes lors des guerres de religion, on constate que l'effectif théorique de deux mille hommes, engerbés en vingt compagnies, n'est atteint qu'à la suite de levées en Corse, et d'après les montres pendant les trêves, la faiblesse de l'effectif impose de réduire à dix le nombre des compagnies. Le chiffre de deux mille pertes sur trente années peut paraître vraisemblable, il représente une perte moyenne de soixante-dix hommes par an soit moins que l'effectif réglementaire d'une compagnie mais d'autres considérations doivent être prises en compte. Si l'on retient ces paramètres le recrutement a rempli deux fois les cadres, or ce chiffre doit être interprété à la lumière des difficultés mises aux levées. Peut-on également retenir un ratio de pertes d'officiers par rapport aux soldats de 10 %, si l'on accepte le chiffre de deux cents officiers mis hors de combat pour deux mille hommes du rang cité par le capitaine Poli, alors que l'effectif est le plus souvent de quarante-cinq ? On peut malgré ces imprécisions penser qu'avec ce taux de létalité, outre les freins mis au recrutement par les Génois, alors que le chiffre des désertions ou des blessés et malades décédés n'est pas répertorié [140], la faible démographie corse ne peut pas permettre d'entretenir un régiment permanent sur ce pied de vingt compagnies. L'attachement montré par les Corses à la monarchie peut donc avoir joué pour le conserver à la paix plutôt que de le licencier alors que les commissaires aux revues constatent à plusieurs reprises que le régiment ne compte que dix compagnies de quarante-cinq hommes. On peut ainsi mesurer le chemin parcouru depuis les bandes mercenaires au sein desquelles Sampiero avait fait ses premières armes.

Antonio Del Pozzo	capitaine	1574	tué à la défense de Castres
Carlo de Corti	lieutenant	17-9-1575	tué à la défense Sommières
Alphonse D'Ornano	colonel général	20-9-1575	blessé à la défense de Sommières
N…	enseigne	1575	tué à la défense de Cauvesson
Antonio da San-Fiorenzo	capitaine	déc. 1575	tué à l'attaque de Pomerols
Giudicello da Corti	enseigne	1577	tué à l'attaque de Ménerbes
Pietro Della Leca	lieutenant	1577	tué à l'attaque de Ménerbes
Pierre Marie de Casanova	enseigne	1580	tué à l'attaque de Sisteron
Cacciaguerra da Paomia	capitaine	1587	blessé à la défense de Remoulins
N…	capitaine	1588	tué à l'attaque de Montfrin
Orazio Della Leca	capitaine	1590	tué à l'attaque de Moirans
Alphonse d'Ornano	colonel général	19/4/1590	blessé au combat de Sainte-Colombe
Dominique d'Ornano	capitaine	1592	blessé au combat de Pont-Lévêque

140. Vu les conditions du temps, il est vraisemblable qu'il ait été élevé, le capitaine Poli n'y fait aucune allusion, alors qu'Emmanuelli révèle que lors du séjour des Corses à Aix il y a eu des désertions. Mais il est significatif dans le contexte que cette désertion ait été animée par un officier.

V

LES SOLDATS CORSES DU ROI SOLEIL

(1673-1715)

« Sous Louis XIV, l'Espagne, l'Italie [...] s'associent pour donner à la France de nouveaux bataillons. Le XVIIe siècle voit se former en outre des régiments corses. Ils rivalisent de bravoure, se montrent dignes de combattre sous nos drapeaux. »

EUGÈNE FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire.*

Les guerres de Corse ont coûté cher à la République et renforcé sa dépendance militaire avec l'Espagne, dont elle est le banquier. Au XVIIe siècle, les menaces et les difficultés ne manquent pas. Les ambitions savoyardes conduisent à un affrontement armé entre Gênes et le duc de Savoie, celui-ci soutenu par la France, celle-là alliée à l'Espagne. Si la Corse est épargnée, ses côtes insuffisamment défendues restent menacées par les corsaires.

Après que la souveraineté de l'île lui eut été restituée, la République de Gênes promulgue des Statuts qui resteront en vigueur jusqu'en 1789. Pour le *Magistrato di Corsica*, sorte de ministère en charge des affaires insulaires, l'essentiel est de percevoir l'impôt et d'assurer l'ordre dans une société violente caractérisée par « une mentalité d'insoumission fondamentale, un manque de confiance à l'endroit des institutions publiques, une solidarité sans faille contre la justice, réputée étrangère [1] ». Cette violence n'est que la conséquence de la meurtrissure provoquée par le retour de la dominance génoise vécue comme

> *la victoire d'une classe dominante locale, bourgeois des présides et petits tyrans villageois, et une défaite sociale de la Corse de l'intérieur appauvrie, en proie à la tentation du banditisme et de l'exil* [2].

La paix revenue laisse de nombreux désœuvrés qui n'ont d'autre métier que celui des armes, pour lesquels « le banditisme, c'est d'abord une revanche contre les États établis, les défenseurs de l'ordre politique et même social [3] ». L'indulto generale décrété par Gênes permettant de recruter des soldats [4] est un palliatif qui

1. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.*, introduction p.18.
2. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit.,* « La société insulaire », p. 143.
3. Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, t. II « Destins collectifs et mouvements d'ensemble », ch. V, « Les Sociétés », p. 85.
4. Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée, op. cit., p.* 162.

tente d'en limiter l'ampleur. En 1630 la création du Regnum Corsicae symbolise pour la République l'importance qu'elle attache, pour son prestige international, à sa possession.

Cette annonce ne saurait masquer le sous-développement de l'Île. Dans cette île modérément peuplée, en 1635 sa population est estimée à 120 000 personnes, il entretient l'émigration, phénomène social récurrent dont les causes sont identifiables : moyen d'échapper à la misère mais aussi facteur de promotion sociale que le métier des armes a en commun avec l'Église. Mais d'autres exilés s'investissent dans les activités commerciales, c'est le cas à Marseille, où existe une influente et prospère colonie corse qui s'allie à de nobles familles provençales [5], ou en Amérique espagnole. Si l'Île échappe à la disette [6], les capacités agricoles des plaines littorales sont peu exploitées : sont en cause l'insécurité et le paludisme endémique. Les travaux d'infrastructure sont limités et financés par l'imposition locale, dont la charge est lourde et mal répartie.

L'émigration militaire ne concerne pas que des exclus : pour se prémunir contre un morcellement de l'héritage, la richesse foncière étant le socle des distinctions sociales, « n'émigrent que les cadets de familles aisées capables de tenir l'épée ou une plume, d'où le nombre impressionnant d'officiers corses dans les armées européennes [7] ».

Cet exode traditionnel des Corses privilégie les armées des États de la Péninsule, en particulier celle de Venise, qui entretient des compagnies corses depuis le XVe siècle, de Rome et de Gênes, mais Florence ou Milan apprécient ces fantassins. Paleologo Oriundi atteste la présence, le 21 août 1484, dans l'armée vénitienne de compagnies de soldats corses aux ordres d'officiers de même origine nommés Francesco, Giovanni et Gonsalvi [8]. En 1611, il est fait état par le marquis d'Ornano de plusieurs capitaines au service de Venise dans différentes garnisons : à Bergame le colonel Francesco Maria d'Ornano, à Brescia : Pietro Paolo d'Ornano à Vérone et Salo Giovanni Antonio Arrighi Lendenara et Badia Pietro Maria Ornano [9]. Gênes emploie des compagnies corses lors des conflits qui l'opposent en 1625 et 1672 au duc de Savoie, l'indulto étant accordé aux contumaces qui s'engagent à y servir [10].

En 1603 le Pape Clément VII (1592-1605) a pris à son service une compagnie corse [11], mais certains font remonter au pontificat de Grégoire XIII (1572-1585) la création de la Garde Corse [12]. Dans leur majorité, les gardes viennent de l'En deçà

5. Forbin et Mirabeau nobles provençaux ont des ascendants corses.
6. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse, pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. 1, ch. II, « Le Beau XVIIe siècle », p. 245.
7. *Id.*, p.246.
8. Paleologo, Oriundi Federico, *I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia*, Venise, 1912 (Filippi editore, reprint 1993), 71 p., p. 8.
9. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, note 211 p. 108.
10. Graziani, Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris : Fayard, 2009, 706 p., coll. « Histoire des grandes villes », ch. XVII, « L'Ancien Régime génois, Gênes et la Corse », p. 398.
11. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p. LXIX (cf. Moroni, *Dizionario storico*).
12. *Id.*, p. LXXI.

des monts, recrutés par leurs officiers à partir de gens originaires de leur piève. Sous Alexandre VII, ils sont six cents et vivent à Rome en communauté, certains y ayant même fondé une famille. On les apprécie pour leur dévouement et leur discipline, aussi la police de la ville, la sécurité des palais et de la personne du pape leur sont-elles confiées.

Les guerres du roi Soleil vont un temps fournir un exutoire à cette émigration : les Corses entrent au service français en régiment constitué qui n'est définitivement dispersé qu'à leur épilogue.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET LES GUERRES DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Louis XIV et la Méditerranée

Le théâtre méditerranéen reste dans les préoccupations du roi. Comme ses prédécesseurs il y porte un intérêt qui ne se dément pas, bien qu'il ait varié en fonction des menaces espagnole, hollandaise ou anglaise, sans omettre l'importance de l'alliance turque ou la lutte contre la piraterie barbaresque. Le port de Toulon, où une flotte était basée depuis 1636, et où existait déjà une enceinte fortifiée, est doté en 1680 d'une citadelle construite par Vauban ; quant à Colbert, il fait de Marseille un centre commercial et maritime et crée un port à Sète.

En 1669, il va au secours des Vénitiens en envoyant des troupes à Candie qui est assiégée par les Turcs. En 1674, lors de la guerre de Hollande, à la demande du Sénat de Messine, révoltée contre l'Espagne, soldats et vaisseaux du roi de France interviennent. Pendant que Vivonne occupe Messine, Duquesne triomphe des Espagnols à la bataille des Lipari et défait la flotte combinée hispano-hollandaise de Ruyter à Agosta. Il demande également aux canons de sa flotte de démontrer aux corsaires musulmans d'Alger, en 1682 et en 1683, et à ceux de Tripoli en 1685 qu'il ne les laisse pas impunément insulter son pavillon. Gênes, porte de l'Italie et maîtresse de la Corse, dont les navires de commerce français fréquentent assidûment les ports, pour ces raisons subit sa loi, le roi ne tolérant pas qu'elle lui soit hostile. En mai 1684, pour punir Gênes de son alliance avec l'Espagne, à laquelle elle fournit des galères, et qui a humilié son ambassadeur, le roi fait bombarder la ville par l'escadre de l'amiral Duquesne. Celui-ci se présente devant la ville, exigeant la reconnaissance publique par le doge de l'insulte faite au représentant de la France et obtient en gage, en attendant la démarche officielle de repentance, la livraison de quatre galères. Puis, sans attendre la réponse à son ultimatum, il fait ouvrir le feu ; le bombardement dure près d'une semaine, des quartiers entiers sont rasés, après quoi les troupes débarquent et pillent la ville. Le doge fera le voyage de Versailles pour présenter les excuses de la République. À la fin de son règne, alors que l'Espagne depuis 1659 est en déclin, Louis XIV engage une longue et coûteuse guerre pour installer un Bourbon à Madrid. Lors de la guerre de Succession d'Espagne c'est au marquis de Peri, colonel de son régiment corse qu'il confie une

mission de longue durée en Italie. À la faveur de ce conflit, l'Angleterre s'installe à Gibraltar en 1704, puis à Minorque en 1708 (dont elle ne sera définitivement chassée qu'après la guerre d'Amérique en 1783). Leur possession validée par le traité d'Utrecht, l'Angleterre devient un acteur de l'équilibre des puissances en Méditerranée [13]. Versailles, en soutenant Gênes, ne perdra plus de vue les affaires de Corse désormais partie prenante dans la rivalité franco-anglaise.

L'affaire de la Garde corse (20 août 1662) : une provocation française

La France avait un lourd contentieux avec la papauté, et les Corses vont en faire les frais [14].

Le Saint-Siège et la France avaient une interprétation divergente du concordat de Bologne conclu le 18 août 1516 entre François Ier et le pape Léon X. Il prévoyait que les candidats aux bénéfices consistoriaux (*évêchés et abbayes*) étaient choisis par le roi, le pape délivrant l'investiture canonique. Alexandre VII, à l'élection duquel s'était opposé Mazarin, le jugeant trop favorable à l'Espagne, faisait valoir que les provinces cédées à la France à la suite du traité des Pyrénées de 1659 ne rentraient pas dans le champ d'application du concordat, ayant été acquises postérieurement à celui-ci. Témoignant de la froideur de ces relations, le siège de l'archevêché de Paris restait vacant, faute de l'investiture papale.

Se greffait sur ces divergences la volonté de Louis XIV d'exiger la préséance pour ses ambassades, ce qui avait causé un incident diplomatique grave, opposant l'ambassadeur de France et celui d'Espagne à Londres. Incident qui avait causé des blessés, mais à la suite duquel Madrid s'était incliné. Le pape quant à lui, soucieux d'être le maître chez lui, ne pouvait consentir au roi de décider qui passerait en premier. Louis XIV, entre-temps, à l'occasion d'un litige opposant des princes italiens à la papauté, avait pris fait et cause pour ces derniers. Il semble, dans ces conditions, que toute circonstance lui permettant de faire plier le pape était la bienvenue. Le choix du duc de Créqui un militaire, pour mettre fin à la vacance prolongée de l'ambassade de Rome, peut ainsi être interprété comme la volonté de recourir à la force dès que les circonstances vont le permettre. Toutes les conditions sont réunies pour que soit exploité le moindre incident permettant au roi Soleil d'imposer sa volonté, il n'y manque que le prétexte. Les gardes corses étant en charge du maintien de l'ordre public, ils s'étaient opposés aux valets du duc de Créqui, des insultes on était passé aux coups. Le 28 juillet une patrouille corse s'était fait dépouiller de ses armes ; celles-ci rapportées par les valets à l'ambassade de France, les gardes en cause avaient été sanctionnés par leur capitaine, mais l'affront restait à laver. Le 20 août, deux gardes corses, en patrouille en

13. Bély, Lucien, « Aux origines de la puissance anglaise en Méditerranée », 5es journées universitaires d'Histoire maritime de Bonifacio, Actes du Colloque, *La Corse et l'Angleterre XVIe-XIXe siècles*, ajaccio : éditions Piazzola, 2005, 206 p., p. 16.

14. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p. LXXXIX.

ville, attaqués par des valets de l'ambassade, les dispersent. Ceux-ci une fois au palais Farnèse, résidence de l'ambassadeur de France, ameutent leurs camarades et, se répandant armés en ville, ouvrent le feu, blessant des passants et deux gardes. Les Corses, excédés par les provocations dont ils avaient été l'objet, décident de donner une leçon à cette arrogante valetaille. S'armant, ils encerclent l'ambassade, où ces laquais s'étaient réfugiés, des coups de feu sont échangés pendant plus d'une demi-heure. Le bilan est lourd, il y a dix tués : deux gardes corses, trois Français, dont le capitaine des gardes de l'ambassade et le page de l'ambassadrice, et cinq civils. Les officiers corses interviennent pour ramener leurs hommes à la raison et leur faire regagner leur cantonnement mais trente, de peur d'être punis, désertent, qui seront d'ailleurs pour la plupart repris. Le roi tient son affaire, il se fait menaçant, exige réparation, fait occuper le comtat Venaissin après que le Parlement d'Aix a voté son rattachement à la Couronne, mobilise des troupes pour faire marcher sur Rome, exige des sanctions. La garde est dissoute, des Corses sont emprisonnés et certains pendus.

Les Corses impliqués appartenaient en majorité à la compagnie du capitaine Franchi, originaire de Lecci, ayant sous ses ordres le lieutenant Cardone comme adjoint, le sergent Vinciguerra, les caporaux Pietro d'Oletta, Carlo d'Ampugnani, et Pietro de Montemaggiore, les autres étaient de la compagnie Savelli. Le traité de Pise du 12 février 1664 voit Rome s'incliner et faire droit aux exigences du roi. Le pape renonce à son opposition à l'application du concordat de Bologne. Le chef de la police de Rome est révoqué, et il est imposé au gouverneur de la ville de se rendre à Versailles pour y faire amende honorable.

La nation corse est expulsée du service pontifical, et les Corses déclarés indignes de servir quelque nation que ce soit. Une médaille commémorant l'événement est frappée et un monument expiatoire érigé. [15] Ce document impose en outre au pape de dédommager le duc de Modène de ses droits sur Camacchio, et de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme. Le roi se fait ainsi reconnaître comme le protecteur des princes italiens face au pape. En échange il rétrocède Avignon Cet acte connaît un profond retentissement à Rome où l'on dénonce l'arrogance royale, et en Corse où le capital de sympathie, né des campagnes où Corses et Français ont servi côte à côte, se dissipe à partir des récits des gardes licenciés et de l'humiliation infligée à la nation corse.

Les puissances européennes et le roi Soleil : les guerres du règne

Le traité de Westphalie et celui des Pyrénées ont modifié l'équilibre des puissances en Europe établi en 1559 par le traité du Cateau-Cambrésis. Durant le demi-siècle qui va suivre la mort de Mazarin décédé le 9 mars 1661, Louis XIV consacre près de trente années à guerroyer [16]. Elles auront pour dénominateur

15. *Id.*, p. CXXVII. Sur ce monument figure l'inscription : *In execrationem damnati facinoris contra Excellentissimum Ducem Crequeium, oratorem Regis Christianissimi, a militibus Corsis*.

16. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, *op. cit.*, ch. XIV, « Les Guerres de

commun la volonté de doter la France de frontières sûres, politique constante de la couronne afin de donner au royaume ses limites naturelles, le mettant ainsi à l'abri des invasions venues des Pays-Bas, du Piémont, d'Allemagne.

En 1665, la disparition de Philippe IV l'amène à revendiquer les Pays-Bas en vertu du droit de dévolution reconnu en Brabant.

La Guerre de Dévolution (1667-1668)

Louis XIV réclame les Pays-Bas espagnols, comptant sur les bonnes relations entretenues avec la Hollande, la Suède, l'Angleterre, et un grand nombre de princes Allemands. Le moment lui paraît favorable, l'Autriche doit faire face à la menace turque qui ne sera définitivement levée qu'en 1683, et la puissance espagnole déclinante n'est plus en mesure de s'opposer à son armée. En juin 1667 Turenne pénètre en Flandres où Lille tombe après un siège de huit jours, en Franche Comté en janvier 1668 Condé fait capituler Dole. L'Angleterre, la Hollande et la Suède s'allient pour obtenir du roi de renoncer à son héritage et celui-ci accepte un compromis. Au traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 12 mai 1668, Louis XIV se voit reconnaître la possession de douze villes dont Lille, Douai, Armentières, Tournai, Charleroi, reportant ainsi la frontière à deux journées de marche au nord de la Somme, mais il doit renoncer à la Franche-Comté.

La Guerre de Hollande (1672-1678)

Les Hollandais avec les Anglais ont, par leur médiation, mis fin à la guerre de Dévolution, mais ont contraint Louis XIV à restituer Besançon et la Franche-Comté. Il leur en a gardé rancune. D'autres raisons le poussent au conflit : la prospérité du commerce hollandais qui concurrence celui de la France, et son intransigeance religieuse vis-à-vis de ce pays qu'il considère comme un foyer de subversion protestante favorable aux huguenots. Lionne qui a en charge les Affaires étrangères, moyennant des subsides importants, acquiert l'alliance du roi d'Angleterre Charles II, de la Suède, et de l'électeur de Cologne tandis que la Bavière et l'Empire se déclarent neutres. Pour sauver leur pays, les Hollandais proposent la paix le 20 juin, s'engageant à céder la citadelle de Maastricht et la généralité de Breda avec une indemnité mais le roi refuse. Voltaire décrit sans indulgence le bellicisme du roi :

> *Tout ce que les efforts de l'ambition humaine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV l'avait fait : […] le roi alla sur les frontières […], jamais on n'a vu une armée plus magnifique […], ces troupes étaient un objet de terreur et d'admiration. Une discipline plus exacte avait mis un nouvel ordre* [17].

Cette intransigeance va exalter la volonté de résistance des Hollandais qu'ils inaugurent par une sédition. Le 20 août 1672 Jean de Witt, qui gouvernait le pays depuis plus de vingt ans, est massacré, sa passivité face à Louis XIV lui étant re-

---

Louis XIV », p. 108-127.

17. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, ch. X, « Travaux et magnificence de Louis XIV », cité d'après Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1958, p. 712.

prochée ; son frère subit le même sort. Guillaume d'Orange, investi de la charge, rétablie, de stathouder des Provinces-Unies est porté au pouvoir. Il ordonne de percer les digues pour couvrir le pays d'inondations, entravant ainsi la marche de l'armée royale. En 1673 la guerre implique les puissances européennes, qui apportent leur concours à Guillaume d'Orange. L'Espagne lui envoie des troupes, exemple suivi par l'empereur et l'électeur de Brandebourg qui font passer chacun 20 000 soldats au secours de la Hollande. L'armée royale conquiert la Franche-Comté, et aux Pays-Bas : Valenciennes, Cambrai, Gand, tandis que Vauban assiège Maastricht qui capitule L'empereur ayant pris partie pour la Hollande, pour freiner l'avance de ses troupes Turenne ravage le Palatinat en y pratiquant la politique de la terre brûlée en 1674, puis les bat à Turckheim le 5 janvier 1675 mais il est tué le 27 juillet. En Méditerranée, les troupes de Vivonne occupent la Sicile et la marine royale prend le dessus sur la flotte hollandaise à Agosta, où l'amiral Ruyter perd la vie. Guillaume d'Orange signe le 10 août 1678 au nom des Provinces-Unies le traité de Nimègue qui met fin aux hostilités, le 17 septembre c'est le tour de l'Espagne, le 5 février 1679, l'empereur Léopold aux prises avec les Transylvains soutenus par Louis XIV et le sultan met aussi bas les armes. Le roi de France porte alors au secours de la Suède défaite par l'électeur de Brandebourg, ce qui amène ce dernier à signer le traité de Saint-Germain-en-Laye le 29 juin 1679. Louis XIV, au prix de quelques concessions, se voit accorder par les traités la Franche-Comté et les places du nord non acquises lors du conflit précédent en Artois, en Flandre, en Cambrésis et dans le Hainaut : Valenciennes, Cambrai, Maubeuge. Au traité de Nimègue, comme le souligne Voltaire, « l'Europe reçut de lui des lois et la paix [...] ; le roi fut en ce temps au comble de la grandeur [18] ».

La politique des Réunions : la paix de conquêtes

Au faîte de sa puissance, Louis XIV, préoccupé par la menace que représente la Maison des Habsbourg pour la sûreté du royaume, inaugure la politique des Réunions pour améliorer le tracé de ses frontières. En pleine paix toutes les provinces ou villes sur lesquels la France détient, aux dires du roi, un droit de suzeraineté sont rattachées à la France C'est le cas de Montbéliard qui appartient au duc de Wurtemberg, du duché des Deux-Ponts qui appartient à la Suède, de Givet qui est espagnole, d'une partie de la Sarre et de nombreux fiefs alsaciens dont les titulaires doivent faire allégeance. L'occupation de Strasbourg le 30 septembre 1681 fait de l'Alsace une terre française et déclenche la colère de l'Europe qui veut donner un coup d'arrêt à ces spoliations, mais la marge d'intervention de l'empereur est limitée par l'expansionnisme des Turcs qui assiègent Vienne en juillet 1683. À Ratisbonne on s'accorde pour conclure le 15 août 1684 une trêve de vingt ans qui prend acte de la possession de Strasbourg. Trêve précaire car Louis XIV en émettant la prétention de voir attribuer le Palatinat, dont la famille régnante s'est

18. *Id.*, ch. XIII, « Depuis la mort de Turenne à la paix de Nimègue », p. 747.

éteinte sans descendance, à sa belle-sœur la duchesse d'Orléans princesse palatine, va conduire à la guerre.

La Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) dite aussi guerre Palatine

En juillet 1686 à Augsbourg l'Europe se ligue. À l'origine cette ligue avait été conçue par l'empereur pour contenir la menace turque. La menace turque écartée grâce au prince Eugène qui après avoir forcé les Turcs à lever le siège de Vienne les bat à Buda, la Ligue va pouvoir réorienter ses objectifs. La politique d'expansion de la France va l'isoler. Le soutien aux jacobites et le refus de reconnaître Guillaume d'Orange devenu Guillaume III en montant sur le trône d'Angleterre conforte ce dernier dans son hostilité, Aux côtés des princes allemands, ulcérés par la Révocation, on trouve toute l'Europe. L'Espagne, la Suède, la Savoie, qui souhaite récupérer Pignerol. Enfin la Maison d'Autriche ennemie traditionnelle de la Maison de France dont le souverain Léopold II a été proclamé par les électeurs princiers d'Allemagne, empereur du Saint-Empire romain germanique qui, la menace turque ayant disparu, a les mains libres à l'Ouest. Cette ligue inquiète la France qui va exiger fin 1688 un règlement général. Cependant Vauban, d'ordre du roi, se préoccupe de fortifier les acquisitions, c'est le cas en particulier en Alsace. Louvois, sans attendre la réponse de l'empereur à cette demande de règlement général, fait entrer préventivement en janvier 1689 ses troupes dans le Palatinat, où elles pratiquent à nouveau la politique de la terre brûlée. Soulevant l'indignation générale cette dévastation déclenche le conflit.

La France est seule face à l'Europe, où elle compte deux redoutables adversaires, l'Autriche, à laquelle les souverains d'Allemagne sont acquis, et l'Angleterre.

Il va en résulter une guerre d'usure sans résultats décisifs. La puissance militaire de Louis XIV lui permet cependant de remporter de nombreuses victoires. Catinat bat le duc de Savoie à La Staffarde (1690) puis à La Marsaille (1693). Aux Pays-Bas Luxembourg est vainqueur à Fleurus en 1690 puis à Neerwinden en 1693. Tourville triomphe des Anglais à Béveziers. Victoire contrebalancée par la défaite de La Hougue en 1692 ; qui met fin à la suprématie navale française, alors même que Guillaume d'Orange est conforté sur le trône d'Angleterre en triomphant des partisans de Jacques II Stuart, l'allié de la France, à la bataille de La Boyne. En 1697, la paix est signée à Ryswick par des adversaires épuisés. Si Louis XIV conserve Strasbourg, il restitue le Luxembourg, et la Lorraine, et évacue la plupart des conquêtes acquises par le traité de Nimègue, dont les places de Charleroi, Mons, Courtrai. Cependant sa position reste forte en Europe.

La Guerre de Succession d'Espagne 1701-1713

Le lignage explique la revendication, mais la *Realpolitik* de Louis XIV la justifie, ce qui rend le conflit inévitable [19]. Philippe III roi d'Espagne a eu trois enfants :

19. Bois, Jean-Pierre, p. 798, *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des Guerres et Batailles de l'histoire de France*, *op. cit.*

Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui a pour petit-fils le duc d'Anjou, fils du dauphin ; Philippe IV, père de Marie-Thérèse, qui a épousé Louis XIV, grand-père du dauphin ; Marie-Anne, mère de Léopold Ier, empereur, grand-mère de Joseph Ier et de l'archiduc Charles, candidat à la succession.

Louis XIV et Léopold descendent tous deux par les femmes de Philippe III, mais la lignée directe est en faveur des Bourbons, cependant Léopold est fondé à revendiquer la succession de Charles II roi d'Espagne, car ils descendent tous deux de Maximilien d'Autriche, d'autant que Louis XIV, comme Louis XIII, avait fait renonciation à la couronne espagnole.

Mais, pragmatique et réaliste, le roi Soleil ne peut accepter que gouverne à Madrid un fils de l'empereur, car il représente une menace pour sa Maison.

Charles II d'Espagne, à la suite de la mort en 1699 du prince de Bavière son successeur désigné, circonvenu par sa Cour hostile à la candidature autrichienne, avait choisi pour lui succéder, le duc d'Anjou, petit-fils du roi. Louis XIV ayant déclaré qu'il pourrait prétendre à la couronne de France va engager le royaume dans une guerre de succession qui va durer de 1701 à 1713. L'Angleterre, la Hollande, suivis par les princes allemands, se rallient à l'empereur Léopold, et soutenant la candidature de son fils l'archiduc Charles, signent le traité de la Grande Alliance à La Haye le 7 septembre 1701. Guillaume III, ne pouvant accepter que les couronnes d'Espagne et de France soient réunies, a rejoint la coalition où son poids sera décisif :

> *L'empereur promettait 90 000 combattants, la Hollande 102 000, l'Angleterre 50 000 sans compter 35 000 matelots ; quand Guillaume mourut à Londres le 14 mars 1702, trois armées ennemies étaient prêtes à opérer dans les Pays-Bas, sur le Rhin et en Italie, les alliés s'étant engagés à ne déposer les armes que lorsque le but aurait été atteint : conquérir la Belgique, le Milanais, la Toscane, Naples, la Sicile, la Sardaigne, les colonies espagnoles et surtout d'empêcher la France et l'Espagne d'être unies sous le même roi*[20].

Son hostilité est renforcée par une maladresse de Louis XIV, qui, à la mort en 1701 de Jacques II, a reconnu le descendant des Stuart, Jacques III, comme roi d'Angleterre. La reine Anne qui succède en 1702 à Guillaume III va persister dans la même ligne politique.

Malgré le licenciement d'une moitié de l'armée après le traité de Ryswick et le renvoi de 70 000 miliciens, celle-ci compte encore 190 000 hommes sous les armes. En 1701, devant l'aggravation du contexte international, il est procédé à la remise sur pied de la milice et à la levée de troupes, ce qui permet à l'entrée en guerre à l'armée d'aligner 310 000 combattants en y comprenant les garnisons espagnoles des Pays-Bas. En 1703, 600 000 hommes sont sous les armes dont 380 000 de troupes réglées ; le reste comprend la milice royale, la, marine, les gardes-côtes et la petite milice des villes.

Le peuple français va assumer la plus grande part de cet effort de guerre :

20. Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises*, *op. cit.*, ch. I « La Succession d'Espagne », p. 21.

Les pertes consécutives aux combats nécessitent le remplacement de 35 000 hommes par an soit sur les treize ans de conflit 455 000 hommes, ajoutés aux 190 000 sur pied en 1701 et à 200 000 hommes d'augmentation d'effectifs c'est environ 800 000 hommes dont 700 000 Français qui participèrent la guerre dans les troupes réglées et la milice et peut-être au total 900 000 Français appelés à prendre les armes [21].

Les alliés comptent environ 600 000 hommes, soit 140 000 Impériaux, 75 000 Anglais, 125 000 Hollandais, 25 000 Piémontais, 25 000 Portugais, plus la marine et les milices. Le roi, qui garde la haute main sur les opérations, va trouver en face de lui deux excellents généraux : le prince Eugène, qui est le fils d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et le duc de Marlborough, dont l'épouse est très liée à Anne d'Angleterre, qui monte sur le trône à la mort de son père Guillaume. Menacée sur toutes ses frontières, la France procède dans les Flandres et en Brabant ou en Alsace à la construction de lignes de défense. Faites de retranchements qui jouent un grand rôle dans la stratégie opérationnelle, celles-ci constituent des barrages efficaces à l'avance ennemie, même si elles sont parfois débordées ou percées. Le conflit s'éternise, et affecte plusieurs théâtres d'opérations : l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne, la péninsule Ibérique, et pour la première fois les possessions coloniales d'Amérique. La mer aussi est un espace de confrontation où l'Angleterre confirme sa suprématie. Entre 1701 et 1704, la situation est marquée par des défaites françaises en Italie puis aux Pays-Bas mais l'armée royale se ressaisit et stabilise la situation. Villars [22] en 1703 triomphe à Hochstaedt, où le régiment de Peri se distingue, ce qui permet aux Franco-Bavarois de contrôler la région entre Rhin et Danube et leur ouvre la route de Vienne. La mésentente entre le maréchal et l'électeur ne permet pas d'exploiter ce succès, qui pouvait être décisif. Le prince Eugène, fort de l'expérience de ses succès sur les Turcs, et Churchill duc de Marlborough, qui a eu pour maître Turenne et que Voltaire apprécie [23], saisissent la chance qui leur est offerte. Ils lui infligent en 1704 la défaite de Blenheim. La manœuvre de Marlborough, qui combine surprise et vitesse, fait penser par avance à une tactique napoléonienne. Il quitte les Flandres et, après une marche de flanc de 400 km, atteint cinq semaines plus tard le Danube Laissant les Français croire à une poussée sur l'Alsace, il fait sa jonction avec le prince Eugène et le duc de Bade à Donauwörth, où les Bavarois se sont retranchés. Ceux-ci balayés, les 60 000 hommes des coalisés affrontent l'armée de Tallard, de force équivalente appuyée au Danube, ils enfoncent son centre grâce à leur cavalerie et la disloquent. Cette défaite chasse les Français d'Allemagne et met hors jeu sa seule alliée la Bavière. À partir de cette époque la France est menacée. Un nouveau front s'est ouvert en Espagne, où les Anglais ont pris Gibraltar, la Catalogne et Valence. En 1705, à

21. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, « Des origines à 1715 », ch. XX, « Au seuil d'une époque nouvelle », p. 531.

22. Le Fléon, Paul, « Hochstaedt », p. 412, *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des Guerres et Batailles de l'histoire de France*, *op. cit.*

23. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII, « Guerre mémorable pour la Succession à la monarchie d'Espagne », p. 822, laisse de lui un portrait élogieux : « Maître de la cour, du parlement, de la guerre et des finances, [...] il avait dans le péril la tête froide, premier don dans la nature pour le commandement. »

l'empereur Léopold succède Joseph Ier ; malgré la brièveté de son règne, la détermination de l'Empire reste entière. En 1706, année critique, le roi doit engager jusqu'à huit armées sur ces différents fronts. L'armée française est battue par Marlborough à Ramillies, et Villeroi évacue la Flandre, ce qui entraîne son limogeage. À la suite Anvers, Bruges, Malines, Louvain, et Bruxelles tombent aux mains des Anglais. En Italie alors que le duc de Savoie a fait défection le prince Eugène bat La Feuillade en septembre devant Turin. La Lombardie, le Piémont, mais aussi Naples sont perdus et le repli sur le Dauphiné s'impose. À partir de cette désastreuse année la France est réduite à la défensive. Cependant dans le Nord l'armée royale adossée aux places de la frontière, ne s'est pas laissé entamer. Les deux années suivantes, le répit est relatif, car une triple invasion à partir des Alpes, de la trouée de Belfort et des Pays-Bas est en marche. L'année 1707 démarre cependant plus favorablement : Villars se donne de l'air sur le Rhin, où les coalisés se sont retranchés sur les lignes de Stollhofen : d'une longueur de 15 km elles s'étendent du Rhin aux collines de Buhl vers l'est. En Dauphiné et en Provence les troupes impériales refluent, le siège de Toulon est levé. En Espagne, alors que depuis septembre 1706 Philippe V est rentré à Madrid, le 25 avril 1707 Berwick inflige aux Anglais et aux Autrichiens la défaite d'Almanza ; en mai Valence, Saragosse sont prises, et en Catalogne Lerida assiégée ouvre ses portes en octobre 1707. Il ne s'agit que d'un sursis, le 12 juillet 1708 Vendôme est battu à Audenarde, Lille assiégée capitule en octobre. L'hiver rigoureux qui suit est éprouvant : froid et disette cumulent leurs effets, et le roi sollicite la paix. Des pourparlers s'engagent en mai 1709 à La Haye, mais le roi refuse certaines des conditions qu'il juge contraires à l'honneur de sa Maison et portant atteinte aux intérêts supérieurs de la France. Il en appelle à la nation dans une lettre qu'il fait lire en juin 1709 dans toutes les églises ; il est entendu, la guerre continue. Le roi fait voter le prélèvement du dixième sur tous les revenus pour obtenir les ressources nécessaires à la poursuite des hostilités. Malborough qui a poursuivi son avance, assiège Tournai qui résiste jusqu'en septembre, puis va assiéger Mons. Le roi confie une armée à Villars, lui ordonnant d'engager l'ennemi, mais ses 65 000 hommes sont défaits à Malplaquet par les 86 000 hommes de Marlborough et du prince Eugène appuyés par 140 canons, le 11 septembre 1709. La belle résistance de l'aile droite, l'échec des coalisés sur la gauche, les charges de 30 000 cavaliers sur le centre ont causé des pertes sévères chez les alliés, les rendant incapables de poursuivre l'armée royale, qui, battue, n'est malgré tout pas disloquée.

> *Dans ses mains [*de Villars*], après quatre mois de commandement les fuyards d'Audenarde étaient devenus les glorieux vaincus de Malplaquet*[24].

Il peut se retirer en bon ordre, et Voltaire écrire :

24. Corvisier, André, *La bataille de Malplaquet (1709) – L'effondrement de la France évité*, Paris : Economica, 199, coll. « Campagnes & stratégies », 170 p., ch. VI, p. 133.

On marchait sur les cadavres […] la France ne perdit guère plus de 8 000 hommes […] ses ennemis […] environ 20 000 […] on compta pour une victoire […] de n'avoir perdu que le champ de bataille[25].

Les conditions mises à la paix n'en sont cependant que plus rigoureuses et restent inacceptables. L'année 1710 reste critique sur tous les fronts mais l'épuisement a gagné tous les belligérants, c'est alors que la conjoncture va être bouleversée par trois événements qui vont favoriser la France. Le 9 décembre 1710 c'est la victoire de Villaviciosa, qui chasse les coalisés d'Espagne et installe définitivement le duc d'Anjou à Madrid, qui clôt heureusement pour Louis XIV cette année tragique. Au printemps 1711 c'est la disgrâce de Malborough, qui relevé de son commandement, n'apparaîtra plus sur les champs de bataille. En avril 1711, le prétendant Charles de Habsbourg, à la suite du décès de son frère Joseph1er lui succède sur le trône impérial. Enfin l'Angleterre, qui n'avait pas accepté que le duc d'Anjou règne à Paris et à Madrid, n'accepte pas davantage que l'archiduc règne à la fois à Vienne et à Madrid, et abandonne la coalition. Le 24 juillet 1712 Villars remporte à Denain une victoire décisive qu'il saura exploiter : la place de Marchiennes se rend à lui le 31. Le 2 août, le prince Eugène doit lever le siège de Landrecies, le 8 septembre Lille, le 4 octobre Le Quesnoy sont aux mains des Français : le péril de l'invasion est définitivement écarté. Le 5 novembre, Philippe V renonce solennellement à la couronne de France, ce qui va permettre l'avancée vers la paix.

Des négociations s'ouvrent entre les différents belligérants, à l'exception de l'empereur, qui aboutissent le 11 avril 1713 au traité d'Utrecht. Le duc d'Anjou ceint la Couronne d'Espagne sous le nom de Philippe V, Louis XIV s'engage auprès de la Couronne anglaise à reconnaître l'acte d'établissement de 1701, à ne plus soutenir les Stuarts, et expulse leur prétendant Jacques III, l'Angleterre conserve Minorque et Gibraltar, et le roi lui cède l'Acadie, Terre-Neuve. Le duc de Savoie devient roi de Sicile, territoire qu'il échangera plus tard contre la Sardaigne au traité de la Hague en 1720 lors de la guerre de la Quadruple Alliance, l'électeur de Brandebourg est reconnu roi de Prusse, l'électeur de Bavière est rétabli. Louis XIV conserve Lille, Valenciennes, Condé l'Alsace et Landau, et, s'il rend Fribourg, le Hainaut, le Cambrésis, la Flandre française font définitivement partie intégrante du royaume. La capitulation de Landau le 20 août 1713, puis celle de Fribourg le 15 novembre, toutes les deux obtenues par Villars, marquent l'échec du prince Eugène, ce qui amène l'empereur à demander l'ouverture de pourparlers. La paix est signée le 7 mai 1714 à Rastadt : l'Espagne démembrée abandonne à l'Empire la Sardaigne, Naples le Milanais, les Pays-Bas avec les places de Tournai, Menin, Ypres et Furnes, les ports de Toscane. La France sort épuisée du conflit, mais conserve ses acquis, la menace d'encerclement est conjurée. Le pré carré délimité par les places du Nord fortifiées par Vauban a dans ce conflit, parfaitement joué le

25. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, ch. XXI, « Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne », p. 864.

rôle qui lui avait été assigné : servir de mole d'arrêt à l'invasion et permis le redressement de Denain. Le roi Soleil va s'éteindre en 1715, si le pays est épuisé et affaibli, il laisse un état fort, une armée puissante, 50 000 km² de provinces conquises, garantes de frontières sûres, une France plus grande qu'il ne l'avait prise. Il a brisé l'encerclement des Habsbourg et acquis une alliée de poids, l'Espagne, que les liens du sang lient à sa Couronne. Il faut noter cependant qu'il a échoué à établir l'hégémonie de la France en Europe. À l'échelle des nations européennes, l'Angleterre, devenue par l'acte d'Union le royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande, confirme son statut de grande puissance avec laquelle il faut compter. Déjà antérieurement la défaite de la flotte française à la Hougue, et l'élimination de la flotte hollandaise avaient consacré sa suprématie navale que Suffren et de Grasse tenteront de lui disputer lors de la guerre d'Amérique. Elle a montré par l'annexion d'une partie des possessions canadiennes de la France l'intérêt qu'elle porte aux colonies, où les conflits européens, en particulier lors de la guerre de Sept Ans, trouveront un prolongement. Conséquence de la paix, un certain nombre de régiments sont licenciés. L'ordonnance du 1er octobre 1714 qui prescrit le licenciement de nombre de régiments conserve 154 régiments d'infanterie dont 31 régiments étrangers, 6 de milice, 58 de cavalerie 15 de dragons et le corps royal de l'artillerie à 5 bataillons, et 7192 canons et mortiers.

En 1715 le régiment de Peri cesse d'exister.

L'ARMÉE ET L'ART DE LA GUERRE AU XVIIe SIÈCLE

Les réformes de Louvois

C'est sous le règne de Louis XIV que l'Armée amorce une mutation décisive ; certes à la fonction royale s'attache le commandement des armées, mais la volonté du roi est de faire de l'armée l'instrument de sa puissance en ne la faisant dépendre que de lui Cela lui est indispensable pour l'exécution de son dessein : rompre définitivement l'encerclement du Royaume par une politique d'annexions et la mise en place d'une ceinture de fortifications protégeant les frontières. Associée aux gestes symboliques que représentent la suppression de la fonction de colonel-général et la création de grades et de corps échappant à la vénalité, cette volonté s'exprime dans l'établissement du Conseil d'En haut. Il réunit des collaborateurs compétents et dévoués aux prérogatives étendues dont la conduite des opérations ce qui en fait un état-major général à ses ordres. La tâche confiée en 1661 à Le Tellier et au marquis de Louvois de réorganiser l'armée [26] annonce une ère nouvelle. Cette politique exige une armée nombreuse : on y satisfait par les engagements volontaires associés au recours au recrutement étranger puis à la ressource nationale qui est engerbée dans les bataillons de Milice. Soutenue par le roi dont elle est l'instrument, elle finit par bénéficier de la moitié des ressources de l'État. Une or-

26. Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises*, *op. cit.*, ch. VIII, « Les Armées du roi », p. 246 sv.

ganisation administrative efficace est mise en place. Un corps d'inspecteurs des troupes est chargé des montres et revues pour veiller à la sincérité des tableaux d'effectifs et mettre fin aux fraudes et abus. Ils ont à leur disposition les commissaires des guerres pour effectuer le contrôle des unités. Ce contrôle s'appuie sur un registre d'immatriculation avec un état signalétique des soldats recrutés ce qui permet de les identifier. Une intendance est créée fournissant en temps de paix mais aussi en temps de guerre le support logistique c'est-à-dire tous les approvisionnements et fournitures nécessaires à une armée La solde est payée ponctuellement tous les dix jours, 5sols pour un simple soldat, 7 pour un sergent, les distributions de vivres faites régulièrement, la ration journalière en campagne est de 24 onces de pain (600 g), 1 livre de viande, 1 pinte de boisson.

En 1668 le port de l'uniforme est réglementé pour l'infanterie et rendu obligatoire, une retenue sur la solde permet de créer une masse d'habillement et les capitaines traitent avec des confectionneurs sous le contrôle des intendants. Pour l'infanterie, c'est un justaucorps en drap gris blanc et un chapeau de feutre noir, les régiments étrangers ont leurs propres uniformes tels les Suisses vêtus de rouge, le Royal Italien de marron. Le port de l'uniforme étant obligatoire, les officiers sont contraints de s'y conformer, sauf à la Cour où cela est considéré comme une faute de goût. Le service des Étapes est organisé : quatre routes principales sont recensées où à chaque étape sont déterminés les logements affectés à la troupe, hébergeant au moins deux soldats à qui l'habitant fournit l'ustensile, c'est-à-dire l'accès au feu et à la chandelle, un pot une écuelle et un lit pour deux. Bien que des hôpitaux temporaires dits hôpitaux de guerre eussent été établis sur les arrières de l'armée ce n'est qu'en 1708 que le service de santé sera réglementé par une ordonnance. Une ordonnance de 1629 avait bien prescrit que chaque régiment aurait un chirurgien, une infirmerie et des aumôniers mais on peut dater de cette époque le premier hôpital militaire permanent [27]. Garant de l'efficacité des mesures prises, un corps d'inspection, est chargé de veiller au respect des prescriptions du roi. Le 25 juillet 1665, pour faire respecter la discipline et les règlements, une ordonnance organise la Justice militaire et un Code est promulgué, mais les délits et crimes de droit commun restent du ressort des juridictions civiles. On commence à prévoir des casernements pour loger les troupes, Vauban dessine un plan des casernes à construire, mais ce n'est qu'à partir de 1690 que les premières apparaîtront. On se préoccupe des conditions de vie en campagne, le roi ordonne, à la suite de conditions climatiques rigoureuses rencontrées par les troupes pendant l'année 1677, que des tentes soient distribuées pour assurer le cantonnement des régiments en opérations. Socialement on s'intéresse au sort des vieux soldats perclus d'infirmités qui vont bénéficier de l'institution des Invalides, à la fois caserne et hôpital, fondée en 1670 : en 1715 à la dissolution de Peri il abrite un seul corse

27. Jablonski, Ludovic, *L'Armée française à travers les âges*, *op. cit.*, ch. XXI, « Le Service de santé », p. 483.

issu du régiment. À travers son administration et ses commissaires le secrétaire d'État à la Guerre tente de pallier les inconvénients de la vénalité : système d'entreprise, dépendant de grands seigneurs propriétaires de régiments et de capitaines dont la compagnie est un bien négociable bien que la vente des compagnies soit interdite depuis une ordonnance royale de 1654. Le colonel ayant commission pour la levée, il lui est versé une somme forfaitaire pour chaque recrue enrôlée, quant au capitaine il est en charge de l'entretien de sa compagnie pour lequel une allocation lui est versée sous le contrôle de l'administration de la Guerre. L'inconvénient est de contraindre les officiers à s'endetter pour avancer les sommes nécessaires en attendant que l'État dont ils sont devenus les créanciers les rémunère ou de régler sur leurs fonds propres des dépenses non couvertes [28]. Le roi affirme son autorité en supprimant le 28 juillet 1661 la charge de colonel général de l'infanterie ce qui place les mestres de camp de cette arme sous son autorité directe. Dénommé colonel, le mestre de camp conserve sa compagnie désignée compagnie colonelle qui reçoit l'enseigne blanche et tient la droite du régiment, le lieutenant-colonel commande en second. La modernisation et la centralisation de l'autorité passent par la création dès 1667 de grades échappant à la vénalité : lieutenant, major, lieutenant-colonel, maréchal de camp, lieutenant général. Mais les échelons élevés de la hiérarchie militaire sont accaparés par la haute noblesse. L'ordonnance du 30 mars 1668 crée les brigadiers d'infanterie cette fonction est une distinction accordée au mérite par le roi Dans chaque régiment le sergent-major de bataille devient le major assisté de deux sous aides majors. Il est chargé de l'instruction et ce la discipline, il n'a pas de compagnie et commande à tous les capitaines. Chaque officier a un dossier, l'avancement est codifié, un tableau d'avancement établi dès 1675 et la règle de l'ancienneté prévaut. Les officiers incompétents sont cassés, la discipline est ferme : Louvois écrit « le roi désire que vous mettiez en prison le premier qui fera des difficultés ». La présence au corps est exigée, les congés sont réglementés.

L'armée royale à partir de 1660

Les régiments d'infanterie ne sont pas identiques : le nombre de compagnies de 50 hommes varie de 10 à 20. Si à l'origine la compagnie compte pour deux tiers de mousquetaires un tiers de piquiers, la proportion de ces derniers décroît fortement jusqu'à leur disparition complète en 1701. La compagnie, recrutée par son capitaine, est l'unité de base : dont un commissaire des guerres contrôle la gestion. L'unité tactique est le bataillon et ses compagnies sont formées sur huit rangs (six dans les vieux régiments) piquiers au centre, mousquetaires aux ailes. Il est à noter qu'en 1680 il y a trois fois plus de fantassins qu'en 1660, ce qui confirme la place prépondérante prise par l'infanterie sur le champ de bataille.

Le 6 décembre 1668 est créée une compagnie de grenadiers au régiment du roi,

28. L'épée vaut 3 livres, un mousquet 20, une pique 24 sols.

disposition ensuite étendue en 1672 à 30 autres [29]. Les charges d'officier, y échappant à la vénalité, sont accessibles au seul mérite, ce qui permet à des roturiers de devenir officiers. En 1678, pour formater de manière identique les bataillons, dont le nombre de compagnies pouvait varier du simple au double d'un corps à l'autre, il est prescrit que tous comporteront désormais 15 compagnies, dont une de grenadiers. Quatre bataillons forment un groupement temporaire appelé brigade commandant 2 à 3 régiments. La brigade est désignée par le nom du régiment commandé par le colonel-brigadier ou placée sous les ordres du colonel du régiment le plus ancien qui donne son nom à la brigade : régiment qui a la préséance sur les autres, dont le privilège de monter en tête à l'assaut, en raison de son ancienneté sur la liste des régiments. Depuis Richelieu la cavalerie est organisée en régiments constitués de deux à trois escadrons composés de deux cornettes ou compagnies de 50 hommes. Pour son entretien des magasins à fourrage sont créés. En 1661 elle compte 47 000 cavaliers et est placé sous le commandement d'un colonel général qui est Turenne assisté d'un mestre de camp général, et d'un commissaire général Le nombre des régiments de Cavalerie varie au cours du temps. Au nombre de 45 lors de la guerre de Dévolution, ils sont plus d'une centaine lors de la guerre de Succession d'Espagne[30]. Ils ont renoncé au port du casque et de la cuirasse : seul le régiment des cuirassiers du roi est doté d'un plastron et d'une dossière, en 1679 les deux meilleurs tireurs de chaque compagnie sont dotés d'une carabine. Ce n'est qu'en 1690 qu'ils sont astreints au port de l'uniforme comme l'infanterie [31]. Les dragons, troupe montée mais combattant à pied, ne font pas partie de la cavalerie : en 1668 il en existe 14 régiments. Les guerres auxquelles ils prennent part les voient assurer tout un éventail de missions :

> *On s'en servait pour battre l'estrade, pour escorter des convois, pour harceler l'ennemi, pour occuper un poste où l'infanterie ne pouvait pas se transporter assez tôt, dans un camp ils sont toujours sur les ailes ou dans les postes avancés […] en un mot ils suppléent à la cavalerie et surtout à l'infanterie en une infinité de rencontres* [32].

Ce qui amène à la création de régiments nouveaux qui sont au nombre de 37 lors de la guerre de Succession d'Espagne.

L'artillerie [33] conserve l'organisation héritée de Sully et est dirigée par un Grand Maître dont le pouvoir s'étend sur les arsenaux et le service des poudresEn1715 on compte 7192 pièces d'artillerie. Le 4 février 1671 est créé le régiment des fusiliers du roi chargé du service de l'artillerie, dont les grades, ainsi que le décide le roi, colonel propriétaire, ne sont pas soumis à la vénalité, puis un régiment de bom-

29. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 22.

30. Marks, Étienne, « Cavalerie », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 pages, p. 285.

31. Mac Carthy, colonel Dugué Marcel, *La Cavalerie au temps des chevaux*, *op. cit.*, « Le Grand Siècle », p. 98.

32. Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise…*, *op. cit.*, p. 512-513.

33. Bodinier, Gabriel, « Artillerie » in Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 113.

bardiers à 24 compagnies de 50 hommes dont 4 de mineurs est mis sur pied [34].

Les effectifs vont presque décupler lors du règne de Louis XIV, mais varient dans le temps, l'usage étant de licencier les régiments à l'issue d'un conflit. En 1661, l'armée compte 35 000 fantassins, 10 000 cavaliers, la Maison du roi 10 000. Lors de la guerre de Dévolution l'armée royale est portée à 180 000 hommes mais elle subit une réduction après la paix de Vienne. Elle passe de 211 000 hommes en 1674 à 400 000 en 1678 lors de la guerre de Hollande, après le traité de Nimègue elle subit une nouvelle déflation. Au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg elle aligne 387 500 combattants en 1689, 484 000 en 1690 (227 000 fantassins, 65 000 cavaliers, 92 000 miliciens [35]). Les effectifs ne seront guère supérieurs lors de la guerre de Succession d'Espagne. L'enrôlement [36] se fait à partir de recruteurs parcourant les provinces, qui, faisant flèche de tout bois, comblent les rangs avec de petits délinquants, et des vagabonds raflés par la maréchaussée ; mais cela ne suffit pas, aussi a-t-on recours aux étrangers. Ils représentent en 1661 25 % de l'infanterie et 32 % de la cavalerie, mais leur coût est élevé ils ne sont plus que 12,7 % en 1671. En 1674 leur nombre se stabilise à 25 % du total de l'infanterie et à 22 % de celui de la cavalerie, ce chiffre ne sera plus dépassé [37]. Il est notable de remarquer que tous les étrangers peuvent accéder aux grades élevés de la hiérarchie militaire, ainsi Peri achève sa carrière comme lieutenant-général des armées du roi. C'est à cette époque que Corses et Italiens sont mis à contribution pour former deux régiments d'infanterie : le Royal Italien crée en 1671 et le régiment de Peri créé en 1673.

Après le traité de Nimègue l'effectif de l'armée est réduit à 138 000 hommes, Peri figure parmi les régiments licenciés et le personnel qui le désire est versé au Royal Roussillon.

En 1688 la situation s'est détériorée : 20 000 huguenots soldats et marins ont fui les persécutions et ont émigré, le recours au ban féodal s'est révélé obsolète, ne fournissant que 4 000 médiocres cavaliers. Les besoins allant croissant, ni les engagements volontaires ni l'enrôlement d'étrangers ne suffisent plus, et il faut recourir à la ressource nationale.

L'ordonnance du 2 novembre 1688 enjoint à chaque paroisse de fournir un milicien équipé désigné parmi les hommes célibataires âgés de 20 à 40 ans et physiquement aptes, les démunis étant exemptés. Ces requis forment des bataillons incorporés dans l'armée active, au total durant les guerres du règne 250 000 miliciens seront recrutés. En 1691 une nouvelle ordonnance décrète que le tirage au sort sera désormais utilisé pour désigner les recrues qui seront incorporées, le roi

34. Hardy de Périni, *Batailles françaises*, *op. cit.*, 6e série, ch. I, « La succession d'Espagne », p. 29.

35. Bodinier, Gabriel, « Armée », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 105.

36. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, « Des origines à 1715 », ch. XVI, « Louis XIV, la guerre et la naissance de l'armée moderne », p. 394.

37. *Id.*, p. 395.

prenant à sa charge les dépenses d'équipement et la solde. Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg [38], l'armée compte 92 000 miliciens et les étrangers représentent 17,4 % du total, c'est à cette occasion que le régiment de Peri est reconstitué. Les officiers des corps dissous ne sont pas licenciés mais mis en réforme et placés à la suite, c'est-à-dire sans commandement, dans les régiments conservés.

En 1691, le nombre des officiers en comptant la milice est estimé à environ 16 000 dans la cavalerie et l'infanterie, 3 700 dans la milice, 3 200 dans la Maison du roi [39].

L'emploi est recherché car il donne accès à des privilèges comme l'exemption de la taille et assure la notabilité Ces besoins croissants permettent à de nombreux roturiers d'être admis dans le corps des officiers et d'accéder à l'état de noble en reconnaissance de la manière de servir et des services rendus. À cet effet pour récompenser le mérite, le 8 mai 1693 le roi a créé l'ordre militaire de Saint-Louis : il comprend huit grands-croix, vingt-quatre commandeurs repartis en deux classes et un certain nombre, qui ne fut pas initialement fixé, de chevaliers[40]. La noblesse que son attribution confère est transmise aux descendants.

La guerre de Succession d'Espagne va nécessiter un effort militaire sans précédent. La coalition formée par l'empereur, les princes de l'Empire (sauf les électeurs de Bavière et de Cologne), l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Danemark et le Hanovre aligne 250 000 hommes. Chamillart, secrétaire d'État à la Guerre, leur en oppose 450 000. Il remet sur pied la milice, les soixante-dix régiments d'infanterie ne comptant qu'un bataillon reçoivent un bataillon supplémentaire composé de miliciens organisé comme les bataillons de ligne soit 650 hommes engerbés dans treize compagnies de cinquante hommes, dont douze de fusiliers armés du fusil, substitué au mousquet et à la pique qui ne sont plus en dotation en 1702, et une de grenadiers. Il recrée les régiments de cavalerie licenciés après Ryswick, ce qui fait que les troupes montées comptent, en dehors de la Maison du roi et de la gendarmerie, 135 régiments de cavalerie à douze compagnies de trente-cinq maîtres, l'escadron : deux à trois par régiment comportent 136 cavaliers dont 16 officiers [41]. Dans un souci d'uniformisation, les troupes espagnoles aux Pays-Bas et dans le Milanais sont réorganisées sur le pied français. En 1715, l'armée est ramenée à 150 000 hommes, et Peri fait partie des corps licenciés.

Le XVIe siècle apporte son lot d'innovations. En 1567, Strozzi avait introduit le mousquet à mèche, plus lourd mais d'une portée supérieure à l'arquebuse, qu'il remplaça vers la fin du siècle ; à la même époque apparut une arme rayée : la ca-

38. *Id.*, ch. XVII, « La France et les guerres de Louis XIV ». p. 435.

39. Bodinier, Gabriel, « Officiers », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 1106.

40. Mazas, Alex, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, 1860, reprint Mémoires et documents 2002, 670 p., t. I, p. 34 p. Au total Louis XIV fit 17 grand-croix, 52 commandeurs et 1800 chevaliers.

41. Hardy de Périni, *Batailles françaises*, *op. cit.*, 6e série, ch. I, « La succession d'Espagne », p. 23-27.

rabine.

Au XVIIe siècle, vers 1635, la mèche cède la place à la platine à silex, ce qui engendre le fusil, plus léger que le mousquet : il a une cadence de tir double, mais il ne le remplace dans l'armée royale qu'en 1702, les Autrichiens et les Anglais l'ayant adopté respectivement en 1686 et 1694. À la même époque, l'accroissement de la puissance de feu et l'apparition de la baïonnette à douille rendent la pique dépassée. Si en 1650 la compagnie d'infanterie comptait deux tiers de mousquetaires pour un de piquiers (équipés de l'arme noble, d'où vient qu'ils ont une haute paie), en 1701, à la veille de leur suppression, ceux-ci ne sont plus que dix par compagnie. L'infanterie voit naître la spécialité de grenadier. Le nom de ces soldats vient de ce qu'ils portent un flacon en fer ou en verre rempli de poudre qu'une mèche met à feu ; ces grenades à main sont d'un calibre de 4 et contiennent 2 livres de poudre. Recrutés parmi les meilleurs, ils vont constituer l'élite de l'infanterie. Cependant, en 1702, lors de la généralisation du fusil, les capitaines se plaignent de la mauvaise confection de cette arme, qu'ils trouvent de trop petit calibre. Ce n'est qu'en 1719 que la fabrication en sera réglementée, l'arme étant alors désignée comme « fusil modèle 1719 » ; elle sera constamment améliorée, jusqu'à l'adoption du modèle 1777, dit « fusil de munition », qui fera les guerres de la Révolution et de l'Empire. Le fusil en service dans les régiments de dragons est plus court, et comporte une baïonnette Ces évolutions technologiques font de l'infanterie le corps prépondérant de l'armée. En 1679 la cavalerie, dotée du mousqueton ou de la carabine, remplace l'épée par le sabre, arme qui permet de frapper d'estoc et de taille, ce qui change sa manière de combattre : à la caracole a succédé la charge au trot ou au galop, sabre ou épée en main. L'artillerie devient plus manœuvrante avec l'allégement des pièces dont le nombre évolue proportionnellement aux effectifs. Elle est armée par des pièces classées en six calibres dits de France. À partir de 1672 elles sont désignées par leur calibre, qui est fonction du poids du projectile (4, 8, 12, 24 livres) celui des mortiers employés dans les sièges est désigné par le diamètre de leur chambre et est compris entre six et dix-huit pouces. Il existe en 1702 six modèles de canons en bronze de 18 pieds de long ; seules les pièces de 4 et de 8 peuvent tirer à boulets rouges ; on conserve des canons en fonte de fer unis et sans anses, dont la longueur varie entre 7 pieds 9 pouces et 11 pieds, de huit calibres (4, 6, 8, 12, 16, 24, 32) ils sont plus lourds que ceux en bronze. Chaque armée en opérations a un équipage de ponts [42]. Il est fait de bateaux que l'on ancre et qu'on relie entre eux et sur lesquels est placé un tablier fait de poutrelles qui supportent des madriers.

L'art de la guerre au XVIIe siècle

L'augmentation des effectifs des armées a plusieurs conséquences Elle explique la nécessité de recourir à la milice à partir de la guerre de la Ligue d'Augsbourg,

42. *Id.*, p. 30-32.

qui intégrée aux régiments de ligne, sorte d'amalgame avant la lettre, préfigure les armées nationales des guerres de la Révolution et de l'Empire. Désormais nombreuses, les armées sont lourdes à faire manœuvrer, leur mise en place est lente d'où l'adoption de la formation linéaire, pour aligner le plus de tireurs possibles et faciliter la manœuvre. Ce dispositif qui se substitue aux carrés denses est favorisé par l'accroissement de la puissance de feu due à la généralisation du fusil dans l'infanterie, à l'augmentation du nombre des canons, et s'accompagne du développement de la fortification de campagne. En bataille l'infanterie est au centre, couverte par des piquets détachés de tirailleurs, l'artillerie est en batterie sur la ligne de front, aux ailes la cavalerie qui ne pratique plus la caracole mais la charge à l'arme blanche, comme c'est le cas à Blenheim en 1704 où les cavaliers de Malborough enfoncent le centre français. Dans les places frontières des compagnies franches, unités légères ainsi désignées pour les distinguer des troupes réglées, lèvent auprès des populations des contributions pour assurer le ravitaillement de l'armée, assurent la sécurité rapprochée, et sont chargées d'interdire l'espace aux partis ennemis. Les besoins logistiques qui s'accroissent avec le nombre de combattants, imposent de ne faire campagne qu'à la belle saison et de limiter l'extension des lignes de communication. D'où l'importance des places contrôlant des points de passage obligés tels les ponts par exemple et où peuvent être pris les quartiers d'hiver. L'objectif n'est pas tant l'anéantissement des forces ennemies, bien que la généralisation de l'arme à feu individuelle et les progrès de l'artillerie provoquent une forte létalité, mais la prise de ces places fortes, et les batailles rangées sont le plus souvent consécutives à l'investissement de ces places. Ces facteurs logistiques et tactiques ont pour conséquence outre la prolongation des conflits, la nécessité de diviser les forces pour les rendre plus manœuvrantes, occupant un plus vaste espace la sécurité de leurs communications est essentielle. C'est à partir des guerres du XVIIe siècle que se fait la distinction entre la petite guerre, ou guerre de « partis », avec la guerre de siège et la bataille rangée ce qui explique l'importance croissante des unités légères [43] qui finissent par être engerbées en bataillons ou en régiments et voient leurs missions se diversifier. Sans engager le gros de l'armée, elles reconnaissent les itinéraires, tiennent les points de passage, informent le commandement sur le dispositif de l'ennemi et ses intentions. En menant des raids et en tendant des embuscades aux détachements isolés, elles entretiennent l'insécurité sur ses arrières et sur ses lignes de communication. Ces unités n'ont pas qu'une vocation offensive, car elles doivent assurer la sécurité des marches de l'armée et la protection de sa logistique, et lever des contributions. En 1696, l'armée royale compte 80 compagnies franches, 6 régiments des frontières, 46 compagnies de miquelets, soit plus de 15 000 hommes. En 1693, à l'initiative du maréchal de Luxembourg, un régiment de hussards hongrois, cavaliers légers

43. Perré, Jean, *La Guerre et ses mutations*, *op. cit.*, t. I, « Des origines à 1792 », livre IV, « La Fin des Temps modernes », ch. I, « Les Deux Premières Guerres de Louis XIV », p. 290.

aguerris par leur campagne contre les Turcs, est créé à partir de déserteurs [44]. Le traité de Ryswick avait réduit ces formations, mais la guerre de Succession d'Espagne, jusqu'à Denain, en intensifie au contraire le recrutement [45], ce qui les amène au niveau du conflit précédent. La pensée militaire européenne va puiser dans cette ultime guerre du règne les éléments de son renouveau, d'où s'ensuit un foisonnement d'écrits militaires.

LES CORSES DANS L'ARMÉE ROYALE AU XVIIe SIÈCLE

Le recrutement d'un régiment corse

C'est à partir de la guerre de Hollande, alors que l'inflation des effectifs majore le recours à l'étranger, que Louis XIV va chercher auprès des États de la péninsule les concours nécessaires :

> *Le roi résolut de lever en Italie un régiment d'infanterie […] de trente compagnies de cent hommes chacune ; pour négocier cette levée auprès des princes et États italiens, M. de Louvois envoya M. Camille Duclos, M. de Magalotti […] ces messieurs mandèrent que le Grand-duc de Toscane avait consenti qu'il fut levé huit compagnies […] M. de Louvois donna l'ordre d'aller à Gênes […] cette république permit la levée dans ses États de terre ferme, mais elle refusa celle d'un régiment corse parce que la Corse n'était pas assez peuplée […] M. Duclos en informa M. de Louvois et lui manda en même temps que les Génois étaient gens qui n'aimaient pas le service* [46].

Cette correspondance illustre la constance de Gênes à contrôler le recrutement de soldats dans l'île et à ne l'autoriser que de façon ponctuelle à la faveur de la conjoncture. Un peu plus tard, c'est contrainte et forcée qu'elle revient sur sa décision et c'est à Francesco Peri officier corse qui a servi à Venise, en charge du régiment corse au service de Gênes en 1672, qu'est confiée la responsabilité de recruter pour le compte du roi de France, un régiment composé de Corses, qui prendra rang dans l'infanterie étrangère à son service. Bien qu'il ait déclaré une dizaine d'années auparavant les Corses inaptes à servir qui que ce soit à la suite de l'affaire du 20 août 1662 à Rome, dix ans plus tard le roi est revenu de ses préventions à leur égard.

On ne peut retenir l'hypothèse qui veut voir dans le recrutement d'un régiment corse en 1673 une reviviscence du lien qui liait les Corses et la Maison de France jusqu'à la dissolution du régiment d'Ornano. Seule la nécessité de porter les effectifs de l'armée à un niveau suffisant en est la cause. Levé en août 1673 et licencié à la paix de Nimègue, le régiment, recréé le 26 septembre 1690, est de nouveau licencié en 1715 après avoir participé à la guerre de Succession d'Espagne On peut considérer que la tradition du service français des Corses, qui avait débuté à Pavie en 1525, était pratiquement perdue depuis la dissolution du régiment d'Ornano en

44. Mac Carthy, colonel Dugué Marcel, *La Cavalerie au temps des chevaux*, *op. cit.*, « Le Grand Siècle », p. 103.

45. Sapin-Lignières, Victor, *Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du roy de l'armée de terre*, Saint-Julien-du-Sault (89330) : Presses saltusiennes, 1979, 397 p., « Guerre de succession d'Espagne », p. 27.

46. S.H.A.T. A1 259, Correspondance de la guerre du 19 novembre 1671 au 31 mars 1672.

1626, bien qu'on trouve en 1631 mention de soldats ou d'officiers corses servant le roi dans le régiment de Mercurino [47] puis en 1641 dans le régiment d'Isola [48] ou encore de combattants servant à titre personnel, comme le capitaine Jacques Théodore d'Ornano commandant une compagnie de chevau-légers du régiment d'Albret [49]. Cet enrôlement de soldats corses est-il une preuve de l'intérêt que porte Louis XIV à la Méditerranée ? Pas davantage : l'intérêt stratégique de l'île ne prendra sa pleine mesure que lors de la montée d'un Bourbon sur le trône de Madrid, et en raison de l'occupation par l'Angleterre de Gibraltar et de Minorque [50], ce qui change la perspective. La réalité est autre. Lors du conflit ouvert qui oppose Gênes et le duc de Savoie, c'est un régiment corse de l'armée de République ligure, encadré par des officiers appartenant à d'honorables familles insulaires, qui force la décision en faisant capituler les troupes savoisiennes le 3 août 1672 [51]. Son colonel, Pietro Paolo Ristori, a combattu autrefois à Candie, ses officiers supérieurs sont les sergents-majors de bataille Renuccio Ornano et Vincentello Gentile, et parmi les capitaines on note la présence de Paolo Ornano, de Marco Zicavo, de Buttafuoco, d'Alfonso Gentile [52]. Charles Emmanuel de Savoie se tourne alors vers Louis XIV, lui proposant en échange la souveraineté de la Corse, acquise en démembrant la République. Le roi refuse et impose sa médiation [53] : il exige un arrêt immédiat des hostilités, le licenciement des troupes des belligérants. Les représentants de la France à Gênes et en Savoie, d'ordre du roi, leur demandent ces régiments que Louis XIV incorporera dans son armée. Si le duc obtempère et fait passer 4 000 hommes en France, les Corses servant dans les troupes génoises ne sont pas moins nombreux comme le démontre Jean Baptiste Ricci, qui fait état de la présence en 1673, avant leur licenciement, de 3 052 officiers et soldats corses au service de la République [54]. On peut ainsi comprendre, le roi étant à la recherche de troupes pour son armée à la veille d'un conflit, l'intérêt porté à la mise sur pied d'un régiment de Corses ayant fait la preuve de leur combativité.

Gênes est réticente, mais Louvois sait la convaincre. Suite à cet arbitrage entre le duc de Savoie et la République de Gênes, Louis XIV, par convention avec cette dernière, prend à son service un régiment corse. Le 19 novembre 1672 le Sénat autorise la levée en Corse de douze compagnies destinées à servir dans l'armée royale, et qui sont confiées au colonel Francesco Peri, officier corse précédemment

47. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, note 240, 10 juillet 1631.

48. *Id.*, note 241.

49. *Id.*, note 296 p. 282, Revue du 4 juin et 3 juillet 1675 au camp de Vorges, revue de 53 hommes à cheval.

50. Bély, Lucien, « Aux origines de la puissance anglaise en Méditerranée », *op. cit.*, p. 16.

51. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. I, « Causes de la levée », p. 9.

52. Ricci, Jean-Baptiste, « Les Soldats corses au service de Gênes dans les guerres contre la Savoie au XVIIe siècle », Colloque d'Histoire moderne et contemporaine et d'histoire du droit de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, Bastia, 26 juin 2006.

53. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. I, « Causes de la levée », p. 10.

54. Ricci, Jean-Baptiste, « Les soldats corses au service de Gênes dans les guerres contre la Savoie au XVIIe siècle », *loc. cit.*

au Service de Venise. La capitulation conclue entre Giovanni Batista Centurione, au nom de Gênes, et Giuseppe Maria Benelli du *Regno di Corsica*, au nom du colonel Francesco Peri, précise les règles en vigueur dans le régiment : Sardes, Savoisiens, et Français n'étaient pas acceptés, afin de ne pas s'attirer les foudres de Louis XIV et pour se prémunir contre une reprise des hostilités avec la Savoie, mais on pouvait y enrôler des Corses servant sous d'autres drapeaux que celui de Gênes. Cela explique le déplacement de Peri à Vérone, où il se heurte à l'interdiction de faire des levées sur le territoire de Venise. Par contre, de retour à Gênes, il est rejoint par les cent hommes que le comte de Canossa a enrôlés à ses frais, ce qui vaut à ce dernier de devenir le lieutenant-colonel du corps. Le 9 mars 1673 est publiée l'ordonnance du roi prescrivant la levée du régiment de Peri. En juillet 1673 une nouvelle capitulation [55] est signée cette fois entre Peri et le commissaire Manuallet, laquelle dispose que le régiment est incorporé dans l'armée royale.

Après la guerre de Hollande il est procédé à une déflation des effectifs, et le régiment de Peri est licencié.

Il n'est reconstitué que lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1690.

Le roi, en réaction à l'attitude hostile du duc de Savoie a décidé de licencier le 26 août 1690 les trois régiments ducaux servant à l'armée des Flandres composés de Sardes et de Piémontais précédemment à son service. Ils sont au nombre de trois : Aoste, Nice, et Marine Piémont qui enrôlaient, outre des Italiens et des Français, des Corses. Le chevalier Monte Rosso est chargé de mettre sur pied un nouveau régiment ; l'opération achevée, il reste un excédent d'hommes qui seront confiés au capitaine Peri [56]. Ce dernier, est nommé colonel et autorisé à lever des soldats pour reconstituer le régiment qui doit être exclusivement composé de Corses et de Sardes. Le 26 septembre 1690, le régiment aligne seize compagnies, dont une de grenadiers, fortes chacune de trois officiers et de cinquante hommes pour prendre rang à compter du 15 septembre 1690. Les vétérans corses sont incorporés au nouveau régiment.

À la paix de Ryswick, il est conservé, et il participe à la guerre de Succession d'Espagne, à l'issue de laquelle il est définitivement rayé des contrôles. Il faut attendre 1739 pour que le roi prenne à nouveau à son service un régiment corse.

55. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 20 : « Capitulation pour le regiman [*sic*] corse, passée à Gênes en juillet 1673 entre M. Francesco Pei et le commissaire Manuallet » *(d'après Archives Perez original)* : « *Ludovic XIV, ré di Francia mandò a Genova un ambasciatore per havere de quella Republica una compagnia di 900 soldati corsi [...]. dalla quale ne fu eletto colonello Giacinto Peri con doi capitani Corsi [...] antonio Frassati di Giussani [...] benedetto Murati e il colonello fu eletto marchese.* »

56. *Id.*, ch. IV, « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 29.

Le corps des officiers

Le colonel nomme à tous les emplois d'officiers avec l'approbation du roi, la nomination se fait *di merito o di nascita* [57], c'est-à-dire suivant le mérite ou la naissance, en fait les états de service conditionnent le choix. Les officiers, dès leur arrivée en France, ont leur grade officialisé par un brevet remis, sans avoir à régler d'enregistrement, et garanti par le roi. En cas de licenciement du corps il est prévu de leur verser une indemnité d'un mois de solde et de les rapatrier en Corse à partir d'un port italien de leur choix. La solde leur est payée mensuellement, elle varie avec le temps : le colonel perçoit 500 livres, le lieutenant-colonel 120, le major et le capitaine 150, le lieutenant 60, l'enseigne 45, l'interprète touche la solde de capitaine, le chirurgien celle du tambour-major soit 22 livres 10 sols, l'aumônier et le prévôt celle du lieutenant. Qui sont ces officiers ?

> *On chercherait vainement au régiment cet officier homme de cour ou de boudoir partageant son temps entre le jeu, la table [...], en un mot peu militaire mais guerrier. Les officiers de Peri étaient des cadets ou des bourgeois sans fortune : pendant l'hiver ils ne quittaient pas leurs soldats* [58].

Autrement dit, si l'on en croit le capitaine Poli, il s'agit surtout d'hommes d'épée sans fortune. Comme la majorité des cadres de l'infanterie, les cadets de familles corses ont peu de bien. Ce critère est d'ailleurs pris en compte par les officiers généraux qui inspectent les troupes :

> *Les inspecteurs spécifiaient souvent la capacité financière des officiers [...]. Les formules qu'ils employaient permettent de distinguer quatre types d'officiers « ayant du bien », « un peu de bien », « peu ou point de bien » la saine administration de la troupe devant tenir le juste milieu entre l'avarice et la prodigalité* [59].

L'entretien d'une compagnie est contraignant, l'officier offre à la fois sa vie et son argent. Les subsides de l'État sont souvent versés avec retard, ce qui impose aux capitaines en cas de déficit d'en être de leur poche ? Dans ces conditions, les guerres incessantes représentent une pesante obligation. Les vacances de capitaine, charge qui oblige à avoir une compagnie bien tenue et au complet, faute d'avoir le « bien » nécessaire, ne sont pas accessibles, ce qui a pour conséquence de limiter les possibilités d'avancement, à moins d'être pourvu d'une lieutenance dans la compagnie de grenadiers, marchepied qui prépare au grade de capitaine de grenadiers, attribué au mérite, dans la mesure où il échappe à la vénalité. Cependant, dans le recrutement initial on retrouve quelques officiers appartenant à des familles de feudataires : Renuccio Ornano et Paolo Ornano, Vincentello Gen-

57. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 16 : *« Il signor colonello havera di eleggere persone o di merito o di nascita. »*

58. *Id.*, ch II, « Organisation », p. 21 : « On chercherait vainement au régiment cet officier homme de cour ou de boudoir partageant son temps entre le jeu et la table, en un mot peu militaire mais guerrier. Les officiers de Peri étaient des cadets ou des bourgeois sans fortune : pendant l'hiver ils ne quittaient pas leurs soldats. »

59. Drevillon, Hervé, *L'Impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris : Flammarion, 2005, 526 p., 4e partie, « Pour l'honneur », ch. VIII, « La Culture du service », p. 334.

tile, Buttafuoco, Alfonso Gentile.

Dès sa création [60], à côté des officiers corses comme les capitaines Jean-Baptiste Peri [61], Antonio Maria Peri, Antonio Leca, Benedetto Murati, Laurenzi, Parpaglia Fratacci, Canossa, et les lieutenants Rossetti, Lorenzi, on note la présence d'officiers français, les lieutenants Touet, chevalier de Ber et de Guibert [62]. Le nombre et la durée des conflits du règne ne sont pas sans conséquences sur l'évolution du corps des officiers [63]. En 1698 sur quinze capitaines présents sept sont des officiers de fortune (on désigne ainsi un soldat parvenu au grade d'officier) : selon une ordonnance de 1629, « le soldat par ses services pourra monter aux charges des officiers de compagnie s'il s'en rend digne [64] ». Leur proportion dans le régiment est supérieure à la moyenne, ils ne représentent en général que 5 à 10 % des officiers, les autres proviennent des cadets [65]. Les archives de la guerre [66] font état des officiers corses ayant servi au régiment, mais l'orthographe parfois fantaisiste de leurs patronymes, où le *i* cède souvent la place au *y*, ne rend pas leur identification facile – par exemple, *Peri* est souvent désigné par *de Pery*, et la consonance de certains évoque une origine italienne.

M. de Maupeou lors de son inspection en date du 31 octobre 1706 nous donne une idée de ces officiers. Il révèle qu'un des capitaines nommé d'Arcens est né au régiment (la rumeur en attribuant la paternité au colonel Jean-Baptiste Peri), que le capitaine Berzetti est soupçonné de conserver par-devers lui des sommes versées pour le service de sa compagnie ; le lieutenant-colonel Salvini, un Florentin, est jugé peu apte à ses fonctions. Il est indiqué qu'il ne peut être porté de jugement sur les sous-lieutenants Vico, Massoni, Peretti, Bracelli et Centurione ; âgés de seize à vingt ans, ils sont arrivés au corps il y a trop peu de temps [67]. En 1705, sur le registre des troupes on trouve sur les états [68] le capitaine Berzetti, inscrit comme figurant sur les rôles des deux Perry *(sic)*, entré au corps en 1688, le capitaine Roucetti *(sic)*, les lieutenants Perreti *(sic)* au service depuis 1698, Bazelli, Cellery (serait-ce Celeri ?) Solinary *(sic)* Capelli, Torriglia, Isnardi, Sorba, Pagnoli, Ballelli, Bona, Centurione, Salmini, Negrony (serait-ce Negroni ?), Vigo (Vico ?), Le corps des offi-

60. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 22.

61. Il s'agit du fils du colonel : en 1690, nommé colonel à son tour, il commande le régiment et termine sa carrière comme lieutenant-général des armées du roi.

62. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 22.

63. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, « Des origines à 1715 », ch. XX, « Au seuil d'une époque nouvelle », p. 544 : « L'ambition sociale est toujours aussi forte mais la promotion par l'armée est aléatoire et lente. De plus elle est coûteuse… »

64. Bodinier, Gabriel, « Officiers de fortune », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 1108.

65. *Id.*, « Cadets gentilshommes », *ibid.*, p. 257. Pour assurer la formation des officiers, Louvois créa en 1682 des compagnies de cadets : les élèves y recevaient, à côté d'une formation militaire, une éducation générale ; elles furent supprimées en 1696.

66. S.H.A.T. Yb 78.

67. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 24. Ces patronymes trahissent leur origine insulaire.

68. S.H.A.T. Yb 78. Revue passée par M. deMaupéou à Bitche le 31 octobre 1705.

ciers du régiment, en raison des campagnes meurtrières de la guerre de Succession d'Espagne va se diversifier et l'encadrement français ira en augmentant. Le 18 octobre 1707 sont affectés au régiment dix-huit officiers venant du Royal Infanterie supprimé le 1er septembre : aucun n'est corse, il en est de même lorsque le régiment de Montserrat est versé en octobre de la même année dans ses rangs. La consultation des archives de la Guerre en 1708 et 1709 [69] apprend la mise en réforme du capitaine Bonaventure Sorba en 1708, On dénombre en avril 1709 treize officiers corses[70] dont les capitaines Barzilli, Birzetti Torriglia, les lieutenants Fidely, Doria, ultérieurement lieutenant à la compagnie de grenadiers, Negro Burno, Spinolla, Centurione Cellery, Capelli, les sous-lieutenants Salmini, Ferrari. En 1711 [71], il est indiqué que le lieutenant Peretti est cassé pour mauvaise conduite, sans autre précision.

De 1710 à 1711 on peut constater que dans les compagnies commandées par un capitaine corse les cadres subalternes le sont aussi : Roncetti a pour subordonnés Salviny Pagnoly (sic), Toriglia Capelli et Ferrari, Birzetti Centurione ; quant aux lieutenants Isnardi et Sorba, ils sont affectés à la compagnie De Roselli [72]. De 1713 à 1715 [73], Negro nommé capitaine a pour subordonnés Tozzy (Tozzi ?) et Ferrari. Si les officiers subalternes d'origine insulaire sont souvent affectés aux compagnies commandées par des Corses, il est vraisemblable que cette affectation a traduit la volonté de confier les jeunes officiers à des vétérans de même origine mieux à même de les commander et de les former. Il apparaît que dans le second corps les officiers corses sont minoritaires, ce fait semble pouvoir être rapporté à une tendance générale qui se fait jour à partir de la guerre de Succession d'Espagne :

> *À part les Suisses, le renouvellement de ce recrutement d'officiers étrangers se ralentit ; […] par contre à la fin du règne les étrangers sont nombreux dans les hautes charges, mais ils étaient entrés au service dans les périodes précédentes* [74].

Jean-Baptiste Peri, capitaine en 1673, nommé maréchal de camp en 1704 puis lieutenant-général en 1705, à cette époque en est un bon exemple. Le phénomène, qui se généralise en raison des pertes, consistant à affecter les compagnies des régiments licenciés et leurs officiers, pour maintenir le potentiel opérationnel des régiments conservés contribue à la disparition du caractère identitaire. En 1707, dix officiers venant du Royal Infanterie et six de Montserrat sont affectés au régiment. Peut-on l'interpréter comme la nécessité de pallier l'absence de candidatures insulaires lors de vacances de postes d'officiers ? Cette hypothèse ne peut être retenue : il ne s'agit pas de cadres placés à la suite en disponibilité d'emploi dans l'attente d'une vacance mais d'officiers affectés en même temps que les compa-

69. S.H.A.T. Yb 80.
70. Soit approximativement un tiers de l'encadrement.
71. S.H.A.T. Yb 808.
72. S.H.A.T. Yb 806.
73. S.H.A.T. Yb 809.
74. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, « Des origines à 1715 », ch. XX, « Au seuil d'une époque nouvelle », p. 544.

gnies dissoutes.

LES SOLDATS

Dans le premier corps les vétérans sont nombreux, certains ont combattu au service de Gênes ou de Venise [75]. Ils ont souvent suivi des officiers ou des gradés qu'ils connaissent pour être originaires des mêmes pièves, ou parce qu'ils leur sont liés par la parenté ou une fraternité d'armes née à l'occasion d'engagements antérieurs. D'autres sont motivés par l'esprit d'aventure ou la nécessité. Le recrutement de Français dans le régiment est interdit en raison des besoins de l'armée royale [76], l'admission de Corses servant sous d'autres drapeaux que celui de Gênes est permise. Les besoins en effectifs qui vont croissant amènent à se montrer moins exigeant sur les critères d'enrôlement.

En 1682 lors du premier licenciement Royal Roussillon incorpore une majorité de Corses. Après la campagne, ils sont encore 400 présents qui rejoignent le régiment lors de sa reconstitution en 1690. En avril 1698, réduit à 10 compagnies, il incorpore trois compagnies du régiment piémontais du chevalier de Lamar, qui a été licencié, ce qui lui permet d'aligner treize compagnies de cinquante soldats [77]. À la fin de la guerre de Hollande il ne compte plus que huit compagnies de cinquante hommes au lieu de douze de cent. À la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg les compagnies sont au nombre de dix, fortes chacune de 50 hommes au lieu des seize de 1690. La guerre de Succession d'Espagne majore les besoins en effectifs : on y remédie en créant de nouveaux régiments et également en fusionnant les régiments entre eux. Le caractère identitaire du régiment s'en trouve modifié, la mesure mêlant des soldats d'origines différentes [78].

Au moment où l'on prend les quartiers d'hiver, le 17 octobre 1703, après avoir participé à la bataille de Hochstaedt, où les pertes ont été lourdes, on ne compte plus que trois cent vingt-quatre présents à l'appel – ils étaient plus de huit cents à l'entrée en campagne –, ce qui impose de faire des recrues [79]. Le régiment se trouve démuni, il est difficile de remettre les effectifs à niveau, et Peri écrit le 22 décembre :

> *Mon régiment est tout nu, je vais cependant le faire accommoder autant que je pourrai, pour passer la rigueur de l'hiver [...]. Je vous supplie très humblement, monseigneur, de vous sou-*

75. S.H.A.T. A1 259, correspondance de la guerre (1671-1672) : il y est signalé, concernant les levées dans les États italiens, que nombre de recrues sont des vétérans qui ont fait le siège de Candie.

76. S.H.A.T. A1 712, correspondance de la guerre, lettre n° 200 du 16 octobre 1676 adressée de Pignerol par M. de Loyauté : il y signale que dans les enrôlements de recrues italiennes et corses il y a beaucoup de Français qui se disent italiens ou piémontais.

77. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », etc., ch IV, « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 38.

78. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris : PUF, 1964, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, coll. « Recherches », 2 vol., XVIII-1086 p., t. I, ch. I, « Système de recrutement », p. 153 : « De 1700 à 1713 de nombreux régiments furent créés, 107 en 1702, 37 en 1705-1706. En 1708, on eut l'idée de regrouper les régiments entre eux. »

79. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », p. 53.

venir que j'ai besoin de revenus pour le mettre nombreux pour la campagne prochaine et que je n'ai personne en Italie pour y travailler, puisque tous les officiers sont au corps ; si les passages étaient libres et que je puisse les envoyer, je ne prendrais pas la liberté de vous en parler [80].

Cette déflation majeure, usure de l'âge, blessures et les pertes au combat, a rendu nécessaire dans le régiment, comme elle l'a fait pour d'autres dont il fallait bien maintenir le niveau opérationnel, l'incorporation permanente d'éléments étrangers à l'île. La langue de commandement du régiment étant l'italien, on incorpore des soldats venus de régiments de recrutement péninsulaire licenciés mais pas seulement :

La Corse est loin, et pour combler les vides on incorpore des Français, des Italiens, des Allemands [81]...

Les bas officiers, suivant la dénomination de l'époque, sont au choix du chef de corps. Le colonel nomme les sergents parmi les caporaux ou les anspessades les plus méritants, tandis qu'est dévolu à chaque capitaine le droit de nommer les caporaux et les anspessades de sa compagnie. La solde est la suivante le soldat perçoit 5 sols par jour, l'anspessade 6, le caporal 7, le sergent 10, mais il est procédé à des retenues sur la paie pour le nourrir et l'habiller.

La guerre de Succession d'Espagne augmente les besoins non seulement en effectifs, mais encore en fournitures diverses. Le 14 mars 1703, Peri décrit les efforts demandés à la troupe pendant la précédente campagne et exprime ses besoins :

Depuis un an mon régiment n'a eu que trente jours de repos en plusieurs fois. Il a toujours été en mouvement. Il est présentement tout nu, aussitôt que je saurai où je dois passer l'hiver j'écrirai au sieur Moreau à Paris de faire sortir les étoffes qui sont toutes prêtes pour l'habiller. Comme aussi pour faire raccommoder beaucoup d'armes et tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne. Je peux vous assurer que j'y mettrai un très beau et nombreux bataillon parce que j'ai beaucoup de recrues en route, je fais de mon mieux pour le mettre en état de servir le roi [82].

La disparition du caractère identitaire

La disparition quasi totale du recrutement corse est bien mise en évidence en 1716 après le licenciement définitif [83]. Dans les trois régiments où les effectifs restant sont ventilés ne figurent que douze originaires de Corse : Royal Italien compte 80 gradés, 47 grenadiers, 340 soldats (dont 4 Corses) ; au Régiment de Nice ils sont respectivement 28, 17, 168 (dont 4 Corses) ; Royal Roussillon compte 41 gradés, 10 grenadiers, 180 soldats (dont 4 Corses).

Pour ces trois régiments on a 149 gradés, 74 grenadiers et 688 hommes de troupe, soit un total de 911 soldats dont 12 Corses. L'effectif théorique des 39 compagnies à 50 hommes (13 par régiments) est de 1 950 combattants, le nombre des Corses présents doit être examiné à cette aune. Cela conduit André Corvisier à

80. S.H.A.T. A1 1661 lettre n° 333.
81. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 23.
82. S.H.A.T. A1 1661 lettre n° 176.
83. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, *op. cit.*, t. I, 3e partie, « Composition de l'armée », ch. IV, « Les Étrangers italiens », p. 549.

déclarer :

> *En 1716 les Corses sont fort peu attirés par le service français sans doute parce qu'ils ont encore peu l'habitude de s'expatrier ? Douze seulement figurent dans les contrôles conservés de cette date* [84].

Ces affirmations soulèvent de nombreuses questions.

Lors du licenciement les registres fournissent les données suivantes : dans les trois régiments – Royal Italien, Nice, Royal Roussillon –, où Peri a été versé, les Corses ne représentent que 1,3 % du total. Les Savoisiens et les Italiens forment, eux, les deux tiers de l'effectif, ce qui confirme que le colonel Peri a eu recours au recrutement dans les États italiens pour combler les vides. Les archives de la guerre précisent ces origines, comme au régiment de Nice, où en 1715 Peri dissous verse 80 soldats. Les registres de troupe de cette unité [85] indiquent en 1716 que les 80 soldats venant du régiment de Peri figurent sur les rôles de 9 de ses compagnies, dont celle des grenadiers, de la compagnie colonelle et de la compagnie lieutenant-colonelle. Un officier corse, le capitaine Grimaldy *(sic)*, commande une compagnie ne comptant aucun insulaire. Les soldats corses sont au nombre de trois. Jean-François dit Champagne né à Tavignes *(sic)* dans la sénéchaussée de Bastia, âgé de 34 ans, sert à la compagnie de grenadiers : deux sont fusiliers à la compagnie Villeneuve : Francisquin *(sic)* dit Francisquin Dominique né à Corbara (Corse) âgé de 24 ans et Barthélemy Simon dit l'Espérance, 30 ans, né à La Canelle *(sic)* en Corse. Les 75 autres comprennent 6 régnicoles (originaires un du Languedoc un du Dauphiné et quatre du Comtat-Venaissin). 36 Savoisiens, 27 Italiens Dont 11 Piémontais, 6 Milanais, 4 Toscans, 3 Vénitiens 2 Génois, 1 Napolitain, 4 Suisses, 2 Ibériques (1 Espagnol, 1 Portugais). Il est intéressant de remarquer que seize d'entre eux sont versés à la compagnie d'élite des grenadiers. Six désertions sont constatées entre 1716 et 1717 : aucun des déserteurs n'est corse.

Présent à la compagnie de grenadiers, Émery dit d'Annot, est déclaré né au corps, âgé de 22 ans – son origine n'est donc pas précisée, conformément à l'usage du temps. Au Royal Roussillon [86] les soldats de Peri affectés à ce régiment ne comptant pas comme régiment italien sont au nombre de 88. Une de ses compagnies est confiée au capitaine Berzetti, officier corse du régiment de Peri servant depuis1688. On y trouve un nommé Pierre Ferrary (sic) déclaré né au corps âgé de 15 ans, il est le fils d'un soldat corse Pierre Ferrary. Il semble probable qu'il s'agit d'un soldat né à Royal Roussillon où son père servait lorsque Peri y a été versé lors de sa première dissolution. On constate que les régnicoles sont plus nombreux : 8 au total (Hainaut, Dauphiné, Poitou, Gascogne, Languedoc). Les 35 Savoisiens forment le plus important contingent, l'Espagne compte 5 ressortissants, la Suisse 2, le Luxembourg 1, les États du pape 6 et le Comtat-Venaissin 3.

Les Italiens sont 26, 13 venant du Piémont, 4 de Milan, 1 respectivement de

84. *Ibid.*, p. 546.
85. S.H.A.T. 1 Yc 605.
86. S.H.A.T. 1 Yc 891.

Mantoue, Montferrat, Toscane, Parme ; les 5 restants sont dits « d'Italie », sans précision. Six désertions sont constatées entre 1716 et 1717 : aucun des déserteurs n'est corse.

Le brassage ethnique, s'il existe dans une moindre proportion, n'est pas propre au régiment corse. Corvisier démontre qu'à partir de 1716 29,8 % des recrues de Dillon irlandais sont des ressortissants de l'empire des Habsbourg [87], cependant qu'à la même date, note-t-il,

> *le recrutement allemand [...] est de tous le moins homogène : Alsace, qui est un régiment allemand, ne compte que trois Allemands sur cinq et le Royal Allemand un sur deux* [88].

Les besoins en effectifs dus aux conflits ont-ils joué un rôle ?

Corvisier estimant à 35 000 hommes le nombre d'hommes à recruter chaque année de guerre pour mettre à niveau les régiments, la faible démographie corse a-t-elle peiné à nourrir un courant migratoire si diversifié ?

On constate qu'à l'époque du licenciement de Peri de nombreux officiers corses servent à Venise dont des Ornano, bien que les soldes versées dans les régiments étrangers du Roi soient supérieures à celles des régiments de régnicoles. Entre 1715 et 1718, 279 Corses sont admis [89] dans les régiments d'infanterie de Venise où ce service est d'usage en Corse depuis la fin du XVe siècle.

Les Corses ont-ils peu l'habitude de s'expatrier ?

Les faits le démentent : on ne peut nier l'importance et la constance de l'émigration militaire qui s'est développée depuis les guerres d'Italie au siècle précédent, compte tenu de l'importance du service mercenaire dans les États de la Péninsule où la vocation militaire des Corses semble s'être pérennisée. En 1673, parmi les officiers corses [90] commissionnés comme capitaines pour lever des compagnies dans le régiment de Peri, certains servent depuis longtemps, en particulier dans l'armée de Venise. Citons : Ristori, vétéran de la campagne de Crète et qui y fut colonel, Ornano et Gentile, ex-sergents-majors de bataille et les capitaines Zicavo et Buttafuoco. À la même époque, l'armée génoise, dont sont issus ceux, officiers et soldats, qui entrent au service français, compte dans ses rangs, comme il a été dit, plus de trois mille soldats corses. Le consul fait état en juin 1674 des propositions d'un nommé Francesco Casanova désireux de passer au service de France avec sa compagnie et signale que c'est également le cas d'un certain colonel Nicolo Frediani et d'autres officiers qui ont 500 recrues la plupart corses [91].

87. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, *op. cit.*, t. I, 3e partie, « Composition de l'armée », ch. IV, « Les Étrangers italiens », p. 546.

88. *Ibid.*, p. 554.

89. Paleologo, Oriundi Federico, *I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia*, *op. cit.*, p. 34-71. Soit 28 officiers, 39 sergents et caporaux et 211 hommes du rang : les régiments commandés par les colonels corses Giappiconi et Giafferi en reçoivent la plus grande part : respectivement 162 et 21 ; 45 vont au régiment Califfi, le reliquat se répartit entre onze autres régiments.

90. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. I., « Causes de la levée », n. 2 p. 9.

91. Filippini, Jean-Pierre, « Le Recrutement de soldats pour l'armée française à partir de Livourne aux XVIIe et XVIIIe siècle », *Revue Historique des armées* n° 4, 1975, p. 16, lettre de Cotolen-

La désaffection pour le service français peut-elle être retenue ?

Le tarissement du recrutement corse est inscrit dans les faits dès la levée du second corps à partir des conditions qui y président.

Après avoir licencié en 1690 les trois régiments ducaux servant à l'armée des Flandres, composés de Sardes et de Piémontais, mais aussi de Français, et de Corses, le roi charge le chevalier Monte Rosso de mettre sur pied un nouveau régiment. Il reste un excédent d'hommes confiés au capitaine Peri [92]. Nommé colonel, celui-ci est autorisé à lever des recrues corses mais également italiennes. À aucun moment il n'a été envisagé de signer une convention de recrutement avec la République, et ceci explique cela.

Les vides sont comblés par l'incorporation d'hommes de diverses origines. Malgré les interdictions formulées par le Grand-duc de Toscane, des facilités sont offertes grâce au port de Livourne, plaque tournante du recrutement pour l'armée royale. Il y « entre pour une bonne part une volonté d'avoir des égards pour le monarque que les agents recruteurs servent [93] ». De nombreux soldats de diverses provenances, désireux d'échapper à la misère ou déserteurs de diverses armées, s'y présentent.

Pour le marquis d'Ornano il y a bien désaffection :

> *Ce qui éloigne un temps les Corses du service de nos rois ce ne fut pas, comme le croit le général Susane, la disgrâce et la mort mystérieuse de leur dernier colonel général [Jean-Baptiste d'Ornano mort dans la prison où il avait été conduit d'ordre de Louis XIII en 1626], ce fut à la suite des douloureux événements de Rome, l'impitoyable sentence exigée par la colère de Louis XIV* [94].

La thèse n'emporte pas la conviction bien qu'elle ne puisse être formellement écartée au niveau des pièves de recrutement de la Garde. En ce qui concerne l'assertion du général Susane, dans son *Histoire de l'infanterie française*, que conteste le marquis d'Ornano, la suppression des fiefs par les Génois en 1641, qui rompt les liens du lignage, ne met pas fin à l'émigration militaire basée sur des liens communautaires, et force est de constater qu'à l'exception de deux d'entre eux en 1673 [95], qui servaient alors dans l'armée de Gênes, aucun d'Ornano ne prend du service dans le régiment [96] alors que nombreux sont les membres de cette famille qui servent à Venise à la même époque [97].

---

dy, consul de France.

92. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. IV, « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 29.

93. Filippini, Jean-Pierre, « Le Recrutement de soldats pour l'armée française à partir de Livourne aux XVIIe et XVIIIe siècle », *op. cit.*, p.10.

94. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p. LXXXVIII.

95. Renuccio et Paolo Ornano, entrés au service à la création du corps, comme il a été signalé.

96. Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, *op. cit.*, p.121. Si la présence des Ornano à Venise est attestée antérieurement à 1626 (notes 217, 218, 221), les notes de l'ouvrage les montrent servant aussi le duc de Modène (Francesco Ornano au duc de Modène, 1643), le pape (1645, Giuolo d'Ornano colonel des troupes pontificales) ; voir n. 243 & 245.

97. Paleologo, Oriundi Federico, *I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia*, *op. cit.*, p. 59 : Entre 1628 et 1717, 9 d'Ornano figurent sur les rôles des régiments au Service vénitien entre 1628 et 1717, dont 7 capitaines et colonels entre 1628 et 1694 ; en 1715 figure

En réalité on ne peut parler de désaffection : le brassage est un choix délibéré lors de la remise sur pied du régiment. Pour l'armée royale à court d'effectifs, Corses ou Italiens, où est la différence ? Des raisons politiques conduisent au licenciement de régiments ducaux composés de Sardes et de Piémontais, mais aussi de Corses et de Français. Incorporer les soldats d'un souverain le duc de Savoie, devenu hostile, permet d'éviter de les voir passer à l'ennemi. L'amalgame de soldats déjà au service provenant de l'armée ducale et de vétérans corses venant du Royal Roussillon, vu leur parenté culturelle se justifie, les mettre aux ordres du colonel Peri dont on ne peut suspecter la loyauté, garantit qu'ils seront maintenus dans le droit chemin. Le cadre ainsi rempli il n'y a pas lieu de solliciter Gênes dont on connaît les restrictions à l'engagement de sujets corses dans les armées étrangères lors la remise sur pied du régiment. Le roi a les moyens de lui imposer sa volonté. D'autre part, si l'émigration militaire prive l'Île de bras, elle débarrasse la Corse d'hommes en rupture de ban, ce qui ne peut que satisfaire Gênes, en raison de l'insécurité qu'ils y faisaient régner.

Dans une lettre du 22 décembre 1703, le colonel Peri se plaint au ministre d'avoir des difficultés pour remettre à niveau son régiment :

> *Je n'ai personne en Italie pour y travailler puisque tous les officiers sont au corps ; si les passages étaient libres et que je puisse les envoyer, je ne prendrai pas la liberté de vous en parler* [98].

Cette lettre semble confirmer le peu d'importance attaché depuis 1690, vu le besoin, au respect du caractère identitaire de la troupe.

Mais il est démontré que le régiment de Peri, régiment de gentilhomme, fait toute leur place aux fils de notables insulaires : le 31 octobre 1706, lors de l'inspection effectuée par de M. de Maupeou, il est fait état de l'arrivée au régiment de jeunes sous-lieutenants venus de Corse, âgés de seize à vingt ans. Ils se nomment Vico, Massoni, Peretti, Bracelli.

LE RÉGIMENT DE PERI PENDANT LA GUERRE DE HOLLANDE (1672-1678)

Les opérations lors de la guerre de Hollande

Le 12 juin 1672 Condé franchit le Rhin [99]. Le roi faisant donner à cette opération un lustre qu'elle n'a pas, Voltaire, non sans causticité, la démystifie :

> *La sécheresse de la saison avait formé un gué ; […] l'abord était aisé : il y avait deux faibles régiments sans canons. L'artillerie française les foudroyait. Leur infanterie mit bas les armes. Tel fut ce passage du Rhin célébré comme un des plus grands événements* [100].

L'armée, dont le roi a pris le commandement le 5 mai, forte au total de 117 000 fantassins et 27 000 cavaliers, envahit le territoire de l'électeur de Cologne et se trouve sur le flanc découvert de l'ennemi qui est débordé. Après un coup d'État qui

---

dans le régiment de Califfi le sergent Antonio d'Ornano ; et en 1717 figure dans le régiment corse de Giappiconi le lieutenant Giuseppe d'Ornano.

98. S.H.A.T. A1 1661 lettre 333.

99. S.H.A.T. A1 406.

100. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, ch. X « Conquête de la Hollande », p. 715.

renverse le gouvernement en place, guillaume d'Orange, proclamé Stathouder, prend le pouvoir et donne l'ordre de rompre les digues pendant qu'une coalition se forme contre la France. Sur le conseil de Louvois, la marche en avant est suspendue et, en août 1672, la guerre s'étend sur une ligne Maastricht-Bâle ; en décembre 1672 ; Guillaume échoue devant Charleroi. Pendant l'année 1673 deux armées, celle de l'électeur de Brandebourg, l'autre forte de 40 000 Impériaux aux ordres de Montecuccoli auxquels est opposé Turenne, tentent de se réunir aux Hollandais. Il les empêche de faire leur jonction et de se diriger vers la Hollande, dont le maréchal de Luxembourg assiège les places pendant que Condé ; après avoir conquis la Franche-Comté occupe la Lorraine. Turenne interdisant par des manœuvres savantes le passage du Rhin, la Hollande reste isolée, et l'électeur de Brandebourg renonce.

Le roi divise son armée en deux corps ; il en confie un à Turenne, qui a pour mission de barrer la route aux Impériaux, l'autre, aux ordres de Condé, doit arrêter les coalisés aux Pays-Bas alors que Guillaume remonte le cours de l'Escaut. En décembre 1674, Turenne chasse les coalisés d'Alsace en remportant la victoire de Turckheim, puis ultérieurement ira ravager le Palatinat pour empêcher l'ennemi de s'y ravitailler. Auparavant, en août 1674 Condé accroche l'ennemi à Seneffe : la bataille est acharnée – « la plus grande tuerie du siècle », a-t-on dit. On estime à 20 000 le nombre de tués. Victorieux, Condé oblige les coalisés à se replier et à rejoindre leurs cantonnements de départ leur infligeant une défaite stratégique de grande ampleur. Maastricht capitule le 20 juin 1673 après 8 jours d'un siège mené par Vauban, qui y expérimente une nouvelle technique d'investissement : « il servit pour la première fois des parallèles inventées par des ingénieurs italiens au service des Turcs [101] ». Le 15 mai 1674, Besançon capitule, la Franche-Comté échappe à la couronne d'Espagne après quelques semaines de combat. C'est durant cette période, faste pour la bannière fleurdelisée, que les Corses du régiment de Peri vont recevoir leur baptême du feu : ils seront à Seneffe le 11 août 1674.

L'empereur est en Alsace, mais Turenne le force à l'évacuer en janvier 1675 :

> *Cette campagne fut […] célèbre par le malheur des peuples, il mit à feu et à sang le Palatinat […] il brûla une partie des campagnes de l'Alsace […] il (Turenne) aimait mieux être le père des soldats que des peuples* [102].

Turenne tué à Salzbach en juillet 1675, les Impériaux pénètrent en Alsace et mettent le siège devant Haguenau mais le Grand Condé leur barre la route et les force à se retirer. Dans le Nord Cambrai et Valenciennes sont prises en 1677. Guillaume d'Orange signe le 10 août 1678 au nom des Provinces-Unies le traité de Nimègue qui met fin aux hostilités. Le 17 septembre c'est le tour de l'Espagne. Le 5 février 1679 l'empereur Léopold, aux prises avec les Transylvains soutenus par Louis XIV et le sultan, met aussi bas les armes. Le roi de France peut alors se por-

101. *Id.*, ch. XI, « Évacuation de la Hollande », p. 726.
102. *Id.*, ch. XIII, « Depuis la mort de Turenne à la paix de Nimègue », p. 731.

ter au secours des Suédois, en attaquant directement l'électeur de Brandebourg qui, à Saint-Germain-en-Laye le 29 juin 1679, fait la paix.

Le baptême du feu des Corses : Seneffe, 11 août 1674

Le régiment embrigadé avec Royal Italien et passé en Flandres, est affecté à l'armée de Hollande aux ordres de M. le prince de Condé [103]. Se maintenant sur la défensive, le prince, qui ne dispose que de 40 000 hommes, est placé au camp du Piéton sur la route qui joint Maubeuge à Maastricht, à 11 km au nord ouest de Charleroi. Mais l'occasion de se battre va lui être donnée au cours d'une bataille de rencontre. Alors que le gros de l'armée du prince d'Orange se dirige vers de la vallée de l'Escaut, sans se risquer à attaquer le camp il décide d'intercepter son arrière-garde et de piller ses bagages.

Condé a sous ses ordres 45 000 hommes environ, soit 50 bataillons d'infanterie engerbant 30 000 fantassins, 109 escadrons de cavalerie forts de 14 000 cavaliers et dragons, et 60 canons ; elle est sur deux lignes :

À l'aile gauche

- la première ligne aux ordres de M. de Genlis, avec à l'extrême gauche Dauphin Dragons puis 19 régiments de cavalerie. Intercalé, au sein de la brigade Calvo ; le 2e bataillon des fusiliers du roi qui fait le service des canons ;
- en seconde ligne les cavaliers de M. de Koenigsmaerk : 18 régiments.

Au centre aux ordres du duc de Luxembourg l'infanterie de M. de Magaletti avec :

- en première ligne les brigades des Gardes, de Navarre, d'Auvergne, de Picardie soit 21 régiments ;
- en seconde ligne les 14 régiments d'infanterie des brigades Erlach, stoffa et du régiment du roi aux ordres de M. de Villeroy, entre les deux 11 régiments de cavalerie aux ordres de M. de Sourdis ;
- en réserve derrière le centre aux ordres de M. de Chevrier 4 régiments d'infanterie dont Royal Italien et Peri, encadrés par dix régiments de cavalerie.

À l'aile droite commandée par le duc de Navarre,

- de la cavalerie aux ordres de M. de Choiseul soit La Maison du roi et ses 11 compagnies et 15 régiments en trois brigades, à l'extrême droite le 1er bataillon de fusiliers et ses canons puis le régiment Colonel Général des Dragons ;
- aux ordres du comte de Sault, la seconde ligne, 24 régiments de cavalerie.

L'ennemi, supérieur en nombre, aligne 60 000 hommes soit les 30 000 Hollandais du prince d'Orange, 20 000 Impériaux et les tercios espagnols, au total 68 ba-

103. Hardy de Périni, *Batailles françaises*, *op. cit.*, 5e série, « La Journée de Seneffe », p.92-98.

taillons d'infanterie, 170 escadrons de cavalerie, et 70 canons. Le 4 août, il campe vers Nivelle, pour se rassembler sous Mons, le 9, il est entre Arquennes et Seneffe sur un terrain coupé d'obstacles. Lorsque son arrière-garde pénètre dans le défilé de Seneffe sur la route de Mons, la bataille s'engage par un feu de mousqueterie et une violente canonnade. Informé de l'accrochage, le commandement ennemi se porte au secours de son arrière-garde. Condé ordonne la charge, les combattants s'affrontent furieusement, la cavalerie tente de s'ouvrir un chemin dans les rangs ennemis, pendant que les fantassins abandonnant leurs piques, s'emparent des mousquets des morts, puis à court de munitions mettent l'épée à la main. Le combat est acharné, les lignes se confondent, les officiers au premier rang encouragent leurs hommes de la voix et du geste : 1 000 d'entre eux seront tués. Bousculé par la cavalerie qui multiplie les charges, et par l'élan des fantassins du roi, l'ennemi abandonne le terrain couvert de morts et de blessés, dont 3 400 sont recensés à Charleroi le 23 août, tandis que les prisonniers valides ont été conduits à Rocroi. Le repli des coalisés se fait sans qu'ils soient poursuivis car des deux côtés les combattants sont à bout de forces. L'ennemi a 11 000 hommes hors de combat, perd presque tous ses bagages et cent drapeaux, mais Condé doit déplorer 8 000 pertes.

Voltaire en donne un compte rendu sans indulgence ;

> *Celle [*la campagne*] du prince de Condé fut sanglante, la grande et célèbre bataille de Seneffe ne fut qu'un carnage : il attendit que l'armée ennemie passât un défilé à Seneffe près de Mons. Il attaqua (le 11août 1674) l'arrière-garde composée d'Espagnols ; on se battit à trois reprises : de tous les combats que donna le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats ; il eut trois chevaux tués sous lui. […] Il voulait, après trois attaques meurtrières, en hasarder encore une quatrième. Il parut […] qu'il n'y avait plus que le prince de Condé qui eût envie de se battre ; […] les troupes […] de part et d'autre après les mêlées les plus sanglantes […] prirent la fuite, le soir. Le lendemain les deux armées se retirèrent, toutes deux affaiblies et vaincues. On observa également en France et chez les alliés la vaine cérémonie de rendre grâce à Dieu d'une victoire qu'on n'avait point remportée : usage établi pour encourager les peuples, qu'il faut toujours tromper* [104].

La suite de la campagne (été-automne 1674)

Le 21 août [105], l'armée fait mouvement du camp du Piéton à Ham pour observer l'ennemi. Ce dernier stationne aux environs de Quiévrain, ayant reçu des renforts le 19 août, il a construit trois ponts sur la Haine, affluent de l'Escaut, il s'adosse à ces deux rivières tout en se couvrant par des redoutes. Le 9 septembre il franchit la Haine et prend la route d'Oudenarde et met le siège devant la place dans la nuit du 14 au 15. Le prince informé des desseins de l'ennemi fait à son tour mouvement vers Tournai.

Le régiment corse y arrive le 18 septembre, toujours affecté à la réserve. Celle-ci accompagne le Trésor de l'armée, suivi par un bataillon des fusiliers du roi et l'artillerie, suivie elle-même par un second bataillon des fusiliers, puis le train des

104. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, ch. XIII, « Depuis la mort de Turenne à la paix de Nimègue », p. 732.

105. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. III, « Campagne des Flandres », p. 26.

équipages avec les vivres et les bagages de l'état-major et ceux de l'armée couverts par de la cavalerie, pendant que Royal Italien, Periet les Suisses de Brandelay forment avec les Dragons de la Reine, renforcés par deux petits canons, l'arrière-garde.

Le 20, le Prince fait jeter des ponts sur l'Escaut puis fait donner l'assaut à l'abbaye de Seteghem que les coalisés avaient fait fortifier pour gêner l'arrivée des secours. La prise de cette position les dissuade de poursuivre le siège d'Oudenarde qu'ils lèvent dans la matinée du 21 septembre, prenant la route à la faveur d'un épais brouillard qui les dérobe aux yeux de l'armée royale. De part et d'autre, on va se préparer à prendre les quartiers d'hiver

La menace des forces de Guillaume d'Orange écartée, l'armée royale s'installe le 12 octobre entre Arras et Tournai, et le prince envoie 20 bataillons et 60 escadrons de renfort à l'armée d'Allemagne que commande Turenne. À la même époque les intendants s'affairent à se procurer les provisions nécessaires aux troupes en campagne et lèvent des contributions en pays occupé. On intercepte les convois de grains destinés à l'ennemi et on s'affaire à démolir des châteaux fortifiés pendant que l'on travaille à mettre en défense Douai, Oudenarde et d'autres places. En 1675 Le régiment corse remplit des missions statiques, en étant utilisé à la garde des places dans le Hainaut et en Flandre.

Peri et la campagne de Sicile avril 1677 mars 1678

En 1676 [106], Peri est envoyé en Catalogne pour renforcer les 15 bataillons commandés par Navailles, mais en juillet 1676 il est désigné pour faire partie du corps expéditionnaire fort de sept bataillons destiné à la Sicile où commande le maréchal de Vivonne. Le plan de campagne, outre une offensive en Flandre, prévoit une opération de diversion en Sicile révoltée pour y fixer une partie des troupes espagnoles[107]. Les magistrats de Messine ont appelé le roi au secours, une flotte espagnole bloquant le port. Le chevalier de Valbelle leur amène des vivres et des renforts comprenant entre autres les Suisses du régiment de Stoffa qui était aussi à Seneffe, une compagnie franche de fusiliers, le régiment corse. Faut-il ne voir qu'une coïncidence dans le fait que le régiment de Peri serve sous les ordres de Vivonne et de La Feuillade en Sicile d'avril 1677 à mars 1678 ? Les Corses ne sont pas en effet des inconnus pour ces différents généraux. Ils ont pu apprécier leur valeur en Crète lorsque le duc de Navailles, le comte de Vivonne général des galères, et le maréchal de camp de Flacourt commandaient le corps expéditionnaire envoyé par le roi en 1669 au secours de Candie assiégée. Peri débarque à Messine le 27 avril 1677 où il va y souffrir d'une pénurie de vivres, car Louvois malgré la cherté de la vie se refuse à augmenter les soldes. Mal nourris les soldats sont éga-

106. *Id.*, p. 27.
107. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, ch. XIV, « Prise de Strasbourg », p. 742 : « La Sicile a toujours été subjuguée par des étrangers, excitant continuellement des séditions pour changer de chaînes. »

lement mal logés dans des cantonnements insalubres, et la maladie associée à la disette décime la troupe. Le maréchal a recruté quelques régiments siciliens de 400 à 500 hommes chacun et dont le nombre variera de 4 à 9. L'indiscipline et l'impossibilité de leur apprendre à manœuvrer ensemble, jointes à leur propension à la désertion les rendent peu fiables. Pour les conserver, on donne 10 sols par jour aux simples soldats, ce qui rend leur entretien coûteux. Il apparaît nécessaire de les incorporer dans des régiments réguliers.

On crée donc le régiment de Vivonne à 21 compagnies, où l'on mêle Français et Siciliens, mais la tâche se révélera impossible, et rapidement le recrutement se fait uniquement à partir de Français, ce régiment rentrera en France avec le reste du corps expéditionnaire lors de son rapatriement. Le régiment corse participe à diverses opérations : à Melazzo, à la prise de la ville d'Agosta. Si les opérations terrestres marquent le pas, en revanche la flotte fait preuve d'une supériorité indiscutable. Le duc de Vivonne bat la flotte espagnole au secours de laquelle se portent les Hollandais de l'amiral de Ruyter qui à deux reprises sont défaits.

L'amiral Ruyter tué à Agosta, sa disparition marque la fin de la suprématie navale hollandaise, et la flotte française avec Duquesne domine la Méditerranée. Elle le démontrera en allant à deux reprises bombarder le repaire de pirates qu'est Alger. Mais la campagne coûte cher et on finit par évacuer la Sicile. Les Corses au cours de cette campagne servent dans les deux camps, il est rapporté la présence à cette époque d'officiers corses au service de l'Espagne [108].

Retour en Flandres : à la paix, le régiment est licencié

En 1678, Peri est rapatrié. Il faut faire des recrues en Corse pour compléter le régiment. Remis sur pied, il retourne en Flandres où embrigadé à nouveau avec Royal Italien, il participe au siège d'Ypres et à la prise de Gand. Le traité de Nimègue met fin aux hostilités avec la Hollande puis avec l'empereur et l'électeur de Brandebourg. Il va tenir garnison à Limoges mais un détachement reste en Flandre pour travailler aux fortifications d'Ypres. En janvier 1679 il est amalgamé provisoirement avec le Royal Italien avant d'être dissous à Perpignan le 10 août 1682 ; le personnel qui le désire est versé dans le Royal Roussillon. Le capitaine Poli nous apprend dans quelles conditions.

> *Les officiers reçurent un mois de solde de gratification, les sergents et les soldats furent conduits par étapes à Marseille et embarqués pour la Corse ; peu d'entre eux cependant profitent du licenciement, et les huit compagnies à l'effectif de 50 hommes environ furent incorporées dans Royal Roussillon* [109].

On peut constater que ces compagnies conservées comptent 50 hommes au lieu de 100, que peut-on en déduire ? Si cette déflation peut permettre de constituer un petit bataillon qui renforce le Royal Roussillon, alors que le personnel restant au

108. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. III, « Campagne des Flandres », p. 27 : il s'agit du marquis d'Ornano et du colonel Vincentello Gentile (cf.. archiv. Cuneo d'Ornano).

109. *Id.*, ch. III, « Campagne de Flandre », p.27-28.

service aurait pu être ventilé entre les compagnies, peut-on ainsi démontrer que les Corses sont encore présents en nombre et que l'on a jugé bon de les grouper avec les officiers conservés ?

Cet effectif resté sous les armes correspond au tiers de l'effectif théorique, on peut donc comptabiliser les soldats perdus lors de la campagne et ceux qui sont rentrés dans leurs foyers parmi les deux tiers restants. Ces derniers sont peu nombreux, d'une part en raison du taux de morbidité et de létalité élevé mais, comme l'indique le capitaine Poli, n'ayant d'autre métier que les armes, la plupart restent dans l'armée. Parmi les officiers, le capitaine Peri n'est pas mis en réforme, et de 1685 à 1688 il est inspecteur des travaux destinés à approvisionner en eau le château de Versailles. À la déclaration de guerre, il est attaché à l'état-major du maréchal de Luxembourg.

Le second corps : 1690-1715 – ses campagnes

Remise sur pied du régiment

La mise sur pied du régiment confié au chevalier Monte Rosso à la suite du licenciement des trois régiments ducaux servant à l'armée des Flandres et composés de Sardes et de Piémontais laisse un excédent. Le capitaine Peri [110] est nommé colonel, succédant à son père pour reconstituer un régiment exclusivement composé de Corses et de Sardes [111]. Le 26 septembre 1690, il aligne 16 compagnies, dont une de grenadiers, fortes chacune de 3 officiers et de 50 hommes pour prendre rang à compter du 15 septembre 1690. Les vétérans corses sont incorporés au nouveau régiment. Du moins ce qu'il en reste [112] : ils ont commencé la guerre au sein de Royal Roussillon et combattu avec lui au siège de Philippsbourg en 1688, au combat de Walcourt en 1689 où les Français furent battus et participé à la victoire de Fleurus le 1er juillet 1690 où le capitaine Peri a été blessé.

Peri infanterie durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg 1690-1697

Le régiment rejoint le 27 mars 1691 l'armée du maréchal de Luxembourg, qui vient de quitter ses quartiers d'hiver.

La prise de Namur (30 juin 1692)

Dès le printemps, à la reprise des opérations, affecté à l'armée du maréchal de Luxembourg, il est au siège de Mons où le roi est présent. De service aux

110. *Id.*, ch. IV « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 29.

111. Ce brassage ne doit pas surprendre puisqu'on y incorpore les soldats excédentaires venant de régiments ducaux, ceux d'origine sarde en raison de la parenté culturelle, les commandements se faisant en italien.

112. Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire*, Paris : Dumaine, 1854, 2 vol., réédition Terana, 1991, 423 p., t. I, p. 231 : « À Walcourt les Français [...] perdirent 2000 hommes : les deux Stuppa, Greder allemand et Greder suisse ainsi que Royal Italien laissèrent un grand nombre de morts. ».

tranchées le 27 mars, il participe à l'investissement de la place qui capitule le 3 avril. La place enlevée, il stationne dans le Hainaut pour le reste de la campagne puis prend ses quartiers d'hiver.

Au printemps 1692, faisant partie du corps de Conti, Peri est embrigadé avec Soissonnais, Beauce, Poitou et Surlauben aux ordres du maréchal de camp le comte de Polastron [113]. Le 21 mai, le roi passe en revue l'armée, en présence de la Cour. Les ordres d'entrée en campagne sont donnés : la priorité est de prendre Namur. Cette place, est surnommée « la Grande Pucelle », car elle s'enorgueillit de n'avoir jamais été prise. Le corps d'investissement aux ordres du marquis de Boufflers, est devant la place le 26 mai, couvert sur la Meuse, et face à Guillaume d'Orange par le maréchal de Luxembourg avec le reste de l'armée.

La ville, le 4 juin, ouvre ses portes mais la garnison retranchée dans la citadelle a les moyens de se défendre, renforcer Boufflers s'impose et Luxembourg lui envoie le corps du prince de Conti. Le prince constitue un bataillon d'attaque avec les grenadiers des régiments. Le 7 juin, le capitaine Salvini, à la tête des grenadiers corses associés à ceux du régiment du roi, participe aux travaux de siège, puis cinq jours plus tard cette formation prend d'assaut la redoute de la Bassotte. Le 22 juin, le fort Guillaume est pris : Peri s'y est particulièrement distingué, il a fallu aux assaillants, sous le feu, franchir le fossé et à l'aide d'échelles, escalader les murs [114]. À la suite les Corses sont employés à des travaux de sape qui permettent de resserrer l'investissement. Le 29 juin toute l'artillerie ouvre le feu et bouleverse les défenses de l'ennemi qui, devant l'imminence de l'assaut décisif, capitule le 30. Le maréchal de Luxembourg récupère les troupes du prince de Conti et se dirige sur Bruxelles, couvert sur la Meuse par les troupes de M. de Boufflers.

La surprise de Steinkerque (4 août 1692)

Le 4 août à Steinkerque, Peri est toujours embrigadé avec Surlauben. La brigade à la droite de l'armée est postée sur la Senne, en seconde ligne. Quand Guillaume d'Orange et ses 70 000 hommes tombent sur les cantonnements français, la surprise est totale. Face à une infanterie dotée de fusils dont la cadence de tir est supérieure aux mousquets, appuyée par une artillerie plus nombreuse et bénéficiant de l'effet de surprise, l'armée royale va combattre à deux contre trois. Le régiment de Bourbonnais reçoit le premier choc et résiste farouchement pendant quatre heures ; ne se laissant pas entamer, il donne le temps à la cavalerie de la Maison du roi et à Dauphin Dragons d'arriver pour le soutenir. Au même moment la brigade Surlauben, dont le régiment de Peri dépend, est envoyée au secours du régiment de Provence, qui a dû évacuer le bois au nord-ouest de Steinkerque par

113. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch IV, « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 30.

114 Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire*, *op. cit.*, t. I, p. 234 : « Les deux régiments, corse de Peri et Santana piémontais, Robeck, Merode et Croi flamands, furent au nombre de ceux qui montèrent à l'assaut avec le plus d'élan. »

où l'ennemi s'était infiltré. Dans ce terrain aux vues limitées par des haies et des broussailles, le combat est acharné : c'est l'épée à la main [115] que l'on contraint l'ennemi à lâcher prise et à se replier, mais au prix de lourdes pertes. La brigade a 19 officiers et 202 bas officiers et soldats hors de combat : 124 ont été tués ; dont 3 officiers et 97 blessés ; dont 16 officiers. Au total si 12 000 ennemis sont restés sur le terrain, les pertes françaises sont de 8 000 hommes [116].

La campagne en reste là, l'ennemi ne tente plus rien et les quartiers d'hiver sont pris le 8 octobre.

La campagne de 1693 : la capitulation de Huy

Au printemps 1693 [117], le roi entre en campagne avec deux armées, l'une aux ordres du Dauphin, l'autre, dont fait toujours partie la brigade de Surlauben, sous Luxembourg qui se concentre à Mons. On apprend que le Prince de Bade avance à travers le Palatinat ; le roi donne l'ordre au Dauphin qu'il renforce avec des régiments du corps de Boufflers, après l'avoir dissous, de se porter sur le Rhin à sa rencontre ; quant au maréchal, recevant le reliquat des troupes de Boufflers, il modifie l'ordre de bataille. Le lieutenant général de Rubantel a sous ses ordres le maréchal de camp Milord Lucan qui est renforcé par les cinq bataillons de la brigade d'Artois qui comprend les régiments de Peri, de Solre, de Blésois, et de Montenay. Le Dauphin s'étant porté sur le Rhin, le maréchal de Luxembourg fait face seul à Guillaume d'Orange et le 15 juin lève le camp et se dirige vers Huy. La place est investie le 18 juillet, et capitule le 20, les ouvrages, dont le château, résistent eux jusqu'au 23 juillet. Reprenant son avance, le maréchal est informé par des reconnaissances de l'approche de l'ennemi, qui est situé le 28 juillet à Neerwinden. La décision de Luxembourg est de l'affronter après avoir reçu les derniers rapports de cavalerie.

Le 23 juillet 1693 : Neerwinden, une victoire décisive

De part et d'autre d'un coteau [118] se trouvent les villages de Neerwinden et de Neerlanden, deux ruisseaux couvrent le front : la petite Gheete et le ruisseau de Landen. L'armée ennemie est forte de 112 bataillons et de 51 escadrons auxquels Luxembourg oppose 110 000 hommes.

Des travaux ont été entrepris par Guillaume d'Orange, le coteau est coupé par un retranchement couvert par un fossé devant les deux villages, dont des haies bordent les approches, et qui ont leurs accès fermés par des barricades faites d'arbres abattus.

La droite ennemie est appuyée à Neerwinden, des ponts franchissent la Gheete, la gauche est à Neerlanden, la position paraît difficile à enfoncer mais le maréchal

115. Dotés de mousquets, et de ce fait défavorisés face aux fusiliers ennemis, les fantassins de l'armée royale chargent à l'arme blanche.

116. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. II, ch IV, « Guerre de la Ligue d'Augsbourg », p. 33.

117. *Id.*, p. 34.

118. *Id.*, p. 35.

décide d'accepter le défi.

La gauche française a ordre d'attaquer Neerwinden, pendant que la droite mènera une attaque de diversion sur Neerlanden, une intense préparation d'artillerie devant les précéder.

La brigade d'Artois avec ses cinq bataillons dont Peri occupe Landen à l'extrême droite du dispositif, renforcée par les brigades de Navarre, de Bourbonnais, de Lyonnais et d'Anjou.

Ce sont près de vingt bataillons aux ordres du prince de Conti et du maréchal de Villeroi qui attaquent. Un premier assaut est repoussé et les troupes rejetées sur Rumsdorf. Les dragons de Provence envoyés à la rescousse ne sont pas plus heureux, mais une contre attaque de Peri avec Artois leur permet de se rétablir au nord de Rumsdorf.

Un nouvel effort est demandé à l'infanterie qui rentre dans Neerlanden mais elle en est à nouveau chassée, et à 11 heures tout semble perdu. Le maréchal demande un dernier effort « il s'agit de l'honneur de la France [119] ». Il est entendu, on réforme les colonnes, ne laissant qu'un rideau de troupes devant Neerlanden tout l'effort se porte sur Neerwinden. L'ennemi enfoncé, lâche prise et le village est pris. Le repli s'achève en déroute devant la cavalerie royale qui sabre les fuyards.

C'est une brillante victoire, chèrement payée : l'armée du roi a perdu 8 000 hommes mis hors de combat, celle du prince d'Orange déplore 12 000 tués et blessés, perd 2 000 prisonniers, 76 canons et 85 drapeaux. Cette hécatombe confirme l'accroissement de la puissance d'arrêt du feu d'infanterie, le fusil s'est imposé. Poursuivant sa route l'armée met le siège devant Charleroi le 15 septembre, désespérant d'être secourue la place capitule le 11 octobre, puis la mauvaise saison arrête les opérations.

La paix : l'épuisement des adversaires

L'année 1694 voit, en raison de l'épuisement des belligérants, se ralentir l'activité militaire. Peri est employé à la surveillance des côtes de Flandres et de l'Artois, puis envoyé sur la Meuse dans le corps de Boufflers et posté dans différents camps, embrigadé avec Poitou, Nice, Foix et Beauvaisis. En 1695, Peri est réaffecté à l'armée des Flandres où Luxembourg, qui est décédé, est remplacé par le maréchal de Villeroi qui, tenant compte de l'expérience acquise va développer le système des lignes. Ce système fortifié s'étend tout au long du front des Flandres et couvre l'armée de Courtrai à Dunkerque, des unités aux avant-postes sont placées devant un ensemble de retranchements et d'obstacles naturels fortifiés donnant aux troupes le délai nécessaire pour se déployer. Peri, après avoir couvert le siège de Dixmude, participe à une démonstration devant Bruxelles. Le duc de Savoie, est, en 1696, le premier à déposer les armes ; son vainqueur Catinat rentre en France, on lui confie l'armée de la Lys, qui doit fournir l'effort décisif, car

119. *Id.*, p. 36.

l'épilogue semble proche. Au printemps 1697, il va mettre le siège devant Ath. Embrigadé avec Vermandois, Navarre, Vexin, Tournaisis, Peri y participe. Les compagnies de grenadiers des régiments de la brigade sont organisées en bataillon d'assaut et le 3 juin s'emparent du chemin couvert ; la place capitule le 5.

Le commerce anglais souffre de la guerre de course de Jean Bart, les Hollandais voient le leur péricliter, les finances de la France sont au plus bas, quant à l'empereur, il doit envoyer des troupes contre les Turcs : la paix s'impose.

Des négociations s'ouvrent qui aboutissent à un traité signé à Ryswick le 20 septembre 1698, Louis XIV conservant l'essentiel des territoires acquis depuis 1659 au traité des Pyrénées.

Cette campagne a été éprouvante pour le régiment de Peri – les pertes représentent 40 % des effectifs. En avril 1698, dans les Flandres, par ordonnance il est formaté à 13 compagnies de 50 hommes dont une de grenadiers. Malgré l'incorporation de trois compagnies du régiment piémontais du chevalier de Lamar qui a été licencié le 9 janvier 1698, commandées par les capitaines Berzetti, Chastellar et Coulonges, il ne peut aligner que 10 compagnies [120].

Les campagnes de Peri Infanterie durant la guerre de Succession d'Espagne : 1701-1714

En 1701, le roi a trois armées, une dans les Flandres commandée par Boufflers, une en Italie avec Catinat, et celle, sur le Rhin, que commande le duc de Bourgogne, assisté du maréchal de Villeroi, et à laquelle appartient le régiment de Peri. Ce théâtre d'opérations entre Rhin et Danube a approximativement la forme d'un quadrilatère irrégulier entre la Moselle à l'Ouest et le Lech, affluent du Danube à l'Est ; entre eux de l'Ouest à l'Est, on a la vallée du Rhin, celle du Neckar et enfin celle du Danube. Entre Rhin et Moselle la Sarre, la Lorraine et l'Alsace, entre Rhin et Danube le pays de Bade, que la Forêt-Noire sépare de la Bavière, passage obligé vers Vienne.

Il verra les armées de l'empereur et des princes allemands s'opposer à l'armée royale, dont le seul allié est la Bavière, qui sera mise hors jeu après le désastre de Blenheim en 1704. Les années suivantes, c'est seul qu'il lui faudra contenir les forces coalisées, et le régiment de Peri sera de ceux qui monteront la garde au Rhin, tandis que des troupes sont concentrées aux Pays-Bas. En mars 1701, Peri est en Alsace, en mai il fait partie du corps d'observation de M. de Tallard posté sur la Moselle. Les Impériaux ayant fait porter l'effort principal en Italie, le 15 juillet M. de Tallard se réunit à l'armée des Flandres que commande M. de Boufflers en traversant le Luxembourg. Un pont de bateaux est jeté sur la Moselle, puis l'armée étale ses cantonnements entre Saint-Vith et Balange. L'hiver approchant, Peri prend ses quartiers à Sedan, dont il forme la garnison [121]. Le 29 janvier 1702, le colonel Peri est nommé brigadier d'infanterie, ce qui montre en quelle estime on le

120. *Id.*, p. 38.
121. *Id.*, t. II, ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », p. 40.

tient [122]. Au printemps 1702, alors que son colonel est en Italie, le régiment est à l'armée du Rhin.

• *Mission en Italie du colonel Peri en 1702*

Le prince Eugène de Savoie en 1701 pénètre en Italie [123], l'armée royale et ses alliés savoisiens sont rapidement en difficulté, Catinat est battu à Carpi et Villars à Chiari. Villeroi prend ses quartiers d'hiver à Crémone. Durant l'année 1702, le colonel Peri va se rendre à plusieurs reprises en Italie, où on lui confie des missions délicates, car, si sa famille est établie de longue date en Vénétie (son père est inhumé à Vérone), elle n'est pas inconnue à Gênes. Cette honorabilité et son appartenance à l'italianité expliquent qu'il ait été choisi. À Crémone, retenu par Villeroi, il participe à la mise en défense de la ville, ce qui l'amène à en informer le ministre le 28 janvier dès son arrivée à Lyon venant d'Italie :

> *Je n'ai pu partir d'Italie que le 25 passé, M. de Villeroi m'ayant retenu pour mettre l'ouvrage, qui est au bord du pont de Crémone de l'autre côté du Pô, en état de défense* [124].

Les Français se gardant mal, dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1702 les Impériaux infiltrés dans la ville surprennent la garnison et font prisonnier Villeroi [125], mais l'intervention du régiment Royal des Vaisseaux, qui a pris les armes, boute hors de Crémone les Impériaux, qui y laissent 2500 hommes, les pertes françaises sont de 536 tués, 491 blessés et 229 prisonniers pris dans leurs logements [126]. Mais ce n'est que l'été suivant que Vendôme, qui a remplacé Villeroi, rétablit la situation. en battant les Impériaux à Luzzara.

Les correspondances du brigadier Peri démontrent qu'il participe activement à la montée en puissance de l'effort militaire en Italie. C'est des recherches pour pourvoir à l'habillement des troupes qu'il rend compte.

> *Monseigneur, M. de Grenay a fait un marché (pour l'habillement des troupes) avec le sieur Colabau marchand à Lyon j'ai été chez ce marchand et j'ai trouvé qu'il avait une grande quantité des étoffes prêtes à partir ; il m'a dit qu'il n'attendait que les passeports. Je vous supplie de les y envoyer car le temps presse* [127].

Mais il est également mandaté pour rechercher des subsides, la correspondance échangée avec le ministre montre que son rôle a été primitivement de négocier un emprunt de 2 millions auprès de la Banque de Saint-Georges à Gênes. Le 14 mai il écrit du camp de Saverne :

> *Je viens de recevoir une lettre de Gênes de l'abbé Grandi [*intermédiaire qu'il a rencontré en Italie en janvier*]. M. Francosi, homme d'un grand crédit, travaille pour exécuter vos ordres,*

122. *Ibid.*
123. S.H.A.T. A1 1585 lettres n° 29, 40, 101, 117, 177, 234.
124. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 49.
125. Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises*, *op. cit.*, livre VI, ch. VI, « La Succession d'Espagne », p. 35-39 : « Villeroy [, *qui*] avait entendu des rumeurs et des coups de fusil, monta à cheval pour se rendre au château ; il arriva sur la grand-place occupée par les Impériaux. [...] Eugène l'envoya sous bonne escorte hors de la ville. »
126 *Ibid.*, p. 39.
127. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 49.

*mais il faut leur accorder trois pour cent [...]. Il est impossible de le faire [*le crédit*] pour l'offre que vous leur avez faite de un pour cent* [128].

Il est de même chargé d'acheminer des renforts, et de récupérer dans les dépôts les convalescents aptes à servir, tout en organisant les étapes pour veiller à prévenir les désertions [129]. D'Alexandrie, le 1er mars, il informe le ministre :

Je me suis rendu ici avec M. de Bezon. Nous trouvons des ordres de M. de Vendôme pour faire la distribution de revues.

Le 8 mars 1702, il envoie le courrier suivant :

Monseigneur, je me suis donné l'honneur de vous écrire pour vous informer des détachements (quarante-sept au total) qui avaient passé depuis ce temps-là. Je travaille à rassembler ceux qui étaient restés dans les hôpitaux, lesquels des détachements de dragons escortent de logements en logements, tant pour les empêcher de déserter que pour empêcher les soldats qu'ils vendent leurs armes [130].

Le 31 du même mois il ajoute que, « envoyé par Mgr le duc de Vendôme pour rassembler les convalescents, [*il part*] demain avec trois cent neuf hommes ». Le 8 avril 1702, il écrit au même :

J'ai fait une revue exacte de tous les détachements à Alexandrie ; il se monte [sic] à quinze mille cent huit hommes [131].

En août, il rend compte à partir du camp de la Madona della Gratia que celui-ci abrite « douze bataillons [...] qui vont rejoindre l'armée du duc de Vendôme, [*et qu'*] il ne reste plus que huit bataillons au camp... » Ultérieurement il participe à des opérations de guerre, car quelques jours plus tard, le 1er août, il porte à la connaissance du ministre que

les ennemis décampent du campement de Seralio [...] à quatre heures du matin ; ont marché à leurs retranchements deux compagnies de grenadiers de Normandie et cinquante mestres [i. e. des cavaliers*]. Les ennemis avaient laissé six officiers malades que l'on fit prisonniers ; [...] on s'occupa de raser les batteries et à faire des ouvertures à leurs retranchements [...] ; le soir M. de Vaudémont fit rentrer les troupes.*

Le 5 août, il rend compte :

L'armée impériale a passé le Pô dans la résolution de livrer combat s'ils peuvent ; [...] les Allemands ont abandonné Governale et laissé quantité de blé qu'ils n'ont pu emporter [132].

Tous ces efforts sont payants, et, le 15 août, Vendôme bat le prince Eugène à Luzzara. Certain d'avoir servi efficacement, le colonel a adressé d'Alexandrie le 1er mars la supplique suivante :

*Monseigneur, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous demander le régiment des Vaisseaux [*ce régiment vient de s'illustrer à Crémone lors de la capture de Villeroi*]. Je vous demande de grâce de vous faire informer de quelle manière je sers depuis vingt-six ans* [133].

Mais il n'a pas obtenu satisfaction et conserve son commandement en Alsace.

128. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 234.
129. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 101.
130. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 117.
131. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 195.
132. S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 41.
133. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 6.

Au printemps 1702, les hostilités reprennent.

Boufflers avec 60 000 hommes est derrière un retranchement long de 115 km, les lignes du Brabant qui vont de l'Escaut d'Anvers à la Meuse de Huy et couvrent les Pays-Bas espagnols. Placé sous les ordres du duc de Bourgogne, il doit attaquer la Hollande, mais, lorsqu'il sort de ses lignes, débordé par Malborough, qui commande les forces anglo-hollandaises, il doit se replier derrière les lignes du Hainaut ; quant à l'électeur de Bavière, du fait qu'il s'est établi autour d'Ulm, l'ennemi se trouve entre lui et l'armée royale, de sorte que sa position aventurée va imposer de se porter à son secours. Les coalisés pour y parer se portent en Alsace, mais Landau est sur leur chemin. Le corps de Tallard est alors désigné pour intervenir en Alsace. Peri est à Saverne, où, embrigadé le 19 mai avec Dauphin, il appartient au corps de Guiscard, mais deux de ses compagnies, celles des capitaines Faure et Matis sont détachées à la défense de la place de Landau [134]. Le 3 juin, il est à Haguenau avec le régiment de Navarre.

• *Le siège de Landau*

Le 20 mai les Impériaux mettent le siège devant Landau. La correspondance adressée au roi par Catinat, à qui a été confiée à son retour d'Italie l'armée du Rhin, traduit son inquiétude quant au sort de Landau en cours d'investissement. Il a appris que l'ennemi a commencé les travaux d'approche, certains dérobés aux vues de la garnison et à une portée de mousquet, soit 150 m, et il lui rend compte des courriers reçus de M. de Melac qui commande la place,

> *24 juin – [*J'ai effectué*] une sortie de 150 à 200 chevaux, très heureuse, la garde de la cavalerie ennemie a absolument ployé et a été poussée fort loin. M. le Prince Louis, indigné de ce que cette garde avait si mal fait son devoir, a fait arrêter les officiers et les cavaliers pour en faire un châtiment exemplaire […]. Selon moi la place sera incessamment battue par une furieuse quantité de canons* [135].

Quelques jours plus tard, Melac fait le point sur les travaux d'approche :

> *1er juillet – Les ennemis commencent à se loger et à se couvrir du côté du chemin creux […]. Ils travaillent lentement mais ils font des ouvrages avec des places d'armes […] dont une palissadée. […] Ils ont ouvert une tranchée du côté de notre ouvrage couronné.*

Il confirme la mise en place d'une batterie de vingt-sept canons. Le maréchal, ainsi informé, écrit au roi le 3 juillet 1702 :

> *Le prince Louis de Bade a ouvert quelques travaux. Le roi des Romains [i. e.* l'empereur*] est incessamment attendu, et l'on ne tirera le canon qu'après son arrivée […]. Les travaux ne sont gardés que par des détachements ; M. de Laubanie [*le gouverneur de la place*] informe que l'ennemi forme un camp proche composé partie de troupes de l'empereur, des garnisons des places du haut Rhin, [et de] quelques troupes des Cercles* [136].

134. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », *loc. cit.*

135. S.H.A.T. A1 1569 lettre juillet 1702, lettre n° 30 adressée au maréchal de Catinat.

136. *Ibid.* Il s'agit des contingents levés dans les provinces allemandes de l'empire et mis à la disposition de l'empereur.

Le 4 juillet il s'étend sur les renseignements qu'a livrés le cadavre d'un officier ennemi, le lieutenant Mayer :

> *Un sergent de Navarre […] est tombé sur sept ou huit ennemis. Il a tué un partisan qui avait sur lui une lettre pour le prince Louis de Bade […] ; les papiers du partisan ont été traduits en français* [137].

Les mesures prises pour isoler la place sont énumérées :

> *Les précautions pour embarrasser les accès, passages qui ont été coupés ou bouchés et des ponts rompus autour de Landau, ce sont des abattis entre les rochers et les marais ; on parle des chemins à travers les montagnes et les vallées. Plus de doute que la tranchée ne soit ouverte à Landau La grande attaque est au front de la porte de Wissembourg […] l'autre attaque est à la tête de l'ouvrage couronné.*

Il informe le roi de l'envoi d'un convoi de ravitaillement et confirme son repli : « ce convoi dès son retour fait, je ferai encore demain du fourrage avant de décamper… ».

Durant l'été devant la pression de l'armée du prince de Bade, Catinat a reculé, et à Versailles on s'inquiète. Le 12 juillet, le ministre écrit à Catinat :

> *Le siège de Landau me donne de justes sujets de craindre la prise de cette place, vous ne sauriez prendre de trop justes et trop promptes mesures pour empêcher les suites fâcheuses qu'une conquête de cette importance pourrait avoir du côté de l'Alsace ; […] après avoir bien examiné tous les partis qui se peuvent présenter, […] je trouve qu'il n'y a de bon que celui de fortifier Haguenau : pour cela il n'y a pas un instant à perdre* [138].

Le 22 juillet, le ministre confirme qu'il n'est pas question d'abandonner l'Alsace et argumente :

> *Vous ne devez point être surpris des ordres que le roi vous avait donnés de fortifier Haguenau et de vous mettre en état […] d'arrêter les ennemis après la prise de Landau qui se rendront maîtres de la meilleure partie de l'Alsace. Votre résolution, autant que j'en puisse juger, est de vous retirer sous Strasbourg et d'abandonner Haguenau. Les ennemis deviendront maîtres de Saverne. S'ils sont les maîtres de cette partie d'Alsace plus difficile à pénétrer que les environs de Strasbourg, vous ne devez point douter qu'ils ne s'avancent jusque-là, votre armée étant plus exposée, puisque vous ne la trouvez pas assez forte pour tenir, même avec des retranchements. Vous vous déterminerez sans doute à jeter une partie de votre infanterie dans Strasbourg et le reste à Sélestat, Neubrisach et Huningue. Vous vous retirerez avec votre cavalerie par Belfort en Franche-Comté, sauf s'il n'était permis de voir une fin de campagne aussi triste et affligeante pour le roi. Croyez, monsieur que les temps sont bien différents de ce qu'ils ont été. Les ennemis ont à peu près 45 000 hommes en tant bonnes que mauvaises troupes devant Landau ; vous ne doutez point que cette entreprise ne leur coûte au moins 8 000 hommes morts, blessés ou déserteurs, de sorte qu'ils en auront un peu plus de 38 000. Vous pourrez rassembler 44 bataillons, y compris ceux qui vous arrivent de Flandres, et 76 escadrons, ce qui peut faire 35 000 à 36 000 hommes. Il semble que des troupes aussi bonnes que vous avez et en assez grand nombre ne doivent point appréhender l'ennemi, pourvu que vous puissiez les rassembler avant que le siège de Landau soit fini* [139].

Dans les correspondances échangées à la fin de juillet, il apparaît que l'ennemi affronte certaines difficultés. On y rapporte les propos d'un déserteur allemand qui affirme :

> *Il y a plusieurs bateaux chargés d'officiers et de soldats blessés et malades que l'on conduit à Mayence et à Worms. Les soldats sont menés aux attaques par force et à coups de bâton* [140].

137. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 7.
138. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 37.
139. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 71.
140. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 77.

De même on y apprend que, faute de logement, l'empereur n'est pas encore arrivé et que

> *les ennemis sont toujours sur les glacis et leurs travaux extérieurs n'ont pas été poussés en avant depuis sept ou huit jours, l'on ne sait pas les progrès qu'ils ont faits sous terre ; le prince Louis est fort chagrin du manque de munitions. Depuis 5 ou 6 jours ils ne tirent plus* [141].

Dans ce courrier on trouve la liste détaillée des unités qui composent le corps de siège, soit 77 300 hommes ainsi répartis : 35 500 hommes pour les troupes impériales (11 régiments d'infanterie, 8 régiments de cavalerie, 3 de dragons, au total 21 700 fantassins, 7 800 cavaliers, 3 000 dragons auxquels il faut ajouter 3 000 housards), 41 800 soldats fournis par les princes allemands (électeur palatin, électeur de Mayence, prince d'Anspach, souverains de Hesse-Darmstadt, du Wurtemberg, armée des Cercles de Souabe et de Franconie).

Au mois d'août le siège s'éternise, l'ennemi est toujours sur le glacis.

> *Il fait une nouvelle batterie de fort grosses pièces qui excèdent de beaucoup le calibre de 24 ; le canon jusqu'à présent n'a pas fait grand mal aux ouvrages* [142].

Le 12 août, on apprend que le Grand Couronné a été pris, ainsi que la redoute de terre de la porte de France, mais à la fin du mois la place tient toujours. Landau finit par tomber le 11 septembre mais sa garnison a tenu tête à l'ennemi, réussissant à rejoindre les lignes françaises le 17. Sa longue résistance a rendu impossible toute autre opération ennemie sur le Rhin. Les compagnies corses qui en font partie sont très éprouvées et sont affectées à la garnison de Strasbourg, où on les emploie à des travaux de place. L'armée a passé l'Ill et est postée à Ilkirch le 15.

> *Le 18 septembre, un ordre du roi prescrit au maréchal Catinat d'envoyer dix à douze bataillons du côté de Metz et sur la Sarre, et d'en donner le commandement au marquis de Locmaria. Onze compagnies de Peri sont désignées pour faire partie de ce détachement et se rendre ensuite sur la Sarre* [143].

Catinat à qui l'on reproche son inaction est remplacé par Villars, mais auparavant, d'ordre du roi, une opération de diversion est nécessaire :

> *On y avait besoin d'un général actif afin de seconder l'électeur de Bavière, qui commença les hostilités par la prise d'Ulm, qui le mettait au milieu des États de l'empereur. Le roi des Romains venait de prendre Landau, notre armée montrait trop qu'elle voulait se tenir sur la défensive, et il était possible aux Allemands de détacher une partie de leur armée, de lui faire passer les montagnes Noires, et de tomber sur le duc de Bavière avant qu'on pût le secourir* [144].

La raison en est qu'il convient de faciliter la jonction entre Villars et l'électeur de Bavière. Villars estime qu'on n'aurait pas dû laisser le champ libre à l'ennemi en Alsace :

141. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 78.
142. S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 107.
143. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, p.41 « Le Régiment de Peri », ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », *loc. cit.*
144. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, Paris : Foucault, 1828, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France : depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'à la paix de Paris, 4 vol., 550 p. (y compris mémoires de Colbert), 479 p., 499 p., 431 p., t. II, p. 17-18. Lire Forêt-Noire (*Schwarzwald*) là où l'auteur, suivant un usage du temps, dit montagne(s) Noire(s).

Je me rendis en poste à Huningue, et mon armée arriva en même temps ; je trouvai celle du prince de Bade qui etoit déjà placée dans son camp de Friedlingen ; il occupait une hauteur sur la crête le fort de Friedlingen à droite et à gauche des redoutes. J'appris qu'on me destinoit sous la conduite du comte de Guiscard un renfort de 10 bataillons et de 20 escadrons qui me mettroit en état d'attaquer avec avantage [145].

Dès leur arrivée, il ne tergiverse pas :

Le succès dépendait de la diligence à s'emparer de la hauteur. L'infanterie ennemie tira, la nôtre chargea à la baïonnette, chassa les Impériaux.

Il signale des pertes importantes en officiers et un début de panique après une contre-attaque, ce qui l'amène à les reconduire au combat [146].

La terreur continuant, je pris un drapeau et les ramenai [...] ; quelques escadrons ennemis commencèrent à se rallier, j'envoyais contre eux mille chevaux, et ils disparurent. [...] Les ennemis eurent 4 000 hommes tués et on en prit à peu près autant, ils perdirent 35 drapeaux ou étendards, trois paires de timbales [147] *et onze pièces de canon. Le fort Friedlingen se rendit le lendemain* [148].

Le prince de Bade était battu, mais son armée restait intacte, car il avait pu se replier sans être poursuivi. Ce succès, qui vaut à Villars le bâton de maréchal, aurait pu être plus net si l'électeur ne s'était replié en apprenant la prise de Landau. Cette pusillanimité va influencer fâcheusement leurs relations futures.

• *Le régiment de Peri en Sarre*

Pendant ce temps Tallard et Locmaria ont occupé le 25 octobre Trèves puis Trarbach [149], dont il faut assiéger le château. Le relief se prêtant mal à l'installation de batteries, il est ouvert le 1er novembre, pour permettre la mise en place d'un fourreau de mine, une sape avec le concours des fantassins du régiment de Peri. Devant la menace les trois cents hommes de la garnison capitulent le 6 novembre. Ensuite, c'est au tour de Veldenz, dont la garnison est faite prisonnière. Pendant ce temps, Villars repasse le Rhin :

Avec le reste de l'armée je l'employais à nettoyer l'Alsace, à chasser l'ennemi de tous les postes qu'il avait sur la Sarre et la Moute jusqu'à Haguenau ; [...] je croyais important de s'assurer de Nancy : j'en chargeai le comte de Tallard. Il ne fallut que se montrer et les portes s'ouvrirent [150].

Locmaria revient sur la Sarre le 17 novembre, Peri va hiverner à Longwy [151]. Pendant les quartiers d'hiver, le 19 février 1703 le colonel communique au ministre le rapport que lui a adressé le 17 février le lieutenant de grenadiers de Beaufort,

145. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 19-21. Dans les textes de cet auteur, Ftiedlingen vient systématquement pour Riedlingen.

146. Défaillance de troupes qui s'étaient bien comportées. Pour Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 26, « le désordre peut se mettre dans les plus braves troupes quand elles ont perdu beaucoup d'officiers et qu'elles ont peu de grenadiers qui sont l'âme de l'infanterie ».

147. Il s'agit de petits tambours de cavalerie dont ne sont dotés que les régiments d'élite, d'où à l'époque leur valeur symbolique, qui est équivalente à celle des étendards régimentaires.

148. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, P. 24-26.

149. Trachbach sur les cartes d'aujourd'hui.

150. *Ibid.*, p. 29-31.

151. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », p. 42.

officier de son régiment :

> *« Monsieur,*
> *« Comme ayant été obligé de remettre le château de Fielding [écrit aussi Weilding dans l'autre document] entre les mains des troupes hollandaises le 31 janvier après avoir été investi 82 jours, n'ayant plus ni eau ni bois et n'ayant plus que 14 hommes, attaqué par 300 grenadiers et 200 hussards à pied avec bombe et échelle, j'ai été obligé de rendre la place, à condition de sortir avec armes et bagages et d'être conduit à Sarrelouis en six jours A Birkasel ils ont désarmé mes gens, disant qu'il n'était pas permis d'avoir demandé une capitulation avec 14 hommes. Je suis arrivé à Sarrelouis le 6 courant, en attendant le châtiment de Sa Majesté et le vôtre pour n'avoir pas conservé la place qui m'avait été mise en main* [152]. »

Après avoir rappelé les conditions honorables de la reddition de cette place, le colonel signale au ministre que lors du siège de Landau, l'année précédente, ce même officier avait été chargé par lui d'y porter un pli. Intercepté par une patrouille ennemie et capturé, il avait pu s'évader et, pénétrant dans la place y remplir sa mission, ce qui lui permet de conclure sur ces mots : « l'honneur de votre protection auprès du Roy pour lui faire avoir un brevet de capitaine réformé et une pension pour qu'il puisse de mieux en mieux servir Sa Majesté [153] ».

EN ALLEMAGNE : LA CAMPAGNE DE 1703

Le roi a décidé que son armée doit prendre une posture offensive :

> *Ce qui occupait le plus le roi était la jonction avec le duc de Bavière : elle n'avoit manqué que par l'irrésolution de ce prince* [154].

Le maréchal de Villars a reçu l'ordre de franchir le Rhin pendant que le corps de Tallard doit traverser la Montagne noire pour le rejoindre avec 60 bataillons et 100 escadrons tandis que les troupes de Vendôme doivent comme celle de l'électeur remonter du sud. L'objectif est de prendre Vienne alors que l'insurrection hongroise menace l'Empire. Malgré la victoire de Villars à Hochstaedt, « l'occasion d'obtenir un succès décisif fut perdue [155] », en raison de l'obstination de l'électeur à occuper le Tyrol et de la lenteur de Vendôme.

• *En campagne : la prise de Saint-Vendel : mars 1703*

Au début de la campagne [156], Peri après avoir quitté Longwy, est affecté au corps de M. de Varennes de l'armée de Tallard, et prend le commandement de la brigade qui comprend, outre son régiment, ceux d'Anlezy, Lannoy, Barentin, et qu'appuient trois compagnies franches et 3 canons de 8. Le temps est exécrable, les chemins sont difficilement praticables, et la marche de l'armée s'en ressent. Le 1er mars, Tallard apprend que les Impériaux se retirent sur le Rhin après avoir posté une garnison à Saint-Vendel. Son régiment formant l'avant-garde, le briga-

152. S.H.A.T. A1 1660 lettre n° 125.
153. S.H.A.T. A1 1660 lettre n° 126 (cela signifie, qu'étant, du fait de réforme, en disponibilité d'emploi, la première place vacante de capitaine de grenadiers doit lui être attribuée, ce qui est une flatteuse promotion).
154. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 31.
155. Béranger, Jean, « Succession d'Espagne », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 1484.
156. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. II, « Le Régiment de Peri », ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », p. 41.

dier Peri se présente devant Saint-Vendel. Cette place, que le colonel de Robiant occupe avec le bataillon des gardes de l'électeur palatin, est défendue par une muraille couverte par un fossé. La garnison est décidée à se défendre. M. de Varennes a envoyé la cavalerie pour se poster après avoir passé la Blies, afin de couper la voie de retraite de la garnison, pendant qu'une compagnie de grenadiers contrôle la route qui va à Ottweiler. Peri, qui a jaugé la valeur des défenses, pense que la ville est à la portée d'une attaque brusquée. Pendant que l'artillerie gagne ses emplacements de batterie, une hauteur qui domine la place, Peri lance un coup de main et s'empare d'une maison qui est proche des fossés. Le feu continu délivré par les artilleurs et les fantassins ennemis est peu efficace, si bien que, abrités par les murs de cette maison, ses fantassins s'approchent des portes et des palissades L'artillerie royale, maintenant en batterie, canonne la place, et démonte celle des défenseurs. Un ultimatum est adressé à la garnison, à qui il n'est offert d'autre alternative que de capituler ou d'être passée au fil de l'épée. Cette attitude a raison de sa volonté, et elle met bas les armes : 8 drapeaux, 23 officiers et 800 soldats sont pris. Peri a 4 tués et 3 blessés [157]. Entre-temps Villars avec 54 bataillons, 84 escadrons et 40 canons, après avoir traversé le Rhin le 12 février, s'empare des postes entre Rhin et montagne et, arrivé devant Kehl, fait ouvrir la tranchée le 25 ; le 10 mars, il est maître de Kehl [158]. Après la prise de cette ville, comme « l'électeur ne cessait de demander du secours, car tous les Cercles de l'Empire rassemblaient leurs forces, et il se voyait assailli par ces troupes réunies [159] », son objectif est de le rejoindre puis de marcher sur Vienne. Peri, qui commande une brigade engerbant avec son régiment ceux de Clare irlandais, de Bourbonnais et d'Isenghien, arrive à Rheinau, où se concentre l'armée venue d'Alsace et qui va passer le Rhin le 23 avril.

• *La jonction avec l'électeur*

Le 23 avril, toute l'armée a passé le Rhin. Le 17 mai Villars apprend que l'armée ennemie s'est retranchée à Sasbach pour lui disputer le passage. Villars décide de tourner cette position et en charge M. de Chamarande pendant qu'il tentera un assaut frontal et que M. de Tallard s'avancera sur Stollhofen. Le terrain rendant la manœuvre difficile il renonce, et se replie sur Offenburg, car il craint un échec coûteux. Ce ne sera pas le cas, car 20 escadrons et 18 bataillons dont ceux de la brigade Peri commandés par Blainville parviennent à se saisir de la position d'Hassbach qui capitule puis le 29 avril c'est au tour du fort d'Hausach où le 1er mai Villars les rejoint et traverse la Forêt Noire, pendant que prince de Bade s'est replié dans les lignes de Stollhofen sur la rive droite du fleuve. À Villingen Villars se réunit le 6 mai aux troupes de l'électeur de Bavière, y cantonnant pendant plu-

157. *Id.*, p. 46.
158. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 42 : « Les assiégés ne firent qu'une médiocre défense [*et*] capitulèrent le 10. »
159. *Id.*, p. 51.

sieurs semaines, couvert par les lignes de Dillingen. Couvert par les Français, l'électeur, après avoir tergiversé, récuse la marche sur Vienne et préfère se diriger vers le Tyrol, ce qui rend difficiles ses relations avec le maréchal, qui, mettant en doute sa loyauté, en rend compte début septembre au roi.

> *L'armée de Votre Majesté est si consternée de ces marches et contremarches qu'on lui fait faire depuis huit jours qu'elle croit l'électeur dans une intelligence secrète avec l'ennemi, et certainement, sire, si on agissait de concert avec eux pour faire réussir tous leurs desseins, l'on n'aurait pas une autre conduite. Plusieurs des officiers généraux de V. M. m'ont prié de sonder l'électeur sur les sentiments dans lesquels il peut être. Je l'ai fait, lui demandant même s'il serait possible qu'il eût pris quelques mesures avec l'empereur. Je dois dire, sire, qu'il m'a juré une fermeté entière pour les intérêts de V. M. ; mais il fait tout ce qui lui est contraire et, quand je l'ai conjuré de se rendre maître d'Augsbourg, il m'a écrit pour toute réponse de n'y point songer et qu'il avait des raisons insurmontables* [160].

Pendant ce temps trompant la vigilance de Tallard, le prince de Bade quitte Stollhofen et rejoint le comte de Styrum, qui est à la tête des 20 000 hommes de l'armée des Cercles, mais ils commettent la faute de séparer.

> *Pendant que j'espérais me tirer avec honneur du pas difficile où je me trouvais, je reçois […] un courrier du sieur De Pery [*sic*], qui me mandait que l'armée du général Styrum avait quitté le camp qu'elle occupait devant celui de l'armée du roi à Dilligen et qu'elle marchait vers Donauwörth* [161].

Villars, à la tête de 25 000 Français et Bavarois en profite pour l'attaquer après avoir appris de la bouche de prisonniers qu'a faits une reconnaissance de cavalerie que l'ennemi a son camp sous Hochstaedt, malgré l'électeur qui tente de s'y opposer.

• *Victoire à Hochstaedt (18 septembre 1703)*

Le 18 septembre, le maréchal décide de se rendre à Donauwörth avec une avant-garde de cavalerie, et il en informe d'Husson, aux ordres desquels est Peri.

L'électeur a multiplié les objections. Villars s'en fera l'écho auprès du roi après la bataille, les 21 et 24 septembre 1703.

> *Monseigneur, lui dis-je, vous devez regarder l'occasion de combattre comme l'unique espérance de salut. Vous savez ce que je pense depuis la malheureuse situation où nous sommes. Si j'ai manqué M. le prince de Bade dans sa marche, ce n'est point ma faute, je ne manquerai pas le maréchal de Styrum. Je supplie Votre Altesse électorale de faire mettre l'armée en marche des qu'elle aura pris du pain et de vouloir bien me suivre à Donauwörth. Après ces mots, je sortis de la chambre de l'électeur et trouvai ma cavalerie prête à marcher ; comme elle s'ébranlait, l'électeur étant monté à cheval courut après moi pour m'arrêter. Non, monseigneur, lui dis-je, pour la dernière fois je ne peux sauver l'armée du roi que par une bataille et je n'en manquerai pas l'occasion. Et comme il ne donnait point d'ordre, je dis au marquis de Lanion de faire distribuer le pain et de me suivre. Pour moi, avec un corps de cavalerie je me rendis le plus diligemment que je pus à Donauwörth* [162].

Il ordonne à Husson de marcher pour atteindre l'ennemi à l'aube puis de se mettre en surveillance et de n'attaquer qu'à son signal – on convient de trois coups de canon, qui signifieront que les gros ont rejoint. Mais lorsque Styrum voit Husson, il fait tirer 3 coups de canon, que ce dernier interprète comme l'ordre

160. *Id.*, p. 110.
161. *Id.*, p. 113.
162. *Id.*, p. 114.

d'attaque [163].

Alors qu'il se met en mouvement et fait occuper le village d'Unterglauheim, Husson se rend compte qu'il va être opposé à toute l'armée ennemie ; il décide de se replier mais il n'est plus temps pour les fantassins de la brigade Peri et les cavaliers de celle du comte de Vivans (*Aubusson, La Vallière, Vivans et Montmain soit 8 escadrons)* qui sont au contact. Les fantassins se retranchent derrière les haies et les murets des lisières des villages d'Unterglauheim et de Bollstadt, les cavaliers sont en bataille, l'épée à la main. À l'ordre ils chargent impétueusement et l'ennemi se replie mais pour revenir plus nombreux, contre chargée et de plus soumise au feu de l'infanterie de l'adversaire, la brigade Vivans recule, mais elle s'obstine et repart à la charge par trois fois mais sans succès.

Pendant ce temps Peri et les quatre bataillons sous ses ordres (les deux de Bourbonnais, celui d'Isenghien et celui de Peri), sont aux lisières du village d'Unterglauheim. En fin de matinée les défenseurs du village c'est-à-dire quelques groupes d'hommes voient trente escadrons se précipiter à la curée et pénétrer dans l'agglomération, mais Peri tient bon et la cavalerie désunie par les haies qui bordent le village reflue. Le colonel Peri devant la situation critique de Bourbonnais, qui est encerclé, forme en carré son régiment et charge, ce qui dégage Bourbonnais en forçant les cavaliers ennemis à reculer, mais ils perdent deux officiers, dont le capitaine Piazza qui commande la colonelle. Un moment les ennemis, devant tant d'acharnement, hommes et chevaux épuisés, renoncent. Cela donne un répit qui permet à la brigade Peri de se réorganiser. Enfin voici Lannion que Villars envoie pour les secourir, il entre dans Bollstadt où tenait Bourbonnais, mais la cavalerie ennemie, repartant à la charge, sabre le régiment du Dauphin, qui est ramené. Cependant les hommes de Peri, qui tiennent toujours, donnent le temps au maréchal Villars d'arriver.

Au lendemain de la bataille, il rend compte au roi de son déroulement.

> *Notre armée que commandait S. A. électorale approchait ; elle se mit en bataille, la droite au pied des montagnes, la gauche au château de Schuening. En approchant de l'ennemi, on trouva qu'il avait quitté son camp et qu'il s'était mis en bataille sur deux lignes bien formées derrière le ruisseau de Clantheim ; la plupart des tentes étaient tendues, et l'on aperçut d'abord que leur bagage commençait à s'ébranler pour prendre le pied des montagnes. L'armée marcha aux ennemis, qui se retiraient à mesure que nous avancions, laissant toujours deux cents pas d'intervalle. Quand on se trouva au pied du ruisseau, l'on songea à gagner le pied des montagnes pour les tourner ; en approchant d'un petit village au pied des montagnes, l'on fut étonné d'y trouver la brigade de Bourbonnais [*aux côtés de laquelle se trouve Peri*] du corps de M. d'Husson, laquelle n'avait pu se retirer avec le reste de ses troupes. Cette brigade, qui était fort inquiète, ne fut pas fâchée de nous voir arriver. On applique diligemment la droite à ce village ; l'on trouva devant soi quatorze bataillons, qui se retirent avec beaucoup de fermeté, et, comme l'infanterie de V. M, qui avait fait huit lieues sans repos, n'arrivait pas assez vite, l'on ordonna aux escadrons de charger cette infanterie : ils le firent avec une extrême valeur. […] Cette infanterie fit plus de deux lieues et demie depuis le premier champ de bataille sans être rompue. Cependant la cavalerie la côtoyait toujours, gagnant même les devants ; la*

163. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. V, « Guerrre de succession d'Espagne », p. 50-52.

brigade des Irlandais et quelques compagnies de grenadiers ayant joint les derniers rangs, le désordre s'y mit, elle fut entièrement rompue [164].

Après avoir rendu hommage à la vaillance de ses officiers, en particulier ceux de la cavalerie, il conclut :

Il est certain que l'ennemi eut plus de 5 000 tués sur le champ de bataille, le nombre de prisonniers passe 7 000, et à tous moments nos partis qui sont dans les bois nous en amènent, et il en arrive quantité d'eux-mêmes, espérant plus de quartier de l'armée que de ceux qui les poursuivent. L'ennemi a perdu son artillerie entière, consistant en trente pièces, dont plusieurs de 24, un pont de bateaux sur des chariots qu'il avait décidé de jeter sur le Danube en dessous de Hochstaedt pour séparer l'armée du corps de M. d'Husson, généralement tous leurs bagages, quantité d'étendards, drapeaux, timbales dont on ne sait pas encore le nombre – jamais armée n'a fait de plus grand butin. Mais on doit cette louange aux troupes qu'elles ont traversé les bagages sans qu'aucun ait quitté les rangs et, sauf les hussards qui n'ont fait que piller, aucun cavalier ni soldat n'a eu part au butin qu'après l'affaire entièrement consommée [165].

Vu leur nombre, Isenghein et Peri sont désignés pour rassembler les prisonniers. Cependant le maréchal juge sa victoire incomplète et en désigne les responsables :

J'avais été mécontent des troupes bavaroises qui se trouvaient à l'aile gauche que je commandais. J'avais fait dire […] de charger plus vivement […] ; les ennemis tirèrent et ils se replièrent. La cavalerie bavaroise tira et se replia de même, de sorte que je me trouvai un moment sur le champ de bataille entre les deux troupes seul avec MM. de Tressemane, de Barrère, et Verseilles, et mes aides de camp. Je ne parlerai pas non plus de la participation de M. d'Husson, qui se retira trop tôt, après avoir très bien fait dans son attaque. À la vérité, il fut trompé par la confusion des signaux ; il aurait dû attendre et entretenir pendant quelque temps le combat puisqu'il était l'officier qui commandait à Hochstaedt : du haut du clocher il voyait l'arrivée de l'armée du roi. Cette retraite trop prompte servit l'armée ennemie qui se serait trouvée entre deux feux et empêcha que la défaite fût entière ; je fus obligé de faire au roi dans la suite un récit plus fidèle […] parce que je sus qu'on donnait à Versailles tout l'honneur de l'action à celui dont la manœuvre peu réfléchie avait empêché que la victoire fût complète. Le zèle de ses amis lui fut nuisible parce que, l'élevant trop, ils m'obligèrent de dire pour me justifier des vérités peu agréables que j'aurai tues [166].

L'armée se remet en marche pour couper la route au prince de Bade, qui se replie, mais elle n'y parvient pas. La campagne aurait pu se conclure de façon plus brillante, mais rien ne va plus entre Villars et l'électeur de Bavière. Il avait déjà demandé son congé avant la bataille, excédé par les atermoiements du prince [167], **sur lesquels il revient une fois celle-ci livrée, l'accusant avec son entourage de chercher un accommodement avec l'empereur et pensant qu'il ne songe qu'à s'enfermer en Bavière avec une armée qu'il juge suffisante pour les protéger** [168]. **Le roi lui fait savoir qu'il n'est pas hostile à cet accommodement, sous la réserve que son armée puisse se retirer en Alsace sans être inquiétée, et fait alors droit à sa demande de mutation ; le 17 novembre, il le remplace par Marsin** [169].

164. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 117.
165. *Id.*, p. 118.
166. *Id.*, p. 120.
167. *Id.*, p. 112 : « Il est du bien du service que S. M. m'accorde mon congé puisque parmi le petit nombre de talents que Dieu m'a donnés, celui de conduire un prince comme l'électeur ne s'y trouve pas assurément. Il n'y a pas de malheur comparable à commander une armée sous lui. »
168. *Id.*, p. 122.
169. *Id.*, p. 124.

L'armée d'Allemagne va cantonner pour l'hiver en Bavière entre le Danube et l'Iller.

Dans les Pays-Bas Marlborough, qui a percé les lignes du Brabant, contrôle le Rhin inférieur. Il va y concentrer ses effectifs en vue de la prochaine campagne.

Cependant, lorsque les quartiers d'hiver sont pris, la situation des armées françaises peut être considérée comme satisfaisante. Elles occupent Landau (qui a été repris par Tallard) et Kehl, qui contrôlent les passages du Rhin. Les villes de Regensburg, Augsbourg et Passau sont également tombées entre les mains des Franco-Bavarois.

Le 17 octobre, Peri est à Augsbourg ; le régiment dans cette campagne, a été saigné à blanc : il y a 324 présents à l'appel, ils étaient plus de 800 à l'entrée en campagne, d'où la nécessité de faire des recrues. En décembre, le colonel Peri est à Biberach [170], d'où il surveille les mouvements ennemis.

Le 3 décembre 1703, dans son rapport au ministre il confirme que l'armée ennemie a subi une lourde défaite ; comme en témoigne son état. Il prend soin d'ajouter que les rapports de ses espions sont confirmés par un sous-officier français fait prisonnier et qui s'est évadé.

> *« Monseigneur,*
> *« L'électeur de Bavière et M. de Marsin m'ont fait l'honneur de me choisir pour commander cette place et sur cette frontière ; ils m'ont ordonné de leur rendre compte des mouvements de l'armée des ennemis qui est aux environs d'ici, comme aussi à M. d'Husson. Plusieurs espions que j'ai envoyé pour en être informé m'ont rapporté, monseigneur, que l'armée du prince Louis de Bade est cantonnée depuis Saugen jusqu'auprès de Munderkingen. Les troupes de Brandebourg sont cantonnées aux environs de cette dernière ville et celles de Saxe étaient encore hier à Saulgen avec un régiment de dragons. Le prince Louis a quitté son armée et passé le Danube […] avec quelques régiments de cavalerie, d'infanterie. Il a laissé le comte de Castel pour commander les troupes qui sont en deçà. Il a envoyé la grosse artillerie à Constance, et la petite à Megenkingen. Le régiment de Mercy est allé du côté du Tyrol avec un autre régiment dont je ne sais pas le nom. Un maréchal des logis du régiment de Conflans qui était prisonnier de guerre s'est sauvé hier au matin de Saulgen où il était, et est arrivé ici ce matin, qui m'a confirmé ce que mes espions m'ont rapporté.*
> *« Leur infanterie est en très mauvais état, leur cavalerie encore assez bonne.*
> *« L'armée du comte de Styrum est dans le Tirtenberg : elle ne s'est pas encore pu remettre depuis la journée de Hochstaedt [171]… »*

Il ajoute une information précieuse :

> *M. de Fontboisard me mande d'Ulm que tous les préparatifs et la grosse artillerie nécessaire pour le siège d'Augsbourg sont partis pour y être en diligence et, par les avis que j'ai, cette place doit être investie aujourd'hui.*

Vu l'importance des renseignements fournis, il donne la garantie que le mode de liaison utilisé est sûr, et que le rapport ne risque pas de tomber entre les mains ennemies.

> *Je fais passer cette lettre par un marchand de Memmingen qui l'envoie par un message à Saint-Gall en Suisse et puis par la poste en France. J'en ai déjà fait passer plusieurs et reçu même les réponses avec une enveloppe à Mme de Pery, et je la charge en cas qu'elle la reçoive de vous la faire tenir en diligence…*

170. S.H.A.T. A1 661 lettre 302.

171. S.H.A.T. A1 661 lettre 333 : « M. de Marsin est resté à Augsbourg, où il doit faire sa résidence le reste de cet hiver, il m'a mandé qu'il me laissait ici sous les ordres du marquis de Blainville, qui est à Ulm. Son Altesse électorale à Munich. »

Cela lui paraît nécessaire, car le pays reste parcouru par des détachements ennemis.

*Les houssards [*sic*] désolent les environs de cette ville [*Biberach*] et empêchent que rien n'y entre et surtout les fourrages. Cependant j'en ai assez pour faire subsister le second escadron de Fourquenaux qui est ici et les équipages des officiers d'infanterie. Je n'épargnerai ni soin ni vigilance pour mériter de plus en plus la confiance que S. A. électorale et M. de Marsin ont en moi…*

Ce vieux soldat conclut sa lettre en sollicitant un avancement qui lui paraît mérité :

Je viens supplier humblement, monseigneur, de m'accorder la continuation de votre protection, avec laquelle j'ose me flatter, ayant trente-trois ans que je sers le Roy, que vous m'accorderez la grâce de me faire maréchal de camp si nos généraux m'ont rendu justice auprès de vous. Ils doivent tous avoir mandé de quelle utilité j'ai été le jour de la bataille de Hochstaedt.

Recevant de nouvelles informations, il donne une suite à la lettre précédente :

Il vient d'arriver deux hommes que j'ai envoyés chez l'ennemi qui me rapportent que la nuit passée trois régiments de cavalerie ont campé à l'abbaye de Schussenried et qu'il devait en arriver trois autres pour aller du côté de Teingarten et Ravensbourg. Toutes ces troupes ont leurs équipages. On croit qu'ils vont aux quartiers d'hiver du côté du Tyrol. On me rapporte aussi que le quartier du prince Louis de Bade est à Esslingen, ville impériale dans le Tirtenberg à trois lieux de Stokach et celui du comte de Styrum aussi dans le Tirtenberg [172].

La situation dans la région restant trouble, il conseille à deux officiers à qui il fournit deux guides pour les conduire à Schaffhouse, de ne se déplacer que de nuit, et il leur donne deux guides :

M. le comte d'Albert, parti de cette ville dimanche dernier après la porte fermée avec le sieur Feret capitaine de houssards ; je lui conseillai de marcher la nuit dans les bois sans passer s'il était possible dans les villages.

Cette insécurité s'explique :

Ils ravagent entièrement ce pays, ce qui me fait croire qu'ils veulent l'abandonner : ils ont de la cavalerie qui roule de village en village pour consumer tous les fourrages et en retirer tout ce qu'ils peuvent.

Mais, informé de la présence au village de Mittelbiberach, de hussards ennemis qui sont en train de brûler les fourrages, il leur fait donner une leçon :

*Je fis monter à cheval cinquante maistres [*nom donné en France aux soldats de cavalerie*], qui les rencontrèrent au village et les poursuivirent plus d'une lieue […] ; ils en tuèrent quelques-uns et emmenèrent cinq chevaux* [173].

Ses cavaliers récupèrent aussi plus de quarante chariots de foin.

Le 22 décembre, Marsin qui a établi son quartier général à Augsbourg, l'a confirmé dans son commandement et l'a placé sous les ordres du marquis de Blainville, qui est à Ulm. Sa garnison a été renforcée : le régiment de Fourquenaux une fois parti pour ses quartiers d'hiver, il est arrivé pour la composer avec son propre bataillon, le régiment de dragons de la Trillère, le second bataillon de Vendôme et le régiment de Foix, ce qui lui permet d'être offensif, comme il l'écrit le

172. S.H.A.T. lettre 303 A1661.
173. *Ibid.*

même jour :

> *Présentement que j'ai des troupes, je tâcherai de tendre quelques pièges aux ennemis et de les chasser autant qu'il me sera possible […] ; il y a des villages qui sont à trois ou quatre lieues […] qui sont occupés par les ennemis.*

Il fait état, d'après des « lettres qu'ont reçues les bourgeois de cette ville de Passau », de concentrations de troupes à vingt lieues de Vienne et de l'envoi de Palfy en Hongrie :

> *Il a rapporté à Sa Majesté impériale qu'il n'avait pas assez de troupes pour tenir la campagne et qu'il avait été obligé de les mettre dans des places. L'empereur doit se retirer en Styrie. Voilà des nouvelles qui mettent l'Allemagne en grande inquiétude […] : d'où vient que l'empereur ne demande pas au roy la paix ? […] Il ne pourra jamais soutenir cette guerre* [174].

Sur la foi de ces nouvelles il tire une conclusion concernant les difficultés de la situation de l'Empire aux prises avec l'insurrection hongroise, néanmoins démentie par les événements ultérieurs [175]**. Il termine en se plaignant de manquer d'hommes et de fournitures, mais aussi de la mauvaise volonté des habitants, contre lesquels il doit sévir** [176] **:**

> *Il y a des villages qui n'ont pas voulu recevoir les mandements que je leur ai envoyés ; le sieur Beaufort, sous-lieutenant de grenadiers de mon régiment, avec des partis d'infanterie est allé prendre les bourgmestres, qu'ils ont conduits dans les prisons d'ici ; je ne les ferai point sortir qu'ils ne m'aient fourni le fourrage que je leur ai demandé.*

L'ennemi s'est replié en Wurtemberg ; en janvier 1704, Peri adresse de Biberach un rapport qui montre que l'activité ennemie ne se dément pas :

> *Monseigneur, […] vous verrez le bonheur qui suit partout les armes de Sa Majesté. J'ai l'honneur de vous mander, monseigneur, par une précédente, l'enlèvement que j'ai fait de quatre-vingts housards qui étaient dans l'abbaye de Schussenried, dont on a emmené 50 prisonniers, les autres trente ayant été tués. Il y a un grand mouvement de l'ennemi dans les quartiers de l'ennemi qui sont en deçà du Danube, tous les avis que j'ai m'assurent qu'ils doivent le passer* [177] *?*

En post-scriptum il ajoute :

> *M. de Brinville a tiré de cette garnison 150 hommes par bataillon des trois que j'ai ici et 180 dragons du régiment des Vallières qui est aussi ici.*

• *La condition des prisonniers*

L'apparition des armées permanentes [178] **amène les souverains à envisager l'échange ou le rachat des prisonniers de guerre. Les conventions signées disposent que le tarif est fonction du grade – en moyenne il est l'équivalent d'un mois de la solde du captif –, que l'échange a lieu homme pour homme, et que les prisonniers restent durant leur captivité à la charge de leur souverain, lequel doit rembourser les frais causés par leur entretien. Cependant les soldats sont vivement**

174. *Ibid.*
175. *Ibid.*
176. *Ibid.*
177. S.H.A.T. A1 1748 lettres n° 24-25 du 16 janvier 1704 adressées à M. de Dittendorf gouverneur d'Ulm pour Son Altesse électorale.
178. Corvisier, André, dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, *op. cit.*, art. « Prisonniers de guerre », p. 693.

incités, pressions à l'appui, à s'enrôler dans l'armée du vainqueur. Si certains acceptent sans scrupule, d'autres le font pour avoir la possibilité de déserter. La correspondance suivante le montre, et aussi que la condition des soldats que l'on sépare d'emblée de ses officiers et que l'on achemine loin de la zone de combat est souvent précaire et soumise au bon vouloir de l'ennemi.

> *« Monseigneur,*
> *« Sur la fin de la campagne dernière, plusieurs soldats de mon régiment ont été faits prisonniers par les housards. Je ne saurai vous exprimer les tirannies [*sic*] que l'on a exercées sur eux dans leur prison, la misère et les persécutions des officiers. […] Le colonel Peri demande la liberté de recevoir dans son régiment les soldats faits prisonniers que l'on a forcés de prendre parti parmi les ennemis. Ils m'ont fait dire par une femme qu'ils m'ont envoyée que la nécessité les obligeait, mais que ce n'était qu'à dessein de déserter. Je vous supplie d'avoir la bonté de me prescrire vos ordres, si je peux les recevoir sans qu'il leur soit fait aucun mal. J'espère que dans un pareil cas vous leur accorderez leur pardon.*
> *« Plusieurs autres [*soldats du roi*], ajoute-t-il d'après les informations de la même messagère, qui sont encore dans les bois, dont des grenadiers de mon régiment, depuis les prisonniers que nous avons faits à Saint-Vendel, on les traite plus doucement, et le gouverneur leur a donné le droit de quêter en ville*[179]*… »*

Plus grave est le fait que rapporte Villars : après la bataille de Hochstaedt, où les prisonniers sont nombreux, un officier général ayant proposé, pour éviter la dépense d'en nourrir un si grand nombre, de les passer au fil de l'épée [180], il doit intervenir :

> *Une pareille proposition me fit horreur […]. Je trouvai inhumain et barbare de faire périr par ordre du général ce qui avait échappé à la fureur du soldat.*

CAMPAGNE DE 1704 EN ALLEMAGNE

• *La situation des belligérants*

Dans les Flandres, le réseau des villes fortifiées rendant improbable une percée ennemie, il est vraisemblable que la prochaine campagne se jouera en Allemagne méridionale.

Au printemps 1704, le roi n'a qu'un seul allié, l'électeur de Bavière, et les 112 000 hommes de l'armée royale sont étalés de la mer du Nord au Danube : Villeroi avec 67 000 soldats couvre Bruxelles et s'appuie sur les fortifications de la frontière, Tallard a détaché Coigny sur la basse Moselle entre Luxembourg et Landau, et avec le reste de ses 35 000 hommes il est en Alsace où il surveille les passages du Rhin ; quant à Marsin, ses 18 000 combattants sont prêts à faire leur jonction avec les 27 000 Bavarois de l'électeur sur la rive droite du Danube en avant d'Ulm. Le dispositif des Alliés est le suivant : une armée hollandaise est entre Liège et Anvers, et fait face à Villeroi, les 17 000 Anglais et les 28 000 Germano-Hollandais de Marlborough se concentrent à Maastricht, les 25 000 soldats de l'électeur de Bade sont sur la rive gauche du Danube en amont de Donauwörth, enfin le prince Eugène avec 25 000 soldats impériaux est face au versant nord de la Forêt Noire sur les lignes de Buhl.

179. S.H.A.T. A1 1660 lettre 176.
180. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 121.

Ignorant où l'adversaire fera porter son effort principal, le roi prescrit une mise en garde sur les positions d'attente, lui laissant ainsi l'initiative.

Avant la reprise de la campagne, la correspondance échangée entre les généraux français et l'électeur de Bavière porte sur la remise des recrues prévue près de Wettingen, sur le paiement des troupes, sur le fourrage, sur les difficultés dans l'échange des prisonniers, mais traite aussi de renseignements sur l'ennemi. La préoccupation de l'électeur et de Marsin est la jonction des deux armées. Tandis que Marsin part d'Augsbourg, son Altesse donne l'ordre au comte d'Arco qui commande l'armée bavaroise de passer le Danube avec ses 18 000 hommes, ce qu'il fait le 1er mai. Le 4 mai à Ulm, l'électeur passe en revue l'armée de Marsin et la garnison, et le lendemain le corps d'Arco sur l'autre rive du Danube qui a à sa suite un convoi de caissons et de 4 000 chariots de paysans porteurs de vivres Le 6 mai, après avoir reçu des vivres pour 5 jours, l'armée se met en mouvement. L'électeur, ayant constaté l'abandon des retranchements élevés par l'ennemi entre le lac de Constance et le Danube, apprend par une reconnaissance que l'ennemi passe le Danube puis s'est replié en Wurtemberg. Le 12 et le 13 mai, l'électeur fait reposer l'armée pour que le convoi puisse rejoindre.

• *La manœuvre entre Rhin et Danube*

Lors de la campagne précédente [181], la menace franco-bavaroise avait été si pressante que l'empereur avait dû solliciter le concours des coalisés, qui lui avaient envoyé douze bataillons hollandais aux ordres du général Van Goor. Marlborough, au lieu d'affronter les Français en Flandres, met au point une manœuvre stratégique de grande ampleur : il décide de rejoindre le prince Eugène, et les Impériaux puis toutes forces réunies, de tomber sur Marsin et les Bavarois. La manœuvre va réussir, car, lorsqu'il se dirige vers Coblence, à Versailles on pense que c'est l'Alsace qui est menacée, ce qui fait que des troupes prélevées sur Villeroi sont dirigées vers Landau pour renforcer Tallard. Le 29 mai, Marlborough est à Coblence, sur la rive droite du Rhin, laissant les Français ignorer ses véritables intentions. On pense à Versailles qu'il peut soit menacer l'Alsace, couverte par l'armée de Tallard forte de 55 000 combattants, soit se diriger vers la Bavière, gardée par les 50 000 soldats que commandent Marsin et l'électeur Maximilien. On est conscient que la réunion des coalisés leur permet de disposer de près de 100 000 hommes entre Ulm et Stollhofen ; aussi Tallard, avec 40 bataillons et 50 escadrons, reçoit-il l'ordre de se porter en Bavière. Le 22 juin, Malborough et le Margrave font leur jonction, c'est une masse de 76 bataillons d'infanterie et de 177 escadrons de cavalerie appuyée par 48 canons qui va se diriger vers Donauwörth, dont ils veulent faire leur base d'opérations. À l'abri d'un fort construit pendant la guerre de Trente Ans, 14 000 Bavarois à Schellenberg leur barrent la route. Le 30 juin, l'assaut est donné, mais les premières attaques échouent, et les généraux Van

181. Stegemann, Hermann, *La Guerre, son caractère et ses aspects à travers les siècles*, 2 vol., trad. fr. par Marty, Henriot, Paris : Payot, 1946, 495 p., t. II, ch. XI, « L'évolution de la guerre à l'époque des grandes guerres de Succession », p. 100-101.

Goor et Styrum sont tués. Une diversion menée par le margrave lui permet de pénétrer dans la position bavaroise et de s'en emparer. Les coalisés ont 1 500 tués, dont 6 généraux et 4 500 blessés ; les Bavarois ont perdu 12 000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Infléchissant sa marche vers l'est, Marlborough avec ses 45 000 hommes, est à Donauwörth, renforcé par les 25 000 Badois, en position centrale sur le flanc des Franco-Bavarois. Alerté, le 1er juillet, Tallard franchit le Rhin à Kehl et se dirige vers la Forêt Noire.

Pendant ce temps, Malborough se répand dans la Bavière et la ravage, espérant contraindre à la négociation l'électeur pendant qu'il l'oblige, pour protéger son pays, à disperser ses troupes, déjà diminuées par la défaite de Schellenberg. À la nouvelle, le 16 juillet, que Tallard est à Villingen pour le rejoindre, Maximilien rompt les pourparlers. Pendant ce temps les 15 000 hommes du prince Eugène, qui ont quitté les lignes de Stollhofen le 18 juillet, rejoignent l'armée alliée le 9 août. Le 6 août, Français et Bavarois ont fait leur jonction à Biberach.

• *La bataille de Blenheim*

Réunis [182], les coalisés, défaits l'année précédente à Hochstaedt, vont y prendre leur revanche.

Le 13 août, c'est non loin de Hochstaedt que les Anglo-Impériaux découvrent les campements franco-bavarois. La volonté d'en découdre anime les deux armées.

Un ruisseau coupe le champ de bataille, plateau aux molles ondulations ; orienté N.O.-S.E., dominé en amont sur sa droite par le village de Lutzingen, que surmonte le relief de l'Eichberg, il longe le village d'Obeglauheim [183], puis, sur la rive opposée, Unterglauheim pour se jeter dans le Danube à l'ouest de Blenheim qu'il laisse sur sa rive droite. En arrière de Blenheim au sud ouest le village de Sondersheim puis la ville de Hochstaedt, par où passe la route menant à Donauwörth : au total, un rectangle de 7 km de long sur 3 km de profondeur.

Pour les Franco-Bavarois : 84 bataillons, 147 escadrons (dont 12 à pied car leurs chevaux ont été victimes d'une épizootie) et 90 canons. Les coalisés anglais et germano-hollandais alignent 66 bataillons, 160 escadrons et 66 canons, dont seulement 14 bataillons et 19 escadrons britanniques. À gauche le prince électeur de Bavière a étalé ses 15 bataillons et ses 23 escadrons des contreforts de l'Eichberg jusqu'au village de Lutzingen. Les 37 bataillons de Marsin, dont Peri, ont pris place entre ce village et Obeglauheim. Ces deux localités sont constituées en points d'appui fermé, en arrière du centre droit la cavalerie de Marsin et ses 60 escadrons. Face à lui Unterglauheim, que la cavalerie française a abandonné après l'avoir incendié. Prolongeant le centre, Tallard avec 14 000 fantassins et les dragons démontés forme l'aile droite du dispositif qui s'appuie sur Blenheim, où est Clérambault : il a disposé en arrière 44 escadrons et 9 bataillons. L'ennemi, face à

182. *Id.*, p. 102-107.
183. Nous gardons l'orhographe du colonel Hardy de Perini, qui écrit Ober- et Unterklauen les deux localités que les cartes actuelles nomment Ober- et Unterglauheim.

un dispositif accroché aux môles que constituent les villages où l'infanterie s'est retranchée, est contraint à une bataille frontale. Il lui faut percer les lignes de cavalerie au centre droit pendant que des attaques de diversion seront menées sur les ailes. Malborough aligne entre d'Obeglauheim et Blenheim ses 46 bataillons, ses 80 escadrons et son artillerie, et fait face à Tallard. À droite, le prince Eugène avec 12 bataillons et 78 escadrons fait face à l'électeur et à Marsin.

À midi la bataille s'engage, elle va durer cinq heures. Peri, avec 18 autres bataillons, est à l'aile gauche que le prince Eugène tente de déborder, mais les Impériaux sont tenus en échec perdant drapeaux et canons, et ne peuvent forcer le verrou de Lutzingen défendu avec énergie par les Bavarois, de même le saillant d'Obeglauheim résiste à tous les assauts, la victoire semble à portée, tandis qu'une première tentative britannique sur l'aile droite a été repoussée par Tallard, et que les 12 000 Anglais de Cutts sont fixés sur les lisières. Les deux armées étant de force équivalente, attaques et contre-attaques se succèdent. Malborough, tandis que le prince Eugène persévère dans son attaque de diversion, force la décision en faisant porter l'effort à la jonction des deux corps d'armée français. Le prince a cédé sa cavalerie à Marlborough, qui lance ses escadrons entre Blenheim et d'Obeglauheim, pendant deux heures les cavaliers, sabre au poing, s'affrontent. Les alliés prennent le dessus, c'est la déroute, les deux régiments de cuirassiers bavarois, que l'électeur envoie en dégarnissant son dispositif, ne peuvent l'arrêter. Tallard avec son état-major tente de rallier ses escadrons mais, blessé, il est capturé. Le centre enfoncé, l'ennemi s'acharne sur les villages, mais Clérambault, au lieu de tenter la percée qui aurait pu réussir, s'enfuit et se noie dans le Danube. Ses bataillons privés d'ordres résistent sur place puis, encerclés, finissent par succomber dans des combats au corps à corps. Épuisés et à court de munitions, ils capitulent devant Cutts.

Le bilan est dramatique : les Franco-Bavarois déplorent 12 000 tués et 20 000 prisonniers, dont le maréchal Tallard lui-même qui a perdu son fils pendant la bataille, quatre lieutenants-généraux, six majors-généraux, huit brigadiers. Les alliés accusent 6 000 tués et 7 500 blessés. L'ennemi s'empare de l'artillerie, de plus de 200 drapeaux et étendards, du trésor de l'armée et d'un convoi de 5 400 chariots.

Seuls 20 000 hommes conduits par Marsin, après avoir reflué sur Ulm, repassent le Rhin L'absence de Villars, relevé car il ne s'entendait pas avec l'électeur de Bavière, a pesé lourd. Les Anglais donnent à cette victoire le nom de Blenheim, sous lequel elle est généralement connue. Les alliés sont les maîtres du territoire entre Danube et Rhin, livrant la Bavière au pillage, ils vont après avoir franchi le Rhin mettre le siège devant Landau, qui capitule le 24 novembre, la survenue de la mauvaise saison interrompant les opérations. Le régiment de Peri s'est brillamment comporté à Blenheim. Avec dix-huit autres bataillons aux ordres de M. d'Arco, posté sur la droite de Lutzingen, il a résisté à tous les assauts des Germano-Hollandais et des Impériaux du prince Eugène. Lorsque après des heures

d'affrontement le prince d'Anhalt, brandissant un drapeau, entraîne à l'assaut ses bataillons, et parvient à entrer dans le village, Peri peut enfin décrocher.

Il forme l'arrière-garde avec le régiment de Champagne, et avec les débris de l'armée rassemblés par Marsin il gagne Dillingen puis Ulm. Villeroi va à leur rencontre, et ce qui reste de l'armée royale finit par se regrouper à Haguenau en septembre. Les quartiers d'hiver sont pris à Metz.

• *Le vécu de la défaite et ses conséquences*

La correspondance de la princesse Palatine [184], belle-sœur du roi, témoigne de la surprise et de la désolation que cette défaite cause à la cour :

> *On vient m'annoncer [*le 21 août*] une mauvaise nouvelle : l'ennemi aurait enlevé vingt-six bataillons au maréchal de Tallard, et l'on n'est pas sûr qu'il ne soit pas pris lui-même ; on ne voit partout que visages désolés et soucieux…*

Le 31, elle précise :

> *On sait bien que Tallard a perdu la bataille, mais on ignore de quelle manière ; il y a trois ou quatre dames qui me font vraiment peine. On ne voit que gens affligés, la guerre est une horrible chose.*

Les jours suivants, le ton se fait acerbe et les critiques fusent :

> *On s'en prend à l'électeur de Bavière et encore plus à Tallard. On avoue tout net qu'on a perdu [*la bataille*] et que Tallard a été battu parce que la cavalerie n'a pas fait son devoir.*

Le maréchal de Villars, occupé à réduire la révolte des camisards, n'est pas non plus indifférent aux événements Le 16 août 1704, il écrit au ministre :

> *Mes occupations en Languedoc, quoique pénibles et attachantes, ne m'empêchaient pas de suivre ce qui se passait en Bavière. J'en avais souvent la carte sous les yeux. Je suivais les mouvements de nos généraux, et je tremblais en voyant les pauvres démarches que l'électeur leur faisait faire, parce qu'ils n'avaient pas la force de lui résister. […] Je fus donc moins surpris qu'affligé de la perte de la bataille de Hochstaedt* [185].

C'est un tournant décisif de la guerre, tout le territoire entre Rhin et Danube est perdu, la Bavière dépose les armes. L'électeur qui, à la suite de la défaite, a été mis au ban de l'Empire, doit abandonner la Bavière et s'exiler : la France est seule. En écrivant le 27 septembre : « c'est une chose affreuse que la guerre ; que de deuils elle cause ! Mais hélas je ne vois encore aucune espérance de paix », la princesse Palatine exprime un sentiment général où domine l'inquiétude.

La campagne de 1705

• *Les opérations*

150 000 Anglo-Imperiaux menacent le territoire français, le prince de Bade est à Landau, Marlborough vers Trèves, Abulquerque aux Pays-Bas, mais les armées ennemies sont également présentes en Espagne et en Italie. Le roi a rappelé Vil-

184. Orléans, Charlotte Elisabeth de Bavière, *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, éd. établie et annotée par Olivier Amiel, Paris : Mercure de France, 1999, rééd. 2004, 733 p., coll. « Le temps retrouvé », p. 334, p. 336, p. 338.

185. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 162.

lars, il franchit le Rhin à la tête d'une nouvelle armée qui rejoint celle de Tallard ; les deux sont fusionnées sous le nom d'armée d'Allemagne, avec un commandement confié à Villars.

Couvrant l'Alsace, les lignes de la Lauter sont placées sous le commandement de Peri.

Le 5 juin, Peri rend compte :

> *M. le maréchal de Marsin m'ayant fait l'honneur de me choisir pour commander sur la ligne [i. e.* celle de la Lauter*], j'ai cru, monseigneur, devoir visiter avec attention pour me rendre compte ; il m'a paru que le poste de Drusenheim est très important pour la communication avec Fort Louis […] ; le poste de Drusenheim, qui se trouve renfermé lors des inondations, est hors d'insulte, mais quand même l'ennemi pourrait s'y porter, il est dans un état de devoir rien craindre […] la ligne depuis Drusenheim à Bichwiller passe à travers des prairies au bord de la rivière* [186].

Le 25 juin, il déplore de rester en arrière et écrit :

> *« Monseigneur,*
> *« Quelque empressement que j'aie marqué à M. le maréchal de Marsin pour le suivre lorsqu'il a passé la ligne avec son armée, je n'ai pu y parvenir, m'ayant fait l'honneur de me dire qu'il se reposait entièrement sur moi, il était bien aise de me laisser le commandement de cette place [i. e. Haguenau], et celui de tous les postes de cette ligne. »*

Dans le même document il fait état d'un certain désenchantement chez l'ennemi :

> *Les avis que je reçois de l'armée ennemie me confirment la consternation où ils sont du départ de milord Marlborough […] pour la Moselle ; […] je sais qu'il [i. e.* le prince de Bade*] est mécontent de la cour de Vienne* [187].

Le prince de Bade est à Rastadt, où il rassemble ses contingents prussiens, saxons, badois et palatins. Considérablement renforcé, il se met en marche et se rapproche de Wissembourg.

Devant la supériorité numérique ennemie il faut se replier, et couvrir l'Alsace.

Villars se concentre autour de Strasbourg sous les canons de la place, en laissant des détachements retardateurs, mais un bataillon de Bourbonnais capitule au bout de cinq jours à Drusenheim. Il hésite alors à défendre Haguenau dont les défenses ne paraissent pas en mesure de lui permettre de résister longtemps.

Peri a sous ses ordres un millier d'hommes et 8 canons à Haguenau, la dernière place forte qui barre la route de Strasbourg, l'évacuation en est envisagée, mais elle fait débat.

Peri fait valoir la valeur de place d'arrêt de la ville, et s'engage à la tenir le plus longtemps possible, Villars est sceptique mais finit par accepter et le renforce en lui donnant 1 000 hommes supplémentaires tirés du régiment du comte de la Tour du Pin [188]. L'inquiétude de Villars a gagné le ministre M. de Chamillart qui écrit le 19 septembre : « Je souhaite que M. de Peri soit récompensé […] et que sa fermeté ne tourne pas contre lui. »

Peri a raison d'insister, car l'intention du prince de Bade, une fois Haguenau

186. S.H.A.T. A1 1844 lettre n° 119.
187. S.H.A.T. A1 1844 lettre n° 190.
188. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, p. 193.

prise, est d'attaquer Fort Louis et d'enlever les positions françaises sur la Sarre.

• *Peri défend Haguenau*

Haguenau [189] tire son origine d'une forteresse, bâtie au siècle par Frédéric le Borgne Hohenstaufen, sur une île de la Moder. Déclarée ville impériale en 1257, la cité se développe sur les deux rives de la rivière, protégée par trois enceintes construites entre le XIIe et le XIVe siècle. Elle devient la doyenne de la Décapole d'Alsace, union des dix villes impériales alsaciennes au XIVe siècle. Sa position fait d'elle un des verrous de l'Alsace.

La guerre de Trente Ans l'a ruinée et dépeuplée. Au moment de la guerre de Hollande, en 1677, afin d'empêcher que les troupes de l'empereur Léopold ne l'occupent, Louis XIV fait détruire les fortifications et incendier la ville, après avoir désarmé la population. En 1678, la politique des Réunions fait de la Décapole, dont Haguenau, une possession du roi de France, et la reconstruction de la ville commence. Mais en 1688, alors que les habitants avaient renforcé ce qui restait de l'enceinte, le château impérial est rasé, et ses pierres sont utilisées pour construire à Fort Louis la forteresse prévue par Vauban. De ce fait en 1705 les capacités défensives de la place face à un corps de siège sont limitées.

La Moder pénétrant dans la ville qu'elle traverse d'ouest en est, se divise en trois bras et délimite deux îlots auxquels on accède par des ponts ; la ville est enserrée dans une enceinte que ne couvre aucun ouvrage extérieur. On pénètre dans cette place par trois portes : la porte de Wissembourg à proximité du saillant nord-est, la porte Rouge, à une centaine de toises du saillant sud-est, en face la porte de Saverne ; ces saillants bastionnés sont reliés par des courtines. L'examen qu'en fait Peri lui montre que les défenses de la ville doivent être renforcées si on veut avoir des chances de soutenir un siège. Pour en limiter les facilités d'investissement, il va pallier les faiblesses de la place en inondant les abords de la route de Saverne jusqu'au saillant nord-ouest, ce qui couvre le côté occidental, puis le côté qui fait face au Rhin en tendant une inondation de la rive gauche de la Moder au saillant nord-est. En hérissant les glacis de palissades pour pouvoir y placer des fusiliers, en faisant installer du canon dans des enceintes maçonnées couvrant l'approche des portes, il met la ville à l'abri d'une attaque brusquée en force d'un ennemi supérieur en nombre, l'obligeant à en faire le siège. Mais la durée de la résistance ne peut être que limitée, car les approvisionnements font défaut. Vers la fin du mois de septembre sont réunis, aux ordres du général de Thungen, 12 000 fantassins et cavaliers, avec une nombreuse artillerie, qui bloquent la ville, dont les communications avec l'armée royale sont coupées par un corps d'armée qu'a posté entre Haguenau et Strasbourg le prince de Bade. Peri tente un coup de main le 21 septembre, le groupement de sortie détruit des approvision-

189. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. VI, « Défense de Haguenau », p. 56.

nements ennemis et ramène 50 chevaux de prise.

Villars pense que Peri et ses hommes sont perdus, car il est dans l'incapacité de les secourir, mais il sait qu'ils résisteront jusqu'au bout. Le prince de Bade a disséminé des détachements qui coupent toutes les communications avec Strasbourg. Peri et ses hommes sont apparemment perdus, mais l'énergique général corse n'a pas dit son dernier mot. L'attaque débute dans la nuit du 27 au 28 septembre par la création de tranchées destinées à rapprocher les troupes de siège des portes, la garnison fait des sorties pour les gêner, mais l'ennemi continue son travail de sape et, deux jours plus tard, leurs batteries, fortes de vingt canons, sont en place. Le 30 septembre, l'ennemi a pu creuser deux sapes et au jour le bombardement commence, ouvrant deux brèches à proximité des portes, qui sont colmatées par la garnison. Le 1er octobre, il est à soixante toises (*environ 120 m*) de la porte de Wissembourg, la nuit suivante la garnison le tient à distance par son feu, mais le 2 dans la matinée une batterie supplémentaire de dix pièces tire sur la lunette de la porte. Dans la nuit suivante et à la faveur des travaux d'approche, le corps de siège n'est plus qu'à quelques dizaines de mètres des remparts et reçoit le renfort d'une nouvelle batterie de trois pièces. Le 5 octobre au matin trente mètres à peine séparent assiégeants et assiégés.

Peri, sans illusion sur le sort de la place, envoie un parlementaire, le colonel de la Tour, mais le général de Thungen exige une reddition sans conditions et menace de livrer la ville au pillage et de passer la garnison au fil de l'épée si elle ne met pas bas les armes. Informé au retour de son parlementaire de l'intransigeance de l'ennemi, Peri essaie de gagner du temps en faisant répondre qu'un délai de réflexion lui est nécessaire pour examiner les douze articles de l'ultimatum qui lui est imposé. La réponse du général ennemi ne tarde pas : le bombardement reprend, plus intense que jamais, pour ouvrir au plus tôt une brèche praticable permettant l'assaut. Le soir même, Peri réunit son état-major et l'informe de sa décision de tenter une sortie plutôt que de se rendre à discrétion [190]. Il s'emploie à la préparer pour qu'elle ait lieu au cours de la nuit qui suit, car il pense que l'assaut décisif aura lieu le 6 au matin. Tout d'abord, il ordonne à la population de s'enfermer et de ne sortir des maisons sous aucun prétexte, et prescrit de rassembler la garnison à la porte de Saverne à neuf heures et demie du soir. Le colonel Harling est chargé, avec soixante hommes, de faire du volume face à la brèche, pour masquer la sortie pendant que l'artillerie de la place aux ordres du lieutenant du Breuil délivrera un feu continu. Lors de l'évacuation des ouvrages à vingt heures trente, il est ordonné, pour donner le change, que soient laissés dix hommes par compagnie, chacun distant de dix toises du voisin, pour entretenir un feu nourri sur les positions ennemies.

À l'heure dite ; la garnison, baïonnette au canon, est formée en deux colonnes, prête au départ. Il a ordonné aux hommes, restés en arrière, une fois la garnison

190. *Id.*, p. 63.

sortie, de rejoindre, après avoir encloué les canons et jeté les munitions restantes dans la Molder.

À gauche la colonne formée par le régiment de la Tour du Pin, prête à faire face à une attaque venue de tranchées ennemies. À droite les capitaines Mathis, Colla et La Gravière du régiment de Peri, le long de la rive gauche inondée. Entre les deux, le général Peri à pied, l'épée au poing, et son état-major. À vingt-deux heures les colonnes se mettent en marche dans le plus grand silence. On se heurte à une grand-garde qui est éliminée à la baïonnette, deux cents mètres plus loin des sentinelles, moins vigilantes, car se croyant couvertes par la grand-garde, sont supprimées sans bruit. La route de Saverne s'ouvre devant les colonnes, qui n'ont pas été détectées. Avant de repartir, l'ordre est donné aux soldats, laissés dans la place, de se mettre en route, ce qu'ils font après avoir encloué les canons que l'on doit abandonner. Le colonel Peri, à l'arrière-garde, ferme la marche, l'épée au poing.

Au matin, l'ennemi découvre que la place est abandonnée par sa garnison, et Thungen lance sa cavalerie à sa poursuite, mais les cavaliers atteignent son arrière-garde alors qu'elle franchit la rivière Zorn, ce qui la met hors d'atteinte. Le 7 octobre au matin, les survivants de la garnison ont rejoint les lignes françaises à Saverne, c'est un magnifique exploit.

Le régiment reçoit ensuite l'ordre de gagner le camp de Honheim. Le jour même de son arrivée à Saverne, Peri fait son rapport [191] :

> *« Monseigneur,*
> *« J'arrive aujourd'hui ici avec la garnison de Haguenau à cinquante hommes près de ce qu'elle était composée. J'ai fait construire quatre nouveaux ouvrages aux quatre parties de la place les plus défectueuses. Le prince Louis envoya le 26 du mois dernier onze ou douze mille hommes nous investir ; dans la nuit du 27 au 28 ils ouvrirent la tranchée devant la porte de Wissembourg et la Porte Rouge. Après avoir été certain de l'endroit où ils ouvriraient la tranchée, je fis sortir aux deux attaques, deux cents hommes à chacune pour faire feu et les éloigner de leur travail […]. La nuit du 29, ils s'étendirent et se portèrent à cent toises de mes ouvrages où ils commencèrent deux batteries. Notre grand feu les contint, mais ils perfectionnèrent leurs batteries et en huit heures de temps, firent deux brèches […]. La journée du 1er, ils s'approchèrent par sape du chemin couvert ; la nuit du 1er au 2, ils se restreignirent à former une nouvelle batterie de dix pièces. Ils battaient la porte de Wissembourg. Dans la nuit du 4 au 5 ils s'approchèrent de quatorze à quinze toises du chemin couvert. Je fis réunir le conseil de guerre qui fut d'avis de demander à capituler, ce que je fis à cinq heures du soir mais le prince n'ayant voulu me recevoir que comme prisonnier de guerre ; je commençai à mettre à exécution la pensée que j'avais de me retirer […] après avoir laissé soixante hommes sur le chemin couvert […]. À dix heures du soir je me trouvais sur les glacis de la porte de Saverne avec toute ma garnison et, n'étant question que de forcer deux grandes gardes de soixante maîtres (i. e.* des cavaliers*), je marchai droit à eux et leur ayant fait répondre en allemand par le sieur de Gravière avec deux compagnies de grenadiers, je les surpris et presque tout fut passé par les armes. Je continuai ma marche sans avoir été inquiété ; et les ennemis ne s'aperçurent de notre retraite qu'à une heure après minuit les soixante hommes que j'avais sacrifiés s'amassèrent ensemble et arrivèrent quatre heures après moi à Saverne, après avoir passé la Zorn avec de l'eau jusqu'au cou. Je ne puis que me louer de la garnison. J'ai conservé […] vingt-quatre jours Haguenau au roi. Lorsque je n'ai pas pu le défendre plus longtemps j'en ai retiré toutes les troupes après avoir fait enclouer les canons.*

Le 28 octobre 1705 le maréchal de Villars rend hommage au colonel en adres-

191. S.H.A.T. A1 1847 lettre n° 27.

sant un rapport au ministre :

Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez été en peine de la garnison de Haguenau depuis le 12 septembre et quoique tout le monde me conseillât de l'abandonner, je ne laissais pas d'être vivement affligé de songer que l'on pouvait perdre 2 000 hommes dans cette mauvaise place. M. de Pery s'est défendu par un très gros feu en faisant perdre beaucoup de gens aux ennemis. Ils en avaient un peu plus de 1 000 tués. Voyant deux brèches considérables, il demanda à capituler, M. le prince de Bade ne voulut le recevoir que prisonnier de guerre […] ; toute la garnison était résolue à se défendre jusqu'au dernier homme plutôt que de se rendre prisonnier. Le prince de Bade l'ayant renvoyé, M. de Pery, […] après avoir laissé M. de Harling, avec quatre cents hommes pour tenir les dernières portes, faire feu sur les ennemis, sort par la porte de Saverne, ayant renversé une garde de cavalerie. […] M. de Harling l'a rejoint, n'ayant laissé dans Haguenau que cent malades ou blessés. Il a très peu perdu pendant le siège et n'a eu qu'un officier tué et 7 à 8 soldats. […] J'avoue, monsieur, avoir été très aise de la ferme et heureuse conduite de M. de Pery et du salut de la garnison que nous avons été forcés de hasarder pour gagner du temps. L'on ne peut trop louer M. de Pery, M. de Harling, le sieur de Portal, ingénieur, et tous les principaux officiers, cette garnison ayant montré toute la fermeté que l'on pouvait désirer [192].

Villars dans le même courrier complète son rapport avec les informations données par un officier [193] passé dans l'armée de Bade, qui, s'étant repenti, a regagné les lignes françaises :

Il sortait hier de leur armée, après qu'ils eurent appris la retraite de la garnison de Haguenau, dont le prince de Bade a été très affligé. […] Ce capitaine me dit que les autres secours que l'on envoie en Italie étaient composés plutôt de recrues que l'on lève de force en Bavière que de troupes déjà formées. […] Trois bataillons et le régiment de Baneith avaient déjà pris la route de l'Italie : le même homme qu'on a laissé promener librement dans l'armée impériale dit qu'elle est composée de soixante-cinq bataillons et cent cinq escadrons, qu'il y a outre cela neuf bataillons et deux régiments de cavalerie dans les lignes de Stollhofen, mais que les Saxons ne sont pas compris dans ce nombre. […] Les bataillons sont au moins de 600 hommes, et l'on peut compter, avec ce qui est dans les lignes, 53 000 hommes…

• *La promotion du brigadier Peri*

Le roi, sur la recommandation de Villars, a nommé Peri lieutenant-général de ses armées et l'en informe :

« À Fontainebleau le 21 octobre 1705 à M. le maréchal de Villars
« Le Roy a cru, monsieur ne pouvoir mieux marquer à MM. de Pery et d'Harling la satisfaction qu'il a de la conduite qu'ils ont tenue dans la retraite de Haguenau, qu'en faisant le premier lieutenant-général et le second brigadier. Je vous envoie cette lettre de service pour les employer en cette qualité ; […] il semble que l'attention de Sa Majesté à récompenser les actions les plus distinguées devrait les rendre plus fréquentes [194]*. »*

Cependant, quelques mois plus tard, Villars écrit au ministre Chamillart du camp de Rastadt le 23 septembre 1707 un éloge teinté de regret, qui démontre que lien rompu en 1626 à la dissolution du régiment d'Ornano est réel. Peri est un étranger, et non plus un régnicole comme d'Ornano.

Peri est fort appliqué et vigilant. Je vous avoue que je suis fâché de voir des étrangers se distinguer de nos Français. Cela arrive pourtant dans plusieurs de nos armées [195].

192. S.H.A.T. A1 1847 lettre n° 28.
193. Il s'agit d'un certain de Martigny, capitaine de grenadiers, qui, ayant quitté son régiment à la suite de démêlés avec son colonel, entra dans les troupes du prince de Bade qui le reçut bien. Il se présenta pour reprendre du service ; disant qu'il n'avait jamais eu l'intention de porter les armes contre le roi.
194. S.H.A.T. A1 1847 lettre n ° 120.
195. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régi-

La campagne de 1705 s'achève, car le verrou de Haguenau a dissuadé l'ennemi d'aller plus avant, à l'approche de la mauvaise saison.

Peri, toujours bien informé, écrit le 18 décembre ;

> *Le prince de Bade doit faire incessamment un voyage à Vienne, où l'on prétend que milord Marlborough doit aussi se trouver pour y assister au conseil des projets pour la campagne prochaine, dont j'espère que nous serons informés dès qu'il sera de retour* [196].

On peut inférer de ces correspondances que Peri assume sur ce théâtre des responsabilités multiples. Il est simultanément ou successivement : officier général participant aux opérations, soit en rase campagne, soit comme commandant d'un secteur fortifié, responsable logistique chargé de l'approvisionnement en vivres et fourrages, mais aussi officier de renseignements animant un réseau d'informateurs. Il remplit ces missions à la satisfaction générale, en témoignent les commandements qu'on lui confie et les promotions dont il est l'objet.

L'armée royale, trempée comme l'acier au fil des guerres, dispose d'un encadrement de qualité, la preuve en est fournie par Peri, apte à toutes missions, ce qui malgré les revers la rend difficile à entamer.

La campagne de 1706 : la reprise de Haguenau par Peri

Le théâtre principal des opérations [197] se déplace en Italie et au Pays-Bas ; en Alsace le front est calme, les troupes sont postées sur la ligne de la Moder, qui servira de base de départ à une offensive destinée à chasser l'ennemi de l'Alsace, mais, ce dernier repassant le Rhin, la menace est écartée. Il a laissé à Haguenau, pour sécuriser son repli, une garnison forte de 2 400 hommes avec soixante canons, aux ordres du feld-maréchal Stein. Peri a une revanche à prendre.

On l'a chargé de prendre la place, et on lui a confié six bataillons d'infanterie, un régiment de dragons, un régiment de cavalerie. Il commence son investissement dans les premiers jours de mai, non sans difficultés, car l'artillerie de la place lui cause des pertes sensibles et démonte ses batteries.

Villars, venu en inspection, renforce le corps de siège en lui envoyant douze pièces lourdes de 24 le 5 mai et douze bataillons supplémentaires tirés de la garnison de Strasbourg.

Le 10 mai, la brèche est faite. Stein, qui commande la place demande à capituler. Peri refuse et menace de donner l'assaut, exigeant une reddition sans conditions, ce que l'ennemi finit par accepter après avoir été soumis à une nouvelle journée de bombardement incessant qui agrandit la brèche.

Le lendemain, 2 000 hommes mettent bas les armes avec 50 canons et 18 drapeaux, et sont conduits prisonniers à Strasbourg. Les pertes se montent à cinquante hommes hors de combat.

Peri prend le commandement de la place, le gros de ses troupes étant sur les li-

---

ment de Peri », ch. VII, « De 1707 à 1715 », p. 79.

196. S.H.A.T. A1 1848 lettre n ° 248.

197. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. VI, « Défense de Haguenau », p. 71

gnes de la Lauter. Le reste de la campagne se borne à se préserver d'un retour offensif de l'ennemi, car Villars a dû transférer une partie de ses effectifs en Belgique, et Peri s'installe à Spire.

Le 31 octobre M. de Maupeou inspecte le régiment qui est bien tenu : il constate que la plupart des officiers sont des vétérans qui ont fait toutes les campagnes. On apprend que le colonel Francesco Peri, retiré en Italie, est décédé à Vérone.

On prend à Bitche les quartiers d'hiver.

1707-1713 LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE L'ENNEMI EST CONTENU

Le plan de Villars [198], d'ordre du roi, est sans ambition stratégique, car il lui est simplement prescrit de pénétrer en Allemagne, d'y lever des contributions et de s'y pourvoir en ravitaillement. Pour cela il lui faut forcer les lignes qui courent parallèlement au Rhin de Stollhofen à Philippsbourg. Ces lignes construites en 1703, qui s'étalent sur 15 km, ont été considérablement renforcées depuis et paraissent inexpugnables. Leurs plans sont connus car au mois de décembre 1705, Peri était entré en contact avec un ingénieur français :

> *Monseigneur, […] j'ai écrit il a quelques jours pour faire passer en France le sieur Du Houx de Villiers, ingénieur en chef français catholique, apostolique et romain [*sic*] et employé actuellement en cette qualité dans les troupes de l'empereur ; […] il doit m'apporter toutes les cartes des lignes et fortifications des ennemis et par là vous serez informé amplement, monseigneur, de leurs projets* [199].

Ces lignes comportent deux séries de retranchements entrecoupés, par place, de redoutes. Villars ordonne de concentrer neuf bataillons et de l'artillerie au camp de Roeschwoog et d'établir une tête de pont à partir de l'île d'Alung, pendant que Peri fera diversion.

Le 18 mai 1707, 1 500 hommes avec quatorze canons et quatre mortiers sont postés, le reste des troupes est en soutien. Le 22 mai après une intense préparation d'artillerie, un bataillon d'élite formé par les grenadiers de Peri, de Bourbonnais et de La Tour du Pin se lance à l'assaut et contraint le duc de Wurtemberg à faire évacuer les huit bataillons et le régiment de dragons qui sont sous ses ordres :

> *Le 23, de Broglie et Vivennes prirent à revers les retranchements canonnés depuis la veille par Pery et Chamillart, le marquis de Nangis marcha sur Stollhofen, et Villars sur Buhl ; l'ennemi s'enfuit sans combattre, abandonnant ses canons, ses bagages. Villars fit exécuter la poursuite par le brigadier de Verseilles avec 400 chevaux et 400 hussards qui ramenèrent un grand nombre de prisonniers* [200].

Un pont est alors jeté sur le Rhin, et Peri fait passer son régiment avec Bourbonnais, La Tour du Pin et Montauban, qui, à portée, ouvrent le feu puis attaquent à la baïonnette, chassant l'ennemi de la redoute qui couvre à droite les retranchements. Le lendemain à l'aube, le marquis de Nangis emmenant six bataillons supplémentaires, dans la foulée franchit à son tour le Rhin. La diversion ayant réussi

198. Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, *op. cit.*, t. II, 196-197.
199. S.H.A.T. A1 1848 lettre n° 248.
200. Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises*, *op. cit.*, 6e série, ch. VI, « La Fin du règne de Louis XIV », p. 191.

au-delà de toute espérance, Peri fait lancer un pont de bateaux, et dans la matinée toutes ses unités sont sur la rive droite, elles occupent les villages de Stollhofen et de Sellingen. Les lignes sont entre les mains de l'armée royale, qui capture dix canons et de nombreux approvisionnements. L'ennemi, croyant à une offensive en direction de la Bavière, se replie. Villars lance la poursuite et fait occuper le pays entre Rhin et Neckar, après avoir levé en Wurtemberg une contribution de 2 200 000 livres. Il n'ira pas plus loin, la mission fixée a été remplie, d'autant que, les choses allant mal ailleurs, il doit se séparer d'une partie de ses régiments, envoyés à la rescousse sur les fronts menacés ; quant à Peri, il repasse en Alsace, où il monte la garde au Rhin, en particulier en organisant des patrouilles fluviales pour interdire le trafic ennemi. Le front reste calme jusqu'en septembre, où le prince de Hanovre s'avance en Palatinat. Peri prend l'offensive et le refoule sur ses bases de départ. En octobre avec 6 bataillons et 30 escadrons, il repasse le Rhin pour pouvoir fourrager et se ravitailler tout en gardant un profil offensif. La fin de la campagne le voit ainsi remplir des missions dévolues aux troupes légères, qui exigent coup d'œil, audace et initiative. Ses cavaliers parcourent l'espace entre les deux armées, enlevant des convois, attaquant des petits postes ou des détachements ennemis. Il pousse des éléments légers jusqu'à Philippsbourg et Landau, de même il contrôle la navigation sur le fleuve.

Le 21 octobre, il reçoit le commandement des troupes positionnées sur la Lauter. Mais il ne reste pas inactif : en décembre ses hussards s'emparent d'un convoi de quinze bateaux halés par un train de chevaux.

La Garde au Rhin (1708-1712) : le verrou de la Lauter

Au printemps suivant, en mars 1708, la mission de Peri est de défendre les lignes de la Lauter, il dispose de 9 bataillons et de 6 escadrons, le secteur restera calme jusqu'à l'hiver. Il rédige un mémoire [201] à ce sujet.

> *Je dirais […] que les lignes sont autant bonnes que les lignes peuvent l'être ; mais elles ont le défaut d'être trop étendues qui les rend d'autant plus défectueuses qu'un corps de troupes médiocres serait trop exposé à les défendre et qu'un corps de 25 000 à 30 000 hommes ne saurait y subsister deux mois, […] ce qui devient si fort à charge à la province […]. Après avoir souffert de la disette, […] nous serions obligés d'abandonner nos lignes […]. Je ne voudrais tenir des troupes pour la garde que deux bataillons à Wissembourg et cent hussards pour être averti de tout ce qui sortirait de Landau, deux sur la hauteur de Roth, trois pour la garde des redoutes et à Lauterbourg un bataillon et un régiment de dragons ; […] au moyen d'un pont de bateaux on peut en trois heures de temps porter tel corps de troupes que l'on voudra. […] Le fort Louis semble avoir été fait exprès pour aider à tenir des postes, et on peut y mettre en dépôt tous les besoins de l'armée […]. Ces postes nous mettraient en état de savoir les mouvements que l'ennemi pourrait faire […] et par là prévenir leurs desseins […], ce qui me ferait choisir des camps le long du bord du Rhin plutôt que dans la plaine. […] Nous assujettirions l'ennemi dans une garde perpétuelle de leurs lignes, et [*les ennemis*] eussent du Rhin une attention à se garantir d'un débarquement.*

Au printemps 1708, le maréchal d'Harcourt, qui commande l'armée du Rhin, visite les lignes de la Lauter : il est satisfait de leur organisation et maintient la mission de Peri, qui va ensuite hiverner à Wissembourg. L'hiver suivant est très rigou-

201. S.H.A.T. vol. 2317 n° 21.

reux. Le19 janvier 1709, la princesse Palatine peut écrire :

> *De mémoire d'homme il n'a fait aussi froid : depuis quinze jours on entend parler tous les matins de gens qu'on a trouvés morts de froid*[202].

Le Rhin est pris par les glaces, ce qui, facilitant le passage du fleuve, implique un renforcement de la surveillance. Au printemps 1709, Peri reprend son poste. La routine de surveillance va durer, il dispose de dix bataillons ; en juin la menace ennemie est toujours présente, mais l'adversaire ne se frotte pas aux lignes de la Lauter. En juin 1710, Peri qui a conservé la responsabilité de ces lignes, auxquelles sont affectés 10 bataillons et 5 escadrons, est alerté, car l'ennemi a franchi le Rhin, mais il n'y aura pas d'affrontements, car Peri est sur ses gardes. Au printemps 1711, nouvelle alerte, mais la cavalerie ennemie reste à l'abri du Neckar. En juin 1712, les opérations sont suspendues, la paix est dans l'air.

1713 La dernière offensive

En avril 1713 le traité d'Utrecht est signé, seul l'empereur s'obstine.

En 1713 les lignes de la Lauter, constamment améliorées, garnies de 18 bataillons sont inexpugnables ; aussi l'ennemi, à part lors de quelques vaines démonstrations vite refoulées les années précédentes, ne s'est plus montré.

Le théâtre d'opérations va être le Rhin : 100 000 hommes aux ordres de Villars sortent de leurs quartiers en juin pour s'affronter au dernier ennemi en lice, l'armée de l'empereur.

Le maréchal d'Harcourt dirige ses troupes sur Spire, qui est occupée, puis c'est le tour de Worms et de Kaiserslautern ; quant à Villars, il trouve sur son chemin Landau [203], qui lui barre la route. La ville occupe une position stratégique entre Rhin et Sarre. Elle a été assiégée pendant le conflit, tour à tour par les coalisés et les Français. À l'automne 1702 sa garnison française a brillamment résisté, avant de capituler, puis la ville en 1703 a été reprise aux Impériaux, mais en 1704, après la défaite de Blenheim, les coalisés bloquent la place. Les 5 000 hommes du lieutenant-général de Laubanie capitulent, après avoir retenu trois mois l'armée ennemie.

En juin 1713, Landau est à nouveau investie ; Peri participe au siège, la tranchée est ouverte le 22 juin, le régiment fournit tout au long du mois de juillet de la main-d'œuvre pour les travaux d'investissement qui, réalisés sous le feu, entraînent des pertes sensibles. Le régiment est désigné de tranchée le 28 juillet avant l'assaut mais ce n'est qu'après de durs combats que la ville est prise le 20 août. Le 31 octobre, le maréchal Bezons prend Fribourg.

Ces deux succès amènent l'empereur à traiter à Rastadt le 6 mars 1714.

202. Orléans, Charlotte Elisabeth de Bavière, *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, *op. cit.*, p. 396.

203. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. II, « Le Régiment de Peri », ch. VI, « Défense de Haguenau », p. 84.

La fin du régiment

Après avoir participé à deux conflits majeurs, la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la guerre de Succession d'Espagne, le régiment est licencié le 28 janvier 1715. En un peu plus de trente ans, il a participé à trois conflits majeurs, assisté à plusieurs batailles rangées et à vingt sièges.

Dans les deux années qui suivent leur licenciement, on constate que les soldats et les officiers qui le souhaitaient ont été conservés et versés dans les régiments de recrutement italien mais aussi dans Royal Roussillon, régiment qui compte des soldats d'origine italienne. Mais en 1718 les registres de ces corps indiquent qu'il n'y a plus aucun soldat qui ait servi dans Peri.

Quant au sort des soldats licenciés originaires de Corse, on en est réduit aux hypothèses : soldats et cadres, qui le souhaitaient ont été conservés et versés dans les régiments de Nice et de Royal Roussillon qui, avec Royal Italien, regroupent les fantassins d'origine italienne [204].

LES PERI, FIGURES EMBLÉMATIQUES

Le père et le fils se succèdent à la tête du régiment.

• *Un soldat d'exception, Francesco Peri [205], dit marquis de Péry.*

Né à Zara (Dalmatie) en 1627, décédé le 26 juillet 1713 à Vérone, où il repose en l'église de San Bernardino, il a vu sa noblesse reconnue par le conseil des nobles de Vérone le 11 janvier 1685. Capitaine commandant d'une compagnie d'infanterie corse au service de la République de Venise, commandant de place à Candie en 1647, prisonnier des Turcs la même année, il n'est libéré qu'en 1670, et sert comme colonel de l'armée de la Sérénissime de 1670 à 1672. Il est colonel du régiment de Peri d'infanterie corse de l'armée de la République de Gênes de 1672 à 1673, puis du régiment de « Pery Corse » dans l'armée du roi de France de 1673 au 10 avril 1682.

• *Le lieutenant-général Jean-Baptiste Peri (1674-1721)*

« Sa date de naissance [206] est mal connue : on avance le 6 octobre 1647, à Ajaccio, d'une famille noble ayant fourni de nombreux membres au conseil des Nobles Six de l'Au-delà des monts ; capitaine au régiment d'infanterie corse levé par Francesco Peri son parent le 12 juin 1674, il servit en Sicile jusqu'au mois de mars 1678. [...] Ce régiment ayant été licencié par ordonnance du 10 août 1682, on incorpora le marquis [*sic*] de Peri avec sa compagnie dans le régiment Royal Roussillon avec lequel il combattit à Valcourt en 1689, puis à Fleurus en 1690.

204. Royal Italien créé le 27 mars 1671, à 27 compagnies de 204 hommes, a fait toutes les campagnes et est maintenu à la paix en 1715 ; Royal Roussillon créé par Mazarin, qui le fait lever en Roussillon le 25 mai 1657.

205. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.,* t. II, « Le Régiment de Peri », ch. II, « Organisation », p. 25.

206. « État des services », *in La Chronologie historique militaire,* 1761, t. IV, S.H.A.T.

« Colonel d'un régiment d'infanterie étrangère, qu'il leva, par commission du 26 septembre 1690. Il servit au siège de Mons en 1691, au siège et à la prise de Namur, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroi en 1691, au siège de Huy, à la bataille de Neerwinden, au siège et à la prise de Charleroy [*sic*] en 1693, à l'armée des Flandres en 1694, 1695, 1696, à l'armée de la Lys, qui fit le siège de Liège en 1697.

« Il était à l'armée d'Allemagne en 1701. Fut créé brigadier par brevet du 29 janvier 1702, et servit encore en Allemagne sous le maréchal de Catinat.

« Il passa l'année suivante en Bavière sous le maréchal de Villars, étant partie à toutes les expéditions de ce général.

« Il était en 1704 à la même armée sous le maréchal de Marsin, combattit à Hochstaedt, et obtint le grade de maréchal de camp par brevet du 26 octobre.

« À l'armée du Rhin sous ce même maréchal en 1705, puis sous le maréchal de Villars. Enfermé et assiégé dans Haguenau, il s'y défendit pendant six jours de tranchée ouverte et au lieu de se rendre prisonnier de guerre, comme les ennemis l'exigeaient, il sortit avec sa garnison, battit les grands-gardes des ennemis, se retira à Saverne avant que les ennemis poussent sa retraite.

« On le créa lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 22 octobre 1705.

« À l'armée du Rhin sous le maréchal de Villars en 1706, il contribua à chasser les ennemis de l'Alsace, fit ensuite le siège de Haguenau et obligea en peu de jours les cinq bataillons qui y étaient enfermés de se rendre prisonniers de guerre.

« À la même armée en 1707, il contribua particulièrement avec la division qu'il commandait à la prise des lignes de Stollhofen et força par son attaque le retranchement des ennemis qui y perdirent beaucoup de monde.

« Employé en Alsace pendant l'hiver, par ordre du 31 octobre il fit attaquer et enlever un convoi considérable de munitions de guerre et de bouche que l'ennemi faisait passer à Philippsbourg.

« Il servit encore à la même armée sous le maréchal de Berwick en 1708, sous le maréchal d'Harcourt en 1709, 1710, 1711 et 1712. Sous les maréchaux de Villars et de Bezons en 1713. Il concourut à la prise de Landau, à celle de Fribourg, qui fut la dernière expédition de la guerre et commanda pendant l'hiver à Weissembourg [sic] et sur les lignes.

« On réforma son régiment par ordonnance du 28 janvier 1715.

« Il fut fait marquis par le roi en même temps que lui était remis son brevet de colonel, puis fait seigneur de la Norville. Retiré dans le château de ce village, il se maria sur le tard.

« De cette union avec une Versaillaise de noble extraction, naquit une fille, Marie-Charlotte, qui épousa Louis-Nicolas de Flacourt.

« Il décéda le 4 mars 1721.

« Il laissa le souvenir d'un officier courageux, aimant la gloire et les distinctions

qu'elle apporte mais aussi d'un chef, estimé de ses supérieurs, aimé de ses soldats bien qu'inflexible sur la discipline et le respect de l'honneur militaire.

« Distinctions obtenues : chevalier de Saint-Louis.

« Campagnes : dans les Flandres (1689-1697), en Allemagne (1701), en Bavière : (1702-1704), sur le Rhin (1705-1713).

« Blessures : Fleurus, 1er juillet 1690 (il en gardera toute sa vie la cicatrice sur le visage).

« Actions d'éclat : bataille de Fleurus, défense de Haguenau. »

CONCLUSION

Le régiment de Peri a une place à part dans ces unités corses qui de la Renaissance à la Révolution sont au service du roi. Les conditions qui président à sa levée, la place qui est la sienne dans l'infanterie royale, l'évolution de sa société militaire font son originalité. Avec lui, point de mercenaires stipendiés comme au temps des Bandes, ni de combattants liés à la couronne par l'allégeance et l'édit de Naturalité, mais des soldats étrangers traités comme tels, qui permettent à un souverain d'assouvir ses ambitions hégémoniques, troupe soldée qui épargne le sang français. Il est cependant justifié de le faire figurer dans cette étude du service français des Corses de la Renaissance à la Révolution, bien qu'il s'inscrive dans une démarche différente de celles qui ont prévalu avant lui et après lui. Levé suite à une convention entre la République de Gênes et le roi de France, le recrutement corse va peiner à honorer le tableau d'effectif régimentaire au point qu'à la fin du siècle il a perdu son caractère identitaire.

Les colonels de Peri sont des officiers étrangers au service de la France, le régiment devenu cosmopolite, les Corses n'y sont plus visibles.

Ce régiment apparaît comme une solution de continuité dans le service français des Corses entre le régiment d'Ornano, créé en 1569 et licencié en 1626, et le Royal Corse, levé en 1739 pour favoriser un courant d'opinion favorable à la France et à ses visées sur l'île. Ornano accueille des Corses reconnus sujets du roi alors que la Corse est repassée sous souveraineté génoise, et à la fin des guerres de religion il est conservé au même titre que les régiments héritiers des vieilles bandes. Leurs chefs respectifs ne sont pas en France sur le même pied. Les d'Ornano et les Peri sont proches par leur appartenance à la noblesse corse et les traditions guerrières de leurs familles Mais force est de constater qu'Alphonse d'Ornano, élevé à la cour, appartient par faveur royale à la haute noblesse du royaume comme en font foi les charges prestigieuses qu'il occupe. Peri, dont la noblesse est liée à Venise, comme l'a reconnu le conseil des Nobles de Vérone le 11 janvier 1685, n'en fait pas partie. Deux faits en témoignent : le refus qui lui est opposé lorsqu'il sollicite le commandement de Royal des Vaisseaux, régiment français prestigieux, propriété du roi ; la réaction de Villars, qui rappelle sa condition d'étranger au ministre lorsqu'il est promu lieutenant-général des armées du roi. Il n'est qu'un gentilhomme que l'honneur lie au roi qu'il sert, et il en est de même pour les Corses rassemblés au sein de ce régiment. Pour ces raisons, celui-ci ne peut s'inscrire dans une tradition basée sur un lien d'allégeance mais simplement sur un contrat de solde. C'est avec la levée du régiment Royal Corse en 1739 que se renoue ce lien entre le roi de France et le soldat corse. Son titre de *royal* l'exprime, son propriétaire est le roi et non un gentilhomme, et son chef est le colonel-lieutenant du souverain. Le régiment de Peri ne comble donc pas cet hiatus de plus d'un siècle, il témoigne simplement de la valeur militaire et de la loyauté des Corses qui servirent le roi Soleil, lequel sut les reconnaître à travers la promotion du marquis de Peri, qu'il nomma lieutenant-général de ses armées.

Encadré 6
Chronologie des guerres du règne [207]

1661 : mort du cardinal Mazarin, Louis XIV assure la plénitude du pouvoir.
1667 : guerre de Dévolution contre l'Espagne.
1669 : expédition de Crète au secours de Candie assiégée par les Turcs.
1672-1678 : guerre de Hollande. Celle-ci a pour alliés : l'Espagne, l'Empire, le Brandebourg, le Danemark ; la France est soutenue par l'Angleterre, la Bavière, la Suède et la Pologne.
1673 : Vauban fait capituler Maastricht.
1674 : L'armée royale occupe la Franche-Comté, Condé triomphe de l'armée du prince d'Orange à Seneffe (11 août).
1675 : Turenne bat les Impériaux à Turckheim en janvier mais est tué à la bataille de Salzbach en juillet.
1676-1677 : La marine royale remporte plusieurs victoires : Duquesne bat les Hollandais à Agosta (22 avril 1676) et la flotte combinée hollando-espagnole devant Palerme (2 juin) ; Valenciennes, place tenue par les Espagnols, est aux mains des Français (28 février 1677), Monsieur bat le prince d'Orange à Cassel (11 avril).
1681-1688 : Interventions en Méditerranée.
1682-1683 et 1688 : Bombardements d'Alger.
1684 : Bombardement de Gênes.
1685 : Bombardement de Tripoli.
1685 : Révocation de l'édit de Nantes.
1688-1697 : Guerre de la Ligue d'Augsbourg. La coalition comprend : l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Brandebourg, la Suède, la Savoie et l'Angleterre après la destitution de Jacques II en 1688, que remplace Guillaume d'Orange en 1689. La France est isolée.
1689 : Échec de l'expédition d'Irlande. Dévastation du Palatinat.
1690 : Les coalisés sont battus à Fleurus.
1692 : Prise de Namur et victoire de Steinkerque. Sur mer, après la victoire de Béveziers (1690), Tourville est battu à la Houghe.
1693 : Prise de Charleroi et victoire de Neerwinden. En Piémont victoire de La Marsaille.
1696 : Catinat envahit le Milanais.
1697 : Prise de Barcelone (mai-juin). Au Canada les Français affrontent avec succès les Anglais.
1702-1704 : Guerre des Camisards : Villars pacifie les Cévennes.
1701-1714 : Guerre de Succession d'Espagne [208]. La France affronte la Grande Alliance qui associe l'Empire, l'Angleterre, le Brandebourg devenu la Prusse (l'électeur qui s'était attribué le 13 août 1698 le titre de roi de Prusse voit son titre confirmé en 1701 par l'empereur), la Hollande et, à partir de 1703, le Portugal et la Savoie (tous deux jusque-là alliés à la France). Elle a dans son camp l'Espagne et la Bavière.
1701 : L'armée royale est défaite en Italie à Carpi et à Chiari par le prince Eugène.
1702 : Français et Savoisiens sont vainqueurs à Luzara. Le prince de Bade est battu à Riedlingen.
1703 : L'armée royale remporte les victoires d'Hoechstaedt (septembre).
1704 : Les coalisés infligent une sévère défaite (août) aux Français à Blenheim (ou Hoechstaedt). Les Franco-Espagnols ne parviennent pas à reprendre Gibraltar aux Anglais, qui s'en sont emparés l'année précédente.
1705 : Victoires en Italie sur le prince Eugène.
1706-1710 : La France, après les défaites de Ramillies, puis de Turin (mai 1706), d'Audenarde (juillet 1708), de Malplaquet (septembre 1710), est acculée à la défensive.
1710 : Les Franco-Espagnols sont vainqueurs à Villaviciosa (décembre).
1712 : Le maréchal de Villars remporte la victoire de Denain (24 juillet), qui permet à la France de sortir honorablement du conflit.

207. Béranger, Jean, « Guerres », in Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, *op. cit.*, p. 684-688.
208. *Id.*, « Succession d'Espagne », *ibid.* p. 1481.

Encadré 7
Situation des effectifs des soldats corses de l'armée génoise, en 1673, par compagnie
(d'après Jean-Baptiste Ricci)

Archivio di Stato di Genova, liasse Foglietta 1173

Compagnies	Grade du commandant de compagnie	Effectifs
Filippo GENTILE	Sergent-major	75
Vincentello GENTILE	d°	184
Paolo Francesco ORNANO	d°	73
Ranuccio (Renuccio) ORNANO	d°	92
Geronimo (Gerolamo) VENTIMIGLIA	d°	82
Gio. Silvestro AGOSTINI	Capitaine	56
Cosmo AMPUGNANI	d°	146
Domenico ANDOVRANDI	d°	88
Domenico ALGAGIOLA	d°	54
Giulio BACIOCCO	d°	98
Matteo BENCILLI	d°	85
Isidoro BIANCHI	d°	75
Federico COTTONE	d°	86
Drusiano FALCONETTI	d°	112
Antonio FONDACCI	d°	57
Severino FOZZANI	d°	73
Alfonso GENTILE	d°	90
Giacomo Maria GENTILE	d°	90
Giuseppe GENTILE	d°	106
Antonio Maria GIACOMONI	d°	69
Carlo MONEGLIA	d°	73
Giovanni MONTEMAGGIORE	d°	64
Ruggero MONTI	d°	43
Orsatello MONTICELLI	d°	46
Benedetto MORATI	d°	52
Pietro MORLAS	d°	108
Francesco NOBILI	d°	66
Francesco ORNANO	d°	84
Gio. Batta ORNANO	d°	161
Giuseppe ORNANO	d°	92
Gio. Pietro RESTORI	d°	113
Gio. Paolo ROSSI	d°	60
Francesco TOMASINI	d°	91
Gerolamo TUSOLI (ou BOGOGNANO)	d°	59
	Total	**3 052**

U.F.R. d'Arts
et Sciences
humaines

DOMINIQUE ANTOINE

BURESI

LA CORSE MILITAIRE SOUS L'ANCIEN REGIME

DE LA RENAISSANCE A LA REVOLUTION

DU MERCENAIRE AU SOLDAT

Thèse
pour obtenir le grade de
Docteur de l'université François-Rabelais

soutenue le 27 novembre 2009
Histoire moderne

TOME SECOND

VI

LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS

LIMINAIRE

Après avoir connu depuis la fin du XVIe siècle une paix relative, la Corse, au début du XVIIIe siècle, entre de nouveau dans le temps des révoltes qui ont un retentissement international. L'impéritie de la domination subie d'une République déclinante, indifférente au mécontentement qui affecte toutes les couches sociales, en est la cause. L'émigration militaire, qu'expliquent la pauvreté de l'île, mais aussi une volonté de reconnaissance sociale, reste une constante. Elle se fait essentiellement au service des souverains et États de la péninsule, le service français à l'époque attirant peu, comme le signale Corvisier [1].

Après l'effacement des seigneurs une classe de notables a émergé en Corse, propriétaires fonciers, négociants et prêteurs d'argent ; relais d'une administration génoise réduite en nombre, elle est tenue en lisière par une République affaiblie, et ressent mal cette frustration. Problème rémanent dans l'île, une fiscalité inégalitaire rend la pression fiscale difficilement supportable aux plus démunis.

L'ajout d'un impôt nouveau, que les paysans ne peuvent payer en raison des mauvaises récoltes des années 1727 et 1728, provoque des incidents qui, brutalement réprimés, aboutissent à une jacquerie en 1729.

Cette contestation sociale ne va pas se limiter à la population agropastorale : les notables, détenant le pouvoir économique, revendiquent la reconnaissance de leur importance sociale. Opposés à l'origine au mouvement populaire, faute d'être entendus ils en prennent la tête et en font un soulèvement contre une tutelle in-

1. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul*, Thèse pour le doctorat d'État, Paris : PUF 1964, 565 p., t. I, « Le Soldat », 3e partie, « Les Étrangers », p. 550 : « En 1716, les Corses sont fort peu attirés par le service français [...]. Douze seulement figurent dans les contrôles ; [...] tous sauf un servent dans les régiments à prépondérance italienne. »

juste, vénale et inefficace. La révolte déclenche un cycle de violences enchaînant les exactions, ce qui provoque l'inquiétude de l'Europe devant l'impuissance de la République amenée à solliciter des concours extérieurs. Les Corses en adoubant pour roi un nobliau germanique proclament leur volonté d'indépendance, et ce rejet affirmé du joug génois donne à leur soulèvement une dimension internationale.

L'importance stratégique de l'île dans le contrôle du bassin occidental de la Méditerranée aiguise les rivalités des puissances. L'Angleterre est à Minorque et à Gibraltar, le roi de Piémont rêve d'un destin italien, l'Empire, qui par ses garnisons est présent dans la péninsule, ne peut laisser la subversion déstabiliser la République. Pour Versailles,

> *... dans le jeu stratégique en Italie, Gênes figure avec le Piémont comme passage obligé entre la péninsule et la France [...]. Son aristocratie de 733 familles se divise en neutres farouches, francophiles et partisans de l'Empire. Aux yeux de nos diplomates, son gouvernement républicain la réduit à l'impuissance, mais la rend imprévisible et dangereuse : [...] il faut se poser en ami* [2].

Pendant trente ans la France reste fidèle à cette ligne, mêlant habilement diplomatie et interventions militaires. Après avoir saisi en gage les présides en 1764, elle s'impose entre d'irréductibles ennemis et en 1768 atteint son objectif : la substitution de sa tutelle à la gouvernance génoise. Lorsque la République consent par le traité de Versailles à lui transférer sa souveraineté, elle intervient militairement pour soumettre les Corses à sa loi – conquête à laquelle l'Angleterre ne s'oppose pas :

> *On peut se demander si l'Angleterre ne laisse pas s'exécuter l'occupation de l'île pour détourner les forces françaises et donner à la France une compensation après les pertes de la guerre de Sept Ans* [3].

LE SIÈCLE DES LUMIÈRES

Après les conflits incessants qui ont ravagé le continent pendant près de cent ans, les traités d'Utrecht et de Rastadt installent une paix indispensable. Elle favorise la croissance économique et s'accompagne d'une révolution culturelle qui reste pour l'histoire le règne des Lumières. L'accalmie sera provisoire ; au cours de la première moitié du XVIIIe siècle les souverains européens s'affrontent dans des conflits dynastiques : guerres de la Triple Alliance, de la Succession de Pologne, de la Succession d'Autriche, laquelle voit Français et Espagnols se retrouver dans le pacte de Famille du 28 octobre 1744. L'armée royale, depuis Louvois, est devenue une force permanente, organisée, et bénéficie des moyens économiques et humains d'une France riche et peuplée. Bras armé du pouvoir, elle permet un temps au roi d'imposer sa loi à l'Europe, mais le traité d'Aix-la-Chapelle, qui y met fin en 1748, n'installe qu'une paix précaire. La Prusse et la Russie, puissances

2. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, Thèse soutenue à l'université de la Sorbonne Paris-IV, 1984, IRCOM, document dactylographié de 89 pages communiqué par l'auteur.

3. Bély, Lucien, *L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, *op. cit.*, 5e partie, ch. XXVIII, « La Négociation comme art suprême », p. 593.

émergentes à la recherche de leur espace vital, affirment leur vocation guerrière, et l'année 1756 est marquée par un renversement des alliances, que concrétisent deux traités : celui de Westminster, qui lie l'Angleterre et la Prusse ; celui de Versailles, qui voit les Habsbourg, devant la menace, tendre la main à leur ennemie traditionnelle, la Maison de France. La rivalité franco-anglaise, constante depuis que Guillaume d'Orange a succédé aux Stuarts au siècle précédent, alimentée par les intérêts stratégiques des deux puissances et la compétition coloniale, déborde le cadre européen. Banquiers et armateurs vont jouer un rôle qui ira s'amplifiant dans le déterminisme des conflits et le jeu des alliances. La guerre de Sept Ans est un conflit mondial qui contraint la France à amener le pavillon au Canada et aux Indes. La suprématie maritime et commerciale de la Grande-Bretagne en sort renforcée, et la désastreuse guerre de Sept Ans impose à l'armée royale un *aggiornamento* dont Choiseul est l'artisan. Ces trois grandes guerres du règne influent sur le déroulement et la conclusion du soulèvement des Corses contre la République de Gênes : la guerre de la Succession de Pologne (1733-1739), au cours de laquelle se place la première intervention française en Corse, la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748), lors de laquelle le roi de France envoie à nouveau ses soldats dans l'île, la guerre de Sept Ans (1756-1763) enfin, qui exacerbe la rivalité franco-anglaise et amène Choiseul à conseiller la prise de possession de la Corse, atout stratégique essentiel pour la maîtrise du bassin occidental de la Méditerranée.

Cette période d'un Ancien Régime finissant s'inscrit à la fois dans le temps et dans l'espace ; elle prend place entre le Grand Siècle et la Révolution française et féconde le continent européen. Si l'on a coutume de dire que le XVIIIe siècle débute en 1715, il n'en demeure pas moins que c'est l'essor de la philosophie, des sciences et des idées politiques au XVIIe siècle qui fonde cette révolution culturelle. En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie* définit le philosophe comme « celui qui s'applique à l'étude des sciences et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et leurs principes ».

La pensée cartésienne ouvre la voie à la modernité en posant en principe que des racines métaphysiques de l'arbre de la philosophie naissent toutes les autres sciences que sont la médecine, la morale et la mécanique. Pour Descartes, l'âme n'est que la *res cogitans*, le réceptacle de la raison ; tous semblables en cela, les hommes sont donc tous égaux. Fénelon, dans son *Télémaque*, dénonçant le despotisme, fait apparaître la notion du souverain appliqué à faire régner la justice et la fraternité, plus soucieux du bonheur de ses sujets que de sa gloire, pour établir le règne de l'âge d'or. Locke se fait l'apôtre du libéralisme : pour lui, le souverain tire son pouvoir d'un contrat, dont la violation légitime la révolte, et de la tolérance, affirmant que la séparation du temporel et du spirituel mettra fin à la tyrannie des religions, où il voit la cause essentielle des conflits. Pascal et les jansénistes ont appelé à ne pas oublier l'égalité naturelle entre les hommes, quelle que soit leur place dans la société. La voie est ainsi ouverte pour prôner, par la réflexion criti-

que, la nécessité des réformes. C'est à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle que paraissent les œuvres décisives. Rousseau définit le « contrat social » : les volontés particulières doivent se fondre en une volonté générale ; grâce au législateur, l'État peut seul garantir égalité et liberté, tandis que les assemblées représentatives sont le rempart de la démocratie (sollicité de rédiger une constitution pour la Corse, il y renoncera, non sans avoir donné son peuple épris de liberté en exemple à l'Europe). La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen y puise son inspiration. Voltaire se fait avec succès le propagandiste de l'idée d'égalité entre les hommes, et met à l'index tous les fanatismes avec sa *Henriade* et son *Mahomet le prophète*. Quand il déclare que « le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres », il fait le lien entre prospérité et émancipation. Montesquieu dans les *Lettres Persanes* se fait le contempteur de la monarchie absolue et de la société française. Le même met en garde en 1748 dans *l'Esprit des Lois* : « la liberté politique ne consiste pas à faire ce que l'on veut » et appelle de ses vœux une monarchie tempérée par la loi en ajoutant :

Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; [...] la vertu même a besoin de limites.

Les encyclopédistes posent en principe que l'homme est perfectible par l'éducation. Pour Diderot, « le but d'une Encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses [...]. Nos neveux devenant plus instruits, deviennent plus vertueux et plus heureux ». Mathématicien et philosophe, d'Alembert professe de son côté un athéisme militant. Leurs successeurs et disciples vont affirmer que les réformes politiques et sociales vont de pair avec la fin des privilèges et l'affirmation de la prééminence de l'État. Parmi eux, Condorcet énonce que la science morale fera bonheur de l'homme en lui montrant le chemin des changements nécessaires. Il soutient Turgot, ministre du roi, qui propose une Constitution et l'abolition des ordres, ce qui entraîne son renvoi en 1776. L'absolutisme de droit divin, contesté, est durablement ébranlé au plan politique ; le despotisme éclairé, dont l'action s'inspire des découvertes des philosophes, semble être une solution politique que soutient en particulier Voltaire. La société, qui s'industrialise sous l'effet du progrès scientifique et développe ses échanges, est forcément en rupture, par la nature partenariale de sa relation économique, avec le lien de nature ordinale qui lie le souverain et ses vassaux. À la société d'ordres se substitue la société de classes. La Révolution en sera l'accoucheuse.

L'institution militaire est partie prenante du mouvement, en raison de la réaction nobiliaire, qui veut faire échec aux nécessaires évolutions ; c'est ce que démontre l'émergence du concept de Nation en armes, qui se fait jour chez Guibert. La preuve violente en est donnée lors de la participation des gardes françaises à la prise de la Bastille, qui met fin à l'Ancien Régime militaire. En Corse, au printemps 1789, à l'occasion de la rédaction de cahiers de doléances, des soldats du Provincial se mêlent à une manifestation populaire qui tourne à l'émeute et fait morts et blessés. Cette mutation culturelle, qui trouve un écho durable parmi les

élites corses cultivées, nourrit leurs motivations : Pascal Paoli, éduqué à Naples, où il baigne dans le cosmopolitisme culturel européen (il pratique outre l'italien, le latin, le français et l'anglais), en fait partie. C'est ce courant philosophique qui, à la faveur de l'intransigeance génoise, aboutit à faire de la jacquerie corse une révolution nationale. En 1735, la veduta d'Orezza consacre le principe d'égalité des citoyens et la souveraineté du peuple. Paoli le démontre une fois au pouvoir : on lui doit, entre autres, l'implantation de Juifs italiens, rompus aux affaires, à qui sont accordés les mêmes droits que les nationaux et la liberté de culte, alors qu'en Europe la judaïté est victime d'ostracisme. Paoli, fidèle à l'esprit des Encyclopédistes, crée en 1764 à Corte l'université de Corse, que Louis XV supprimera en 1769. La volonté de voir naître une opinion publique s'exprime par la création des *Ragguagli*, journal officiel de l'État-nation corse. Ainsi se comprennent non seulement la résistance de Paoli face à l'absolutisme royal en 1768, mais encore la naissance dans l'île en 1789 d'un mouvement républicain. Le retour de Paoli en 1790, avec l'accueil qu'il reçoit à Paris et ensuite dans l'île, démontre que l'ordre nouveau en France est vécu en Corse comme l'achèvement d'un combat pour les Droits de l'homme et du citoyen, qui a mis fin à l'oppression génoise avant d'être interrompu par le despotisme royal soutenu par une clientèle de notables à laquelle il a ouvert les rangs de sa noblesse. La proximité de Paoli avec le mouvement révolutionnaire s'exprime lorsqu'il approuve le décret du 30 novembre 1789, qui établit l'égalité entre Corses et Français, dans des propos on ne peut plus clairs : « L'union avec la libre nation française n'est pas servitude mais participation de droit [4] », et lorsqu'il dénonce Buttafuoco et Gaffori, tous deux officiers du roi, en qui il voit les partisans de l'absolutisme royal. On ne peut s'étonner que cette clientèle dont les privilèges sont menacés plaide sans vergogne, par la voix de Buttafuoco, son représentant à l'Assemblée nationale, que la royauté avait donné à la Corse paix et prospérité, alors que sous Paoli elle vivait dans le désordre et la violence.

LA CORSE À L'HEURE GÉNOISE

Démographie, économie, classes sociales, le pouvoir génois

Au traité du Cateau-Cambrésis, le 3 avril 1559, la Corse est restituée à Gênes, qui ne peut imposer son autorité qu'avec l'appui espagnol et en 1569 la flamme de la résistance corse est éteinte pour plus d'un siècle. Le XVIIe siècle est pour la Corse un âge sombre : la colonisation génoise pèse lourdement sur un pays dépeuplé par les guerres et l'émigration, les famines, la peste. Les incursions des corsaires maghrébins et le paludisme endémique ont contraint la population à gagner l'intérieur des terres, laissant incultes les fertiles bassins côtiers. Réfugiés sur les

4. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, Toulouse : Privat, 1989, 316 p., coll. « Bibliothèque historique Privat », 2e partie, « Peuple corse et Révolution : le triomphe de la Constitution », p. 162.

hauteurs, ces villages adossés au relief sont faits de maisons dont la disposition et le bâti font autant de réduits défensifs efficaces, résistants au canon. Gênes, qui ne voit dans la Corse qu'une source de profits, se réserve le monopole du sel, du cuir, du fer, des échanges : les produits importés de la métropole sont grevés de taxes, les productions agricoles locales lourdement imposées, ce qui en accroît le prix. L'émigration en est favorisée et affecte toutes les classes sociales. Cependant, à partir de 1630, des mesures sont prises pour favoriser la production agricole en faveur des céréales et de l'arboriculture fruitière, dont vont essentiellement profiter les propriétaires terriens de la Balagne, du Nebbio, de la Casinca et du Cap. Le libre parcours des troupeaux est réglementé, et en cas d'infraction, lourdement sanctionné ; ainsi, Gênes va s'aliéner les bergers, nombreux dans l'intérieur montagneux. Au XVIIIe siècle l'économie corse est diverse du Nord au Sud. Le Cap par ses marins entretient des relations régulières avec Gênes et la Toscane, il en est de même pour la Balagne : vin, céréales, huile font l'objet d'un commerce florissant. Les grandes propriétés de la Rocca et la côte orientale privilégient les cultures céréalières. L'intérieur est essentiellement voué au pastoralisme extensif, transhumant entre bassins côtiers et montagne. Dans ce monde rural prédomine la petite exploitation familiale qui alterne jachères et brûlis, cette structure foncière induite par les partages familiaux est peu productive en raison de son archaïsme. Il en découle des conditions de vie difficiles et le recours aux prêteurs soit en nature soit en numéraire explique le rôle et l'influence des notables locaux. Les productions exportables de l'île, handicapées par l'insularité, consistent surtout en huile d'olive, vins, châtaignes, miel, bois. Le cheptel est abondant (caprins, ovins surtout), et le pastoralisme de transhumance fournit laine, peaux et fromages. Autre obstacle au développement économique, les communications sont difficiles, vu l'absence d'infrastructures ; seuls chevaux et mulets sont utilisables. La circumnavigation, reliant les régions entre elles, permet de compenser ce handicap et, répondant à une nécessité, elle existe jusqu'au début du XXe siècle (ainsi, la baie de Roccapina sert de port d'embarquement pour le charbon de bois tiré de l'exploitation des forêts du Sartenais). La pêche abondante et les ressources minières (fer, plomb, cuivre) complètent le tableau La Corse est peu peuplée même si les familles corses sont prolifiques. et quatre-vingt-dix pour cent des Corses vivent à la campagne, les villes peu nombreuses et insalubres ne concentrant que la minorité d'une population estimée à 130 000 habitants. La population de Bastia est chiffrée à 6 000 âmes, Ajaccio en compte 4 000. Outre Corte, qui regroupe 1 800 habitants, quelques gros bourgs montagnards : Calenzana, Bastelica, Bocognano, Zicavo avoisinent ou dépassent les 1 000 résidants : Calvi en a environ 1 000 et Bonifacio à peine le double. Si les présides côtiers se sont ouverts aux notables ruraux, le fonds ligure maintient le lien d'allégeance avec la Terre ferme. Les causes de cette stagnation démographique sont multiples : une mortalité qui reste forte, vu les conditions sanitaires, la violence coutumière et l'émigration permanente,

des disettes périodiques, en particulier en 1728 et à la fin des années 1760, y contribuent notablement, qui en raison de la médiocrité de la mise en valeur ne sont pas sans conséquences politiques. Dominés par une classe aux caractères originaux, les principali, dans cette société rurale richesses et pouvoir reposent sur une assise foncière.

> *Cadre de la vie agricole et de ses constantes collectives, le village l'est aussi de l'ascension des nouveaux notables, insérés dans ce réseau d'environ 380 communautés. Détenteurs du pouvoir local, les notables se posent en intermédiaires entre le peuple et Gênes [...]. Protecteurs, mais à la main parfois lourde* [5].

Ce propriétaire qui vit du revenu de ses terres est désigné, survivance féodale, *Sgio*, son épouse est la « *Signora* ». La République de Gênes ne reconnaît comme nobles, outre ceux appartenant à l'aristocratie génoise exerçant des fonctions territoriales dans l'île (gouverneurs, lieutenants gouverneurs des présides, commissaires en mission), que les cinq évêques corses, et les descendants des feudataires du Cap, comme les Gentile de Brando, et de l'Au-delà des monts, comme les d'Ornano. Elle leur refuse

> *l'admission au patriciat génois, la tenue de leur propre livre d'or et la participation au gouvernement dans l'île* [6].

Cependant Gênes a attribué la benemeranza, qui octroie de nombreux privilèges – exemptions fiscales, port et détention d'armes – à ceux d'entre ces notables vivant noblement, les benemeriti, qui lui sont favorables, renouant avec des pratiques qui remontent aux guerres du XVIe siècle [7]. Les propriétaires aisés se considèrent comme les continuateurs des anciens seigneurs, surtout dans l'Au-delà des monts, où existent de véritables latifundia, tandis que ceux de l'En deçà perpétuent la tradition caporalice. Plus de la moitié du domaine foncier appartient à ces familles d'origine ancienne, dont les membres revendiquent leur notabilité comme principali. Ils possèdent en outre d'importants troupeaux, et les confient à des bergers, qui leur sont ainsi redevables. Possesseurs du pouvoir économique, ils accaparent le pouvoir politique local. Les représentants de ces notables siègent aux conseils des Nobles Douze dans l'En deçà des monts, et des Nobles Six dans l'Au-delà des monts, mais ils sont aussi podestats. En raison de l'absence de conscience de classe dans un peuple illettré et misérable, ces notables aisés sont des interlocuteurs privilégiés. Classe consciente de ses responsabilités : la rébellion y puisera ses chefs. Conservateurs par essence et rivaux de pouvoir, ces notables s'inscrivent dans une structure clanique dont les divisions seront exploitées par les différentes parties lors de la guerre de Quarante Ans. Dans les villes existe une bourgeoisie de marchands corses ou génois, enrichis par le commerce d'import-export. Ils sont aussi prêteurs, propriétaires de navires, possèdent des boutiques.

5. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, Avant-propos, p. 4.
6. Graziani, Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris : Fayard, 2009, 703 p., ch. XVIII, « Un système faible et solide à la fois », p. 461.
7. Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, *op. cit.*, ch. XIX, « Quand l'histoire bégaie », p. 350.

À côté de ces minorités aisées, la population corse est faite majoritairement de petits propriétaires au sort médiocre subsistant sur quelques ares, qui s'emploient aussi comme métayers et salariés occasionnels. Au bas de l'échelle, louant leurs bras à la journée : les *giornalieri*. Précarité, pauvreté, illettrisme sont leur lot commun ; on peut leur ajouter les marins et les pêcheurs. Cette aliénation sociale fait, en particulier chez les pasteurs, le lit du banditisme. Nombreux sont ceux qui, en raison de la transhumance, résident dans des *caseddi*, simples cabanes avec un *fucone*, ou foyer dont la fumée s'échappe par un orifice percé dans le toit. Le clergé est largement représenté par les moines, nombreux, qui vivent des ressources que leur procurent les communautés villageoises ou urbaines – chaque piève compte deux à trois couvents. Contrairement à la hiérarchie épiscopale (il y a cinq évêchés en Corse), qui est génoise, les desservants sont corses pour la plupart, et proches de la bourgeoisie par leur statut social. Dans une société vouée dans sa grande majorité à l'inculture, c'est au clergé que revient la tâche d'enseigner. Dans les villes existent des collèges gérés par le clergé, en particulier par les jésuites, installés en Corse depuis la seconde moitié du XVIe siècle, établissements où la scolarisation se fait au profit des classes aisées. L'absence d'université impose à celles-ci d'envoyer leurs fils dans les universités de la Péninsule : émigration intellectuelle nécessaire pour acquérir savoir et notoriété, où le soulèvement national va puiser ses dirigeants dont Gaffori et Paoli. Peu nombreuse, cette émigration fait que dans l'île les médecins ou les apothicaires sont souvent des Génois. Dans les campagnes, avec les rudiments du catéchisme, prêtres et moines se chargent de l'enseignement de l'écriture et du calcul, mais seule une minorité en profite, et l'analphabétisme est général. Lors du soulèvement, le clergé régulier, souvent issu du peuple, adhère à la cause nationale, mais sa hiérarchie, en raison de ses origines, est fidèle à la République.

De la jacquerie à l'insurrection

Installée dans l'île depuis la fin du Moyen Âge, la Sérénissime République de Gênes, au début du XVIIIe siècle est en déclin. Incompétence et vénalité caractérisent souvent son administration et ses gouverneurs issus de l'aristocratie ligure. Les Corses sont exclus des emplois régaliens et des charges ecclésiastiques ou administratives supérieures, et leurs représentants aux conseils des Nobles, instances représentatives mises en place auprès du gouverneur génois, sans grande influence. Le délabrement de ses finances conduit la République à accroître la charge fiscale qui pèse sur l'île, ce qui procure un détonateur à la révolte. Depuis 1715 et le vote d'un impôt, celui des *dui seni*, établi pour compenser les pertes de recettes dues à la suppression de l'autorisation de port d'armes qui était délivrée moyennant finances, le mécontentement, qu'aggrave le comportement de fonctionnaires génois souvent prévaricateurs, s'est accru dans l'île. Le contexte économique défavorable, dont la pénurie de grains, par suite des mauvaises récoltes des années 1727 et 1728, rend pesants les prélèvements fiscaux. Conscients des

risques de révolte, les deux conseils proposent que la mesure soit rapportée et que l'on revienne à la patente ; le Sénat refuse. C'est alors que se place l'incident du Bozio, en décembre 1729. Cette émeute locale suscitée par le comportement de collecteurs d'impôts génois débouche sur une jacquerie. Elle est en effet un signal pour les populations pastorales, paupérisées par les entraves que la République, soucieuse de développer l'agriculture, met à la transhumance, et par l'accaparement des terres vouées traditionnellement à la pâture, en particulier sur la côte orientale pour y créer des domaines. L'existence de colonies de peuplement fédère le rejet d'un pouvoir étranger oppresseur : la preuve en est fournie par le fait que l'attaque porte essentiellement sur les domaines ou les présides génois, mais y voir l'amorce d'un sentiment national semble prématuré. Les incidents se multiplient : en janvier 1730, c'est à Poggio di Tavagna qu'un détachement génois venu collecter l'impôt est désarmé, il en est de même à Moriani. Dans le Cap les insurgés se réunissent à la recherche d'armes. L'Au-delà des monts n'est pas épargné, l'agitation gagne le Talavo et la Rocca, dont les bergers assiègent Sartène. Armés de serpes et de haches, des paysans entraînés s'emparent du fort d'Aleria, où ils trouvent armes et munitions. Bientôt, ils sont cinq mille et marchent sur Bastia, où le gouverneur s'enferme dans la citadelle, pendant que sont pillées maisons et boutiques du quartier de Terra Vecchia. Il fait intervenir l'évêque de la Mariana, Mgr Saluzzo, comme médiateur. Après avoir exposé leurs revendications, les insurgés acceptent une trêve de vingt-quatre jours pour attendre la réponse du Sénat et lèvent le blocus de la ville. La République met à profit ce délai pour envoyer des renforts. Afin d'intimider les rebelles, elle fait incendier les villages les plus compromis dans la révolte. Dix mille insurgés marchent alors sur Bastia et s'emparent du fort de Montserrato, qui couvre la ville. En décembre 1730, Corte est menacée par une colonne de révoltés venus d'Ajaccio. Le soulèvement affecte le Nebbio et la Balagne. Le gouverneur a de nouveau recours à Mgr Saluzzo, qui obtient une nouvelle trêve, les Génois s'engageant à libérer les prisonniers corses et à réduire l'impôt. Les Corses présentent des revendications de caractère modéré : elles portent sur le poids excessif des impôts, la cherté de la gabelle et la pénurie de sel, l'insécurité due au banditisme, contre lequel est demandé le rétablissement du port d'armes, le monopole des commerçants génois. Le refus de la République de répondre à ces demandes et d'entreprendre les réformes nécessaires, son manquement à la parole donnée, lui aliènent les agriculteurs, qui, souvent en conflit avec les pasteurs, avaient, face au mouvement, montré de la réserve, sinon de l'hostilité. Il en est de même pour les notables, et parmi eux les propriétaires, notamment dans l'Au-delà des monts, qui avaient fait savoir à Gênes leur opposition à la violence armée ou même avaient pris parti pour le pouvoir en place, comme à Sartène lors du siège de la ville par les paysans de la Rocca. Ils revendiquent la reconnaissance de leur importance sociale et économique, et Gênes temporise.

Le ralliement de ces notables à ce mouvement, dont ils vont prendre la tête, le radicalise, transformant la jacquerie en un soulèvement entretenu par une haine commune du nom génois. Réunis à Corte en février 1731, les insurgés rejettent la souveraineté de la République. L'ancien doge Veneroso, nommé gouverneur, promet une amnistie. Les rebelles se dispersent et regagnent leurs villages. Gênes, à la faveur de cette accalmie, essaie de reprendre la main et tente de faire assassiner ceux qui ont pris la tête du mouvement, Andria Colonna-Ceccaldi de Vescovato, Don Louis Giafferi de Talasani, Giacinto Paoli du Rostino, ce qui relance l'agitation. En mai 1731, une consulte est réunie. Après avoir déclaré que la Corse est en état de légitime défense, elle se donne des chefs, décrète la levée en masse et décide d'un impôt de guerre de vingt sous par famille. Un appel est lancé aux pièves de l'Au-delà des monts pour les appeler à l'union contre Gênes. Le chanoine Orticoni, délégué par la consulte, est envoyé auprès des cours européennes pour défendre et expliquer la révolte corse et trouver des concours. De Vescovato, les chefs de la révolte, au nom des Corses du dedans, adressent aux Corses du dehors un vibrant appel à rejoindre le combat pour la Patrie :

> *Compatriotes, nous avons résolu de conquérir notre liberté par les armes. Ou nous sortirons de l'état d'abaissement, ou nous mourrons en noyant sous des flots de sang et nos douleurs et nos chaînes […] La Patrie vous appelle et vous offre un tombeau et l'immortalité* [8].

Ils obtempèrent, soit qu'ils regagnent la Corse, soit qu'ils financent l'effort de guerre par l'envoi d'armes et de munitions, contraignant les Génois à faire le blocus de l'île. Si les insurgés bloquent Bastia et Calvi, et occupent Saint-Florent et Algajola, sans artillerie il leur est impossible de prendre les deux principales villes. Pendant ce temps, la marine génoise exerce un barrage efficace, entravant l'arrivée d'armes et de munitions. Dans l'Au-delà des monts, Luca d'Ornano et Giovanno Lusinchi bloquent Ajaccio, où la colonie grecque de Paomia, fidèle à Gênes, a dû se réfugier après avoir été attaquée par les insurgés.

L'INTERVENTION DES IMPÉRIAUX

La République ; face à l'ampleur d'un mouvement insurrectionnel qui se généralise et qui vient de rejeter lors de la consulte de Corte, le 9 février 1731, sa souveraineté, décide de faire appel à l'empereur. Ce dernier, considérant l'Italie comme une chasse gardée, tient le soulèvement des Corses pour une rébellion contre leur souverain légitime, et entend y répondre. Ce concours donne lieu à une transaction, sorte de condotta [9]. Il est exigé de Gênes 30 000 florins par mois pour la location de 8 000 hommes, majorés de cent florins par soldat tué pour dédommager l'empereur – ce qui fera dire aux Corses, chaque fois qu'ils tuent un soldat : « Gênes, cent florins ! ». La République estime le devis excessif, et fait réduire le corps expéditionnaire d'un quart. Elle exige,

8. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, ch. VIII, « L'Intervention autrichienne », p. 335.

9. Cette pratique de la location de régiments, en particulier hessois, sera employée par l'Angleterre lors de la guerre d'Amérique, les souverains germaniques se comportant en entrepreneurs de guerre comme les condottieri de la Renaissance.

forte de cet appui, que les deux généraux corses lui soient livrés et que les insurgés déposent les armes. Les rebelles rejettent l'ultimatum génois, après qu'une assemblée de théologiens, réunie à Bosio en avril 1731 a décrété la République traître et parjure. Lorsque les troupes de l'empereur débarquent, les Corses sont seuls face à elles. Orticoni a échoué, à convaincre le pape et la Toscane, tandis que Madrid se dérobe. En juillet 1731, les forces impériales prennent pied en Corse pour assister des Génois en mauvaise posture, les nationaux corses, aux ordres de Giafferi et Colonna-Ceccaldi, étant passés partout à l'attaque.

Les forces en présence

L'ARMÉE DE GÊNES

En 1728, l'infanterie génoise compte quarante-sept compagnies : vingt et une sont composées de Corses ; sept d'entre elles seront envoyées dans l'île en 1730. L'effectif réel dans l'île tourne, en fait, autour de 3 000 hommes, avec une trentaine de canons, qui sont confinés pour l'essentiel à la défense des présides, que bloquent les guérillas corses.

Lorsque les Impériaux débarquent, s'y ajoutent une compagnie disciplinaire corse, et deux bataillons de partisans, loyaux à la République, dont des miliciens grecs qui seront renforcés par sept compagnies régulières (quatre italiennes et trois étrangères).

Encadré 8

Répartition des effectifs des soldats corses, à Gênes, le 7 mai 1728, par compagnie [10].

Campodonico	73
Centurione	82
Marco Leone Chiesa	82
Collonna – ou Colonna	85
Costa	80
Croccicia (*ou* Crocicia *ou* Crocicchia)	81
Ettore	74
Farinaci	90
Gio. Geronimo Gentile	78
Mutio Gentile	62
Silvestro Gentile	89
Virgilio Gentile	83
Giacomone	90
Ornani – ou Ornano	84
Partonopeo	88
Peretti	82
Querini	78
Restori	88
Roccatagliata	86
Santa Maria	81
Sisco	91
Total	**1 813**

10. Ricci, Jean-Baptiste, *L'Aventure militaire des Corses aux Temps modernes : mercenaires et soldats corses au service de Gênes*, Thèse Université de Corse non publiée tableau 59, d'après Archivio di Stato di Genova, liasse Foglietta 368. avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Les milices corses

Les vingt-sept pièves [11] des provinces de l'En deçà des monts alignent 16 380 combattants. Le Cap aligne 2 000 hommes, la Balagne 2800, Orezza : 1 200, Ampugnani, le Nebbio, Corte 1 000, le Rostino 600, Bastia 550 la Casinca : 500, Campoloro, Alesani, Rogna 450, le Bozio, le Niolo, Mariana 400, la Castagniccia, Verde, Talcini et Vallerustie 350, Serra 300, Costera 280, Bonifacio, Canale 250, Lota 200, Giovellina, Caccia 150, Orto 100.

Ce nombre est en réalité surfait, car près d'un quart d'entre eux ne disposent pas de fusils, et ces effectifs ne sont jamais disponibles simultanément. Ces milices se bornent le plus souvent à opérer dans leur région ce qui limite leurs capacités opérationnelles.

Ces combattants sont désignés comme bandits, ce terme justifie commodément toutes les exactions dont, par effet induit, sont également victimes les populations civiles. Terrorisme d'État qui, vise à épouvanter la population en semant mort et destructions pour les contraindre à abandonner la cause des rebelles.

Les troupes impériales

En juillet 1731 le corps expéditionnaire est rassemblé sous le commandement du colonel Wachtendonck, soit 5 compagnies de grenadiers et 5 bataillons de fusiliers des régiments suivants : Zumjungen, Livingensten, Culmbach, Palfy et Wachtendonck, 2 escadrons de hussards, une compagnie de bombardiers et 2 de canonniers, que complètent en août un bataillon des régiments de Waldeck et de Neyland, et les compagnies de grenadiers de ces mêmes régiments, ainsi que trois escadrons de hussards L'arrivée des Impériaux à Bastia s'échelonne entre le 9 et le 12 août.

Les opérations de Wachtendonck

À peine débarqué, Wachtendonck [12] apprend que 6 000 à 7 000 rebelles (ce chiffre paraît exagéré) s'avancent et se trouvent à quatre lieues de Bastia. Le 14 août 1731, il se met en marche avec 2 600 soldats.

L'armée autrichienne repousse les Corses, certains vers l'étang de Biguglia, Furiani est occupé, et le magasin, où sont stockés les approvisionnements des insurgés incendié.

Les miliciens ayant gagné l'abri des hauteurs couvertes de maquis, le commandant autrichien se replie sur Bastia, redoutant l'air malsain de la région (il a déjà de nombreux malades).

11. Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », *BSSHNC*, 1895, n° 180, 88 p., p. 80.

12. Mariotti, A., « Campagne des Impériaux en Corse », *BSSNHC*, 1889, n° 103-106, p. 359-382. Ce journal, intitulé Journal de la campagne de M. le baron de Wachtendonck en Corse, est une copie de celui des archives de la Guerre (auteur inconnu). L'exposé du déroulement de ces opérations a ce document pour source.

Dès le repli amorcé, les miliciens, sortant du maquis, harcèlent l'arrière-garde. Au total, l'expédition coûte aux Impériaux 9 tués et 63 blessés On estime les pertes des Corses à 200 hommes. Il est constaté que les Corses sont pauvrement armés et utilisent souvent, à la place de balles, des morceaux de fer.

Bastia dégagée, Wachtendonck décide de débarrasser le Nebbio de la présence des miliciens : le 21 août, une puissante colonne se met en marche. Elle comporte cinq bataillons, les 400 Génois du colonel Wehla précédés par une avant-garde de grenadiers, qu'escortent deux canons sur des mulets de bât, et accompagnés de hussards qui, avec un bataillon, ont en charge les bagages. Le 22 août, la colonne arrivée devant la ville de Saint-Florent, y trouve trente soldats génois chargés de sa défense. Un mercenaire corse au service des Génois parlemente avec le capitaine Natali, qui commande le détachement corse occupant le fort de Saint-Florent : un donjon central, flanqué de deux tours aux murailles en mauvais état, et vulnérable à l'artillerie. Devant la disproportion des forces, Natali demande un délai de réflexion, à l'issue duquel il accepte d'évacuer le fort, à condition que la province du Nebbio soit épargnée, ce qui lui est accordé. Dans le fort, qu'occupent cent grenadiers et un peloton de hussards, on trouve deux canons et un drapeau espagnol que les Corses avaient arboré. La présence des couleurs espagnoles s'explique : les Corses avaient sollicité Madrid contre Gênes, s'appuyant sur les liens de vassalité tissés au Moyen Âge entre la Maison d'Aragon et Vincentello d'Istria, qui avait soulevé les féodaux corses contre la Sérénissime. Après avoir renforcé la garnison et l'avoir portée à deux cents hommes, en lui laissant une partie du détachement que commande le colonel Wehla, la colonne rentre à Bastia. Le colonel autrichien, en attendant des renforts (deux bataillons d'infanterie et trois escadrons de hussards) qu'il sollicite du général Daun, commandant des troupes impériales en Italie, se borne, pour ramener le royaume dans l'obéissance, à tenir les hauteurs dominant Bastia de manière à mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Dégager Calvi bloqué par trois cents Corses, tel est l'objectif suivant, mais, étant donné le manque de fourrage et de vivres ; il renonce à l'opération et, jusqu'au 20 septembre, ne bouge pas. Entre lui et les autorités génoises le conflit est patent. Wachtendonck, qui a reçu des propositions de paix des rebelles, est favorable à cette ouverture. Les commissaires génois s'y opposent, et énoncent leurs conditions : la première d'entre elles étant le désarmement des rebelles qui, eux, exigent en préalable une amnistie générale.

D'emblée, le corps expéditionnaire est confronté à de graves difficultés.

Le climat est éprouvant, de sorte que les malades sont nombreux ; le ravitaillement en vivres et fourrage insuffisant interdit des opérations de longue durée. La troupe est en proie à un sentiment d'insécurité permanent : les convois sont à la merci des embuscades, et si les miliciens se replient devant des troupes réglées, ils réoccupent le terrain dès qu'elles l'abandonnent. Sur la fin de septembre arrivent les renforts, soit 7 bataillons de fusiliers, 7 compagnies de grenadiers,

250 hussards, 1 200 fantassins génois et un millier de supplétifs corses. À la mi-octobre, les Autrichiens, encombrés de 500 malades, n'ont pas bougé, et Wachtendonck justifie son inaction par la pénurie de fourrage.

À Milan, on désapprouve Wachtendonck, et, la République l'ayant ravitaillé en vivres et fourrage, il est lui donné l'ordre d'occuper Vescovato. Le 18 octobre, Wachtendonck, emmenant toutes ses troupes et 4 canons, s'arrête sur le Bevinco, à quelques kilomètres de Bastia. Il envoie le major Nuebner négocier la remise des armes de la garnison de Vescovato. Cinq prêtres, au nom des révoltés, implorent la clémence impériale, mais, se méfiant des Génois, ne peuvent accepter leurs conditions. Des miliciens insaisissables postés dans le maquis harcèlent les troupes, infligeant des pertes sévères aux troupes dont le prochain objectif est la tour de San Pellegrino qui doit être prise pour assurer les communications avec Bastia. Alors qu'on approche de la tour, un millier de miliciens, couverts par un muret, se démasquent et ouvrent le feu. La végétation gêne le déploiement entraînant des tirs fratricides, un officier est tué par des balles amies. La tour est prise au prix de 63 hommes hors de combat, dont 13 tués. Les pertes corses ne sont pas connues. La pénurie de vivres contraint à l'arrêt sur place, et une trêve est conclue. Les nationaux rentrent chez eux, en échange Wachtendonck revient à Bastia le 31 octobre. Ce comportement irrite les Génois, mais le colonel autrichien après avoir réuni un conseil de guerre, qui considère que la prise de Vescovato n'aurait pas permis de terminer le conflit, demande à être relevé de son commandement. En décembre, il est décidé que le colonel de Vins avec 600 fantassins, dont 200 grenadiers et 30 hussards, sera transporté par voie maritime à Calvi. Le colonel de Lechner, pour faire diversion à partir de San Pellegrino, avance en Casinca, il brûle Vignale et Lucciana que les nationaux ne lui disputent pas. Réfugiés sur les hauteurs, ils s'infiltrent dans son dispositif d'où échaudé par la combativité de la guérilla, il se replie sur Bastia le 20 décembre.

Quant au colonel de Vins son convoi a été surpris par la tempête, il n'a pu gagner Calvi. L'année 1731 est décevante : les communications sont gênées par l'activité des rebelles, et les effectifs sont insuffisants pour maîtriser le terrain et débloquer les présides.

De Vins, enfin arrivé à Calvi, tente de gagner Calenzana [13] accompagné de deux bataillons, 200 grenadiers, une quarantaine de hussards et des supplétifs corses venus d'Algajola. Dès son entrée dans le village l'embuscade se démasque, laissant 500 hommes sur le terrain, il doit se replier. Il en existe un monument commémoratif au cimetière de Calenzana dit « *Campo Santo dei Tedeschi* » (i. e. : Cimetière des Allemands). Cette belle victoire de Giaffieri et Ciavaldini présents ce jour-là, qui inaugure l'année 1732 amène le remplacement de Wachtendonck par le duc de Wurtemberg.

13. Rossi, H., « Les deux batailles de Calenzana », *BSSHNC*, 559e fascicule, 1er trim. 1961, 115 p. Il en existe un monument commémoratif au cimetière de Calenzana dit *Campo santo dei Tedeschi* (« cimetière des Allemands »).

Le duc de Wurtemberg prend le commandement (mars 1732)

Cet affront doit être vengé : l'empereur a décidé qu'il prend à sa charge les frais occasionnés par l'envoi de renforts. Louis de Wurtemberg [14], assisté du général de Schmettau et du général de Culmbach, à la tête de 12 000 hommes est dirigé sur Gênes en mars 1732. Son plan est d'attaquer en Balagne puis de marcher d'une part sur Corte, et d'autre part sur Saint-Florent et d'occuper la Castagniccia. Les 2 000 Génois de Wehla ont pour mission d'écarter les menaces qui pèsent sur Ajaccio. Les troupes impériales comprennent 14 bataillons de fusiliers, 12 compagnies de grenadiers, 5 escadrons de dragons et 4 de hussards, appuyés par 6 canons et 1 mortier. Les milices alignent 2800 hommes pour la Balagne, 2 000 pour le Cap Corse, 1 000 pour Corte, 2 200 pour Orezza, mais ils ne sont pas tous opérationnels en même temps. Le 5 avril, le prince de Wurtemberg est à Calvi pour pacifier la Balagne. Schmettau le remplace à Bastia. Le 11 avril, il envoie une avant-garde sur les défenses de Calenzana, et pousse un régiment sur Moncale. Les Corses sont derrière des murets en pierres sèches et sur des rochers dominant Moncale qu'on ne peut contourner. La ligne de résistance principale est faite de fortifications rudimentaires sans profondeur. L'avant-garde accrochée se replie. Le combat se borne à un échange de mousqueterie. Les jours suivants, le prince envoie vers le fort d'Algajola une colonne, qui est harcelée par les milices. Aucun résultat décisif n'est obtenu lorsque est annoncé un pardon général le 16 avril [15]. Le prince délègue des estafettes afin de faire connaître les conditions du cessez-le-feu, qui prévoit que les troupes impériales suspendront leurs activités pendant cinq jours, délai laissé aux rebelles pour déposer les armes. Mais à Monte Maggiore, les habitants déclarent n'y vouloir répondre *che par schupettatti* (c'est-à-dire « que par des coups de fusil »), considérant comme un honneur d'être ensevelis sous les décombres de leurs maisons.

Schmettau, quant à lui, a reçu pour mission le contrôle des hauteurs donnant accès au Nebbio et dominant la vallée du Golo, que franchissent trois défilés : la Boca de San Giacomo (ou col de Tenda), celle de Bigorno, et celle de Lento. Le 14 avril, pendant qu'un bataillon fait diversion sur Vescovato, deux colonnes, l'une à partir de Pieve et l'autre de Murato, gagnent le plateau de San Nicolao, où doit les rejoindre une troisième colonne, partie d'Oletta. Le 15, jonction effectuée, les colonnes attaquent. Les trois cols qui n'étaient tenus que par 700 miliciens sont pris et solidement garnis ; à la nuit les Corses tentent une contre-attaque, qui échoue.

À l'expiration de la trêve, le prince se met en route et reprend son avance sur Calenzana. Le 22 avril, le colonel Sucoon, avec 800 hommes, doit s'en emparer. La

14. Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », *op. cit.*, p. 27-80. Y ont été puisés les détails concernant les opérations menées à partir de mars 1732 qui ne figurent pas dans le document de Mariotti (campagne de 1731) cité supra.

15. Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », *op. cit.*, p. 34.

population offre sa soumission, les miliciens, menacés d'encerclement, ont quitté la place. Après avoir fait détruire les murets et les fortifications de campagne des insurgés, il prend des otages. Moncale s'est rendu à Culmbach, le couvent d'Alziprato est pris. La colonne se dirige vers Monte Maggiore qui se rend, puis c'est le tour de Zilia, Lumio, le colonel Wurchletiz, avec deux bataillons s'établit à Algajola. Le 24, le prince fait occuper Lavatoggio, Cateri, Aregno, San Antonino. À Monticello, le chef des insurgés Fabiani dépose les armes. Sa reddition est acceptée, mais, en gage de sa bonne foi, son fils est pris en otage. Santa Reparata et Corbara n'offrent aucune résistance. Belgodere et Speloncato, puis Occhiatana et Salasca sont, du 26 au 30 avril, entre les mains des troupes impériales. En dix jours, la Balagne est pacifiée. En fait, elle n'était tenue que par un millier de miliciens mal armés, et l'absence de combativité s'explique, les chefs corses ayant fait passer le message que les troupes allemandes étant amenées à repartir, il était inutile de livrer le pays aux exactions de la soldatesque ; les miliciens se fondent alors dans la population en camouflant leurs armes. Le 30 avril, Isola Rossa est entre les mains de Wurchletiz, le quartier général est à Castifao. Le prince, le même jour, fait savoir aux généraux corses qu'il n'acceptera qu'une reddition inconditionnelle, faute de quoi les rebelles seront passés au fil de l'épée [16].

Pendant ce temps, le général Schmettau au printemps 1732, occupe les passages des Costières, et sur la fin d'avril s'assure le contrôle de la vallée du Golo, pour déboucher en Casinca et sur Corte. Sa droite va, par la montagne de Tenda, arriver sur Canavaggia, la gauche, par la Boca de Bigorno, et Campitello débouchera sur le Golo.

Il va tenter de prendre dans la nasse les généraux Giafferi et Colonna-Ceccaldi qui, avec les montagnards de la Castagniccia, sont postés entre Lento et les trois hameaux de Bigorno qui servent de place d'armes. Schmettau marche avec la droite, Wachtendonck commande la gauche et le colonel Torgen le centre Le 25 au soir, les troupes démarrent : la droite, laissant la Boca de San Giacomo sur sa droite et le rocher de San Angelo sur sa gauche, arrive à la hauteur des postes de la Boca de Lento, elle a devant elle les collines qui dominent les villages de Lento et de Canavaggia. La crue du Bevinco retarde Wachtendonck qui descend vers le Golo. Les insurgés, prévenus de son avance, s'échappent en abandonnant leurs positions. Par contre Torgen se heurte, à Lento, à une forte résistance, les miliciens se défendent énergiquement, mais menacés d'encerclement par les troupes arrivant de Bigorno, ils décrochent.

Devant l'acharnement des Corses, les villages de Campitello, Lento et Bigorno sont systématiquement saccagés puis incendiés, seules les églises sont respectées, mais les miliciens sont sortis à temps de la nasse où on pensait les enfermer. À Canavaggio, la population, à l'arrivée de Schmettau, se rend. Le 28 avril, les insurgés font une proposition de cessez-le-feu, à laquelle le général répond que le délai

16. *Id.*, p. 37-43.

de pardon général étant expiré, la seule possibilité est une reddition sans conditions. Mais il doit stopper son avance devant le Golo, qu'une crue rend infranchissable. L'ordre donné à la cavalerie de dévaster le Rostino, fief rebelle, doit être rapporté.

Au début de mai, le prince fait avancer sur Corte, pendant que les miliciens du Niolo et de la Giovellina tentent une manœuvre de retardement qui échoue. La garnison de Corte abandonne le château et se replie dans le couvent de l'Observance. Après un échange de coups de feu, la position est abandonnée par les miliciens. Une députation de la population se présente alors pour offrir la reddition de la ville. Les Impériaux occupent, sans combat, la cité où ils postent une garnison.

Pendant ce temps, Schmettau, laissant des détachements à Lento et à Canavaggia, a franchi le Golo ; l'objectif est de pacifier les pièves de Rostino, Tavagna, d'Ampugnani et la Casinca, qui se rendent [17].

Les généraux corses se livrent le 6 mai et sont conduits à Corte sous bonne garde, mais dans la ville ils sont libres de leurs mouvements [18]. Des poches de résistance subsistent dans le Niolo et la Giovellina, le colonel Wurchletiz est chargé, avec des hussards et des sapeurs, de saccager la Giovellina et de brûler les villages. Arnswald doit faire de même dans le Niolo.

Entre le 9 et le 11 mai, la soumission des villages est obtenue. Dans l'Au-delà des monts les 2 000 Génois de Wehla disent contrôler la situation avec l'aide des bataillons de Culmbach qui imposent la reddition des insurgés de Bocognano. Le 19 mai, le Pumonte est déclaré pacifié après avoir fourni des otages : Luca d'Ornano, Francesco Lusinchi, le piévan [19] Paganelli et le docteur Balisoni d'Olmeto, que les Génois enferment dans la citadelle. Mi-mai, le prince va de Venaco à Noceta puis à Pancheraccia ; le 19, il est à Vivario puis à Vizzavonna. Cela tourne à la promenade militaire, car Giafferi et Colonna-Ceccaldi sont prisonniers sur parole à Corte, où les ont rejoints l'abbé Aitelli et Raffaelli. Rivarola et le duc de Wurtemberg, dont Rostini soupçonne la partialité (« on doit reconnaître que le prince de Wurtemberg personnellement ou dans la personne de ces confidents était gagné tout entier à Gênes [20] »), mettent au point le règlement qui sera appliqué aux Corses.

Les opérations se terminant, le dispositif autrichien est allégé [21], seuls sont maintenus cinq bataillons pour garder les communications entre Bastia, les ports

17. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini* [Charles (abbé)], Bastia : Vve E. Ollagnier, 1882, 2 vol. (482, 588 p.), vol. I, Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse (1881), (1882) 6-7, vol. I, p. 136.

18. *Id.*, vol. I, p. 140.

19. Curé doyen d'une piève, il exerce son ministère au chef-lieu. Ce terme honorifique est toujours employé avec une connotation respectueuse : *U sgio piuva* (« monseigneur le curé doyen »), du moins par les Corses attachés à la tradition.

20. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol. I, p. 154.

21. Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », *op. cit.*, p. 76-77.

de Balagne, et le Nebbio, de même que l'axe qui va de la Casinca à Corte. Le rapatriement commence le 4 juin, en priorité sont embarqués les huit cents malades, sous les ordres du général Schmettau. Les départs s'échelonnent jusqu'au 16 juillet, date à laquelle le duc de Wurtemberg quitte la Corse. Trois bataillons restent dans l'île, en attendant leur relève par des troupes génoises.

Vue d'ensemble de la campagne :

Les Autrichiens, arrivés au fort de l'été, ont, dans un premier temps, manœuvré sans tenir compte des difficultés du terrain, de l'aptitude des miliciens à la guerre d'embuscade, des embûches du combat en agglomération, des capacités de ravitaillement du pays, ni de son climat éprouvant. Cela a entraîné des déboires, au niveau de la préservation des effectifs, et nui à leurs capacités opérationnelles.

Ils ont, dans un second temps, pratiqué une tactique d'occupation prudente, à partir des présides côtiers ; c'est alors que les propositions d'amnistie ont favorisé la pacification, en tache d'huile, des pièves insurgées et la fin des hostilités.

Les armes rendues par les rebelles sont au nombre de six mille. Le corps expéditionnaire a à déplorer 1 252 pertes pour un effectif de 12 000 hommes, soit 10 % des effectifs engagés [22], ce qui témoigne de la combativité des Corses dont les pertes ne sont pas connues. D'août 1731 à février 1732 on dénombre 125 tués, 240 blessés, 694 malades dont beaucoup décèdent. Sous le commandement du prince de Wurtemberg, pressé par le gouverneur, Wachtendonck, ayant engagé ses troupes inconsidérément, au moins au début, en pleine saison estivale et sans prendre la mesure de l'aptitude à la guérilla des Corses, a cinq fois plus de tués et près de dix fois plus de malades que Wurtemberg. La leçon sera retenue par les Français.

Quant aux milices corses elles attaquent du fort au faible en utilisant le terrain, refusent le combat en bataille rangée et privilégient l'embuscade où elles excellent. Sans secours extérieurs, combattant au milieu de leurs familles, qu'ils exposent, ils ne peuvent résister qu'un temps. Les chefs corses, dès que l'amnistie leur a été accordée, sachant que les Impériaux ne s'éterniseraient pas, ont jugé qu'il fallait en rester là, pour éviter les destructions et les exactions que la prolongation du conflit aurait entraînées ; il y aurait un nouveau face-à-face avec les Génois, qu'ils étaient sûrs de voir tourner à leur avantage.

Ces derniers ont été le plus souvent cantonnés à la garde des présides et à la protection des commissaires génois. Ainsi le colonel Wehla qui les commande se borne à tenir Ajaccio avec ses deux mille hommes et le concours de trente hussards autrichiens.

Ils ne cesseront de persécuter les populations et d'intervenir sur les généraux autrichiens ; si Wachtendonck ne se laisse pas influencer, le duc sera plus malléa-

22. Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », *op. cit.*, p. 74.

ble et adhérera à la répression.

Le Règlement impérial et son application

Les troupes impériales ont obtenu la fin des hostilités ; les deux parties se voient imposer par l'empereur en Janvier 1733 un compromis auquel il accorde sa garantie [23].

Parmi les principales concessions auxquelles la République consent gracieusement figurent le Pardon aux insurgés, la remise des impôts non payés, la libération des chefs de l'insurrection. tandis que le clergé corse se voit réserver les bénéfices ecclésiastiques

Le message est délivré par le duc de Wurtemberg [24] ; Charles VI rappelle qu'il a fait intervenir sa « glorieuse » armée pour ramener les Corses à la soumission à leur légitime souverain et pour leur propre sauvegarde. Après ce discours paternaliste et conforme aux principes dynastiques, le propos est plus musclé, car il désire préserver le pays de la ruine [25] ; c'est pourquoi il exige des Génois qu'ils fassent droit aux revendications légitimes des Corses en les traitant avec équité, afin que le pays puisse connaître la paix. Il poursuit par cet avertissement [26], rappelant fermement qu'il garantit l'amnistie accordée par Gênes, et que sa protection s'étend aux droits souverains.

Le Règlement [27]

Il est promulgué le 23 janvier 1733, et signé de Carlo Tassarelli, secrétaire d'État. En seize articles, il édicte :

⇒ • une amnistie générale pour les faits antérieurs à sa promulgation ;

⇒ • un effacement des dettes fiscales et du remboursement des dettes et emprunts ;

⇒ • la création d'un armorial de la noblesse corse donnant à celle-ci les mêmes droits qu'à celle de terre ferme ;

⇒ • la nomination d'évêques corses dans l'île ;

⇒ • la possibilité de créer un collège destiné à l'enseignement de la jeunesse corse ;

⇒ • la nomination de trois promoteurs des arts et du commerce choisis parmi les Corses ayant les compétences voulues pour proposer les mesures nécessaires au développement économique ;

23. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MAE, Corse vol. I, *BSSHNC*, 1893, n° 148-154, 548 p., p. 27 : Ces *Concessioni graziose della Serenissima Repubblica di Genova ai popoli e sudetti con l'interposizione della Caeserea garanzia* sont portées en référence dans la correspondance des agents consulaires français à Gênes lors de la signature en novembre 1737 de la convention d'assistance signée par Amelot et Sorba.

24. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol. I, p. 128, *BSSHNC*, 1881 n° 5.

25. *Id.*, vol. I, p. 144, *ibid.*

26. *Id.*, vol. I, p. 148, *ibid.*

27. *Id.*, vol. I, p. 170-174, *BSSHNC*, 1881, n° 7.

⇒ • l'exemption de droits pour favoriser la production de la soie, des mesures réglementaires pour faciliter la production et le commerce ;

⇒ • enfin, des dispositions garantissant une justice accessible à tous sont prescrites On autorise le conseil des Douze et le conseil des Six à créer un poste de *Pietese* pour chacune des deux grandes divisions de l'île ; il s'agit d'avocats assurant l'assistance judiciaire aux pauvres, y compris en appel. Les prérogatives du gouverneur sont limitées.

Ce Règlement est complété par des arrêtés en date du 28 janvier 1733 comportant quarante articles [28].

Ils fixent entre autres les conditions de prélèvement de l'impôt et son montant, interdisent la possession d'armes, définissent les peines sanctionnant l'homicide, le faux témoignage, réglementent la liberté du commerce.

Encadré 9
Les seize chefs corses envoyés à Gênes

Ceccaldi	général du Regno di Corsica, gubernator et capitaine
Giafferi	général de l'armée
Raffaelli	présidente del Consiglio
Giovan Francisco Lusinchi	général de l'En deçà des Monts
Pietro Simone Ginestra	auditore
Carlo Francesco Alessandrini	
Simone Fabiani	lieutenant général de Balagne
Luca d'Ornano	général
Giovan Giacomo de Rostino	
Giovan Aitelli	sindicatore
Luigi Ciavaldini d'Orezza	
Giuseppe Chiavo	général ingénieur
Carlo Felice	brigadier de Pietralba et de Canale
Giuseppe Maria Giuseppi	maître de camp
Giacinto Paoli	Supremo Sindicatore del Regno di Corsica
Giuliano de Muro	brigadier en Balagne

Bien qu'elle ait été contrainte de solliciter le concours de l'empereur, la République n'a aucune intention de permettre aux Corses d'accéder à certaines responsabilités et de leur accorder certaines garanties de droit. Elle sait aussi qu'elle n'a pas les moyens de mettre fin à la rébellion, et elle va spéculer sur les divisions des Corses, la lassitude causée par la guerre et ses conséquences et, les Impériaux partis, tenter de se débarrasser de tous ceux qui lui sont hostiles. Dès juillet 1732, le Sénat violant les termes de l'accord imposé par le souverain autrichien fait embastiller à Gênes les chefs corses, alors qu'ils ont fait leur reddition avant l'expiration du délai fixé.

28. *Id.*, vol. I, p. 182-201, *ibid.*

Il semble, si on en croit Rostini, que Wurtemberg, circonvenu par le gouverneur, ait encore fait preuve dans cette affaire d'une bienveillante passivité. Diverses interventions seront nécessaires, tout d'abord celle du grand-duc de Toscane, dont on a arrêté le consul Antonio Marengo, qui est corse, accusé de pactiser avec la rébellion, et dont il exige la libération avec celle des chefs corses. Ensuite celles du prince Eugène et du général autrichien Daun. Sollicités par le chanoine Orticoni, ils en appellent à l'empereur, qui fait libérer les prisonniers [29]. Liberté relative car ils sont interdits de séjour en Corse. Colonna-Ceccaldi et Giafferi sont astreints à résidence à Livourne, et Raffaelli à Rome.

La République est consciente que la population est l'enjeu du conflit : l'attirer dans son camp garantit la fin de la révolte. Elle va s'y employer en attisant les inimitiés locales, en favorisant les intérêts de ceux qui lui seront favorables. Il y a en Corse trois partis entre lesquels Gênes manœuvre :

⇒ les patriotes, prêts à tous les sacrifices pour se débarrasser de la tutelle génoise : avec eux, aucun compromis n'est possible. La République va tenter par tous les moyens de se débarrasser des chefs de la rébellion, soit en les subornant, soit en les discréditant, n'hésitant pas, lorsque cela lui paraît nécessaire, à armer le bras d'un assassin ;

⇒ à l'opposé, les partisans de Gênes, dont il faut renforcer l'attachement à la République, ceux qui sont sensibles aux prébendes ou vulnérables aux pressions, ou que les inimitiés familiales ou personnelles ont fait rejoindre l'ennemi de la Nation. C'est aussi le cas, dans une société clanique et clientélaire, de ceux qui suivent des notables acquis pour des motifs divers à Gênes, comme Giovan Paolo Antonini de San Antonino entré, par son mariage, dans l'influente famille génoise des Spinola ;

⇒ entre les deux, les attentistes dont la versatilité, influencée qu'elle est par la conjoncture, est le trait dominant.

Les Génois ne respectant pas les engagements qu'ils ont pris, quoique l'empereur s'en soit fait le garant, ont fait le choix de la fermeté. Le nouveau gouverneur s'appelle Pallavicini. Connu pour son intransigeance, il va recevoir les moyens militaires nécessaires.

Ce manquement de Gênes aux accords validés par l'empereur alors que les chefs de la révolte ont fait la preuve que Gênes n'a plus les moyens de perpétuer sa domination, sauf à demander une intervention extérieure, va les amener à refuser toute obligation qui leur serait faite de déposer les armes avant toute conclusion d'un accord de paix.

29. *Id.*, vol. I, p. 220, *BSSHNC*, 1881, n° 10.

La consulta de 1735

Le 15 juin 1733, les derniers soldats de l'empereur, aux ordres de Wachtendock, regagnent la Terre ferme.

> *Les Allemands, sans besoin d'être prophètes, avant de quitter la Corse, prédisent que la Corse se soulèvera une seconde fois* [30].

Cette intrusion de troupes étrangères dans un conflit local a fait comprendre aux chefs de la rébellion que ce dernier ne se limite plus à un affrontement franco-génois et leur impose de s'organiser, pour se donner les moyens de mener une lutte de libération nationale. La consulte qui se réunit le 6 janvier 1735, après avoir voté la Constitution proposée par Sebastiano Costa, décrète que tous les lois et règlements de Gênes sont abolis. Ce qui consacre la rupture avec la République et le rejet de sa souveraineté.

Elle désigne trois primats : Giafferi, Hyacinthe Paoli, Ceccaldi, et crée une junte de douze membres, un *Magistrato di Guerra* composé de six membres – Castinetta, Arrighi, Fabiani, Buttafuoco, Luccioni, Tomaso Santucci d'Alesani – chargé de la conduite de la guerre, et des « offices » spécialisés [31].

> *Suivant un schéma bien connu, la guerre a fait naître l'impôt, celui-ci l'administration* [32].

Ces offices sont chargés respectivement du ravitaillement, celui de l'*Abundanza*, des finances, dit *de la Moneta*, des affaires intérieures dit *del Padre del commune* (chargé également des routes). La consulte nomme en outre : un secrétaire d'État garde des sceaux, un auditeur général attaché à la junte, Aitelli, un capitaine d'armes général (en fait, une sorte de chef d'état-major) qui est assisté d'un lieutenant par province. Les officiers sont nommés par le Magitrato di Guerra.

De 1733 à 1736, les adversaires se heurtent sans qu'aucun obtienne la décision. Pour les insurgés, celle-ci ne peut venir que de l'extérieur. D'après Rostini,

> *les populations étaient fatiguées de la guerre et il fallait pour les tirer de leur abattement quelque chose qui fit du bruit ; les Corses semblaient faire entendre […] à tous les princes de l'Europe qu'ils étaient prêts à embrasser tous les partis les plus étranges, fût-ce celui du Turc, plutôt que de se soumettre aux Génois […] ; ce furent là les raisons véritables mais secrètes qui déterminèrent les principaux chefs à élire pour roi un étranger* [33].

En 1736, l'arrivée du baron de Neuhoff va consacrer la rupture : la Nation corse se dote d'un souverain qui va relever le flambeau de la guerre à outrance. La fourberie et l'intransigeance génoise, après avoir provoqué l'échec de l'intervention de l'empereur par son manquement aux engagements pris, ont radicalisé la rébellion corse. Tout espoir d'un accord qui aurait permis à la République de préserver ses intérêts dans l'île est désormais perdu. Le conflit va reprendre et durer plus de

30. *Id.*, vol. I, p. 162, *BSSHNC*, 1881, n° 6.
31. *Id.*, vol. I, p. 306-310, *BSSHNC*, 1881, n° 11.
32. Corvisier, André, Coutau-Bégarie, Hervé, *La Guerre : essais historiques*, Paris : Perrin, 2005 (Paris, 1983), IX-429 p., coll. « Pour l'histoire » p. 49.
33. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol II, p. 17, *BSSHNC*, 1882, n°16.

trente ans, la révolte corse va devenir la Question corse, ruiner les finances de la République, qui se verra contrainte de céder l'île à la France, pour qui elle est une marche stratégique.

Le roi Théodore

LA SITUATION APRÈS LE DÉPART DES IMPÉRIAUX

Fédérés par le rejet de la souveraineté génoise, les révoltés en 1735 ont mis en place des moyens institutionnels et militaires et envoient des émissaires pour justifier leur révolte auprès des cours d'Europe pour obtenir leur arbitrage. Mais rien n'est acquis. Certains notables sont réticents devant cette mise en cause de l'ordre social, surtout parmi les propriétaires des latifundia du Sud de l'île. La versatilité des chefs basculant d'un parti à l'autre, alimentée par des rivalités que la République sait détourner à son profit, et que favorise la répression, provoque le découragement. Nombreux sont ceux qui abandonnent la lutte, ce qui interdit tout succès décisif, comme c'est le cas lors de l'échec de la prise de la tour de Padellulla. C'est alors que débarque à Aleria le 25 mars 1736 le baron Théodore de Neuhoff, issu de la petite noblesse westphalienne ; né en 1694 à Metz, terre française, il est page de la duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, officier au service du roi de Bavière, puis en Suède, où Charles XII le charge d'une mission en Espagne ; là, il entre au service du cardinal Albéroni. Son protecteur évincé, on le retrouve en France, où il est un familier de Law, dont la banqueroute entraîne sa ruine. Avant de débarquer à Aleria le 25 mars 1736, il a fait un long périple « au cœur de la diplomatie impériale ; maison de Lorraine, Habsbourg, Madrid, Parme, Florence, Sardaigne, sans oublier les jacobites, maçons écossais [34] », et la révolte corse lui est connue. À cette époque. François de Lorraine, suite à une décision consécutive à la guerre de Succession de Pologne ayant accepté de céder son duché de Lorraine à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, en échange du grand-duché de Toscane, la mission de Neuhoff est de lui assurer le soutien des Corses, nombreux en Toscane. C'est à Livourne qu'il a noué ses premiers contacts, il y a rencontré Giafferi, qui se rattache au clan des Corses provénitiens et se ravitaille en armes à Venise, où servent de nombreux officiers corses ; il également rencontré Orticoni, qui appartient au clan des dévots corses proespagnols, et avait en 1729 à Madrid sollicité en vain l'appui de la monarchie espagnole. Refus que Neuhoff, qui avait fait la même démarche avant lui avec le même insuccès, explique dans son *Testament politique*.

> *Je représentai [*à la cour de Madrid*, note de M. V-F.] […] que, puisque l'on prévoyait que l'on serait obligé à en venir à une rupture avec l'Empereur pour l'établissement de l'infant don Carlos en Italie [*on est donc avant 1731, date de la mort du dernier Farnese*, id.], la situation de la Corse était d'une utilité infinie, qu'il ne fallait pas laisser cette île à la discrétion du roi de Naples et des Anglais, […] que ces derniers en s'y établissant détruiraient l'espérance de porter par mer une armée aux lieux où l'on voudrait agir […], que, […], le roi d'Espagne s'emparerait de toute l'île* [35].

34. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, Paris : Fayard, 2005, 475 p., coll. « Petit Guide », ch. IV, « Pascal Paoli, l'élève de Neuhoff ? », p. 152.
35. *Id.*, p. 167.

Alors que les opérations militaires s'enlisent, que la rébellion corse est isolée. Théodore va offrir une alternative que les chefs corses saisissent. Arrivé en Corse le jour de l'*Annunziata* (l'Annonciation) à la tête de trois navires marchands sous pavillon britannique, chargés d'armes et de fournitures obtenues du bey de Tunis, il se présente comme le Rédempteur. Suscitant l'adhésion chez ce peuple où s'enracine une foi profonde mêlée de superstitions, ferment d'union d'un peuple divisé. Il est investi roi de Corse le 15 avril, Sebastiano Costa fait rédiger une Constitution à la Consulte d'Alesani. Elle prévoit une diète de 24 membres élus dont l'avis est requis pour lever l'impôt, déclarer la guerre, il est décidé que charges et dignités du Royaume sont réservées aux Corses. Un gouvernement est mis sur pied où figurent les principaux chefs corses. Il distribue des grades, et des terres : celles à confisquer aux Génois, se créant une clientèle, mais l'argent manque, ce qui pénalise les projets et le développement économique, et des ministres comme Hyacinthe Paoli gardent leur liberté d'action. Cette royauté qui nie sa souveraineté et relance l'agitation inquiète la République, qui va finir par solliciter les puissances.

La guerre du roi Théodore

Ayant rassemblé et armé des forces suffisantes, Théodore[36] engage les hostilités, l'objectif est de s'assurer des places aux mains de Gênes. Paoli doit s'emparer de Bastia, Fabiani de Calvi, Arrighi de Saint-Florent, Luccioni de Bonifacio. Le 23 avril, Porto-Vecchio, port indispensable aux relations avec l'Italie, est pris par Luccioni. Le lendemain, la garnison génoise de Sartène met bas les armes, et une grande quantité de munitions sont saisies. Tandis que Fabiani soulève la Balagne, Hyacinthe Paoli et Ambrosi marchent sur Bastia. Arrivées en Casinca, les milices comptent déjà plusieurs milliers d'hommes. Le 3 mai, le roi somme le gouverneur génois de rendre la place sous peine de la mettre à sac une fois prise. La flotte génoise circulant librement, la ville est ravitaillée et peut résister indéfiniment tandis que les canons de la citadelle tiennent les miliciens à distance. Les milices ne disposant ni de canons lourds, ni d'obusiers, ni d'équipage de siège, ne peuvent s'en emparer et finissent par renoncer, ne laissant qu'un détachement de 60 hommes en surveillance. La garnison génoise, au cours d'une sortie, les contraint à se réfugier dans une tour où ils résistent à tous les assauts, vendant chèrement leur vie ; seuls cinq hommes parviennent à s'échapper. Dans le reste de l'île, les Génois, harcelés, perdent du terrain et se retranchent dans les présides. Ajaccio, Saint-Florent, Calvi, Algajola sont toujours entre leurs mains, malgré une forte mobilisation de la population. Ils reçoivent des renforts, et les miliciens doivent refluer vers leurs montagnes. On signale partout des accrochages, brefs mais violents et sans pitié. En représailles des exactions commises, tous les Génois capturés sont pendus.

En juin, un navire débarque des armes à Isola Rossa : 4 pièces de 8 et 500 fusils,

36. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol II, p. 45 suiv., *BSSHNC*, 1882, n° 17.

des munitions, malgré l'intervention de felouques génoises, qui sont refoulées à coup de canon. À Zilia, 1 800 Génois sont dispersés avec pertes. En juillet, à Furiani, la garnison de Bastia dépêche 1 500 hommes à la rencontre des milices. Battus, ils sont poursuivis et doivent se réfugier dans la citadelle pour échapper à la destruction. Soixante prisonniers corses, qui y sont détenus, paient de leur vie cette défaite. En représailles, douze soldats génois capturés sont pendus.

Mais on piétine : Bastia n'est pas tombée et la démoralisation gagne les miliciens, on murmure contre le roi. Certains discutent ouvertement de la personnalité de cet aventurier, pensant en avoir été dupes, et se moquent de la crédulité de ses partisans. Le clergé ne l'a pas adopté, en particulier l'abbé Aitelli, de même Hyacinthe Paoli a toujours été réservé. Enfin, il y a les déçus qui ne voient pas venir les appuis promis, et les mécontents, comme Luca d'Ornano.

Il y a aussi des défaillances, Luccioni, pour avoir abandonné Porto-Vecchio, est accusé de trahison et fusillé [37]. Alors, ses parents, soudoyés par les Génois, tendent une embuscade à Fabiani sur la route de Stazzona d'Orezza, où il se rendait pour rassembler des renforts de miliciens qui devaient participer sous ses ordres à des opérations en Balagne. Sa mort est durement ressentie par les nationaux, dont il était un des chefs les plus en vue, en raison de sa grande influence en Balagne et de son appartenance familiale. Les échecs militaires se multiplient et, comme les approvisionnements manquent, le moral s'en ressent. Dans une tentative désespérée pour sauver son trône, Théodore va prendre une série de mesures : il crée, le 16 septembre, l'ordre de la Délivrance où on est admis moyennant 1 000 écus (les Corses sont dispensés le plus souvent de ces frais). C'est un ordre militaire qui se veut créateur d'une nouvelle noblesse. La médaille est à 14 branches avec une justice portant une balance dans la main gauche et une épée dans la main droite, le ruban est vert, la devise *: « In te Domine, speravi* ». Le roi spécule, ce faisant, sur le goût des honneurs des insulaires. Pour faire bonne figure à l'étranger, il ordonne de ne pas retenir prisonniers les sujets français et espagnols au service de Gênes, et les fait renvoyer chez eux. Il prend à son service les mercenaires allemands ou suisses prisonniers ou déserteurs.

Mais les succès militaires ne sont pas au rendez-vous, entraînant lassitude et déception chez les nationaux, quant aux puissances, elles se confinent dans un attentisme qui se transforme en une franche hostilité. Échouant à prendre Bastia, il voit sa popularité s'effriter, les chefs corses comme Raffaelli, Hyacinthe Paoli l'abandonnent, et il fait l'objet d'une tentative d'assassinat. Le 5 novembre, il convoque une consulte à Sartène et déclare quitter l'île pour s'assurer des concours extérieurs. La consulte désigne un conseil de régence de 28 membres comprenant Giafferi, Luca d'Ornano et Hyacinthe Paoli. Le 6 novembre, le roi embarque à Aleria[38]. Il quitte l'île le 15 novembre 1736.

37. *Id.*, vol. II, p. 55, n° 17, *BSSHNC*, 1882.

38. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. II, ch. Ier, « Gênes, une domination rejetée », p. 307-308.

Les suites

Au printemps 1737, les hostilités reprennent [39] : on signale des accrochages nombreux, l'un et l'autre camp détruisent maisons et récoltes, se livrent à la razzia de troupeaux. Les Génois ne font pas de quartier, on leur rend la pareille, les partisans des Génois, les Vitoli [i. e. *les partisans de Gênes*] étant particulièrement visés, comme en Casinca, où Buttafuoco se livre à la razzia des troupeaux et brûle des moulins. Des troubles agitent le Rostino, le Campoloro, l'Alesani. Les Génois ne contrôlent plus la situation, ils incorporent des repris de justice dans leur armée et font appel à des mercenaires. Les Corses, cependant, n'ont pas l'espoir de triompher, et sont réduits à leur seul courage. La pénurie d'armes et de munitions qui limite leurs activités de guérillas, pèse lourdement sur leur moral. Des deux côtés, on est conscient que des secours extérieurs sont nécessaires pour pouvoir l'emporter, mais Gênes, investie d'une souveraineté légitime au regard du droit international de l'époque, va trouver les soutiens nécessaires. En 1737, François de Lorraine devient grand-duc de Toscane : le baron Théodore a été un de ses plus fermes appuis dans cet État, où la rébellion corse trouve asile et soutiens. Cet événement joue un rôle dans la décision de la France, prête à consolider la souveraineté de la Sérénissime, à faire droit l'année suivante à sa demande d'envoi d'un corps expéditionnaire. On s'explique aussi pourquoi Théodore est déclaré hors la loi par le commandant des troupes royales, le général de Boissieu, lors de l'arrivée de ce dernier en Corse en 1738.

De Livourne, Théodore fait le tour des cours italiennes sans succès. Il se rend en France mais, menacé de prison en raison de ses dettes, il doit fuir en Hollande, où il se cache. De Lisbonne, où il a pu se réfugier, il envoie des approvisionnements, des armes et des munitions. Les bâtiments qui les amènent dans l'île sont chargés, en échange, de produits locaux, car les cargaisons ne sont pas payées au départ, faute de numéraire. Le colonel Colonna, assisté d'officiers allemands arrivés avec lui lors d'un de ces convois, à la tête de 800 miliciens, s'empare du fort d'Isola Rossa. Le cousin de Théodore, le baron de Drost, arrive avec des armes et du ravitaillement. Gênes propose une amnistie, mais, les Corses s'en méfiant, la tentative est vouée à l'échec. Si les opérations se bornent à des exactions sur les personnes et les biens, à des embuscades, le bilan est lourd, car de part et d'autre, il n'est point de quartier à attendre. Gênes impuissante se voit contrainte de solliciter une intervention extérieure. Quant aux puissances, elles voient d'un mauvais œil l'équipée de ce roi qui entretient les troubles de Corse.

Gênes s'adresse à nouveau à Vienne, mais l'Empire doit faire face à la menace turque et n'a pas d'effectifs disponibles. La République fait alors appel au roi de France, qui, jugeant conforme à ses intérêts le maintien dans l'immédiat de la souveraineté génoise, répond [40] à sa requête et lui accorde son concours. Il semble,

39. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol II, p. 55, *BSSHNC*, 1882, n° 17 : les détails des opérations menées sont tirées de cet ouvrage.
40. *Id.*, vol. II, p. 285, *BSSHNC*, 1881, n°11.

d'après Rostini, que le cardinal Fleury ait fait, au préalable, des représentations à Gênes, l'engageant à mettre fin à la rébellion.

> *Le cardinal de Fleury demanda un jour à l'envoyé de Gênes quand la République ferait cesser les scandales de Corse. Il répondit que forces et troupes lui manquaient. « Mon roi, répliqua le cardinal, donnera les forces et les troupes qui vous manquent, et son intention est de mettre fin à une insurrection qui devrait faire rougir les puissances chrétiennes. »*

Cette convention d'assistance est habilement soumise à la cour de Vienne, qui donne son aval, étant occupée ailleurs [41]. Le roi et l'empereur y confirment la souveraineté de Gênes sur la Corse et leur volonté de la rétablir en s'engageant à ses côtés.

C'est en 1743 qu'un terme est définitivement mis à cette royauté : alors que les Français ont évacué la Corse, Théodore se présente devant Isola Rossa, où l'accueil est froid, ce qui l'amène à renoncer, comme le rapporte le ministre Amelot :

> *Les différents avis qui me viennent ne me donnent pas lieu de juger que le baron de Neuhoff eut un parti aussi fort qu'il ne l'était* [42]*…*

LA PREMIÈRE INTERVENTION DE LA FRANCE (1738-1741)

Les prémices : la diplomatie secrète

Le ministre Amelot pour la France et l'ambassadeur Sorba pour la République signent le 12 juillet 1737 la convention dont le préambule est le suivant [43] :

> *Le Roi considérant, avec les sentiments qu'il a toujours eus pour la république de Gênes, la durée des troubles qui subsistent depuis tant d'années dans l'Isle de Corse et voulant lui faire éprouver les bienfaits de sa bienveillance […], Sa Majesté a résolu de concert avec l'empereur […] de donner des secours pour réduire les rebelles de l'Isle de Corse et les faire rentrer dans l'obéissance, à l'effet de quoi est convenu ce qui suit.*

Elle précise :

> *Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Très-Chrétienne se promettent réciproquement qu'elles ne souffriront pas que l'Isle de Corse sorte de la domination génoise sous quelque prétexte que ce soit, […] qu'elles […] prendront les mesures les plus efficaces pour empêcher que cette Isle passe sous la domination d'une autre puissance, […] elles offriront leur secours à la République avec la garantie contre toute voie de fait* [44].

Cette convention énumère en onze articles les modalités de cette assistance : un contingent de trois mille hommes, porté à huit mille si nécessaire moyennant le versement de 300 000 livres au débarquement des trois mille hommes et un de 400 000 trois mois plus tard. En cas d'envoi de renforts la somme due sera portée à treize cent mille livres. Les munitions fournies par la République seront acquittées par le roi, mais elle devra fournir logements et fourrages. Toutes les troupes gé-

41. *Id.*, vol. II, p. 372, *BSSHNC*, 1883, n°28.

42. Letteron, chanoine, « Correspondance des agents consulaires français à Gênes, 1741-1748 », vol. II, *BSSHNC*, 1913, n° 349-351, MAE 112, 604 p., p. 90. Le ministre Amelot à Joinville, le 12 mars 1743.

43. Cervoni, baron de, « Comte de Vaux : Relation de la campagne des troupes royales dans l'isle de Corse en 1738 & 1739 ; La première intervention française en Corse », Archives de l'artillerie à Bastia, *BSSHNC*, 1882, n° 14, p. 367.

44. *Id.*, p. 371.

noises seront sous l'autorité du commandant du corps expéditionnaire qui ne « se meslera en aucune façon de politique ».

Tant que la rébellion n'est pas réduite, la garantie accordée à la République par l'empereur et le Roi s'applique mais celle-ci est libre de rechercher la garantie d'autres puissances. Le 6 février 1738, l'escadre française mouille en rade de Bastia.

Elle transporte les 6 bataillons et les 16 canons du corps expéditionnaire français aux ordres du lieutenant-général de Boissieu, dont la mission est de s'interposer entre les belligérants et de permettre un retour à la paix. Les miliciens s'assemblent face à la menace, mais leurs chefs, conscients de la puissance française, vont tenter de négocier. D'autant que les instructions de Louis XV sont de s'interposer entre les belligérants, de privilégier la médiation entre Corses et Génois par la négociation pour permettre un retour à la paix. Le général de Boissieu, informé que Théodore s'est présenté devant Aleria le 13 septembre 1738 à bord d'un navire chargé d'armes, de canons et de munitions, ordonne aux Corses de ne pas se rallier à lui sous peine de représailles. Dans le même temps des bâtiments de guerre français s'emparent de navires qui amenaient de nouveaux approvisionnements.

Cette intervention marque l'entrée en scène de la France dans ce qui est désormais pour les chancelleries la Question corse.

Pour préparer l'intervention des troupes françaises, le ministre des Affaires étrangères envoie un agent consulaire nommé Pignon, qui a déjà effectué en Afrique et en Égypte des missions pour le compte du cardinal Fleury. Il a pour instructions de recueillir les informations nécessaires et est autorisé à prendre contact avec Grégoire Salvini, en résidence à Livourne, qui a été mandaté officiellement, le 6 août 1736 par les chefs corses comme plénipotentiaire auprès des puissances [45] :

> *Les habitants de cette île entretiennent avec le dehors des correspondances par le moyen desquelles ils reçoivent des secours qui les mettent en état de continuer leur rébellion. Le sieur Pignon est envoyé pour veiller sur leurs intrigues et tascher (*sic*) de découvrir leurs émissaires.*

Il lui est recommandé au préalable

> *d'examiner s'il est autorisé à faire des propositions et jusqu'à quel point […] Le sieur Pignon ne fera pas paraître trop d'empressement fera entendre que l'intention du Roi n'est pas de détruire ni d'asservir les Corses.*

Sa mission est de rechercher la possibilité de désamorcer le conflit, de convaincre les Corses de rester sous la souveraineté de Gênes [46]. Il doit faire savoir que

> *Sa Majesté sera disposée à préférer un accord à l'amiable […] à celui dicté par la force. Elle […] s'emploiera à leur faire obtenir des conditions raisonnables et sa garantie leur en assurera la durée ; […] le sieur Pignon dispensera la menace ou la crainte selon les dispositions à la conciliation ou à l'opiniâtreté.*

45. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », *ibid.*, p. 65.
46. *Ibid.*, p. 66.

Le 16 décembre, de Livourne, il écrit à Amelot qu'il n'a pu rencontrer Grégoire Salvini, mais que les chefs corses lui ont affirmé que le sentiment, en Corse, est que le roi, informé du gouvernement tyrannique des Génois, les aidera à s'en débarrasser, tout en lui faisant connaître leur détermination à mourir les armes à la main, plutôt que de rester sujets de Gênes. Il fait savoir que les Corses lui ont dit n'avoir ni affection ni haine pour Théodore, qu'ils savent que c'est un aventurier, mais qu'ils lui obéiraient s'il les aidait à se débarrasser des Génois. Il apprend d'eux que Théodore a promis aux fournisseurs hollandais de leur fournir de l'huile d'olive à bas prix et de leur consentir un établissement en Corse avec un port franc. Respectant les termes de sa mission, il dit avoir mis en garde les Corses, leur faisant valoir qu'ils

> *ne sont pas assez téméraires au point de s'opposer au Roi […] En implorant sa clémence, ils peuvent obtenir qu'elle [la République] ne le soit plus [tyrannique] dans l'avenir* [47].

Il confirme que, si des mesures ne sont pas prises au départ des Français, la révolte reprendra. Il rappelle que les Corses contestent la souveraineté de Gênes, et donc l'argumentaire sur lequel est fondée la demande d'intervention, car elle ne résulte d'aucun droit de conquête, disant que c'est Pépin le Bref, roi de France en 795, qui en a fait don à l'Église après qu'il l'eut libérée des Sarrasins. Qu'en 1297 le pape Boniface VIII a donné l'île à la maison d'Aragon et qu'en 1444 le souverain pontife Eugène IV a confirmé que les Génois n'avaient aucun droit sur l'île. Ils font mention de l'intervention du roi Henri II, à qui les Corses avaient fait allégeance et qui a rétrocédé la Corse au traité du Cateau-Cambrésis.

Il énumère ensuite leurs griefs : ils concernent l'administration de Gênes marquée par la vénalité, la concussion, l'interdiction faite aux Corses d'occuper des postes dans l'administration tant civile qu'ecclésiastique, les taxes et les impôts excessifs. Enfin Pignon fait part de la méfiance de ses interlocuteurs vis-à-vis des garanties que propose le Roi qui accusent les Génois de n'avoir pas respecté les promesses faites sous la garantie de l'empereur en 1733 et d'avoir violé les termes du traité qu'ils avaient signé en arrêtant leurs chefs [48]. Pignon fait connaître au ministre Amelot le 23 décembre 1737 que

> *ce n'est pas par droit de conquête que les Génois pourraient établir ou faire valoir l'odieuse sévérité de leur domination ; […] on m'assure […] que les Corses se soumettront […] si on leur promet de les délivrer de la servitude.*

Dans une correspondance ultérieure, il le met en garde :

> *[*Le général de Boissieu*] sera sollicité de traiter [*les Corses*] avec toute la sévérité possible […]. Il en coûta à M. de Wachtendonck la moitié de ses troupes […] ; la disposition dans laquelle sont les Corses portera la cour à écrire à M. de Boissieu de ne rien entreprendre : […] il sera plus glorieux pour le roi d'avoir terminé la guerre sans coup férir* [49].

Ce conseil sera suivi.

47. *Ibid.*, p. 67
48. *Ibid.*, p. 85-88. Lettre de Pignon à Amelot du 23-12-1737.
49. *Ibid.*, p. 106.

La nomination du comte de Boissieu : le temps de la médiation (février-août 1738)

Le 8 décembre 1737, le comte de Boissieu [50] reçoit sa lettre de commandement : elle atteste que le Roi espère le succès de sa médiation :

> *Pour réduire les rebelles de l'Isle de Corse, S. M. a fait le choix du comte de Boissieu pour commander les troupes. S. M. ne prescrira rien quant à présent sur les opérations de guerre ; les troupes devront vivre dans la plus grande discipline [*c'est-à-dire d'avoir à respecter la population*]. Le Roi n'a pas le dessein de les opprimer [i. e.* les Corses*] mais il faut qu'ils déclarent se soumettre à leur légitime souverain. Le comte de Boissieu rendra compte des propositions et aura une attention particulière à la conservation des troupes [*il est fait état des subsistances à leur fournir et à la bonne tenue des hôpitaux*]* [51].

Boissieu sait les difficultés de sa mission : il lui faut obtenir la soumission des insurgés, au lieu de la leur imposer, en publiant un juste règlement de la crise et en garantissant l'exécution. Le préalable est la remise de toutes les armes détenues par les insurgés.

> *On jugera comme un devoir de n'employer que les moyens de la douceur en traitant avec les députés des différents cantons* [52].

Le cardinal Fleury a fait savoir aux Corses que

> *Sa Majesté est prête à vous rendre justice sur les griefs légitimes que vous lui présenterez.*

Mais il n'est pas donné suite à la demande faite par les chefs corses d'accorder audience à une délégation chargée de lui présenter le mémoire justificatif, le cardinal premier ministre ne voulant pas mettre sur le même pied la République et ceux qui sont à ses yeux des rebelles à l'ordre établi. Pignon rend compte le 16 décembre 1737 que, si Salvini est allé à Naples chercher des secours, dans un entretien avec Wachtendonck, celui-ci l'a assuré que l'Espagne n'a donné aucune assistance aux rebelles. Et dénonçant les Génois, qui traitent les Corses avec cruauté, il les accuse d'avoir manqué à ce qui leur a été promis, allant jusqu'à déclarer que le duc de Wurtemberg a été soudoyé par la République pour que leurs plaintes n'aillent pas jusqu'à l'empereur. Il lui a prédit que, si le roi ne prend pas de justes mesures pour éviter que les Génois n'exercent leur tyrannie, le soulèvement recommencera au départ de nos troupes [53]. Le 7 janvier 1738, Pignon communique au ministre la lettre qu'il a écrite au comte de Boissieu :

> *Je l'ai informé des desseins des Génois, des différentes attaques que firent les Allemands, du nom des espions dont il pourra se servir pour être instruit des dispositions des Corses, je lui ai indiqué les couvents de Bastia dont il pourra se servir pour loger les troupes, […] les précautions à prendre pour éviter les maladies. […] Je lui enverrai la carte de la Corse que M. de Wachtendonck m'a prêtée et le journal de ce qui s'est passé pendant le séjour des troupes allemandes* [54].

À son arrivée à Saint-Florent, le 5 février 1738 le comte de Boissieu qui doit

50. Cervoni, baron de, « Relation du comte de Vaux », *op. cit.*, *loc. cit.*
51. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MG Reg 2889, 8-12-1738, *ibid.*, p. 73-76.
52. Cervoni, baron de, « Relation du comte de Vaux », *op. cit.*, p. 376.
53. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MAE, Corse vol. I, *ibid.*, p. 79-82.
54. *Id.*, p. 94.

prendre, suivant ses instructions, contact avec les chefs corses trouve une situation dégradée. Entre le départ des Impériaux et l'arrivée des troupes royales, les troubles n'ont jamais cessé, la contrebande d'armes a connu un nouvel essor avec le roi Théodore et Gênes doit consacrer l'ensemble de ses forces à la défense des présides pour les mettre à l'abri d'un coup de main des rebelles. Le 11 février, Amelot informe Pignon :

> *Il n'y a que des inconvénients à mener des négociations secrètes avec les rebelles de Corse et c'est toujours à M. de Boissieu que vous devez adresser ceux qui s'adressent à vous* [55].

Enfin demeure la menace du retour de Théodore parti chercher des secours et par conséquent d'une flambée de la révolte. Le 20 février, Pignon déclare que certains des chefs ayant reçu des lettres de Théodore refusent de se soumettre [56]. Le comte de Boissieu dénonce au ministre la duplicité du gouverneur génois Mari, en poste depuis l'année précédente :

> *Rien de plus affable et de mieux disposé à l'égard des Français que l'extérieur du marquis de Mari [...]. Il me propose d'enlever les troupeaux, et après avoir inspiré aux rebelles de la terreur, que tous ceux qui voudraient mériter la clémence du Roi livrent leurs chefs et rapportent leurs armes [...]. je répondis que [...] le roi n'approuverait pas que je rejetasse les occasions de pacifier ce pays par la médiation [...] je suis bien confirmé dans l'idée que la plus grande partie du Sénat ne désire pas la fin des troubles et travaille à rendre infructueux les secours et la médiation que le roi a bien voulu leur accorder* [57].

Boissieu, en désaccord avec de telles méthodes, soupçonne les Génois de ne pas vouloir la fin des troubles, pour mieux écraser les Corses avec le concours de l'armée royale, qui se trouverait ensuite face à l'ensemble du pays en révolte. Sa suspicion s'étend à Pignon, qu'il traite froidement [58], le jugeant manipulé par Mari et donc acquis aux thèses de Gênes. Les chefs corses ont envoyé le 28 mars deux délégués, Orticoni et Giafferi, qui déclarent être favorables à la médiation, tout en confirmant leur opposition à la souveraineté génoise, mais qui, informés de la publication prévue d'un règlement de la crise, font valoir qu'ils n'ont pas mandat pour prendre des décisions et demandent le délai nécessaire pour réunir une Consulte. En attendant, ils informent Boissieu que les Français ont toute permission de circuler à leur guise, que les vivandiers de son armée peuvent s'approvisionner librement en produits locaux pour la subsistance des troupes et que la peine de mort serait appliquée « contre quiconque offenserait le nom français ». La négociation semblant s'enliser, devant les tergiversations des Corses, et pour se prémunir contre toute volte-face Pignon propose, avec l'accord de Boissieu, la livraison d'otages qui seront conduits en France, où ils seront traités dignement Le général, en attendant, fait occuper solidement la tour de San Pellegrino à quelques milles de Bastia. Cet ensemble défensif, que Wachtendonk a amélioré, et qui comprend, outre la tour, une maison entourée de murs, permet de surveiller la Casinca et la piève de Tavagna, qui donnent accès à la côte orientale. Les informations

55. *Id.*, p. 118.
56. *Id.*, p. 135.
57. *Id.*, p. 127.
58. *Id.*, p. 137 : « Ce dont ce dernier se plaint au ministre » (lettre du 25/2/1738).

dont il dispose lui ont appris que les Corses ne sont pas hostiles à la France, et qu'ils sont conscients de la disproportion des forces, ce qui les fera hésiter à croiser le fer avec les troupes royales. Enfin, il lui faut lever l'hypothèque de Théodore, qu'il faudra traiter comme un hors-la-loi sous peine de le voir, attisant la révolte, mettre en danger la mission. Dans le même temps des bâtiments de guerre français s'emparent de navires qui amenaient de nouveaux approvisionnements. Pignon fait savoir le 26 que

> *les chefs ont rencontré des difficultés dans plusieurs pièves à faire donner les pouvoirs des habitants aux députés qu'ils avaient nommés, et que, jaloux de leurs droits, sans les consulter on ait élu des députés pour délibérer* [59].

Dans ces conditions il est prescrit à Boissieu de ne faire connaître le Règlement que lorsque les armes auront été remises. Boissieu, au vu de la situation, demande des effectifs supplémentaires, mais les renforts ne lui parviendront qu'au début de l'année. Le 12 avril, Pignon informe le ministre qu'il a été déclaré par les délégués des pièves au couvent de Lucciana que,

> *sur les vingt-deux représentants des pièves de l'En deçà des monts, quinze ont envoyé leur acte de soumission, deux vont le faire, cinq en sont détournés par des gens mal intentionnés [...]. Le résultat de l'Au-delà des monts est attendu, mais Luc d'Ornano, leur premier chef, a écrit que les Corses ne repasseraient sous la domination génoise que contre leur volonté et recommenceraient la guerre au départ des troupes françaises* [60].

En avril 1738 les délégués des pièves au couvent de Lucciana confirment ce propos. Le cardinal Fleury répond que les Corses doivent se préparer à rentrer sous la domination génoise, qu'ils doivent s'en remettre pour le reste à la bienveillance du roi, lequel demande la livraison de six otages, qui seront en liberté à Toulon (quatre du Cismonte, deux du Pumonte). Paoli, Giafferi, Orticoni, décontenancés par cette réponse, décident de convoquer une consulte à Corte, où on se déciderait à obéir ou à résister. Mais ils tentent une dernière manœuvre : envoyer au roi le mémoire justifiant leur révolte et exprimant leurs griefs. En signe de bonne foi, ils persuadent les pièves de fournir des otages qui sont livrés en août 1738 : pour la Terre du Commun, Antonio Buttafuoco, Alerio Matra, Filippo Costa ; pour la Balagne et le reste de l'En deçà des monts, le Dr Giuliani ; pour l'Au-delà des monts, Luca d'Ornano a fait désigner Antonio Galloni d'Olmeto, et Felice Panzani. Antonio Buttafuoco a laissé dans ses *Mémoires* [61] un récit de cet exil : les otages sont embarqués à destination de Toulon le 14 juillet 1738. Arrivés sur place, ils sont logés chez l'habitant, et ils obtiennent une indemnité de quarante-cinq livres à partir du 8 octobre pour assurer leurs frais. Cette somme sera doublée quelque temps plus tard. L'ambiance va changer après l'affaire de Borgo : conduits à Marseille sous escorte, l'indemnité supprimée, ils sont mis en résidence surveillée en janvier 1739 au fort Saint-Nicolas. Au début du mois de mai, Giafferi et Giacinto Paoli informent M. de Boissieu :

59. *Id.*, p. 147.
60. *Id.*, p. 151-152.
61. Cervoni, baron de, « Buttafuoco, Antoine, Mémoires de guerre », *BSSHNC*, 1881, n° 6, 41 p.

Les ministres du commissaire génois ont parcouru quelques pièves et y ont donné de fausses et impies maximes de division qui entendaient empêcher l'heureux succès de la bonne conduite de la France [...]. Ces artifices sont la production de la haine que les Génois conservent contre la Nation corse. [...] Les procurations de l'En deçà des monts sont presque toutes entre les mains des députés qui seront dans peu de temps de retour auprès de votre Excellence [62].

Peu après, le général reçoit l'avis que Luca d'Ornano a écrit à Giafferi et à Paoli selon lequel il est prêt à ramasser les procurations [63]. Le 5 mai, Salvini écrit au roi :

*L'arrivée de ses troupes a fait espérer aux Corses que Dieu veut nous délivrer pour toujours de l'intolérable esclavage dans lequel nous avons vécu plusieurs siècles. [...] M. de Boissieu demande en préliminaire de se soumettre aux Génois. Ceux-ci ont pour première maxime, en régnant, de n'être pas tenus à observer aucun pacte, loi, condition, quoique plus valable par la garantie des monarques ; pour seconde règle, de susciter des désunions et des guerres civiles parmi leurs sujets ; pour troisième règle, d'empêcher directement ou indirectement chaque avancement ou de titres ou de richesses et d'honneurs dans toutes les familles ; pour la quatrième, de susser [*sic*] le sang et le bien des sujets en les infamant auprès de toutes les nations ; pour le cinquième de recueillir les denrées et blâmer auprès de tout le monde toutes les prérogatives du royaume pour s'en rendre plus les maîtres. [...]. Il est plus facile d'unir l'eau et le feu que Corses et Génois.*

Salvini affirme ne pas se fier aux garanties, jamais respectées par les Génois, et prévient :

Lorsque par leur imposture nous vient couper la voie d'être écoutés par Votre Majesté, nous nous jetterons dans les bras de qui voudra invader notre royaume et voici de nouveaux troubles en Europe. [...]. Votre Majesté voit bien qu'il n'y a pas d'autre expédient que de rendre libre la Corse du joug de Gênes [64].

Il est vraisemblable que Versailles a pris au sérieux cet avertissement, venant après l'équipée de Théodore parti chercher des soutiens, et que ses décisions en ont été influencées. Pignon dans des courriers postérieurs donne un éclairage critique à ces propos, ce qui laisse à penser que les soupçons de collusion avec Mari que nourrit Boissieu à son égard ne sont pas infondés. Il écrit au ministre :

Les Corses sont trop audacieux. On a fait tant d'amitiés aux députés, on a marqué tant de confiance aux chefs, qu'ils en sont devenus insolents. [...] Par la manière dont on en use avec la République [...]., il n'est pas de demande qu'ils ne se croient permis de faire [65].

Dans un courrier suivant, il ajoute :

Les députés n'eurent pas été ici huit jours qu'ils se persuadèrent qu'on ne voulait pas soumettre la Corse à la République, mais seulement en faire la grimace par une paix plâtrée. Le peuple étant réduit par la guerre en une misère extrême, les chefs désunis par des querelles particulières et la présence de nos troupes ne leur laissent espérer de salut que de la clémence du roi, ils se seraient soumis il y a longtemps si on avait traité toute l'affaire avec dignité. Le langage que leur tenait M. de Boissieu les autorisait à croire qu'on avait peur qu'ils ne se soumettent pas et ils se confirmèrent dans cette pensée par la complaisance qu'il eut pour eux. La République peut se plaindre avec raison et de cette complaisance et de la trop grande confiance que M. de Boissieu a pour les chefs [66].

Les protagonistes semblent avoir des positions fort éloignées, sinon inconcilia-

62. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MAE, Corse vol. I, *ibid.*, p. 166.
63. *Id.*, p. 175.
64. *Id.*, p. 186-187 : « Il fait entre autres allusion au non-respect de l'engagement pris avec Henri II en faveur des Corses en 1559 et à l'arrestation en 1733 de religieux soupçonnés d'être favorables aux insurgés » (lettre du 5/5/1738).
65. *Id.*, p. 202.
66. *Id.*, p. 206.

bles, mais, l'objectif de la France étant d'aboutir à leur imposer un compromis, le roi ne peut accepter que celui-ci lui soit dicté et encore moins que son intervention se termine sur un échec. Pendant ce temps à Versailles, lors d'une conférence tenue le 8 octobre 1738, il a été demandé à M. de Brignole, le représentant de la République, de présenter un projet d'édit pour la pacification des troubles de l'île, à la suite duquel sera couchée la garantie du roi et de l'empereur. À Fontainebleau, le 18 octobre 1738, est signé entre la France et la République de Gênes un texte, dénommé Édit royal ou Règlement [67], qui comporte les dispositions suivantes :

⇒ • une amnistie générale valable à partir de 1733 : *Condonando e ponendo in totale oblio tutti i loro delitti comessi in tale occasione* ;

⇒ • une remise des impôts dus et non acquittés ;

⇒ • la création d'un ordre de noblesse : *I desideri di questi popoli di estabilire in Corsica un ordine di nobilità*, sur la base de quatre familles par année, pour jouir des privilèges des nobles de Terre ferme ;

⇒ • l'établissement de juridictions nouvelles garantissant une justice équitable avec, en particulier, un tribunal jugeant en appel, formé de trois juges étrangers.

Ce texte comprend également des mesures permettant la nomination de Corses aux postes ecclésiastiques et la création de collèges pour la jeunesse.

Il lui est annexé un protocole d'accord attestant :

> *Nous avons en vertu de nos pleins pouvoirs déclaré et déclarons que SMI et SMTC [i. e.* Sa Majesté Impériale, Sa Majesté Très-Chrétienne*] garantissent le contenu du présent édit, promettant d'en procurer la pleine et entière exécution. [...] Cette garantie n'aura lieu qu'autant que lesdits habitants exécuteront de leur part le contenu du présent règlement* [68].

Mais il est assorti d'un préalable, qui conditionne son application : le désarmement total des Corses, accompagné de menaces si les armes ne sont pas livrées [69]. Il est signé, pour le roi, par Amelot et, pour l'empereur, par le prince de Lichtenstein. De même, Brignole, au nom de la République, accepte cette garantie des deux souverains, car ils affirment respecter la souveraineté de Gênes. Celle-ci est ainsi confirmée, ce qui pour les chefs corses est inacceptable. Cet édit expédié à la République, celle-ci doit le communiquer à son commissaire général en Corse, M. de Boissieu, après en avoir pris connaissance fait publier une ordonnance enjoignant aux Corses

> *de courir sus à Théodore, de se saisir de sa personne et de la remettre en son pouvoir ou au moins l'obliger à sortir de l'île, le tout sous huitaine, faute de quoi et après ce temps le Règlement sera renvoyé et Sa Majesté regardera les Corses comme rebelles et ses ennemis* [70].

67. *Id.*, p. 271-279.
68. *Id.*, p. 280.
69. Id., p. 281 : Tutti gli abitanti della Corsica sarano tenuti di rapportare le loro armi da fuoco [...] sotto pena in esso stabilita [...] ; SM userà dei mezzi che ella ha nella mano per obbligare i Corsi con via dell'armi e con tutti i rigori della guerra.
70. *Id.*, p. 270.

La position française ne satisfait pas Mari, qui va s'ingénier à créer des incidents : en entravant le ravitaillement des troupes françaises par les paysans corses et en s'opposant aux déplacements des délégués. Il porte à la connaissance de Boissieu que, dans un port sarde, Théodore a réuni un convoi de quatre vaisseaux et deux tartanes avec à leur bord douze canons de 12, six mille fusils, quatre-vingt mille livres de poudre à canon, deux mille bombes, vingt mille livres de plomb, et de quoi habiller et équiper plusieurs régiments. Il l'informe qu'il dirige des troupes génoises pour occuper Porto-Vecchio, qu'il fait fortifier la tour de Padullela, celle de San Pellegrino et envoie une galère en surveillance sur la côte orientale. Tout contact avec lui ou ses partisans ayant été interdit sous peine d'être traité en rebelles, Théodore riposte affirmant qu'il est prêt à chasser du pays les usurpateurs génois et ordonne à ses partisans de marcher sur Ajaccio. Mais, mis au courant de l'ordonnance de Boissieu, il renonce à débarquer. De son côté, Boissieu est impatient de faire procéder à la remise des armes, avant que n'échouent les tentatives de conciliation. L'arrivée de Théodore lui paraît de nature à conduire à l'affrontement, alors que les escarmouches entre Corses et Génois n'ont pas cessé. Cette hâte va provoquer en novembre 1738 une crise qui provoque l'échec de la médiation.

Il communique, le 18 novembre, aux délégués des pièves, dûment mandatés, l'ordonnance du roi, dont un article prévoit la remise des armes dans un délai de quinze jours. Le désarmement étant imposé aux Corses comme un préalable. Cette condition une fois remplie, le roi fera connaître aux chefs corses ses décisions et les garanties qui en assurent l'exécution. Cela va ranimer leur intransigeance et leur méfiance. Pour les chefs de la révolte, une fois les armes déposées, que pèseront ces garanties, face à la fourberie génoise, lorsque, ayant imposé la paix, le roi rapatriera ses troupes ? La méfiance des chefs corses et leurs tergiversations face à un soldat, à qui il est adressé des instructions sans équivoque, troublent le climat. La rupture est à la merci d'une provocation, elle va se produire le 13 décembre 1738. Dans différentes pièves, les troupes royales n'ont rencontré aucune résistance, et l'insoumission paraît limitée (en particulier en Balagne où Orticoni prêche la soumission). Pour accélérer le dépôt des armes, un détachement de 400 hommes est envoyé à Borgo, où il est partagé en trois postes. La remise des armes préoccupe Ambrosi, le chef local, qui s'adresse au colonel de Courtois avec l'intention de négocier, ce que refuse l'officier.

> *M. de Courtois, qui n'avait que trop fréquenté l'école du marquis de Mari, [...] répondit qu'il n'avait aucun compte à rendre à la canaille* [71].

Les Corses, ainsi offensés, ouvrent le feu. Le détachement perd 25 hommes, dont 3 officiers, et il faut, pour lui permettre de se dégager et contraindre les miliciens au repli, les 1 400 soldats de la garnison de Bastia, dépêchés par Boissieu, dès

71. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, ch. IX, « La première intervention française », p. 368.

qu'il est informé de l'incident. Dans un mémoire de ce qui s'est passé après l'envoi de l'édit, il y est rapporté le refus des Corses, leur attribuant la responsabilité de cet affrontement et l'ordre de Boissieu.

Sur cette conduite, on abandonna l'édit et on ne songea plus qu'à les soumettre par la force [72].

Le 20 décembre, les chefs de la rébellion se répandent dans le pays avec 1 500 miliciens qui font défense d'avoir à livrer les armes, d'avoir des contacts avec les troupes du roi et enjoignent à tous ceux en état de combattre d'avoir à se munir de fusils.

Mais ils publient aussi un manifeste qui accuse Boissieu d'être responsable de l'incident, et où ils redisent que la soumission à Gênes posée en préalable à tout règlement « résonne comme une menace de mort ». Ils déclarent qu'ils avaient convoqué une consulte, où les représentants des pièves devaient décider de la conduite à tenir vis-à-vis du règlement, lorsque est survenu l'incident de Borgo et appellent à nouveau à la négociation, mais il n'est plus temps.

La campagne de Maillebois (avril octobre 1739)

Maillebois prend la suite

Le comte de Boissieu, souffrant, décède ; pour pourvoir à son remplacement, le choix se porte sur Maillebois [73], un petit-neveu de Colbert, à qui Maurepas, le 14 février 1739, écrit :

J'ai l'honneur de vous envoyer une instruction […] sur le commandement que vous allez prendre des troupes qui sont dans l'Isle de Corse. […] Sa Majesté, en conséquence des engagements qu'elle a pris, […] a résolu d'employer la force des armes à faire rentrer ce pays sous l'obéissance de son légitime souverain. […] M. de Maillebois doit employer ce premier temps à se mettre au fait de la situation de l'île […]. Ce serait une chose essentielle de se rendre maître de la province de Balagne, […] occupant le lieu qui s'appelle Monte Maggiore […]. Lorsque le marquis aura reçu les six derniers bataillons, il pourra s'avancer à l'intérieur du pays, attaquant les révoltés aux deux endroits qui sont celui de Calenzana et celui de Bastia […] ; il sera essentiel d'établir une communication entre les deux corps […], de mettre en sûreté les arrières […], de les assurer par des forts de terre. M. de Maillebois doit faire publier la déclaration […] et faire connaître aux Corses que c'est le dernier acte de clémence du roi […] : ils doivent s'attendre à être traités sans ménagement. […] Si les Corses paraissent venus à résipiscence, le marquis de Maillebois doit les écouter sur ce qu'ils auront à proposer ; […] le dernier édit, […] muni de la garantie du roi et de l'empereur, doit être accepté sans changement […]. Il ne faut pas négliger de gagner les chefs au moyen de quelque somme d'argent. […] Vous pouvez assurer les Corses que le roi est disposé à assurer sa garantie en laissant des troupes dans l'Isle pendant plusieurs années ; […] si les rebelles persistent, […] il ne restera plus que les mesures convenables pour les obliger à obéir. […] Il faut éviter que les troupes du roi ne subissent aucun échec en détail [74].

Ce texte encadre strictement la mission de Maillebois : au plan militaire, l'occupation doit se faire avec méthode pour éviter un revers préjudiciable à l'autorité du Roi. Les populations doivent être informées de la politique royale et

72. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MAE, Corse vol. I, *ibid.*, p. 293-295 : « Mémoire de ce qui s'est passé après l'envoi de l'édit. »

73. Cervoni, baron de, « Relation du comte de Vaux », *op. cit.*

74. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », Instructions du 14 février 1739, MG Reg 2889, *ibid.*, p. 352-356.

être écoutées, mais il n'est aucunement question d'accepter un refus de l'édit ni de tolérer la violence armée des Corses. Les renforts sont à la hauteur, 2 bataillons qui d'emblée seront suivis de 6 autres accompagnés de 3 escadrons de hussards. Il est prescrit de n'engager les opérations que lorsque le corps expéditionnaire sera au complet Comme de Boissieu, pour Maillebois les enjeux sont clairs : l'important est le contrôle des présides côtiers et la neutralisation de la rébellion : la proposition qu'il va faire de créer un régiment corse s'inscrit dans cette démarche. Pour du Chatel,

> *Le but qu'il poursuit est très simple : achever de semer la division parmi les insulaires et même […] de détruire ces malheureux les uns par les autres. […] Il est résolu à lever des troupes franches qui seront composées de tous les rebelles que l'on pourra gagner* [75].

Un document (*sans date*) est adressé à Maillebois en mars 1739 qui donne un éclairage sur les motivations et le caractère des Corses tels qu'à Versailles on les conçoit :

> *Les impôts ne sont qu'un vain prétexte ; l'ambition des chefs, l'inconstance naturelle de ces peuples, l'oisiveté […] en ont été le principe, favorisé par la fourberie de la République et le mépris qu'elle a inspiré. Leurs chroniques prouvent qu'ils n'ont pu rester tranquilles sous aucune puissance ou forme de gouvernement. […] Le Corse est fourbe, cherche à tromper, ce qui le rend défiant, pensant séduire par son éloquence, peu sincère, promet et ne tient rien, superstitieux, tuant de sang-froid son proche parent qui l'aura contredit, rampant avec celui dont il a besoin, paresseux, patient pour exercer sa vengeance* [76].

Il semble qu'il ait tenu compte de ce document au vu de sa proclamation aux insurgés et dans son mémoire de fin de mission, qui est un plaidoyer pour une autre gouvernance de l'île sous la garantie de la France.

75. *Id.*, p. 435. Lettre de M. du Chatel au marquis de Belle-Isle, Calvi, 8 avril 1739.
76. *Id.*, p. 372-377. Lettre de SLMV à M. de Maillebois, instructions du 14 février 1739.

Encadré 10
Les forces en présence

Les Milices [77]

Effectif disponible estimé de 18 pièves		5 210 (armés, 3165)
Effectif disponible estimé de	04 ”	3 300 (dotés de 1850 fusils)
Effectif disponible total	22 ”	8 510, pas tous armés

L'armée royale 78

Infanterie	14 bataillons	
Cavalerie (3 escadrons des régiments de hussards d'Esterhazy et de Ratsky)	300 cavaliers	
Au total	8 240 hommes avec du canon	
Compagnies de supplétifs corses rattachées	cie Giuliani :	100 hommes
	cie Bonnacorsi :	35 hommes
	cie Giudicelli :	30 hommes
	village de Lumio :	60 hommes
	village de Calenzana :	150 hommes

La République

Prévus : 3 000 hommes de troupes régulières	compagnies de supplétifs locaux, dont milice grecque : effectifs non précisés
Alignés : 2 400 hommes environ (dont 410 en Balagne)	

Ces chiffres sont à interpréter. D'une part les unités affectées à la garde des présides, des points stratégiques et des postes assurant la sécurisation des communications sur les lignes d'opérations doivent être distraites de l'effectif des troupes d'opérations. D'autre part les troupes génoises n'ont pas grande valeur militaire, et leurs supplétifs corses sont d'une loyauté douteuse. Quant aux insurgés, ils ne sont jamais réunis et n'opèrent que dans les limites de leurs pièves d'origine ou des zones proches, et moins de 60 % sont armés. Dans ces conditions, et privés de secours extérieurs, ils ne peuvent remporter que des succès locaux sans lendemain.

Les opérations dans l'En deçà des monts

Maillebois rejoint Toulon en mars et s'embarque pour Calvi où il arrive le 21.

Il dispose des troupes suivantes réparties en quatre brigades et trois escadrons de hussards (régiment d'Esterhazy : un escadron, régiment de Ratzky : deux escadrons) :

⇒ 1re brigade : 4 bataillons aux ordres de Contades (2 d'Auvergne, 1 Chaillou, 1 Béarn).

⇒ 2e brigade : 4 bataillons commandés par Montmorency (d'Auroy, Flandres, Forez, Montmorency).

77. *Id.*, p. 448-449. Instructions du 14 février 1739 p. 372-377 ; MG Reg 2889, correspondance de du Chatel. Ces chiffres ne valent que pour les 22 pièves de l'En deçà des monts, où les opérations vont débuter.

78. Cervoni, baron de, « Relation du comte de Vaux », *op. cit.*, p. 385.

⇒ 3e brigade : 3 bataillons commandés par le comte de Lussan (La Sarre, Nivernais, Île-de-France).

⇒ 4e brigade : 3 bataillons sous d'Ossonville (Royal Roussillon, Cambrésis, Aunis).

Maillebois procède avec méthode : il effectue des reconnaissances du terrain, recrute des auxiliaires locaux qui serviront de guides et d'éclaireurs, ouvre des chemins pour relier les différents axes de progression des troupes. Il décide d'installer des dépôts de ravitaillement et des postes de surveillance pour sécuriser les communications, de tenir solidement les présides côtiers, par où parviennent renforts et approvisionnements. Il choisit d'éviter les combats en agglomération, coûteux en vies humaines, devant des Corses soigneusement retranchés et qui sont d'excellents tireurs. Pour cela, il privilégie les manœuvres de débordement, les obligeant à abandonner leurs positions sans combattre. Pour briser la résistance, il donne l'ordre de se livrer à une politique de destruction des récoltes, de razzia des troupeaux, d'incendie des maisons, associée à des prises d'otages et à des exécutions sommaires. Par contre, il prescrit que toute soumission doit être acceptée, sans que des représailles soient effectuées, même à la suite d'actes hostiles [79].

Maillebois trouve à Calvi le marquis de Villemur qui a à ses ordres Béarn, Flandres, Bassigny et Agenois. Il y précède les renforts qui sont mis à sa disposition, dont les convois, dispersés par la tempête, ne seront mis à terre qu'entre le 28 et le 30 avril.

Un incident survient, caractéristique de la prudence de certains chefs corses, qui espèrent toujours être enfin compris par les Français et veulent éviter une guerre totale dont la population ferait les frais. Une tartane a fait naufrage à l'embouchure de l'Ostriconi, et les survivants, regroupés par un officier, le capitaine de Beuvrigny, sont capturés par des paysans qui, ayant appris que le roi de France envoyait des soldats pour les désarmer, leur confisquent leurs fusils, les dépouillent et les enferment dans une chapelle. Informé, le Dr Paoli, qui commande en Balagne, les fait libérer, leur fait restituer ce qu'on leur a pris et les renvoie à Villemur [80].

Maillebois constate que la forteresse de Calvi, petit hexagone irrégulier, ouvrage bâti sur le roc, est presque inexpugnable. Deux cents Génois l'occupent.

Les troupes royales sont disséminées dans la ville, les régiments de Flandres et de Béarn tiennent le faubourg (une quinzaine de maisons au pied du rempart), le couvent des Capucins à un mille et demi de la ville est occupé par le régiment de Bassigny. Le couvent est situé à l'extrémité de la crête qui finit par une pointe for-

79. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MG RG 2889, *ibid.*, p. 381, proclamation de Maillebois.

80. Costa, M. A., « La campagne des troupes françaises en Corse (1738-1739) d'après un officier du roi », *BSSHNC*, 1931, n° 496-501 (reprint de l'opuscule publié en 1768 à Paris, 320 p.), p. 197.

mant l'isthme sur lequel est construite la citadelle. Le régiment a détaché des compagnies au couvent des Récollets d'Alziprato, à un mille au pied de Monte Maggiore.

Le régiment d'Agenois est à Lumio. Villemur rend compte qu'il a adopté ce dispositif avec l'intention de se saisir de Monte Maggiore où les miliciens sont retranchés. Ce village est avantageusement situé sur l'amphithéâtre de montagnes qui délimite un bassin où se trouvent Zilia, Cassano, Lunghignano.

Il ajoute que Calenzana est fidèle à la République. Maillebois se livre à une reconnaissance de la région, à la suite de laquelle, le 23 mars, il décommande l'opération, car le village est bâti sur un piton escarpé, entouré de rochers gênant la progression, et pouvant abriter de nombreux tireurs. Il a appris par des informateurs que les maisons ont été transformées en fortins, car on en a muré les portes et les fenêtres, ne laissant que des emplacements de tir, ce qui rend coûteux un assaut. Il se contente de bloquer le village, en tenant les hauts qui le dominent, pour lui interdire toute communication. Pour lui, « qui tient la Balagne tient la Corse ». Inutile de s'acharner sur Monte Maggiore ; il faut, par une attaque concentrique, prendre et tenir Corbara et le couvent d'Aregno, qui permettent de contrôler les communications vers les pièves de Tuani (Belgodere), de Caccia (Moltifao), d'Ostriconi (Olmi Capella). Il faut occuper solidement Olmeta di Tuda et Sorio, ce qui permet de s'ouvrir vers Bigorno, le Rostino et la piève de Casaconi.

Dans le Nebbio, Saint-Florent est prévu comme base arrière. On doit installer un camp à San Nicolao entre Murato et le col de San Giacomo, ce qui est nécessaire pour assurer les communications avec la Balagne. De plus, par San Nicolao on débouche sur Corte. Les chefs corses, se souvenant de la campagne menée par les Autrichiens, pensent que le général français fera porter son effort sur la Balagne et les Costières. Hyacinthe Paoli et Giafferi décident de faire passer des renforts en Balagne aux ordres d'Ambrosi dit Castineta. Paoli sera dans les Costières à Lento, pendant que Giafferi sera dans les pièves des marines pour surveiller Padulella et San Pellegrino.

Dans un rapport daté du 2 avril 1739, du Chatel, peu amène, évoque le comportement des Corses, l'attitude qu'il convient d'adopter envers eux et surtout envers leurs chefs, les sentiments que lui inspirent les Génois dont il dénonce la duplicité :

> *Les Corses ont un goût pour l'indépendance : […] ils détestent les Génois. Ils veulent la liberté pour fuir la subordination et les règles qui peuvent policer une nation ; […] leur usage est de créer des podestats dont l'autorité n'est pas reconnue hors du petit département qu'ils ont* [81].

Il fait peu de cas des Génois, qu'il soupçonne d'entretenir la rébellion, « en fai-

81. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MG RG 2889, *ibid.*, p. 420-526 ; correspondance de du Chatel avec le maréchal de Belle-Isle. Du Chatel, bien que placé sous les ordres de Maillebois, semble avoir été investi par le ministre Belle-Isle d'une mission de contrôle du déroulement des opérations, mais aussi de renseignement sur la situation politique, le comportement et l'état d'esprit des insurgés et de la population.

sant savoir aux chefs qu'ils ne peuvent espérer aucune grâce, ainsi elle exerce sa vengeance et fait que la puissance [la France] contrainte à la rigueur, devienne odieuse aux yeux des Corses ».

Il conclut :

> *Il ne faut pas se fier à Gênes ni l'informer des mesures qu'on va prendre… [Il est] dangereux d'agir auprès des chefs [corses], car ils sont chargés de crimes, et il serait indécent de négocier avec eux. […] Ils aiment mieux se livrer à tous les maux que de les prévenir par une soumission qu'ils pensent ne devoir être funeste qu'à eux seuls. […] Le seul moyen est d'en imposer par la force des armes, en permettant de faire grâce à ceux qui se soumettent. […] Punition et pardon doivent frapper l'esprit de ce peuple, […] attaché à ses héritages […] et moins aguerri qu'on ne le croit* [82].

Maillebois, une fois les troupes mises en place, ordonne de se porter en même temps sur la Balagne, le Nebbio et la Casinca.

À la mi-avril, il se rend à Algajola, où il trouve un fort à demi ruiné que gardent quelques soldats génois. Mais c'est une porte d'entrée vers Aregno, situé au centre d'un bassin fertile et peuplé, dominé par des hauteurs qui abritent de nombreux villages. Contrôler ces hauteurs, c'est contrôler les communications entre Calvi et Algajola. Ordre est donné d'organiser des bases d'opérations (entrepôts de vivres et de munitions, parc à fourrages) pour huitbataillons et un escadron de hussards, à Calvi et Algajola. Le régiment de Cambrésis est commis à la garde d'Algajola où débarquent des renforts (3 régiments d'infanterie et un escadron de Hussards). Les villages étant tous en état de défense, il est prescrit d'agir en sous-main pour tenter de les amener à la soumission. Les effectifs disponibles sont alors les suivants : 8 bataillons soit 3 400 fantassins, et 300 hussards auxquels s'ajoutent 410 Génois, 50 miquelets, et les compagnies de volontaires corses, soit 370 hommes [83].

Au total, 4 345 hommes seront prêts à marcher, mais Maillebois ordonne à Villemur de ne rien tenter avant son retour.

On place des garnisons à Lumio, à Algajola, à Alziprato, à Isola Rossa, soit 200 hommes environ. Maillebois pousse une reconnaissance dans le Nebbio et arrive à Saint-Florent, où une quinzaine de cavaliers mal montés et deux cents fantassins génois cantonnent dans le fort. Du Chatel rapporte :

> *Mauvais village à demi ruiné dans un golfe […] ; port assez sûr pour de gros vaisseaux […] ; cette place, qui est bonne, est à rétablir.*

La tournée montre que cette plaine, coupée de coteaux, est limitée par des montagnes assez faciles à franchir. Les habitants, sans être franchement hostiles, ont un comportement suspect aux yeux du général. Il projette d'installer des postes pour couvrir les communications avec la Balagne, par Pietralba et Belgodere, puis d'occuper Lento et, de là, de marcher sur la Casinca.

Pendant ce temps, des corvées de travailleurs sont commises à l'ouverture du chemin de Saint-Florent à Bastia, la *Strada Reale* (la « voie royale »), pour assurer

82. *Id.*, p. 428, correspondance de du Chatel avec le maréchal de Belle-Isle.

83. *Id.*, p. 441. Ce sont les 30 volontaires de Bonnacorsi, les 30 de Giudicelli, les 150 qui viennent de Calenzana, les 60 de Lumio et les 100 qui sont aux ordres de Giuliani.

les communications entre la Balagne et Bastia. C'est alors que Théodore se manifeste ; du Chatel écrit au ministre le 25 avril 1739 :

> *On a arrêté dans le Fiumorbo des paquets de Théodore : ces lettres annoncent l'arrivée de Théodore courant mai, il exhorte à l'union, déclare punir de mort les traîtres et chasser les ennemis de Corse. Il envoie un bateau avec des armes et des munitions, annonce l'arrivée du baron de Neuhoff et donne l'ordre de s'emparer de Porto-Vecchio. Il commande à d'Ornano de bloquer Ajaccio et d'y égorger tous les partisans de la République. Il fait espérer des secours de Tunis et d'Alger, des Hollandais à qui il livre en garantie le port d'Ajaccio, et des Juifs d'Amsterdam, à qui il destine des terres incultes le long des côtes. Il commande de se méfier d'Hyacinthe Paoli et de le tuer comme traître. [...] M. de Maillebois a ordonné d'envoyer une frégate mouiller dans le port d'Ajaccio et, de même, une barque armée de 20 canons devra croiser au large d'Aleria* [84].

Cette alerte est sans conséquences sur la suite des opérations.

Le 22 avril, le général, qui s'est avancé jusqu'à l'embouchure du Golo, constate que l'on peut s'assurer le contrôle de la plaine grâce à la tour de San Pellegrino, dont la garnison, qu'il a renforcée, compte 800 fantassins et 50 hussards aux ordres de Larnage, et en occupant Biguglia, Ortale, Borgo et Lucciana. En conséquence, le 27 avril, 5 compagnies de grenadiers, renforcées de soldats génois, aux ordres de d'Auroy prennent position à Furiani, Biguglia et Ortale. Les pistes qui courent au flanc de la montagne sont contrôlées par de petits postes régulièrement relevés.

On ouvre un chemin entre Bastia et San Pellegrino avec le concours de travailleurs recrutés sur place. Les passages du Golo sont aménagés, des patrouilles de hussards parcourent la plaine, postent des vedettes et observent le terrain. La tour de Padullella, à cinq milles de celle de San Pellegrino, reçoit une garnison ; elle contrôle les pièves de Moriani, Campoloro et Ampugnani. Il semble plus difficile de se rendre maître de Vescovato et de Venzolasca qu'on ne peut songer à attaquer de front. Maillebois dirigera personnellement la colonne du centre : objectif le Nebbio, car ainsi il est à même d'être en liaison avec les troupes de Balagne et celles qui se porteront sur Lento. En même temps, pour semer la désunion, il fait savoir que les dommages causés aux populations seront indemnisés en utilisant les biens des rebelles. Du Chatel est chargé de la Balagne, il dispose de 8 bataillons, de 50 hussards, des Génois et des supplétifs ; il ne doit pas engager les troupes avant d'avoir tenté d'obtenir la soumission et fait remettre les armes pour éviter les pertes inutiles, et le 6 mai il rapporte :

> *L'arrivée des renforts demandés a produit un très bon effet par la terreur qu'ils ont répandue* [85].

Le 4 juin 1739, du Chatel rend compte [86] :

> *La Balagne peut être considérée comme soumise, Aregno a été pris après une manœuvre en tenaille faisant converger les deux colonnes sur San Antonino : du Chatel à partir du San Angelo vers Corbara, Occiglione et le couvent de Santa Reparata de Balagne et Corbino ; Villemur par Lavatoggio, couvent de Marcasso et Catteri. La résistance a été faible, seul le couvent*

84. *Id.*, p. 449.
85. *Id.*, p. 451.
86. En réalité, le Dr Paoli a capitulé, après une défense honorable ; il est envoyé à Villemur, qui le laisse libre, mais sa capitulation entraîne la soumission de la Balagne, où il exerçait le commandement des milices.

d'Aregno, défendu par le Dr Paoli, a tenu vingt-quatre heures, on a pu constater que les canons n'avaient eu aucun effet sur les murailles. Le chef des rebelles a été capturé [87]*, nos pertes s'établissent à 30 hommes hors de combat. Toutes les pièves ont été désarmées.*

M. de Villemur, avec deux bataillons, est maintenu en Balagne, tandis que M. du Chatel, avec le reste des troupes sous ses ordres, rejoint Pietralba pour faire sa jonction avec Maillebois. Le 25 avril, les otages corses, détenus à Marseille, reçoivent la visite d'un émissaire de Maillebois, Contades, qui les persuade d'écrire aux chefs de la rébellion en les engageant à déposer les armes, ce qu'ils font. Les opérations se poursuivent entre Nebbio et Casinca, le 15 mai 200 hommes sont dirigés sur l'église de la Canonica et un pont de bateaux est construit sur le Golo. Borgo et Lucciana se laissent désarmer. Le chemin de Saint-Florent à Pieve est terminé. Pieve devient un point d'appui, relié à San Nicolao, couvert par deux redoutes, le village est crénelé et doté d'une garnison de 400 hommes. Attaqué par les miliciens, que commande Hyacinthe Paoli, le village est pris après un engagement violent, quelques prisonniers sont faits, mais Contades arrive, le dégage et les miliciens se replient. M. de Maillebois a fait occuper le massif de Tenda, Bigorno tombe malgré la résistance des miliciens. Du Chatel, avec un convoi de ravitaillement de 150 mulets, rejoint Maillebois à Canavaggia et, de là, se porte sur Lento où le marquis de Crussol s'est établi après la prise de Bigorno. Quant à Maillebois, il campe à San Nicolao où sont rassemblés 14 bataillons. L'armée se met en mouvement, sa droite est appuyée au Golo de Ponte Novo à Lucciana, sa gauche est au-dessus de Borgo jusqu'à San Pellegrino.

Maillebois reçoit la soumission des pièves de Lento, Pietralba, du Giunssani, des villages des Costières. Cette soumission, entraînée par l'annonce de la capitulation de la Balagne a été encouragée par Hyacinthe Paoli au moment où il a quitté Lento pour se replier sur le Rostino. Certains facteurs sont à prendre en compte pour l'expliquer. Grâce aux chemins ouverts, qui ont permis de maintenir la liaison entre les différentes colonnes, les dépôts de ravitaillement poussés au plus près des troupes ont aidé à mener une offensive simultanée à partir de trois centres d'opérations, ce qui a déstabilisé l'adversaire. Ont également compté la supériorité numérique, la crainte des représailles en cas de résistance, le sentiment de beaucoup, chefs compris, qu'au départ des Français la lutte contre Gênes reprendrait. Mais il en est d'autres, que du Chatel met en évidence dans son rapport du 16 juin :

Toute cette partie de l'île qu'on appelle l'En deçà des monts s'est trouvée attaquée au moment de la récolte. Les peuples, jaloux de leur moisson, n'ont pas pu se résoudre à quitter leurs campagnes pour se porter en force dans aucun des endroits menacés. Leur dispersion a causé leur faiblesse et la supériorité de nos forces [88].

Le 17 juin, Auvergne et La Sarre sont dans le Rostino, qui fait sa soumission. Au

87. *Id.*, p. 480.

88. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MG RG 2889, *ibid.*, p. 420-526 ; correspondance de du Chatel avec le maréchal de Belle-Isle, *ibid.*, p. 484.

même moment, celle de la Casinca est acquise. Le 27 juin, les 4 brigades de l'armée royale poursuivent leur avance avec 3 escadrons de hussards, éclairées par des supplétifs qui font l'avant-garde et atteignent Corte. La soumission de l'En deçà des monts est en bonne voie.

Cette région fertile a été ravagée : les villages à demi brûlés en portent témoignage. Maillebois s'établit sur deux lignes, échelonnant son dispositif en profondeur.

Sur la première, l'armée s'installe de Morosaglia à San Pellegrino par Loreto et Venzolasca.

La seconde va du pont de Morosaglia à Lucciana par Ponte Novo, Lento en suivant le cours du Golo. L'ensemble enferme le Rostino et la Casinca. Le Niolo fait sa soumission et fournit des otages. Les pièves ont déposé les armes les unes après les autres : Serra (Moita), Verde, Alesani, Campoloro, Moriani, Tavagna, Vallerusti (St Laurent), Orezza (Piedicroce), Talcini (Corte). On assiste à de nombreux ralliements : Saturnin Lorenzini, Astolfi, Rostini, le fils de Domenico Rivarola. Hyacinthe Paoli annonce sa soumission. Maillebois les reçoit et délivre des sauf-conduits pour que Giafferi et Paoli puissent s'embarquer, Giacomo Ambrosi, Don Marco Pasqualini et Castineta les accompagnent. Une gondole de Capraja battant pavillon français les attend à la tour de Padullella pour les conduire à Longone. De là, ils rejoindront Naples où ils prendront du service dans le régiment corse.

En juillet, on peut considérer que l'En deçà est pacifié, bien que Gênes considère que toutes les armes n'ont pas été livrées (ce qui semble vraisemblable, malgré l'appel à la délation).

Maillebois rend compte de la livraison de 4 000 fusils et de 4 canons. Avec la mise au pas de la révolte, tous les otages détenus à Marseille sont libérés dans le courant d'août. Buttafuoco qui s'était, en Corse, lié d'amitié avec Contades, colonel du régiment d'Auvergne, grâce à son intermédiaire est nommé capitaine au Royal Corse, qui vient d'être levé.

Les opérations dans l'Au-delà des monts (juillet à octobre 1739)

Arrighi en arrive et donne des nouvelles rassurantes quant à la volonté de la population de se laisser désarmer. Deux cents soldats du régiment de Bassigny aux ordres de M. de Cormeiras sont embarqués à Calvi pour être dirigés sur Ajaccio. Maillebois fait aménager le chemin de Corte à Bocognano, d'Ornano annonce sa soumission ; il semblerait qu'il ait, à cette occasion, sollicité une commission d'officier dans le Royal Corse. Cette démarche et les propos d'Arrighi ont-ils inspiré le rapport au ministre de du Chatel du 10 juillet ?

> *Tous les peuples de ce pays ne sont nullement soumis qu'au roi, ils disent qu'ils sont résolus à recommencer la guerre si le roi vient à retirer ses troupes. […] Il serait fort à souhaiter que notre cour se décide sur la forme qu'elle veut donner au gouvernement de ce pays ; […] je*

n'entrevois qu'un seul moyen, c'est que le roi parle en maître. [...] Je commencerai à demander la Balagne en propriété [89].

Il affirme que l'Au-delà des monts n'est pas totalement pacifié, il est inquiet et le dit [90]:

La piève de Talavo persiste dans la révolte (il y a 1 100 à 1 200 hommes). [Ils] ont répandu la terreur, menacent de brûler les maisons de ceux qui se soumettent. Il faudra un corps considérable de troupes avec l'inconvénient de marcher dans un pays inconnu presque inaccessible.

Il tente d'expliquer son inquiétude :

Les Génois font répandre le bruit parmi ces mécontents que nous ne voulons les désarmer que pour les livrer aux supplices et aux châtiments que leur révolte a mérités. Et tous ces discours ne sont semés que pour retarder nos opérations. »[91]

Cette situation est la conséquence de l'installation dans cette piève de Frédéric de Neuhoff, un neveu de Théodore. Débarqué à Aleria en avril 1739 avec des armes et des munitions, il a rejoint la montagne où il a ainsi renforcé la volonté de résistance incarnée par le prévôt Bucchini, dont les miliciens ont juré de mourir plutôt que de se rendre.

Maillebois, rétabli d'une crise de goutte, se dirige sur Ajaccio à la tête d'une colonne qui regroupe les compagnies de grenadiers des quatorze régiments de son armée et cent hussards. Il ordonne que 500 hommes soient postés à Bocognano pour couvrir les communications avec Corte.

Une fois à Ajaccio, il va mettre en œuvre la même tactique : faire avancer ses colonnes simultanément sur quatre axes. Les grenadiers sont épaulés par six bataillons d'infanterie.

Une colonne a pour objectif Ghisoni ; la deuxième, aux ordres de Larnage, est dirigée sur Bastelica ; du Chatel doit se rendre à Sainte-Marie-Siché dans la piève d'Ornano ; d'Avaray doit se porter sur la piève d'Istria et sur la Rocca, et occuper Sartène.

Il ordonne de faire embarquer un détachement à destination de Bonifacio qui devra, une fois à terre, se déployer dans les plaines voisines d'où les montagnards tirent leur subsistance en céréales.

Il refuse les passeports qu'ont sollicités les parents de Théodore pour quitter l'île, « pour ne pas altérer la dignité du roi [92] ».

Les miliciens, descendus de Zicavo, accrochent dans la piève d'Istria, et d'Ossonville perd 5 hommes. Ordre est donné de n'avancer qu'après avoir sécurisé les arrières, en obtenant la remise des armes, et de veiller aux approvisionnements « dans ce pays où il n'y a nulle ressource et où nous manquons de voitures et de transports ».

On doit y remédier en ouvrant des chemins, en construisant des fours à pain et

89. *Id.*, p. 493, correspondance de du Chatel avec le maréchal de Belle-Isle. C'est ce que proposera Maillebois dans son rapport du 2 août 1739.
90. *Id.*, p. 495.
91. *Id.*, p. 497.
92. *Id.*, p. 501.

en établissant des magasins où seront stockés farine de blé, vivres et munitions. Août est bien avancé et, d'évidence, ce n'est pas une promenade militaire. Les différentes colonnes peinent à maintenir leurs liaisons, les miliciens barrent les chemins d'accès par des postes, et il faut souvent combattre.

À Ghisoni, le couvent a été pris, mais 600 miliciens contre-attaquent. Le 11 septembre, la garnison compte 27 soldats et 4 officiers hors de combat, dont le comte de Vaux, qui est blessé dans l'engagement. Elle n'est secourue que le 13 par 350 hommes du régiment d'Auvergne commandé par le lieutenant-colonel de Fontbrune, renforcés par 450 fantassins de Béarn aux ordres de Valence.

Pour les dégager, ils ont dû se faire jour au travers des assaillants au prix de lourdes pertes : 51 hommes, dont 7 officiers, ont été mis hors de combat. Les miliciens décrochent, ne laissant que 3 tués sur le terrain, d'après le rapport du comte de Vaux, qui a été blessé dans l'affaire.

Mais la pacification progresse, car les pièves de Vico, des deux Sorru (Vico, Evisa), de Coggia et de la Cinarca déposent les armes. Puis c'est au tour de celle du Cruzzinu. Arrighi, Luca d'Ornano, le consul Durazzo jouent de leur influence pour persuader les miliciens d'abandonner la lutte. Maillebois veut en finir, car l'armée est éprouvée par une campagne pénible dans un pays sans routes où le ravitaillement est difficile, et elle compte déjà de nombreux malade. Il dégarnit l'En deçà des monts, n'y laissant que le minimum de troupes indispensables.

Le désarmement des pièves d'Ornano et d'Istria exige 4 bataillons et 7 compagnies de grenadiers, soit près de 3 000 hommes. À Olmeto, dans le quartier de Riba, 80 miliciens ont coupé les communications avec le rivage, où avaient été débarqués les fantassins de d'Averay, qui venaient d'Ajaccio. Ils sont embusqués et ouvrent le feu lorsque les troupes débouchent. Un capitaine et quelques soldats sont tués. Un renfort de 300 hommes venus de Sainte-Marie-d'Ornanocontraint les miliciens à se rendre. Une garnison, forte de 250 soldats, occupe le village, 300 sont à Petreto, à 5 lieues de distance. M. de Valence, avec 500 hommes, doit, de Ghisoni, rejoindre Palneca, un des villages du Talavo, qu'il occupe le 16. Afin de bloquer la piève du Talavo qui est déterminée à résister, de Larnage, avec 900 hommes, a ordre d'occuper Tasso, et du Chatel, avec ses 4 bataillons, Guitera. Le 31 août, les pièves d'Ornano et d'Istria sont désarmées. Du Chatel fait sa jonction avec d'Averay et ses troupes, qui ont été transportées par mer, et Sartène est occupée le 1er septembre. Six cents hommes sont employés à pacifier la Rocca, où la vitesse d'exécution a surpris les miliciens. Viggianello fait sa soumission, mais Sainte-Lucie de Tallano, Carbini, Scopamene et Zonza ne sont pas réduits.

Les poches de résistance du Talavo subsistent, en particulier Ciamanacce, Palneca et Zicavo, sur lesquelles convergent les colonnes venues de Ghisoni et Bastelica, soit 5 bataillons, 5 compagnies de grenadiers, un escadron de hussards et une centaine de supplétifs, c'est-à-dire près de 3 000 hommes. Courant septembre, les miliciens passent à l'offensive dans la Rocca. Ils bloquent Sartène, mais du Chatel

envoie des détachements razzier troupeaux et villages, et menace de pendre, en représailles, tous les Corses tombés entre ses mains.

Devant cet ultimatum sans concession, les insurgés déposent les armes pour mettre fin aux exactions des troupes royales, mais ce n'est que le 3 octobre que le couvent de Tallano capitule.

Le 20 septembre, Valence est à Cozzano. Deux colonnes, la première dirigée par Larnage, la seconde aux ordres de Lussan attaquent Zicavo, l'une par la droite, l'autre par la gauche, pour prendre le village en tenaille. Goins, avec un détachement de troupes légères, débusque les miliciens des hauteurs qui dominent le village : abandonné par ses défenseurs, celui-ci est pris.

Maillebois se rend à Zicavo, où ne se trouvent plus que des vieillards et quelques femmes et leurs enfants. La plupart des maisons ont été incendiées. Les miliciens se sont réfugiés en altitude dans le massif du Coscione, vaste étendue granitique qui ferme la vallée du Taravo. Début octobre, devant l'approche de la mauvaise saison, le village voit revenir les familles. Par petits groupes, les combattants font de même et rendent leurs armes. Pendant ce temps, du Chatel, dans l'Alta Rocca, devant la résistance de 80 miliciens qui défendent Levie et Serra di Scopamene, détache 200 hommes aux ordres de Champois : ils emportent la position. Certains combattants mettent bas les armes, les autres gagnent le maquis. La résistance s'essouffle, le 6 octobre le prévôt de Zicavo se rend avec les derniers défenseurs. Quant à Frédéric de Neuhoff, tombé aux mains des Français, il est expulsé vers l'Italie. Le 15 octobre, l'Au-delà des monts est déclaré pacifié, 2 300 armes ont été remises et du Chatel écrit au ministre[93] :

> *La guerre est finie dans ce pays-ci. Les peuples sont soumis, les armes nous ont été rendues [...]. Les Génois sont confondus. Le prévôt de Zicavo*[94] *n'a voulu se rendre qu'à moi. [...] Nous sommes maîtres de cette île. Mais je ne voudrais pas répondre des événements qui pourraient y arriver [...].*

Maillebois redistribue ses effectifs et fait prendre les quartiers d'hiver en suspendant toutes les opérations actives, sauf celles nécessaires à la sécurité des cantonnements et des communications.

En réalité, des irréductibles se sont réinstallés à Zicavo au départ des troupes, mais en février 1740, en plein hiver, Maillebois envoie une colonne qui surprend le village. Les maisons des sympathisants de la rébellion sont incendiées et des prisonniers sont faits. Une garnison permanente y est installée. Le 29 octobre, du Chatel évoque la menace potentielle d'une intervention anglaise alors que la Corse est soumise :

> *Les Corses sont attentifs aux affaires de l'Europe : ils disent qu'il serait temps que le roi prenne un parti ; [...] les bruits commencent à courir que l'Angleterre les secourra si la*

93. *Id.*, p. 517.
94. Il aura un sauf-conduit pour Livourne, où se regroupent des partisans de Théodore : un projet de les enrégimenter dans l'armée autrichienne n'aboutira pas.

France les trahit ou les abandonne. […] Si les Anglais […] devenaient maîtres des places, nos troupes se trouveraient entre elles et un pays qui ne cherche qu'à reprendre sa révolte [95].

Cette allusion est la conséquence du large écho donné par la presse anglaise à la résistance du Talavo. Ces propos, à la veille d'un nouveau conflit européen, traduisent l'inquiétude du commandement. Il est certain que les troupes royales sont aventurées dans l'île, où elles pourraient être bloquées par la flotte anglaise, et dans cette éventualité il est à prévoir que les miliciens reprendraient les armes. Le 30 octobre, Maillebois est à Bastia, il est conscient d'un échec relatif, car si la soumission a été obtenue, les sentiments qui ont animé l'insurrection persistent, en particulier le mépris et la haine des Génois. Entre-temps, le 10 août 1739, le Royal Corse a été mis sur pied. Le 4 octobre à Corte, 7 compagnies sont passées en revue ; elles sont commandées par Murati, Arrighi, Tavera, Carbuccia, Orticoni, Grimaldi et Saliceti. Dirigé sur Calvi, le régiment est embarqué pour Antibes en novembre, car on a à déplorer quelques désertions. Certains des otages, qui avaient été détenus à Marseille reçoivent des commissions d'officier dans ce régiment.

De la pacification à l'évacuation (octobre 1739-août 1741)

Maillebois a procédé à une réorganisation de son dispositif qui réalise un véritable quadrillage de l'île. Il se comporte comme si la Corse devait devenir une province française à brève échéance. Les chefs de corps reçoivent pour instruction de faire les relevés topographiques des régions qu'ils occupent, avec un inventaire précis des ressources naturelles, de l'activité économique, de la répartition et de l'importance de la population, ainsi que la description des villes, villages et hameaux. Tout cela servira lors des interventions ultérieures, en particulier en 1768.

Les Génois, jaloux de son succès – il est arrivé à ramener le calme en six mois –, font valoir que le désarmement a été moins complet qu'il le prétend. Le gouverneur, dans une lettre du 21 décembre 1739, évoque, pour preuve, une escarmouche entre Corses et soldats français à Vallerustie. Il rétorque qu'il est des incidents inévitables dans un pays révolté depuis si longtemps, et que 7 000 armes ont été livrées soit 4 000 pour l'En deçà des monts et 3 000 pour l'Au-delà des monts [96]. Il déclare que le prêtre, qui fomentait les troubles évoqués, a été pendu et avec lui certains de ceux qui étaient convaincus d'avoir tué. Les autres ont été incorporés dans le Royal Corse, en échange de la vie sauve. Il rappelle qu'un détachement de Béarn qui convoyait un prisonnier a été attaqué à Canavaggia, un des rebelles a été pendu, les autres ont quitté la Corse. Le roi, satisfait confère la dignité de maréchal de France à Maillebois, qui ne quitte pas la Corse sans évoquer la précarité du retour au calme obtenu :

95 Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », correspondance de du Chatel avec le maréchal de Belle-Isle, *ibid.*, p. 519.

96. *Id.*, p. 419.

Il ne faut pas compter que l'éloignement invincible que les Corses ont pour la domination génoise puisse se changer en une soumission humble, aveugle ; on ne peut l'espérer que de la droiture de l'administration à suivre le règlement.

Les troupes royales commencent à quitter la Corse en mai 1741 et terminent leur retrait le 6 septembre.

ENSEIGNEMENTS DE CETTE CAMPAGNE ET COMMENTAIRES

Maillebois a rempli sa mission avec intelligence et compétence, sans états d'âme, la fin ayant justifié les moyens, mais à l'époque on sait que la guerre est cruelle et on s'en accommode. Il a su, contrairement aux Autrichiens, éviter les interférences génoises dans l'accomplissement de ses objectifs. À partir de bases navales, mises à l'abri d'un coup de main, et de points d'appui sécurisant ses communications, il a mené une offensive coordonnée. S'assurant la maîtrise des débouchés reliant les pièves entre elles, il en a tiré un avantage stratégique. Tactiquement, il a évité les affrontements en agglomération, coûteux en vies humaines, privilégiant la manœuvre de débordement et la pratique des colonnes puissantes pouvant se soutenir, car elles lui donnaient la supériorité numérique sur l'adversaire. Pour économiser ses effectifs, il a quadrillé le terrain avec des supplétifs capables de rivaliser avec les milices dans la pratique de la guérilla et donc d'entraver leurs actions. Cette politique de préservation des effectifs a aussi été rendue possible par l'organisation d'une logistique efficace (magasins, dépôts divers, hôpitaux, etc.) garantissant les approvisionnements. De même, la manœuvre a été facilitée par l'ouverture de voies de communication permettant aux colonnes de manœuvrer en synergie. Son action militaire a été doublée par de nombreuses exactions, afin d'affecter le moral des combattants corses et de terroriser les populations. Destruction des récoltes et des arbres fruitiers, razzia des troupeaux, incendies des villages, exécutions sommaires ont été les moyens employés pour assurer la réussite de la mission. Ajoutons que la campagne a eu lieu au moment des récoltes et des moissons, circonstance qui a réduit les capacités de combat des milices et affaibli la volonté de résistance. Maillebois a su agir sur la psychologie des nationaux, par le recrutement de supplétifs. À ceux qui témoignaient de leur volonté de se rallier, il a donné l'assurance qu'ils seraient indemnisés de leurs pertes, à partir des biens saisis sur les rebelles. Il a obtenu la soumission des chefs, à qui ont été remis des sauf-conduits les mettant à l'abri des persécutions génoises. Mais surtout, il est apparu comme le bras armé d'un roi puissant qui, en Europe, inspire crainte et respect, ce qui n'a pas été sans effets sur l'esprit de résistance de la population et de ses chefs. Il s'est attiré des concours, comme celui de Bianca Rossi, de la noble famille des Bozzi de l'Au-delà des monts. C'est elle qui lui aurait suggéré la mise sur pied du Royal Corse, régiment où serviront ses fils Antoine et Camille ainsi que ses neveux Don Grazio et Filippo Rossi.

Le courage n'a pas manqué aux Corses, mais ce n'était pas suffisant. Il y a eu de nombreuses carences : les effectifs pouvant être mis en action ont été limités du fait de l'absence d'armes, les actions militaires ont été entreprises sans vrai plan

d'ensemble, chacun défendant sa région ou son village. À partir de là, la reddition des chefs a porté un coup fatal à la résistance dans le Cismonte.

La participation des miliciens du Pumonte, qui aurait pu réduire la pression des troupes royales dans le nord de l'île, contraignant le corps expéditionnaire à diviser ses forces pour faire face à la menace, s'est produite trop tardivement. Outre les difficultés à mobiliser les milices loin de leur terroir et de les déplacer vu l'enclavement des vallées corses, on peut aussi considérer qu'il leur a manqué une vision de la patrie ne se bornant pas à la haine du Génois mais dépassant les particularismes locaux et l'esprit de clan. Ces lignes de fracture qui parcourent la société corse s'exprimeront à nouveau lors de l'élection de Pascal Paoli en 1755 qui verra se dresser un rival, Matra, que la République va soutenir et les principali du Pumonte élire un concurrent issu de leurs rangs.

Enfin, aucun schéma tactique n'a été proposé face aux gros bataillons occupant le terrain. À aucun moment il n'a été mené d'actions d'envergure sur les voies de communication et la logistique de l'adversaire, ni été possible d'entraver les liaisons maritimes. Les milices ont mis en œuvre des groupes plus ou moins nombreux, se livrant à des escarmouches ou tendant des embuscades certes meurtrières, qui obligeaient l'ennemi à s'engager à fond, mais n'influençaient en rien le déroulement du plan de Maillebois. Pour finir, les derniers combattants, retranchés dans un massif quasi inaccessible, ne contrôlant rien au plan stratégique, sont contraints à la reddition devant l'apparition du mauvais temps et l'absence d'approvisionnements. Cependant, ces petits groupes courageux, dont la valeur combative est certaine, ont mis la France dans l'obligation d'engager d'importants moyens et d'user de violences pour parvenir à briser la résistance. Elle n'oubliera pas la leçon.

Maillebois a conquis en Corse son bâton de maréchal, mais cette campagne sera son « chant du cygne », comme en témoigne sa biographie :

> JEAN BAPTISTE FRANÇOIS DESMARETS, MARQUIS DE MAILLEBOIS. – *Né le 5 mai 1682, de noblesse récente, est colonel du régiment de Touraine en 1703, brigadier en 1708, lieutenant-général des armées en 1731 après avoir été gouverneur du Languedoc. Il s'illustre pendant la guerre de Succession de Pologne, puis, à la mort de Boissieu, lui succède en Corse, où ses succès lui valent d'être nommé maréchal le 11 mars 1741. En Bohème en 1742, il sera contraint à la retraite sur le Rhin ; en 1745 en Italie, après quelques succès, il est reconduit à la frontière provençale après avoir perdu toute son artillerie. La Provence envahie, il est relevé de son commandement et remplacé par le maréchal de Belle Isle. Jusqu'à sa mort survenue le 7 février 1762, il n'aura plus aucun commandement militaire* [97].

Les succès de Maillebois ne seront pas sans conséquences. Il a préconisé une politique de ralliement, d'où son projet, accepté, de créer le Royal Corse. Il a démontré que Gênes n'a plus la maîtrise de sa colonie, car elle n'en a pas les moyens. Ce qui l'amène à suggérer dans un rapport au ministre en date du

97. Maze-Sencier, Geneviève, coord., *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*, Paris : 2000, Librairie académique Perrin (1988), 452 p., p. 284.

2 août 1739 l'occupation permanente de l'île [98] :

> *La Corse ne saurait être maintenue […] dans un état de tranquillité si on n'établit pas une nouvelle forme d'administration politique ; […] la faiblesse de Gênes et de ses troupes a été manifeste : les membres des conseils de l'ordre public ne sont occupés que d'un vil intérêt. […] Cela les [i. e.* les Corses*] a confirmés dans leur désir d'indépendance et de liberté […]. Il faut donc une nouvelle forme d'administration. Les Génois sont dans l'impuissance de soutenir la bonne administration. Il faut le faire par une puissance étrangère […]. Si le Roi a cru utile la conquête de la Corse […] pour empêcher une autre puissance de s'y établir* [99]*[…] sans être taxé d'injustice […], il doit s'assurer contre les infidélités de la République.*

Il suggère que le roi peut prétendre à être indemnisé par la propriété des parties de l'île utiles à la conservation de son royaume, attendu que les Génois n'ont pas rempli leurs obligations. Ils n'ont fourni que deux mille cinq hommes au lieu des trois mille prévus, en comptant des compagnies corses, de qualité douteuse à ses dires, car on ne pouvait se fier ni aux hommes ni aux officiers. Effectif dont il fallait retrancher la garde personnelle du gouverneur Mari à Bastia, forte de huit cents hommes, et celle du lieutenant-gouverneur Soprani à Ajaccio, où seuls mille cinq cents hommes étaient opérationnels.

> *Si le roi est déterminé à jouir en toute propriété des provinces de Balagne et du Nebbio, on peut y parvenir par des moyens honnêtes, […] faire savoir à l'Europe qu'il n'a occupé ces régions qu'à la réquisition des Génois pour leur assurer la solide et tranquille jouissance du reste de l'île, et qu'on leur en conserverait la souveraineté. […] La République peut présenter cette adresse d'occuper à perpétuité un corps de ses troupes dans certaines parties de son territoire […] à titre de reconnaissance des bienfaits reçus* [100].

À Paris, il n'a pas convaincu. Le 31 août il lui est répondu :

> *Vous avez beaucoup à faire sur le plan militaire : déterminer les postes à tenir et l'effectif à y mettre, éclairer le commandement militaire pour le seconder… Quant aux lois, chaque pays a les siennes, et en Corse comme ailleurs ceux chargés des pouvoirs du roi voient par eux-mêmes ce qui est à réformer. […] Un mal est à corriger sans retard : les assassinats. Le roi peut faire une ordonnance défendant la vendetta sous peine de la roue et d'avoir la main brûlée* [101].

La République est consciente qu'elle a obtenu un sursis, et il lui importe que les Français s'en aillent. Elle a deux certitudes qui expliquent son intransigeance : sa souveraineté a été confirmée par les puissances intervenantes dont elle sait que c'est l'intérêt, et les révoltés corses, privés de secours extérieurs, n'ont pas les moyens de s'emparer de leurs présides côtiers. Cet aveuglement persistant va la conduire à perdre l'île. Les chefs corses, pour ne pas entraver l'intervention royale, présentée comme une médiation, ont choisi d'être conciliants et de s'en remettre à sa compréhension en livrant des otages. Les troupes ont pu débarquer sans être inquiétées. La soumission a même pu être prônée par certains en signe de bonne volonté. Cette attitude s'explique par la connaissance réelle qu'avaient ces chefs de la faiblesse des

98. Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », Maréchal de Maillebois, Mémoire sur la Corse, 2 août1739, *ibid.*, p. 384 -409.

99. *Id.*, p. 401. Il s'agit du roi de Sardaigne : « L'île est fort à la bienséance de son triste royaume. »

100. *Id.*, p. 403. En 1768, Choiseul proposera à Paoli les mêmes garanties en échange de la cession de Bastia et Saint-Florent et des régions attenantes : ports qui commandent les routes maritimes reliant l'Europe au Levant.

101. *Id.*, p. 419.

Corses vis-à-vis de la puissance de la France. C'est l'obligation de remettre les armes, sans condition préalable, qui a été le détonateur de la résistance. Mais un découragement s'est fait jour, qui n'a pas été sans influencer le cours des événements, et a favorisé l'engagement de certains dans le camp du plus fort.

L'impossibilité de s'assurer des concours extérieurs, les exactions subies par les populations civiles lors des opérations ont contribué à briser la résistance des combattants, qui ne pouvaient être indifférents au sort fait à leurs familles et à leurs biens. Enfin, l'esprit de résistance s'est accommodé de la pression militaire des puissances, sachant qu'elle n'aurait qu'un temps. Il suffisait de faire le dos rond, tout en administrant la preuve à celui qui voudrait la soumettre qu'il lui faudrait consentir de lourds sacrifices. Les Français comme les Impériaux sont partis ; les patriotes corses ont fait la preuve, et c'est leur victoire, que la République n'est plus en mesure de maîtriser la révolte, qui est devenue une question européenne.

En 1741, la guerre et ses pertes humaines et matérielles, et pour la République son coût financier ont épuisé les adversaires. Les chefs corses se sont réfugiés à Naples, comme Hyacinthe Paoli, Giafferi et Ambrosi ; d'autres sont à Rome ou à Livourne, nombre d'irréductibles ont rejoint les rangs du Royal Corse. Théodore a perdu tout crédit.

De là vient que les Génois deviennent plus conciliants, se méfiant du roi de Sardaigne qui a le soutien de l'Angleterre.

En août 1744 le Sénat fait des concessions : libération des prisonniers politiques, amnistie totale pour toutes les infractions à la loi commises avant leur promulgation, la clause des Statuts *ex informata conscientia*, qui laissait libre cours à l'arbitraire des gouverneurs, est supprimée. Les Corses se voient accorder trois des six sièges épiscopaux de l'île et les postes de lieutenants-gouverneurs de Vico, Sartène, Aleria, Corte. Le montant des impôts reste fixé au taux de 1729, et ils ne peuvent être augmentés sans l'avis des deux conseils des Nobles. Deux mois sont accordés aux Corses pour s'y conformer.

Le 7 septembre 1744, le consul de France à Gênes informe son ministre des concessions génoises, mais exprime son scepticisme en faisant valoir que les Corses ne sont pas portés à s'incliner. Quant au gouverneur génois Mari, qui a remplacé Giustiniani, porté à la conciliation, il multiplie les provocations, allant jusqu'à interdire aux présides de ravitailler les Corses. Les points de vue étant inconciliables, le conflit repart, les Corses s'arment et refusent de payer à Gênes les impôts qu'elle exige.

La guerre de Succession d'Autriche va voir les Austro-Sardes débarquer en Corse avec l'appui de la Royal Navy, et Bastia un temps va être aux mains des nationaux.

De 1741 à la guerre de Succession d'Autriche

Comme l'avait prévu Maillebois, les troupes royales parties, le sentiment de rejet de la tutelle génoise rend impossible une paix de compromis entre les belligérants, ce qui l'avait amené à proposer que l'île passe sous souveraineté française. L'intervention de troupes françaises n'a abouti qu'à une soumission apparente des rebelles qui, dès 1735, avaient mis en place un embryon d'État. Provisoirement matée après leur départ, la révolte a repris de la vigueur, mais aucune des deux parties ne peut concrétiser un avantage décisif, alors que deux guerres successives en affligeant l'Europe détournent son attention de la Corse.

Celle-ci va voir s'affronter l'Autriche alliée à l'Angleterre, que rejoignent la Saxe et le roi de Sardaigne, à la France et à ses alliés, la Bavière, la Prusse, l'Espagne et la République de Gênes. En 1743, Théodore se présente de nouveau sur les côtes corses, mais il a perdu tout crédit auprès des chefs rebelles, ce qui met un point final à son éphémère royauté, qui a affirmé la vocation à l'indépendance de la Nation corse et a eu le temps de créer un armorial nobiliaire. L'impossibilité pour Gênes de soumettre les Corses, l'importance stratégique de la base corse vont susciter les convoitises, alors que la Méditerranée borde un des théâtres d'opérations lors de la guerre de Succession d'Autriche. Les conditions sont remplies pour que l'affrontement de la Nation corse et de la République de Gênes s'internationalise définitivement. En septembre 1743, le roi de Piémont-Sardaigne rejoint la coalition anglo-autrichienne, avec pour objectif la main mise sur la Corse. L'Espagne et la France par le traité d'Aranjuez du 1er mai 1745 garantissent l'intégrité de la République. Le 17 novembre 1745, une escadre anglaise bombarde Bastia, et Rivarola, à la tête de troupes sardes, accompagné par Gaffori et son millier de miliciens, s'empare de la ville, dont Mari s'est enfui pour se réfugier à Calvi. Saint-Florent est aux mains des insurgés, qui avec Gaffori occupent également Corte. Après avoir occupé Gênes en septembre 1746 avec le soutien de la Royal Navy, les Austro-Sardes débarquent dans l'île en 1747. C'est à cette date que Théodore fait une dernière tentative avant de renoncer à revenir dans l'île et se rend en Hollande. Pourchassé par les sicaires de Gênes, qui a mis sa tête à prix, il se réfugie à Londres en 1749, où ses créanciers le font emprisonner, car il leur doit 1500 livres. Libéré à la faveur d'une loi d'amnistie, il décède peu après le 11 décembre 1756.

Mais la situation va se retourner. La volonté de l'Angleterre de s'accommoder avec l'Espagne lui a fait retirer sa flotte des eaux corses tandis que le désaccord qui oppose les chefs corses, dont Rivarola et Gaffori, permet aux partisans de Gênes de reprendre le contrôle de la ville, qui va être assiégée par Rivarola. Mais Choiseul, débarqué avec 500 hommes de troupes, l'oblige à lever le siège. Au début de l'année 1748, les Austro-Sardes, font passer des troupes en Corse. Le 8 mai, la flotte britannique a débarqué à Saint-Florent 800 hommes – 200 Autrichiens et 600 Piémontais –, avec 4 canons et 2 mortiers. Les troupes françaises envoyées

dans l'île, si elles ont permis d'écarter toute menace sur Bastia, subissent un revers à Nonza en août 1748, alors que les hostilités ont cessé en attendant la paix.

L'établissement de pourparlers va figer les positions. Lors de ceux-ci, les chefs corses Gaffori, Matra et Giuliani envoient une Adresse aux cours de Turin et de Vienne. Voici ce qui y est demandé :

> *Soit faire de la Corse une province sarde ou autrichienne, soit en faire une entité souveraine dont les puissances désigneraient le souverain, soit faire de la Corse, rendue autonome, un condominium placé sous la tutelle des deux puissances ; quelle que soit la solution adoptée, faire en sorte que l'île ne soit plus jamais génoise* [102].

Louis XV, arbitre de l'Europe après Fontenoy et allié de Gênes, s'y oppose. À la paix, l'évacuation de l'île par les troupes étrangères est prescrite, à l'exception des siennes, leur intervention ayant été demandée par les Génois à la suite du débarquement des contingents austro-sardes. Ainsi s'achève en Corse la guerre de Succession d'Autriche.

Mission du marquis de Cursay

Les troupes confiées à Cursay ne sont formées que de corps détachés de leur régiment d'origine 103 qui vont stationner dans l'île jusqu'en 1753. Leur faible effectif les confine dans un rôle de présence et d'interposition. Leur chef, qui s'affiche comme le représentant d'un roi désireux de voir la paix s'établir dans l'île, tente par différents moyens de s'attirer la confiance des populations. Il fait droit aux nombreuses demandes des Corses (emplois, pensions, charges d'officiers au Royal Corse entre autres). C'est à cette époque que Pascal Paoli, qui sert dans l'armée de Naples, fait intervenir auprès de lui pour obtenir une commission d'officier au Régiment, le cadre étant complet, il ne peut être donné suite à sa requête. Ainsi il veut,

> *s'appuyant sur un parti français, […] démontrer aux populations souvent réticentes que […] la prospérité et le progrès des Lumières ne sont possibles qu'avec le concours de la France* [104].

Ce qui lui attire l'hostilité des Génois, sans dissiper la méfiance de certains de leurs chefs ni s'assurer des notables. Parmi les chefs corses, Gaffori lui est favorable, alors que Matra lui est hostile, et parmi les principaux représentants du parti français, on note le chanoine Orticoni, la signora Bianca Colonna-Bozzi, ainsi qu'un certain nombre d'officiers du Royal Corse. Ce parti ayant bénéficié de largesses de la part du marquis, on peut s'interroger sur le désintéressement de certains. Le 19 mai 1749, le consul Coutlet définit parfaitement la situation : il

102. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, ch. XII, « La Seconde Intervention française », p. 382.

103. Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, 5 vol., Paris-Limoges : H. Charles-Lavauzelle, 1893-1902, http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5493870s, cons. mai 2008, t. II, ch. XXI, p. 178 : « Le maréchal n'avait pas envoyé dans l'île des corps, mais seulement des piquets de 50 hommes organisés chacun comme une compagnie : il passa en tout en Corse 2 piquets de Royal Italien, 2 de Vaslan, 1 de Flandre, 2 de Périgord, 2 de Bresse, 1 de Quercy, 1 de Nivernais, 3 de Royal Bavière et 1 de Bergh – en tout 18 piquets de 50 hommes ; le bataillon de Tournaisis y fut ensuite envoyé. »

104. Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, Paris : Robert Laffont, 1990 (1983), 494 p., ch. IX « Pascal Paoli et les révolutions de Corse », p. 341.

confirme cet « éloignement invincible des Corses » pour les Génois que Maillebois avait déjà signalé, tout en les montrant soumis aux décisions du Roi. Il n'accorde aucun crédit à la bonne foi génoise, et fait état de son irritation devant ce qu'elle considère comme une atteinte à sa souveraineté, non sans mettre en évidence que Gênes pas plus qu'hier n'a les moyens de sa politique. Cela l'amène à insister sur le rôle pacificateur de l'armée royale et du marquis de Cursay, dont la République prend ombrage – ce qui augure mal de l'avenir :

> ***M.*** *de Cursay avait enfin déclaré devant la grande assemblée qui s'est tenue le 7 à Saint-Florent, où les procureurs des pièves s'étaient trouvés, que l'intention et la volonté du roi étaient qu'ils retournent sous l'obéissance de la République. Ils en avaient paru fort affligés, […] sans néanmoins refuser d'obéir aux ordres de Sa Majesté, dans l'espérance qu'Elle ne les abandonnerait pas à la discrétion de ce gouvernement qui de son côté ne paraît pas content de l'arrangement concerté, prétendant que son autorité dans l'île y est excessivement limitée. Le grand point sera à l'avenir de porter cette République à observer ce qui a été convenu en faveur de ces insulaires qui, ayant éprouvé le peu de bonne foi, […] ont demandé pour leur sûreté que nos troupes restent, du moins quelque temps, dans les principales places. […] Cette précaution est nécessaire pour contenir un peu l'esprit de vengeance dont ces messieurs sont agités. […] Cet accord est le plus grand bonheur qui puisse leur arriver, l'épuisement où ils se trouvent ne leur permet plus de soutenir pareille guerre […] Ce qu'il y a de certain, c'est que ces messieurs-ci ne paraissent pas contents des grandes attentions que M. de Cursay témoigne à ces insulaires* [105].

En 1751 il est convenu entre la France et la République d'un nouveau règlement auquel le roi accorde sa garantie. Le marquis de Chauvelin l'annonce à l'assemblée des pièves à Oletta en juillet. En mars 1752, le règlement rédigé, il est dévolu à Cursay de le faire accepter. Certaines revendications comme la liberté du commerce, la décision de réserver les emplois d'officiers subalternes aux Corses, la nomination d'assesseurs corses au civil et au criminel sont satisfaites. D'autres articles paraissent inacceptables comme l'obligation de couvrir l'ensemble des dépenses de l'administration génoise, dont l'entretien des troupes par un impôt prélevé localement. Cursay ne parvient pas à convaincre les députés des pièves. Il est sanctionné pour cet échec que lui impute Chauvelin, circonvenu par les Génois. Son rappel en décembre 1752 suivi par son incarcération à Antibes leur donne satisfaction.

Peu après son départ, les troupes françaises rembarquent, bien qu'il ait été prouvé que la République n'avait pas les moyens militaires lui permettant de contrôler la Corse. De son séjour il faut retenir sa tentative de donner corps à un parti « français » qui reste limité à quelques secteurs de l'île comme l'Au-delà des monts, dont Colonna Bozzi de Zigliara est l'âme. Le rembarquement des troupes royales que précède le rapatriement de Cursay signe son déclin.

À son retour, devant une éviction qu'il juge imméritée, il justifie ses décisions [106] :

105. Boudard, René, La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769, d'après la correspondance des agents français à Gênes et en Corse avec la cour de Versailles, Marseille : J. Laffitte, 1979 (reprint), 282 p. ; année 1749, p. 113.

106. Cursay, marquis de, *Mémoire* (prologue aux Mémoires de l'officier de Picardie, par M. de Caraffa), *BSSHNC*, 1889, n°100-102, p. 8 à 18.

Je fus détaché en Corse avec un bataillon de mon régiment dans le temps que les Piémontais assiégeaient Bastia avec deux autres bataillons et 500 à 600 paysans, j'y arrivais le siège levé, je m'empressais de chercher les moyens de chasser les ennemis hors de l'île. »

À la paix à la tête d'effectifs réduits son rôle est d'être un médiateur : désireux de le remplir au mieux il se documente.

Je m'instruisis des campagnes précédentes et j'en conclus que la force pour faire rentrer les peuples dans le devoir était aussi inutile que préjudiciable, que seul le bon gouvernement était capable de produire la tranquillité.

Il dénonce les facteurs de désordre : les officiers de la République et leurs malversations :

*Les chefs du peuple pour dominer et s'enrichir, le peuple pour vivre dans l'indépendance : […] j'avais donc deux points à gagner, les chefs et le peuple ; [*il était*] nécessaire de faire un projet solide pour que les chefs répondent du peuple et le peuple des chefs […]. Les fondements de la révolte avaient été les abus dans l'exécution de la justice et la faiblesse des punitions […]. En exerçant la justice la plus intègre et la sévérité la plus grande j'étais assuré de gagner le peuple ; maître de lui, je le devenais de ses chefs.*

Devenant l'interlocuteur privilégié des Corses, il circule dans le pays. À l'initiative de Gaffori, il assiste à Biguglia à une consulte convoquée par les chefs corses, ce qui irrite le gouverneur Grimaldi.

M. de Grimaldi ne pouvait souffrir qu'on violât les droits de souveraineté sous ses yeux ?

Mais il justifie son interventionnisme :

J'ai répondu sur ma tête de l'exécution des règlements. […] Une seule chose m'a fait craindre pour le succès, c'était l'article des impôts : comment faire payer volontairement un peuple qui s'est révolté pour s'y soustraire ? J'ai fait entreprendre des édifices publics comme des ports et des ponts. […] Le peuple y a consenti, […] les taxes se sont montées au tiers de celles qu'on payait sous la République.

Pour rétablir la sécurité il explique sa méthode :

Il fallait bannir de Corse tous les sujets qui pouvaient la troubler et empêcher que ceux qui commettaient des crimes s'embarquent sans difficultés.

Et cela bien que ses moyens soient réduits :

J'ai de huit cents à deux mille hommes qui sont dispersés dans différentes pièves ; si ce n'est pas la force qui les soutient, c'est la crainte ; si je m'éloigne un moment de la sévérité, toutes les troupes seront en danger. L'impunité porte à tous les excès. Pourquoi les disperser ? Si je les tiens réunies, […] les pièves éloignées tomberont dans la discorde.

Il en conclut, comme ses prédécesseurs, à ce qu'il y a lieu de faire pour pacifier le pays :

Il faut en revenir aux Règlements garantis adaptés à la nature du pay, s […] qui corrigent les abus de la République, […] qui assurent les droits des subalternes : […] cette conduite m'a attiré la confiance.

Se comportant à la fois comme un arbitre et un guide, il comble un vide, ce que les Génois ne peuvent accepter. Ils le soupçonnent, à travers les sympathies qu'il s'acquiert et l'influence qui est la sienne, de vouloir créer un mouvement favorable à la France, en qui ils voient le fourrier d'une future annexion. Avec l'appui de Chauvelin, qui s'est laissé circonvenir, les génois obtiennent son rappel. Ce dernier avouant ultérieurement ses préjugés, il lui rend justice :

J'ai d'abord été incrédule, je n'ai vu dans les Corses qu'un peuple indocile et infidèle, dans M. de Cursay qu'un homme zélé, actif, ferme mais ardent et prévenu à l'égard des Corses par une confiance outrée dans leur fausse sincérité. J'ai cédé à l'expérience : [...] la Corse dans l'état où elle est ne peut se rassurer que par deux moyens, l'un, la force des armes, l'autre, la voie de la négociation. M. de Cursay s'est appliqué à connaître les ressorts de la rébellion [107].

À la suite de Maillebois, Cursay a dénoncé la politique de la République envers les Corses, si ces derniers ne sont pas exempts de critiques, il estime, et tente de le démontrer, qu'un gouvernement associant justice et fermeté est la garantie d'une paix durable. Comme Maillebois, il estime que le discrédit de la République lui ôte toute autorité et que la France doit se substituer à elle, faisant le nécessaire pour se ménager des intelligences dans l'île. Bien que considérant l'île comme faisant partie de son pré carré, la conjoncture internationale dérive l'intérêt du roi vers d'autres théâtres d'opérations. Le refus opposé au Règlement par les insurgés, leurs désunions, la faiblesse de leurs moyens qui ne leur permet pas de s'emparer des présides, font que Versailles se satisfait du maintien de la souveraineté de Gênes, à laquelle il peut prêter son concours en cas de menace extérieure. Les victimes de ce désintérêt sont ceux qui ont mis leurs espérances en la France. Cursay rapatrié, les Génois s'empressent d'annuler les dispositions prises par le marquis, en particulier dans le domaine judiciaire et fiscal. Dans ces conditions, Gaffori, lors de la consulte de Vallerustie en 1752, rallie les Corses à l'idée de l'indépendance nationale, et, s'inspirant des résolutions prises à Orezza en 1735, met en place un gouvernement. L'erreur des Génois sera de le faire assassiner le 17 juin 1753 : cet assassinat renforce la détermination des patriotes. Gênes a perdu la partie, l'idée nationale corse a fait son chemin.

Devant l'affaiblissement de la République, après avoir en vain sollicité le patronage des puissances, permis à un aventurier de tenter de s'offrir un royaume, et accepté la tentative de médiation initiée par le marquis de Cursay, les chefs corses sont convaincus que l'éviction de Gênes passe par la création d'un État national concrétisant leur volonté d'indépendance.

Soucieuses de respecter l'équilibre européen, tel qu'établi par le traité d'Aix-la-Chapelle, les puissances ne vont leur apporter aucun soutien, alors que dès 1756 un nouveau conflit les oppose.

Paoli succède à Gaffori

Un comité de quatre membres, où siège Clément Paoli, assisté d'un *Magistrato Supreme* assume la conduite des hostilités en attendant qu'il soit procédé à la désignation du successeur de Gaffori.

Pascal Paoli, à l'instigation de son frère Clément, débarque en Corse le 16 avril 1755. La *Consulte générale du Regno di Corsica* qui se tient au couvent de Saint-Antoine de la Casabianca l'élit le 14 juillet de la même année « général de la Na-

107. Chauvelin, M. de, *Mémoire*, Cursay, marquis de, *BSSHNC*, n°100-102, *op. cit.* (figure en prologue au *Mémoire* de l'officier de Picardie, et à la suite de celui du marquis de CURSAY, publié par M. de Caraffa).

tion » mais l'assemblée ne réunit que les représentants de seize pièves sur les soixante-six que compte l'île. Parmi les absents, Mario Emmanuelle Matra, qui est un des chefs de la révolte et ses fidèles, des notables de l'Au-delà des monts partisans de Gênes, dont ceux de la Rocca et de l'Istria, des partisans de la France groupés autour d'Antonio Colonna, hostile à la fois aux Génois et à Paoli. Ce dernier lui offre le commandement de l'ensemble de ce territoire, mais il sera déposé en 1761. Matra, que les Génois vont soutenir, va recourir aux armes, mais en 1757 il est tué dans un engagement avec les paolistes. C'est alors qu'un second conflit, la guerre de Sept Ans, qui se déroule non seulement entre Rhin et Elbe mais aussi outre-mer, laisse un répit à Paoli, qu'il met à profit pour s'appliquer à installer un État moderne, et à étendre son autorité à toute l'île.

Le premier traité de Compiègne

Si la Corse passe au second plan., pour assurer la sécurité des présides et empêcher l'installation des Anglais dans l'île, le 16 août 1756 la France et la République signent le premier traité de Compiègne.

Il autorise moyennant le versement de subsides, l'envoi de troupes françaises à Ajaccio, Calvi et Saint-Florent. Observant une stricte neutralité, elles ne mènent aucune opération contre les nationaux, la menace anglaise écartée elles rembarquent en 1759, laissant Corses et Génois face à face. Au grand dam de Gênes, les subsides prévus ne sont plus versés. Lors de ce séjour, elles recrutent des unités de volontaires, dont le régiment de Corse Cavalerie, qui, transféré en Allemagne et dissous, est versé au Corps des chasseurs de Fischer.

Les Corses ont enfin appris des interventions des Habsbourg et des Bourbons qu'il faut à la Nation un État : ce sera l'œuvre de Pascal Paoli.

L'œuvre de Paoli

L'État corse est un État moderne doté d'une Constitution, adoptée lors de l'élection de Paoli en 1755, et qui avait édicté dans ses articles 3 et 6 :

> *La souveraineté réside dans la Nation corse ; la loi est l'expression de la volonté générale et tous les citoyens ou leurs représentants y concourent.*

Tous les hommes âgés de vingt-cinq ans sont électeurs, une Assemblée composée de représentants élus à raison d'un pour mille électeurs est dotée du pouvoir législatif, vote l'impôt et déclare la guerre. Le pouvoir exécutif est confié à un Conseil d'État divisé en trois sections, chargées respectivement de la Guerre, des Finances et de la Justice (en 1764 il sera composé de neuf membres : six du Deçà et trois du Delà). Le général de la Nation élu à vie est le chef de l'État, il a l'obligation de s'entourer des avis du Conseil, dispose d'un droit de veto suspensif et est le commandant en chef de l'armée. La justice comprend des juges de paix communaux : les podestats ou maires assistés de deux élus, un tribunal par province (onze au total) composé d'un président et deux assesseurs, une Cour d'appel nationale ou *Rota civile*, composée de trois docteurs en droit nommés à vie, qui s'adjoignant

un jury élu devient une cour d'assises.

> *C'est Giacinto (son père) à Naples qui a martelé à Pascal l'amour des lois, l'amour de la patrie […], les formules clefs de Machiavel […] : le régime idéal après le régime de Sparte […] est la République romaine. […] Là est la référence fondamentale des Paoli, qui voient l'État corse comme une synthèse de trois systèmes :*
> *1) le monarchique, représenté par le général de la Nation […] ou un consul […]*
> *2) l'aristocratique, représenté par une sorte de Sénat appelé Diète par Neuhoff, […] gardienne de la Constitution*
> *3) le démocratique, représenté par les consulta, assemblées corses traditionnelles où les tribuns du peuple haranguent les foules […]…*
> *Ce peuple est associé à l'œuvre législative, à l'action des magistrats (podestats, pères du commun), qu'il choisit par voie d'élections. […] C'est la liberté sans l'anarchie, le respect de Dieu sans la superstition* [108].

L'Assemblée n'est réunie que pour une ou deux sessions annuelles de deux à trois jours, mais comme c'est le cas dans les thalassocraties italiennes, le Conseil est soumis au contrôle de cinq syndics indépendants qui jugent sans appel. Ces institutions sont marquées par la séparation des pouvoirs et la conciliation entre l'autorité de l'État et la liberté communale, mais elles trouvent leurs limites dans les troubles de cette époque, les mœurs et la structure clanique de la société corse. Lors de toutes ces années, la violence a été souveraine ; pour le nouvel État qu'elle a contribué à faire naître, la paix est une nécessité.

> *La mission minimale de l'État est d'assurer l'ordre, la sécurité et la justice. […] S'imposant à tous, il implique la soumission de tous* [109].

La *Giunta d'observation et de guerre* prévue par la Constitution, juridiction d'exception, composé de trois magistrats répond à ces impératifs, en étant chargée d'instruire et de condamner les crimes de sang et de maintenir l'ordre. Baptisée *Giustiza Paolina*, elle est d'une sévérité parfois excessive qui la fera redouter.

L'œuvre du Regno couvre tous les domaines : mesures de mise en valeur agricole en particulier dans l'arboriculture et la viticulture, politique de grands travaux (routes, ponts, assèchements des marais), développement des mines et carrières, de fabriques d'armes et d'outils, création d'un port à Isola Rossa et d'une flotte marchande, ouverture d'une université, comme déjà l'avait préconisé le roi Théodore, création d'une imprimerie nationale, d'un Hôtel des monnaies. La défense n'est pas oubliée : une milice est organisée sur une base régionale et un service militaire obligatoire est institué de seize à soixante ans, deux régiments permanents sont soldés : ils assurent la protection du chef de l'État et des bâtiments publics. Conscient que l'avenir de la Corse se joue sur l'eau, après avoir créé un port à Isola Rossa puisque les présides lui sont interdits, il crée une marine nationale. Elle compte parmi ses capitaines le comte Peres (ou Perez), officier corse, déserteur du Royal Italien après un duel avec un officier de son régiment ; réfugié en Corse auprès de Paoli, il commande en course une felouque qui harcèle avec succès la navigation génoise entre l'île et la Terre ferme.

108. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*, ch. V, « L'Absent », p. 218.

109. Corvisier, André, Coutau-Bégarie, Hervé, *La Guerre : essais historiques*, *op. cit.*, ch. IV, « Guerre et État », p. 187.

Cette petite flotte de guerre est destinée à la course contre les navires génois, mais cette poussière navale est pauvrement dotée en canons. Si elle nuit au ravitaillement des présides et mène une campagne de harcèlement du commerce génois sur la Riviera ligure, elle ne peut se mesurer aux vaisseaux de haut bord. Le temps se révèle trop bref pour des résultats tangibles, le sous-développement économique insulaire le rend tributaire de l'extérieur, les disettes des années 1760, la pénurie de numéraire sont des facteurs limitants. Les moyens financiers sont réduits, les compétences manquent. Si les forces militaires du Regno peuvent interdire aux Génois de sortir des présides, leur manque d'artillerie n'a pas permis de s'en emparer avant que les Français s'y installent ; restés entre les mains des Génois, ils sont un goulot d'étranglement qui limite les échanges commerciaux. La principale faiblesse de l'État-nation est qu'il repose sur un seul homme, dont l'action est un compromis en raison de la puissance de clans rivaux dont les mentalités, les particularismes sont des freins sur la voie de la modernité. Souvent partagés entre diverses attirances dans la Péninsule ou parmi les Puissances dont la France, ils subordonnent fréquemment la démarche d'indépendance nationale à leurs ambitions ou à leurs intérêts. Tel est le cas de la famille Matra ou des principali de l'Au-delà des monts. Si l'œuvre politique et la personnalité de Paoli sont reconnues dans la société européenne, qui voit en lui un homme des Lumières, les Corses restent pour elle un peuple aux mœurs violentes, vindicatif et sans scrupule, seule lui est reconnue par les officiers français, qui ont eu à le combattre, une valeur guerrière certaine. Ces sentiments ambivalents ne sont pas sans influence sur l'approche de la Question corse par les souverains européens.

Gênes aux abois

Cette période est marquée par quelques faits d'armes. En juin 1763 à Furiani cinq cents Génois sont mis en déroute par des troupes corses aux ordres du colonel Baldassari, et désormais ils ne sortent plus de Bastia. La même année, le 17 octobre, Giuseppe Masseria tente de prendre le contrôle de la citadelle d'Ajaccio, mais les milices postées à cet effet ayant tardé à intervenir, l'opération échoue, et Masseria et son fils sont tués. L'opération la plus marquante est la prise de Capraja en 1767 par un corps expéditionnaire transporté par des felouques corsaires.

Cet événement est lourd de conséquences : à Gênes le parti francophile en tire argument pour négocier la cession de l'île, tandis qu'il renforce à Versailles le parti de ceux qui prônent la nécessité de s'y installer [110], alors que la désastreuse guerre de Sept Ans y alimente l'anglophobie : l'idée ne peut être acceptée de l'indépendance d'une île qui ne saurait être qu'une proie facile pour la Grande-Bretagne et de ce fait une menace permanente pour les côtes provençales.

À cette époque, Gênes a perdu la partie ; les présides restés aux mains de Gênes sont bloqués, et leurs garnisons harcelées par les milices, comme en rend

110. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*, ch. VII, « Le Chef d'État », p. 348.

compte la correspondance du consul de France à Gênes [111], qui témoigne des progrès de la rébellion. Le 10 janvier 1764, il est signalé que « la garnison de Calvi est prête à se rendre [...]. faute de vivres » ; le 20 février :

> *Les Corses mettent à la mer un gros felouquon ; [...] cet armement joint à quatre ou cinq autres corsaires [*est*] en état d'intercepter toute la navigation génoise ; [...] le sieur Pérez ci-devant officier au Royal Italien [...] doit commander la demi-galère armée en course. Les rebelles avaient attaqué et s'étaient emparés du poste des Capucins près de Bastia.*

Il signale la brutalité de la répression génoise et de ses alliés corses, écrivant le 14 mai après la prise d'Erbalunga par les rebelles :

> *M. Sauli, commissaire général, ne pouvant les en chasser, a pris le parti d'envoyer saccager deux misérables pays de Pozzo et de Poretto, qui n'avaient jamais pris parti contre la République ; [...] il a chargé de cette expédition son aide de camp et [...] le lieutenant-colonel Matra. [...] Ils ont commis les plus grandes exactions [...] sans égard pour les femmes et les enfants.*

La note du 18 juin dit encore :

> *Les rebelles [...] ont attaqué le fort de San Fiorenzo avec la grosse artillerie dont ils ont reçu provision de 36 pièces [...] par un vaisseau hollandais.*

Et, le 23 juillet :

> *La tour de Giraglia, à la pointe du Cap Corse, est tombée par trahison aux mains des rebelles.*

Le 6 août il confirme que l'hinterland bastiais est contrôlé par les rebelles :

> *[Ils] se sont emparés par trahison du lieu de Brando et successivement des pays de Pozzo et Poretto ; [...] la perte de ces pays si voisins de Bastia a jeté la consternation* [112].

Cette présence sur le terrain va de pair avec l'instauration d'un État qui la rend possible. La cour de Versailles, bien informée de la situation, et ne perdant pas de vue l'intérêt stratégique de l'île, attend le moment opportun pour se substituer à Gênes.

111. Boudard, René, *La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769, op. cit.* Cette correspondance fait état à cette époque de l'activité des milices corses.
112. *Id.*, Années 1764 à 1769, p. 250, 252, 253.

VII

DE L'INDÉPENDANCE À LA SOUMISSION

LE ROI DE FRANCE MAÎTRE DU JEU (1764-1769)

Le second traité de Compiègne (1764) et ses conséquences

LE TRAITÉ

Au lendemain de la guerre de Sept Ans, la souveraineté de la République n'est plus que nominale, et ce conflit a épuisé ses finances. La cour de Versailles, forte de l'expérience de ses interventions passées, reste préoccupée par la prolongation d'un conflit qui a abouti à mettre en place une administration rebelle à son souverain légitime la République, et qui affirme par les armes sa volonté d'indépendance. Elle est consciente que Gênes, dont elle connaît la lassitude, ne peut l'emporter, car seule la présence de garnisons françaises peut empêcher les Corses d'être maîtres de l'île. Ceux-ci, d'évidence, ne sont, leur pouvoir une fois établi, en mesure de le maintenir qu'avec l'appui d'une grande puissance, qui pourrait être une puissance hostile comme l'Angleterre avec laquelle Paoli a noué des contacts. La France, si elle s'accommodait de ce que l'île soit placée sous la tutelle d'une République vassale, ne saurait permettre que celle-ci échappe à son influence – elle va tenir deux fers au feu. Dès 1761, Choiseul intervient auprès de Sorba, l'ambassadeur génois, pour que la République cède la Corse moyennant compensations territoriales ou financières, demande qui se heurte à un refus motivé par des raisons économiques et stratégiques.

En 1763, malgré l'alliance franco-corse un émissaire, le chevalier de Valcroissant, est envoyé auprès de Paoli pour connaître ses intentions. Outrepassant sa mission, il rapporte de son voyage un projet d'alliance perpétuelle, ce qui le fait écarter par Choiseul ; dans le même temps qu'il est mis fin à ses fonctions, il est chargé d'annoncer à Paoli la signature du second traité de Compiègne.

L'esprit de cette convention[1] est de confier à la France une mission d'interposition. destinée à mettre les présides à l'abri d'une attaque des rebelles. Le traité est signé à Compiègne par Choiseul et l'ambassadeur Sorba le 6 août 1764 pour une durée de quatre ans. Il fait du roi, informé de la situation dans l'île, le maître du jeu, et si un accommodement entre les parties se révèle impossible, la présence de ses troupes est un atout grâce auquel il peut imposer sa volonté en s'épargnant une campagne militaire.

L'article 1 du traité déclare que le corps de troupe envoyé en Corse a pour objet de « conserver et défendre les places dont la garde lui sera confiée. [...] Ces places seront Bastia, Ajaccio, Calvi, l'Algajola et Saint-Florent ». Sa mission est précisée dans les articles suivants :

> *Ces troupes ne sont pas destinées à faire la guerre, mais uniquement à garder ces places. La Sérénissime République conservera dans lesdites places tous les droits et l'exercice de la souveraineté. Le militaire dépendra uniquement des commandants des troupes de Sa Majesté... sans que la République puisse y entretenir aucun commandant génois, et en retirera toutes ses troupes.*

Ces troupes seront exclusivement placées sous commandement français, comme il est dit dans l'article 4. L'article 5, comme en temps de guerre, confie le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure au commandement français, qui sera seul habilité à juger et à punir tous les délits commis par les habitants de ces places « qui regarderaient le militaire et tout autre délit que l'on serait obligé de punir pour la conservation de la place ».

Et l'article 6 de convenir de même que les soldats français coupables de délits ne relèveront que du commandant général des troupes et non de la justice génoise. L'article 7 laisse le commandement français

> *maître d'affaiblir ou de renforcer les garnisons et de faire la distribution des troupes sans avoir des comptes à rendre qu'à Sa Majesté.*

L'article 8 indique que le ravitaillement des troupes et l'entretien de leurs hôpitaux seront à la charge de la France, à l'exception du bois, de la lumière, des logements et du fourrage, qui seront fournis par le Pais (*sic*). L'article 9 conserve à la République le matériel d'artillerie et les munitions des places, dont inventaire sera dressé en vue de leur restitution ultérieure. L'article 10 a trait aux déserteurs : les Français « ... seront rendus à la première réquisition des commandants français ». La réciprocité jouera pour les déserteurs génois qui se trouveraient dans les places tenues par les Français. L'article 11 a trait au contrôle par les commandants français des navires fréquentant les ports qu'ils occupent :

> *Ils permettront et soutiendront. les visites qu'exigent les précautions des bureaux de santé et les droits de souverain.*

1. Letteron, chanoine, « Correspondance entre Pascal Paoli**Erreur ! Signet non défini.** et le duc de Choiseul**Erreur ! Signet non défini.** » (Convention entre le Roi de France et la République de Gênes du 6 août 1764), *BSSHNC*, 1886, n° 69, p. 453 à 459.

Ces dépossessions de l'autorité de la République, ces places étant placées sous commandement militaire français, sont amendées par l'article 13 :

> *La Sérénissime République pourra faire publier tels édits qu'elle jugera propres à ramener le peuple sous son obéissance.*

Mais l'article est sans grande portée autre que symbolique. L'article 14 prévoit :

> *Si les propositions d'accommodement qui seront faites par la République sont acceptées ou que par la voie de quelque négociation on parvienne à pacifier la Corse, Sa Majesté promet de garantir les conditions de la pacification.*

L'article 15 a trait aux relations internationales : il confirme que l'île reste *de jure* possession génoise :

> *Dans le cas où Sa Majesté aurait la guerre avec quelque puissance avec laquelle la République serait en paix, le séjour des troupes françaises en Corse ne pourrait être considéré comme contraire avec la neutralité que la République voudrait observer entre les parties belligérantes. [...] Ladite neutralité sera observée réciproquement dans les ports, rades, baies, mouillages de la domination génoise conformément aux lois et usages maritimes, aussi longtemps qu'elle sera observée par les ennemis de la France.*

La réciprocité joue, et permet d'interdire le trafic destiné aux insurgés ;

> *Il est également convenu que les ennemis de la République ne pourront être admis dans les ports, rades, baies et mouillages de la domination génoise occupée par les troupes françaises.*

L'article 16 met fin au contentieux, né de l'arrêt des subventions dues, suivant les dispositions du premier traité de Compiègne du 14 août 1756, la France étant dégagée de ces obligations. L'article 17 prévoit un délai de ratification au maximum d'un mois à compter du 6 août 1764. Ce traité qui fait *de facto* des présides l'équivalent de places fortes françaises, interdit toute action militaire visant à les faire passer sous l'autorité de l'État corse. Dans le cas contraire, toute tentative pour s'en emparer serait un acte hostile vis-à-vis des troupes occupantes, qui seraient fondées à s'y opposer par les armes. Ces troupes, aux termes du traité, doivent interdire à partir des ports qu'elles occupent toutes fournitures, tant militaires que commerciales, à destination des nationaux corses, considérés comme rebelles à la domination génoise.

Ainsi les dispositions du traité, si elles semblent s'inscrire dans une mission d'interposition débouchant sur une médiation, favorisent à terme les vues de Versailles : soit Gênes confie l'administration de l'île à la France, soit Paoli accepte la cession de bases permettant à la France de s'installer durablement.

Les quatre années qui suivent l'installation des troupes françaises dans les présides vont se passer en tractations que Choiseul mène avec les deux parties intéressées.

Elles se traduisent par une intense activité diplomatique dont témoigne la correspondance qu'échangent Pascal Paoli et le duc de Choiseul, entre lesquels avec l'agrément du roi, Buttafuoco, officier du Royal Corse, joue les intermédiaires.

Le traité de Compiègne dont Paoli n'a pas eu connaissance a pour première conséquence de créer un contentieux entre le Regno et Versailles, mais inaugure une démarche que le chanoine Letteron décrit en ces termes :

*Dès 1765 il [*Paoli*] se sentait engagé dans un tête-à-tête dont il lui était impossible de se tirer sans désavantage, et il sentait bien que le duc de Choiseul « cherchait aventure », et que le moment venu le terrible ministre de France prendrait un ton plus menaçant en accusant son trop faible interlocuteur de « troubler son breuvage* [2] *».*

Le 5 janvier 1765 le général écrit au duc de Choiseul qu'il a lieu de croire que les troupes françaises ne viendront plus en Corse ou, y venant, se borneront à occuper Ajaccio, Calvi et Algajola. Il ajoute qu'il ne lui est pas facile d'exprimer combien est grande sa surprise de savoir que les troupes françaises, d'abord débarquées à Bastia, se sont installées à Saint-Florent, place bloquée par les Corses et qui, ne pouvant longtemps résister, ne doit pas manquer de tomber entre leurs mains. Il demande une juste compensation à ce préjudice gravissime subi par sa Nation du fait de la mission et de la présence permanente des troupes françaises [3].

Le duc lui répond le 12 février en s'étonnant de la réaction de Paoli à la présence de troupes françaises, l'explique par un malentendu et se justifie, en évoquant la demande faite par Gênes à laquelle le roi ne pouvait se dérober, vu son attachement à la paix dans l'île et dont Paoli a été informé en son temps [4].

Le Roy, rebuté d'avoir tenté sans succès […] la pacification de l'île, n'acquiesça point d'abord aux vives sollicitations de la République, mais, le ministère de Gênes continuant ses instances, […] M. de Valcroissant fut chargé d'aller en Corse communiquer au général Paoli les dispositions favorables du Roy et lui faire connaître le bien que l'envoi des troupes produirait par la pacification du Royaume de Corse. L'on a lieu de croire que le sieur de Valcroissant ne s'est pas acquitté exactement de la commission.

Choiseul fait observer que la pacification de l'île est un préalable à tout projet de traité entre le roi et la nation corse qu'autant que la République de Gênes y consent, et se fait rassurant :

Comme il était intéressant qu'il y eût le moins possible de troupes génoises en Corse pour que la pacification éprouvât moins d'entraves, le Roy s'est déterminé d'occuper Bastia, ainsi que Saint-Florent, Calvi, Ajaccio et le bourg de l'Algajola. […] Le Roy a donné ordre au comte de Marbeuf de communiquer au général Paoli […] le traité conclu avec la Sérénissime République de Gênes. Il [i. e. le comte de Marbeuf*] déclarera de plus au général au nom de Sa Majesté que son intention n'est pas que ses troupes offensent ni soient offensées par qui que ce soit : […] leur destination n'a pour objet que de parvenir à une conciliation entre la République et la Nation corse.*

Après avoir rassuré Paoli sur les intentions du roi, Choiseul lui fait ainsi part du rôle que ce dernier s'assigne entre les parties : celui d'un médiateur pour aboutir enfin à la paix ; proposition d'autant mieux reçue que les Corses, traditionnellement, pour mettre fin à d'interminables vendettas familiales, confient cette mission à des *paceri* acceptés par les deux parties, et pour cette raison vont faire confiance à Choiseul. On peut raisonnablement penser que cette confiance s'inscrit dans cette démarche identitaire qui va les rendre vulnérables à ses manœuvres.

2. Letteron, chanoine, « Correspondance du général Paoli et du duc de Choiseul », BSSHNC, 1886, n° 69, p. 412-594, p. 443. Le *Carteggio fra Sua Excellenza Pasquale de Paoli generale del Regno di Corsica ed il Signor Duca di Choiseul, ministro di Francia* (les lettres de Paoli sont en italien, celles de Choiseul en français), qui s'étend sur la période 1764-1768, avait fait l'objet d'une édition aussi incomplète que fautive de Tomaseo (la famille Gregorj avait communiqué le manuscrit au chanoine, qui l'a publié après l'avoir traduit. Abrégé ci-dessous en *Carteggio*.

3. *Carteggio*, p. 448-454.

4. *Carteggio*, p. 451-453.

LE TEMPS DE LA NÉGOCIATION

Le 12 mars 1765 Paoli envoie à Choiseul un mémoire dans lequel il rend grâce au roi de sa volonté de médiation pour aboutir à une pacification entre Corses et Génois, comme en témoigne ledit traité conclu avec la République, dont le comte de Marbeuf lui a remis copie. Cependant il rappelle les propositions faites lors de la consulta de Casinca en 1761 qui disposent qu'aucun accommodement avec Gênes ne peut être conclu si ne sont pas reconnues au préalable la liberté de la Corse et l'indépendance de son gouvernement. Ces préliminaires acceptés, la Nation corse et son gouvernement adopteraient les mesures pour indemniser le prestige et les intérêts de la République. Il demande au roi, pour le cas où les Génois se refuseraient à accepter cette ouverture en vue d'un accommodement, d'intervenir avec toute son autorité pour les y contraindre [5].

La réponse [6] de Choiseul, en date du 21 mai, entretient l'équivoque. Il note dans un premier temps :

> *Sa Majesté m'a permis de vous répondre […] que l'unique objet de l'envoi de ses troupes […] pendant le temps que lesdites troupes doivent y rester est de […] procurer à la Nation corse […] la tranquillité et la liberté qu'elle désire d'après les clauses du décret solennel de l'assemblée générale tenue à Casinca en l'année 1761, bien entendu que la seconde partie de ce décret [,* qui dit que*] « la Nation corse et son gouvernement prendront toutes mesures… pour accorder aux Génois tout ce qu'ils croiront nécessaires à la gloire et aux intérêts de leur République » sera fidèlement observée…*

Puis il déclare que, les troupes françaises étant dans l'île pour garantir la sûreté et la liberté de la Nation corse, elles y sont aussi pour garantir les intérêts de Gênes ; il demande alors à Paoli et aux siens de préciser leur position : veulent-ils la fin des troubles, veulent-ils les perpétuer, à moins qu'ils n'aient aucun projet fixe ?… Dans ce dernier cas, voici son opinion :

> *Je crois qu'il est temps de leur faire sentir que l'humanité, le bonheur de leur Isle, leur tranquillité personnelle demandent qu'ils fassent un projet, soit de résister à la France et de trouver le moyen d'aliéner cette puissance, soit d'accueillir sa bonne volonté. Si les Corses ont pour vue de s'adresser une tranquillité et une liberté reconnues par la France, jamais ils n'auront une occasion plus favorable, et Sa Majesté promet de parvenir à ce but en prenant pour base la clause de l'article solennel de l'assemblée générale de 1761. Si l'intention du général Paoli est de perpétuer les troubles, […] alors le Roy n'a rien à négocier avec les Corses […] et […] prendra les mesures qu'il jugera convenables.*

Cet avertissement s'assortit d'une menace :

> *Sa Majesté prendrait les mesures efficaces par mer et par terre pour établir en Corse le respect dû à ses armes s'il revenait qu'on lui eût manqué.*

Les termes de cette lettre désignent à Paoli les limites à ne pas franchir sous peine d'en supporter les conséquences et définissent à son intention la façon dont le Roi conçoit sa médiation et la mission qu'il a fixée à ses troupes, attendant qu'elles ne soient l'objet d'aucun acte hostile qui amènerait des représailles. Mais dans une seconde lettre, datée du même jour, Choiseul change de ton, devient plus accommodant tout en se montrant plus précis. La négociation doit être établie sur

5. *Carteggio*, p. 462-463.
6. *Carteggio*, p. 464 à 466.

les bases que propose le roi, qui saura en être reconnaissant ; il demande à Paoli d'informer de ceci la consulte :

> *Dans le cas où la négociation réussirait selon les désirs de Sa Majesté, elle se porterait à accorder les secours pécuniaires à un gouvernement qui pourrait en avoir besoin dans les premiers moments de tranquillité. Il serait prématuré de donner de subsides à une Nation dont le Roi ne connaîtrait pas [...] les projets, [...] lesquels pourraient être employés contre les desseins de Sa Majesté.* [Il suggère pour aboutir à un accord de désigner un envoyé spécial] *Il serait à propos que vous envoyassiez icy auprès du ministre du Roy un homme sûr [...] avec lequel nous puissions raisonner, traiter.*

Enfin, pour conclure sur une note qui veut témoigner de la considération où il est tenu, la place de colonel du régiment Royal Corse, récemment remis sur pied, étant vacante, il la propose :

> *Si la propriété de cette troupe pouvait vous agréer à vous ou à votre frère en cas qu'il ne vous convint pas de l'accepter, je crois que Sa Majesté serait charmée de vous voir entrer à son service* [7].

Le 17 juin 1765 [8], Paoli en réponse rend grâce à la généreuse magnanimité du Roi qui, sous sa garantie, prend pour base de ce traité d'accord avec la République en vue de la pacification de l'île les préliminaires de 1761. Il déclare ensuite qu'il est autorisé par sa Nation à confirmer que la clause concernant l'indemnisation des intérêts de la République est comprise dans les préliminaires du décret de la consulte de 1761, comme il plaît à Sa Majesté. Il évoque le sort de Bonifacio, qui, pour ne pas être une pierre d'achoppement dans la négociation, puisque les Génois s'en sont remis à sa médiation, doit être évacué comme les autres présides.

Instruit par Sa Majesté sur l'objet de la mission de ses troupes, il affirme que celles-ci ont librement accès à toutes les provinces du royaume de Corse pour leur approvisionnement et que des passeports sont accordés pour que les bâtiments [entendre : *français]* accèdent à tous les ports pour commercer et se ravitailler. Il l'assure enfin que son plus vif désir est d'obtenir la liberté et la tranquillité de sa Nation sous sa protection.

Il veut ainsi démontrer que la Nation corse, qui aspire à la paix, ne met pas d'obstacle à la médiation de la France et n'a aucune intention hostile vis-à-vis de ses troupes. Ce que semble confirmer le consul de Régny le 1er juillet 1765 écrivant au ministre :

> *On me mande [...]. que M. de Marbeuf alla le 13 du mois passé à Vescovato en Casinca, où il passa presque toute la journée avec le général Paoli et quelques chefs de son parti et que le 22 M. de Marbeuf fit changer la garnison de San Fiorenzo par terre et sans que les troupes du Roi aient trouvé une quelconque opposition en allant et en venant, quoique la province du Nebbio fût à cette occasion toute sous les armes* [9].

Tout en remerciant avec effusion le roi de l'honneur qu'il lui fait en lui proposant, comme le duc de Choiseul lui en a fait part, le commandement du Royal Corse, Paoli estime que prendre du service à l'étranger suffirait à leur faire perdre, à son frère et à lui-même, la confiance du peuple, grâce à laquelle il souhaite sim-

7. *Carteggio*, p. 466-467.
8. *Carteggio*, p. 469-471.
9. Boudard, René, *La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769, op. cit.*, p. 254.

plement parvenir à la conclusion de ce traité, espérant par ce biais pouvoir rendre au Roi un service plus significatif[10].

Le 17 septembre 1765, Paoli fait savoir à Choiseul que le comte de Marbeuf lui a remis de sa part le mémoire demandant des éclaircissements sur les articles de la consulte de Casinca. Il dit que l'article contient deux parties. L'une concerne la liberté et l'indépendance de la Nation, la Corse ne devant avoir aucune relation de dépendance avec Gênes ; l'autre concerne l'indemnisation des intérêts de la République et son prestige. Il prie cependant le duc de considérer qu'il ne s'agit que de propositions pour travailler à un accord, Gênes ne tirant de la Corse que la considération de la possession de cette île vis-à-vis des autres souverains ou États et le profit de ses produits pour le bien de son État. Il chiffre le montant annuel de ces derniers à 40 000 lires, de sorte que la compensation pourrait être trouvée avec l'île de Capraja, qui a toujours été une dépendance de l'île[11] : la Nation la prendrait en fief de la République et pour cela lui paierait tribut ; si l'on voulait réunir dans ce fief la colonie de Bonifacio, il lui semble qu'un accord pourrait être trouvé. Quant au prestige que tire Gênes de la possession de la Corse, il lui semble qu'un traité de perpétuelle alliance ou de coopération d'intérêts publics ferait qu'elle ne serait pas moins considérée et respectable et assurerait mieux sa sécurité en ayant les Corses comme amis et alliés. En outre, il propose un traité de commerce qui permettrait à Gênes de se procurer dans l'île ce dont elle a besoin. Telles lui semblent les bases d'un accord à proposer. Il ajoute que, si la République fonde ses prétentions sur le fait que les présides sont entre ses mains, Paoli objecte à Choiseul que c'est parce que les troupes françaises les occupent, sinon Gênes ne les aurait plus, et que le meilleur parti qu'elle peut prendre est de parvenir à un accord avantageux à partir des préliminaires de la Casinca[12].

Cependant un contentieux oppose à Marbeuf, commandant la force d'interposition, Paoli, dont les milices bloquent les présides, l'objectif des Corses étant d'empêcher le déplacement et le ravitaillement des troupes génoises. Ce dernier se plaint des entraves dues à ce blocus, alors même que leur présence interdit aux milices de s'en emparer. Le Roi informé fait connaître son mécontentement et menace. La représentation consulaire française à Gênes fait état de la popularité de Paoli dans les présides, ce dont porte témoignage le consul Régny décrivant au ministre le 20 janvier 1766 l'accueil qu'ont fait au général Paoli, à son arrivée à Patrimonio, les habitants de Bastia et de Saint-Florent :

10. *Carteggio*, p. 474. Ce régiment étant royal, son colonel propriétaire est le roi, l'officier commandant en fait est colonel-lieutenant au nom du roi et désigné par lui.

11. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. II, ch. Ier, « Gênes, une domination rejetée », p. 350 : « Capraja a toujours suscité des convoitises, au point que la République a réussi à en déposséder les derniers héritiers roglianais d'Ansaldo [*Ansaldo da Mare, noble corsin qui fut amiral de l'empereur*]. »

12. *Carteggio*, p. 475 à 478.

Les habitants sont allés complimenter […] le général et lui faire les plus vives protestations d'attachement au gouvernement de la Nation [13].

Ce comportement de la population, démontrant l'audience du général de la Nation peut aussi faire craindre une agitation populaire, d'où la menace de renforcer les troupes royales si Paoli n'obtempère pas. Le 11 février 1766, Paoli fait savoir [14] à Choiseul qu'il a conféré avec Marbeuf, lequel lui a indiqué que le roi et lui son ministre étaient mécontents de son attitude ; aussi le Roi envisageait-il d'accroître l'effectif de ses troupes dans les présides aux fins de contraindre la Nation à respecter ses devoirs envers celles-ci. Paoli se déclare surpris et fait part de l'affliction de la Nation devant ce projet. Il pense qu'il a pu s'exprimer avec insuffisamment de clarté, ce qui a pu donner lieu à une équivoque.

La réponse de Choiseul, en date du 18 mars 1766 [15], rappelant les motifs de l'attitude du roi, n'est guère amène :

1) ces motifs sont le ton d'égalité et d'espèce de négociation vis-à-vis du Roy et du corps […] que commande M. de Marbeuf pour les aisances que doit exiger du pais de Corse le corps de troupes, qui a paru au Roy aussi contraire à sa dignité que peu propre à maintenir les bonnes dispositions de S. M. pour la Nation corse. Le second motif : vous faire connaître que S. M. est déterminée à ne rien faire suivant le traité qu'elle a avec la République de Gênes […] par lequel elle s'est imposé la loy de conserver intactes sous la domination de la République les places occupées par les troupes du Roy. […] Ces troupes, étant conservatoires des places qu'elles occupent pour la République de Gênes, ne peuvent être contrariées sans offense dans les règles qu'elles prescrivent pour la police des dites places, ce qui répond à ce qui s'est passé à Ajaccio [16].
2) le Roy a fait communiquer à la République de Gênes le désir qu'avait S. M. que cette République s'occupât des moyens qui pourraient être pris pour parvenir au rétablissement de la paix dans l'isle de Corse. […] Le ministre de la République a répondu ici de sa part qu'elle ne se refuserait à aucun accommodement qui ne blesserait pas sa dignité […].
Le Roy m'a chargé, monsieur, de vous demander de sa part un projet en bonne et due forme, […] de manière que les deux parties pouvant s'entendre sous la médiation du Roy pussent parvenir à un accord ; […] quelles que soient les difficultés, […] le Roy n'emploiera que ses bons offices. […] Je vous prie de faire en sorte que votre Nation mette dans la négociation […] la célérité et la franchise […]. nécessaires.

Clairement le roi interdit aux Corses toute action de force visant à s'emparer des présides et rappelle que ses troupes y ont aussi pour mission d'y maintenir l'ordre public. Enfin Choiseul fait savoir que le roi souhaite avoir de chacune des parties un projet d'accord pour leur permettre de s'entendre. Le ton n'est plus d'un médiateur mais d'un arbitre souverain.

Le 18 mai 1766, donnant suite à son courrier du 16 avril, Paoli adresse à Choi-

13. Boudard, René, La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769 d'après la correspondance des agents français à Gênes et en Corse avec la cour de Versailles, op. cit., p. 255.
14. *Carteggio*, p. 479 à 481.
15. *Carteggio*, p. 481 à 484.
16. *Carteggio*, p. 489 : le prévôt de la garnison avait fait pendre un cordonnier d'Ajaccio dont s'étaient saisis les policiers génois après sa condamnation par le commissaire de la République pour propos séditieux. Cet événement eut une suite : deux de ses parents tirèrent sur un Français, qui périt. Le 15 avril, Choiseul écrit à Paoli et lui demande de s'assurer de ces deux hommes et de les remettre dans les quarante-huit heures à l'officier français qui commande à Ajaccio pour être punis comme le mérite un tel attentat, sinon « S. M. prendra des mesures pour s'en faire justice. Elle n'ignore point que, pendant que vous prétendez manquer de pouvoir pour réprimer les désordres que les Corses commettent, vous les excitez sous main à les continuer, et je dois vous dire qu'elle s'en prendra personnellement à vous si elle apprend […] que la remise des deux hommes n'ait pas été faite suivant ce que je viens de vous marquer de ses intentions ».

seul une lettre et un projet conformément à la demande du roi : il y rapporte les authentiques sentiments de la Nation, il suggère à Choiseul de réfléchir à la conclusion d'une trêve garantie par le roi si la République veut terminer la guerre et refuse de reconnaître l'indépendance et la liberté de la Nation corse, attentatoire à sa dignité. La trêve serait d'une durée de dix à douze ans, à la faveur de laquelle Gênes retirerait son administration, ses troupes et ses canons des présides après en avoir détruit les fortifications [17].

Pour établir ce projet d'accord des Corses avec la République, dénommé *Progetto della Nazione Corsa*, Paoli a convoqué les principaux chefs de la Nation et les membres de son gouvernement, décidés à s'en tenir aux résolutions [18] adoptées à l'unanimité lors de la consulte de 1761 et confirmées par un serment public solennel. Ces préliminaires accordés, s'en remettant à la médiation royale, la Nation adoptera les mesures pour indemniser l'honneur et les intérêts de la République [19].

Ce document est assorti d'un mémoire explicatif [20] qui reprend les propositions de la lettre de septembre 1765 et le décret de la consulte de 1761. Dans ce mémoire Paoli, en préambule, rappelle que le congrès, réunissant les chefs du peuple corse et les membres de son gouvernement, l'a chargé de porter à la connaissance de Sa Majesté le respectueux attachement de la nation et de son gouvernement et leur reconnaissance pour l'intérêt qu'Elle porte à la quiétude des populations de la Corse, et affirme qu'aucun accord n'est possible si Gênes n'accepte pas l'indépendance de la Corse et la remise des présides.

Quant à l'indemnisation, les mesures appropriées ne peuvent être refusées par la République ; il rappelle le sort malheureux d'un peuple soumis à une domination étrangère, cause de tant de révolutions et de guerres qui ont créé une aversion réciproque, encore accrue par l'intervention des Impériaux et trois interventions françaises inutilement tentées pour soumettre les Corses [21]. Si le constant désir de ceux-ci est d'aboutir à la paix, ils sont prêts à aller jusqu'à la dernière extrémité pour défendre leur liberté. Ces réflexions faites, ledit congrès avance qu'aucun projet d'accord ne peut contrevenir au décret de la consulte générale de 1761, qui exige la reconnaissance de la liberté et de l'indépendance de la Nation corse et l'évacuation des présides. Le mémoire réaffirme que, si ce préalable est accepté, pour les propositions d'indemnisation les possibilités ne manquent pas [22]. Il rappelle que les Corses ont pour l'heure un gouvernement et des lois, sont approvisionnés en armes et en munitions et que, si les troupes françaises n'avaient pas occupé les présides, ceux-ci aujourd'hui seraient entre les mains de la Nation [23].

17. *Carteggio*, p. 493
18. C'est-à-dire la reconnaissance par la République de la liberté de la Nation corse et de l'indépendance de son gouvernement, et la cession des quelques places qu'elle occupe encore.
19. *Carteggio*, p. 495 à 497.
20. *Carteggio*, p. 498-499.
21. *Carteggio*, p. 499.
22. *Carteggio*, p. 501. Le mémoire daté de Corte le 18 mai 1766 reprend les termes tels qu'employés dans la lettre que Paoli a adressée à Choiseul le 17 septembre 1765.
23. *Carteggio*, p. 502.

Façon de faire savoir au médiateur que Gênes n'est plus en mesure d'imposer sa volonté aux Corses : aussi est-on fondé à espérer que la République ne voudra pas rendre inutile et infructueuse la magnanime et généreuse attention de Sa Majesté.

Les manœuvres de Choiseul

Cette démarche diplomatique est claire et affirmée, et tout l'art de Choiseul va être de manœuvrer subtilement pour lui permettre de présenter aux Génois l'alternative suivante : céder aux Corses et perdre l'île, convenir d'un accord avec la France qui garantit son intégrité et prend à sa charge le retour à la paix, fût-ce par la manière forte, qui doit être le dernier recours. La temporisation se prolonge les deux années suivantes. Parallèlement à cette procédure diplomatique, l'affaire de l'assassinat d'un Français à Ajaccio fait l'objet d'une lettre du 9 juin 1766 [24], où Choiseul, après avoir accusé réception du courrier du 18 mai, déclare :

> *Je ne puis me dispenser de vous répéter que vous prenez un ton d'égalité entre votre nation et la nation française qui est insoutenable : le Roy vous demande les deux assassins [*qui ont tué un Français*] pour en faire justice et non pour que vous la fassiez. […] Si vous avez besoin d'être soutenu pour les saisir, M. de Marbeuf pourra vous fournir des troupes. […] Je ne sais pas pourquoi nos bateaux de poste devraient se mettre sous le vent des vôtres : […]. j'envoie ordre que l'on m'adresse les papiers relatifs à cette affaire. […] Le Roy jugera […] ce qu'il lui conviendra d'ordonner contre un corsaire qui menace de couler […] un de ses bâtiments.*

Il termine par un conseil qui masque une menace alors que la négociation est en marche :

> *Il convient […] que vous évitiez toutes les occasions qui pourraient engager le Roy à en venir aux moyens qu'il a […]. pour se faire obéir des Corses […]. Croyez que c'est en ami que je vous donne cet avis […] car, si votre conduite obligeait de faire rester les troupes françaises après les quatre années révolues, le Roy finirait nécessairement par épouser le droit de la République.*

Le 20 juin 1766, Paoli, informé que Buttafuoco a rejoint son régiment en France, fait savoir à Choiseul qu'« il espère qu'il le convoquera à la cour pour qu'il l'informe de la situation actuelle des affaires de Corse. Il fait valoir qu'il est plein de zèle pour le service du roi et qu'en même temps il aime sa nation et qu'ils ont en commun le même désir d'entente entre les intérêts de cette nation et ceux de la France [25] ».

Il répond ainsi à la demande du ministre de lui désigner une personnalité qui a sa confiance pour assurer la liaison entre Paoli et lui-même. Le 26 juin, Paoli envoie deux lettres à Choiseul. Dans l'une, après avoir indiqué que le comte de Marbeuf lui a accusé réception le 10 juin du courrier en date du 18 mai, il écrit sans ambages, faisant valoir que le projet est issu d'un consensus général de la Nation corse, que son article préliminaire [i. e. *celui qui pose le principe de l'indépendance et de la liberté de la Corse*] a été admis précédemment. En conséquence le reste, l'indemnisation de Gênes entre autres, ressort à l'arbitrage du médiateur. Quant aux habitants des présides, s'ils sont consultés, hors la crainte des troupes françaises, la plupart s'exprimeraient comme l'ensemble de la Nation.

24. *Carteggio*, p. 504-505.
25. *Carteggio*, p. 503.

Le Projet que j'ai eu l'honneur de vous adresser est le Projet qui exprime les sincères et authentiques sentiments de la Nation corse dans son ensemble et non celui d'une fraction de ma Nation et plus particulièrement de mes partisans. [...] Ledit Projet s'appuie sur un décret solennel de la consulta generale tenue en Casinca en 1761. [...] Quant à l'autre partie de la Nation supposée n'avoir pas adhéré à ce projet, si on entend par là les habitants des présides, Votre Excellence ne peut ignorer que ces présides n'ont jamais eu voix ou participé aux délibérations de la nation, ayant toujours été considérés comme de simples établissements militaires, comme le prouvent différents documents publics. Si l'on croit nécessaire le consentement de ces habitants, il suffit de les libérer un instant de la crainte et du respect que leur imposent les armes de la France pour être pleinement convaincu de l'uniformité des sentiments de la plus grande partie d'entre eux avec l'ensemble de la Nation. [...] Comme la première partie de l'article préliminaire de la Casinca a été admis, le reste dépend de l'arbitrage du médiateur [26].

La seconde se veut une réponse à la dénonciation de mollesse, sinon de complicité, énoncée par Choiseul le 9 juin 1766 : il s'élève contre le reproche du ton d'égalité, déclarant qu'il ne peut exiger de lui plus qu'il n'a fait et qu'il a trop intérêt à conserver à son peuple la bonté et l'affection du Roi, spécialement dans les circonstances présentes. Son principal objectif est de perpétuer l'attachement, la reconnaissance et le respect de ce peuple, et d'unir ses intérêts à ceux de la France. Le gouvernement et la Nation ont démontré combien ils condamnaient ce crime, mais la saisie de ces criminels est des plus difficile, car ils ont pris le maquis en des endroits inaccessibles, et il espère que le Roi est convaincu de sa volonté de punir. Quant au navire postal, au vu du navire corsaire corse, au lieu de hisser son pavillon, il a changé de cap, faisant croire à la présence d'un bâtiment ennemi, mais, une fois qu'il a été reconnu français, le capitaine corse s'est borné à reprocher son attitude au capitaine français lui faisant valoir, sans le molester ni le menacer, qu'il avait risqué d'être coulé au canon. Il n'avait pas en cela contrevenu aux usages maritimes [27].

Le 26 juillet Choiseul répond brièvement :

*J'ai remis par ordre du Roy le projet d'accommodement [*Projet d'accord envoyé le 26 juin*] au ministre de Gênes et ce que vous m'avez adressé sur le même pied, que vous désirez qu'il soit regardé comme un ouvrage contenant les sentiments unanimes de la Nation corse ; et je vous ferai communiquer de même les réponses de la République [...]. Quant aux autres objets qui sont relatifs au bien-être des troupes du roi et ce qui peut maintenir une bonne intelligence entre elles et les habitants, je m'en entretiendrai avec M. Buttafuoco et, d'après les éclaircissements que j'aurai obtenus de lui, je prendrai les ordres de Sa Majesté pour vous faire savoir ses dispositions ultérieures : en attendant je lui ai rendu compte des sentiments respectueux que vous affirmez avoir pour Elle, ainsi que tous les Corses et de la sincérité desquels elle a bien voulu être persuadée* [28].

Le 31 janvier 1767, le gouvernement corse adresse un *Mémoire à tous les souverains d'Europe* : il y est exposé que, à la suite de l'occupation par ses troupes en décembre 1764, des présides encore tenus par les Génois, le roi de France a exprimé sa volonté de proposer sa médiation, ce que les Corses ont accepté. Ils lui ont envoyé un projet d'accord posant en préalable l'indépendance et la liberté de la Corse, ce qui a été refusé par la République, tutelle tyrannique qui est responsable de tant de guerres et de révolutions. C'est l'entêtement génois à vouloir conserver

26. *Carteggio*, p. 507 -509.
27. *Carteggio*, p. 511-513 ;
28. *Carteggio*, p. 514.

sa domination qui a décidé le général Paoli d'envoyer ce mémoire à tous les souverains d'Europe, qui expose les raisons pour lesquelles les Corses rejettent la domination d'une République qui n'a eu ni la volonté et ni le pouvoir d'un bon gouvernement, ce qui a inspiré aux Corses la haine et la volonté de s'en venger. Ce mémoire exprime l'espoir que les souverains d'Europe obligent la République à ne pas s'en remettre aux armes comme elle l'a toujours fait, et de renoncer à son injuste domination afin que cesse une effusion de sang inutile [29].

Le 23 mars 1767, Choiseul fait connaître à Paoli le sentiment du Roi sur son *Projet* [30], les concessions qu'il juge nécessaires pour aboutir à un accord entre les parties tout en respectant une stricte neutralité, mais aussi en le mettant en garde contre la possibilité que Gênes s'entende avec une grande puissance en cas d'échec

> *Sa Majesté a trouvé que vous exaltiez un peu trop les facilités que la Nation corse a apportées à la conclusion de la paix avec la République de Gênes, ainsi que l'obstination de ladite […] à s'y refuser ; on ne peut disconvenir qu'il ne peut arriver rien de plus fâcheux à la République en Corse que de consentir à n'avoir ni droits ni possessions dans ce Royaume. On possède les États par droit et par occupation ; quand des revers empêchent l'occupation, il reste le droit. […] Si le Souverain qui a perdu l'occupation de ses États par la force abandonne son droit par un traité, il ne lui reste plus rien à jamais. […] La République […] par le traité proposé, se trouvait sans indemnité ; après que les Français en seraient sortis [i. e.* des places de Corse*], il lui resterait toujours son droit soit à faire valoir, […] soit à disposer pour ses avantages et pour se procurer une indemnité […]. Examinant l'affaire avec impartialité […] parce que des troubles, même mérités, ne prescrivent pas un droit souverain […] le raisonnement de la République est sans réplique et […] sa répugnance à conclure un traité qui lui ôte un royaume sans dédommagement ne peut être taxée d'une obstination soutenue et extraordinaire. […] Sa réponse au Roy a été on ne peut plus mesurée ; […] les motifs de sa répugnance [*ont été*] exposés […] avec sagesse et dans les principes de la justice et de la modération. […]. Si la Nation corse veut obtenir […]. l'abandonnement du droit de souveraineté […] sans offrir de compensations à la cession de ce droit, il n'est pas possible d'espérer aucun succès de la négociation, […] et le Roy n'est pas dans le cas de pouvoir la forcer à pareil sacrifice […]. Si la Nation corse croyait qu'il fût de son intérêt […] de faire goûter la tranquillité à la Corse, il reste deux moyens : le premier de proposer […] une compensation au droit de souveraineté,*
>
> *1°En lui laissant le titre de Roi de Corse*
> *2° En admettant que la République conservât quelques places*
> *3° En se soumettant à lui rendre un hommage chaque année comme le toi de Naples en rend un au pape.*
> *Ce moyen me parait le seul qui puisse conduire à l'abandon des droits. […] Si de part et d'autre […] il n'était pas envisagé […], il me semble que l'on pourrait y substituer celui de la suspension d'armes pour dix ou quinze ans ; […] il semble qu'en cas de convention de suspension il serait juste de partager les places, que les Génois en conservassent une partie et les Corses l'autre […].*
> *Bien entendu que dans l'un ou l'autre moyen proposé le Roy comme garant […] garderait une place pendant quelques années. […] Il me reste à discuter vis-à-vis de vous ces deux propositions. […]. Nous ignorons si elles plairaient à la République mais, pour conserver la neutralité la plus scrupuleuse, le Roy m'a chargé d'envoyer à Gênes un mémoire qui les contiendra […]. Si j'étais cors, e le premier moyen me conviendrait le mieux […]. C'est triompher que d'obtenir sans contestation […], sous la médiation d'une grande puissance, une souveraineté en échange de quelques places et d'une formalité d'hommage. L'autre moyen est un échelon à la souveraineté par le traité de suspension qui a […].. l'apparence de puissances égales. […] Si aucun moyen ne réussit […] de même que la Nation corse s'adresse à tous les souverains, […] il est fort à craindre que la République de Gênes ne s'accommode avec quelque puissance de son droit de souveraineté et qu'alors la Nation corse ne se trouve obligée à se soumettre à une autorité étrangère ….*

29. *Carteggio*, p. 520-522.
30. *Carteggio*, p. 523-526.

Les événements qui suivent sont déjà inscrits dans ce texte. Il pose en principe que la République de Gênes étant détentrice de la souveraineté de droit, l'unité territoriale de la Nation corse y est subordonnée, et celle-ci ne peut s'opposer à la présence de troupes dans un certain nombre de présides, sinon Gênes pourrait en confier la garde à une autre puissance qui soumettrait alors la Corse à sa domination. Le préliminaire de la reconnaissance de l'indépendance et de la liberté de la Nation corse n'est pas non plus opposable au droit international qui garantit la souveraineté génoise sur la Corse. Paoli va user des atouts qu'il possède : faire valoir la confiance de la Nation dans le roi, seule capable lui permettre de faire avaliser des compromis acceptables et mettre en avant l'avantage tactique de l'occupation de l'île de Capraja, commandant les routes maritimes qui relient Gênes à la Corse.

Ce n'est que le 3 juin suivant que Paoli fait connaître sa réponse aux propositions que Choiseul lui a mandées d'ordre du Roi [31]. N'étant pas autorisé en raison de l'obligation qui est la sienne de les porter à la connaissance des représentants de la Nation, il a été amené à différer sa réponse comme il le fait valoir dans sa lettre. Ceux-ci, comme il est dit dans le mémoire joint, après les avoir examinés, ont donné leur accord à la première et à la troisième proposition (à savoir les compensations au droit de souveraineté en reconnaissant à Gênes le titre de roi de Corse et en lui rendant hommage chaque année) ; quant à la seconde, qui prévoit le maintien des Génois dans quelques places, il confesse avoir eu de la peine à vaincre la réticence et la répugnance généralisées des nationaux ; il n'aurait pu les convaincre, ajoute-t-il, s'il n'avait attiré leur attention sur l'infini respect qu'ils doivent à l'intérêt et à la générosité constante du roi pour leur paix et leur quiétude. Il rappelle à cette occasion que l'engagement efficace de Choiseul auprès de celui-ci a été reconnu par tous ceux qui sont les plus informés et par tous les responsables des affaires de la Nation, ce qui les porte à croire que le temps de l'apaisement est venu. Il espère que la République devant cette ouverture va ouvrir le chemin à la médiation du roi. La capitulation de Capraja [32] la met dans une situation désavantageuse en permettant aux Corses de rendre difficile l'accès aux présides et même de ruiner son commerce. Si sans respect pour la médiation royale elle persiste dans son refus, la haute opinion qu'ils ont de la pitié et de la justice des souverains d'Europe renforce la confiance des Corses ; ils ne craignent pas que l'un quelconque d'entre eux négocie la cession de l'île avec les Génois, mais ont un plus juste motif de croire que le monde leur rendra justice et retirera tout appui à la République. Il conclut en disant que telles sont les dispositions des Corses qu'il a l'honneur de lui notifier.

31. *Carteggio*, p. 527-528.

32. Le 16 février 1767, deux cents fusiliers commandés par Achille Murati et J. B. Ristori transportés par six felouques ont débarqué dans l'île de Capraja, revendiquée comme appartenant au Regno. La garnison, qui s'est enfermée dans la forteresse malgré les renforts reçus de Gênes, doit capituler le 16 mai. En possession de l'île, les corsaires corses peuvent contrôler efficacement les routes maritimes qui mènent au port de Gênes.

Se place alors l'affaire des Jésuites, que le roi d'Espagne a décidé d'expulser de son royaume et auxquels la République de Gênes a accordé l'asile en Corse. Le 25 juillet 1767, Choiseul écrit à Paoli :

> *Le Roy n'a pas pu se refuser aux désirs de la cour de Madrid et, comme il était difficile que les places de Calvi, Ajaccio et l'Algajola puissent contenir ce nombre de Jésuites avec les troupes françaises qui s'y trouvaient, Sa Majesté en a fait retirer ses troupes avec d'autant plus d'assurance qu'elle espère, par égard pour la médiation, que vous attendrez l'expiration des quatre ans [...] pour faire aucune opération contre ces places. [...] Il est essentiel que la République ne puisse pas croire [...] que le Roy évacuait ces places parce qu'il était secrètement en accord avec vous sur cette possession* [33].

Il lui explique que cette affaire a retardé l'envoi à Gênes de son mémoire du 3 juin et ajoute ;

> *Je pense que vous êtes dans une situation très avantageuse [...] en vous confiant aux bonnes dispositions de la France ; qui seule [...] dans l'Europe peut donner de la consistance à votre gouvernement/ [...] Un point dans votre mémoire n'est pas admissible, qui est celui que la France garde en dépôt Bonifacio : le lieu et la forme ne conviennent pas au Roy ; [...] ni l'un ni l'autre ne conviennent à la Nation corse, qui doit regarder comme essentiel d'être en possession de Bonifacio*[34]*. Si la France pour le bien général veut garder des places en Corse, elle prétendra [...] les posséder sans avoir affaire ni à la République ni à la Nation. [...] Vous ne parlez pas [...] de l'Isle de Capraja ; et le Roy pense que dans tout accommodement cette Isle devrait être remise à la République. [...] Voilà deux observations sur votre mémoire ; le reste a paru facile à arranger. J'attendrai votre réponse avant que de rien communiquer à Gênes.*

Le mémoire annexé à la lettre du 3 juin faisait référence au second point concernant les places laissées à Gênes : il y était dit qu'en ce qui concernait ce second point, réserver à Gênes quelque place en compensation de leurs prétendus droits, ces mêmes Génois en profiteraient pour semer le trouble, mais s'il ne s'agissait que d'une question d'honneur, la concession de Bonifacio pour deux ou trois ans pouvait être incluse dans un article secret à part, à condition que ce soient les troupes du Roi qui y tiennent garnison. À ce stade il est à noter que le médiateur, en l'occurrence le roi, par le canal de Choiseul, rappelle de nouveau les Corses au respect de la souveraineté de la République, reconnue internationalement, alors que la position officielle de Gênes ne leur est pas connue. Le point d'achoppement est que la République puisse conserver en vertu de celle-ci une implantation locale, exigence difficilement acceptable pour la Nation corse. Paoli, fort de la prise de Capraja, qui permet d'entraver le trafic maritime génois, propose un compromis : l'occupation de Bonifacio sous la garde de l'armée royale à titre transitoire. Choiseul au nom du roi lui fait savoir son opposition à la proposition des Corses de concéder le préside de Bonifacio à Gênes pour une durée maximale de trois ans sous la réserve que sa garnison soit composée de troupes royales. Cette réserve est inacceptable pour le roi, objecte Choiseul, celui-ci étant seul à même de juger en fonction de la situation s'il faut garder des places ou non dans l'île : ni Gênes ni la Nation ne peuvent lui dicter sa décision. Le Roi estime aussi que l'accord avec Gênes doit comprendre la restitution de Capraja à la République. Dans l'attente d'une réponse sur ces points, il déclare ne pouvoir faire aucune communication à la République.

33. *Carteggio*, p. 534-535.
34. *Carteggio*, p. 529.

Une nouvelle étape est franchie. L'installation des troupes royales dans les présides a gelé la situation militaire, et celles-ci disposent de bases à partir desquelles, comme lors des interventions précédentes, des opérations peuvent être menées. L'intransigeance de Gênes, les préalables de la Nation corse vont finir par démontrer qu'un accord est improbable ; le roi, de médiateur, devient ainsi un arbitre capable d'imposer les conditions d'une paix favorable à ses intérêts, qui ne peut être obtenue que par la fin de la tutelle génoise et la soumission de l'État-Nation corse.

À partir de l'intervention de Buttafuoco, choisi comme intermédiaire entre Choiseul et Paoli, il va être tenté auprès des Corses de leur faire céder une partie du territoire de l'île, condition inacceptable qui va précipiter le dénouement. Quant aux Génois, Versailles va s'évertuer à les convaincre que la fin des troubles en Corse ne peut passer que par une délégation révocable de souveraineté à la France. La preuve de la bonne foi royale envers les droits légitimes de la République étant l'exigence formulée aux Corses d'avoir à lui restituer Capraja, ainsi reconnue possession génoise.

En réponse à cette lettre du 25 juillet, Paoli précise le 5 août que la neutralité est garantie par la présence des troupes françaises, que ce n'est pas l'importance de leur effectif qui compte mais leur seule présence ; fût-ce un simple piquet, pourvu qu'il n'y ait pas de troupes génoises [35] : et il se porte garant de la sécurité des habitants des présides si les Français les évacuaient (en raison de l'admission de Jésuites dans l'île, qu'il propose d'accueillir dans l'intérieur). Quant aux observations formulées, il se fait accommodant : seules importent à la Nation sa liberté et son indépendance, pour le reste celle-ci s'en remet à Sa Majesté. Cependant il reste ferme sur Capraja qui a, selon lui, toujours fait partie de la Corse ; Gênes, de ce fait, n'a pas plus de droit sur elle que sur le reste de la Corse. Le 12 septembre [36], Choiseul accède à sa demande en lui faisant savoir qu'il a donné l'ordre à Marbeuf d'envoyer deux compagnies de grenadiers à Ajaccio et deux autres à Calvi, en lui demandant d'en faire sortir les troupes génoises. Mais, après lui avoir fait savoir que Gênes ne se hâte pas de lui adresser son mémoire sur ses intérêts en Corse, il met cartes sur table :

> *Je ne réponds pas, monsieur, sur les deux articles qui terminaient votre lettre, parce que j'attends la réponse de Gênes pour vous parler plus sûrement. Je dois […] vous dire que je pense que pour la sûreté d'un arrangement il sera nécessaire que la France garde deux places en propriété en Corse, et que si l'isle de Capraja est le seul obstacle […] vis-à-vis des Génois, je crois que nous pourrons la sacrifier à la République, pour obtenir un consentement […] qui assurera la liberté de la Nation corse.*

Paoli, le 24 septembre 1767 [37], lui répond que la garantie du roi suffit et ne rend pas nécessaire la cession de deux places en Corse. La gratitude, l'inclination la nécessité d'avoir la protection d'une puissance pour maintenir la paix, la liberté, la

35. *Carteggio*, p. 535-536
36. *Carteggio*, p. 539-540
37. *Carteggio*, p. 543

sécurité, pour développer le commerce, la proximité, la même religion, font que les vrais intérêts de la Nation s'associent pour perpétuer l'attachement à la France, non pas seulement de deux places mais de tout le Regno. Ainsi se manifeste ce qui est une constante de la politique de Paoli [38] : adosser la Corse à une grande puissance, en une sorte de protectorat qui, en lui garantissant le droit de se gouverner elle-même, tisserait des liens particuliers, semblables à ceux qui unissent vassal et suzerain.

Le désaccord, le mémoire de Buttafuoco (2 janvier - 29 mai 1768)

Le 24 octobre, Choiseul lui adresse une lettre confidentielle[39] à ne communiquer qu'à Buttafuoco, où il évoque la complexité des affaires de Corse.

> *Il se trouve que la République ne pense plus du tout comme la France et que le Roi a lieu d'être mécontent et de ses sentiments et de sa conduite, en même temps il ne convient pas au Roi de lui marquer son mécontentement tant que le traité […] subsistera ; d'une autre part, je ne trouve pas que vous vous expliquiez clairement aux intérêts de la France […] Il n'est pas naturel que vous pensiez que le Roi se mêlera des affaires de Corse sans en tirer un avantage. Or cet avantage ne peut être autre que d'y conserver des points utiles à la navigation de ses sujets, et le Roi pense qu'il rendra à la Nation corse un grand service en lui assurant à jamais sa liberté et son indépendance.*

Ce propos l'amène à dire :

> *Il est sensible que si les Génois […] et les Corses ne s'accordent que sur un seul point, qui est de se méfier de la France, […] le Roy n'a d'autre parti que d'abandonner dans un an la Corse et les Génois. […] Nous sommes arrivés à un terme : […] il faut arrêter un plan […]. Que ce plan soit combiné de manière que la France, la République et la Corse soient contentes ; il faut qu'il soit tellement immuable qu'il ne puisse être dérangé par aucune puissance étrangère.*

Pour cela, si Paoli est d'accord avec cette procédure, il lui demande que Buttafuoco lui soit envoyé avec des instructions telles qu'il puisse l'informer de ses projets, dans le même temps qu'il lui fera connaître les siens pour aboutir à un projet commun. En réponse, le 5 octobre, Paoli l'informe du départ imminent de Buttafuoco [40]. Le 22 du même mois, il lui confirme le départ de son émissaire, avec pour mission l'objectif de conférer et de traiter avec lui des moyens que le roi pense choisir pour assurer la liberté et l'indépendance de la Nation corse, et en même temps de concilier les intérêts de la couronne et ceux de la Corse. Ceci dit, il indique que, dans l'incertitude de la négociation en cours avec la République, la Nation corse ne peut, et il n'est pas autorisé lui-même à le faire, aller au-delà de l'ouverture faite dans le mémoire du 3 juin, en conséquence il ne peut donner d'autres instructions à Buttafuoco. Après quoi, il assouplit son propos, affirmant qu'il reste confiant dans la généreuse médiation du Roi, que sa volonté est non

38. Ainsi en 1791, lorsque, président du département de la Corse, il cumule les pouvoirs ; mais la Convention jacobine et ses excès vont l'amener à la sécession en 1793. Soutenu par l'Angleterre, il fera voter l'union avec le Royaume-Uni, ce qui donne naissance au Royaume anglo-corse, dont le souverain est le roi d'Angleterre, qui n'aura qu'une existence éphémère (1794-1796).

39. *Carteggio*, p. 544 à 546.

40. *Carteggio*, p. 546.

moins constante d'unir les intérêts de la France et ceux de la Nation corse, les moyens d'y parvenir étant divers. Et plus finement il met en évidence la dépendance due à la diversité des circonstances. Les sentiments de la République, la situation, guerre ou paix, dans laquelle peut se trouver la Nation corse à l'expiration des quatre années du traité, et il tergiverse en expliquant que dans ces conditions il ne peut suggérer rien de positif avant d'être éclairé par Choiseul à la suite de son entretien avec Buttafuoco [41]. Ce dernier adresse le 9 janvier 1768 à Paoli une lettre lui détaillant les deux entrevues qu'il a eues avec Choiseul le 2 du même mois et il y joint la copie (en français) du mémoire qu'il lui a remis le 4, ainsi que la réponse de ce dernier en date du 6. Cette lettre [42] fait état de l'insistance du ministre sur la souveraineté des places de Saint-Florent, de Bastia et du Cap Corse, et sur les trois points qu'il a proposés dans sa lettre du 23 mars 1767 [43] ; il ne cache pas que « la reconnaissance, l'hommage, le tribut, et la présence des garnisons françaises réduiraient [leur] patrie à être la plus basse et la moins considérée parmi les plus petites. »

Par contre, que la République cède ses droits sur les places de Corse au roi ne serait pas pour lui déplaire si les prétentions de la France ne lui paraissaient pas inacceptables, car ce serait toute la Nation qui, soumise, reconnaîtrait la souveraineté du roi. À moins de se bercer de l'illusion qu'il est possible d'obtenir des privilèges avantageux liés à la condition de sujets, ils ne pourraient compenser la liberté acquise au prix de tant de sang répandu.

Il ajoute qu'il est près de croire que les réticences et les controverses entre Gênes et la France ne sont qu'un jeu et que la République s'est défaite de la Corse et de toutes ses places, ou d'une partie d'entre elles. Il croit également que les propositions faites ne le sont que pour entraîner le refus de la Nation, afin de démontrer que les difficultés mises à cet accord sont de son fait et non de celui des Génois [44].

Cette clairvoyance explique la teneur du mémoire remis quarante-huit heures plus tard. Auprès de Buttafuoco, choisi comme intermédiaire entre Choiseul et Paoli, le duc a réitéré la volonté du roi de se voir concéder une partie du territoire de l'île en échange de sa garantie de l'indépendance et de la liberté de la Nation, condition que celle-ci ne peut accepter. De même que Gênes ne peut se contenter de ce que les Corses proposent : une cérémonie formelle en reconnaissance de ses droits de souveraineté, car les exigences qu'ils formulent portent durablement atteinte à ceux-ci. La négociation se trouve dans une impasse du fait de l'intransigeance des parties. Il n'est d'autre issue que de proposer au roi au nom de la Nation le même marché, puisque la Corse à l'exception des présides, a

41. *Carteggio*, p. 547-548.
42. *Carteggio*, p. 549-550.
43. À savoir une compensation au droit de souveraineté, le titre de roi de Corse, la disposition de quelques places, et une cérémonie annuelle d'hommage à la République souveraine, en cas de désaccord une suspension d'armes de dix à quinze ans garantie par la présence des troupes royales dans certains présides, les Génois conservant les autres.
44. *Carteggio*, p. 550-551.

échappé à la tutelle de la République, que la présence des garnisons françaises témoigne de l'intérêt que le roi porte à son alliance avec celle-ci. Une Nation corse, débarrassée de la tutelle génoise moyennant quelques concessions à son prestige et à ses intérêts commerciaux, serait prête à consentir à la France, en échange de la protection et de la garantie de son indépendance, le droit d'entretenir des garnisons militaires, véritable alliance que renforcerait son adhésion au pacte de famille. En quelque sorte, de même que la République bénéficie de la protection du roi, étant son alliée, la Nation corse prétend, offrant les mêmes garanties et les mêmes avantages, bénéficier du même statut privilégié. Le mémoire en date du 4 janvier est le fruit de cette analyse.

Dans ce mémoire [45], Buttafuoco propose une solution au conflit :

> *J'ose mettre sous les yeux de M. le duc de Choiseul un moyen de terminer glorieusement les affaires de Corse [...]. Ce moyen [...] rendrait la France l'arbitre de la Corse, mettrait cette Nation au comble de ses souhaits, contenterait. l'orgueilleuse vanité de la République et forcerait les ennemis du Roi au silence. Il est certain que les Génois n'obtiendront des troupes espagnoles ou napolitaines pour garder les places que si le Roi donne son consentement. Si la République est privée de cette ressource, elle ne peut proposer que [...] de céder à la France son droit de souveraineté sur la Corse et les places qu'elle y tient encore. Cette acquisition faite par le Roy, Sa Majesté ferait un don aux Corses de ce droit et de ces places, prendrait sous sa protection la liberté et l'indépendance de la Nation et engagerait les puissances ses alliées à la reconnaître. La Nation corse, en reconnaissance d'un bienfait aussi signalé, pour donner à son protecteur des preuves de son zèle pour les intérêts de la couronne, remettrait à la France la garde militaire des places de Bastia et de Saint-Florent, adhérerait si Sa Majesté le désirait, au pacte de famille de la maison de Bourbon et entrerait dans tout ce qui pourrait être jugé utile au bien de son service.*

Cette proposition d'une alliance qui laisserait à la Nation corse une marge de manœuvre limitant celle du Roi, susceptible d'être nuisible à ses intérêts, n'entre pas et n'est jamais entrée dans ses vues. Cet État corse semble fragile, vu ses ressources sans commune mesure avec ses ambitions, et ses divisions. Le roi dispose de l'appui de notables dont certains membres sont officiers de ses armées prêts, comme ce fut le cas en d'autres temps avec Gênes, à accepter la tutelle de la France. Le roi ne peut que privilégier pour ces raisons la gestion directe de l'île, qu'il veut placer sous la tutelle du ministre de la Guerre, car seules les considérations stratégiques déterminent sa démarche. Aussi ne peut-on s'étonner, comme le fait Paoli – mais peut-être feint-il l'étonnement –, de la réponse de Choiseul en date du 6 janvier [46] :

> *Le Roy m'a permis de vous expliquer ses intentions. [...]Si la République fait relever par ses troupes ou par des troupes étrangères celles du Roy au bout de quatre années, Sa Majesté n'a rien à dire à cet arrangement : elle assure la Nation que dans tous les cas elle peut compter sur son appui. Si la République traite sous la médiation du Roy, cette médiation ne peut réussir qu'autant que le Roy sera le juge et restera en force le protecteur de l'exécution des traités qui seront convenus ; et pour que le Roy puisse se charger de l'exécution de ce qui aura été convenu, Sa Majesté [...] gardera à son choix deux places en propriété. Si la République cède au Roy ses droits et possessions [...], le Roy traitera directement avec la Nation, lui assurera la liberté, concourra à son indépendance et à son lustre, mais pour le maintien de ce traité si favorable à la Nation et en dédommagement des conditions que les Génois demanderont. pour la cession, le Roy gardera irrévocablement la ville de Bastia et de Saint-Florent avec le*

45. *Carteggio*, p. 566.
46. *Carteggio*, p. 567-569.

territoire du Cap Corse et il sera tiré depuis Bastia et Saint-Florent une ligne de démarcation qui fera les limites du Royaume de Corse. Cet article, monsieur, est une condition sine qua non : [...] ou les troupes du Roy resteront dans ces deux places, [...]. ou toutes les troupes évacueront la Corse et la livreront à son sort dès que l'époque de l'évacuation [...] sera arrivée. Le Roy pourrait fort bien, sans qu'il y eût d'accommodement entre les Génois et les Corses, acheter à la République les places de Bastia et de Saint-Florent. [...] Si ce marché se concluait, je ne vois pas comment il serait possible d'entreprendre sur la possession du Roi. [...] Vous voilà instruit ; je vous prie de ne confier ce que je vous mande qu'à M. le général Paoli et de lui recommander d'éviter toute communication ; [...] s'il me revenait par des cours étrangères ce que je vous écris, [...] je serais dans le cas d'une réserve qui [...]. pourrait être nuisible à la Nation corse.

Le refus de Paoli, l'initiative de Buttafuoco (février-mars 1768)

Le 5 février, Paoli, au reçu du courrier que lui a envoyé Buttafuoco, lui témoigne sa surprise : il ne s'attendait pas à la demande faite par Choiseul de la cession de Bastia et Saint-Florent et du territoire que la ligne de démarcation tirée entre les deux places inclut dans la cession demandée. Il y voit la fin d'espérances qui semblaient proches de se réaliser. Il estime qu'il n'a pas le pouvoir, à moins de perdre la confiance du peuple, de présenter cette proposition, que celle-ci en outre susciterait l'opposition des régions concernées : le Cap et surtout le Nebbio, pour lequel la perte de Saint-Florent causerait préjudice à son économie. Il estime que cette demande met en danger la Nation : son commerce en pâtirait, sa liberté ne serait plus qu'un fantasme ; elle serait coûteuse pour la France qui ne pourrait se maintenir qu'en raison de la supériorité de ses forces, il en résulterait une série de calamités et de conflits qui conduirait à l'oppression et à la ruine du pays. Il le prie de porter à la connaissance du ministre ces réflexions que lui ont inspirées sa demande, espérant qu'il pourra faire céder le roi. Il ajoute qu'en cas d'une évacuation de l'île au terme des quatre années prévues par le traité, laissant Corses et Génois décider eux-mêmes, la chance de la Nation serait que le roi lui continue à lui accorder sa protection et sa bienveillance [47].

Lui ayant fait connaître les réactions qu'ont suscitées chez lui les éléments portés à sa connaissance dans sa correspondance, dans un second courrier daté du 13 février il lui détaille, avant de mettre fin à sa mission, les réponses qu'il doit donner à Choiseul aux trois points qu'il lui a fait communiquer afin d'aboutir, terminant sur une réflexion désabusée qui témoigne qu'il ne se fait plus d'illusions [48] :

Si le ministre s'obstine à réclamer la propriété [des présides] et ne voit d'autre solution pour traiter, faites-lui observer humblement en ce qui concerne le premier point que Sa Majesté s'était plu à reconnaître que la seule façon d'assurer la paix et la tranquillité de notre peuple était de traiter d'un accord sur la base des préliminaires de la Casinca. Si Sa Majesté veut et croit qu'il convient à ses intérêts de ne traiter d'un accord autrement que par la demande de propriété, le gouvernement et la Nation corse avec le plus profond regret supplient Sa Majesté de daigner considérer leur répugnance à adhérer à cette condition, [...] la cession demandée n'étant pas compatible avec leurs propres intérêts. Sur le second point exposez que l'arrivée de troupes espagnoles lors de l'évacuation des présides serait préjudiciable à la Nation en aliénant majoritairement les sentiments de paix et d'accord, avec pour conséquence la perpétuation du conflit. Pour terminer, notre gouvernement s'en remet instamment à Sa Majesté pour qu'en cas de départ de ses troupes lui soit remise la place de Saint-Florent qui avait été

47. *Carteggio*, p. 569.
48. *Carteggio*, p. 579-580.

autrefois confiée à la garde de ses troupes en toute bonne foi. Ensuite il en sera de nous ce que la Providence a décidé : il nous suffit de n'avoir rien à nous reprocher et peut-être notre bonne volonté sera ultérieurement reconnue.

Conformément à ces instructions Buttafuoco adresse au ministre, comme il en a reçu la recommandation, un mémoire qui expose les vues et les conclusions de Paoli et de son gouvernement, mémoire qui est accompagné d'une lettre d'envoi [49]en date du 28 février 1768, expédiée à la fois par l'émissaire de la Nation corse et par l'officier de Sa Majesté qu'il est, cette initiative outrepassant ainsi le cadre de la mission qui lui a été confiée par Paoli :

« Monseigneur,
*« Le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint contient les véritables sentiments du Général et de la Nation corse. Je crois en même temps en qualité d'officier très zélé et très attaché au service du Roy de devoir faire quelques réflexions particulières et le soumettre à votre jugement. Je désire qu'elles vous portent à faire agréer à Sa Majesté qu'on traite les affaires de Corse sur le plan de mon premier mémoire [*daté du 4 janvier 1768*]. Si Sa Majesté continuait dans le dessein de vouloir la souveraineté des deux places de Bastia et de Saint-Florent et que je fusse requis par ma Nation de donner mon avis […], je ne balancerais pas à y consentir, persuadé qu'il faut […]. éviter le plus grand mal, quoique je connaisse la répugnance des Corses sur cette possession, […] mais je suis très convaincu […] qu'elle ne convient point aux intérêts du Roy […], qu'elle produirait des effets contraires. […] Sa Majesté, ayant la garde militaire des places, […] en serait aussi maître que si elle les tenait en pleine souveraineté. […] Je conçois, […] que si les Corses refusaient de consentir à l'arrangement aux conditions que le Roy leur propose, la France pourrait alors s'accommoder avec la République de Gênes et se faire céder les deux places susdites ; […]. cette acquisition ne manquerait peut-être pas de réveiller la jalousie des puissances ennemies de la France, […] car il n'est pas égal dans le système général de l'Europe qu'une île […] située dans le centre de la Méditerranée […]. capable de servir d'entrepôt dans une guerre maritime soit à elle-même ou passe à une puissance prépondérante par terre ou par mer [*ce propos à l'évidence désigne l'Angleterre*]. Mais je suppose que les Corses […]. se prêteraient à continuer la neutralité […]. et n'entreprendraient point sur les places que le Roy aurait acquises. »*

Suivent alors des considérations militaires qui en fait peuvent servir d'argument au désir exprimé par la France de s'assurer non seulement du préside de Saint-Florent mais aussi d'annexer le territoire qui jouxte la place, qui sans lui n'a aucune valeur militaire :

*Elle [*i. e. *Sa Majesté) […] a eu sûrement en vue d'y former un établissement maritime, surtout à Saint-Florent, […] cependant sous la protection du canon de Saint-Florent il n'y a qu'un fort mauvais abri pour les bâtiments. La rade et les mouillages sont dans la partie occidentale du golfe sous les canons des tours de Fornali et de la Mortella [50], et des batteries corses le long des deux côtes. […] Comment protégerait-on les vaisseaux qui se réfugieraient dans le golfe si l'on n'y fait des établissements qui en défendent l'entrée et qui les protègent. […] Il faut ou user de la force ou bien négocier avec la Nation afin qu'elle y consente ; […] les Corses justement alarmés par l'acte de possession ne se prêteraient en aucune façon à laisser faire sur leur terrain des établissements […]. et ils défendraient leur propriété de toutes leurs forces…*

Il en tire argument pour insister sur la nécessité de restaurer la confiance des Corses envers la Royauté :

La Nation corse a dû jusqu'à présent reconnaître dans les démarches de la France pour la pacification de leur île beaucoup d'impartialité et de désintéressement. […] Quel sera

49. *Carteggio*, p. 582- 586.

50. Bien vu : lors du siège de Saint-Florent par les Anglais en février 1794, Nelson appuie avec les canons de sa flotte l'attaque des troupes britanniques sur ces deux points. Écrasées par le feu, ces positions sont prises en quarante-huit heures ce qui entraîne la capitulation de la place le 19 pluviôse (9 février).

l'étonnement de la Nation entière lorsqu'elle devra être instruite que ce ne sont plus les intérêts de la République qui s'opposent à la liberté mais bien ceux de la France, qui prétend à la souveraineté d'une partie de l'île […]. Je crois que bien loin de les effrayer […] on devra […] maintenir et augmenter parmi eux cette confiance qui leur donne de la bonne volonté et du zèle : rien de plus propre et de plus efficace pour remplir cet objet que d'adopter le projet de garde militaire : […] la France agissant de concert avec les Corses, les ennemis du Roy n'auraient pas beau jeu en Mediterranée.

Il aurait pu en rester là ; or il trouve bon d'ajouter :

Cette possession, outre qu'elle serait dispendieuse pour la France […], serait aussi établie précairement, car il serait facile aux ennemis du Roi d'entreprendre avec succès ses places si la Nation corse leur prêtait son concours : […] ils attendraient l'instant d'une heureuse circonstance pour se délivrer d'une subjection affligeante [51].

On peut raisonnablement penser que Versailles partage cette analyse, qui explique son intransigeance à obtenir de la République la tutelle de cette île stratégiquement vitale pour la protection de ses intérêts en Méditerranée. Tirant les leçons de la guerre de Sept Ans, elle reconstruit son armée et développe son potentiel naval, qui lui assure le succès lors de la guerre d'Amérique, quinze ans plus tard, lorsque l'Angleterre sera contrainte d'évacuer Minorque. Le mémoire [52] du 28 février, joint à cette initiative personnelle de Buttafuoco, se borne à reprendre les termes de la lettre de Paoli en date du 5 février, dont l'essentiel est le rejet de l'annexion d'une partie du territoire :

Je dois faire connaître à M. le duc de Choiseul les dispositions de la Nation corse envers la France […] lui représenter le regret qu'elle aurait […]. à rentrer en négociation sur le projet d'accommodement si Sa Majesté persiste dans le dessein de vouloir la propriété des deux places de Bastia et de Saint-Florent avec le territoire du Cap Corse. […] Ce plan, loin de s'accorder avec celui de l'indépendance du total de l'isle de Corse, est tout à fait opposé à la sûreté et au repos de la nation, dont le principe, consacré par un serment solennel de l'assemblée de Casinca de l'année 1761, est de n'admettre aucun traité qui n'ait pour base la liberté et l'indépendance de la Nation.

Tout est dit : Paoli et son gouvernement ne peuvent transiger avec le principe fondateur du Regno libre et indépendant. Cependant une voie reste ouverte :

La Nation espère que Sa Majesté ne voudra pas exiger pour elle-même des conditions que la justice de son cœur n'a pas cru devoir forcer les Corses d'accorder à la République […]. Par l'arrangement de ladite propriété les Corses seraient éternellement dans un état de guerre […]. et dans l'appréhension […] fondée d'être […] réduits en province française […]. Les Corses voudraient une certitude au moins morale de voir régner dans leur île la paix […]. Ces considérations font espérer à la Nation corse que Sa Majesté voudra bien consentir que l'on traite sur le plan de la garde militaire qui a déjà été proposée.

La réaction royale [53], il fallait s'y attendre, est brutale dans le fond et dans la forme : datée du 12 mars, elle est communiquée à Buttafuoco par Choiseul :

L'intention du Roy n'étant pas de négocier avec la Nation corse directement sur la possession de l'île, soit en partie, soit en totalité, par la République de Gênes, et Sa Majesté voyant au mémoire que vous m'avez remis du général Paoli que les principes de ce général sont totalement opposés à un accommodement que le Roy croyait pouvoir moyenner entre la République et la Nation corse, le Roy m'a chargé de vous mander que vous pouviez retourner en

51. C'est ce qui se produira en 1794 : Paoli, décrété d'accusation par la Convention, rassemble ses partisans, assiège les garnisons républicaines et fait appel à l'Angleterre ; en six mois l'île passe sous le contrôle de la Couronne d'Angleterre, à laquelle elle se réunit sous la dénomination de Royaume anglo-corse, dont le souverain est le roi d'Angleterre.

52. *Carteggio*, p. 587-588.

53. *Carteggio*, p. 589.

Corse quand bon vous semblerait, que les circonstances permettraient que le Roy fasse connaître ce qu'elle pense sur la situation de l'Isle de Corse.

Ainsi est signifiée à Buttafuoco la fin des pourparlers entre la Nation et la France, qui est en passe d'obtenir le contrôle de l'île.

Le 17 avril, le chancelier du consulat de France à Gênes Ribies écrit au ministre :

On donne ici pour certaine la convention passée entre Sa Majesté et ce gouvernement, relativement à l'île de Corse [54].

Le 6 mai, Paoli, informé par Buttafuoco, fait parvenir une lettre à Choiseul [55] où il exprime ses regrets de voir, contrairement à son attente, s'interrompre les pourparlers en vue d'un accord avec la République, interruption dont on lui fait porter la responsabilité, en l'accusant d'être hostile à cet accord, ce qui lui est très désagréable. Il lui fait valoir qu'il s'est toujours conformé aux suggestions et aux propositions que le ministre s'était plu à lui faire, et avoir fait, afin que l'accord ne soit pas contraire au respect et aux intérêts de la France, toutes les ouvertures possibles.

LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS

Les événements se précipitent : le 15 mai, le traité de Versailles est signé et, le 29 du même mois Choiseul[56] signifie la rupture des négociations à Paoli :

Monsieur de Marbeuf m'a fait passer, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 6 mai. Je l'ai lue au Roy, qui me charge de vous marquer en réponse que ses troupes n'iront point en Corse pour y nuire à la Nation corse, que Sa Majesté honore d'une protection particulière. Monsieur le marquis de Chauvelin aura ordre de se concerter avec vous pour éviter toute démarche qui pourrait nuire à la Nation. Le Roy compte, monsieur, que de votre côté vous porterez votre Nation à avoir pour les troupes de Sa Majesté le respect qui leur est dû. Au surplus l'état de la Corse ne change point quant à présent, et il sera aisé de renouer avec Monsieur de Chauvelin les pourparlers d'accommodement avec la République de Gênes dont le succès est si essentiel pour le bien de l'une et de l'autre. Mais en attendant ce succès, la Nation corse n'aura plus affaire qu'au Roi de la bonté et la protection duquel elle ne doit jamais douter.

Le même jour le ministre fait parvenir à Buttafuoco un courrier sans équivoque : la Corse est placée sous la tutelle de la France et Paoli est déclaré hors jeu [57] :

Je vous envoie ma réponse pour le général Paoli ; sa lettre ne signifiait pas autre chose que de m'engager par des réponses de ma part dans un piège ; il est fin, mais cependant il faut qu'il acquière encore quelque finesse pour que nous tombions aussi grossièrement dans le panneau ; au reste dans les circonstances présentes, je crois que le meilleur parti qu'il ait à prendre est de se tenir tranquille et de suivre en tout et pour tout les impulsions de la France. Je doute qu'il prenne ce parti, et dans ce cas je le plains ; ce qu'il y a de sûr est qu'il a manqué le moment que je lui ai tant de fois présenté. Si vous voulez faire un voyage ici, vous en êtes bien le maître ; je serai charmé de vous voir.

L'épreuve de force à venir est annoncée, et la France va s'y préparer en renforçant ses garnisons.

54. Boudard, René, La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769, op. cit. p. 258.
55. *Carteggio*, p. 595.
56. *Ibid.*
57. *Carteggio*, p. 594.

Le traité de Versailles

Ce traité [58], signé le 15 mai 1768, porte en sous-titre : « Conservation de l'Isle de Corse à la République de Gênes » et comporte 17 articles dont un séparé et secret. En préambule il est fait référence aux accords précédents conclus dans les années 1737, 1752, 1755, 1756 et 1764.

> *Pour maintenir dans sa possession paisible de sa souveraineté de l'Isle de Corse qu'il importait si essentiellement à la République de conserver ; mais la Sérénissime République ayant fait connaître au Roi que les moyens qui avaient été employés […] avaient été malheureusement insuffisants et que si à l'expiration de la convention de 1764 […] Sa Majesté jugeait à propos de retirer ses troupes […] le trouble, la dissension, et leurs effets seraient encore plus sensibles, […] en conséquence le Roi et la Sérénissime République […] sont convenus des articles dont la teneur suit.*

L'article 1, Afin d'ôter tout moyen aux Corses de nuire aux sujets et possessions de la République, énumère les places qui doivent recevoir une garnison : ce sont les présides côtiers Bastia, Saint-Florent, Algajola, Calvi, Ajaccio, Bonifacio, auxquels sont ajoutés les autres places fortes, forts, tours ou ports jugés « nécessaires à la sûreté des troupes de Sa Majesté ». Parmi ces derniers figurent ceux tenus par les milices corses, dont Corte et Isola Rossa.

L'article 2 évoque les places ou ports occupés.

> *Sa Majesté y exercera tous les droits de la souveraineté ; et ils serviront de nantissement vis-à-vis de la République pour toute la dépense que le Roi sera obligé de faire.*

L'article 3 rappelle :

> *L'exercice de la souveraineté cédée au Roi par l'article précédent est entier et absolu ; il n'est qu'un gage qui n'autorisera pas Sa Majesté à disposer des places et des ports de Corse en faveur d'un tiers sans le consentement de la République.*

L'article 4

> *convient que les parties occupées militairement le seront jusqu'à ce que la République en demande la restitution, et en la demandant soit en état de régler la dépense que l'expédition actuelle des troupes et les frais que leur entretien en Corse pourront occasionner.*

L'article 5 étend les dispositions ci-dessus à l'intérieur de l'île s'il « *se soumettait à la domination du Roi* ».

L'article 6 prescrit la restitution de Capraja à la République au plus tard en 1771.

L'article 7 prévoit les conditions de cessation des hostilités entre Corses et Génois.

> *Le Roi s'engage à faire […] cesser, après que les ports et places de Corse seront à sa disposition les hostilités des Corses contre la République […] traitera avec toute la rigueur du droit de guerre tout Corse qui nuira aux sujets de la République soit par terre soit par mer. La République de son côté s'engage à faire cesser les hostilités contre les Corses lorsqu'elle en sera requise par le Roi.*

L'article 8 interdit, sauf pour raisons humanitaires, l'accueil des navires barbaresques dans les ports de l'île.

L'article 9 traite de la restitution des biens confisqués, occupés ou détenus du fait des troubles :

58. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. II, ch. Ier, « Gênes, une domination rejetée », p. 358.

Les nationaux génois et les individus corses seront rétablis et réintégrés dans la possession de leurs biens [...] autant que cela sera ou pourra être exécuté par le Roi, [...] ainsi que la liberté des individus des deux parties qui l'auraient perdue à l'occasion des mêmes troubles.

L'article 10 porte sur la suppression des concessions, franchises ou privilèges « *dont jouissaient en terre ferme quelques peuples ou habitants de l'île sont abolis* » moyennant dédommagement.

L'article 11 impose la répression des activités de contrebande de navires corses dans les ports, anses et plages de la République en Terre ferme.

L'article 12 a trait à l'inventaire dans les places du matériel et des munitions appartenant à la République : le Roi réglera la valeur de ce qu'il conservera, le reliquat sera expédié à Gênes.

Par l'article 13,

« le Roi s'engage à garantir authentiquement et à perpétuité les États que la République possède en Terre ferme, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. [...] Cette garantie est étendue à l'île de Capraja.

L'article 14 dispose que conformément à l'article 2 les pouvoirs de police et de justice sont déférés au Roi en tout lieu occupé par ses troupes.

L'article 15 autorise le roi à préempter sur les dépenses que la République sera obligée de rembourser lorsqu'elle voudra récupérer la tutelle de l'île tous les droits levés en Corse (droits de gabelle, d'aides, droits de ferme générale et toutes les impositions qu'elle jugera bon de lever).

L'article 16 dispose que les ratifications seront envoyées dans l'espace d'un mois à compter du jour de la signature.

Deux articles secrets sont adjoints : le premier dispose qu' « aucune des places que les troupes de Sa Majesté doivent occuper [...] ne pourra jamais [...] être remise aux Corses ni à aucun tiers ». C'est à une interprétation erronée du second article, bien que rédigé on ne peut plus clairement, qu'il faut imputer la légende selon laquelle la Corse a fait l'objet d'une transaction commerciale :

Le Roi, pour dédommager la Sérénissime République de Gênes de la perte d'arrérages de subsides dus en vertu de conventions antérieures à celle de 1764 et pour lui donner une marque de son amitié sincère fera payer à ladite République la somme de 200 000 livres par an pendant le cours de dix années.

À partir de ce texte on ne peut conclure à une quelconque vente : la République puissance souveraine, alliée de la France confie à celle-ci, sans aliénation de ses droits, le maintien de l'ordre et la sécurité de l'île et son administration. À aucun moment il n'est fait référence à la Nation corse, les Corses sont considérés sujets de la République, leur souverain légitime. Les deux puissances contractantes ne peuvent *de facto* et *de jure* leur reconnaître des droits nationaux : sujets de la République, le traité les assujettit désormais à la puissance royale.

La République déclinante ne sera jamais en mesure de rentrer en possession de l'île, tandis que la royauté s'attache une clientèle, ne perdant pas de vue l'intérêt stratégique de l'île. Le colonel de Petriconi, à propos de l'édit royal pris le 5 août imposant aux Corses de se reconnaître comme sujets du Roi sous peine d'être trai-

tés en rebelles, écrit dans ses *Mémoires* [59] que, sans se référer à la fable du Loup et de l'Agneau, il ne voit que le bon côté de la chose :

> *Nous sommes reconnus,* dit-il*, comme nobles de première classe [*leur famille est de souche caporalice*] tandis que votre frère Jean César est déjà colonel.*

Considérations sur la négociation et son épilogue

La République a abordé l'étape de la médiation en situation de faiblesse. Lassée d'une rébellion dont elle n'a pu venir à bout, privée qu'elle était des moyens militaires nécessaires, elle ne peut assumer seule ce poids qui pèse sur ses finances. Elle va consentir à ce qu'elle avait déjà proposé le 4 juillet 1767 par le canal de son ambassadeur Agostino Sorba.

Le second traité de Compiègne, venant à échéance en août 1768, en fournit l'occasion : la République prenant conscience qu'elle n'est plus en mesure d'exercer sa tutelle même avec la protection de la France, celle-ci, ne peut, soucieuse de ses intérêts, que se substituer à elle. La prise de Capraja, opération bien menée entraînant une menace sur les communications maritimes de la République, a rappelé opportunément en 1767 la position stratégique de la Corse et renforcé la détermination de Versailles d'y prévenir l'installation d'une puissance hostile. Le Regno di Corsica lui apparaît peu susceptible d'échapper aux convoitises qui s'étaient déjà manifestées lors de la guerre de Succession d'Autriche. Quant au Regno di Corsica, il est en situation précaire : ses moyens ne lui ont pas permis de s'emparer des présides, occupés depuis 1764 par les troupes royales, qu'il ne peut affronter. N'ayant pas obtenu des puissances la reconnaissance qui vaut soutien, Paoli est isolé. Le pessimisme s'est fait jour comme en témoigne un témoin proche. Le colonel de Petriconi, officier au service de la Nation, en fait part dans ses *Mémoires* [60] : à cette époque, il n'attend rien des négociations, soit parce que la République se refuserait à un accord, soit parce que la France n'agirait que pour en tirer avantage. L'idée que son pessimisme était partagé au plus haut niveau et qu'on se préparait au pire, est accréditée par le fait, alors que les pourparlers sont en cours, que le grand chancelier Massesi, d'ordre de Paoli, lui demande le projet pour les milices. La médiation va révéler pour ce dernier un leurre, ce qui lui sera démontré lorsque Choiseul exige en échange de la satisfaction de ses attentes la fin de la tutelle génoise, la reconnaissance et protection de son indépendance et de sa liberté, l'aliénation au profit de la France de Bastia et de Saint-Florent, de leur hinterland et du Cap Corse : conditions inacceptables qui entraînent la rupture des pourparlers.

59. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *BSSHNC*, 1892 n° 143-145 (Bastia : Ollagnier, 1893), 245 p., p. 158 : *Si conobe in fine che questa potenza volea essa la Corsica, come si conobe dall'Edito del Rè il cinque agosto 1768 […] che ci vuole suddetti o ribelli. […] Nè voglio qui mandarvi alla favola del lupo ed agnello, mi contentero di prendere ogni cosa per il meglio, ed in fatto noi siamo stati reconosciuti della prima classi fra i nobili ; vostro fratello Cesare e già colonnello.*

60. *Ibid.,* p. 154 : *In quest'anno 1767 s'impiegarono le negoziazioni colla Francia, mediatrice, senza pero concludere niente, siasi la Reppublica di Genova ricusasse l'accordo, o che la Francia cercasse operare per un vantaggio. […] Accludo in questa pagina la lettera del Grande Canceliere Massesi, che per ordine del generale mi chiedeva il piano per le milizie.*

Le roi est en position de force, son armée a les moyens de mettre fin à la révolte corse, elle l'a déjà prouvé en 1738. Ses garnisons tiennent les présides, poumon commercial de l'île, et sa marine en contrôle les atterrages. Négocier avec l'État génois souverain une délégation de pouvoirs est conforme à l'esprit du temps, qui ignore le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il est renforcé dans sa certitude par le sentiment que les Corses, sans une aide extérieure, n'ont pas les moyens de s'opposer à l'armée royale et que la France peut compter sur la collaboration et le soutien de notables influents de l'île. De bout en bout la France, face à ses interlocuteurs, est le maître du jeu : alternant la menace et les concessions sans portée réelle, elle impose une solution conforme à ses vues, que Maillebois avait préconisée trente ans auparavant. Ainsi est parfaitement illustrée la continuité de la politique royale : s'assurer de frontières sûres, garantissant sur ses trois façades maritimes et ses trois façades terrestres la sécurité du Royaume [61].

L'État corse indépendant, que pour des raisons politiques et stratégiques Versailles considère comme une proie facile pour des intérêts qui pourraient lui être hostiles, ne bénéficiera, même si Paoli a la sympathie de Londres ou de Saint-Petersbourg ou l'admiration des philosophes, d'aucune reconnaissance diplomatique officielle. Il y est mis fin sans que l'Europe s'oppose à l'installation de la France. En effet la Corse ne fait pas l'objet d'une annexion : le traité de Versailles du 5 mai 1768 cédant la tutelle de l'île à la France, la République conserve ses droits souverains.

Voltaire résume ainsi la transaction effectuée :

> *Par ce traité, le royaume de Corse n'était pas absolument donné au roi de France, mais il était censé lui appartenir, avec la faculté réservée à la République de rentrer dans cette souveraineté en remboursant au roi les frais immenses qu'il avait faits en faveur de la République. C'était, en effet, céder à jamais la Corse, car il n'était pas probable que les Génois fussent en état de la racheter ; et il était encore moins probable que, l'ayant rachetée, ils pussent la conserver contre les Corses qui avaient fait serment de mourir plutôt que de vivre sous le joug de Gênes* [62].

La campagne de Corse (1768-1769)

Considérations politiques et militaires

Un traité léonin

Le traité de Versailles fait de la France la puissance tutélaire et des Corses ses sujets, légitimes, mais, ce passage en force ne pouvant être accepté, le roi est bien obligé d'en passer par une campagne militaire pour contrôler l'île. La campagne

61. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, 1re partie, « Politique d'abord », B) « Genèse », I) « Histoire et historiens », p. 10. Le texte que cite l'auteur d'Angibault, secrétaire d'État à la Guerre de 1728 à 1740, témoigne de cette continuité : « Depuis longtemps on considère suffisant pour nous d'avoir quelques bases sur la côte corse comme les Européens en ont sur la côte d'Amérique, regardant les Corses de l'intérieur du pays comme l'on fait de sauvages aux Indes. »

62. Voltaire, *Le Siècle de Louis XV*, ch. XL, « De la Corse », Gallimard Nrf, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 1552.

de Corse [63] s'inscrit dans le cadre de ces conflits engendrés par la volonté de puissance des grandes nations du continent européen en quête d'espaces, de marchés, de matières premières, de positions stratégiques, comme Mirabeau va le confesser en 1789 à la tribune de la Constituante, en 1789 :

Ma première jeunesse a été souillée par une participation à la campagne de Corse.

En 1769, après quarante ans de lutte, la Corse a changé de maître, et, pour vingt ans, sera administrée – à l'exception d'un bref intermède lors duquel les Finances en assureront la tutelle – par le ministre de la Guerre, et soumise de fait à un despotisme militaire [64].

La France a les moyens militaires de sa politique. Le courant réformateur, né de l'humiliation engendrée par les défaites de la guerre de Sept Ans a porté l'armée au premier rang des armées européennes : l'artillerie a adopté le système Gribeauval, l'armement, fabriqué à partir de normes industrielles fiables, s'est amélioré, les cadres sont compétents, le corps d'état-major est efficace ; il a été mis sur pied des troupes légères interarmes, les légions. La flotte de guerre, qui ne comptait plus lors du traité de Paris que 78 unités dont 17 frégates, cinq ans plus tard aligne 100 bâtiments comme en 1756 [65]. Enfin depuis le traité du 6 août 1764, le roi dispose en Corse de bases de départ grâce aux huit bataillons qui stationnent à Ajaccio, Bastia, Calvi, Saint-Florent, Algajola.

La campagne dure près d'un an, et exige l'envoi d'un corps expéditionnaire. Elle se déroule selon deux séquences, l'une allant d'août à décembre 1768, où l'armée nationale corse fait mieux que se défendre, ce qui entraîne le limogeage de Chauvelin, l'autre couvrant les opérations du printemps de 1769 sous la conduite du comte de Vaux. Disposant de la supériorité numérique, celui-ci n'hésite pas, pour briser la résistance, à donner des consignes d'extrême rigueur, y compris vis-à-vis des non-combattants. Le résultat est au rendez-vous, et la Corse met bas les armes à la suite de la défaite de Ponte Novo.

L'ARMÉE NATIONALE CORSE

Entre les belligérants la disproportion des forces est nette.

Sur le papier, la force des milices est estimée à une trentaine de milliers d'hommes ; la réalité est plus nuancée, et l'organisation souffre de nombreuses faiblesses.

En raison du système de la terzera, les miliciens ne sont pas sous les armes en même temps, et on peut estimer à deux ou trois mille hommes l'effectif réellement

63. Tous les éléments ayant servi à l'élaboration de ce chapitre trouvent leur référence dans Mariotti, A., *Journal des campagnes de 1768-1769 en Corse*, par le chevalier de Lenchères, aide-maréchal des logis de l'armée, rédigé à l'intention de M. de Vault, directeur du dépôt central de la Guerre, *BSSHNC*, 1889, n° 103-106, p. 382-474.

64. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, Ire partie, « Le despotisme légal face à sa pratique : une violence au quotidien », p. 69.

65. Acerra, M., et *al.*, *Histoire de la Marine française*, Rennes : Ouest-France, 1994, 436 p., p. 115.

engagé dans chaque zone d'opérations. Le plus souvent cantonnés dans la défense de leurs pièves d'origine et des villages limitrophes, ils sont rendus moralement vulnérables par cette territorialisation, car les représailles frappant les villages qui les abritent et les exactions dont sont victimes leurs familles minent leurs capacités de résistance. Enfin autant ils excellent à la guerre d'embuscades, autant il leur est difficile de faire face, en bataille rangée, à des troupes régulières dotées d'artillerie. Pour assurer la sécurité des places et du gouvernement, les forces armées corses comprennent deux régiments d'infanterie de 400 hommes chacun, recrutés par engagement volontaire et commandés par des officiers d'expérience comme Baldassari, ex-capitaine au Royal Corse (il était présent à Fontenoy). À la différence des miliciens, ils portent un uniforme : veste courte et culotte en drap marron du pays, guêtres en peau de sanglier, bonnet de laine, et *pelone* (manteau en peau de chèvre) étanche aux intempéries. Leur armement consiste en un fusil, un couteau, des pistolets ; les munitions sont logées dans une cartouchière ventrale appelée *carchera*. Deux compagnies de mercenaires composées de Prussiens mais aussi de déserteurs des troupes génoises ou de l'armée royale complètent les effectifs. Il n'y a ni service d'état-major, ni service de santé, uniquement des dépôts d'approvisionnement en armes et munitions ; quant aux canons, ceux qui existent déjà sont installés dans les places, mais il n'y a pas de corps d'artillerie.

La marine nationale corse est composée d'une flottille légère de chebecs et de felouques qui se livrent à la course contre les Génois, entravant les relations maritimes des présides, que protégent les frégates du roi. Elle s'est illustrée en 1764 en chassant les Génois de l'île de Capraja, qui commande les accès de la mer Tyrrhénienne au cours d'une opération amphibie bien conçue. Sa possession favorisant les corsaires corses qui se livrent à la course contre le commerce génois, le traité de Versailles restitue l'île à Gênes. La Sardaigne et l'Angleterre fournissent armes et munitions grâce au port d'Isola Rossa tenu par une garnison corse.

L'ARMÉE ROYALE

Elle est aux ordres du marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à Gênes et à Turin, et commandant désigné des troupes royales en Corse, où il débarque le 29 août 1768. Militaire de formation et bien en cour, ce diplomate est depuis longtemps un familier du problème corse, aussi lui confie-t-on le commandement des troupes destinées à l'opération projetée. Il a pour adjoints Marbeuf, qui commande à Bastia, et Narbonne, qui est à la tête de la garnison d'Ajaccio. Ce dernier peut revendiquer une filiation corse, car par sa mère il descend du maréchal d'Ornano, le fils de Sampiero. Nommé à la faveur, Chauvelin sous-estime le patriotisme corse, son incompétence vaut aux Français des revers humiliants. Pour mener campagne, renforçant les garnisons en place, Versailles fait débarquer des régiments avant la promulgation de l'édit. Ce sont, à Saint-Florent, Eptingen, Roussillon, Soissonnais, Languedoc, à Calvi Médoc et La Marche pendant que Rouergue aux ordres du marquis d'Arcambal débarque à Bastia. Les compagnies

d'élite des régiments d'infanterie (grenadiers et chasseurs) sont regroupées en bataillons de marche et utilisées comme troupes de choc. Vu le terrain, il n'est pas prévu d'y employer de la cavalerie, par contre des troupes légères font partie du corps expéditionnaire, comme la Légion royale, qui débarque à Saint-Florent L'artillerie de campagne, ne compte au début que des pièces de 4, plus faciles à déplacer dans un pays sans routes. S'y ajoute l'artillerie d'accompagnement des régiments d'infanterie dotés de canons à la Rostaing, plus légers et donc plus mobiles, ce qui fait une appréciable puissance de feu. Ultérieurement, après la capitulation de Borgo en octobre, arriveront des renforts : la Légion de Soubise, le régiment de la marine, La Marck, Royal Italien, Tournaisis, et des canons plus lourds (des pièces de 8), les maisons corses, faites de granit, résistant aux canons de calibre inférieur. Au total le corps expéditionnaire va compter plus de 20 000 hommes. On pourvoit à l'état sanitaire des troupes, des hôpitaux ambulants suivent l'armée : l'un d'entre eux sera capturé par les Corses à Borgo, mais son personnel ne sera pas considéré comme prisonnier de guerre et libéré.

Il est envisagé d'utiliser le Royal Corse, mais, à quelques exceptions près, dont Mathieu Buttafuoco, les officiers du régiment font savoir que, s'ils servent le roi, ils ne veulent pas combattre leurs compatriotes, et il est fait droit à leur requête.

Localement, quelques centaines de supplétifs, organisés en compagnies, sont recrutés. Parmi eux les Grecs de Paomia, qui ont un compte à régler avec les Corses. Leur encadrement est assuré par des notables et par certains officiers corses dont Buttafuoco, colonel du Royal Corse.

C'est à partir de ces unités, estimées sûres, que seront créés à partir de juillet 1769 la Légion corse, confiée au marquis d'Arcambal, et le régiment de Buttafuoco que la grâce du roi, accorde à cet officier en qualité de colonel propriétaire et qui portera son nom – faveur que compléteront propriétés et pensions, jugées comme le prix de la trahison : elles lui vaudront, plus tard, d'être vilipendé, dans une lettre rendue publique, par le lieutenant Bonaparte [66].

Chauvelin commandant en chef (août–décembre 1768)

À partir de mai, les bataillons français débarquent sans que Paoli ait été averti de leur arrivée, de même qu'il a été laissé dans l'ignorance de la signature du traité de Versailles. Ce débarquement se fait sans que les Corses s'y opposent ou réagissent par des manifestations hostiles. Lenchères, de cette absence de réaction, donne une explication qui, bien que tendancieuse, confirme la duplicité de Choiseul :

66. Bonaparte, *Œuvres et écrits militaires*, préface de Jean Tulard, Paris : Tchou, 2001, coll. « Bibliothèque des introuvables », 347 p., t. II, lettre à M. Matteo Buttafuoco, député de la Corse du 23 janvier 1791 : « Honneurs, dignités, pensions, tout vous fut prodigué. [...] Vos compatriotes éclaireront la France, les biens, les pensions [...], fruit de votre trahison, vous seront ôtés [...]. (*S'adressant aux constituants :*) Voilà l'homme qui ose s'asseoir auprès de vous, dégouttant du sang de ses frères. »

Les lenteurs qu'éprouvèrent et la conclusion du traité et l'embarquement de ces troupes dans les circonstances où les villes de Bastia et d'Ajaccio étaient très resserrées, l'espèce de négociation que l'on avait entamée précédemment avec Paoli, [...] l'impunité de plusieurs insolences, [...] la négociation ouverte avec la République pour la médiation de la France, [...] enfin l'assurance que l'on donna à Paoli de ne point renouveler le traité avec la République de Gênes, tout concourut à lui prouver que la France prenait peu d'intérêt aux affaires de la République en Corse. [...] Il ne se persuada jamais que la France pût penser à faire l'acquisition de la Corse : [...] il n'avait recherché aucun des secours étrangers qu'il eut l'hiver suivant [67].

Le 29 juillet, le masque tombe. Marbeuf, sans attendre l'arrivée du commandant en chef désigné, le marquis de Chauvelin, va d'emblée, rusant avec Paoli, bénéficier de l'effet de surprise. Il enjoint à Paoli de faire évacuer les postes tenus par les nationaux afin de permettre aux troupes royales d'avoir la liberté de ses communications entre Saint-Florent et Bastia. Et sans attendre la réponse, il se met en marche le 30 pour occuper le Teghime avec deux colonnes.

Son objectif est de s'assurer les ports du Cap, par où les Corses peuvent recevoir des armes et des munitions, et de contrôler le Nebbio, sécurisant ainsi la tête de pont que constitue Saint-Florent, par où parviennent renforts et approvisionnements. Dès sa prise de commandement, Chauvelin publie l'ordonnance royale qui porte à la connaissance de la population que Gênes a confié « le gouvernement et la souveraineté de la Corse » au roi, lequel « compt[e] l'exercer que dans le bien de [ses] nouveaux sujets ».

Il espère qu'elle entraînera la soumission des pièves. Paoli proteste et convoque une consulte. Elle ne peut se tenir qu'en septembre. Elle vote à l'unanimité la guerre *a fuoco e a sangue* (littéralement, « à feu et à sang »), car il ne peut être question de se soumettre. Vote courageux, qui entérine une situation de fait, puisque les hostilités sont déjà ouvertes. Pour le commandement français, Gênes, le souverain légitime, ayant confié au roi de France la tutelle de l'île, la résistance des Corses, perçue comme une rébellion, est traitée comme telle.

Chauvelin s'inspire du plan de Maillebois et, à partir des présides, lance plusieurs colonnes qui vont s'étaler dans la profondeur, en sécurisant les axes de communication pour assurer les liaisons et les approvisionnements.

L'objectif est d'occuper villes et villages et d'obtenir la soumission des populations et de les désarmer, pour imposer à Paoli et àses partisans soit de déposer les armes soit de quitter le pays. La solution agrée à Versailles, qui ne tient pas à capturer le chef corse, car sa personnalité et son renom le rendent encombrant. L'opération démarre le 30 août, la colonne de gauche aux ordres de Marbeuf, avec les régiments du Soissonnais et du Languedoc et 6 pièces de canons, sortie de Bastia, se dirige sur le col de Teghime, dont la possession permet de contrôler les accès au Nebbio et de tendre la main aux troupes venues de Saint-Florent. D'Arcambal avec Rouergue et Royal Roussillon forme la colonne de droite. Marbeuf se heurte aux Corses qui tiennent Barbaggio et Patrimonio, mais après deux jours de combat les milices doivent décrocher, et les villages sont occupés. La

67. Mariotti, A., *Journal des Campagnes de 1768-1769 en Corse*, par le chevalier de Lenchères, *op. cit.*, p. 384.

route du Cap est ouverte et l'axe Bastia-Saint-Florent sous contrôle. À Bastia, la campagne semble gagnée, et l'ordre est donné de se saisir de la position de Borgo et d'occuper Lento situé sur les hauteurs qui dominent le cours du Golo. Corte est le prochain objectif et semble à portée. Pendant ce temps, Narbonne est sorti d'Ajaccio pour occuper la Mezzana, aux portes de la ville, que traverse l'axe Ajaccio Bastia. Dans l'euphorie, « oubliant que la séparation n'est permise qu'autant que chaque détachement est en mesure de lutter seul [68] », Chauvelin pousse ses colonnes sans se préoccuper des liaisons, ni de la couverture des flancs. Les miliciens corses en profitent et, par une série de contre-attaques rapides, chassent les Français du village de Penta et les obligent à évacuer Vescovato. Des embuscades interrompent les communications entre Bastia et Saint-Florent. L'inquiétude de Chauvelin l'amène à resserrer son dispositif, mais le colonel de Ludre, qui avec la Légion royale, occupe Borgo, s'estime à l'abri d'un assaut de vive force et refuse le renforcement de sa garnison. Il comprend trop tard qu'il ne peut se maintenir, alors que le repli lui est désormais interdit par les miliciens corses, qui, soutenus par la population du village, entourent la position. Venues de Bastia, les troupes royales ne peuvent briser l'encerclement ; dans la tentative, Marbeuf sera même blessé. Le 10 octobre, la garnison capitule : les officiers, libérés sur parole, sont renvoyés à Bastia, les hommes conduits à Corte où ils sont hébergés à la citadelle. Ce comportement tranche avec celui des Français qui expédient comme des criminels les miliciens corses faits prisonniers au bagne de Toulon. Chauvelin, démoralisé, sollicite de Paoli une suspension d'armes, qui n'aboutira pas, et suggère vainement de négocier avec Paoli, mais la cour de Versailles, humiliée par cet affront fait à ses armes, choisit la fermeté et expédie de nouveaux régiments.

Après la capitulation de Borgo, Chauvelin décide d'abandonner Murato, Santo-Pietra di Tenda puis Olmeta, pour ne conserver dans le Nebbio qu'Oletta. L'arrivée de renforts, qui portent l'effectif du corps expéditionnaire à 20 bataillons, remanie le dispositif. Le régiment de la Marine est affecté à Oletta, tout en laissant un de ses bataillons à la garde de Saint-Florent, La Marck, débarqué avec lui, et renforcé par trois compagnies de volontaires corses, est installé à Barbaggio et à Patrimonio, le tout aux ordres de d'Arcambal. Quant à Royal Italien, il garde les communications entre Saint-Florent, par où arrivent les renforts, et Oletta, avec un poste à Nonza ; Tournaisis, débarqué avec lui, est posté dans la gorge de Patrimonio. puis va à Biguglia. La garnison de Bastia est composée de Soissonnais, Rouergue et Eptingen, qui a détaché des compagnies à Furiani. Dans le Cap, où le désarmement des populations est activement mené, Erbalunga et Brando sont tenus par Languedoc. Ayant récupéré leurs compagnies détachées, Bretagne et Anhalt sont au complet et forment la garnison d'Ajaccio, mais Narbonne échoue dans ses tentatives de contrôler la Mezzana.

68. Callwell, Charles E., *Petites guerres*, Paris : Economica et Institut de stratégie comparée, 1998, 390 p., ch. X, « La Division des forces », p. 108.

Les guérillas corses restent actives : c'est ainsi qu'une reconnaissance sur Oletta tombe dans une embuscade, perdant 19 soldats (5 sont tués, 8 blessés et 6 faits prisonniers), sur quoi 12 compagnies de grenadiers sont envoyées à d'Arcambal. La marine royale qui dispose de deux vaisseaux, des frégates, et de deux chebecs dans le golfe de Saint-Florent, ne peut empêcher des corsaires corses d'y enlever des tartanes, qui assurent le transport de vivres et de munitions. Les troupes, harcelées de façon permanente et le plus souvent de nuit, s'usent, et leur moral s'en ressent. Versailles ordonne à Chauvelin de prendre ses quartiers d'hiver et de remettre les opérations au printemps suivant. Il est en même temps convoqué à la cour pour rendre compte. Entre-temps, il a proposé quelques projets dont la plupart sont rejetés, d'ordre de la cour, qui ne veut pas d'aventures compromettant son prestige : par exemple, l'attaque par un millier d'hommes de la citadelle de Corte pour délivrer les prisonniers de Borgo, ou la prise du port de l'Isola Rossa par où transitent armes et approvisionnements, venus d'Angleterre et destinés aux milices. L'hiver ne va pas freiner l'ardeur guerrière des milices.

Paoli avait ordonné que dans les villages qui s'étaient rendus aux troupes royales les armes soient cachées à leur arrivée, les miliciens se transformant en paisibles paysans. Disposant de 2 000 hommes à Murato et de 600 à Barbaggio, son plan est de chasser les Français de leurs positions, afin de revenir à la situation qui prévalait au mois d'août. L'attaque générale est prévue pour la nuit du 13 au 14 janvier. Les miliciens s'infiltrent de nuit dans Barbaggio, dont la garnison, réfugiée dans l'église, capitule. Le col de Teghime, abandonné par ses défenseurs, est réoccupé. Marbeuf, informé par deux fuyards de La Marck de l'occupation de Barbaggio, décide de contre-attaquer. Le 15 au matin, quatre colonnes avancent sur Teghime ; menacés d'encerclement, les Corses se replient vers Barbaggio. Dans la gorge de Patrimonio une soixantaine de miliciens sont pris à revers par le régiment de La Marck assisté de supplétifs corses, et succombent. Barbaggio encerclé est bombardé, les défenseurs submergés doivent se rendre. Le 16, il leur a été impossible de briser l'étau. Les pertes totales pour les Corses sont de 300 miliciens hors de combat, les Français ont perdu 6 officiers et 27 soldats tués, 58 blessés, 360 prisonniers. Paoli n'a pu atteindre ses objectifs, mais on peut considérer que les Corses ont fait mieux que se défendre. À Versailles on partage ce point de vue, et il en coûte son commandement à Chauvelin, remplacé par un soldat : le comte de Vaux, lieutenant-général des armées du roi.

Le comte de Vaux et la campagne du printemps 1769.

Noël de Jourda, comte de Vaux (1705-1788), connaît le pays où il a servi et combattu sous les ordres de Maillebois, trente ans auparavant. Sa mission est simple : soumettre les Corses. On lui en donne les moyens. Mi-avril, il dispose de plus de 30 000 combattants.

Le ton de la campagne est donné dans la proclamation qu'il adresse aux Corses lors de sa prise de commandement :

Sa Majesté ayant fait connaître aux peuples de l'île quelles étaient ses intentions concernant la pacification de l'île, […] les villages sans retranchements qui commettront des hostilités sans être soutenus par un corps de gens armés seront brûlés et les biens de ses habitants dévastés, et ceux qui tomberont entre les mains des troupes seront envoyés prisonniers en France […]. Quand les villages seront retranchés et défendus extérieurement par des gens armés, ils seront reçus à capitulation […] ; ceux des habitants qui ne seront pas encore venus à l'obéissance, s'ils sont pris sans être porteurs d'un ordre par écrit de leur commandant […] seront réputés brigands et envoyés aux galères. Les villages qui se soumettront seront reçus favorablement et participeront aux grâces que Sa Majesté est disposée à accorder à tous ceux qui le mériteront par une soumission volontaire [69].

Ce terrorisme d'État, et le choix de la tactique visant à la destruction de l'outil militaire de l'adversaire, qu'autorisent la supériorité numérique et la puissance de feu, feront la décision : trois mois suffiront. Le plan des opérations [70] est le suivant : de Vaux à partir des ports va mener une offensive sur plusieurs axes, l'objectif étant dans un premier temps le Nebbio, le Cap, la Casinca. Au total, en comptant les effectifs déjà présents, il dispose de 38 bataillons, de 880 supplétifs corses et des 900 hommes du corps royal de l'artillerie.

Le dispositif est articulé en trois groupements.

À gauche, Marbeuf dont la mission est, en flanc gardant le centre, d'occuper Borgo et d'obtenir la soumission de la Casinca, puis, contrôlant les points de passage sur le cours du Golo, en remonter sa vallée et rejoindre en se portant sur la rive droite. Il a sous ordres Soissonnais, La Marck, Buckeley et Roscommon, 100 cavaliers et 100 fantassins de la Légion de Soubise et des supplétifs corses.

À droite, d'Arcambal, avec Rouergue, Médoc, le reste de la cavalerie de Soubise et trois compagnies de supplétifs corses, a pour mission de franchir le col de San Giacomo, se réunir à la garnison de Calvi et s'assurer de la Balagne.

Au centre, que de Vaux commande personnellement de son quartier général d'Oletta, sont affectés 20 bataillons repartis en deux divisions aux ordres respectivement de Boufflers et d'Escouloubre. Il leur revient la tâche d'enfoncer le dispositif de Paoli, de chasser ce dernier de Murato, pour ensuite contrôler tout le massif de Tenda et rejoindre le Golo où Marbeuf doit border la rive droite, afin de se répandre dans le Rostino et de marcher sur Corte. La prise de la capitale étant l'élément décisif pour obtenir que les Corses déposent les armes. La garnison d'Ajaccio doit remonter la vallée de la Gravona puis, franchissant le col de Vizzavonna, tendre la main aux forces venues de Corte.

Paoli a installé son poste de commandement en position centrale, à Murato, car il sait que l'ennemi va développer son offensive sur plusieurs axes à partir de ses zones de concentration et a réparti les milices en conséquence.

Grimaldi doit interdire le passage du col de San Giacomo barrant la route de la Balagne, couvert par les villages de San Pietro, San Gavino di Tenda et Sorio. Saliceti et Cotoni occupent les hauteurs entre Murato et Campitello. Canavaggio et

69. Mariotti, A., *Journal des Campagnes de 1768-1769 en Corse*, par le chevalier de Lenchères, *op. cit.*, p. 443-444.

70. Paoli, colonel, « Pourquoi Napoléon faillit ne pas naître français », *Revue historique des armées*, 1969, n°3, 169 p., p. 44.

Lento , barrant l'accès à la vallée du Golo, sont tenus par Clément Paoli. Raffaelli doit occuper Borgo et barrer l'axe Bastia-Casamozza. Le pont de Ponte Novo est confié aux mercenaires prussiens de Gentili. À Ponte Leccia, en amont, sont postés Gaffori et ses miliciens. L'ensemble couvre la basse vallée du Golo jusqu'à Borgo et le massif de Tenda qui la domine. Au total pour la mission : 1500 combattants et une réserve de 500 hommes à Murato. Ce dispositif défensif qui épouse les reliefs du terrain, afin d'en interdire les accès aux colonnes françaises, tout en disposant d'éléments mobiles en soutien, est cohérent, son défaut est d'être, par manque d'effectifs, faiblement tenu et, faute d'artillerie, de ne pouvoir disposer de la puissance d'arrêt nécessaire. La Balagne où une forte garnison française est installée n'est pas oubliée : deux colonnes mobiles sont en surveillance à Isola Rossa, qui peuvent aussi intervenir par le col de Tenda au profit des miliciens qui tiennent le Nebbio ou par le col de San Colombano vers la vallée du Golo en appui des éléments commis à sa défense. Enfin Serpentini est en Casinca. Dans le sud on compte sur la guérilla pour faire obstacle aux colonnes ennemies et Abbatucci, avec les contingents du Pumonte, doit établir une position de résistance sur la coupure du Vecchio en amont de Venaco.

Le 1er mai, le dispositif d'attaque français est en place [71]. Marbeuf se poste sur les hauteurs qui dominent le Bevinco, couvert en avant de Biguglia par des supplétifs corses et une compagnie de dragons de la Légion de Soubise. D'Arcambal tient les débouchés du village d'Olmeta di Tuda, il a également sous ses ordres la garnison de Saint-Florent soit 600 hommes.

Patrouillant entre les deux adversaires, et faisant le service d'avant-poste, les supplétifs corses, que commande Viomenil. Les premiers jours de mai se passent à aménager les chemins, et en repérage du dispositif ennemi, sans que celui-ci réagisse. De Vaux a établi un camp sur le plateau de San Nicolao, où il rassemble ses colonnes, qui y perçoivent vivres et munitions pour quatre jours. Le 4 mai, l'attaque française démarre.

Marbeuf franchit le Bevinco. Les hauteurs dominant Olmeta di Tuda sont attaquées par le régiment du Languedoc. D'Arcambal, renforcé par le régiment de La Marck et deux canons, doit se diriger entre Piève et Rapale.

Boufflers avec les chasseurs et grenadiers de l'armée, soit 32 compagnies et la Légion de Soubise, deux canons de 4 et des supplétifs corses, doit déboucher vers Rapale et ensuite se diriger sur Murato, les supplétifs corses et la Légion de Soubise formant l'avant-garde. Cette masse a, en deuxième échelon, en soutien le marquis d'Escouloubre avec 16 bataillons et le reste de l'Artillerie. Ordre est donné d'éviter les villages, de s'infiltrer dans le dispositif ennemi en se tenant hors de portée de son feu, et de s'avancer par les crêtes en étalant le dispositif à partir de l'axe de marche. Face à cette attaque frontale, accompagnée de manœuvres de

71. Letteron, chanoine, « Comte de Guibert, *Ponte Novo* », *BSSHNC*, 1913, Archives de la Guerre nos 352-353-354, 287 p.

débordement, menée par des troupes disposant de la supériorité numérique, les miliciens cèdent partout et abandonnent leurs positions. Olmeta est pris, mais Sorio, San Gavino et San Pietro di Tenda ne font leur soumission que le lendemain. Les milices de Balagne n'ont pu se porter à leur secours, car Luckner a fait une sortie avec la garnison de Calvi, menaçant Calenzana et Monte Maggiore, mais il s'est égaré et rentre à Calvi. Cependant il a rempli sa mission en fixant la colonne mobile prévue pour la contre-attaque.

Le dispositif corse a volé en éclats, Paoli doit quitter Murato et gagne le Rostino, où il installe son P.C.

Marbeuf a occupé Borgo et est sur la rive gauche du Golo, après avoir franchi le Bevinco, mais détache quelques éléments en Casinca face à Serpentini.

Le prochain objectif est de contrôler toute la rive gauche du Golo, et pour cela il faut faire sauter les verrous que sont Lento et Canavaggia.

À Lento, le 7 mai, trois cents miliciens bloquent Escouloubre et ses troupes d'élite, appuyées par deux canons, et ne cèdent qu'à la loi du nombre, avant de rejoindre le fleuve. Soubise s'installe sur les crêtes des villages de Canavaggia et Costa, en avant de Lento. D'Arcambal fait mouvement et occupe les villages abandonnés de San Pietro et San Gavino puis se dirige vers le col de San Giacomo. Le major d'Oigny du régiment de Rouergue prend la position, mais il doit s 'employer à fond pour la conserver, puis les miliciens décrochent.

La première ligne de défense de Paoli est perdue, il faut s'accrocher à la seconde. Bien qu'en repli les Corses sont toujours sur la rive gauche du Golo. Clément Paoli, faisant fi des objections du colonel de Petriconi, le conseiller militaire de Paoli, donne l'ordre de reprendre les hauteurs qui dominent le Pont.

Gentili et ses mercenaires postés sur le pont doivent en interdire le passage. Le 8 mai va être le jour de deuil de la nation corse [72].

Au-dessus du Golo, à peine le jour levé, Clément Paoli donne l'ordre de chasser l'ennemi des villages qu'il occupe, mais il néglige de faire tenir les collines qui commandent les abords du fleuve, alors que ses hommes sont adossés à une coupure infranchissable, le Golo étant grossi par la fonte des neiges. Les miliciens, avec à leur tête les capitaines Pelone et Tavera, se ruent peu après à l'attaque des hauteurs, en avant de la redoute de Lento, qui domine les villages de Costa et de Canavaggia ; le flanc droit de l'armée est menacé.

Les supplétifs corses, qui leur font face, plient mais les renforts arrivent : 6 compagnies de grenadiers et le régiment de la Marine, tandis que la Légion de Soubise vient couvrir l'aile droite, aussi les miliciens ne peuvent-ils déboucher, soumis à un feu d'enfer qui les cloue sur place. Il leur faut décrocher, manœuvre toujours périlleuse sous le feu, et qui va tourner au désastre, car quatre compagnies de grenadiers du régiment de Champagne sont venues au pas de course occuper les collines qui bordent l'axe de repli et les tirent de flanc avant de charger.

72. Paoli, colonel, « Pourquoi Napoléon faillit ne pas naître français », *op. cit.*, p. 45.

Pris de face, de flanc et fusillés par les mercenaires prussiens de Gentili, qui ont reçu l'ordre d'interdire l'accès du Pont, le repli tourne à un massacre que seule la nuit interrompt. Certains se noient en se jetant dans la rivière, d'autres, se faisant un rempart des cadavres de leurs camarades, épuisent leurs munitions, seuls quelques miliciens arrivent à passer le pont. Épuisés par la combativité des Corses, mais aussi méfiants devant ces adversaires coriaces, les Français ne poursuivent pas ni ne tentent de forcer le passage du pont. Gaffori, qui a quitté Ponte Leccia, sans se presser, arrive trop tard. Serpentini, lui aussi replié devant l'avance ennemie, a harcelé les éléments de pointe de Marbeuf, qui ont franchi le Golo sur un pont de chevalets, les retardant jusqu'à la nuit. La bataille de Ponte Novo marque un tournant dans la guerre, car la résistance se délite, et Corte est occupé sans combat. On estime les pertes corses en ces deux jours de combat à cinq cents ou six cents hommes, dont deux cents au pont :

> *Dans cette journée on a peu perdu comparativement à l'ennemi, on a fait peu de prisonniers parce qu'il est difficile qu'on en fasse dans un pays où tout favorise la fuite et où l'homme en cachant son arme devient habitant* [73].

Les pertes françaises nous sont mieux connues : elles sont de trente et un officiers, dont onze tués, et de deux cent vingt soldats dont vingt tués[74]. L'échéance de la défaite est rendue inéluctable, en raison de la disproportion des forces, aggravée par les lourdes pertes subies par les milices. Le Golo une fois franchi par les Français, il n'existe plus de dispositif cohérent permettant d'arrêter l'avance ennemie, mais seulement des groupes isolés qui ne s'accrochent pas au terrain et se replient en tiraillant.

L'avance de l'armée royale se heurtera sur le Vecchio aux milices du Sud conduites par Abbatuci, qui, après un baroud d'honneur, soucieux d'éviter des morts inutiles, fait sa reddition. De-ci de-là, le repli de Paoli et des fidèles qui l'entourent donne lieu à des accrochages sporadiques qui vont permettre au chef corse d'échapper à ses poursuivants et de gagner Porto-Vecchio.

Les unes après les autres les pièves déposent les armes ; Narbonne venu d'Ajaccio fait sa jonction avec de Vaux. En juillet, celui-ci informe Versailles que la campagne est terminée et que la Corse a fait sa soumission. Quant à Paoli, soucieux d'épargner, dans un affrontement désespéré, d'autres souffrances à une population qui a connu quarante ans de guerre, il s'exile volontairement. Le 13 juillet, à Porto-Vecchio, il monte à bord d'un bâtiment britannique qui l'attend, et gagne Livourne.

Le grand-duc de Toscane l'invite, sous la pression de Versailles, à quitter son pays. L'Angleterre lui offrant l'asile, il va se réfugier à Londres, où lui est réservé un accueil chaleureux.

Seuls quelques groupes de combattants, dont le légendaire Circinellu, prêtre de

73. Letteron, chanoine, « Comte de Guibert, *Ponte Novo* », *op. cit.*, p. 33.

74. *Id.*, p. 43. Il faut noter le nombre d'officiers tués, marchant en tête. Distingués par leur uniforme, ils forment des cibles privilégiées.

son état. subsisteront dans le profond de montagnes inaccessibles, et durant des années des escarmouches opposeront les troupes royales à ces patriotes irréductibles.

Réflexions sur la campagne de Corse

À la guerre de Sept Ans succède une longue période de paix, qu'interrompent seulement la campagne de Corse et la guerre d'Amérique. Ces conflits montrent une troupe instruite et habile. La première démonstration sur le terrain de ce renouveau est la campagne de Corse.

Le bilan de la campagne, du côté français, indique que les réformes accomplies, à la suite des revers de la guerre de Sept Ans, ont fait de l'armée royale un outil solide et manœuvrier ; cependant la disproportion des forces en présence, rendant le combat inégal, ne peut présumer des résultats face à une armée régulière. Des insuffisances du commandement peuvent être relevées, de plus, à différentes reprises les régiments du roi témoignent, face à la combativité des Corses, d'un manque de mordant, comme à Borgo, et d'une nette infériorité dans les accrochages nocturnes. Chauvelin fixe à ses colonnes des objectifs divergents : le Cap, le Nebbio, la Casinca, le succès semble au rendez-vous, mais dès qu'il prend conscience de leur position aventurée, il est trop tard, et à Borgo la Légion royale doit capituler après que Marbeuf a échoué à la secourir. Il semble qu'il n'ait pas pris la mesure des capacités combatives des Corses et de leur ardeur guerrière. Il se fait surprendre de nouveau à Barbaggio, dont la garnison, trop isolée, est capturée. Quant à de Vaux, face aux milices inférieures en nombre et en armement, il manœuvre sûrement mais lentement, ne poursuit pas immédiatement après Ponte Novo et use largement de l'arme de la terreur.

Le colonel de Petriconi, qui a assisté à la bataille de Ponte Novo [75] en a laissé une intéressante relation. Petriconi a pour le sacrifice des combattants corses la plus grande compassion, qui est partagée par Guibert :

> *Il faut avouer qu'ils [i. e.* les Corses*] firent de grands efforts de courage, gravissant des rochers presque inaccessibles, sans tirer un coup de fusil et laissant leurs morts au pied du retranchement* [76].

Leur enthousiasme et leur manque de discipline les amènent à sous-estimer l'adversaire, l'une des premières armées d'Europe, et leur courage ne peut suppléer aux erreurs du commandement. Petriconi a milité, sans succès, pour que soient utilisées leurs qualités naturelles de rusticité, de courage, d'aptitude à exploiter au mieux le terrain et à combattre de nuit, de mobilité pour mener une guerre faite d'embuscades, d'attaques de convois, cette tactique étant à son avis la seule possible face aux moyens développés par le comte de Vaux, qui dispose de trente bataillons.

75. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 179. Petriconi, ayant participé aux opérations aux cotés de Pascal Paoli, il évoque la défaite des nationaux. La façon dont sont menées les opérations, le comportement de certains chefs y sont l'objet de graves critiques.

76. Letteron, chanoine, « Comte de Guibert, *Ponte Novo* », *op. cit.*, p. 35.

Il a plaidé le réalisme : maintenir ouverte la ligne de communications avec Isola Rossa, par où l'Angleterre et le roi de Piémont-Sardaigne font parvenir numéraire, vivres et munitions. Il conseille de disputer à l'ennemi le terrain là où la nature s'y prête et d'attaquer les convois de ravitaillement pour l'affamer. Il affirme qu'il n'a vu aucune raison d'engager une bataille qu'il savait être perdue d'avance. Dans sa relation il faut noter, ce qui n'est pas évoqué dans les rapports officiels de l'armée royale, l'absence d'humanité des soldats du roi, qui dépouillent les gisants après la bataille, sort auquel échappent ceux qui, recouverts par les cadavres enchevêtrés, font les morts [77]. À Fontenoy, d'ordre du roi, les blessés des deux camps avaient reçu les mêmes soins.

Ce comportement barbare s'explique : les miliciens corses, pour les officiers du roi, ne sont pas des soldats combattants pour leur patrie, mais des rebelles à l'édit Royal, et n'ont aucun ménagement à attendre, n'étant pas des troupes régulières. Le jus in bello ne peut leur être appliqué.

Leur comportement et celui de leurs subordonnés, vis-à-vis de la population et de ses biens, dans les villages qui résistent, sont éclairants à ce sujet. Le colonel n'est pas tendre vis-à-vis des chefs corses [78] ; ils lui inspirent, suivant le cas, mépris, commisération pour leur impéritie, incompréhension et colère pour le manque de sens tactique et de ce fait l'ignorance des contraintes du terrain qui engendrent le massacre qu'il a prévu. Sa sévérité s'exerce surtout vis-à-vis de Grimaldi, qui abandonne son camp et de Gentili, qu'il rend responsable du massacre des miliciens sur le pont.

Lorsqu'il décrit la douleur pleine de rage de cet homme, qui pleure le sacrifice inutile de ses huit cousins morts sur le pont, faisant de Gentili l'envoyé du diable, on sent qu'il la partage.

Concernant Clément Paoli, il lui reproche d'avoir fait fi des réalités de la guerre en se laissant entraîner par l'ardeur désordonnée des miliciens, dans ce qu'il désigne comme une folie (*una pazzia*).

L'examen de ce conflit qui voit s'opposer une armée de professionnels et des milices paysannes amène à opérer le rapprochement avec le type d'affrontement dont parle Callwell. Celui-ci décrit des conflits, qu'on désignerait aujourd'hui comme asymétriques, l'affrontement se faisant avec des forces d'organisation dissemblable et de niveau technique différent. Parmi les adversaires à affronter il en distingue possédant « la forme et l'organisation de troupes régulières ; [...] en pareil cas la guerre ressemblera quelque peu aux luttes entre armées modernes [79] ».

Ce qui est le cas des Corses, comme le démontre le comte de Vaux. Face à ces

77. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 188 : « Scamparono la vita quelli che, come ho detto, caduti nell'incrociarsi, ed uccisi quelli che li erano sopra, si finsero morti. : perche essendo gia notte, e sonata la ritirata, i soldati nemici si diedero con prestezza a prendere se trovavano dinari et li lasciarano, credendo li veramente morti » (langue respectée).

78. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 190-191.

79.Callwell, Charles E., *Petites guerres*, *op. cit.*, ch II, « Causes des petites guerres », p. 11.

adversaires, il applique les principes généraux de la guerre, il manœuvre en sécurisant ses lignes d'opération, les refoule sur leur ligne principale de résistance. En ordonnant aux garnisons d'Ajaccio et de Calvi de se porter au contact, de Vaux fixe les milices des autres régions qui auraient pu aller au secours de Paoli.

Puis il attaque, usant de sa supériorité en effectifs, de façon coordonnée avec trois fortes colonnes dont les axes de progression sont garantis contre toute surprise. Débordés et contraints au repli, les Corses s'adossent à la coupure du Golo, qui couvre la route de la capitale, Corte, et commettent l'erreur de lancer une contre-attaque que la puissance de feu des troupes royales transforme en un échec sanglant. Les fractions, qui ont échappé à l'encerclement, se sont dispersées sur la rive droite du Golo, où se trouvent les éléments avancés de Marbeuf qui ont franchi le fleuve en aval. Cela les oblige à poursuivre leur retraite vers Corte qui va être abandonnée sans combat :

> *Quand la capitale est une place d'une réelle importance, sa prise [...] fait généralement cesser la résistance régulière* [80].

La chose se vérifie sur la coupure du Vecchio, qui commande la route menant à Ajaccio. Pour Caldwell le renseignement est capital :

> *On peut considérer comme une caractéristique des petites guerres les graves embarras [...] par suite du manque de renseignements sur le terrain, les mouvements, les effectifs et les qualités guerrières de l'adversaire* [81].

L'armée royale possède un atout majeur : la Corse n'est pas pour elle *terra incognita*, elle y a déjà fait campagne, elle y entretient depuis des années des garnisons et elle bénéfice du soutien d'un certain nombre de notables et de leurs obligés, qui servent à ses côtés et connaissent le pays. L'intérêt stratégique de la supériorité maritime n'a pas échappé aux Français :

> *Quand le théâtre des opérations est situé de telle sorte que les troupes et les approvisionnements peuvent être débarqués, la puissance navale procure les mêmes avantages que dans une guerre sur une plus grande échelle* [82].

Au plan logistique, ils veillent à l'approvisionnement régulier des troupes. Tout en se préoccupant d'empêcher grâce à la marine royale l'acheminement des fournitures que les Corses se procurent à l'extérieur, ils mettent le siège devant leur seul port, Isola Rossa, dont l'armée s'empare. Quant à ceux qui ont pris les armes, Callwell préconise envers eux la rigueur :

> *L'objectif n'est pas seulement de prouver [...] qui est le plus fort, mais encore d'infliger un châtiment à ceux qui ont pris les armes* [83].

On constate que Chauvelin et de Vaux envoient les Corses pris les armes à la main au bagne de Toulon, ou bien les font fusiller, tandis que les villages rebelles sont incendiés. Il est intéressant de noter que ces principes, que développe Call-

80.*Id.*, ch. III, « L'Objectif dans les petites guerres », p. 18.
81.*Id.*, ch. V, « Difficultés éprouvées par les troupes », p. 39.
82.*Id.*, ch. IV, « Influence de la puissance maritime », p. 26.
83.*Id.*, ch. III, p. 23.

well, plus d'un siècle plus tard, ont été largement mis en œuvre par les généraux du roi, que l'on peut de ce fait considérer comme des précurseurs, ce qui fait l'intérêt de l'étude de cette campagne.

CONCLUSION DE LA GUERRE DE QUARANTE ANS

En 1729 la Corse émerge violemment de cent cinquante années de résignation à la tutelle génoise. Divers facteurs y concourent. Une classe de notables tenus en lisière par le pouvoir génois et capable de lui donner des chefs, une foule de métayers, de bergers, de pêcheurs, de journaliers soumis à une lourde pression fiscale prêts à affronter l'occupant. Une République, dont l'aristocratie délègue les siens en alternance à la gestion d'une île en proie à la misère et à l'insécurité. Face à une revendication d'équité et de justice, elle répond par la répression. En Méditerranée, hier lac espagnol, la Quadruple Alliance a établi un équilibre que la révolte corse peut troubler.

Gênes trouve dans le roi de France, qui s'est substitué à l'Espagne, un allié. Il estime que, libérée de la tutelle génoise, une république corse succomberait en raison de ses divisions et de ses faiblesses structurelles, et serait la proie d'ambitions hégémoniques hostiles aux intérêts français. D'emblée, l'intransigeance génoise et sa conséquence, la détermination des rebelles, associées aux préoccupations stratégiques de la France, sécurité de ses côtes et liberté de son commerce, dominent la Question corse et expliquent son dénouement.

Les Corses en sont les acteurs mais sont aussi les otages de la rivalité de deux impérialismes. Ils sont miliciens de la rébellion, supplétifs ou volontaires de différents camps, soldats du roi ou de Gênes, leurs notables des chefs de partis rivaux ou des officiers du roi. Louis XV a d'emblée compris que le sort d'une révolte soulevant tout un peuple n'est pas lié à une défaite en bataille rangée ni à la prise d'une capitale, et que le terrorisme d'État n'aboutit qu'à une victoire à la Pyrrhus. L'enjeu étant la population, il lui faut puiser dans cette ressource humaine ceux qui seront les artisans de la paix. Il lui faut attirer ceux qui vivent noblement, ceux que Gênes persécute, jouer des divisions des clans locaux et de la lassitude de populations victimes collatérales du conflit. Il souhaite la guerre à moindre prix, même s'il a les moyens militaires nécessaires, comme le démontre le succès des opérations menées dans l'île. Contre les récalcitrants, il exige de montrer la force et faire respecter l'autorité royale, bien que les ennemis d'aujourd'hui soient les sujets de demain. Subtil équilibre qui doit savoir aussi tenir à l'écart ceux auprès desquels les rebelles pourraient trouver soutien et asile. Diplomates et militaires doivent collaborer à cette entreprise. Quand Chauvelin y déroge, c'est l'échec pour Cursay. Cette politique distribuant titres et prébendes a trouvé ses limites en n'attirant que des clients, mais elle a fait des obligés. On doit reconnaître que ce socle de notables a été suffisant pour que le roi prenne le contrôle de l'île. Cette politique a su éviter de faire de la Question corse le détonateur d'un conflit euro-

péen. On peut déplorer qu'elle n'ait pas conduit Versailles à saisir la chance de faire de la Corse un État associé à sa grandeur, comme le lui avait proposé Paoli. On peut objecter que cette monarchie dotée d'un État central fort ne pouvait s'y résoudre, tant cette démarche était étrangère à sa culture politique. L'État-nation corse, qu'aucune puissance ne reconnaissait, ne lui paraissait pas viable, ses dirigeants semblaient peu dignes de confiance, et de peu d'autorité sur un peuple considéré comme arriéré et versatile ; Gênes avait la légitimité du souverain et le traité conclu rassurait l'Europe.

Encadré 11
Pascal Paoli, un Corse des Lumières [84]

La geste paoline s'inscrit dans ce siècle qui voit à l'issue d'une guerre de quarante ans la Nation corse rejeter la tutelle d'une république de marchands sur le déclin, mais être aussi un pion sur l'échiquier politique où France et Angleterre mènent le jeu qui les verra s'affronter à trois reprises dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Personnage emblématique de cette nation et de sa volonté de vivre libre, il incarnece mouvement inspiré des Lumières, qui entre 1755 et 1789 voit mettre à bas en Corse le règne d'une oligarchie mercantile, en Amérique un pouvoir colonial, en France l'absolutisme royal et la société d'ordres, fondement de sa domination.

Rien ne semble le prédisposer à ce destin. Sa famille ne peut se revendiquer d'une noble ascendance. C'est son mérite, sa culture, ses qualités humaines, son charisme qui bâtissent sa célébrité. Célébrité qui lui vaut un renom qui franchit les frontières, sauf en France où il n'est qu'un chef de rebelles, un obstacle aux ambitions du Royaume. Tout est dit, face à elle, il n'aura pas comme les insurgents américains l'appui d'une grande puissance. Si son pouvoir pend racine dans l'ardeur libertaire des Corses, celle du popolo minuto*, principali et sgio seront nombreux à être plus sensibles à la reconnaissance de leur revendication nobiliaire par Louis XV qu'attirés par un État qui ignore la société d'ordres. Les divisions des Corses dont il doit triompher, ce conflit interminable où les exactions de la guerre combinent leurs effets avec ceux de disettes périodiques et l'impossibilité de bouter les génois hors des présides, enfin des ressources limitées sont autant d'entraves. Pourtant en quinze années il fait émerger un État dont la constitution respecte l'équilibre des pouvoirs, où un jury populaire rend la justice, où le Capo generale de la Nation a face à lui une consulte élue qui vote le budget, où l'accès aux carrières relève du mérite et n'est plus un privilège de la naissance. État qui se préoccupe d'ouvrir l'accès à la connaissance en fondant une université. État qui bat monnaie. État qui confie aux milices citoyennes la défense de la patrie et où chacun prend sa part suivant ses ressources des contributions nécessaires. Après Sampiero Paoli a tenté d'infléchir un destin inscrit dans un espace géostratégique disputé. C'est la crainte de voir le Regno di Corsica passer sous la tutelle de puissances qui lui sont hostiles qui amene à Louis XV à soutenir la souveraineté génoise. Devant l'échec de la tentative l'importance stratégique de la base corse amène Versailles à s'en saisir après trente ans de tergiversations. Choiseul, manœuvrant entre Corses et Génois, ne laisse aux Corses d'autre choix que se soumettre. La parole est alors aux armes avec en épilogue pour Paoli l'exil à Londres, dont il ne reviendra que pour assister à la chute de la royauté.*

84. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*

Encadré 12
Tableau chronologique de la guerre de Quarante Ans

1729	Rébellion de paysans contre les agents du fisc, cette jacquerie devient une révolution
22 décembre 1730	(à Biguglia) Giafferi et Ceccaldi sont nommés généraux de la nation
1731	Désespérant de réduire la révolte, les Génois font appel à l'empereur qui intervient
1732	Il impose sa médiation, après le retour au calme et avant de rapatrier ses troupes, mais les Génois violent leurs engagements et les hostilités reprennent.
30 janvier 1735	Veduta d'Orezza : y sont établis les actes fondateurs de la nation corse (constitution de Sebastiano Costa et proclamation de l'indépendance de la nation corse)
14 avril 1736	Au couvent d'Alesani, Théodore de Neuhoff est proclamé roi de Corse
1738-1741	Débarquement des troupes françaises et pacification de l'île par Maillebois
1739	Création du Royal Corse pour s'attirer les familles de notables
17-19 mars 1743	Gaffori et Matra investis de la responsabilité de la Nation
1743-1748	Guerre de Succession d'Autriche
1746	Rivarola à la tête des milices corses prend Bastia
1748	Au traité d'Aix-la-Chapelle, la Corse est rétrocédée à Gênes
1748-1752	Mission de Cursay en Corse et apparition d'un parti français
1751	Gaffori est élu général de la Nation, la guerre continue contre Gênes
1753	Assassinat de Gaffori, instauration d'un conseil de régence
13 juillet 1755	Pascal Paoli élu général de la Nation par la consulte réunie à Sant'Antonio della Casabianca (n'y siègent que 16 pièves sur 66)
11 août 1755	Emmanuelle Matra, beau-frère de Gaffori est proclamé, au couvent d'Alesani, général de la Nation
28 mars 1756	Matra est tué dans un combat qui l'oppose à Paoli
16 août 1756	Premier traité de Compiègne : avec l'accord de Gênes des garnisons françaises s'installent en Corse
1758	Antonio Colonna-Bozzi est nommé par Paoli commandant de l'Au-delà des monts
1759	Évacuation de l'île par les Français
1761-1762	Constitution d'une marine, et lettres de marque délivrées aux corsaires corses
1763	Consulte de Sartène, les notables du Pumonte se rallient à Paoli
1764	Après l'échec des négociations entre Paoli et Choiseul, second traité franco-génois de Compiègne autorisant pour quatre ans le stationnement de troupes françaises en Corse
1765	Ouverture de l'Université de Corse à Corte
1767	Prise par les Corses de l'île de Capraja, qui contrôle le canal de Corse
1768	Signature du traité franco génois de Versailles, qui autorise la France à administrer la Corse et à y entretenir des garnisons
juillet 1768	Chauvelin, sans attendre les renforts demandés à Versailles, engage les hostilités
5 août 1768	Édit Royal enjoignant aux Corses de reconnaître la souveraineté du roi
octobre 1768	Défaite des troupes de Chauvelin à Borgo, il est limogé par le roi
printemps 1769	Le comte de Vaux, disposant de plus de 30 000 hommes, attaque avec 3 colonnes, refoulant les Corses sur le Golo
8-9 mai 1769	À Ponte Novo, les miliciens corses sont écrasés par un ennemi superieur en nombre et en armement.
13 juillet 1769	Paoli, échappant aux colonnes françaises, s'embarque pour Livourne d'où il gagnera l'Angleterre.

VIII

LA CORSE ROYALE ET LA SOCIÉTÉ MILITAIRE

LA SOCIÉTÉ MILITAIRE EN CORSE AVANT 1769

L'émigration militaire

Depuis la Renaissance le potentiel de guerre dépend d'une organisation existant dès le temps de paix. Comme le signale Stegemann [1], les rois de France ont initié cette évolution en substituant à la levée féodale des contributions permettant de recruter des combattants que l'on solde : étape décisive vers l'armée permanente. Comme les guerres d'Italie au XVIe siècle ont permis de le constater, le service étranger [2] marque durablement la vie sociale en Corse. En raison de la proximité culturelle et du voisinage géographique, le courant migratoire né dans les villages ou les pièves est essentiellement orienté vers la péninsule voisine, même si la République y met des obstacles. C'est dans les armées des États de la Péninsule que les contingents corses sont les plus nombreux.

Comme le souligne Salvadori,

> *Le Corse a l'expérience de l'exil, majoritairement italien et souvent en groupe, dans ces compagnies corses qui servent le pape, le roi de Naples, voire la République de Venise. Gênes, bien que méfiante, est elle-même grosse utilisatrice de ces mercenaires, au moins en Terre ferme. Dans cette société violente, déchirée de guerres intestines, le métier des armes est trop répandu pour être méprisable. […] Le soldat corse n'est pas un paria. Ses caractéristiques sociales et familiales le font peu différer de la moyenne insulaire* [3].

Cette émigration est un palliatif à la pauvreté de l'île, une échappatoire aux persécutions génoises, un moyen de se soustraire aux vindictes familiales ou claniques, et le témoin d'un désir de promotion sociale.

1. Stegemann, Hermann, *La Guerre, son caractère et ses aspects à travers les siècles*, *op. cit.*, t. II, II, ch. X ; « La Guerre au temps de Louis XIV », p. 14.
2. Sevestre, Bernard, « Les Corses au service des princes catholiques de la Méditerranée », *op. cit.* p. 129-132.
3. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, 1re partie, « Politique d'abord ; A) la Corse en 1738 », II) « Une révolte en Méditerranée occidentale », p. 5.

Au XVIIe siècle, si en 1673 le roi de France a levé un régiment corse, le recrutement insulaire a été insuffisant à en maintenir l'effectif. Ce sont dans les armées des États de la péninsule, que les contingents corses sont les plus nombreux.

Au XVIIIe siècle, des filières de recrutement alimentent ce courant migratoire persistant, et Gênes délivrant parcimonieusement les autorisations de levées, les candidats à l'exil s'en dispensent souvent. Pour Salvadori, cette émigration se caractérise par son caractère communautaire :

> *Encadrés par leurs protecteurs féodaux ou claniques, les montagnards passent la mer. [...] L'engagement militaire fournit une part importante, peut-être prépondérante, à l'émigration corse des temps modernes, par ailleurs difficile à chiffrer. À cette base le XVIIIe siècle ajoute la dynamique des révolutions insulaires et des ambitions françaises* [4].

Lorsque Laurent de Petriconi en 1732 entre au service de Gênes comme capitaine, c'est dans sa piève qu'il recrute la majorité des hommes de sa compagnie. À Zicavo, prévaut le service vénitien :

> *La diaspora vide la communauté de sa substance vive, non seulement par la sédentarisation des bergers, les plus pauvres, mais aussi par l'émigration qui jette dans l'aventure militaire continentale, dès le XVIe siècle, mais de façon accrue au XVIe, bon nombre de jeunes gens parce qu'il faut essaimer les bouches inutiles ; [...] sur les listes de la Fanteria italiana della Serenissima Reppublica di Venezia, de 1710 à 1785 soixante-douze noms de Zicavais figurent, dont une dizaine de Lusinghi, sept Paganelli et sept Peretti, trois Abbatucci, deux Leccia, un Morazzani et une quarantaine d'autres qui ont porté comme patronyme le nom de leur commune* [5].

Ces soldats corses endurants, courageux, bons tireurs, aptes à la guerre d'embuscades, soumis à leurs officiers en raison du mode de recrutement qui privilégie la proximité, sont recherchés pour leurs qualités militaires. Leurs chefs savent s'illustrer dans ces armées étrangères. Le marquis de Peri, entré comme officier subalterne dans le régiment levé par son père en 1673, lui-même antérieurement colonel au service vénitien, puis colonel dans l'armée génoise, est remarqué par le maréchal de Villars pour sa bravoure et ses mérites : il en est récompensé par sa promotion au grade de lieutenant-général des armées du roi lors de la guerre de Succession d'Espagne. Domenico Zicavo, décédé en 1744, est sergent général dans l'armée de Venise et gouverneur de Brescia.

En 1739, après être intervenu à la demande de Gênes, qui peine à mettre fin à la révolte corse, le roi, souhaitant s'attacher les insulaires, leur offre de servir dans son armée au sein du régiment créé à cet effet : le Royal Corse. Comme le signale Rostini, dans ses *Mémoires* [6], Maillebois, qui commande les troupes françaises en Corse, favorise les recruteurs français en compétition avec ceux qui recrutent pour les régiments napolitains ou espagnols. Lors de la levée on peut noter, usage an-

4. *Id.*, Avant-propos, p. 1.

5. Jeoffroy-Faggianelli, Pierrette, dir., *Zicavu, una mimoria per dumane*, ouvrage collectif de l'Association Zicavu, Aix en Provence : EDI-SUD, 1986, 345 p., ch. III, « Muntagna e piaghja », p. 125. Le recensement établi par l'administration royale en 1770 donne 685 individus en 125 feux et 51 demi-feux.

6. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini*, *op. cit.*, vol. II, p. 507 : « Autant M. de Maillebois protégeait ceux qui recrutaient un régiment gallo-corse, autant il persécutait ceux qui prêtaient la main au régiment corso-napolitain. [...] Le roi de Naples se plaignit fortement. »

cien dans l'île, que des adolescents comme César de Petriconi, ou même des enfants comme Mathieu Buttafuoco, qui a neuf ans, fils d'officiers, sont enrôlés comme volontaires. Pour la plupart ils feront carrière au service du roi.

La tradition de l'émigration militaire reste vivace après 1769 mais, lorsque à la tutelle génoise se substitue la gouvernance française, la filière italienne perd de son attrait au profit du service français, dont les avantages sont nombreux. Être officier dans l'armée royale donne accès à la noblesse d'un grand et puissant royaume. L'homme du rang bénéficie de soldes attractives et des garanties statutaires accordées aux anciens soldats ; enfin pour les plus méritants demeure la possibilité de devenir officier.

L'armée nationale :

Elle comprend trois types d'unités [7] : les milices, les régiments de volontaires soldés – *truppa pagata ou assoldata* –, auxquels peut être rattaché le *squadrone volante* et une marine de bâtiments corsaires de faible tonnage.

LES MILICES COMMUNALES :

Si le recours aux armes contre Gênes a imposé à la rébellion de s'organiser en créant des milices à recrutement communal et mobilisables à la demande, organiser militairement la Nation sera l'œuvre de Paoli. Corvisier démontre qu'en Europe au XVIIIe siècle on assiste à un développement de l'institution des milices :

> *Il s'agit […] d'une deuxième vague de création […] à partir de milices traditionnelles, organisées d'une manière plus uniforme et susceptibles de servir de réserves à l'armée régulière* [8].

C'est lors de la création de l'État-nation sous le généralat de Paoli que l'armée nationale prend son aspect définitif. Guibert estime nécessaire à un grand État, pour avoir les moyens de sa politique, de disposer d'une armée puissante. Mais il pense qu'il en va différemment pour les sociétés naissantes, comme le fut Rome à son berceau :

> *La collection de toutes les forces individuelles y composerait la force publique, et une petite partie […] veillerait tour à tour à la sûreté et à la protection du reste* [9].

Vu la modicité de ses ressources, le Regno, qui n'a pas de rang à tenir dans le concert des nations, se borne à se garantir contre ce qui peut menacer son indépendance et sa liberté. Pour Paoli, l'armée nationale ne peut être qu'une armée de citoyens.

> *Dans un pays qui veut rester libre, chaque citoyen doit être soldat et se tenir toujours prêt à défendre ses droits par les armes. Les troupes régulières font plus pour le Despotisme que pour la Liberté. […] Quand nos mœurs seront ce qu'elles doivent être, notre peuple tout entier sera discipliné et notre milice invincible.*

7. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*, ch VII, « Le Chef d'État », p. 344.

8. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, Ire partie, « Nation et Armée », ch. III, « Armées soldées permanentes », p. 66

9. Guibert, comte de, *Écrits militaires, 1772-1790, De la force publique (*1790) Paris : éditions Nation-Armée 1977, avant-propos p. 246

Pour lui comme pour Rousseau, « tout citoyen doit être soldat par devoir, nul ne doit l'être par métier ».

Le Regno, État-nation, dont le général élu n'est que le mandataire, représente la communauté des citoyens. L'obligation militaire, service personnel, lui est due, et nul ne peut s'y soustraire. Cette astreinte n'est pas contrainte, ce devoir est tempéré par le système de la terzera réglant sa durée et ses modalités. Mais à l'inverse de la levée féodale, qui distinguait un ban et un arrière-ban, cette levée nationale ne repose sur aucune distinction sociale, ce service est rémunéré, et tous les hommes valides de seize à soixante ans sont soumis à cette obligation, qui est un service personnel. Réunis dans leur piève de résidence, ils constituent leurs compagnies et élisent leurs officiers. La circonscription de base est la commune où réside un capitaine d'armes, en général un ancien militaire ayant servi à l'extérieur – ce qui fait sa modernité – nommé par la consulte. L'instruction militaire des miliciens lui est confiée, et il est en outre responsable du maintien de l'ordre public et de l'exécution des jugements des tribunaux. Les compagnies, une ou plusieurs suivant la ressource locale, engerbent chacune trente hommes encadrés par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et trois caporaux. Le contingent est reparti en trois tiers servant quinze jours à tour de rôle. Cette disposition, rendue nécessaire par le maintien d'hommes aux travaux des champs, impose des délais pour l'exécution des missions. Cette obligation sociale et les difficultés de communication entre les provinces de l'île font que la mobilisation des compagnies ne se fait pas sur l'ensemble de l'île mais au niveau de chaque province en fonction des opérations militaires qui peuvent s'y dérouler. Lors de la convocation, chaque requis doit se présenter avec son arme, soixante cartouches et quinze jours de vivres. Ces miliciens n'ont pas d'uniforme, ce qui leur vaut d'être traités par l'ennemi génois en rebelles et par les Français en francs-tireurs. Si l'effectif total des milices est estimé à 12 000 hommes, leur disponibilité insuffisante dans le temps et l'espace, une capacité opérationnelle limitée à la guerre d'escarmouches sont des facteurs limitants.

Les nécessités géopolitiques et stratégiques face à la puissance génoise, qui repose sur ces points d'appui côtiers que sont ses présides, imposent la création d'une marine, dont les capitaines, le plus souvent des Cap-corsins, sont munis de lettres de marque. Si sa mission est essentiellement la guerre de course, à la suite d'une opération amphibie réussie elle s'empare de Capraja, dont la prise perturbe l'approvisionnement des présides, l'acheminement de renforts, d'armes et de munitions

Les troupes soldées a truppa pagata

Les facteurs limitants d'emploi des milices avaient conduit Gaffori, qui en était conscient, dès son investiture au généralat en 1753, au recrutement d'une troupe

soldée, forte d'une centaine d'hommes [10]. Bien que Paoli ait été hostile à la mise sur pied d'une armée régulière, les milices n'ayant pas la disponibilité nécessaire, il est amené à recruter des troupes soldées assurant un service permanent. Les raisons de ce revirement sont multiples.

Ce sont les menaces que représentent les garnisons des présides, et à partir de 1764 la présence des troupes françaises. La contestation de son pouvoir dans l'île allant jusqu'à la violence armée qui impose d'assurer non seulement sa protection, dès 1755 Paoli a une garde soldée, mais aussi celles de personnalités du régime. Il convient d'y ajouter la surveillance des bâtiments publics comme l'hôtel des Monnaies et l'escorte armée, forte de trente hommes, de la Giunta di Guerra, le squadrone volante. À cet effet en 1756 une taxe de deux lires par feu est votée pour financer l'institution. Mais les efforts de cet État pour créer ex nihilo une armée aboutissent à un résultat influencé par les conditions locales et à la mesure de la médiocrité de ses moyens, comme le signale Michel Vergé-Franceschi :

> *Effectifs faibles et mal rémunérés, [...] manque de discipline, d'où l'appel à des Prussiens, manque de cadres en dehors de quelques vrais capitaines, [...] manque de sous-officiers, manque d'avancement, grades fluctuants, composition de l'armée « hétéroclite » nationaux issus de présides, déserteurs génois des présides, déserteurs prussiens passés du service de Gênes à celui de Paoli* [11]...

Les effectifs varient : en 1762 la truppa pagata aurait compté deux régiments de trois cents hommes. En 1768, le nombre des compagnies est estimé à une trentaine, qui, prévues à cent soldats, n'en alignent le plus souvent que quarante, et elle souffre d'une pénurie de cadres. Des mercenaires prussiens que distingue un uniforme vert au nombre d'un millier sont aux ordres de Gentili.

Paoli dispose d'une garde personnelle d'une vingtaine d'hommes dont des Allemands.

Les soldes varient avec le grade, en moyenne de dix à quinze lires mensuelles pour un soldat, un sergent en perçoit vingt, un lieutenant vingt-cinq, un capitaine peut en toucher de trente à cent. Ces rémunérations, irrégulièrement versées, le sont parfois en nature sous forme de denrées ou même pas du tout ce qui provoque des désertions [12]. L'uniforme est en drap marron du pays, les officiers sont dotés d'un habit fin de couleur verte. Cette armée, à l'exception des pièces dont disposent Isola Rossa, les forts ou les tours, est dépourvue d'artillerie, sa logistique est réduite à quelques dépôts et elle ne dispose pas d'hôpitaux.

LA MARINE CORSE

Les nécessités géopolitiques et stratégiques face à la puissance génoise, qui repose sur ces points d'appui côtiers que sont ses présides, imposent la création d'une marine. La tour de Rogliano, tombée en 1760 entre les mains des nationaux,

10. Sous le règne de Théodore, ce dernier, après avoir créé un registre de noblesse et un ordre de chevalerie, l'avait nommé secrétaire d'État à la Guerre, souhaitant se doter d'une armée royale, tentative avortée vu la brièveté de son règne.
11. Vergé-Franceschi, Michel, Pasquale Paoli : un Corse des Lumières, op. cit., ibid., p. 345.
12. *Ibid.*, p. 346.

donne à Paoli la maîtrise du Cap, dont les ports permettent des relations commerciales avec la Terre ferme. Il y procède à la création de chantiers navals et au recrutement de marins. Le 20 mai de la même année la consulte réunie en Casinca proclame que ceux qui voudront armer en course contre les Génois sont autorisés à arborer le pavillon à tête de Maure. À côté de ces corsaires existent des navires nationaux, tel le chebec [13] offert par Malte et commandé par le comte Peres, ex-officier au Royal Italien, né à Cuttoli. En novembre 1761, la flotte de guerre corse compte quatre navires, dont deux felouques, galères à deux mâts à gréement latin, d'environ 100 tonneaux, équipées de dix paires de rames et dotées de canons en nombre variable suivant le tonnage. En 1768, elle compte quatorze navires, dont les équipages sont surtout cap-corsins.

La prise de Capraja, qui perturbe l'approvisionnement des présides, l'acheminement de renforts, d'armes et de munitions est un fait d'armes qui illustre sa brève existence. Elle débute par un rapport rédigé par un Corse de Centuri : Paolo Mattei, officier au service français et qui, se rendant en congé dans sa famille, fait escale, en décembre 1766, dans l'île, et il en profite pour faire un relevé de ses défenses. Il rédige un plan d'attaque qu'il soumet à son arrivée à Paoli, lequel donne le feu vert. Le 16 février 1767, sous le commandement d'Achille Murati et de J. B. Ristori, sixbâtiments sont engagés ; ils ouvrent le feu contre la citadelle, tout en s'opposant à l'intervention des secours. Un corps de débarquement, fort de 200 fusiliers, est mis à terre dans la baie de Ceppo, le village est occupé, et les tours de l'île sont prises. La garnison se réfugie dans le château, aux ordres d'Ottone. Gênes envoie 150 hommes commandés par le sénateur Pinello et Antonuccio Matra. Ils débarquent, mais les Corses les repoussent et la garnison, désespérant d'être secourue, capitule le 29 mai 1767. Ce succès est endeuillé par la perte d'un des plus vaillants capitaines de la marine nationale : Antonio d'Oletta [14].

Une armée de citoyens

Bien que la création de troupes permanentes se soit imposée, on ne peut pas uniquement attribuer à la modicité des ressources affectées à leur entretien l'absence des signes distinctifs en usage dans toute armée régulière : uniformes de coupe et de couleurs reconnaissables, insignes ou distinctions, drapeaux, étendards ou guidons signifiant l'appartenance nationale et individualisant le corps. Cette symbolique, née avec la professionnalisation des armées, destinée à l'origine à permettre l'identification de l'unité, a pour effet de créer chez ceux qui en sont porteurs un sentiment d'appartenance : l'esprit de corps. S'il renforce la cohésion et exalte les vertus guerrières, on peut en craindre les excès. Rien de tout cela dans l'armée mise en place par le Regno : si pour être distingués les officiers ont un habit de velours vert et des insignes de grades, d'ailleurs limités aux rubans de

13. Bâtiment à voiles et à rames portant trois mâts, d'environ 200 tonneaux, rapide avec ses quasi 800 m^2 de voilure ; l'artillerie est en sabord entre les bancs de rames.

14. Paoli fera verser à la famille une pension de 100 lires.

collet, et que les troupes soldées soient vêtues d'uniformes en laine du pays de couleur brune, rien n'est fait pour créer cet esprit de corps qui anime les armées régulières. Pascal Paoli n'y voit qu'un artifice, se référant aux révoltes de ce peuple auquel n'a jamais été offert d'autre alternative que la mort ou la soumission :

> *On parlerait de la valeur de tel ou tel régiment, mais à présent chaque homme [...] est lui-même un régiment ; [...] nous perdrions cette bravoure personnelle qui produit parmi nous des actions qui en d'autres pays illustreraient un général* [15].

Paoli semble de l'avis de Machiavel :

> *On peut avoir plusieurs raisons de combattre avec acharnement, mais la plus forte est celle qui vous oblige de vaincre ou de mourir* [16].

Ardant du Picq ne dit pas autre chose, mais pour lui ce concept même en limite l'efficacité :

> *On remarque que les peuples les plus guerriers ne sont point ceux chez lesquels les institutions militaires sont les meilleures et les plus raisonnées : en effet chez les peuples guerriers il y a une bonne dose de vanité, ils ne comptent qu'avec le courage dans leur tactique* [17].

Ce qui se vérifie à Ponte Novo. De même, si Guibert estime que

> *la liberté de tous est le bien et le bonheur de tous. Donc tous les citoyens sont à la fois intéressés et obligés à la garantir et à la défendre* [18],

cette milice citoyenne qu'il appelle la force du Dedans ne peut remplir les missions de l'armée, bien qu'il reconnaisse le danger que

> *dans l'armée il n'y [ait] aucun sentiment de patriotisme et de vertu* [19].

Si ces textes sont postérieurs au généralat de Paoli, force est de constater que c'est sur ces valeurs qu'est fondée l'armée nationale. Paoli va donner valeur d'exemple au sacrifice suprême de citoyens requis comme soldats en désignant les familles qui en portent le deuil au respect et à la considération de l'opinion. Il met à profit la religiosité profonde des Corses en enjoignant aux prêtres des paroisses de dresser la liste de tous ceux qui ont été blessés ou tués tout au long du soulèvement. En mai 1762, lors de la publication de leur premier numéro, les *Raguagli*, journal officiel de la Nation corse, annoncent que la consulte du 23 a décidé

> *d'exposer dans la salle du gouvernement, au palais national de Corte, les portraits des chefs de guerre tombés pour la Patrie et d'exempter pour dix ans des taxes ordinaires les fils de soldats tués au combat [...] afin de porter à la connaissance de la population le courage et la piété patriotique de tous ceux qui ont versé leur sang pour défendre les droits et la liberté de la Patrie et afin de signaler leurs mérites et faire en sorte que leurs familles en ressentent les heureux effets* [20].

L'ordre donné par Paoli le 5 juin 1767 aux podestats majors, aux Pères des

15. Arrighi, Paul, *La Vie quotidienne en Corse au XVIIIe siècle*, Paris : Hachette 1970, 283 p., « La vie militaire », p. 86.
16. Machiavel, *L'Art de la guerre*, *op. cit.*, p. 180.
17. Ardant du Picq, Charles, *Études sur le combat*, *combat antique et combat moderne*, Paris : Economica, 2004 (1903), 254 p., coll. « Stratégies et doctrines », ch.I, « L'Homme dans le combat primitif et antique », p. 43.
18. Guibert, comte de, Écrits militaires, 1772-1790, *op. cit.*, p. 263.
19. *Id.*, ch. VI, « De la force du dedans », p. 264.
20. Arrighi, Paul, La Vie quotidienne en Corse au XVIIIe siècle, op. cit., p. 87.

communes, aux capitaines d'armes de tous les villages de célébrer publiquement l'événement et aux piévans et aux curés des paroisses d'organiser des processions publiques après la prise de Capraja va dans le même sens. Cette décision confirme l'importance qu'attache Paoli à l'exaltation du sentiment national et du devoir de défense. La République en 1792 fera siennes ces methodes et les valeurs qui y sont attachées.

LA SOCIÉTÉ MILITAIRE CORSE : LES OFFICIERS

L'encadrement de cette armée de citoyens est confiée à des professionnels de la guerre Des officiers, servant à l'étranger, rejoignent l'armée nationale. On peut citer l'exemple de Baldassari, lieutenant au premier Royal Corse : il abandonne le service du roi en 1758 pour se mettre à la disposition de Pascal Paoli. En 1762, il contribue à l'effort de défense nationale du Regno et met sur pied deux régiments de volontaires soldés fort de 400 hommes. En 1763, à la tête de l'un d'entre eux, il fait capituler la garnison génoise de Furiani. Il décède peu après de fièvres malignes, et Pascal Paoli, prononçant son oraison funèbre, déclare :

> *Dès que je lui ai demandé de s'enrôler, il n'hésita pas un instant à abandonner le service français au regard du mérite de travailler à la liberté de la Patrie.*

D'autres encore comme Achille Murati, Nicodème Pasqualini, Ristori, Catoni, Saliceti, font partie de cette phalange de patriotes. Le clivage passe à travers les familles. Giovan Battista Buttafuoco, dit Tito, frère d'Antonio Buttafuoco, officier au Royal Corse depuis 1739, participe à la mise sur pied de l'armée nationale corse, dont il commande un régiment.

Ces deux officiers décédés en 1764 ne sont plus là lors de la campagne de Corse ; il est vraisemblable que leur disparition a été dommageable pour l'armée nationale.

Mais il est des comportements plus atypiques, qui permettent d'estimer que souvent l'opportunisme et le pragmatisme ou les liens familiaux, sinon l'engagement politique, ont conditionné bien des carrières. Giuseppe Maria Casabianca, né à Venzolasca en 1742, admis au Royal Corse en 1760, alors qu'il est lieutenant, rentre en Corse en 1765, mais en 1768 il fait la campagne de Corse du côté français, ce qui lui vaut d'être nommé capitaine à la Légion corse en septembre 1769. Que penser du parcours d'un Laurent de Petriconi, issu d'une ancienne famille de Sorio remontant au XVIe siècle qui a servi Gênes, le roi et Paoli ? En 1731, il inaugure sa carrière militaire comme officier de volontaires auprès des Impériaux. En 1732, il reçoit une commission d'officier dans les troupes génoises et sert en Corse. En 1739, il a postulé pour être reçu dans le régiment corse que le roi de Naples lève dans l'île, mais, apprenant qu'on est mieux payé dans le régiment que Maillebois lève en Corse, il sollicite une commission de capitaine dans le Royal Corse, ce qui lui est accordé. En 1745, il démissionne et reprend du service dans l'armée génoise, où il est successivement major, lieutenant-colonel puis colonel ; il quittera ce service après qu'il aura été sanctionné pour négligence. Rentré en Corse, il est conseiller militaire auprès de

Pascal Paoli. Après la défaite de Ponte Novo, âgé de soixante-deux ans, il se retire à Sorio et n'a plus d'activité militaire. Comment juger le ralliement après Ponte Novo d'un Grimaldi, commandant des milices nationales lors de la bataille, promu capitaine de grenadiers à la Légion d'Arcambal le 1er juillet 1769, ce qui lui vaut d'être soupçonné de trahison ? Que dire d'un Pérès, officier déserteur du Royal Italien, auquel Paoli offre le commandement du meilleur bateau corsaire de sa flotte ? Approché par Chauvelin, qui lui promet l'amnistie, il change de camp et met sur pied dans la région d'Ajaccio, dont il est originaire, une compagnie de volontaires : on le retrouve en 1781 colonel du Royal Italien.

Encadré 13
Quelques figures emblématiques de l'armée nationale

Baldassari Ignace **: lieutenant au premier Royal Corse levé en 1739, il abandonne le service du roi pour se mettre à la disposition de Pascal Paoli. En 1762, il contribue à l'effort de défense nationale du Regno et met sur pied deux régiments de volontaires soldés forts de 400 hommes. En 1764, à la tête de l'un d'entre eux, il fait capituler la garnison génoise de Furiani, mais il décède la même année de fièvres malignes : à l'époque paludisme et typhoïde sont endémiques en Corse (cf. Louis Belgodère, *in* Antoine-Laurent Serpentini, *op. cit.*, p. 92).**

Buttafuoco Ghjuvan Battista, *dit* **Tito (1710-1764) : frère d'Antonio et oncle de Matteo. Adversaire acharné de Gênes, il est un partisan fidèle de Paoli ; en 1762, devenu membre du Supremo Consiglio, il est en charge de l'un des deux régiments réguliers corses ; il est tué accidentellement par un de ses soldats en 1764 (*Ibid.*, p. 174).**

Gentili **Antonio *dit* Bonavita (1743-1798) : originaire de Saint-Florent, officier de l'armée nationale, il commande les mercenaires prussiens qui défendent le pont lors de la bataille de Ponte Novo. Après la défaite il se réfugie à Livourne et participe à l'organisation du soulèvement de 1794 ; après son échec il gagne Londres en 1777. En 1790, il rentre en Corse avec Paoli et est nommé commandant de la garde nationale du Nebbio. Hostile à la sécession en 1794, il s'illustre à la défense de Saint-Florent contre les Anglais, ce qui lui vaut d'être nommé général de brigade par la République. Après la chute de Saint-Florent, avec les survivants de la garnison il participe à la défense de Bastia, qui capitule en mai 1794. Les honneurs de la guerre ayant été accordés à ses défenseurs, il va servir en Italie. En 1795, il est promu général de division. En 1796, il participe à la restauration de la République en Corse, dont il devient le commandant militaire. En 1797, il est gouverneur de Corfou ; il décède l'année suivante du paludisme (*Ibid.*, p. 432).**

Murati Achille (1734-1800) : s'illustre à Furiani, où il est blessé le 18 juillet 1763 ; battue, l'armée génoise s'enferme désormais dans ses présides ; il met sur pied en janvier 1767 l'opération amphibie qui permet le débarquement de miliciens corses sur l'île de Capraja, dont il a pris la tête et fait capituler la garnison génoise en mai après avoir fait échouer le débarquement d'une colonne de secours ; en 1768, il est blessé lors de l'attaque de Teghime par les troupes françaises venues de Bastia. Réfugié à Livourne, en 1773 il rentre en Corse, ayant été amnistié. En 1790 il commande la Garde nationale du Nebbio, en 1794 il est membre du Parlement du royaume anglo-corse [21] (*Ibid.*, Didier Rey, p. 659).

Paoli Clément (1720-1793) : frère de Pascal, il sert dans l'armée napolitaine où il devient officier. Rentré en Corse, en 1752 il rejoint Gaffori. En 1753, il est après l'assassinat de ce dernier l'un des membres du Triumvirat qui lui succède, fait acclamer en 1755 son frère Pascal général de la Nation et se retire au couvent. Il en sort à la demande de son frère pour organiser et commander les milices nationales. Triomphant de la rébellion des Matra, il confine les Génois dans leurs garnisons. Lors de la campagne de 1768-1769, il s'illustre contre Grandmaison, puis à Borgo. Il est présent au combat jusqu'au bout, couvrant la retraite de Pascal Paoli après la défaite. À Livourne il est à la tête des exilés qui animent la révolte de 1774. Rentré en Corse avec son frère, il y décède en 1793 (*Ibid.*, Jean-Marie Arrighi, p.729).

21. Serpentini, Antoine Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : Albiana, IX-1013, Rey, Didier, p. 659.

L'évolution de la société militaire

La levée de troupes dans le royaume est un privilège régalien, et le roi de France, depuis la création des compagnies d'ordonnance, dispose d'une force permanente. À la suite des guerres de religion puis de la guerre de Trente Ans, l'armée en France est devenue une force permanente organisée. Mais c'est Louis XIV qui, à partir de 1660, s'attache à moderniser l'armée, œuvre que compléteront ses successeurs. Formatée administrativement par une foule d'ordonnances, elle est soumise à l'autorité du roi, dont le cabinet transmet ordres et directives à un corps d'officiers issu de la noblesse. Il est exigé de celle-ci obéissance et dévouement à la personne royale, ce que signifie l'obligation du port de l'uniforme. Le roturier aux mérites reconnus par l'admission dans l'ordre de Saint-Louis y a sa place. Cet ordre à l'origine dévolu au mérite finit par être attribué à l'ancienneté. Ainsi se crée une société militaire inscrite dans la société d'ordres du royaume dont l'individualité est reconnue en 1750 par l'édit portant création d'une noblesse militaire.

Cette société militaire comprend tous ceux qui sont armés légalement [22], et on y distingue les militaires non soldés et ceux qui le sont. Font partie des premiers le vassal usufruitier d'un fief, tenu envers son suzerain à une obligation de service, ainsi que le volontaire ou soldat gentilhomme, qui s'engage sans être soumis à une quelconque contrainte. Celui-là voit supprimer avant la fin du règne son obligation de service, tombée en désuétude ; celui-ci entre comme volontaire dans l'armée royale pour se former au métier de la guerre et aux responsabilités d'officier. Ceux qui sont soldés ont une carrière liée à la condition. Ceux d'ascendance noble, s'ils sont fortunés, et parmi eux les nobles de cour, peuvent soit être admis dans la Maison du roi, où le simple cavalier s'habille, s'arme, s'équipe et se monte à ses frais, mais reçoit une solde, soit acheter une charge de capitaine ou de colonel. Ce mode d'entrée dans la carrière conditionne leur avenir, et ils occupent préférentiellement les grades d'officiers généraux. Pour la petite noblesse, l'achat d'une compagnie est coûteux et parfois ruineux : demeure alors la possibilité d'une lieutenance acquise après avoir servi comme volontaire ou dans un corps non soumis à la vénalité des charges, avec pour avenir une pension de capitaine ou de lieutenant-colonel à l'issue de longues années de service. Quant au roturier, qui peut avoir fait un choix personnel et s'enrôler de son plein gré, il arrive qu'il soit attaché à sa glèbe et qu'il ait été tiré au sort pour servir dans la milice. Pour l'engagé, chaque capitaine, propriétaire de sa compagnie, le recrute par ses propres moyens, et en est responsable devant le ministre, qui le paie. Après l'avoir enrôlé moyennant une prime, il se charge de

22. Mouillard, Lucien, *Les Régiments sous Louis XV*, Paris: J. Dumaine, 1882, file:///C:/Documents%20and%20Settings/Dominique/Mes%20documents/MOUILLARD%20les%20regiments%20sous%20Louis%20XV.htm consult sept 2008

l'habiller de l'équiper, de l'armer – à l'exception de l'arme à feu fournie par le roi –, et dans la cavalerie de lui procurer monture et harnachement. Le milicien est équipé par la paroisse où il a été tiré au sort, les armes et l'habit d'uniforme sont fournis par le roi, qui lui fait verser sa solde par son capitaine, lequel a mission d'en faire un soldat apte au combat. La vénalité des charges permet à l'officier, lorsqu'il quitte le service, de vendre sa compagnie ou son régiment, qui prend alors le nom de son nouveau colonel. Le ministère d'Argenson marque un tournant. À partir de 1747, l'État, se substituant aux capitaines, crée une masse d'habillement en faisant une retenue sur la solde, et l'uniforme des officiers est semblable à celui de la troupe, le drap en étant plus fin. Choiseul en 1762 met officiellement un terme à la vénalité des charges, ce qui vaut aussi pour le régiment.

Ces mesures sont mal vécues par la noblesse : on peut en trouver chez Vigny témoignage :

> *Dans le Moyen Âge […] jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, l'Armée tenait à la Nation sinon par tous ses soldats, du moins par tous leurs chefs, parce que le soldat était l'homme du Noble, levé par lui sur sa terre ; […] son seigneur vivait dans les entrailles mêmes de la mère patrie, […] sans cesse révolté contre une hiérarchie de pouvoirs qui eût amené trop d'abaissement dans l'obéissance. […] Cette indépendance de l'Armée dura […] jusqu'à M. de Louvois qui […] la remit pieds et poings liés dans la main du Pouvoir. […] Je n'ignore pas les mille défauts de l'organisation […] mais elle avait cela de meilleur que la nôtre de laisser plus librement luire et flamber le feu national et guerrier de la France* [23].

Le malaise de l'armée au XVIIIe siècle

Au siècle précédent la société est imprégnée par l'esprit militaire et la considération publique s'attache aux armes, ce qui « explique l'assimilation qui s'est faite entre le métier des armes et la noblesse [24] ». Les guerres de Louis XIV ont éprouvé celle-ci, son appauvrissement et ses pertes en hommes ne lui ont plus permis d'assurer l'encadrement d'une armée qui a compté jusqu'à 400 000 hommes. L'armée a dû faire leur place aux roturiers, tandis que la noblesse de cour monopolisait les hauts commandements, Villars étant l'exception. Il en est résulté une mise en cause du schéma social opposant noblesse pauvre, noblesse de cour et bourgeoisie aisée, alors que l'armée perd de son prestige. Ceci explique que les défaites de la guerre de Sept Ans ne sont pas sans conséquences :

> *Rossbach créa un choc assez profond pour que la noblesse […] reprît conscience de son rôle militaire […]. En même temps qu'une renaissance militaire il se produisit une réaction nobiliaire* [25].

Le ministère de la Guerre, devenu à partir de Choiseul en 1760, une chasse gardée des militaires, l'abolition de la vénalité des charges est un changement majeur :

23. Vigny, Alfred de, *Servitude et Grandeur militaires*, *op. cit.*, ch. II, « Sur le caractère général des armées », p. 21-22.

24. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, Ire partie, « Nation et Armée », ch. Ier, « La Place des armes dans la société d'Ancien Régime », p. 20.

25. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul*, *op. cit.*, t. I, « Le Soldat », 1re partie, « Les Français et leur armée au XVIIe siècle », ch. IV, « L'Armée et la Société », p. 143.

Le but du ministre fut d'enlever à la noblesse ce qui lui restait d'influence sur l'armée et de forcer le soldat de ne reconnaître d'autre maître que le roi. […] Il décida que chaque régiment porterait un numéro d'ordre et le nom d'une province ou d'un prince du sang. […] L'engagement constituait un contrat entre le soldat et son capitaine. […] Désormais les engagements se feraient au nom de l'État […]. Les capitaines avaient l'administration de leur compagnie, Choiseul la leur retira, cette mesure rendit plus indépendant le soldat [26].

Pour les classes populaires, au cours du XVIIIe siècle, le recrutement volontaire est souvent une façon d'échapper au déclassement social (orphelins, veufs, déracinés [27]), à la misère, à la disette, de fuir un créancier, la justice ou la famille, et non plus de suivre le seigneur à la guerre.

La vénalité des charges avait permis à une bourgeoisie enrichie de pénétrer l'armée, sa suppression permet

de faire jouir la noblesse dénuée de fortune des récompenses qu'elle peut mériter par des services distingués. […] Ainsi est marquée la distinction non entre noblesse et roture mais entre fortune et mérite [28].

La professionnalisation franchit une étape décisive quand il est décidé que

nul ne puit être nommé officier sans avoir été cadet dans une compagnie et y avoir fait le service de soldat et de sous-officier. On établit un cadet par compagnie, […] des écoles militaires préparatoires furent créées dans les provinces et confiées à des religieux [29].

Apparaît alors un type nouveau d'officier : l'officier de carrière, défini par les privilèges attachés à sa condition.

La noblesse se soumet à la professionnalisation de Saint-Germain, « qui veut une armée de métier dont les grades seront réservés héréditairement à une caste militaire, la noblesse, et dont la troupe serait recrutée par le goût de l'aventure [30] », à condition d'en avoir le monopole. Cette revendication est satisfaite par le comte de Ségur en 1781, qui impose, pour être nommé officier, de justifier de quatre quartiers de noblesse, Cette mesure maladroite va tendre à isoler l'officier de la société civile. Elle en fait l'homme d'une caste fermée sur elle-même. Les suites s'en feront sentir en 1789, alors même que le soldat devenu soldat du roi n'a plus d'autre lien avec lui que la discipline. Au-dessous de l'officier, qui est souvent absent pour cause de congé de semestre libéralement accordé, existent les bas officiers, auquel par nécessité il délègue nombre de responsabilités. En posant en préalable que l'accès aux grades de bas officier exige de savoir lire et écrire, l'ordonnance de 1758 va fournir à l'armée française, dans les années précédant la Révolution, des meneurs d'hommes. Ces cadres, privés de toute possibilité de promotion depuis l'ordonnance de Ségur, sont professionnellement bien formés et proches de la troupe. Dans leurs garnisons ils évoluent dans

26. Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit.*, livre VI, Ch. III, « L'Armée de l'avènement de Louis XV à 1789 », http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70883.image.f2.tableDesMatieres consult sept 2008

27. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, Ire partie, « Nation et Armée », ch. I, « La Place des armes dans la société d'Ancien Régime », p. 26.

28. Léonard, Émile G., *L'Armée et ses problèmes au XVIIIe siècle*, Paris : Plon, 1958, VIII-363 p., coll. « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », ch. XII, « La Rénovation de l'armée », p. 245.

29. Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit., consult sept 2008.

30. Léonard, Émile G., L'Armée et ses problèmes au XVIIIe siècle, op. cit., p. 244.

l'environnement social dont ils sont issus ; confrontés aux contradictions sociales de leur état et à l'archaïsme de la société d'ordres, ils sont conscients d'offrir une image de stipendiés au service de l'absolutisme royal :

> *Dans cet État [...] qui s'est agrandi par les armes [...] les troupes ne sont pas citoyennes [*mais*] un assemblage de stipendiaires, de vagabonds, d'étrangers [...] que la discipline y retient ; [...] si ces défenseurs ne sont plus que des mercenaires, [...] le mot* patrie *n'est plus qu'un mot vide de sens* [31].

On peut ainsi expliquer leur adhésion à l'ordre nouveau et à l'armée de la Révolution, qui fait surgir de leurs rangs les généraux qui vont l'exporter en Europe.

Les Corses et la société militaire sous l'Ancien Régime

Les officiers

L'absence d'un registre de noblesse en Corse résultant d'un refus de la République, qui craignait que son existence n'officialise une force d'opposition à son statut d'État occupant explique l'accueil fait à la création du Royal Corse, la condition d'officier mettant les notables corses sur un pied d'égalité avec la noblesse du royaume. Mais le refus génois explique ce sentiment d'égalité répandu dans la société corse. Les généraux du roi en 1738, en le qualifiant de républicain, y voient une des raisons rendant difficile la gouvernance de l'île, laquelle à leurs yeux ne peut être obtenue que par la mise en place d'une société d'ordres.

Maillebois, qui est du côté de ceux qui prônent le rattachement de l'île à la France, déclare :

> *La civilisation du corse ne peut s'acquérir que par le déracinement, elle ne peut être [...] qu'une francisation* [32].

La tradition militaire insulaire, qui veut que l'entrée au service se fasse à l'adolescence ou parfois plus tôt, est mise à profit : des adolescents, voire des enfants sont admis comme volontaires au Royal Corse en 1740.

Après la guerre de Succession d'Autriche, Louis XV, préoccupé par le malaise de l'armée, a fait promulguer l'édit de novembre 1750, qui institutionnalise une noblesse militaire susceptible d'être acquise par les armes, mais passant de droit aux enfants légitimes. Cet édit a son importance pour les officiers du Royal Corse, car la preuve de leur origine nobiliaire est souvent difficile à apporter. Confronté à ce problème en 1739, Maillebois avait tranché de façon pragmatique en nommant capitaine quiconque pouvait recruter une compagnie de cinquante hommes, témoignant ainsi de son influence et donc de sa position sociale. Ce renouvellement par cooptation crée cette ségrégation sociale, caractéristique de cette société militaire dont l'isolement est renforcé par l'ordonnance de Ségur de 1781, qui en barre l'accès aux roturiers. À partir de la société militaire ces notables corses devenus

31. Guibert, comte de, *Écrits militaires, 1772-1790, Essai général de tactique*, Discours préliminaire p. 80-82.

32. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 1re partie, « Politique d'abord ; A) la Corse en 1738 », « Genèse, III) impact social » p. 16.

officiers par la grâce royale, vont s'intégrer à la société d'ordres que l'île ignorait. Pour les officiers corses, cette ségrégation acceptée se marque chez certains par la francisation du patronyme ou encore par l'adjonction d'une particule :

> *Le 22 janvier 1752, Louis XV [...] fit de la noblesse la récompense des services militaires, de sorte qu'on put y arriver par simple droit d'avancement : [...] de cette époque date l'habitude contractée par les officiers corses de faire précéder leur nom de la particule et de substituer peu à peu l'y à l'i simple* [33].

Si certains, comme Buttafuoco, qui en sera récompensé [34], sont utilisés par Versailles à des fins politiques, la plupart de ces officiers ne sont que des soldats [35]. Sous l'Ancien Régime servir dans une armée étrangère signifie s'engager à servir loyalement son souverain, sans renoncer à son identité. De là vient que, si loyaux au roi soient-ils, peu nombreux sont les officiers corses qui se font les auxiliaires de la conquête comme Buttafuoco, lors de la campagne de 1768-69. En Corse, la préséance sociale de l'officier affirmée par sa condition nobiliaire, la tradition du service font que le métier des armes, contrairement au royaume, garde dans l'île son prestige. Cette reconnaissance pour l'officier du Royal Corse ne débouche le plus souvent que sur des parcours sans éclat. La carrière militaire leur permet d'assurer l'avenir de leurs enfants, les places de sous-lieutenant étant réservées aux cadets ou aux élèves des écoles militaires. Rien de bien différent avec celle de la noblesse désargentée de province, qui sert souvent par besoin :

> *[*Elle*] se contente de la croix de Saint-Louis et d'une pension de retraite, obtenue plus souvent avec le grade de capitaine ou de lieutenant-colonel* [36].

Faut-il y voir la cause de l'importance des abandons ? Sur un total de 59 officiers qui ont servi au régiment entre l'ordonnance de 1739, date de sa création, et celle de 1788, qui le supprime définitivement, Philippe Salvadori constate que 44 % ont pris leur retraite dont la plupart comme capitaines (18 sur un total de 26), 10 % sont décédés, 8,6 % ont été mutés dans un autre corps, 3 % ont été mis en réforme, 3 % en ont été chassés en raison de sanctions disciplinaires, 20,4 % ont abandonné, ce qui n'est pas sans incidence sur le recrutement des hommes du rang [37].

33. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t ; II, « Le Royal Corse », ch. VII, « Guerre de Sept Ans », p. 177.

34. Choiseul accepte qu'il soit l'intermédiaire choisi par Paoli en 1766 dans leur négociation, mais à la rupture de celle-ci, ce dernier lui retire sa confiance. Cette décision se trouve justifiée après coup par le comportement de Buttafuoco, qui, dès le début de la campagne de 1768, lève une compagnie de volontaires et participe avec elle aux combats dans les rangs de l'armée royale alors que la plupart des officiers du régiment, dont Francesco Maria d'Ornano, le lieutenant-colonel Marengo, le major Antonio Rossi, et leur colonel, le comte de Luc, prient le roi de ne pas engager le Royal Corse dans l'île contre les nationaux, ce qui leur est accordé.

35. Babeau, Albert, *La Vie militaire sous l'Ancien Régime*, 2 vol., t. I, *Le Soldat*, t. II, *Les Officiers*, Paris : Firmin-Didot, 1889 et 1890, II, ch. XIV, « Les Mœurs », p. 231 : « Les types militaires ont varié avec le temps [...]. Il en est trois qui dominent : le premier fait de la guerre et du régiment l'occupation principale de sa vie ; [...] le second a embrassé [*cette carrière*] sans vocation déterminée, pour se créer une situation, obéir à son père, à la tradition ; [...] le troisième se rencontre à la cour et à la ville [...] à son aise au combat comme dans un salon. »

36. Bluche, François, *La Vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris : Hachette, 1995 (1973), 248 p., p. 137.

37. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 3e Partie, « Enjeux et images », « A) les officiers I) carrière », p. 68.

Après 1769, pour renforcer l'adhésion à la monarchie des notables corses, afin de reconnaître les services rendus ou de récompenser le ralliement de ceux qui, ayant combattu dans les rangs des milices nationales, lui ont fait allégeance, sont créés le régiment de Buttafuoco et la Légion corse.

La tradition du service royal dans certaines familles, déjà apparue après le proconsulat de Cursay, trouve alors son épanouissement et traduit leur intégration à la société d'ordres que l'annexion impose aux Corses. Comme dans d'autres provinces, l'autorité royale désormais établie en Corse, le Royal Corse en devient le régiment représentatif lorsque disparaissent en 1772 le régiment de Buttafuoco et en 1774 la Légion corse. Le despotisme légal s'affirme en Corse à travers les instruments du despotisme militaire [38].

Les représentants des principali de l'Au-delà des monts, si réticents en 1739, sont de plus en plus nombreux à servir dans le régiment : ce sont les Cuneo d'Ornano, Colonna-Bozzi, Colonna d'Istria, Colonna de Cinarca, Colonna d'Ornano, les Peretti, Pianelli, Peraldi, Benielli, Durazzo, Antoni [39] ; dans l'En deçà, citons François Xavier et Jules François Matra, les fils de Mario Emmanuelle, l'adversaire de Paoli.

> *Face aux élites, traditionnellement déchirées entre la contestation du pouvoir étranger et la volonté d'assumer le pouvoir dans l'île, […] une partie […] accepte de coopérer en servant le roi. […] Elle entraîne les Corses les plus puissants et les plus instruits à ne plus pouvoir vivre que grâce à l'apport d'argent frais […] venu de l'extérieur sous forme de soldes pour les officiers, d'appointements pour les juges et magistrats, ou de pension* [40].

À cette époque, dans les registres les prénoms sont généralement francisés et le *de* nobiliaire précède souvent le patronyme. Mais, bien qu'intégré dans la société militaire de l'armée d'Ancien Régime, le régiment conserve son identité de régiment étranger que lui garantissent les textes. La preuve en est fournie lors de l'incorporation dans ses rangs de l'infanterie de la Légion corse, en 1777 : les six officiers français qui appartenaient à son encadrement sont mutés dans d'autres corps, du fait de leur origine, comme le signalent les registres. Cette mesure vise à ne pas nuire à l'avancement et à l'admission d'officiers corses dont on escompte la fidélité.

Les roturiers corses ne sont pas totalement exclus de la condition d'officier. Suivant les usages et règlements en vigueur, peuvent y accéder des militaires sortis du rang non sans une certaine ségrégation affirmée, dont témoigne le terme *officiers de fortune* qui les désigne. Leur nombre est limité, cinq ou six en moyenne dans chaque régiment. À la veille de la Révolution ils sont présents dans les deux bataillons de chasseurs corses formés par transformation du Royal Corse. Anciens

38. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 57.

39. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 3e partie, « Enjeux et images », « A) les officiers, II) être officier », p. 74 : « Pour d'autres familles, le second Royal Corse est l'occasion de renouer avec des engagements anciens. Leur retour est signe de ralliement aux nouveaux maîtres. »

40. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse : le pays de la grandeur*, *op. cit.*, t. II, ch. VIII, « L'Exilé londonien », p. 386.

sous-officiers au courant des détails du service et des règlements, proches de la troupe dont ils sont issus, ils se voient le plus souvent confier des tâches administratives qui répugnent à l'officier d'Ancien Régime : quartier-maître trésorier, aide-major, mais, vu leurs états de service, on les trouve aussi porte-drapeau ou lieutenant de grenadiers à la compagnie d'élite. Quant à la vie sociale de l'officier, les *Mémoires* du colonel de Petriconi donnent une bonne relation de ses premiers pas sur la terre de France, où lui et ses semblables sont accueillis cordialement par tous les notables : ce sont fêtes et bals à n'en plus finir [41]. Le caractère corse est chaud, de là des duels fréquents. Au cours d'un repas à Antibes, Petriconi se bat avec Pasqualini, officier dans son régiment, qui l'offense par des propos qui donnent aux Français l'occasion de se moquer des Corses. Il dit en avoir triomphé aisément car son adversaire est peu au fait de la pratique de l'escrime, leçon dont il espère qu'elle le rendra plus réservé dans ses propos et le rendra désormais plus prudent [42]. Le régiment va quitter Antibes au mois de mai 1740 pour Marseille, il y arrive le 5 mai Là il raconte avoir fait connaissance d'une dame Guérin, dont le père M. de Roux se désole, alors qu'elle lui rend visite, qu'il ne l'ait pas accompagné pour venir dîner avec lui. Il naît une vraie amitié qui étend ses bienfaits à son cousin Galéazzini et à ses soldats qui lorsqu'ils passent à Pipen, où réside M de Roux, sont nourris et abreuvés[43]. Quittant Marseille, après un long déplacement qui se fait à pied, le régiment est à Besançon le 27 octobre. Dirigé sur les Flandres le 13 août 1741 il va tenir garnison à Lille où il séjournera plus d'un an,. Les officiers corses se sont adaptés à la vie de garnison de leur temps :

> *Le jeu, le billard, les paris, plusieurs duels, un peu de musique, quelques parties de campagne et surtout peut-être les bals constituent les distractions habituelles de la garnison* [44].

LES SOLDATS

Le recrutement du Royal Corse en ce qui concerne le petit peuple n'eut pas le même succès partout :

> *Les compagnies ne furent mises sur pied qu'avec beaucoup de peine : […] aucune question de, patriotisme ne les appelait au-delà des mers, ils avaient au contraire des motifs assez puissants pour s'attacher à ce sol qu'ils voulaient défendre encore ; les officiers seuls pouvaient être attirés par une question d'intérêt ou d'influence »* [45]

Il fallut recourir au racolage. Témoin et acteur, Petriconi rapporte le fait : à lui et à deux autres capitaines du régiment, Murati et Carbuccia, il est enjoint d'équiper et de bien habiller 27 recrues, de les faire circuler de ville en village, afin

41. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », BSSHNC, *op. cit.* p. 48 : « Non è possibile spiegare con quanta amorevolezza eravamo trattati da tutti i Signori e Signore di quei luoghi ; […] c'erano feste di ballo. »
42. *Id.*, p. 49.
43. *Ibid.*
44. Bluche, François, La Vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle, op. cit. p. 142.
45. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *ibid.*, ch. II, « Recrutement, levée de troupes », p. 112.

de susciter de nouveaux engagements [46]. Les officiers étant majoritairement originaires de l'En deçà des monts, c'est ce dernier qui fournit lors de la levée le contingent le plus important.

À partir de 1749, comme on l'a vu, le régiment va peiner à recruter.

Le comportement de la République, que dénonce le 31 juillet 1747 le comte de Vence au ministre, n'y est pas étranger :

> *M. de Maillebois négligea de faire une capitulation avec la République pour qu'il fût permis aux officiers de recruter, […] et n'a plus voulu permettre qu'il sortît des recrues ; […] la situation présente me paraît un temps propre pour […] demander au nom du roi la permission pour que les officiers du régiment […] puissent aller dans leur pays et y engager des hommes, mais,* note-t-il cependant*, ce manque de permission n'empêche pas leurs dits sujets de sortir de la Corse : […] il en sort tous les ans qui vont dans différents pays ; il doit être indifférent à la République que ce soit pour la France* [47].

Pour le capitaine Poli,

> *il n'y a pas lieu d'exagérer l'influence du Royal Corse : de 1740 à 1769, la majeure partie de l'île est avec les partisans de l'indépendance, dont les efforts et les sublimes aspirations trouvent leur incarnation dans Paoli* [48].

En 1749, au Royal Corse seul un soldat sur cinq est un insulaire, la tendance étant à fusionner les régiments à un seul bataillon ; en 1763, il est dissous pour former le second bataillon du Royal Italien.

On constate entre le régiment de première levée et celui remis sur pied en 1765 des variabilités régionales et sociales entre engouement et désaffection vis-à-vis de l'institution militaire. Le profil type de la recrue est le suivant : un homme jeune – la moyenne étant de vingt-trois ans –, d'origine rurale et de famille pauvre, fréquemment orphelin, surtout parmi les jeunes gens venus du Talavo [49]. Les recrues proviennent souvent de la piève d'origine des officiers.

En 1740 : si on compte 18,9 % de recrues de moins de vingt ans contre 68,3 % de la tranche d'âge 20-29 ans, on constate un rajeunissement net à partir de l'année 1760 : le pourcentage des premiers passe à 43,35 %pour atteindre 55,7 % en 1770.

> *La tendance est là, accentuée après 1765 : le métier de soldat au Royal Corse attire surtout de très jeunes hommes* [50].

Pour les recrues de 1748, les contrôles successifs donnent les pourcentages suivants en 1758 : 22,8 % des présents ont dix ans de service ; en 1761 ils sont 16,6 % à avoir treize ans de présence.

À partir de 1765 la courbe ascendante du recrutement insulaire réduit notablement le nombre d'étrangers, et le recrutement étranger n'est plus majoritaire dans le second corps bien que le régiment « comprît de tout temps quelques

46. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *BSSHNC*, *op. cit.*, p. 43.

47. Letteron, chanoine, « Correspondance des agents consulaires français à Gênes, 1741-1748 », *op. cit.*, p. 241.

48. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, ibid., p. 101.

49. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 2e partie, « Une société militaire : le Royal Corse », B) « S'engager et servir I) origine régionale », p. 35.

50. *Id.*, 2e partie, « Une société militaire : le Royal Corse », « B) S'engager et servir, II) anthropométrie du soldat corse », p. 32.

soldats d'origine française ou italienne [51] ».

Après 1768, sont mis sur pied dans l'île deux autres régiments comprenant les 671 fusiliers des 9 compagnies de la Légion corse, les 450 fusiliers des 9 compagnies de Buttafuoco et le Royal Corse avec 471 présents soit plus de 1500 hommes. En 1775, lorsque les neuf compagnies d'infanterie de la Légion corse dissoute forment le second bataillon du régiment, 64,6 % des présents sont corses. On peut considérer que le rapport d'insulaires sous les armes est de 1 pour 90 habitants, alors que la moyenne française, qui était en 1760 d'un soldat pour 85 habitants ne sera en 1788 que d'un soldat pour 140 habitants [52]. Ces chiffres confirment qu'en Corse, l'état militaire gardant son prestige, servir n'est pas déchoir.

L'origine régionale est indiquée dans les registres des troupes, mais souvent de façon imprécise, puis disparaît après 1760. Elle est sujette à variations. En 1739, 78 % des recrues viennent de l'En deçà des monts car les trois quarts des capitaines en sont originaires. Le faible taux d'engagés de l'Au-delà des monts peut s'expliquer par le moindre intérêt, sinon la réticence, marqué par les notables du Sartenais qui y recrutent les hommes qu'ils entraînent avec eux au service génois ou vénitien. Mais aussi parce que la pacification s'y est heurtée à une farouche résistance des montagnards du Talavo réfugiés sur le Coscione, les derniers à mettre bas les armes, les derniers pendant l'hiver 1739. La participation de l'Au-delà des monts va s'accroître dans le second corps passant de 10 % à 35 % parallèlement à l'augmentation du recrutement insulaire. Après 1769, les recrues de l'En deçà des monts ne représentent plus que 63 % de l'effectif. L'Au-delà des monts au contraire voit sa participation renforcée parallèlement à celle des officiers de même origine. La cause en est le ralliement des notables qui privilégiaient jusqu'alors le service étranger dans la péninsule et la disparition des réseaux génois de recrutement, en particulier ceux des provinces de La Rocca et de l'Istria dans le sud de l'île, démontrant la persistance du lignage. Ce qui ne se vérifie pas dans d'autres régions comme le Cap, la Balagne ou la Casinca, plus prospères : bien que nombre d'officiers en soient originaires, le service séduit moins. À partir de 1770, les villes d'Ajaccio et Bastia «...sont par excellence le lieu où se retrouve une population flottante prompte à s'enrôler. »[53]

Les registres sont muets au sujet de la condition sociale des engagés, comme le dit Corvisier, et la Corse ne fait pas exception au XVIIIe siècle : « l'armée est une société de nobles et de pauvres ». Philippe Salvadori, dépouillant les recensements génois de 1728 et français de 1770 éclaire leur profil. Il démontre que les orphelins sont nombreux : 72 % des engagés ayant entre quinze et dix-huit ans sont dans ce cas ; jeunes et dépourvus de ressources, ils voient l'armée dans ce pays pauvre

51. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, ibid., p. 116.

52. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul*, *op. cit.*, t. II, 5e partie, Conclusion p. 967 : « L'étude de la répartition régionale des recrues à l'époque révèle que ce sont les provinces les plus pauvres de France qui fournissent le plus de recrues d'origine rurale. »

53. Salvadori, Philippe, Le Royal Corse, op. cit., loc. cit.

comme un débouché attractif. Les familles nombreuses fournissent 69,8 % des recrues, plus de 50 % des engagés proviennent de familles pauvres, qui pourtant ne représentent que 40 % de la population globale.

> *Un peu plus pauvre que la moyenne, le soldat vient aussi de familles un peu plus chargées d'enfants* [54].

Le recrutement répond à la nécessité de remplacer ceux qui sont parvenus en fin de contrat en temps de paix, ceux qui ont disparu au combat, ceux enfin qui sont devenus inaptes au service ou ont déserté.

L'ordonnance du 8 février 1698 dispose que l'engagement doit être volontaire ; il faut aussi que la recrue soit libre de tout engagement antérieur, de façon à éviter les engagements multiples, et apte au service.

Corvisier estime le vide annuel pendant la guerre de Succession d'Autriche à une fourchette allant de 25 000 à 30 000 hommes, chiffre qui lui semble pouvoir être étendu à la guerre de Sept Ans, avec une moyenne de durée de service de six à sept ans [55].

Philippe Salvadori, quant à lui, estime que la durée du service est au Royal Corse plus élevée que dans les régiments français :

> *40 % des soldats se rengagent et moins de 20 % parviennent à la fin de ce rengagement ; […] la durée moyenne la plus longue se trouve toujours dans la classe d'âge des 15-19 ans* [56].

Il est mis un terme au service de plusieurs façons : congédiement, désertion, disparition par faits de guerre, maladie [57]. Philippe Salvadori constate que l'on perd la trace du soldat corse, une fois son congé obtenu. En 1763, il n'en dénombre que six à l'hôtel des Invalides et, à partir du recensement de 1769, il ne retrouve dans l'île que 5 % des engagés de 1740. La mortalité par maladie emporte de nombreux soldats, surtout les recrues de fraîche date et les soldats de moins de vingt-cinq ans. Dans la moitié des cas, le décès se produit à l'hôpital.

La désertion, ce fléau des armées d'Ancien Régime, n'épargne pas le Royal Corse.

> *Le mal du pays frappait notamment les montagnards ou les gens isolés par leur dialecte* [58].

Les recrues provenant souvent de la piève d'origine des officiers, des liens de clientèle ou de parentèle les unissent fréquemment, mais le fondement clanique de ce recrutement a son revers : il est fruit d'une obligation, et l'on s'y soustrait par la désertion. La désertion, endémique au régiment, se produit la plupart du temps avant la fin de la première année de service, ce qui semble confirmer

54. *Ibid.*, p. 44.

55. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul*, *op. cit.*, t. I, « Le Soldat », 2e partie, « Le Recrutement », ch. I, « Le Système de recrutement », p. 152.

56. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 2e partie « Une société militaire : le Royal Corse », « B) S'engager et servir III) terme et durée du service », p. 47.

57. *Id.*, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 2e partie « Une société militaire : le Royal Corse », « C) Stock et flux, II La désertion », p. 49, 50, 53.

58. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, IIIe partie, « La Société militaire », ch. III, « Caractères particuliers des sociétés militaires », p. 193.

l'inadaptation à une société nouvelle et ses contraintes, d'où l'importance de la nostalgie du terroir évoquée par André Corvisier. Elle reste forte, comme le signale l'inspection de 1772. Celle-ci est majorée par l'incertitude de la durée du service, d'où la revendication par les soldats du rang d'un contrat la fixant.

En 1739, la fréquence des désertions rend laborieuse la mise en condition opérationnelle de l'unité ; on y remédie en embarquant les nouvelles recrues dès leur engagement à destination du dépôt mais, à peine arrivées à Antibes, où le régiment stationne six mois, un certain nombre de recrues désertent. Des mesures sévères sont prises, Petriconi [59] est chargé de la répression, et les soldats de sa compagnie sont motivés par la double paie ; pour faire un exemple, il n'hésite pas à passer un déserteur par les armes.

Mais la société militaire offre aussi à la troupe une certaine intégration. Elle se traduit par l'adoption de surnoms :

> *La transformation fut lente : […] le soldat corse a, lui aussi, consenti à changer son nom de famille contre un nom de guerre* [60].

Dans la compagnie c'est le capitaine qui préside le plus souvent à leur choix : le sobriquet peut renvoyer à des caractéristiques physiques, à un travers, mais aussi à un personnage historique, être né d'un emprunt à la botanique, à la mythologie, au théâtre. Corvisier en définit les usages : « le surnom reste attaché à l'homme, qui en change difficilement », dit-il, ce qui s'explique :

> *[*Son*] attribution conserve bien souvent un caractère personnel […] ; un classement rigoureux des surnoms est impossible […] : des noms de végétaux, d'outils, de paysages peuvent être appliqués à des caractéristiques physiques* [61].

Cependant il est à noter que cet usage, adopté pour différencier les soldats, n'est pas inconnu dans la société villageoise corse. Depuis longtemps, dans ces communautés, la pratique du surnom est habituelle pour distinguer d'une part les familles entre elles et d'autre part les individus entre eux. Au particularisme sociétal se substitue le particularisme militaire. Philippe Salvadori le confirme :

> *L'attribution d'un surnom formalise le passage de la vie civile à la vie militaire ; […] par rapport à la société corse, cette banale pratique militaire prend plus d'ampleur. […] Au village, chacun porte un surnom souvent familial et hérité ; le passage à un surnom militaire est donc une double rupture* [62].

Il est intéressant de noter qu'au Royal Italien les surnoms apparaissent qu'en 1765, après les trois ans où il a compté un bataillon corse :

59. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *BSSHNC*, *op. cit.*, p. 47.

60. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, ibid., p. 114.

61. Corvisier, André, L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul, op. cit., t. I, « Le Soldat », 4e partie, ch. V, p. 852-853.

62. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 2e partie, « Une société militaire : le Royal Corse », « IV A la croisée des chemins la compagnie », p. 58.

*Les surnoms ont même gagné certains régiments étrangers où [*la pratique*] était inconnue : [...] les contrôles du Royal Italien les ont adoptés après 1766, [...] avec une tendance plus marquée pour les noms de vertus militaires : La Forza, la Gloria, La Virtù* [63].

D'autres facteurs, communs à l'ensemble de l'armée, comme la généralisation de l'encasernement, les changements réguliers de garnison, en éloignant le soldat de la société civile, contribuent, en gommant les hétérogénéités du recrutement, à individualiser cette société militaire.

La durée de l'engagement est de six ans ; elle est ensuite réduite à quatre, mais la retraite n'est accordée qu'après vingt-quatre annuités de service. Cette condition est exigée pour entrer aux Invalides. La retraite n'est pas à l'époque un droit mais une faveur accordée par le roi. Elle n'est servie qu'après que l'inaptitude au service a été prononcée pour raisons d'âge ou d'infirmité. Les anciens soldats soit sont admis aux Invalides, soit, s'ils se retirent dans leur foyer, touchent une pension annuelle variant suivant le grade de 80 livres pour un fusilier à 300 pour un sergent-major – le salaire journalier est alors de 1 livre pour un travailleur manuel. Chaque soldat touche un habit neuf lorsqu'il quitte le régiment, et tous les huit ans une somme de 36 livres pour le renouveler.

L'émigration des officiers corses à la Révolution

On ne peut clore cette étude des rapports des Corses avec la société militaire de l'Ancien Régime sans faire référence à leur comportement lors de la Révolution. Comme dans le reste de l'armée, des officiers des bataillons corses font le choix d'émigrer.

L'émigration se fait en deux vagues : la première débute en 1791, la seconde est plus tardive. En 1793, Paoli a prononcé la sécession de l'île et fait appel à l'Angleterre, qui intervient militairement. En 1794, quand les garnisons françaises ont été contraintes à la capitulation, une union politique voit le jour : le royaume anglo-corse. Les représentants du peuple envoyés par la commission nationale près l'armée d'Italie et dans le Midi, Saliceti et Multedo, prescrivent l'arrestation d'officiers dont les familles ont pris parti contre la République. Cet arrêté provoque l'émigration de ceux qui ont été désignés.

En 1791-1792, au bataillon des chasseurs royaux corses, sur vingt-sept officiers, seuls quatre émigrent.

63. Corvisier, André, L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul, op. cit., p. 857.

Antoine Baciocchi-Adorno (vingt ans de service), major, émigre en 1792, et va servir entre autres à l'armée de Condé ;

Félix Pitti-Ferrandi (vingt-trois ans de service), capitaine, émigre en 1792, et va servir comme major dans l'armée des Deux-Siciles ;

Marc Antoine de Rossi (vingt-trois ans de service), capitaine, émigre en 1791, sert aux chasseurs d'York puis à l'armée de Condé ;

Colonna-Bozzi Anton-Francesco (quinze ans de service), capitaine, émigre en 1792, et sert chez les Anglais ; capturé, il est fusillé par les républicains.

À la même époque, au bataillon des chasseurs corses, on compte cinq émigrés en 1792, et six en 1794 sur un effectif théorique de 27 officiers.

Sansonetti Stefano (trente-quatre ans de service), lieutenant-colonel en second, émigre en 1792 ;

Antoine de Carbuccia (vingt-deux ans de service), capitaine, émigre en 1792, et rejoint l'île en 1794 lorsqu'elle est occupée par les Anglais ;

Antoine François Louis Carlotti (vingt-sept ans de service), capitaine, émigre et va servir dans l'armée de Ferdinand roi de Naples en mars 1792 ;

Antoine Susini, lieutenant (sept ans de service), émigre, puis, rentré en Corse, est adjudant-major dans un bataillon anglo-corse en 1795 ;

Jean Questa, lieutenant (5 ans de service) émigre en 1792, au service de la Hollande puis en Prusse (où l'on retrouve sa trace en 1812).

L'arrêté du 28 février 1794, qui est lui-même la conséquence de la guerre civile entre nationaux et républicains en Corse, est responsable de la seconde vague d'émigration :

« Au nom du peuple français
« Les représentants du peuple envoyés par la commission nationale près l'armée d'Italie & dans les départements du Midi ;
« Considérant que les citoyens Saliceti, chef de bataillon, Bacciochi, Paccioni, Ciavaldini, capitaines, Frediani, lieutenant, tous au bataillon d'infanterie légère corse, ont leurs parents à la tête des rebelles dans le département de la Corse, les armes à la main contre la République ; que plusieurs patriotes sont par ceux-ci persécutés et opprimés ; que d'ailleurs leur civisme est très équivoque ;
« Arrêtent qu'ils seront destitués de toute fonction militaire & mis en état d'arrestation jusqu'à la paix.
« Fait au Port-la-Montagne (Toulon), ce 10 ventôse (28 février) An II de la République une et indivisible.
« Signé : Saliceti, Multedo [64]. »

La menace explique ces départs, qui s'échelonnent sur quarante-huit heures. Le 12 germinal An II (1er avril 1794), Colonna de Giovellina, commandant en second du 4e bataillon de chasseurs, rend compte au citoyen ministre que dix-neuf militaires ont déserté : ce sont « les citoyens Giorgio Maria D'Angelo, né à Bastia le 17 janvier 1762, capitaine, et David Benedetti, sous-lieutenant, originaire de Vico ; ils ont émigré le 28 ventôse (18 mars), emmenant avec eux cinq caporaux et six chasseurs ; Laurent Colonna d'Istria capitaine, originaire de Sollacaro, Pietro Andrea

64. S.H.A.T., Xb 123.

Pallavicini, capitaine, natif de Sainte-Marie-d'Ornano, Félix Antoine Avocari de Gentile, natif de Nonza, ont émigré le 29 ventôse (19 mars), emmenant avec eux un caporal et un chasseur ; le citoyen Nicolas Ponte, lieutenant, a fait de même le 30 ventôse (20 mars) ».

Au total, quinze officiers des bataillons corses ont émigré. Il peut être noté quelques différences entre les deux bataillons. Pour les chasseurs royaux (3e bataillon), l'émigration est contemporaine des premiers troubles en Corse et concerne des représentants de vieilles et illustres familles totalisant de longues années de service : 10 % des effectifs sont en cause. Pour les chasseurs (4e bataillon), vétérans et jeunes officiers s'équilibrent (cinq contre six). Les premiers partent plutôt en 1792, les autres plutôt en 1794, emmenant avec eux un certain nombre de soldats).

FIGURES EMBLÉMATIQUES DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE CORSE DE 1739 À 1789

Le Royal Corse [65], pendant ses cinquante ans d'existence, voit passer dans ses rangs les représentants des plus notables familles de l'île, et l'on s'y succède souvent de père en fils ou d'oncle à neveu. Il en est ainsi des quatre Limpérani. Mais cet exemple n'est pas unique : c'est le cas de nombreux autres officiers dont les Rossi, les Casabianca, les Gentile, et du colonel Mathieu Buttafuoco. Après 1769, les familles de notables constituent un vivier dans lequel puisent les nouveaux régiments créés. À la Légion corse ou Légion d'Arcambal, à côté de vieux soldats comme le lieutenant-colonel Antonio de Rossi, officier de valeur très bien noté qui vient du Royal Corse, on remarque la présence de jeunes gens issus des familles de principali. Fabiani, qui appartient à une famille très influente de Balagne, et fait à la Légion ses premières armes, ou Jacques Peretti, originaire d'une importante famille de l'Au-delà des monts, qui a commandé des volontaires corses sous les ordres de Narbonne pendant la campagne de 1768-1769. On y relève la présence de chefs des combattants corses, comme Grimaldi, à qui on a confié la compagnie de grenadiers et qui commandait les nationaux à Ponte Novo, ou encore Casalta. Au régiment de Buttafuoco de nombreux officiers appartiennent à la parentèle du colonel : le lieutenant aide-major Giovan Simone Buttafuoco, le lieutenant sous-aide major Giovan Battista Buttafuoco, ou à la tête d'une compagnie le capitaine Giovan Ambroggio Buttafuoco. Les familles influentes sont de même largement représentées, et souvent par plusieurs de leurs membres. Ce sont, entre autres, le lieutenant-colonel de Zerbi, le major de Caraffa, les capitaines Casabianca Raphaël, Ornano, Colonna-Ceccaldi, Colonna d'Istria, Frediani, et Matra, qui est nommé lieutenant-colonel au décès de Zerbi, et, parmi les lieutenants, Bonavita (il est aux grenadiers), Spinola, Peretti, Matra Angelo, Casabianca Francesco. Au ministère, cette adhésion au service du roi semble acquise, si l'on se réfère à l'inspection de 1779, où est proposée la promotion d'officiers corses à la faveur de la vacance du poste du colonel en second du Royal Corse, le comte de Ponteves :

65. Albertini, Paul-Louis, Rivollet, Georges, *La Corse militaire, ses généraux, Monarchie, Révolution, 1er Empire*, préf. gal Poli-Marchetti, Paris : J. Peyronnet, 1959, 392 p. Le choix opéré a été fait en fonction de la notoriété mais aussi caractéristiques typiques de la société militaire du temps.

Il conviendrait de faire passer M. Antoine de Rossi lieutenant-colonel avec rang de colonel, lequel serait remplacé par M. Camille de Rossi, major, et le sieur Don Grazio de Rossi, capitaine commandant, frère des précédents, passerait à la majorité. Tous trois par l'ancienneté de leurs services, leur zèle et leurs talents, sont susceptibles de cette grâce.

Un certain nombre de ces officiers sont par leur engagement et leur parcours parmi les plus emblématiques, compte tenu du rôle qu'ils y ont joué, de cette société militaire corse de l'Ancien Régime dans sa diversité, où ils ont parfois accédé à des responsabilités élevées. Les deux tiers ont fait leurs premières armes, sinon l'ensemble de leur carrière, dans le Royal Corse, les autres dans les régiments levés en Corse après l'annexion. Trois d'entre eux ont payé de leur vie leur attachement à la cause royale lors de la Terreur.

Encadré 14
Quelques personnalités notables du corps des officiers corses (1739-1789)

DE PETRICONI GIO LORENZO (1707-1784) **:** son père, Cesare, né en 1664, était membre du conseil des Nobles Douze. En 1731, à vingt-quatre ans, il n'adhère pas à la révolte qui se développe contre Gênes. Il sert chez les Impériaux ; il va même participer avec le contingent envoyé par l'Empereur, commandé par le colonel Wachtendonck, à la levée du siège de Bastia. En 1732, il reçoit une commission d'officier dans les troupes génoises après avoir levé une compagnie et sert en Corse. Entré au service français comme capitaine au Royal Corse de 1739 à 1744, il fait campagne aux Pays-Bas. En 1745, de nouveau chez les Génois, il quitte le service pour rentrer en Corse ; il se met au service de la Nation et devient un conseiller militaire estimé de Pascal Paoli. Après Ponte Novo, il se retire définitivement à Sorio (d'après ses *Mémoires*, *BSSHNC*, 1892 n° 143-145).

DE PETRICONI CÉSAR MATHIEU (1727-1794) **:** fils du précédent ; né à Sorio dans le Nebbio le 21 octobre 1727. Son père, nommé capitaine au Royal Corse en 1739, l'y fait incorporer comme cadet. Enseigne en 1743, il suit son père, major dans un régiment génois en 1744, où il est nommé capitaine en 1748. Mais en 1760 il reprend du service au Royal Corse ; les paolistes ayant incendié sa maison en 1768, il va combattre contre les nationaux. Le 1er septembre 1769, il est promu lieutenant-colonel à la Légion corse. Reconnu noble et nommé chevalier de Saint-Louis en 1771, il est promu colonel de dragons. Il est membre de la députation envoyée à Versailles par les états généraux de Corse en 1775. En 1789, député à la Constituante, il prône l'amnistie pour tous les nationaux exilés, dont Paoli, afin de leur permettre de rentrer en Corse. En 1791, il est nommé maréchal de camp et fait valoir ses droits à la retraite. En 1793, Paoli décrété d'accusation par la Convention, le général de Petriconi se rallie au vieux chef et approuve la sécession de la Corse, car l'exécution du roi, mettant fin à son allégeance, lui permet de rejoindre les rangs des nationaux (cf. Eugène Gherardi, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 766).

BALDASSARI IGNACE : lieutenant au premier Royal Corse levé en 1739, il est le seul officier à abandonner le service du roi pour se mettre à la disposition de Pascal Paoli. En 1762, il contribue à l'effort de défense nationale du Regno et met sur pied deux régiments de volontaires soldés forts de 400 hommes (cf. Louis Belgodère, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 92).

BUTTAFUOCO ANTONIO (1707-1758) : originaire de Vescovato, issu d'une famille influente, frère de Tito, il épouse une fille d'Andrea Ceccaldi ; il prend les armes contre les Génois ; en 1736, il est à la tête d'une unité de partisans corses, désigné par la consulte de Corte comme l'un des otages demandés par le général de Boissieu ; d'août à septembre, le groupe d'otages dont il fait partie est en résidence à Toulon, puis enfermé en forteresse à Marseille après l'incident de Borgo. Il signe avec les autres otages le texte exhortant les chefs corses à déposer les armes. Lors de la création du Royal Corse en août 1739, il y est nommé capitaine et fait campagne pendant la guerre de Succession d'Autriche. Il est chevalier de Saint-Louis en 1746. Rentré en Corse en 1748, il y décède dix ans plus tard (cf. Ange Rovere, *Dictionnaire historique de la Corse*, p.174).

BUTTAFUOCO MATHIEU (1731-1806) : fils du précédent, volontaire au Royal Corse, où à l'âge de neuf ans il a suivi son père ; il fait carrière au régiment, dont il est nommé colonel lors de sa remise sur pied en 1765. Ayant la confiance de Choiseul, il lui sert d'intermédiaire avec Paoli lors des négociations entamées entre la France et le Regno. En 1768, il met sur pied un corps de volontaires et participe à la campagne au côté de Sionville, alors que le comte du Luc et la majorité des officiers du Royal Corse, dont Ornano, Marengo, Camille de Rossi, refusent d'aller servir dans l'île. Le roi va le combler, il lui donne en 1769 la propriété d'un régiment qui porte son nom, où ses volontaires sont incorporés, devenu en 1771 régiment provincial de Corse. Il reçoit par lettres patentes, en fief en 1778 la concession de l'étang de Chjurlinu et un domaine à Biguglia. En 1781, il est fait comte. En 1789, il est élu député de la noblesse de Corse aux états généraux de Versailles. Fidèle de la monarchie, il anime un mouvement contre-révolutionnaire en Corse avec le concours de son beau-père Francesco Gaffori. Après le retour en 1790 de Paoli en Corse, auquel il s'est opposé, il condamne sa gestion du département de la Corse et l'accuse

d'être un partisan de l'Angleterre. Poursuivi par la vindicte des républicains, honni des nationaux, il émigre. En 1794, il se rallie à la cause du royaume anglo-corse sans y jouer de rôle politique important et s'exile à nouveau à sa chute en 1796. Amnistié par Bonaparte, il rentre à Bastia, où il décède en 1806 (cf. Ange Rovere, *Dictionnaire historique de la Corse*, p.175).

CASABIANCA RAPHAËL : né à Vescovato le 27 novembre 1738, cousin de Jean Quilico, il est lieutenant au Royal Corse en 1763. Capitaine en 1768, il lève une compagnie de volontaires et combat les nationaux. En 1770, il est versé au régiment de Buttafuoco devenu Provincial. Major en 1773, il est promu lieutenant-colonel en 1779 ; en 1791, il est nommé colonel du 46e de ligne, et promu maréchal de camp le 30 mai 1792. Sous la République, après avoir participé à l'expédition de Sardaigne, il défend Calvi contre les Anglais en 1794 ; en 1796, général de division, il sert à l'armée d'Italie, et il est sous l'Empire sénateur, puis comte d'Empire ; en 1811, il contribue à l'éviction de Morand, gouverneur de la Corse, honni de la population en raison de la rigueur de sa gouvernance. Son seul fils, colonel du 11e léger, est tué en Russie en 1812 ; il décède en 1825 (cf. Ange Rovere, *Dictionnaire historique de la Corse*, p.175).

ABBÉ ROSTINI CARLO (1710-1773) : Sa place est auprès des officiers corses, car il a été aumônier du Royal Corse et à ce titre traité comme un officier du corps et son parcours est emblématique de cette période. Né à Bastia en 1710, il est destiné par ses parents à la prêtrise, suit des études de théologie en Italie. D'un patriotisme ardent, il joue un rôle actif dans l'insurrection corse. Il introduit et diffuse dans l'île un libelle, qui appelle à la lutte nationale, *Disinganno interno della guerra di Corsica* et sert d'agent de liaison entre les chefs de la révolte et le chanoine Orticoni, qui court les capitales d'Europe pour expliquer les revendications corses et leur obtenir du soutien. Devenu suspect aux yeux des Génois, il doit prendre du champ, car il est menacé d'arrestation. En 1738, il peut échapper aux Génois grâce à un sauf-conduit délivré par l'adjoint de Maillebois, et gagner Naples à bord d'un bâtiment français. En 1742, il prend du service dans l'armée royale et devient l'aumônier du Royal Corse, avec lequel il fait toutes les campagnes de Flandres. En 1755, le régiment étant en garnison à La Rochelle, il utilise ses loisirs à traduire en italien l'*Histoire de Corse* de Petrus Cyrneus rédigée en latin. Il rentre ensuite dans l'île en 1760, où il exerce les fonctions de trésorier-payeur du gouvernement de Paoli. Après la défaite de Ponte Novo, il rédige des mémoires d'un grand intérêt pour l'histoire de cette période. Ce personnage hors du commun est assassiné dans des circonstances obscures en 1773 à Prunete (cf Jean-Marie Arrighi, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 862).

COMTE FRANÇOIS-MARIE D'ORNANO (1726-1794) **:** maréchal de camp, né à Ajaccio le 4 octobre 1726 (à ne pas confondre avec Jean-Baptiste d'Ornano colonel général des Corses (1581-1626), issu des feudataires de l'Ornano dont la tradition militaire remonte à l'époque médiévale. Aux XVIe et XVIIe siècles on trouve des Ornano servant les papes et les thalassocraties, Venise et Gênes, et depuis la Renaissance dans les Bandes corses des Valois. Il est le fils de Luca d'Ornano, créé marquis et commandant de l'Au-delà des monts par le roi Théodore. À quatorze ans, François-Marie entre comme volontaire au Royal Corse, où il est nommé enseigne en 1741, puis lieutenant le 1er décembre 1744. Participant à la campagne de Flandres, il est présent aux sièges de Furnes puis de Tournai, d'Oudenaarde, et de Berg-op-Zoom. Il fait preuve d'une bravoure remarquée à la bataille de Fontenoy. Quand le 11 octobre, après la victoire de Raucoux, il est nommé capitaine, il a à peine vingt ans. Il reste pendant quatre ans en Flandre, puis, obtenant un congé, il revient dans l'île. Rentrant en Corse, il n'a pour souci que d'œuvrer à la réconciliation de son père avec Gaffori. Le marquis de Cursay, resté en Corse après la paix d'Aix-la-Chapelle, se l'attache, car il compte sur lui pour l'aider dans sa mission : mettre fin au conflit qui oppose Corses et Génois, en trouvant un compromis acceptable par les deux parties. Il est prévu qu'il l'accompagnera à Toulon, où les adversaires doivent se rencontrer en présence des représentants français. La réunion n'aura pas lieu en raison de l'opposition de Gênes, et Versailles donne l'ordre à ses troupes de se retirer, ce qui décourage ceux qui espéraient en la France et relance la rébellion. Comme François d'Ornano désespère de convaincre son père, il fait se réunir les représentants des pièves de l'Au-delà des monts, se fait élire général à sa place et se rallie à Gaffori, qui l'associe à son généralat avec autorité sur sa région. Les Génois s'étant plaint, Chauvelin lui impose de démissionner, car il est toujours offi-

cier du roi, ce qu'il fait à la veduta de Saint-Florent le 27 juillet 1751. Au moment de la guerre de Sept Ans, il est rappelé en Flandre, où le Royal Corse participe à la campagne, et il se distingue à Hastembeck. En février 1759 il est envoyé au Canada. Il se bat à Québec après la mort de Montcalm et la capitulation de la ville ; malgré la disproportion des forces et la pénurie d'approvisionnements, la lutte continue sous les ordres des généraux Vaudreuil et de Levis, et il se distingue à la prise du fort Carillon. Au bout d'un an, les dernières troupes françaises finissent par mettre bas les armes et sont rapatriées. Le 1er juillet 1762, il est chevalier de Saint-Louis et est promu brigadier des armées du roi le 20 avril 1768. Ponte Novo se produit peu après ; bien que respectant Paoli, il ne partage pas ses vues, estimant que l'intérêt de l'île est d'être rattachée à la France. Il se garde cependant d'intervenir dans le déroulement de la campagne. Le 1er mars 1780, il est nommé maréchal de camp, puis en 1784 gouverneur de Bayonne, et son autorité s'étend sur la région frontalière. En 1789, il décline la proposition qui lui est faite de représenter la Corse aux états généraux, de même qu'en 1792 à la déclaration de guerre, il refuse de prendre le commandement de l'armée des Pyrénées orientales, qui sera opposée à l'Espagne, et préfère conserver son poste de gouverneur. Lors de la Terreu, r son grade et sa qualité de noble font de lui un suspect : arrêté près de Langon, il est emprisonné à Bordeaux en décembre 1793. Jugé le 21 messidor an II (9 juillet 1794) et condamné à mort, il est guillotiné lendemain (d'après Louis Campi, *Le Comte François-Marie d'Ornano*, Ajaccio, 1900).

LES DESCENDANTS DES BOZZI : LES ROSSI
(d'après J-C Orticoni, Le Nouvel Armorial corse.*)*

Famille du haut Taravo, issue de la Maison d'Ornano qui se fait remonter son ascendance aux Cinarchesi ; Risteruccio d'Ornano construit au XIVe siècle le château des Bozzi, dont la noblesse est acceptée en 1479 par le Sénat de Gênes – condition reconnue à plusieurs reprises au XVIe siècle avec exemption de la taille ; la famille se divise en deux branches, celle de Zigliara et celle de Grosseto-Prugna. En 1615, leurs vassaux révoltés massacrent la plupart des membres de cette famille, à l'exception d'un enfant de sept ans. Au XVIIIe siècle, Francesco Maria Colonna de Bozzi, capitaine au service de Gênes, a pour enfants (cf. Jean-Marie Arrighi, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 264 et 860) :

⇒ **ANTONIO COLONNA DE BOZZI :** fait comte par le roi Théodore ; il sert ensuite au Royal Corse en 1740, quitte le service à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1757 est élu chef des patriotes de l'Au-delà des monts.

⇒ **DON GRAZIO COLONNA DE BOZZI** ; son fils Anton-Francesco, officier au Royal Corse, émigre et sert chez les Anglais, il est fusillé par les républicains.

⇒ **BIANCA NÉE COLONNA DE BOZZI ; elle** épouse le capitaine Francesco Saverio de Rossi, dont la famille originaire de Florence, réfugiée en Corse, s'était installée à Ajaccio en 1552 ; elle a deux fils au régiment. Tête politique, exécrée des Génois, elle milite lors de l'intervention de Maillebois pour la levée d'un régiment corse au service du roi. La famille Rossi est reconnue noble en 1771.

ROSSI ANTOINE FRANÇOIS : né à Ajaccio le 26 octobre 1726, fils de Bianca, égérie de Maillebois, qui le fait entrer au Royal Corse ; enseigne en 1745, lieutenant en 1747, il participe à la guerre de Succession d'Autriche, capitaine en 1759, chevalier de Saint-Louis en 1763, il est major en 1769. Reconnu noble en 1771, il est muté à la Légion corse comme lieutenant-colonel avec rang de colonel en 1772 à la place de Gaffori nommé au Provincial. En 1776, possesseur du domaine de Coti-Chiavari, il est reconnu comte en 1776, et muté à Noailles Dragons ; en 1779 il est colonel en second du Royal Corse, colonel commandant en 1784 à la dissolution du régiment en 1788, il est nommé maréchal de camp. En 1790, il remplace Biron en Corse à la tête de la 23e division militaire, nommé lieutenant-général en 1792, il sert à l'armée du Midi. Mis à la retraite en 1793, il échappe de peu à la Terreur (cf. Antoine-Laurent Serpentini, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 859).

ROSSI CAMILLE : frère du précédent né à Zigliara, fief des Colonna-Bozzi sa famille maternelle, il est incorporé comme cadet au Royal Corse en 1742, enseigne en 1743 puis lieutenant en 1746, il fait la campagne des Flandres, capitaine en 1758 et cheva-

lier de Saint-Louis en 1763, il est capitaine en premier en 1770, major en 1772 puis lieutenant-colonel en 1780 ; il prend le commandement du bataillon des chasseurs royaux corses en 1788, en 1790 il est colonel du 91e régiment d'infanterie et est promu maréchal de camp à l'armée du Midi en 1792. En 1794, condamné par le tribunal révolutionnaire, il est guillotiné le 27 janvier (cf. Antoine-Laurent Serpentini, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 860).

ROSSI DON GRAZIO : né à Ajaccio le 25 mars 1726, cousin germain des précédents. Enseigne au Royal Corse en 1743, il connaît un avancement lent : lieutenant en 1758, capitaine en second en 1769, en premier en 1772, major en 1780, en 1788 il est nommé lieutenant-colonel commandant du bataillon des chasseurs corses, maréchal de camp en 1793, il est incarcéré comme contre-révolutionnaire à la citadelle d'Ajaccio dont le libère le capitaine Bonaparte. En non-activité, il décède en 1800 (cf. Antoine-Laurent Serpentini, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 861).

LÉGION CORSE

CASANOVA GUILLAUME : natif de Vivario ses notes indiquent « n'est pas d'une famille considérable » a commencé à servir en 1758 dans Corse Cavalerie comme bas-officier, puis a été affecté au corps des chasseurs de Fischer, versé à la Légion corse comme lieutenant, fait partie de ces cadres anciens et fidèles utilisés pour donner cohésion à cette jeune unité (cf E. de Ribeaucourt, *La Vie et les exploits militaires de J.-C. Fischer*).

FABIANI : issu d'une famille de notables de Balagne, persécutée par les nationaux en raison de son engagement aux côtés du roi, dont elle est récompensée par la lieutenance dans ses armées, dont il est le bénéficiaire en 1769.

GAFFORI FRANÇOIS ANTOINE : né à Corte le 14 août 1744, il est issu de familles influentes, étant fils du général des Corses assassiné par les Génois et de Faustine Matra. Capitaine des milices nationales puis membre du Conseil suprême de la Nation en 1767. Il se distingue pendant la campagne de 1768 contre les troupes françaises, mais en mai 1769 lors de la bataille de Ponte Novo, il évacue Lento sans combat. Replié sur Corte, il abandonne la ville dont les Français s'emparent sans coup férir. La défaite consommée, il fait sa soumission. Il est nommé capitaine à la Légion corse la même année, major en 1771, il est muté au Provincial en 1772 avec le grade de lieutenant-colonel. Il participe activement à la répression de la révolte du Niolo, en récompense il est promu chevalier de Saint-Louis. En 1784 il est brigadier d'infanterie puis en 1788 maréchal de camp. Il émigre en Toscane mais revient en Corse en 1793 après la sécession de l'île. Il décède en 1796 (cf. Christine Roux, *Les Makis de la résistance corse*, p 257).

ABBATUCCI JACQUES PIERRE : né le 7 septembre 1723 à Zicavo, où il décède en 1813 ; son père, Séverin, fut colonel au service de Venise et gouverneur de Brescia, sa mère était une Paganelli, dont le père était général, également au service vénitien. Docteur en médecine de l'université de Brescia en 1746, il s'installe à Zicavo en 1750 et en 1753 à la consulte de Petreto, il est élu lieutenant-général des milices sur proposition des notables de l'Ornano, de l'Istria, du Talavo et de la Rocca. Refusant de reconnaître comme les principali du Sud la nomination en 1755 de Pascal Paoli au généralat, il est emprisonné puis mis en résidence surveillée à Corte. En 1766, il est gracié et désigné par Paoli pour commander les milices de l'Au-delà des monts d'abord contre Gênes et à partir de 1768 contre les Français, infligeant de lourdes pertes à Narbonne et à la garnison d'Ajaccio et en empêchant à Vizzavonna sa jonction avec de Vaux. Il livre son dernier combat sur le Vecchio mais, assuré du départ de Paoli en juillet 1769, il dépose les armes. Le 1er septembre 1769, il est promu capitaine de dragons à la Légion corse. Député aux États de Corse en 1770, reconnu noble en 1773 et devenu lieutenant-colonel du Provincial, il participe à la répression du soulèvement de 1774. En 1779, à la suite d'une machination de Marbeuf, dont il est un adversaire politique, il est convaincu de trahison et envoyé au bagne de Toulon ; réhabilité et rétabli dans ses prérogatives, il est libéré en 1782. Chevalier de Saint-Louis en 1789, il est maréchal de camp en 1791. En 1794, il prend position contre la création du royaume anglo-corse et commande la garnison de Calvi, assiégée par les Anglais – son dernier fils Sanseverino, âgé de 19 ans, y est mortellement blessé. Ayant obtenu les honneurs de la guerre, la garnison est rapatriée à Toulon, et lui-même va servir à l'armée d'Italie. Son autre fils JEAN-CHARLES, servant à l'armée du Rhin, ancien élève de l'École royale militaire de Metz, devenu gé-

néral de la République, est tué à Huningue en décembre 1796 (cf. Raphaël Lahlou, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 2).

CASABIANCA JEAN-QUILICUS : né à La Casabianca entre 1718 et 1723, époux de Marie-Françoise Colonna-Ceccaldi, nièce d'Andrea Ceccaldi, il appartient à une influente famille de Caporali, divisée en deux clans rivaux au XVIe siècle, les Neri de La Casabianca et les Rossi de Vescovato, de tradition guerrière, largement cités dans les chroniques du temps. Cette illustre famille compte de nombreux officiers qui ont servi la République de Gênes, les Valois, le royaume de Naples. En 1748 il se rallie au marquis de Cursay, débarqué dans l'île pour faire face à la menace des Austro-Sardes, qui appuient la révolte corse. Il est aux côtés de Paoli jusqu'à la défaite de Ponte Novo. En 1769 il reçoit une commission de capitaine à la Légion corse, puis en 1773 il est nommé lieutenant-colonel au Provincial et participe à la répression des révoltes qui agitent l'île. Maréchal de camp en 1782, il est mis à la retraite en 1793 et décède peu après. Son fils Luce et son petit-fils âgé de douze ans, Giocante, sont tués à Aboukir à bord du vaisseau *L'Orient* (cf. A. Rovere, *Dictionnaire historique de la Corse*, p. 216).

LA CORSE ROYALE (1769-1791)

La France est arrivée à ses fins, Gênes lui ayant concédé l'exercice de la souveraineté de l'île pour l'exercer à sa place mais « le traité de Versailles ne réalisait pas plus une cession onéreuse de la Corse qu'il ne transférait à la France la souveraineté totale de celle-ci [66] ».

À l'heure où les Corses deviennent des sujets du roi, les Français les connaissent peu : un officier de l'armée royale dont le régiment vient d'être affecté dans l'île donne dans ses mémoires sa vision de l'image qu'en ont qu'en ont ceux qui y débarquent.

> *J'eus recours aux auteurs qui ont écrit sur la Corse et je les ai trouvés plein de contradictions [67][…]. Le cri général des Français est de se représenter les Corses comme le peuple le plus vicieux et le plus corrompu […] sur la terre, tous ne s'accordant que sur un point : c'était à en dire beaucoup de mal et peu de bien [68].*

Ces opinions péjoratives sont répandues : on les relève fréquemment dans les rapports et les correspondances officielles des agents de France à Gênes et des officiers ayant participé aux campagnes de Corse depuis 1738. De cette image négative du pays et de ses habitants, il fournit une explication :

> *L'obligation de s'embarquer, de rester trois ans dans ce mauvais pays […] au milieu du malêtre […] du mauvais air qu'on y respire avec un peuple méchant, vindicatif et dangereux, d'y être obligé d'y faire la petite guerre, […] d'y courir le risque d'être assassiné pour peu qu'on s'écarte sans escorte, […] tant de motifs peuvent altérer la vérité. »*[69]

En effet le départ de Paoli n'a pas tout résolu. Les priorités sont de mettre fin à

66. Emmanuelli, René, *L'Équivoque de Corse*, Ajaccio : La Marge, 1989, 178 p., coll. « Corse et Révolution française », p. 45.

67. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, n°100-102, *op. cit.*, p. 31-32. Parmi ces auteurs, il cite Strabon, qui les juge pillards, incapables d'être de bons esclaves, Diodore de Sicile, qui les juge pleins d'humanité et capables de justice, Sénèque, pour qui la Corse est une terre barbare ; Marini décrit un peuple au cœur de fer, et enfin Frédéric de Prusse les juge braves et courageux, estimant qu'on ne peut les dompter que par la prudence.

68. *Id.*, p. 33.

69. *Id.*, p. 34. On trouve un écho de ces sentiments dans les lettres du colonel de Roux, officier du Provincial (cf. *infra Les Makis de la résistance corse*).

l'insécurité engendrée par le « banditisme [70] » endémique, fléau déjà combattu par le Regno, de faire régner la « paix française » pour créer les conditions d'une situation de droit permettant le développement économique de l'île et sa mise en valeur pour le profit de la Couronne. À cet effet, des mesures répressives sévères sont codifiées, sans aucun état d'âme : les Corses apparaissant comme un peuple sauvage à civiliser.

Les institutions de la Corse royale

Le passage de la Corse sous souveraineté française transfère de facto l'initiative des lois et la promulgation des édits et règlements à la puissance royale, et les institutions, mises en place pour remplacer celles du Regno, auront pour seule mission d'administrer, c'est-à-dire de les faire appliquer.

Au sommet, le roi est représenté par un intendant et un gouverneur militaire.

Au départ du comte de Vaux, cette charge est confiée à Marbeuf, qui est en fait le dépositaire de l'autorité royale.

Mais le statut de l'île est soumis à diverses particularités, certaines dispositions du régime précédent étant conservées avec les accommodements nécessités par la nature monarchique du régime. La Corse suite à son érection en pays d'État en 1772 est dotée d'une Assemblée où sont représentés les trois ordres jusqu'alors absents en Corse. L'édit de 1770 porte création à cet effet d'un registre de noblesse. Cette revendication de leur importance sociale ainsi satisfaite, l'absolutisme royal peut compter sur le dévouement de ces notables.

Cependant « apparaît clairement l'orientation réformatrice de la monarchie qui entend supprimer les abus [...] engendrés par le système du privilège, aussi met elle en place dans l'île une noblesse [...] sans droits banaux sans privilèges fiscaux, sans privilège de justice [71] », orientation qui se traduit aussi par l'application de mesures non encore en vigueur en France comme la réforme Laverdy [72]. En matière d'impôts également, la Corse bénéficie de mesures qui lui sont propres, comme le paiement en nature.

La représentation des trois ordres est la suivante. Le clergé comprend les cinq évêques, membres de droit, et dix-huit membres du clergé séculier, élus par leurs pairs. La noblesse a vingt-trois représentants de même que le tiers état, les uns et les autres sont élus. L'élection des conseillers du tiers se fait tous les deux ans, à l'échelon des pièves les pères de familles désignent leurs délégués à l'assemblée

70. Ce terme est commode et va servir à définir aussi bien les criminels de droit commun que les nationaux en lutte contre les Français, ne reconnaissant pas ainsi la validité de leur combat politique. Mis dans le même sac ils seront traités avec la même implacable rigueur

71. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 60.

72. Elle date de 1764-1765 ; son auteur, membre du Parlement, remplace Bertin en 1764 à la tête du contrôle général des Finances. C'est un libéral, partisan de la justice fiscale ; attaché à la liberté économique et politique, il estime que la vénalité des offices perpétue, en particulier au niveau des communes, le pouvoir d'une oligarchie. Pour cela, il propose que les offices vénaux soient supprimés et que l'on recoure à l'élection pour la désignation des magistrats municipaux. Il est guillotiné en 1793 comme « accapareur ».

provinciale qui, à son tour élit ses députés aux états. Le gouverneur militaire et l'intendant y siégent comme membres de droit. Les états sont réunis tous les trois ans pour voter la répartition des impôts, leurs modalités de perception ainsi que des vœux à l'adresse du pouvoir central dans l'intérêt de l'île. Les états avant de se séparer désignent les douze nobles, membres du Conseil des Douze, dont huit représentent le Cismonte et quatre le Pumonte. Le conseil constitue la commission permanente des états dans l'intervalle des sessions. À tour de rôle deux de ses membres, en liaison avec le gouverneur, l'intendant et leurs collègues, doivent veiller au suivi et à l'exécution des délibérations des états, à l'utilisation des fonds publics et à l'application des dispositions prévues dans les statuts.

Les circonscriptions administratives sont conservées. Les onze provinces, sont chacune dirigée par un représentant de l'administration chargé du contrôle des pièves, les soixante-six pièves ont à leur tête un podestat major assurant le contrôle des communes, qui sont au nombre de trois cent quarante-quatre. La commune, institution traditionnelle qui fonde l'identité culturelle de la communauté corse, est administrée par un conseil élu, composé d'un podestat assisté de deux pères de famille, mesures non encore en vigueur en France. Ce podestat détermine la répartition de l'impôt, en assure la perception et gère le patrimoine communal. Il conserve les prérogatives qui lui étaient consenties par le Regno, celle de rendre la justice, de déterminer la répartition de l'impôt, d'en assurer la perception et de gérer le patrimoine communal.

Aux *Statuti civili e criminali*, survivance de l'époque génoise, que Paoli avait maintenus, se juxtaposent les ordonnances et édits royaux, l'ensemble constitue le *Code corse.*

La justice dépend d'un Conseil supérieur qui a les prérogatives d'un Parlement. Il est présidé par un président assisté d'un vice-président et de dix conseillers dont cinq Corses, il fonctionne comme juridiction d'appel. Onze tribunaux (un par province) sont établis à Bastia, Ajaccio, Corte, Rogliano, Oletta, Calvi, Cervione, La Porta, Vico, Sartène et Bonifacio. Enfin, à la base le podestat tranche des litiges, sans frais, jusqu'à un montant de 50 livres ; ses décisions sont susceptibles d'appel.

À côté de ces tribunaux sont établies des juridictions d'exception, au nombre de quatre, appelées « juntes » leur objet, la répression de ce qui, sous le nom de banditisme, recouvre aussi bien la criminalité de sang de droit commun que les menées subversives de nature politique. Quant au Gouverneur, il dispose du pouvoir de faire arrêter et incarcérer fût-ce sur un simple soupçon.

Pour l'éducation des jeunes gens, si l'université a été fermée, des bourses sont accordées aux enfants de la noblesse corse, aussi l'empressement est-il vif chez les principali pour revendiquer cette qualité, et l'on exige de ceux qui sont admis dans les collèges royaux en France la connaissance du français. Cependant l'italien reste, et pour longtemps, une langue de culture à laquelle se juxtapose le français.

Quant au peuple, il ne connaît ni ne pratique que le corse [73], parler d'origine latine, riche de variations dialectales suivant les pièves, mais qui permet la compréhension de l'italien. À une époque où les paysans français utilisent leurs langues régionales, les Corses ne font pas exception.

Pays d'État, mais aussi laboratoire politique, la Corse est soumise à un despotisme légal comme le décrivent Antoine Casanova et Ange Rovere avec « au cœur de l'édifice la création de l'ordre de la noblesse [74]. »

La politique économique de la royauté en Corse : données générales

Pour développer la Corse, on en fait l'inventaire : c'est l'objet du plan Terrier, sorte de cadastre [75] qui est un recensement des propriétés. Environ 10 % des terres sont domaine royal ; 60 % sont aux mains des notables, le reste est fait de propriétés d'importance inégale, allant de 1 à 2 ha à une quarantaine d'hectares. Il relève aussi les ressources et dénombre 25 communes où il y a des manufactures et 385 où il n'y en a pas. Cette œuvre, qui ne sera achevée qu'en 1795, est considérable, mais l'application stricte de la justification des titres de propriété, dans une île où les classes populaires les font reposer sur la transmission orale, aboutit à leur spoliation et arrondit le domaine royal. Ce domaine royal permet de créer une aristocratie d'attributaires, tel le marquisat de Cargèse concédé à Marbeuf. Des notables corses du « parti français » en sont aussi les bénéficiaires, parmi lesquels des officiers du Royal Corse comme Buttafuoco, qui reçoit des terres à Biguglia et le colonel Rossi Antoine François à Coti-Chiavari, où à Porto-Vecchio où les terrains de parcours des bergers de l'Alta Rocca sont distribués à des notables fidèles. Des Français, qui ont participé à la conquête, se voient également attribuer des lots de colonisation, en Balagne ou dans le sud de l'île. On fait même un essai d'installation de colons lorrains, mais mal adaptés au climat, ils sont décimés par la maladie. Cette politique d'appropriation sera mal ressentie par la population, et aura des conséquences à long terme, en particulier lors de la Révolution. À l'avènement de Louis XVI en 1774, la situation n'est guère brillante, la production céréalière est insuffisante, les impôts rentrent mal. Aussi, à côté des droits de timbre pour l'importation et la sortie de marchandises, l'octroi et la gabelle, est-il décidé que la Corse paiera en nature une contribution égale au 1/20 des produits de la terre, que nul n'en serait exempt. Un montant de 120 000 livres doit être versé à la caisse royale, le reste sera utilisé par les états provinciaux. (La livre de compte de l'époque vaut 0,987 F germinal.). La publication du plan Terrier a en effet montré que sur 2 072 441 arpents (un arpent vaut 0,51 ha), seuls 621 402 sont productifs.

73. Cela perdure jusqu'à la mise en place de l'enseignement obligatoire par Jules Ferry, qui met fin à l'analphabétisme, et ce n'est qu'en 1890 que l'usage conjoint de l'italien et du français dans les documents administratifs, dont les registres de délibération des communes, sera supprimé.

74. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 58.

75. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, n°100-102, *op. cit.*, p. 70. Il souligne la lenteur mise à le réaliser (il sera terminé en 1795.

Dans ces conditions, il est impossible d'obtenir des habitants la cotisation de 180 000 livres exigée en 1772, qui représente 2/20 des productions. D'autres mesures suivent, accordant à la Corse un statut fiscal particulier. L'agriculture bénéficie de différentes mesures : assèchement des marais, introduction de cultures nouvelles (dont le tabac et le lin), création de pépinières. Les terrains défrichés et mis en culture sont exemptés d'impôts pendant cinq ans. Des primes sont accordées pour la plantation de l'olivier et du mûrier. L'emblavement en céréales bénéficie de mesures d'encouragement ; elles ne suffisent pas, et l'île connaît la disette à plusieurs reprises. Le libre parcours des troupeaux est réglementé pour mettre fin aux abus du pastoralisme. Cet encadrement du pastoralisme est mal vécu : la réglementation de la pâture, la création d'enclosures, la limitation de l'écobuage, l'interdiction de la divagation des animaux s'opposent à des pratiques ancestrales. Il est à l'origine de révoltes paysannes et du « banditisme ». Ce mécontentement, après une impitoyable répression, s'assoupit pour resurgir au moment de la Révolution, entraînant des troubles à l'ordre public. Comme l'a fait Paoli, la création et le développement de manufactures sont favorisés. En 1789, on peut trouver des entreprises de textiles (le Cap compte vingt-cinq moulins à fouler le drap), des savonneries, des huileries (l'île abrite 788 moulins à grain et à huile), des tanneries (à Bastia exercent 60 tanneurs), une fonderie à Orezza mais aussi à Venzolasca, Chiatra, Vescovato où on fabrique des armes. Ajaccio et Bastia possèdent des manufactures de chaussures. Pour pallier le déficit de main-d'œuvre qualifiée, en 1784 le roi décide d'utiliser le Royal Corse en y faisant incorporer des recrues pour recevoir une formation professionnelle dans des métiers utiles au développement de l'île [76]. En fait, cette initiative, faute d'un soutien des états, reste limitée. Le commerce connaît, avec l'arrivée des Français en Corse, une inflation des prix. Les boutiques n'existent, de même que les marchés, que dans les villes où le salaire moyen est d'une livre par jour qui vaut 20 sols, ou 12 deniers. Le pain, aliment de base, vaut 4 sols la livre. À la campagne, faute de numéraire, on a recours au troc (cette pratique va perdurer jusqu'à la fin des années 1940). Le commerce extérieur se fait par les ports. En 1787, la Corse compte 283 bâtiments : pinques de 200 à 300 tonneaux, tartanes de plus faible déplacement et gondoles à rames. Par la modulation des taxes douanières, on oriente le trafic vers Marseille au détriment des ports italiens (arrêt du Conseil de Corse du 12 mai 1786). La balance commerciale est déficitaire : les importations en 1787 sont en valeur de 1 557 831 livres et les exportations de 307 082.

Au total la Corse paie 120 000 livres d'impôts, montant nettement supérieur à celui exigé par le Regno, auxquels il faut ajouter la gabelle, les droits de douane, les droits d'octroi, soit au total 550 000 livres. Cependant le retard de l'île reste

76. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *ibid.*, ch. VIII, « Réorganisation du régiment », p. 201 : le crédit de 3 000 F se révélant insuffisant, le colonel y adjoindra 2 400 francs de ses revenus personnels.

important, et son entretien coûte cher aux finances royales.

Le bilan de l'Ancien Régime

À la veille de la Révolution, même si on doit reconnaître la volonté de mise en valeur de l'administration française, le bilan est mitigé. Les Corses y ont leur part de responsabilités, s'opposant parfois à des mesures concurrençant des intérêts particuliers, comme l'installation de moulins à vent alors qu'existent des moulins à bras, ou faute d'intérêt des états de Corse, qui n'encouragent pas le développement de manufactures en leur accordant les subventions nécessaires. Mais on comprend mal de la part des intendants la fermeture des salines ou l'interdiction de la pêche du corail. Il faut aussi tenir compte de l'insuffisance des infrastructures : faute de routes, l'exploitation des forêts, richesse naturelle pour laquelle existe un marché extérieur, reste limitée.

> *Globalement, la riche bourgeoisie, et plus encore l'aristocratie foncière, ont bien accueilli la conquête française [...]. Le prestige de la monarchie joue effectivement un rôle essentiel dans le basculement des notables, tout comme la recherche d'honneurs liés à des avantages matériels* [77].

Elle tire avantage de l'annexion qui en fait une caste, entre autres par l'admission généreuse dans les rangs de la noblesse. Ce favoritisme, dont tous ne profitent pas de la même façon, va engendrer une frustration faite de jalousie et de rancœur, qui aura des suites politiques. En même temps persistent les souvenirs amers de la conquête et de la pacification qui lui a succédé. L'échec des révoltes, dont celles du Niolo, attise un sentiment d'impuissance. La contestation sociale prend le relais, conséquence d'une conjoncture économique défavorable dont témoignent la misère des couches modestes de la population, l'endettement et les demandes de remise de l'impôt. Il faut y ajouter les séquelles d'un conflit qui s'est étalé sur quarante ans. À la violence politique qu'impose la société d'ordres répond la violence révolutionnaire, dont le symbole est la profanation de la tombe de Marbeuf en 1789. Au bilan de ce tableau contrasté émerge une donnée positive : la population s'est accrue et atteint 160 000 âmes à la veille de la Révolution.

Les réalités

La Corse, de par la volonté du roi, est pays d'états ; les seuls en France à jouir de ce statut sont la Bretagne, l'Artois, la Bourgogne, la Provence et le Languedoc. Cependant, le comte de Vaux, conscient des difficultés à faire accepter à un peuple pétri de républicanisme une monarchie absolue, propose de lui imposer un gouvernorat militaire concentrant tous les pouvoirs, avant de couler l'île dans le droit commun des autres provinces. Son avis n'est pas suivi, et, s'il reste gouverneur militaire de la Corse, le roi décide que la justice, les finances et la sécurité publique seront confiées à un intendant. Il nomme à ce poste un certain Chardon, qui présidait le tribunal qui a jugé et condamné sévèrement les « conjurés

77. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.*, p. 75.

d'Oletta [78] ». Dans ces conditions, l'année suivante, le comte de Vaux demande et obtient son rappel. Il est remplacé par Marbeuf, qui gouverne la Corse jusqu'à sa mort en 1786, et auquel succède le vicomte de Barrin . En 1770, une délégation des trois ordres se rend à Versailles, après qu'une médaille a été frappée pour célébrer le rattachement à la France. Ce sont, pour le clergé Mgr Stefanini, évêque de Sagone, pour la noblesse, Massei, et pour le tiers état, Giubega. À Versailles, l'évêque, s'adresse au roi en ces termes :

> *La Nation corse, dès les temps les plus reculés, a désiré appartenir à votre Empire. […] Elle se fera gloire […] de consacrer ses efforts […] au service de Votre Majesté. […] Son dévouement pour votre personne et les sentiments d'honneur […] l'incorporent à votre royaume. Quel tribut peut offrir […] un pays ? Le tribut de sa reconnaissance pour avoir fait cesser les maux qui l'opprimaient. […] Sous les heureux auspices du règne de Votre Majesté, la Corse, mise en valeur, verra-t-elle son territoire disputer d'utilité avec les provinces qui tiennent rang ? […] Ce sont les vœux d'une nation qui ne le cède ni en fidélité ni en zèle aux plus anciens sujets de Votre Majesté* [79].

La réalité est en décalage avec ce discours courtisan. Après le départ de Paoli, si les notables semblent s'en accommoder, les plus humbles espèrent son retour. À Livourne, sanctuaire du mouvement national, Clément Paoli guette l'opportunité d'un soulèvement. Il existe des conditions qui peuvent le favoriser. Dans une île où la sous-administration génoise avait favorisé le clanisme et, par son incapacité à établir un état de droit, laissé la vendetta prospérer, l'étalement des troubles sur une longue période avait eu de graves conséquences sur la situation économique et sociale. Le Regno, malgré les efforts de Paoli, n'avait pu dans un laps de temps trop court, en compenser les effets et inscrire efficacement, dans la profondeur, les bases d'une bonne administration.

Bien qu'il ait été prescrit au gouverneur d'éviter des mesures inadaptées, susceptibles de susciter des troubles de l'ordre public, de nombreuses fautes sont commises. L'administration royale, souvent aux mains d'agents envoyés en Corse, soit sur recommandation, soit parce qu'on souhaite les éloigner, multiplie les édits, textes et règlements. Incompétence et arrivisme altèrent son fonctionnement. En outre, des fourgons de l'armée royale, ont débarqué une foule de spéculateurs et d'affairistes sans scrupule. Le caractère tatillon de la bureaucratie, qui rend difficilement applicables cette forêt de prescriptions, surtout dans l'intérieur, la ridiculise aux yeux de la population. L'officier de Picardie a laissé un témoignage qui voit naître un réel mécontentement chez les Corses :

> *Les Corses me disent que notre politique n'avait pas assez de ménagements dans certaines circonstances, trop dans d'autres et jamais relativement aux occasions. […] Ils sont indignés par le mépris d'un essaim de gens d'affaires. […] On ne voit depuis la conquête que trois espèces de gens : des ignorants, des gens flétris ou des gens venus faire fortune ; ils humilient*

78. Pendant l'hiver 1768, un groupe de conjurés avait projeté de se saisir des officiers français, dont d'Arcambal, qui résidaient à Oletta. Dénoncés et condamnés, plusieurs furent roués vifs, les autres envoyés au bagne de Toulon.

79. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, ch. XIV, « Gouvernement de l'Ancien Régime », p. 484.

notre misère, étalent à nos yeux le profit de leurs friponneries. [...] Tout cela est connu de Paoli [80].

Il estime que cela nourrit le banditisme, et éclaire le mot *bandit* de la définition suivante :

Tout Corse qui ne veut ni reconnaître ni se soumettre au gouvernement reçu. [...] Tous ces mécontents abandonnent leur domicile pour vivre par petites bandes de douze à quinze.

Le système judiciaire français que l'on introduit dans l'île rebute parce qu'il est compliqué, l'archaïsme de la procédure pénale, avec la possibilité de recours à la question, est considéré comme une atteinte à la dignité humaine. Facteur aggravant : la mésentente règne entre Marbeuf et Narbonne, qui commande à Ajaccio. En 1772, la subvention, c'est-à-dire la contribution due par l'île, est fixée à 180 000 F pour 1773, et il est réclamé la même somme pour les années écoulées. Ce recours à l'impôt est jugé excessif par l'opinion, d'autant que la situation économique se dégrade. Bien qu'ait été accordé de pouvoir la payer en nature, la subvention, vu le recours à des adjudicataires, est un impôt cher pour l'assujetti et de faible rendement pour le roi :

Le régime fiscal favorise [...] les plus grands propriétaires, [...] leur permettant de pratiquer l'usure [...] et de peser spéculativement sur les prix [81].

L'ORDRE ROYAL, LA PACIFICATION

Les moyens : le despotisme militaire

La Corse débarrassée du colonisateur génois, le roi de France, outre ses soldats, y envoie administrateurs, juges et fonctionnaires divers. Mais il apparaît aussi à Versailles que les nationaux n'ont pas désarmé et qu'il faut faire respecter, et même craindre, le nom du roi. Tâche difficile face à un peuple dont l'histoire et la géographie ont façonné le caractère et l'identité et qui sort d'une lutte de quarante ans.

Depuis la première intervention française en 1738, les méthodes employées avaient été brutales : on décide de poursuivre dans cette voie. À cet effet des mesures répressives sévères sont codifiées, telle celle qui dispose qu'est réputé fugitif tout Corse qui s'absente de son domicile sans la permission du podestat. S'il ne se présente pas dans les six mois qui suivent la troisième sommation, il est condamné à autant d'années de détention et autant de fois cent francs d'amende que de mois d'absence en qualité de fugitif. Après six mois, s'il ne se présente toujours pas, il est déclaré félon ou bandit. En cas d'arrestation, il est alors condamné aux galères à perpétuité ou à la peine de mort s'il est porteur d'une arme. La dénonciation du banditisme, terme où sont confondus actes de résistance et crimes de droit commun, et sa répression dérivent vers le terrorisme d'État. L'importance de la population carcérale d'origine insulaire en est un bon indicateur : en 1774, le bagne

80. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, n°100-102, *op. cit.*, p. 44-45.

81. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.*, p. 48.

de Toulon compte près de 400 détenus corses. Les familles des rebelles ne sont pas épargnées : elles subissent la destruction de leurs demeures, la confiscation de leurs biens ou se voient contraintes à l'exil.

Mais Versailles dispose d'atouts : la soumission rapidement obtenue des villages après le départ de Paoli, les démonstrations de loyauté des notables dont Gaffori, Massessi, Fabiani, le ralliement des chefs de guerre nationaux, comme Grimaldi et Abbatucci, devenus officiers du roi. Enfin le roi trouve des appuis plus anonymes :

> *[De] jeunes hommes prêts dorénavant à servir la France proche, patrie des Lumières et des philosophes, alors que Gênes est ruinée, Venise sur son déclin, la Grande-Bretagne fort loin [et que] l'Espagne [...] ne séduit plus du tout* [82].

C'est le début du détournement du courant traditionnel d'émigration militaire. Mais il est des irréductibles qui n'ont pas déposé les armes.

Marbeuf, promu gouverneur de la Corse, pointe les limites, pour les combattre, des régiments placés sous son commandement [83] :

> *Les troupes qui sont obligées de passer dans l'île et qui joignent à tout ce qu'elles ont entendu dire le chagrin de s'éloigner et de s'embarquer, la perspective d'un exil perpétuel, et l'idée de recevoir des coups de fusil sans faire la guerre, regardent ce voyage comme la plus grande punition et arrivent dans le pays avec la prévention la plus fâcheuse : [...] elle ne tarde pas à retomber sur les habitants, et l'on ne parle que de détruire et de brûler et d'expatrier* [84].

Pour avoir les moyens d'une contre-insurrection efficace, il demande à utiliser prioritairement des régiments corses. Mais les officiers du Royal Corse refusent d'être engagés dans des opérations de police. Il obtient que le régiment de Buttafuoco soit transformé en régiment provincial et rapatrié dans l'île une fois son colonel propriétaire dédommagé. Gaffori y est affecté, en attendant d'en prendre le commandement dans les années qui suivent. Parmi ses cadres et ses soldats nombreux sont ceux déjà aguerris à la lutte contre les guérillas, ayant fait la campagne de Corse aux côtés de l'armée royale dans des compagnies de volontaires. Cela explique que les Corses soient utilisés prioritairement pour assurer l'ordre public. Organisé et implanté sur une base territoriale, il assure au moyen de ses compagnies le quadrillage du terrain ; quant à ses compagnies d'élite, elles constituent une réserve mobile d'intervention. Marbeuf met sur pied des réseaux d'informateurs composés d'insulaires (ils joueront un rôle essentiel lors de la révolte du Niolo), il arme des paysans acquis à sa cause, il utilise enfin des « repentis ».

82. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*, ch. VII, p. 371.

83. Roux, Christine *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, Paris : Éditions France-Empire, 1984, 271 p., avant propos, p. 18. L'auteur, qui a rassemblé l'ensemble de la correspondance adressée au comte de Laric, qui jouit de la protection du cardinal de Bernis, oncle de Narbonne, par son fils Alexandre Gabriel de Roux, affecté en 1772 comme capitaine à l'état-major de Corse puis comme colonel en second au Provincial de Corse, définit en ces termes ce témoignage : « Cette chronique de la répression [...] permet de mesurer ce que fut la francisation de la Corse. »

84. Ravis-Giordani, Georges, *Mémoire de Marbeuf au Roi,* référencé K I287 puis 1226 n°19 (Archives royales), Travaux du centre d'Études corses, Revue *Strade* (publication de l'ADECEM, Association pour le développement des études corses et méditerranéennes), mai 1996, p. 53.

Le 22 octobre 1774, au lendemain de l'insurrection du Niolo, le comte de Marbeuf dans un mémoire adressé au roi en met le déclenchement sur le compte du caractère corse :

> *Si l'on décide qu'il est convenable de garder l'Isle de Corse, on doit s'occuper des moyens de la conserver et de la rendre utile par la suite ; sans quoi cette possession sera toujours à charge de l'État. […] Il paraît nécessaire de jeter un coup d'œil sur le caractère de ses habitants, sur les causes de leur légèreté, sur les moyens propres à la combattre. […] De tous les ressorts qui font mouvoir les Corses en général, les principaux sont la vanité, l'amour du changement et l'esprit de vengeance. La première de ces qualités vient de l'indépendance : […] insensiblement toutes les conditions se sont confondues […]. Comme il y avoit beaucoup de territoires et peu de bras, chacun s'etoit pourvu d'une portion de terre. […] Cet arrangement, que le hasard, plutôt qu'aucune loi, paraît avoir fait, n'a pas peu contribué à maintenir l'esprit d'égalité dans cette nation. […] Il est aisé de sentir qu'un peuple imbu de pareils principes doit avoir de la peine à se plier à un joug* [85].

Ce qui va le conduire à proposer les moyens de former une élite non seulement francophone mais francisée : l'admission dans les écoles militaires d'enfants de notables dès l'âge de dix ans dans les années suivantes devient un des leviers de cette politique. Il s'inscrit, ce faisant, dans la continuité de celle qu'avait impulsée la levée d'un régiment corse. Si on en a espéré la naissance d'un courant d'opinion favorable à la France, plus important et surtout plus durable est le brassage des Corses dans l'armée royale. Leur intégration dans la société militaire, dont l'identité repose sur l'allégeance à un souverain, aboutit à cette francisation souhaitée tout au moins par les cadres.

La pacification de la Corse

Quarante années de conflit ont légué à la France une situation locale largement dégradée tant au plan économique que social. Les solidarités communales et familiales restent seules présentes pour tenter d'en atténuer les effets, mais la misère marginalise et conduit à la constitution de bandes organisées autour de la famille ou de la communauté villageoise. Ce phénomène trouve un terreau favorable dans les régions souvent difficiles d'accès où le pastoralisme est l'activité dominante, comme le Niolo, le Talavo avec Zicavo, le Celavo avec Bocognano, la région de Vico et de Guagno, et regroupe la fraction jeune de la population.

Ces bandes sont souvent à base familiale ou clanique et comprennent entre dix et cinquante hommes. À côté de patriotes comme l'abbé Circinellu et Zampaglino, il faut constater que le maquis se peuple de déserteurs, d'individus en délicatesse avec l'administration ou avec des créanciers, enfin, la vendetta coutumière est un excellent sergent recruteur. Pour le roi, le rétablissement de l'ordre est la priorité indispensable pour mettre en place des institutions permettant l'intégration de l'île au domaine royal aux fins de rentabiliser la conquête.

Dès juillet 1769, on note des embuscades et des attaques de convois, à Vico, dans le Niolo. Près d'Ajaccio, la garnison d'Appietto manque de peu d'être massacrée. Ces attaques ne sont pas isolées : on signale des accrochages meurtriers dans

85. *Ibid.*, p. 49-50.

la Giovellina ; dans les deux Sévi un officier est enlevé à proximité d'Ajaccio. Le phénomène s'aggrave et se généralise les années suivantes. De Roux en témoigne, dans une lettre écrite peu après son arrivée, après avoir évoqué les propos du lieutenant-colonel du Provincial César de Petriconi :

> *Le lieutenant-colonel s'est vanté à moi que, si on le laissait faire, il détruirait entièrement les bandits dans un an, mais nous pensons bien différemment. […] Il faudrait qu'il y ait quatre fois plus de troupes dans l'île et que l'on rasât tous les bois et encore n'en viendrait-on pas à bout : le brigandage est l'esprit de la Nation* [86].

Devant ce constat, il n'hésite pas, à la suite, à proposer des mesures radicales :

> *Il n'y aurait selon moi qu'une seule façon pour empêcher les progrès de ces gens : […] rendre les familles responsables, […] au moindre crime qu'ils commettraient, de faire raser leurs maisons et les expulser de l'endroit. […] Ce moyen a été proposé par M. de Marbeuf mais le système de la cour est, je crois, d'user de douceur* [87].

Cependant l'extension des troubles et l'arrivée de combattants venus de Livourne amènent Versailles à donner des consignes fermes qui sont appliquées sans état d'âme. Les soldats du roi, qui éprouvent des pertes sévères minant leur moral, ne se sentent en sécurité nulle part. Ce qui les entraîne à des exactions sans nombre, car naît le sentiment, partagé à tous les niveaux, que les paysans sont a priori hostiles, sentiment que favorisent le mépris et la haine des Corses. Des mesures sévères complètent l'arsenal répressif. Il est prescrit de considérer comme fugitif ceux qui sont sans domicile fixe ; or dans la population pastorale nombreux sont les bergers qui, suivant leurs troupeaux, n'ont que des abris précaires. Les familles de paolistes réfugiés à Livourne doivent être bannies et leurs biens confisqués. L'interdiction de posséder des armes et d'en fabriquer est renforcée. Pour empêcher les bandes d'utiliser le couvert végétal comme abri, le maquis est incendié. On va jusqu'à interdire la plantation de châtaigniers, « l'arbre à pain » des Corses. Des colonnes parcourent le pays, les effectifs engagés sont imposants : 5 000 hommes en 1770, 3 000 en 1771. Les villages sont incendiés, les récoltes détruites, les arbres fruitiers abattus, les troupeaux exterminés. Dans un village cerné, tous les hommes sont d'emblée suspects, la découverte d'une arme, même blanche, même en mauvais état, la mise au jour de cartouches ou d'équipements militaires ne connaissent qu'une sanction : la mort. Pour les autres, la déportation au bagne de Toulon est la règle. Pour les cinq années, de 1769 à 1774, on note 54 condamnations à mort sur 145 jugements et seulement 18 relaxes. On applique au condamné le supplice moyenâgeux de la roue : après avoir été roué vif, le corps est exposé avec interdiction de lui donner une sépulture. La condamnation aux galères n'est qu'une mise à mort retardée, vu les conditions d'incarcération.

En 1773, il est décidé de fixer la subvention à 120 000 livres et d'y ajouter les arriérés des années précédentes. Le poids des impôts et une crise frumentaire provoquent un mécontentement durable et généralisé, et les émissaires paolistes ren-

86. *Id.*, p. 28.
87. *Ibid.*

contrent un écho favorable, d'autant que la rumeur court que l'île serait restituée à Gênes, justifiant le recours aux armes. Une opportunité favorable semble s'offrir. Nicodème Pasqualini, envoyé de Livourne en 1774 pour organiser un soulèvement général parcourt le pays, annonce l'arrivée d'armes, réunit des consultes. Marbeuf est informé et déclenche une série d'arrestations pour décapiter le mouvement, avant même que l'ordre ne soit troublé, puis il lance ses colonnes commandées par Sionville et Narbonne [88], auxquelles Gaffori, le fils du héros corse, participe en qualité de lieutenant-colonel du régiment Provincial. Le Niolo est ravagé, les branches des châtaigniers s'ornent de pendus, c'est ainsi que le podestat du Niolo Albertini et son fils âgé de quinze ans sont suppliciés. L'échec qui démontre l'impossibilité d'une action à force ouverte, l'image de la résistance obérée par le comportement de certains qui, sous son couvert, se livrent à des exactions de droit commun, la lassitude qui fait préférer l'amnistie à la continuation de la lutte affaiblissent le mouvement. Versailles, non sans succès, use alors de la clémence pour rallier les déçus, les hésitants et les désenchantés, allant même jusqu'à approcher Pascal Paoli. Parallèlement à la répression, toute une politique se met en place. On crée des réseaux d'informateurs. On utilise des compagnies corses levées et commandées par des notables (Casabianca, Giubega, Fabiani, Galloni). On attise les rivalités et les haines familiales pour s'attirer des collaborateurs qui parfois obtiennent d'être armés. Cette politique a pour but de renoncer progressivement aux représailles collectives et de cibler l'ennemi. Elle va réussir, car au final la population s'incline, prise entre les exigences des hors-la-loi – dont certains ne vivent que de rapines – et la dureté des méthodes du gouverneur. De Roux, officier au Provincial, après la répression de la révolte du Niolo, écrit : « Ces gens-là [i. e. *les rebelles*] se mettent les gens du pays à dos, leur faisant du mal. »

La révolte s'éteint, l'échec était inévitable, eu égard à l'attentisme de certains, à l'habileté de l'administration qui sait jouer des rivalités et des inimitiés, qui sait s'attirer des complicités et des ralliements, alors même que la participation à l'insécurité ambiante de malandrins et de brigands facilite la mise en œuvre de méthodes répressives ciblées.

Les « fuorusciti »

La résistance [89] animée par ceux restés dans l'île a un prolongement politique à l'extérieur : les *fuorusciti* (littéralement « ceux qui sont sortis ») qui ont obtenu l'asile politique en Italie. L'Angleterre, dont l'hostilité à la France est patente, ayant donné refuge à Pascal Paoli, c'est d'elle qu'ils attendent un soutien. Paoli,

88. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, n°100-102, *op. cit.*, p. 80-81. « M. de Narbonne s'occupa des moyens de nettoyer l'île des bandits. [...] Il commença par sommer les bandits de se rendre à discrétion, la vie et les galères sauves, sinon il allait faire brûler leurs maisons et couper les vignes, les oliviers et les châtaigniers, leurs femmes et leurs enfants [*seraient*] chassés de leurs villages et forcés de les rejoindre dans les bois. »

89. Rey, Didier, « Les Fuorusciti corses de 1769 à 1790 », in *Etudes Corses* n° 30/31, 1988 347 p., Colloque d'Ajaccio : *Corse et Sardaigne entre Réformisme et Révolution* (8-10 juin 1988), p. 253-254.

pour le justifier, a fait parvenir dès 1770 au roi George III un mémoire lui faisant valoir l'intérêt stratégique de l'île, tout en dénonçant l'arbitraire de Versailles qui a usé de la force pour parvenir à ses fins. Mais le soutien anglais ne peut aller jusqu'à une guerre ouverte.

À côté des patriotes qui refusent la domination française, peuplant la selva d'irréductibles, les fuorusciti développent une action politico-militaire qu'anime Clément Paoli. Mais, alors que l'oppresseur était une République déclinante, ils ont en face d'eux une monarchie puissante qui s'est assuré des appuis parmi les notables Dès l'été qui suit Ponte Novo, des groupes armés jouissant d'une large autonomie, venant de la Toscane proche, débarquent dans l'île pour y créer l'insécurité et pour fournir en armes et en munitions la résistance intérieure. Celle-ci dispose ainsi d'une base arrière hors de portée des troupes françaises. Ces groupes mobiles composés de patriotes motivés qui vont et viennent entre Corse et continent créent un sentiment d'insécurité chez l'occupant dont Alexandre de Roux se fait le témoin :

> *La pépinière de Livourne est considérable : [...] ces jours derniers il en est débarqué quinze dans la plaine d'Aleria. [...] Quelques jours auparavant [...] une fameuse bande ayant [...] Champaligni [i. e.* Zampaglino*] pour chef, le brigand le plus redoutable. [...] On assure qu'il est passé en Sardaigne. Tant que l'on ne s'entendra pas avec les puissances voisines, [...] ils ne feront que faire la navette et nous en serons dupes* [90].

En 1774 le moment semble propice pour déclencher un mouvement de révolte généralisée. Déclenchée prématurément elle se heurte à un ennemi bien informé et prêt à y faire face et n'obtient pas d'une population, tenue en respect par la répression, le soutien espéré.

L'échec a deux conséquences : démontrant l'incapacité à mener une action d'ensemble, elle en amène certains à accepter l'amnistie offerte les années suivantes et l'Angleterre à plus de réserve. Mais il ne met pas fin définitivement aux actions locales faites de coups de main qui témoignent de la vitalité du sentiment patriotique.

Parmi ceux qui les armes à la main tiennent tête à l'autorité royale, quelques personnalités [91] se détachent : Andréani qui est médecin, Bonelli simple paysan, ou d'autres proches de Paoli comme Benedetti et Pasqualini. Certains noms méritent d'être retenus :

Zampaglini, Angelo-Mattei Bonelli, *dit* : originaire de Bocognano, il anime la résistance dans le Celavo ; traqué par Narbonne, il se réfugie en Sardaigne, d'où il repasse en Corse. Il finit par se réfugier en Angleterre en 1778.

Venturone, Bonaventure Benedetti, *dit* : il anime la résistance dans la région de Vico ; il capture un colonel français, qui lui fait la promesse d'intercéder en sa faveur s'il le libère, mais qui, dès qu'il se trouve en sûreté, le fait arrêter et juger pour

90. Roux Christine, *Les Makis de la résistance corse*, *op. cit.*, lettre du 27 août 1774, p. 126.
91. *Id.*, Guide pour les personnages cités, p. 253-262.

enlèvement. Condamné, il est déporté en Amérique. Une enquête ayant établi la duplicité de l'officier, celui-ci est rayé des cadres de l'armée, et Venturone, libéré, rentre en Corse. Il va représenter le tiers aux états de 1775, qui vont l'envoyer en mission auprès de Paoli pour l'informer que le roi ne s'oppose pas à son retour, s'il le souhaite. Il est anobli en 1777.

CIRCINELLU, LECA, dit : curé de Guagno ; il meurt au maquis en 1772 les armes à la main.

DOCTEUR DELLA CROCE PAOLO ANDREANI, *dit* : en avril 1774, il est l'instigateur du soulèvement de son village de La Croce d'Ampugnani et gagne le maquis avec sa famille ; en représailles sa maison est brûlée. En octobre 1774, capturé, il est envoyé au bagne de Toulon, où il meurt.

PASQUALINI NICOMÈDE : de la piève de Rostinu, c'est un fidèle du Général ; c'est lui qui de Livourne prépare le soulèvement du Niolo en 1774 et passe en Corse à plusieurs reprises. Après l'échec de la tentative, il réussit à échapper aux sbires de Marbeuf.

TOME, THOMAS CERVONI *dit* : de Soveria ; c'est l'un des premiers chefs du soulèvement de 1774.

PACE-MARIA : réfugié en Toscane, il est un des chefs célèbres de la révolte de 1774. En septembre, cerné avec trente partisans dans le fort d'Aleria par six cents hommes pourvus de canons. Il a à son crédit le coup d'éclat de s'être enfui par un trou dans la muraille sans tirer un coup de fusil.

On trouve une relation de cet incident dans la correspondance d'Alexandre de Roux :

> *Il y a à Aleria une tour […] appartenant au roi, qui paie un nommé Fernando avec douze hommes pour garder ladite tour. Un de ses gens y a introduit trente bandits. […] M. de Narbonne a fait marcher 150 hommes avec le major de Picardie. Les bandits ont tiré, […] il a rendu les coups de fusil. […] Ces premières troupes ont été renforcées par d'autres du Provincial et de la garnison de Corte, […] ont formé un blocus ; […] comme on ne pourrait les forcer sans perdre beaucoup d'hommes, […] l'on a fait partir de cette ville deux pièces de canon, […] des mineurs et des ouvriers ; […] et l'on se propose de détruire ladite tour.*

C'est un fiasco, que le même décrit trois jours plus tard :

> *L'opération a absolument manqué. […] M. de Beaulieu major de Picardie […]avait écrit qu'il ne pourrait sortir un rat sans être aperçu : […] les trente bandits se sont sauvés par un trou qu'ils ont fait à la tour dans la partie qui regarde la mer. […] On ne s'est aperçu de leur évasion que six heures après ; […] tout ce qui en résultera […] sera de rendre les gens plus insolents, et […] beaucoup de maladies pour les troupes qui ont bivouaqué dans cette plaine où l'air est infesté* [92].

En décembre 1774, il fait sa soumission avec ses partisans contre promesse de la vie sauve auprès de l'évêque d'Aleria Mgr Guernes, le seul évêque français de Corse, qui a dénoncé la brutale répression de Sionville dans le Niolo.

Considérations sur la résistance corse

A-t-on affaire à une guerre irrégulière ? On peut le concevoir.

Cette résistance tire son homogénéité du patriotisme et de l'opposition politi-

92. *Id.*, lettres du 10 et 13 septembre 1774, p. 128-130.

que à l'absolutisme royal qui fondent l'engagement de ceux qui y adhèrent. Face à la société d'Ancien Régime, tenant tête à l'autorité royale, ils perpétuent les armes à la main les valeurs des milices, armée citoyenne disparue à Ponte Novo.

Les nationaux corses ne peuvent se réclamer, pas plus que les milices du Regno, du jus ad bellum : le traité de Versailles ayant été conclu entre deux pays souverains, le Regno n'avait aucune légitimité pour les cosignataires, pas plus que ses troupes.

Il en découle que les nationaux qui n'ont pas déposé les armes sont hors la loi, et leurs actions considérées comme relevant du banditisme.

Cependant leur révolte repose sur les mémoires – remis au cardinal Fleury en 1738, puis aux puissances en 1748 –, par lesquels les représentants de la Nation corse ont fait valoir que la République n'avait aucun droit à la possession de l'île. Le roi par le traité de Versailles de 1768 a disposé que la France reconnaît et garantit la souveraineté de la République sur les territoires en sa possession lors de la signature dont la Corse, ce que ne peuvent accepter les nationaux. Mais ce traité a posé des limites, il n'a été concédé à la France que l'administration de l'île, où ses troupes relèvent les troupes génoises, et spécifié que le retour de la Corse dans le giron génois sera subordonné au remboursement des sommes versées par la France pendant sa gouvernance.

Il en résulte que les nationaux s'estiment fondés de refuser de se soumettre à l'autorité du roi de France en vertu d'un traité dont ils ne reconnaissent pas la validité, et qui permet le retour de la domination génoise. Cette position politique ne déroge pas à la décision de la consulta déclarant guerra a fuoco e a sangue aux forces royales en 1768.

Ce refus d'une tutelle monarchique imposée et les tactiques de harcèlement employées évoquent le soulèvement espagnol de 1808.

De l'analyse à laquelle se livre David Cumin de la théorie du partisan [93] de Carl Schmitt. on peut tirer des arguments allant en ce sens :

> *La guérilla espagnole se déclencha après la défaite de l'armée régulière. […] Cette décision d'une fraction du peuple de designer et combattre l'ennemi est le point essentiel que retient Schmitt. L'autre point essentiel est le soutien qu'apporta la Grande Bretagne. […] Le partisan espagnol s'engagea dans la lutte armée contre l'étranger et pour la patrie alors qu'une grande partie des élites étaient « afrancesadas » […]. L'armée française apportait les idées de la Révolution, […] autrement dit la modernité ; […] les partisans espagnols […] combattaient […] pour le maintien des institutions traditionnelles…*

Si les guérillas ont un projet politique, restaurer la monarchie des Bourbons en s'opposant aux idées portées par l'Empire, les nationaux, opposés à l'absolutisme royal, revendiquent le retour du Regno et des libertés fondamentales qu'il avait garanties. Les guérilleros espagnols ont en face d'eux des afrancesados ; ils ont, eux, à affronter les tenants du « parti français », dont Gaffori, fils du héros assassiné en 1737, devenu colonel du Provincial.

93. Cumin, David, « La Théorie du partisan de Carl Schmitt », *in Stratégies irrégulières* n° 93-94-95-96, avril 2009, Paris : Economica, 731 p., p. 38.

Enfin, comme eux ils trouvent auprès de la monarchie anglaise un soutien au moins logistique.

Cependant, si l'on peut considérer la résistance corse comme une guerre irrégulière, les deux insurrections ne sont pas comparables :

De la guérilla espagnole il faut retenir qu'elle recrute largement, et de cette adhésion émerge une junte gouvernementale. Elle est un maillon essentiel dans le projet stratégique britannique, qui vise à prendre pied sur le continent puis à susciter une vaste coalition qui ramène les Français dans leurs frontières. Si Wagram met un frein à ce projet, à Vittoria Wellington s'ouvre le chemin de la France.

La résistance corse pèse peu face à la puissance française et n'a aucun impact stratégique, car elle ne menace pas l'équilibre précaire consécutif au traité de Paris. La preuve en est qu'en 1768 l'Angleterre, présente à Minorque et tenant Gibraltar, maîtresse des mers après avoir éliminé la France du Canada et des Indes, n'est pas intervenue pour troubler l'installation des Français en Corse. L'analyse politique que fait Paoli espérant une reprise ouverte de la confrontation franco-anglaise, même si le traité de Paris n'y a pas mis fin, n'est pas réaliste.

L'échec du soulèvement de 1774 a affaibli la résistance ; par suite, l'Angleterre rend son aide plus discrète. Devant les exactions de certains qui, se réclamant d'elle, se livrent au brigandage, la désaffection et parfois l'hostilité de l'opinion s'installent. Les mesures répressives, qui n'épargnent ni les femmes, ni les enfants, ni les biens, et auxquelles sont associées des mesures d'amnistie en désarment bon nombre.

La guerre d'Amérique ne change pas la donne : la Corse n'a aucun rôle à y jouer et la révolte s'est épuisée.

La paix imposée

En 1775, la domination royale s'exerce depuis plus de cinq ans ; après l'échec de l'insurrection du Niolo, la Corse retrouve progressivement le calme : Louis XVI est monté sur le trône, de nouveaux intendants ont mis de l'ordre dans l'administration et remédié aux abus, tel Boucheporn, un collaborateur de Turgot, qui sera présent dans l'île pendant toute une décennie, de 1775 à 1785. Les états en 1775 émettent le vœu d'une amnistie la plus large pour les prisonniers politiques et les exilés. À cette occasion, le sort de Paoli est évoqué et il est sollicité de le laisser rentrer en Corse. L'émissaire désigné est un de ses fidèles : Bonaventure Benedetti, dit Venturone, député de Vico aux états de 1775. Au roi, qui lui propose de mettre fin à son exil, Paoli fait répondre que les Corses lui seraient plus soumis que par la force des armes s'il leur offrait de leur rendre leur liberté et de les prendre sous sa protection ; en contrepartie ils lui feraient allégeance, il pourrait recruter des soldats et des marins corses, avoir le monopole du commerce et conserver une place. Paoli demeurant fidèle à l'esprit qui avait présidé à la longue négociation avec Choiseul, les points de vue sont inconciliables, et la démarche est vouée à l'échec. Une amnistie proclamée en 1776 règle le sort des exilés et des détenus,

sauf pour les conjurés d'Oletta, qui ne l'obtiendront qu'en 1778.

Les appuis et les secours s'amenuisent ; Paoli est loin et, avec le temps, la Résistance s'essouffle dans l'attente d'événements extérieurs. L'échec de la révolte locale va produire un courant d'émigration militaire lors de la guerre d'Amérique. Elle semble l'occasion espérée :

> *Il lui fallut attendre dix ans et la révolution américaine pour croire l'heure de la revanche arrivée. […] Aussitôt Paoli nomma deux commandants pour prendre la tête des troupes corses destinées à affronter les Français, troupes qui servirent finalement dans, et non avec, l'armée anglaise […], alors qu'en Corse même le général espérait ranimer la résistance* [94].

Servir dans l'armée britannique est encore combattre l'oppresseur français :

> *La ruée vers l'armée britannique était ininterrompue. […] Le consul britannique se démenait pour trouver de navires destinés au transport des effectifs corses sur le théâtre d'opérations* [95].

Cet espoir est ruiné par la capitulation de Yorktown et en 1783, à la paix, certains de ces exilés prennent du service dans l'armée du Tsar. Si la guerre d'Amérique avait fait espérer au Général une intervention anglaise soutenant une résurgence de la révolte intérieure, il n'en est rien. Les années suivantes les fuorusciti se bornent à des actions limitées pour témoigner de leur existence.

Les dépenses militaires en Corse en 1770

Tout cela a un coût. Choiseul dans un compte rendu daté du le 16 mars 1770 et destiné au roi dresse le détail des dépenses que nécessite l'entretien de l'armée en Corse [96] :

> *La Corse coûte par année 4 500 000 livres. Cette dépense tient à la politique et est étrangère au ministre de la guerre. Le Roi a vingt-trois bataillons en Corse, deux détachements de légion, une légion entière, un détachement considérable d'artillerie en bouches à feu et approvisionnements de guerre ainsi qu'en officiers et soldats d'artillerie, […] un détachement nombreux d'ingénieurs, des officiers généraux, un état-major : sur les 4 500 000 livres il y a sept cent et tant de mille livres pour la paie de guerre des soldats et officiers, […] le surplus pour la viande les légumes, le pain […] pour l'entretien de mille mulets nécessaires au service. Si la guerre ne survient pas, il y a lieu d'espérer que cette dépense diminuera.*

On comprend à leur examen que des voix se soient élevées après l'annexion pour en contester l'intérêt. Dans le même temps, Choiseul étant soupçonné de s'accorder avec l'Espagne pour préparer la guerre avec l'Angleterre, la cabale qu'anime Mme du Barry obtient son renvoi le 24 décembre 1770.

En 1789 l'armée royale, malgré le calme revenu, compte une division à deux brigades d'infanterie dans l'île, dont une composée de régiments suisses. Appuyée pour moitié sur des régiments étrangers, à la fidélité éprouvée et que renforce le Régiment Provincial, cette présence militaire semble indiquer que si pour Versailles l'île est une base militaire essentielle en Méditerranée, l'ordre intérieur reste

94. Rey, Didier, « Les Fuorusciti corses de 1769 à 1790 », *op. cit.*, p. 256-263. Les Archives britanniques en fournissent la preuve.

95. *Id.*, p. 254-255.

96. Choiseul, duc de, *Mémoires du département de la Guerre*, 2e mémoire, Paris : Mercure de France, 1982 p. 224.

une préoccupation majeure.

LES MOYENS DE LA FRANCISATION. NOBLESSE ET SOCIÉTÉ MILITAIRE EN CORSE : 1739-1789

La noblesse corse

APERÇU HISTORIQUE

Évoquer la société militaire corse ne peut faire l'économie d'une référence à la féodalité insulaire, noblesse d'origine étrangère dont l'implantation procède par strates successives dès le haut Moyen Âge : *Obertenghi* dans le Deçà des monts, *Cinarchesi* dans l'Au-delà des monts, ligure, surtout dans le Cap Corse à partir du XIIe siècle. La structure féodale au fil du temps va éclater en seigneuries rivales. Le pape, suzerain de l'île, confie à Pise sa gestion de la Corse. Gênes, ayant au XIIIe siècle supplanté Pise, doit faire face à la féodalité corse. Au milieu du XIVe siècle, elle soutient la révolte des caporali de l'En deçà des monts qui met fin au pouvoir seigneurial, mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'elle abat le pouvoir féodal dans l'Au-delà des monts [97]. Aux Temps modernes, la féodalité disparue, apparaît une nouvelle hiérarchie sociale : *les* principali.

Lors des guerres d'Italie le pouvoir de Gênes est menacé mais le traité du Cateau-Cambrésis en 1559 lui reconnaît la souveraineté de l'île. La République, va mettre à jour les droits de tous ceux qui se revendiquent d'une appartenance nobiliaire justifiée par la possession d'un patrimoine. En 1571, le recensement des familles qui revendiquent une filiation seigneuriale indique au plus un effectif de trente. Hormis celles liées à l'aristocratie génoise, pour Gênes il ne s'agit que d'une notabilité locale. Cependant la République a besoin, vu la modicité de ses moyens, de s'appuyer sur ces notables locaux. Elle crée dans cette intention deux conseils destinés à assurer leur représentation : celui des « Nobles Douze » pour l'En deçà des monts, et celui des « Nobles Six » pour l'Au-delà. Afin de se les attacher et de récompenser les services rendus, Gênes crée la benemeranza, qu'elle attribue à des Corses qui lui ont prouvé leur dévouement et leur loyauté lors des guerres de Corse. Si la benemeranza ne concède pas l'appartenance à la noblesse, elle fait bénéficier ses attributaires des privilèges afférents et leur facilite l'accès aux carrières militaires, dont le commandement des tours de guet. En 1770, la distinction sera prise en compte par l'administration royale pour l'admission dans la noblesse de France. Cette oligarchie locale, vivant noblement, qui se veut l'héritière des seigneurs, juge ces mesures insuffisantes et revendique la reconnaissance de son importance sociale.

C'est pourquoi lors de l'intervention impériale en 1732 les principali qui animent et dirigent la révolte contre Gênes réclament la création d'un ordre de noblesse, revendication satisfaite par le roi Théodore en 1736 et en 1770 par le roi de

97. Martini, François de, *Armorial des Corses*, *l'Art du Blason, Armoiries, Noblesse et titres,* tome I, Ajaccio : éditions Piazzola, 2003, 408 p., t. I, p. 15-16.

France, lequel avait depuis 1739 admis les officiers corses à son service dans sa noblesse. Ainsi s'explique que la vocation militaire, atavique goût des armes, ne se dément pas chez ces notables, où les mérites reconnus leur apportent gloire, titres et distinctions.

La noblesse corse et ses titres

L'histoire de l'île démontre que les titres de noblesse ont été quasi constamment attribués par une puissance étrangère.

Sauf rares exceptions, il n'y eut pas en Corse de terres érigées en marquisat, duchés, comtés ou baronnies. Le titre ne fut pas condition exclusive de l'appartenance nobiliaire, être noble sans être titré étant possible : dans un acte notarié le nom suivi du titre d'écuyer attestait la condition nobiliaire. À l'inverse, les armoiries qui apparaissent dans l'Occident chrétien entre le XIIe et le XIVe siècle ne sont signes de noblesse que si elles sont timbrées.

Encadré 15
Les titres nobiliaires en Corse

Comtes de Corse	*Origine*	Ce titre comtal correspond à la période de l'inféodation au royaume d'Aragon et s'obtient par la désignation populaire par acclamations dans une veduta réunie à Lago Benedetto (vallée du Golo).		
	Insigne	Sceptre d'arbousier (*baccheta* ou *trapettu*) à poignée recourbée, ou parfois d'oranger.		
	Titulaires	De 1264 à 1515, ils sont dix, dont six Corses, à porter le titre, le seul existant en Corse, à l'exception de *Signore* (comme Ornano, Bozzi, d'Istria) :		
		Les 6 Corses	*3 Génois*	*1 Milanais*
		Giudice de Cinarca (*Giudice maggiore*) commis par Pise, décédé dans les prisons de Genes en 1300 ; Arrigho della Rocca reconnu vassal du roi d'Aragon 1374-1401 ; Vincentello d'Istria reconnu Vassal du roi d'Aragon en 1407, décapité à Gênes le 27/4/1434 ; Giudice d'Istria lettres du roi d'Aragon mais non confirmé par le vote populaire, décédé en 1459 ; Pollo della Rocca comte de Corse 1436-1475 ; Giovan Paolo de Leca proclamé en 1487, exilé à Rome 1515.	Leonelli Lomellini nommé 1406, chassé par Vincentello d'Istria en 1407 ; Tommasino Fregoso (ou Campofregoso) élu 1464 ; Giano Campofregoso élu en 1480 à la fin de la tutelle milanaise.	De 1464 à 1478, les Sforza, maîtres de Gênes, assument le titre comtal.
Titres donnés par le roi d'Aragon	Ce sont les chevaliers adoubés tels Giovanni d'Istria et ses frères en 1411 créés chevaliers par Alphonse V.			
Titres donnés par Gênes	*Marquis, benemeriti, magnifiques*			

L'origine des titres donnés par Gênes peut être datée. En 1528, Andrea Doria installe un Gouvernement oligarchique, limite le nombre de familles nobles à vingt-huit : ce sont les Alberghi, ces maisons groupant les familles sur le modèle romain de la *gens*. Le Sénat est formé par les 400 gentilshommes de ces Alberghi, classés en nobles anciens et nobles simples. Les nobles anciens appartiennent au « Portique de Saint-Luc ». Un doge, huit gouverneurs, huit procurateurs, cinq syndics supérieurs en sont issus. Sur leur blason figure l'aigle octroyé par Henri VII en 1390, lorsqu'il est allé se faire couronner à Rome.

Parmi les vingt-huit familles portant le titre de marquis, remplacé à compter de 1581 par celui de magnifique, on trouve les patronymes suivants : Auria (Doria), Calvi, Catanei, Centurioni, Cibo, Ciccala, Fieschi, Franchi, Fornari, Gentili, Grimaldi (origine du prince de Monaco), Grilli, Giustiniani, Imperiale, Lercari, Lomellini (fondateur de Bastia, 1378-1383), Marini, Negri, Negroni,

Les nobles simples dont la noblesse est récente, font partie du « Portique de Saint-Pierre».

Les benemeriti de Saint-Georges bénéficient d'exemptions fiscales, du droit de porter l'arquebuse, d'avoir une escorte de 6 à 12 hommes armés, de construire une

tour avec 2 à 4 canons.

Les magnifiques ont le droit de rester couverts devant le gouverneur.

La République ne reconnaît en Corse comme nobles que les descendants des anciens feudataires. Reconnaître une noblesse corse aurait été reconnaître l'existence d'une opposition de condition nobiliaire lui permettant le port d'armes [98]. Il faut trouver dans cette intransigeance un des facteurs qui favorisent l'émigration des Corses à la recherche de reconnaissance sociale [99].

Théodore de Neuhoff, proclamé roi de Corse, dont le blason porte à dextre : chaîne à 3 maillons (armoiries allemandes), à senestre une tête de Maure accorde aux principali qui animent et dirigent la révolte contre Gênes des titres de noblesse qui sont incontestables, même si son règne fut bref (du 15 avril au 13 novembre 1736) : comtes, marquis et chevaliers qu'il adoube. Ultérieurement, ils vont s'opposer dans des camps différents (ainsi des Fabiani, soutiens du parti français en Balagne et Luca d'Ornano rival de Paoli dans l'Au-delà des monts) ou se retirent de la lutte comme Giacinto Paoli, réfugié à Naples.

Encadré 15Encadré 16
Noblesse titrée

Comtes	*Marquis*	*Chevaliers*
Peretti	Giacinto Paoli	Cuttoli
Giovan Gaffori	Luca d'Ornano	Guagno
Ambrosi	Michelangelo Durazzo	Petralba
Quilici	Simone Fabiani (assassiné en 1736, mais aucune terre n'est érigée en marquisat, sauf Matra fait marquis d'Aleria)	Seravalle
Fabrizio Grazietti		Sebastiano Costa
Antonio Peraldi		Giovan Tomaso Franzini

Sous l'Ancien Régime des titres sont accordés par Louis XV (1770-1774) et Louis XVI (1774-1789).

Il faut distinguer anoblissement et ennoblissement : ainsi le corsaire cap-corsin Bonavita est anobli – cette noblesse héréditaire est transmissible à ses enfants –, ses frères ne sont pas nobles, mais ennoblis, ayant un proche noble. Vu la nature des liens familiaux, cette distinction n'est pas comprise en Corse.

La particule *de* ne signifie pas noblesse en Corse. Après 1770 le *de* corse témoigne, comme en France, de l'appartenance à la noblesse (ainsi de Petriconi).

Les arrêts de maintien de Noblesse établis après 1770 concernent moins de cent familles.

La France reconnaît comme nobles ceux d'extraction chevaleresque mais ne reconnaît pas les titres pontificaux.

Si l'exemption de taille va de pair avec la condition de noble elle n'est pas retenue comme preuve : les exemptions sont trop nombreuses.

Dans la sélection des impétrants, les témoignages d'attachement donnés à la Couronne jouent un rôle essentiel.

98. *Id.*, p. 22.
99. *Id.*, p. 24.

Des familles dont les ascendants furent reconnues nobles par des souverains français sont omises : tels les Cipriani, Baglioni par Henri IV, Porrata de Morsiglia en 1668 et Franceschi de Canelle en 1711 par Louis XIV alors que des familles reconnues nobles ne l'étaient pas deux siècles plus tôt.

LES ORDRES DE CHEVALERIE

• Ordre de chevalerie du roi Théodore

L'ordre de la Délivrance est créé à compter du 16 septembre 1736.

Il comporte une médaille à 14 branches avec une justice portant une balance dans la main gauche et dans la main droite une épée, son ruban est vert, sa devise *In te, Domine, speravi.*

L'ordre militaire de Saint-Louis [100]

Après la victoire de Fleurus, où le maréchal de Luxembourg gagna le surnom de tapissier de Notre-Dame, Louis XIV décide le 27 mai 1693 de créer un nouvel ordre de chevalerie destiné à récompenser ceux qui se sont illustrés sur le champ de bataille. S'il est imposé de professer la confession catholique, apostolique et romaine [101], aucune condition de naissance n'est exigée.

Les dignités de maréchal de France, d'amiral de France ou de général des galères confèrent de plein droit l'admission dans l'ordre. L'insigne est une croix émaillée à quatre branches, suspendue à un ruban écarlate, le médaillon porte l'image de saint Louis avec la devise *Bellicae virtuti premium*. L'ordre reçoit une dotation de trois cent mille livres tirées des revenus de la Couronne.

Pour les Corses, les promotions débutent en 1750 avec Carbuccia, capitaine au Royal Corse, puis en 1758 c'est le tour des capitaines François-Marie d'Ornano et Jean-Baptiste de Caraffa, en 1759 le comte de Vence colonel en second du Royal Corse est promu, c'est en 1762 le tour de Mateo Buttafuoco, puis en 1763 de Rossy (*sic*) Antoine du Royal Italien (ci-devant Royal Corse), en 1770 le colonel de Guibert de la Légion corse est nommé chevalier, en 1772 on note parmi les nominés le capitaine Barthélemy Belliny (*sic*). En 1778 le comte de Ponteves colonel du Royal Corse, Ottavio Colonna d'Istria comte de Cinarca (à la suite du régiment de l'Isle de Corse). En 1780 Gaffory colonel du régiment Provincial de Corse est nommé chevalier de Saint-Louis. En 1780 le roi décide que la croix sera décernée dans les troupes de ligne aux mestres de camp après 18 ans de service, aux lieutenants-colonels après 20 ans, aux majors après 22 ans et aux officiers subalternes après 28 ans de service, les services comptant à partir de l'age de quinze ans révolus. En 1783 le comte Alexandre-Gabriel de Ruffo des Combes de la Ric du Provincial de

100. Mazas, Alex, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, 1860 (fac-similé Versailles, « Mémoires et Documents », 2002), 3 vol., vol I, 2e partie, « Règne de Louis XV », ch. IV à VI, p. 239-639.

101. En 1759 est créé l'ordre du Mérite militaire en faveur des officiers suisses et étrangers professant la religion réformée.

Corse[102], en 1784 le capitaine Jean Baptiste Ristori du Provincial sont promus dans l'Ordre, en 1786 c'est au tour du vicomte Giuseppe Maria de Casabianca, lieutenant-colonel d'infanterie, puis en 1789 du lieutenant-colonel Jacques Pierre Abbatucci, attaché au régiment Royal Corse, du comte d'Ornano maréchal de camp, en 1790 le lieutenant-colonel Raphaël Casabianca du Provincial est promu chevalier, en 1792 le lieutenant réformé du Provincial (régiment dissous en 1791) François Casabianca fait l'objet de cette distinction. En 1791 des décrets de l'Assemblée nationale que le roi contresigne disposent que la décoration sera attribuée après 24 ans de services y compris ceux effectués comme sous-officier et que sont supprimées toute distinction de naissance ou de religion et qu'aucun serment ne sera plus exigé des récipiendaires. L'ordre, symbole de l'Ancien Régime, est supprimé par la Convention le 15 octobre 1792 [103].

La Noblesse militaire

Le 25 novembre 1750 le roi promulgue un édit, qui n'est pas rétroactif, portant création d'une noblesse militaire avec les attendus suivants à l'intention de ceux qui le servent avec distinction :

> *Les exemples de zèle et de courage que la noblesse [...] a donnés [...] ont été suivis par ceux qui n'avaient pas les mêmes avantages du côté de la naissance. [...] Nous leur avons donné par les grades et autres récompenses des témoignages de notre satisfaction, [...] et rien ne nous a semblé plus digne que de faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions [...] acquises s'ils n'en ont encore le titre [...] en établissant [...] une noblesse militaire qui puisse s'acquérir par les armes.*

Cet édit est une « compensation nécessaire pour tant d'officiers roturiers : [...] jusqu'à la guerre de Sept Ans ils semblent avoir tenu un tiers des places [104] ».

Dans son article premier, il fait bénéficier l'officier de l'exemption de taille « tant qu'il conservera cette qualité ». L'article 2 décrète que sont de droit anoblis les officiers généraux « avec toute leur postérité nés et à naître en légitime mariage » ; l'article 3 précise que « le grade d'officier général confère désormais la noblesse de droit » ; l'article 4 accorde l'exemption de la taille à ceux non maréchaux de camp et non nobles admis chevaliers dans l'ordre royal de Saint-Louis ayant servi trente ans dont vingt comme capitaines. L'article 5 précise que cette disposition est étendue à ceux dont le père aura été exempté suivant l'article 4, et sous réserve de remplir les conditions de ce dernier ; l'article 6 réduit les conditions de l'article 4 à dix-huit ans pour les lieutenants-colonels, à seize pour les colonels et à quatorze pour les brigadiers ; l'article 7 ordonne que soit délivré une attestation de service à ceux remplissant les conditions des articles précédents pour faire valoir leurs droits ; l'article 8 que les capitaines chevaliers de Saint-Louis retirés du service pour infirmités ou blessures avant le temps prescrit seront

102. Protégé de Marbeuf, il a obtenu une lieutenance-colonelle au régiment et laissé une correspondance adressée à son père sur les opérations de répression menées par le régiment, dont il justifie les excès.

103. Mazas, Alex, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, vol. II, « Règne de Louis XVI », ch. IV à VIII, p. 210-451.

104. Reboul, colonel, *L'Armée*, Paris : M. Seheur, 1931, 171 p., ch. III, « Les Officiers », p. 54.

exemptés du temps restant à courir ; l'article 9 qu'il sera délivré des certificats attestant grade et unité de leur père lors de sa mort à ceux des officiers dont le père et l'aïeul ont été exemptés de taille et promus chevalier de Saint-Louis, ainsi qu'à ceux qui sont au service du roi ou qui s'y destinent, fils légitimes d'hommes morts au service du roi sans être parvenu au grade de capitaine, sans avoir rempli les conditions des articles 4 et 5 ; quant à l'article 10, il dispose que les officiers fils légitimes des bénéficiaires des articles ci-dessus seront nobles de droit sous la réserve d'être chevalier de Saint-Louis et avoir servi le temps prescrit (quatorze à vingt ans suivant le grade, temps réduit suivant l'article 8 en cas de blessure ou d'infirmités dues au service).

L'article 11 décrète que « la noblesse acquise passera de droit aux enfants légitimes » ; l'article 12 prévoit que le bénéfice de l'édit est accordé aux roturiers des qu'ils ont accomplis le temps de service nécessaire en prenant en compte les années accomplies avant la promulgation de l'édit mais l'article 14 limite la rétroactivité à leur cas et les services accomplis par leurs ascendants avant la promulgation de l'édit ne pourront être « admis à preuve ».

Les Corses soldats par inclination, bénéficient de cette mutation : anoblissement et privilèges placent ceux qui en bénéficient au rang de l'ancienne oligarchie foncière : de là vient que, en 1770, nombre de familles qui sollicitent la reconnaissance de leur noblesse comptent des officiers. Intégrés, ils se francisent comme le souhaitait Maillebois.

Qui est noble en Corse ?

Dans le royaume sont reconnues une noblesse d'épée et féodale, héréditaire, qui doit au suzerain le service des armes, une noblesse de robe, privilège de certaines charges, une noblesse de beffroi ou municipale, héréditaire, attribuée aux échevins, confirmée sous Louis XIV par le paiement de 1 000 livres et enfin une noblesse militaire. Louis XV, au lendemain de la conquête, soumet la Corse aux principes qui fondent la société d'ordres. Il est difficile pour un noble corse de justifier d'un ancêtre écuyer ou chevalier (ce n'était pas d'usage à Gênes), d'où la recherche d'autres qualificatifs. *Seigneur*, *Illustrissime*, *Magnifique,* accordant une exemption fiscale, sont reconnus par Gênes, mais difficiles à reconnaître pour les Françaisn car il y a trop d'exempts. L'édit de novembre 1750, qui officialise la noblesse militaire, permet de répondre à cet objectif. Ouvrir la carrière d'officier, qui donne prestige et promotion, par la création d'un régiment d'autochtones n'est pas sans habileté. Par l'édit d'avril 1770, le roi déclare que tout Corse qui se prétendrait noble devrait, selon une disposition en usage depuis Colbert, le prouver en produisant ses titres depuis deux cents ans : privilèges accordés par Gênes ou par l'Office, actes notariés (contrats de mariage, testaments, partages) prouvant les filiations entre ces privilégiés et les candidats à la reconnaissance de noblesse ; preuves de la participation aux administrations municipales insulaires (titres, dignités, fonctions, qualités prises dans les actes en tant que *magnifico, illustrissimo, nobile, signor*) ; certificats des principaux nobles locaux attestant que

nobile, signor) ; certificats des principaux nobles locaux attestant que telle ou telle famille avait toujours été considérée comme noble de par ses services et ses alliances [105].

Un Conseil supérieur de la Corse est chargé d'examiner les demandes des requérants. Il est composé de six magistrats français et de quatre magistrats corses dont l'arrière-grand-père maternel de Napoléon [106]. Seules quatre-vingt-six familles se soumettent à cette procédure. Nombreux sont ceux qui s'y refusent, notamment ceux qui viennent de familles à la noblesse ancienne reconnue par l'Office de Saint-Georges ou la République, ou les nobles familles du Cap, comme les Franceschi, les Marchi, les Tulli, les Terami ou de l'Au-delà des monts, comme les Bozzi. Pour des raisons politiques font de même ceux qui s'étaient engagés auprès de Paoli.

Il faut y adjoindre les familles nobles d'ascendance génoise établies en Corse, les da Mare ou les Doria par exemple, qui ne font pas la démarche, considérant, à juste titre, que la Corse est encore territoire de la République, comme le reconnaît le traité de Versailles de 1768 autorisant la France à s'y installer [107], tandis que la recherche d'une clientèle n'amène à se faire reconnaître que ceux qui sont favorables au roi. Ainsi les officiers chevaliers de Saint-Louis sont maintenus, de même que les magistrats au service du roi. Les enfants de ces « clients » ne sont pas négligés, afin de permettre l'intégration des Corses et de créer une élite francisée.

> *Il n'y a donc pas adéquation entre les maintenus de 1770 et les données héraldiques. Les villes en comptent plus que les campagnes, ils sont vingt et un à Bastia, treize à Ajaccio, vingt et un dans La Rocca, cinq à Corte. Les notables génois que la France veut se rallier sont maintenus : à Ajaccio ce sont les Bonaparte, Bacciochi, Cunéo, Rossi, Ponte (dont certains sont officiers de l'armée royale). D'autres étaient déjà reconnus nobles par le roi de France (exemple : Henri IV avait reconnu les Baglione de Calvi, Louis XIV les Franceschi de Canelle et Porrata de Morsiglia)* [108].

Il apparaît d'après les mémoires de l'officier de Picardie que ces promotions parfois contestables aient fait l'objet de critiques sévères.

> *Un des sujets de mécontentement du peuple c'est la hauteur que veulent prendre avec lui la noblesse et les familles du pays qui possèdent des emplois dans le militaire et l'administration de la justice et de la police. Il ne peut s'y habituer parce qu'il y a quelques jours ils étaient pairs et compagnons* [109].

L'édit de 1770 ayant pour finalité de contribuer à insérer l'île dans la société d'ordres et le maintien dans la condition nobiliaire étant un moyen de fidéliser une clientèle, il n'est pas surprenant de constater que les familles maintenues [110] comptent nombre d'officiers.

105. Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de Corse : le pays de la grandeur, op. cit., p. 376.
106. *Ibid.*
107. *Id.*, p. 377 et 379.
108. De Martini, Armorial des Corses, *op. cit.*, p. 39.
109. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, *op. cit.*, p. 77. On doit noter que dans les cahiers de doléances de la Corse en 1789 est revendiqué un accès aux grades militaires sur le critère du mérite et non de la naissance.
110. De Martini, Armorial des Corses, *loc. cit.*

Encadré 17
familles reconnues nobles par la France entre 1770 et 1775 [111]

Abbatucci (le plus en vue de ses membres est le lieutenant-colonel Jacques Pierre Abbatucci), Anfriani, *Antoni* de Fozzano, *Arrighi de Casanova*, *Avogari-Gentile*, *Bacchiochi*, Belgodere, Benedetti de Vico, *Benielli*, *Boccheciampe*, *Boerio,* Buonaparte, *Bustoro* (dont l'un est colonel au service de Gênes), *Buttafoco* (famille du colonel du Royal Corse maréchal de camp), Caraccioli, *Caraffa*, Cardi, *Casabianca*, Casalta, Castagnoli-Negroni (qui compte parmi ses ancêtres quatre doges de Gênes), Castelli, *Cattaneo*, *Ceccaldi* de Vescovato, *Colonna de Cesari Rocca*, *Colonna d'Istria* (famille de Vincentello d'Istria), *Colonna Bozzi*, *Colonna d'Ornano*, Corsi, *Costa*, *Cuneo d'Ornano, Cuttoli-Coti, Dangelo, Doria, Durazzo*, Ettori, *Fabiani*, Forcioli, Figarella, Fozzani, Falacci, Fraticelli, *Frediani, Gentile* de Nonza, Gentile (Avocari de, branche de Rogliano), Gentile de Calcatoggio, *Giacomoni,* Giubega, *Marengo, Mari, Massei* de Sisco (deux membres de la famille sont officiers au Royal Corse, *Matra* (qui compte trois officiers : deux au Royal Corse, un au Provincial), *Mattei* de Centuri, Morelli, *Morlas, Murati,* Ortoli, *Peretti*, Pernice, *Petriconi* (père et fils sont officiers), *Pianelli*, Piétri, *Poggi* (deux de ses membres sont officiers), Pozzo di Borgo, Pruno, *Questa*, Rocca-Serra, *Rossi* d'Ajaccio (trois sont officiers au Royal Corse), Salinesi, *Sansonetti*, Santini, *Susini*, Suzzarelli, Tomei, *Varèse, Zerbi* [112].

(***Cette liste n'étant pas exhaustive, il faut y ajouter*** [113] ***:)***

D'Angelis, gouverneur du château de Nonza (*noblesse d'origine romaine*), Carabelli, Fozzano (*la famille de la vraie Colomba*), Caraccioli (*noblesse d'origine napolitaine*), Franceschi de Bastia (*le général d'Empire est son descendant*), *Gaffory* colonel du Provincial maréchal de camp, *Galloni*, capitaine de grenadiers au Provincial (*reconnu noble sur preuves de 1564*), *Monte-Rossi*, capitaine (*preuves de 1561*), *Ornano* Paul François (*preuves de 1594 délivrées par le roi de France*), descendant d'Alphonse, maréchal de France, fils de Sampiero (son fils est lieutenant-général des armées du roi), *Stephanopoli de Comnène* (*ascendance grecque),* officier de Corse Cavalerie [114].

On constate que place a été faite à des familles d'origine toscane ou génoise comme les Bonaparte, Bacciochi, Ponte, Rossi.

111. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* Annexe 3 : Familles reconnues nobles par la France entre 1770 et 1775.

112. Casanova, abbé S. B, *La Corse et les états généraux de 1789*, Ajaccio, BSSHNC, n° 514-517, 1934.

113. Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de Corse : le pays de la grandeur, loc. cit., p. 377-378.

114. Les familles dont le patronyme est en italique comptent au moins un officier au Royal Corse.

Le parti français

La France et ses rapports avec les principali corses

Au XVIIe siècle, la République, vécue comme un État occupant, fait émerger en Corse un sentiment d'appartenance identitaire [115] qui suscite une révolte l'obligeant à faire appel à l'étranger.

Cette domination étrangère s'accommode d'une hiérarchie de notables locaux :

> *Fût-ce au travers des fréquents conflits de clan qui la parcourent, cette classe des capopopoli, des principali* [116]*[…] s'est trouvée, sous des modes qualitativement divers, associée à la gestion et au fonctionnement de l'appareil d'État en Corse* [117].

Reconnaissant leur influence et, partant, leur importance politique Louis XV et ses ministres décident de se les attacher. Lever un régiment dont le roi est le colonel propriétaire est la méthode choisie. Cette voie sera poursuivie avec des résultats incertains en raison du soutien que la France apporte à Gênes, de la conjoncture internationale et de l'émergence d'un État-nation corse. Trois strates clivent le corps des officiers : celle de 1740, celle entrée au service entre 1740 et 1765 et celle qui sert à partir de la reconstitution du régiment en 1765.

> *La génération de l'après-1765 compte deux tiers de noms nouveaux : à côté du noyau des vieilles familles, les nouveaux arrivés – nouveaux ralliés ? – forment la majorité* [118].

La création de régiments corses répond à l'espoir qu'on fonde sur eux d'aider la monarchie à s'installer durablement dans une île pacifiée dont les notables lui ont fait allégeance. Mais des rebelles à la domination royale n'ont pas désarmé, et c'est au régiment que le roi a donné à Buttafuoco, devenu en 1772 Provincial de Corse, que la mission de maintien de l'ordre est confiée. Les commissions d'officiers ont été attribuées à des représentants de familles de principali reconnus nobles, et à ceux qui, à la onzième heure, ont rejoint la mouvance loyaliste devenue l'atout majeur du pouvoir. Cette politique porte ses fruits ; devant la brutalité de la répression, la violence a déserté l'île et, en 1776, une amnistie est proclamée[119].

Cette adhésion n'est pas cependant unanime :

> *Beaucoup de notables ruraux se sont enfermés dans une résistance passive. […] La population corse […] va aussi souffrir de mauvaises récoltes […] et d'un alourdissement des impôts* [120].

Parti français ou parti du roi ?

L'adhésion à cette mouvance favorable au roi de France a des motivations com-

115. Ce sentiment a ses racines dans le martyrologe historique des Corses, qui fait défiler les personnages emblématiques de la lutte des Corses contre l'envahisseur, tel Sampiero ; son assassin Vitoli est devenu l'éponyme des collaborateurs des Génois.

116. Ces termes désignent ces notables puissants par leur influence et leur maîtrise du foncier.

117. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 12.

118. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.,* 3e Partie, « Enjeux et images », « A) les officiers I) carrière », « A) les officiers, II) être officier », p. 74.

119. En 1790, l'assemblée départementale demande la dissolution du Provincial, sa participation active à la répression lui ayant aliéné la population.

120. Vergé-Franceschi, Michel, Histoire de Corse : le pays de la grandeur, loc. cit., p. 398.

plexes, souvent marquée par la versatilité. en raison de rivalités claniques ou familiales qui la sous-tendent. Si la satisfaction de la reconnaissance sociale en est le substrat, l'intérêt particulier, les ambitions personnelles [121] ou plus banalement le ralliement au vainqueur l'expliquent.

Soldes et statut assurent à l'officier en France des garanties non offertes ailleurs ; or ces notables ruraux ont souvent des revenus payés en nature, et le numéraire est rare. Ces motivations expliquent la fragilité de ce mouvement : quand l'Ancien Régime vacille, il se révèle incapable de s'opposer au rejet dont celui-ci est l'objet dans l'île. Ce parti, coalition de notables faisant allégeance et vouant fidélité à une Maison qui leur a consenti des avantages parmi lesquels figure cette reconnaissance sociale refusée par les Alberghi génoises, n'en fut jamais vraiment un. On peut à la lumière de ces considérants estimer que le terme de parti français est un anachronisme : il désigne non un mouvement structuré mais une réunion de notables loyaux envers un souverain qui comble de ses bienfaits ceux qui le servent. Sous l'Ancien Régime, peut-on s'en étonner ? La naissance et non le mérite fonde le statut social qui ouvre droit aux privilèges et donne accès à la faveur. La reconnaissance de l'état de noble en est un préalable, la contrepartie en est la fidélité à un roi qui la dispense et non à une nation ou à une patrie. Pour les Corses, soumis des siècles durant à une puissance occupante et qui ignoraient la société d'ordres, ce ralliement ne peut être qu'un reniement. L'opprobre qui s'attache à Buttafuoco lors de la Révolution, dont Bonaparte se fait le héraut, le démontre à l'évidence.

Lorsque la Révolution met fin à l'absolutisme royal de droit divin auquel elle substitue la souveraineté de la Nation, les Corses y retrouvent le souffle libertaire de la révolte corse.

À l'automne 1789, se développe en Corse un mouvement agrégeant urbains et ruraux, dont l'unité est fondée sur « la pleine application en Corse des mesures et décrets révolutionnaires [...] qui détruisent l'Ancien Régime [122] », et que renforce la crainte du retour de l'oppresseur génois, toute aussi irrationnelle que la Grande Peur qui saisit la France à cette époque.

La conséquence en est le vote par l'Assemblée Nationale du décret du 30 novembre reconnaissant la Corse partie intégrante du territoire français.

Paoli cautionne ce sentiment d'appartenance à son retour d'exil. Reçu à l'Assemblée nationale il déclare :

> *Ce jour est le plus heureux, le plus beau de ma vie : je l'ai passée à rechercher la liberté et j'en vois ici le plus noble spectacle. J'avais quitté ma patrie asservie, je l'ai retrouvée libre ? [...]*

121. Buttafuoco, que Paoli propose en toute confiance à Choiseul comme intermédiaire, a choisi son camp lors de la rupture des pourparlers, devenant ainsi une personnalité incontournable de la mouvance royaliste jusqu'à la Révolution.

122. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 126.

Vous venez d'ôter aux Corses leurs fers. […] Ma vie entière a été un serment à la liberté, […] il me reste à le faire à la nation qui m'a adoptée et au souverain que je reconnais [123].

Après que l'ont reçu à Paris l'Assemblée et le roi, Bastia lui réserve le 17 juillet 1790 un accueil triomphal. Investi par la confiance populaire, il reçoit tous les pouvoirs civils et militaires. Le vieux chef devient président du département, commandant de la Garde nationale et de la 23e division militaire. Gage de son adhésion, il réprime les émeutes que déclenche en Corse l'application de la constitution civile du clergé. Il en résulte un affrontement entre ceux qui se reconnaissent dans les idées nouvelles et les tenants de l'Ancien Régime, la récusation d'une France qui a mis à bas le principe monarchique provoquant chez ces derniers un mouvement d'émigration.

Les excès de la Terreur marquent une rupture et scindent les Corses en deux camps : le terme de *parti* et sa connotation idéologique leur convient. L'un, attaché au message révolutionnaire, se définit comme républicain, et comprend entre autres Saliceti, Arena, les frères Bonaparte ; en font partie les officiers et soldats des bataillons d'infanterie légère corse [124] levés en 1792. L'autre, hostile aux jacobins, se rassemble autour de Paoli.

Lorsque la Convention l'a décrété d'accusation en 1793. Paoli a fait approuver la sécession de l'île et la création du Royaume anglo-corse, il se trouve à la tête d'un rassemblement fédéré par le refus de ce qui est vécu comme une dictature sanguinaire à laquelle la Nation corse ne saurait être soumise. Tous ceux qui y adherent ayant en commun la volonté d'amarrer la Corse à une puissance la mettant à l'abri de ces excès tout en lui garantissant son self-government on ne peut de ce fait en faire les pendants corses des Girondins. Cette coalition est hetéroclite : on y trouve ceux qui refusent la Constitution civile du clergé, ceux, parfois les mêmes, qui n'ont pas oublié la défaite de Ponte Novo et la répression de l'idée nationale, les ont rejoints, au grand dam de Paoli, des notables nostalgiques de la société d'ordres, des royalistes qui se sont exilés pour servir dans les armées des Princes, et qui rentrent d'émigration lors de la création du royaume anglo-corse. S'estimant libérés de leur allégeance par l'exécution de Louis XVI, ils se rapprochent de Paoli et approuvent la création de cet État établi avec l'appui de l'Angleterre, victoire de la contre-révolution.

C'est le cas du général César de Petriconi, qui a combattu dans les rangs français à Ponte Novo et participé à la répression de l'insurrection du Niolo en 1774, de Sebastiano Buttafuoco, ancien officier au Provincial Corse en 1771, qui en 1794 votent la Constitution du royaume anglo-corse. Cette coalition approuve à l'unanimité une Constitution qui renforce le pouvoir de l'oligarchie, qui avait fourni les cadres mili-

123. Ambrosi-Rostino, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, *op. cit.*, ch. XIV, « Gouvernement de l'Ancien Régime », p. 485.

124. Quatre bataillons de volontaires aux sentiments républicains éprouvés sont levés en Corse : les 15e, 16e, 17e, 18e bataillons de chasseurs corses, formant les garnisons de Bastia et de Saint-Florent sous le commandement de Gentili (celui qui commandait les mercenaires prussiens à Ponte Novo) et de Calvi aux ordres de Casabianca : assiégées par les Anglais en 1794, celles-ci résistent jusqu'à épuisement des munitions et obtiennent les honneurs de la guerre lors de leur capitulation ; les survivants, rapatriés à Toulon, sont affectés à l'armée d'Italie.

taires de l'ancienne monarchie, en adoptant le suffrage censitaire pour l'élection de ses membres. Le souverain de cet État est le roi d'Angleterre représenté par un vice-roi qui, évinçant Paoli renvoyé à Londres, s'est entouré de notables corses de conviction monarchiste comme Pozzo di Borgo, quant à l'armée du royaume elle prête serment au nouveau souverain.

La démonstration semble ainsi faite que, sous l'Ancien Régime, dans ses profondeurs le « parti français » n'est en réalité que l'adhésion de notables à un souverain, qui leur reconnaît, avec les privilèges afférents, la dominance de la société insulaire qu'il leur appartient de maintenir dans l'obéissance. On ne peut comprendre autrement la protestation des nobles de Sartène, au lendemain de la nuit du 4 août, qui s'élèvent contre la suppression des privilèges. Cette démarche de l'oligarchie foncière, puissante dans cette province, a des suites. Lorsque, à la fin du siècle, Buttafuoco débarqué à la tête d'un « parti russe », qui veut livrer la Corse à la domination du tsar se présente devant Sartène, il échoue devant des paysans armés qui défendent la République.

L'élite francophone

Les enfants soldats corses (volontaires, cadets gentilshommes, boursiers)

Il est apparu important au roi, après que l'université créée par Pascal Paoli ait été fermée, de susciter l'émergence d'une élite francisée dévouée au régime. Marbeuf, dans son mémoire au roi du 22 novembre 1774, propose un expédient :

> *[*Envoyer*] cette jeunesse qui languit sans secours du côté de l'éducation […] sur le continent pour la former à l'exercice des responsabilités, au lieu d'établir dans les villes des maisons de pension pour les enfants […] la façon de penser restera la même au lieu qu'en les dépaysant et en les élevant dans les principes du gouvernement […] on aurait d'excellents sujets à placer dans tous les états* [125].

Là encore l'institution militaire est appelée à jouer un rôle dominant :

> *Le roi, en donnant une nouvelle forme […] pour l'éducation gratuite de la noblesse, a confirmé les dispositions de l'édit du mois de janvier 1751, qui accordent à la noblesse qui suit la profession des armes, des préférences fondées sur le plus ou moins de mérite des services militaires* [126].

Embrasser la carrière militaire pour les familles influentes est une des façons d'affirmer sa place dans la société.

À partir de 1776, on privilégie l'admission des fils de ces notables dans les écoles militaires ou au séminaire d'Aix voué à l'enseignement des humanités, il en sera de même pour les filles qui seront admises à l'École de Saint-Cyr. La condition essentielle est l'appartenance à la condition nobiliaire d'après le mémoire instructif pour l'admission aux écoles militaires.

Relations et positions sociales, rendant l'administration accommodante, jouent

125. Ravis-Giordani, Georges, *Marbeuf*, *Mémoire sur la Corse*, *op. cit.*, p. 49-72.

126. *Mémoire instructif pour l'admission dans les écoles militaires* (règlements du 28 mars 1776 et du 26 juillet 1783 d'après l'édit de 1751, sur la noblesse militaire, déclaration du Roi du 1er février 1776.

un rôle non négligeable, alors que les demandes d'attribution de bourses sont nombreuses car ces familles sont souvent démunies.

L'accès à la carrière militaire est également ouvert à des volontaires non soldés, qui font dans les régiments l'apprentissage du métier d'officier.

Comme au temps de Sampiero, ces volontaires y entrent parfois très jeunes : deux garçons originaires du Pumonte, que leur destin tragique rapproche – devenus officiers généraux, ils sont guillotinés en 1794 –, Francesco Maria Ornano, dont le père Luc a été fait marquis par le roi Théodore, et Camillo de Rossi, entrent au service respectivement à l'âge de treize et quinze ans en 1739. Gaspard d'Ortoli-Giacomoni né en 1750, avant d'être sous-lieutenant au Royal Corse en 1770, est volontaire en 1768 au régiment d'Anhalt. Fiorella, né en 1752, général, comte et sénateur sous l'Empire, est volontaire au Royal Corse en 1770, comme Michel Pianelli, fils du colonel, qui fera la campagne d'Amérique en 1781, ou encore Laurent Colonna d'Istria.

L'institution des volontaires ayant été supprimée, l'ordonnance du 25 mars 1776 crée dans chaque compagnie un emploi de cadet gentilhomme [127]. Les jeunes gens faisant preuve de quatre quartiers de noblesse, les fils et petits-fils d'officiers généraux ou de chevaliers de Saint-Louis et les fils de capitaines tués à l'ennemi y sont admis à l'âge de quinze ans. Placés sous le contrôle d'officiers anciens, ils font l'apprentissage du métier dans tous les grades. Ils sont confiés à la responsabilité du colonel, lequel a certaines obligations :

> *Faire employer aux cadets en études, lectures, en instruction relative à leur état tout le temps que les occupations et les devoirs militaires leur laissent et qu'ils contractent l'habitude du travail si nécessaire à un officier* [128].

Pour tout ce qui concerne le service et la discipline, ils sont subordonnés à tous les officiers. À seize ans révolus, après être passés par tous les grades, et avoir été interrogés par l'inspecteur général sur ce tout ce qui concerne le service et les manœuvres, ils sont nommés sous-lieutenants.

Parmi les cadets corses on trouve : François Cattanéo, cadet gentilhomme dans Vermandois en 1779. Au Royal Corse sont cadets-gentilshommes en 1781 : Vincent Antoni et Giorgio d'Angelo. En 1788, les bataillons de chasseurs corses comptent chacun un cadet gentilhomme : Marc Antoine Bonavita (né en 1773, fils du général) aux chasseurs royaux, et Felice Avocari de Gentile aux chasseurs corses (il émigre en 1794), nommés tous deux sous-lieutenants en 1792.

D'autres sont admis aux écoles militaires comme boursiers [129]. Les documents témoignent de l'intérêt que cette voie suscite parmi les familles de notables qui font profession des armes. La carrière militaire en Corse semble un itinéraire obligé pour tous ceux qui ont un père ou un parent officier, mais pas seulement, et

127. Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, t. III, Ordonnance du 25 mars 1776, p. 345, n. 128.

128. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, ibid., p. 193.

129. Fonds de l'Intendant 1 C 182 AD Corse du Sud.

les demandes affluent. Des exemples ? Carlo Bonaparte se fait délivrer une attestation d'indigence qui permet au jeune Napoléon de bénéficier d'une bourse.

Aurelio Peretti de Levie, qui, s'étant vu refuser un secours par le comte de Saint-Germain, alors ministre de la Guerre, sollicite, sur l'avis bienveillant de celui-ci en février 1778, l'admission de son fils François. Son frère, le capitaine Gio Paolo, fait de même pour son propre fils, Francesco Saverio, y joignant des documents attestant des dommages soufferts au temps de Paoli pour justifier de la modicité de ses ressources. Les conditions d'accès sont strictement respectées. Ainsi Peretti della Rocca en septembre 1787, ex-officier au Provincial, voit la candidature de son fils refusée, au motif qu'il a plus de dix ans, bien qu'il ait deux cousins officiers au service, mais il lui est conseillé de proposer un autre fils plus jeune. Ceccaldi et Galloni d'Istria, tous deux capitaines au Provincial, voient leurs enfants admis aux écoles militaires, en même temps que le colonel de Petriconi y fait recevoir son plus jeune fils César. Le major Rossi, chevalier de Saint-Louis, qui sert depuis la création du Royal Corse en 1739, sollicite également l'admission de son fils, qu'il obtient.

Cependant cette politique n'a qu'un succès limité, les notables corses, de culture italienne, contrairement à la noblesse militaire continuant à envoyer leurs fils suivre le cursus des universités de la péninsule. Cette émigration destinée à la quête du savoir ne prend fin que tardivement au siècle suivant.

BONAPARTE : LE REJET DE L'ABSOLUTISME

• *L'enfant Bonaparte*

Venu au monde à une époque grosse d'événements, il tire profit de l'opportunisme paternel et de son appartenance sociale. Sa famille ; d'origine toscane ; est installée dans ce préside génois qu'est Ajaccio depuis le XVIe siècle. Une certaine aisance lui est reconnue, qui lui vient la propriété de terres consacrées à l'élevage. Du côté maternel, il n'est pas moins bien loti : Laetizia Ramollino est alliée à l'estimée famille Pietrasanta, et a pour demi-frère Joseph Fesch, le futur cardinal, sa mère veuve ayant contracté mariage avec un officier suisse au service génois. Son père, Charles Bonaparte, né en 1746, épouse en 1764 Laetizia âgée de quatorze ans, et la famille s'agrandira de nombreux enfants dont certains meurent prématurément. L'université de Corse ayant ouvert ses portes, il y poursuit des études commencées en Italie : ce séjour fait de lui un partisan de l'idée nationale et de celui qui l'incarne : Pascal Paoli. Dans ses *Mémoires*, il rappelle sa participation à la campagne de Corse, et, encore que sans preuves à l'appui de ses dires, sa décision d'accompagner le Général dans son exil après la défaite de Ponte Novo ; mais ce dernier s'y serait opposé [130]. Le 15 août suivant, son épouse accouche à Ajaccio d'un second garçon, le futur empereur. Le comportement de Charles Bonaparte est alors caractéristique de l'adaptation réussie de nombre de ces notables à ce chan-

130. Bonaparte, prince Charles-Napoléon, « Qui est Charles Bonaparte ? », Revue *Napoléon,* 2002, hors série : *La Jeunesse de Bonaparte*, p. 4.

gement de statut de l'île. La France étant souveraine en Corse, il se met au service du roi, comme la bourgeoisie à laquelle il appartient. Celle-ci tire son aisance de l'exploitation de biens fonciers ou d'activités marchandes et exerce des responsabilités dans la gestion locale :

> *[Celles-ci] lui font redouter la grande aristocratie des hauts principali et combattre l'extension de sa puissance tout en voulant l'imiter [...], contradiction particulièrement visible dans la couche supérieure de cette bourgeoisie rurale[[...] Le cas de la famille Bonaparte est particulièrement éclairant : dans la frange de notabilité bourgeoise la plus proche de la haute aristocratie foncière, elle cherche avec succès dans les années 1770 à faire aboutir son dossier d'anoblissement* [131].

Charles Bonaparte, devenu assesseur au tribunal d'Ajaccio, après avoir fourni différents documents génois, dont l'un daté de 1554, parvient à être reconnu noble par le Conseil supérieur aux termes d'une ordonnance rendue le 13 septembre 1771, ce qui lui vaut d'être élu en 1772 député de la noblesse aux états de Corse et membre du Conseil des Douze.

Devenu un proche de Marbeuf, Charles Bonaparte use de sa position pour solliciter l'admission de ses deux aînés dans des collèges royaux en France. Ayant fait le choix d'orienter le jeune Napoléon vers une carrière militaire, il sollicite son admission au collège militaire de Tyron. Les demandes sont nombreuses, les conditions strictes : il faut être de noblesse reconnue, appartenir à une famille privée de ressources et être âgé de dix ans.

Alors que le fils du capitaine Galloni et celui du colonel de Petriconi y sont admis, le juge d'armes d'Hozier de Sérigny fait obligation à ses parents d'attester la noblesse de leur fils Napoléon :

> *J'ai l'honneur de vous envoyer le nom d'un enfant [...] dont Sa Majesté a jugé à propos d'agréer la nomination pour ses écoles militaires. Je vous prie de vouloir bien en donner avis aux parents et leur recommander de m'adresser leurs preuves et papiers généalogiques et d'attendre que je leur donne l'ordre de faire partir cet enfant* [132].

Il apparaît opportun à Carlo de se procurer des preuves moins contestables grâce à de lointains parents : les Bonaparte de Toscane [133]. Celles-ci obtenues, les relations qu'entretient Charles Bonaparte avec le gouverneur Marbeuf vont lever les obstacles. Élu député de la noblesse de Corse en juin 1777, il doit être présenté au roi et profite de ce déplacement pour se faire accompagner par ses enfants. Le comte de Marbeuf étant l'oncle de l'évêque d'Autun, en 1778 il obtient l'admission à ses frais de Joseph au collège d'Autun, où est également admis Napoléon, en attendant que ce dernier soit placé dans un collège militaire. Ayant reçu notification de la bourse attribuée à son cadet en décembre 1778, il se met en route avec eux. Les deux enfants entrent le 1er janvier 1779 au collège, où ils vont s'initier à la pratique du français, et où Joseph séjourne jusqu'en 1784. En novembre ; les deux frères sont séparés, Napoléon ayant été admis au collège de Brienne.

131. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.,* p. 29.
132. Fonds de l'Intendant 1 C 182 AD Corse du Sud.
133. Paoli, François, *La Jeunesse de Bonaparte*, Paris : Taillandier, 2005, 396 p., ch. VIII, « Le Départ de la Corse », p. 58.

- ***Le séjour à Brienne (1779-1784), le décès du père***

En Corse, l'enfant vivait dans le cocon de l'environnement familial insulaire. Le voilà boursier du roi, faveur accordée aux enfants de la noblesse dans la gêne, interne dans un établissement à la discipline stricte, parlant une langue qui ne lui est pas familière avec un accent qui provoque les moqueries, toutes conditions qui lui valent de se sentir discriminé. Ce traumatisme de l'enfance l'enferme dans une solitude – qui est un refuge –, et dans l'étude avec la lecture – qui est une évasion. Son seul recours face à la discrimination est de sublimer son identité, de se revendiquer corse, fils d'une Nation asservie par la force des armes. Puis de rêver à une revanche sur le sort injuste à travers le rejet d'un régime qui enchaîne sa patrie.

On ne peut s'en étonner : il est enfermé dans une institution destinée à former les candidats à l'École militaire, futurs officiers de l'armée royale, cet instrument de la puissance de la monarchie. La place de chacun y est définie, un ordre strict réglemente la vie quotidienne et les études. Mais de cette inféodation de l'enfance naît le goût d'un ordre fait de rigueur, d'une autorité fondée sur le dévouement au bien public. En ce sens, il s'agit d'une francisation, comme la souhaitait Marbeuf, qui chemine larvée et qui se révèle à plein lorsque la violence accouche d'une nouvelle société ; son message lui est légué par les Lumières, qui inspiraient le vieux chef corse, lequel est pour ces raisons l'objet de sa dévotion. La dénonciation d'une société d'ordres qui lui répugne, comme elle répugne à toute la Nation corse hormis certains privilégiés, favorise son intégration à une République française qui se veut universelle.

Comme tout jeune noble français, et traité comme tel, promis à la carrière des armes, il reçoit un enseignement qui l'y prépare. Celui-ci comprend l'étude des humanités, des mathématiques, du dessin, de l'histoire, de la géographie. Les activités sportives ne sont pas oubliées : les élèves sont initiés à danse, à l'escrime et à l'équitation. L'école est inspectée régulièrement, et les élèves sont évalués pour juger de leur aptitude à être admis à l'École militaire. On y relève son goût prononcé pour les mathématiques ; en revanche, il n'est pas donné suite à la possibilité de le faire admettre dans le corps des gardes marines, l'accès au Grand Corps étant limité et en fait réservé à la haute noblesse. En septembre 1784, il est reçu à l'examen d'entrée à l'École militaire, quelques mois avant le décès de son père, qui survient le 24 février 1785. Cette disparition va le marquer :

> *Membre d'un groupe familial, avant de songer à ses intérêts [...], il a et gardera longtemps le souci premier d'agir d'abord en sa faveur* [134].

- ***Cadet gentilhomme (1784-1785)***

Lors de son séjour à l'École militaire, dont le niveau est élevé, il est plongé dans un univers studieux où il se distingue, et fait preuve de sa maturité. Assidu à la bibliothèque, où il donne libre cours à sa passion pour la Corse ne se dément pas,

134. *Id.*, ch. X « Le Collégien de Brienne », p. 83.

il va jusqu'à envisager de rédiger une histoire de l'Île ; voici comment il est noté par M. de l'Esguille, son professeur d'histoire :

Corse de Nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent [135].

Il est reçu quarante-deuxième sur cinquante-huit ; sa disposition pour les sciences le fait affecter au corps royal de l'artillerie, et il est nommé lieutenant en second à la date du 1er septembre au régiment d'artillerie de La Fère en garnison à Valence. : il a seize ans.

- ***Officier du roi : 1785-1789***

Les années qui précèdent la Révolution sont employées à parfaire, en bénéficiant du tutorat du baron du Teil, sa connaissance de l'arme où il sert. Son régiment muté, il gagne Auxonne, sa nouvelle garnison. En septembre 1786, il obtient un congé de semestre qu'il prolonge jusqu'en septembre 1787 et se rend en Corse. Il y retrouve parents et amis, la cohorte d'obligés de son père et les réseaux de relations qu'il a su tisser. Profondément marqué par sa corsitude, il est détaché de cette monarchie. N'ayant aucune reconnaissance envers ce régime, il est conscient, alors que la paix règne, que, de modeste extraction nobiliaire, il doit renoncer aux grades supérieurs, réservés aux officiers de la haute noblesse issus de la Maison du roi ou de la cavalerie, et ne peut qu'être confiné dans des fonctions subalternes aux revenus limités comme le confirme l'étude de son budget. Sa solde annuelle de lieutenant est de 800 livres avec un complément de 320 livres soit 1120 livres, son loyer est de 96 livres, sa pension complète aux *Trois Pigeons* lui en coûte 420, ses frais de régiment lui en prennent 180, soit un total de 696 livres. Cela lui laisse un disponible de 424 livres, soit environ 35 livres par mois (le journalier à l'époque gagne une livre par jour). Subalterne dans son milieu, isolé par sa corsitude, il garde l'île au centre de ses pensées.

- ***La mutation républicaine (1789-1793)***

Lors du déclenchement de la Révolution, il sollicite un congé. Arrivé en Corse en septembre 1789, il y séjourne plus d'un an. Présent lors du retour de Paoli en juillet 1790, il rédige sa lettre à Buttafuco, qui n'est qu'un réquisitoire violent, où il dénonce sa traîtrise et en fait un suppôt de l'absolutisme. Paoli ne semble pas goûter ce pamphlet :

Ne vous donnez pas la peine de démentir les impostures de Buttafuoco [...] laissez-le au mépris et à l'indifférence publique [136].

De retour dans sa garnison en février 1791, il adhère à la Société des amis de la Constitution et prête le serment exigé des officiers. Peut-on considérer, si son père n'avait pas prématurément disparu, que son autorité paternelle, en raison de son appartenance sociale, de son adhésion à la Royauté, eût freiné l'engagement jaco-

135. Pincemaille, Christophe, « La jeunesse de Napoléon », Revue *Napoléon,* hors série, *op. cit.*, p. 18.
136. Tulard, Jean, « Le Jeune Officier entre la Corse et la France », *ibid.*, p. 42.

bin de son fils ? On est en droit d'en douter, comme le prouve son attitude à Ajaccio le 8 avril 1792. Ce jour-là une rixe oppose des civils aux gardes nationaux. Un officier, le lieutenant de Rocca Serra est tué, on se bat dans la ville. Bonaparte, lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, dans le rapport destiné au directoire du département, qu'il rédige suite à ces événements, dénonce la manipulation [137] de la population par des agents subversifs opposés à la Révolution, encouragés par les puissances étrangères et qui jouent de l'antagonisme entre villageois, et citadins inquiets des idées révolutionnaires.

> *Depuis longtemps le peuple d'Ajaccio était travaillé par les malintentionnés. […] L'arme était la religion. Arme redoutable, de tout temps funeste à la liberté des nations. […] La municipalité alarmée […] demanda […] que les capucins évacuassent la ville. Le conseil crut devoir demander l'avis du directoire de district, et celui-ci opina pour que les capucins restassent. […] Le directoire du département […] autorisa le procureur général syndic […] à réunir les quatre compagnies de gardes nationaux du district. […] Les mécontents s'en alarmèrent à tel point que plusieurs s'embarquèrent pour se réfugier en Italie, […] où on ne peut douter que ne fût le foyer principal du complot […]. Le jour de Pâques, les prêtres constitutionnels déclarèrent le schisme […]et officièrent publiquement. […] Le bruit courait que l'on devait chasser les prêtres constitutionnels. […] Des citoyens prennent dispute entre eux, le poste sort et engage les hommes à la paix ; […] les personnes s'unissent et se jettent contre la Garde […], des coups de fusil partent de toutes les fenêtres. Après une nuit orageuse […] toute la journée l'on fit feu de part et d'autre ; […] de tous côtés des gardes nationaux de l'intérieur se mirent en marche pour arriver au secours de leurs frères et de la patrie. […] Les malintentionnés s'étaient enhardis parce que le bruit avait couru que Bastia et Bonifacio avaient arboré l'étendard de la rébellion et que, dès lors, la force publique se trouvait insuffisante. […] Le jeudi matin nous vîmes braquer des canons contre notre quartier, mais nous étions sûrs du patriotisme de nos frères d'armes du 42e régiment ? […] M. Maillard [138] avait paru les favoriser en leur donnant des canons et des munitions et ils se croyaient sur le point de massacrer la Garde Nationale […] À la pointe du jour, les canons sont braqués, mais ils ne savaient pas que nos frères du 42e régiment […], venant de France, avaient assez d'expérience pour s'être aperçus que nous étions les amis de la Patrie. Si leurs armes eussent été teintées de sang, elles se seraient teintes du leur.*

De même, après l'échec de l'expédition de Sardaigne, écrivant au ministre, il l'attribue à la trahison [139] :

> *Citoyen ministre […] nous avons fait notre devoir et les intérêts comme la gloire de la République exigent que l'on recherche et que l'on punisse les lâches ou les traîtres qui nous ont fait échouer.*

La diatribe de son frère Lucien, qui joue un rôle non négligeable lors de la mise en accusation de Paoli, provoque la rupture. En 1793, les Bonaparte, partisans de la Montagne, doivent s'exiler. Un monde nouveau s'offre au jeune officier, dont par nature et par formation il est proche, Révolution qui va faire de lui un général, la page corse est tournée. Peut-on trouver dans la rébellion des Matra en 1755 un précédent ? Évincés du pouvoir et tenus en lisière par Paoli, ces tenants de l'Idée nationale changent de camp et s'allient aux Génois. Cet exemple historique – en fait une trahison – explique-t-il le choix des Bonaparte, opéré non par une conviction

137. Bonaparte, Napoléon, *Œuvres littéraires et militaires*, *manuscrits et imprimés 1789-1796*, Paris : Claude Tchou, 2001, 347 p., coll. « Bibliothèque des introuvables », t. II, LVI, « Mémoire justificatif du bataillon des volontaires sur l'émeute du mois d'avril », p. 237.

138. Colonel du 42e régiment en garnison dans la citadelle d'Ajaccio : il émigre quelque temps plus tard.

139. Bonaparte, Napoléon, *Œuvres littéraires et militaires*, *op. cit.*, LVII « Protestation des volontaires au sujet de l'abandon de la contre-attaque de la Sardaigne », p. 262.

profonde mais par les ambitions déçues des frères de Napoléon, et l'opposition rencontrée par ce dernier lors de son élection comme lieutenant-colonel de la Garde nationale chez les notables ajacciens dont la Révolution menace la position et les privilèges ? Les situations ne sont pas comparables. Certes, on ne peut que constater que, hostiles à l'Ancien Régime, ils ne se reconnaissent plus dans l'autre camp et dans les intrigues de pouvoir qui minent l'entourage de Paoli. Mais leur adhésion à la République ne procède pas d'un règlement de comptes entre chefs rebelles né d'une éviction, les raisons sont ailleurs. Il ne faut pas méconnaître dans le destin de Bonaparte lui-même l'importance de l'imprégnation culturelle dont il fut l'objet lors de l'enfance et de l'adolescence. Francisation à laquelle son père à force d'obstination lui avait permis d'accéder. Cette éducation a fait de lui un soldat hostile aux désordres comme en témoigne son rejet du massacre des gardes suisses le 10 août 1792, mais, ayant lu *Le Contrat social*, il est soucieux d'un ordre juste. Son rejet de l'absolutisme s'explique par la blessure d'une annexion née dans le sang et la haine, mais il n'est que celui d'un régime et de ceux, Corses ou Français, qui le servent. Le 30 novembre 1789, le vécu libertaire partagé par l'opinion entraîne la perception d'un sort différent : les Corses, de sujets sont devenus citoyens : la France n'est plus celle des rois, mais une Nation qui les accueille en son sein. Bonaparte n'écrit-il pas à l'abbé Raynal :

> *Du sein de la Nation que gouvernaient nos tyrans est sortie l'étincelle électrique ; cette nation éclairée s'est souvenue de ses droits et de sa force : elle a été libre et a voulu que nous le fussions comme elle. […] Il n'est plus de mer qui nous sépare […]. Ceux qui nous donnaient la mort comme à des rebelles […] sont animés par nos sentiments* [140].

Bonaparte a définitivement choisi la République une et indivisible. S'il se détache de Paoli, force est de reconnaître que l'œuvre de ce dernier a largement inspiré les réformes qu'il a mises en œuvre une fois au pouvoir, et le choix lui-même du terme de *consul* n'est pas un hasard. Michel Vergé Francheschi qui voit l'État de Paoli « comme une synthèse de trois systèmes, le monarchique représenté par le général de la Nation […] ou un consul […], l'aristocratique représenté par une sorte de Sénat appelé Diète par Neuhoff […], gardienne de la Constitution, le démocratique, représenté par les consulta », le dit bien :

> *C'est la liberté sans l'anarchie, le respect de Dieu sans la superstition* [141].

Surtout, il permet de retrouver cette filiation non seulement dans l'œuvre du Consulat comme en témoignent le Concordat, qui instaure la paix religieuse, la reconnaissance de la judéité, une diète rebaptisée Sénat, le Tribunat, assemblée du régime et le plébiscite, qui se substituent aux consultes, mais encore dans la conception d'un pouvoir consulaire à vie qui n'est pas sans évoquer le généralat de la Nation.

Soucieux de renforcer l'adhésion des Corses à la République il joue de leur atti-

140. *Id.*, « Lettres sur la Corse », p. 61.

141. Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli : un Corse des Lumières*, *op. cit.*, ch. V, « L'Absent », p. 218.

rance pour le métier des armes, qui offre dorénavant aux méritants et non aux bien nés gloire et promotion, tout en tenant compte des spécificités insulaires. En 1802, puis en 1803, il fait procéder par engagement volontaire à la levée de six bataillons d'infanterie légère exclusivement recrutés dans l'île et encadrés par des officiers corses, y compris ceux rentrés d'émigration, décision ainsi motivée :

> *On me rend compte que l'on admet au dépôt des tirailleurs corses des recrues d'autres départements. Cela tend à dénaturer l'intention que j'ai de faciliter la conscription dans les deux départements de la Corse et de rendre le service militaire plus agréable en réunissant les conscrits dans un cadre composé de compatriotes* [142].

Inspiré par le sentiment révolutionnaire de la République universelle face à l'Europe monarchique, dont il se veut le continuateur, il a le projet de bâtir une Europe où Latins et Germains feront partie de la même nation, où les Corses ont leur place comme citoyens libres et égaux en droit.

CONCLUSION

Cette époque confirme la réalité pérenne de la vocation militaire de ce peuple, l'état de soldat restant une condition respectée, et l'importance de son rôle étant avérée. La société militaire est présente à chaque acte de cette tragédie, qui aboutit à intégrer tout un peuple épris de liberté dans un système politique qui vit ses derniers jours et à une culture qui lui est étrangère. Sur ce fond de troubles qui fait de la Corse un champ de bataille, certains parmi les notables se saisissent des chances que leur offre l'armée royale. Le roi, leur colonel, honneur insigne, veille à faire leur place dans sa noblesse à leurs officiers, offre protection et refuge à ceux que Gênes persécute. Vainqueur, il offre en contrepartie du ralliement une carrière et des privilèges qui reconnaissent à l'oligarchie locale dont ils sont issus sa vraie condition. Il exige en échange de ces soldats, dont il sait que lui est acquis le respect des obligations du Devoir militaire, d'être dans l'île le soutien du despotisme légal auquel il la soumet.

Les vaincus n'en sont pas moins les fils de la même culture guerrière, inspirés par le souvenir de leurs ancêtres batailleurs refoulant les Génois dans leurs présides : ils créent un État aux institutions inspirées des Lumières ; rejetant, indifférents à un rapport de forces qui leur est défavorable, le diktat royal, ils rougissent de leur sang le fleuve témoin de leur défaite, et Voltaire rend un hommage appuyé à leur courage malheureux. La volonté hégémonique des Bourbons conditionne en ce siècle dans le fracas des armes le destin de cette terre et celui des deux plus illustres de ses enfants. Il reste de ces temps aux Corses, arrachés à l'italianité et soumis à l'archaïque société d'ordres, la fierté d'avoir été les précurseurs, comme le reconnaît Mirabeau, de cette Révolution prêchée par la philosophie des Lumières, qui donne naissance aux États-Unis d'Amérique et installe la République en France. Celle-ci oubliant que les peuples n'aiment pas les missionnaires armés,

142. Buresi, Dominique, *Les Corses au combat 1792-1815*, *op. cit.*, « Les tirailleurs corses », p. 66.

son aventure guerrière va faire le lit d'un nouveau César, comme le prévoit Robespierre, le jour où elle déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie.

IX

LE ROYAL CORSE

L'ARMÉE ROYALE DE LOUIS XV À 1789

Liminaire

Les grandes réformes engagées par Louis XIV transformant l'armée en instrument de sa puissance en ne la faisant dépendre que de lui ont donné à l'armée le visage qu'elle va conserver sous le règne de Louis XV [1]. Les guerres de son règne ont imposé de lourds sacrifices à la petite noblesse du royaume et entraîné son appauvrissement, ce qui engendre dans l'armée un malaise qui perdure au long du siècle, car les besoins en cadres ont favorisé la promotion de roturiers parmi les officiers, y compris par l'achat de charges de compagnies ou de régiments.

Elles ont conduit aussi à une réflexion sur la pratique de la guerre et les méthodes de combat. Des théoriciens comme Follard veulent impulser un esprit offensif et prônent face à l'ordre mince sur deux rangs qui privilégie le feu le déploiement en colonnes profondes qui agissent par le choc. Mais le passage de la ligne à la colonne exige des manœuvres compliquées, d'où la lenteur du déploiement alors que l'introduction de la baguette de fer, qui permet le rechargement rapide du fusil, la cadence de tir passant à plus de trois coups à la minute, et l'usage du feu de peloton, qui entretient un feu permanent vont dans le sens des tenants de l'ordre mince. À Fontenoy le feu de peloton des Britanniques décime les fantassins français, mais, formée en colonne profonde, l'armée de Cumberland ne peut percer le dispositif défensif du maréchal de Saxe et, ébranlée par le feu, elle est finalement disloquée par une cavalerie chargeant au galop.

C'est la guerre de Succession d'Autriche qui va impulser ces mutations. Frédéric de Prusse, partisan de l'offensive, passe, au prix d'un entraînement rigoureux

1. Corvisier, André, et Contamine, Philippe, dir., *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, t. I, ch. XVI, « Louis XIV, la guerre et la naissance de l'armée moderne », p. 394-407.

et d'une discipline de fer, à partir du déploiement sur trois rangs, de la ligne à la colonne, ce que facilite l'introduction du pas cadencé. La méthode prouve son efficacité lors de la guerre de Sept Ans.

Vers la fin du siècle, Guibert associe harmonieusement puissance de choc et pouvoir d'arrêt du feu : Napoléon, après Bonaparte et les généraux de la République, saura tirer le meilleur parti du règlement de manœuvre français que ses écrits ont inspiré [2].

Le XVIIIe siècle marque l'apogée des conflits fruits de querelles dynastiques et comme le précédent, est un siècle guerrier ; la France fait bonne figure dans les dernières guerres de succession.

> *Le temps des Lumières conserve une vision traditionnelle où le courage et la vaillance se prouvent d'abord sur le champ de bataille et par le sang versé. La guerre entretient aussi la paix intérieure : elle donne des raisons d'imposer l'obéissance aux sujets, de détruire toute opposition, de limiter tout dialogue avec les nobles et les villes et d'obtenir une aide financière de la part des sujets. Ainsi elle fortifie le pouvoir royal : […] la guerre permet de retenir et de récompenser la noblesse qui, elle, se charge d'encadrer, de contrôler et de surveiller les populations* [3].

La guerre de Sept Ans est d'une autre nature, et la France accumule les revers sur terre et sur mer. La défaite de Rossbach joue le rôle de catalyseur en faisant apparaître la nécessité de réformes.

> *La débandade française, […] insulte à l'honneur militaire, pouvait aussi être interrogée de façon philosophique : quelle était la nature du lien qui reliait le soldat à l'armée, à la monarchie dont il était le serviteur, et à la nation dont il était une composante* [4].

Le traité de Paris qui arrache à la France son premier empire colonial consacre la domination sur les mers du Royaume-Uni et fait de la Prusse un modèle et un exemple. Pour la France il n'est que temps de réagir : elle va s'y employer avec succès. Fait significatif, le secrétariat à la Guerre est confié, pour la première fois, à un officier général, le maréchal de Belle-Isle, qui succède à d'Argenson (1743-1757), ses successeurs étant Choiseul (1761-1770), Saint-Germain (1776-1777), Montbarrey (1777-1780), Ségur (1780-1787). Le ministère de la Guerre devient une chasse gardée des militaires, qui vont procéder à des réformes décisives [5].

Les réformes de Choiseul

Depuis 1758 Choiseul est en charge des relations extérieures ; en 1761, le département de la Guerre lui est confié puis en 1763 celui de la Marine. Expérimenté et bien secondé, il mène à terme les réformes nécessaires. Elles font l'objet

2. Guibert, comte de, *Écrits militaires, 1772-1790, op. cit.*, p.185-186 : « On met l'armée en marche en colonnes […] le général ayant derriere lui toutes ses colonnes […] à la vue de l'ennemi manœuvre […] là il lui presente des colonnesouvertes. Ici […] à distances serrées […] Si cet ennemi prend lechange […] legénéral porte l'effort sur la partie faible. ».

3. Bély, Lucien, L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle, op. cit. p. 584.

4. Drevillon, Hervé, *Batailles*, Paris : Le Seuil, 2007, 378 p., ch II. « L'Économie de la violence : Rossbach », p. 215.

5. Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit.*, livre VI, ch. III, « L'armée, de l'avènement de Louis XV à 1789 », p. 430.

d'ordonnances promulguées entre 1761 et 1766, qui transforment profondément l'institution et la société militaires, créant un courant réformateur qui durera jusqu'à la Révolution. Administration, statut des militaires et hiérarchie, organisation, matériel, formation, hôpitaux, écoles militaires, invalides et anciens soldats, tous ces thèmes font l'objet d'innovations et de transformations en profondeur.

Le recrutement, l'armement, l'habillement et la solde des troupes sont dorénavant de la compétence de l'administration royale, le pouvoir de désigner les bas officiers est retiré aux capitaines. La vénalité des charges est supprimée, et des mesures éditées pour une extinction programmée [6]. Les compagnies n'étant plus négociables, les officiers à la suite sont réformés et renvoyés chez eux, de même que les miliciens démobilisés et les soldats les plus anciens. Le major devient un officier supérieur et a rang sur tous les capitaines ; le pouvoir de désigner les bas officiers lui est attribué. Il est prévu qu'il doit pour ce faire s'entourer des avis nécessaires. Autorité lui est donnée sur l'officier trésorier responsable de la caisse du corps et sur l'officier quartier-maître, fonction nouvellement créée. Responsable du casernement et de l'ordinaire, un officier adjudant-major lui est subordonné dans chaque bataillon. Désigné comme responsable de la discipline et de l'instruction, il peut être nommé brigadier sans passer par le grade de lieutenant-colonel. Le grade de sous-lieutenant est substitué à ceux d'enseigne et de cornette de cavalerie, supprimés. L'avancement réglementé est fondé sur l'ancienneté, pour éliminer la promotion à la faveur. L'accession au grade supérieur exige de huit à seize ans, mais des promotions à titre exceptionnel pour faits d'armes sont admises. Le grade est désormais indiqué par des épaulettes. Les sous-officiers ou bas officiers sont également concernés. En 1758, on avait créé, et placé hiérarchiquement au-dessus du sergent, le fourrier, à qui étaient confiées des tâches administratives ; en 1762 le grade d'anspessade est supprimé remplacé par l'*appointé*, qui peut faire fonction de caporal. Dans la cavalerie, en vertu de l'ordonnance de 1762, le maréchal des logis, jusque-là classé officier, est désormais un bas officier. Les ordonnances du 10 décembre 1762, du 1er janvier 1766 et du 27 avril 1767 modifient le format de l'armée, qui est établi à 160 000 hommes. Vingt régiments sont licenciés et leurs grenadiers versés au corps des grenadiers de France. L'infanterie comprend désormais : les deux régiments de gardes françaises et de gardes suisses, le corps des grenadiers de France et quatre-vingt-dix régiments d'infanterie dont vingt-cinq étrangers (parmi eux 11 suisses, 8 allemands, 1 corse, 1 italien), le nombre de leurs bataillons varie de 1 (pour le Royal Corse) à 4, chacun à 9 compagnies : une de grenadiers et huit de fusiliers, soit 567 officiers et soldats par bataillon. En 1765, la force de la Milice est fixée à 75 000 hommes engerbés dans 105 bataillons qui ont deux compagnies de grenadiers, dont l'une est affectée au corps des grenadiers de France. L'ordonnance du 10 décembre 1762, complétée par celle

6. Bély, Lucien, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, « Vénalité des charges militaires » (J. Chaniot), p. 1 246.

du 27 avril 1767 stipule que l'uniforme de l'infanterie sera blanc, le roi fixant désormais l'uniforme de chaque corps et ses distinctives propres. L'uniformisation se poursuit avec l'adoption le 1er janvier 1766 de l'ordonnance réglementant les manœuvres de l'infanterie et son armement ; il est ordonné aux officiers subalternes le port du fusil.

Après la guerre de Succession d'Autriche, l'absence d'un règlement de manœuvre avait montré les limites de la cavalerie, d'un courage et d'une combativité certains mais manœuvrant sans cohésion, ce qui avait nui à son efficacité. On avait pallié cette carence les années suivantes, mais en recherchant l'uniformité de la manœuvre, on avait négligé l'objectif : former des cavaliers aptes à charger au galop en tous terrains, sabre au poing. Il est décidé en 1761 de réduire le nombre des régiments de ce corps de 60 à 33, mais les dragons, qui n'ont pas démérité, passent de 17 à 18 régiments. Une école destinée à accueillir les officiers de tous les régiments de cavalerie est créée en 1763, gérée et encadrée par le corps royal des carabiniers, elle fonctionnera jusqu'en 1788, veille de la Révolution : c'est l'ancêtre du Cadre noir. On procède également à la réorganisation des troupes légères en mettant fin au foisonnement de ces unités et en les formatant en légions comprenant cavaliers et fantassins. Il n'est jusqu'à la Maison du roi qui ne connaisse la réforme : les compagnies de chevau-légers, à la réputation malmenée lors de la défaite de Minden, sont fusionnées, en 1763, avec celles de la gendarmerie de France (leur suppression interviendra en 1788). En 1763, Choiseul nomme Gribeauval inspecteur général de l'artillerie : c'est le concepteur des avancées qui feront de l'artillerie française la première d'Europe en 1789. On doit à Vallières son prédécesseur d'avoir doté toutes les fonderies, ce qui les place en tête en Europe, de la machine à forer les canons de Jean Maritz, laquelle permet d'obtenir des tubes plus légers à diamètre constant, ce qui améliore la portée et la précision du tir. Pour accroître la mobilité, Gribeauval diminue le poids des pièces en raccourcissant les tubes et en modifiant les affûts ; pour donner plus de précision au tir il fait installer des instruments de pointage (bouton de mire et vis de pointage sous la culasse). Le nombre des calibres est fixé à cinq pièces de 4, 8 et 12 livres pour les canons, respectivement de 6 et 10 pouces pour les obusiers et les mortiers. La formation des officiers de l'arme, après avoir été confiée en 1756 à une école unique sise à Bapaume puis transférée à La Fère, est décentralisée en 1772 et assurée au sein de chaque régiment d'artillerie. Bonaparte, à sa sortie de l'École militaire sera affecté au régiment de La Fère.

En 1748, le comte d'Argenson avait ouvert l'École du génie de Mézières. En 1763, elle n'admet plus que des fils de la noblesse – exception est faite pour ceux dont le père est chevalier de Saint-Louis –, la scolarité est de deux ans. Sa réputation est telle qu'on vient de l'étranger suivre son enseignement [7]. Le service de santé, défi-

7. C'est le cas de Toussaint Ferdinandi, originaire du Cap Corse : né en 1742, il a fait des études d'ingénieur à Naples, où s'était réfugiée sa famille ; à l'issue de sa formation à Mézières, il

citaire, car l'État n'honore pas ses créanciers, entraîne des réductions de prestations qui provoquent une détérioration de la qualité des soins. En 1761, la mort de Belle-Isle interrompant la tentative de règlement des dettes, les entreprises abandonnent ; et l'État doit recourir à l'exploitation en régie, mais ce système, s'il rétablit la situation, se révèle coûteux et contribue à dégrader les finances publiques. Les anciens soldats ne sont pas oubliés.

> *Apporter à la question des anciens soldats une solution neuve s'avérait pour des raisons d'ordre et d'intérêt tout autant que d'humanité aussi nécessaire que les autres points de la réforme militaire* [8].

Ceux qui ont vingt-quatre ans de service sont autorisés à se retirer dans leurs foyers, ou admis aux Invalides ou dans les compagnies détachées de l'Hôtel. Les ordonnances du 26 février et 30 novembre 1764 prévoient que les anciens soldats sont classés en trois groupes : ceux dont l'état exige leur admission à l'Hôtel, ceux qui seront affectés dans les compagnies détachées, dont le nombre est réduit de moitié et ceux qui se retirent dans leur foyer avec une pension dont le montant est fonction du grade : 54 livres par an pour un fusilier, 72 livres pour les bas officiers. Cette disposition est étendue aux soldats des régiments étrangers, qui peuvent être pensionnés dans leur pays. La pension est une faveur royale et non un droit, mais des privilèges lui sont attachés : elle est insaisissable et exemptée de la taille. En 1766, le ministère de la Guerre est doté d'un service des pensions. Mais il faut attendre 1771 pour que soit créée la pension de vétérance prévoyant la haute paie qui est attribuée à ceux qui prolongent la durée de leur service au-delà des vingt-quatre années nécessaires, le 9 décembre 1771, l'ordonnance est appliquée aux régiments allemands, irlandais, italien et corse, il est en même temps distribué un médaillon de vétérance.

Ces ordonnances sont multiples, car elles représentent une réelle mutation en profondeur. Tout d'abord elles font des bas officiers et hommes de troupe des soldats du roi, comme l'étaient déjà les officiers, et non plus ceux d'un capitaine. La royauté disparue, ils deviendront tout naturellement les soldats de la République qui lui succède. Cette mutation amorce un nouveau débat, initié en son temps par Vauban et que reprendra Guibert, et qui, mené à son terme, aboutira à l'obligation du service militaire personnel lors de la Révolution. Enfin cette réforme, plus coûteuse que prévue, contribue à une dégradation des finances publiques qui fera le lit des convulsions politiques à venir.

Les successeurs de Choiseul

Ils perpétuent son œuvre, qui modifie profondément l'institution et la société militaires.

---

sert dans l'armée napolitaine. En 1806, colonel du génie, il se rallie au roi Joseph lorsque ce dernier devient roi de Naples, et participe au siège de Gaète.

8. Bois, Jean-Pierre, *Les Anciens Soldats dans la société française au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, 1re partie, « La Législation sous l'Ancien Régime », ch. III « L'Hôtel royal des Invalides », p.75.

Ministre de 1775 à 1777, Saint-Germain a de beaux états de service : il s'est en particulier illustré à Rossbach, où il a évité empêché au désastre d'empirer, et il est d'expérience reconnue, pour avoir servi dans plusieurs armées européennes, dont celle du royaume de Prusse, ce qui explique sa nomination.

Saisi d'une boulimie de réformes, il poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs, mais certaines, inspirées de ce qu'a mis en œuvre l'armée prussienne, vont lui attirer de violentes critiques et faire naître de nombreuses récriminations qui finissent par entraîner sa chute.

> *[*Sous Saint-Germain on*] s'occupa surtout de la relever [*l'armée*] de l'abaissement où elle était, et [...] le nombre d'officiers fut réduit. L'artillerie fut divisée en sept régiments et six compagnies, [...] les ingénieurs militaires reçurent le nom de corps royal du génie, la cavalerie forma vingt-trois régiments, plus vingt-quatre régiments de dragons. Les troupes légères [...] furent réparties dans l'infanterie et la cavalerie. Les divisions militaires permanentes furent introduites, [...] conservant en temps de paix l'organisation guerrière* [9].

La formation n'est pas oubliée et douze écoles militaires sont ouvertes.

En 1775 il licencie les milices, décision sur laquelle on reviendra en 1778. Le 25 mars 1776, une ordonnance supprime définitivement la vénalité des charges, seule la Maison du roi en est exemptée. Elle compte près de 2 000 cavaliers, d'une bravoure réputée mais d'un entretien coûteux, et il est décidé de dissoudre les deux compagnies de mousquetaires ainsi que celle des grenadiers à cheval. Pour les mêmes raisons d'économie, près de mille officiers supérieurs à la suite sont réformés. En 1776 la hiérarchie des sous-officiers s'enrichit de deux grades : celui d'adjudant sous-officier (un par bataillon) et de sergent-major (un par compagnie).

Les différentes armes sont formatées sur un modèle uniforme. En vertu de l'ordonnance du 25 mars 1776, tous les régiments d'infanterie, au nombre de 106, sont mis sur le pied de deux bataillons (c'est ainsi que le Royal Corse pour ce faire incorpore les compagnies de fusiliers de la Légion corse dissoute), à chacun six compagnies dont quatre de fusiliers, une d'infanterie légère dite de chasseurs, à l'effectif de 171 officiers, gradés et soldats par compagnie et une de grenadiers de 108 hommes, soit au total pour le bataillon 963 fantassins. Les légions de troupes légères sont licenciées le 25 mars 1776, l'infanterie est versée dans la ligne, et avec les cavaliers il est constitué dans chaque régiment de dragons un 5e escadron dit de chasseurs à cheval.

Il est formé dès le temps de paix seize divisions interarmes comprenant cavalerie, infanterie et artillerie : elles permettent l'entrée immédiate de l'armée en campagne lors d'un conflit. Le corps du génie, qui avait été fusionné avec l'artillerie, en a été séparé par l'ordonnance du 5 mai 1758 et conformément à l'ordonnance du 2 juillet 1776 est doté de deux bataillons de pionniers à chacun sept compagnies de cent quarante-quatre hommes mais les six compagnies de mineurs restent à l'artillerie jusqu'à la Révolution. L'ordonnance du 31 décembre

9. Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, loc. cit., p. 440-441.

1776, créant le corps royal du génie, en fait une arme à part entière [10]. Pour les anciens soldats [11], une pension unique dite de « récompense militaire », exemptée de taille, est créée par Saint-Germain et attribuée à ceux qui sont dans l'incapacité de continuer à servir.

Elle remplace l'ancienne pension d'invalidité. Son montant est de 80 livres pour un fusilier, de 345 pour un sergent. En contrepartie, les ordonnances de 1776 fixent l'effectif des admis aux Invalides à 1 500 pensionnaires, les compagnies détachées dont le nombre est réduit voient leur effectif limité à 50 hommes.

Montbarrey succède à Saint-Germain en 1777, et un Comité de la guerre poursuit les réformes. En 1778 à la création des douze régiments provinciaux d'état-major, cinq sont affectés au génie, qui devient officiellement une arme en 1779. Le 29 janvier 1779, avec les escadrons de chasseurs, retirés aux dragons, sont formés six régiments de cavalerie légère dits de chasseurs à cheval (portés à douze en 1788).

Les réformes de Ségur : la réaction nobiliaire

Depuis 1775 gouverneur de la Franche-Comté [12], le 23 décembre 1780, Philippe Henri de Ségur se voit chargé des affaires de la guerre dans le ministère de Necker, poste qu'il conserve jusqu'en 1787. Fils du comte de Ségur, il a une longue carrière militaire derrière lui : colonel à dix-huit ans, il a servi en Bohême et en Italie, a participé à la campagne des Flandres et a été blessé à Raucoux, où il a perdu un bras, et à Lawfeld. Pendant la guerre de Sept Ans il a été fait prisonnier à Klostercamp. On lui doit la simplification de l'uniforme bleu pour la cavalerie, vert pour les dragons et chasseurs, blanc pour l'infanterie et la standardisation de l'armement avec le fusil modèle 1777. En 1783 il crée un état-major permanent de quarante officiers sélectionnés et instruits à leurs tâches pour assister les généraux et un certain nombre de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des troupes et le fonctionnement du service de Santé. Il étend sa sollicitude aux fils de tués ou de retraités et crée l'École des enfants de l'armée et des orphelinats militaires. Si l'édit de 1750 avait créé la noblesse militaire, ouverte à la naissance mais aussi au mérite, puisqu'elle était accordée aux chevaliers de Saint-Louis sans distinction d'origine – les officiers corses vont en bénéficier –, moins heureuse est sa réforme du statut des officiers. Après les défaites de la guerre de Sept Ans, il apparaissait, dans les cercles du pouvoir, que l'attrait des armes au sein de la noblesse, dont elle semblait se détourner, devait être renforcé et favorisé en accordant à celle-ci le monopole de l'encadrement [13]. Le 28 mai 1781, une ordonnance

10. Brétégnier, G., « Le Génie : des premiers ingénieurs du roi à la Revolution », *Carnet de la sabretache*, n° 150, déc. 2001, 77 p., p.102-103.

11. Bois, Jean-Pierre, Les Anciens Soldats dans la société française au XVIIIe siècle, op. cit., p. 89.

12. Hardy de Perini, Colonel, *Batailles françaises*, *op. cit.*, 6e série, ch. X, « L'Armée sous Louis XVI », p. 386-391.

13. Déjà en 1756 le chevalier d'Arc opposait à la mentalité mercantile le culte de la grandeur : pour lui, seule fonction de la noblesse, la vie militaire devait fournir le cadre de cette austérité et

édicte que dorénavant, à l'exception des fils de titulaires de la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, quiconque ne sera pas en mesure de justifier de quatre ascendants nobles se verra refuser l'état d'officier. En 1788, il est ordonné que seuls les fils de capitaines peuvent bénéficier de cette disposition ; or de nombreux officiers sortis du rang ne parviennent pas à ce grade. Le 24 septembre 1787, Louis XVI nomme l'évêque de Toulouse Mgr Loménie de Brienne [14] premier ministre. En 1788, sont publiées diverses ordonnances : celle qui porte sur les grades, promulguée en 1786, est complétée par celle de 1788, qui décide que *mestre de camp* est remplacé par *colonel*. Les bataillons d'infanterie sont formatés à neuf compagnies, dont une d'élite de grenadiers, les chasseurs formant une subdivision de l'infanterie. L'ordonnance de 1788 sur les troupes légères les organise définitivement : elles comprennent douze bataillons de chasseurs à pied à quatre compagnies, et douze régiments de chasseurs à cheval. Un Conseil supérieur de la guerre destiné à assister le ministre sur les questions concernant l'administration et l'organisation de l'armée voit le jour. Une ordonnance du 17 mars supprime le colonel-général de l'infanterie, le grade de brigadier, les mestres de camp en second et les capitaines et sous-lieutenants de remplacement. L'avancement est pour moitié au choix du roi, l'autre à l'ancienneté, tout colonel après seize ans de service est nommé maréchal de camp. Les bas officiers se voient réserver sept places d'officier dans chaque régiment et les lieutenants et sous-lieutenants de grenadiers doivent être choisis parmi les officiers de fortune. Les promotions se font le 1er mai et le 1er octobre. Il est formé cinquante-deux brigades d'infanterie de deux régiments chacune, réparties entre vingt et une divisions à deux brigades. La vingt et unième est stationnée en Corse et comprend la 29e brigade (régiment du Maine et régiment du Limousin) et la 43e brigade (régiments suisses d'Ernst et de Salis Grisons [15]). En 1789, l'armée est ainsi composée : l'infanterie engerbe les régiments de gardes françaises [16] et de gardes suisses, 102 régiments de ligne, 7 des colonies, 12 bataillons de chasseurs, 78 bataillons provinciaux, 29 régiments de milice. La cavalerie engerbe outre la Maison du roi, 2 régiments de carabiniers, 22 de cavalerie, 17 de dragons, 12 de chasseurs et 6 de hussards, et forme vingt-quatre brigades. L'artillerie, forte de 8 régiments, est dotée de 10 700 canons et obusiers, le génie a 12 compagnies de mineurs et 7 d'ouvriers. La France est divisée en 17 commandements militaires, la Corse est la huitième. Vingt et une divisions interarmes, placées chacune sous les ordres d'un lieutenant-général, qui mêlent brigades d'infanterie et de cavalerie sont prêtes à entrer en campagne, et sont dotées d'une

---

de l'honneur qui font la grandeur du pays. Stigmatisant les concordats, la vénalité des charges qui favorise non tant l'invasion des roturiers que celle de l'argent, il proposait la création d'une noblesse personnelle, celle de compagnies de volontaires nobles, les compagnies de grenadiers restant un moyen d'accès pour les roturiers.

14. Hardy de Perini, Colonel, *Batailles françaises*, *ibid*.

15. Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, *op. cit.*, t. III, p.415 -417.

16. Le duc de Chatelot en 1788 tente vainement de couler dans le moule des règlements et de la discipline ce régiment qui va jouer un rôle dans les journées révolutionnaires de 1789.

artillerie divisionnaire. Enfin, des règlements de service en campagne sont édictés réglementant les manœuvres de combat, le service d'avant-poste, les déplacements des troupes, l'établissement des camps.

L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE

Le sujet n'échappe pas à la volonté de réformes. La formation des soldats et des sous-officiers est assurée dans les corps de troupe, mais pour les officiers la nécessité d'une culture générale et d'un enseignement théorique de l'art de la guerre s'impose. Dès le XVIIe siècle, la formation se fait de façon variée : sur le tas comme volontaires dans les régiments – Turenne sert deux ans au régiment de Condé, où il porte le mousquet, et en 1739 lors de la levée du Royal Corse figurent sur ses états huit volontaires, qui sont les fils d'officiers du régiment, le plus jeune Mathieu Buttafuoco ayant huit ans, et le plus âgé étant César de Petriconi ; parallèlement il est une voie de formation qui consiste à entrer comme cadets dans les compagnies de la Maison du roi (en particulier les gardes du corps), qui est une pépinière d'officiers de cavalerie ; enfin il existe des académies où est dispensé un enseignement orienté vers une carrière militaire, réservées, elles, à une élite sociale. En 1682, Louvois avait créé neuf compagnies de cadets destinées à former des officiers d'infanterie. Peu enclines à la discipline, elles sont supprimées en 1692 ; rétablies au nombre de six en 1726, elles sont de nouveau supprimées en 1733, l'enseignement théorique qui y est donné étant jugé insuffisant. C'est avec la création à Vincennes le 1er janvier 1751 de l'École militaire que naît vraiment un enseignement militaire où se conjuguent culture générale, formation au métier des armes et à la pratique de l'art de la guerre. Destiné à la petite noblesse sans fortune, l'établissement est transféré à Paris en 1760 ; le succès en est immédiat. Les cadets sont admis dès l'âge de huit ans, la scolarité, qui dure huit ans, comporte des matières de culture générale (lettres, philosophie, langues étrangères, mathématiques, histoire, géographie), de formation théorique (topographie et dessin, art de la guerre), auxquelles est jointe la pratique de l'équitation et de l'escrime. À l'issue de ce parcours, le cadet est nommé sous-lieutenant. En 1764 est ouvert le collège militaire de La Flèche, avec une capacité d'accueil de deux cent cinquante enfants de noble extraction âgés de huit à onze ans ; le recrutement sera par la suite élargi aux orphelins d'officiers et aux fils de chevaliers de Saint-Louis ; on y dispense, sur huit ans, une formation générale, l'escrime et l'équitation. Choiseul, conscient de la nécessité d'un enseignement de haut niveau ouvert aux officiers supérieurs, crée en 1766 une école qui leur est destinée, et qu'on peut considérer comme l'ancêtre de l'École de guerre (celle-ci n'ouvrira ses portes que sous la IIIe République).

En 1776, Saint-Germain, après avoir fermé l'École militaire, retire au collège de la Flèche la formation des futurs officiers, qui est confiée à douze écoles militaires préparatoires. On y est admis dès l'âge de huit ans, les études y durent six ans. L'une d'entre elles, Brienne, recevra le jeune Bonaparte ; une autre, Tyron, à la

même époque, admettra Galloni d'Istria et de Petriconi [17] (deux fils d'officiers corses de l'armée royale). À la fin de la scolarité un classement, après un concours national, est établi : les meilleurs, dont sera Bonaparte, sont admis à l'École militaire, rouverte en 1777. Les autres sont versés comme cadets gentilshommes dans les corps de troupe (leur nombre est fixé à deux par régiment en 1787 [18]).

LE ROYAL CORSE : LE PREMIER CORPS (1739-1764)

• Liminaire

Les registres de contrôles des troupes permettent l'étude du Royal Corse entre 1739 et 1788, mais l'on peut en déplorer les manques surtout entre 1740 et 1748, et dans les années suivant la prise de contrôle de l'île par la France entre 1780 et 1788. Ce régiment tire son originalité des conditions qui ont présidé à sa mise sur pied, la situation politique troublée de l'île et la stratégie politique élaborée par Versailles, mais aussi des caractéristiques identitaires que lui impriment les différentes catégories sociales qui y ont contracté engagement et des motivations qui sont les leurs en entrant au service du roi de France. Ensemble de facteurs qui n'ont pas été sans effet sur son évolution. On doit au général Susane l'historique du Royal Corse :

> *Les notables de la Corse […] le 27 mars 1735 avaient proclamé l'indépendance de leur patrie et s'étaient donné une Constitution […]. Leurs héroïques efforts […] contraignirent les Génois après deux ans d'hostilité […] à demander le secours de la France. […] Le cardinal Fleury accueillit la proposition de Gênes, non précisément par le désir de servir les intérêts de cette âpre République, mais plutôt par la crainte de voir la Corse se livrer de désespoir à l'Angleterre, à l'Espagne ou à la Sardaigne. Une expédition française […] se vit obligée d'employer la force. Les Corses se soumirent, mais les marchands génois voulurent leur imposer des conditions si dures que la France indignée […] dut […] prendre les Corses sous sa protection ouvrir un asile aux proscrits […]. Cet asile fut le régiment Royal Corse* [19] *créé par ordonnance du 10 août 1739 sur le pied de 12 compagnies… Le colonel et le lieutenant-colonel furent français. Tous les autres officiers furent choisis parmi les chefs les plus influents de la Corse. Les capitaines s'appelaient Arrighi, Buttafuoco, Carbuccia, Grimaldi, Orticoni, Marengo, Matra, Saliceti, Colonna, Costa, Tavera, Ornano. […] Le 21 décembre 1762, il fut incorporé au Royal Italien, dont il forma le second bataillon […]. Une nouvelle ordonnance du 15 novembre 1765 […] reconstitua le Royal Corse* [20]*. […] L'ordonnance du 26 avril 1775 porta Royal Corse à deux bataillons par l'incorporation des neuf compagnies d'infanterie de la Légion corse. […] En vertu de l'ordonnance du 17 mars 1788, il était transformé en deux bataillons de chasseurs à pied, portant les numéros 3 et 4 et les titres de « chasseurs royaux corses » et de « chasseurs corses ». […] L'excédent entra dans la composition du 12e bataillon de chasseurs dits chasseurs du Roussillon, une autre fraction compléta le 5e bataillon ou bataillon de chasseurs cantabres…* [21].

17. Ainsi d'emblée, dès leur création en 1776, les enfants des notables corses y sont admis à parité avec les jeunes nobles français. Il s'agit là d'un geste politique qui s'inscrit dans une volonté de francisation des élites.

18. Fiorella, général sous l'Empire, et Avocari de Gentile, qui commandera en 1809 la gendarmerie de Naples, seront cadets gentilshommes au Royal Corse avant la Révolution.

19. Susane, Louis, *Histoire de l'infanterie française*, Paris : Corréard 1849-1853, 8 vol., t. V, p. 124.

20. Cette décision, faisant suite à l'installation de bataillons français dans l'île en vertu du traité de Compiègne de 1764, remet à jour le projet politique qui avait abouti, en 1739, à la création du régiment.

21. Ce qui confirme l'assimilation des Corses à des régnicoles que l'on ventile en fonction des besoins en effectif entre unités à dénomination provinciale.

L'infanterie étrangère dans l'armée royale : la place des Corses

À côté de régiments de régnicoles, l'armée royale compte de nombreux régiments étrangers d'infanterie. Ce recrutement d'étrangers est une tradition dans l'armée royale : d'une part il économise la ressource humaine nationale, qui peut se consacrer à des tâches productives, d'autre part il limite de ce fait les possibilités pour les autres puissances de lever des régiments hors de leur domaine de souveraineté. Mais d'autres considérations de nature plus politiques jouent : le recrutement allemand et wallon renforce sur la frontière nord-est les liens de leur souverain et de leur noblesse avec la Couronne. Écossais et Irlandais recrutés ont avec elle un ennemi commun : l'Anglais, enfin l'incorporation d'Italiens et de Corses porte témoignage de l'intérêt de Versailles pour la Méditerranée et les États qui la bordent. Sous le règne de Louis XV, Corvisier chiffre à 14 000 hommes la levée d'étrangers lors de la guerre de Succession de Pologne, à 27 000 pendant la guerre de Succession d'Autriche et durant celle de Sept Ans [22]. Ces régiments sont distingués par leur identité nationale : ils sont suisses, allemands, wallons, écossais et irlandais, italiens. Entre les Suisses et les autres étrangers, il existe une différence juridique : les premiers servent en vertu de capitulations, conclues entre le roi de France et les cantons suisses, qui autorisent le roi y faire des levées régulières. Traités d'alliance défensive instaurant la paix perpétuelle de 1515 et 1521, ils ont été renouvelés en 1672, 1698 et encore à une date plus proche, le 9 mai 1715. Allemands, Irlandais, Italiens et autres s'enrôlent de gré à gré, exception faite pour la République de Gênes, mais il semble que dans le cas du Royal Corse Versailles se soit passée de son autorisation. Le Royal Corse est considéré avec le Royal Italien comme de recrutement italien, et mis sur le même pied, soit douze compagnies de cinquante hommes. En 1740, date de la levée du régiment corse, l'infanterie étrangère compte 22 585 fantassins, dont deux bataillons comprenant 1 200 hommes et 80 officiers sont classés italiens, un au Royal Italien, l'autre au Royal Corse. Entre 1757 et 1762, elle comporte des régiments de composition variable suivant l'origine. L'infanterie suisse comprend neuf régiments (dix en 1758) à deux bataillons de six compagnies de 100 hommes, en raison du cadre juridique qui détermine leur recrutement : contrairement au reste des régiments étrangers ils restent homogènes. En vertu de l'ordonnance du 27 février 1757, il existe sept régiments allemands à trois bataillons, sauf Alsace qui en compte quatre, comprenant chacun huit compagnies de fusiliers à 79 hommes et une de 52 grenadiers. Les régiments irlandais et écossais comptent depuis l'ordonnance de janvier 1757 un bataillon de treize compagnies : une de grenadiers de 49 hommes et douze de fusiliers de 59 hommes, quatre officiers encadrent chaque compagnie. L'infanterie liégeoise comprend deux régiments à deux bataillons de six compagnies fortes de six officiers, 10 bas officiers et caporaux, 6 grenadiers et 61 fusiliers et deux tambours. Les deux régiments italiens : Royal Italien et Royal Corse suite à

22. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, *op. cit.*, t. I, 2e partie, « Le Recrutement », ch. Ier, « Le système de recrutement », p. 159.

l'ordonnance du 29 janvier 1757 comptent chacun un bataillon de 9 compagnies : une de grenadiers à trois officiers, trois sergents, trois caporaux, cinq anspessades, un tambour et 33 grenadiers et huit de fusiliers à quatre officiers, cinq bas officiers, cinq caporaux, un tambour et 68 fusiliers. En 1763 Royal Corse dissous est versé au Royal Italien dont il forme le second bataillon jusqu'en 1765, au total 1080 hommes de troupe et 75 officiers. En 1775 l'infanterie italienne (en comprenant le Royal Corse remis sur pied en 1765) compte 2 160 hommes et 150 officiers [23]. La Corse annexée, le recrutement s'y effectue plus librement. En juillet 1769 a été créée la Légion corse à l'effectif de 900 hommes. Dissoutes en 1775, ses compagnies de fusiliers sont versées au Royal Corse, dont elles forment le second bataillon et le régiment de Buttafuoco, devenu Provincial de Corse en 1772. Ce dernier versé à la Milice ne figure pas sur la liste de l'infanterie française ou étrangère, et ses officiers ne peuvent y postuler en cas de vacance de compagnies, y compris au Royal Corse.

Le Royal Corse : le premier corps (1739-1764)

Les raisons de la levée d'un régiment corse

Lever un régiment dont le roi était le colonel était une preuve de l'intérêt que celui-ci portait aux Corses. C'était donner suite à une proposition faite à l'arrivée des troupes françaises par des notables hostiles à la République. De ces officiers corses appartenant aux familles influentes on pouvait attendre un effet bénéfique pour lever des recrues, s'assurer de leur fidélité et de leur loyauté. Ainsi pourrait se concrétiser un mouvement favorable à la France.

> *Les Génois […] avaient usé d'une politique affreuse pour diviser [*les Corses*] entre eux. […] La France profita de la circonstance du service qu'elle venait de rendre à la République de Gênes (en 1739) pour en obtenir l'agrément de lever un régiment dans cette île sous le nom de Royal Corse. Elle l'obtint d'autant plus facilement qu'elle paraissait se prêter à ses vues et à sa politique pour cette levée de troupes en purgeant la Corse, pour ainsi dire, des esprits les plus aigris et en diminuant sa population. […] La France, dès lors attentive à ses intérêts, se ménagea des liaisons avec ses insulaires par l'intermédiaire des officiers du pays […]. Elle eut d'autant moins de peine à s'y former un parti considérable par les grâces qu'elle y répandait* [24].

C'était donner suite à une proposition faite à l'arrivée des troupes françaises par des notables hostiles à la République. De ces officiers corses appartenant aux familles influentes on pouvait attendre un effet bénéfique pour lever des recrues, s'assurer de leur fidélité et de leur loyauté. Ainsi pourrait se concrétiser un mouvement favorable à la France. D'autres considérations n'étaient pas absentes de cette décision de faire place aux Corses dans l'armée royale. Recruter parmi les rebelles privait la rébellion de partisans, comme la République qui avait obtenu en 1732 que ses chefs, en échange d'une amnistie, fussent exilés en Italie.

> *Tandis qu'il [*Maillebois*] distribuoit les quartiers de ses troupes de manière à établir la paix dans l'Isle, il faisoit repasser en France celles dont il n'avait plus besoin & travailloit à lever &*

23. Mouillard, Lucien, *Les Régiments sous Louis XV*, *op. cit.*, ch VI.http://pfef.free.fr/Anc_Reg/Unif_Org/Mouillard/mouillard_1.2c06.htm. Consultation nov. 2008.

24. Caraffa, M. de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *op. cit.*, p.57. Cet officier, dont le régiment fut affecté en Corse de 1774 à 1777, a laissé d'intéressants *Mémoires* sur son séjour.

compléter le régiment Royal Corse dans lequel il faisoit entrer tous ceux dont le séjour dans l'île auroit pu l'inquiéter [25].

Cette politique mettait à l'abri des vindictes tant génoises que personnelles, et il n'est pas vain de penser que de ceux que le Roi obligeait ainsi, la France n'en tirât quelque reconnaissance [26].

C'est à ce propos que des voix discordantes se font entendre, mais il n'en est pas tenu compte : certains avaient en effet objecté qu'il y avait danger à former à l'art militaire des hommes, renommés pour leur tempérament guerrier, et susceptibles de se retourner contre la France une fois revenus dans l'île [27].

L'ORDONNANCE DU 10 AOÛT 1739 : LA MISE SUR PIED

Ce texte décrète la création du régiment royal d'infanterie italienne de Corse, régiment étranger ainsi dénommé dans la mesure où il fait partie de l'infanterie italienne de l'armée royale. Les difficultés ne vont pas manquer pour le mettre sur pied.

Ayant pour colonel propriétaire le roi, il est désigné régiment Royal Corse, et les charges d'officier n'y sont pas soumises à la vénalité. Autre marque de la faveur royale, distinction insigne et enviée, le régiment bénéficie du privilège de prévôté, c'est-à-dire qu'il a sa juridiction propre, présidée par le colonel, pour sanctionner crimes et délits et manquements aux devoirs militaires et à l'honneur.

En conséquence de l'ordonnance du 10 août 1739, il a été levé un régiment d'infanterie dans l'Isle de Corse sous le titre de Régiment Royal d'infanterie italienne de Corse composé de 12 compagnies de 50 hommes chacune et les expéditions doivent être datées du premier 7bre suivant à l'exception des commissions du colonel, du lieutenant-colonel et du brevet de major qui ont été datées du 13 du mois d'août. Chaque compagnie devait être composée d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un enseigne. […] M. de Maillebois n'était pas certain de trouver sur-le-champ tous les officiers nécessaires et même il eût proposé le nombre suffisant, il n'était pas plus assuré […] dans leur constance dans le parti qu'ils prenaient ; il fut réglé que les commissions et lettres ne s'expédieraient que quand le régiment aurait pris forme ; […] il fut donc mandé à M. de Maillebois de donner aux officiers qu'il employerait des certificats signés de lui, lesquels il changerait suivant les besoins, et que ceux des officiers qui iraient à Antibes avec leur compagnie remettraient lesdits certificats à M. le comte de Vence qui leur donnerait à la place des commissions ou lettres du Roy : depuis l'arrivée des recrues à Antibes il s'est fait tant de changement que l'état des officiers a longtemps été incertain [28].

Les officiers

Les douze compagnies de cinquante hommes dont une d'élite de grenadiers, ont à leur tête un capitaine assisté d'un lieutenant et d'un enseigne ; deux sergents, un fourrier, quatre caporaux complètent l'encadrement, enfin un tambour compte à l'effectif. Il est décidé, qu'à l'exception des cadres supérieurs, tous les officiers

25. Pommereul, François-René-Jean de, *Histoire de l'Isle de Corse*, Nîmes : Lacour 1990, 347 p. (*reprint* de l'édition de 1779), I p. 247.

26. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. II, « Le Royal Corse », ch. III, « Passage en France du régiment », p. 141. L'auteur rapporte que l'abbé Rostini, réfugié à Livourne, nommé aumônier du régiment, avant de rejoindre, alla faire ses adieux à sa famille et fut arrêté d'ordre du gouverneur génois.

27. Des exemples illustrent le bien-fondé de ces réserves : Baldassari, officier au régiment, rentre en Corse et se met au service de Paoli qui le place à la tête d'un des régiments de volontaires de l'armée nationale en 1762, Petriconi, après avoir servi au Royal Corse puis dans l'armée génoise, en 1768, se met au service de la Nation et est présent à Ponte Novo.

28. S.H.A.T. 316 AT 17, Registre pour les régiments d'infanterie (1737-1742).

seront corses. Le commandement en est confié, le 15 août, à Claude de Villeneuve, comte de Vence qui en est le colonel-lieutenant. Il appartient à une vieille famille provençale, et sert depuis 1719. Son titre le désigne bien comme délégué au commandement de ce régiment par le roi dont il est le « lieutenant », son adjoint est un officier de fortune qui a servi en Corse sous Maillebois et parle italien, le lieutenant-colonel Delpuech de Comeiras. Des candidats au brevet d'officier on exige une ascendance nobiliaire, ce qui ne va pas sans créer de difficultés.

> *Le colonel n'eut à choisir aucun officier, et, contrairement à l'usage, ce fut le général de Maillebois qui delivra les brevets, approuvés plus tard par la signature royale*[29].

Le problème qui lui est posé est de déterminer qui est noble.

> *Si beaucoup se disaient gentilshommes, peu d'entre eux pouvaient en faire la preuve! [...] Il s'arrêta à la mesure la plus logique en se décidant à délivrer des commissions de capitaine aux partisans de la France pouvant lever 50 soldats [...], les candidats à ce grade de leur côté offraient les galons de lieutenant, d'adjudant ou de sergent aux parents et aux amis qui leur amenaient un certain nombre de recrues. Les chefs de parti comptèrent leurs partisans, il y eut des mécomptes. Tel qui s'était flatté d'armer facilement cinquante hommes resta dans ses foyers pour ne pas s'exposer à servir avec un grade inférieur [...]. Tel autre échouant dans son entreprise intriguait pour avoir une place de lieutenant ou de sergent*[30].

Ils contribuent au recrutement en enrôlant des recrues dans leur piève d'origine ou appartenant à leur famille, dans le même contexte de proximité, et à la compétence professionnelle on subordonne un bon niveau de connaissances [31]. Issus de familles aisées, les officiers corses sont cultivés et instruits, mais leur éducation militaire est à faire, car leur expérience se borne, dans le meilleur des cas, à la guerre d'escarmouches. D'où la nécessité pour eux d'acquérir la maîtrise du règlement de manœuvres et la tactique du combat en formation. Les candidats ne manquent pas, en raison du prestige et de l'intérêt attaché à la condition d'officier français, sans omettre les considérations pécuniaires.

> *La volonté française de marquer les hiérarchies satisfait ces nobles inachevés, ces principali flattés de servir dans les armées du Roi où les officiers sont généralement nobles. [...] L'impécuniosité a dû être une raison suffisante*[32].

Peut-on trouver dans les conditions de ce recrutement et l'état d'esprit de ceux qui sollicitent une commission d'officier la lenteur de la mise sur pied de cette unité, qui exige près de dix-huit mois et l'importance des désertions ? On ne peut faire totalement fi de ces raisons, et le capitaine Poli déclare qu'il n'y a pas lieu de s'exagérer l'influence du Royal Corse sur l'opinion publique fortement acquise à la lutte contre l'oppresseur génois.

Les *Mémoires* du colonel Laurent de Petriconi donnent une idée des motivations des candidatures et des conditions de leur acceptation. Laurent de Petriconi alors au service de Gênes, en qualité de capitaine au régiment Fortuna, justifie son

29. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., ibid., p. 99.
30. *Ibid.*, p. 100.
31. *Ibid.*, p. 116 : « Si l'instruction générale des officiers ne laissait rien à désirer, [...] leur instruction militaire, au contraire, était plus limitée. »
32. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, 1re Partie, « Politique d'abord », C) Historique, II) « La Société sous l'uniforme », p. 22.

choix du service français par l'attrait d'une bonne solde[33]. Reçu par Maillebois, après avoir été présenté au corps des officiers du régiment, dont ce dernier veut l'approbation, après un long discours en français attestant de son ardent désir d'entrer au service de la France, il obtient de lui une commission de capitaine. Les origines sociales du capitaine de Petriconi : son père a été membre du Conseil des Douze Nobles, sa bonne connaissance du français, sa culture et son passé militaire – il a commandé une compagnie de volontaires corses au service des Impériaux lors de leur intervention en Corse en 1732, puis servi comme capitaine dans l'armée de Gênes – lui assurent le profil souhaité par Maillebois. Les compétences militaires ont-elles peu compté ? Les relations ont-elles influencé le recrutement ? Petriconi déclare qu'il a fait admettre, malgré l'opposition du capitaine Murati, son cousin François Galeazzini comme sous-lieutenant dans la compagnie de grenadiers, place destinée à un certain Albertini, grâce au marquis de Crussol, qui le protège [34]. Peut-on se permettre de conclure que l'influence sociale, l'engagement politique, les relations familiales ont été les critères dominants, et non les compétences militaires ? Salvadori réfute ces interprétations, puisque Maillebois a écarté Paolo Maria Paoli, fort influent en Balagne, le jugeant inapte à l'état d'officier [35]. Cependant, on peut noter qu'il n'a pas été proposé de commission d'officier à Antonio Galloni, d'une famille de notables de l'Au-delà des monts, contrairement aux autres otages de 1738. Faut-il en voir la raison dans la visite qu'il fit au gouverneur génois avant son embarquement pour Toulon. ? Maillebois a-t-il eu des doutes sur sa loyauté ou craint que sa nomination ne soit pas agréée par le corps des officiers du régiment ? Ces hypothèses ne peuvent être écartées [36].

Les capitaines, commandants de compagnie, sont au nombre de dix, Jean-François de Comeiras est le seul à ne pas être corse. Si le dépôt du régiment a été fixé à Antibes, où il s'installe le 28 novembre 1739, pour faciliter le recrutement deux dépôts sont établis dans l'île [37], car il est interdit d'affecter au corps des soldats non originaires de Corse. Toujours engagés dans la lutte contre Gênes, et après la rigueur de la campagne de pacification menée par Maillebois, les insulaires se montrent hésitants [38]. Si certaines régions ne fournissent que peu ou pas d'engagés, les disparités sont également sociales et familiales. En 1739 c'est l'En deçà des monts qui fournit le contingent le plus important, car six des dix capitaines en sont originaires. Pour compléter les effectifs, il est nécessaire de recourir au racolage et à ses pratiques éprouvées. Dépaysées et loin de leurs villages et des

33. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 39.
34. *Id.*, p.42-43.
35. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, *ibid.*, *loc. cit.* L'opinion de Petriconi ne peut être reçue sans réserve : capitaine dans l'armée génoise, il se targue d'une expérience que d'autres n'ont pas, d'où il avait sollicité l'emploi de major qui lui fut refusé. En 1744 il résilie sa commission de capitaine car il a obtenu d'être nommé major dans un régiment génois.
36. Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini* [Charles (abbé)], *op. cit.*, vol II, p. 341. À la suite de cette visite les autres otages, le tenant en suspicion, s'écartent de lui.
37. S.H.A.T. Yb 87.
38. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, p. 20.

contraintes familiales ou claniques la désertion, fléau récurrent des armées de l'époque, concerne un homme sur trois. La fréquence des désertions rend laborieuse la mise en condition opérationnelle de l'unité. Les dernières recrues ne rejoignent qu'en février 1740, et l'instruction débute immédiatement ; le 1er janvier 1741, le régiment fort de 739 officiers et hommes est définitivement constitué.

Encadré 18
Encadrement du régiment
18 a. Le corps des officiers en 1741 [39]

❖ **État-major**

- **colonel : comte de Villeneuve de Vence ;**
- **lieutenant-colonel : Delpuech de Comeiras (officier de fortune, engagé comme simple soldat en 1717, il maîtrise l'italien, ce qui explique sa nomination)**
- **major Binet de Marchais, son rôle est d'assurer l'administration du régiment (habillement, soldes, vivres, dossiers du personnel)**
- **Lafont, prétendument baron de Cujelas, originaire de Besançon, orphelin sans fortune : c'est un protégé de Maillebois à qui il doit sa nomination.**

❖ **Aumônier**

- **Don Paolo Benielli, en février 1743 le régiment étant en quartiers d'hiver à Aire, il tombe malade et est remplacé par le docteur en droit canon Charles Rostini qui, ayant fait l'objet de poursuites de la part du gouverneur génois, trouve refuge au régiment.**

❖ **Capitaines**

- **le capitaine de grenadiers est Murati, les autres compagnies sont aux ordres des capitaines Arrighi, Antoine Buttafuoco, Jean-Laurent de Petriconi, Horace de Carbuccia, Jean Decius Grimaldi, Philippe Marie Costa, Jean-Baptiste Sansonetti, Colonna, Tavera.**

N.B.– À ces dix capitaines il convient d'ajouter le colonel et le lieutenant-colonel : ils commandent respectivement la compagnie colonelle et la compagnie lieutenant-colonelle, ce qui fait monter leur nombre à douze.

❖ **Lieutenants**

- **François Orticoni (*grenadiers)*. Ignace Baldassari[40], Astolfi, Carlotti, Cesari, Durazzo, François-Xavier Galéazzini, Philippe Marie Marengo, Noletti, Orticoni, Jean Baptiste Pasqualini, Jean-François de Comeiras (*le seul à ne pas être corse*).**

❖ **Enseignes**

- **Sarri (*grenadiers*), Caraffa Jean-Baptiste, Ornano François-Marie, Montesoro Antoine-François, Martelli Pascal, Rossi, Bustoro, Massei, Sansonetti, Zerbi Augustin, Poggi Jacques-Toussaint, Lafont (*le seul à ne pas être corse*).**

39. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 20.

40. Il quitte le service français, à la dissolution du régiment en 1762 et rentre en Corse, où Paoli le place à la tête de l'armée nationale, dans les rangs de laquelle il s'illustre en faisant capituler en 1764 la garnison génoise de Furiani.

L'évolution des carrières

L'avancement est laissé à la discrétion du colonel, et il faut attendre l'ordonnance de 1779 pour que les règles qui le régissent soient définitivement fixées.

L'avancement est lent, mais de janvier 1740 à mai 1747 [41], les démissions, les réformes, les abandons et les décès entraînent un roulement des cadres. Neuf officiers entre 1744 et 1747, soit près du quart des cadres, quittent le service, dont le capitaine de Petriconi en septembre 1744, le capitaine Matra en mars 1746 et cinq lieutenants ou enseignes. Cette désaffection est fonction des conditions matérielles : pour qui sert souvent par besoin, les appointements du grade ne suffisent pas à lui faire soutenir un train de vie décent [42] et à entretenir la famille restée en Corse, mais pas seulement. Durant cette période, l'Au-delà des monts fournit peu d'officiers. D'autres causes sont moins avouables, et le fruit d'ambitions déçues. Petriconi démissionne lorsqu'on lui offre une place de major dans un régiment génois [43], grade qu'il n'a pu obtenir au Royal Corse. D'où ses démarches auprès du général de Lowendal, retrouvé à Dunkerque et qu'il connaît pour avoir servi sous ses ordres en Corse en 1732, lors de l'expédition autrichienne que commandait le baron de Wachtendonck : il le sollicite pour aller servir dans le régiment dont il est propriétaire, mais sa requête reste sans suite. Ayant rencontré Doria, noble Génois de sa connaissance, qui fait partie de l'entourage du roi, il apprend de sa bouche que Gênes se prépare à entrer en guerre [44] ; changeant alors d'idée, il lui vient, écrit-il, un ardent désir d'aller défendre *la patrie génoise* [45]*(sic)* mais ce projet n'a pas d'exécution immédiate, il lui faudra attendre mars 1745 pour qu'il rejoigne à Gênes le régiment dans lequel il a obtenu le grade de major.

Les officiers retraités pour cause d'infirmités ou atteints par la limite d'âge perçoivent la demi-solde d'activité, sauf les amputés, qui conservent l'intégralité de leur solde. En janvier 1740, figurent parmi les démissionnaires Colonna d'Istria, remplacé au commandement de sa compagnie par Costa, Saliceti, qui cède la sienne à Sansonetti, lequel reçoit une commission de capitaine – autorisé à prendre sa retraite en juin 1741, il est remplacé par Marengo. En mai 1740, le capitaine Morati, décédé, est remplacé par Visconti-Tavera, qui reçoit ainsi le commandement de la compagnie de grenadiers. En juin 1740, le capitaine Arrighi, décédé, est remplacé par Matra, nommé capitaine. Sont admis à la réforme et placés à la suite en février 1744 : le vicomte de Vence et le sieur de Bressan ; en avril 1745, le lieutenant Antonini est désigné pour accueillir les recrues à Marseille avec 360 livres d'appointements. Certains sont sanctionnés : les enseignes Sansonnetti et Bustoro, pour absence sans congé, sont cassés et licenciés.

41. S.H.A.T. Yb 816.

42. Bluche, François, La Vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle, op. cit., p. 139.

43. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 74.

44. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, t. I, ch. V, « Bataille de Fontenoy », p. 150, n. 2 : « Cette année, en Italie, les Génois nos alliés mettent sur pied les régiments de Rambo, Giacomoni, Gentile, Vico, formés en partie de Corses. »

45. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 74.

Les volontaires

Lors de la mise sur pied du régiment il est accepté que figurent sur les états, sous la désignation de volontaires, un certain nombre d'adolescents ou même d'enfants, appartenant à des familles d'officiers du régiment. Engagés volontairement ils ne bénéficient pas de prime d'engagement. Comme ils sont destinés à la carrière militaire, l'unité assure leur formation. Le chef de corps est responsable de leur éducation, qui, pour en faire des officiers accomplis, associe culture générale et formation militaire. Ces volontaires perpétuent une tradition de l'armée royale, où de nombreux adolescents issus de familles nobles servent sans solde, le plus souvent aux côtés de membres de leur famille. Parcourant l'échelle des grades et des fonctions, ils sont ainsi préparés à leurs futures responsabilités d'officier.

Figurent comme volontaires à la création : Camille de Rossi, neuf ans, Philippe de Rossi, seize ans, Marengo Jean-François, quatorze ans, Marengo Jean-Baptiste, treize ans, de Caraffa Philippe, dix ans, Buttafuoco Mathieu, huit ans, Tavera Grazio, quatorze ans, de Petriconi César seize ans. Certains de ces volontaires feront de belles carrières [46]...

Ils ne doivent pas être confondus avec les volontaires enrôlés pendant les différentes interventions de l'armée royale en Corse de 1738 à 1768, ces derniers n'étant que des supplétifs [47]. Au tournant du siècle, cette tradition est abolie. En 1776, on créera dans chaque régiment des postes de cadets gentilshommes, vivier des futurs cadres de l'armée, disposition qui renouera le fil de la tradition interrompue.

LE RÉGIMENT

• *L'uniforme*

Il varie dans le temps :

- ***En 1739* : il consiste en un justaucorps et une culotte gris communs à toute l'infanterie, à collet et parements verts, veste rouge, chapeau galonné d'or pour les officiers qui ont un hausse-col doré, le galon étant en laine jaune pour les soldats**
- ***En 1760* : l'habit est bleu céleste foncé, la veste est rouge de même que le collet et les parements qui portent trois boutons, les poches en travers sont fermées par trois boutons blancs, l'habit et la veste ont douze boutonnières blanches, le chapeau est galonné d'argent, la culotte est blanche**
- ***En 1762 (ordonnance du 21 décembre 1762)* : le régiment dissous et incor-**

46. Mathieu Buttafuoco fera carrière au Royal Corse puis sera nommé colonel d'un régiment qui portera son nom en 1769, en récompense des services rendus lors de l'annexion de la Corse au domaine royal. Camille de Rossi sera lieutenant-colonel en 1788 aux chasseurs corses ; il est le fils de Bianca Colonna-Rossi, hostile à Gênes, et qui est à l'origine du parti français en 1739 ; César de Petriconi (fils du colonel Lorenzo de Petriconi), servira, sous les ordres du comte de Vaux en 1768, et sera promu colonel en 1771 à la légion d'Arcambal.

47. Les supplétifs sont à assimiler aux partisans, largement utilisés dans toutes les campagnes coloniales, de Montcalm à Lyautey.

poré au Royal Italien en prend l'uniforme : habit, veste, culotte et doublure blancs, revers, collet et parements bleu céleste, boutons et boutonnières jaunes, chapeau bordé d'or.

- ***L'armement***
  - **À la création, les officiers supérieurs ont l'épée et une hallebarde courte, l'esponton ; les officiers subalternes, outre l'épée, sont armés d'un fusil qui porte le numéro du régiment sur le canon mais leur giberne ne contient que huit cartouches, alors que celles des soldats en ont vingt. Ceux-ci, outre l'armement – fusil avec sa baïonnette et un sabre –, sont dotés d'un sac porté en bandoulière et d'un outil, le plus souvent une hache marteau.**
  - **À partir de 1758, l'esponton est supprimé, les officiers de l'état-major conservent l'épée, ceux des compagnies gardent le fusil. Grenadiers, tambours, et sapeurs sont pourvus d'un sabre. Le premier fusil réglementaire est le modèle 1717, auquel succèdent différents types, à la finition chaque fois plus élaborée. De cette longue série naîtra le fusil modèle 1777, dit de munition, de calibre 17,5 mm, long de 1,54 m, pesant 4,5 kg, qui fera la guerre d'Amérique et toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et restera en service jusqu'en 1822.**
- ***Drapeaux du Royal Corse***
  - **Chaque régiment d'infanterie a deux drapeaux : le drapeau colonel, qui est blanc, et le drapeau d'ordonnance propre à chaque corps Le roi a décidé que le drapeau du régiment serait à quatre quartiers de couleur verte, séparés par une croix blanche fleurdelisée, avec la devise : *Per haec Regnum et Imperium*, semblable à celui dont fut doté en 1569 par Catherine de Médicis le régiment d'Ornano. Une cravate blanche, destinée à distinguer les troupes françaises, est fixée à la hampe par un gland d'or attaché sous le fer. Cette pratique fut adoptée après la bataille de Fleurus, en 1691 pour éviter les confusions avec les drapeaux colonels des Impériaux, des Hollandais, des Anglais, des Espagnols, eux-mêmes blancs, et leurs drapeaux d'ordonnance, souvent difficiles à différencier. La présentation au drapeau fait l'objet d'une cérémonie solennelle, religieuse et militaire et d'une prestation de serment :**

Recevez ce drapeau sanctifié puisse le Seigneur nous accorder la grâce et l'honneur de l'enfoncer sains et saufs dans les rangs ennemis.

  - **Il sera ensuite modifié : divisé en quatre quartiers jaune et bleu céleste assemblés par leur base à l'intérieur de chaque quartier, séparés par une croix blanche, semée de fleurs de lys d'or ; au centre figure la tête de Maure.**
- ***Insignes de grades***
  - **Le maréchal de Belle-Isle en 1759 prescrit que le grade sera désormais**

indiqué par des épaulettes, Choiseul en réglementera le port par l'ordonnance de 1767, complétée en 1779, leur coût les rend impopulaires.

- **Le brigadier porte les épaulettes de son grade surchargées d'une étoile d'or.**
- **Le colonel a deux épaulettes à grosses torsades, le lieutenant-colonel une identique portée à gauche, le major deux à franges simples le capitaine une identique à gauche, le lieutenant de même mais losangée de soie bleue, le sous-lieutenant porte à droite une épaulette semblable à celle du lieutenant.**
- **Les bas officiers portent leurs galons sur les bras : deux galons bordés d'or ou d'argent aux parements pour les sergents, de même pour les fourriers mais sur la manche, les caporaux ont des galons en laine aux parements.**
- **La couleur de l'épaulette est fonction de la couleur des boutons, argent si les boutons sont blancs, d'or s'ils sont jaunes.**

• ***La solde***

- **Le colonel touche 16 livres 13 sols auxquelles s'ajoutent 6 livres 11 sols 2 deniers en déplacement, le lieutenant-colonel 14 et l'indemnité de déplacement est de 6 livres 8 deniers, le major 10 livres et son indemnité est de 4 livres 13 sols 4 deniers, le capitaine touche 6 livres (7 pour celui qui commande les grenadiers), et son indemnité est de 1 livre 13 sols, le lieutenant a une solde moitié moindre. Le prévôt, l'aumônier, le sous-lieutenant ont 2 livres ; si les deux premiers ont 18 sols en campagne, le dernier se contente de 10.**
- **Le régiment étant de recrutement étranger, les soldats touchent une solde supérieure à celle des régiments français et des primes la majorent. Les grenadiers touchent la haute paye 8 sols, les fusiliers 7. Un sergent touche 15 sols, le caporal 10 et 10 deniers, l'Anspessade 9 sols et 5 deniers, de même que le tambour. En déplacement, une indemnité dite de troupes en marche est allouée : la majoration est de 4 sols 4 deniers pour le sergent, de 3 sols pour le tambour et l'anspessade, de 2 sols 6 deniers pour les hommes du rang de toutes les compagnies, et des primes peuvent s'y rajouter.**

• ***La ration***

- **L'ordonnance du 23 juillet 1727 fixe la quantité de vivres à délivrer et donne lieu à une retenue sur la solde. Quotidiennement le soldat perçoit 750 grammes de pain (24 onces) fait d'1/3 seigle et 2/3 de froment (à deux sols les 24 onces), ou 18 onces de biscuit (522 grammes), 250 grammes de viande (bœuf ou mouton à un sol la livre) sauf le vendredi, une pinte de vin ou de bière ou de cidre. La quantité réglementaire est perçue tous les**

4 jours. La fourniture est confiée à des entreprises privées que contrôlent des commissaires des guerres.

- La ration dépend du grade : le soldat jusqu'au grade de caporal a droit à une ration de vivres, le sergent à deux. La ration de vivres perçue en déplacement est variable suivant le grade : le sous-lieutenant a droit à trois rations de vivres, le lieutenant l'aide major et le lieutenant-colonel à quatre, le capitaine, le major et le colonel à six. Les officiers perçoivent en outre des rations de fourrage de deux à quatre suivant le grade. Ces distributions permettent à l'officier d'entretenir sa domesticité, ses chevaux et les mules qui portent ses bagages.

• *La vie quotidienne*

- Elle est marquée [48] par la nomadisation. Les déplacements se font par étapes de 5 à 6 lieues. La durée habituelle de séjour dans la même garnison est le plus souvent d'un an et très rarement supérieure à trois. L'entretien du soldat étant partagé entre les populations et l'État, l'intendant de la province règle l'extraordinaire des guerres, c'est-à-dire solde et nourriture des troupes en déplacement. L'État a à sa charge la solde et l'habillement des troupes en stationnement. Cette nomadisation, allégeant le budget de la Guerre, reste en vigueur jusqu'à la Révolution.
- Lors des déplacements il est fourni au soldat l'*ustencille* (ou ustensile) à la charge de son hôte : il comprend le couchage, un pot, un verre, une écuelle, la chandelle, et donne droit à une place au feu. En caserne le soldat vit par escouade en chambrée meublée de lits à matelas de laine, dotés de draps et de couvertures à raison d'un lit pour trois, les sergents et les grenadiers ayant un lit pour deux. Le service de garnison consiste en gardes et en exercices, dont le maniement d'arme, mais aussi en maintien de l'ordre public ou en assistance aux populations, par exemple en cas d'incendie.

• La carrière

- La durée de l'engagement est de six ans, qui seront par la suite ramenés à quatre, mais la retraite n'est accordée qu'après vingt-quatre ans de service. Cette condition est exigée pour entrer aux Invalides. La retraite n'est pas à l'époque un droit mais une faveur accordée par le roi. Elle n'est servie qu'une fois l'inaptitude au service prononcée pour raisons d'âge ou d'infirmités.
- Les anciens soldats sont, soit admis aux Invalides, soit touchent une pension annuelle s'ils se retirent dans leur foyer (variant suivant le grade de 80 livres pour un fusilier à 300 pour un sergent-major), le sa-

48. Hanoteaux, G^al^, « Quelques aspects de la vie quotidienne du fantassin », *Carnet de la sabretache*, n° 167, mars 2006, 42 p., p. 2.

laire journalier étant alors d'une livre pour un travailleur manuel. Chaque soldat touche un habit neuf lorsqu'il quitte le régiment, et tous les huit ans une somme de 36 livres pour le renouveler.

LE RÉGIMENT DE 1748 À SON LICENCIEMENT

Le régiment est en garnison dans les Flandres. L'ordonnance du 16 février 1749 [49] modifie la composition du régiment : il est dorénavant composé de treize compagnies dont une de grenadiers, et son effectif est de 525 hommes.

Le corps des officiers évolue durant cette période [50]. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, l'encadrement est le suivant :

Encadré 18
encadrement du régiment
18 b. Corps des officiers en 1749

Colonel-lieutenant	comte Villeneuve de Vence, promu par le roi maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis
Colonel en second	vicomte de Vence, Jean Alexandre Roméo
Lieutenant-colonel	Delpuech de Comeiras François, brigadier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis
Major	de Lafond Jean Noël, chevalier de Saint-Louis
Aide-major	capitaine Galéazzini Francois Xavier
Capitaines (12)	Visconti de Tavera (grenadiers), Buttafuoco Antoine, Carbuccia Horace, Grimaldi Jean-Decius, Marengo Philippe Martin, Zerbi Auguste, Orticoni François, Costa Philippe Marie, Baldassari Ignace-Dominique, Pasqualini Jean-Baptiste, Caraffa Jean-Baptiste, Ornano François-Marie
Lieutenants (12), enseignes (2)	Poggi Jacques Toussaint, Montesoro Antoine François, Martelli Pascal, Massei Antoine Felix, Buttafuoco Mathieu, les trois Rossi (Philippe, Camille, Antoine), Franceschini Dominique, Orsini Pierre ; Cennini Dominique et Galgani Barthélemy sont lieutenants, respectivement en premier et en second, de la compagnie de grenadiers ; les deux enseignes sont Paoli Jean-Baptiste et Colonna Silvio-Laurent
Servent comme volontaires	Gracieux Tavera âgé de quatorze ans, Marengo Jean-Baptiste (treize ans) et Massei Joseph (quinze ans)
Officiers ayant été réformés (7)	capitaine Bellini Barthélemy ; lieutenants Debressan, Antonini Simon-Jean, Caraffa Philippe, Rossi Don Grazio, Ornano Pierre-André, Marengo Jean-Baptiste

Le Royal Corse est à La Rochelle en 1753, puis en 1755 à Perpignan.

49. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 177.
50. *Ibid.*, p. 176.

Encadré 18
encadrement du régiment
18 c. Corps des officiers en 1755 [51]

État-major	
Colonel	comte de Vence, commandant la compagnie colonelle
Colonel en second	vicomte de Vence
Lieutenant-colonel	de Tavera, commandant la compagnie lieutenant-colonelle
Major	de Lafond
Aide-major	Galéazzini
Capitaines	de Buttafuoco (grenadiers), de Marengo, d'Orticoni, de Carbuccia, de Caraffa, Baldassari, Pasqualini, Zerbi, Ornano, Grimaldi, de Tavera, de Costa
Lieutenants	Cennini (grenadiers), Poggi, de Montesoro, de Martelli, Massei, Mathieu de Buttafuoco, Philippe de Caraffa, Paoli, Bustoro. Franceschini, trois Rossy (*sic*)
Sous-lieutenant	Galgany (grenadiers)
Enseigne	Colonna Silvio

Le 24 février 1757 il est envoyé à l'armée du Rhin, que commande le maréchal d'Estrées.

Des ordonnances (20 et 29 janvier 1757 [52]) modifient l'organisation du régiment :

• au début de la guerre de Sept Ans, l'ordonnance du 20 janvier 1757 lui affecte une pièce de canon à la suédoise : l'équipe de pièce comprend deux sergents et seize canonniers ;

• celle du 29 janvier 1757 l'établit sur le pied de neuf compagnies : une de grenadiers de 45 hommes et huit de fusiliers, fortes de 80 hommes. L'ensemble porte son effectif total à 685 combattants, officiers compris. En réalité cet effectif est difficile à atteindre, du fait des manques dus à la désertion et à l'état sanitaire.

Comme on peut le constater, certains ont bénéficié de promotions, comme Tavera, promu lieutenant-colonel, Buttafuoco aux grenadiers. Néanmoins, l'avancement reste lent.

On assiste à un tarissement du recrutement [53] à partir de la fin de la guerre de Succession d'Autriche, ce qui a conduit à recourir à l'enrôlement d'étrangers. Des facteurs conjoncturels le favorisent : la concurrence avec le service étranger[54] mais surtout la montée en puissance du sentiment national. Lors de la guerre de Succession d'Autriche les Austro-Sardes triomphent des Gallispans en Italie et occupent Gênes. Profitant de cet affaiblissement, les miliciens corses, avec l'appui de

51. Dans l'encadrement du régiment en 1753, Poli, *op. cit.*, p. 179-180, indique Galgany comme sous-lieutenant de grenadiers, et en 1749 comme lieutenant en second de grenadiers (*sic*). On note la présence de la particule précédant le nom patronymique et l'*y* au lieu de l'usuel *i* terminal.

52. *Ibid.*, p. 178.

53. Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *op. cit.*, 2e partie, « Une société militaire », C) Historique d'une levée, III) Terme et durée du service, p.49-50.

54. Lors de la guerre de Succession d'Autriche, le roi de Piémont a un régiment Corsica composé de Corses et de Sardes, qui va s'illustrer à la bataille de l'Assiette ; de même, Venise continue à attirer les Corses, et dans le Talavo, en particulier à Zicavo, la République a un réseau de recruteurs, de nombreux officiers originaires de la région étant à son service.

la Royal Navy, prennent Bastia. Mais à la paix la République voit confirmer sa souveraineté sur l'île, et bénéficie de la présence des troupes du marquis de Cursay ce qui n'est pas sans incidence sur l'attractivité du service du roi. Après le rapatriement des troupes françaises, l'assassinat de Gaffory creuse le fossé qui sépare les belligérants. Le sentiment national va s'incarner dans la personne de Pascal Paoli, élu général de la Nation, qui va mobiliser celle-ci. Ce tarissement ne permet pas de pallier, lors de la guerre de Sept Ans, les pertes subies lors des batailles d'Hastembeck et Crefeld. Le régiment corse, qui ne compte plus que huit compagnies, doit être confiné dans des missions statiques : la protection du littoral atlantique menacé par les incursions anglaises. Le licenciement du régiment est décidé le 21 décembre 1762. L'ordonnance du 1er février 1763 prononce sa dissolution.

Encadré 18
encadrement du régiment
18 d. Corps des officiers en 1763 [55]

Colonel-lieutenant	comte de Vence
Colonel commandant	comte d'Ornano
Lieutenant-colonel	Grimaldi, chevalier de Saint-Louis
Major	Galéazzini
Capitaine aide-major	Mathieu Buttafuoco
Capitaines	Marengo (grenadiers), Montesoro, Caraffa, d'Orticoni, Zerbi, Rossi, Poggi, Martelli (fusiliers) ; parmi les capitaines en second, Bustoro, Antoine Rossi, Colonna, Bellini, Gentili, Philippe Caraffa
Lieutenants	en premier (7) : Calgani (grenadiers) ; Sansonetti, Panatieri, Ornano, Don Grazio Rossi, Paoli ; en second (7) : Sammarcelli aux grenadiers, Baciocchi, Casabianca, Antoine Baciocchi, Colonna, Frediani, Buttafuoco

Le 18 avril 1763 à Perpignan il est versé au Royal Italien dont il forme le second bataillon. Ce qui amène la réforme de nombreux officiers. Le major Galéazzini, les capitaines Martelli, Bustoro, Colonna, Bellini, Antoine Rossi, Camille Rossi, Gentile sont mis à la suite en l'attente de vacances. Pour percevoir la pension attachée à leur réforme, celle-ci est soumise à une condition de résidence dans le royaume, ce qui exclut leur retour en Corse. Elle est d'un montant de 1 000 livres pour le major et les capitaines ayant effectué vingt ans de service, de 800 pour les autres, les capitaines en second n'en percevant que 600 les lieutenants 400.

Le second corps : 1764-1788

Les circonstances de sa création

L'aggravation de la situation dans l'île, où son autorité est rejetée par l'État-

55. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 183.

nation corse mis en place par Paoli, conduit la République à solliciter le soutien de la France. Le second traité de Compiègne répond à cette attente et, des bataillons français débarquent en Corse en 1764. La France, comme en 1738, va se présenter comme un médiateur entre Corses et Génois, et comme alors va jouer des ambitions et des rivalités des notables corses, sachant que Gênes n'a plus aucun crédit dans l'île, ainsi que le démontre l'échec de la rébellion du clan Matra. Si l'on peut évoquer en faveur de la remise sur pied du régiment [56] les nombreux incidents entre Corses et Italiens qui rendent leur cohabitation difficile, ceux-ci sont loin d'en être la cause unique. En 1764, les bataillons français occupent les présides de l'île et, si le Royal Corse est reconstitué, c'est pour remplir à nouveau le rôle politique qui avait été à l'origine de sa levée en 1739. Sa reconstitution le 15 novembre 1765 est un signal clair adressé par le roi aux principali, et fait partie de son projet : s'assurer le contrôle permanent de la Corse. En témoigne la proposition faite par Choiseul à Pascal Paoli ou, subsidiairement, à son frère Clément d'être nommé colonel du régiment Royal Corse, récemment remis sur pied. Paoli refuse, arguant du fait que prendre du service à l'étranger lui aliénerait la confiance du peuple. On constate que l'ordonnance de création prévoit le maintien au service des officiers dans le nouveau corps en tenant compte de l'ancienneté, que les soldats présents venus de l'ex-Royal Corse y sont réaffectés, et que seuls ceux engagés à une date postérieure à la réunion sont également répartis, de manière à donner aux deux corps un effectif semblable. Son histoire n'est pas finie : la guerre de Sept Ans et celle d'Amérique démontrent les qualités de rusticité et d'endurance de ses soldats.

La remise sur pied du régiment

L'ordonnance du 9 novembre 1764 prescrit [57] :

> *« Sa Majesté juge convenable à son service de réduire à un bataillon le régiment Royal Italien et rétablir le régiment Royal Corse a ordonné et ordonne ce qui suit :*
> *« Article 1er.– Des 18 compagnies qui composent actuellement le régiment Royal Italien : une compagnie de grenadiers et huit de fusiliers continueront de composer le Royal Italien, les neuf autres serviront à rétablir le régiment Royal Corse, lequel conservera le rang de sa création le 10 août 1739.*
> *« Article 2.– Tous les officiers du Royal Italien qui n'ont point servi précédemment dans le Royal Corse resteront dans le régiment Royal Italien et tous les officiers existants qui servaient dans le Royal Italien lors de son incorporation dans le Royal Corse, pour entrer dans celui de Royal Corse*
> *« Article 3.– Chacune desdites compagnies continuera d'être commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, les capitaines excédents passeront à des lieutenances, les lieutenants excédents à des sous-lieutenances et les derniers sous-lieutenants qui se trouveront sans emploi se retireront chez eux pour être rappelés au régiment lorsqu'il y aura des places vacantes.*
> *« Article 4.– L'état-major de chacun desdits régiments Royal Corse et Royal Italien sera composé d'un colonel qui aura une compagnie, d'un colonel commandant qui n'en aura point, d'un lieutenant-colonel qui en aura une, d'un major, d'un aide-major, d'un sous-aide-major, d'un quartier-maître, de deux porte-drapeaux, d'un tambour-major, d'un aumônier, et d'un chirurgien-major, l'intention de Sa Majesté étant que le sous-aide-major excédent de Royal*

56. *Ibid.*, p. 187. « La réunion des Corses et des Italiens donnait lieu à de fréquentes querelles qui se terminaient toujours par des duels et des expéditions punitives. »
57. S.H.A.T. Yb 264, ordonnance faite à Fontainebleau le 9 novembre 1764.

Italien passe à une lieutenance de son rang et le tout de manière qu'il n'y ait que les derniers sous-lieutenants réformés conformément à l'article précédent.
« Article 5.– A l'égard de la composition des bas officiers et soldats desdits deux régiments, l'intention de Sa Majesté est que chacun d'eux reprennent ceux qui composaient avant leur reunion et que les hommes qui ont été faits depuis en commun soit répartis de manière que les deux régiments soient de la même force.
« Article 6.– Sa Majesté ayant fixé par son ordonnance du 1er février 1763 le travail des recrues, son intention est que, conformément à l'article 4 de ladite ordonnance, il soit établi en temps de paix un dépôt des recrues de chacun desdits régiments après leur séparation, un sous-lieutenant, un sergent et trois caporaux ou anciens soldats, lesquels y seront entretenus sur le pied qui est réglé […]. Veut au surplus Sa Majesté que l'on observe par rapport à ce travail tout ce qui est prescrit par ladite ordonnance.
« Article 7.– Tous les officiers, […] les bas officiers et soldats continueront d'être payés sur le pied réglé par l'ordonnance du 11 décembre 1762 concernant le régiment Royal Italien et par celle du 10 août 1762 […].
« Article 8.– À l'égard des décomptes, ils seront réglés définitivement pour tout ce qui concerne les appointements de soldes jusqu'au jour de la décomposition du Royal Italien et l'état-major de ce régiment comptera à celui du Royal Corse les fonds affectés au décompte du linge et chaussures […].
« Article 9.– L'uniforme du Royal Italien restera tel qu'il est actuellement, mais celui du Royal Corse sera à l'avenir, habit et parements de gros bleu, revers et collet de panne noire, culotte et doublure en blanc, poches ordinaires avec trois boutons, six au revers, trois au dessous, les boutons seront blancs, de forme plate, chapeau bordé de laine ou de fil blancs. »

La réorganisation du régiment [58] ne prend effet qu'à partir de janvier 1766, la composition fixée par l'ordonnance du 29 janvier 1757 est conservée lors de la reconstitution du régiment.

Les boutons d'uniforme portent le numéro 88, qui est celui du régiment sur la liste de l'infanterie royale et fixe son ordre de préséance.

Le colonel est Charles-Emmanuel-Marie de Vintimille, comte de Luc, le colonel en second Mathieu Buttafuoco, le lieutenant–colonel Philippe Marengo, le major avec rang de lieutenant-colonel Zerbi, l'aide-major Antoine Rossi, le quartier-maître Leonardi, le sous-aide major Panatieri. Ces officiers corses présents au corps en 1762 ont tous été promus lors de la reconstitution.

• Uniforme, insignes de grades

En 1779 l'habit voit sa coupe modifiée : elle est dite à la française, sa couleur est de nouveau *bleu céleste foncé*, sa doublure verte, les revers sont agrafés jusqu'au tiers de leur longueur, jonquille comme les parements et distingués par un passe-poil de la couleur tranchante qui borde aussi les pattes de poches ; le collet est rouge (en 1780 il devient bleu céleste), la culotte blanche ; le tricorne, de feutre noir galonné or ou argent pour les officiers, de laine jaune ou blanche pour la troupe, porte une cocarde blanche. À partir de 1767, il est porté légèrement tourné sur la gauche, bien enfoncé sur les yeux. Avec le collet rouge ou bleu, l'officier porte une cravate de soie noire, lorsque le collet sera noir (en 1786), la cravate sera rouge ; celle-ci est remplacée à partir de 1776 par un col, mais les cadres préférant la cravate, elle continuera à être portée. Quand le régiment est sous les armes, un hausse-col en acier complète la tenue des officiers. Peu avant la Révolution, le chapeau est remplacé par le casque et le collet devient noir. Tambours et fifres

58. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, ch. VIII, « Réorganisation du régiment » p.187.

portent un habit bleu galonné aux couleurs royales, mais collet et revers sont aux couleurs régimentaires.

Les insignes de grades sont modifiés en 1786 (ils resteront en usage sous la République) :

- le mestre de camp (colonel) : deux épaulettes à galon plein en argent avec franges argent avec franges dites en graines d'épinard ;
- le lieutenant-colonel : une seule épaulette (la même), portée à gauche ;
- le major : deux épaulettes argent ;
- le capitaine : une seule (la même), portée à gauche ;
- le capitaine en second : la même, traversée par un fil de soie rouge.

• La vie de garnison

Pendant ces années, le régiment tourne de garnison en garnison, Alors qu'il stationne à l'île de Ré, il contribue au sauvetage de naufragés anglais. Une récompense de 15 pièces d'or par homme leur ayant été proposée par l'ambassadeur d'Angleterre, l'anspessade Poggi, le plus ancien du régiment, au nom de ses camarades la refuse : « Nous somme payés par le roi, et ne voulons l'être pour avoir rempli un devoir d'humanité. »

De même, en garnison à Dinan en mars 1781, les Corses participent à la lutte, aux ordres du colonel de Rossi, contre un incendie qui ravage la ville sauvant de nombreuses vies. Le colonel donne 600 livres de la caisse du régiment à distribuer aux sinistrés, et les sous-officiers et soldats leur font verser une journée de leur solde. Puis il va rouler dans le Nord et en Alsace, en 1782 le comte de Pontiers devient colonel du régiment, Antoine de Rossi lui succédera. Nommé colonel commandant, à sa demande en 1784 il est décidé que 24 recrues seront incorporées aux frais du roi pour faire l'objet d'une formation professionnelle[59] suivant leurs aptitudes pour satisfaire aux besoins de la Corse. Cette formation se fait dans les métiers de tailleur, charpentier, forgeron, serrurier, mais aussi de chirurgien et de médecin, formés eux dans les hôpitaux militaires. Cette initiative a un tel succès que le nombre d'impétrants est de trente-six l'année suivante, le colonel prenant à sa charge une partie des frais.

Les ordonnances de 1774, 1776, 1788

En 1774 il est décidé que tous les régiments d'infanterie devront comporter deux bataillons, la question se pose d'une nouvelle réunion avec Royal Italien. Le marquis du Luc dans un mémoire du 19 décembre 1774 fait valoir que, la Corse désormais province française, son régiment est devenu un régiment national, et que, représentée depuis l'annexion par quatre bataillons alors qu'en raison de sa faible population, elle ne peut fournir les recrues nécessaires pour les entretenir, il conviendrait de réduire l'effectif du Provincial et de verser la Légion corse dans son régiment.

59. *Id.*, p. 201.

Il est je crois prouvé que la Corse ne peut nourrir en son sein que deux bataillons, du moins quant à sa population actuelle. Il est aussi reconnu que la formation d'un régiment à un bataillon ne vaut rien ; je représente que le Royal Corse est d'un bataillon, qu'il est l'ancien des autres [i. e. de la Légion et du Provincial*], et qu'il est en même temps le seul qui puisse être regardé comme national, n'étant composé que d'officiers corses. On pourra m'objecter qu'il n'y a qu'à incorporer le regiment Royal Corse dans le Royal Italien, il l'a dejà été, et on a été obligé de les séparer, à cause de querelles. […] Si on incorporait Royal Corse dans Royal Italien, empêcherait-on d'y mettre des Corses ou non ? Si on ne l'empêchait pas, le même inconvénient par rapport à la population subsisterait, si on l'empêchait, où se recruterait ce régiment ? Parmi les déserteurs de toutes les nations. […] La Corse n'ayant qu'un régiment à deux bataillons à entretenir est en état de soutenir cette dépense* [60].

Il a gain de cause : l'ordonnance du 26 avril 1775 porte création du second bataillon.

L'ordonnance du 25 mars 1776 décrète que chaque bataillon d'un régiment d'infanterie a quatre compagnies de fusiliers et une compagnie de chasseurs ou une de grenadiers, soit dix compagnies pour le Royal Corse fort de deux bataillons. La compagnie de grenadiers complétera le premier bataillon, au second sera affectée une compagnie légère, dite de chasseurs, commandée par le capitaine Sansonetti, composée de Corses qui, comme leur commandant de compagnie, proviennent de la Légion de Conflans, issue elle-même du corps des chasseurs de Fischer ; enfin il y a une compagnie de dépôt ou compagnie auxiliaire [61]. Ainsi formaté, le régiment est fort de 1351 hommes. L'ordonnance crée dans chaque compagnie un emploi de cadet gentilhomme destiné à devenir sous-lieutenant après avoir fait le service dans les grades subalternes. Pour être admis, il doit avoir plus de quinze ans et moins de vingt ans, être de noblesse certifiée. Les cadets sont subordonnés à tous les officiers pour le service et la discipline, mais considérés par les bas officiers comme officiers. Ils doivent s'habiller à leurs frais, leur uniforme identique à celui des officiers porte une aiguillette en soie de deux couleurs pour les distinguer.

Lors de la mise sur pied des troupes légères, conformément à l'ordonnance du 17 mars 1788, les deux bataillons du Royal Corse dissous deviennent bataillons de chasseurs.

Le Royal Corse : les inspections

• Données générales

On constate, entre engouement et désaffection vis-à-vis de l'institution militaire. que des variabilités régionales et sociales distinguent les deux corps. Primitivement recruté pour asseoir une influence, il garde cependant son statut de régiment étranger jusqu'à sa dissolution. L'édit du 5 août 1768, à peine postérieur à sa reconstitution, imposant aux Corses de se reconnaître sujets du roi, fait du Royal Corse un régiment de régnicoles et le comportement des Corses, toutes classes sociales confondues, en témoigne. Après 1765, l'accroissement du nombre des recrues corses réduit notablement le nombre d'étrangers. Bien que l'on assiste

60. *Id.*, p. 191.
61. Ce qui fait pour le Royal Corse un effectif de 1351 officiers, bas officiers et soldats.

à un effondrement de l'effectif étranger, celui venant de la Péninsule représente 21,9 %, soit un soldat sur cinq [62].

Cette hétérogénéité n'est pas spécifique du régiment corse. Le régiment irlandais de Dillon qui compte en 1716 60 % d'Irlandais, ne compte plus en 1762 que 15,6 % de Britanniques, 46,5 % de son effectif étant originaire des Pays-Bas. Dans les régiments allemands co-existent avec les sujets de l'Empire des soldats de différentes origines dont certains venus des confins orientaux de l'Europe [63]. Les registres tenus à jour lors des inspections successives, permettent de suivre l'évolution du régiment jusqu'à l'ordonnance de 1788, qui le supprime. Ces inspections successives sont d'un grand intérêt, les registres comprennent souvent en marge des notes de l'année des observations correspondant à des inspections ultérieures [64]. Avant l'ordonnance du 19 juillet 1775, qui crée un second bataillon, elles mettent en évidence [65] la lenteur de l'avancement dans les grades de capitaine ou de lieutenant malgré deux conflits meurtriers. L'abandon semble fréquent dans les grades subalternes, mais les registres n'en donnent pas les motifs. On constate qu'en début de carrière nombre de jeunes officiers abandonnent. Faut-il parmi les causes invoquer la lassitude de la vie de garnison, la modestie des soldes, le manque d'attrait pour la carrière, l'inadaptation à un milieu contraignant et à une culture différente ? On ne peut, semble-t-il, en exclure aucune. Pour les officiers anciens dont l'avancement est lent la fin de carrière s'accompagne de promotions, comme celle de chef de bataillon, grade récent, et de pensions. Le chef de corps ne semble pas être sans influence sur leur montant en fonction de la manière de servir du récipiendaire. Enfin à travers les notes dont font l'objet les officiers de fortune, on retrouve ces préjugés communs dans l'armée à cette époque, où ils ne jouissent pas d'une grande considération.

• Inspections de 1772 à 1775 (régiment à un bataillon)

L'inspection de 1772 [66] donne une idée précise de l'unité. L'effectif présent est alors de quatre cent soixante et onze hommes, dont deux cent trente-sept – soit près de 50 % – ont fait la guerre. Les indisponibles sont cinquante-neuf, dont trente-trois à l'hôpital, onze indisponibles aux hôpitaux externes et quinze en congé. Il a été enrôlé 146 recrues. Cent soldats ont été rayés des contrôles : seize qui étaient en fin de contrat, cinq déclarés inaptes au service pour infirmité, treize pour cause de décès, trente-cinq pour désertion, auxquels il faut ajouter quatre admis à quitter le corps moyennant 200 livres pour fournir des remplaçants, enfin

62. Salvadori, Philippe, Le Royal Corse, op. cit., 2e partie, loc. cit., p. 64 ; Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, loc. cit., p.189.

63. Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, *op. cit.*, t. I, 3e partie, « La Composition de l'Armée », ch. IV, « Les étrangers et fils d' étrangers », p. 552-555.

64. Sont en italique pour les différencier dans le document original transcrit tel quel.

65. S.H.A.T. Yb 232. Les inspections successives sont notées par surcharge du document initial, et sont en italique.

66. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, ch. VIII, « Réorganisation du régiment » p.189.

vingt-sept soldats ont été mutés au régiment de Buttafuoco. On constate que les désertions représentent près de 9 % de l'effectif, les décès environ 3 %. Enfin entrées et sorties du corps s'équilibrant, on peut en conclure que le régiment ne connaît pas de problème de recrutement.

Le rapport signale une unité manœuvrant bien, dont le fond est bon ; on note néanmoins que « beaucoup de nationaux sont de taille médiocre » ; les cadres sont instruits, la discipline et la tenue satisfaisantes.

La lenteur de l'avancement et l'âge moyen élevé à partir du grade de capitaine sont à souligner. Huit officiers supérieurs ou capitaines ont été commissionés entre 1739 et 1740. Trois ont plus de vingt-cinq ans d'ancienneté dans le grade de capitaine : Caraffa Jean-Baptiste, quarante-neuf ans, Orticoni François, soixnte-deux ans, Marengo Philippe, cinquante ans ; ce dernier, capitaine en 1741, n'est major qu'en 1772 ; Mathieu Buttafuoco, colonel depuis 1765, est entré comme volontaire en 1739 à l'âge de neuf ans, et n'est passé capitaine qu'après vingt-sept ans de service en 1758 ; en revanche, Zerbi, cinquante-quatre ans, enseigne en 1739, est capitaine en 1743, mais doit attendre vingt-six ans de grade pour se retrouver lieutenant-colonel, en 1769.

Huit y sont entrés pendant la guerre de Succession d'Autriche, six sont quadragenaires et toujours capitaines, sauf Rossi Antoine, quarante-sept ans, capitaine en 1756, nommé lieutenant-colonel à la Légion en 1772 ; les deux plus âgés sont Bellini Barthelemy, soixante-deux ans, vingt-quatre ans de grade, et Rossi Philippe, cinquante et un ans, seize ans de grade. Quatre officiers sont entrés au moment de la guerre de Sept Ans et sont capitaines : Colonna Laurent, en 1761, Massei Jean Marie, Panatieri Jean Antoine Marie en 1770, Mattei Maxime (qui ne l'est qu'en 1772, après l'inspection de 1763, et ne figure dans ce registre que parce qu'il a été mis à jour dans les années suivantes). Sur dix-sept lieutenants, et si l'on met à part trois officiers de fortune, les sept les plus jeunes des quatorze restants ont entre dix-huit et vingt-trois ans, et tous sauf trois sont entrés au service après la guerre de Sept Ans, sept sont fils ou parents d'officiers du corps, comme Jules et Marc Antoine Rossi, Baptiste Bacciochi, Jean Simon (Giovan Simone) Buttafuoco, Jacob Massei, Pierre Giovanni-Limpérani, Antoine Orticoni… qui perpétuent tous une tradition familiale militaire au service de la France. Bien que pour les sous-lieutenants deux ans généralement suffisent pour accéder au grade de lieutenant, il faut, sur quinze nommés, noter trois abandons.

On dénombre huit officiers de fortune, dont trois porte-drapeaux : l'un d'eux, Biagini, sert depuis 1739, et les deux autres ne deviennent capitaines qu'après de longues années (SanMarcelli est nommé capitaine à soixante-trois ans, Galgani à cinquante-quatre ans). Les sergents Lorenzetti et Garsiglia sont sous-lieutenants en 1772, sans que soient mentionnés ni leur âge ni leur date d'entrée au service ; leurs noms n'apparaissant sur les registres d'officiers qu'en 1772, on peut présumer qu'ils servent au moins depuis dix ans.

Encadré 19
Registre des officiers (régiment à un bataillon) 1772

• *Colonel-lieutenant* :

◊ **Comte de Marseille du Luc (Charles, Emmanuel, Marie), cornette dans le régiment de cavalerie de Bourbon le 15 août 1758, c^ne^ du 2 juillet 1759, colonel-lieutenant de ce régiment, chevalier de Saint-Louis (26 janvier 1773)**

1766 : excellent colonel qui mène parfaitement son régiment
1768 : idem, commande bien
1770 : idem, se conduit à merveille à la tête de son corps
1773 : idem

• *Colonel-Commandant :*

◊ **Buttafuoco (Matteo, né à Vescovato le 28 octobre 1732) ; enseigne le 6 mars 1741, l^t^ le 5 mars 1746, capitaine le 20 mars 1758, aide-major le 28 août 1760 ; colonel commandant le régiment du 27 septembre 1765 ; colonel d'un régiment d'infanterie corse créé par ordonnance du 1er août 1769 ; chevalier de Saint-Louis (1766).**

? : cet officier est connu [67]

• *Colonel*

◊ **Comte de Ponteves (François, Alexandre), sous-lieutenant le 26 août 1763 à Bourbon Cavalerie [68] ; capitaine commandant la compagnie du lieutenant-colonel le 28 avril 1765 ; colonel commandant le régiment le 3 janvier 1770**

1770 : on ne peut que dire du bien de ses manières et de sa conduite, il s'occupe beaucoup pour s'instruire
1773 : idem, a de l'esprit et de quoi faire avec un bon commandant de corps

• *Majors*

◊ **Marengo, Philippe Marie [69] (né le 1er mars 1722, est de Bastia), l^t^ du 1er mars 1740, c^ne^ du 19 juin 1741 ; c^ne^ de grenadiers le 28 août 1760 ; retraité en 1779 comme colonel avec 3500 livres de pension ; chevalier de Saint-Louis (1753)**

1753 : **(nomination dans l'ordre)**
1773 : idem

◊ **Zerbi [70] (Augustin), né le 1er septembre 1718 ; est de Bastia ; major ; enseigne du 1er juillet 1739, l^t^ le 1er mars 1740, c^ne^ du 8 août 1743 ; major du 15 septembre 1765, rang de l^t^-colonel du 22 juin 1769, l^t^-colonel du régiment de Buttafuoco du 1er août 1769 ; chevalier de Saint-Louis (1754)**

1766 : bon major
1768 : idem
? : beaucoup d'ordre et d'arrangement dans ses affaires. D'un caractère affable, est capable d'application pour la tenue, la discipline et l'expérience, peu d'esprit et de talent.

• *Aides-majors*

◊ **Rossi [71] (Antoine), né à Ajaccio 28 août 1725, enseigne 29 mars 1745, l^t^ 16 juillet 1747, c^ne^ 19 juillet 1759, réformé à l'incorporation de 1763, replacé aide-major le 4 septembre 1765 ; major du 30 octobre 1769, l^t^-colonel de la Légion corse le 14 janvier 1772 ; chevalier de Saint-Louis (1763)**

67. Cette observation lapidaire explique son avancement rapide (enseigne à neuf ans, colonel propriétaire à trente-sept) et trahit l'influence de sa famille dans le « parti français ».

68. Unité où a servi comme lui le comte du Luc, on peut supposer que son affectation au Royal Corse est due à une camaraderie de corps.

69. Carrière classique d'un officier bien noté mais de petite noblesse : passe vingt-quatre ans dans le grade de capitaine, retraité comme colonel après trente-neuf ans de service (voir l'inspection de 1765).

70. Capitaine pendant vingt-six ans, chevalier de Saint-Louis après quinze ans de service, promu lieutenant--colonel après trente ans de service à l'occasion de la levée de Buttafuoco.

71. Un des cadets de 1740, fils de Bianca Rossi, égérie du parti français sous Maillebois, connaît un avancement rapide : major en 1769 il est mestre de camp en 1780. Il est jugé appliqué,

1768 : *excellent sujet*
1770 : major de distinction, a tous les talents de son emploi.

◊ **Rossi (Camille), né à Ajaccio 30 septembre 1727 ; enseigne 8 août 1743, lt 4 juillet 1746, cne le 1er juillet 1756, réformé à la nouvelle composition de 1763, replacé à une compagnie le 15 septembre 1765, aide-major du 22 février 1770, major du 24 mars 1772 ; chevalier de Saint-Louis (1763)**
1763 : bon sujet fort appliqué, du meilleur exemple
1773 : idem, a du talent, fait pour commander un corps

◊ **Rossi (Hyacinthe, Etienne, Antoine, Claude) ; sous-lieutenant 1er mars 1763, lt 30 avril 1768, sous-aide major 22 février 1770, aide-major 1772**
1768 : très bon sujet
1770 : idem a du talent, du zele, de l'activité, a beaucoup d'espérance
1772 : a du talent, fort appliqué, bonnes mœurs, fera un bon officier
1773 : idem
1774 : idem

• *sous-aides-majors*

◊ **Panatieri (Jean, Antoine-Marie), né le 1er mars 1731, est de Calvi ; enseigne 1er mars 1757, lt du 27 avril 1761, sous-aide-major 15 septembre 1765, cne commandant 22 février 1770**
1765 : *ses talents ne sont pas forcément développés, il faut qu'il travaille*
1766 : bon
1768 : fait de son mieux, est instruit, pas assez acti f
1770 : peu d'intelligence et en mauvaise santé,
1772 : se meurt en Corse

◊ **Rossi (Hyacinthe, Etienne, Antoine, Claude),** *voir* **supra**

◊ **Leonardi (Ange, Antoine), né à Frassetto en 1731, officier de fortune, fusilier 1750, grenadier en 1751, sergent 1755, fourrier, quartier-maître 22 février 1770, lt, sous-aide-major en 1772**
1772 (24 mars) : *excellent sujet rempli de sentiments, de zèle et de talents*
1773 : idem, sujet rare
1774 : idem

• *capitaines*

◊ **Orticoni (François), né le 1er juillet 1710 ; est de Monticelli, lt du 1er juillet 1739, cne 1er octobre 1744, chevalier de Saint-Louis (1755), cne de grenadiers 15 septembre 1765, rang de major 16-4-1772, chef de bataillon 1er juillet 1774**
1765 : *indifférent pour les évenements de la vie. N'a aucun défaut essentiel et n'a point de qualités remarquables*
1768 : bon officier qui a été utile mais avancé en âge
1770 : mérite d'être bien traité quand il demandera sa retraite
1773 : idem, mauvaise santé
1774 : idem, demande sa retraite hors d'état de servir

◊ **Caraffa (Jean-Baptiste), né le 1er juillet 1723, est de Bastia ; enseigne 1er juillet 1739, lt du 3 mars 1746, cne du 16 juillet 1747, chevalier de Saint-Louis (1758), rang de colonel le 20 avril 1768, major du régiment de Buttafuoco le 1er août 1769**
1765 : d'un caractère aisé et capable de bons procédés. Il fait son devoir d'officier mais plus par pratique que par génie
1768 : idem, on ne peut rien lui reprocher

◊ **Montesoro (Antoine, François), né le 1er juillet 1718, est de Bastia ; enseigne 1er juillet 1739, lt le 1er juin 1740, cne le 15 juin 1756, chevalier de Saint-Louis (1759), cne de grenadiers le 1er juillet 1774**
1765 : sans ambitions, sans défaut et sans talents. Tranquille, aime son métier, desire le bien faire, fort rangé

---

connaissant bien son métier, de bonne conduite, ambitieux, remplissant parfaitement les devoirs de sa charge.

1768 : idem
1770 : idem
1772 : bonnes manières, fera bien
1773 (brevet de major, 26 janvier) : sera un bon capitaine de grenadiers
1774 : du meilleur exemple

◊ **Rossi** (**Philippe**), **né le 1er mars 1721 ; est d'Ajaccio, enseigne le 1er mars 1740, lt le 8 août 1743, cne le 25 juin 1756**
1765 : sans déranger, il se livre quelquefois au jeu. Il est très remuant, parle beaucoup, d'un caractère louable, il ne s'occupe que superficiellement du service
1768 : très instruit, a bien servi, bonnes mœurs
1770 : idem
1772 : idem
1774 (brevet de major, 3 mars) : a demandé sa retraite

◊ **Poggi** (**Jacques**), **né le 6 février 1720 ; est de Bastia, enseigne 1er janvier 1740, lt le 1er mars suivant, cne 1er mars 1759 ; chevalier de Saint-Louis** (**1760**)
1765 : tres rangé, il ne se mêle de rien, on ne peut en dire ni bien ni mal

◊ **Bellini** (**Barthélemy**), **né à Ajaccio le 13 février 1711, lt d'une compagnie franche en 1746** [72], **cne à la suite du Royal Corse le 13 février 1748, cne en second le 1er mars 1757, réformé en 1763, replacé à la tête d'une compagnie en 1765 ; chevalier de Saint-Louis** (**5 mars 1772**)
1768 : bonnes mœurs, bonne conduite, mauvaise santé, a du zèle
1770 : idem, âgé, hors d'état de servir longtemps
1772 : idem
1772 : (promotion ordre de Saint-Louis)
1773-1774 : idem

◊ **Rossi** (**Camille**), **cne du 1er juillet 1756 :** *voir à* **majors** *supra*

◊ **Rossi** (**Antoine**), **cne du 19 juillet 1759 :** *id.*

◊ **Rossi** (**Hyacinthe, Étienne, Antoine, Claude**) **:** *voir à* **aides-majors** *supra*

◊ **Caraffa** (**Philippe**), **né à Bastia le 20 août 1728 ; enseigne du 16 juillet 1747, lt du 1er janvier 1753, cne du 27 avril 1761, réformé en 1763**
1768 (18 juin) : replacé à la tête de la compagnie colonelle, très utile au corps
1770 : passé à une compagnie le 22 février, marié en Corse, attend la croix de chevalier pour se retirer
1774 : se retire à Bastia

◊ **Colonna** (**Laurent**), **né à Ajaccio le 1er octobre 1726, lt 1er mars 1759, cne le 27 avril 1761, réformé en 1763**
1768 (18 juin) : replacé à la compagnie du lt-colonel

◊ **Gentilly** [*sic*] (**Jean-Baptiste**), **né le 11 février 1716 à Bastia, enseigne en 1746, lt le 1er avril 1756, cne le 27 avril 1761, réformé en 1763**
1768 (18 juin) : replacé à la compagnie du lt-colonel
1769 (11 mars) : retiré avec la croix de Saint-Louis

◊ **Rossi** (**Don Gratien**), **né à Ajaccio le 5 mars 1726, enseigne en 1748, lt le 20 mars 1758**
1767 (11 juillet) : capitaine de la compagnie colonelle
1768 (1er janvier) : capitaine commandant la compagnie de grenadiers, instruit, sert très bien
1769 (11 mars) : commandant la compagnie du lt-colonel
1770 : passé à une compagnie, instruit, sert tràs bien
1772 : très bon

72. Sans autre indication, on peut supposer que cette compagnie a été levée en Corse lorsque les Austro-Sardes furent débarqués dans l'île à cette époque en appoint du corps expéditionnaire envoyé par Choiseul après la chute de Bastia.

1773 : idem, sans talent supérieur, chevalier de Saint-Louis (26 janvier)
1774 : idem

◊ **Massei (Jean-Marie), est de Bastia ; enseigne 1er mars 1757, lt le 3 mars 1760**
1763 : sert exactement, bonne conduite, a été malade
1769 (18 mai) : lt de grenadiers
1770 (22 février) : capitaine commandant la compagnie colonelle, idem
1772-1773-1774 : idem

◊ **Mattei (Maxime) né le 1 juillet 1738 à Bastia ; enseigne 1er juillet 1758, lt le 24 août 1759**
1770 (22 février) : lt de grenadier
1772 (7 juillet) : cne en second de la compagnie du lt-colonel, jugé bon officier sans talent supérieur
1773 : bon sujet
1774 (31 mars) : capitaine titulaire, sert d'exemple

◊ **San Marcelli [*sic*] (Joseph San Marcello), né à Bastia le 19 janvier 1711 ; soldat 29 juillet 1740, sergent le 28 juin 1743, enseigne 20 mars 1758, sous-lt de grenadiers dans Royal Italien en 1763, sous-lt dans ce régiment à compter du 15 septembre 1765**
1770 (22 février) : lieutenant
1773 : sert bien, peu de talents
1774 (31 mars) : capitaine commandant en la compagnie colonelle ; chevalier de Saint-Louis ; âgé, demandera bientôt sa retraite

• *lieutenants* [73]

◊ **Rossi (Don-Gratien), voir à *capitaines* supra**

◊ **Panatieri (Jean, Antoine, Marie), *id.***

◊ **Massei (Jean-Marie), *id.***

◊ **Mattei (Maxime), *id.***

◊ **Galgani (Bartholome), né le 24 août 1717 ; est d'Alesani ; enseigne 19 avril 1746**
1758 (20 mars) : lt de grenadiers
1761 (4 août) : rang de capitaine
1765 : en état de bien servir le Roy, officier parvenu
1771 (9 octobre) : chevalier de Saint-Louis

◊ **Ornano (Pierre-André) né le 15 mars 1726 ; est de Sainte-Marie d'Ornano ; enseigne 25 mai 1748, lt 20 mars 1758**
1765 : peut servir à la guerre avec distinction
1767 (20 mars) : lt de la compagnie colonelle
1769 (11 mars) : lt de grenadiers ; décès

◊ **Bacciochi (Baptiste), né à Ajaccio le 1er août 1738, enseigne le 3 mars 1760, sous-lt au Royal Italien en 1763**
1765 : a envie de s'instruire
1768 : a abandonné

◊ **Buttafuoco (Jean-Simon), né le 1er janvier 1744 ; est de Vescovato ; sous-lt (1763), puis lt (1765) au Royal Italien**
1765 (15 septembre) : appliqué, cherche à s'instruire, a beaucoup de volonté et de zèle, peut devenir un sujet de distinction
1768 : idem
1771 (1er janvier) : aide-major du régiment d'infanterie corse de Buttafuoco

73. S.H.A.T. Yb 232. L'inspecteur fait figurer dans cet état les officiers déjà énumérés plus haut parmi les capitaines, grade auxquels ils n'ont accédé qu'après l'inspection de 1763 ; n'étaient alors que lieutenants : Rossi Don-Gratien, Massei Jean-Marie, Panatieri Jean-Antoine Marie, SanMarcelli (Joseph SanMarcello).

◊ **Cottoni (Jean, Denis) : né le 1er juin 1743 ; est de Cotoni ; enseigne 27 avril 1761, sous-lt au Royal Italien en 1763, dans celui-ci en 1765**
1765 : attendre
Lt du 21 mars 1766

◊ **Frediani (Charles) : né le 18/4/1742 est de Bastia, enseigne 27/4/1761, sous-Lt au Royal Italien à la nouvelle composition de 1763, et dans celui-ci 15 septembre 1765**
1765 : attendre
1766 (21 mars) : lieutenant
1768 : bonne volonté, s'est un peu négligé, d'espérance, est jeune
1769 : a abandonné

◊ **Orsilio Luciani, lt du dépôt de service,**
1773 (26 janvier) : rang de capitaine

◊ **Ornano (Antoine), né à Gênes le 10 février 1750, sous-lt le 21 mars 1766**
1768 : se donne beaucoup est instruit et appliqué
1769 (18 mai) : lieutenant
1770 : a abandonné

◊ **Massei (Jacob, Aloysius), né le 22 avril 1749 à Bastia ; sous-lt du 21 mars 1766**
1770 (22 février) : jeune, ne manque pas de volonté, assez intelligent, Lieutenant 1772 : d'espérance, a du zele, et de l'intelligence, bonnes mœurs
1773, 1774 : idem

◊ **Rossi (Jules, Antoine) né à Ajaccio le 17 avril 1746**
1768 (14 août) : sous-lt de la colonelle
1769 (12 juillet) : lieutenant
1770 : d'espérance, sert bien, zélé, assez intelligent, pourra faire un bon officier
1772, 1773, 1774 : idem

◊ **Rossi (Marc-Antoine Joseph Vincent de), né le 5 mars 1753 à Auray en Bretagne**
1769 (30 mars) : sous-lt
1770 (22 février) : lt, d'espérance
1772 : sert bien
1773 : a de l'espoir et sert exactement
1774 : idem

◊ **Giovanni Limpérani (Pierre François), né à Bastia en 1746**
1769 (14 avril) : sous-lt
1770 (22 février) : lt, fort exact, se comporte très bien

◊ **Giacomoni (Gaspard, Vincent, Felix), né le 17 juillet 1750** *S/Lt 18 février 1770, Lt 23/7suivant*
1770 instruit, a du talent, tres exact, sujet utile
1772, 1773, 1774 idem

◊ **Leonardi** *voir ci-dessus sous aide-major*

◊ **Orticoni (Antoine), né le 8 juin 1754**
1770 (23 juillet) : sous-lt, très exact et appliqué bonne conduite
1772 (7 juillet) : lt de la compagnie colonelle
1774 : idem
1775 : décès.

◊ **Paolini (Antoine), porte-drapeau 15 septembre 1765**
1770 (22 février) : sous-lt de grenadiers
1773 : propre à son emploi
1774 (31 mars) : lt de grenadiers

◊ **Fiorella (Pascal, Antoine), né à Ajaccio le 9 février 1752**
1770 (23 juillet) : sous-lt de la compagnie colonelle
1773 : exact, bonne conduite

1774 (31 mars) : l^t, idem, d'une santé délicate

◊ **Colonna d'Istria (Laurent), né le 11 février 1750 à Sollacaro**
1770 (25 juillet) : sous-l^t
1774 (25 avril) : d'espérance, à la compagnie colonelle

• *sous-**lieutenants***

◊ **San Marcelli, Cottoni, Frediani, Massei (Aloysius), Ornano,** *voir* **à lieutenants** *supra*

◊ **Bacciochi (Joseph, Antoine), né le 1er juillet 1745 à Ajaccio ; enseigne 20 juillet 1761, sous-lt au Royal Italien à la première composition, dans ce régiment le 15 septembre 1765**
1767 (11 juillet) : passé à une lieutenance
1772 : l^t à la compagnie de grenadiers
1775 : c^ne à la compagnie colonelle

◊ **Rossi (Hyacinthe, Stéphane, Antoine, Claude, Alexandre), né à Ajaccio en 1746 ; volontaire en 1758, sous-lt du 1er mars 1763**
1765 : jeune, d'espérance, appliqué aux mathematiques, est doux et d'une conduite au-dessus de son âge
1768 (30 avril) : lieutenant
1772 : sous-aide major
1774 : rang de capitaine

◊ **Boccheciampe (Mathieu), né à Oletta le 6 août 1747**
1766 (21 mars) : sous-l^t
1769 (4 avril) : lieutenant, assidu à son devoir, peut apprendre

◊ **Costa (Philippe, Martin)**
1766 (21 mars) : sous-l^t
1768 (9 juillet) : lieutenant

◊ **Benielli (Marc, Aloysius) né à Ajaccio le 10 juillet 1749**
1766 (21 mars) : sous-l^t
1768 : a abandonné

◊ **Arrighi (Antoine, Marie)**
1768 (30 avril) : sous-l^t
1769 : a abandonné

◊ **Caselli (Aloysius), né à Bastia 17 septembre 1750**
1768 (30 avril) : sous-l^t
1771 : a abandonné

◊ **Rossi (Philippe, François, Antoine), sous-lt 30 mars 1769, lt 22 février 1771**

◊ **Pianelli (Michel, Antoine), né à Olmeto le 20 juillet 1754**
1770 (23 juillet) : sous-l^t de grenadiers
1772 : s'annonce bien
1773 : exact, bonne conduite
1774 : idem, plein d'espérance

◊ **Matra (François, Xavier) né à Bastia le 20 juillet 1754**
1771 : volontaire
1771 (8 mars) : sous-l^t
1772 : s'annonce bien
1773 : exact, bonne conduite
1774 : idem, sans annonce de grands talents

◊ **Ciavaldini (Antoine, Joseph), né le 23 juillet 1751, sous-lt 8 mai 1771**
1772 : s'annonce bien
1773 : *bonne conduite*
1774 : a fait ces deux années assez de service

◊ **Croce (Pierre, Louis, Marius), né à Calvi le 10 août 1749**

1771 (7 juin) : sous-l^{t}
1772 : s'annonce bien
1773 : bonne conduite
1774 : idem sans annonce de grands talents

◊ **Peretti (Jacques, Alphonse), né à Levie le 26 juillet 1751 ; sous-l^{t} 10 août 1771**
1772 : s'annonce bien
1773 : bonne conduite
1773 : très efficace

◊ **Questa (Charles), né à Calvi en1752, ; fusilier 1769, caporal février 1770, sergent avril 1770, fourrier**
1772 (7 juillet) : sous-l^{t}, s'annonce bien
1773 : exact, bonne conduite ; sujet qui annonce du talent et de l'esprit

◊ **Lorenzetti (Louis) sergent**
1772 (9 septembre) : rang de sous-l^{t}

◊ **Garbiglia (Pierre, Antoine*)* sergent**
1773 (26 janvier) : rang de sous-l^{t}

◊ **Colonna Ornano (Charles, Marin), né à Ajaccio en 1756**
1774 (31 mars) : sous-l^{t} de la compagnie colonelle
1774 : attendre

◊ **Sansonetti (Antoine, Marc, Aloysius), né à Bastia en 1754**
1774 (11 avril) : sous-l^{t}
1774 attendre

◊ **Grimaldi (François, Charles, Eugène, Gabriel) né à Bastia le 14 août 1757**
1775 (25 avril) : sous-l^{t}

• *quartiers-**maîtres***

◊ **Bonavita**
1765 : a beaucoup d'intelligence, pourra devenir tres bon
1768 : remplit très bien sa charge
1769 (1er août) : sous-aide-major du régiment d'infanterie corse de Buttafuoco
Le quartier-maître Bonavita est défini comme un « jeune officier zélé capable de devenir un bon officier sous de bons chefs »

◊ **Leonardi (Ange, Antoine), voir à** *sous-aides-majors* **supra**

◊ **Ferreri (Jean-Baptiste) né à La Monza (Piémont), fusilier au Royal Corse 1757, sergent 1760, fourrier,**
1772 (24 mars) : quartier-maître
1772 : bon sujet, intelligent bonnes mœurs
1773 : idem, a beaucoup de probité
1775 (25 août) : passé à une sous-lieutenance de la compagnie de grenadiers de Bellini

◊ **Casanova (Charles, Dominique)**
1775 (25 mars) : fourrier, quartier-maître

• *porte-drapeaux*

(Ce sont des officiers de fortune)

Biagini, né en 1718 à Bozio ; fusilier en 1739, caporal 1740, sergent 1741 ; sert depuis 1739, porte-drapeau 1765
1765 : officier parvenu qui n'a de mérite que celui de n'avoir pas de défauts essentiels
1768 : bonnes mœurs
1772 : idem
1773 : bon sujet
1774 : idem est âgé

Paolini (Antoine), né à Ghisoni 1731 ; fusilier 1749, grenadier 1751, sergent 1753, porte-drapeau 1765
1770 (22 février) : passé à une sous-lieutenance
1774 : lieutenant de grenadiers

Vito Passano (Antoine), né à Bonifacio en 1729 ; volontaire en 1748 aux volontairesdu Belley, passé au Royal Corse fusilier 1756, sergent 1758
1770 (22 février) : fourrier, porte-drapeau
1770 : bon sujet, travaille avec sérieux
1772 : idem, propre à son emploi,
1773 : idem, bonne conduite, est âgé

Dans l'ensemble le rapport [74] estime que le régiment est de qualité. Il y est porté l'appréciation suivante :

> *Ce régiment est en général bien composé ; l'esprit et le ton de la valeur qui y règne y est également nerveux, et il est soutenu par l'esprit de hauteur qui caractérise la nation. Il règne parmi les officiers une grande union, elle tient même du républicain. […] C'est un esprit au reste dont les principes n'annoncent que de l'élévation, et conséquemment ceux de la subordination et de l'honneur.*

Une critique est portée : l'absence d'un second bataillon : il va y être remédié lors de la dissolution de la Légion corse.

Si les notes données aux officiers sont souvent élogieuses, elles offrent un autre intérêt en raison des appréciations concernant la sphère privée. Quant aux officiers de fortune, comme on peut s'y attendre dans une armée aristocratique, ils sont peu considérés. On remarque qu'il est prêté attention aux sentiments que les officiers corses portent à leur nation et à leurs compatriotes. De même le caractère bouillant d'autres officiers fait l'objet d'une mise en garde :

> *Les sieurs Rossi sont cinq au régiment, […] en général tous bons officiers mais esprits chauds et vraiment corses, capables de s'unir entre eux et de cabaler contre l'autorité. Quant aux officiers de fortune, comme on peut s'y attendre dans une armée aristocratique, ils sont peu considérés.*

Quelques exemples peuvent en être donnés.

Le lieutenant-colonel Marengo, un des cadets de 1740, dont la famille a été victime des Génois, est décrit comme un homme honorable, d'un commerce facile, ni riche ni joueur, sobre, mais dont la conduite envers ses supérieurs est jugée plus intéressée que sincère ; il est considéré comme attaché au métier, ayant de bonnes qualités pour son état. Il est précisé qu'il est marié, et que sa femme vit en Corse. Plus significative est l'appréciation suivante :

Un intérêt personnel et national domine un peu dans ses actions, ce qui le rend quelquefois indulgent sur les différends de ses compatriotes [75].

Faut-il y voir une référence à son action lorsqu'il s'oppose à la participation du régiment à la campagne de Corse en 1768 ? C'est hautement probable.

Du major Zerbi on dit qu'il est ordonné dans ses affaires, conduite expliquant que, sans être riche, il arrive à passer tous ses congés de semestre à Paris ; réputé affable,

74. S.H.A.T. Yb 264.
75. Il sera de ceux qui demandent en 1768 que le régiment ne soit pas envoyé en Corse.

appliqué, bien qu'en état d'avoir les connaissances nécessaires dans son domaine d'emploi, discipline, tenue et instruction du régiment, il est jugé ayant peu de talents, « plus occupé de ses intérêts que de ceux de sa Nation – sans y être indifférent, il y paroit moins attaché que les autres ».

Le capitaine Montesoro, qui sert depuis 1739, est classé sans ambition, ni défauts ni talents, ne « cherchant qu'à se maintenir dans l'aisance que son employeur lui procure ».

Le capitaine de grenadiers Orticoni « n'a aucun défaut essentiel, prend le temps comme il vient et ne se mêle des affaires qu'autant qu'il est entraîné par les autres ».

Le capitaine Caraffa, chevalier de Saint-Louis en 1772, est décrit comme affable, remplissant son devoir d'officier plus par pratique que par génie ; passant pour jouir d'une certaine aisance, il est censé être à une vieille Américaine *(sic)* ».

Le porte-drapeau Biaggini, sorti du rang, au régiment depuis 1739, n'a d'autre mérite que de n'avoir point de défauts essentiels ».

Le lieutenant de grenadiers Galgany : sorti du rang, il est bien noté, on ne lui reproche que de « ne pas assez se souvenir de sa première condition ».

Le sous-lieutenant San-Marcelli : sorti du rang, « n'a d'autre mérite que ceux communs à tous les officiers de cette espèce ».

Fait exception : Leonardi (Ange, Antoine), simple fusilier en 1750, lieutenant sous-aide-major à compter du 24 mars 1772, est noté « excellent sujet, rempli de sentiments, de zèle et de talents ».

Inspections : du régiment à deux bataillons

Le 19 juillet 1775, en vertu de l'ordonnance du 16 avril de la même année, les neuf compagnies de fusiliers de la Légion corse dissoute sont versées au Royal Corse, porté ainsi à deux bataillons.

On peut considérer qu'à cette époque, après l'annexion et par suite des importantes réformes de Choiseul et de Saint-Germain, après plus de dix ans de paix et à la veille de la guerre d'Amérique, période de paix, le régiment a pris sa composition définitive. Les inspections de 1775[76] et de 1776 permettent d'avoir une image du corps des officiers du régiment et de ses compagnies à travers l'une d'entre elles appartenant au premier bataillon, matrice du régiment. On peut noter que l'augmentation des effectifs a permis de nombreuses promotions par rapport au précédent contrôle. Venant de la Légion corse, on note la présence dans les compagnies d'officiers qui ne sont pas originaires de l'île. Conformément à l'ordonnance de 1739 non abrogée, les régnicoles n'étant pas admis au corps qui fait partie de l'infanterie étrangère, ils vont être mutés dans des régiments français.

76. S.H.A.T. Yb 92.

Encadré 20
Encadrement au vu des inspections de 1775 et 1776
20 a. inspection de 1775

État-major : 11 officiers
(dont 2 officiers supérieurs, 1 capitaine, 3 lieutenants)

• *colonel-lieutenant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis*
Marquis du Luc
• *colonel-commandant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis*
Comte de Pontevès
• *rang de colonel 1770, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1753*
Philippe Marengo (1722), Bastia, l^t^ 1740, c^ne^ 1741, l^t^-colonel en 1765,
• *major 1772, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1773*
Camille Rossi (1727), Ajaccio, Vol. 1742, ens. 1748, l^t^ 1746, c^ne^ 1756, aide-major 1770
• *autres officiers*
Hyacinthe Rossi (1746) Ajaccio, Vol. 1758, ens rgt Brie 1761, sous-l^t^ Royal Italien 1763, l^t^ 1768 RIt, sous-aide-major, 03 1772, l^t^ aide-major 1775, c^ne^en second 1776 (chasseurs)
Charles Valour (1741), St Omer, gendarme 1760, Vol. Hainaut (cette légion sert en Corse en 1768) 1761, fourrier de grenadiers et de dragons 1765, l^t^ inf. Légion corse 07/1769 sous-aide-major, en cie 08 1775, c^ne^ en second 1776, muté rgt d'Artois 10/1777 (sort du RC comme français)
Ange Leonardi (1731), Frassetto, l^t^ sous-aide-major, l^t^ en second 06/1776
François Aldoviandi (1749) Bonifacio, l^t^ sous-aide-major, l^t^ en second 06/1776
• *quartier-maître* [77]
Casanova Charles Dominique (1737), né à Casanova, officier de fortune, fusilier 1758, Royal Corse, sergent 1763, fourrier 1769, quartier-maître 1775, sous-l^t^, quartier-maître, trésorier à la formation en 1776
• *porte-drapeau*
1775 : Rivera Joseph (remplacé en 1777 par Paccioni Ange-Mathieu)
• *aumônier*
Sauvé Joseph 1768
• *chirurgien-major*
Bouc Michel 1772

Capitaines : vingt et un
(dont deux chefs de bataillon)

Antoine Montesoro (1718), Bastia, chef de bataillon 1775, c^ne^ commandant, enseigne 1739, l^t^ 1740, rang de c^ne^ 1756, c^ne^ en second 1757, c^ne^ 1758, major 1773, c^ne^ de grenadiers 1774, chef de bataillon 1775, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1759
Jacques Poggi (1720) Bastia c^ne^ commandant chef de bataillon en 1775, enseigne 1er janvier 1740, l^t^ 1er mars 1740, c^ne^ en second 1757, c^ne^ 1760 ; chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1760
Barthélemy Bellini (1711) Ajaccio, l^t^ de compagnie franche 1746, c^ne^ à la suite au Royal Corse 1748, c^ne^ en second 1757, réformé 1763, replacé 1765 c^ne^ de grenadiers 1775, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1772
Charles Pascal Giovani Limpérani (1734) Bastia c^ne^ à Corse Cavalerie 1758, réformé1760, replacé c^ne^ d'infanterie, Légion corse 1769, c^ne^ de grenadiers 1774
Don Grazio Rossi (1726), Ajaccio, enseigne 1748, l^t^ en second 1748, l^t^ 1758, l^t^ de grenadiers 1768, c^ne^ (cie l^t^-colonelle) 1767, c^ne^ 1770, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1774
Guillaume Casanova (1727) Sartène, officier de fortune soldat Royal Corse 1749-1758, maréchal des logis de cavalerie (Corse Cavalerie) 1758, l^t^ corps des fusiliers 1763, c^ne^ d'infanterie Légion corse 1769, blessé à Hastembeck 1761

77. Trois noms figurent : mises à jour du registre : nominations successives, Ferreri Jean-Baptiste voir à Sous-Lieutenant QM en 1772, Cucciolini Laurent aucun renseignement (Sous-Lieutenant 1777).

Mathieu Boccheciampe (1747) Oletta S/l^{t} 1766, l^{t} 1769, c^{ne} d'infanterie dans la Légion corse 1er juillet 1769

Peretti Jacques (1748) Bastelica, c^{ne} de volontaires d'Ajaccio sous les ordres de Narbonne 1768-1769, nommé à vue (*sic*), c^{ne} d'infanterie dans la Légion corse, 1er juillet 1769 ; noté : « D'une des familles les plus nobles de l'Au-Delà des monts, a été blessé en Corse. »

Massei Jean-Marie (1730), Bastia, enseigne 1757, l^{t} 1760, l^{t} de grenadiers 1769, c^{ne} de la c^{ie} colonelle 1770, cne titulaire 1774

Ferrandi Felix, Antoine (1744) Pierre (*sic*) de Verde, l^{t} d'infanterie dans la Légion corse 1er juillet 1769, c^{ne} en second de grenadiers 1776

De Varese (1754), Bastia, l^{t} d'infanterie dans la Légion corse 1er juillet 1769, c^{ne} en second 1772

Mattei Maxime (1738) Bastia, enseigne 1758, l^{t} 1763, l^{t} de grenadiers 1770 c^{ne} commandant la compagnie l^{t}-colonelle 1772, c^{ne} titulaire 1774, en second lors de la formation 1776

Luciani (pas d'autres renseignements), l^{t} employé aux recrues, rang de c^{ne} 1773

Bacciochi Antoine Joseph (1746), Ajaccio enseigne 1761, sous-l^{t} au Royal Italien 1763, dans ce régiment 1765, l^{t} à la c^{ie} colonelle 1768, l^{t} à la c^{ie} de grenadiers 1772, c^{ne} commandant la c^{ie} colonelle1774, c^{ne} en second 1776

Rossi Hyacinthe Étienne (1746) Ajaccio, volontaire en 1758, enseigne dans le régiment de Brie 1761 S/l^{t} au Royal Italien 1763, l^{t} ds ce régiment 1768 S/Aide-major 1772, rang de c^{ne} 1774, c^{ne} en second de la c^{ie} de chasseurs 1776

San Marcelli Joseph San Marcello, officier de fortune (1711) Bastia, soldat 1740, sergent 1743, enseigne 1758, s/l^{t} de grenadiers Royal Italien 1763, sous-l^{t} ds ce régiment 1769 l^{t} 1770, c^{ne} commandant la c^{ie} l^{t}-colonelle 1774, c^{ne} en second 1776

Matra (Jules François) 1750 à Matra, l^{t} en second 1763, c^{ne} en second 1774

Saliceti Ange-Louis (1747) Bastia S/Lt1766, l^{t} 1770, c^{ne} en second 1775

Massei Jacob, Louis (1749) Bastia, sous-l^{t} 1766, c^{ne} en second 1775 mutés comme français hors Royal Corse

Gaspard Schonen (1736) Zurich, l^{t} en second 1759 rgt de Lorraine, l^{t} *id.* 1760, réformé 1762, replacé sous-aide-major régiment de recrues de Paris 1763, aide-major rgt de recrues des colonies 1765 avec rang de c^{ne}, aide-major rgt de recrues de Paris 1766, réformé 1767, replacé c^{ne} aide-major Légion corse 1er juillet 1769, c^{ne} Royal Corse 1775, sort du régiment en 1777 comme français, attaché au rgt de Lorraine

Valour Charles (1741), Saint-Omer (voir *supra*) gendarme 1760, volontaire du Hainaut (cette légion sert en Corse en 1768) 1761, fourrier de grenadiers et de dragons 1765, l^{t} infanterie de la Légion corse 07-1769, sous-aide-major, en compagnie en août 1775, c^{ne} en second 1775, muté régiment d'Artois octobre 1777 (sort du Royal Corse comme français)

Lieutenants : vingt [78]

Rossi Jules Antoine (1746), Ajaccio sous-l^{t} c^{ie} colonelle 1768, l^{t} 1770, bien noté, a abandonné 1777

Rossi Marc-Antoine (1753) Ajaccio sous-l^{t} 1763, l^{t} 1770

Giovani-Limpérani Paul-François (1746), Bastia sous-l^{t} 1769, l^{t} 1770

Giacomoni Gaspard, Vincent (1750) Gênes, volontaire 1769, sous-l^{t} 4-1770, l^{t} 7-1770

Leonardi Ange Antoine (1731) Frasseto, officier de fortune, fusilier1750, sergent1755, quartier-maître 1770, sous-aide-major 1772, l^{t} c^{ie} de chasseurs 1776

Colonna (1751) Giovellina sous-l^{t} 4-1769, l^{t} 1770

Poggi Casimir Michel (1755), Bastia, rang de sous-l^{t}, Légion corse 1769, l^{t} 1777, a abandonné 1777, noté d'espérance

Fabiani Simon Bonnaventure (1753) Santa-Reparata de Balagne, rang de sous-l^{t} 1771, l^{t} 1772

Paolini Antoine (1731) Ghisoni, officier de fortune, fusilier 1749, grenadier 1751, sergent 1753, porte-drapeau 1765, sous-l^{t} degrenadiers 1770, l^{t} de grenadiers 1774

78. Trois sont passés capitaines en 1775 : Valour Charles (muté du Royal Corse comme Français), Saliceti Ange-Louis, Massei (Jacob, Louis), l^{t} en 1769.

Fiorella Pascal (1752) Ajaccio, volontaire 1770, sous-l^{t} c^{ie} colonelle 1770, l^{t} 1774
Franchi Paul (1731), Pïetralba, officier de fortune ; soldat 1757 au Royal Corse, sergent 1758, fourrier 1769, passé à la Légion corse sous-l^{t} 1769, 1771, l^{t} de grenadiers 1774, l^{t} Royal Corse 1775
Colonna d'Istria Laurent ou Michel Antoine (*sic*) (1753), Sollacaro, sous-l^{t} 1770, l^{t} cie colonelle 1775
Pianelli Michel Antoine (1750) Olmeto Volontaire 6/1771, sous-l^{t} 7/1770, sous-l^{t} degrenadiers 1774, l^{t} de grenadiers 1775
Matra François Xavier (1754) Bastia, volontaire 1771, sous-l^{t} 1771, l^{t} 1775, absent ss congé 1778
Ciavaldini Jacques Joseph (1758), Orezza, sous-l^{t} 1771, l^{t} 1775
Croce Pierre, Louis, Marie (1749) Calvi, sous-l^{t} 1771, l^{t} 1775
Pereti Jacques (1751) Levie, sous-l^{t} 1771, l^{t} 1775 noté bon officier, utile pour les recrues
Aldovrandi François Jerôme (1749), Bonifacio, sous-l^{t} 1772, sous-aide-major 1775, vient de la Légion corse, l^{t} en second à la formation 1776

mutés hors Royal Corse [79]

Feré de Charmois Étienne (1746) Villeneuve le Roy, vol. régiment de la Sarre 1767, vient de la Légion corse, sous-l^{t} d'infanterie 1763, sous-l^{t} de dragons 1771, l^{t} d'infanterie 1772, l^{t} Royal Corse 1775, sort de ce régiment comme Français 1777, attaché au régiment de Beauvaisis
Renard Jacques, Joseph (1752), Givet, sous-l^{t} d'infanterie, Légion corse 1769, l^{t} Royal Corse 1775, sort de ce régiment comme Français en 1777, attaché au régiment de Bretagne

Sous-Lieutenants : vingt et un [80] dont

Morlas Michel (1756), Oletta, sous-l^{t} 1772,
Giovani Leonard (1759) Bastia, sous-l^{t} 1774, venant dela Légion corse
Colonna Ornano Charles-Marie (1756), Ajaccio, sous-l^{t} c^{ie} colonelle 1774
Sansonetti Antoine Marie Louis (1754) Bastia, sous-l^{t} 1771, venant du rgt de Buttafuoco, placé dans Royal Corse 1774
Carlotti Antoine François (1747) Venaco, vient de la Légion corse S/l^{t} 1775
Grimaldi François Charles (1757) Bastia, sous-l^{t} 1775
Adriani Ange Michel (1753) Corte, volontaire 3/1775 S/l^{t} 8/1775
Mutés hors Royal Corse :
Serang Le Petit de, Ferdinand, Constant (1752) né à Serans, volontaire pendant 3 ans, sous-l^{t} 1773, venant de la Légion corse, muté régiment de Foix 1777
Bucherat de la Berferie de Blois (1754) né ?, sous-l^{t} 1774
Venant de la Légion corse, muté régiment de Vermandois 1778 (ordre de lui faire prendre rang de sous-l^{t} depuis 1769)

Officiers de fortune : 8

Biaggini Jean-François (1718) Bozzio fusilier1739, caporal 1740, sergent 1741 Royal Corse, porte-drapeau 1765, sous-l^{t} 1775, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1776
Ferreri Jean-Baptiste (1734), La Monza (Piémont), fusilier 1757, Royal Corse, sergent 1760, quartier-maître 1772, sous-l^{t} de grenadiers 1775
VitoPassano Antoine (1729) Bonifacio, volontaire 1748 Volontaires du Belley, passé Royal Corse, fusilier1756, sergent 1758, porte-drapeau 1770, sous-l^{t} à la formation 1776
Achilli Antoine (1745) Pietralba, fusilier en 1761 Royal Corse, sergent 1764
Fourrier 1769, sous-l^{t} janvier 1774, de grenadiers juillet 1774
Salducci Vincent (1740), Aregno, fusilier1757, caporal 1763, sergent 1764, porte-drapeau 1775, sous-l^{t} à la formation 1776
Questa Charles (1752) Calvi, fusilier 1769, Royal Corse, caporal 2-1770, sergent 4-1770, sous-l^{t} 1772, noté bon sujet, vif, intelligent
Lorenzotti Louis né ?, attaché sergent, rang de sous-l^{t} 1772
Gargiblia Pierre, Antoine : né ?, attaché sergent, rang de sous-l^{t} 1773

79. Venant de la Légion corse et mutés hors du Royal Corse comme Français.

80. Dont sept nommés lieutenants (voir plus haut) Renard Jacques, Pianelli Michel, Matra François, Ciavaldini Jacques, Croce Pierre, Peretti Jacques, Aldoviandi François et deux venant de la Légion Corse et mutés du Royal Corse comme français : Serang Le Petit de, Bucherat de la Berferie.

L'inspection de 1776, en ce qui concerne les officiers montre une inflation du nombre d'officiers [81] : pour onze compagnies il y a 9 officiers à l'état-major, 20 capitaines, 20 lieutenants, 16 sous-lieutenants soit 65 officiers, dont 10 sont chevaliers de Saint-Louis soit 20 %. Il est à noter que les officiers non corses venus de la Légion corse ne figurent plus sur les contrôles.

Vingt-cinq proviennent du Royal Corse, douze de la Légion corse, six ont commencé comme volontaires au régiment, trois proviennent de compagnies franches ou de supplétifs, deux ont servi à Corse Cavalerie (ou régiment des Vallières levé en 1757, licencié en 1760 à Worms, son effectif fut ensuite versé au corps des chasseurs de Fischer). Lors de la fusion trente et un officiers étaient au Royal Corse. Parmi les douze officiers venant de la Légion corse, ce sont le plus souvent des subalternes jeunes, originaire de l'En deçà. Cela tient à la nature du corps mis sur pied dans le mois qui suit la défaite de Ponte Novo où se rencontrent des combattants des milices ralliés, des fils de notables, des antipaolistes et leurs partisans ayant combattu comme volontaires aux côtés des troupes royales. Mais la Légion au moment de sa création a reçu des officiers réformés, replacés à la Légion ou de bas officiers anciens du Royal Corse promus officiers lors de leur transfert. Parmi les capitaines présents, ceux entrés au service des la levée du régiment entre 1739 et 1740 sont peu nombreux, et on peut y individualiser deux groupes : les quatre officiers supérieurs et quatre capitaines anciens, tous chevaliers de Saint-Louis et les deux officiers de fortune, tous deux capitaines, engagés des la mise sur pied du régiment, pour la plupart originaires de l'En deçà des monts.

Ensuite une seconde catégorie d'incorporation plus récente, où il faut distinguer les officiers entrés au régiment entre 1748 et 1757, les plus nombreux qui, mis à part deux ou trois d'entre eux dont un officier de fortune largement quinquagénaires, ont un âge moyen qui oscille entre trente et quarante ans, et qui, promus capitaines entre 1769 et 1775, ont eu un avancement lent.

Enfin une troisième catégorie : ceux provenant de la Légion corse levée le 1er juillet 1769, soit moins d'un mois après la défaite de Ponte Novo. Pour certains le cursus est différent, ainsi de l'un nommé capitaine « à vue » (*sic*), d'emblée après avoir commandé une compagnie de supplétifs volontaires ayant fait campagne dans les rangs de l'armée royale, ceci expliquant cela, ou tel autre choisi pour appartenir à une famille influente : les Fabiani de Balagne. Enfin on peut constater qu'une tradition familiale de service s'est instaurée au Royal Corse : sur le contrôle, on dénombre dix officiers portant le meme patronyme, les quatre Rossi, les deux Giovani Limpérani, les deux Massei, les deux Matra.

81. S.H.A.T., *ibid.*

Encadré 20
Encadrement au vu des inspections de 1775 et 1776
20 b. inspection de 1776

État-Major : 7 (dont 4 chevaliers de l'ordre de Saint-Louis) plus 2 détachés

• *colonel-lieutenant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis*

Marquis du Luc

• *colonel-commandant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis*

Comte de Pontevès

• *rang de colonel 1770, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1753*

Philippe Marengo

• *chef de bataillon, rang de lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis*

d'Orticoni

• *autres officiers*

Rossi Camille, *chevalier de Saint-Louis, major*

Rossi Hyacinthe, *aide-major* **détaché**

Ferrery, *quartier-maître* **détaché**

Leonardi, *sous-aide-major*

Garbiglia, sous-lieutenant *caissier*

Officiers de compagnie (46)

• *Capitaines-commandants : dix (dont 3 chevaliers de l'ordre de Saint-Louis)*

De Montesoro, *chevalier de Saint-Louis, rang de major*

De Poggi, *chevalier de Saint-Louis, rang de major*

De Bellini, *grenadiers chevalier de Saint-Louis*

Giovanni

Don Grazio Rossi, *chevalier de Saint-Louis*

De Casanova (J-Q), *chasseurs*

De Boccheciampe

De Peretti

De Massei

Luciani *(compagnie auxiliaire)*

• *Capitaines en second : dix (2 chevaliers de l'ordre de Saint-Louis)*

Ferrandi *grenadiers,* **Rossi Hyacinthe,** *chasseurs (***détachés aide-major)**

Sammarcelli (A-M) *chevalier de Saint-Louis,* **Carbuccia** *chevalier de Saint-Louis*

Mattei, Bacciochi

De Matra, Saliceti (Ange-Louis)

Massesi, Rossi (M.-A.)

• *Lieutenants en premier : dix*

Paolini *grenadiers,* **Giacomoni** *chasseurs*,

Rossi Jules, Colonna-Giovellini

De Giovanni, Fabiani

Fiorella, Colonna d'Istria

Pianelli, Fabiani

• *Lieutenants en second : dix*

Casanova *grenadiers*, Androvandi *chasseurs*

Matra, Ciavaldini

Croce, Sansonetti

Peretti, Carlotti (Fr)

Peretti, Grimaldi

• *Sous-lieutenants : seize (dont 1 chevalier de l'ordre de Saint-Louis)*

Biagini, *chevalier de Saint-Louis*, Poggi, Carlotti, Ferreri (*grenadiers*) détachés comme quartier-maître, Giuseppi (*grenadiers*), Morlas, Colonna Ornano (*chasseurs*), Peraldi, Questa, Andriani, Sansonetti, Passano, de Giovanni, Salducci, Limpérani, Ceccaldi

Cette inspection de 1776 rend compte de la troupe : l'exemple probant en est fourni par l'inspection d'une compagnie d'élite, la compagnie de grenadiers du premier bataillon. Du registre qui concerne le 1er bataillon du Royal Corse établi en exécution de l'ordonnance du 2 juillet 1716 et conformément à la composition prescrite par celle du 25 mars 1776, il a été extrait le rôle [82] de la compagnie d'élite du bataillon le plus ancien du régiment. Ce bataillon comprend les compagnies suivantes : celle de grenadiers du capitaine Bellini, et celles des capitaines Giovany (*sic*), Ferrandi (compagnie colonelle), Poggi, *Perete*-Boccheciampe, *Baciolli-Montesoro*, Mattei (compagnie lieutenant-colonelle), Don Grazio Rossi, *Schonen, Sansonetti, Massei* [83]. Elle est commandée par le capitaine Bellini (le registre comprend trente-cinq noms). Pour chaque soldat, le registre comporte de nombreuses erreurs lorsqu'il s'agit de localités (ainsi Corro au lieu de Cauro) ou de patronymes corses dont l'orthographe n'est pas respectée. Il porte nom prénom et surnom (en italique), lieu de naissance et signalement, dates d'engagement, rengagement et raisons de sortie du service (congé, décès, désertions), les cessations de service survenues après l'inspection sont portées sur le registre. On peut déplorer qu'il soit parfois incomplet (aucune précision sur deux soldats) ou d'interprétation douteuse quant aux âges indiqués (âge lors du contrôle ou âge lors du premier engagement). La compagnie compte 35 grenadiers : les Corses, au nombre de vingt et un, représentent plus de 60 % de l'effectif, les Italiens sont neuf dont un Piémontais, quatre Niçois, un Génois, un Toscan, et deux dont la province d'origine n'est pas précisée, le reliquat comprenant quatre autres étrangers (un Suisse, un Savoyard, un Bavarois, un non-précisé mais probablement Italien). Quatre grenadiers sont entrés au service avant la reconstitution de 1765 et y servent encore :

82. *Id.* 1Yc 865.
83. Les noms des officiers en second sont en italique.

deux Corses (dont un engagé en 1752), un Italien, un Savoyard (engagé en 1750). Dix-sept se sont engagés entre 1766 et 1769, dont neuf Corses, ceux engagés à partir de 1770 sont treize (dont dix Corses), aucune précision n'est fournie sur un grenadier. Deux sont morts (le plus ancien après vingt-six ans de service, et le plus jeune, un Corse, engagé à seize ans) ; trois ont déserté, dont deux Corses partis le même jour, onze ont reçu leur congé, dont sept Corses. Trente-deux ont rengagé dont douze plus de huit ans. À l'échelon de cette compagnie on note qu'à partir de l'annexion le nombre de recrues corses augmente nettement alors que fléchit le recrutement étranger : le rengagement semble y être la règle. La désertion affecte encore 10 % de l'effectif. Enfin sur vingt-deux Corses, neuf sont originaires de l'Au-delà des monts, et parmi eux sept ont pris du service à partir de 1769. Cela confirme le rééquilibrage du recrutement entre les deux régions suite à l'annexion, qui a levé l'hypothèque génoise et fait disparaître les réticences des notables locaux, qui ont fait allégeance à la Couronne Quant à la pratique du surnom elle est devenue d'usage, soudant entre eux les soldats appartenant à la même compagnie, communauté où l'esprit de corps prend racine.

Encadré 21
La compagnie de grenadiers du premier bataillon

Giovan Bernardino Montaldi Federico, natif d'Oletta (juridiction de San-Fiorenzo) ; 22 ans, 5 pieds 7 pouces 6 lignes, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, menton rond, peu de barbe, bien campé ; engagé : 26-4-1766 ; rengagé : 1770, 1774, 1778

Giovan Romani la Palma, natif de Ste-Lucia (Corse) ; 28 ans, 5 pieds 7 pouces ; cheveux sourcils noirs, yeux bruns, nez petit, visage marqué de la petite vérole ; engagé 30-10-1769, pour huit ans, rengagé

Giuseppe d'Arti la Violetta, Gênes ; 38 ans, 5 pieds 8 pouces ; visage maigre, barbe noire, cheveux et sourcils châtains, cicatrice au milieu du front, nez long ; engagé 30-10-1769 pour huit ans, rengagé, congédié retraité le 15 avril

Agostini Casanova La Flora, Calvi ; 21 ans, 5 pieds 6 pouces 6 lignes ; cheveux, sourcils noirs nez aquilin ; engagé 1er février 1769, rengagé : 1771, 1775, congédié *(sans indication autre)*

Orso Francesco Fratirelli Scipione, St-Nicolas (Corse), Bastia ; 20 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils blonds, yeux gris, visage petit et maigre ; engagé 25-10-1765 (*sic* ?), rengagé 1769, 1773, 1777

Gio Angelo Luccioni Bruno, Sulana (Corse) ; 24 ans, 5 pieds 4 pouces 8 lignes, yeux bruns, visage ovale, cheveux et sourcils bruns ; engagé 16-10-1769 pour huit ans, rengagé

Francesco Abrams Tancredi, Nice (Piémont) ; 33 ans, 5 pieds 8 pouces, visage ovale, yeux châtains, marqué de petite vérole ; engagé 3-2-1750 (*sic* ?), rengagé 1763, 1769, 1771

Paulino Panzani Costantino, Linto (Corse) ; 19 ans (*sic* ?) 5 pieds 3 pouces 6 lignes, cheveux et sourcils châtains, ciacatrice au milieu du front, une autre côté droit ; engagé 15 juillet 1767, rengagé 1771, 1775, passé aux chasseurs 21 septembre 1776

Giovanni Giovannoni, La Vittoria, Lucques (Italie) ; 19 ans (*sic* ?), 5 pieds 3 pouces 6 lignes, cheveux et sourcils châtains, marqué de petite vérole ; engagé16-4-1766, rengagé 1770, 1774, 1778

Gio Cesare Cartola Cesare, Olmeto (Corse), 21 ans 5 pieds 4 pouces 9 lignes, yeux gris, visage ovale, une fossette au menton ; engagé 11-10-1769 pour 8 ans, rengagé

Antonio Paroletti Reale, Caccia (Corse) ; 20 ans (*sic* ?) 5 pieds 5 pouces 6 lignes, visage ovale, yeux bruns, nez court et relevé ; engagé 1-4-1769 pour 8 ans, rengagé

Giacomo Michaelli Fioravanti, Ferlaja (Corse) ; 32 ans, cheveux, sourcils châtains, yeux bruns, visage long ; engagé 6 octobre 1774 pour 8 ans, rengagé, contumace le 2 août 1777 ; n'a pas rejoint

Pietro Francesco Aitelli, L'Allegrezza ; 23 ans, 5 pieds 4 pouces 6 lignes, cheveux, sourcils, yeux châtains, nez aquilin ; engagé 1-3-1770, rengagé 1774 pour 4 ans, congédié 1er mars 1778

Paolo Francesco Federici La Rosa, Mariana (Corse) ; 20 ans 5 pieds 4 pouces 3 lignes cheveux, sourcils noirs, yeux bruns, nez aquilin ; engagé 19-4-1770 pour 8 ans, rengagé

Gio Batta Brigata La Gioventu, Carale (Piémont) ; 22 ans (*sic* ?), 5 pieds 5 pouces, yeux, sourcils, cheveux châtains, nez épais, deux petits trous sur la joue gauche ; engagé 11-3-1768, rengagé 1772, 1775, congédié 31-1-1780

Pietro Giuseppe Cavagliere Cavalliere Tambour, Bastia ; 23 ans (*sic* ?), 5 pieds 3 pouces, yeux, sourcils bruns, menton rond avec fossette au milieu nez gros engagé 8 juillet 1752 rengagé 1763 1772

Francesco Xaviero Rem La Grandura, Lant Sant en Bavière, 25 ans, 5 pieds 3 pouces 6 lignes, cheveux, sourcils blonds, yeux gris, nez aquilin ; engagé 5-4-1772, rengagé 1775 1776

Onorato Lacour, San Crispino Amerto (Savoie) ; 19 ans (*sic* ?), 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils blonds, yeux bleus, nez relevé, une cicatrice de petite vérole engagé 21-3-1765, rengagé 1769, 1773, 1775, 1781

Pietro Giuseppe Forti La Gioncriglia, Nice (Piémont) ; 17 ans (sic ?), 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils blonds, yeux noirs, menton rond avec fossette au milieu ; engagé 10-2-1767, rengagé1772, 1775, passé au régiment de Brie 11-10-1776

Giuseppe Daver Belfiore, Nice (Piemont) 20 ans (*sic* ?), 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils châtains, nez aquilin marqué de petite vérole, bien campé ; engagé 1-2-1768, rengagé 1772, 1775, 1776 ; contumace n'a pas rejoint

Domenico Giovanelli Le Iorza, Piana (Corse) ; 18 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils, yeux châtains, nez aquilin, menton pointu ; engagé 6 janvier 1770, rengagé 1774 pour quatre ans, congédié 23-10-1777

Angelo Natali Tafani Argante, Porto-Vecchio ; 26 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils châtains, yeux bruns, nez aquilin ; engagé 2-10-1769 pour huit ans, congédié 1-8-1777

Samuel Grand Aleprando, Varaud (Suisse) ; 22 ans, 5 pieds 6 pouces, cheveux, sourcils noirs, yeux châtains, nez aquilin ; engagé 20-5-1770, rengagé 1771, 1775 ; mort 13-1-1778

Giovanni Cinapri La Virtu, Vermon (Piémont) ; 27 ans, 5 pieds 4 pouces, cheveux sourcils châtains, yeux gris, une cicatrice en haut du front ; engagé 1-2-1768, rengagé 1772, 1775, congédié 21-2-1780

Salvatore Mantrani La Doliezza, Corro (Corse) ; 24 ans, 5 pieds 5 pouces 6 lignes, cheveux, sourcils châtains, yeux gris, nez aquilin ; engagé 17-4-1769, rengagé 1772, 1775, 1776, 1781

Batta Perignori Sans Soucy, Corte ; 18 ans (sic ?), 5 pieds 6 pouces, cheveux, sourcils blonds, yeux gris ; engagé 8-5-1770 pour 8 ans, rengagé, rayé des contrôles le 16-5-1776 ?

Antonio Filippi La Montuona, natif des villes en Corse (*sic* ?) ; 37 ans, 5 pieds 7 pouces, cheveux, sourcils châtains, yeux gris, nez aquilin ; engagé 25-2-1770, rengagé 1774, congédié 1-3-1778

Gio Francesco Casalabriva Orlando, né à Casalabriva (Corse) ; 24 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils noirs, yeux gris et enfoncés, nez aquilin ; engagé 15 juillet 1770, rengagé 1774, congédié 23 septembre 1778

Francesco Boada Bellumore, Saint-Philippe de Gironne (Italie) ; 18 ans (sic ?), 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils châtains, yeux gris, front étroit, une tache sur le bout du nez ; engagé 4-5-1765, rengagé 1769, 1773, congédié

Francesco Riztori Bellaguardia, né à Venaco (Corse) ; 25 ans, 5 pieds 4 pouces, visage rond, cheveux, sourcils, yeux bruns ; engagé : 30-1-1772, rengagé pour 4 ans, contumace le 2 août 1777, n'a pas rejoint à l'issue de son congé

Gio Batta Cartore, pas de surnom, Nice (Piémont) ; 20 ans, 5 pieds 5 pouces 10 lignes, cheveux, sourcils, yeux châtains, visage et menton rond ; engagé 6-10-1772, rengagé 1775, 1776

Stefano Cristiani Belviso, Sartino (*sic* ?) (Corse) ; 5 pieds 4 pouces 6 lignes ; engagé 1-3-1770, rengagé 1774, congédié

Francesco Fumicone Contento, Zevaco (Corse) ; 16 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils blonds, yeux bleus, nez aquilin ; engagé 6-5-1770, congé du 10-8-1774, rentré le 5-9-1774, mort

Francesco Antonio Lomani Golfredi, Moca d'Istria ; 26 ans *(pas d'autres indications)*

Antonio Lucara La Granata *(pas d'autres indications)*

En 1778 le comte de Juillac, après avoir proposé que le colonel en second, le comte de Ponteves soit placé à la tête d'un régiment français, la vacance étant ainsi créée, il fait une suggestion :

> *Il conviendrait d'y faire passer M. Antoine de Rossy (*sic*) lieutenant-colonel avec rang de colonel, lequel serait remplacé par M. Camille de Rossy, major, et le sieur Don Gratio Rossi capitaine-commandant, frère des deux précédents, passerait à la majorité. Tous trois, par l'ancienneté de leurs services, leur zèle, leurs talents, sont susceptibles de cette grâce* [84].

84. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, loc. cit., p. 197.

Le 7 septembre 1780, M. de Puységur, lieutenant-général des armées du Roi [85], inspecte le régiment, qui compte au total soixante et onze officiers. Le lieutenant-colonel Antoine de Rossi commande effectivement le régiment [86], en l'absence des deux colonels, son frère Camille de Rossi en est le major, le quartier-maître Costantini et le sous-aide-major Leonardi complètent l'état-major, soit au total soixante et onze officiers. Onze capitaines commandants dont Montesoro qui va être admis à la retraite, dix capitaines en second, dix lieutenants en premier, dix lieutenants en second, vingt-quatre sous-lieutenants. On y retrouve des noms connus, beaucoup font précéder leur nom d'une particule, ce qui jusque-là n'était pas l'usage en Corse. C'est le cas du lieutenant-colonel d'Orticoni, des major et aide-major Camille et Hyacinthe de Rossi, des capitaines de Montesoro, de Poggi, de Bellini, qui commande les grenadiers, de Rossi Grazio, de Casanova, commandant les chasseurs, de Boccheciampe, de Peretti, de Massei. La composition du corps montre que depuis près de quarante ans ce sont les mêmes familles qui servent. Ces inspections montrent un régiment bien tenu, bien encadré, instruit dans ses devoirs et obligations militaires et apte à faire campagne. Les officiers corses ne le cèdent en rien en capacités à leurs collègues français de souche.

ÉTUDE DES OFFICIERS DU CORPS APRÈS LA CRÉATION DU SECOND BATAILLON

Différents critères de classement ont été pris en compte. Les registres [87], tenus à jour lors des inspections successives, permettent d'étudier l'encadrement en fonction des grades de l'ancienneté de service, des distinctions obtenues, de l'origine sociale, des régiments ou des régions de provenance. On peut noter l'accroissement du nombre des officiers, s'il est en rapport avec la création du second bataillon. il répond à cette inquiétude des nobles de voir les roturiers peupler le corps des officiers dont parle Babeau [88] :

> *Pour donner satisfaction à toutes les demandes on multiplia le nombre des officiers : il semblait qu'en les réduisant on portât atteinte aux droits de la Noblesse. L'armée était encombrée de colonels en tout genre : colonels en titre, en second, majors-colonels, capitaines colonels, on y trouvait aussi des capitaines commandants, capitaines en second, capitaines réformés. On aurait compté en 1787 36 000 officiers de tout grade et seulement 13 000 en activité.*

L'état-major compte onze officiers : six officiers supérieurs : deux colonels, un lieutenant-colonel, deux capitaines commandants chefs de bataillon, un major ; et cinq officiers subalternes (un capitaine, deux lieutenants, un sous-lieutenant quartier-maître [89]), un porte-drapeau, un aumônier, un chirurgien-major.

85. *Id.*, p. 199.

86. En 1784 il en sera le colonel-commandant en titre, remplaçant le colonel en 1782 le comte de Pontiers devenu en 1782 colonel du régiment.

87. S.H.A.T. Yb 264, 1775.

88. Babeau, Albert, *La Vie militaire sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, t. II, *Les Officiers*, ch. VIII, « Nobles et roturiers », p. 90.

89. À la suite de la suppression de la vénalité des charges, le capitaine ou le colonel ne sont plus tenus au financement de la compagnie ou du régiment ; il a été établi un poste de quartier-maître du corps qui est l'officier trésorier du régiment et est assisté d'un bas officier caissier.

Dans les compagnies sont affectés quarante-huit officiers : dix-huit capitaines, seize lieutenants, et quatorze sous-lieutenants. Au total le régiment compte cinquante-neuf officiers, sur les quarante-huit identifiables par le lieu d'origine : les deux tiers sont nés dans l'En deçà des monts, c'est aussi le cas des 3/4 de ceux issus de la Légion corse. Les officiers de fortune [90], au nombre de quatorze, comptent deux capitaines, trois lieutenants et neuf sous-lieutenants (mais pour deux d'entre eux les renseignements trop succincts des registres sont inexploitables), et représentent une part notable de l'encadrement. Un Piémontais figure dans le nombre, qui est entré au service, lorsque les Italiens représentaient près de la moitié de l'effectif des hommes du rang. Leur présence au service est ancienne : neuf figurent sur les rôles lors de la levée du premier corps, dont trois en 1739-1740, et les autres entre la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans deux guerres, quatre se sont engagés avant la réunion avec Royal Italien. Des trois officiers les plus anciens, tous largement sexagénaires, deux sont capitaines, le troisième seulement sous-lieutenant mais chevalier de Saint-Louis, après avoir été dix ans porte-drapeau puis sous-lieutenant de grenadiers. D'autres quadragénaires avancés ont entre quinze et vingt-sept ans de service ; seuls trois sont entrés au corps à partir de 1765. Peut-on expliquer ce chiffre élevé par la difficulté de compléter l'encadrement avec des officiers issus de familles ayant une position sociale au moment où se tarit le recrutement insulaire ? ou bien est-ce la nécessité de conserver des cadres aguerris lorsque arrivent au service de jeunes officiers non encore rompus au service de l'infanterie ? Il semble que cette dernière hypothèse doive être retenue lors de l'incorporation de compagnies venant de la Légion corse.

La fusion a entraîné un rajeunissement des cadres et une rupture par rapport à la chaîne promotionnelle du corps où il était d'usage de débuter soit comme volontaire soit comme enseigne et d'avancer au rythme des vacances, ce qui explique que les chevaliers de Saint-Louis soient deux quinquagénaires dont l'un a vingt-huit ans de service, l'autre trente-six. Pour les lieutenants de compagnies, au nombre de 15, en excluant les officiers de fortune, les promus et les mutés, l'âge moyen s'établit entre vingt et vingt-cinq ans ; plus de la moitié sont entrés au service entre 1769 et 1771, dont quatre comme volontaires, et ils ont été promus lieutenants après deux à quatre ans de grade en moyenne, un seul venant de la Légion corse. Les officiers français qui servaient à la Légion corse, lors de sa création en 1769, ont été versés au Royal Corse en 1775. En raison des prescriptions de l'ordonnance portant création du régiment d'infanterie italienne de Corse, proscrivant l'affectation de régnicoles, ces officiers ont été mutés, en tant que Français comme le dit le registre, dans des régiments français de l'armée Royale à partir de

90. Babeau, Albert, *La Vie militaire sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 88 : « Les officiers de fortune étaient plus nombreux que le souhaitaient les nobles ; plusieurs grades leur étaient réservés, comme ceux de lieutenants ou de capitaines de grenadiers, de majors et de lieutenants-colonels. »

1777. Ils sont au nombre de six : deux capitaines l'un d'origine suisse capitaine aide-major à la Légion replacé au régiment de Lorraine en 1777, l'autre originaire du Hainaut, lieutenant à la Légion puis capitaine au Royal Corse, replacé au régiment d'Artois en 1777, deux lieutenants, tous deux lieutenants à la Légion puis au Royal Corse en 1775, replacé l'un au régiment de Beauvaisis, l'autre au régiment de Bretagne en 1777.

Certains officiers présentent des particularités qui permettent de les individualiser : on en dénombre cinq ayant débuté comme volontaire au régiment. Cinq ont transité par d'autres corps (Corse Cavalerie, Buttafuoco, compagnies franches, supplétifs) et ont rejoint le corps, soit directement, soit après avoir fait étape à la Légion corse. Parmi ceux qui sont titulaires de l'ordre de Saint-Louis, on peut distinguer, outre le colonel-lieutenant le marquis du Luc, comme chevaliers les officiers corses suivants : le lieutenant-colonel Marengo, le major Camille Rossi, les deux chefs de bataillon Montesoro et Poggi, le capitaine de grenadiers Bellini, le capitaine Don Grazio Rossi, et un sous-lieutenant officier de fortune, Biaggini, qui sert depuis 1739. Ils ont le plus souvent entamé leur carrière entre 1739 et 1749, ils sont largement quinquagénaires et ont, pour plus de la moitié d'entre eux, plus de vingt ans de service.

Quelles conclusions en tirer ?

Le Royal Corse présente une certaine hétérogénéité en raison des provenances, mais elle est compensée par le lien identitaire d'un corps d'officiers, essentiellement composé de Corses, et que renforce l'appartenance familiale. On y retrouve les caractéristiques dominantes dejà mises en exergue par Philippe Salvadori. Constatant qu'il s'agit d'une société relativement égalitaire, à voir la place qu'y occupent les officiers sortis du rang, il fait la démonstration d'une bonne intégration à l'armée royale quelques années après l'annexion. Ce qui justifie que, dans un avenir proche, un colonel corse en prenne le commandement.

LES CAMPAGNES DU ROYAL CORSE (1740--1783)

L'engrenage des guerres

Le XVIIIe siècle connaît un engrenage de guerres mais semble aussi un temp d'intenses et permanentes négociations internationales qui s'efforcent de maintenir l'equilibre international, l'ordre européen [91].

Sous le ministère du cardinal Fleury qui, ayant la confiance du roi, dure de 1722 à sa disparition, les conflits gardent un caractère dynastique (les guerres de Succession,) dans laquelle la politique des frontières naturelles ne perd pas ses droits. L'acquisition de la Lorraine en témoigne. À sa mort, l'émergence de la Russie, aux visées impériales au sud et à l'ouest, et de la Prusse devenue un État militaire, la confrontation entre Londres, dont la puissance maritime et commerciale fonde la

91. Bély, Lucien, L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle, op. cit. p. 584.

politique extérieure, et Versailles marquent un tournant dans les relations internationales. La guerre de Succession d'Autriche voit la France, avec pour alliée la Prusse, affronter la maison d'Autriche, que soutient l'Angleterre. Louis XV, après la victoire de Fontenoy, qui fait de lui l'arbitre de l'Europe, n'exige rien lors du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

À la guerre des rois succède celle des nations, précédée par un renversement des alliances. On peut en trouver les prémices dans la définition des relations internationales telles que la propose Frédéric de Prusse dès la fin de 1743 :

> *La guerre avait changé de cause. […] Il ne s'agissait au commencement que du soutien de la Maison d'Autriche, alors que de ses projets de conquête, l'Angleterre commençait à gagner un ascendant dans la balance des pouvoirs, qui ne pronostiquait que des malheurs à la France* [92].

On peut se reporter aussi aux termes de l'ordonnance du 15 mars 1744, par laquelle Louis XV déclare la guerre à l'Angleterre :

> *Dès le commencement des troubles […] après la mort de l'empereur Charles VI […] Sa Majesté ne desiroit […] que de les voir …] appaiser par un accommodement équitable, […] voulant bien ne former pour elle-même aucune prétention. […] Des vues aussi désinteressées auraient […] ramené la paix, si la cour de Londres avait pensé avec autant d'équité et de modération ; mais le Roy d'Angleterre électeur d'Hanower avait des intentions bien opposées : […]. elles ne tendoient qu'à allumer une guerre générale : […] il n'a cherché qu'à provoquer la France […]. Tant d'injures et d'outrages ont lassé la patience de Sa Majesté […] qui la forcent à déclarer la guerre […] au Roy d'Angleterre Electeur d'Hanower.*

Le conflit suivant, la guerre de Sept Ans marque la fin des conflits dynastiques.

> *Cela signifie que l'ordre traditionnel se trouve bouleversé avec brutalité, très rapidement et qu'un nouvel ordre s'impose* [93]/

La France et l'Autriche, qui ne s'est pas résignée à la perte de la Silésie, se liguent pour faire pièce à la Prusse et à l'Angleterre, qui sont dans le même camp. Cette guerre est la résultante de rivalités économiques et d'ambitions géostratégiques.

Après quelques succès initiaux comme la prise de Minorque, sur tous les théâtres d'opérations, en Allemagne comme aux Indes ou en Amérique, l'armée française accumule les revers. Le traité de Paris en 1763, qui met fin à un conflit de sept années, voit la France céder le Canada et marque la fin de son expansion dans le sous-continent indien. S'ensuit pour l'Europe une période de paix qui durera, l'intermède américain mis à part, jusqu'à la Révolution. Dans l'intervalle pour contrerr l'Angleterre, Choiseul conseille au roi, et son avis sera suivi, de négocier avec Gênes la prise de contrôle de la Corse, où sa souveraineté n'est plus que nominale. Le traité du 5 mai 1768, pour ne pas inquieter l'Angleterre, ne prévoit ni vente ni cession de l'île à la France.

92. Z***, major, « La Guerre de Succession d'Autriche », *in* Frédéric II, *Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français par lui-même,* avec des notes et des tables, par MM. E. Boutaric et E. Campardon, Paris : H. Plon, 1866, 205 p., p. 5, n. 2.

93. Bély, Lucien, L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle, op. cit. p. 589.

La guerre de Succession d'Autriche [94]

Le conflit

Les causes du conflit

L'empereur Charles VI, qui avait succédé à son frère Joseph Ier, n'avait que des filles. À la naissance de sa fille aînée Marie-Thérèse en 1717, il avait promulgué la Pragmatique Sanction, loi fondamentale réglant la succession de la monarchie autrichienne qui établissait le droit des femmes à accéder au trône. Ainsi était posé le principe de l'indivisibilité de la monarchie et de son territoire qui, permettait par droit de primogéniture à Marie-Thérèse de lui succéder, en écartant du trône les filles de feu Joseph Ier et leurs époux, l'électeur de Bavière et l'électeur de Saxe.

Entre 1725 et 1731 les puissances européennes, qu'il s'était montré soucieux de consulter, avaient reconnu sa décision, de même que la diète d'Empire, à l'exception notable de l'électeur de Saxe et de celui de Bavière, ses neveux par alliance.

D'emblée les droits de Marie-Thérèse sont contestés par l'électeur de Bavière, qui n'a pas reconnu la Pragmatique Sanction et qui pose sa candidature à la couronne impériale. Profitant de la tension ainsi créée, en décembre 1740 sans déclaration de guerre, le roi de Prusse envahit la Silésie, et remporte le 5 avril 1741 la victoire de Mollwitz sur l'armée impériale. En mai 1741, il contracte alliance à Nymphenburg avec le roi de Bavière qui lui reconnaît la possession de la Silésie en échange de son soutien. La France, à qui il est promis Berg et Juliers, rejoint le 5 juin de la même année l'alliance dejà conclue à laquelle se sont associées la Saxe et l'Espagne, pendant que la Russie reste neutre et que l'Angleterre soutient financièrement Frédéric II.

La guerre

Deux armées françaises, sans que la guerre ait été déclarée à l'Autriche, sont envoyées dans la zone des opérations. L'une sous Maillebois sur la frontière du Hanovre, l'autre aux ordres de Belle-Isle, qui est placée sous commandement bavarois, envahit la Haute-Autriche, occupe Linz et prend Prague, où Charles-Albert de Bavière est couronné roi de Bohême. Le 24 janvier 1742 il est est élu empereur sous le nom de Charles VII. Marie-Thérèse noue alliance avec la Sardaigne, dont le roi a épousé la sœur de François de Lorraine, et va bénéficier du soutien de ses sujets hongrois qui lui fournissent un contingent de 40 000 hommes dont 15 000 cavaliers. Elle engage des négociations avec le roi de Prusse, qui a battu son armée à Chotusitz le 17 mai 1742, et au traité de Berlin, le 28 juillet de la même année, lui reconnaît la possession de la Silésie, ce qui amène Frédéric II à abandonner la coalition. Laissée libre d'agir, l'armée autrichienne se porte sur le flanc des alliés. Belle-Isle doit retraiter en Bohême. en plein hiver. Prague, isolé, capitule en janvier

94. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, *op. cit.*, ch. VII, « Les Guerres de Succession : le projet d'Angleterre », p. 203.

1743. Le 12 mai, Marie-Thérèse s'y fait couronner. La Bavière, envahie, est livrée à discrétion à ses troupes qui la ravagent. Le 27 juin 1743 Noailles est battu à Dettingen par les Hanovriens et doit se replier sur le Rhin. L'embrasement devient général, en avril 1744 la France, après l'échec d'une tentative de débarquement en Angleterre, est officiellement en guerre avec les Anglais, et en mai avec les Autrichiens En 1745, aux Pays-Bas Maurice de Saxe remporte à Fontenoy une victoire décisive sur les troupes anglo-hollandaises. Sur le théâtre d'opérations secondaire qu'est l'Italie les Austro-Sardes font face à l'armée franco-espagnole et à ses alliés génois, qui ne pourront empêcher leur intervention en Corse et la prise de Bastia. Dans leurs possessions d'Amérique et leurs établissements du sous-continent indien, Anglais et Français vident leur rivalité à coups de canon. Le tournant de la guerre se produit en 1746, l'électeur de Bavière qui avait succédé à Charles VI décède et François de Lorraine monte sur le trône impérial. La Prusse se retire définitivement du conflit par le traité de Dresde, l'Autriche lui ayant reconnu la possession de la Silésie. La guerre de Succession est virtuellement terminée, reste à régler la querelle franco-anglaise. Aux Pays-Bas les Français s'illustrent : les victoires de Raucoux, Lawfeld, suivies par la prise de Berg-op-Zoom, et la capitulation de Maastricht amènent les belligérants à consentir à la paix, qui est signée à Aix-la-Chapelle le 25 octobre 1748. Louis XV en renonçant aux Pays-Bas réconcilie Bourbons et Habsbourg, ce qui met fin aux guerres qui opposaient les deux dynasties. L'émergence de puissances comme la Prusse ou la Russie, la rivalité commerciale franco-anglaise, fruit de leur expansion coloniale, vont en faire une paix précaire annonçant le conflit futur.

Le détail des opérations de la France

La France a déployé deux armées à vocation offensive en Allemagne : l'une aux ordres de Belle-Isle qui ayant franchi la Foret Noire se lie aux Bavarois en août 1741 avec pour objectif la Bohême et l'autre sous Maillebois qui a pour mission d'occuper le Hanovre, dont le souverain est le roi d'Angleterre. Un corps d'observation est posté face à la Hollande, couvrant le flanc de Maillebois. Sur le front italien il est prévu de rester sur la défensive. ce qui sera le cas jusqu'en 1743. Les premières opérations se soldent par des échecs : Belle-Isle doit évacuer Prague en décembre 1742 et retraiter en Bohême en plein hiver, Noailles, qui doit couvrir Mayence est battu à Dettingen en juillet 1743 et doit retraiter sur le Rhin. L'effort militaire français change de point d'application et de l'Allemagne se déplace vers les Pays-Bas. Une diversion est prévue sous la forme d'un débarquement en Angleterre, mais le 4 mars 1744 lors de l'embarquement, le mauvais temps fait son apparition et dure une semaine ; la plupart des bâtiments sont drossés au rivage, et l'expédition est décommandée. Le 15 mars 1744 Louis XV déclare la guerre à l'Angleterre, le 26 avril il agit de même à l'égard de l'Autriche. La Hollande, malgré les efforts de Versailles, se déclare hostile, met en état de défense ses places frontalières, et mobilise à la disposition de l'Angleterre. Le maréchal de Noailles

commande le groupement principal Menin sur la Lys, Ypres, Furnes sont ses premiers objectifs. Maurice de Saxe maréchal de France depuis le 21 mars dispose d'un corps d'observation avec lesquels il couvre le corps de siège. Noailles fait tomber les places l'une après l'autre. Mais 30 000 Autrichiens aux ordres de Charles de Lorraine franchissent le Rhin à Spire en juillet et occupent les lignes de Wissembourg obligeant l'armée royale à se replier sur Strasbourg. Saxe doit maintenir ses positions, et barrer la route aux colonnes ennemies De l'été à l'automne 1744 deux lignes de bataillons d'infanterie, des cavaliers et du canon occupant le terrain paralysent les mouvements des troupes anglaises, autrichiennes et hollandaises, entre Tournai et Gand. Le 13 août Frédéric de Prusse pénètre en Bavière. Inquiet l'ennemi prélève des troupes en Flandre qu'il envoie sur la Moselle. L'armée royale repousse les Autrichiens, franchit le Rhin en novembre et coupe la ligne de communications, Fribourg, Innsbruck, Linz écartant la menace.

En décembre 1744 le maréchal de Saxe reçoit le commandement supérieur des troupes en Flandres. Son plan [95] une avance sur Tournai pour s'assurer des Pays-Bas et faire ainsi capituler les Hollandais, il escompte, ce qui va se produire, que les Anglo-Hanovriens venant à leur secours lui offrent la chance d'une bataille décisive. Le duc de Cumberland, troisième fils du roi George II, commandant l'armée anglo-hollandaise, fait mouvement le 28 avril, pour secourir la place.

La bataille dure une dizaine d'heures : la première attaque est prononcée par les Hollandais contre les redoutes sises entre Antoing et Fontenoy ; repoussés, ils n'insistent pas. Vers 10 heures les Anglais tentent de prendre pied dans Fontenoy sans succès, puis échouent devant les redoutes du bois de Barry. Vers midi, Cumberland tente de déborder en perçant entre Fontenoy et le bois de Barry. La colonne pénètre les lignes françaises et il faudra que cavaliers et fantassins fassent des efforts désespérés pour enfin parvenir à la rompre et la contraindre au repli. À 14 heures, la victoire est acquise. Les places fortes vont capituler les unes après les autres : Tournai le 20 juin, le 22 c'est le tour d'Audenarde, de Dendermonde le 13 août, d'Ostende le 23 septembre, d'Ath le 11 octobre. Par le traité de Dresde en décembre 1745 la Prusse se voit accorder la Silésie et reconnaît comme empereur François de Toscane, l'époux de Marie-Thérèse. Celle-ci, débarrassée de la menace prussienne, consacre avec les Anglo-Sardes beaucoup d'efforts pour chasser les Français d'Italie ; à une République de Gênes alliée des Franco-Espagnols, qui lui est hostile, elle déclare, en faisant allusion à l'intervention de 1732, vouloir venir à l'aide du « peuple corse qui gémi[ssai]t sous le joug d'une domination cruelle [...], pour la punir, d'avoir sans se soucier des lois de l'humanité [...], oublié les promesses faites à son père l'empereur et méprisé sa garantie [96] ».

Sa démarche est un encouragement à la révolte corse, qui va s'emparer de Bastia. La défection prussienne ayant empêché Louis XV de chasser les Habsbourg

95. S.H.A.T. (MR 2061-139), La Relation du maréchal de Saxe.

96. Guelfucci Bonfiglio, Padre, « Memorie per servire alla storia delle rivoluzioni di Corsica del 1729 al 1764 », *BSSHNC* n° 18, 1882, 1er fascicule, 112 p., p. 101.

d'Allemagne, en 1746 la conquête des Pays-Bas est poursuivie, opération que favorise l'insurrection jacobite qui a entraîné le rappel de Cumberland en Angleterre. Mais la défaite à Culloden de ce parti, le 16 avril 1746, permet à l'Angleterre d'envoyer une armée sur le continent. Le 31 mai, assiégée, Anvers capitule, Namur fait de même le 30 septembre. Les régiments anglais, hanovriens, hessois, hollandais, sont battus le 11 octobre, victimes d'une manœuvre de débordement de Lowendal, et se replient autour de Maastricht, la mauvaise saison portant un coup d'arrêt aux opérations.

En Italie la situation est moins favorable. Le maréchal de Maillebois est battu le 16 juin 1746 à Plaisance, et laisse 12 000 hommes sur le terrain, dont 4 000 prisonniers. La Provence est envahie, les Génois sont livrés à eux-mêmes. Gênes, assiégée et bloquée sur mer par la Royal Navy, capitule le 6 septembre 1746. La République est pratiquement rayée de la carte politique de l'Europe, et les Austro-Sardes, appuyés par la Royal Navy, ont débarqué en Corse.

Opportunément, Maurice de Saxe, promu maréchal-général le 11 janvier 1747, bat le 2 juillet les 80 000 alliés aux ordres du duc de Cumberland sur la position de Lawfeld.

Lowendal reçoit la mission de s'emparer de Berg-op-Zoom. Le siège dure depuis soixante-dix jours, quand Lowendal décide de tenter l'assaut ; exaspérées par la résistance de l'ennemi, les troupes royales ne font pas de quartier, la ville est livrée à l'incendie et au pillage. Le 9 avril 1748 Maastricht est investie, le 3 mai les ouvrages extérieurs sont attaqués, mais à midi un aide de camp du duc de Cumberland annonce l'ouverture des pourparlers de paix, et le maréchal en prend possession au nom du roi. Sur le théâtre méridional, en janvier 1747, Belle-Isle a libéré la Provence et repris Nice. Passé en Dauphiné au col de l'Assiette, il se heurte à vingt bataillons de l'armée de Piémont-Sardaigne, appuyés par quatre bataillons autrichiens s'obstinant en des assauts coûteux, il y perd la vie. Louis XV, inquiet des menées anglaises, a fait débarquer le marquis de Cursay en Corse le 3 septembre 1747 mais les effectifs sont insuffisants et vu le renforcement des troupes austro-sardes, il n'est tenté aucune opération d'envergure. Subordonnée à l'envoi de renforts, elle est prévue pour le début de 1748. Des pourparlers en vue de la préparation d'un traité de paix ayant déjà débuté, le 11 mai 1748 un armistice est signé, et la paix le sera le 25 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle. Louis XV évacue quelques mois plus tard les Pays-Bas, ce qui n'est pas compris par l'opinion. Français et Anglais reviennent dans leurs colonies au statu quo qui a précédé la guerre. François de Lorraine est reconnu empereur par toutes les puissances signataires. Cette paix qui clôt définitivement les guerres de Succession ne tient pas compte des nouveaux rapports de force qui moins de dix ans plus tard amènent à un nouveau conflit. La politique du juste milieu est dépassée.

Les systèmes d'alliance qui avaient fonctionné vaille que vaille pendant la guerre étaient en décomposition. L'équilibre du monde germanique était fragile, et l'ombre de l'Empire russe

s'épaississait sur ses voisins. Les rivalités coloniales couvaient toujours. […] La paix d'Aix-la-Chapelle risquait fort de n'être qu'une trêve [97].

Cette paix précaire va déboucher sur une nouvelle guerre qui va durer sept ans ; privée des talents du maréchal de Saxe, décédé en 1750, la France accumule les revers.

Le Royal Corse durant la guerre de Succession d'Autriche

en campagne de 1742 à 1744

En janvier 1742 le Royal Corse [98] est à Lille, garnison appréciée, si l'on en croit Petriconi :

*[*Lille*] est une des plus grandes villes d'Europe […] où avec peu d'argent on roule carrosse* [99].

En raison de la conjoncture, le 15 mars les Corses sont dirigés sur Aire, y compris les jeunes volontaires. Petriconi aura la chance d'y séjourner encore quelque temps, car il a reçu pour mission de percevoir tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne, avant de rejoindre le régiment. D'Aire, le régiment va à Dunkerque où il séjourne du 15 juin au 22 novembre, il est affecté à la brigade commandée par le comte de L'Orges. Sur la frontière du Nord ont été concentrés trois brigades d'infanterie aux ordres de M. de Givry, le Royal Corse est embrigadé avec Royal Marine [100]. Les unités sont reparties sur 3 lignes : la première va du canal de Furnes à la mer dont le front est couvert par des ouvrages occupés par des canons, la seconde est formée de pontons amarrés à l'enceinte palissadée, puis, à chaque aile, une demi-lune dont les feux convergent vers la rade. Pendant trois mois le régiment travaille au camp retranché auquel, outre des travailleurs, il fournit des compagnies détachées. Une compagnie est au fort de Zuydcoote, une au fort de Mardick, et un lieutenant et 35 hommes occupent le fort Nughes. L'automne, froid et pluvieux, est pénible et bientôt l'ordre est donné de prendre les quartiers d'hiver à Calais. Ce cantonnement est apprécié, car le pays est riche, les habitants accueillants, les dames avenantes comme le dit de Petriconi [101]. En juillet 1742, le père Benielli a été remplacé dans ses fonctions d'aumônier par le père Rostini qui a obtenu la charge d'aumônier régimentaire [102]. Au printemps 1743 le Royal Corse quitte Calais pour Bergues où il passe l'année à monter la garde sur un front sans activité. Le roi, en soutenant par les armes le mouvement jacobite, a décidé d'ouvrir un second front en Angleterre et le Royal Corse fait partie du corps expéditionnaire confié le 13 janvier 1744 à Maurice de Saxe.

Environ 10 000 hommes soit seize bataillons d'infanterie, un régiment de 600

97. Antoine, Michel, *Louis XV*, Paris : Fayard, 1994, 1053 p., ch. VIII, « Guerre et paix », p. 403.
98. Il a été largement recouru à l'ouvrage du capitaine Poli cité *supra*, Dépôt de la Guerre.
99. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 58.
100. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, ch. IV, « La Guerre de Succession d'Autriche », p. 143.
101. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 62.
102. Compromis par son soutien à la rébellion, il obtient cette charge par des officiers français pour l'aider à échapper à la vindicte génoise.

dragons, soutenus par 140 canonniers [103], sont rassemblés à Dunkerque pour débarquer en Angleterre. Quatre vaisseaux et une frégate doivent escorter les transports. Le régiment est désigné pour faire partie du corps expéditionnaire. Le 1er mars 1744, le Royal Corse est dirigé sur Dunkerque, où se font les préparatifs de la descente et semble-t-il dans la hâte [104]. Son effectif est de 33 officiers et 493 sous-officiers et soldats. Quatre vaisseaux et une frégate doivent escorter les transports. Les compagnies Petriconi, Marengo, Colonna, Buttafuoco embarquent sur le *Saint-Barthélemy,* les autres avec l'état-major sur l'*Embuscade* [105]. Alors que l'embarquement commence, le mauvais temps fait son apparition, le vent forcit graduellement, la majeure partie des troupes est à bord quand la tempête interrompt la manœuvre : déjà quelques bâtiments sont perdus. Le colonel de Petriconi décrit le drame [106] : surpris par le mauvais temps, alors que leur embarcation se dirige vers ce transport qui doit les prendre à son bord, ils font naufrage. Dans sa relation, il déclare que le colonel de Listenois, embarqué à bord d'un autre navire avec le régiment de Languedoc, qu'il commande leur vient en aide : reconnaissant dans le tumulte des éléments déchaînés sa voix qui réclame du secours, il sauve de nombreuses vies humaines, dont la sienne.

Leurs tribulations ne sont pas achevées ; le *Saint-Barthélemy* qui les a pris à bord, s'échoue à son tour et doit être évacué, et deux hommes se noient. Le 4 mars, la tempête semblant mollir, il est ordonné de reprendre l'embarquement. Mais dans la nuit du 6 au 7, le mauvais temps se manifeste plus violemment encore ; surpris par la brutalité des éléments déchaînés, la plupart des bâtiments sont drossés au rivage, dont celui portant les Corses, et il y a des noyés. Le 7 au matin, le bâtiment transportant le lieutenant-colonel et six compagnies, jeté à la côte, se perd ; et nombreux sont ceux qui se noient. Sans avoir combattu, le régiment corse a déjà des pertes à déplorer. Entre le 8 et le 12 mars, la persistance du gros temps est la cause de dégâts importants. Au total, onze navires ont été perdus, une forte escadre anglaise est annoncée, et l'effet de surprise est manqué.

Pour toutes ces raisons, l'expédition est décommandée et le 13 mars le Royal Corse prend ses quartiers à Bergues.

Frédéric de Prusse dans ses Mémoires estime cependant que l'effet de diversion a joué :

> *L'expédition manqua parce que les vents furent contraires […] ; l'amiral n'osa tenter le passage […] en présence d'une flotte supérieure […] : ces simples préparatifs produisirent aux Français […] ce qu'aurait produit une diversion réelle* [107].

Le Royal Corse en 1744 fait partie de l'armée confiée au duc de Noailles dans le corps de M. d'Aumont. Une ligne de villes forteresses, de l'Yser à la Sambre, Menin, Ypres, Furnes, barre l'accès des Pays-Bas autrichiens. Le maréchal de Noailles

103. Bois, Jean-Pierre, Les Guerres en Europe, 1494-1792, op. cit., p. 211.
104. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 65.
105. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p.145-146.
106. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 68.
107. Z***, major, « La Guerre de Succession d'Autriche », *op. cit.*, p. 23, n. 1.

commande le groupement principal qui comprend 97 escadrons et 68 bataillons chargés de conduire les sièges, Maurice de Saxe le couvre avec 32 bataillons et 58 escadrons. Menin est prise le 4 juin, Ypres le 25.

Le prince de Clermont dispose de 33 bataillons, et l'investissement de Furnes débute le 29 juin, le 5 juillet le Royal Corse rejoint. Trois cent des siens sont employés à ouvrir la tranchée et à creuser les parallèles de départ. Malgré fascines et gabions, ils sont exposés au feu ennemi qui leur cause de lourdes pertes : c'est ainsi qu'une dizaine d'hommes sont perdus.

L'affaire est chaude comme en témoigne Petriconi [108], qui est de service à la tranchée, avec son lieutenant Galeazzini (qui est aussi son cousin). Leur compagnie doit l'ouvrir en direction de la porte d'Ypres ; le poste est exposé car visible de toute part et les balles tombent dru comme grêle. Il manque d'y perdre la vie, ayant quitté sa place : un soldat, qui vient à l'occuper, est tué par un boulet. Le 8 juillet, ils sont toujours aussi exposés et les pertes sont lourdes : le soldat Nicroso, de la compagnie Grimaldi est tué, le sergent de grenadiers Cencini, et quatre de ses hommes sont blessés, de même que cinq fusiliers. Dans la nuit du 8 au 9 sous le feu, les compagnies de Petriconi et de Buttafuoco occupent deux sapes et installent des mortiers, mais elles déplorent 15 hommes tués ou blessés, dont le caporal Torra, qui, touché en pleine tête par une balle perdue, est commotionné [109]. Le 9, un parlementaire porteur d'un drapeau blanc se présente. Le 11, la capitulation est effective, la garnison a obtenu les honneurs de la guerre. Le 13, le roi fait son entrée dans la ville et, le 16, il exprime aux officiers du Royal Corse sa satisfaction du dévouement et de la fidélité du régiment, qui le 17 est de retour à Mardick.

L'été et l'automne 1744

Saxe doit maintenir ses positions, et barrer la route aux colonnes ennemies qui peuvent utiliser trois itinéraires : passer entre Lys et Escaut, contourner Courtrai, ou marcher sur Lille. Le maréchal ferme toutes les issues, et des troupes légères mobiles sont dans les intervalles.

Le Royal Corse, avec trois autres bataillons, appartient à la brigade du Dauphin, aux ordres de d'Armentières ; portée sur Douai, celle-ci est chargée de défendre la Deule et la Scarpe, et ses compagnies battent le terrain entre Warmenton, Armentières, Douai et Orchies. Les troupes légères qui escadronnent en avant de l'armée, comme les arquebusiers de Grassin ou les hussards de Beausobre, tiennent informé le maréchal des mouvements des Autrichiens et des Anglo-Hollandais. Elles s'infiltrent sur leurs arrières, et y créent l'insécurité, en attaquant des isolés et en enlevant des convois. Cette gêne apportée à son ravitaillement amène l'ennemi resté quasiment immobile, entre Tournai et Gand, à se replier. Pendant les mois de septembre et octobre le Royal Corse et la brigade du Dauphin ont eu uniquement une activité de reconnaissance. Les troupes gagnent

108. Letteron, chanoine, (trad.), « Mémoire du colonel de Petriconi », *op. cit.*, p. 70.
109. *Id.,* p. 71.

les quartiers d'hiver entre Gand et Bruxelles ; quant aux Corses, ils cantonnent à partir du 1er novembre à Rocroi, qu'ils quittent en avril 1745.

En décembre 1744, le maréchal de Saxe, à la tête de l'armée en Flandres, ne peut disposer que de la moitié de ses effectifs [110].

Fontenoy

Le 20 avril le Royal Corse rejoint l'armée qui investit Tournai le 26 avril, le 30 la tranchée est ouverte et Royal Corse y est de service dans la nuit du 7 mai. Prendre la ville peut contraindre les Hollandais à capituler. Comme le maréchal l'a prévu, les Anglais accourent pour empêcher les Français de s'emparer de cette place essentielle pour la suite de la campagne dans les Pays-Bas. Le duc de Cumberland, troisième fils du roi George II, dispose de 51 000 soldats soit 51 bataillons (20 anglais, 5 hanovriens, 26 hollandais) et 90 escadrons (26 anglais, 16 hanovriens, 40 hollandais) avec 80 canons, avec, aux ordres du vieux maréchal comte de Konigsegg-Rothenfels, quatre régiments autrichiens : soit 4 escadrons de hussards et 4 de dragons. Le 28 avril, il se porte à son secours. Le maréchal de Saxe, compte tenu des détachements, dispose de 47 000 soldats, soit 55 bataillons d'infanterie, de 3 régiments de dragons et de 49 escadrons de cavalerie, de la Maison du roi, forte de 12 escadrons, de 3 bataillons de Royal Artillerie armant 60 pièces de canons, et d'une compagnie de mineurs. Tout en poussant activement le siège de Tournai, où il laisse 18 000 hommes avec Brézé, il tient sa bataille sur le terrain choisi qui reste décrite comme la manœuvre de Fontenoy. Entre le 9 et 10 mai le maréchal met en place un dispositif dense, où alternent cavaliers et fantassins. Le Royal Corse suit la brigade de Normandie et est placé en réserve avec la brigade d'Eu devant le bois de Barry. Les lignes françaises s'étendent sur 5 km, d'Antoing à Ramecroix. Tous les villages ont été crénelés, les habitants évacués, on a réparti l'artillerie dans les retranchements et sur les lignes. Le roi et son entourage sont à la Justice d'Antoing, un bâtiment qui se dresse sur une élévation de terrain donnant vue sur le champ de bataille. Trois redoutes couvrent le centre, entre Antoing et Fontenoy. À partir du village de Fontenoy, la position française fait un angle droit et s'étend de la corne du bois de Barry, où sont deux redoutes (tenues par les *bataillons d'Eu)* vers Ramecroix. Dans cet intervalle entre les redoutes et ce village, Angoumois et Royal Corse, qui, la veille de la bataille, a garni d'abattis la lisière du bois. Le régiment de Courten suisse et les Gardes, soit dix bataillons, et les sept bataillons irlandais sur deux lignes doublent l'ensemble.

Dans le bois les 1 200 arquebusiers de Grassin, après avoir observé les mouvements ennemis, sont embusqués pour prévenir toute infiltration. En réserve la cavalerie et la Maison du roi postées de Fontenoy au bois de Barry. La cavalerie est rangée sur deux lignes. La Maison du roi (gardes du corps, gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, grenadiers à cheval), prolongée par les carabiniers, double

110. S.H.A.T., *ibid.*

l'aile gauche française.

Cumberland a achevé le 10 au soir le dispositif. Les Anglo-Hanovriens, deux lignes de fantassins soutenues par deux lignes de cavalerie, font face à la gauche française, au centre les Autrichiens, à gauche la cavalerie hollandaise sur deux lignes puis l'infanterie hollandaise également sur deux lignes qui s'étalent d'Antoing à Fontenoy.

Dès l'aube, le 11 mai 1745, l'artillerie ennemie ouvre le feu, les canons français ne ripostent pas, la canonnade dure deux heures. La bataille débute avec l'attaque des Hollandais, dont les objectifs sont les redoutes entre Antoing et Fontenoy, subissant le feu de l'artillerie ; contre-attaqués par la cavalerie, ils se replient. Les Anglo-Hanovriens attaquent à leur tour mais sans succès. Cumberland engage alors la masse de son infanterie appuyée par de l'artillerie entre Fontenoy et le bois de Barry, il est midi. La garde anglaise marche en tête, c'est là que se place le mot historique dont Voltaire donne la relation :

> *Les Anglais avançaient, cette ligne composée de gardes françaises et de gardes suisses et de Courten [autre régiment suisse], on était à cinquante pas de distance. Un régiment de gardes anglaises et le Royal Écossais étaient les premiers […]. Les officiers anglais saluèrent les Français […]. Tous les officiers leur rendirent leur salut. Milord Charles Hay cria : « Messieurs les Français, tirez les premiers ! » Le comte d'Hauteroche leur dit à voix haute : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers ; tirez vous-mêmes. » Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire qu'ils tiraient par divisions de sorte que le front d'un bataillon ayant tiré, un autre faisait sa décharge et ensuite un troisième pendant qu'un autre rechargeait. […] Dix-neuf officiers des gardes tombèrent, quatre-vingt-quinze soldats restèrent sur place, deux cent quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures, onze officiers [des gardes] suisses tombèrent, ainsi que deux cent neuf de leurs soldats, parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de Courten et son lieutenant-colonel, quatre officiers et soixante-quinze soldats tombèrent morts, quatorze officiers et deux cents soldats [de ce régiment] furent blessés* [111].

Le feu anglais rompt la ligne française qui cède, il est midi trente, Fontenoy est débordé sur sa gauche par les Anglo-Hanovriens, qu'accompagne de l'artillerie. La brigade d'Eu et les Grassin couvrent la droite de la colonne de projectiles, mais ne peuvent arrêter l'ennemi. La Maison du roi va sauver la journée, l'hommage rendu par le maréchal à Richelieu dont la charge permet de rétablir la situation en témoigne :

> *On sçait avec certitude qu'au moment où l'affaire étoit si désespérée que l'on sollicitait le Roy de se retirer et de passer l'Escaut M. de Richelieu ; voyant avec plus de sang-froid, et ne jugeant pas que l'affaire fût sans ressource, courut aux pieds du Roy, et conjura S. Mté non seulement de ne point abandonner le champ de bataille, mais aussi de lui permettre de faire, de concert avec quelques officiers généraux aussi illustres par leur naissance que recommandables par leur zèle et leur valeur, un dernier effort […]. Ce mouvement contint leur infanterie […] et donna le temps aux brigades des Vaisseaux et des Irlandais de se former […]. Les six régiments irlandais, soutenus de ceux de Normandie et des Vaisseaux, s'étant mis en ligne, marchèrent aux ennemis et les enfoncèrent pendant que les carabiniers les chargeaient en flanc* [112].

Pendant ce temps, l'artillerie des deux redoutes de l'aile droite par son feu interdit à l'ennemi de reprendre ses attaques, qui se replie en abandonnant son artil-

111. Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, *op. cit.*, ch. XV « Bataille de Fontenoy », p.1 380.

112. S.H.A.T. A1 bis, Correspondance vol. 3084 173. « Hommage rendu par le maréchal de Saxe au duc de Richelieu. »

lerie.

> *Les Anglais se rallièrent mais ils cédèrent ; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion et furent vaincus avec honneur* [113].

C'est la victoire – elle est coûteuse : pour cette raison on ne poursuit pas immédiatement, les troupes sont épuisées et les pertes lourdes. Dans le camp français, si l'on se congratule et tire le canon, on n'oublie pas l'importance du sacrifice. Le rapport de Maurice de Saxe affirme, et il paraît crédible :

> *Nous avons eu environ 520 officiers tués ou blessés et à peu près 4 000 soldats aussi tués ou blessés. […] Pour les alliés ils ont perdu entre tués et blessés plus de 15 000 hommes.*

En récompense du comportement du Royal Corse, son colonel, le comte de Vence est promu maréchal de camp le 31 mai.

Cumberland, tirant les leçons de l'échec sanglant des Hollandais devant Antoing, avait fait basculer le point d'application de ses forces et tenté de faire sauter le verrou défensif qui flanque le bois de Barry.

Les deux redoutes étaient occupées par la brigade d'Eu, dont le régiment corse, servant de point d'ancrage aux lignes d'infanterie de l'aile gauche. Mais Ingolsby, dont c'est la mission, bute sur ces redoutes qui se défendent énergiquement (il passera en conseil de guerre pour cela). Aussi l'attaque anglaise désormais les évite et se dirige vers l'espace, dépourvu de retranchements, qui va jusqu'au village de Fontenoy. Le sort de la bataille s'y joue. Le régiment corse, dont c'est la première apparition en bataille rangée, s'est comporté comme une vieille troupe. Pour compenser les pertes, des recrues amenées de Corse par les capitaines Tavera et Grimaldi rejoignent le régiment. En août d'autres suivront conduites par le capitaine Costa

La guerre de sièges

Le régiment reprend sa position devant Tournay [114] et, le 1er juin, des travaux de sape sont entrepris. Le 15 juin, il est de tranchée, la compagnie lieutenant-colonelle participant à la prise de l'ouvrage des Sept-Fontaines est éprouvée, et le lieutenant de Cormeiras blessé. L'artillerie a fait brèche et, le 20 juin, le gouverneur capitule après avoir obtenu pour la garnison les honneurs de la guerre avec l'obligation de ne pas servir pendant 18 mois. Le 22, c'est au tour d'Audenarde de capituler après un bombardement qui atteint son objectif.

Le 1er juillet il est embrigadé avec Rohan : le comte de Vence son colonel commande la brigade qui le 13 participe au siège d'Audenarde. Le 22 juillet ; Audenarde capitule après un bombardement sévère. Le 6 août, le régiment est devant Dendermonde assiégée. Dans la nuit du 11 au 12 il participe à l'ouverture de la tranchée que soutiennent les grenadiers de tous les régiments, suivie d'un bombardement préliminaire intensif, ce qui convainc son gouverneur de ne pas pro-

113. Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, *ibid.*, p. 1 387.
114. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 152-153.

longer la résistance et l'amène à capituler le 13 août. Assiégée à son tour Ostende, bloquée par le corps de siège que commande Lowendal et dans l'impossibilité d'être ravitaillée par les régiments dont le Royal Corse qui manœuvrent pour interdire son accès à des colonnes de secours, ouvre ses portes le 23 septembre. À cette date la ville d'Ath est la seule encore aux mains de l'ennemi. Le comte de Clermont est chargée de la réduire avec à sa disposition entre autres la brigade commandée par le comte de Vence associant Rohan et Royal Corse : la tranchée est ouverte le 1er octobre et les travaux ne sont achevés que le 8. Le bombardement ordonné par Clermont réduit l'artillerie ennemie au silence et les bombes provoquent de nombreux incendies. Les grenadiers du Royal Corse, après avoir franchi le fossé et pris une redoute, sont sur le glacis. Une contre-attaque ennemie ayant été repoussée, le gouverneur capitule après que les honneurs de la guerre ont été accordés à la garnison, qui évacue la ville le 11 octobre. Il est temps de prendre les quartiers d'hiver : par étapes le régiment gagne Sedan, où il arrive le 31 octobre. Le capitaine Costa et le lieutenant Astolfi partent en Italie faire des recrues, et le capitaine Colonna, quittant le service, est remplacé par le lieutenant Pasquini à la tête de sa compagnie ; tandis que le major Lafond est promu chevalier de Saint-Louis.

La prise de Namur 1746

Au printemps 1746, le Royal Corse, quittant ses quartiers d'hiver, se dirige sur Valenciennes et prend la route de Bruxelles, par étapes d'une quarantaine de kilomètres. Fin avril, l'ennemi est signalé par les éclaireurs comme étant posté entre Louvain et Malines. Avec sa brigade, il est à l'aile droite de l'armée. Le 15 mai, il atteint Louvain. Embrigadé avec Royal des Vaisseaux, il est commis à avec lui à la garde de la place pour couvrir la marche de l'armée sur Anvers. Le 12 juin les reconnaissances rendent compte de la présence de l'ennemi sur la route de Tirlemont, le lendemain quatre compagnies (deux de chaque régiment) couvertes par de la cavalerie sont en vue du village de Kerkum, un bois occupé par l'ennemi les en sépare. Buttafuoco avec ses grenadiers attaque sur la gauche pendant que Royal des Vaisseaux attaque de front, le combat est acharné : 50 hommes sont tués ou blessés, dont Buttafuoco, qui est promu chevalier dans l'ordre de Saint-Louis le 16 juillet. Quittant Louvain à la fin de juillet, le régiment qui est embrigadé avec Dauphin est affecté au corps de Lowendal, dont il forme l'arrière-garde, ce qui l'amène à escarmoucher avec des partis de cavalerie ennemis. En août il forme la garnison d'Huy où il s'est retranché. En septembre sa mission est de couvrir le corps de siège qui est devant Namur et de s'opposer au ravitaillement de la place. Tâche ingrate et pénible faite de marches et de contre-marches. Namur tombée, avec le corps de Lowendal qui forme l'aile droite de l'armée, le régiment participe le 11 août à la bataille de Raucoux aux ordres de d'Hérouville. Après une puissante préparation d'artillerie, il est donné l'ordre d'attaquer les villages tenus par l'ennemi. Il charge à la baïonnette dans un terrain coupé d'obstacles, défendu avec acharnement, les villages sont pris et repris, mais, menacés sur leur flanc et subis-

sant un feu meurtrier, les bataillons ennemis finissent par lâcher prise. Le 19 octobre les Corses se rendent à Namur puis gagnent Philippeville en fin de mois. En novembre ils hivernent à Sedan.

Le siège de Berg-op-Zoom (1747)

On note des changements dans son encadrement et le lieutenant-colonel de Cormeiras est nommé brigadier, les capitaines Colonna, Durazzo, Sansonetti, Matra ont quitté le service, les lieutenants Orticoni, de Zerbi, Pasqualini les ont remplacés. Des jeunes ont comblé les vides : Montesoro, Camille Rossi, Cennini, Caraffa, Ornano, Mathieu Buttafuoco ont été promus lieutenants. César Mathieu de Petriconi, venant de l'armée génoise, est de retour au régiment comme enseigne.

Le régiment, qui a quitté Sedan le 1er avril 1747, est le 15 dans les environs de Bruxelles ; en mai il est à Malines, et sa mission est d'observer et d'intercepter les convois ennemis. En juin, il fait brigade comme l'année précédente avec Dauphin dans le corps de Lowendal, qui est affecté au siège de Berg-op-Zoom La place a une réputation d'invulnérabilité : le côté qui fait face à Anvers est défendu par une demi-lune allant jusqu'au fort de Kichenpot, lequel se prolonge par quatre redoutes ; de la ville à la mer il y a onze forts abondamment garnis par deux cents canons ; les approvisionnements permettent de soutenir un siège prolongé ; à proximité du fleuve des marais entourent la ville et interdisent ainsi son approche ; enfin la place peut être ravitaillée par mer.

Les Corses bordent l'Escaut avec Normandie et Limousin. La gauche de l'armée s'appuie aux rives de la Zoom qui a quitté son lit, la droite à l'Escaut.

On ouvre la tranchée dans la nuit du 14 au 15 juillet. Les travaux avancent quand, le 16, l'ennemi tente une sortie ; elle est repoussée, mais 9 Corses sont tués. Du 27 au 28, l'artillerie de la place bombarde les positions des assiégeants, et il faut que les Corses prennent les armes pour s'opposer aux manœuvres de l'ennemi, qui cherche à les chasser des tranchées. Dans la nuit du 1er août, nouvelles pertes : pris sous le feu, le régiment, qui est au travail dans les tranchées, perd 5 tués et 41 blessés dont un officier.

Le matin du 5 août, l'axe d'attaque fixé, les mineurs mettent en place deux fourneaux de mine de part et d'autre, qu'ils font exploser. Les grenadiers de Limousin et de Royal Corse donnent l'assaut, pendant que des volontaires s'infiltrent dans les angles morts. Les pertes sont lourdes : 3 officiers corses sont touchés dont un mortellement, la compagnie de grenadiers est anéantie, il lui reste 17 hommes, mais la position est tenue, et ce malgré une contre-attaque ennemie qui ne peut l'entamer.

Les assiégés se défendent avec acharnement et n'hésitent pas à attaquer. Dans la nuit du 9 au 10, de minuit à quatre heures du matin les bataillons de la brigade, à laquelle appartiennent les Corses, renforcés par les Volontaires bretons, doivent faire face à trois colonnes ennemies.

Le 20 août, les Corses prennent leur tour de service aux tranchées, de nouveaux

fourneaux de mines sont mis à feu, à nouveau les pertes sont sévères : il faut déplorer 12 tués et 39 blessés, dont 5 officiers. Le 1er septembre, dans une mission de reconnaissance au village de Vandt, 2 hommes sont encore perdus. Les conditions du siège sont éprouvantes pour les assiégeants, car le ravitaillement est insuffisant, les cantonnements médiocres, d'où les effectifs fondent. Le 15 septembre, aux tranchées avec Montboissier et Normandie, les Corses déplorent encore 6 tués. Le siège dure depuis soixante-dix jours : las de voir s'accroître ses pertes, Lowendal décide, le 16 septembre, de tenter l'assaut. La brigade du Dauphin après une intense préparation d'artillerie mène l'attaque.

Au signal, les grenadiers occupent les brèches des bastions, les bataillons suivent, bousculant l'ennemi, les courtines sont entre leurs mains. Refoulé de ses postes, l'adversaire perd pied, se replie dans la ville. L'ennemi, réfugié dans les maisons, soumet les assaillants à un feu d'enfer, et on doit les prendre les unes après les autres. Exaspérées par cette résistance, les troupes royales, réagissant avec brutalité, ne font pas de quartier. Les survivants de la garnison s'enfuient par une porte non investie, pendant que la ville prise est livrée à l'incendie et au pillage. Les jours suivants se tient aux portes de la ville un « marché aux voleurs », où se négocient au grand jour les produits des rapines.

À Versailles on s'en émeut, et Lowendal fait l'objet de soupçons infamants.

Constamment sur la brèche et faisant partie des troupes d'assaut, le régiment a terriblement souffert : 7 officiers dont Tavera, Orticoni, Ornano, Rossi, Cuttoli, Ristori, Costa, et 120 hommes ont été tués ou blessés, dont les sergents Cesari, Ristori, Costa et Simoni. À l'issue il y a des promotions : Galeazzini, Caraffa, Ornano sont promus capitaines, Antoine Rossi lieutenant. Le régiment est mis au repos et le 10 octobre il se rend à Anvers, par petites étapes, pour gagner le 27 octobre Rocroi, où il passera l'hiver.

Le siège de Maastricht (1748)

Au printemps 1748 le régiment a incorporé deux cents recrues, des Français et des Italiens sont venus compléter une levée insulaire insuffisante à combler les pertes subies – à partir de cette époque, le tarissement du recrutement corse va généraliser cette pratique qui ne lui est pas spécifique. L'objectif fixé à l'armée est la prise de la place de Maastricht. Quittant Rocroi le 30 mars, il est devant la place le 11 avril après avoir été embrigadé avec Limousin. La tranchée et ouverte le 15, mais le 18 l'ennemi fait une sortie, le Royal Corse participe à la contre-attaque où neuf hommes, dont l'enseigne Orsini, blessé, sont mis hors de combat. Les troupes, soumises à des intempéries persistantes, poursuivent les travaux d'investissement et le régiment est de tranchée le 21 avril. Une semaine plus tard l'ordre de prendre la flèche de la rive gauche est donné, les grenadiers de Royal Corse, avec ceux de Rohan et d'Alsace en chassent l'ennemi et se maintiennent malgré les contre-attaques. Le 3 mai, l'attaque générale est prévue mais un parlementaire ennemi vient informer le maréchal de Saxe que des préliminaires de paix sont en

cours. Suite à la requête du duc de Cumberland, la capitulation est signée le 7 mai, la garnison se voit accorder les honneurs de la guerre et quitte la place. Le 16 le Royal Corse se rend à Bouchain qui lui est affecté comme garnison la paix signée.

Considérations sur le régiment corse au feu et entre deux guerres

Ces montagnards aux traditions guerrières encadrés par leurs notables sont engagés dans un conflit européen au sein d'une armée moderne par son organisation, son armement, son instruction militaire, la qualité de ses officiers, dirigée par une aristocratie qui a fait ses preuves depuis plusieurs siècles sur tous les champs de bataille. Se montrant à la hauteur de la réputation des illustres ancêtres qui l'ont précédé dans l'armée royale, les Bandes corses, le régiment d'Ornano, le régiment de Peri, il tient avec honneur sa place dans ce conflit ce que reconnaît le roi au lendemain de Fontenoy. Mais ses pertes sont lourdes, et il lui faut les compenser. En juin 1742, le capitaine Orticoni amène des recrues : en mars 1743, ce sont 25 soldats qui viennent renforcer l'effectif, en juin 1745 c'est le capitaine Costa qui arrive avec un renfort, et la compagnie de grenadiers peut être portée à effectif réglementaire soit 45 hommes, mais au siège de Berg-op-Zoom, sur les 120 tués ou blessés du régiment, la compagnie compte 28 pertes. En mars 1748, ce sont deux cents hommes qui rejoignent le régiment : parmi ces nouveaux venus il y a des recrues italiennes et françaises. Ces chiffres témoignent d'un taux d'attrition élevé mais apportent la preuve d'un tarissement du recrutement insulaire. En 1749, les Corses ne représentent plus que 20 % de l'effectif des hommes du rang : il est alors fort de douze compagnies, soit 525 hommes et 31 officiers, auxquels s'ajoutent 3 volontaires : Tavera Gracieux, quatorze ans, Massei Joseph, quinze ans, et Marengo Jean-Baptiste, treize ans. Sept officiers ont été réformés : le capitaine Bellini, les lieutenants Debressan, Antonini Simon, Caraffa Philippe, Rossi Don Grazio, Ornano Pierre, Marengo Jean-François [115].

Le corps des officiers a payé sa quote-part : ainsi Buttafuoco, dont la blessure à Kerkum lui vaut la croix de chevalier de Saint-Louis, lors du siège de Berg-op-Zoom ce sont cinq officiers qui sont blessés : les capitaines Orticoni et Tavera, les lieutenants Ornano et Rossi, l'enseigne Cuttoli.

Le régiment [116] à la paix tient garnison dans les Flandres, où les recrues non corses ont été licenciées. Au début de 1749, il a 525 hommes sous les armes, répartis en 12 compagnies, dont une de grenadiers. Sept officiers ont bénéficié de la réforme à l'issue de la précédente campagne. L'état-major comprend le maréchal de camp comte de Vence, chevalier de Saint-Louis, colonel, mais le véritable chef de corps est le vicomte Jean de Vence, colonel en second, avec pour adjoint le lieutenant-colonel de Comeiras, brigadier d'infanterie, le major Lafond et le capitaine Galeazzini, aide-major. Sur les douze commandants de compagnie, cinq sont chevaliers de Saint-Louis, ce sont Tavera capitaine des grenadiers, Antoine Buttafuo-

115. *Id.*, ch. VII, « La Guerre de Sept Ans », p.176-177.
116. *Id.*, p. 178.

co, Horace Carbuccia, Jean Decius Grimaldi et Philippe Costa. Les autres sont : Philippe Marengo, Augustin de Zerbi, François Orticoni, Jean-Baptiste Pasqualini, Jean-Baptiste Caraffa, François Ornano, Ignace Baldassari (qui rentrera en Corse en 1758 et aidera Pascal Paoli à mettre sur pied l'armée nationale). Les lieutenants se nomment Poggi, Montesoro, Antoine, Philippe et Camille Rossi, Martelli, Mathieu Buttafuoco, Massei, Orsini, Franceschini ; quant à Galgani et Cennini, ils appartiennent à la compagnie de grenadiers. Servent comme enseignes Colonna et Jean-Baptiste Paoli.

Le régiment reste une affaire de famille, on y trouve parmi les lieutenants Mathieu Buttafuoco et Antoine Massei, parents des capitaines, et les trois Rossi ; parmi les volontaires, Grazio Tavera, quatorze ans, Jean Baptiste Marengo, treize ans, Joseph Massei, quinze ans, sont fils d'officiers du régiment. En 1753, le régiment gagne La Rochelle où il reste deux ans, après quoi il va tenir garnison à Perpignan. En avril 1756 la guerre le trouve en Languedoc.

La guerre de Sept Ans

Chronologie du conflit

La paix d'Aix-la-Chapelle ne met pas fin à l'affrontement franco-anglais dans les possessions ultramarines de ces nations. La guerre précédente a révélé la volonté expansionniste de l'État prussien, qui libère l'Allemagne de la sujétion où l'a plongée la guerre de Trente Ans, tandis que se lève la puissance russe, qui est une nouvelle menace. L'Autriche, provoquée dans son pré carré, l'Empire, ne resigne pas. Il ne s'agit plus alors de querelles dynastiques qui se règlent après quelques sièges et batailles rangées par une redistribution de territoires mais de la recherche d'un nouvel équilibre entre les puissances La conséquence en est la persistance de tensions qui débouchent sur une nouvelle guerre [117], s'étendant sur sept ans. Les rivalités commerciales franco-anglaises lui donnent la dimension d'un conflit mondial. Sans déclaration de guerre, dès 1754 la Royal Navy s'attaque aux bâtiments français, tandis que l'armée britannique s'en prend au Canada, ce qui amène Louis XV à adresser un ultimatum aux Anglais en décembre 1755. Préoccupé de préserver le Hanovre, après l'échec des négociations avec Marie-Thérèse, qui n'a pas renoncé à la Silésie, le roi d'Angleterre noue alliance par le traité de Westminster avec un Frédéric II inquiet de la montée en puissance de l'Empire russe. Cette situation, alors que l'Espagne se refuse à s'engager devant la détérioration des relations franco-anglaises, amène Louis XV à se rapprocher de la Maison d'Autriche, qui négocie la constitution d'une ligue avec la Saxe, les principautés allemandes, la Suède et la Russie pour ramener la Prusse dans ses limites du traité d'Utrecht. Ce rapprochement était en germe depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel le roi a renoncé à toute revendication aux Pays-Bas. De 1756 à

117. Garnier, Jacques, « Guerre de Sept ans », in Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 771.

1763, deux coalitions opposant d'une part la Prusse, la Grande-Bretagne et quelques petits États allemands, de l'autre, l'Autriche, la France, la Russie, la Suède, la Saxe et à partir de 1761 l'Espagne, vont s'affronter

Parallèlement aux opérations menées par l'ensemble des belligérants en Allemagne, le conflit franco-anglais qui se déroule outre-mer donne une ampleur mondiale à la guerre. Son ultimatum rejeté en janvier 1756, le roi va s'assurer de la maîtrise du bassin occidental de la Méditerranée. Minorque attaquée est prise le 27 juin 1756, et la flotte de secours de l'amiral Byng défaite. À la suite du traité de Compiègne du 4 août 1756 signé avec Gênes, des bataillons français débarquent en Corse et occupent les présides génois. À la même époque, Montcalm s'oppose victorieusement aux Anglais. L'invasion de la Saxe par Frédéric II en août 1756, sans déclaration de guerre et dont l'armée capitule à Pirna en octobre, conduit à la signature à Versailles d'un traité d'alliance entre la France et l'Autriche en janvier 1757. Il est complété en mai par une alliance offensive qui entraîne l'engagement par la France de 100 000 hommes sur le Rhin et au Hanovre. Le nord-ouest de l'Allemagne, entre Rhin et Weser, devient pour l'armée royale jusqu'en 1762 un théâtre d'opérations d'envergure engageant plusieurs dizaines de milliers d'hommes.

Le conflit se déroule en plusieurs phases Après son succès sur les Saxons, Frédéric connaît des moments difficiles : ayant pénétré en Bohême [118], il est battu par Daun à Kollin, tandis que les Russes entrent à Koenigsberg et les Suédois en Poméranie. Les Français sous les ordres d'Estrées, après avoir franchi la Weser, battent les Anglo-Hanovriens de Cumberland à Hastenbeck en juillet 1757. Richelieu, qui a remplacé d'Estrées, lui impose la convention de Closterseven par laquelle il accepte de licencier son armée et s'engage à ne plus servir jusqu'à la paix. Les deux derniers mois de 1757 voient la situation se retourner. Les 24 000 Français de l'armée de Soubise se dirigeant vers la Saxe à laquelle se sont joints, levés par l'Empire, les 30 000 Allemands de l'armée des Cercles, de valeur militaire médiocre, sont surpris en flagrant délit de manœuvre par Frédéric II à Rossbach sur les rives de la Saale. Quand l'artillerie prussienne les a foudroyés de flanc, les cavaliers de Seydlitz chargeant au galop sèment la panique dans les rangs, causant leur déroute : 600 hommes restent sur le terrain et plus de 7 000 sont faits prisonniers, les 21 000 Prussiens n'ayant que 165 tués. En décembre à Leuthen en Silésie, avec 33 000 soldats Frédéric bat 70 000 Autrichiens qui perdent 30 000 hommes dont 24 000 prisonniers. Pitt, ayant remplacé Cumberland par Brunswick, dénonce la convention de Closterseven. Pendant que Brunswick, le 23 juin 1758, bat les Français à Crefeld, Frédéric en août bat les Russes à Zondorf et en octobre les Autrichiens à Hochkirch. Les Français prennent leur revanche sur Brunswick à Bergen en avril 1759 mais Contades est battu à Minden le 1er août. En août 1759, Frédéric

118. Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, *op. cit.*, ch. VIII, « Les Tensions et les équilibres de la seconde moitié du XVIIIe siècle : la guerre de Sept Ans », p. 223-224.

subit un échec sanglant à Kunesdorf face à 70 000 Austro-Russes, les Autrichiens occupent la Saxe, et en 1760 les Russes s'approchent de Berlin. Les Anglais ne restent pas inactifs, multipliant entre 1759 et 1761 les descentes sur le littoral atlantique, et occupent Belle-Isle en 1760. Mais en Allemagne Castries triomphe à Clostercamp le 16 octobre 1760. Les opérations de diversion menées par les Anglais sur le littoral immobilisent des troupes et les détournent des champs de bataille. Au Canada Montcalm battu devant Québec aux plaines d'Abraham y trouve la mort en 1759 et aux Indes la chute des comptoirs en 1760 signe l'échec de Lally-Tollendal. Des pourparlers entre Français et Anglais s'engagent en 1760. Plusieurs raisons y concourent : Pitt, après la défaite de Clostercamp, sait que malgré sa victoire à Torgau sur les Autrichiens en novembre l'armée prussienne est épuisée et les objectifs outre-mer sont atteints ou en voie de l'être ; Montréal a capitulé, et les comptoirs français aux Indes sont menacés ; Pierre III accédant au trône de Russie, après le décès de la tsarine Catherine en janvier 1762, signe la paix en mai avec Frédéric ; son épouse, qui le remplace en juillet, confirme sa neutralité, ce qui amène l'Autriche à traiter directement avec la Prusse, tandis que le 22 mai c'est la Suède qui se retire du conflit La même année 1762 voit les Anglais maîtres de la Martinique, et, l'Espagne lui ayant notifié en janvier sa déclaration de guerre, elle riposte en s'emparant de Cuba en août, tandis que les Français, pressés par Brunswick, se replient sur le Rhin. En novembre l'état de guerre entre Londres et Versailles est suspendu par les préliminaires de Fontainebleau.

Le 10 février 1763, le traité de Paris met fin à la guerre : le Canada est perdu, sauf Saint-Pierre et Miquelon, mais les Antilles sont conservées, de même que cinq comptoirs aux Indes, Minorque reste aux mains des Anglais, qui en échange de la Floride restituent Cuba à l'Espagne. Par le traité d'Hubertsbourg le 15 février, la Silésie reste à la Prusse et la Saxe est restituée à l'électeur.

Le Royal Corse pendant la guerre de Sept Ans

Le régiment [119] entre en campagne sous les ordres de M. d'Estrées, promu maréchal et commandant de l'armée du Rhin. En juillet 1757, il s'établit sur la Weser et avance à la rencontre de l'ennemi. Le 22 juillet, l'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland est découverte en forte position sur les bords de la Hamel, couverte par des marais, sa droite postée près de la ville d'Hamelon, sa gauche appuyée au flanc boisé d'une montagne flanquée d'une part par une redoute et de l'autre par le village de Hastembeck.

Le maréchal décide d'attaquer ce dernier, mission confiée à Chevert, qui dispose de quatre brigades – Picardie, Navarre, Eu et la Marine, dont dépend le Royal Corse – et de troupes légères. Au matin du 26 il est au contact, et l'assaut est donné ; les grenadiers des différents régiments ont été rassemblés et marchent en tête précédés par le général. Le combat est acharné, mais la position est prise, et Cum-

119. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 180-182.

berland se replie une fois Hastembeck tombé.

L'année suivante, il participe à la campagne entre Rhin et Meuse et est aux ordres du comte de Clermont. Le 23 juin 1758, l'ennemi surprend l'armée dans les défilés de Crefeld : la brigade de la Marine, avec celles de Touraine, Brancas et Lockman, est soumise à un feu meurtrier et toutes quatre reçoivent l'ordre de se replier, l'armée ayant perdu 7 000 hommes. Cette défaite la contraint à s'installer sous Cologne.

Le régiment, dont l'effectif est réduit après ces deux campagnes, est dirigé sur la France pour être complété ; il ne reparaît plus en Allemagne, étant détaché à la garde des côtes de l'Atlantique.

En décembre 1763, il est versé au Royal Italien dont il constitue le second bataillon. L'incorporation a lieu à Perpignan le 18 avril 1764. Huit officiers sont réformés et mis à la suite en attendant des vacances : le major Galeazzini, les capitaines Martelli, Bustoro, Colonna, Bellini, Rossi, Camille Rossi et Gentili, et une pension leur est versée, qui se monte à 1 000 livres pour le major et les capitaines de plus de vingt ans de service, les autres bénéficiant de 800 livres, et les lieutenants de 400. Le Royal Corse est rétabli par l'ordonnance du 15 novembre 1765. Il n'est pas engagé, à la demande de ses officiers, dans la campagne de Corse.

La guerre d'Amérique

Les colonies américaines avaient contribué à la victoire anglaise sur ce théâtre d'opérations, qui avait en 1763 abouti à la réunion du Canada à la couronne d'Angleterre. À cette occasion George Washington, le futur président des États-Unis avait commandé contre les Français une unité de la milice. Cette participation militaire aboutit à la prise de conscience d'une identité collective et signe l'acte de naissance de la nation américaine. Le cabinet de Londres multiplie les maladresses, impose des lois qui non seulement augmentent les impôts mais restreignent l'autonomie des treize colonies. Il suscite la révolte qu'il essaie de réprimer militairement. Washington, nommé général par le congrès des treize colonies, organise l'armée, aidé par des officiers venus d'Europe.

LE CONFLIT

Après le premier succès américain, la capitulation du général Burgoyne à Saratoga le 17 octobre 1777, Versailles, désireux de nuire à sa rivale anglaise, s'engage de plus en plus, jusqu'à finir par envoyer son armée et sa marine au secours des *Insurgents* américains.

Après les défaites de la guerre de Sept Ans, les réformes de Choiseul et de Saint-Germain ont fait de l'armée française la première d'Europe. La marine, nullement en reste, est de taille à se mesurer à la Royal Navy. Le roi a une revanche à prendre, l'outil est prêt, il va s'en servir. Au début ce sont une aide matérielle et des volontaires, dont Lafayette, mais le 13 mars 1778 la France notifie à l'Angleterre qu'elle reconnaît l'indépendance des treize colonies américaines sous le nom

d'États-Unis d'Amérique Le 20 mars, l'ambassadeur anglais demande ses passeports, c'est la guerre. Le comte de Rochambeau est nommé à la tête du corps expéditionnaire : c'est un vétéran pondéré et compétent, qui a été grièvement blessé à Lawfeld en 1747, qui pendant la guerre de Sept Ans a participé à la prise de Port-Mahon, à la bataille de Rossbach. Les troupes réunies à Brest, qui comptent 5 342 officiers, sous-officiers et soldats, dont 472 artilleurs avec 106 canons, 638 cavaliers, et 4 232 fantassins, embarquent le 17 avril 1780. Après 72 jours de traversée, elles débarquent à Newport. Le Rhode Island est mis à l'abri des attaques anglaises. L'année 1781 débute par des déconvenues, mais les Anglais, après la prise de Williamsburg par les Américains se retranchent à Yorktown. La flotte de De Grasse arrive avec 3 000 hommes de renfort en septembre, la ville bloquée ne peut être secourue par la mer, le siège commence début octobre. La place capitule le 19 du même mois après une résistance honorable. La perte de la ville, bien que non décisive, entraîne les Anglais à rechercher les voies d'un compromis qui sauve la face, et une suspension d'armes est proposée.

En 1782, Français et Anglais commencent leur retrait, et en janvier 1783 Rochambeau regagne la France. Le traité définitif est signé à Versailles le 20 janvier 1783 : il reconnaît l'indépendance des treize colonies, la France ne récupère que des miettes de son empire colonial américain perdu en 1763, dont l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Mais elle conserve ses positions aux Antilles, qui par leurs exportations de denrées coloniales contribuent à l'expansion économique française, et sa victoire rétablit le prestige de la royauté terni par les défaites de la guerre de Sept Ans.

Les Corses pendant la guerre d'Amérique

Le Royal Corse participa au conflit en fournissant des détachements de volontaires. Les uns dès 1779 comme éléments embarqués à bord de la flotte, et les autres affectés en renfort aux régiments désignés pour former en 1781 le corps expéditionnaire aux ordres de Rochambeau.

En 1779, une escadre fut confiée à l'amiral Orvilliers en vue d'un débarquement en Angleterre, mais, confrontée à des problèmes d'effectifs, pour compléter ses équipages, il fut fait appel à l'armée. Le Royal Corse fournit deux détachements, l'un de dix-huit fusiliers sous les ordres du sergent Andreani, l'autre de quinze, commandés par le sergent Borguetti ; ils furent respectivement embarqués à bord du *Chevreuil* et du *Hussard* en juin 1779. En 1781 il fut fait appel, pour renforcer les bataillons du corps expéditionnaire destiné à être employé en Amérique, à des volontaires tirés des différents régiments de l'armée. Le lieutenant Casanova, avec soixante-dix soldats du régiment, rejoint à Brest l'armée de Rochambeau, un second contingent fort de quatre-vingt-dix volontaires, les suit en août 1782. Ne rentrent au corps à l'issue de la campagne que soixante et un soldats [120] soit un tiers

120. *Id.*, ch. VIII, « Réorganisation du régiment », p. 198.

de l'effectif.

CONCLUSION

La révolte corse que Gênes peine à réduire l'amène à solliciter des concours extérieurs. La France, instruite par l'échec de l'intervention impériale, qui a montré les limites d'une opération militaire, œuvre pour se concilier les notables, mais aussi offrir un refuge à ceux que Gênes persécute. La levée du Royal Corse concrétise ce projet politique, qui s'inscrit dans une démarche à long terme : le contrôle de la base stratégique corse. Si elle détourne de ses destinations traditionnelles l'émigration militaire corse au cours du XVIIIe siècle, le résultat escompté se révèle décevant. Le Royal Corse peine à recruter après le traité d'Aix-la-Chapelle, lors duquel Louis XV a fait confirmer la souveraineté génoise, et est dissous. L'installation en 1764 de garnisons françaises dans les présides génois réactualise la nécessité de rendre vigueur à un mouvement d'adhésion à la couronne, et le Royal Corse est remis sur pied en 1765. Il suscite un engouement qui va croissant après 1769 parmi les fils de notables à qui est offert l'accès à la noblesse du royaume, parmi les jeunes urbains désœuvrés ou les paysans pauvres.

Cette société militaire reste caractérisée, comme le démontrent les rapports d'inspection, par la persistance du lien communautaire, fondé sur une identité vivace. La preuve en est fournie à deux reprises : en 1768, les officiers du régiment dans leur majorité demandent à ce qu'il ne soit pas employé en Corse contre les nationaux ; de même, vu leur répugnance de soldats, en 1772 le maintien de l'ordre public dans l'île est confié à d'autres. Il n'en demeure pas moins que, si seuls certains collaborent activement, y compris les armes à la main, à l'installation de la France dans l'île, le régiment apporte aux notables cette reconnaissance de leur condition qui emporte leur adhésion à la société d'ordres que le roi impose à l'île. La mise sur pied du régiment a ainsi sur le long terme répondu aux attentes.

X

TROUPES CORSES (1756-1788)

LIMINAIRE

Dès le début de la révolte contre Gênes une mobilisation générale s'impose à la Nation corse. Le montagnard corse, rustique et endurant, bon tireur, bon marcheur, se conduisant bien sous le feu, est tactiquement capable d'initiative. L'accent est mis sur la guerre d'embuscades, les Corses y sont experts si l'on se réfère aux mémoires d'un officier du régiment de Picardie :

> ***Le Corse est infatigable à la guerre, […] il a une disposition si naturelle à faire la petite guerre qu'on en ferait des troupes légères excellentes. […] Il passe des nuits en embuscade avec un fusil, […] un pistolet, un poignard, une « carquière » […] de cartouches, un petit sac de cuir avec de petits pains d'orge, des châtaignes et du fromage, une gourde remplie d'eau et de vin. […] Ils se rassemblent au son des cornets sous la conduite d'un chef […], épars comme une compagnie de perdreaux, à travers bois, rochers, et précipices […], avec toujours une petite avant-garde […]. Près de leurs ennemis ils se postent en embuscade ou fondent sur eux, […] se rasant contre le sol ils tirent de toutes parts […]. Chaque homme recharge avec célérité de manière qu'une troupe attaquée ne peut ni savoir le nombre de ses ennemis ni ajuster ses tirs […]. Avant d'attaquer […] ils ont la coutume de se donner rendez-vous, […] quelquefois à dix lieues dans une position avantageuse. […] Quand leur attaque est repoussée, ils s'éparpillent […] pour se porter à leur rendez-vous. De là ils marchent sur vous quand vous vous y attendez le moins*** [1].

Lors des campagnes menées en Corse les généraux du Roi lèvent des compagnies de supplétifs ou organisent des corps de volontaires comme le régiment Corse Cavalerie. Après l'annexion, pour conforter l'adhésion des principali corses à la monarchie et prendre en compte le ralliement de ceux qui, ayant combattu dans les rangs des milices nationales, lui ont fait allégeance, mais aussi pour purger la société des désœuvrés, il est procédé à la mise sur pied de deux nouvelles unités. L'opinion de l'officier de Picardie étant partagée au plus haut niveau, l'une d'entre elles appartient aux troupes légères. Dénommés Légions car elles engerbent cavaliers et fantassins, six corps de troupes légères ont vu le jour à la suite de

1. Caraffa, M. de, Mémoires de l'officier de Picardie, op. cit. p. 204.

l'ordonnance du 1er mars 1763. Le 1er juillet 1769, une septième Légion, aux ordres du marquis d'Arcambal, qui lui donne son nom, est levée en Corse.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES TROUPES LÉGÈRES

Historique

On peut faire remonter leur ascendance à ces combattants antiques, peltastes grecs, frondeurs, vélites des Légions, ou ceux dont parle Grandmaison :

> *À la fameuse bataille de Cannes, les Parthes par leur vitesse et leur agilité conservèrent leur liberté, contre toute la puissance romaine.*

Et d'ajouter, évoquant ces estradiots albanais ou ces arquebusiers à cheval du XVIe siècle :

> *Les Français ont formé en différents termes et sous différents noms des troupes pour battre l'estrade* [2].

À l'origine ces corps d' « aventuriers de guerre », comme on les désigne au XVIe siècle, pratiquent une forme de guerre dite irrégulière, dans la mesure où elle est menée par des combattants sans légitimité juridique pour la faire *(jus ad bellum)*, leur discipline relâchée, contrepartie d'une autonomie qui conditionne leurs capacités d'initiative et leur souplesse d'emploi, les faisant échapper à tout contrôle et les amenant à se placer en marge du droit dans la guerre *(jus in bello* [3]*)*. Avides de butin, elles sont responsables de nombreuses exactions. D'où la tendance à les organiser comme les troupes réglées, en regroupant ces compagnies en régiments pour les contraindre à l'observance des règlements et des lois de la guerre [4].

À partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, on assiste à une inflation des effectifs des armées, ce qui majore les besoins logistiques. De là vient l'importance des places contrôlant des points de passage obligés, tels les ponts par exemple. Les batailles rangées sont le plus souvent consécutives à l'investissement de ces places. La vénalité des charges faisant du soldat la propriété de son colonel, on peut concevoir qu'il hésite à l'aventurer dans une guerre d'embuscades, coûteuse en effectifs, d'où le recours à des unités de supplétifs distinctes des troupes régulières et levées à cet effet [5]. Ces partis, d'où le nom de *partisans* donnés à ceux qui les composent sans engager le gros de l'armée, ont de multiples missions. Elles doivent informer le commandement sur le dispositif de l'ennemi et ses intentions, semer la crainte sur ses arrières et ses lignes de communication, assurer la sécuri-

2. Grandmaison, capitaine de, *La Petite Guerre*, Francfort : 1758, VIII-417 p. (reprint 1972, Osnabruck, Biblio Verlag), ch. I, « De l'utilité des troupes légères », p. 2.

3. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *op. cit.*, p. 14.

4. Jenney, L. M. von, *Le Partisan ou l'Art de faire la petite guerre,* Stuttgart, 1765, http://www.stratisc.org/micro_de%20JeneyCB_tdm.htm consult. mai 2008 : « Il est surprenant qu'une telle troupe soit si souvent détournée de ses devoirs [...] sans qu'on prenne à cœur de réformer des abus si préjudiciables à la gloire des princes. »

5. Sapin-Lignières, Victor, Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du Roy de l'armée de terre, op. cit., ch. I, « Les Troupes légères au XVIIe siècle », p. 19.

té des marches de l'armée, la protection de sa logistique, et lever des contributions. Dans les places frontières elles assurent la sécurité rapprochée, en étant chargées de s'opposer aux partis ennemis. Elles doivent aussi empêcher, dans les provinces amies, l'ennemi d'agir de même à la recherche de vivres, de fourrages ou pour collecter du numéraire, car il est admis que la guerre doit nourrir la guerre. C'est à cette époque qu'apparaît l'usage de désigner sous le vocable de *petite guerre* l'ensemble des actions qui caractérisent ce concept tactique, ainsi différencie-t-on la guerre de « partis » de la guerre de siège et des batailles rangées, opérations menées par des troupes dites réglées.

Les conflits incessants engendrent une inflation de troupes légères. Lors de la guerre de Hollande, en 1678, le roi Soleil dispose de 280 000 hommes dont 60 000 cavaliers : il est amené à diviser les forces pour occuper un plus vaste espace, et afin d'assurer leur sécurité des troupes légères sont nécessaires. Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV rassemble dans le Nord en 1691 126 000 hommes dont 30 000 cavaliers répartis en deux armées, dont une de 80 000 hommes, que commande le maréchal de Luxembourg, lequel confie à des « têtes d'armées de toutes armes [6] » la couverture de ses mouvements. En 1693, le maréchal de Luxembourg à partir de déserteurs constitue un régiment de hussards issus de

> *la nation hongroise, qui par l'adresse la force du corps et du tempérament, par la ruse et par la témérité de ses cavaliers, par la bonté et la vitesse de ses chevaux doit être estimée la meilleure d'Europe* [7].

En 1696, l'armée royale compte 80 compagnies franches, 6 régiments des frontières, 46 compagnies de miquelets, soit plus de 15 000 hommes. Lors de la guerre de Succession d'Espagne, on assiste à la même montée en puissance des troupes légères. Toutes ces troupes légères sont licenciées à la paix ; il faut attendre l'ordonnance du 1er février 1727 pour que soient entretenues de façon permanente sur le pied de 100 hommes six compagnies franches de fusiliers et six de dragons postées sur la frontière de l'est [8]. Cette décision confirme l'importance qui leur est accordée, comme le souligne Grandmaison :

> *L'utilisation des troupes pour la petite guerre et des chefs de partis a été reconnue dans tous les temps et toutes les nations. […] La nécessité en est bien mieux prouvée dans le siècle où nous sommes par le torrent de troupes légères et irrégulières de la reine de Hongrie, qui a inondé la Bohême, la Bavière et l'Alsace* [9].

Lors de la guerre de Succession d'Autriche on assiste à la création de nombreuses unités, dont certaines acquièrent une certaine réputation comme les arquebusiers de Grassin, le régiment de la Morlière, les chasseurs de Fischer.

> *Cette espèce de troupes n'a jamais été si connue & si nécessaire en France qu'aujourd'hui. […] Le pressant besoin de troupes où s'est trouvée la reine de Hongrie dans cette dernière*

6. Perré, Jean, *La Guerre et ses mutations*, Paris : Payot, 1961, 374 p., t. I, « La Guerre de la Ligue d'Ausbourg », ch. I, p. 290.
7. Grandmaison, capitaine de, *La Petite Guerre*, *ibid.*, p. 10.
8. Sapin-Lignières, Victor, Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du Roy de l'armée de terre, op. cit., ch. IV, « 1727-1740 », p. 35.
9. Grandmaison, capitaine de, *La Petite Guerre*, *op. cit.*, *ibid.*, p. 2.

guerre l'a obligée à se servir de tout ce qu'elle a pu ramasser dans ces États, même des nations barbares qui n'avaient jamais eu de commerce qu'avec les Turcs [10].

À la paix elles sont réduites à quelques unités de volontaires et aux chasseurs de Fischer soit 1 920 hommes dont 800 cavaliers [11]. Lors de la guerre de Sept Ans l'ordonnance du 23 novembre 1759 porte l'effectif des troupes légères à 5 000 hommes. À la paix en 1763 elles en comptent au total 13 000 [12].

D'autres facteurs participent à cet accroissement. La lenteur de l'avancement en France où l'accès aux grades de colonel et de maréchal de camp est difficilement accessible à la petite noblesse, et a fortiori aux roturiers, rend attractif le service dans les troupes légères où les possibilités de promotion sont plus rapides. Débordant les barrières sociales, un roturier comme Fischer se voit attribuer au mérite le grade de brigadier des armées du Roi, qui fait de lui le supérieur du colonel, même bien né. La modernisation de l'armement joue également un rôle. Toutes les armées, en fonction de leur culture militaire nationale, voient alors se développer des unités de composition, d'organisation, de statut variable. Le fusil, qui par la cadence de tir et la portée l'emporte sur le mousquet, se substitue à lui, qui avait remplacé l'arquebuse à partir du siège de La Rochelle. Doté d'une baïonnette, il permet l'abordage, associant ainsi l'effet de rupture du choc à l'effet vulnérant du feu. Hérouville déclare dans son *Traité des légions* [13] :

Pour les armés à la légère, […] bien armés et exercés à charger promptement leurs fusils et à tirer, […] ils se porteront cinquante à cent pas en avant dans les haies, maisons, buissons et partout où on voudra les placer de façon qu'ils soient à portée de faire feu sur l'ennemi.

Apparu en Autriche en 1686, en Angleterre en 1694, le fusil ne voit sa dotation généralisée en France qu'en 1702. Faisant l'objet au cours du siècle d'améliorations successives, il subit des modifications pour être adapté aux troupes légères. Allégé et dénommé mousqueton, il entre en dotation dans la cavalerie légère : les dragons disposent d'une arme raccourcie qui permet le port à la botte mais aussi l'affrontement à armes égales avec l'infanterie dans le combat à pied. Les progrès de l'armement entraînent également la mise en service de carabines rayées, plus précises et ayant une portée plus grande que le fusil dit de munition. Elles seront distribuées à des unités spécialement entraînées au tir. Ces tireurs de précision sont regroupés en Prusse en pelotons de *Schutzen*. En France, on doit à Gribeauval la carabine modèle 1781, destinée aux carabiniers, et dotée d'une baïonnette : mais seul un millier d'exemplaires a été fabriqué à la Révolution.

La guerre de Sept Ans marque l'apogée des troupes légères, qui suppléent aux défaillances d'un commandement défectueux, dont les troupes réglées accumulent les défaites. Comme lors du conflit précédent où elles ne se sont plus cantonnées à

10. *Ibid.*, p. 7.
11. Sapin-Lignières, Victor, Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du roy de l'armée de terre, op. cit., ch. V, « 1741-1755 », p. 54.
12. *Id.*, ch. VI, « 1756-1763 », p. 68.
13. S.H.A.T. MR 1948. Hérouville de Claye, Antoine de Ricouart d', *Mémoires sur l'infanterie, ou Traité des légions*, La Haye : A. Gibert, 1753, 96 p.

la découverte, au renseignement, aux coups de main, elles interviennent, dans le cadre de groupements de circonstances, avec des troupes de ligne dans des attaques de postes, soutenues par l'artillerie. Pour répondre à ce besoin apparaissent à partir de 1740 des canons dits à la suédoise, plus légers que les pièces en usage, et de ce fait plus mobiles. Frédéric II, en 1759, va plus loin en créant une subdivision d'arme spécialisée : l'artillerie à cheval, organisée et instruite pour être adaptée à la mobilité tactique des troupes légères :

> *Utiliser le canon dans la petite guerre [...], c'était reconnaître que, désormais soumise à des règles et bien organisée, la guerre de partis était capable de mener des opérations d'envergure et d'être élevée au rang de tactique d'armée* [14].

Cette montée en puissance des troupes légères donne des arguments, à partir des réformes de l'armée entreprises dès 1760, à ceux qui considèrent que leur particularisme est un obstacle à leur intégration dans la manœuvre d'armée. Il va s'ensuivre à partir de cette époque une série de modifications qui auront pour finalité de les formater sur le modèle des troupes de ligne.

Évolution des troupes légères (1763-1788)

L'importance tactique de leurs missions exige des unités dont les qualités soient la fluidité, la mobilité, la furtivité, des corps interarmes mêlant aux cavaliers capables de combattre à pied des fantassins bons tireurs et bons marcheurs. Sous le règne de Louis XIV, il est recouru dans ces missions à des régiments de dragons, formations régulières se déplaçant à cheval et entraînées à combattre à pied. Devenus indispensables, les six régiments de 1635 sont devenus quarante-trois en 1690. Les missions et l'organisation des troupes destinées à mener le combat de partisan sont théorisées par von Jenney. Unité spécialisée dont l'action repose sur la combinaison de la vitesse et de la surprise, elle impose et la connaissance du terrain et celle du dispositif ennemi, pour frapper à coup sûr et se dérober aisément.

> *Ce corps est une troupe légère, de cent à deux mille hommes, séparée de l'armée, pour en assurer la marche et le camp, pour reconnaître le pays et les ennemis, pour enlever leurs postes, leurs convois et leur escorte, pour leur dresser des embuscades et mettre en usage toutes les ruses propres à les surprendre ou à les inquiéter. [*Le service de ce corps est*] le plus fatigant, le plus dangereux, le plus étendu. [...] On conviendra que [...] la prudence exige qu'il soit de mille hommes au moins* [15].

La nature de leurs missions influençant leur organisation, ces troupes légères engerbent en proportions variables fantassins et cavaliers : le plus souvent les deux tiers sont des fantassins, mais von Jenney, estimant que la cavalerie doit être plus forte, préconise que le corps ait 400 fantassins et 600 cavaliers. Il ajoute :

> *Il n'importe pas moins que cette troupe soit composée d'infanterie, de dragons, et de hussards : [...] l'émulation les excite et les rend intrépides jusqu'à la témérité* [16].

14. Picaud, Sandrine, « Artillerie et art de la petite guerre : un long cheminement », in *Carnet de la sabretache* n° 148, 2001, 38 p., p 49.
15. Jenney, L. M. von, Le Partisan ou l'Art de faire la petite guerre, op. cit.
16. *Ibid.*

Cette mixité fait réapparaître dans l'armée royale pour désigner ces corps mixtes le vocable de *légion* hérité de l'ancienne Rome englobant cavaliers et fantassins. Mais les modifications affectent aussi le recrutement, l'armement, sans omettre leur uniforme,

> *habit d'une bonne longueur [...]. pour [...] garantir des injures de l'arrière-saison ; le bleu, comme le moins apparent, est la couleur la plus convenable* [17].

L'importance tactique que revêtent le renseignement aux avant-postes, la découverte, les attaques de convois, les raids sur les arrières et aussi la couverture et le combat retardateur lorsque l'armée doit retraiter, explique l'accroissement de leurs effectifs dans les armées européennes et conduit à diversifier recrutement, organisation, statut et armement. Cette spécialisation a pour corollaire une instruction adéquate et un encadrement d'officiers formés à diriger ces missions reposant sur l'initiative, la prise rapide de décisions, comme a le mérite de le souligner Grandmaison [18]. Mais ce dernier, s'appuyant sur le principe [19] d'un fantassin « fort et robuste » et d'un cavalier de troupes légères devant avoir « la force et l'agilité du corps », au point que le chef de corps doit « renvoyer tout ce qui ne vaut rien en hommes et en chevaux, exercer et discipliner & se mettre en état d'entrer de bonne heure en campagne [20] », n'emporte pas toujours l'adhésion : Guibert, par exemple, objecte que les troupes de ligne peuvent remplir une partie des fonctions dévolues aux troupes légères, ce qui a pour avantage de les aguerrir. Déjà lors de la guerre de Succession d'Espagne le nombre et la valeur des régiments de dragons, aptes au combat à pied et à cheval, les nécessités de la guerre aidant, avaient amené les commandants d'armée à ne plus les cantonner à la petite guerre mais à les utiliser dans l'ordre de bataille comme la cavalerie.

À la suite de la guerre de Sept Ans, où les troupes légères ont été portées à plus de 13 000 hommes, les échecs subis ont provoqué un mouvement profond de réformes et initié un long débat consécutif aux leçons à en tirer. Ces corps de troupes légères se situant en marge font débat. L'ordonnance de 1763 réorganisant les troupes légères aboutit à la création de six corps interarmes : les légions. Ces unités fortes d'un millier d'hommes sont composées de huit compagnies de fusiliers, d'une de grenadiers et de huit de dragons (la moitié est montée), disposant d'une artillerie légère d'accompagnement et d'une escouade de sapeurs. Grandmaison en effet le dit bien :

> *Il est indispensable à toute l'infanterie d'avoir des outils propres à remuer la terre ou à couper* [21].

En temps de paix, les légions sont utilisées à des travaux d'intérêt général

17. Grandmaison, capitaine de, *La Petite Guerre*, *op. cit.*, ch. II, « Des qualités nécessaires », p. 17.
18. *Id.*, ch. V, « Du colonel des troupes légères », p. 34.
19. *Id.*, ch. II, « Des qualités nécessaires », p. 15.
20. *Id.*, ch. IV, « De la levée d'un corps de troupes légères », p. 30.
21. *Id.*, ch. II, « Des qualités nécessaires », p. 19.

(chantiers routiers, construction d'ouvrages d'art, etc.). Le 1er mai 1769, paraît une *Instruction pour les troupes légères modifiant l'exécution des mouvements et les commandements*, définis dans les ordonnances de 1764 et 1766, et introduisant le pas de course d'un pied et demi, à la vitesse de 240/mn. Cette instruction s'applique aussi bien à l'infanterie de ligne qu'aux troupes légères. Elle impose aux jeunes officiers d'accomplir un stage préliminaire de six mois comme soldat, caporal et sergent, avant d'exercer un commandement. Une septième légion, confiée au marquis d'Arcambal, sera créée en Corse le 1er juillet 1769. En 1771 elles sont mises sur le pied de 716 hommes dont 232 à cheval et 484 à pied soit au total 4 296 hommes. Elles n'auront qu'une existence éphémère, le débat continuant entre tenants d'opinions divergentes. Le comte de Saint-Germain, nommé ministre de la Guerre en 1775, les supprime par l'ordonnance du 25 mars 1776, estimant que « les légions servent moins à battre l'ennemi qu'à dévaster le pays [22] ». Leur infanterie est supprimée, celle de la Légion corse va former le second bataillon du Royal Corse. Les cavaliers, outre le régiment de Conflans hussards, forment vingt-quatre escadrons de chasseurs à cheval. Pour remédier à leur disparition, chaque régiment d'infanterie reçoit une compagnie de chasseurs, chaque régiment de dragons un escadron de chasseurs à cheval. Dans ce débat, le comte de Guibert prend parti, bien qu'il ait commandé la Légion corse en août 1769, sans que cela altère son point de vue [23]. Dans son ***Essai sur la tactique***[24] s'il admet que l'armée doit disposer d'unités aptes à des actions offensives dans la profondeur, il porte un regard critique sur leurs laudateurs :

> *Beaucoup d'officiers ont avancé que les troupes légères sont les corps les plus importants de l'armée. […] Il semble à les entendre que ces corps soient l'école de la guerre, que ce ne soit qu'eux qui la fassent ou la doivent faire. Étrange prévention […] qui peut confondre […] la pratique de manier quelques troupes avec la science immense de manier une armée. Il faut qu'une armée s'éclaire, couvre ses communications, harcèle l'ennemi… Ne pourrait-on pas employer à la plus grande partie de ces opérations ce que nous appelons des troupes régulières* [25] *?*

22. Sapin-Lignières, Victor, *Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du roy de l'armée de terre*, *op. cit.*, ch. VIII, « 1776-1788 » p. 73. Il faut noter que Saint-Germain, lors de la bataille de Rossbach placé à l'arrière-garde, par sa défense énergique a évité une défaite plus sévère à l'armée royale surprise par Frédéric II en flagrant délit de manœuvre, suite à la carence des troupes chargée de l'éclairer.

23. Guibert, comte de, *Écrits militaires, 1772-1790, op. cit.*, p.154 : « J'avais écrit ce morceau avant que d'être placé dans un corps de troupes légères. Y servant maintenant ce n'est pas une raison pour changer de sentiment. »

24. Le comte de Guibert, qui a exercé une influence déterminante sur l'évolution de l'armée après la guerre de Sept Ans, se situe dans la lignée des grands écrivains militaires français. Né en 1715, à quatorze ans en 1729 il fait ses premières armes comme cadet. Lors de la guerre de Succession d'Autriche, sa valeur est reconnue par sa promotion en 1744 au grade de major, et de lieutenant-colonel en 1747. En 1753 il est à l'état-major de Soubise, brigadier en 1761 puis la même année major-général de l'armée du Rhin. Il participe auprès du maréchal de Broglie à l'élaboration des ordonnances de 1764. Maréchal de camp en 1767, il est le concepteur de l'ordonnance de 1769 sur les troupes légères, après avoir participé à l'état-major du comte de Vaux à la campagne de Corse. Décédé en 1790, il laisse un ouvrage qui fait date, *Essai sur la tactique* ; le jeune Bonaparte en fera son livre de chevet, Napoléon l'emportera dans toutes ses campagnes.

25. Guibert, comte de, Écrits militaires, 1772-1790, op. cit., p.149.

Il attribue l'inflation des troupes légères aux armées trop nombreuses, à leurs besoins logistiques accrus, à leurs positions étendues, tout ce qui les rend vulnérables aux surprises et embuscades, et met l'accent sur leurs faiblesses :

> *Aujourd'hui, partout il faut des troupes légères, aux réserves, aux détachements, sur les communications… L'ennemi s'avance en force, il faut les soutenir, ou elles se replient. Se donne-t-il des combats entre armées, elles n'y prennent point part* [26].

Il estime possible aux troupes de ligne d'effectuer des services dévolus aux troupes légères mais, si l'on veut conserver celles-ci, il faut se poser la question de leur organisation et de leurs missions.

> *Je préférerais […] des corps de troupes légères de mille ou douze cents hommes… dont les deux tiers de cavalerie […]. À quoi un corps de troupes légères est-il destiné ? C'est à faire des courses rapides, c'est à découvrir, c'est à harceler, à être ce soir sur un point, demain sur un autre […] Ayant un tiers d'infanterie […] ils peuvent, quand il en sera besoin, porter cette infanterie en croupe. […] Faudra-t-il qu'il tienne ferme, […] on le fera soutenir par des troupes de ligne. […] Exercé aux mêmes mouvements, il doit savoir se battre en masse comme en détail [i. e. en colonnes serrées ou en ordre dispersé c'est-à-dire en tirailleurs]. […] Ces corps seraient composés de soldats choisis et aguerris […] Le même choix serait fait pour les officiers de ces corps : on en donnerait le commandement à des officiers hardis et intelligents dont le mérite fût connu et dont la fortune ne fût que commencée : à des hommes qui sussent que de pareils corps sont faits pour être sacrifiés au besoin […] On les instruirait en conséquence ; […] on les exercerait de plus à nager, à courir, à tout ce qui peut augmenter l'agilité et la force. […] On leur ferait faire pendant la paix des exercices simulés de toutes les opérations dont ils peuvent être chargés à la guerre. […] On montrerait aux officiers et aux bas officiers comment on fait une patrouille, […] les dispositions pour surprendre […], comment attaquer un poste […] comment on crénelle des maisons. […] On leur apprendrait comme on s'oriente […] comme on juge des distances, de la force des troupes que l'on aperçoit. […] On accoutumerait enfin les officiers à être vrais dans leur rapport, à ne pas exagérer le nombre des ennemis qu'ils ont vus ou combattus et à ne pas consommer des munitions inutilement* [27].

Le 8 août 1784 une ordonnance du comte de Ségur, pour remplacer les légions dissoutes en 1776, recrée les corps mixtes. Les six régiments de chasseurs à cheval se voient adjoindre six bataillons de chasseurs à pied à quatre compagnies de 6 officiers et 79 soldats chacune, portées en temps de guerre à 91 chasseurs, ayant à leur tête un lieutenant-colonel. Ces bataillons, dénommés chasseurs des Alpes, des Pyrénées, des Vosges, des Cévennes, du Gévaudan et des Ardennes, sont prévus à l'effectif de 24 officiers et 316 chasseurs.

L'ordonnance de 1788

Cette mixité ne donne pas satisfaction. Le 17 mars 1788, une nouvelle ordonnance modifie le statut des troupes légères reconnues comme subdivisions d'arme distinctes de la cavalerie et de l'infanterie, elle en réglemente l'organisation. Le nombre des bataillons de chasseurs à pied est porté à douze, à partir de la transformation de régiments de ligne, dont le Royal Corse, et ils sont séparés des chasseurs à cheval, qui voient également le nombre de leurs régiments porté à douze, par transformation de six régiments de dragons. L'ordonnance fixe leurs missions :

26. *Id.*, p.150.
27. *Id.*, p.153.

Sa Majesté, ayant reconnu la nécessité d'entretenir sur pied un plus grand nombre de corps d'infanterie légère […] au service extérieur et avancé de ses armées, et voulant constituer cette infanterie en bataillons séparés qui, ayant assez de consistance pour se soutenir, soient en même temps plus susceptibles d'être détachés que les régiments et, par là, plus propres à leur destination à la guerre, […] a établi douze bataillons de chasseurs…

Le texte est explicite : il s'agit de troupes régulières, aptes à la manœuvre d'ensemble en formation, mais organisées en unités autonomes à effectif réduit, afin de leur donner une souplesse d'emploi dans des missions spécifiques.

En manœuvre d'approche :

- **Actions dans la profondeur du dispositif ennemi aux fins de reconnaissance du terrain et des objectifs, et d'acquisition du renseignement tactique, couverture des mouvements de l'armée pour les dérober aux vues de l'adversaire, protection des lignes de communication.**

Sur le champ de bataille

- **Engager le combat en tirailleurs (12 carabiniers sont prévus par compagnie) afin de couvrir le déploiement des troupes de ligne et de participer à la manœuvre d'ensemble.**

En cas de retraite

- **Assurer l'arrière-garde pour couvrir le repli de l'armée.**

L'ordonnance de 1788, qui a pour but de donner sa pleine efficacité à un règlement de manœuvre en fonction des missions, est ainsi en rupture, avec le concept antérieur de troupes légères : formations spécialisées, plus ou moins régulières, agissant en marge, qui a prévalu lors des conflits précédents, et le terme de *petite guerre* n'est plus d'usage.

Par leur désignation de chasseurs, l'ordonnance reconnaît à ces bataillons la filiation avec des troupes légères qui s'étaient illustrées lors des guerres précédentes. Fischer, un garde-chasse du marquis d'Armentières, avait levé pendant la guerre de Succession d'Autriche un corps d'irréguliers baptisés chasseurs portant son nom, dont les faits d'armes lui valurent sa promotion au grade de brigadier des armées du Roi. Ainsi s'établissent une tradition, une symbolique, des comportements. Reconnu dans toutes les armées, le chasseur va incarner dorénavant le fantassin et le cavalier léger : *Jaeger* en Prusse, en Autriche ou en Russie, chasseur à pied et à cheval en France, tous engerbés en bataillons ou régiments réguliers.

TROUPES LÉGÈRES CORSES, PARTISANS ET VOLONTAIRES (1732-1788)

La Légion corse (1769-1776)

Au cours de la campagne qui les a opposés aux troupes royales, les Corses ont

démontré leur aptitude au combat d'escarmouche [28], aux embuscades, à l'utilisation du terrain, à l'infiltration dans le dispositif adverse et le combat de nuit – qualités essentielles demandées aux personnels des troupes légères.

Après la campagne, le roi est saisi d'un rapport [29] :

Travail du Roi 10 août 1769

« Le seul métier des Corses et leur unique ressource est le port des armes. Leur oisiveté pouvant devenir dangereuse au bon ordre et à la santé publique, il semble qu'il est convenable de les attacher au service du Roy.
« On propose en conséquence à Sa Majesté :
« 1° de former dans l'île une Légion sous la dénomination de Légion corse, dont le commandement seroit confié à M. le marquis d'Arcambal ;
« 2° de composer ce corps de troupes légères de 676 hommes d'infanterie et de 232 dragons dont 120 montés, faisant en tout 908 hommes,
« 3° d'accorder à ces troupes les mêmes appointements, solde et traitement des autres corps des troupes légères ;
« 4° enfin de régler au colonel 1 200 livres d'appointements dont jouit le colonel du régiment corse.
« Le roi a signé Bon.

La volonté de former une légion avec ces rustiques combattants s'explique aisément, mais ce projet a d'autres motivations que le seul intérêt militaire s'attacher les familles influentes et débarrasser la Corse d'une jeunesse oisive, la Légion une fois mise sur pied devant tenir garnison en France. La création d'une légion Corse est donc une décision éminemment politique.

La création prend effet à compter du 1er septembre 1769, le marquis d'Arcambal est nommé colonel propriétaire, la Légion sera désormais connue sous son nom.

La Légion est formatée réglementairement à 9 compagnies d'infanterie, soit 1 de grenadiers, forte de 52 officiers et soldats, et 8 de fusiliers, plus étoffées, comprenant chacune 78 fantassins. Les dragons sont 232, engerbés en 8 compagnies de 29 hommes, dont seuls 120 disposent de chevaux. Si les fantassins sont corses, les dragons sont tous français.

La mise sur pied se fait à Tarascon ; sont versées à la Légion les compagnies de supplétifs recrutés par le comte de Vaux lors de la campagne qui vient de s'achever en Corse et les deux compagnies corses de la Légion de Conflans (issue des chasseurs de Fischer, c'est une unité d'élite où les Corses se sont distingués pendant la guerre de Sept Ans). L'unité, en 1771, sera envoyée à Libourne pour être, dès 1772, affectée à Strasbourg.

L'année suivante, pour faciliter le recrutement, deux compagnies de dépôt sont créées en Corse : l'une dans le Pomonte, l'autre dans le Cismonte ; elles sont encadrées chacune par un capitaine et un lieutenant.

28. « La Légion corse, commandant Sapin-Lignières », numéro spécial 20/1973, *Les Troupes corses*, *op. cit.*, p.151.

29. Ribaucourt, Édouard de, La Vie militaire et les exploits de J.-C. Fischer, brigadier des armées du roi Louis XV, fondateur et commandant le corps des chasseurs (1743-1761), chef du service des renseignements. Histoire de ses troupes. La Vie de ses officiers, leurs états de service et leur passage dans la Légion de Conflans. La Légion corse, avec de nombreux et curieux rapports sur la qualité et l'ancienneté de quelques familles corses ; de l'origine des chasseurs, les compagnies franches, états de services, Paris : Librairie universelle, 1929, 424 p., p. 359.

Les engagés signent un contrat de quatre ans, et il leur est versé une prime d'enrôlement de 15 livres.

Le corps des officiers est d'origine variée : à côté de vieux soldats, on note la présence de jeunes gens issus des familles de notables ou de chefs des combattants corses.

À titre d'exemple, le lieutenant-colonel Antonio de Rossi, officier de valeur très bien noté, vient du Royal Corse. On a confié la compagnie de grenadiers à Grimaldi, qui commandait les nationaux à Ponte Novo ; Fabiani appartient à une famille très influente de Balagne et fait à la Légion ses premières armes. Jacques Peretti, qui, lui, vient d'une importante famille de l'Au-delà des monts, a commandé des volontaires corses sous les ordres de Narbonne pendant la campagne de 1768-1769.

L'existence de la Légion sera brève et elle n'aura jamais à combattre. Le 23 novembre 1776, alors qu'elle est commandée par le comte de Guibert, la Légion corse est dissoute conformément à l'ordonnance du 25 mars de la même année. Elle prévoit que les compagnies d'infanterie sont versées au Royal Corse, dont elles constituent le second bataillon. Ses dragons deviennent chasseurs à cheval. De leurs 8 compagnies, on forme 4 escadrons. Chacun d'eux est affecté à un régiment de dragons dont il constitue la cavalerie légère de reconnaissance, le premier au régiment de dragons de Belsunce, le deuxième au régiment de Languedoc, le troisième aux dragons de Noailles, le quatrième à ceux de Schonberg. Par ordonnance du 26 avril 1776, le régiment d'infanterie de Walsh est incorporé dans la Légion corse pour remplacer les compagnies qui sont versées au Royal Corse, dont elles constituent le second bataillon. À la suite de quoi celle-ci, devenue Légion du Dauphiné, est mise sur le pied des autres légions françaises. Son existence est brève : par ordonnance du 14 mai 1776, le régiment de Walsh est rétabli, et la Légion du Dauphiné supprimée le 19 septembre 1776. Le 23 janvier 1779, tous les escadrons de chasseurs à cheval sont réunis en six régiments (ceux issus des dragons d'Arcambal forment le sixième de l'arme, dénommé « chasseurs du Languedoc »).

Encadré 22
État des officiers de la Légion corse [30]

Le roi choisit pour commander l'unité des officiers de valeur excellemment notés et qui ont fait campagne dans l'île. Ceci traduit la volonté de faire de la Légion un régiment de qualité. Les critères qui président à la nomination des cadres corses le confirment.

◇ *État-major*

- **Arcambal du Bousquet**, Antoine Joseph François des Lacs, marquis d' : colonel propriétaire, brigadier des armées du roi. Né à Cahors le 19 mai 1727, chevalier de Saint-Louis ; sert depuis 1741, en 1759 employé comme major général de l'armée. Anciennement colonel de Rouergue infanterie et passé en Corse avec son régiment en 1764. En 1765, un rapport d'inspection dit de lui : « Officier de la plus grande distinction. Fait pour aller à tout. » Nommé brigadier le 11 Janvier 1769.
- **Guibert**, François, Apolline, comte de : colonel commandant. Né en 1742 dans le Dauphiné, lieutenant en 1753, capitaine en 1758, aide-

30. S.H.A.T. Yb 91 (à la création, 1769) Yb 658.

major général de l'armée en Corse en 1769, colonel le 11 mars 1769, colonel commandant la légion le 10 août 1769. Ses notes disent : « A de l'esprit, fait pour être avancé, sera propre à tout. »

- **de Belot**, major, ci-devant capitaine au régiment Rouergue infanterie.
- **Schedelinski**, aide-major de dragons, ci-devant lieutenant dans la Légion de Lorraine depuis 1759.
- **Schonen**, Gaspard de, aide-major d'infanterie, né en pays messin en 1736, lieutenant au Royal Lorraine 1757, réformé 1762, capitaine aide-major au régiment de recrues de Paris en 1763, puis au bataillon des recrues des colonies, réformé en 1767, passé capitaine à la Légion corse 1769
- **Olivier**, François, sous-aide-major, capitaine ; ci-devant capitaine des Guides.

◇ *Officiers corses de la Légion*

- *État-major*
- **Petriconi**, César Mathieu Simon de : lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis. Né à Sorio le 1er juin 1727. Enseigne dans Royal Corse le 10 août 1743. Capitaine le 1er janvier 1760. Major le 16 mars 1769. Lieutenant-colonel de la Légion corse le 1er juillet 1769.
- **Rossi**, Francesco-Antonio de : chevalier de Saint-Louis, né à Ajaccio le 25 septembre 1725. Enseigne au Royal Corse le 29 mars 1745. Lieutenant le 16 juillet 1747. Capitaine le 19 juillet 1759. Est noté : « Excellent sujet ». Major du Royal Corse le 30 octobre 1769, muté à la Légion, passé lieutenant-colonel le 24 mars 1772. À la dissolution de la Légion, est dans les dragons de Noailles. Le 8 avril 1779, nommé lieutenant-colonel au Royal Corse.
- **Grimaldi**, capitaine de grenadiers en 1769, sous-aide-major. Né en 1719, décédé le 27 mars 1772. Ses notes disent : « Jouit de la plus grande considération parmi les Corses. Était le principal chef de guerre de la nation, un des premiers à amener à l'obéissance les pièves de Caccia, Jiovellina, Pietralba, qu'il commandait. A servi comme capitaine de grenadiers pendant les guerres d'Italie, commandait le régiment corse d'Ajaccio pendant la campagne de Lombardie[31] [...] nommé capitaine de grenadiers de cette Légion le 1er juillet 1769 ».
- **Pasqualini**, capitaine au Royal Corse en 1758, capitaine à Buttafuoco, 1er janvier 1770. Lieutenant-colonel attaché, 9 septembre 1772.
- **Costa**, Philippe : volontaire au Royal Corse en 1754, lieutenant, 1er mars 1759, capitaine dans Buttafuoco en janvier 1770. Major à la légion, 9 septembre 1772.
- *Aumônier*
- **Farinole**, abbé François.
- *Dépôt de recrues*
- **Fabiani**, Jean André, capitaine de dragons, 1er juillet 1769, commandant le dépôt, 13 juillet 1771. Passé au Royal Corse en 1775.
- **Boccheciampe**, Antoine, né le 25 juin 1744. Lieutenant au dépôt à compter du 1er janvier 1773.
- **Stephanopoli**, Paul, lieutenant au dépôt à/c du 1er mars 1772. Passé au Royal Corse en 1775.
- **Pianelli**, Simon, capitaine au dépôt en 1774.
- *Capitaines*
- **Fabiani**, Giuseppe Maria, né en 1723 à Santa Libarata (vraisemblablement Santa Reparata di Balagna). Ainsi noté : « Sa famille est la plus considérable de Balagne, elle a beaucoup souffert pour avoir pris le parti des Français. A servi pendant dix ans à Naples en qualité de capitaine. Capitaine de dragons dans cette légion le 1er juillet 1769, capitaine de grenadiers le 13 juillet 1771, lieutenant-colonel le 9 octobre suivant. Passé au Provincial Corse le 23 août 1772, commandant les grenadiers

31. Ces états récapitulent les services accomplis dans les milices corses et dans l'armée génoise pendant la guerre de Succession d'Autriche.

royaux du régiment.

- **Gafforio**, Francesco, né à Corte en 1744. Noté : « Fils du fameux chef Gafforio, capitaine de dragons à cette légion le 1er juillet 1769. Major le 4 avril 1771, nommé colonel du régiment Provincial Corse le 23 août 1772. »
- **Matra**, Antonio : capitaine de grenadiers au régiment de Buttafuoco le 1er janvier 1770, capitaine de grenadiers à la légion le 25 août 1772, démissionne en 1774. Noté : « Témoigne de beaucoup de zèle et de bonne volonté, a de l'intelligence, fera un excellent officier. »
- **Giovanni-Limpérani** Charles Pascal, né à Bastia en 1734. Capitaine à Corse Cavalerie le 9 avril 1755, réformé en 1760, replacé dans une compagne d'infanterie de la Légion corse le 1er juillet 1769, muté au Royal Corse en 1775. Noté : « Très honnête homme, fort sage et zélé, a une famille nombreuse et a besoin d'être aidé. »
- **Casanova**, Guillaume, né à Sartène en 1727. Engagé comme soldat au Royal Corse en 1749, maréchal des logis à Corse Cavalerie, lieutenant au corps des chasseurs de Fischer le 1er avril 1763, capitaine dans la légion le 1er juillet 1769. Noté : « Très bon, très bon officier, connaît très bien son métier. »
- **Casabianca**, Marco Giuseppe, né à Venzolasca le 1er juin 1742, enseigne au Royal Italien le 29 avril 1761, sous-lieutenant en 1763, démissionnaire le 22 février 1765, nommé capitaine de dragons à la Légion le 1er juillet 1769, lieutenant-colonel le 9 septembre 1772, en disponibilité à Bastia 28 février 1778. Noté : « A montré du courage et de l'intelligence pendant la guerre de Corse, a bien servi le gouvernement français. »
- **Bacciocchi**, Mathieu, né à Oletta le 6 août 1747, sous-lieutenant au Royal Corse le 21 mars 1766, lieutenant le 14 avril 1769, capitaine dans la légion le 1er juillet 1769, versé au Royal Corse en 1775. Noté : « Bon officier, très intelligent, fort occupé de son devoir, fort utile pour le service. »
- **Casalta**, Côme, Marie, né à Ampugnani le 23 juillet 1727, nommé à une compagnie le 1er juillet 1769, démissionnaire en 1771. Noté : « L'un des plus considérables chefs corses, n'a point servi hors de l'île, mais a toujours commandé une partie de la nation [32]. »
- **Peretti**, Jacques, né le 18 juillet 1748 à Bastelica, fils d'une famille influente, a commandé une compagnie de volontaires d'Ajaccio sous les ordres du comte de Narbonne, capitaine à la légion le 1er juillet 1769, passé au Royal Corse en 1775, a été blessé en Corse. Noté : « Fort zélé, la famille est une des meilleures et des plus considérées de l'Au-delà des monts. »
- **Arrighi**, Antoine Marie, né en 1745 à Bastia, volontaire au Royal Corse en 1766, sous-lieutenant au Royal Corse le 3 avril 1768, capitaine à la légion 1er juillet 1769, décédé 1774.
- **Sussoni**, Pierre (ou Suzzoni), lieutenant à Corse Cavalerie le 9 avril 1758, réformé le 13 avril 1760, capitaine de dragons à la légion le 21 mai 1771, capitaine au Royal Corse 1775.
- **Ferrandi**, Félix Antoine, né à Pietra en 1744, capitaine à la légion le 13 juillet 1771, où sert depuis sa création en 1769, au Royal Corse en 1775. Noté : « Se conduit bien, très courageux, fort occupé de ses devoirs, fera un très bon officier. »
- **Varese**, Gaétan de, né à Bastia en 1752, lieutenant à la légion le 1er juillet 1769, capitaine en 1772, passé au Royal Corse en 1775. Noté « D'espérance, à former. »
- **Spinolla**, François, lieutenant dans Buttafuoco le 1er janvier 1770, capitaine de dragons dans la légion le 31 janvier 1774.
- **Pianelli**, Simon François, né à Olmeto en 1738, volontaire à Corse Cavalerie de 1752 à 1760, a commandé une compagnie de volontaires corses sous les ordres du comte de Narbonne, lieutenant à la légion le 1er juillet 1769, puis capitaine d'une compagnie de recrues le

32. Il commandait une partie des nationaux à Ponte Novo.

26 mars 1774, passé au Royal Corse en 1775.

Corse Cavalerie, chasseurs corses de Fischer

Corse Cavalerie (1757-1760)

Lors de la guerre de Sept Ans, l'armée royale ayant eu pour objectif d'empêcher un débarquement britannique en Corse, l'ordonnance du 29 avril 1757 prescrit la levée d'un régiment de volontaires montés, nommé Corse Cavalerie [33] à l'effectif de 6 compagnies de 25 hommes. Cette unité est une troupe légère assurant le service d'estafettes, la surveillance des côtes par des patrouilles mobiles donnant l'alerte en cas de menace de débarquement et des missions de reconnaissance et de couverture. Les gardes-côtes dépendant de l'artillerie, on ne peut s'étonner que le colonel désigné soit Jean Florent marquis des Vallières. Le marquis des Vallières, né en 1717, s'est distingué lors de la guerre de Succession d'Autriche, nommé maréchal de camp en raison de sa brillante conduite lors du siège de Berg-op-Zoom. Il succède à son père comme directeur général de l'Artillerie en 1747 et est promu lieutenant-général des armées du roi en 1748 ; décédé en 1759, il est remplacé à la tête du régiment par son fils Joseph, lui-même artilleur et lieutenant-général.

Le commandement effectif est assuré par le lieutenant-colonel L'Enfant auquel succède en 1760 le lieutenant-colonel de Sombreuil assisté du major de Lenchères et de l'aide-major de Parguès. Les compagnies, au nombre de six, sont commandées respectivement par les capitaines Marengo, de Peretti, Stephanopoli, Ortoli, de Giovanni, et Pianelli ; l'effectif est de 84 cavaliers (non compris ceux d'origine italienne et les officiers).

Chaque compagnie comprend trois officiers : un capitaine, un lieutenant, un maréchal des logis, deux brigadiers, un fourrier, un trompette et vingt et un cavaliers. D'après Sapin-Lignières, l'uniforme pourrait avoir été un habit vert à revers bleu ciel, culotte et veste rouges, casque de dragon. Il est à noter la présence d'un timbalier [34].

La menace anglaise s'étant éloignée, le régiment est transféré en Allemagne. Le 15 avril 1760, le chevalier de Lenchères envoie de Worms au ministre le registre de signalement des cavaliers composant le régiment [35] qui vient d'être dissous, et dont l'effectif n'est pas aux normes en vigueur. Le 13 avril 1760, vingt-neuf hommes ont été versés au corps de Fischer, un aux volontaires des Flandres, trois à ceux du Dauphiné, et le timbalier au corps des carabiniers, soit au total trente-quatre sur quatre-vingt-deux dénombrés.

33. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 207.
34. Les timbales ou tambours de cavalerie ont la même valeur symbolique sous l'Ancien Régime que le drapeau ou l'étendard, leur existence traduit le soin apporté à la mise sur pied du régiment.
35. S.H.A.T. Yc 85.

Encadré 23
Tableau d'effectifs

❖ *Compagnie de Marengo*

◇ **de Franchi Filippo**, né à Monte Maggiore, 25 ans, 5 pieds 6 pouces, cheveux noirs, barbe id., *dit* Franchi, engagé le 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Fabiani Francesco**, *dit* Corte, né à Corte, 20 ans, 5 pieds 4 pouces, cheveux châtains frisés, nez gros, cordonnier de profession, engagé le 2 avril 1758, passé dans la compagnie Stephanopoli 25 septembre 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Fontana Francesco**, *dit* Fontana, né à Monte Maggiore, 22 ans, engagé 2 avril 1758, cheveux châtains, nez pointu, 5 pieds 2 pouces, a déserté 5 septembre 1758 ;

◇ **Agostini Michaele Francesco**, *dit* Agostini, né à Oletta, 23 ans, engagé le 2 avril 1758, 5 pieds 4 pouces 6 lignes, cheveux blonds crêpés, yeux gris, une fossette au menton, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Petro Gerolami**, *dit* Gerolami, né à Monte Maggiore, 18 ans, 5 pieds 3 pouces 6 lignes, engagé le 2 avril 1758, cheveux châtains, dents mal rangées, a déserté 5 septembre 1758 ;

◇ **Piazzola Giovanni**, *dit* Piazzola né à Corscia (Niolo), 30 ans, 5 pieds 4 pouces 9 lignes, cheveux, sourcils et yeux noirs, teint basané, engagé le 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Guidoni Ignazio**, *dit* Guidoni, né à Calenzana, 16 ans, 5 pieds 5 pouces, engagé 2 avril 1758, cheveux et sourcils châtains, décédé 18 mars 1760 ;

◇ **de Franchi Cezaro**, *dit* Cezaro, né à Speloncata (Balagne), 19 ans, visage marqué de petite vérole, cheveux et sourcils noirs, sans barbe, 5 pieds 3 pouces 8 lignes, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Tadei Angelo Francesco**, né à Vescovato, 23 ans, cheveux et sourcils noirs crêpés, 5 pieds 3 pouces 10 lignes, engagé le 2 avril 1758, a déserté le 25 septembre 1759 ;

◇ **Andriucci Gio Carlo**, *dit* Andriucci, né à Zevaco, 30 ans, 5 pieds 2 pouces 9 lignes, cheveux, sourcils et barbe blonds, cicatrice à la naissance du nez, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Casanova Alexandro**, *dit* Alexandro, né à Guagno (Vico), 26 ans, 5 pieds 2 pouces 10 lignes, engagé 2 avril 1758, a déserté 23 octobre 1758 ;

◇ **Verdoni Pietro**, *dit* Verdoni, né à Speloncata (Balagne), 23 ans, engagé 2 avril 1758, 5 pieds 4 pouces, cheveux et sourcils noirs et crêpés, barbe même couleur, visage marqué de petite vérole, décédé 8 octobre 1759 ;

◇ **Franceschi Gio Paolo**, *dit* Franceschi, né à Sainte Lucie de Corte, 18 ans, engagé 2 avril 1758, 5 pieds 2 pouces 16 lignes, cheveux sourcils et yeux châtains, sans barbe, passé dans la compagnie de Giovanni 31 janvier 1759, rentré 30 octobre 1759 ;

◇ **Villicioni Carlo**, *dit* Villicioni, né à Olmo de Casaconi, 16 ans, engagé 2 avril 1758, 5 pieds 2 pouces 2 lignes, sans barbe, cheveux noirs, visage ovale, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Santoni Paolo Baptista** *dit* Battistolo né à Rostino, 17 ans, 5 pieds 4 pouces, sans barbe, cheveux et sourcils châtains, visage ovale, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Ferrandi Luiggi,** *dit* Ferrandi, né à la Vallée di Rostino [*sic*], 24 ans, cheveux, sourcils et barbe noirs, nez aquilin, teint basané, 5 pieds 5 pouces 4 lignes, engagé 2 avril 1758, a déserté 5 septembre 1758 ;

◇ **Pradi Francesco**, né à Vescovato, barbier de profession, 26 ans, 5 pieds 3 pouces 2 lignes, cheveux, sourcils et barbe châtains, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Gallacino Pietro Maria**, *dit* Gallacino, né à Santa Reparata de Balagne, 34 ans, 5 pieds 3 pouces 8 lignes, cheveux, sourcils et barbe châtains, dents de devant écartées, fossette au menton, front ridé, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Frasseta Giacomino**, *dit* Frasseta, né à Frassetta [*sic*] 18 ans, 5 pieds 4 pouces 2 lignes, cheveux noirs, chauve sur le milieu de la tête, cicatrice sur la joue gauche, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760. ;

◇ **Arrighi Antonio**, *dit* Arrighi, né à Corte, 20 ans, 5 pieds 4 pouces, cheveux, sourcils et barbe châtains, et barbe blonde, cicatrice au milieu du front à la naissance du toupet, engagé 2 avril 1758 ; passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Casanova Gio Francesco,** *dit* Casanova, né à Corte, 19 ans 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils châtains, barbe peu fournie, engagé 9 mars 1758, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Baldacci Thomas**, *dit* Baldacci, né à Corte, 29 ans, tailleur en habit de profession, 5 pieds 2 pouces 4 lignes, cheveux, sourcils châtain blond et barbe peu fournie, engagé 2 avril 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Mariani Pietruccio**, *dit* Petruccio, né à Orezza, 29 ans, 5 pieds 2 pouces, cheveux châtain brun, teint basané et marqué de petite vérole, engagé 9 mars 1758, passé dans le corps de Fischer 13 avril 1760 ;

◇ **Rostini Luiggi**, *dit* Rostino, né à Bastia, 19 ans, 5 pieds 4 pouces, cheveux châtain blond crépus, lèvres fort épaisses, visage marqué de petite vérole, engagé 9 mars 1758, congédié 5 juin 1759 ;

◇ **Frank Frédéric Antoine**, *dit* Frank, né à Chaffenburg [*sic*], Allemagne, électorat de Mayence, 29 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils, barbe châtain brun, yeux gris, teint blanc, visage fort marqué de petite vérole, timbalier, engagé 15 juillet 1758, passé dans les carabiniers 13 avril 1760 ;

◇ **Malacy Jean**, *dit* Saint-Pierre, né à Becrute [*sic*], juridiction de Verdun, 42 ans, 5 pieds 2 pouces, cheveux, sourcils et barbe noirs, louche de l'œil gauche, trompette, engagé 15 juillet 1758, passé dans les Volontaires de Flandres 13 avril 1760 ;

◇ **Canoré Steffano** [*sic*], né à Sanpietro, 26 ans, 5 pieds 6 pouces, cheveux, sourcils et barbe châtain brun, visage marqué de petite vérole, engagé 4 mai 1759, passé dans la compagnie Ortoli 30 octobre 1759 ;

◇ **Giuseppe Stolfi**, *dit* Stolfi, né à Lingeni en Corse [*sic*], 27 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux châtain clair, cicatrice entre les deux yeux, engagé 24 septembre 1759, passé dans la compagnie Ortoli 30 octobre 1759 ;

◇ **Duce Filippo**, né à Ajaccio 21 ans, 5 pieds 1 pouce, 10 lignes, cheveux, sourcils et barbe noirs, deux cicatrices aux sourcils [*sic*], yeux noirs, passé dans la compagnie Ortoli 30 octobre 1759 ;

◇ **Mallet Bernard**, *dit* Mallet né à Chabaglia ? Corse [*sic*], 16 ans, 5 pieds 1 pouce 4 lignes, cheveux, sourcils et barbe châtain brun, teint basané, engagé 1er octobre 1759, passé aux Volontaires du Dauphiné 13 avril 1760 ;

◇ **Vaghein Joseph**, dit *id.*, né à Sélestat, 18 ans, 5 pieds 4 pouces, cheveux châtain clair, engagé 30 octobre 1759, passé aux Volontaires du Dauphiné 13 avril 1760 ;

◇ **Sifferi Nicolas**, dit *id.*, né à Vali, Corse, 31 ans, 5 pieds 4 pouces 1 ligne, cheveux noirs, visage marqué de petite vérole, engagé 30 octobre 1759, passé aux Volontaires du Dauphiné 13 avril 1760.

❖ *Compagnie de Peretti*

L'état porte vingt-quatre noms, ne sont indiqués que le lieu de naissance et l'âge et pour certains seulement l'évolution de carrière.

◇	**Lazaro Benedetto Paoli**	Fozzano	21 ans	congédié le 13/4/1760
◇	**Antonio** Frco **Guglielmi**	Levie	24 ans	a déserté
◇	**Lorenzo Pelleti**	Sartène	21 ans	passé cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Angelo Antonio Costa**	Bastelica		*aucune annotation*
◇	**Antonio Batista Lorenzi**	Zicavo	20 ans	*aucune annotation*
◇	**Gio Santo Peraldini** (Zicavo)	Cozzano	18 ans	a déserté
◇	**Giacomo Corr** (Sartène)	Serra	17 ans	*aucune annotation*
◇	**Antonio Frco Farracci**	Levie	17 ans	*aucune annotation*

◇	**Anton Domenico Ortoli**	Lumiccia	17 ans	*aucune annotation*
◇	*(vraisemblablement Olmicia [Sartène])*			
◇	**Sylvestro Guglielmi**	Sartène	24 ans	a déserté
◇	**Lorenzo Bartoli**	Levie	22 ans	a déserté
◇	**Domenico Simonetti**	Levie	16 ans	*aucune annotation*
◇	**Philippo Lanfranchi**	Levie	19 ans	mort 3 juin 1760
◇	**Lorenzo Stachino**	Bonifacio	22 ans	*aucune annotation*
◇	**Gio Baptista Pompi**	Levie	20 ans	réformé
◇	**Gugliemi Vincenti**	Levie	18 ans	*aucune annotation*
◇	**Paolo Baptista Maestrati**	Levie	20 ans	*aucune annotation*
◇	**Gio Baptista Duce**	Ajaccio	33 ans	*aucune annotation*
◇	**Carlo Bossett**	Calcatoggio	18 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Gio Baptista Batistini**		21 ans	*aucune annotation*
	Val d'Alesani [*sic*]			
◇	**Francisco Maria Fararini**	Gênes		*aucune annotation*
◇	**Simone Aggolini**	Rostino	20 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	Fr^co^ **Marabutti**	Sartène	22 ans	congédié
◇	Fr^co^ **Anto. Vinciguerra**	Vescovato	16 ans	congédié
◇	**Domenico** Fr^co^ **Giocondi**	Cervione	16 ans	congédié
◇	Fr^co^ **Orsetti**	Quenza	17 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Santo Andrea Mathei [*sic*]**	Orezza	22 ans	cps de Fischer 13/4/1760

❖ *Compagnie Constantino Stephanopoly* [sic]

◇	**Panniolo Castello**	Paomia	40 ans	congédié
◇	**Giovanni Pfaracci (sic)**	Ajaccio	19 ans	congédié
◇	**Gregorio Tremigni**	Cognocoli	30 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Giovanni Maria Donati**	Calenzana	24 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Don Giacomo Gaspari**	Morosaglia	20 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Carlo Maria Rocca**	Bonifacio	24 ans	congédié
◇	**Matheo Colombani**	Coggia	19 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Mario Gregori**	Luri	20 ans	cps de Fischer 13/4/1760
◇	**Giuseppe Antonio Fozzano**	Fozzano	28 ans	*aucune annotation*
◇	**Basilio Bazilio**	Paomia	28 ans	congédié
◇	**François Pendini**	Conti (?)	20 ans	exécuté 5-1-1759
◇	**Michelli Agostini**	Muzana (?)	19 ans	*aucune annotation*
◇	Fr^co^ **Maria Sevola Mancini**	Ajaccio	19 ans	*aucune annotation*

❖ *Compagnie de Pianelli*

◇	Gio Carlo Susini	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*
◇	Connerelo Martin	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*
◇	Andrea Vittichi	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*
◇	Gio Domenico Peretti, dit Valloni (?)	d'Olmeto d'Istria,	
	fils d'Antonio et de Chiara Valloni		*aucune annotation*
	(*Vraisemblablement déformation par le fourrier de* **Galloni**, *famille blasonnée d'Olmeto apparentée aux Pianelli et aux Peretti)*		
◇	Francesco Zaverio [*sic*] Gaudiani (Zicavo)		*aucune autre annotation*
◇	Andrea Vittichi Prunelli		*aucune autre annotation*
◇	Domenico Pianelli	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*
◇	Antonio Giorgi Susini	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*
◇	Giuseppe Antonio Pianelli	d'Olmeto d'Istria	*aucune autre annotation*

Quelques observations peuvent être faites à la lecture de cet état envoyé par le chevalier de Lenchères, bien qu'avec des réserves, car il est malheureusement

très incomplet [36]. Sur un effectif théorique de 150 cavaliers on relève en 1760 la présence de 82 d'entre eux, chiffre à pondérer : de ce nombre il faut distraire les neuf déserteurs, les huit congédiés, le réformé, les quatre décédés dont un exécuté. Le reliquat est de 60 cavaliers sur lesquels plus de 50 %, soit 34, sont conservés dont 29 versés aux chasseurs de Fischer. Les cinq autres, non corses pour 4 d'entre eux, passent dans d'autres troupes légères, un aux Volontaires des Flandres, trois à ceux du Dauphiné, le dernier, le timbalier, au corps des carabiniers. On peut en inférer que sur les six compagnies du régiment, la valeur d'une a été versée aux Fischer. On reste dans l'ignorance des raisons pour lesquelles ont été congédiés ou réformé neuf cavaliers, soit plus de 10 % de l'effectif, et plus encore sur le sort des soldats sur lesquels aucune information n'est donnée. Les déserteurs sont plus de 10 %, ce chiffre élevé est proche de ceux relevés par Philippe Salvadori pour le Royal Corse, mais leur désertion date de l'année précédente, A-t-elle coïncidé avec le départ du corps vers l'Allemagne, on peut le supposer : lors de la levée du Royal Corse, des recrues avaient déserté avant l'embarquement pour Antibes. Aucune raison n'est donnée expliquant l'exécution du soldat Pendini, qui n'avait que vingt ans, mais, la discipline dans les troupes légères étant assez relâchée, a-t-on voulu faire un exemple ?

On est frappé par la jeunesse des recrues. Sur les 68 soldats dont l'âge est indiqué, 30 ont moins de vingt ans, 34 ont entre vingt et trente ans, 2 ont plus de trente ans, et deux quarante ans et davantage. Cette jeunesse des recrues et la forte prévalence des moins de vingt ans expliquent que des congédiés et le réformé ont entre seize et dix-neuf ans, les déserteurs en moyenne vingt-deux ans, et les trois soldats décédés ont, Guidoni seize ans, Lanfranchi dix-neuf ans, Verdoni vingt-trois ans. Ce fait amène à s'interroger sur les conditions de l'engagement. Les recruteurs ont-ils fait flèche de tout bois pour avoir le nombre suffisant qui conditionne l'octroi de la commission d'officier ? L'attrait d'une rémunération régulière a-t-elle suscité un engouement des familles pour l'armée du roi ? La visite d'incorporation a-t-elle été faite avec suffisamment de rigueur ? Aucune de ces explications ne peut formellement être rejetée. Il faut noter que les conditions de taille exigées dans la cavalerie, supérieures à celle de l'infanterie, semblent avoir été respectées, car le signalement porte une taille en moyenne égale ou supérieure à 5 pieds 4 pouces.

Contrairement aux autres corps de l'armée royale, la pratique des surnoms est peu répandue, ou remplacée par l'indication du nom ou du prénom d'usage.

La répartition suivant l'origine, au moins pour ceux que les documents permettent d'identifier, paraît équilibrée. L'Au-delà des monts compte 33 originaires identifiés, l'En deçà 39. La compagnie Marengo compte 24 soldats venant de l'En deçà des monts et 4 de l'Au-delà. La compagnie Stephanopoli, bien que son capi-

36. Sur les six compagnies, seules deux ont des états détaillés, deux ne fournissent que des informations parcellaires, enfin rien n'est noté concernant les compagnies d'Ortoli et de Giovanni.

taine appartienne à la colonie grecque implantée aux environs d'Ajaccio, compte sur 11 soldats identifiés, 4 originaires du nord de l'île. La levée s'est faite le plus souvent dans la piève d'origine du capitaine : c'est le cas pour les compagnies Pianelli et de Peretti. La compagnie du capitaine Pianelli, forte à cette date de 9 cavaliers corses, en compte 7 originaires d'Olmeto, village sis dans la piève d'Istria, et berceau de sa famille. Devant cet effectif réduit des deux tiers, peut-on penser que seuls ses proches sont restés avec leur chef ? Ce n'est pas improbable. La compagnie de Peretti sur 27 hommes en a 19 originaires de la Rocca comme leur capitaine, et seuls 5 proviennent de l'En deçà. La compagnie Marengo a recruté plus largement, mais il faut noter que sur 31 cavaliers 26 proviennent de l'En deçà des monts, où son chef a ses attaches familiales. Levé en Corse, ce régiment a un recrutement relativement homogène, n'ayant quitté l'île que peu de temps avant sa dissolution : on ne trouve sur ces états qu'un Génois, un Allemand, le timbalier, deux Alsaciens et un Lorrain.

Une tentative d'explication pourrait être que ce régiment, levée occasionnelle de troupes légères, en a le statut précaire et peu attractif, car elles sont de facto licenciées à la paix. Recrutant pour une mission statique dans l'île, des capitaines favorables à la France ont puisé parmi les insulaires de leur région, ressource disponible qui leur est la plus proche. Cependant la faiblesse des effectifs de la compagnie Pianelli, l'absence de données sur les compagnies d'Ortoli et de Giovanni ne permettent pas de récuser formellement la présence d'étrangers, en particulier italiens, même si celle-ci a été vraisemblablement minoritaire. Ces données recoupent celles déjà recueillies par Philippe Salvadori. Cependant on ne peut conclure aussi nettement, vu les données disponibles qui sont parcellaires et l'orthographe des noms ou des lieux, de nature souvent contestable.

Chasseurs corses de Fischer

Lors de la guerre de Succession d'Autriche, l'armée royale aux ordres du maréchal de Belle-Isle est assiégée dans Prague pendant l'hiver 1741-1742. Fischer [37], palefrenier du marquis d'Armentières, réunit quelques cavaliers pour mettre fin aux harcèlements incessants des troupes légères ennemies, leur rendant avec succès coup pour coup. Sa réputation ainsi établie, l'ordonnance du 1er novembre 1743 entérine officiellement l'existence de ce corps de partisans fort de 60 hommes, dont 15 à cheval, pour lequel Fischer reçoit une commission de capitaine. C'est une unité légère apte à la reconnaissance dans la profondeur du dispositif ennemi, le harcèlement sur les arrières, les coups de main. En 1744, l'effectif est porté à 100 hommes dont 40 cavaliers. En 1747, Fischer est promu lieutenant-colonel, et son unité, sous le nom de Corps des chasseurs de Fischer [38], voit son effectif porté à 8

37. Ribaucourt, Édouard de, La Vie militaire et les exploits de J.-C. Fischer, op. cit., p. 353.
38. Les exploits des chasseurs populariseront le terme, qui dorénavant désignera les combattants des unités légères d'infanterie et de cavalerie.

compagnies (dont 4 à cheval) engerbant 400 fantassins et 200 cavaliers. Il est conservé à la paix en 1748, vu les services rendus. Lors de la guerre de Sept Ans il comprend 1 200 chasseurs, montés pour la moitié, et maintient sa réputation de valeur dans une armée royale, victime de nombreux revers. Ce qui vaut à Fischer d'être nommé brigadier des armées du roi et le 8 septembre 1759 d'être fait chevalier du Mérite militaire (étant protestant, il ne peut prétendre à l'ordre de Saint-Louis). En 1760, il se voit affecter des Corses. À cette époque le corps comprend : 4 compagnies de hussards, 5 de grenadiers à cheval et 9 compagnies de fusiliers. Le 27 avril 1761 le roi confie par ordonnance à M. de Conflans, le fils du marquis d'Armentières, le commandement du Corps des chasseurs de Fischer, dont Fischer est nommé lieutenant-colonel (son décès intervient en juillet 1762, cette éviction pourrait l'expliquer). Jusqu'à la fin du conflit le corps reste à la hauteur de sa réputation. Il prend, le 1er mars 1763, le nom de Légion des dragons-chasseurs de Conflans, qui comprend 8 compagnies à pied de 75 dragons-chasseurs et 8 compagnies de 75 dragons-chasseurs à cheval.

L'uniforme comprend un habit vert à collet rouge avec culotte blanche pour les fantassins qui sont coiffés d'un bonnet de drap vert pour les Chasseurs, les grenadiers ayant un bonnet de peau d'ours, les dragons sont dotés eux d'un casque en fer. L'ordonnance du 9 décembre 1771 complète la précédente : elle décrète dans son article Ier que la Légion sera dénommée Légion étrangère de Conflans, dans son article 2 qu'elle sera exclusivement composée d'étrangers, à qui l'article 6 garantit la liberté de religion comme dans les régiments allemands.

Les Corses, issus de Corse Cavalerie et des compagnies de volontaires corses, levés en 1757 affectés au corps de Fischer en 1760, se montrent à la hauteur de sa réputation guerrière. Lors du siège de Wesel au confluent du Rhin et de la Lippe, le 6 octobre 1760 un officier corse du corps, nommé Guillaume Casanova, en embuscade dans un bois surprend et repousse un fort détachement de hussards ennemis, à la satisfaction de son capitaine qui le signale à Fischer. L'article 6 de l'ordonnance du 9 décembre 1771 atteste de leur spécificité au sein du corps :

> *Les deux compagnies corses qui font partie de ce corps continueront d'être composées de sujets corses seulement, et d'être habillées, équipées et armées, de la manière qu'elles l'ont toujours été depuis leur incorporation dans le corps.*

Encadré 24
Officiers corses de la Légion de Conflans [39] *:*

◇ **Sansonnetti Stephano**, capitaine d'infanterie né le 1er mars 1736 à Bastia, enseigne dans Royal Corse en 1758, lieutenant en 1761, incorporé à la Légion de Conflans 4 juillet 1764, noté « de bonnes mœurs, promet d'être un excellent sujet à la guerre », passé au Royal Corse comme capitaine en 1776 ;

◇ **Antonini Clément**, lieutenant né à Monte Maggiore, soldat [40] dans le régiment de Bassigny le 1er avril 1739, dans Royal Corse le 10 décembre suivant, le 18 octobre 1758 maréchal des logis à Corse Cavalerie, sous-lieutenant dans le corps des chasseurs de Fischer le 15 avril 1760, lieutenant le 12 avril 1763 à la Légion de Conflans, noté « excellent officier » ;

◇ **Casanova Guillaume**, lieutenant né à Sartè (*i. e.* Sartène) en 1727, incorporé dans Corse Cavalerie en 1758, maréchal des logis, passé dans le corps de Fischer en 1760, blessé à Fleikenberg en 1761, lieutenant dans la Légion de Conflans le 12 avril 1763, noté « très bon », il quitte l'armée en 1770 ;

◇ **Carabuccio** (lire **Carbuccia**) **Antoine** (on trouve aussi sa trace dans la Légion de Conflans), lieutenant date de naissance inconnue, qui n'a jamais servi sous Fischer, versé comme lieutenant dans le régiment de Buttafuoco le 1er janvier 1770, réformé en 1773, muté au Royal Corse le 20 juillet 1776 [41].

Le 6 janvier 1762 est accordée, sur leur demande, au capitaine Stephanopoli, à ses deux frères lieutenants et au cornette Suzzoni (officiers réformés de Corse Cavalerie mis à la suite au dépôt d'Antibes du Royal Corse), l'autorisation de se retirer en Corse, leur pension de réforme ne leur permettant pas de vivre décemment dans leur garnison, ce qui est une faveur insigne [42].

LES HÉRITIERS DU ROYAL CORSE : LES CHASSEURS CORSES (1788)

Les bataillons de l'ordonnance

L'ordonnance de 1788 a porté à douze le nombre des bataillons de chasseurs par

39. Ribaucourt, Édouard de, *La Vie militaire et les exploits de J.-C. Fischer, op. cit.*, États de service du corps des chasseurs, p. 320, 326, 327.
40. En avril 1739, Monte Maggiore est un point d'appui des Corses face à Maillebois, et Bassigny un des régiments du roi servant en Balagne : on a ainsi la preuve que l'armée française, outre des supplétifs, a directement recruté dans l'île, avant la création du Royal Corse.
41. Ribaucourt, Édouard de, *ibid.*
42. Alors qu'en 1763, lors de la dissolution du Royal Corse et de son incorporation au Royal Italien, le major Galeazzini et sept capitaines : Martelli, Bustori, Colonna, Bellini Rossi Antoine, Rossi Camille, Gentili sont réformés et mis à la suite, mais on leur impose, pour percevoir leur pension de réforme, de demeurer dans le royaume.

dissolution et transformation de régiments d'infanterie de ligne, dont les bataillons devenus chasseurs prennent des noms de province en respectant l'ordre de préséance. Les deux bataillons du Royal Italien, le plus ancien, car il a 107 ans d'existence, forment respectivement les bataillons des Chasseurs royaux de Provence, du Dauphiné. Le Royal Corse forme le bataillon des Chasseurs royaux corses et le bataillon des Chasseurs corses, qui portent les numéros 3 et 4. Les suivants ont été désignés bataillon de Chasseurs cantabres, de Bretagne, d'Auvergne, des Vosges, des Cévennes, du Gévaudan, des Ardennes et du Roussillon.

Chaque bataillon doit se recruter dans le pays dont il porte le nom. Il est composé de quatre compagnies ayant chacune six officiers et cent deux bas officiers et soldats dont un sergent-major, un fourrier, quatre sergents, huit caporaux, huit appointés, deux tambours, douze carabiniers, distingués par le port d'épaulettes à franges et corps écarlates. et soixante-six chasseurs. L'état-major comprend un lieutenant-colonel chef de corps, un major, un quartier-maître, un adjudant sous officier, un chirurgien, un tambour-major, quatre musiciens, et ayant rang de sergents : un armurier, un maître tailleur, et un maître cordonnier. Soit au total 29 officiers et 416 chasseurs. Les bataillons n'ont ni drapeau ni compagnie d'élite. Sur pied de guerre l'effectif est augmenté de vingt et un chasseurs et il est formé un dépôt commandé par un officier, comptant deux sergents, trois caporaux, trente-six chasseurs choisis parmi les moins aptes à faire campagne et des recrues dont le nombre est fixé par le roi. Sur le grand pied de guerre chaque compagnie reçoit vingt-cinq chasseurs supplémentaires [43].

À la création l'uniforme est de drap vert foncé, la culotte chamois, la couleur distinctive jonquille, et le chapeau noir. Les officiers portent un uniforme identique à la troupe qu'ils commandent, le drap en est plus fin, la coupe de l'habit soignée, ils sont chaussés de bottes noires à revers fauves et armés d'une épée.

L'ordonnance ayant fixé le tableau d'effectifs, les excédents du Royal Corse comme ceux du Royal Italien sont affectés au bataillon des Chasseurs du Roussillon 12e de l'arme. Le 9 avril un règlement ayant précisé que le Royal Corse ne devait comporter que des originaires de l'île, les non-Corses sont versés aux Chasseurs cantabres 5e de l'arme.

Par faveur royale, les bataillons corses possèdent quatre soldats par compagnie « *destinés à s'instruire dans les arts et métiers afin de se rendre utiles à l'Isle de Corse* », et le colonel propriétaire du Régiment Royal Corse est conservé jusqu'à extinction au 3e bataillon.

Leur dépôt de recrutement est commun, sis près de Pont-Saint-Esprit ; il est commandé par le lieutenant Paccioni, officier de fortune. La réforme de l'armée en 1791 amène diverses modifications. Les bataillons ne sont plus désignés que par leur numéro, et organisés en huit compagnies comprenant 28 officiers et 429 hommes. Au major, dont le grade est supprimé, est substitué un lieutenant-colonel

43. Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, *op. cit.*, t. III, p. 410-411.

en second, le poste de cadet gentilhomme disparaît. La tenue est modifiée : un casque à chenille noire remplace le chapeau, les couleurs distinctives différenciant les bataillons sont désormais : écarlate, jonquille, rose et cramoisi. Le dépôt commun est supprimé en 1792 et les bataillons sont autorisés dès lors à recruter sur le continent. Ces mesures, qui s'inscrivent dans la suppression des régiments étrangers, entraînent la disparition du caractère identitaire de ces bataillons.

Chasseurs royaux corses

Mis sur pied le 26 avril 1788 à Vienne [44], sous les ordres du lieutenant-colonel Camillo de Rossi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il fait partie de la 11e division aux ordres de M. de Marcieu. Les compagnies comptent six officiers chacune soit 8 capitaines dont 4 capitaines commandants, 8 lieutenants dont 4 en premier, 8 sous-lieutenants, un cadet gentilhomme. Il est à Mont-Dauphin en 1789. Le 1er janvier 1791, il perd son identité et devient 3e bataillon de chasseurs, ci-devant Royaux corses. La même année reformaté à huit compagnies, le complet de l'effectif est de 28 officiers et 693 chasseurs, il est en sous-effectif de 179 soldats. En 1790 il est en garnison à Grenoble. En 1791, nommé colonel du 91e d'infanterie, Camillo de Rossi est remplacé par le major Baciocchi qui a été promu lieutenant-colonel le 15 septembre 1789. Ce dernier ayant émigré en 1792, le lieutenant-colonel de Giovanni-Limpérani prend le commandement du bataillon.

44. Santini, médecin-colonel, « L'Infanterie légère corse sous la Révolution, le Consulat et l'Empire », in *BSSHNC*, Études corses n° 25 1er trimestre 1960, ch. I « Les Descendants du Royal Corse », p. 28-32.

Encadré 25
Encadrement des Chasseurs royaux corses à Montdauphin
25 a. état des officiers [45] *(3e bataillon)*

❖ **État-major**

chefs de corps successifs

- **de Rossi Camille**, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, fils de Bianca Rossi, qui fut l'âme du « parti français » en 1738, né à Ajaccio le 30 novembre 1727, il est entré au service comme volontaire au Royal Corse en 1742, il y a fait carrière, âgé de soixante et un ans il a 46 ans de service, son destin sera tragique : colonel du 91e régiment d'infanterie en 1791, général sous la Terreur en 1793, il est guillotiné le 28 janvier 1794 ;
- **de Bacciochi-Adorno Antoine Joseph**, chevalier de Saint-Louis, né à Ajaccio le 5 janvier 1745, lieutenant en second au Royal Corse en 1771, major du bataillon en 1788, lieutenant-colonel en second en 1791, il commande le bataillon au départ de Rossi en 1791, il émigre en 1792 (sert à l'armée de Condé), il est alors remplacé par Giovanni-Limpérani, il rentre en Corse en 1804 ;
- **de Giovanni-Limpérani Charles-Pascal**, chevalier de Saint-Louis en 1785, d'une noble famille de Casinca, né à Bastia le 17 août 1734, son père Léonard était officier au Royal Corse, capitaine à Corse Cavalerie en 1758, réformé en 1760, sert dans une compagnie de volontaires sous les ordres du marquis d'Arcambal en 1768, capitaine à la Légion corse en 1769, il y commande les grenadiers en 1774, versé comme capitaine au Royal Corse à la dissolution de la Légion en 1776, en 1788 capitaine avec rang de major en 1788 aux chasseurs royaux corses, où il est promu lieutenant-colonel en second en 1791, il en prend le commandement lorsque Bacciochi émigre et lors de la sécession de la Corse en 1794, il se réfugie en France.

quartier-maître trésorier

- **Constantini Vincent Marie**, né à Ghisoni en 1751 officier de fortune, soldat au Royal Corse **en** 1769, caporal en1770, sergent en 1771, fourrier en 1772, quartier-maître trésorier 1780, rang de lieutenant en 1792 (il est général de brigade en 1803).

45. *Id.*, p. 33-37.

autres officiers

• capitaines en premier

- **de Giovanni-Limpérani Charles Pascal**, rang de major 1786 (cf. état-major) ;
- **Pitti-Ferrandi Félix**, né à Pietra di Verde en 1744 lieutenant à la Légion corse 1er septembre 1769 capitaine en second 1770, commandant de compagnie 1 août 1771, capitaine au Royal Corse 1er août 1775, *id.* au Chasseurs royaux corses 14 mai 1788, Lieutenant-colonel 1er avril 1789, lieutenant-colonel en second au 52e de ligne 23 novembre 1791, id. au 12e de ligne 13 mars 1792, émigré (sert à Naples dans le royaume des Deux-Siciles, il est amnistié en 1804) ;
- **Saliceti Ange-Louis**, né à Bastia 1747, sous-lieutenant au Royal Corse 21 mai 1766, lieutenant 1770, capitaine commandant de compagnie 1775, id. chasseurs royaux corses 1788, lieutenant-colonel en second 3e bataillon de chasseurs 7 août 1792 (commande le bataillon en 1794, est destitué pour incompétence) ;
- **de Rossi Marc-Antoine**, né à Ajaccio 20 janvier 1753, sous-lieutenant au Royal Corse 30 mars 1769, lieutenant 1770, capitaine en second 1777, capitaine commandant 6 mars 1788, capitaine commandant au 3e bataillon de chasseurs en 1791, démissionnaire, émigre en juillet 1791 (aide-major de brigade au bataillon de noblesse de Bretagne, volontaire aux chasseurs d'York 1793-1794, armée de Condé 1799) ;
- **de Giovanni-Limpérani** (*dit* **Giovanni cadet) Paul-François**, frère de Charles Pascal, fils de Léonard, né à Bastia 1746, sous-lieutenant au Royal Corse 14 avril 1769, lieutenant 1770, capitaine en second 1779, *id.* au Chasseurs royaux corses 1788, capitaine commandant au 3e bataillon de chasseurs (émigré 1794, en réalité prisonnier dans des conditions suspectes, réintégration refusée en 1797) ;

• capitaines en second

- **Fiorella Pascal Antoine,** né à Ajaccio 1752, d'une famille génoise installée en ville, avec la protection de Marbeuf admis comme volontaire au Royal Corse 24 juin 1770, sous-lieutenant au Royal Corse 23 juillet 1770, lieutenant en second 1774, lieutenant en premier 1780, capitaine en second 1781, *id.* aux chasseurs royaux 1788, lieutenant-colonel en premier au 4e bataillon des volontaires de l'Isère 18 novembre 1791 (chef de brigade 46e demi-brigade 1793, général en 1795, sert ensuite la République cisalpine puis est au service du royaume français de Naples, comte et sénateur de l'Empire) ;
- **Ciavaldini Antoine-Joseph**, né à Carcheto, 5 avril 1751 sous-lieutenant, sous-lieutenant au Royal Corse 18 mai 1771, lieutenant en second 1776, lieutenant en 1er 1779, a fait la campagne d'Amérique 1780-1781, capitaine en second 1788, capitaine commandant au 3e bataillon de chasseurs 1791 (commandant de place à Toulon 1795 puis à Oneglia, retraité 1800) ;
- **Pianelli Michel-Antoine**, né à Olmeto 23 septembre 1750, fils du colonel Jean-Baptiste Pianelli, volontaire au Royal Corse 24 juin 1770, sous-lieutenant au Royal Corse 23 juillet 1770, sous-lieutenant de grenadiers 1774, lieutenant en second 1775, lieutenant en premier 1777, a fait la campagne d'Amérique 1780-1781, capitaine en second 1786, *id.* aux chasseurs royaux corses 1788 (*id.* 3e demi-brigade légère 1794, chef de bataillon 1795, chef de brigade 1802).

• lieutenants en premier

- **de Giovanni-Limpérani Leonardo**, né à Bastia 13 mars 1758 fils de Charles Pascal (voir *supra*) sous-lieutenant à la Légion corse 9 juin 1774 (où son père Charles Pascal est capitaine), *id.* au Royal Corse 1775, lieutenant en second 1779, lieutenant en premier 1786, capitaine au 3e bataillon de chasseurs 1791 (chef de bataillon au 1er bataillon de volontaires corses 1793, puis au 104e et 85e de ligne, colonel de la Légion corse, levée en 1803, en 1805, unité versée à l'armée napolitaine du roi Joseph en 1806, général commandant la place de Naples 1806, décédé en 1806) ;
- **Casanova Carlo Domenico**, né à Venaco 1er janvier 1739 fusilier au Royal Corse 1758, sergent 1763, fourrier 1768, officier de fortune Quartier-maître sous-lieutenant 1773, Quartier-maître trésorier 1776, lieutenant en second de la compagnie de grenadiers 1777, lieutenant en premier aux chasseurs royaux corses 1788, capitaine au 3e bataillon de chasseurs 1791 (chef de brigade 3e demi-brigade d'infanterie légère 1794, puis de la 11e, retraité 1798) ;
- **Giuseppi Antonio Geronimo**, né à Pietralba 27 novembre 1740 fusilier au Royal Corse 1761, sergent 1765, officier de fortun, e sous-lieutenant à la Légion corse 31 janvier 1774, lieutenant en second au Royal Corse 1777, lieutenant en premier 1784, lieutenant en premier aux chasseurs royaux corses 1788, capitaine au 3e bataillon de chasseurs 1791 ;
- **Ceccaldi Marc-Antoine**, né à Calvi 16 janvier 1755 lieutenant en second au Royal Corse 1776, lieutenant en premier aux chasseurs royaux corses 1788, capitaine au 105e d'infanterie 1791 (aide de camp du général Cervoni 1795, député de l'Aisne en 1811).

• lieutenants en second

- **Jean-Joseph Peraldi**, né ? (probablement à Ajaccio) 23 octobre 1759, lieutenant en second au Royal Corse 1776, lieutenant en premier aux chasseurs royaux corses 1788, capitaine au 83e d'infanterie 1791 (candidat malheureux contre Napoléon Bonaparte au poste de lieutenant-colonel en second du bataillon de volontaires nationaux d'Ajaccio en 1792) ;
- **Colonna-Bozzi Ugo-Francesco**, né à Zigliara 4 mars 1762, sous-lieutenant au Royal Corse 1777, lieutenant en second au Royal Corse 1784, lieutenant en second aux chasseurs royaux corses 1788 (capitaine au 83e d'infanterie 1792, **émigré**, rentré en Corse en 1793, n'a plus servi) ;
- **Massesi François**, né à Oletta 5 octobre 1764, sous-lieutenant au Royal Corse 1778, lieutenant en second au Royal Corse 1786, lieutenant en second aux chasseurs royaux corses 1788 (capitaine au 83e d'infanterie 179, destitué comme noble 1794, capitaine à la 31e demi-brigade de ligne 1797) ;
- **Bacciochi Félix**, né à Ajaccio 18 mai 1762, sous-lieutenant au Royal Corse 1778, lieutenant en second au Royal Corse 1787, puis aux chasseurs royaux corses 1788 (capitaine au 3e bataillon de chasseurs 1793, chef de la 26e demi-brigade légère 1804, général en 1804, prince de Lucques, époux d'Élisa Bonaparte).

• sous-lieutenants

- **Bustoro André Paul**, né à Sarzane en Toscane (berceau de la famille Bonaparte) le 20 mai 1757 sous-lieutenant au Royal Corse 1780, ne figure plus en 1786, sous-lieutenant aux chasseurs royaux corses 1788 (capitaine au 3e bataillon de chasseurs 1792, réformé pour blessure, se retire à Gênes) ;
- **De Mari Jean Camille**, né à ? le 4 février 1761 sous-lieutenant au Royal Corse 1780, sous-lieutenant aux chasseurs royaux corses 1788 ;
- **Paccioni Angelo Matteo**, officier de fortune, né à Niolo (sic) 19 décembre 1739, volontaire d'Arcambal 1768, fourrier dans la Légion corse 20 septembre 1769, porte-drapeau de Royal Corse 1777, sous-lieutenant de grenadiers 1781, lieutenant au 3e bataillon de chasseurs 1791 (officier recruteur 1792, capitaine adjudant-major aux volontaires nationaux corses à Bastia 1792, retraité 1801) ;
- **Antoni Vincent Pierre**, né ? le 5 juin 1763, cadet gentilhomme au Royal Corse 1781, sous-lieutenant 1785, sous-lieutenant aux chasseurs royaux corses 1788 (lieutenant au 3e bataillon de chasseurs 1792, démissionnaire pour raisons de santé 1793) ;
- **Frediani Pierre Paul**, né à Penta di Casinca le28 juin 1754 sous-lieutenant au régiment de Buttafuoco 22 mars 1771, sous-lieutenant au Royal Corse 1779, lieutenant au Royal Corse 1788, passé aux chasseurs royaux corses 1791, puis au 3e bataillon de chasseurs (officier de places en Italie, retraité à Livourne 1808) ;
- **Cattanéo Pierre François**, né à Ajaccio 28 mai 1764, cadet gentilhomme en 1779, sous-lieutenant 1784 (capitaine 1792, chef de bataillon à la 99e demi-brigade 1799, colonel 102e de ligne 1805) ;
- **Bacciochi Jean André**, né à Ajaccio 27 juin 1771, sous-lieutenant au Royal Corse 1787, sous-lieutenant aux chasseurs royaux corses 1788, lieutenant au 5e d'infanterie 1791 (capitaine en 1798, sert en Italie, retraité à Florence 1810) ;
- **Colonna d'Istria Guillaume**, né à Ajaccio 25 janvier 1772, sous-lieutenant au Royal Corse 1788, sous-lieutenant aux chasseurs royaux corses 1788, puis au 3e bataillon de chasseurs 1791 (capitaine en 1792, lieutenant au 5e d'infanterie 1792, capitaine compagnie franche du Liamone 1801, capitaine aux Gardes d'honneur 1813, capitaine à la Légion étrangère en 1831, assassiné à Sollacaro en 1833) ;
- **Bonavita**, cadet gentilhomme, né à Oléron 19 juillet 1767, fils du capitaine Bonavita (le futur général). Cadet gentilhomme aux chasseurs royaux corses 1788, sous-lieutenant 84e d'infanterie 1792.

Chasseurs corses

Le bataillon des Chasseurs corses qui porte le numéro 4, formé à Tournon en Vivarais en 1788 est commandé par le lieutenant-colonel Don Grazio de Rossi, avec pour major Hiacintho de Rossi, tous deux chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Le corps est au complet. Il appartient à la 9e division « Languedoc ».

Si la portion centrale est à Tournon, les compagnies sont réparties entre Tournon, Privas et Villeneuve de Céré. Le 1er avril 1791 il devient 4e bataillon de chasseurs à 8 compagnies, il manque 69 soldats pour qu'il soit au complet, le nombre

d'officiers a été réduit à trois par compagnie, et le cadet gentilhomme disparaît du rôle. Sa couleur tranchante est le jonquille.

Fin 1791 il est affecté à Montpellier, Hiacinto de Rossi prend le commandement du bataillon, remplaçant Don Grazio de Rossi, nommé colonel du 52e d'infanterie.

Encadré n° 25
Encadrement des Chasseurs Royaux corses à Montdauphin.
25 b. état des officiers [46] (4e bataillon [47])

❖ **État-major**

chefs de corps successifs de la formation à 1792

- **de Rossi Don Grazio,** lieutenant-colonel commandant (cousin de Rossi Camille, qui commande les chasseurs royaux corses), né à Ajaccio 25 mars 1726, enseigne au Royal Corse en 1748, lieutenant en second 1757, lieutenant en premier 1758, au Royal Italien 1763, capitaine à la compagnie lieutenant-colonelle du Royal Corse 1769, capitaine commandant 1776, major 1780, lieutenant-colonel du bataillon de chasseurs corses 1er mai 1788. Colonel du 52e régiment d'infanterie 1791 (général en 1793, suspendu et incarcéré à la citadelle d'Ajaccio 1793, libéré par Bonaparte) ;
- **de Rossi Hiacinto,** major, né à Ajaccio 8 janvier 1744, volontaire dans Royal Corse 1759, enseigne au régiment de Brie 1761, sous-lieutenant au Royal Italien 1763, lieutenant au Royal Corse 1768, sous-aide-major 1770, aide-major 1772, capitaine aide-major 1774, capitaine en second 1776, capitaine commandant 1780, major du bataillon de chasseurs corses 1788, chevalier de Saint-Louis 1788, lieutenant-colonel en second 1er janvier 1791, Lieutenant-colonel commandant le 4e bataillon de chasseurs 21 octobre 1791 (colonel du 27e d'infanterie 29 juillet 1792, colonel du 4e régiment de chasseurs à cheval 15/10 1792, guillotiné 1794) ;
- **Massesi Luigi**, chef de bataillon, né à Bastia 22 avril 1749 (son parrain est le marquis de Cursay), fils du chancelier du Regno di Corsica, collaborateur de Pascal Paoli, sous-lieutenant au Royal Corse 1766, lieutenant en premier 1770, capitaine en second 1776, capitaine en 1er 1784, *id.* aux chasseurs corses 1788, chef de bataillon 1791 (lieutenant-colonel du 4e bataillon de chasseurs fin 1792, général en 1793, destitué en 1794 pour n'avoir pas rejoint en 1794, pensionné en 1795, a un fils officier tué en Russie en 1812).

quartier-maître trésorier

- **Pallavicini Pierre André**, officier de fortune, né à Ajaccio 10 novembre 1749, dragon dans la Légion corse 1769, sergent au Royal Corse 1772, sous-lieutenant de grenadiers 1780, quartier-maître lieutenant aux chasseurs corses 1788, lieutenant 1791 (capitaine en 1792, tué à l'armée des Alpes 1792).

46. *Id.*, p. 33-37.
47. *Id.*, p. 18.

❖ **autres officiers**

capitaines commandants

- **Sansonetti Stefano**, né à Bastia 1er mars 1736, enseigne au Royal Corse 1758, lieutenant 1761, lieutenant au Royal Italien 1763, capitaine Légion de Conflans 1764, capitaine en second Royal Corse 1776, capitaine commandant Royal Corse, capitaine commandant aux chasseurs corses 1788, lieutenant-colonel en second 4e bataillon de chasseurs 1791 (émigré 1792 et remplacé le 17 juillet 1793 par Colonna de Giovellina) ;
- **Mattei Maxime**, né à Bastia 12 janvier 1736, lieutenant en second au Royal Corse 1758, *id.* au Royal Italien 1763, lieutenant en premier au Royal Corse 1765, lieutenant à la compagnie de grenadiers 1770, capitaine Royal Corse 1772, capitaine commandant 1779, capitaine commandant aux chasseurs corses 1788 (passé à la gendarmerie en 1792) ;
- **Massesi**, *voir* plus haut ;
- **de Carbuccia Antoine**, né à Bastia 5 mai 1752, lieutenant dans le régiment de Buttafuoco 1770, passé à la Légion de Conflans, réformé 1773, lieutenant en second au Royal Corse 1776, lieutenant en premier 22 septembre 1777, capitaine en second 28 novembre 1777, capitaine commandant aux chasseurs corses 1788, *id.* 4e bataillon 1791, émigré 1792 (rentré 1794 en Corse à l'époque du Royaume anglo-corse, maire de Bastia 1817).

capitaines en second

- **d'Ortoli-Giacomoni Gaspard Vincent**, né à Savone (République de Gênes, où, d'origine corse, sa famille est installée depuis trois générations) le 16 septembre 1750, volontaire au Régiment d'Anhalt 1768 lors de la campagne de Corse, sous-lieutenant au Royal Corse février 1770, lieutenant en second juillet 1770, lieutenant en premier 1776, capitaine en second 1779, puis aux chasseurs corses en 1788 puis au 4e bataillon de chasseurs 1791 (adjudant général 1792, général de brigade 1793, remis chef de brigade 1796, retraité 1796) ;
- **Colonna de Giovellina Alexandre**, né à Prato de Giovellina 2 novembre 1751, sous-lieutenant à la Légion corse 1769, lieutenant 1771, passé au Royal Corse 1776, capitaine en second 1780, *id.* aux chasseurs corses en 1788, capitaine au 4e bataillon de chasseurs 1791 (lieutenant-colonel en second 1793) ;
- **Paolini Antoine**, né à Ghisoni 13 décembre 1731, officier de fortune, soldat au Royal Corse 1749, grenadier 1751, sergent 1753, porte-drapeau 1765, sous-lieutenant de grenadiers 1770, lieutenant 1774, capitaine en second 1780, *id.* aux chasseurs corses en 1788, retraité 1792 ;
- **Colonna d'Istria Laurent** (sa famille maintenue noble par Gênes, est reconnue comme parente par les princes Colonna de Rome), né à Sollacaro 15 **janvier** 1753, volontaire dans le Royal Corse 26 janvier 1770, sous-lieutenant 23 **juillet** 1770, lieutenant en second 1775, lieutenant en premier 1777, capitaine en second 1784, *id.* aux chasseurs corses 1788, puis au 4e bataillon 1791, émigré 1792.

lieutenants en premier

- **Morlas Michel**, né à Oletta 17 juin 1756, il est d'ancienne extraction (un Francesco de Morlas figure sur la liste de recensement des propriétaires du quartier de Terra Nova à Bastia établie le 15 août 1500, et son père feu Jean Jérôme a été député aux États de Corse) sous-lieutenant à la Légion corse 1772, lieutenant au Royal Corse 1776, lieutenant en second 1777, lieutenant en premier 1780, *id.* aux chasseurs corses 1788, *id.* au 4e bataillon de chasseurs 1791, capitaine 6 novembre 1791 ;
- **Questa Carlo Antonio**, officier de fortune, né à Calvi 26 février 1748, fusilier au Royal Corse 1769, sergent 1770, sous-lieutenant 1772, lieutenant en second 1777, lieutenant en premier 1781, adjudant-major au 4e bataillon de chasseurs 1791, capitaine au 27e d'infanterie 1793 ;
- **Sansonetti Antonio Maria Luiggi**, né à Bastia 7 septembre 1752, fils de noble Joseph, sous-lieutenant dans le régiment de Buttafuoco 1771, sous-lieutenant au Royal Corse 1774, lieutenant en second 1778, a fait la guerre d'Amérique 1783, lieutenant en premier 1786, *id.* aux chasseurs corses 1788, démissionnaire 1793, demande à reprendre du service contre les tyrans 1794 ;
- **Carlotti Antoine-François,** né à Venaco 1747, sous-lieutenant à la Légion corse 1775, lieutenant en second au Royal Corse 1779, lieutenant en premier 1787, *id.* aux chasseurs corses 1788 émigré 1792 (capitaine au 4e bataillon de chasseurs 1792, passé au service des Bourbons de Naples 1792, retraité à Venaco 1805).

lieutenants en second

- **Colonna d'Ornano Charles Marie**, né à Ajaccio 20 novembre 1756, sous-lieutenant au Royal Corse 1774, lieutenant en second en 1778, abandonne en 1779, réintégré lieutenant en second 1780, abandonne en 1785 (lieutenant au 4e bataillon de chasseurs 1792) ;
- **Cuneo d'Ornano Antoine François**, né à Ajaccio 2 septembre 1756, sous-lieutenant au Royal Corse 1777, lieutenant en second 1785, lieutenant aux chasseurs corses 1788 (capitaine au 27e d'infanterie 1793, blessé à Fleurus 1794, chef de brigade en 1799, commandant de la place d'Antibes en 1815 il a refusé de céder la place à Napoléon) ;
- **Poli Antoine**, né à Suarella, 30 janvier 1757, sous-lieutenant au Royal Corse 1777, lieutenant en second 1786, *id.* aux chasseurs corses 1788 (capitaine au 51e d'infanterie 1792, a fait les campagnes d'Italie, d'Égypte et de Syrie) ;
- **Peretti Antoine Pasquin**, né à Levie 3 juillet 1753, fusilier volontaire dans la Légion corse 1769, sous-lieutenant au Royal Corse 1778, lieutenant en second 1787, *id.* aux chasseurs corses 1788, *id.* au 4e bataillon de chasseurs 1791 (capitaine en 1792, démissionnaire 1794).

sous-lieutenants

- **Avocari de Gentile Jean-Jacques Vincent**, né à Nonza 22 janvier 1760, cadet volontaire dans Royal Corse 4 février 1779, sous-lieutenant au Royal Corse 8 avril 1779, *id.* aux chasseurs corses 1788, lieutenant au 3e bataillon de chasseurs 1791 (lieutenant 28e légion de gendarmerie en Corse 1792, colonel de gendarmerie 1806, passé au service de Naples, général de la gendarmerie napolitaine de Murat 1810) ;
- **Colonna-Locari Francesco**, né à Zigliara 25 janvier 1763, sous-lieutenant au Royal Corse 8 avril 1779, *id.* aux chasseurs corses 1788, *id.* 4e bataillon de chasseurs 1791 (capitaine au 4e bataillon1792) ;
- **Citadella Jean-Thomas**, né à Vico 14 novembre 1762, sous-lieutenant au Royal Corse1780, *id.* aux chasseurs corses 1788, *id.* 4e bataillon de chasseurs 1791 (lieutenant 28e légion de gendarmerie en Corse 1792, capitaine 1793) ;
- **Massei Luiggi** *dit* **Massei fils**, né à Bastia 11 janvier 1765, volontaire au Royal Corse 1778, sous-lieutenant au Royal Corse 1781, id. aux chasseurs corses 1788, id. 4e bataillon de chasseurs 1791 (capitaine en 1792) ;
- **d'Angelo Giorgio Maria**, né à Bastia 19 janvier 1762, cadet gentilhomme au Royal Corse 1781, sous-lieutenant au Royal Corse 1785, id. aux chasseurs corses 1788, id. au 4e bataillon de chasseurs 1791 (capitaine en 1792), émigré mars 1794 ;
- **Susini** dit **Justini Antoine Alexandre**, né à Sartène 17 septembre 1765, sous-lieutenant au Royal Corse 1785, *id.* aux chasseurs corses 1788 (lieutenant au 7e de ligne 1792), émigré (adjudant-major au bataillon Royal Anglo-corse 1795, le quitte au départ des Anglais en 1796, rentré en Corse, reprend du service sous la Restauration en 1815) ;
- **de Giovanni-Limpérani Antoine Jean**, né à Bastia 27 juillet 1771, fils de Charles Pascal, sous-lieutenant au Royal Corse 1786, id. aux chasseurs corses 1788, id. au 4e bataillon de chasseurs 1791, lieutenant au 47e de ligne 1791 (capitaine en 1792, tué à Fleurus 26 juin 1794) ;
- **Questa Jean André Antoine Louis**, né à Calvi 20 février 1772, fils de Jean Joseph Antoine, sous-lieutenant au Royal Corse 1787, *id.* aux chasseurs corses 1788, *id.* au 4e bataillon de chasseurs 1791, émigré 1792 (sert en Hollande 1794, en 1812 est au service de la Prusse) ;
- **Avocari de Gentile Felice**, cadet gentilhomme aux chasseurs corses 1788, en congé en 1791, sous-lieutenant au 4e bataillon de chasseurs 1791, lieutenant 1792, émigré 1794.

Le bataillon de chasseurs corses, fort de 4 compagnies d'un effectif théorique de 418 officiers et soldats est inspecté à Tournon par M. de Frimont maréchal de camp. Il fait état d'un bataillon bien composé d'hommes propres au service des troupes légères, dont 8 vétérans [48].

La troupe

Elle compte nombre de soldats qui servent depuis longtemps, le rapport révèle

48. Inspection du bataillon de chasseurs corses à Tournon le 6 septembre 1789 par M. de Frimont, mestre de camp des armées du Roi, Archives historiques, ministère de la Guerre.

que 12 % des chasseurs ont fait la guerre, et 25 % d'entre eux ont plus de 8 ans de service.

Sur 418 hommes, 383 sont corses soit 95 % du total, parmi les autres on recense 16 Italiens, 5 Germaniques, 6 originaires du Comtat venaissin (sujets du pape), 5 Alsaciens, 1 Flamand.

L'usage du surnom, se substituant au nom patronymique persiste. Par exemple le tambour-major est désigné dans les états officiels sous le nom de Fior d'amore, le maître tailleur se nomme *Apollo*, le maître cordonnier est La Dolcezza, les bas officiers et caporaux employés à l'instruction s'appellent La Liberta, Fedele, La Fiamma.

L'origine professionnelle des soldats est répertoriée : trois cent soixante-quatorze sont des laboureurs et autres travailleurs de la campagne ; les diverses professions sont représentées par six menuisiers, un maçon, dix tailleurs, trois perruquiers, douze cordonniers, deux boulangers, trois charpentiers, trois tanneurs, deux maréchaux-ferrants, un chirurgien, et un habitant des villes *(sic)*.

À la même époque, à l'inverse, dans les régiments recrutés dans la plupart des provinces du royaume le recrutement urbain est prédominant. L'inspection met en évidence la petite taille des recrues corses. La moitié de l'effectif, soit deux cent dix hommes, dépasse de peu la taille requise : cent trente-deux soldats mesurent 5 pieds 3 pouces, soixante-dix-huit 5 pieds 4 pouces mais quarante et un – soit 10 % – , avec leurs 5 pieds seulement, n'ont pas la taille réglementaire ; quatre sont de grande taille (5 pieds 7 pouces).

Les officiers

Les capitaines ont le plus souvent de nombreuses années de service, ce qui confirme la persistance de la lenteur de l'avancement. Les commandants de compagnie ont entre dix-neuf et trente ans de service, et deux sont âgés de plus de cinquante ans.

Trois sur quatre des capitaines en second atteignent ou dépassent de peu la quarantaine et totalisent autour de vingt ans de service (sauf Paolini, qui sert depuis quarante ans). La moyenne d'âge des huit lieutenants, nés entre 1748 et 1757, est élevée : ils ont de trente-deux à quarante ans, et les huit sous-lieutenants, nés entre 1765 et 1772, de 17 à 24 ans. Dès 1791, les réformes multipliant promotions et mutations vont accélérer l'avancement, il faut ajouter que l'émigration joue un rôle favorisant.

En 1788, sur un total de 51 officiers, l'En deçà des monts en fournit 28, ainsi répartis : 12 au bataillon des chasseurs royaux corses, 16 au bataillon des chasseurs corses ; de l'Au-delà des monts en proviennent 23 (12 au bataillon des Chasseurs royaux corses, 11 au bataillon des chasseurs corses). Trois officiers ne peuvent entrer dans ces critères régionaux : deux des Chasseurs royaux corses, pour être nés, l'un à Sarzano (Toscane), l'autre (de père né en Corse) à Oléron, le troisième des chasseurs corses, pour être né à Gênes (d'une famille corse installée dans la

ville). Dans les années qui précèdent la Révolution, l'En deçà des monts est plus peuplé que l'Au-delà des monts et abrite les deux tiers des 150 000 habitants de l'île. Ce qui démontre un égal attrait dans les deux régions pour le service du roi. À partir de 1791 l'encadrement se modifie, vu la nomination d'officiers étrangers à l'île, mais surtout en raison de la promotion de nombreux sous-officiers corses. Sur les dix-huit promus, sept de ces nouveaux officiers viennent de l'Au-delà des monts et onze de l'En deçà.

Le clivage social introduit par la société d'ordres a ancré chez les notables corses, comme dans la noblesse du royaume, une tradition familiale du service, ainsi que le démontrent les registres d'officiers des deux bataillons en 1788, près de vingt ans après l'annexion.

Pères, fils, frères, oncles, neveux sont officiers dans les mêmes bataillons où ces notables se voient réserver les postes de chefs de corps. En 1788, les chasseurs royaux corses ont pour chef de corps Camille de Rossi, qui titularise quarante ans de service ; Marc Antoine Rossi y commande une compagnie, Don Grazio de Rossi, cousin germain de Camille, au service depuis quarante ans, est lieutenant-colonel commandant le bataillon des chasseurs corses où Hiacinto de Rossi est major. Les Giovanni-Limpérani, de vieille souche bastiaise, sont également nombreux à servir : c'est Charles Pascal Giovanni-Limpérani, trente ans de service, dont le père Léonard a été officier au Royal Corse, qui remplace Camille de Rossi à la tête du 3e bataillon en 1791, son frère Paul François dit Giovanni cadet y est capitaine, et un de ses fils, Léonard, lieutenant ; son autre fils, Antoine Jean, est sous-lieutenant aux chasseurs corses, il sera tué à Fleurus en 1794. Les Baciocchi, appartenant à une famille de notables ajacciens, sont trois aux Chasseurs royaux corses : y servent Antoine-Joseph, comme lieutenant-colonel en second, Jules Étienne et Félix, le futur époux d'Élisa Bonaparte, comme sous-lieutenants. Les Avocari de Gentile sont deux aux chasseurs corses : le sous-lieutenant Jean Jacques Vincent et Félix qui y a été reçu comme cadet gentilhomme, les Colonna d'Istria sont deux : Guillaume, sous-lieutenant aux chasseurs royaux, Laurent capitaine aux chasseurs corses. Les Massesi, originaires d'Oletta sont deux : Jacques Louis, capitaine aux chasseurs corses, François lieutenant aux chasseurs royaux. Dans les deux bataillons on trouve d'autres descendants de ces principali à la noblesse reconnue par le roi dont Pianelli, Frediani, Colonna d'Istria, Bustoro, Cattaneo aux chasseurs royaux ou Massei, Questa, Morlas aux chasseurs par exemple. Les roturiers ont aussi une place dans le corps des officiers, mais elle est limitée, et ils sont confinés dans les grades subalternes ; officiers de fortune, ils obtiennent leur promotion après de longues années de service. Les bas officiers sortis du rang sont trois par bataillon, nombre habituellement admis dans l'infanterie à l'époque (trois aux Chasseurs royaux corses, trois aux chasseurs corses).

Les bataillons corses à la Révolution [49]

Une série de mesures édictées par la représentation nationale provoque une profonde transformation de l'armée et de l'état militaire. Le 28 février 1790, il est décidé que tous les emplois et grades militaires sont accessibles à chaque citoyen. Le 1er janvier 1791, pour briser les particularismes nobiliaires ou provinciaux il est décrété que les régiments ou bataillons ne sont plus désormais désignés que par des numéros. Le 29 juillet 1791, l'Assemblée décide que tous les régiments étrangers seront licenciés, enfin elle prescrit le port de la cocarde tricolore et, pour toute l'infanterie, le port de l'uniforme bleu national.

La physionomie des deux bataillons est profondément remodelée par l'émigration qui débute des 1791, et surtout par le départ de dix-huit officiers mutés dans des régiments de ligne, sauf deux l'un affecté au 1er bataillon de chasseurs, l'autre élu lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, enfin par la réorganisation qui faut passer le nombre de compagnies de quatre à huit et leur encadrement de six à trois officiers, ce qui supprime les grades de capitaine et lieutenant en second.

Pour le 3e bataillon, ce sont les neuf officiers suivants, soit le tiers de l'encadrement, qui quittent le corps :

- Camillo de Rossi, nommé colonel du 91e RI ;
- Félix Pitti-Ferrandi, promu lieutenant-colonel au 58e RI ;
- Jean André Baciocchi, affecté comme lieutenants au 5e RI ;
- Guillaume Colonna d'Istria, *id.* ;
- Marc Antoine Bonavita, cadet promu sous-lieutenant au 84e,
- Marc-Antoine Ceccaldi, muté au 105e RI ;
- Jean-Joseph Peraldi, muté au 83e RI ;
- François Massesi, *id.* ;
- Pascal Fiorella, élu lieutenant-colonel en second du 4e bataillon des volontaires de l'Isère.

Le 1er janvier 1791 le bataillon des Chasseurs royaux corses devient 3e bataillon de chasseurs, et est placé sous les ordres de Baciocchi promu lieutenant-colonel le 15 septembre 1789. En 1792 il est en garnison à Grenoble sous les ordres du lieutenant-colonel de Giovanni-Limpérani, et en 1793 il fait partie de l'armée d'Italie. Le 21 mars 1794, le 3e bataillon de chasseurs est amalgamé avec le 2e bataillon des chasseurs révolutionnaires, le 1er bataillon de chasseurs des Alpes et les chasseurs des Hautes-Alpes pour entrer dans la composition de la 3e demi-brigade légère de 1re formation, devenue 11e légère de deuxième formation..

Pour le 4e bataillon ce sont également 9 officiers qui sont mutés avec avancement : Don Grazio Rossi prend le commandement du 52e RI, Hiacinto de Rossi

49. *Id.*, p. 19.

major est promu colonel du 27e de ligne, d'Ortoli Giacomoni est nommé lieutenant-colonel du 1er bataillon de chasseurs (ex-Royal Italien), Carlo Questa, Cuneo d'Ornano sont promus capitaines au 27e RI, Antoine Poli devient capitaine au 52e RI, Susini est promu lieutenant au 7e RI puis émigre, Antoine Jean de Giovanni Limpérani et Jean André Questa sont promus lieutenants au 47e RI, enfin, d'Ortoli Giacomoni est nommé lieutenant-colonel du 1er bataillon de chasseurs (ex-Royal Italien) Cette mobilité des cadres favorise l'avancement des officiers en particulier subalternes et permet à de nombreux sous-officiers d'être promus officiers principalement au 4e bataillon. Mais elle a aussi comme effet une diversification du cadre officier et l'on note la nomination d'officiers non originaires de l'île, sans d'autres précisions.

Le bataillon des chasseurs corses devient le 1er janvier 1791 4e bataillon de chasseurs. En décembre 1791 il a été fait appel à la ressource locale pour compléter les effectifs : sur 441 Chasseurs, 306 sont corses et 135 originaires du Vivarais. En 1792, il est placé sous les ordres de Sansonnetti, qui est remplacé par le lieutenant-colonel Massei. Lors de la déclaration de guerre le bataillon fait partie de l'armée des Alpes. Le 6 août 1794 il est amalgamé avec le 1er bataillon de la Creuse et le 5e bataillon de l'Ain pour former la 4e demi-brigade légère de première formation, devenue 21e demi-brigade légère de 2e formation.

Les réformes induites en 1791 font que les deux bataillons corses n'échappent pas au brassage social consécutif à la disparition de la société d'ordres et à la mutation qui fait de l'armée du roi l'armée de la Nation. Très significative à cet égard est la proportion d'officiers sortis du rang à cette époque. Ces sous-officiers promus officiers sont au nombre de 19 : 7 au 3e bataillon, 12 au 4e sur un effectif total de 27 officiers par bataillon, soit approximativement 30 % de l'encadrement des deux unités. Le recrutement spécifiquement corse est supprimé, ce qui a pour conséquence des 1791 l'admission dans les deux bataillons d'officiers et de soldats d'origine non insulaire. 6 officiers sont ainsi nommés : 4 au 3e bataillon, 2 au 4e. Dans la troupe un phénomène similaire est noté, en décembre 1791 : 135 originaires du Vivarais figurent sur les rôles des compagnies du 4e bataillon [50].

L'adoption du décret du 30 novembre 1789 déclarant l'île partie intégrante de la France cumule ses effets avec celles édictées par les représentants. *De jure* comme *de facto* toute pratique discriminatoire est abolie et provoque à terme la disparition du caractère identitaire des deux bataillons qui sera définitive lors de l'amalgame en 1794. Soldats du roi, les Corses sont désormais soldats de la nation française : c'est l'un d'entre eux, officier du roi puis général de la République, qui fera d'elle une puissance impériale.

50. *Id.*, p. 20.

Encadré 26
état des officiers des deux bataillons à partir de 1791
26 a. Modifications intervenues au 3e bataillon [51]

N. B. – LES ÉTATS, QUOIQUE PARFOIS INCOMPLETS, SONT SIGNIFICATIFS

❖ État-major

- ◇ **Giovani-Limpérani** remplace de Rossi qui a émigré ;
- ◇ **Ottavi Jean-Baptiste** remplace le quartier-maître Constantini ; né à Ghisoni le 19 juillet 1767, engagé au Royal Corse en 1782, sergent au 3e bataillon en 1791, il est nommé sous-lieutenant, quartier-maître trésorier le 10 mars 1792, il sera général en 1800 dans l'armée de la République cisalpine puis à Naples en 1808, Jean-Baptiste Bertolosi est nommé Adjudant-Major, né à Ajaccio le 28 octobre 1749, enrôlé à la Légion corse 1770, sergent en 1772, il est sergent-major au Royal Corse en 1777, adjudant sous officier 1780, et promu sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs 1791, ultérieurement au service de la Cisalpine en 1797, il est général en 1804 ;
- ◇ **Fiorella**, **Ciavaldini**, **Giovanni Leonardo**, **Pianelli**, **Giuseppi** et **Casanova**, capitaines en second (grade supprimé), prennent le commandement d'une compagnie ;
- ◇ **Paccioni**, **Frediani**, **de Mari**, **Bustoro**, **Antoni** sont promus lieutenants, ainsi que **Perrier-Laval**, ancien gendarme, et **Pettens** *dit* **Blondin**, né à Bruxelles 5 juin 1745, soldat au Royal Corse 1763, sergent-major 1770, sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs 1792, tué au combat la même année 1792.

❖ Sont nommés sous-lieutenants :

- ◇ **Pietri Jean-François**, né à Orezza 1er novembre 1738, sergent à la Légion corse en 1769, sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs en 1791, capitaine en 1797 il est réformé pour infirmités ;
- ◇ **Paoli**, né à Orezza 21 février 1747, volontaire dans la légion de Sionville en 1768, caporal à la Légion corse 1769, il y est sergent en 1772, fourrier au Royal Corse 1777, et fait la campagne d'Amérique en 1781, sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs en 1792, il est capitaine à la 11e légère en 1795, et prend sa retraite en 1803 ;
- ◇ **Zenoglio**, né à Bonifacio 16 avril 1742, fusilier dans Royal Corse en 1769, sergent 1782, puis au 3e bataillon de chasseurs où il a été promu sergent-major en 1791 ;
- ◇ **Mourguès-Carrère Louis**, **Mirambeau François**, **Lautour Jean-Aimé**, sur lesquels on n'a d'autre renseignement que leur nomination comme sous-lieutenants au 3e bataillon de chasseurs en 1792.

51. *Id.*, p. 32.

Encadré 26
état des officiers des deux bataillons à partir de 1791
26 b. Modifications intervenues au 4e bataillon [52]

❖ **État-major**

- ◇ **Massessi Luigi** devient chef de corps en remplacement de Don Grazio de Rossi, nommé colonel du 52e d'infanterie ;
- ◇ **Colonna Giovellina Alessandro** lieutenant-colonel en second est son adjoint ;
- ◇ **Antoni Jean Antoine**, adjudant-major, sorti du rang, né à Asco le 19 août 1749, fusilier au Royal Corse en 1766, a été nommé sous-lieutenant au 4e bataillon le 5 novembre 1791 ;
- ◇ **Franchi Angelo Francesco**, officier trésorier, remplace Pallavicini ; sorti du rang, né à Cristinacce le 23 juillet 1751, sert au Royal Corse depuis 1773, promu en date du 31 mai 1791 ;
- ◇ **Stefani Giovanni Antonio**, adjudant sous-officier (poste créé dans chaque bataillon de l'armée), né à Stazzona d'Orezza le 11 juin 1765, s'est engagé au Royal Corse en 1782, il est sergent au 4e bataillon 1791, finit sa carrière comme chef de bataillon en 1809.

❖ **Officiers de compagnie**

Capitaines (8)

- ◇ **Colonna d'Istria Laurent** ;
- ◇ **Sansonetti Antonio** ;
- ◇ **Pallavicini Pierre**, **Morlas Michel**, **d'Angelo Giorgio**, **Peretti Antonio**, **Massei Luigi** *dit* Massei fils, récemment promus ;
- ◇ **Comiti Roco Francesco**, officier de fortune, sorti du rang, né à la Serra le 28 juillet 1742, engagé au Royal Corse en 1762, sergent 1762, sergent-major 1776, porte-drapeau 1781, lieutenant aux chasseurs corses 1788, capitaine au 4e bataillon 1792, prend sa retraite en 1813 comme chef de bataillon.

Lieutenants

- ◇ **Avocari de Gentile Felice**, nouvellement promu ;
- ◇ **Gaudiani Domenico**, *id.* (aucun renseignement sur eux) ;
- ◇ **du Pertuys Jean Baptiste**, né à Argenton (Creuse), le 26 juin 1773, lieutenant au 4e chasseurs 1791, promu capitaine en 1794.

52. *Id.*, p. 20.

Sous-lieutenants

a) sous-officiers promus sous-lieutenants

- ◇ **Campana Giovanni Francesco**, sorti du rang, né à Saint-Jean de Moriani 5 février 1749, engagé au Royal Corse 1769, sergent en 1773, sergent-major 1784, sous-lieutenant au 4e bataillon de chasseurs 1792, capitaine 1794 ; puis au bataillon des tirailleurs corses en 1802, passe avec son grade aux chasseurs du Liamone en 1806 ;
- ◇ **Andreani Michel**, né à Pero di Tavagna 29 septembre 1743, soldat au Royal Corse 1767, sergent 1770, sergent-major 1782, sous-lieutenant au 4e bataillon de chasseurs 12 janvier 1792, lieutenant 3 juin suivant, fait la campagne d'Égypte en 1798 ;
- ◇ **Nerivarsi Giuseppe Maria**, né à Calvi 11 novembre 1748, a servi aux volontaires corses, caporal à la Légion corse 1766, sergent 1772, sergent-major au Royal Corse 1776, adjudant au 4e chasseurs 1791, lieutenant 1792, est capitaine en 1793 ;
- ◇ **Simoni Giovan Francesco**, né à Azilone 12 septembre 1745, soldat au Royal Corse 1766, sergent 1771, sous-lieutenant au 4e bataillon de chasseurs 3 mars 1792, lieutenant 7 avril suivant, capitaine 1793 ;
- ◇ **Silvestri Ambroise**, né le 21 mars 1747 à Algajola, ancien abbé, grenadier au Royal Corse 1774, sergent fourrier en 1784, sergent-major au 4e bataillon 1791, sous-lieutenant 12 janvier 1792, lieutenant 6 juin suivant, puis lieutenant au bataillon des tirailleurs corses 1802, passé avec son grade au 2e bataillon de chasseurs du Golo 1805, retraité 1816.

b) nouveaux sous-lieutenants

- ◇ **Paolini Giovan Domenico**, né à Ghisoni 25 octobre 1762, novice dans un couvent, s'engage au Royal Corse en 1782, sergent en 1791 au 4e bataillon de chasseurs, sous-lieutenant en 1792, lieutenant en 1794, capitaine en 1797, blessé à Wagram, il est colonel sous l'Empire ;
- ◇ **Savary Pierre François**, né à Paris, sous-lieutenant au 4e bataillon en 1792 (pas d'autres renseignements) ;
- ◇ **Courtin Henri Séraphin** (pas de renseignements) ;
- ◇ **Battesti Jacques André**, né à Levie 17 mai 1749, volontaire à la Légion de Sionville pendant la campagne de Corse 1768-1769, fusilier à la Légion corse 1769, y est caporal en 1771, sergent au Royal Corse en 1781, sergent-major au 4e bataillon 1791, y est promu sous-lieutenant en 1793 ;
- ◇ **Ageron Jean-Pierre** (pas de renseignements) ;
- ◇ **Susini Don Martin**, né à Serra di Tallano 25 octobre 1756, soldat au Royal Corse 1780, sergent 1788, sous-lieutenant au 4e chasseurs 3 juin 1792, quitte le service la même année ;
- ◇ **Ponte Nicolas**, né à Ajaccio 5 février 1759, d'une famille de riches notables, volontaire dans Royal Corse 1781, sous-lieutenant au 4e bataillon en 1792, lieutenant en 1794, émigre en 1794 ;
- ◇ **Salvatori Silvestre**, né à Tolla 7 avril 1743 soldat au Royal Corse 1770, grenadier 1771, sergent 1775, sergent-major au chasseurs corses 1791, sous-lieutenant au 4e bataillon en 1792, lieutenant à la 21e légère en 1798, fait la campagne d'Égypte, capitaine 1801.

Liminaire

L'acception du terme *volontaire* a varié sous l'Ancien Régime. Au XVIe siècle le mot désigne un gentilhomme qui, non astreint au service féodal, sert volontairement sans être soldé. Leur condition les différencie de ces supplétifs, connus sous le nom de « batteurs d'estrade » ou autres « enfants perdus », accompagnant toutes les armées, engagés le temps d'une campagne, entretenus par un capitaine ayant reçu commission pour les recruter. Bien que les hommes qui les composent se soient volontairement engagés, ils ne sont pas appelés volontaires. Au XVIIe siècle, à partir du concept de petite guerre ou guerre de partis, le nom de partisans va s'appliquer à ceux qui composent ces unités spécialisées dans ce mode d'opération. Commission est donnée à des officiers pour lever des compagnies dites compagnies franches équipées, armées et entretenues par leur capitaine, sans uniforme distinctif, n'appartenant pas à l'armée régulière, ils sont licenciés à l'issue de la campagne.

À la fin du règne de Louis XIV apparaissent des corps de la force d'un régiment mêlant souvent cavaliers et fantassins. À partir la guerre de Succession d'Autriche apparaît l'usage de les appeler Volontaires et d'y associer le nom d'une province ou de leur chef. C'est le cas des Volontaires royaux, créés en 1745, des Volontaires du Hainaut, levés en avril 1757 ou encore des Volontaires de Soubise, recrutés en 1761. C'est à partir de ces corps conservés à la paix qu'en 1763 sont créées six légions.

La confusion ne doit pas être faite avec les volontaires dits de qualité, ce qui atteste de leur origine. Au XVIIe siècle, l'apparition d'une fonction militaire renforce la pratique dans la noblesse de faire ses armes dans la carrière dès l'adolescence [53]. Ce sont des jeunes gens, mais parfois aussi des enfants qui suivent père ou oncle aux armées, auquel cas le temps de service ne leur est compté qu'à partir de l'âge de quinze ans. L'institution des volontaires futurs officiers est supprimée au tournant du XVIIIe siècle, et remplacée par celle des cadets gentilshommes.

Les Volontaires corses lors des campagnes dans l'île (1738-1769)

On peut les considérer comme les successeurs de ces irréguliers, ou aventuriers [54] suivant la terminologie du temps, hommes recrutés par nécessité, dont l'organisation et l'emploi sont réglementés par ordonnance royale dès le XVIe siècle.

Maillebois, instruit par l'expérience de Wachtendonck a recours à des compa-

53. Mathieu Buttafuoco est admis à l'âge de neuf ans en 1740 en qualité de volontaire au Royal Corse, où son père Antoine Buttafuoco a été commissionné comme officier dès la mise sur pied du régiment.

54. Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise…*, *op. cit.*, p. 262-266.

gnies de supplétifs recrutés localement [55], encadrées par des notables qui leur sont acquis. Cette utilisation de partisans reste une constante de la tactique opérationnelle des généraux du Roi dans l'île face aux milices nationales [56]. À l'occasion de la guerre de Sept ans, Gênes et Versailles signent à Compiègne le 14 août 1756 un traité qui permet au comte de Vaux d'installer ses troupes dans les places d'Ajaccio, Calvi, et Saint-Florent pour les mettre à l'abri des Anglais et des miliciens de Paoli. Des unités de volontaires sont levées : l'une destinée à la défense des côtes provençales, l'autre, montée, qui sert sur place. Elles n'auront qu'une brève existence, à l'exception des éléments versés aux chasseurs de Fischer, en Allemagne, en 1760. Lors de la campagne de Corse de 1768-1769, le marquis de Chauvelin, puis son successeur le comte de Vaux font procéder à la levée de volontaires [57] dont le nombre n'atteindra pas le millier. À côté de troupes régulières, le besoin s'est fait sentir de recourir à d'autres formes de guerres, « stratégies alternatives [...] qui peuvent être regardées comme des guerres irrégulières [58] ».

À l'époque baptisées petite guerre, « complément de la grande guerre menée par des soldats dûment enregistrés et dont les chefs sont pourvus de commissions d'officiers, [...] elle n'est donc pas irrégulière au point de vue juridique [59] ».

L'engagement de ces volontaires est fonction du profil des chefs qui les recrutent et obéit à des motivations qui ne sont pas toutes semblables. Certaines sont commandées par des officiers du roi, qui en font, comme le devient Buttafuoco, le vivier d'unités à créer, d'autres sont composées de *partigiani* qui suivent leur chef de clan suivant l'usage féodal, ou d'hommes qui ont une revanche à assouvir, ou pis, par des hommes que recrutent des entrepreneurs de guerre. La milice grecque aux ordres du colonel Michel Stephanopoli, est composée de réfugiés hellènes d'Asie Mineure installés en Corse par les Génois, persécutés par les Corses qui voient en eux l'instrument de la République ; ils se sont engagés aux côtés de celle-ci depuis le début de la révolte en 1731. Ils reportent sur le roi le dévouement et le loyalisme dont ils ont fait preuve envers les Génois. Les compagnies dont la levée repose sur des liens d'allégeance, de proximité familiale sur fond de haines ressassées ou d'ambitions personnelles sont aux ordres d'officiers corses de l'armée royale avec lesquelles ils vont participer à la campagne comme Mathieu Buttafuoco colonel au Royal Corse, Marco Giuseppe Casabianca, officier au Royal Italien en 1763 d'une puissante famille de Casinca, Simon Pianelli d'Olmeto qui a servi à Corse Cavalerie pendant la guerre de Sept Ans. D'autres obéissent aux représentants de familles influentes de notables du « parti français » dont c'est parfois la

55. Mais pas seulement d'après Sapin-Lignières (*op. cit.*, p. 39) : le 10 février 1739 il est levé une compagnie de 60 miquelets en Roussillon placée sous l'autorité de M. d'Aygouin major du régiment du Roussillon pour servir en Corse.

56. Ces unités sont étudiées dans le cadre des opérations auxquelles elles participent.

57. Sevestre (B) les volontaires de 1768-1769, *Carnet de la sabretache*, Numéro spécial : *Les Troupes corses*, *op. cit.*, p. 150.

58. Coutau-Bégarie, Hervé, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *op. cit.*, p. 15.

59. *Id.*, p. 19.

première campagne comme Jacques Peretti de Bastelica ou Fabiani de Balagne. Après l'annexion faveurs et privilèges sont consentis à ceux-là, qui ont servi la Couronne. Entre autres exemples, Buttafuoco qui reçoit en apanage un régiment qui porte son nom, de Casabianca et de Peretti nommés capitaines à la création de la Légion d'Arcambal, tandis que Pianelli, et Fabiani y sont promus lieutenants, de même en 1770 il est tenu compte de cet engagement lorsque les familles de notables sollicitent leur admission dans l'Ordre de la Noblesse.

À côté de ces formations de supplétifs il faut ajouter celles commandées par des personnages, le comte Peres [60] ou Dumouriez que l'on peut considérer comme des « entrepreneurs de guerre ».

Le comte Peres, ex-officier au Royal Italien, déserteur de son régiment, approché par Choiseul et assuré d'une amnistie, fait savoir à Chauvelin par le canal d'un intermédiaire « un français flétri nommé Brun » qu'il peut lever des volontaires. Le chevalier de Lenchères qui appartient à l'Etat-Major note à ce propos dans son rapport :

> *Dans une assemblée secrète tenue à deux ou trois lieues d'Ajaccio […] où s'étaient trouvés quatre cents des principaux de l'Au-delà des monts, […] ils s'étaient tous engagés à prendre les armes pour le roi et à lever […] 1 500 hommes. […] Le sieur Perez [*sic*] dans sa lettre et le sieur Lebrun dans sa harangue concluaient par demander une ou deux commissions de lieutenant-colonel, 30 de capitaines, de lieutenants en proportion, des armes et des munitions […] et 20 sols de paye pour chacun par jour, prix qu'offrait Paoli. Tout cela fut accordé. M. de Chauvelin fit expédier les commissions en blanc, il en laissa la disposition au sieur Perez […] et il ordonna un fonds de 100 000 francs ; […] le succès ne répondit pas aux espérances. […] Perez rassembla à Ajaccio […] 300 ou 400 hommes, […] il se porta […] à quelques milles de la ville, […] tout cela rentra […] à Ajaccio dans le plus grand désordre. […] Le résultat fut d'amener les Peretti, les Susini, les Durazzo, […] ennemis irréductibles de Paoli, à se réfugier dans les places […] et à ne plus pouvoir nous être utiles* [61].

Dumouriez a, depuis 1763, pour des raisons d'ambition personnelle, porté intérêt à la guerre de Corse. Il a d'abord sollicité avec l'appui du ministre de France à Gênes le commandement de troupes envoyées en Corse. Devant le refus qui lui est opposé, sous le nom de Charles Peralta, il propose à Pascal Paoli sa collaboration à la lutte nationale, proposition qui est courtoisement déclinée. Il se tourne alors vers des notables corses opposés à ce dernier, dont Abbatucci pour mettre fin au Regno di Corsica et remettre l'île à la France qui vient d'installer des garnisons dans les présides menacés par Paoli, il est éconduit. [62].

En 1768 il est mieux accueilli par Chauvelin qui lui remet 100 000 francs pour lever des volontaires avec lesquels il participe à la campagne contre les nationaux.

60. Le comte Peres descend d'une famille de Cuttoli-Cortichiato, village proche d'Ajaccio, où il est né en 1734 famille qui compte de nombreux officiers dont le colonel Francesco Peri qui servit à Venise puis fut en 1673 colonel du régiment de Peri au service français et son fils le marquis de Peri lieutenant-général des armées du roi sous le règne précédent. Servant au Royal Italien, il avait été condamné à mort par contumace pour avoir blessé son colonel à coups de sabre ; réfugié en Corse, il avait obtenu de Paoli des lettres de marque pour faire la course au commerce génois. Rallié, il sort sous les ordres de Sionville, ce qui lui vaut en 1774 d'être rétabli dans son grade, le jugement ayant été cassé.

61. Mariotti, A., *Journal des campagnes de 1768-1769 en Corse*, par le chevalier de Lenchères…, *op. cit.*, p. 427.

62. Henry, Isabelle, Dumouriez général de la Révolution (1739-1823), op. cit., p. 72-74.

Dumouriez ne trouve pas plus grâce que Peres aux yeux de Lenchères, et sa collaboration avec l'armée royale donne lieu à des commentaires acerbes de sa part

> *Le choix que M. de Chauvelin avait fait pour soulever la Balagne n'était guère meilleur. Le principal agent sous M. Du Mourier [sic] était un petit marchand français, nommé Turin, banqueroutier [...], mauvais sujet. Les intelligences que M. Du Mourier et lui entretenaient entre autres avec les Fabiani [...] découvertes, Paoli fit brûler leurs maisons, détruire leurs vignes et leurs oliviers, emprisonner les femmes de ceux qui échappèrent à ses poursuites : [...] il ne nous resta plus de partisans dans l'intérieur de la Balagne. On rassembla encore cependant à Calvi 200 hommes sous l'inspection de M. Du Mourier, [corps qu'il] leva, arma et [dont il] disposa à son gré* [63].

Ces volontaires connaissent des échecs, comme à Isola Rossa ceux de Dumouriez, ou dans la Mezzana ceux du comte Peres. À Ponte Novo, ils sont les premiers à être abordés lors de la contre-attaque menée à partir du pont par les nationaux qui les font plier. Ces supplétifs vont à l'arrêt des hostilités former le noyau de régiments réguliers la Légion corse et le régiment de Buttafuoco. Enfin il faut noter que le commandement des troupes royales adjoint à ces irréguliers, employés comme des miquelets, corps de volontaires distinct d'eux, destiné à constituer l'avant-garde de l'armée. Il ne s'agit pas là d'une formation supplétive mais d'un groupement de circonstance, sorte de brigade légère, composé de soldats de l'armée régulière, qui à l'issue de la campagne rejoignent leurs corps respectifs. Mis aux ordres du marquis de Viomenil en 1768, dont l'efficacité est reconnue par sa promotion au grade de brigadier à l'issue de la campagne, ce corps est organisé en trois bataillons, son effectif est de 1 500 hommes, tirés des différents régiments servant en Corse à raison de quatre par compagnie [64].

Les volontaires corses lors de la guerre de Sept Ans

Le chevalier de Bavière crée, le 29 avril 1757, à Marseille un corps de fantassins corses [65] recruté parmi les membres de la communauté corse locale, et dont le marquis des Vallières en est nommé colonel. Le volontaire de 1757 est engagé pour la durée de la guerre, et le capitaine pourvoit à son équipement et à son entretien, on n'a aucune notion sur l'uniforme.

Destiné à faire le service de gardes-côtes en prévision d'une attaque des cotes de Provence, le corps stationne en particulier à Antibes où était le dépôt du Royal Corse. Ces soldats sont licenciés le 10 avril 1760, mais certains seront versés aux compagnies corses du corps des chasseurs de Fischer, devenu l'année suivante Légion de Conflans.

Cette unité, à l'existence éphémère, n'a laissé pratiquement aucune trace, en particulier on n'a aucune notion sur ceux qui la composent et son uniforme nous est inconnu.

63. Mariotti, A., *Journal des campagnes de 1768-1769 en Corse*, par le chevalier de Lenchères..., *op. cit.*, p. 428-429.

64. Sapin-Lignières, Victor, Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du Roy de l'armée de terre, ibid.

65. Sevestre, Bernard, « Les Volontaires de 1768-1769 », *Carnet de la sabretache* n° 20, 1973, *op. cit.*, p. 149.

Liminaire

Après le transfert de souveraineté consécutif au traité de Versailles, la Corse est décrétée pays d'États :

> *C'est […] la logique du despotisme éclairé où le cadre juridique, à contenu nouveau, est au service d'un État central […] omnipotent* [66].

Il faut noter, les Corses s'en plaignent, que le gouverneur dispose du pouvoir d'arrêter et d'incarcérer, fût-ce sur un simple soupçon, et que la loi autorise ce qu'on peut appeler la torture et des châtiments moyenâgeux comme la roue en cas de crimes politiques, comme ce fut le cas lors du procès des conjurés d'Oletta. La Corse traitée comme une province du royaume, l'institution de la Milice recrutée par tirage au sort y est mise en place. Le régiment de Buttafuoco devenu Provincial, bien que faisant partie des troupes provinciales, se distingue des autres régiments de Milice, en étant établi sur un pied permanent pour être en Corse l'auxiliaire de la maréchaussée royale. Tous les nationaux n'ayant pas déposé les armes, l'édit du 27 décembre 1769 a créé la Maréchaussée de Corse : commandée par un prévôt général, elle est composée d'une compagnie comptant 14 brigades, et est encadrée par 3 lieutenants, 8 exempts (officier subalterne, exempt du service général), 3 brigadiers et 3 sous-brigadiers, et forte de 47 soldats. Elle a à sa disposition des supplétifs, qui lui sont adjoints pour la chasse aux « bandits ».

Le régiment de Buttafuoco

Choiseul fait savoir le 7 juin 1769 au comte de Vaux que le roi veut recruter un régiment corse qui sera confié à un colonel corse car, écrit-il :

> *Il serait humiliant pour cette nation […] que l'on prît toujours des étrangers pour les commander.*

Mathieu Buttafuoco qui a une longue carrière derrière lui, ayant donné des preuves constantes de son loyalisme à la couronne jusqu'à servir contre les nationaux, a le profil désiré, lui conférer la propriété du régiment qu'il l'autorise à lever est une faveur royale insigne.

Formé suite à l'ordonnance du 1er octobre 1769 [67], il engerbe les volontaires qui ont participé à la campagne contre les nationaux et des partisans déclarés de la Royauté. Destiné à servir sur le continent, il lui est fixé comme garnison Marseille, et son dépôt est établi à Aix-en-Provence. En septembre 1770 un centre de recrutement commandé par un capitaine, assisté d'un lieutenant adjoint, est créé dans l'île, et les soldats enrôlés sont embarqués pour Antibes, d'où ils seront dirigés sur Aix. L'engagement est contracté pour quatre ans et donne droit à une prime de

66. Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, *op. cit.*, 1re partie, « Le Despotisme légal face à sa pratique », p. 63.

67. Sevestre, Bernard, « Les Volontaires de 1768-1769 », *Carnet de la sabretache* n° 20, 1973, *op. cit.*, p. 150.

quinze livres. L'ordonnance de mise sur pied prévoit[68] qu'il sera composé d'un état-major comprenant un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, deux enseignes, un tambour-major et d'un bataillon à 9 compagnies. La notabilité des familles, les liens de parenté ont joué leur rôle dans le choix des cadres Le corps, comme il est constaté dans les autres régiments corses comporte nombre d'officiers appartenant à la même famille : quatre Buttafuoco accompagnent le colonel, il y a deux Frediani, les de Zerbi comme les Casabianca sont deux, Antonio Matra est le cousin de Gaffori. La plupart de ces officiers viennent essentiellement de l'En deçà des monts, on peut en inférer que les liens de voisinage ont aussi compté, ce qui ne saurait surprendre : les Buttafuoco étant originaires de la Casinca. On peut penser qu'il a été laissé toute latitude au colonel Mathieu Buttafuoco dans le choix des cadres de son régiment, dépendant étroitement de lui, sa loyauté envers le pouvoir est garante de la leur.

Ce qui explique ultérieurement l'affectation ce régiment à la pacification de l'île. On peut raisonnablement envisager que les frustrations, dont se fait l'écho l'officier de Picardie, trouvent leur source dans ce mode de recrutement qui semble avoir reposé sur des choix motivés. Cette frustration peut entraîner fort loin : Antonio Matra, cousin de Gaffori, s'étant vu refuser la place de lieutenant-colonel dans le régiment donnée en 1773 à Abbatucci, qui commandait les milices du Pumonte en 1769, gagne Livourne où il prête la main à la préparation de la révolte de 1774.

L'officier de Picardie livre dans ses mémoires un témoignage sans complaisance sur ce régiment :

> *À force de vexations, de friponneries, […] d'une foule d'édits, de règlements, de lettres, de patente, les esprits s'échauffent, […] augmentent les mécontents. On croit en diminuer le nombre en levant un corps de volontaires de la force de deux bataillons [en fait un seul sera mis sur pied] en faveur de M. de Buttafuoco, alors colonel du Royal Corse ; le colonel fait la moitié des emplois, madame X… en fait l'autre à beaux deniers comptants, sous le nom de M. de Marbeuf. Bien des familles qui […] avaient des droits à ces emplois en furent frustrées, pour n'avoir pas eu les bonnes grâces de M. de Buttafuoco ou de quoi payer celles de madame X*[69].

Cette madame X est une dame Varèse, née Cecconi ; la chronique scandaleuse de Bastia lui prête d'avoir en son temps accordé ses faveurs à Maillebois, au fils de ce dernier et également au marquis de Cursay et pour l'heure au marquis de Marbeuf[70].

Le régiment sera doté de l'uniforme suivant : habit bleu, collet, revers et parements noirs, veste et culotte blanches. Il reçoit son drapeau délimité en quatre quartiers par une croix blanche qui, dans son centre, est frappée d'une tête de Maure et à chacune de ses extrémités, d'une fleur de lys blanche. En réalité, la mise sur pied s'avère difficile, le comte de Vaux signale à Choiseul que l'on répand la rumeur d'un retour de Paoli, et qu'elle est un encouragement à la désertion.

68. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., « Le Régiment de Buttafuoco », p. 228.
69. Caraffa, M. de, Mémoires de l'officier de Picardie, op. cit., p. 69.
70. *Id.*, p.46.

Encadré 27
État des officiers du régiment [71]

◇ état-major

Buttafuoco Mateo, colonel	**de Zerbi**, lieutenant-colonel (décédé)
Buttafuoco Giovan Simone, né à Vescovato 1744, capitaine aide-major, major 1771, cousin germain de Mateo, assassiné 1775 par Rouchon, officier du Provincial	**Buttafuoco Giovan Battista**, nommé sous-aide-major 1771, pour remplacer Bonavita ; tué dans une embuscade en 1774 par le « bandit » Capracinta
Casabianca Francesco Maria, quartier-maître, ci-devant porte-drapeau en remplacement de Cordeil Stefano, qui a abandonné.	**Bonavita Giuseppe**, officier de fortune, originaire de Bastia, ci-devant sous-aide major, nommé lieutenant de grenadiers 4 mai 1771
Caraffa Jean-Baptiste, major, promu lieutenant-colonel pour remplacer le précédent, décédé	**Frediani Charles**, ci-devant capitaine, nommé major

◇ porte-drapeaux

Battesti Giovan Battista, ci-devant fourrier	**Palmesani Paolo Emilio**, remplace Fioravanti promu sous-lieutenant.

◇ dépôt des recrues

Ristori Giovan Baptista, capitaine	**Morelli Grazio**, lieutenant.

◇ aumônier

- **Viti Giovanni**.

◇ chirurgien-major

- **Bourgeois**.

◇ capitaines

Matra Antonio, capitaine de grenadiers (rang de colonel en janvier 1770)	**Casella Luigi**, ci-devant lieutenant de grenadiers, capitaine commandant
Colonna d'Istria	**Peretti Hughes**
Ambroggi Giovanni, capitaine commandant	**de Longeaux Daniel**, capitaine commandant
Colonna Ceccaldi Francesco	**Costa Philippe Marie** ;
Buttafuoco Giovan Ambroggio, frère de Giovan Baptista et de Giovan Sebastiano capitaine commandant, réformé en 1777	**Casabianca Raphaël** : promu **lieutenant**-colonel, noté « bon officier, plein de zèle, de bonne famille ».

◇ lieutenants

- **Mari Mario**, ci-devant sous-lieutenant, a abandonné ;
- **Buttafuoco Giovan Paolo** ;
- **Spinola Francesco** ;
- **Guidi Francesco** ;
- **Filippi Giovanni**, ci-devant sous-lieutenant ;
- **Corsi Angelo**, a abandonné ;
- **Oberti Giuseppe**, ci-devant sous-lieutenant ;
- **Buttafuoco Giovan Battista**, nommé sous-aide major.

71. S.H.A.T. Yb 91 ; établi pour les années 1769-1772. Les noms sont raturés lors des changements d'affectation ou lors d'abandon du service.

◇ **sous-lieutenants**

- **Fioravanti**, ci-devant porte-drapeau promu sous-lieutenant ;
- **Bustoro Mario**, ci-devant sous-lieutenant ;
- **Buttafuoco Giovan Paolo**, ci-devant sous-lieutenant promu lieutenant ;
- **Filippi Giovanni** ;
- **Sansonetti Luiggi** ;
- **de Zerbi Pietro Luiggi**, a abandonné ;
- **Peretti Paolo**, a abandonné ;
- **Sansonetti Antonio** ;
- **Oberti Giuseppe**, promu lieutenant ;
- **Frediani Pietro Paolo** ;
- **Mari Mario**, promu lieutenant.

Le Provincial de Corse

Le 23 août 1772 le régiment de Buttafuoco ramené dans l'île, est dissous pour donner naissance au régiment Provincial de Corse où la Maréchaussée verse ses supplétifs. Le Provincial de Corse reçoit pour mission d'assister la maréchaussée dans le maintien de l'ordre public, ce qui impose qu'il soit établi sur un pied permanent.

ORGANISATION

L'ordonnance du 23 août 1772 est explicite :

> *Sa Majesté ayant par son édit du présent mois d'août, crée quatre juntes nationales en Corse chargées de veiller au bon ordre & à la tranquillité de l'isle ; & voulant ajouter à ces tribunaux une force coactive qui faille respecter & exécuter leurs jugements, elle se seroit déterminée à donner à la nation Corse, une preuve de sa confiance, en prenant dans la nation même un corps qui doit en assurer la police intérieure. Ce motif, joint à la nécessité de rendre à l'agriculture & à la population, un nombre d'hommes que la nécessité du service actuel rend éloigné de leurs foyers, engage Sa Majesté à faire rentrer dans l'île le régiment de Buttafuoco pour l'y former & l'y établir sur le pied de régiment Provincial* [72].

Cette ordonnance fait suite à la demande du comte de Marbeuf, qui estimant que seuls des Corses peuvent venir à bout des Corses, a demandé l'affectation de deux régiments corses : il ne lui en est accordé qu'un. Le Royal Corse, faisant partie de l'infanterie étrangère au service du Roi, ses officiers refusent qu'il soit employé à des missions de police.

Comme pour Maillebois en 1739 l'idée s'est imposée de confier la mission de faire régner l'ordre dans une île, qui n'est pacifiée qu'en apparence, à des originaires du pays encadrés par des officiers dévoués au roi. Issus des familles des principali dont l'anoblissement garantit la loyauté, qui amènent avec eux des membres de leur parentèle ou des gens de leur village, et constituent un « corps de troupe formé de Corses fidèles [...] pour veiller à extirper dans l'île les assassins ».

L'officier de Picardie se montre sceptique quant à l'efficacité de cette décision :

> *Le nombre des bandits augmentant, on les fit passer en Corse [*il fait allusion aux soldats de Buttafuoco*] pour remplacer la maréchaussée ; alternativement, une moitié reste dans sa famille pendant que l'autre est dispersée dans les garnisons, elle touche une paye plus forte. On oublie dans ce projet que, si la petite guerre procure une plus forte paie, c'est les intéresser à*

72. *Id.*, Y a 428

les favoriser plutôt qu'à les détruire [i. e. les hors-la-loi*], ce qui est arrivé, et même ils en augmentèrent le nombre quand leurs officiers voulurent les punir pour contrarier leur volonté* [73].

Lors de l'insurrection du Niolo en 1774, travaillé par les nationaux, le régiment connaîtra des défections : 50 hommes désertent. Cela ne saurait surprendre : cette troupe assujettie à un service temporaire, issue d'une paysannerie pauvre, très ancrée dans un système familial structuré, est fortement influencée par lui. L'opinion de l'officier de Picardie doit cependant être reçue avec des réserves. Encadrée par des officiers dévoués au roi, cette unité de quadrillage, présente sur le terrain, rend les services qu'on attend d'elle : elle en retire une impopularité durable.

De Roux, lors de cette transformation, écrit avec aigreur que les officiers corses du régiment ont également obtenu des contreparties lors de cette transformation :

On attend [...] M. de Marbeuf, [...] il ira vraisemblablement mettre le régiment de Buttafuoco dans l'état que porte l'ordonnance. [...] Les officiers, quoique supérieurement traités et ayant fait pour eux beaucoup plus que l'on aurait fait pour aucun Français, ne sont pas encore contents. [...] On répand beaucoup de grâces sur eux et ils s'imaginent qu'on le fait parce qu'on les craint et qu'il serait dangereux de se les mettre à dos [74].

Doit-on en inférer que, ménageant la susceptibilité du colonel propriétaire, il a été jugé nécessaire de faire de même avec ces officiers, pour des raisons qui font peser un doute sur leur loyauté ? Ne faut-il plutôt y voir qu'une certaine aigreur chez lui qui attend sa promotion de colonel dans ce régiment ? C'est ce que semble confirmer une correspondance ultérieure :

Il me semble que mon brevet de colonel se ferait bien attendre si on me le donnait au bout de la cinquième année de commission. Je devrai l'avoir plus tôt étant venu dans ce pays sans appointements [...] on ne cesse de faire pleuvoir des grâces sur les Corses. Il n'y a que les Français qui ne se sentent pas des bienfaits de la Corse [75].

COMPOSITION ET STATIONNEMENT

L'ordonnance stipule que le régiment[76] comprend deux bataillons à huit compagnies dont une de grenadiers royaux, une de grenadiers provinciaux, six de fusiliers les articles deux et trois en fixent la composition : chaque compagnie de fusiliers est commandée par deux officiers (un capitaine et un lieutenant) et comprend un fourrier, trois sergents, six caporaux six appointés trente-six fusiliers et un tambour au total cinquante-trois hommes, la compagnie de grenadiers est dotée de trois officiers dont un second lieutenant, d'un tambour et un fourrier mais l'encadrement est réduit à deux sergents, quatre caporaux, quatre appointés pour quarante grenadiers soit cinquante-deux hommes. Chaque compagnie est divisée en escouades : quatre de douze hommes pour les grenadiers et six de huit hommes pour les fusiliers chacune commandée par un caporal assisté d'un appointé. Tous

73. Caraffa, M. de, Mémoires de l'officier de Picardie, op. cit., p.75.

74. Roux, Christine, *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, *op. cit.*, lettre du 19 octobre 1772 à son père p. 49.

75. *Id.*, lettre du 14 novembre 1772 à son père p.50.

76. Poli, Xavier, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, *op. cit.*, « Le Régiment provincial de Corse », p. 234.

les officiers de Buttafuoco sont affectés au Provincial dont l'état-major comprend un colonel, deux lieutenants-colonels, un major, deux aides-major, deux enseignes par bataillon et un tambour-major. L'article 6 décrète :

> *Sa Majesté veut bien établir inspecteur de ce régiment le sieur de Buttafuoco, qui en étoit ci-devant colonel et lui conserver les douze milles livres d'appointements dont il jouissait en ladite qualité.*

Si l'on en croit l'officier de Picardie, guère indulgent pour Buttafuoco, cette dissolution a eu également une autre motivation :

> *On a découvert depuis que cet homme, en jouant Paoli, avait également joué le duc de Choiseul et sacrifié sa nation à ses intérêts propres, au point qu'en 1773 le gouvernement, s'en méfiant autant que de ses compatriotes, on lui a ôté son régiment [...] pour le donner à M. de Gaffory, fils du prédécesseur de Paoli, généralement estimé des Français et des Corses, en le nommant inspecteur du corps plutôt par ménagement que par récompense* [77].

Bien que dédommagé grassement de la perte de son régiment, il en aurait été mortifié, d'après la chronique du temps.

Ce dernier, faisant partie des Troupes provinciales à leur création, se voit attribuer par l'article 7 le numéro 48, immédiatement après le régiment d'Aix. Il est prévu une masse d'habillement et une dotation d'entretien pour linge et chaussures et lors d'un détachement un supplément de solde, le temps de service est de huit ans.

L'uniforme et l'armement sont détaillés dans l'article 8, et bien adaptés aux missions. L'uniforme comprend une veste courte en drap marron du pays, à collet et revers verts, un gilet blanc sans poches, une culotte verte prise dans des guêtres en cuir naturel montant haut, un bonnet coupé à la corse en feutre à bords relevés (les fantassins légers autrichiens, les Jaeger, vont porter pendant les guerres du Premier Empire un chapeau identique, qui sera connu sous le nom de chapeau à la corse). Chaque fantassin est doté d'un fusil de chasse sans baïonnette, d'un pistolet porté à la ceinture à la corse à laquelle est fixée sur le devant une giberne, la *carchera*, qui contient vingt cartouches, un sabre court porté en bandoulière complète la dotation[78].

Les soldes [79] sont versées toute l'année, il est établi une solde de congé, égale au quart de la solde de présence. La solde journalière est fonction du grade et de la spécialité : le colonel touche 8 livres et 6 sols, le capitaine de grenadiers 2 livres, le sergent 6 sols et 10 deniers, le grenadier 3 sols et 8 deniers, le fusilier 3 sols et 2 deniers. Une indemnité de déplacement est prévue : 8 sols par jour pour la troupe, la moitié de la solde journalière pour les officiers. Elles seront considérablement augmentées en 1777 : le capitaine touche alors 4 livres, le sergent 18 sous et 4 deniers, le grenadier 10 sols et 4 deniers, le fusilier et le chasseur 9 sous et 4 deniers.

77. Caraffa, M. de, Mémoires de l'officier de Picardie, op. cit., p.73-74.

78. Les compagnies franches levées sous le Consulat, les bataillons du Golo et du Liamone devenus 35e léger en 1812 et les chasseurs corses levés pendant les Cent-Jours par Arrighi de Casanova auront des uniformes largement inspirés de la tenue du Provincial.

79. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 236.

Destiné au maintien de l'ordre et à la répression de la délinquance et de la criminalité quelle qu'en soit la nature, il est stationné en quartiers pour assurer au mieux le quadrillage de l'île. L'implantation des garnisons est calquée sur celle des « juntes ». Ces juridictions d'exception sont sises dans les pièves d'Orezza, d'Accia (Corte), de Tallano (La Rocca) et de La Mezzana (Ajaccio) [80]. Deux juges corses y siègent, désignés trimestriellement parmi les notables locaux. Leur objet : la répression de ce qui, sous le nom de banditisme, recouvre aussi bien la criminalité de sang de droit commun que les menées subversives de nature politique [81]. Les douze compagnies de fusiliers ont quatre quartiers de rassemblement correspondant chacun à l'implantation d'une junte. Les portions centrales sont respectivement à Ajaccio et à Bastia. La compagnie réunie dans chaque quartier est relevée tous les deux mois. Les grenadiers ne sont rassemblés que sur ordre du général commandant les troupes en Corse [82] et forment une réserve d'intervention aux ordres directs du gouverneur (dont les équivalents actuels seraient les escadrons de gendarmerie mobile) Le colonel mestre de camp est Buttafuoco qui est remplacé en 1773 par le colonel Gaffori, chevalier de Saint-Louis.

Un bataillon tient garnison à Bastia, l'autre à Ajaccio. Les compagnies de fusiliers sont réparties dans les quartiers qui sont : Orezza, en Castagniccia, et Castifao aux portes de la Balagne pour le 1er bataillon ; Sarrola-Carcopino, dans la vallée de la Gravona, à deux lieues d'Ajaccio, et Sainte-Lucie de Tallano, dans La Rocca, pour le second.

Chaque compagnie assure le service à tour de rôle et est relevée tous les deux mois, la période d'inactivité permettant aux soldats de se consacrer aux activités agricoles. Le Code corse est applicable à tout soldat absent irrégulièrement et qui n'a pas rejoint après trois sommations. Réputé fugitif, il est passible des galères.

La troupe reste disponible dans la mesure où le colonel a latitude de rassembler le régiment si nécessaire. La même possibilité est accordée aux commandants de quartier quant aux compagnies sous leurs ordres.

Ce dispositif de quadrillage du terrain voit son efficacité renforcée par la présence dans chaque quartier de ces tribunaux d'exception que sont les juntes, chacune comprend deux juges corses qui sont périodiquement renouvelés.

Recrutement

L'encadrement vient en majorité du régiment de Buttafuoco dissous, mais en juin 1777 le poste de colonel en second est attribué à un régnicole : Alexandre, Louis Gabriel de Roux, qui, le 14 juin 1777, en fait part à son père en ces termes :

80. Aujourd'hui respectivement : canton de Piedicroce, de Castifao (arrondissement de Corte), de Sainte-Lucie-de-Tallano (arrondissement de Sartène) et de Sarrola Carcopino (arrondissement d'Ajaccio).

81. Il faut noter, les Corses s'en plaignent, que le gouverneur dispose du pouvoir d'arrêter et d'incarcérer, fût-ce sur un simple soupçon, et que la loi autorise ce qu'on peut appeler la torture et des châtiments moyenâgeux en cas de crimes politiques, comme ce fut le cas lors du procès des conjurés d'Oletta.

82. Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, *op. cit.*, t. III, p. 314.

J'ai reçu la lettre d'avis du ministre qui m'annonce ma réforme et ma nomination à celle de colonel en second au Régiment Provincial [83].

Cette promotion, contraire à l'usage, semble avoir surpris défavorablement car le 24 juin le même écrit :

J'ai sondé le terrain pour savoir s'il n'y aurait aucune difficulté (sic) à être naturalisé corse [...] d'ailleurs malgré le plaisir à me voir à la place de colonel en second [...] il y a beaucoup de personnes qui en sont fâchées croyant que c'est une place que j'enlève à quelque national et que ça fasse planche pour la suite (c'est-à-dire crée un précédent). D'autres croiraient ne pouvoir remplir cette place qu'autant que j'aurais rempli cette formalité [84].

Buttafuoco fournit aussi les hommes de troupe. Le tableau d'effectifs est comblé non par le tirage au sort comme dans la Milice du royaume, mais en recourant à l'engagement volontaire sur une base régionale, chaque quartier devant fournir quatre compagnies, Le recrutement régional traduit la volonté de disposer d'hommes connaissant bien le terrain où ils seront employés. La durée du contrat est de huit ans. Il est donné autorisation au volontaire de contracter mariage après avis favorable du chef de corps, « pour protéger et encourager la population de l'île de Corse », la future épouse et sa famille faisant l'objet d'une enquête préalable. L'article 20 précise que les soldats corses du Royal Corse, de Buttafuoco et de la Légion corse, ayant déserté avant le 1er mai 1772, seront amnistiés s'ils se rendent dans les trois mois et à charge de servir huit ans dans le Provincial après lesquels ils obtiendront un brevet de grâce.

Mémoire du colonel de Roux

Le colonel de Roux est l'auteur en 1777 d'un mémoire [85] où il expose ses vues sur le régiment et qui donne une image précise de ce corps après quelques années d'existence. La nécessité de disposer de cette unité pour assurer l'ordre public n'est, pour lui, plus à démontrer, mais il met l'accent sur les mesures nécessaires pour en accroître l'efficacité. Tout d'abord, il suggère pour favoriser le recrutement de porter la prime d'engagement à 50 livres. Il préconise que le régiment assure le service de place à Ajaccio et Bastia, conjointement avec les autres corps de ces garnisons.

Il dénonce des lacunes et des imperfections dans l'exécution du service. Le trop grand nombre de congés nuit à l'instruction et à la discipline et le détachement en quartier a les mêmes inconvénients.

Il souhaite que les vacances aux postes d'officiers soient comblées sur proposition du chef de corps, comme dans les autres régiments de l'armée et que, pour accéder au grade supérieur, il soit organisé l'alternance avec le *Royal Corse,* autre régiment insulaire de l'armée royale. Il demande qu'il soit fait état de la manière de servir par attribution de quelques croix de Saint-Louis aux officiers méritants, ce qui encouragerait les bons éléments :

83. Roux, Christine, *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, *op. cit.*, lettre du 19 octobre 1772 à son père p. 178.
84. *Id.*, lettre du 24 juin 1777 à son père, p.181
85. *Id.*, Mémoire, annexe V, p.222-224.

*Il est inutile de chercher à démontrer l'utilité dont est le régiment Provincial de Corse [...]. La grande quantité d'abus qui s'y sont glissés empêche qu'il serve aussi utilement qu'il pourrait le faire. [...] L'article 14 de l'ordonnance [...] prescrit aux juntes de fournir les hommes : [...] il est inouï qu'ils aient fourni un seul homme, tous les soldats ont été engagés comme dans les autres troupes [...]. Il serait à désirer que l'on donnât 50 livres d'engagement [...] que les engagements fussent de douze ans, [...] et au bout du temps pareille somme s'il voulait rengager ; [...] trente-six ans accomplis il jouirait des Invalides. Ce serait un appât pour qu'il s'engageât plus volontiers. [...] Il est nécessaire qu'il fasse le service de place [*à Ajaccio et à Bastia*] avec les autres régiments : [...] l'article 19 fixe quatre détachements auprès de quatre juntes, ces détachements deviennent nuisibles par le peu de discipline ; [...] la grande quantité de congés que l'on accorde aux soldats et officiers empêche l'instruction et nuit à la discipline. [...] Ce régiment n'a que deux officiers par compagnie, [...] il serait désireux qu'il y ait un sous-lieutenant de plus par compagnie, [...] que les officiers subalternes alternassent avec le Royal Corse pour monter en grade.[*Le ministre*] voudra bien donner des ordres pour qu'on lui fournisse gibernes et buffleteries, [...] puisqu'ils doivent faire le même service [i. e.* que l'infanterie*]. Il serait à désirer que les détachements soient retirés [*dans les juntes*] ; lorsque le commandant de la province jugera à propos de faire sortir des détachements, [qu']ils soient toujours composés partie du Provincial partie des autres troupes de la garnison. [...] Dans tous les régiments le ministre nomme aux emplois vacants les sujets que le colonel lui propose : [...] il serait naturel que le colonel du Provincial ne fût pas le seul à en être excepté [...]. Il est essentiel d'exciter l'émulation, [...] et que [*le ministre*] donnât trois ou quatre croix [*de Saint-Louis*] à ce régiment [l']encouragerait [...] à donner à la France des preuves de son zèle et de son attachement à son souverain.*

On constate à la lecture de ce mémoire exposant que le Provincial fait le même service qu'un régiment de ligne que l'auteur prône l'intégration du régiment dans les troupes de ligne. Intégration qu'il propose non seulement au plan opérationnel, mais aussi bien sûr au niveau du déroulement des carrières. D'après lui, pour gagner en efficacité le régiment doit être affranchi des règles communément appliquées aux troupes provinciales en matière de recrutement (engagement et non tirage au sort), d'équipement, d'encadrement, de nominations, de récompense et de distinctions. Cette demande d'intégration dans les troupes de ligne n'a aucune chance d'aboutir :

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle leur mobilité fit des troupes un instrument du maintien de l'ordre ; [...] si officiers et soldats s'acquittent de cette tâche, ils le font avec des réticences croissantes [86].

Cet état d'esprit, le changement de statut et de dénomination de Buttafuoco, qui fait du Provincial l'auxiliaire de la maréchaussée, ne pouvait le permettre. Il faut y ajouter la jalouse exigence du respect de l'ordre de préséance dans les régiments de ligne qui ne fait que renforcer cette opposition. Cela aide à comprendre l'argument présenté au roi par les députés de Corse en faveur du maintien du Provincial quant aux difficultés que rencontrent les officiers mis en réforme pour trouver un régiment de ligne qui les accepte.

Le maintien en 1775 du régiment lors de la dissolution des milices démontre qu'au ministère on est convaincu, tout comme l'est de Roux, que ce régiment est un régiment opérationnel permanent :

ce dernier corps [i. e. le Provincial*] eut une mission des plus pénible, s et ses colonnes mobiles [...] contribuèrent efficacement à la pacification de l'île, d'autant que la Maréchaussée, réduite en 1778 à vingt hommes, était presque condamnée à l'impuissance* [87].

86. Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1739*, *op. cit.*, 3e partie « La société militaire », ch. III, « Caractères des sociétés militaires », p. 204.

L'appartenance aux troupes provinciales est une fiction administrative, mais pour autant il ne sera pas intégré aux troupes de ligne. Plus intéressant est le recours au mode de recrutement par engagement comme dans tous les corps de l'armée. Le tirage au sort n'aboutissant pas, sans toutefois que l'auteur en donne les raisons, le volontariat s'impose mais il ne semble pas suffisant : d'où la suggestion de le rendre plus attractif. Cela peut justifier la clémence vis-à-vis des déserteurs, pour obtenir le complet de l'effectif, quitte à ne pas être trop regardant sur la qualité. On peut à travers ce mémoire mesurer les frustrations ressenties, qu'une évolution de carrière limitée, faite de missions de police peu prisées et impopulaires, semble pouvoir expliquer.

Les opérations du régiment en Corse

Elles s'inscrivent dans les directives du pouvoir central : quadrillage du terrain, recueil et exploitation du renseignement, participation aux colonnes d'intervention, protection des fonctionnaires en mission, surveillance de l'exécution des prescriptions légales et réglementaires (sur les armes, le parcours des troupeaux, l'arrestation des fugitifs pour n'en citer que quelques-unes).

Au lendemain de la défaite de Ponte Novo, on a vu apparaître une résistance armée. Partout des incidents se produisent : sur la côte orientale en juillet 1769 ; dans le Niolo à la fin du même mois, où le régiment du Languedoc tombe dans une embuscade ; en février 1770, quand le régiment de La Marche fait de même près de Zuani ; puis c'est à la même date la garnison d'Appietto qui manque d'être massacrée ; au cours de l'année 1771, escarmouches à Bocognano, Bastelica…

On comprend que pour Marbeuf la mise sur pied opérationnelle du Provincial s'impose absolument ; sa mission ne sera pas de tout repos.

En 1773, l'insécurité persiste : attaque du poste de Ponte Novo, capture de géomètres en mission à Paomia, dont l'escorte est désarmée. Dans le Fiumorbo, accrochage avec une bande qui perd 8 tués et laisse 3 prisonniers. Incursions de Zampaglino et de ses hommes dans le voisinage d'Ajaccio.

Dans la Giovellina, en 1774, le Provincial, accueilli à coups de fusil, doit demander l'intervention de renforts pour se dégager.

L'insurrection du Niolo et les troubles induits donnent une bonne idée de la participation du régiment à la pacification.

En 1774, la situation paraît favorable aux exilés de Livourne. Ils tablent sur le mécontentement engendré par la pénurie de céréales qui engendre la disette et sur les exigences de plus en plus lourdes du fisc.

Clément Paoli pense qu'une guérilla généralisée en Corse doit démontrer aux puissances que la France ne contrôle pas la situation ; ce qui leur donnerait un motif pour intervenir. Il fait passer dans l'île de nombreux combattants. Dans le même temps, on répand le bruit que Versailles est disposé à restituer la Corse aux

87. Boutin, Command^t^, « La Gendarmerie et la Force auxiliaire en Corse », *Carnet de la sabretache*, n° spécial 20/1973, *Les Troupes corses*, *op. cit.*, p. 170.

Génois, rumeur qui trouve crédit parmi les insulaires, car personne ne veut du retour de Gênes. Nicodème Pasqualini, délégué par Clément Paoli, fait le va-et-vient entre Livourne et la Corse, tient des réunions, annonce l'arrivée d'armes et s'ingénie à pousser à la désertion les soldats du Provincial. Il noue des contacts avec le Dr della Croce dans l'Ampugnani ainsi que dans le Rostino, en Balagne, dans le Talcini, et fait signer par les notables une pétition demandant le retour de Paoli en Corse. Il organise un réseau d'espions. Le plan est, après s'être saisi de Bastia, de Saint-Florent et Corte, de se livrer à une guerre d'embuscades en attendant le retour du général.

Il est assisté de Pace Maria, de Zampaglino no, du Dr della Croce, de Thomé de Soveria, de Guidoni, de Cappellini. En mars et en avril ont lieu de nombreux accrochages : à Mezzana, le Provincial se heurte à une bande de quarante hommes, qu'il disperse en leur infligeant de lourdes pertes. Près de Corte, un convoi attaqué perd un tué. Poursuivis, les assaillants se retranchent dans un village et repoussent le Provincial, qui demande des renforts. Marbeuf lui envoie troiscompagnies de grenadiers, les maisons des révoltés sont brûlées.

Voici, dans une lettre du 8 juin 1774 à son père, comment l'officier du régiment Provincial Louis de Roux décrit la révolte :

> *Le nombre des révoltés s'accroît ; le Provincial s'en fut dans un village pour y loger. […] Les habitants le reçurent à coups de fusil. […] Ils sont entrés de force, ont tué cinq révoltés. […] Le village de Jovelina [i. e.* la piève de Giovellina*] s'est révolté, ils ont chassé le détachement du Provincial et pris leurs armes, les munitions. […] Le régiment de la Fère [*100 hommes*] s'est rencontré avec les bandits, […] ils se sont fusillés, […] nous avons perdu un homme et un officier […]* [88].

Marbeuf est parfaitement informé des préparatifs, il a même un informateur, un certain Giampetri, dans l'entourage immédiat de Pasqualini. Il déclenche une opération préventive en envoyant des détachements du *Provincial* qui procèdent à des arrestations massives en avril, dont celle de della Croce qui ira mourir dans la tour de Toulon, et incendient les maisons des chefs de la révolte. Il désorganise ainsi le mouvement, les attaques contre les troupes françaises sont mal coordonnées et échouent, ce qui pousse certains, qui avaient promis leur concours, à se réfugier dans l'attentisme. La pacification du Niolo en est facilitée.

> *M. de Narbonne commença à sommer les bandits de se rendre à discrétion, la vie et les galères sauves, sinon il allait faire brûler les maisons et couper les vignes, oliviers et châtaigniers ; […] leurs femmes et leurs enfants[seraient] chassés de leur village et forcés de les rejoindre dans les bois* [89].

Menée vigoureusement par Narbonne et Sionville avec l'aide du Provincial commandé par Gaffori, malgré quelques désertions, elle s'accompagne de nombreuses exactions. Le 21 juin 1774 il est procédé à l'arrestation de 62 Niolins dont 11 sont condamnés le 23 à être roués vifs ; les habitants ayant refusé de donner le

88. Roux, Christine, *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, *op. cit.*, lettre à son père du 8 juin 1774 p. 115.

89. Caraffa, M. de, Mémoires de l'officier de Picardie, op. cit., p.80-81.

bois nécessaire pour construire l'échafaud, les condamnés sont pendus aux arbres : le plus âgé a quarante-huit ans, le plus jeune quinze.

Le 27 juin 1774, de Roux, sans états d'âme, donne un aperçu de cette brutale répression en écrivant :

> *Le Niolo paraît tranquille après l'exemple qu'on en a fait. L'on a pendu onze hommes et les troupes ont fait un dégât prodigieux en tuant tous leurs troupeaux. La superstition était si grande que les femmes allaient baiser les pieds des hommes qui avaient été exécutés, [...] les regardant comme des martyrs de la liberté. Il manque encore deux cents hommes [...] qui feront autant de bandits. L'on en a en outre amené dans les prisons de Corte 25 hommes qui pourraient bien servir d'exemple, il y a parmi eux trois curés* [90].

À Aleria peu après, 30 patriotes aux ordres de Pace Maria, bénéficiant de complicités, ont pris le contrôle de la tour. Ils sont assiégés par les hommes du Provincial en garnison à Corte, et par 150 hommes du régiment de Picardie qui sont soutenus par deux canons. On s'apprête à détruire la tour quand on s'aperçoit que les assiégés, utilisant une brèche qui fait face à la mer, se sont enfuis, à la grande confusion des assiégeants. Narbonne et Sionville, résolus à l'emporter coûte que coûte, brûlent les villages, détruisent récoltes et bétail, pendent les insurgés, emplissent les prisons avec la parentèle des hors-la-loi et les habitants des villages révoltés. Après le Niolo, toutes les régions soulevées, ainsi traitées, se soumettent, pendant que Pasqualini réussit à gagner Livourne, poursuivi par la vindicte de ceux qui, ayant cru à ses promesses d'appui extérieur, floués, subissent la répression. L'insurrection de 1774 sera le chant du cygne de la résistance corse. En 1776 la situation semble sous contrôle, si l'on en croit de Roux.

> *M. de Marbeuf n'est jamais sorti de Bastia que je n'aie été avec lui. Il est vrai que je n'ai jamais parcouru l'île dans tous ses points, il y avait toujours des bandits et il fallait des détachements considérables*[91].

La lutte contre la criminalité de droit commun, essentiellement dans les zones pastorales, devient le lot de l'unité. Le régiment, dans toutes ces opérations, gagne une réputation de rigueur dans la répression, qui fera demander sa dissolution par le conseil général de la Corse en 1790.

Le comte de Saint-Germain, nommé ministre de la Guerre, considérant la milice comme une réserve à n'incorporer qu'en temps de guerre, décide en 1775 de supprimer tous les corps existants, remplacés dans chaque régiment par des compagnies de dépôt de 100 soldats provinciaux qui, une fois instruits, seraient versés dans les bataillons de guerre [92]. En 1775, par suite de la dissolution des unités de la milice, l'existence du régiment est menacée. Les députés aux états de Corse vont

90. Roux, Christine, *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, *op. cit.*, lettre de Morosaglia 27 juin 1774 p.119.

91. *Id.*, lettre de Bastia 23 avril 1776 p.160.

92. L'ordonnance de dissolution en date du 27 octobre 1775 (Belhomme, *op. cit.*, p. 342) en explicite la raison : « Sa Majesté [*a été*] informée que la levée des régiments provinciaux occasionnait une dépense assez considérable [...] sans une utilité reconnue. » Les troupes provinciales sont reconstituées par ordonnance du 1er mars 1778, comme le confirme le colonel Belhomme (*ibid.*, p. 365), mais l'institution, devenue de plus en plus impopulaire, comme en témoignent les cahiers de doléances établis à l'occasion de la convocation des états généraux, y compris en Corse, sera supprimée en 1790.

voter un vœu à l'adresse du roi pour obtenir qu'il soit conservé. Ils justifient leur demande en faisant valoir son efficacité, sans tenir compte d'une certaine impopularité que lui vaut son zèle :

> *Les députés ont été effrayés de la nouvelle de la suppression du régiment provincial de Corse le régiment provincial n'est pas un régiment comme les autres [...]. Celui-ci est un vrai régiment toujours en activité [...] qui a rendu des services essentiels. [...] La Corse est située de telle manière qu'il est comme impossible que les régiments français puissent faire le service que fait le Provincial que ce serait bien mal récompenser de fidèles et infatigables militaires [...]. Ce serait faire perdre leur état à des officiers qui en avaient un ou dans Buttafuoco ou dans la Légion ou au Royal Corse, [...] qu'il serait plus difficile de trouver de l'emploi dans un autre régiment [...]. Pour les soldats ça a été un moyen efficace de retirer les déserteurs et les réfugiés dans les makis ; [...] si on les licencie il est à craindre qu'ils reprennent le même parti. [...] Que deviendraient les bas officiers, [...] gens si utiles* [93] *?*

L'efficacité et la manière de servir du régiment sont mises en évidence, de même que les conséquences dommageables pour l'encadrement. Officiers réformés par retrait d'emploi, venant de l'armée active qui retrouveraient difficilement une affectation dans les régiments existants et seraient, pour ce faire, contraints de quitter l'île où ils sont installés avec leurs familles. Bas officiers dont le sort ne serait pas plus enviable. Tels sont les principaux arguments des députés corses. Mais il en est un autre, qui semble donner quelque crédit à l'opinion de l'officier de Picardie, quand ils font valoir que déserteurs et réfugiés du maquis (euphémisme désignant des « bandits » repentis), qui y ont été enrôlés, pourraient quitter le droit chemin du fait de la suppression du régiment. Les députés obtiennent satisfaction : le régiment corse, vu ses missions spécifiques, est conservé. Le 2 juin 1777, l'organisation et le tableau d'effectifs sont modifiés [94]. Les deux bataillons sont à dix compagnies, chacun comprenant outre les huit de fusiliers, une compagnie de grenadiers et une compagnie légère de chasseurs. Chaque compagnie compte 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 8 caporaux et 40 soldats, soit 52 hommes. L'effectif total passe à 1 050 hommes avec l'état-major, qui comprend désormais 1 colonel, 1 colonel en second, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 quartier-maître trésorier, 2 porte-drapeaux, 1 adjudant, 1 chirurgien, 1 tambour-major.

La suppression, le 1er juillet de la même année, du poste d'inspecteur entraîne la réforme de Buttafuoco, qui reçoit 8 000 livres compensant cette suppression d'emploi (équivalente à une indemnité de licenciement) et une concession de terres royales en Corse qui lui permettent de se prévaloir du titre de comte. À l'époque un colonel touche environ 3 000 livres de solde annuelle.

En 1790, le conseil général du département demande le licenciement du Provincial, instrument de l'autorité royale dans la répression des nationaux, sa réputa-

93. Députation des états de Corse de 1775 à la Cour, *Discours au Roi et à la Reine le 25 août 1776,* Conservation du régiment provincial, *BSSHNC* 1912 94 p., p.54. Comme le signale Belhomme dans son ouvrage (*ibid.*, p. 361), le régiment conservé est réorganisé le 2 juin 1777 : il comprend 2 bataillons à 10 compagnies, dont 1 de grenadiers, 1 de chasseurs et 8 de fusiliers comptant toutes trois officiers et cinquante-trois hommes par bataillon. Dans chaque bataillon et par quartier quatre compagnies sont relevées tous les trois mois.

94. Poli, Xavier, Histoire militaire des Corses au service de la France, op. cit., p. 237.

tion de rigueur dans la lutte contre la criminalité de droit commun, essentiellement dans les zones pastorales, l'ayant rendu impopulaire ; à la chute de la royauté l'assassinat de certains de ses membres en est une preuve.

En 1791, en exécution de la proclamation du roi [95] après le vote de la loi du 20 septembre 1791 portant abolition du régime des milices, les treize régiments provinciaux sont supprimés, les sous-officiers et soldats des troupes provinciales pouvant solliciter d'entrer dans la Gendarmerie nationale nouvellement créée. Les articles 14, 15, 16 décrètent que le Provincial de Corse sera licencié le 31 octobre suivant, les soldes et indemnités cesseront d'être payées à cette date. L'article 26 décrète qu'il sera examiné le cas de ceux susceptibles d'être proposés pour des pensions de retraite ou pour la récompense militaire et les invalides. L'article 28, qui interdit de renvoyer tous les libérables en même temps « *afin d'éviter l'engorgement sur les routes* », prescrit :

> *La loi du 8 juin dernier portant que la gendarmerie nationale du département de Corse sera composée d'officiers, de sous-officiers & soldats qui auront servi dans le régiment Provincial ou dans les troupes de ligne, l'officier général chargé du licenciement se concertera avec le directoire de ce département pour la formation de la division de gendarmerie affectée audit département en suivant les dispositions de la loi du 16 février dernier relative à la gendarmerie nationale & celle du 8 juin.*

Le 3 juin 1791 un décret en fixe la composition :

> *La gendarmerie nationale du département de la Corse comporte 36 brigades à pied, regroupées en trois compagnies, sous les ordres d'un colonel assisté de deux lieutenants-colonels, et elle sera composée, lors de la première formation, par des officiers et sous-officiers venant du Provincial corse ou ayant servi dans les troupes de ligne.*

Conformément à cette loi sont versés à la gendarmerie les personnels du Provincial dissous volontaires pour y être incorporés, à la seule condition qu'ils sachent lire et écrire.

95. S.H.A.T. Ya 428.

Encadré 28
Figures emblématiques du régiment Provincial de Corse

- **Buttafuoco Mathieu** (1731-1806) : animateur du parti français dans l'île, ancien du Royal Corse, où il est entré comme volontaire en 1740 ; le roi a créé pour lui le régiment qui porte son nom, puis l'a désigné comme inspecteur du Provincial. En 1781, il est fait comte et maréchal de camp. Il fait du régiment une affaire de famille car il y compte quatre parents parmi les cadres :

  Giovan Simone, major ;
  Sebastiano, sous-aide-major ;
  Ambroggio, capitaine ;
  Giovan Battista, lieutenant.

- Député de la noblesse aux états généraux en 1789, il anime le parti monarchiste. Menacé, il émigre en 1791. En 1794, après l'établissement du royaume anglo-corse, il revient à Bastia, à l'instigation du vice-roi Gilbert Eliott. En mars 1800, avec d'autres émigrés corses de Toscane, il débarque dans l'Île. Ils sont soutenus par le consul du tsar de Russie Paul Ier à Gênes. Retiré de la liste de proscription en 1801, il rentre en Corse et décède à Bastia en 1806.
- **Gaffori Francesco** (1744-1796) : il est le fils du docteur Giovan Petru Gaffori (1704-1753), un des principaux chefs de la nation corse révoltée et président du Magistrato suprême à la veduta d'Orezza, en 1753, assassiné le 23 octobre de la même année, à l'instigation du gouverneur génois Grimaldi, avec la complicité de son frère, par deux cortenais, Ghjuvan Battista et Francesco Romei. Son assassinat donne un nouvel élan à la rébellion contre Gênes. Francesco est né à Corte en 1744, par sa mère Faustine il est allié au clan des Matra. Capitaine des milices nationales en 1767, il se distingue à Borgo, où les troupes royales sont défaites en 1768. Entré au service du Roi en 1772 comme officier au Provincial il est nommé chevalier de Saint-Louis en 1774 après avoir activement participé à la répression de la révolte du Niolu. En 1777, il est mis à la tête du Provincial. Ayant été reconnu noble, il est nommé maréchal de camp en 1788. En juin 1789 il est élu député suppléant de la noblesse de Corse, et est nommé commandant militaire en second en remplacement de Sionville, décédé. Son activité contre-révolutionnaire le conduit à émigrer en Toscane en 1791. Il rentre en Corse en 1795, lorsque celle-ci fait sécession, témoignant à l'évidence que son attachement à la Couronne de France ne l'a pas fait renoncer à son identité corse. Il décède en 1796.
- **Casabianca Jean-Quilicus** : officier au Royal Corse en 1760 ; rentré en Corse en 1765, dès 1768, il se rallie à la France et participe à la campagne comme volontaire ; il est nommé lieutenant-colonel au Provincial en récompense de son dévouement à la royauté.
- **Buttafuoco Sebastiano** : Partisan de Paoli, il est conseiller de la Nation. En 1771, il est nommé sous-aide-major au régiment de Buttafuoco devenu en 1772 Provincial de Corse. En 1794, partisan de la sécession, il vote la constitution du Royaume anglo-corse.
- **Buttafuoco Giovan Ambroggio**, frère de Giovan Sebastiano, capitaine commandant, réformé en 1777. En 1794, délégué à la consulte de Corte, il vote la Constitution du Royaume anglo-corse. Après le retour de la république en Corse, il est arrêté en 1797 pour menées antifrançaises.

❖ **Galloni d'Istria Joseph, François, Antoine**, né à Olmeto 7 mars 1745, fils de François Antoine dit Gallone (né en 1704). Capitaine commandant une compagnie de volontaires corses sous les ordres de Sionville en 1768, reconnu noble en 1776. Capitaine commandant la compagnie de chasseurs du 2e bataillon du régiment Provincial Corse à Ajaccio jusqu'en 1791 (date de la dissolution du régiment), il se fait remarquer par son inhumanité envers les patriotes. Il est assassiné à Olmeto le 14 décembre 1793. Il a trois fils, dont Paul François né en 1766, élève en 1776 à l'école de Tison avec le fils du colonel Gian Lorenzo de Petriconi, lieutenant au Royal Italien en 1782, ; il émigre en 1791 et sert à l'armée de Condé. Rentré en Corse en 1803, est nommé capitaine à la Légion corse, créée la même année par le général Morand, affectée à Naples et dénommée en 1806 *Real Corso Napolitano* dans l'armée du roi Joseph.

CONCLUSION

Outre le Royal Corse, le roi a fait largement appel à la ressource humaine en Corse en recrutant de 1739 à 1769, soit pendant trente ans, des unités de statut différent. On peut cependant leur trouver des points communs.

Maillebois a été l'initiateur de cette politique : instruit par l'expérience des Impériaux, informé de l'hostilité des Corses envers Gênes, l'*hostis* de la Nation, il ne pouvait accepter l'affront d'un échec. La guerre conventionnelle faite d'opérations d'ampleur balayant le terrain sans pouvoir l'interdire à une guérilla rustique insaisissable, nécessitait de recourir aux méthodes de la petite guerre. Recruter des supplétifs locaux encadrés par des chefs de clan favorables à la République s'inscrivait dans cette problématique et les résultats furent suffisamment satisfaisants pour ouvrir aux Corses les rangs de l'armée royale avec un double but.

Affaiblir la rébellion en offrant une issue honorable aux éléments qui s'y étaient engagés, tout en offrant à leurs chefs la reconnaissance par le roi de leur condition sociale ; créer un régiment dont les capitaines appartenaient aux familles de notables et l'expatrier correspondait à ces objectifs.

Tout au long de trente années qui suivirent il ne fut pas dérogé à cette politique. En 1756, en prévention d'un débarquement britannique, fut recruté un régiment monté de gardes-côtes qui contrôlait simplement le terrain hors des présides, dès lors que l'armée royale et les nationaux ne se livraient à aucune provocation. Les visées de Versailles s'affirmant, le Royal Corse dissous fut reconstitué en 1765 et offert à Paoli, qui déclina l'offre ; ce fut Buttafuoco qui hérita de la charge. Le recrutement en fut facilité par l'engouement qui se fit jour dans les familles de notables auxquelles était ainsi ouvert l'accès à la noblesse militaire. Après le traité de Versailles, la mise en tutelle de l'île ne fut pas une promenade militaire et, comme en 1739, on procéda à la levée de compagnies de partisans. Après la défaite de Ponte Novo deux régiments destinés à servir en France furent créés : l'un – la Légion corse – pour y accueillir non seulement des fidèles mais aussi des ralliés et enfin des désœuvrés où la résistance qui s'organisait pouvait recruter ; quant au second, confié à Buttafuoco, il fut le modèle de régiment de gentilhomme récompensant un loyal et ferme partisan de l'autorité royale. Devant l'insécurité entretenue par la résistance des patriotes, l'expérience commandait de lui opposer un régiment encadré par des officiers loyaux au roi et sans états d'âme, comme la preuve en fut donnée lors de la révolte du Niolo. Le régiment de Buttafuoco était tout désigné pour cette mission. Si besoin en était, la démonstration est faite qu'ouvrir largement l'institution militaire aux Corses a correspondu à un acte politique : en faire l'instrument du despotisme et un moyen d'intégration par la francisation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objet de ce travail a été l'étude des relations qui lient métier des armes et société corse et de leur rôle des Temps modernes à la révolution qui met fin à l'Ancien Régime. Fin de règne dont le dernier sursaut rompt le lien millénaire entre les Corses et l'italianité. La vocation militaire des Corses s'est affirmée au cours du temps, exigence d'une nécessité imposée par l'Histoire, passion née de la violence guerrière dans laquelle ils baignent depuis la fin de l'Empire romain. Lorsque le monde s'éveille à la Renaissance, les guerres qui la parcourent l'exacerbent. Fatalité déterminée par sa nature : la Corse est un bastion et un relais dans une Méditerranée où se succèdent peuples et civilisations des siècles durant. Ce brassage forge son identité. De l'Antiquité elle peut revendiquer sa romanité. L'Empire disparu, l'Église l'inscrit dans la Chrétienté face à l'Islam conquérant, puis délègue à Pise sa gouvernance. La donation de Constantin, en fait pour plus de mille ans un rameau vivace de l'italianité. Sa place lui est ainsi dictée dans l'ordre européen. Le haut Moyen Âge fait surgir de chefferies montagnardes, nées de l'insécurité, une société de type aristocratique qui a le goût des armes et le sens de l'honneur, où l'on a la pratique des guerres privées qui se terminent par des traités familiaux [1]. De ces clans, la Corse hérite la passion de la guerre, mais aussi des ferments de la division qui font obstacle à l'émergence d'une monarchie nationale. Arbitres de ces querelles, la thalassocratie génoise et l'Aragon, aux ambitions commerciales concurrentes s'appuyant celle-là sur le commun peuple, celle-ci sur des seigneurs de la guerre, contribuent à perpétuer un cycle de violences. Un accord est trouvé : Gênes, qui occupe des présides dans l'île, se voit concéder la

1. Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse*, *op. cit.*, t. I, ch. III, p.120 : « La Corse privée d'une monarchie forte et centralisatrice, comme la France, mais privée aussi d'une riche, bourgeoisie urbaine [...] qui donne son essor aux grandes cités italiennes [...] les guerres féodales corses trouvent leurs causes en Corse au sein même d'arbres généalogiques autant ramifiés qu'ensanglantés. » Edition du Félin 1996 569 pages

Corse. Face à cette féodalité batailleuse éprise d'indépendance elle va peiner à y installer sa gouvernance [2], mais les Corses y font l'apprentissage de cet art de la guerre qu'annonce l'âge de la poudre. Le dernier tenant de cette aristocratie guerrière disparaît en 1511, alors même que le péril barbaresque, nouvelle menace, plonge l'île dans la désolation. Aux Temps modernes, le modèle seigneurial a cédé la place, les villes sont apparues, et une société rurale s'organise. La violence qui imprègne les insulaires leur dicte leurs comportements.

Le Corse guerrier devient un migrant, les guerres de la Renaissance en font un mercenaire.

La gouvernance de Gênes vécue comme celle d'un État occupant, la misère et l'insécurité favorisent cette émigration à prépondérance militaire. Mais ce guerrier n'est pas un paria. Connaissances, expérience, compétences et, par voie de conséquence, promotion sociale s'acquièrent dans ces états péninsulaires de commune culture. Les mercenaires corses en ce XVIe siècle bénéficient d'une réputation méritée sur les champs de bataille. Les Valois en quête de l'héritage napolitain ou milanais, à la recherche d'une infanterie pour s'opposer aux tercios, ne peuvent que s'attacher leurs services, ce que favorisent deux événements : en 1527, les Corses ne sont pas indifférents au sac de Rome par les lansquenets qui humilient la papauté ; en 1528, Doria abandonne la Maison de France et rejoint le camp de l'Empire. Cette rupture n'est pas sans conséquences : lorsque Philippe II d'Espagne, dont Gênes est l'alliée, ambitionne de transformer la Méditerranée en lac espagnol, Henri II fait de l'île un champ de bataille, et la Corse et ses guerriers lui font allégeance. La Corse française n'est qu'une souveraineté éphémère sacrifiée, avec le rêve italien des Valois, sur l'autel du nouvel équilibre européen en 1559. Sampiero, faisant fi des réalités politiques et militaires, va s'obstiner. La mort est la sanction de son échec à créer un État corse. Lassée, Gênes accorde à son fils Alphonse d'Ornano, noble corse et gentilhomme français, et à ses fidèles l'amnistie, le roi de France leur offre l'asile en son royaume. Par l'édit de Naturalité Henri II reconnaît comme ses sujets d'Ornano, noble corse, et ses compagnons. Gentilhomme français, il les rassemble en un régiment lié à la fois par une obligation de vassalité à un suzerain et par l'appartenance à l'institution militaire, instrument de la souveraineté royale. Ainsi l'Honneur, vertu chevaleresque, et le Devoir, obligation militaire, le voient rester fidèle aux heures où les défections, qui se font nombreuses, ébranlent le trône de France. En reconnaissance de cette fidélité lors du licenciement survenu à la paix de Vervins, le régiment est maintenu avec les successeurs des vieilles Bandes dans l'armée royale. Pour ces mercenaires devenus soldats du Roi, dont certains font souche dans le Royaume, une étape paraît franchie, il n'en sera rien. Les Bourbons détournés de la mer latine, Ornano est licencié en 1626 : la tradition du service français des Corses est perdue.

2. Cf. Franzini, Antoine, *La Corse du XVe siècle : politique et société*, *op. cit.*, « Gouverner : la guerre », p.389-411.

Elle va revivre dans ce siècle dont Louis XIV fait un siècle guerrier à la recherche d'un nouvel équilibre européen assurant au royaume des frontières sûres. Il y faut des soldats, et pour ménager la ressource nationale il est fait recours à l'étranger. Rendant un arbitrage sollicité par la République et le duc de Savoie, le roi obtient d'eux des régiments pour son armée. En 1673 une capitulation entre le Sénat de Gênes et la France autorise un gentilhomme corse, le colonel Francesco Peri, à recruter dans l'île un régiment auquel il donne son nom. Les Corses entrent à nouveau au service de la France mais stipendiés comme étrangers et au titre de l'infanterie italienne, où ils ne sont distingués que par la couleur du justaucorps. Il n'est plus de même nature que celui qui unissait le régiment d'Ornano et son colonel à la Maison de France. En 1716, lors de son licenciement, seule une poignée d'insulaires figure à l'effectif. De cette levée on peut cependant retenir qu'elle est un des signaux, comme le bombardement d'Alger ou celui de Gênes, qui démontrent l'intérêt que la France porte à la Méditerranée au moment où y apparaissent les navires de haut bord de flottes étrangères. Cet intérêt ne va pas se démentir sous le règne de son successeur, qui voit le retour des Corses dans l'armée royale.

La disparition du roi Soleil ne met pas fin aux guerres dynastiques, et la Corse soulevée, après un siècle et demi de paix, de nouveau entre dans le concert de l'histoire. Les Bourbons sont à Madrid et à Naples, mais l'Empire tient garnison à Milan, et l'Angleterre à Gibraltar et à Minorque.

La possession de la Corse, bien qu'elle n'en soit pas partie prenante, fait de la République de Gênes un partenaire de la Quadruple Alliance. Le roi de France en est conscient et ne peut se désintéresser des conséquences internationales de la révolte corse. La République, qui peine à la maîtriser, doit recourir à un appui extérieur. L'empereur lui envoie des troupes, mais à leur départ les insurgés relèvent la tête et se dotent d'un roi qui bénéficie de la sympathie anglaise, ce qui inquiète Versailles. L'empereur défaillant, le roi va intervenir pour imposer sa médiation. C'est méconnaître la vindicte génoise et la méfiance des Corses, et les insurgés ne déposent les armes que contraints. De l'échec des Impériaux, de l'impuissance de Gênes, de la haine des Corses à son égard, il est retenu la nécessité pour la France de susciter un mouvement d'adhésion qui lui soit favorable. La levée d'un régiment corse se veut une réponse à cette exigence. Il ne s'agit plus là de donner asile à un vassal et à ses compagnons ni de rechercher des soldats que la guerre réclame, cette décision s'inscrit dans un contexte stratégique et est inspirée par une ambition politique. Louis XV, au traité d'Aix-la-Chapelle, contrairement à la volonté exprimée des Corses, fait confirmer la souveraineté génoise sur l'île. Mais, soucieux de conserver deux fers au feu, il donne mission au marquis de Cursay d'obtenir des chefs corses, en échange de sa protection, qu'ils acceptent de négocier le retour à la paix. Ce dernier va s'ingénier à donner forme au parti français, mais les Génois obtiennent son rappel. Les insurgés ne voient alors d'autre issue que l'émergence d'un État qui leur soit propre, Gênes riposte en faisant assassiner

Giafferi, personnage clé de la révolte : mais l'idée est en marche. La guerre de Sept Ans, la France occupée ailleurs, en permet l'aboutissement. Dans ce contexte l'existence du Royal Corse n'a qu'une portée limitée et il sera dissous. Mais Louis XV n'a pas renoncé. Après la paix de Paris, la personnalité de Paoli, emblématique d'un sentiment national corse qui revendique sa place dans le concert des nations européennes, l'impuissance génoise, le retour de l'Angleterre à Minorque, la prise de Capraja par la marine du Regno di Corsica, lui commandent de mettre fin aux atermoiements. Ainsi se fait jour la conviction que seul un transfert de souveraineté peut mettre fin à la révolte corse, l'institution militaire est un des leviers de ce projet. L'installation en 1764 dans les présides de garnisons françaises, la remise sur pied du Royal Corse dont le commandement est offert à Paoli sont les témoins de cette conviction. Certains, comme Buttafuoco, qui ne s'y trompent pas, y adhèrent. Clientèle nécessaire à la réalisation des ambitions royales, qui cependant ne permet pas, l'accord de Gênes obtenu, de faire l'économie d'une campagne. Après Ponte Novo il importe à la France de mettre en place la société d'ordres seule à même de franciser les Corses et d'interdire toute velléité de révolte : là encore l'institution militaire va jouer un rôle déterminant. Mais son élitisme fait sa fragilité, comme le démontre le mouvement révolutionnaire [3]. C'est la République, en faisant du mérite le socle de la promotion sociale et en acceptant les Corses comme ses citoyens, qui va fonder une adhésion qui ne soit pas celle d'obligés.

De l'émergence des Temps modernes à la Révolution, la vocation guerrière, héritage d'une histoire violente, explique l'attirance des Corses pour la carrière des armes. Attirance mais aussi nécessité : dictée par la misère quand on en fait métier mais aussi facteur de promotion sociale, enfin refuge face à un pouvoir dominant ou une vindicte familiale.

Mais pas seulement : l'horizon marin fait naître dans cette île cloisonnée l'appel au voyage et à l'aventure comme le démontre le Kitab Rujar [4]. Le métier des armes évolue avec la montée en puissance de grands royaumes, leurs ambitions et leurs rivalités, les progrès de l'armement, l'art de la Guerre. L'entrepreneur de guerre disparaît, l'État se fait recruteur, le mercenaire soldat du Roi. Le guerrier corse parcourt les étapes qui séparent ces conditions. Un temps il a trouvé un suzerain, Sampiero mercenaire européen incarne cette mutation et son fils Alphonse est maréchal de France. Condition éphémère, et au siècle suivant, ce sont les nécessités de la guerre qui appellent les Corses, comme d'autres, sous la bannière fleurdelisée.

3. Bodinier, Capitaine, « Les officiers de l'armée Royale et la Révolution », Colloque international d'histoire militaire de Bucarest (août 1980) : *Le Métier militaire en France*, p. 59. En 1789 l'armée compte 12.537 officiers dont 1167 sortis du rang : entre 1791 et le 10 août 1792 72 % ont quitté l'armée (dont 51 % pour raisons politiques) ; en 1794 ils ne sont plus qu'un millier à être présents au service [AG. manuscrit 1098 n° 67], S.H.A.T., 1980, 160 p.

4. Cf. Graziani, Antoine-Marie, dir., *Défendre la Corse*, ouvrage collectif des AD de Corse du Sud, Ajaccio : 2002. le *Kitab Rujar* (« le Livre de Roger ») fut composé pour Roger II de Sicile (1105-1154) au XIIe siècle par le géographe arabe Abu Abdallah Muhammad b. Muhammad b. Idris al-Ali bi-Amr Allal al-Idrisi ; il écrit : « La Corse est fertile et contient de nombreuses cultures ; ses habitants sont les plus voyageurs d'entre les peuples chrétiens. »

Au XVIIIe siècle les ambitions françaises et leurs nécessités stratégiques conduisent à rompre le lien de l'italianité. L'institution militaire y est constamment un élément essentiel. Certes la force des armes fait la décision, mais elle est longuement préparée à travers un projet politique. Face à une nation revendiquant la reconnaissance du Regno di Corsica né des armes, le roi offre à ses notables la reconnaissance de leur condition nobiliaire dans son armée. Le rapport de forces défavorable explique l'issue, mais l'honneur sauf fait la grandeur du Regno.

GLOSSAIRE

Accatto	tribut levé par les féodaux.
Alfiere	porte-enseigne, grade équivalent à lieutenant.
Amici	Alliés.
Anziani	litt., « anciens », dits aussi pères de la Commune ; équivalent de conseillers municipaux.
Aringo	tribunal de piève présidé par le podestat.
Barcello (ou barigel)	chef de la police.
Benemeranza	ensemble de privilèges ; sera admise comme preuve de noblesse en 1770.
Benemeriti	personnes bénéficiant de la *Benemeranza*, équivalent français de gentilshommes (au sens de personnes vivant noblement).
Capo generale	terme qui, désignant Paoli, définit sa fonction : chef d'État et commandant en chef des forces armées.
Capurali	« caporaux », à l'origine paysans aisés, *capi popoli* (« chefs du peuple ») désignés par le peuple révolté contre les féodaux dans la Terra del Comune ; leur fonction devient héréditaire au XVe siècle.
Carne	expression guerrière corse : « pas de quartier ».
Casata	« maisonnée », maison, ou famille au sens large du terme.
*Casteddu (*pl. *casteddi)* ou *castello*	ensemble fortifié.
Cinarchesi	nobles fieffés de l'Au-delà des monts (Corse du Sud), dont les Ornano, les Bozzi, les Istria.
Cismonte	actuelle Haute Corse.
Consulta	à l'origine désigne aussi bien l'assemblée que le texte délibéré. Au XVIIIe siècle, désigne des assemblées représentatives du peuple corse. La *Consulta generale* est l'équivalent d'un Parlement.
Denaro, denari	« denier » ou douzième du *soldo*, vingt *soldi* valant une lire.
Foco	« foyer » : regroupant les membres d'une même famille, sert de référence fiscale pour la perception de l'impôt.
Forca	cette « fourche » (patibulaire) sert à la pendaison.
Gienti di popuolo	« gens du peuple ».
Incastellamento	terme désignant le regroupement en enceintes fortifiée.
Indulto	amnistie.
Magistrato di Corsica	(Rép. génoise) : organisme d'État en charge des affaires de Corse.
Magistrato di Cultura	organisme génois chargé de la promotion agricole de l'Île.
Magistrato di Guerra	créé en 1735 par les insurgés corses à l'image des précédents pour organiser la résistance à Gênes.
*Miglio (*pl. *miglia)*	mesure de distance valant 6 000 *palmi*, soit 1486,56 m.
Nobles XII	à l'origine représentants auprès du gouverneur des populations de la Terra del Comune, puis de l'île entière jusqu'en 1580, date de la création du conseil des Nobles VI.
Nobles VI	chargés de représenter les populations de l'Au-delà des monts.
Officio di San Giorgio	Office de Saint-Georges, organisme financier auquel la Corse est affermée jusqu'en 1562.
Oratore	désigné par les Douze en résidence à Gênes auprès du Magistrato di Corsica pour présenter les requêtes de la population.
Paeselli	soldats génois d'origine ligure.
Piève	territoire dépendant d'une église dite piévane (*chiesa matrice* ou église mère), devenu une unité administrative dès l'époque pisane ; à l'époque moderne, les pièves, en nombre variable, sont regroupées dans de nouvelles unités administratives – les provinces –, et les limites des pièves religieuses ne coïncident pas toujours avec les pièves civiles.
Pievano	« piévan », prêtre titulaire d'une église piévane.
Podestat	à l'origine nommé par Gênes et chargé dans les pièves de dénoncer les délits, de présider l'aringo, de veiller à la collecte des impôts. Lorsqu'en 1560 la République modifie la structure administrative, les podestats sont élus par la population et deviennent les gestionnaires des communes. On appelle podestat major celui qui siège au chef-lieu.

Pomonte	actuelle Corse du sud.
Popolo grosso	riches
Popolo minuto	petit peuple
Principali	notables, à l'origine éléments du clan seigneurial faisant le lien entre populations et seigneurs féodaux ; ils deviennent les détenteurs de l'influence politique à la disparition de ceux-ci.
Seguacci ou *Partiggiani*	partisans, fidèles.
Sgio, Signora	termes seigneuriaux à l'origine, désignation déférente du notable et de son épouse suivie du seul prénom ; ex. : *sgio Francesco.*
Statuts civils et criminels	recueil des lois de la Corse remplaçant les *Capitula Corsorum* de 1453, maintenus, bien que révisés en 1769, sous la forme d'un Code corse par Louis XV.
Terra del Comune	« Terre du Commun » ; elle comprend dans l'En deçà des monts les pièves du Nord Ouest (Balagne, Nebbio), de la Castagniccia et du centre de l'île, et est placée sous le contrôle direct de la commune de Gênes, de même que la commune de Bonifacio.
Terzera	au XVIIIe siècle, répartition des milices corses en trois contingents appelés à servir à tour de rôle.
Vassali	hommes du seigneur tenus de faire la guerre avec lui (terme apparu au XIIe siècle).
Veduta	assemblée populaire.
Vendetta	fait social et institution corse.
Vicario	« vicaire » : haut fonctionnaire génois adjoint au @uverneur dans le domaine judiciaire, également chargé de le suppléer en cas d'absence ou de vacance
Vita salve	expression guerrière corse qui garantit la « vie sauve » à celui qui se rend.

Sources : A.-M. Graziani, La Corse génoise *; A.-L. Serpentini, dir.,* Dictionnaire historique de la Corse *; D. Istria,* Pouvoirs et fortifications en Corse, XIe-XIVe siècle *; V. Marchi-Van Cauwelaeert,* Rinuccio della Rocca.

BIBLIOGRAPHIE

1) OUVRAGES IMPRIMÉS

Acerra, (M.) et *al.*, *Histoire de la Marine française*, Rennes : Ouest-France, 1994, 436 p.

Albertini, Paul-Louis, Rivollet, Georges, *La Corse militaire, ses généraux, Monarchie, Révolution, 1er Empire*, Paris : J. Peyronnet, 1959, 392 p.

Ambrosi-Rostini, Ambroise, *Histoire des Corses et de leur civilisation*, Bastia/édit. Tours Deslis 1914, 607 p.

Antoine, Michel, *Louis XV*, Paris Fayard, 1994, 1053 p.

Antonetti, Pierre, *Sampiero soldat du roi et rebelle corse*, Paris : France-Empire, 1987, 282 p.

Antonetti, Pierre, *Histoire de la Corse*, Paris : Robert Laffont, 1990 (1973), 494 p.

Ardant du Picq, Charles colonel, *Étude sur le combat,* Paris Economica, 2004, (reprint Paris, 1880), 254 p.

Arnold, Thomas F., *Atlas des guerres : les guerres de la Renaissance XVe-XVIe siècles*, Paris : Autrement, 2002, 224 p.

Arrighi, Paul, *La Vie quotidienne en Corse au XVIIIe siècle*, Paris : Hachette 1970, 283 p.

Babeau, Albert, *La Vie militaire sous l'Ancien Régime : les Officiers*, Paris : Firmin-Didot, 1889-1890 351 p.

Barrois, Claude, *Psychanalyse du guerrier*, Paris : Hachette, 1993, coll. « Pluriel », 322 p.

Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, Paris Charles Lavauzelle éditeur militaire, 1893-1902 t. III, 509 p.

Bély, Lucien, L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle, Paris : PUF, 2007, coll. « Le nœud gordien », 729 p.

Bély, Lucien, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris : PUF 2005 (1996), coll. « Le nœud gordien », 1 384 p.

Bluche, François, dir., *Dictionnaire du Grand Siècle,* Paris : Fayard 2005 (1995), 1 640 p.

Bluche, François, *L'Ancien Régime : institutions et société*, Paris : Éditions de Fallois, 1993, coll. « Inédit », 222 p.

Bluche, François, *La Vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris : Hachette, 1995 (1973), 248 p.

Bois, Jean-Pierre, *Les Anciens Soldats dans la société française au XVIIIe siècle*, Paris : Economica, 1990, 476 p.

Bois, Jean-Pierre, *Les Guerres en Europe, 1494-1792*, Paris : Belin, 1993, coll. « Sup histoire », 320 p.

Bonaparte, Napoléon, *Œuvres littéraires et écrits militaires*, t. II, Paris : Tchou, 2001, coll. « La Bibliothèque des introuvables », 346 p.

Boudet, Jacques, dir., *Histoire universelle des armées*, *Soldats du XVIe siècle,* t. II, Paris : Robert Laffont, 1966, 302 p.

Boudard, René, *La Nation corse et sa lutte pour la liberté entre 1744 et 1769*, *d'après la correspondance des agents français à Gênes et en Corse avec la cour de Versailles*, Marseille, J. Laffitte, 1979 (1749), 282 p.

Boutaric, Edgar, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, Paris : H. Plon, 1863, 490 p., publiés par MM. Michaud & Poujoulat, Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France

Bouthoul, Gaston, *Les Guerres, éléments de polémologie,* Paris : Payot, 1951, 550 p.

Bucquoy, commandt Eugène-Louis, *L'Infanterie de ligne et l'infanterie légère*, Paris : Jacques Grancher, 1979, 294 p., coll. « Les uniformes du Premier Empire ».

Buresi, Dominique, *Les Corses au combat, 1792-1815*, Ajaccio : DCL, 2003, 186 p.

Callwell, Gal Charles E., *Petites guerres*, Paris : Economica et Institut de stratégie comparée, 1998, 390 p.

Caraffa, Vincent de, *Mémoires de l'officier de Picardie*, *BSSHNC*, 1889, n° 100-102, 266 p.

Carrington, Lady Rose, *La Corse (*traduction de M. Cheyrouze), Paris : Arthaud, 1980 354 p.

Campi, Louis, *Le Comte François Marie d'Ornano*, Ajaccio imp. Massei 1900, 58 p.

Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Seuil, 1998, 2001², 501 p.

Casanova, Antoine, Rovere, Ange, *La Révolution française en Corse*, Toulouse, Privat, 1989, 316 p., coll. Bibliothèque historique Privat.

Ceccaldi, Marc'Antonio, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, introduction, traduction et notes par Antoine-Marie Graziani, Ajaccio : A. Piazzola, 2006, 657 p., textes en français et en italien

Cesari, Joseph, *Corse des origines*, coll. « Guides archéologiques de France », Paris : Imprimerie nationale, 1994, 142 p.

Choiseul, duc de, *Mémoires,* Paris : Mercure de France, 1982. 334 p.

Coutau-Bégarie, Hervé, dir., *Stratégies irrégulières*, Paris : Economica, avril 2009, 731 p.

Corvisier, A., *Les Français et l'armée sous Louis XV. Les mémoires des intendants,* Château de Vincennes, Éditions du S.H.A.T. 1975, 302 p.

Corvisier, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, coll. « L'historien », Paris : PUF, 1976, 221 p.

Corvisier, André, dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris : PUF, 1988, 884 p.

Corvisier, André, *La bataille de Malplaquet (1709) – L'effondrement de la France évité,* Paris : Economica, 1999, coll. « Campagnes & stratégies », 170 p.

Corvisier, André, Coutau-Bégarie, Hervé, *La Guerre : essais historiques*, Paris : Perrin, 2005 (Paris, 1983), coll. « Pour l'histoire », IX-429 p.

Daniel, R. P. Gabriel, *Histoire de la milice françoise et des changements qui y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, 1721, 626 p.

Drevillon, Hervé, *L'Impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris : Flammarion, 2005, 526 p.

Drevillon, Hervé, *Batailles*, Paris : Le Seuil, 2007, 378 p.

Dumézil, Georges *Heur et malheur du guerrier*, Paris : Flammarion, 1996 (1985), 234 p.

Emmanuelli, René, *Les Compagnies corses à Aix-en-Provence*, Paris : Picard, 1953, 327 p.

Emmanuelli, René, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse*, Paris : Picard, 1964, 460 p.

Emmanuelli, René, *L'Équivoque de Corse*, coll. « Corse et Révolution française », Ajaccio : La Marge, 1989, 178 p.

Fieffé, Eugène, *Histoire des troupes étrangères au service de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire*, t. I, Paris : Terana, 1991, (Dumaine, 1854) 423 p.

Fournel, Jean-Louis, Zancarini Jean-Claude (dir.), *Histoire d'Italie* de Guichardin (Francesco Guicciardini), Paris, coll. « Bouquins », novembre 1996 (impr. à Bâle en 1567 par P. Perna & Henrici Petri) novembre 1996, 1290 p.

Franzini, Antoine, *La Corse du XVe siècle : Politique et Société,* Ajaccio : éditions Piazzola, 2005, 742 p.

Fuller, Major-général J.-F. C., *L'Influence de l'armement sur l'histoire, depuis le début des guerres médiques jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'âge de la poudre*, Payot 1948, 239 p.

Gebhardt, Émile, *L'Armée à travers les âges, conférences à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr*, Paris : Librairie militaire Chapelot, 1899, 277 p.

Graziani, Antoine-Marie, Stromboni, José, *Les Feux de la Saint-Laurent*, Ajaccio : éditions Piazzola, 2000, 360 p.

Graziani, Antoine-Marie, *La Corse génoise, une île en Méditerranée,* Ajaccio : éditions Piazzola, 1997, 230 p.

Graziani, Antoine-Marie, *et al.*, *Défendre la Corse, des tours génoises aux fortins Maginot* (Livret de l'exposition des Archives départementales de la Corse du Sud), Ajaccio : imp. Lienhart, 2002, 60 p.

Graziani, Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris : Fayard, 2009, coll. « Histoire des grandes villes », 706 p.

Grimaldi, Simon, *Porto-Vecchio d'hier à aujourd'hui*, Ajaccio : A Stamperia, 2000, 288 p.

Gros, Frédéric, *États de violence, essai sur la fin de la guerre*, Paris : Gallimard, 2005, 309 p.

Grosjean, Roger, *La Corse avant l'histoire*, Paris : Éditions Klincksieck, 1975, 95 p.

Guibert, comte de, *Écrits militaires, Essai général de tactique et traité de la force publique* (1772-1790) Paris : éditions Nation-Armée 1977, 306 p.

Hardy de Perini colonel, *Batailles françaises,* Paris : Flammarion, 1894-1906, 353 p.

Heers, Jacques, *Les Barbaresques : la course et la Méditerranée au XVIe siècle*, Paris : Perrin, 2001, 369 p.

Henry, Isabelle, *Dumouriez*, Paris : l'Harmattan, 2002 520 p.

Hérouville de Claye, Antoine de Ricouart d', *Mémoires sur l'infanterie, ou Traité des légions*, La Haye, A. Gibert, 1753, 96 p.

Istria, Daniel, *Pouvoirs et fortifications dans le nord de la Corse, XIe-XIVe siècle,* Ajaccio éditions Piazzola, 2005, 517 p.

Jablonski, Ludovic, *L'Armée française à travers les âges*, Paris, 1890-1894.

Jehasse, Jean, Jehasse, Laurence, *Aleria antique : Historique et guide du musée archéologique Jérôme Carcopino*, Association des amis du musée d'Aleria/CRDP de Corse, nouvelle édition 1997, 88 p.

Jeoffroy-Faggianelli, Pierrette, dir., *Zicavu, una mimoria per dumane*, ouvrage collectif (en français) de l'Association Zicavu, Aix en Provence : Edi-Sud, 1986, 345 p.

Joly, Henri, *La Corse française au XVIe siècle*, Lyon : éditions H. Lardanchet, 1942, 229 p.

Jomini, Antoine-Henri de, *Précis de l'art de la guerre*, Paris : Perrin, 2001, (Paris, 1838, Ivrea Champ libre, 1994) 415 p.

Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et Dictionnaire des guerres de religion*, Paris : Robert Laffont, 1998, 1536 p., coll. « Bouquins »

Knecht, Robert J., *The French Religious Wars*, London, Osprey Publishing, 2002, 96 p.

Konstam, Angus, *Pavia 1525, the Climax of Italian Wars Opposing Forces*, Campaign Series, London Osprey Military 1996, 1999[2], 95 p.

Lane, Frederic C., *Venise, une république maritime*, John Hopkins University, 1973, tr. fr. Paris : Champs Flammarion, 1985, 333 p.

Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, coll. « Champs », Paris : Arthaud 1964, Flammarion 1982[2], 366 p.

Léonard, Émile G., *L'Armée et ses problèmes au XVIIIe siècle*, Paris : Plon, 1958, coll. « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », 363 p.

Le Roy de Grandmaison (Th. A), *La petite guerre*, Osnabrück, Bibliotheca Rerum militarium Verlag 1972 (trad. fr.) (Paris édit. Liebault 1756), 417 p.

Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, *Chronique de Giovanni della Grossa & Monteggiani Pier'Antonio,* Marseille Laffitte1975 (Bastia : imprimerie Ollagnier, 1888), 502 p

Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse, Chronique de Ceccaldi Marc Antonio* Marseille Laffitte 1975 (Bastia : imprimerie Ollagnier, 1889), 332 p.

Letteron, chanoine (trad.), *Histoire de la Corse*, *Chronique de Filippini Pietro-Anton*, Marseille Laffitte 1975 (Bastia : imprimerie Ollagnier1890), 410 p.

Letteron, chanoine (trad.), *Mémoires de Rostini Charles abbé* Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse *BSSHNC*, 1881-1882 vol. I n° 2 à 15 482 pages, reprint Bastia : imprim. Vve E. Ollagnier, 1882

Letteron, chanoine (trad.), Mémoires de Rostini Charles abbé, *BSSHNC*, 1882-1883, (Bastia, imprim. Vve E. Ollagnier, 1883), vol 2 n° 16 à 30, 588 p.

Lillui, Giovanni, et Schubart, Hermanfried, *Civilisations anciennes du bassin méditerranéen*, Paris : Albin Michel, 1960 250 p.

Machiavel, *Le Prince*, Paris : Garnier coll. « Selecta », 1957, 274 p.

Machiavel, *L'Art de la guerre*, Paris : Garnier-Flammarion, 1991, 278 p.

Mac Carthy, colonel Dugué Marcel, *La Cavalerie au temps des chevaux*, Paris : Éditions Presse Audiovisuel, 1989, 325 p.

Marchi van Cauwelaerte, Vanina, Rinuccio Della Rocca, vie et mort d'un seigneur corse à l'époque de la construction d'un État moderne (vers 1450-1511), Ajaccio : Colonna éditions, 2005, 204 p.

Martini, François de, *Armorial des Corses*, *l'Art du Blason, Armoiries, Noblesse et titres,* tome I, Ajaccio : éditions Piazzola, 2003, 408 p.

Mathieu-Castellani, Gisèle, *La Représentation de la Corse dans les textes antiques,* Ajaccio : Piazzola, 2004, 221p.

Mazas, Alex, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, fac-similé Versailles, « Mémoires et Documents », 2002 (Paris, 1860), 3 vol., 670 p.

Maze-Sencier, Geneviève, coord., *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Librairie académique Perrin, 2000, (1988), 452 p.

Milza, Pierre *Histoire de l'Italie*, Paris : Fayard, 2005, 1089 p.

Miquel, Pierre, *Les Guerres de religion*, Paris : Fayard, 1989, 594 p.

Oriundi, Federico Paleologo, *I Corsi nella fanteria italiana della Serenissima Repubblica di Venezia*, Venise : Filippi editore, 1993 (réédition de l'ouvrage publié en 1912 par Premiate Officine grafiche di C. Ferrari), 72 p.

Orléans, Charlotte Elisabeth de Bavière, duchesse d', *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, éd. établie et annotée par Olivier Amiel, Paris : Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2004, (1999), 733 p.

Ornano, marquis d', *La Corse militaire*, Paris : Champion, 1904, 480 p.

Naulet, Frédéric, *L'Artillerie française 1665-1775, naissance d'une arme*, Paris : Economica, 2002, 364 p.

Paoli, François, *La Jeunesse de Bonaparte*, Paris : Taillandier, 2005, 396 p.

Pérez, Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris : Fayard, 1996, 914 p.

Perré, Jean, *La Guerre et ses mutations*, t. I, Paris : Payot, 1961, 374 p.

Petriconi, Gio Lorenzi de, *Mémoires du colonel* (en italien) 1893 Bastia Imprimerie Librairie Ollagnier, 245 p.

Pigaillem, Henri, *La Bataille de Lépante*, Paris : Economica, 2003, 139 p.

Poli, Xavier capitaine, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, t. I, Ajaccio : D. De Peretti (éd. revue et corrigée *BSSHNC*, n° 522-525, 1936, 261 p.), 1898-1900

Poli, Xavier, capitaine, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, t. II, « Le Régiment de Peri, le Royal Corse, Légion corse, Buttafuoco, Provincial de Corse, Corse Cavalerie » t. II, éd. revue et corrigée Bastia *BSSHNC*, 1937 n° 526-529 238 p. (Ajaccio : De Peretti, Bastia : Ollagnier 1900)

Pommereul, François-René-Jean de, *Histoire de l'Isle de Corse*, Nîmes : Lacour 1990, 347 p. (*reprint* de l'édition de 1779).

Pomponi, Francis, *Histoire de la Corse*, Paris : Hachette, 1979 447 p.

Reboul, colonel, *L'Armée*, Paris : M. Seheur, 1931, 171 p.

Roux, Christine, *Les Makis de la résistance corse (1772-1778)*, Paris : Éditions France-Empire, 1984, 271 p.

Sapin-Lignières, Victor, *Les Troupes légères de l'Ancien Régime : les corsaires du roy de l'armée de terre*, Saint-Julien-du-Sault (89330) : Presses saltusiennes, 1979, 397 p.

Scalfati, Silio, P.P., *La Corse médiévale*, Ajaccio : éditions Piazzola, 1994, 430 p., textes en français et en italien.

Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : Albiana, 2006, 1013 p.

Simi, Pierre, *L'Adaptation humaine dans la dépression centrale de la Corse*, Études et Travaux de « Méditerranée », Gap, Ophrys, 1966, 259 p.

Stegemann, Hermann, *La Guerre, son caractère et ses aspects à travers les siècles*, *t I* (trad. fr. par Marty, Henriot) Paris : Payot, 1946, 495 p.

Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse, pays de la grandeur*, t. 1, Paris : Éditions du Félin, 1996, 261 p.

Vergé-Franceschi, Michel, *Histoire de Corse, pays de la grandeur*, t. II, Paris : Éditions du Félin, 1996, 581 p.

Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, *Sampiero Corso* : *un mercenaire européen au XVIe siècle*, Ajaccio : Piazzola, 1999, 544 p.

Vergé-Franceschi, Michel, *Pasquale Paoli, un Corse des Lumières*, Paris : Fayard, 2005, 475 p.

Vigny, Alfred de, *Servitude et Grandeur militaires*, 1835, Paris : Calmann-Lévy, 1891, 355 p.

Villars, Louis-Hector, *Mémoires du maréchal de Villars*, Paris : Foucault, 1828, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France : depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'à la paix de Paris : 4 vol., 550 p. (y compris mémoires de Colbert), 479 p., 499 p., 431 p.

Voltaire, *Œuvres historiques. Le Siècle de Louis XIV*, Paris Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1958, 694 p.

Voltaire, *Œuvres historiques*. *Le Siècle de Louis XV*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1958, 440 p.

Z***, Major, *La Guerre de Succession d'Autriche*, Paris : Librairie Chapelot, 1913, 205 p.

2) OUVRAGES ÉLECTRONIQUES

Site BNF Gallica en ligne

Belhomme, Lieutenant-colonel, *Histoire de l'infanterie en France*, 5 vol., Paris-Limoges : H. Charles-Lavauzelle, 1893-1902, http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5493870s, cons. mai 2008

Belhomme lieutenant-colonel, *Histoire de l'Infanterie en France* tome III p. 410-411 Paris-Limoges : Éditions H. Charles-Lavauzelle, 1893-1902 Identifiant**http://gallica2.bnf. fr/ark:/12148/bpt6k54939934 cons. mai 2008**

Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, L'Armée de l'avènement de Louis XV à 1789, http://gallica. bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70883.image.f2. consult sept 2008

Monluc, Blaise de, *Commentaires de messire de Monluc*, cité d'après Bibliothèque Gallica NUMM 30882, consult. juin 2006

Geocities. en ligne

Jenney, L. M. von, *Le partisan ou l'Art de faire la petite guerre* Der Partheganger Stuttgart 1765 http://www.stratisc.org/micro_de%20JeneyCB_tdm. Html ; consult. mai 2008

La Cuesta, Julio Albi de, *De Pavía a Rocroi*, *Los Tercios de infantería española*, 1525-1704, Madrid : Balkan editores, 1999

http://www. geocities. com/ao1617/tercio.html **consult nov 2006.**

Stratisc. org en ligne

Mouillard, Lucien, *Les Régiments sous Louis XV*, Paris : J. Dumaine, 1882,file:///C:/Documents%20and%20Settings/Dominique/Mes%20documents/MOUILLARD%20les%20regiments%20sous%20Louis%20XV.htm consulté septembre 2008

Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins Cap Corsins », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 70 | 2005, mis en ligne le 12 mai 2006, URL : http://cdlm.revues.org/index859.html, consulté novembre 2006

3) CHAPITRE DANS UN OUVRAGE IMPRIMÉ

Arrighi, Jean-Marie, « Paoli Clément », « Rostini Carlo », « Colonna de Bozzi Antonio », « Rossi Bianca », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana 2006, 1013 p.

Aymard, Maurice, « Migrations », *in* Braudel, Fernand, dir., *La Méditerranée : les hommes et l'héritage,* Paris : Flammarion, coll. « Champs », 2002 (1977), 217 p.

Baland, Michel, « Gênes au Moyen Âge », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana 2006, 1013 p.

Belgodere, Louis, « Baldassari Ignace », « Buttafuoco Giovan Battista, dit Tito », « Gentili Antonio dit Bonavita », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana 2006, 1013 p.

Béranger, Jean, « La Politique française en Méditerranée au XVIe siècle et l'alliance ottomane », *in* Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, Presses de l'Université Paris Sorbonne/Ajaccio : Piazzola, 2000, 277 p.

Béranger, Jean, « Succession d'Espagne », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 p.

Bodinier, Gabriel, « Armée », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 p.

Bodinier, Gabriel, « Artillerie », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 p.

Bodinier, Gabriel, « Officiers », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 p.

Bois, Jean-Pierre, « Guerre de Succession d'Espagne », *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, Paris : Perrin, 2004, 906 p.

Bois, Jean-Pierre, « Marciano », *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, Paris : Perrin, 2004, 906 p.

Bois, Jean-Pierre, « Siège de Sienne », *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, Paris : Perrin, 2004, 906 p.

Carpentier, Elisabeth, 2e partie, « Ombres et lumières » *in* Carpentier, Jean, Lebrun, François, dir., *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Seuil, 1998, 2001², 501 p.

Chaniot, Jean, « Vénalité des charges militaires » *in* Bély, Lucien, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris PUF 1996, 1384 p.

Corvisier, André, « Prisonniers de guerre », dir., *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF 1988, 884 p.

Franzini, Antoine, « Caporali (caporaux) », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Gherardi, Eugène, « De Petriconi Cesar Mathieu », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Graziani, Antoine-Marie, *et al.*, « Le Kitab Rujar (le livre de Roger) », in *Défendre la Corse, des tours génoises aux fortins Maginot* (Livret de l'exposition des Archives départementales de la Corse du Sud), Ajaccio : imp. Lienhart, 2002, 60 p.

Jouanna, Arlette, « Armée », in Jouanna, Arlette, Boucher, Jacqueline, Biloghi, Dominique, Le Thiec, Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris : Robert Laffont, 1998, coll. « Bouquins », 1 536 p.

Le Fléon, Paul, « Hochstaedt », *in* Garnier, Jacques, et Tulard, Jean, dir., *Dictionnaire des guerres et batailles de l'histoire de France*, Paris : Perrin, 2004, 906 p.

Marks, Étienne, « Cavalerie », *in* Bluche, François, dir., *Dictionnaire du grand siècle*, Paris : Fayard, 1990 (Grand Livre du mois, 2005), 1640 p.

Orticoni, Jean-Christophe, « Famille Bozzi », *in Nouvel Armorial corse* Marseille : Jeanne Laffite, 1992, 215 p.

Raphaël, Lalhou, « Abbatucci Jacques Pierre », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dic-*

tionnaire historique de la Corse, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Rey, Didier, « Murati Achille », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Ricci, Jean Baptiste, « Garde pontificale corse », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Rovere, Ange, « Buttafuoco Antonio », » Buttafuoco Mathieu », « Casabianca Jean-Quilicus de », « Casabianca Raphaël de », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Serpentini Antoine, Laurent, « Rossi Antoine de », « Rossi Camille de », « Rossi Don Grazio de », *in* Serpentini, Antoine-Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio : éditions Albiana, 2006, 1013 p.

Vergé-Franceschi, Michel, « Le Roi de France, les Corses et les Barbaresques », *in* Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, dir., *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, Presses de l'Université Paris Sorbonne/Ajaccio : Piazzola, 2000, 277 p.

4) RAPPORTS IMPRIMÉS

Buttafuoco, Antonio, « Buttafuoco, Antoine, Mémoires de guerre », notice par le baron Antoine Cervoni, *BSSHNC*, 1881, n° 6, p. 165-206

Chatel du, « Correspondance avec le maréchal de Belle-Isle MG RG 2889 », publiée par le chanoine Letteron, in Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », Bastia, *BSSHNC*, 1893 n° 148-154

Espérandieu, command^{t}, Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 Bastia, *BSSHNC*, 1895 n° 180, Guibert, comte de, Rapport du comte de Guibert sur les opérations du 1er au 25 mai 1769, Archives de la Guerre, in *Ponte Novo*, publié par le chanoine Letteron, Bastia 1913, *BSSHNC*, n° 352-353-354

Lenchères, chevalier de, *Mémoire* (mémoire adressé à M. de Vault, directeur du Dépôt de la guerre, par le chevalier de Lenchères.) publié par Mariotti André in Journal des campagnes de 1768 et 1769 en Corse Bastia 1889, *BSSHNC*, n° 103-106

Marbeuf, comte de, *Mémoire au roi*, publié par Ravis-Giordani, Georges in Revue *Strade* (référencé K I287 puis 1226 n° 19 (Archives royales), publication de l'ADECEM) revue de l'Association pour le développement des études corses et méditerranéennes, Travaux du centre d'Études corses, mai 1996, n° 4

Vaux, Comte de, « Relation de la campagne des troupes royales dans l'isle de Corse en 1738 & 1739 », dans : Archives de l'artillerie à Bastia, « La première intervention française en Corse » publiée par le baron Cervoni, Bastia 1882 *BSSHNC,* n° 14

Ville-Heurnois de la, « Relation de la campagne que les troupes françaises ont faite en Corse en 1738-1739 », publiée par Costa Augustin, *BSSHNC*, 1930, n° 496-501 (opuscule publié en 1768 à Paris)

Wachtendonck baron de « Journal de la campagne de M. le baron de Wachtendonck en Corse » (copie de celui des archives de la Guerre, auteur inconnu), publié par Mariotti André in « Mémoire sur les campagnes de guerre en Corse pendant les années 1731 », Bastia 1889 *BSSHNC* n° 103-106

« Mémoire instructif pour l'admission dans les écoles militaires » (règlements du 28 mars 1776 et du 26 juillet 1783 d'après l'édit de 1751, sur la noblesse militaire, déclaration du Roi du 1er février 1776).

5) TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Corvisier, André, *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, histoire militaire, thèse soutenue à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1964 Paris : Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, coll. « Recherches », PUF, 1964, 2 vol., 1 086 p.

Ricci, Jean-Baptiste, *« Gênes et le maintien de l'ordre en Corse du XVIe au XVIIIe siècle »,* Mémoire de DEA non publié, Université de Corse 1999, 192 p.

Ricci, Jean-Baptiste, *L'Aventure militaire des Corses aux Temps modernes : mercenaires et soldats corses au service de Gênes*, histoire militaire Thèse Université de Corse soutenance prévue novembre 2009, document aimablement communiqué par l'auteur. 8 volumes 3 000 p.

Salvadori, Philippe, *Le Royal Corse*, *histoire militaire*, Thèse soutenue à l'université de la Sorbonne Paris-IV, 1984, IRCOM, extrait de document dactylographié de 89 pages aimablement communiqué par l'auteur.

6) ARTICLES DE PÉRIODIQUES IMPRIMÉS

Bonaparte, prince Charles-Napoléon, « Qui est Charles Bonaparte ? », *Revue Napoléon,* 2002, hors série *La Jeunesse de Bonaparte*, p. 4-7

Boutin (C), commandant, « La Gendarmerie et la Force auxiliaire en Corse », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 71-72

Caraffa M. de, « Mémoire du marquis de Cursay » (prologue aux Mémoires de l'officier de Picardie), *BSSHNC*, 1889, n° 100-102, p. 1-10

Caraffa M. de, « Mémoire de M. de Chauvelin », *BSSHNC*, 1889 n° 100-102, (prologue des *Mémoire* de l'officier de Picardie) *BSSHNC*, 1889 n° 100-102, p. 11-15

Caraffa, Vincent de, « Mémoires de l'officier de Picardie », *BSSHNC*, 1889, n° 100-102, p. 16-266

Casanova, abbé S. B, « La Corse et les états généraux de 1789 », Ajaccio, BSSHNC, n° 514-517, 1934, p. 1-154

Cervoni, baron de, « Buttafuoco, Antoine, Mémoires de guerre », *BSSHNC*, 1881, n° 6, p. 165-206

Costa, Augustin, « Relation de la campagne que les troupes françaises ont faite en Corse en 1738-1739 d'après un officier du roi M. de la Ville-Heurnois », *BSSHNC*, 1930, n° 496-501 (opuscule publié en 1768 à Paris), p. 179-200

Coutau-Bégarie, Hervé, dir., « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? Stratégies irrégulières », *Stratégiques* avril 2009 n° 93/94/95/96, p. 13-31

Cumin, David, « La Théorie du partisan de Carl Schmitt », in Coutau-Bégarie Hervé dir, *Stratégiques* avril 2009, n° 93-94-95-96, Paris : Economica, p. 38-72

Belaubre, J., « Les Corses au service de la République de Gênes », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 132-134

Espérandieu, command^t^, « Journal des deux campagnes des troupes impériales en Corse en 1731-1732 », Bastia 1895, *BSSHNC, n° 180,* p. 1-88

Falchi, (A.) Giovannoni (L), Calo (C. M) Moral (P) Vona (G), Varesi (L), *et al.*, « Genetic History of Some Western Mediterranean Human Isolates Through DNÀ HVR1 Polymorphism », *Journal of Human Genetics*, 2006 ; 51 (1) : 9-14. E-pub 2005 Nov 24. Review 17 (6), 765-772 PMID : 16307178 [PubMed-indexed for MEDLINE], p. 765-772

Filippini, Jean-Pierre, « Le Recrutement de soldats pour l'armée française à partir de Livourne aux XVIIe et XVIIIe siècle », *Revue Historique des armées* n° 4, 1975 p. 7-28

Grimaldi (MC), Crouau-Roy (B), Amoros (JP), Cambon-Thomsen (A), Carcassi (C), Orru (S), Viader (C), Contu (L)., « West Mediterranean Islands (Corsica, Balearic Islands, Sardinia) and the Basque Population : Contribution of HLÀ class I Molecular Markers to their Evolutionary History », *Tissue Antigens*. 2001 Nov ; 58 (5) : 281-92. PMID : 11844138 [PubMed-indexed for MEDLINE] p. 281-92

Guelfucci, Bonfiglio, Padre « Memorie per servire alla storia delle rivoluzioni di Corsica del 1729 al 1764 », *BSSHNC* n° 18, 1882, 1er fascicule, p. 1-112

Hanoteaux, g^al^, « Quelques aspects de la vie quotidienne du fantassin », *Carnet de la Sabretache*, mars 2006 n° 167, p. 2-4

La Foata, Mgr de, « Recherches et notes sur l'histoire de l'Église en Corse », *BSSHNC* n° 169-172, 1895, p. 1-301

Letteron, chanoine (traduction) « Correspondance entre Pascal Paoli et le duc de Choiseul » *BSSHNC*, 1886, n° 69, p. 441-596

Letteron, chanoine, « Ponte Novo », *BSSHNC*, 1913, n°s 352-353-354 : (rapport du comte de Guibert sur les opérations du 1er au 25 mai 1769 Archives de la Guerre) p. 25-43

Letteron, chanoine, « Deux députations des états de Corse à la Cour de France 1775-1785 », *BSSHNC* n° 337,338,339 1912 p. 1-145

Letteron, chanoine, « Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572 », *BSSHNC* n° 59 à 60, 1885 n° 61, 1886 (tirées du Fonds italien de la Bibliothèque nationale acquis., Niouv. n° 1693 et 1696, 1885 et 1886), p. 137-198

Letteron, chanoine, « Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1737 à 1739 », MAE, Corse vol. I, *BSSHNC*, 1893, n° 148-154, p. 1-548

Liccia, Jean-Christophe, « Suppliques de la province de Balagne », *BSSHNC* n° 702-703, 1er et 2e trim. 2003, p. 81-100

Paoli, colonel, « Pourquoi Napoléon faillit ne pas naître français », *Revue historique des armées*, 1969, n° 3, p. 24-44

Petriconi, Gio Lorenzi, colonel de : « Mémoires publiés par le chanoine Letteron », *BSSHNC* année n° 143-145,1892, p. 1-245

Pincemaille, Christophe, « La jeunesse de Napoléon », Revue *Napoléon,* hors série, (p. 8-20) 2002, hors série : *La Jeunesse de Bonaparte*, p. 8-19

Picaud, Sandrine, « Artillerie et Art de la Petite Guerre : un long cheminement » *Carnets de la Sabretache* n° 148, 2001, p. 46-50

Ravis-Giordani, Georges, « Mémoire de Marbeuf au Roi, référencé K I287 puis 1226 n° 19 (Archives royales) », Travaux du centre d'Études corses, *Revue Strade* (publication de l'ADECEM, Association pour le développement des études corses et méditerranéennes), mai 1996, n° 4, p. 48-72

Rossi, Henri, « Les deux batailles de Calenzana1731-1736 », *BSSHNC*, 559e fascicule, 1er trim. 1961, p. 11-16

Santini, P. P., Médecin-colonel, « L'Infanterie légère corse sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, les descendants du Royal Corse » Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, Études corses n° 25 & 26, 1er et 2e trim. 1960, p. 28-37 et p. 18-27

Sapin-Lignières, commandt, « La Légion Corse », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 151

Sevestre, Bernard, « Troupes corses : Les régiments du Roi de France », *Carnet de la Sabretache,* numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 145-154

Sevestre, Bernard, « Les Troupes corses au service des princes de la Méditerranée », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 129-143

Sevestre, Bernard, « Les Volontaires de 1768-1769 », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 150

Sevestre, Bernard, « Les Volontaires de 1757 et Corse Cavalerie », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 148-149

Sevestre, Bernard, « Les Troupes corses, le régiment de Buttafuoco et Provincial de Corse », *Carnet de la Sabretache*, numéro spécial, *Les Troupes corses*, 20/1973, p. 151-156

Tofanelli (S) Taglioli (), Varesi (L) Paoli (G). Genetic History of the Population of Corsica (Western Mediterranean) as Inferred from Autosomal STR Analysis, *Hum Biol.* 2004, Apr. 76 (2) ;229-51 : 1539533 [PubMed-indexed for MEDLINE.] p. 229-51

Tulard, Jean, « Le Jeune Officier entre la Corse et la France », Revue *Napoléon,* hors série, 2002, hors série : *La Jeunesse de Bonaparte*, p. 39-44

Varesi (L), Memi (M), Christiani (ML), Mameli (GE), Succa (V), Vona (G), « Anthropologie moléculaire de la population corse ; étude de 200 échantillons retenus de sujets ayant au moins trois générations dans l'île », *B. S. S. H. N. C,* 1996, n° 672-673, p. 131-140

7) ARTICLES DE PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins cap-corsins », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 70, mis en ligne le 12 mai 2006, URL : http://revel.unice. fr/cmedi/document. html?id=859 consult juillet 2006.

8) COMMUNICATIONS DANS UN CONGRÈS

Balard, Michel, « Au temps des Doria : les forces navales Génoises en Méditerranée », *Les Doria, la Méditerranée et la Corse*, *2es journées universitaires d'Histoire maritime de Bonifacio, 21-23 juillet 2000* Actes du Colloque réunis par Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, dir., Paris Ajaccio : coéditions Presses de l'Université de Paris IV Sorbonne 2001, 204 p., p. 53 à 64

Bodinier, Gabriel capitaine « les officiers de l'armée Royale et la Révolution » *Le Métier militaire en France aux époques de grandes transformations sociales*, *Colloque international d'Histoire militaire Bucarest (10 à 18 août 1980)* actes du colloque réunis par Corvisier, André, publication du S.H.A.T. Vincennes 1980,160 pages p. 59-77

Bély, Lucien, La Corse et l'Angleterre XVIe-XIXe siècles *« Aux origines de la puissance anglaise en Méditerranée », 6es journées universitaires d'Histoire maritime de Bonifacio*, Bonifacio juillet 2004 Actes du Colloque réunis par Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, dir., Paris, Ajaccio : coéditions Presses de l'Université de Paris IV-Sorbonne édit. Alain Piazzola, 2005, 206 p., p. 13 à 29

Béranger, Jean, « La Politique française en Méditerranée au XVIe siècle et l'alliance ottomane », *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, *1res journées universitaires d'Histoire maritime de Bonifacio*, juillet 1999 actes du colloque réunis par Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, dir., Paris Ajaccio : coéditions Presses de l'Université de Paris IV Sorbonne/édit. Alain Piazzola, 2000, 277 p., p. 9-27

Bérenger, Jean, « Les Armées françaises et les guerres de religion », *Le Métier militaire en France aux époques de grandes transformations sociales*, *Colloque international d'Histoire militaire Bucarest (10 à 18 août 1980)* actes du colloque réunis par Corvisier, André, publication du S.H.A.T. Vincennes 1980, 160 pages p. 23-35

Béranger, Jean, « Existe-t-il une révolution militaire à l'époque moderne ? », *La Révolution militaire en Europe, XVe-XVIIIe siècles, Colloque Saint Cyr-Coëtquidan (4 avril 1997),* Actes du colloque réunis par Béranger, Jean, dir., Paris : Economica, 1998, 164 p., p. 7-14.

Carrère, Claude, Aux origines des grandes compagnies : la compagnie catalane de 1302 *Recrutement, mentalités, sociétés Colloque international d'Histoire militaire Montpellier 18-22 septembre 1974*, CHMED-Université Paul-Valéry textes imprimés par l'université Paul-Valéry, Montpellier III, 1974 517 p., p. 1-8

Chessa, Roland, « Insécurité et habitat au XVIe siècle en Corse », *Les habitats insulaires, à l'époque médiévale en Méditerranée, Actes du 128e congrès du CTHS (Bastia 14-21 avril 2005), Études corses* n° 60, septembre 2005, Ajaccio : Albiana, 179 p., p. 63-84

Corvisier, André, « Rapport de synthèse : Le métier militaire en France aux époques de grandes transformations sociales », *Colloque international d'Histoire militaire Bucarest (10 à 18 août 1980)*, publication du S.H.A.T. Vincennes 1980,160 pages, p. 1-22

Franzini, Antoine, « Des Corses sauvages et vertueux », *La Corse et les Corses impressions de voyage, Colloque de Lama août 2005,* in *Strade* n° 14, Ajaccio : éditions Albiana, juin 2006, p. 7-13

Graziani, Antoine-Marie, « Les Ouvrages de défense corses contre les Turcs », *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830), Journées Universitaires de Bonifacio date 1999,* actes réunis par Vergé-Franceschi, Michel, Graziani, Antoine-Marie, dir., Paris/Ajaccio : Presses de l'université Paris-Sorbonne/éditions Alain Piazzola, 2000, 277 p., 73-158

Graziani, Antoine-Marie, « Gênes entre réarmement et asiento », *La Corse Carrefour des routes en Méditerranée 4es journées universitaires d'histoire maritime de Bonifacio juillet 2002* textes réunis par Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir. Paris/Ajaccio : coédition Presses de l'université Paris-Sorbonne/éditions Alain Piazzola, 2003, 277 p., p. 59-106

Graziani, Antoine-Marie, « Les Rapports entre la France, Gênes et la Corse, XVIe-XVIIIe siècle », *in Les Relations militaires entre la France et l'Italie de la Renaissance à nos jours*, Actes du colloque des 8 et 9 novembre 2002, Paris 1re partie, *Cahiers du CEHD*, n° 27, 160 p., p. 11-25

Rey, Didier, « Les Fuorusciti corses de 1769 à 1790 », *Corse et Sardaigne entre réformisme et révolution, Colloque d'Ajaccio : (8-10 juin 1988),* in *Études corses* n° 30/31, 1988 347 p., Ajaccio, Albiana, p. 253-254.

Ricci, Jean-Baptiste, « Les Soldats corses au service de Gênes dans les guerres contre la Savoie au XVIIe siècle », *Colloque d'Histoire moderne et contemporaine et d'histoire du droit* de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, Bastia, 26 juin 2006. Communication en instance de publication dans le bulletin de la société, aimablement transmise par l'auteur.

Panzac, Daniel, « La Course barbaresque revisitée », *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830), 1res Journées universitaires de Bonifacio 1999,* Actes du Colloque réunis par Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., Paris/Ajaccio : coédition Presses de l'université Paris-Sorbonne/éditions Alain Piazzola, 2000, 277 p., p. 27-38

Vergé-Franceschi, Michel, « Le roi de France, les Barbaresques en Méditerranée de François 1er à Louis XVI » *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830), 1res Journées universitaires de Bonifacio 1999,* actes du colloque réunis par Vergé-Franceschi, Michel, dir., Graziani, Antoine-Marie, dir., 277 pages coédition Presses de l'université Paris-Sorbonne/éditions Alain Piazzola, 2000, 277 pages, p. 181-241

9) SITES WEB CONSULTÉS

a) GALLICA BNF mai-juin-septembre 2008

Belhomme, Lieutenant-colonel, Histoire de l'infanterie en France, 5 vol., op. cit. http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5493870s, cons. mai 2008, t. II, ch. XXI/

Belhomme lieutenant-colonel Histoire de l'Infanterie en France tome III p. 410-411 Paris-Limoges : Éditions H. Charles-Lavauzelle, 1893-1902 Identifianthttp://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54939934 cons. mai 2008

Lieutenant-colonel Belhomme Histoire de l'Infanterie en France tome III p. 415-417 Éditions H. Charles-Lavauzelle (Paris)-1893-1902 Identifianthttp ://gallica2. bnf. fr/ark :/12148/bpt6k54939934http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34065613c/description

Boutaric, Edgar, Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, op. cit., livre VI, Ch. III, « L'Armée de l'avènement de Louis XV à 1789 »,http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70883.image.f2.tableDesMatieres consult sept 2008

Boutaric (E) Institutions militaires de la France l'armée de l'avenement de Louis XV à 1789 p. 440-441op cité 509 pages http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70883.image.f508.pagination consult juin 2008

b) Bibliothèque Gallica NUMM 30882 septembre 2006

Monluc, Blaise de, *Commentaires de messire de Monluc*, cité d'après Bibliothèque Gallica NUMM 30882

c) Geocities. Nov 2006 http://www. geocities.

La Cuesta, Julio Albi de, *De Pavía a Rocroi, Los Tercios de infantería española, 1525-1704*, http://www. geocities. com/ao1617/tercio. html cf. La Cuesta, Julio Albi de, *De Pavía a Rocroi, Los Tercios de infantería española, 1525-1704*, Madrid : Balkan editores, 1999 consult nov 2006.

d) Stratisc. org

HTTP://WWW.STRATISC.ORG/ mai 2008 L.M. Von Jenney, Le Partisan ou l'Art de faire la petite guerre Der Partheganger Stuttgart 1765 http://www.stratisc.org/micro_de%20JeneyCB_tdm. html consult. mai 2008 http ://pfef. free. fr/Anc_Reg/Unif_Org/Mouillard/mouillard septembre 2008

1. Mouillard, Lucien, Les Régiments sous Louis XV, Paris : J. Dumaine, 1882, consult sept 2008

Mouillard (F) Les régiments sous Louis XV infanterie étrangère ch VI Lucien Mouillard, Les régiments sous Louis XV, Paris, J. Dumaine, 1882 http ://pfef. free. fr/Anc_Reg/Unif_Org/Mouillard/mouillard _1. 2c06. htm.

e) Revel. unice.

URL : http://revel. unice. fr/consult juillet 2006.

Vergé-Franceschi, Michel, « La Corse enjeu géostratégique en Méditerranée et les marins cap-corsins », *Cahiers de la Méditerranée, op. cit. référence électronique vol 70 misen ignele 12 mai 2006 URL http://revel.unice. fr/cmedi/document.htlm ? id =859 consult. déc. 2006*

ANNEXES ***A LA BIBLIOGRAPHIE*** *:• DOCUMENTS D'ARCHIVES*

Acronymes

AD 2A Archives départementales de la Corse du sud

CG Civile Gubernatore (gouverneur génois)

S.H.A.T. : Service historique de l'armée de terre (intégré dans le SHD Service Historique de la Défense)

BSSHNC : bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse

DG : Dépôt de la guerre

MAE : Ministère des Affaires étrangères

Archives départementales de la Corse-du-Sud

1° Fonds génois (FG) 1 FG : Civile Governatore

1FG 13 : Requête du capitaine Domenico Battino de Lucques (octobre 1555)

1FG 17 : Ordre au trésorier général de Bastia de payer une solde mensuelle totale de 23 écus aux trois capitaines Alphonse, Hercule et Horace de Gentile (23 juin 1566)

1FG 28 : Nomination par le gouverneur Giorgio Doria de Bartolomeo de Vivario capitaine en chef de tous les Corses proscrits et poursuivis par les Français (19 août 1558)

1 FG 29 : Décret de Giorgio Doria (16 juin 1559)

1FG 30 : Requête d'Antoine Sardo procureur de la communauté de Porto-Vecchio pour qu'on envoie dans cette localité des soldats à pied et à cheval pour défendre les habitants

1FG 33 : Règlement militaire portant sur la défense à tout Corse de servir aucun prince ou seigneur sans la permission des commissaires généraux ou de leurs offi-

ciers (8 janvier 1560). Règlement militaire portant sur la défense à tout Corse de servir aucun prince ou seigneur sans la permission des commissaires généraux ou de leurs officiers et enjoignant aux parents de déclarer tous ceux qui se trouvent en cette situation hors de l'île, pendant que ceux qui sont en Corse le feront personnellement (8 janvier 1560, Ces prescriptions sont renouvelées le 27 mars 1561 et le 22 avril 1562)., Ordonnance des commissaires généraux du 21 décembre 1560 portant défense à toute personne d'avoir sur elle des armes offensives ou défensives (21 décembre 1560)

1FG 34 : Requête des habitants de Nonza à l'effet de faire élire deux hommes par hameau pour répartir l'assiette de l'impôt destiné aux frais de la garde de Capraia (23 janvier 1561)

1FG 40 : Nomination de Gregorio de Calcatoggio comme soldat de la garnison d'Ajaccio au traitement de 13 lires par mois (août 1561)

1FG 41 : Autorisation donnée au podestat de Farinole d'imposer de 1 à 3 livres ceux qui ne concourent ni à la construction ni à la garde de la tour (29 janvier 1562)

1FG 50 : Décret prescrivant à tous les habitants de Terra Nova âgés de moins de cinquante ans, inscrits sur le rôle, de se trouver à leurs postes avec leurs arquebuses quand survient leur tour de garde, ceux de plus de cinquante ans sont autorisés à se faire remplacer (20 juillet 1569)

1FG 52 : Décret nommant Manfredo de Franchi capitaine d'une compagnie de cent soldats corses (16 février 1568). Autorisation, pour se défendre contre les Turcs, à Hercole d'Istria de tenir des arquebuses dans sa tour de Sollacaro (mai 1569)

1FG 64 : Autorisation donnée à la République de Venise de recruter un régiment en Corse (17 avril 1573)

1FG 69 : Autorisation à Paolo Battista Santelli de construire une tour à la place de celle ruinée à Canari (février 1575)

1FG 78 : Décret de bannissement perpétuel contre le sergent Agostino Comellino accusé d'avoir tué un soldat de Saint-Florent ; s'il vient à tomber entre les mains de la justice, il aura la tête tranchée (8 décembre 1578)

1FG 97 : Requête de Carletto de Sari qui ayant tué le bandit Giannesino de Cristinacce demande qu'il lui soit permis d'obtenir la grâce d'un autre bandit conformément aux Statuts de la Corse si sa culpabilité est égale ou inférieure (25 octobre 1582)

1FG 101 : Ordre de faire bonne garde contre les infidèles à Castellare, à Vescovato (6 avril 1584)

1FG 110 : ordonnance investissant les capitaines Camillo Torriglia et Marc Antonio Vassore du commandement de deux compagnies de chevau-légers pour repousser avec l'aide de la population de la Balagne les corsaires qui y ont été signalés (11 octobre 1585)

2° Ricci, Jean-Baptiste, « Gênes et le maintien de l'ordre en Corse du XVIe au XVIIIe siècle », Mémoire de DEA non publié, Université de Corse 1999, 192 p.

3° Fonds de l'Intendant 1 C 182 AD Corse du Sud. : admission aux ecoles militaires

Fonds italien de la Bibliothèque nationale publié par le chanoine Letteron

Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572

Niouv. n° 1693 et 1696 (copies d'originaux se trouvant à Gênes), 7juin 1569. Ex foliatis Archivii Magistratus Corsicae. Salle 1re Ammistrative.

Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572. Pièces diverses concernant l'histoire de la Corse de 1560 à 1572, *BSSHNC* n° 59 à 61, 1885-1886 303 pages p. 137-198

Archives du ministère des Affaires étrangères

Correspondance des agents consulaires français à Gênes lors de la signature en

novembre 1737 de la convention d'assistance signée par Amelot et Sorba Corse vol. I publiées par lechanoine Letteron BSSHNC, 1893, n° 148-154, 548 p., p. 1-548

« Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1730 à 1741 : Correspondance des agents consulaires français à Gênes, », tirées du MAE », Corse publiées par le chanoine Letteron, *BSSHNC* 1901 n° 241-247 Vol I, 604, p. 1-604

« Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années 1741 à 1748 : Correspondance des agents consulaires français à Gênes, tirées du MAE 112 », publiées par le chanoine Letteron BSSHNC, 1913, n° 349-351, vol. II, 287 p., p. 1-287

Archives du Service Historique de la Défense

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Serie A
A= Ancien Régime
A1 : XVe siècle siecle-1788
A3 supplement relié XV-1789
A4 non relié 1700-1792
Serie X (XVIIIe s.) archives administratives
Archives administratives : collection d'ordonnances
(s/serie X2)
Serie Y (XVIIe-XVIIIe s.) documents individuels ou collectifs
Sous serie Ya Pinard : chronologie historique militaire C. Herissant-Onfroy 1762-1778 8 vol
Yb, Yc : contrôle officiers et troupes
Yd travail du roi
Ye : dossiers individuels officiers
Yf : pensions
Serie M (dépôt de la guerre)
1 : Mémoires
2 : dépôt général de la guerre
3 : archives topographiques

•*ARCHIVES DU RÈGNE DE LOUIS XIV*

CORRESPONDANCE

S.H.A.T. A1 259, correspondance pendant la Guerre de Hollande (1671-1672) : il y est signalé, concernant les levées dans les États italiens, que nombre de recrues sont des vétérans qui ont fait le siège de Candie

S.H.A.T. A1 406, correspondance pendant la Guerre de Hollande

S.H.A.T A1 406, *id.* été 1674

S.H.A.T A1 456, 499, 544, campagne des Flandres

S.H.A.T A1 564, régiment Corse

S.H.A.T. A1 712, correspondance de la guerre, lettre n° 200 du 16 octobre 1676 adressée de Pignerol par M. de Loyauté : il y signale que dans les enrôlements de recrues italiennes et corses il y a beaucoup de Français qui se disent italiens ou piémontais.

S.H.A.T. A1 1585, lettres n° 29, 40 concernent la mission du colonel Peri en Italie en 1702

S.H.A.T. A1 1585, lettre n° 41. *Id.*

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 49, *id* habillement des troupes

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 101, *id* inspection dans les dépôts des renforts prévus

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 117, *id* mise en route des détachements venant des dépôts

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 177, correspondance

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 195, compte rendu des opérations de guerre en Italie du colonel Peri

S.H.A.T. A1 1585 lettre n° 234, *id.* Négociation d'un emprunt à Gênes

S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 6, requête du colonel Peri pour obtenir le commandement du régiment Royal des Vaisseaux

S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 7, maréchal de Catinat au ministre : mesures prises par l'ennemi pour isoler Landau

S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 30, 1er juillet 1702 le ministre au maréchal de Catinat.
S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 37, ordre de fortifier Haguenau
S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 71, 22 07 1703 : le ministre à Catinat
S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 77, correspondance concernant le siège de Landau
S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 78, correspondance concernant les opérations
S.H.A.T. A1 1569 lettre n° 107, correspondance concernant les opérations
S.H.A.T. A1 1660 lettres n° 124, 176, campagne de 1703
S.H.A.T. A1 1660 lettre n° 125, février 1703 : colonel Peri au ministre, rapport au sujet du capitaine de Beaufort officier méritant
S.H.A.T. A1 1660 lettre n° 126 : il sollicite pour cet officier l'attribution de la première place vacante de capitaine de grenadiers
S.H.A.T. A1 1660 lettre 176 : lettre du colonel sur la situation des soldats de son régiment prisonniers de l'ennemi
S.H.A.T. A1 1661 lettre n° 176, 14 03 1703 colonel Peri, rapport au ministre mise en état du corps avant d'entrer en campagne
S.H.A.T. A1 1661 lettre 302, colonel Peri, rapport au ministre décembre 1703
S.H.A.T. A1 661 lettre 303, colonel Peri, rapport au ministre sur la situation dans son secteur
S.H.A.T. A1 1661 lettre n° 333 : 22 décembre 1703, demande de crédits pour recruter
S.H.A.T. A1 1748 lettres n° 24-25, 16 janvier 1704 à M. de Dittersdorff, gouverneur d'Ulm pour Son Altesse électorale
S.H.A.T. vol. 2317 n° 21 : rapport sur le dispositif des lignes de la Lauter
S.H.A.T. A1 1844 lettre n° 119 : rapport sur les lignes de la Lauter
S.H.A.T. A1 1844 lettre n° 190 : informations du colonel Peri
S.H.A.T. A1 1847 lettre n° 27 : rapport sur l'évacuation de la garnison de la place de Haguenau bloquée par l'ennemi
S.H.A.T. A1 1847 lettre n° 28 : lettre au ministre du maréchal de Villars rendant hommage à Peri promu lieutenant-général
S.H.A.T. A1 1847 n° 36, 52, 71, 120 siège de Haguenau 1704
S.H.A.T. A1 1848 lettre n° 248 : rapport sur les lignes de Stolhoffen

REGISTRES

S.H.A.T. Yb 78. registre des troupes
S.H.A.T. Yb 78. revue passée par M. de Maupéou à Bitche le 31 octobre 1705.
S.H.A.T. Yb 80. registre des troupes
S.H.A.T. 1 Yc 605. registres des troupes du régiment de Nice
S.H.A.T. Yb 806. registre des troupes
S.H.A.T. Yb 808. registre des troupes
S.H.A.T. Yb 809. registre des troupes
S.H.A.T. 1 Yc 891. registres des troupes du régiment Royal Roussillon

• *ARCHIVES DES RÈGNES DE LOUIS XV ET LOUIS XVI*

S.H.A.T. 316 AT 7, Registre pour les régiments d'infanterie (1737-1742). En conséquence de l'ordonnance du 10 août 1739, il a été levé un régiment d'infanterie dans l'Isle de Corse sous le titre de Régiment Royal d'infanterie italienne de Corse composé de 12 compagnies de 50 hommes chacune
S.H.A.T. A1 bis correspondance vol 3084 173, hommage rendu par le Maréchal de Saxe au duc de Richelieu
S.H.A.T. Xb 123 relatif au 4e bataillon d'infanterie légère ex-4e de chasseurs corses
S.H.A.T. Xc 85 Corps des chasseurs de Fischer 1746-1761, Légion de Conflans 22 avril 1761, réforme de l'infanterie de la Légion de Conflans en 1776. Affectation en 1776 du capitaine Sansonetti et lieutenant Carbuccia au Royal Corse
S.H.A.T. Ya 428 Ordonnance du roi du 23 août 1772 : le Régiment de Buttafuoco devient Régiment Provincial de Corse, Ordonnance du Roi du 2 juin 1777 : le Régiment Provincial de Corse passe à deux bataillons de dix compagnies : une de grenadiers, une de chasseurs et huit de fusiliers
Proclamation du Roi (en exécution de la loi du 20 mars 1791) du 20 septembre 1791 : suppression des régiments provinciaux et bataillons de garnison sauf le régiment Provincial Corse jusqu'au 31 octobre prochain
S.H.A.T. Ya 515 29 janvier 1762 correspondance concernant les rebelles corses demandant des secours aux anglais

S.H.A.T. Yb 87 contrôles collectifs officiers de l'infanterie à compter du 18 octobre 1738 Royal Corse

S.H.A.T. Yb 91 contrôle officiers Légion Corse date de création 1er juillet 1769 infanterie, pour les années 1769-1772, (*noms raturés lors des changements d'affectation ou lors d'abandon du service*)

S.H.A.T. Yb 92. contrôle collectif officiers année 1775-1776 nominations (certains sont cités deux fois ou ne figurent que pour mémoire les régnicoles provenant de la Légion corse)

S.H.A.T. Yb 232 contrôles régimentaires du Royal Corse 1er bataillon rétabli par ordonnance du 15 9 1763. (*Les inspections successives sont notées par surcharge du document initial*).

S.H.A.T. Yb 264 : Ordonnance faite à Fontainebleau le 9 novembre 1764.Contrôle du corps 1775

S.H.A.T. Yb 480 bataillon de Chasseurs royaux corses n° 3 crée par ordonnance du 17 mars 1788

S.H.A.T. Yb 816 contrôles régimentaires

S.H.A.T. Yc 85 Registre de deux cahiers de dix feuillets chacun pour servir à l'enregistrement des cavaliers qui composent le Régiment de Corse Cavalerie, fait à Versailles le 30 décembre 1757.

Lettre d'envoi du 15 avril 1760 du chevalier de Lenchères, datée de Worms, à M. de Chamillart, du registre de signalement des cavaliers qui composaient le régiment de Corse Cavalerie supprimé par ordre du Roi.

S.H.A.T. 1Yc 865 registre de cinq cahiers de 30 feuilles chacun pour servir à l'enregistrement des officiers et soldats qui composent le 1er bataillon du régiment Royal Corse compagnie par compagnie avec leur signalement et la date de leurs engagements en exécution de l'ordonnance du roi du 2 juillet 1716 et conformément à la composition prescrite par celle du 25 mars 1776 auxquelles le major et les officiers chargés du détail seront obligés de se conformer Fait à Versailles le 16 septembre 1776

Compagnies : de Bellini (grenadiers), Giovany (sic), la colonelle Ferrandi, Poggi Perette (sic), Bocheciampi, Baciolli (sic), Montesoro, lieutenant-colonelle Mattei, Don Grazio Rossi, Shonen, Sansonetti, Massei, chasseurs (sic)

• *autres documents*

S.H.A.T. MR 2061-139 Bataille de Fontenoy d'après la *Relation du maréchal de Saxe*

S.H.A.T. MR 2061-139 Siège de Furnes d'après la *Relation du maréchal de Saxe*

S.H.A.T. MR 1948. Hérouville de Claye, Antoine de Ricouart d', *Mémoires sur l'infanterie, ou Traité des légions*, La Haye : A. Gibert, 1753, 96 p.

Mémoire instructif pour l'admission dans les écoles militaires (règlements du 28 mars 1776 et du 26 juillet 1783 d'après l'édit de 1751, sur la noblesse militaire, déclaration du Roi du 1er février 1776.

ANNEXES

Ile de Corse.

Enfant de la Généralité de l'Isle de Corse, agréé pour les écoles Royales Militaires le 31. 8bre 1778.

de Buonaparte, Napoléon.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES CORSE

1. Admission du jeune Napoléon Bonaparte au collège de Brienne

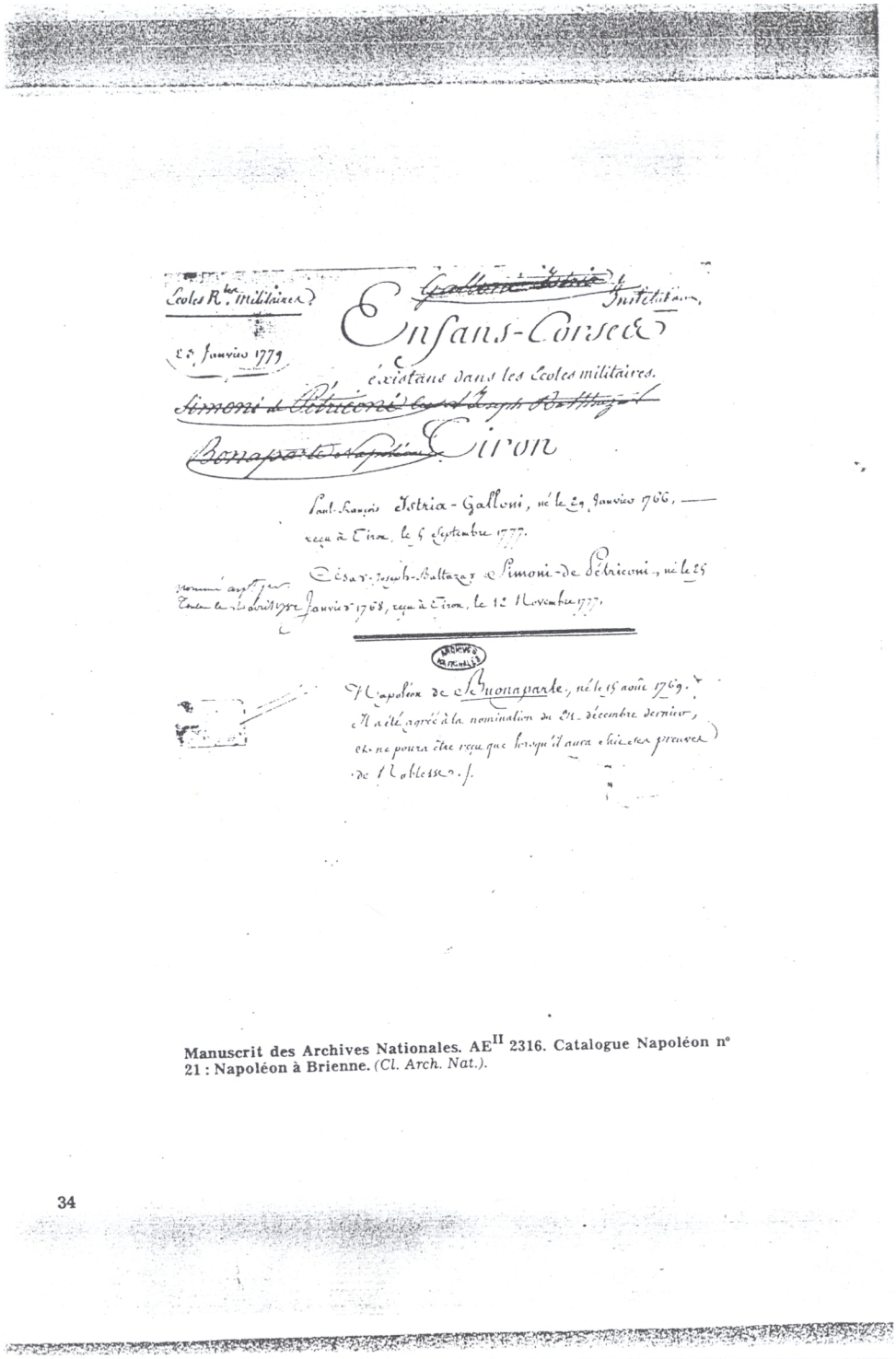

Ecoles R.les Militaires

23 Janvier 1779

Enfans-Corses

existans dans les Ecoles militaires.

Tiron

Paul-François Istria-Galloni, né le 29 Janvier 1766, reçu à Tiron, le 5 Septembre 1777.

César-Joseph-Baltazar Simoni-de Pétriconi, né le 25 Janvier 1768, reçu à Tiron, le 12 Novembre 1777.

Napoléon de Buonaparte, né le 15 août 1769. Il a été agréé à la nomination du 24 décembre dernier, et ne pourra être reçu que lorsqu'il aura fait ses preuves de Noblesse.

Manuscrit des Archives Nationales. AE^{II} 2316. Catalogue Napoléon n° 21 : Napoléon à Brienne. *(Cl. Arch. Nat.).*

34

2. Admission à l'école de Tiron des enfants César de Petriconi et Paul-François Istria Galloni

Guerre de Hollande
Stegemann

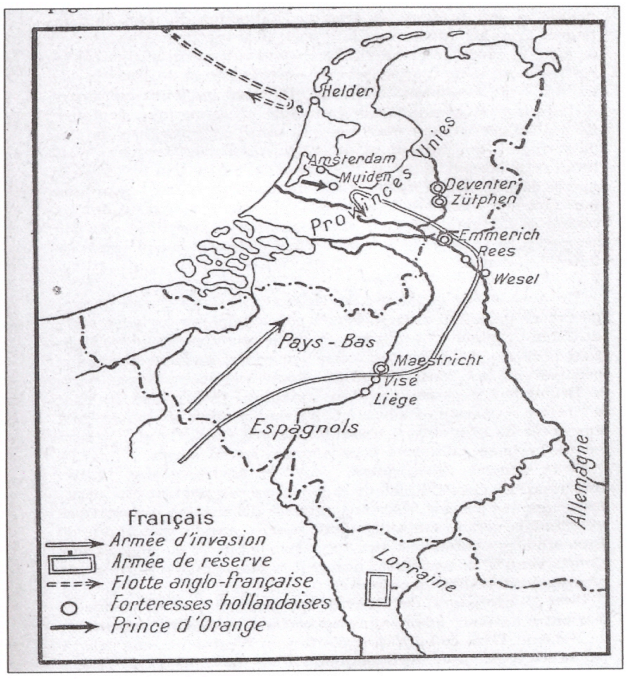

CAMPAGNE de HOLLANDE
1672

3. La guerre de Hollande (1672-1678)
Seneffe, la dernière victoire du Grand Condé

Source : Stegemann, H.,* La Guerre, son caractère et ses aspects à travers les âges, *Paris, Payot, 1946.

Guerre de la Ligue d'Augsbourg
Stegemann.

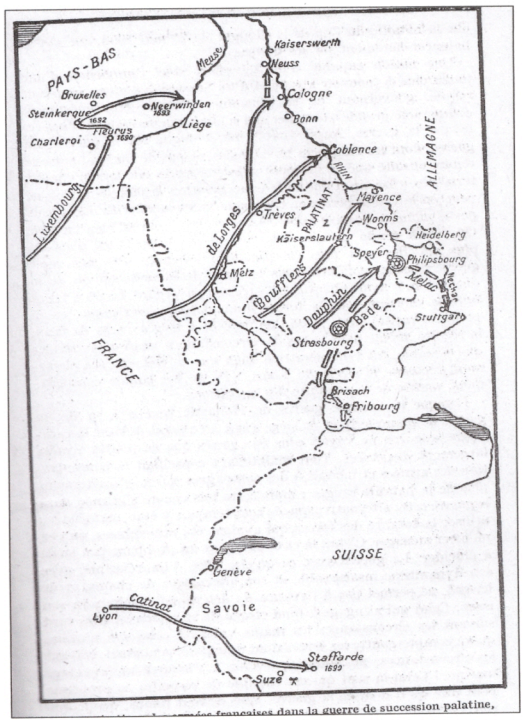

...s françaises dans la guerre de succession palatine.

Guerre de la Ligue d'Augsbourg
1683-1696

4. Carte des opérations pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, dite aussi de Succession Palatine (1683-1696)

***Source : Stegemann, H.,* id.**

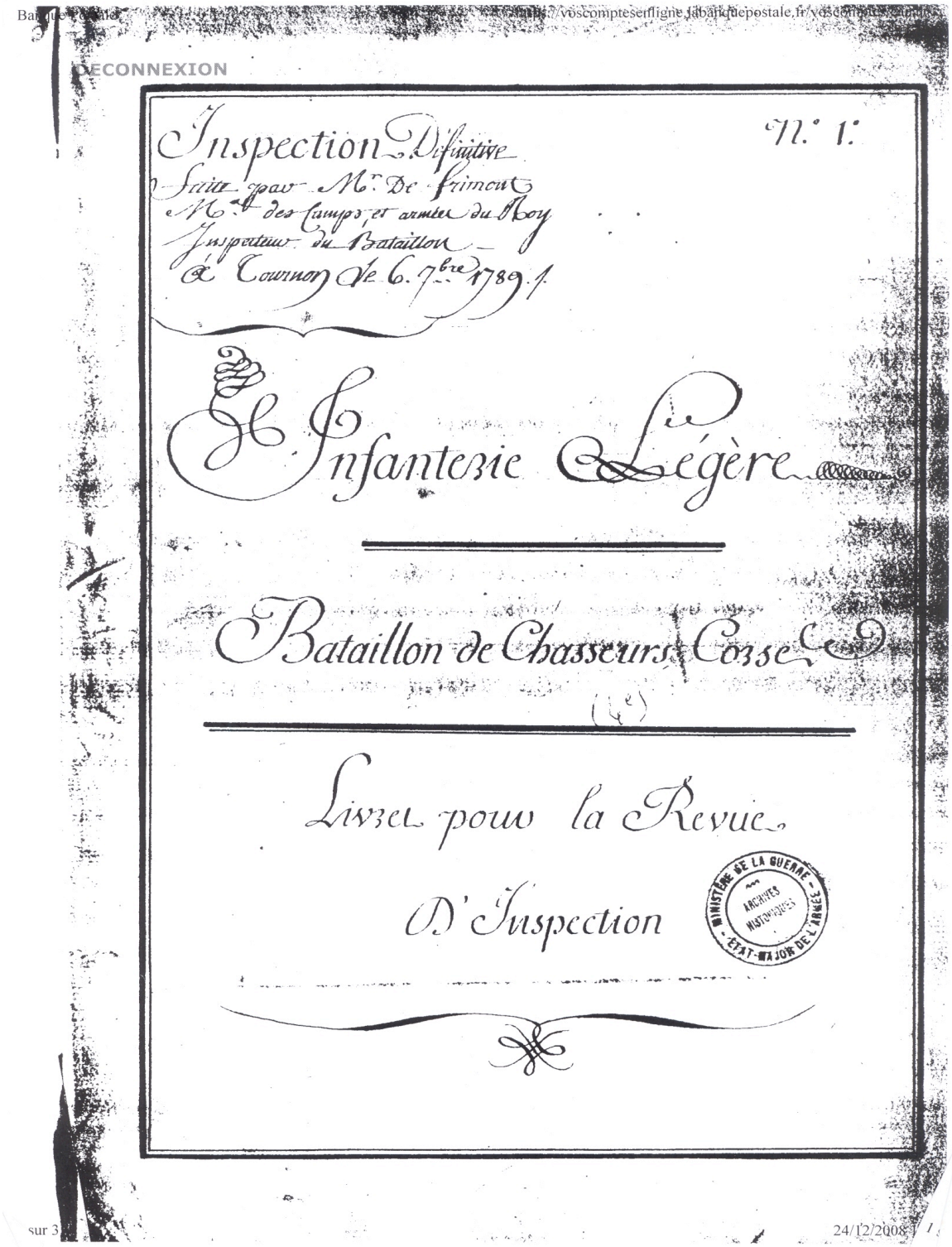

5. Inspection du bataillon des Chasseurs corses (1789)

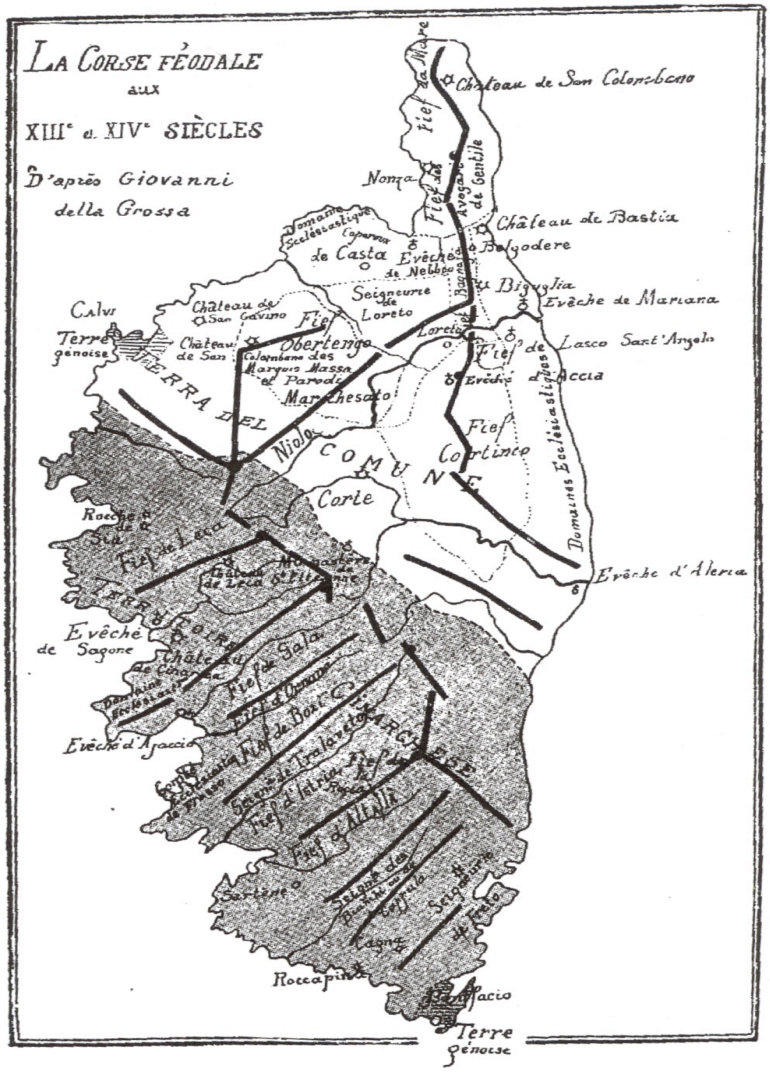

FIG. 15. — La carte montre les deux régions communale et féodale. Dans la Terre du commun, enchevêtrement des fiefs, importance des territoires ecclésiastiques ; dans l'Au-delà, fiefs plus stables parce que isolés dans les vallées S.-W.-N. E. et deux évêchés seulement.

6. La Corse féodale

7. Les pièves civiles de 1788
(d'après Georges Ravis-Giordani, **Atlas historique***, avec l'aimable autorisation des éditions du Comité des textes historiques et scientifiques*

8. La bataille de Ponte Novo

Source : **Champs de bataille** *n°11 juin-juillet 2006, D. Buresi, « La campagne de Corse »,*
avec l'aimable autorisation du rédacteur en chef Jean-Philippe Liardet

INDEX

A

Abbatucci..... 430, 442, 469, 478, 492, 495, 625, 628
Adrien VI 123, 124
Agnadel, bataille d'.....45, 80, 110, 201
Albe, duc d'.....139, 164, 181, 192, 221, 222
Alberghi 63, 489, 497
Aleria..... 19, 21, 22, 23, 25, 32, 180, 357, 359, 362, 376, 379, 386, 482, 483, 490, 638
Aleria, fort d' 343, 483
Alexandre VII..... 260, 261
Alger..... 60, 66, 72, 104, 105, 118, 128, 142, 170, 260, 294, 332, 376, 647
Alphonse II 107
Amboise 220
Amérique, guerre d' 261, 270, 417, 433, 485, 486, 528, 549, 581, 582, 614
anciens soldats 48, 70, 119, 443, 462, 512, 514, 516, 530, 535
Angelo, Giorgio Maria d' 615, 621
Anjou, duc d' fils du dauphin 266, 269
Anjou, Maison d'.....79
anspessade 208, 217, 285, 512, 529, 536
anthropologie moléculaire 19
Aragon..... 15, 30, 32, 33, 54, 79, 80, 81, 98, 99, 109, 167, 175, 201, 347, 363, 489, 645
Aragon, Ferdinand d' 79, 82, 110, 201
Arcambal, marquis, légion d'..... 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 449, 464, 476, 527, 586, 591, 594, 595, 608, 611, 625
Ardres, traité d'..... 112, 113, 129
arquebuse 49, 88, 92, 94, 95, 96, 101, 105, 112, 116, 117, 133, 152, 154, 174, 176, 177, 188, 226, 275, 489, 588
Arques, bataille d' 224
artillerie 45, 70, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 104, 109, 111, 113, 131, 136, 137, 140, 152, 154, 155, 157, 160, 175, 179, 183, 196, 226, 228, 230, 236, 245, 270, 273, 276, 277, 289, 292, 296, 298, 307, 310, 311, 317, 320, 321, 324, 325, 344, 347, 384, 394, 395, 398, 423, 424, 425, 429, 430, 445, 486, 504, 513, 515, 517, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 579, 589, 590, 598
Artois 80, 82, 111, 128, 264, 297, 298, 475, 550, 551, 562
Au-delà des monts.....9, 27, 30, 33, 50, 51, 65, 66, 67, 92, 147, 155, 156, 160, 174, 179, 180, 184, 187, 191, 193, 210, 212, 218, 255, 328, 341, 343, 344, 351, 366, 378, 379, 381, 382, 383, 389, 392, 394, 439, 456, 459, 464, 467, 468, 469, 487, 490, 494, 524, 526, 556, 595, 597, 602, 616, 625, 650
Augsbourg, guerre de la Ligue d',..... 91, 265, 274, 275, 276, 280, 284, 295, 328, 332, 587
Augsbourg, paix d' 82
Ávalos Alonso de, marquis del Vasto 139
Avogari de Gentile 30, 66

B

Balagne..... 31, 32, 68, 74, 152, 153, 157, 161, 162, 163, 177, 178, 179, 180, 193, 202, 218, 340, 343, 346, 349, 350, 352, 354, 358, 359, 366, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 385, 429, 431, 459, 464, 469, 473, 490, 524, 551, 553, 595, 596, 599, 605, 625, 626, 633, 637, 651, 659, 663
Bandes de Piémont 131, 132, 150
Bandes noires 5, 97, 98, 101, 112, 117, 122, 124, 125, 126, 127, 130, 135, 136
barbaresques 49, 65, 69, 70, 72, 74, 102, 121, 144, 179, 419
Barberousse 60, 96, 150
Barrin, vicomte de 476
bas officiers 285, 297, 453, 512, 514, 517, 520, 529, 535, 537, 553, 592, 606, 616, 617, 639
Belle-Isle, maréchal de..... 384, 511, 514, 529, 564, 565,567, 580, 603
benemeranza 68, 341, 487
Bergerac, paix de 223
Bicocca, bataille de La..... 123
Boccanegra, Simon 33, 61, 62
Boissieu, général de..... 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 384, 466
Bonaparte, Charles 501, 502
Bonaparte, famille ..... 494, 495, 498, 502 , 505, 611
Bonaparte, Napoléon..... 41, 425, 467, 469, 497, 501, 505, 506, 511, 513, 518, 610, 612
Bonifacio 18, 19, 27, 31, 32, 33, 54, 59, 60, 71, 108, 147, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 159, 160, 163, 165, 180, 340, 346, 358, 379, 402, 403, 410, 419, 472, 505, 548, 550, 552, 601, 620, 651
Borgo ..... 159, 163, 165, 176, 177, 179, 185, 217 , 253, 366, 369, 370, 376, 377, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 439, 450, 466, 495, 499, 641
Borgoforte 125, 136
Bourbon, Charles Ier de 224, 236, 243
Bourbon, François, duc d'Enghien, connétable de 111, 112, 124, 125, 136, 139
Bourbon, Henri de (Henri IV) 243
Bourbon, régiment de..... 541
Bourbonnais, régiment de 296, 298, 307, 309, 319, 325
Bourbons..... , 16, 192, 254, 260, 266, 279, 14392, 414, 484, 507, 565, 614, 646, 647
Bozzi 51, 66, 187, 209, 210, 211, 215, 217, 233, 235, 245, 248, 255, 383, 439, 456, 463, 468, 489, 494, 610, 650, 657
Brantôme 130, 206
Breda 263
Brienne, collège de.....502, 518
Brienne, Loménie de..... 517
Brignoles 127, 138, 236
Brissac 128
Buttafuoco, Antonio..... 366, 448, 466, 525, 531, 578

Buttafuoco, Giovan Ambroggio 464, 629, 641
Buttafuoco, Giovan Simone..... 464, 539, 544, 629, 641
Buttafuoco, Mateo 279, 282, 287, 339, 356, 360, 378, 399, 406, 407, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 425, 443, 455, 459, 464, 466, 473, 491, 497, 499, 504, 518, 519, 527, 531, 532, 533, 535, 539, 541, 574, 575, 577, 578, 624, 625, 627, 628, 629, 632, 639, 641, 643, 648
Buttafuoco, régiment de 425, 456, 464, 467, 478, 496, 521, 539, 541, 542, 544, 547, 552, 562, 574, 597, 605, 611, 613, 614, 626, 627, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 641, 643
Buttafuoco, Sebastiano 498, 641

C

Cacciaguerra 239, 240, 241
Calais 80, 110, 113, 115, 165, 166, 168, 199, 201, 225, 568
calibres de France 228, 276
Calvi 32, 33, 54, 71, 72, 100, 114, 147, 151, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 179, 181, 183, 194, 196, 255, 340, 344, 347, 348, 349, 358, 372, 373, 375, 378, 382, 387, 392, 395, 398, 400, 410, 411, 419, 423, 424, 429, 431, 435, 467, 469, 472, 489, 494, 542, 546, 547, 552, 557, 610, 614, 615, 622, 624, 626
camino español.....79, 81
campagne de Corse 422, 423, 433, 448, 478, 501, 548, 581, 613, 622, 624
campagnes du Royal Corse 562
Campofregoso..... 65, 489
Candie.....97, 98, 260, 279, 293, 328, 332
Capitula Corsorum 65
capitulations 44, 81, 84, 127, 520
Capraja 378, 394, 403, 409, 410, 411, 419, 420, 421, 424, 439, 444, 446, 448, 450, 648
Carces, comte de 189, 223, 232, 233, 234
Casabianca, Camillo de la..... 98, 202, 252
Casabianca, famille.....464, 628
Casabianca, Francesco 464
Casabianca, Francesco Maria 629
Casabianca, François 492
Casabianca, Giacomo de la 156, 164
Casabianca, Giacopo de la 183, 185
Casabianca, Giocante de la 76, 117, 124
Casabianca, Giuseppe Maria de 448, 492
Casabianca, Guglielmo de la 117
Casabianca, Jean-Quilicus 641
Casabianca, la (région)..... 182, 185, 193, 197, 391
Casabianca, Luzio (Luce) de la.....183, 184 , 193
Casabianca, Marco Giuseppe 597, 624
Casabianca, Pierre de la 217
Casabianca, Raphaël.....464, 467, 492, 629
Casabianca, Rutilio de la.....217
Casabianca, Simone Piero de la 255
Casabianca, Valerio de la.....176, 183, 184, 190, 191
Casanova, Anton (Anthon, Anto') Maria de 207, 208, 210, 211, 217, 238, 241, 244, 250, 251, 252
Casinca, consulta de.....401, 403, 407, 415, 417
Castagniccia 349, 350, 633, 651
Castelpers 138
Castille 79, 82, 94, 225
Castineta, 374
Cateau-Cambrésis, traité du 54, 55, 60, 63, 70, 80, 81, 82, 84, 90, 99, 103, 106, 115, 121, 127, 151, 167, 168, 171, 198, 199, 200, 201, 204, 218, 220, 225, 247, 262, 339, 363, 487
Cerisoles 112, 128, 139, 149
Ceva 142
Chabannes, maréchal de.....131, 136
Châlons-sur-Marne, bataille de 140
Charles Ier 79, 82, 83, 201
Charles III 27
Charles IX 54, 85, 92, 169, 182, 185, 193, 204, 205, 220, 221, 222, 231, 249, 250
Charles le Téméraire..... 86
Charles Quint 59, 60, 63, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 94, 105, 108, 111, 113, 114, 115, 121, 123, 127, 128, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 150, 201
Charles VI 62, 353, 563, 564, 565
Charles VII 43, 62, 92, 201, 564
Charles VIII 47, 62, 86, 90, 91, 93, 106, 108, 109, 110, 111, 130, 201
chasseurs 392, 425, 430, 462, 463, 464, 469, 500, 515, 516, 519, 537, 550, 551, 553, 554, 555, 557, 560, 587, 591, 592, 593, 595, 597, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 626, 639, 642
chasseurs royaux corses 519, 607, 608, 609, 612, 616, 617, 618, 666
Chauvelin 389, 390, 418, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 433, 435, 436, 439, 449, 467, 624, 625, 626
chevalerie 42, 56, 68, 92, 491
Choiseul 48, 291, 337, 387, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 418, 421, 425, 438, 439, 452, 453, 466, 485, 486, 511, 513, 514, 518, 529, 534, 549, 563, 581, 625, 627, 628, 632, 654, 659
Ciapparone (Chapparon), Antonio 206, 211, 235
Cinarca 28, 32, 34, 57, 80, 99, 380, 456, 489, 491
Circinellu, Leca *dit*.....432, 479, 483
Clausewitz 41, 50, 89
Clément VII 102, 111,112, 122, 124, 126, 135, 259
Closterseven, convention de..... 579
Coligny, amiral Gaspard de 92, 145, 166, 219, 220, 221, 222, 229
Colonel général des Corses 229

Colonna d'Istria 456, 463, 464, 491, 495, 500, 526, 545, 552, 555, 611, 613, 617, 618, 621, 629
Colonna d'Ornano, famille..... 185, 456, 614
Colonna-Bozzi, Bianca ép. de Rossi 383, 388, 468, 608
Colonna-Ceccaldi 344, 345, 350, 351, 355, 464
Compiègne, premier traité de.....392, 399
Compiègne, second traité de 397, 421, 534
Condé, prince de..... 92, 219, 220, 221, 223, 229, 231, 235, 263, 269, 289, 290, 291, 292, 332, 463, 518, 608, 609, 642
conditti di galera 69
condotta..... 45, 118, 344
condottieri..... 35, 45, 89, 97, 107, 121, 123, 124, 130
Coni.....128, 139
Contades.....372, 377, 378, 579
Corse Cavalerie 392, 469, 495, 550, 553, 562, 585, 597, 598, 604, 605, 608, 624
corsègue.....133
Corte 75, 148, 151, 153, 156, 159, 160, 176, 177, 179, 182, 184, 193, 196, 202, 206, 212, 216, 217,218, 339, 340, 343, 344, 346, 349, 350, 351, 352, 366, 374, 378, 379, 382, 386, 387, 419, 427, 428, 429, 432, 435, 439, 447, 466, 469, 472, 483, 494, 552, 559, 597, 599, 600, 633, 637, 638, 641
Corte, Leonardo de..... *Voir* Corti-Casanova
Corti-Casanova, Leonardo da (Leonardo de Corte, Dacorty Leonardi) 206, 207
Costières..... 350, 374, 377
Coutras 224, 237
Crefeld 581
Crépy, traité de 112, 129, 141, 201
Cumberland 566, 567, 571, 572, 573, 577, 579, 580, 581
Cuneo d'Ornano, famille 456, 614, 619
Cursay, marquis de 388, 389, 391, 436, 439, 456, 467, 470, 533, 567, 612, 628, 647

D

da Mare..... 28, 30, 50, 66, 104, 159, 160, 403, 494
Daun..... 347, 355, 579
Délivrance, ordre de la.....359, 491
Della Croce, docteur 483, 637
désertion.....460, 602, 628, 637
Deux-Roses, guerre des 82
Doria 60, 61, 67, 76, 125, 126, 145, 147, 150, 155, 157, 158, 162, 179, 182, 201, 202, 660
Doria Andrea..... 81, 96, 99, 104, 105, 161
Doria Gio Andrea.....156
Doria Giorgio 165
Dragut 146, 149, 154, 155
du Bellay, cardinal Jean 68, 126, 127, 133, 137
du Bellay, Guillaume.....127
Du Chatel.....371, 374, 376, 381
Dumouriez..... 625, 626, 654

E

édit de 1750 516
édit de Nantes..... 218, 225, 248, 332
édit de Poitiers 223, 233
édit de Saint-Germain 221, 230
édit Royal..... 368, 420, 434, 439
Elisabeth d'Angleterre..... 220
émigration militaire 443, 478, 486, 616
En deçà des monts 27, 29, 32, 33, 51, 54, 67, 92, 152, 160, 163, 180, 182, 184, 189, 190, 212, 218, 255, 260, 341, 346, 366, 367, 372, 377, 378, 380, 382, 458, 459, 487, 524, 553, 561, 602, 616, 628, 651
Ercole Corso, *dit* colonel Macone 136
Eugène, prince.....265, 267, 268, 269, 300, 301, 314, 315, 316, 317, 332, 355

F

Fabiani 350, 354, 356, 358, 359, 464, 478, 481, 490, 495, 551, 553, 555, 595, 596, 599, 625, 626
Figueroa, Lorenzo de.....159, 180, 182
Fischer..... 469, 553, 587, 594, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 624, 626
Flassans, Marguerite de.....233, 252
Fleurus 295
Fleury, cardinal 361, 362, 364, 366, 484, 519, 562
Florence.....122, 123, 125, 126, 127
Fontenoy 388, 424, 434, 467, 510, 526, 563, 565, 566, 571, 572, 573, 577, 666
Franche-Comté 80, 82
François Ier.....60, 62, 118, 119, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 135, 201
François II.....169, 220
Fuller 85
fuorusciti 481, 482, 486, 661
Furiani,.....158, 163, 255, 346, 359, 376, 394, 427, 448, 449, 450, 525

G

Gaffori 339, 342, 387, 388, 390, 391, 430, 432, 439, 444, 450, 466, 467, 468, 469, 478, 481, 484, 490, 628, 633, 637, 641
Galloni d'Istria 501, 519, 642
gendarmes d'ordonnance 124, 128, 149, 227, 228, 252
Gênes.....*passim*
Gentile Alessandro de 147, 152
Gentili..... 430, 431, 432, 434, 445, 449, 489, 533, 581
Gentili de Brando 210
Gherardo de Montagano 66
Giafferi, Don Louis 344
Giordano, Orsini 150, 157, 162, 163, 164, 165, 167
Giovannali.....53
Giovanni de Turin.....148, 152, 157
Gisors 244
Grégoire XIII 259

Grimaldi.....382, 390, 429, 434, 449, 464, 478, 489, 519, 525, 531, 532, 533, 547, 552, 555, 570, 573, 578, 595, 596, 641
guerres de partis.....52
guerres de religion 44, 46, 55, 58, 93, 206, 208, 218, 220, 225, 226, 227, 229, 256
guerres paysannes.....52, 54
Guibert.....338, 443, 447, 491, 514, 590, 591, 595, 654
Guise 219, 220, 223, 224, 228, 232, 236, 237, 243
Guise duc de.....150, 151, 164, 165, 166, 168, 169, 201
Guise François et René de 145
Guise les 145, 146, 168

H

Haguenau, siège de 290, 302, 303, 305, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 327, 329, 330, 665
Hastembeck 533, 550, 580, 581
Henri de Navarre ..... *Voir* Henri IV
Henri II 144, 145, 146, 150, 151, 162, 166, 168, 174, 198, 201, 218, 224, 233
Henri III 169, 221, 223, 224, 231, 235, 238, 240, 242, 243
Henri IV 119, 206, 221, 224, 243, 245, 246, 250, 251, 253, 304, 491, 494, 656
Hochstaedt 267, 284, 306, 308, 310, 311, 312, 314, 316, 318, 329, 657
Hollande, guerre de..... 260, 263, 274, 278, 280, 284, 289, 320, 332, 587
huguenots 219, 220, 221, 222, 224, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 237, 238, 240, 241, 242
hussards 346, 347, 348, 349, 351, 352, 371, 372, 375, 376, 378, 379, 380, 517, 570, 571, 587, 589, 591, 604

I

infanterie 345, 379, 424, 425, 456, 459, 463, 469, 486, 492, 512, 515, 516, 518, 519, 520, 521, 522, 527, 528, 531, 535, 537, 541, 544, 547, 549, 550, 551, 561, 566, 568, 571, 572, 573, 577, 588, 589, 590, 591, 592, 594, 595, 596, 597, 602, 605, 607, 608, 610, 611, 612, 614, 617, 618, 621, 630, 635, 662, 665
inspection de 1772.....461, 538
Isola Rossa 350, 358, 360, 361, 375, 393, 419, 424, 428, 430, 434, 435, 445, 626
Istria, Ercole d' 184, 185, 186, 191
Istria, famille 51, 66, 162, 175
Istria, Federico d' 178, 187, 192, 194, 209, 210
Istria, Pieretto d'.....117
Istria, Vincentello d'.....32, 33, 80, 121, 122, 129, 170, 174, 347, 489, 495
Italie, guerres d'.....34, 47, 55, 77, 91, 97

J

janissaires 91, 95, 149, 154
Joyeuse..... 225, 236, 237, 244, 245

K

Khayr ed-Din ..... *Voir* Barberousse

L

La Garde Antoine Escalin des Aymars, baron de.....148, 150
La Rochelle, siège de 221, 222, 229, 231, 467, 531, 578, 588
Landrecies 128, 139, 269
lansquenets..... 46, 94, 101, 113, 128, 136, 138, 140, 226, 227, 237, 646
Légion corse 425, 448, 456, 459, 464, 466, 468, 469, 470, 515, 521, 536, 553, 561, 562, 591, 593, 595, 596, 597, 608, 610, 612, 620, 626, 642
Leiva Antonio de, ... 38
Lento.....349, 350, 351, 374, 375, 376, 377, 378, 427, 430, 431, 469
Léon X 46, 122, 123
Lesdiguières, ...32, 236, 238, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251
Levie, Salvatore de.....141, 142, 255
Lomellini..... 67, 71, 104, 489
Longjumeau, paix de 221, 229
Louis XII 62, 69, 116, 130, 131, 201
LouisXIII..... 28
Louis XIV.....47, 48, 52, 55, 134, 257, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 274, 275, 277, 278, 279, 281, 288, 289, 290, 292, 293, 299, 320, 325, 332, 357, 441, 451, 452, 491, 493, 494, 510, 587, 589, 623, 647, 654, 684, 685
Louis XV 16, 339, 357, 362, 388, 422, 436, 438, 451, 453, 454, 455, 490, 491, 493, 496, 510, 511, 520, 521, 563, 565, 566, 567, 568, 572, 573, 578, 583, 594, 647, 651, 653, 654, 656, 657, 661, 662, 665, 684, 685
Luc, marquis du 536, 550, 554, 562
Ludovic le More ..... *Voir* Sforza, Ludovic
Lusinchi, ...44, 351, 354
Luther Martin..... 82
Luxembourg, maréchal de.....265, 277, 290, 295, 296, 297, 298, 491, 587

M

Maastricht 263, 264, 290, 291, 314, 332, 565, 567, 576
Magistrato di Cultura..... 67
Magistrato di Guerra.....55, 356
Maillebois, ...370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 389, 391, 422, 426, 428, 439, 448, 454, 458, 467, 468, 493, 521, 522, 523, 524, 525, 564, 565, 567, 628
Marbeuf..... 400, 401, 402, 404, 406, 411, 418, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 435, 469, 471, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 483, 499, 502, 609, 628, 630, 631, 637, 638, 660
Marengo 355, 466, 495, 519, 525, 526, 527, 531, 532, 533, 535, 541, 548, 550, 562, 569, 577, 578, 598, 599, 602

Mari..... 365, 369, 385, 495, 611, 620, 629, 630
Mariana 21, 23, 25, 32, 33
Marie-Thérèse d'Autriche 266, 564, 565, 566, 578
Marignan 91, 93, 111, 201
Marlborough, duc de..... 267, 268, 311, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 324
Marseille.....124, 126, 127, 230, 244, 247
Massesi 421, 554, 610, 612, 613, 617, 618
Matra, Pasqualino de.....384, 388, 392, 394, 395, 439, 456, 505, 534, 641
Médicis, Alexandre de 112, 126
Médicis, cardinal Hippolyte de.....126
Médicis, cardinal Jean de 123, 137
Médicis, Catherine de 92, 123, 126, 127, 143, 150, 169, 171, 172, 176, 187, 192, 194, 204, 214, 219, 220, 221, 234, 528
Médicis, Cosme de 98, 147, 151, 167, 168, 169, 191, 204
Médicis, Giovanni de 45, 98, 101, 122, 124, 125, 130, 132, 135, 136, 249
Médicis, Laurent de 107
Médicis, Pierre de.....109
Medoro Capizza.....240
Mehmet II..... 95
Milanais..... 33, 62, 81, 82, 108, 109, 110, 111, 113, 115, 123, 125, 135, 142, 143, 144, 145, 201, 266, 269, 275, 286, 332, 489
milices corses 346, 352, 419, 439
Monluc 87, 89, 656, 662
Monte Maggiore 349, 350, 370, 374, 431
Montmorency, Anne, connétable de 115, 124,, 127, 128, 131, 136, 138, 143, 146, 151, 162, 165, 168, 215, 221, 227
Montmorency, Henri, connétable de 212
Montmorency-Damville, maréchal de....222, 230, 231, 232, 233
Montpezat 137
Moretto le Calabrais 148
Mortella tour de la.....159
Murati, Achille 446, 448
Murato 349, 374, 427, 428, 429, 430, 431

N

Naples 62, 79, 80, 82, 84, 94, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 144, 146, 147, 149, 156, 164, 165, 201
Narbonne 424, 427, 432, 464, 469, 477, 481, 482, 483, 551, 595, 597, 637, 638
Navarre 79, 80, 82
Nebbio.....32, 159, 163, 173, 181, 182, 185, 193, 340, 343, 346, 347, 349, 352, 374, 375, 376, 377, 385, 402, 415, 426, 427, 429, 430, 433, 449, 450, 466, 651
Nemours, traité de 224, 237
Neuhoff, Théodore, baron de 356, 357, 361, 376, 379, 381, 393, 439, 490, 506
Niolo.....56, 178, 186, 193, 212, 218, 255, 346, 351, 378, 469, 475, 478, 479, 481, 483, 485, 498, 631, 636, 637, 638, 643
Nobili Vecchi..... 63
Nobles Douze 67, 165, 341, 466, 487
Nobles Six..... 67, 341, 487
Noblesse corse.....487, 488
Novare 62, 201

O

officiers de fortune.....517, 538, 539, 548, 552, 553, 561, 617
Ogliastro 74
Oletta..... 349, 389, 427, 428, 429, 472, 476, 486, 546, 551, 557, 597, 599, 610, 614, 617
Orange, prince d' 137, 192, 264, 265, 290, 291, 293, 296, 297, 298, 332, 337
Orezza, veduta d' 189, 190, 339, 439, 641
Ornano, Alphonse d'..... , 60, 115, 121, 55122, 162, 184, 185, 188, 194, 200, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 214, 215, 216, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 252, 331, 424, 646, 648
Ornano, Anton Francesco 210, 215
Ornano, Bernardino d'.....139, 142, 148, 154, 156, 157, 158
Ornano, Dominique d' 239, 240, 241,246
Ornano, famille 66, 97, 187, 189, 242, 243, 246, 248, 253, 287, 341
Ornano, Franchetta d' 162, 166, 174
Ornano,François-Marie 467, 491, 500, 525, 531
Ornano, Giovan Francesco d'..... 187
Ornano, Henri François Alphonse d'..... 251
Ornano, Jean-Baptiste d'.....207, 208, 211, 247, 250, 251, 252, 288, 467
Ornano, l' (région)..... 51, 73, 122, 178, 192, 218, 379, 467, 469
Ornano, Luca d' 344, 351, 354, 359, 366, 367, 378, 380, 467, 490, 500
Ornano, marquis d' 75, 76, 98, 101, 120, 129, 206, 216, 252, 259, 288
Ornano, Michelangelo..... 187
Ornano, Ottaviano..... 213
Ornano, Paolo 279, 281
Ornano, Pier Giovanni d' ... 154, 173, 180, 182
Ornano, Pierre-André.....531, 544
Ornano, Pietro Paolo d'..... 259
Ornano, régiment d' ..... , 204, 231, 232, 55245, 248, 250, 252, 256, 278, 323, 331, 528, 577, 647
Ornano, Renuccio 279, 281
Ornano, Tristano 122
Ornano, Vanina d' 121, 129, 169, 171, 204
Orsini, Giordano 157, 161
Ost.....40, 43, 47, 87, 91, 121

P

Padullela, tour de..... 369
Pallavicini/o 156, 161, 162, 355, 464, 612, 621
Paoli, Clément.....391, 430, 431, 434, 476, 482, 636, 637
Paoli, Hyacinthe (Giacinto).....344, 354, 356, 358, 359, 366, 374, 376, 377, 378, 386, 490
Paoli, Pascal .....*passim*
Paomia 344, 425, 601, 636

Paré Ambroise 78
Paris, traité de 423, 485, 511, 563, 580
parti français 166, 388, 389, 439, 473, 490, 497, 499, 608, 641
Pasqualini.....378, 457, 481, 482, 483, 484, 525, 532, 575, 578, 596, 637, 638
Pasquino de Sia..... 117, 122, 126
Paul III 126
Pavie.....62, 201
Peres, comte de.....393, 446, 625, 626
Peri, Francesco 55, 278, 279, 280, 288, 295, 325, 328, 647
Peri, Jean-Baptiste..... 282, 283, 328
Peri, régiment de 267, 270, 274, 275, 280, 281, 286, 287, 289, 290, 293, 296, 299, 305, 317, 322, 328, 331, 577
Perpignan ..... 128, 139, 255 , 294, 531, 533, 578, 581
Petriconi, capitaine Jean-Laurent de.....525, 526
Petriconi, César de 443, 466, 480, 495, 498, 518, 519, 527, 575, 596
Petriconi, colonel Laurent de.....420, 421, 431, 433, 442, 448, 457, 461, 466, 495, 501, 502, 523, 568, 569, 570
Philippe II..... 16, 60, 79, 80, 81, 82, 98, 99, 100, 103, 106, 111, 115, 121, 147, 161, 167, 168, 169, 172, 173, 182, 185, 192, 198, 199, 200, 204, 224, 225, 237, 646
Pignon 362, 364
Piyale pacha 151, 161, 165
Ponte Novo 377, 378, 423, 430, 432, 433, 439, 447, 449, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 482, 484, 498, 501, 553, 595, 626, 636, 643, 648
Pont-Saint-Esprit.....208, 211, 217, 218, 236, 238, 239, 242, 244, 245, 247, 251, 606
Porte (Sublime) 59, 61, 121
Porto-Vecchio 72, 73, 154, 163, 179, 180, 182, 183, 358, 359, 369, 376, 432, 473, 558, 654, 662
principali 67, 341, 384, 394, 438, 456, 464, 469, 472, 487, 490, 496, 502, 523, 534, 585, 617, 630
Progetto della Nazione Corsa 405
Provence 218, 223, 225, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 243, 244, 245, 247
Provincial de Corse 466, 491, 496, 521, 630, 635, 640, 641

Q

Quarante Ans, guerre de..... 341, 436, 439

R

Raguagli.....447
Raucoux.....467, 516, 565, 574
Ravenne 110, 201
recrutement.....383, 442, 443, 453, 455, 457, 458, 459, 460, 462, 512, 520, 521, 524, 529, 539, 556, 561, 576, 577, 590, 594, 603, 606, 616, 619, 627, 628, 634, 635, 636
régiments d'infanterie 375, 425, 512, 515, 536, 665
registres d'officiers..... 456, 459, 538, 539, 541, 560
Regno di Corsica 280, 354, 391, 400, 421, 438, 612, 625, 648, 649
Remoulins.....238, 239, 240, 249, 256
révolte de 1774.....450, 483, 628
révolution militaire 48, 78, 85, 86, 87, 89, 115, 121, 661
Ribier, Michel.....164, 165
Roi de Corse.....358, 408, 409, 439, 490
Rossi, Antoine de 383
Rossi, Bianca, *Voir* Colonna-Bozzi, Bianca ép. de Rossi
Rossi, Camille de 383, 465, 466, 468, 500, 501, 527, 531, 533, 542, 543, 550, 554, 559, 560, 562, 575, 578, 581, 607, 608, 612, 617, 618
Rossi, Don Grazio de 383, 465, 469, 531, 543, 544, 550, 554, 555, 560, 562, 577, 611, 612, 617, 618, 621
Rossi, Hyacinthe de 542, 543, 550, 554, 560, 612, 617
Rossi, Marc Antoine de 463, 464, 465, 468, 473, 531, 533, 535, 536, 539, 541, 543, 554, 578, 595, 609, 617
Rossi, Philippe (de) .....383, 527, 531 , 539, 543, 578
Rostini 351, 355, 356, 361, 378, 442, 467, 525, 568, 600
Royal Corse .....*passim*
Royal Italien.....393, 425, 427, 449, 461, 491, 519, 520, 528, 533, 534, 535, 536, 544, 545, 546, 550, 551, 561, 581, 597, 606, 612, 613, 619, 624, 625, 642
Royal Roussillon 274, 284, 285, 286, 289, 294, 295, 328, 373, 426, 665
Ryswick, traité de 265, 266, 275, 278, 280, 299

S

Saint-André, fort 242, 252
Saint-Dizier,..... 12, 128, 140, 141
Sainte Ligue 223, 236
Sainte-Marie-d'Ornano 175, 186, 380, 464
Saint-Georges, Office de 33, 46, 53, 54, 55, 62, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 110, 115, 131, 144, 147, 155, 171, 192, 198, 300, 489, 494, 650
Saint-Germain, comte de.....453, 501, 511, 515, 516, 518, 549, 581, 591, 638
Saint-Germain, paix de 229
Saint-Louis, ordre militaire de..... 48, 68, 275, 330, 451, 455, 466, 468, 469, 491, 492, 493, 494, 500, 501, 513, 516, 517, 518, 531, 533, 541, 542, 543, 544, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 561, 562, 574, 577, 595, 596, 604, 607, 608, 611, 612, 633, 634, 635, 641, 655
Saint-Michel, ordre de,.....131, 165, 229, 236, 238
Saint-Quentin, défaite de 60, 81, 87, 145, 151, 164, 165, 166, 199, 201
Saliceti 382, 429, 462, 463, 519, 526, 551, 554, 609
Sampiero .....*passim*

San Fiurenzo, Antonio de.....209, 210
San Nicolao.....349, 374, 377, 430
Santo de Levie, Angelo..... 101, 117, 156
Savoie, duc de 80, 98, 104, 107, 113, 115, 122, 127, 137, 144, 165, 168, 189, 224, 225, 237, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 258, 259, 265, 268, 269, 279, 280, 289, 298, 300, 332, 558, 647, 661
Saxe, Maurice, maréchal de 510, 565, 566, 567,568, 570, 571, 573, 576
Schmettau.....349, 350, 351, 352
Seneffe..... 290, 291, 292, 293, 332
Sept Ans, guerre de 270, 336, 337, 392, 394, 397, 417, 423, 433, 452, 455, 460, 468, 492, 511, 516, 520, 532, 533, 534, 539, 561, 563, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 588, 590, 591, 594, 598, 604, 624, 626, 648
Sesia 124, 132, 137
Sforza, Ludovic (le More).....107, 109, 110, 201
Sicile.....79, 80, 82, 83, 94, 99, 101, 104
Sienne, guerre de 101, 114, 142, 143, 144, 151, 161
Sionville 466, 481, 483, 620, 622, 637, 638, 641, 642
Sisteron.....218, 232, 233, 235, 245, 256
Société d'Ordres 42, 338, 438, 451, 455, 493, 497, 498, 507, 617, 619
Soliman le Magnifique.....60, 83, 85, 103, 146
Sommières 211, 230, 231, 232, 249
Spinola, Agostino.....146, 147
Spinola, Antonio ...154, 155, 156, 159, 162, 171
Spinola, Ettore 104
Spinola, famille..... 61, 67, 355
Statuts civils et criminels 67, 69
Strozzi, famille.....127, 142
Strozzi, Pierre (Piero) 114, 127, 128, 142, 143, 144, 148, 206, 208, 217, 226, 238, 275
Succession d'Autriche, guerre de 336, 386, 387, 388, 421, 439, 454, 460, 466, 468, 510, 513, 532, 539, 561, 563, 564, 568, 587, 593, 598, 603, 623
Succession d'Espagne, guerre de.....15, 48, 260, 273, 274, 275, 278, 280, 283, 284, 285, 299, 328, 442, 587, 590

T

Talavo 343, 379, 380, 382, 458, 459, 469, 479
Tarascon.....207, 211, 216, 235, 236, 237, 244, 245, 250, 251, 594
Tebaldi Simon.....132, 137
Tenda, col de..... 159, 160, 255, 349, 350, 377, 429, 430
Teramo de Bastelica 118, 138
Terra Nova 71, 152, 614
terzera 55, 423, 444
Thermes, Paul de La Barthe, maréchal de 60, 72, 76, 100, 114, 118, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 167
Tornabuoni, Lorenzo..... 217
Treffort, marquis de 244, 246, 250
troupes légères 381, 425, 513, 515, 570, 580, 585, 587, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 602, 603
truppa pagata 443, 444, 445

U

Uriage 206, 240, 241, 242, 249, 252
Utrecht, traité d'.....261, 269, 327, 336, 578
Uzès 252

V

Valinco, golfe du 60, 169, 174, 179, 184, 186, 191, 198, 199, 211
Vallières, Jean Florent, marquis des 598, 626
Valois 14, 16, 34, 59, 60, 62, 69, 77, 81, 82, 83, 85, 91, 95, 98, 102, 107, 108, 111, 115, 120, 121, 122, 127, 128, 129, 130, 132, 144, 145, 150, 166, 167, 218, 219, 224, 237, 249, 254, 467, 470, 646, 684, 685
Vaux, comte de 380, 423, 428, 429, 430, 432, 433, 434, 435, 439, 469, 471, 475, 476, 594, 624, 627, 628
Versailles, traité de 336, 418, 419, 422, 424, 425, 470, 484, 494, 627, 643
Vervins, traité de 206, 207, 212, 225, 227, 247, 250, 646
Vienne (Autriche) 82, 83, 264, 267, 269, 299, 306, 307, 308, 313, 319, 324, 360, 388
Vienne (en France) 244, 245, 246, 607
Villars, maréchal de 267, 268, 269, 300, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 317, 318, 319, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 329, 331, 332, 442, 452, 665
Villemur..... 373, 374, 375, 376
Vitry.....128, 140
volontaires corses (XVIIIe siècle) 375, 427, 464, 524, 595, 597, 604, 610, 622, 623, 626, 642

W

Wachtendonck.....346, 347, 348, 350, 352, 363, 364, 466, 623, 658
Wurtemberg, duc de 264, 325, 348, 349, 351, 352, 353, 355, 364

Z

Zampaglino/Zampaglini 479, 482, 636, 637
Zicavo 212, 213, 217, 279, 287, 340, 379, 380, 381, 442, 469, 479, 532, 600, 601

RÉSUMÉ

L'étude de la Corse militaire de la Renaissance à la fin de l'Ancien Régime, dont l'île est la dernière acquisition, éclaire le long parcours qui mène à cette conclusion. La société corse à vocation guerrière trouve son exutoire aux Temps modernes. L'émigration militaire devient un choix privilégié dans l'Italie des princes et des papes. À la faveur des guerres, ces mercenaires entrent au service des Valois, qui installent dans l'île une éphémère domination. Né de cet échec, le régiment d'Ornano pérennise le service français des Corses de 1569 à 1626. Mais seuls les besoins de la guerre sous Louis XIV justifient la levée d'un régiment corse. Au XVIIIe siècle la conjonction de la révolte insulaire et des ambitions françaises amène Louis XV à créer un régiment que d'autres suivront après 1769.

Les notables corses saisissent cette opportunité, qui leur ouvre les rangs de sa noblesse et offre aux rebelles un refuge contre les persécutions génoises. Gênes ayant investi le roi de l'administration de l'île, certains vont prêter la main à sa soumission. Cette allégeance, qui rompt le lien de l'italianité, contribue à inscrire la Corse dans l'obsolète société d'ordres.

SUMMARY

The story of the Corsican military of the Renaissance period at the end of the old regime, the Corsican island was the last acquisition, giving an insight into the long path leading to this conclusion. The Corsican society of warrior vocation finds its exalting cry in modern times. The military emigration became a privileged choice in the Italy of princes and popes. Thanks to wars, these mercenaries entered the service of the Valois, establishing an ephemeral domination on the island.

Born of this failure, the Ornano regiment continued the French Corsican service from 1569 to 1626.

However the war needs alone under Louis XIV justified the recruitement of Corsican regiment. In the XVIIIth. century, the combination of the island revolution with French ambitions led Louis XV to create a regiment which would be maintained after 1769. This opportunity offered the Corsican upper class a noble title and at the same times a refuge against Genoan persecutions. The Island governor elected by Gênes would be find solid support. This allegiance, broke the Italian umbilical cord, and offered Corsica a foothold in the threefold state order, to become progressively obsolete.